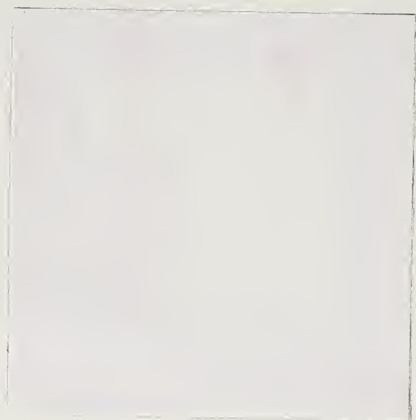


Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant199unse

LE CORRESPONDANT

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
HISTOIRE — SCIENCES — ÉCONOMIE SOCIALE
VOYAGES — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

SOIXANTE-DOUZIÈME ANNÉE

199

TOME CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME

DE LA COLLECTION

NOUVELLE SÉRIE. — TOME CENT SOIXANTE-TROISIÈME

PARIS

BUREAUX DU *CORRESPONDANT*

31, RUE SAINT-GUILLAUME, 31

1900

Reproduction et traduction interdites.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LE

CORRESPONDANT

AVANT L'EXPOSITION

Au moment où va s'ouvrir l'Exposition universelle de 1900, il n'est pas sans utilité de se recueillir un instant pour se rendre compte des conditions matérielles et morales dans lesquelles se trouve la France au dedans et au dehors, des raisons qu'elle a pu avoir d'organiser une pareille manifestation en y conviant le monde entier, et des avantages qu'elle croit pouvoir en attendre.

Il semble d'abord que des entreprises de ce genre, aussi colossales et aussi onéreuses, ne devraient être tentées que par un pays sûr de lui-même, sûr de sa richesse, de sa force, de son lendemain, sûr de son influence extérieure, de l'amitié de ses voisins et de la sympathie des peuples. — Est-ce notre cas? Sommes-nous vraiment relevés des désastres de la guerre? Notre armée et nos arsenaux sont-ils au dernier degré de leur perfectionnement et de leur outillage? Notre marine est-elle parvenue au *summum* de son développement? Nos rapports avec les divers Etats de l'Europe sont-ils à ce point amicaux et solides que nous soyons assurés d'une paix durable? Notre budget, enfin allégé des charges accablantes qu'il a dû supporter par suite des événements de 1870, dépasse-t-il l'équilibre rêvé, en nous laissant des excédents de recettes dont notre prospérité se trouve embarrassée, et n'avons plus de meilleur emploi à faire de nos millions que de les jeter à pleines mains dans une fantasmagorie grandiose destinée à l'éblouissement du monde?

Les faits répondent suffisamment d'eux-mêmes.

Au point de vue de la richesse, le budget qui vient d'être voté dépasse tous les budgets antérieurs; il ajoute 108 millions de charges à toutes celles qui nous écrasaient déjà, et il atteint le plus haut chiffre auquel soit jamais montée la dette publique dans notre pays. — Des grèves, chaque jour plus nombreuses et plus menaçantes, entravent dans toutes les branches du travail la production industrielle; les crises se multiplient, et, s'il faut juger du degré de la confiance publique par le relevé des opérations des caisses d'épargne, force est de tirer un fâcheux symptôme des récentes constatations du *Journal officiel*, d'après lesquelles, dans la période des trois derniers mois, du 1er janvier au 1er avril 1900, les retraits ont excédé les dépôts de plus de 9 millions.

Au point de vue militaire, il n'est question dans nos Chambres et dans nos journaux que des défectuosités et des lacunes de notre système de défense, et le gouvernement semble bien reconnaître la justesse de ces cris d'alarme en se décidant à demander lui-même d'énormes crédits pour la reconstitution de notre flotte, pour la protection de nos côtes partout découvertes, en un mot pour l'extension et la solidification de notre armature nationale.

Au point de vue extérieur, on ne recueille que des bruits de guerre, on n'entend parler que de conflits inévitables et prochains, et pendant que d'une tribune voisine partent d'insolentes menaces à notre adresse, d'autres voisins plus immédiats ajoutent aux forces accumulées sur notre frontière, et élèvent autour de la capitale lorraine que nous avons perdue quatre nouvelles forteresses destinées à défier plus cruellement nos espérances.

*
* *

Cherchons dans le passé quelques traits de similitude.

A la veille de l'Exposition de 1867, la France avait une alliée, l'Italie, sur laquelle elle croyait d'autant plus pouvoir compter qu'elle venait créer le nouveau royaume de son or et de son sang. — On sait quel concours l'Italie nous a prêté trois ans plus tard, au moment de la guerre avec l'Allemagne...

Aujourd'hui, dira-t-on peut-être, nous avons également une alliance, celle de la Russie. — Mais, sans aller jusqu'à lui appliquer le mot de François Ier, — « Bien fol est qui s'y fie », — ne peut-on se demander ce que cette alliance si bruyamment vantée nous a rapporté jusqu'ici, quelles humiliations elle nous a épargnées, quels avantages elle nous a valus en Europe et en Asie? Nous lui avons prodigué nos milliards pour lui faciliter la création de ses vastes lignes de chemins de fer et la réfection coûteuse de son

armement : Qu'en avons-nous reçu en échange? Quelle garantie possédons-nous qu'en cas de conflagration elle ne nous laisserait pas seuls en face des périls, comme l'a fait l'ingrate Italie en 1870?

A la veille de l'Exposition de 1867, la France venait d'essuyer plusieurs échecs douloureux : elle avait été battue autant que l'Autriche à Sadowa; — elle avait subi le grave mécompte de ne pas même obtenir de la Prusse victorieuse, en échange de ses agrandissements considérables en Allemagne, le petit duché de Luxembourg dont elle offrait de se contenter comme d'une aumône; — enfin, elle assistait à la liquidation de sa désastreuse expédition du Mexique. — On sait de reste si l'Exposition d'alors, pour brillante et réussie qu'elle ait été, a relevé le pays des échecs de 1866 et si elle a conjuré les catastrophes où allait s'effondrer l'Empire.

Aujourd'hui, à la veille d'une autre Exposition plus fastueuse et plus merveilleuse encore, nous oublions la blessure toujours saignante de l'Alsace-Lorraine, notre cuisante expulsion de l'Egypte, le soufflet retentissant de Fashoda, nos capitulations en Extrême-Orient, en Afrique, à Terre-Neuve, partout, devant l'insolence britannique, pour chercher, comme en 1867, une compensation trompeuse dans le succès d'une gigantesque féerie.

Les deux situations, celle de 1867 et celle de 1900, présentent, on ne saurait le méconnaître, plus d'un trait de ressemblance. — Nous venons de rappeler la veille et le lendemain de la dernière Exposition de l'Empire. La veille, toute semblable, de la dernière Exposition de la République sera-t-elle suivie d'un lendemain différent, et le Champ de Mars deviendra-t-il vraiment le Champ de la Paix? Nous voulons l'espérer, malgré bien des raisons de redouter le contraire...

*
* *

En attendant, nous sommes, depuis deux ou trois ans, les prisonniers de l'Exposition. Toute notre vie politique, à l'intérieur et au dehors, a été subordonnée à la réalisation de cette fantaisiste entreprise; tous nos mouvements ont été calculés en vue de sa réussite. Notre diplomatie a dû s'inspirer avant tout de cette considération pourtant bien secondaire; toutes les mesures gouvernementales ont dû s'imposer le même objectif. Nous avons été, pour employer une expression fameuse, hypnotisés par cette perspective hallucinante, au point qu'on a failli même lui sacrifier certaines dispositions de nos lois militaires proclamées indispensables à la solidité de l'armée. N'avons-nous pas vu, en effet, sous prétexte d'Exposition, les vingt-huit jours et les treize jours d'exercices des réservistes et des territoriaux au moment d'être abandonnés par

la Chambre, malgré la tension de plus en plus inquiétante de nos relations internationales, uniquement en vue de faciliter les travaux, puis les visites au Champ de Mars?

Quand l'Angleterre, levant le masque au sujet de l'Egypte, a laissé voir qu'au mépris de la parole donnée et des formels engagements contractés, elle était résolue à ne plus se retirer des bords du Nil et à s'approprier le canal de Suez, la France, frustrée et jouée, s'est vivement émue; mais le fantôme de l'Exposition s'est aussitôt dressé devant elle, et, tristement, elle s'est inclinée pour ne pas compromettre le succès d'une exhibition qu'aurait pu boycotter la rancune britannique.

Lorsque Marchand, après trois années d'une aventure surhumaine, parvenait, contre toute attente, à devancer nos rivaux sur le haut Nil et à planter fièrement le drapeau tricolore à Fashoda, et quand la jalousie anglaise irritée réclamait aussitôt, avec l'arrogance la plus insultante, l'évacuation immédiate du territoire si légalement et si héroïquement conquis, la France bondissait sous l'outrage en se montrant prête à relever le défi. Mais l'image de l'Exposition s'interposait encore à ses regards, et, comme une autre statue du Commandeur, la courbait devant la nécessité cruelle. Pour sauver l'Exposition, elle devait se résigner, « la mort dans l'âme », à désavouer Marchand, à arracher elle-même du sol égyptien son drapeau ainsi bafoué devant le monde, et à rappeler bassement les valeureux soldats qui venaient d'ajouter une page si magnifique à son histoire!

Et, au lendemain de cette sanglante offense, quand la conception brutale d'un Chamberlain et l'effrontée rapacité de ses complices entraînaient l'Angleterre dans le plus abominable des brigandages, en la mettant aux prises avec un petit peuple qui ressuscitait contre elle l'épisode biblique de David contre Goliath, la France, éclairée tout à coup sur les côtés faibles et les pieds d'argile du colosse, saluait avec élan l'heure enfin venue des revendications justes et des longues revanches; — mais, encore, encore le spectre de l'Exposition venait arrêter son bras, paralyser son action, comprimer son énergie vengeresse!

Vainement notre ennemie séculaire avait-elle toutes ses forces, soldats, généraux, navires, occupés à des milliers de lieues de la métropole dégarnie; vainement les Républiques sud-africaines décimaient-elles ses troupes en infligeant une atteinte cruelle à son prestige; vainement l'Inde affamée se soulevait-elle à demi dans les tortures de la disette; et vainement les bataillons égyptiens essayaient-ils une revolte en nous tendant les bras; tous ces appels, toutes ces tentations, toutes ces chances concordantes et

inespérées tombaient devant la considération dominante, implacable de l'Exposition. — Avant tout les bazars, avant tout les dômes, les pylônes, les palais de staf et de carton, les rues du Caire et les danses du ventre! La sécurité, la fortune, la grandeur de la France, après! Périssent nos colonies, notre dignité, notre rang, notre influence dans le monde, plutôt que les gongs et les tréteaux de la Foire universelle!

Toujours, toujours, prisonniers de l'Exposition! Nous lui appartenons, pieds et poings liés. Il faut subir tous les affronts, avaler toutes les couleuvres! Et si le patriotisme crie, on lui répond avec flegme : Attendez! Quand l'Exposition aura jeté ses dernières fusées avec les derniers éclats de ses orchestres, nous pourrons alors songer à la fierté nationale!

Il sera bien temps, quand l'occasion merveilleuse et providentielle aura passé, quand l'ennemi détesté aura repris la liberté de ses mouvements avec la plénitude de ses forces, quand l'Irlande, amadouée par une visite omise royale depuis cinquante ans, aura laissé flechir ses traditionnelles colères; quand tous les concours de l'heure opportune auront été stérilisés, tous les avantages de l'action irrémédiablement perdus!

*
* *

Du moins, en compensation des résultats manqués, des occasions sacrifiées, des espérances déçues, nous donnera-t-on, à l'intérieur, l'apaisement tant de fois promis? Un ministre le faisait miroiter encore à nos yeux il y a peu de jours, mais les faits continuent de démentir les paroles, et, de plus en plus, les détestables projets de loi s'accordent avec les procès, les tracasseries, les persécutions de tout genre pour en éloigner la trompeuse perspective. Et ce n'est pas un des moins affligeants spectacles qui sera offert à nos visiteurs étrangers. — A défaut du relèvement politique et militaire, auquel est parfois indispensable la faveur des circonstances, nous aurions pu leur montrer le relèvement moral, qui ne dépend que de nous-mêmes, leur faire admirer un peuple ayant profité des leçons de l'année terrible et mis à néant ses énervantes divisions pour unifier enfin toutes les bonnes volontés et toutes les forces. — Mais non; pas même cet accord dans une commune et noble pensée, pas même la concorde civile, pas même la répudiation des idées anarchistes et des pires doctrines anti-sociales! Que dis-je! C'est le drapeau rouge déployé comme un défi sur nos places publiques et en face même du chef de l'Etat; c'est la glorification de la Commune

audacieusement portée jusqu'à la tribune parlementaire; c'est le socialisme trônant jusque dans les conseils du gouvernement que nous offrirons à leurs yeux stupéfaits!

Devant un spectacle aussi extraordinaire, quelles impressions pourront ressentir nos hôtes? Quelles sympathies ou plutôt quelles craintes emporteront-ils de leur séjour parmi nous? — « Quoi! se diront-ils, cette France que nous pensions assagie par ses malheurs et virilement préoccupée de son avenir, nous la trouvons en proie aux pires discordes, abandonnée à la démagogie, ayant pour ministres ceux-là mêmes qui encouragent toutes les utopies révolutionnaires! Et à côté des œuvres admirables de son goût, de ses arts, de son génie, n'est-ce pas grande pitié de voir les aberrations de son esprit, les folies de sa politique, le délire des passions destructives qui l'emportent vers la ruine! »

Peut-être même, en face du véritable essai de gouvernement socialiste auquel nous assistons avec des alarmes croissantes, peut-être penseront-ils que si le second Empire, pour se tirer des difficultés intérieures accumulées contre lui, s'est aveuglément jeté dans la guerre, la troisième République, pour se tirer à son tour des embarras grandissants qui l'enserrent, finira-t-elle par se jeter dans une nouvelle Commune...

Si c'est là l'impression d'ensemble, et on peut le craindre, qu'emporteront chez eux les soixante millions de visiteurs sur lesquels on compte, quel heureux emploi n'aurons-nous pas fait de notre temps et de nos ressources en organisant, contre tous nos intérêts, cette Exposition pantagruélique!

Le Rapport présenté naguère au Président de la République au sujet de cette Exposition portait qu'elle « déterminerait la philosophie du dix-neuvième siècle ». — Cette philosophie paraîtra-t-elle bien consolante et bien élevée? Et, encore une fois, si tout cet effort de génie dans les domaines les plus variés de l'industrie et de l'art, si tout ce déploiement de richesse et de puissance créatrice, si cette prodigalité d'architecture, de sculpture, de peinture, de goût, de science, d'ingéniosité merveilleuse ne devaient aboutir qu'à l'amusement et à la démoralisation du monde, ne devrions-nous pas pleurer d'avance sur une œuvre, au fond prodigieuse, et qui, accomplie en d'autres conditions, eût pu attester un radieux et complet relèvement?

Précisément, et par une sorte de coïncidence mystérieuse, c'est la veille de Pâques que sera inaugurée cette Exposition inouïe; c'est le jour même de la grande fête chrétienne qu'elle ouvrira ses portes au flot tumultueux et avide des nations : comme il eût été beau de les entendre toutes, en un concert d'admiration et de

sympathie, dire de la France, comme du Sauveur : *Surrexit vere! Gloriam vidi resurgentis!...*

*
* *

Jusqu'à ce siècle, il n'y avait eu que des expositions *nationales*, c'est-à-dire spéciales à chaque pays. C'est le développement des moyens de communication, et par-dessus tout la création des chemins de fer, qui firent naître l'idée d'expositions *internationales.* — La première pensée en vint à la France, et si notre pays n'a pas eu l'initiative du premier essai, au moins doit-il garder le mérite de la conception. Le *Correspondant* tient d'autant plus à le revendiquer que c'est à l'un de ses plus éminents amis, membre de ses conseils pendant plus de quarante ans, à l'illustre M. Buffet, ministre du commerce et de l'agriculture à la fin de 1848, qu'en revient l'honneur, avant que les Anglais en eussent fait l'application chez eux, trois ans plus tard. — M. Levasseur, le savant membre de l'Institut, a signalé le fait dans un de ses remarquables travaux d'économie sociale, et c'est un souvenir que nous sommes jaloux de constater ici.

La première exposition internationale fut donc celle de Londres, en 1851. — En huit mois, tout fut prêt. Tous les Etats de l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique y prirent part. Elle compta 18,000 exposants et reçut plus de 6 millions de visiteurs. — La dépense avait été d'environ 7 millions. Les recettes s'élevèrent à 12 millions 700 mille francs, laissant ainsi un bénéfice de plus de 5 millions. Exemple rare!

La deuxième exposition universelle fut celle de Paris, en 1855, pour laquelle fut construit aux Champs-Elysées le Palais de l'Industrie. Les travaux, tout comme ceux d'aujourd'hui, se trouvèrent fortement en retard. L'ouverture n'eut lieu que le 15 mai, et, malgré ce délai, quatre à cinq des galeries principales ne furent prêtes que dans la seconde quinzaine de juin.

Il y eut 23,954 exposants et 5 millions 160 mille visiteurs. Les recettes ne donnèrent que 3 millions 200 mille francs. L'Etat contribua pour 11 millions 500 mille francs à couvrir l'ensemble des dépenses.

La troisième exposition universelle eut lieu à Londres, en 1862, — avec 27,500 exposants, 6 millions de visiteurs, 10 millions 450 mille francs de recettes et 11 millions 470 mille francs de dépenses.

Depuis, les Anglais se sont totalement abstenus d'exhibitions de ce genre, et si leurs industriels sont allés volontiers chez les

pour peu qu'on en ait parcouru certaines parties, — fort curieuses peut-être comme études de mœurs, mais fort peu intéressantes au point de vue de l'éducation morale des visiteurs, — que, depuis 1867 surtout, ces champs d'études sont devenus beaucoup trop des champs de foire et des lieux de dissipation, pour ne pas dire pis, dont l'influence sur les habitudes d'ordre, d'économie et de travail est loin d'avoir été inoffensive...

« C'est pourquoi je pense, et non pas seulement d'aujourd'hui, que les Expositions universelles ont fait leur temps. Et je suis porté à croire que celle de 1900 sera ou doit être *la dernière.* »

C'est aussi le sentiment très net de M. Anatole Leroy-Beaulieu.

« Les Expositions universelles tendent à se rendre impossibles et inutiles par leur immensité même. Elles dégénèrent forcément en foires ou en bazars, où la plupart des visiteurs ne vont chercher que des distractions d'une nature souvent peu relevée. L'accessoire y fait tort au principal, et les forains de toute sorte et de tous pays y font trop souvent oublier les œuvres utiles...

« Est-ce la peine de rappeler les inconvénients économiques et sociaux qu'elles présentent : élan artificiel des affaires, hausse du prix de la vie, tension des salaires, affluence des ouvriers de province à Paris; le tout suivi d'une inévitable réaction, arrêt des affaires, mécontentement des ouvriers sans travail, sans parler des dangers hygiéniques et des menaces d'épidémie? — Aussi, en espérant que l'Exposition de 1900 sera, pour notre pays, un succès moral et matériel, je souhaite vivement que ce soit *la dernière.* »

Nous citions tout à l'heure M. Levasseur, son opinion est identique.

« Une Exposition universelle enrichit-elle un pays? Je ne le crois pas. Elle déplace assurément beaucoup plus de capitaux qu'elle n'en crée, et le déplacement qui profitera aux uns, surtout aux hôtels et métiers de bouche, aura lieu aux dépens des autres. Puis, après la clôture de l'Exposition, peut-être aura-t-on une crise du travail, celle qui s'est produite au lendemain de l'exposition de Chicago, en 1893. »

Enfin, M. de Molinari confirme l'opinion de ses éminents confrères.

« Prétendra-t-on que la Ville de Paris et même la province retireront de l'affluence des étrangers des bénéfices compensant les dépenses faites? Je ne vois pas bien les compensations que l'Exposition procurera aux contribuables des départements, et je me demande si celles qu'obtiendront les contribuables parisiens se répartiront entre eux « utilement ». Comme ses devancières, l'Exposition de 1900 occasionnera, selon toute apparence, un ren-

chérissement général des subsistances, tout en profitant seulement à un nombre limité de commerçants, hôteliers, restaurateurs, cafetiers, marchands de vins, et tenanciers d'établissements médiocrement recommandables...

« Je crois donc qu'en organisant et en subventionnant les Expositions universelles, comme ils en ont pris la fâcheuse habitude, les gouvernements et les municipalités font un emploi nuisible, voire immoral, de l'argent des contribuables. »

Voilà le jugement porté, avec une unanimité caractéristique, sur ces vastes caravansérails par des savants et des penseurs qui font autorité dans la science économique. — Henri IV, sorti vainqueur de batailles livrées sur notre territoire, disait avec sa verve gasconne : « J'aime le bal, mais je me lasse de fournir la salle de bal. » — A l'inverse du Béarnais, nous semblons ne pas nous lasser de fournir le champ de foire, en payant constamment tous les frais de la foire. Peut-être serait-il temps de s'arrêter, car la carte devient lourde.

L'Exposition actuelle, qui n'occupe pas moins de 108 hectares, et dont les préparatifs ont bouleversé Paris depuis plusieurs années, coûtera, suivant les évaluations officielles, 100 millions qui, personne n'en doute, seront notablement dépassés.

Les deux Palais des Champs-Elysées absorberont, à eux seuls, plus de 20 millions, et le Pont Alexandre III, pour son compte, a déjà dévoré 7 millions. — Par ces chiffres, on peut augurer du reste.

*
* *

Mais, sans insister davantage sur ces considérations, dont l'esprit public est, d'ailleurs, invinciblement frappé, prenons les choses au point où elles en sont, en demandant, avec tout le monde, si l'Exposition sera vraiment prête pour la date fatidique du 14 avril?

Ce n'est pas le temps qui a manqué pour conduire les travaux à bon terme. Non seulement prévue, mais décrétée dès 1892, l'Exposition entrait dans la période pratique en 1895; les chantiers s'ouvraient dès 1896, et quatre années n'ont pas suffi à mettre l'ensemble en état d'être offert au monde à la date indiquée. — Interpellé sur ce point la semaine dernière à la Chambre, le ministre du commerce a osé soutenir, contre l'évidence des choses, que tout serait achevé à l'heure sacramentelle. — Il faut citer ses paroles, véritable défi jeté à la vérité criante : « J'affirme que, le 13 avril, au soir, tous les palais de l'Exposition seront prêts; j'affirme que, dans le plus grand nombre d'entre eux, la plupart

des exposants seront prêts, et que jamais il n'y a eu d'exposition aussi prête que celle de 1900. »

L'affirmation est audacieuse quand chacun de nous peut aller s'assurer du contraire par ses propres yeux; quand tout, à l'intérieur des galeries comme aux abords des constructions, est encore dans le chaos; quand les machines destinées à donner le mouvement ne sont pas montées, quand les appareils d'électricité ne fonctionnent pas, quand les vitrines d'exposants n'offrent pas même une ombre d'installation, quand le chemin de fer électrique demeure à l'état de squelette, quand la fameuse plate-forme roulante destinée au transport des visiteurs n'est plus qu'un rêve depuis que le *Pauillac* est descendu au fond des mers avec tout son matériel attendu d'Amérique!

Nous ne pourrons donc avoir, le 14 avril, qu'une comédie d'inauguration. — Mais pourquoi cet entêtement à vouloir ouvrir une Exposition qui n'est pas prête, à convier les populations à un spectacle dont les décors, les costumes et les acteurs seront en grande partie absents? — C'est que nos gouvernants ont peur, en ajournant, d'être renversés dans l'intervalle, et qu'ils ont hâte de prendre possession en précipitant la cérémonie, même dans le vide. C'est moins la rayonnante physionomie de l'Exposition qui les occupe que la distribution immédiate des plaques et des croix arrachées à la Chambre pour le soin de leur influence et les besoins électoraux de leur cause. — Tout le secret est là; qu'importe ensuite que le bazar se trouve plus ou moins garni!

Mais il est au moins un objet qui devra indispensablement y figurer dès le début et qu'il conviendra d'y maintenir jusqu'au bout: c'est le pendant du buste royal qui orna la première de nos Expositions nationales sous la Restauration, en 1819. Ce buste était celui du roi Louis XVIII, tout en savon confectionné d'après les procédés nouveaux de Chevreul, et qui portait cette inscription: « *Il efface toutes les taches.* »

Jamais nous n'en avons eu plus besoin!

L. Lavedan.

L'ARMÉE COLONIALE ET EXPÉDITIONNAIRE

APPARTIENT AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

I

L'histoire des troupes de la marine, que nous n'avons pas l'intention d'écrire ici, mais qui tôt ou tard sera présentée dans son ensemble, fournira les plus belles preuves de ce qu'on peut attendre des éléments français, quand ils sont mis en présence d'une rude tâche, plutôt au-dessus de leurs forces, et qu'ils ont, par la force des choses, un peu de liberté d'action.

Ces troupes ont inscrit des pages glorieuses dans les annales de la nation, en travaillant et en combattant, sur tous les terrains, dans les luttes les plus meurtrières contre la maladie et les hommes. L'artillerie de la marine s'est signalée depuis une quarantaine d'années dans les recherches scientifiques et pratiques pour l'étude, la réalisation et la mise en service d'un matériel de guerre toujours au-dessus de celui des marines rivales, incessamment transformé et renouvelé, en suivant les progrès de l'industrie.

Cette même histoire montrera aussi comment l'absence de toute suite dans les idées, de tout commandement, de toute organisation méthodique, au centre, où tout devrait être calculé, préparé, mis en œuvre à l'avance, n'a cessé de compromettre les résultats des efforts individuels de ces éléments français; comment le manque absolu de tête dans le ministère de la marine a entraîné des dépenses improductives atteignant le triple ou le quadruple, et quelquefois davantage, de celles qui étaient nécessaires; on y verra comment l'absence d'un commandement responsable a causé, ce qui est plus grave, l'usure prématurée, le découragement, l'inutilisation, la retraite, la mort, d'une grande partie de ces éléments qui semblaient avoir été formés, élevés, avoir fait des preuves, et être assez jeunes pour rester longtemps, et dans les grandes luttes, l'espoir de la patrie française diminuée par les

désastres de 1870-71, mais faite pour s'en relever et pour reprendre dans le monde le rôle de grande nation qui lui appartient.

Ne pas laisser attribuer au mal les effets du bien, ne pas permettre que le bien porte la responsabilité des fautes commises par le mal, tel est notre but, aussi bien quand nous parlons de la flotte que lorsque nous parlons des troupes coloniales.

Nous ne plairons pas à tout le monde en disant, sans mettre personne en cause d'une façon particulière, ce que l'esprit de *bouton*, les rivalités de corps et de personnes, l'absence d'ordre où il en faut le plus, à la tête, ont fait perdre de forces, compromis d'intérêts majeurs et gaspillé de trésors précieux pour la défense nationale.

L'esprit de séparatisme, de division, de méfiance, de jalousie et d'accaparement naît et se développe dans tous les milieux où il y a beaucoup d'éléments divers; et lorsque, comme dans notre pays, les têtes des ministères sont faibles, cet esprit funeste, méthodiquement encouragé, peut compromettre la grandeur et l'existence même de la nation.

Dire la vérité tout bas et le mensonge tout haut, telle a été trop souvent, quand il s'agissait des graves questions de politique générale et aussi de la défense nationale, la règle de tout le monde (sauf des exceptions rares et intermittentes).

Depuis trois ou quatre ans, les braves gens, très nombreux dans notre pays, ont vu, par l'affaire Dreyfus et la lutte contre l'armée qui a suivi cette affaire, que la faiblesse, la tolérance et les hésitations ont des conséquences infiniment plus dangereuses pour la défense nationale et le pays que toutes les complications diplomatiques qui peuvent résulter des révélations les plus graves, faites hardiment et publiques.

Le soldat vit essentiellement par l'honneur, et la vérité, dite par lui, même quand elle montre ses imperfections, le grandit, lui laisse l'esprit libre et lui assurera toujours la victoire sur ses ennemis.

C'est dans cet esprit que nous allons traiter rapidement la question de l'armée coloniale.

II

Depuis près de quarante ans, les troupes de la marine, dont l'organisation est reconnue défectueuse, sont constamment sur le point d'être détruites ou réorganisées, d'être transformées en armée coloniale, ou réduites aux fonctions de gardes militaires des ports et arsenaux; mais on n'a jamais pu s'entendre, ni sur la forme qu'on leur donnerait, ni sur le ministère qui les prendrait.

La marine, les voyant se développer et faire parler d'elles au point d'éclipser et d'égaler, en nombre et en importance, le grand corps des officiers de vaisseau, a très résolument, très carrément, demandé, à diverses reprises, que le ministère de la guerre voulût bien prendre ce morceau trop gros pour les bureaux de la rue Royale, et dont les attributions et le rôle étaient étrangers à sa propre destination et à sa compétence.

Les bureaux de la rue Saint-Dominique ont étudié surtout, à chaque fois, la question sur les annuaires, en comparant les anciennetés et les âges des officiers supérieurs et généraux des armes de même espèce appartenant aux deux ministères, et le résultat de ce travail n'a pas été étranger à l'accueil négatif qu'ont reçu les offres de la marine.

Enfin, un troisième intéressé, le ministère des colonies, s'est, depuis 1889-1890, porté comme concurrent, sinon pour la possession complète de ces troupes, du moins pour les démolir et s'en attribuer les débris à sa convenance.

En attendant, on n'a fait, pour ces troupes, sous prétexte que leur sort était incertain, que ce que les circonstances ont impérieusement exigé au jour le jour; leurs effectifs, leurs cadres, ont été accrus tout juste de la quantité indispensable pour faire face aux besoins nouveaux d'un empire colonial toujours grandissant.

Chaque jour aussi, les augmentations réalisées ont été contestées et sur le point de disparaître lorsque des exigences budgétaires tourmentaient tant soit peu les ministères intéressés et particulièrement celui des colonies, qui en supporte la principale charge et qui, en définitive, employant ces troupes sur leur terrain de destination, les colonies, a incontestablement le droit, tant que la loi n'aura pas mis fin à une situation où tout est calculé pour les exigences du jour, de régler, sur ses ressources, les forces qu'il est obligé de payer.

Toutes les solutions possibles ont été successivement présentées, soutenues, quelques-unes ont été presque adoptées; des questions de corps et de personnes, bien plus que les difficultés de l'organisation à créer, ont empêché une solution d'intervenir.

En ce qui nous concerne, et depuis 1871, nous avons toujours pensé que des troupes, aussi nombreuses que celles que comportait déjà la défense de notre empire colonial, devant avoir, en outre, forcément, une importante réserve sur le territoire français, ne pouvaient être organisées que par le ministère de la guerre et devaient être administrées, distribuées et employées par lui, en temps de paix européenne, dans les colonies et sur le territoire, comme, en temps de guerre continentale, sur les frontières de la métropole.

Mais, désireux surtout de voir ces troupes traitées comme elles le méritent et organisées de façon à fournir à la France, sans trop de souffrances et de *déchet*, sur tous les points du globe, tout ce qu'elles peuvent donner, nous avons, sans hésiter, donné notre coopération pour arriver à des solutions même imparfaites, provisoires, qui devaient permettre d'améliorer, d'une façon sensible, un état de choses navrant.

C'est ainsi qu'en 1890, nous sommes allé jusqu'à proposer le passage des troupes de la marine au ministère des colonies, à un moment où il semblait que la marine ne voulait rien faire pour nous, et n'avait qu'un désir, celui de ne plus entendre parler des difficultés, des luttes, de l'oppression, auxquelles nous étions exposés de la part de l'administration coloniale, et contre lesquelles les ministres de la marine qui conservaient, en principe, le commandement et, par suite, le devoir et les moyens de nous protéger, affirmaient, avec raison, qu'ils étaient impuissants.

N'était-il pas permis d'espérer, en effet, que les colonies, si nous leur étions attribués, s'attacheraient à nous et nous ménageraient davantage, quand nous n'appartiendrions plus à la marine, avec laquelle elles étaient en guerre ininterrompue depuis longtemps? Cette guerre avait commencé quand les colonies, confiées à un sous-secrétaire d'Etat, étaient encore sous la dépendance du ministre de la marine et des colonies.

Tout valait mieux, à nos yeux, qu'un état de choses qui, basé sur le décret du 3 février 1890, nous mettait, hors de la France, sur tous les points du globe, à la discrétion d'un ministère auquel nous n'appartenions pas et qui nous considérait comme des étrangers, des *budgétivores* dangereux, trop résistants, et presque inutiles.

Nous avions pu juger, au Tonkin, des maux causés par l'hostilité de l'administration coloniale, ignorant les choses de la guerre et essayant de nous remplacer par des milices et des troupes de fortune, organisées contre nous et à nos dépens; mais il y avait lieu d'espérer que, s'il était mis en possession de toutes nos forces avec l'ensemble des ressources financières qu'elles comportaient et s'il disposait des cadres d'officiers généraux et supérieurs capables de prendre, avec l'indépendance voulue, la direction des troupes, le troisième ministère militaire, ainsi créé grâce à nous, ferait mieux, à lui seul, que les deux administrations qui se disputaient à nos dépens et sans tenir compte des intérêts de la France.

Des conflits incessants mettaient, en effet, les officiers commandant dans les colonies aux prises avec les gouverneurs, leur donnaient des responsabilités effrayantes, sans aucun moyen de les

soutenir, et invariablement les ministres de la marine, leurs chefs, se refusaient à les approuver d'une façon ostensible et effective, tout en leur donnant raison, tout bas, dans l'intimité.

Il fallait, à mes yeux, devenir fort pour être respecté et se former n'importe où, sauf à trouver plus tard la place où les intérêts de la France nous appelleraient et nous fixeraient définitivement.

L'expérience faite pendant de longues années ne nous laissait, d'ailleurs, pas de doute sur l'hostilité dont les troupes de la marine seraient l'objet, d'une façon continue, de la part des autorités du ministère de la marine, par la force même des choses.

La crainte de leur voir prendre, dans leur ministère, une situation prépondérante n'a cessé de hanter la tête des officiers de vaisseau; notamment en ce qui concerne l'artillerie de la marine, les preuves n'en sont que trop faciles à donner :

De 1815 à 1861, après les grandes luttes de l'Empire, où, sur terre et sur mer, l'artillerie de la marine s'était couverte de gloire, on constate une série d'organisations faites sous la pression irrésistible des événements de guerre, et des désorganisations, des mutilations accomplies aussitôt que l'état de paix fait prédominer l'esprit de *bouton* sur l'intérêt national.

De 1819 à 1822, l'artillerie de la marine, qui jusque-là avait toujours été chargée, en partie et avec raison, de la manœuvre des canons à bord, en même temps que de l'instruction des canonniers marins, est exclue des navires et réduite au quart de ce qu'elle était.

En 1823, on lui rend sa place sur les navires et une partie de ses forces.

En 1826, elle est de nouveau considérée comme inutile pour le service de l'artillerie à bord des bâtiments. Elle est mutilée gravement; on lui enlève même la garde des colonies; on ne lui laisse que le rôle de corps constructeur, avec l'instruction des matelots canonniers. C'est un corps militaire sans emploi prévu à la guerre et, par suite, ridicule.

Le général Thirion, inspecteur général, ayant été impuissant à empêcher cette démolition, prit sa retraite.

En 1827, on offre ce malheureux corps, réduit à presque rien, à l'armée de terre; mais celle-ci refuse de s'en charger si on ne lui donne pas, en même temps, les établissements, fonderies et autres, où s'effectuaient les travaux dont l'artillerie de la marine avait la spécialité. Le ministère de la guerre a maintes fois, depuis lors, émis les mêmes prétentions, en présence d'offres analogues.

En 1828, l'artillerie de la marine reprend le service des colonies.

En 1830, on la réorganise, la ramenant à peu près à ce qu'elle

était avant 1819, et on lui demande une importante coopération, à bord et à terre, pour l'expédition d'Alger.

En 1832, la nécessité d'employer des artilleurs de marine pour le service des canons de bord est affirmée, et le corps est reconstitué de façon à satisfaire à des exigences qui deviennent ainsi hors de proportion avec ses cadres et ses effectifs.

En 1835, revirement complet. L'artillerie de marine est réduite de moitié; on l'exclut du service de l'artillerie des navires. Le prétexte principal a trait à des difficultés budgétaires.

En 1840, on s'aperçoit qu'on s'est trompé. Des craintes de guerre déterminent un nouvel étirage, une augmentation brusque de 12 à 40 compagnies.

En 1842, les idées changent radicalement, et une décision réduit les effectifs dans la même proportion.

En 1846, l'amiral Bouet-Willaumez, dominant toutes les querelles et tous les intérêts de *bouton*, n'envisageant que le bien du pays, reconnaît les services rendus par l'artillerie de la marine, déplore les mauvais traitements qui lui ont été infligés, et, en 1847, le corps est augmenté, reprend, dans sa plénitude, le rôle qu'il a rempli glorieusement toutes les fois que les moyens lui en ont été donnés.

Mais, en 1848, un autre ministre immole complètement le même corps, déclare que rien n'est plus facile à improviser que la défense des colonies et le service des batteries de côte. On réduit l'artillerie de la marine de moitié; les officiers en excédent sont mis à la retraite ou à la suite. Le général de division, inspecteur général, découragé, impuissant à lutter pour la défense de son arme, prend sa retraite. Il est remplacé par un contre-amiral.

En 1854-1855, les nécessités de la préparation à la guerre de Crimée déterminent un retour de faveur. On embarque de nouveau les artilleurs de marine, comme bombardiers, sur les navires, et la plupart des batteries dites de marine, devant Sébastopol, furent construites et armées par eux.

Une réorganisation, à peu près rationnelle, correspondant aux attributions du corps, est donc opérée en 1855, mais elle est suivie, à bref délai, d'une désorganisation nouvelle; et, en 1859, lorsque le ministre de la guerre demande à la marine de fournir des batteries pour l'expédition de Chine, la première réponse est que l'artillerie de la marine n'est pas organisée pour faire la guerre. Le général de Preuilly, inspecteur général de l'arme, dut s'adresser directement à l'empereur pour réclamer contre l'injure faite à son arme et obtenir pour elle la place de bataille qui lui revenait, tout au moins, dans les expéditions lointaines.

A partir de ce moment, l'artillerie de la marine, définitivement exclue du service des canons sur la flotte, devenue étrangère aux luttes sur mer dans lesquelles elle s'était illustrée pendant tout le dix-huitième siècle, et la première moitié du dix-neuvième, a enfin obtenu une place dans les guerres continentales, à côté de l'artillerie de terre, une très petite place qui lui sera toujours disputée, mais qui lui permettra de vivre avec honneur, de recruter des hommes d'action, et de faire passable figure pendant la guerre contre l'Allemagne.

L'expérience de cette guerre n'en a pas moins permis de constater ce qui est l'évidence : que la bonne volonté ne suffit pas, que l'esprit de corps le plus vivace peut faire des prodiges, mais est impuissant à remplacer le matériel, les chevaux, l'instruction pratique, et à permettre que, d'un jour à l'autre, deux troupes d'artillerie, préparées pour la guerre dans des conditions toutes différentes, puissent unir harmonieusement, sans conflit, leurs efforts devant l'ennemi.

Les officiers de l'artillerie de la marine, ayant fait campagne sur tous les points du globe, plus expérimentés souvent que leurs camarades de l'armée de terre, furent quelquefois dans des situations tout à fait fausses, parce que, dans les détails, dans les pratiques journalières, ils n'avaient pas les mêmes habitudes, les mêmes traditions, les mêmes formules, pour ainsi dire, et parce qu'en outre, il faut le reconnaître, quelques-uns d'entre eux n'avaient jamais eu les moyens d'acquérir, à cheval, la solidité voulue pour faire bonne figure à la tête d'une batterie montée. Dans la marine, et pour les travaux du matériel d'artillerie, où ses charges sont énormes, la situation de ce malheureux corps est toujours restée, elle est encore indécise et fausse.

Si, en 1864, à un moment où la nécessité de créer une nouvelle artillerie, pour le service de la flotte, s'imposait d'une façon absolue, il a été possible d'obtenir une bienfaisante réorganisation mettant toutes les forces de l'arme, personnel et matériel, entre les mains d'un chef sorti de ses rangs, le général Frébault, dès que les résultats désirés parurent atteints et assurés, dès surtout que la guerre de 1870-71 fut terminée, une nouvelle dislocation se produisit. En 1872, l'artillerie de marine fut enlevée de nouveau à ses chefs naturels, et, depuis cette époque, le mal n'a fait que s'aggraver; elle n'a pas un représentant à la direction du personnel, où, en dépit de la meilleure volonté et des efforts les plus consciencieux d'un sous-chef de bureau civil, ses cadres et ses effectifs, si compliqués et si variés comme ses attributions, sont souvent répartis et employés *au petit bonheur*.

On a constamment augmenté les charges et les attributions de l'artillerie de la marine, et on lui a enlevé, partout et en tout, avec soin, la disposition et le commandement de ses forces; sauf dans de très rares occasions et quand une personnalité hardie s'est imposée, on ne l'a pas appelée à prendre la plus petite part aux projets préparés pour la diminuer ou l'agrandir.

On semble avoir pris soin de lui ôter toute velléité de considérer comme acquis les résultats obtenus, et les officiers de l'arme, aujourd'hui encore, se demandent si, pour réaliser quelque économie, pour empêcher un accroissement de situation militaire qui porterait ombrage aux officiers de la flotte, ou qui détournerait l'artillerie de la tâche de corps constructeur, qui intéresse particulièrement la marine, on ne va pas supprimer ses régiments, lui enlever toute place de bataille dans les guerres continentales et même aux colonies. N'a-t-on pas rédigé, publié, déposé devant le Parlement, il y a moins de deux ans, un projet qui subordonnait les officiers d'artillerie, en principe, aux officiers de la flotte, pour l'armement des batteries de côtes?

Enfin, l'infanterie et l'artillerie de marine ont toujours eu des raisons de craindre que la marine les réduise à un rôle qu'aucun corps militaire ne saurait accepter, celui de serviteur d'un autre corps, plus puissant, plus influent, et en possession de tous les moyens qui rendent contre lui la défense impossible.

II

Cet exposé suffit pour justifier chez nous la volonté bien arrêtée de faciliter, par notre action personnelle, chaque fois que nous avons été en position de nous faire écouter, toute solution, même imparfaite, qui aurait réglé, défini et consolidé la situation des troupes de la marine.

Malheureusement nous n'avons jamais pu faire adopter la méthode de travail qui aurait conduit à un résultat passable. Les rédacteurs de projets n'ont pas été, en général, des hommes compétents, ou ne l'ont été qu'incomplètement et dans des conditions de personne ou de situation qui condamnaient à l'avance leurs idées à un échec, sans avoir vu le jour et, en tout cas, sans avoir été discutées.

De 1881 à 1890, les projets les plus divers, venant du Parlement et du ministère de la marine (direction du personnel), tous contradictoires, conduisent : les uns, à la fusion, sans ménagement et sans garantir les droits et les résultats acquis, des troupes de la marine dans celles de la guerre; les autres, à l'asservissement, plus

complet que jamais, de ces mêmes troupes aux intérêts de la flotte.

D'une part, on méconnaît les nécessités d'une administration et d'un commandement calqués sur les besoins spéciaux de troupes destinées à combattre à terre, et on veut voir partout des forts et des garnisons organisés sur le modèle des navires; de l'autre, on veut, avant tout, noyer dans l'armée des forces qui, par leur cohésion, par la vigueur et l'initiative qu'a développées au suprême degré la nature même des services coloniaux, pourraient, en entrant au ministère de la guerre, y acquérir une situation prédominante, ou dont les chefs, tout au moins, porteraient ombrage à des personnalités importantes.

Ni les projets du baron Reille, si bien étudiés qu'ils fussent dans les détails, ni ceux du ministère de la marine ou de ses amis, n'ont, après des discussions plus ou moins confuses, été acceptés par le Parlement; et les troupes de la marine ont continué à vivoter, subissant des augmentations ou des diminutions, au jour le jour, à la demande des événements, et d'après les difficultés budgétaires de chaque exercice.

III

Enfin la mise en vigueur de la loi du 15 juillet 1889 sembla ne plus pouvoir permettre de nouveaux retards.

Cette loi prévoyait la création de troupes coloniales et leur donnait un recrutement spécial.

Un projet de réorganisation fut mis à l'étude; une grande commission technique mixte fut réunie. Elle comprenait les représentants les plus autorisés de l'armée de terre, de l'armée de mer et des troupes de la marine. Elle était placée sous la présidence du chef d'état-major général de l'armée, général de Miribel, dont l'impartialité, la haute intelligence, le caractère droit, ferme et conciliant, ne tardèrent pas à assurer, à la fois, une bonne méthode de travail, la liberté à tous d'exprimer son opinion, et, par suite, permirent d'arrêter rapidement un projet qui donnait satisfaction aux intérêts respectables des corps et des personnes, et qui surtout garantissait, aux colonies comme en France, les intérêts de la défense nationale, en organisant l'armée coloniale autonome que la France attend encore aujourd'hui.

En voici les conclusions et les bases :

« 1° Respecter dans la plus large mesure la situation actuelle et les droits si légitimes des troupes de la marine.

« 2° Assurer la garde et la défense des colonies avec des hommes faits ou acclimatés et des effectifs aussi réduits que possible, tout

en augmentant les ressources de la portion de l'armée nationale destinée au service colonial.

« 3° Ne grever enfin le budget d'aucune charge nouvelle et même d'alléger les anciennes.

« La situation adoptée pour l'organisation de troupes coloniales consiste donc dans le maintien d'éléments déjà existants (infanterie et artillerie de marine, troupes indigènes, corps disciplinaires), et l'introduction dans ces troupes d'un élément nouveau fourni par les régiments étrangers.

« L'organisation proposée est basée sur le principe fondamental de l'autonomie du personnel à tous les degrés de la hiérarchie.

« Cette autonomie, consacrée déjà par la loi du 15 juillet 1889, est, en effet, indispensable pour donner aux troupes coloniales l'esprit de corps, la cohésion et l'expérience, qui leur sont plus nécessaires encore qu'à d'autres troupes.

« Elle s'impose égalcment au point de vue budgétaire.

« Quatre départements ministériels, sans parler des budgets locaux, tels que ceux de l'Indo-Chine, participent actuellement, à des degrés divers, aux dépenses que nécessitent la garde et la défense de nos établissements d'outre-mer. Ce sont : la marine ; le commerce, l'industrie et les colonies ; la guerre et les affaires étrangères.

« Mais, dans le budget de ces ministères, rien n'indique d'une façon bien nette la portion des crédits spécialement affectés aux troupes coloniales.

« A la marine, par exemple, certaines dépenses afférentes aux troupes sont confondues avec celles du personnel de la flotte dans les mêmes chapitres du budget (vivres, habillement, etc.).

« L'intérêt général commande une modification à cet état de choses.

« L'adoption du principe de l'autonomie permet, sans léser aucun intérêt, de réaliser le rattachement des troupes coloniales au ministère de la guerre.

« Nul plus que moi[1] ne rend justice au ministère de la marine, n'apprécie tous les services qu'il nous a rendus et ne voudrait le diminuer en rien, mais cette mesure s'impose aujourd'hui. L'opinion publique la réclame, la Chambre des députés l'avait elle-même votée, en 1888, à une forte majorité.

« Elle permettrait au ministère de la guerre, mieux en situation pour cela que le ministère de la marine, de tirer un meilleur parti, pour la défense nationale, des ressources importantes des troupes

[1] C'est le général de Miribel, président de la Commission, qui parle en résumant les idées adoptées par l'unanimité des membres.

coloniales qui, avec leurs réserves, disposeront de 100,000 hommes, sans compter l'armée territoriale des colonies.

« Ces troupes coloniales ne sont, d'ailleurs, qu'une fraction des armées nationales ayant un rôle spécial dans les colonies.

« Elles peuvent être, en outre, appelées à combattre aux côtés de l'armée de terre, en Europe.

« Les troupes coloniales doivent être recrutées, organisées, instruites, administrées et commandées d'après les mêmes lois et les mêmes règles que l'armée tout entière.

« Il faut remarquer, en effet, que depuis longtemps déjà les troupes ont été remplacées, pour le service à bord des bâtiments, par des fusiliers marins et par des canonniers des équipages de la flotte.

« D'autre part, la défense des côtes de la métropole se trouvera en dehors des cinq ports militaires, plus nettement réunie sous un seul et même commandement, celui de la guerre.

« C'est au ministère de la guerre que reviennent, en effet, les charges et les responsabilités de la défense de toutes nos frontières.

« A la marine, la défense sur mer; et à la guerre, la défense sur terre.

« Le rattachement au ministère de la guerre entraîne une nouvelle organisation pour l'infanterie, et surtout pour l'artillerie de la marine. »

Le projet de loi, établi sur ces bases, réalisait des progrès incontestables au point de vue de l'utilisation de nos ressources militaires.

Au point de vue budgétaire, il permettait de compter sur des économies sensibles.

Enfin, dans le cas où une expédition outre-mer devenait nécessaire, il permettait, sans faire appel à l'armée de terre, sans compromettre la mobilisation, de disposer immédiatement de 8 bataillons et de 4 batteries, et au besoin d'un corps d'armée tout entier. Il semblait ainsi répondre à tous les desiderata, et il nous aurait évité les fautes graves et l'effroyable déperdition de forces auxquelles a donné lieu l'expédition de Madagascar.

Son adoption aurait prouvé que le Parlement savait sacrifier tous les intérêts particuliers, quand il s'agissait d'accroître et de consolider la puissance militaire de la République.

Telles étaient, en résumé, les considérations de l'exposé de motifs à l'appui du projet de loi qui est resté en route, ayant été déformé, mal présenté et bientôt lâché par le ministère de la guerre qui le savait combattu, plus ou moins secrètement, de divers côtés, parce que des intérêts personnels, d'un poids excessif et peu respectable, faisaient redouter l'entrée, même avec l'autonomie,

de l'état-major général des troupes de la marine dans les cadres de la guerre.

Depuis cette époque, 1890-1891, l'afflux de projets et de propositions plus ou moins définis, sous toutes les formes : brochures, articles de journaux et de revues, a été plus grand que jamais, et les contradictions se sont multipliées et accentuées, comme il doit arriver lorsque personne n'a la charge de centraliser et de faire respecter, sous sa responsabilité, les intérêts militaires d'une grande nation.

IV

Suivant les principes que nous avons indiqués plus haut, et en qualité de directeur de l'artillerie de la marine, nous n'avons pas cessé, après la disparition du projet Miribel, auquel nous avions collaboré et qui représentait pour nous une solution entièrement satisfaisante, d'aider, de collaborer à toutes les entreprises sérieuses ayant pour objet d'améliorer une situation par trop difficile et précaire.

Avec M. Burdeau, qui voulait faire, au ministère de la marine, pour les troupes coloniales, une organisation autonome, rationnelle, en y constituant un état-major général spécial pour ces troupes et une direction, nous avons reconnu que cette solution, si elle était défectueuse en principe parce qu'elle laissait les troupes à la marine, était très acceptable en pratique, parce qu'elle constituait enfin le grand service central des troupes, avec tous les organes nécessaires, et nous avons fait tout notre possible pour la faire aboutir. Malheureusement, ce ministre, qui avait la liberté d'esprit, la facilité de travail et la hardiesse d'un homme d'Etat, disparut trop tôt et le projet avec lui; il n'en a plus été question depuis.

En 1893, une loi néfaste, sous prétexte d'appliquer aux troupes de la marine la loi de 1889, et pour satisfaire, en réalité, des ntérêts électoraux, en renouvelant des popularités qu'avaient avariées des aventures coloniales, a compromis gravement le recrutement même des troupes de la marine et la défense nationale.

Des hommes d'Etat, sachant très bien que l'objectif qu'ils faisaient miroiter devant un peuple mal renseigné et qui consistait à ne plus envoyer dans les colonies, malgré eux, des hommes du contingent, était déjà atteint, s'associèrent à une mesure dont les résultats devaient être aussi coûteux pour le budget que dangereux au point de vue militaire.

Les difficultés, qui résultèrent de l'application de cette loi, en même temps que les conflits aux colonies, déterminèrent, en 1894, 1895, 1896 et 1897, la préparation des projets les plus hétérogènes, tous médiocres, et pour lesquels, néanmoins, nous avons

donné dans la mesure la plus large, même en dehors de nos attributions spéciales, des avis qui ont été écoutés poliment, en général, mais jamais suivis.

L'un de ces projets, en particulier, issu du ministère de la guerre et intéressant l'Algérie et la Tunisie, échoua surtout pour avoir confondu les graves questions que soulève l'organisation de ces pays, presque assimilés à la France, avec celle, très distincte, beaucoup plus spéciale et assez difficile par elle-même, qui regarde la défense des colonies proprement dites.

Le baron Reille, sans aller aussi loin dans les mêmes errements, avait, d'ailleurs, en 1885, compromis, pour des raisons analogues, le succès de ses efforts en vue de constituer l'armée coloniale.

A la rue Royale, l'inspection générale de l'artillerie de la marine, la direction du personnel, l'état-major général et le cabinet du ministre, ont successivement rédigé, en travaillant isolément ou à peu près, des projets qui tous sont restés dans les cartons.

Le ministère de la guerre, après l'échec dont nous venons de parler, en présenta un autre où les troupes de la marine étaient complètement sacrifiées, leurs officiers exposés à être mis à la suite et considérés comme étant, pour ainsi dire, de race inférieure. Il eut le même sort.

M. le sénateur Cabart-Danneville, M. Fleury-Ravarin et la commission de la marine, par l'organe de M. Leygue, ont mis sur le papier des idées et des dispositions toutes empreintes du plus grand esprit de justice et même de bienveillance pour les troupes, et, en les complétant par la constitution de l'état-major général spécial prévu par M. Burdeau, leurs projets rendaient aussi peu graves que possible les inconvénients du maintien des troupes au ministère de la marine.

Les éléments de discussion ne font donc pas défaut; tout ce qu'on peut dire en faveur des deux solutions qui se partagent les esprits a été dit et exposé.

Allons-nous enfin aboutir à un résultat? La lutte aujourd'hui est circonscrite : le ministère des colonies s'efface et les ministères de la guerre et de la marine (ou plutôt la commission de la marine à la Chambre des députés, qui a pris fait et cause pour ce dernier) sont en présence.

Le Parlement se trouve saisi de projets bien définis; tous les intéressés ont pu faire valoir les considérations à l'appui de leurs idées; notre empire colonial s'est agrandi, avec Madagascar, dans une énorme proportion; enfin, la question de guerre contre notre rivale d'outre-Manche s'est posée plusieurs fois et peut encore se poser d'un jour à l'autre. Il faut en finir.

V

Dégagé plus que jamais de tous intérêts personnels, nous allons nous efforcer de dire la vérité et de démontrer qu'il est facile et urgent, si l'on veut bien traiter comme elles le méritent les questions de personnes et de corps, d'aboutir à la seule solution raisonnable, celle qui consiste à confier toutes les forces agissant à terre au ministère qui est organisé pour les commander.

Nous examinerons, tout d'abord, une à une, les principales raisons que les partisans du ministère de la marine font valoir pour lui conserver ce qu'on appelle ses troupes; elles sont très complètement résumées dans le remarquable rapport établi, au nom de la commission de la marine, par M. Honoré Leygue, député de la Haute-Garonne. Trois idées maîtresses dominent ce rapport :

1° La spécialisation de l'armée coloniale est essentielle; elle est imposée par le rôle de cette armée et admise par toutes les nations.

2° La séparation de l'armée coloniale et de l'armée métropolitaine est obligatoire. L'armée coloniale doit rester à la marine.

3° Tous les moyens de défense de nos côtes contre les insultes d'une escadre ennemie doivent être réunis sous une direction unique.

Au sujet de l'autonomie de l'armée coloniale, depuis que le général de Miribel l'a, pour la première fois, demandée et définie d'une façon précise, il n'y a plus et il ne peut plus y avoir de contestation. Si ce même projet, qui constituait un corps expéditionnaire toujours disponible, pour les éventualités demandant une action rapide n'importe où, avait été adopté, on pourrait admettre également, avec M. Leygue, que l'armée coloniale suffirait à toutes les opérations, auxquelles l'armée continentale ne peut pas prendre part sans compromettre la mobilisation.

En ce qui concerne la seconde idée, qui ressemble à la première dont elle est l'exagération poussée jusqu'à comporter le maintien des troupes à la marine en vue d'éviter tout contact avec la guerre, la plupart des raisons que donne le rapport, ont trait à ce que les troupes de la marine se sont montrées supérieures à celles de la guerre au point de vue de l'entraînement, de la résistance au climat et de l'adaptation aux guerres coloniales.

« Après Lang-Son, dit le rapporteur, c'est la brigade Brière de l'Isle qui rétablit la situation. A Madagascar, c'est l'infanterie de marine qui, avec l'incorporation des volontaires de la Réunion, malgré leur extrême jeunesse, résista le mieux à l'insalubrité endémique. »

Peut-être y a-t-il dans ces termes un excès de critique implicite pour toutes les troupes qu'a fournies le département de la guerre. Un examen sérieux des faits ne laisserait pas subsister ces appréciations trop absolues, nous tenons à le dire par esprit de justice.

Quoi qu'il en soit, ce qui n'est pas admissible, c'est la conclusion de M. Leygue, à savoir que le principe de l'organisation des troupes de la marine est bon et correspond parfaitement aux attributions de ces troupes.

Ce n'est pas au principe de l'organisation de ces troupes, comme l'entend le rapporteur, c'est-à-dire à leur maintien dans la marine, que ces troupes ont dû les qualités dont elles ont fait preuve. Le principe, essentiellement défectueux, qui a continué à présider à leur organisation, alors qu'elles avaient cessé d'être presque exclusivement des troupes de marine servant à bord des navires ou gardant les arsenaux et leurs approches immédiates, a entraîné, à la fois, toutes les difficultés, toutes les souffrances, toutes les pertes de forces, argent et personnel, qui ont rendu tristes, dangereuses, compromettantes pour la défense coloniale, nos expéditions du Tonkin et de Madagascar, si glorieuses d'ailleurs pour les troupes de la marine et aussi pour les troupes de terre qui étaient très mal préparées pour y prendre part, mais qui n'y ont pas moins fait preuve des meilleures qualités françaises.

L'autonomie, appliquée, suivant les idées du général de Miribel, à des troupes coloniales commandées par leurs chefs naturels, eût évité les fautes, dont il s'agit, à Madagascar comme au Tonkin. Et si le ministre de la guerre eût possédé ces troupes, s'il avait pu disposer du corps expéditionnaire bien organisé, présent en France, que comportait le projet Miribel, nous aurions pu agir, en temps utile, en Egypte comme en Tunisie, sans toucher à l'armée continentale.

Les qualités spéciales qui distinguent les troupes de la marine, elles les doivent à un phénomène moral très naturel qui se produit toutes les fois qu'un être humain ou un groupe d'êtres humains, très vigoureux d'ailleurs, est soumis à des épreuves continues, sérieuses, difficiles, à hauteur et plutôt au-dessus de ses forces.

Si les troupes de la marine, au Tonkin, en 1883 et en 1885 notamment, ont fait honneur à la France, c'est en dépit d'une organisation détestable et grâce à la valeur exceptionnelle d'éléments qui ont puisé dans leurs traditions la force, le courage de payer de leurs personnes, de s'user, de se dévouer sans mesure, presque follement, pour ne pas rester en route quand les camarades de l'armée de terre, bien équipés et bien montés, marchaient. N'a-t-on pas vu nos artilleurs de marine remplacer les mulets

oubliés ou envoyés trop tard par une administration incompétente et ignorante des choses de la guerre, et traîner leurs canons à travers les bois et les plaines vaseuses du Tonkin, en marquant de leurs cadavres la route suivie par eux.

Si l'expédition du Dahomey a été sagement conduite, on ne saurait décemment l'attribuer à ce que les troupes relevaient du département de la marine. Le conflit, qui s'éleva au sujet des rôles respectifs des commandants des forces maritimes chargées du ravitaillement et du colonel commandant les troupes, causa, en effet, on s'en souvient, la chute du ministre de la marine, qui avait cru devoir défendre ce qu'on appelait les prérogatives des officiers de vaisseau.

Un esprit simple, très net, aimant la décision, chez le ministre de la marine, une grande vigueur et des qualités analogues chez celui qui commandait, ont fait réussir l'expédition du Dahomey.

Avec le rapporteur de la Commission de la marine, nous reconnaissons donc que la spécialisation des troupes, unanimement admise, s'impose, et nous trouvons excellentes les considérations mises par lui à l'appui de cette idée. Mais la spécialisation est loin d'entraîner la séparation de l'armée métropolitaine régulière, au contraire. Les conditions particulières, que comporte l'action des troupes aux colonies, avec des effectifs limités, dans des conditions où les ravitaillements sont difficiles, où on a presque toujours le nombre et le terrain contre soi, donnent à penser qu'il serait excellent de mettre des troupes d'élite qui ont vu leur énergie physique et morale, l'esprit d'initiative et l'amour du danger se développer chez elles, en contact avec l'armée métropolitaine.

Passées au département de la guerre et ayant pris part, sur le territoire de la France, à la vie, aux instructions, à la préparation de l'armée de terre, elles lui apporteraient, en cas de guerre continentale, sans à-coup, sans hésitation, sans conflit, des éléments précieux. D'une façon continue, par des transfusions de sang convenablement réglées, sans entamer l'autonomie en ce qu'elle a de respectable, on pourrait, d'ailleurs, tenir compte à la fois de la convenance de soustraire au service colonial des officiers que leur santé ou des raisons graves détermineraient à y renoncer, et de la nécessité de maintenir en permanence des cadres attachés à leurs troupes et de n'avoir pas dans les troupes coloniales des officiers de passage, pressés d'atteindre un grade et de se retirer aussitôt après; on pourrait aussi donner à des officiers désireux d'une vie active, et pour lesquels la vocation coloniale se révélerait après quelques années de service dans nos garnisons, le moyen de s'utiliser aux colonies, de se faire connaître et de faire valoir les qua-

lités exceptionnelles d'initiative, de commandement, d'action militaire, que cette vocation, venue plus ou moins tard, comporte presque toujours.

Il est certain, dit une note du rapport, « que sans la campagne entreprise pour le rattachement à la guerre, campagne qui a empêché le ministère de la marine de préparer l'expédition du Tonkin, comme ce ministère le voulait et le pouvait, les troupes de la marine auraient suffi ». Rien n'est moins exact. Nous avons vu commencer l'expédition du Tonkin, nous savons par suite de quelles fautes lamentables, dues à la substitution d'un officier de vaisseau à un colonel d'infanterie prêt à marcher, le désastre, où a péri le commandant Rivière, s'est produit.

Nous avons, très succinctement et incomplètement, en passant, signalé les conditions défectueuses dans lesquelles le ministère de la marine expédia des troupes d'artillerie, en 1883-1884, pour réparer les conséquences des fautes commises par cet infortuné capitaine de vaisseau, qui avait assumé et entrepris la tâche de conquérir le Tonkin avec quelques compagnies d'infanterie de marine et deux batteries, sans avoir aucune idée de ce que doit être une opération de guerre sur le *plancher des vaches*, et surtout dans la brousse, aux colonies.

Nous affirmons, et le bon sens est avec nous, qu'il n'y a rien au ministère de la marine, pas plus aujourd'hui qu'en 1883, qui permette de préparer convenablement une expédition coloniale proprement dite.

Qu'on ouvre l'*Annuaire de la marine* à l'etat-major général : le seul officier supérieur des troupes qui y figurait, à la fin de 1898, était en sous-ordre dans une section dont le chef était un officier de vaisseau.

Lorsqu'il s'est agi, en diverses occasions, d'envoyer du matériel, quelques troupes de renfort, et à plus forte raison un corps complet, artillerie et infanterie, sur tel ou tel point de notre empire colonial, ou pour occuper la Crète, nous avons été témoin de l'incohérence qui résulte de l'absence d'un état-major général spécial constitué en vue des opérations à terre. Nous avons constaté, en en contrariant les effets de notre mieux, pour ce qui nous concernait, les bévues de l'état-major général de la flotte, lequel, par destination, par vocation, pour ainsi dire, a une tendance invincible à envisager la préparation, le commandement et le maniement d'une troupe à terre comme ceux, infiniment plus simples, d'un navire sur lequel se trouvent, dans un espace restreint et à portée du téléphone, tous les approvisionnements, tout le personnel et tous les instruments dont le chef a besoin pour faire vivre et agir les forces qui lui sont confiées.

Une grande rapidité de conception, des idées très simples, l'absence totale de nervosité, peuvent suffire à faire un chef d'escadre. Mais, si, pour celui qui a la responsabilité des opérations à terre, les problèmes à résoudre, les actions à décider et à exécuter, exigent peut-être à un moindre degré ces belles qualités, elles en réclament, par contre, d'autres très rares également et très importantes : il y faut des connaissances de détail, des habitudes d'ordre, une puissance de calcul, qui doivent être constamment exercées et avoir été préparées par une éducation spéciale.

Le rapporteur de la commission de la marine vise ensuite la déplorable organisation de l'expédition de Madagascar, dont le ministère de la guerre a eu la responsabilité. Ici encore, nous croyons qu'il y a confusion, et il est bon de chercher et de définir le mal et ses effets.

L'opinion publique, frappée des inconvénients et des maux qui étaient résultés des tâtonnements, des longueurs et de l'emploi de ce qu'on a appelé les petits paquets, dans les guerres coloniales précédentes, a voulu qu'on fît grand et rapidement; les chefs, trop enclins à s'effacer devant cette opinion publique, même dans les matières où sa compétence est nulle, lui ont donné satisfaction. On a envoyé trois fois plus de monde qu'il n'était nécessaire et trois fois plus vite, en tout cas, qu'il n'était utile et raisonnable.

D'ailleurs, le ministère de la guerre, n'ayant pas à sa disposition l'armée coloniale autonome, dont tout le monde reconnaît la nécessité, ne s'étant pas servi, par suite, des généraux et des officiers des troupes de la marine qui lui étaient étrangères, a commis des fautes qu'il aurait sûrement évitées si le projet du général de Miribel, par exemple, ayant été mis à exécution, cette expédition coloniale avait été préparée avec le concours des hommes compétents.

« Les troupes de la marine disposaient de tous les éléments acclimatés nécessaires, dit M. Leygue, et par leur emploi on eût évité le plus grand désastre sanitaire qui ait marqué les expéditions coloniales contemporaines. » Et il ajoute : « Nous ne croyons pas que l'opinion publique en France soit disposée au rattachement de l'armée coloniale au ministère de la guerre, parce que ce rattachement ne pourrait que faciliter le retour de semblables calamités. »

Nous répondrons : Il n'est pas exact que les troupes de la marine fussent en état de fournir tous les éléments acclimatés nécessaires; il aurait fallu, pour envoyer les effectifs encadrés indispensables, vider les ports, désarmer toutes les batteries de côte confiées à la marine, désorganiser le service du matériel d'artil-

lerie en lui enlevant les officiers, en nombre beaucoup trop insuffisant déjà, qui, dans les établissements et dans les commissions, travaillent à la création, à l'entretien et à la mise à bord du matériel d'artillerie. La contestation, sur ce point, n'est pas possible.

Pour que la marine fût en état de fournir, pour des expéditions de ce genre, à la première réquisition, le personnel nécessaire, en continuant à assurer le service de son matériel, la garde des arsenaux et l'armement des batteries, il faudrait doubler les effectifs entretenus en France. Nous l'avons bien vu, à la fin de 1898, pendant et après la triste reculade de Fachoda. A-t-on assez crié que le service de la première heure, pour la défense de nos arsenaux, n'était pas assuré? A-t-il été assez évident que la marine n'avait pas le nécessaire pour armer les canons en batterie dans nos colonies, et n'avait pas non plus l'indispensable pour remplir en France la tâche qu'elle assume pour son propre armement et pour la partie de la défense des côtes qui lui est confiée.

Les cris de découragement et même de désespoir, qu'on a poussés à cette époque, étaient certainement mal justifiés et dus à ce que le ministre de la marine et son entourage ne connaissaient pas suffisamment les questions relatives à la défense des côtes, dont ils avaient malheureusement la responsabilité.

Les dangers d'une attaque à la première heure et l'impossibilité de tirer, dans de bonnes conditions, les coups de canon nécessaires pour écarter ou couler les navires ennemis, ont été exagérés. L'emploi des troupes d'artillerie et d'infanterie de terre disponibles aurait permis d'assurer, en temps utile, l'armement des batteries pour l'éventualité, seule en question à cette époque, d'une guerre avec l'Angleterre.

En tous cas, si les troupes de la marine avaient des effectifs insuffisants, c'est à la marine, responsable de leurs effectifs et de leur organisation, qu'il y a lieu de s'en prendre.

Nous nous rappelons qu'à un moment donné on a réclamé, avec une insistance peut-être excessive, pour cette défense de la première heure, l'attribution à la marine de renforts considérables demandés à la guerre; on voulait en faire une catégorie spéciale de troupes destinées à la défense des ports et appelées troupes de garnison.

A peine étaient-elles arrivées et installées que, pour les besoins du service colonial courant, et pour mettre en état de défense ce qu'on a appelé les bases d'opérations de la flotte, on vidait les batteries et compagnies dites de garnison, en expédiant au delà des mers des hommes qui devaient être consacrés au service des

batteries de côte de la marine et à la défense des approches de nos ports de guerre métropolitains.

Je dois dire que tous ces soldats avaient pris goût de suite à la vocation coloniale, au contact des camarades, et que tous étaient volontairement partis pour une destination à laquelle ils ne songeaient guère lorsqu'ils quittaient l'armée de terre avec la promesse de ne pas sortir de France.

Nous ne suivrons pas le rapporteur dans l'examen qu'il fait de l'organisation allemande, en ce qui concerne le service colonial; *la porte à laquelle il frappe*, toujours la même, est, en effet, enfoncée depuis longtemps : la spécialisation, l'autonomie, s'imposent, c'est entendu, personne ne le conteste.

Quant à la coopération de la flotte dans les opérations coloniales importantes, elle est nécessaire s'il s'agit d'une île comme Tahiti, d'un archipel comme les Tuamotu, les Marquises ou les Comores, s'il s'agit même de la Nouvelle-Calédonie; mais elle est réduite au transport des troupes et des approvisionnements, quand il s'agit de grands territoires comme l'Indo-Chine, le Sénégal, le Soudan, le Congo, etc.

La flotte a pu et elle peut encore servir merveilleusement et très utilement la France, avec ses navires et ses compagnies de débarquement, sur tous les points du globe; elle peut trouver maintes occasions d'agir comme elle l'a fait, avec l'amiral Courbet, dans les mers de Chine, à Chefoo, aux Pescadores, ou, comme l'a fait si heureusement l'amiral Humann, à l'embouchure du Meïnam, dans le golfe de Siam; mais ce ne sont pas là des opérations de guerre coloniale proprement dite.

Appliquons résolument, complètement et simplement la règle que le bon sens et la réflexion dictèrent au général de Miribel, après les études et les discussions approfondies de la commission technique de 1891, où il s'était engagé, n'ayant pas de parti-pris contre le ministère de la marine, ayant plutôt l'idée préconçue de lui laisser ses troupes et d'admettre que le *statu quo*, avec des améliorations dans l'organisation des troupes, permettait de satisfaire à tous les besoins du service colonial

Cette règle, nous l'avons déjà donnée, nous la répétons ici avec des termes un peu differents :

A la marine, les luttes sur mer,

A la guerre, les luttes sur terre.

Nous irons plus loin, et nous dirons : pour que la marine exerce sur mer efficacement l'action très importante, toujours dangereuse et par suite très glorieuse également, qui, d'un jour à l'autre, peut être indispensable au salut de la France, pour qu'elle se

reconnaisse, pour qu'elle s'affirme et comprenne sa force, il faut que ses officiers, ses chefs, renoncent, une fois pour toutes, à se mêler à des opérations à terre où ils n'ont que faire, qu'ils ne connaissent pas et n'ont pas à connaître.

En ce qui concerne la troisième idée préconisée par le rapport, à savoir « que tous les moyens de défense de nos côtes contre les insultes d'une escadre ennemie doivent être réunis sous une direction unique », nous serons conséquent avec nous-même et, d'accord avec le général de Miribel, nous n'admettrons pas que la marine puisse jamais assurer l'ensemble de la défense des côtes, qui exige la coopération de fractions importantes de l'armée de terre; nous sommes d'avis que le service des batteries de côte, sans exception, doit être remis au département de la guerre.

Des exemples tirés de ce qui se passe en Allemagne, en Italie, au sujet de la défense des côtes, sont loin d'être probants. Le rapporteur constate, avec raison, que dans la mer du Nord, pour l'Allemagne, c'est le ministère de la marine qui est chargé de la défense des côtes, et que, dans la Baltique, c'est le ministère de la guerre. Il ajoute : « C'est, en définitive, l'empereur qui reste le maître d'assurer comme il le jugera convenable leur défense. »

Des considérations toutes spéciales, dans lesquelles interviennent la constitution du peuple, l'étendue de ses côtes, leur plus ou moins grande vulnérabilité, leur plus ou moins grande distance du centre militaire intérieur, justifient des solutions différentes.

En France, l'idée d'attribuer la défense des côtes à la marine a conduit ceux qui l'ont préconisée à présenter des projets comme ceux que nous avons vu éclore en 1898, pour l'utilisation des inscrits, projets où des artilleurs de profession, connaissant leurs canons, rompus au service des batteries, en temps de paix, n'étaient plus, en temps de guerre, que les auxiliaires des officiers de vaisseau, devenus leurs chefs et accompagnés des inscrits, devenus des canonniers, en quelques jours, à l'école des artilleurs.

Un juge impartial qui rapproche ces conceptions peu militaires des craintes déraisonnables qu'a jetées bruyamment dans le public le ministère de la marine pendant une dizaine d'années et au moment de la panique de Fachoda, en ce qui concerne la défense de la Corse, de la Tunisie, du Cotentin et de toutes nos côtes, un juge impartial, dis je, ne saurait hésiter à prononcer la sentence déjà énoncée plus haut :

Encore une fois, à la marine, les luttes sur mer; à la guerre, les luttes sur terre.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'organisation à faire.

Tout doit être calculé de façon à assurer aux officiers et aux

cadres, ainsi qu'aux hommes de troupe, une durée de séjour en France égale au moins au temps passé aux colonies, une réserve, constituant au moins un corps d'armée, serait indispensable à cet effet.

On devrait continuer à augmenter, dans la plus forte proportion, compatible avec les ressources locales et les conditions spéciales à chaque colonie, le nombre des indigènes, même pour l'artillerie, en appliquant de plus en plus ce principe, que le Français, dont la situation est la plus humble en France, quand il a de l'énergie et une instruction suffisante, doit être un petit chef aux colonies.

En ce qui concerne le rôle et la composition de l'armée coloniale, nous ne pouvons mieux dire que les articles 1 et 2 du projet de loi déposé, le 5 février 1891, par M. de Freycinet :

« Article premier. — Les troupes coloniales prévues par la loi du 15 juillet 1889 sont chargées de la garde et de la défense des colonies et des pays de protectorat soumis à la France, à l'exception de la Tunisie.

« Ces troupes sont rattachées au ministère de la guerre.

« Elles sont distinctes des troupes de l'armée de terre et ont leur régime propre.

« Elles ont un budget spécial qui devra pourvoir aux dépenses militaires de toute nature, tant dans la métropole que dans les colonies et les pays de protectorat.

« L'ensemble de ces troupes prend le nom d'armée coloniale.

« Art. 2. — L'armée coloniale comprend :

« 1° des corps de troupes d'infanterie et d'artillerie;

« 2° l'état-major général de l'armée coloniale;

« 3° l'état-major particulier de l'infanterie coloniale;

« 4° l'état-major particulier de l'artillerie coloniale;

« 5° le service colonial du recrutement et de la mobilisation. »

Pour les autres articles, qui concernent les effectifs et la nature des troupes, les modifications qui ont eu lieu dans notre empire colonial indiquent suffisamment les changements qu'il y a lieu d'y apporter.

L'article 16 prévoit des dispositions transitoires à appliquer aux services administratifs et de justice militaire, au service de santé, au service vétérinaire, au casernement, etc.; et enfin l'article 18 demandait que les dispositions du projet fussent applicables dans les trois mois qui suivraient sa promulgation.

Il serait vivement à désirer qu'une loi, résolvant enfin les graves questions que nous venons de traiter, fût adoptée et appliquée dans les trois mois qui suivront la publication du présent article. Mais, hélas! nous n'osons l'espérer.

En ce qui concerne l'autonomie, il doit être bien entendu que

nous la demandons complète, pour l'état-major général comme pour les officiers et tous les cadres; mais nous admettons que des portes de communication, bien définies, s'ouvrant d'une façon déterminée par la loi elle-même, éviteront les abus à prévoir.

A nos yeux, à moins de raisons de santé graves et reconnues telles par le service compétent, les officiers des troupes coloniales ne doivent pas pouvoir demander à passer dans l'armée métropolitaine avant d'avoir accompli cinq années de service consécutif dans l'armée coloniale, quand, à une époque quelconque de leur carrière, ils y ont pénétré.

Le ou les corps d'armée formant l'armée coloniale en France, devraient occuper des régions qui en rendraient l'embarquement partiel ou total aussi rapide et aussi silencieux que possible, et, contrairement à une idée qui a été préconisée à tort, c'est dans la métropole, et non en Algérie et en Tunisie, que ces troupes devraient être stationnées.

Des mesures transitoires seraient évidemment indispensables pour la première organisation de l'état-major général de ce corps d'armée, en se servant des éléments que présente l'état-major général de la marine. Il y aurait des difficultés de personnes, mais il semble qu'elles devraient disparaître facilement si le gouvernement avait la volonté ferme de mettre chacun à sa place et de faire prédominer les intérêts de la défense nationale sur tous les intérêts particuliers, en ménageant d'ailleurs ceux-ci avec la plus grande bienveillance.

Il faut, bien entendu, admettre que les troupes coloniales, ainsi organisées, prendraient, dans le contingent annuel, la plus grande partie de leurs forces, la loi néfaste de 1893 étant abrogée et le complément, du quart environ, étant formé par des rengagés; on peut espérer qu'en ayant, pour les effectifs entretenus en France, une proportion suffisante, on n'enverrait aux colonies que des rengagés ou des hommes de bonne volonté présentant, par leur tempérament, leur énergie et leur vocation, toutes les garanties voulues pour résister aux épreuves des climats les plus durs.

Comme le fait remarquer le général de Miribel, c'est un total de plus de 100,000 hommes que le ministre responsable de la flotte aurait à commander, à mettre en état de prendre rang dans l'armée continentale, en cas de guerre européenne, pour y donner tout ce que la nation a le droit d'attendre de pareilles troupes, dont les cadres, ayant eu le privilège, chèrement payé, de faire constamment campagne, d'avoir été de bonne heure habitués aux responsabilités et au commandement, ne pourraient pas être traités comme des quantités négligeables.

Il paraîtrait extraordinaire, au contraire, que le ministère de la marine n'eût pas demandé lui-même à être débarrassé d'un pareil fardeau, comme il a demandé à être débarrassé des colonies. Mais il faut être juste : les ministres de la marine, dont plusieurs amiraux, ont senti et reconnu hautement l'impossibilité, pour la marine, de conserver les troupes, et nous avons entendu nous-même, très fréquemment, les déclarations les plus explicites et les plus nettes à ce sujet.

Nous n'avons pas parlé de la solution qui donnait l'armée coloniale au ministère des colonies, comme il a pu paraître nécessaire de le faire dans un moment de détresse, à titre provisoire. Personne n'en parle plus, et tout ce que nous avons dit condamne cette solution, qui nécessiterait un troisième ministère militaire et diviserait encore, d'une façon plus grave, ce qui doit être uni.

Une difficulté grave a souvent paru faire hésiter les ministres de la guerre quand il a été question pour eux d'assumer la responsabilité de la défense coloniale[1]; elle a trait à l'extension excessive, illégale, à coup sûr dangereuse pour l'intérêt général du pays, des dispositions du sénatus-consulte du 3 mai 1854, ainsi conçues :

« Le commandement général et la haute administration dans les colonies ....., sont confiés, dans chaque colonie, à un gouverneur sous l'autorité directe du ministre de la marine et des colonies. Le gouverneur représente l'empereur, et il est dépositaire de son autorité. »

D'où il suit que, d'après les termes de la constitution du 14 janvier 1852, modifié le 7 novembre de la même année, les gouverneurs avaient le commandement des forces de terre et de mer.

Le décret du 3 février 1890 a donné aux gouverneurs des colonies la responsabilité, sous l'autorité directe du ministre chargé de la colonie, de la garde, de la défense intérieure et extérieure du territoire placé sous leurs ordres. On a fait revivre ainsi, en leur donnant une extension dangereuse pour l'intérêt général du pays, des dispositions que la loi constitutionnelle du 25 février 1875 avaient rendues caduques.

Il est facile de les faire disparaître pour toujours et d'appliquer aux colonies ce qui est bon pour le gouverneur de l'Algérie et le général commandant le 19e corps d'armée, aux termes des décrets du 15 mars 1879, du 26 novembre 1881, du 6 avril 1882, et dans certains cas, des dispositions du décret du 23 juin 1886, qui défi-

[1] Ce qui est caractéristique, c'est la facilité avec laquelle la marine a conservé la responsabilité dans des conditions jugées inadmissibles par la guerre.

nissent les relations entre le résident général et le général commandant les troupes d'occupation.

Il ne nous reste plus à traiter qu'une seule question, celle de la construction du matériel d'artillerie de la flotte et des côtes.

La solution à adopter est encore celle qu'a très bien définie la commission de Miribel de 1891 : « Les officiers de tous grades et les compagnies d'ouvriers et d'artificiers de l'artillerie coloniale continueront à assurer, dans les conditions actuelles, le service technique de l'artillerie de la flotte. Les officiers et les troupes d'artillerie coloniale, mis à la disposition du ministère de la marine, seront payés sur le budget de ce ministère. »

Nous pouvons affirmer, par les expériences que nous avons faites pendant sept années, que, pour obtenir du ministère de la guerre le personnel que réclamera l'accomplissement de cette tâche, le directeur de l'artillerie au ministère de la marine n'aura pas plus de peine que nous n'en avons eu pour obtenir, au jour le jour, que la commission de Gâvre, la fonderie de Ruelle, les directions d'artillerie des ports, et surtout la direction centrale, ne fussent pas réduites à l'impuissance par les mutations incessantes et l'insuffisance du nombre des officiers attachés aux plus importantes études et aux travaux les plus urgents.

Nous ne pouvons pas terminer sans rendre un hommage particulier au corps auquel nous avons appartenu. Il n'en est pas, infanterie de marine comprise, qui ait rendu plus de services au pays sur tous les terrains et à tous les points de vue. Il n'en est pas non plus qui ait été plus maltraité, dont les intérêts, les droits et les services aient été plus méconnus, et nous ne doutons pas que le ministre de la guerre, lorsqu'il aura l'honneur de l'avoir sous ses ordres, n'admette que la tête en doit enfin être proportionnée à l'immense étendue et à la diversité de ses attributions, de ses responsabilités, et au chiffre de ses cadres inférieurs.

Depuis 1858, nous l'avons démontré ailleurs maintes fois et nous n'avons cessé de le répéter toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, l'artillerie de la marine a accompli, en France et aux colonies, des travaux absolument disproportionnés à ses forces, elle s'est fait remarquer par des études scientifiques, par une connaissance approfondie de tous les détails de son métier de corps constructeur, par une méthode de travail comportant l'expérimentation continue associée à la hardiesse des conceptions et des réalisations, et enfin par le succès constant de ses efforts pour tenir la tête de toutes les artilleries du monde, — et, il faut le dire, — elle a rarement eu le bonheur de voir reconnaître ses mérites quand elle n'a pas eu des chefs assez sûrs d'eux et assez énergiques pour

les proclamer hautement et en faire la démonstration publique.

Nous avons beaucoup insisté sur ce qui concerne cette arme, d'abord parce que ses affaires et son histoire nous sont parfaitement connues, et aussi parce que tout ce qui concerne l'infanterie de la marine étant relativement simple, c'est surtout en faisant valoir le rôle de corps constructeur, dévolu à l'artillerie pour la marine, qu'on a essayé de démontrer l'impossibilité de faire passer les troupes au département de la guerre. On sait combien de fois, à ce sujet, on a mis en avant l'idée de créer un corps d'ingénieurs d'artillerie, idée née dans des esprits ignorants de toutes les exigences que comporte le métier d'artilleur-constructeur, idée que condamnent les succès mêmes des artilleurs de terre et de mer français, très franchement militaires les uns et les autres, dans la création du matériel de l'armée de terre comme du matériel de l'armée de mer.

Il y a, au contraire, grand intérêt à réunir dans le même ministère, en respectant leur autonomie, les deux artilleries de terre et de la marine pour éviter que, comme cela a eu lieu trop souvent, nous n'hésitons pas à l'affirmer, les conquêtes faites par l'une d'elles soient inconnues à l'autre, ou méconnues par l'autre, et inversement. Les difficultés, plus grandes qu'on est porté, en général, à le supposer, des communications franches d'un ministère à l'autre, et les rivalités inévitables de deux corps animés d'un grand amour-propre sont des causes permanentes de dépenses budgétaires excessives et d'une fâcheuse déperdition de forces. On y mettra fin en plaçant l'artillerie coloniale comme l'artillerie de terre sous les ordres du ministre de la guerre, qui fournira à son collègue de la marine le personnel dont il aura besoin, comme le ministère des travaux publics fournit des ingénieurs des ponts et chaussées au ministère de la marine pour les travaux maritimes.

VI

En résumé, la France doit avoir une armée coloniale pour défendre l'immense empire colonial qu'elle a conquis en Afrique et en Asie.

Cette armée aura forcément en France des réserves considérables pour permettre à son personnel, officiers, sous-officiers et soldats, de se remettre des effets du climat des colonies. Ces réserves devront être constamment disponibles pour la défense de la métropole ou pour une expédition à effectuer sur le territoire ennemi, en cas de guerre avec une puissance presque exclusivement navale, par exemple, et partout où une action rapide sera jugée nécessaire,

sans troubler les opérations éventuelles d'une mobilisation.

L'armée à créer, en coordonnant et organisant les troupes de la marine et en les complétant avec tous les éléments nécessaires, est donc à la fois coloniale et expéditionnaire, et, en même temps, elle doit être prête, à fournir sans difficultés, sans conflits, sans confusion et sans délai, en cas de mobilisation, le plus grand appoint possible pour une guerre continentale.

A tous ces titres, cette armée ne peut appartenir qu'au ministre de la guerre. Les troupes de marine, que doit garder la flotte, sont les fusiliers et les canonniers marins embarqués à bord des navires, à l'exclusion de l'artillerie et de l'infanterie de la marine, depuis quarante à cinquante ans.

Nous répéterons donc en finissant : A la marine, les luttes sur mer; à la guerre, les luttes sur terre.

Cette division du travail, simple et naturelle, entre les deux grandes forces militaires de la nation, plaçant chacune d'elles sur son élément, attribue à l'une aussi bien qu'à l'autre la part d'études, d'activité, de dangers et de responsabilités qui lui revient.

Quand elle n'aura plus à contribuer à la garde des terres métropolitaines et coloniales, qu'entre parenthèses elle trouve toujours et naturellement mal gardées, la marine française regardera et verra mieux que jamais les mers qu'elle doit disputer à ses rivales; elle se rendra mieux compte de ses propres forces et les disposera mieux pour atteindre, à tout prix, le but que les intérêts supérieurs du pays lui assigneront.

Et la guerre, quand elle sera appelée à faire un grand effort, dans le moindre temps possible (condition de jour plus indispensable), ayant eu en permanence toutes les troupes, sur tous les points, sous ses ordres, n'aura plus à exécuter des improvisations incompatibles avec la complication extrême des éléments qu'elle doit faire agir.

Pour réaliser cette mise en ordre de notre puissance militaire, il n'y a qu'à copier le modèle que recommande le nom du général de Miribel. Les projets qu'on a vu éclore depuis, travaux individuels, très remarquables assurément, lui ont emprunté leurs meilleurs éléments, mais ils n'en ont saisi ni le corps ni l'esprit. Le projet Miribel est une œuvre due à la collaboration d'un grand nombre d'officiers choisis en raison de leur compétence et présidés par un homme éminent dans toute la force du terme.

Général de la Rocque.

UN MOUVEMENT RELIGIEUX IRRÉSISTIBLE

LA RESTAURATION DU CULTE EN FRANCE

AVANT LE CONCORDAT

Une question se pose qui intéresse au plus haut point l'Eglise et les pouvoirs humains qui ont à compter avec elle. La religion tire-t-elle sa puissance, sa force de durée et de survivance, de son fonds propre, de sa vitalité intrinsèque, de son expansion native, ou bien doit-elle son éclat, son règne, son espèce de perpétuité, à la faveur des gouvernements. Et, pour éclairer ce problème à la lumière d'un des plus grands faits de notre histoire, la restauration du culte fut-elle l'œuvre et comme l'aumône du Concordat, ou, au contraire, le Concordat fut-il signé sous la pression de l'opinion populaire et parce qu'il donnait une sorte de consécration officielle à la foi séculaire renaissant de toutes parts. Des documents inédits, puisés aux Archives nationales, au besoin des statistiques, nous permettent d'apporter dans ce grand sujet quelques considérations nouvelles.

I

Il n'y a guère, dans le cours de la Révolution, de spectacle plus saisissant que celui de la religion des ancêtres reparaissant par une sorte de génération spontanée sur la terre de France aussitôt que la force brutale qui la comprimait se retire. On sait comment y avait été détruite cette Eglise gallicane qui avait jeté sur le sol des fondements si profonds. Le clergé proscrit, les prêtres réfractaires à la constitution civile poussés hors des frontières, les héros qui s'obstinent à rester obligés de chercher un refuge dans les bois et les cavernes, les vieillards entassés dans les prisons, les prêtres

constitutionnels condamnés à leur tour par des forcenés ennemis de toute idée religieuse, et quand le sacerdoce semble tari, parti, sécularisé, les édifices sacrés attaqués eux aussi, les flèches renversées, les cloches jetées à bas, les christs détachés à coups de fourche, les statues, calices, ciboires, ostensoirs, reliques et reliquaires, ornements sacrés, tous les trésors d'art et de foi amassés par les siècles entassés pêle-mêle dans les fourgons qui les emportent, le brigandage et le vol s'ajoutant ainsi à la profanation et au sacrilège, voilà, en deux mots, l'histoire d'une dévastation où la France semblait avoir fait la gageure d'anéantir en quelques jours ce qu'elle avait mis plus de mille ans à construire. Epoque étrange, appelée Terreur, terreur pour Dieu comme pour les hommes, où, pendant que le couteau de la guillotine fauche les têtes, le marteau démolisseur [1] s'attaque aux murs, aux fenêtres, aux vitraux, aux tableaux, aux joyaux d'Eglise, où toute la force publique est employée à vider la France de tout clergé, de tout sanctuaire, de tout culte.

Pour que rien ne manque à l'ironie des événements, ce sont, çà et là, un prêtre défroqué, un Oratorien, un Capucin, un Bénédictin, ce sont des moines qui ont dit la messe, prononcé des vœux, porté la coule, qui président à l'orgie, qui déploient le plus de rage, qui trouvent les imprécations les plus sonores et les plus sataniques contre ce qu'ils ont adoré avec la France entière [2]. Quand

[1] Cette dévastation révolutionnaire a été décrite par Montalembert. Chaque histoire locale apporte sur ce point de nouveaux et affligeants documents. (Voy., par exemple, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, par l'abbé Demarecourt, 1886, in-8°, t. IV, p. 389-404; — *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, par l'abbé Tresvaux, nouvelle édition, 1892, t. II, p. 62-67.) Les petites villes avaient connu ces fureurs dévastatrices comme les grandes. De combien de localités on pouvait dire ce qu'écrivait le maire de Lury : « Cette commune étant chef-lieu de canton, le district de Vierzon a commencé par s'emparer du linge et de l'argenterie; ensuite le peuple, dans ce temps de terreur, a renversé les autels, déchiré les tableaux, pris tout ce qui se trouvait sous sa main et brisé le reste. Des bourgeois n'ont pas rougi de participer à ce dérèglement. » (Cf. *M. de Puységur et l'Eglise de Bourges pendant la Révolution*, par le vicomte de Brimont, 1897, in-8°, p. 378. *Ibid.*, *passim.*, p. 173-245.)

[2] Outre les violences si connues d'un Fouché, d'un Lebon, Oratoriens, etc., les publications nouvelles signalent bien d'autres fureurs. De quels excès ne se rendit point coupable, dans le diocèse d'Autun, Lanneau, ancien Théatin, depuis restaurateur de Sainte-Barbe. — Brimont (*op. cit.*, p. 205-218) énumère les crimes du Bénédictin Laplanche dans le Loiret et le Cher. « Partout, disait-il, j'ai mis la terreur à l'ordre du jour. Je n'avais point d'instruction; mon seul guide a été le génie révolutionnaire... Il faut couper des têtes. La Révolution ne peut s'affermir qu'autant que son pied baignera dans le sang. »

on lit aujourd'hui dans les rapports du temps, l'histoire de ces bacchanales, ceux-là mêmes qui passeraient volontiers condamnation sur la question religieuse ne peuvent pardonner à ces iconoclastes féroces d'avoir détruit à jamais des chefs-d'œuvre artistiques qui étaient la gloire et le patrimoine de la France.

Avant 1789, l'Eglise était partout. Quatre ans plus tard, on ne la voyait nulle part. On peut suivre, dans les différents diocèses, la marche progressive de la destruction religieuse. Ce sont, chaque jour, des temples qui se ferment, des cloches qui se taisent, des clochers qui s'effondrent, des pasteurs retardataires que la violence oblige enfin à quitter la place. Dévastation sacrilège et douloureuse d'une terre si profondément imprégnée de christianisme. A un moment donné, les voix du ciel firent silence, ce peuple parut sans Dieu. Les exterminateurs crurent pouvoir affirmer que tout autel, tout culte, avaient disparu de la surface du sol, que pas une prière, pas un nuage d'encens ne s'élevaient vers le ciel.

C'était une erreur[1]. Même durant la période la plus sanglante de la Terreur, le flambeau de la vie chrétienne ne fut jamais complètement éteint dans notre pays. On aime à voir prêtres et fidèles, poussés par la même foi, conscients des mêmes périls, animés du même héroïsme, se réunir aux pieds de Dieu dans les forêts, dans les montagnes, dans le creux des rochers, dans telle cachette obscure d'une maison hospitalière. Ce silence, ce mystère, cette pauvreté, ce retour aux catacombes, le danger toujours présent d'être arraché à l'autel pour passer à l'échafaud, donnent à ces assemblées je ne sais quel charme céleste mêlé de poésie sauvage. Ces petites chrétientés semées sur les hauts sommets ou dans les retraites les plus profondes nous apparaissent comme autant de foyers où continue à s'alimenter le culte des ancêtres, comme des points lumineux, qui font rayonner d'une façon discrète mais ininterrompue l'idée divine sur une France livrée momentanément aux fureurs sataniques.

Un souvenir sacré s'attache aux lieux, aux hommes, aux objets qui furent mêlés à cette vie religieuse de la Terreur.

[1] Dans le diocèse de Perpignan, plusieurs paroisses furent desservies jusqu'à la loi du 18 floréal (7 mars 1794). Voy. pour l'histoire de la suppression du culte en ce diocèse, abbé Torreilles (*Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la Révolution*, 1890, in-8°, p. 470-480.) — « Le culte divin avait, depuis la fin de 1793, cessé dans toute la Bretagne, même dans les édifices sacrés occupés par les intrus, hormis peut-être dans un petit nombre de paroisses isolées de la campagne où pouvaient se trouver encore quelques curés constitutionnels. » (Tresvaux, *op. cit.*, t. II, p. 22.) — Dans le diocèse de Bourges le culte se perpétua, çà et là, sous la Terreur. (Brimont, *op. cit.*, p. 268-269.)

Longtemps la tradition a gardé la mémoire des familles, des maisons qui abritèrent le Dieu proscrit et ses prêtres errants. Tel souterrain, tel cachot, tel placard pratiqué dans le mur a reçu, en quelque sorte, du passage de la divinité et de ses martyrs, la consécration des tabernacles. Depuis il a été difficile à un croyant de les visiter sans tomber à genoux, sans éprouver un je ne sais quoi dont nul donjon du moyen âge, dont nul édifice historique ne donne la sensation. Les maîtres de céans ont participé à cette vénération. On savait gré à eux-mêmes, à leurs pères souvent humbles paysans, de s'être élevés par la foi à un courage supérieur à celui des champs de bataille; et quand ils pouvaient montrer les calices, les ciboires de bois et d'étain qui avaient servi en ces jours sombres à la célébration des saints mystères, on était tenté de leur envier des reliques plus précieuses que tous les joyaux de famille, que tous les titres de noblesse[1].

[1] Le préfet des Landes disait, au sujet de ce département, dans un rapport adressé à Chaptal en 1801 : « Les temples étaient fermés dans les villes, mais la messe se célébrait dans les forêts de pins, sur les montagnes, dans des retraites inaccessibles. Là se réunissaient quelquefois jusqu'à trois mille individus. » (Archives nationales, F[19] 865.) — Dans les contrées particulièrement chrétiennes les régions montagneuses avaient offert aux apôtres des refuges qui leur permirent de se dérober à la poursuite des bourreaux. Sous ce rapport, le *Creux-Maldru*, au territoire de Foncine-le-Haut, la *Grotte des émigrés*, sur le mont des Tuffes, sont restés célèbres dans le diocèse de Saint-Claude par le nombre des proscrits qui s'y abritèrent. Que de communes montraient encore, au commencement de ce siècle, sur toute la surface du territoire, les cachettes pratiquées dans les murailles, les sous-sols, les portes dérobées, les réduits, les granges qui protégeaient les prêtres contre les pérégrinations des gendarmes. Ce n'est pas seulement de la paroisse de Foncine que l'on pouvait écrire :

« Allez sur les Gits, la bonne grand-mère Blondeau vous montrera d'abord la petite cave, sombre et humide, où M. Henriet, curé de Chapelle-des-Bois, et M. Blondeau, curé de la Chaux-du-Crotenay, se tenaient cachés quand ils n'étaient pas au Creux-Maldru; puis, avec une émotion qui vous saisira, elle tirera de l'armoire et vous présentera l'ostensoir, le ciboire, le calice, le tout en bois doré, ainsi que le bénitier dont se servaient les saints proscrits : vous les baiserez avec amour; parlez-lui de ces temps héroïques, ses larmes vous diront sa foi. Passez aux Ruines : la famille Jobard vous montrera le calice et le ciboire en étain, les ornements dont on se servait dans la chapelle de ce lieu, où le divin sacrifice n'a pas cessé de s'offrir pendant la Révolution. Allez sur les Côtes et faites une visite à la famille Griffond : on vous ouvrira la porte d'un placard ménagé dans le mur : vos yeux ravis verront, au milieu d'images et de statuettes de date récente, trois reliquaires antérieurs à la Révolution : c'est un don fait par l'abbé Girod, en récompense du dévouement avec lequel on l'a caché, et souvent même gardé le fusil au bras. La grand-mère, sur son lit de mort, a dit : « Ils resteront ici », et ils restent. « Vous ne les partagerez pas », ils n'ont pas été partagés. — « Ils seront la bénédiction de la maison et de la

Que de traits charmants et sublimes les histoires locales ont eu à signaler dans le sauvetage de telle relique vénérée, de tel objet précieux, souvent de Dieu lui-même sous les espèces eucharistiques. Voyez, par exemple, dans le Roussillon, une humble fille, Rose Laurent, emporter, pour éviter la profanation, quatre hosties consacrées, les placer, avec le purificatoire, dans un compotier de cristal blanc, faire brûler une lampe devant ce tabernacle improvisé, entourer, enfin, le Dieu proscrit d'un culte domestique qui ne tarde pas à attirer les voisins et à donner l'éveil aux persécuteurs qui mettent sa vie en péril. Les femmes donnaient là un de ces exemples qui devaient faire vanter par M. Emery leur courage pendant la Révolution. Beaucoup d'hommes, beaucoup de prêtres ne voulurent pas se laisser vaincre en intrépidité. Ce curé breton qui, au moment où Carrier terrorisait Nantes, passe au milieu des quatre gendarmes postés devant une maison où on faisait des arrestations, pour y administrer une mourante, n'était-il pas un héros [1] ?

II

Mais le culte des catacombes ne pouvait être l'état normal d'une Église qui avait bercé la nation durant quatorze siècles et depuis Clovis accompli sa mission au grand jour avec un éclat extraordinaire. Robespierre est à peine monté sur l'échafaud que la disparition du tyran fait sortir de leurs retraites les prêtres du dedans obligés de se cacher pendant la Terreur. En même temps, ceux du dehors se hâtent en grand nombre de passer la frontière. De tous côtés les autels se relèvent et les histoires locales décrivent la renaissance religieuse qui s'opéra après Thermidor dans presque tous les diocèses de France.

La Convention devra céder elle-même à un mouvement d'opinion irrésistible. Certes ce fut un grand jour [2], que celui où Grégoire vint courageusement parler de tolérance chrétienne du haut de cette tribune d'où étaient partis tant de cris de haine, tant d'appels à la proscription. Quel triomphe pour l'idée religieuse que la même Convention qui avait suivi officiellement à Notre-Dame les mascarades de la déesse Raison en vînt à proclamer solennellement la liberté des cultes. Elle le fit par la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) qui inaugura ce que nous avons appelé depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

famille », et la maison et la famille sont vraiment bénies ! » (Cf. Dom Benoît, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 1892, in-8°, t. II, p. 878, 879.)

[1] Torreilles, *op. cit.*, p. 479 ; Tresvaux, *op. cit.*, t. II, p. 95.

[2] 1er nivôse an II (21 décembre 1794).

Jusqu'alors aucune assemblée n'avait tenté une pareille entreprise. La Constituante, par la constitution civile, avait voulu fonder une Eglise nationale étroitement unie à l'Etat. La Convention, sous la Terreur, avait voulu tarir le culte, anéantir le clergé catholique romain et même le clergé constitutionnel. Voyant la persistance chez les masses populaires de croyances qu'il fallait renoncer à détruire par la persécution, trop impie et trop haineuse encore elle-même pour renouer l'antique alliance des deux puissances, elle inscrivit dans la loi la liberté des cultes sous le régime d'une véritable séparation des Églises et de l'Etat.

Le rapporteur de la loi du 3 ventôse, Boissy d'Anglas, trace nettement la voie nouvelle où va s'engager la Convention. Il blâme hautement la Constituante d'avoir voulu « organiser au lieu d'abolir », d'avoir créé « pour la religion un établissement pompeux et dispendieux presque aussi vaste que celui qu'elle avait détruit », d'avoir encore aggravé cette erreur par toutes les agitations d'un schisme opiniâtre. Arrivent les Chaumette, les Hébert, qui viennent abattre, dit Boissy d'Anglas, « cet établissement sacerdotal... avec le scandale d'une orgie, avec les fureurs du fanatisme lui-même... L'incrédulité des brigands tourmenta à plaisir la crédulité publique; des femmes, des enfants, des vieillards, des milliers d'agriculteurs utiles furent entassés dans des cachots pour avoir entendu furtivement des messes, ou dit leurs péchés à l'oreille de quelques prêtres » ; mais ce n'est point ainsi, ce n'est point par la violence qu'on triomphe des idées religieuses. Le culte chrétien « a encore des sectaires, ses dogmes ne sont pas étrangers à la crédulité de tous les esprits » ; les « persécutions funestes dirigées par des hommes féroces contre des hommes égarés ont paru ranimer en plusieurs lieux la ferveur » des fidèles. Le courage se ranime « à l'aspect des échafauds et des bûchers. » La religion proscrite dans les maisons, ajoute Boissy d'Anglas, trouve refuge « dans les réduits les plus ténébreux; anéantissez les oratoires et vous verrez se creuser les catacombes : surveillez ce que vous ne pouvez empêcher, régularisez ce que vous ne pouvez défendre... Gardez-vous bien de faire pratiquer avec enthousiasme dans des souterrains ce qui se pratiquerait avec indifférence, avec ennui même, dans une maison privée[1] »

On le voit, Boissy d'Anglas condamnait, comme rapporteur, avec une vigueur singulière et le système d'union adopté par la Constituante, et le système de persécution, « l'intolérance farouche et

[1] Rapport de Boissy d'Anglas sur la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795).

effrénée », pratiquée par la Terreur. Restait le régime de la séparation, qui fut proclamé par la loi du 3 ventôse.

Cette loi décrète que « l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé »; mais elle ajoute qu'elle « ne reconnaît aucun ministre de culte, la République n'en salarie aucun ». Elle ne fournit point de temples, et défense est faite aux communes d'en acquérir ou d'en louer. Toute publicité, tout signe extérieur de religion, tout costume clérical sont sévèrement interdits. Aucune dotation, aucune taxe ne peuvent être établies pour solder les dépenses du culte[1]. Enfin, il est placé sous la surveillance de la police.

Le rapporteur Boissy d'Anglas s'applaudit de cette solution donnée au problème religieux. « Vous êtes parvenus, dit-il aux conventionnels, à rendre étranger au gouvernement une puissance longtemps sa rivale; vous l'avez expulsée à jamais de votre organisation politique. En proclamant la liberté du culte, vous avez enlevé à la religion le prestige et la popularité qu'elle tire de sa persécution. » Mais les diverses dispositions de la loi, la suppression de dotation, de locaux communaux, l'absence de publicité, la surveillance de la police, sont, aux yeux des rapporteurs, une barrière invincible contre toute prédominance de cette religion même.

La loi du 11 prairial an III (30 mai 1795) apporta une amélioration importante en mettant à la disposition des communes les temples non aliénés, à condition qu'ils seraient ouverts à toutes les confessions. Enfin, une grande loi « sur l'exercice et la police extérieure des cultes », portée le 7 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), développa, codifia ces divers arrêtés et exigea de tout ministre d'un culte promesse de « soumission et obéissance aux lois de la république ». Cette loi, par l'article 15, permettait de faire des cérémonies du culte dans des maisons particulières, pourvu qu'il n'y eût pas plus de dix personnes étrangères à la famille.

Cette législation marquait une date importante dans l'histoire religieuse de la Révolution. La Convention venait de proclamer hautement, elle allait affirmer de nouveau, dans la constitution de l'an III[2], la liberté des cultes sous un régime de séparation où

[1] Déjà la loi portée sur la proposition de Cambon relativement aux pensions ecclésiastiques, le 2e jour des sans-culotides an II (18 septembre 1794), avait décrété : « La République française ne paie plus les frais ni les salaires d'aucun culte. » Grégoire, dans son discours du 21 décembre 1794, disait à son tour : « Le gouvernement ne doit adopter, encore moins salarier, aucun culte, quoiqu'il reconnaisse dans chaque individu le droit d'avoir le sien. »

[2] L'article 354 de la constitution de l'an III dit : « Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul

l'Etat ne salariait plus aucun clergé. La liberté! Ce bienfait suprême allait-il donc être rendu à l'Eglise après tant de proscriptions et de ruines. Le principe en était inscrit dans la loi et plus encore dans la conscience publique, fatiguée des horreurs et des persécutions qui avaient épouvanté la France pendant la Terreur. Cette disposition des esprits devait aider puissamment à l'œuvre de tolérance et de restauration religieuse.

Il est vrai que la liberté était dispensée au culte avec parcimonie et une défiance ombrageuse. Cette attention à l'enfermer dans le secret des maisons et des édifices mis à sa disposition sans qu'aucun signe extérieur les désignât comme des temples, sans qu'aucun son de cloche, aucun avis public pût y convoquer les fidèles, sans qu'aucun prêtre pût paraître au dehors en soutane; l'interdiction faite au clergé d'entrer dans un hôpital, une prison, de prendre part à une procession, à un enterrement quelconque, ce qui livrait les inhumations à la seule intervention de la police; la prohibition de toute dotation, de toute taxe pour subvenir aux dépenses; le parti-pris de jeter pêle-mêle les différents cultes dans le même local pour humilier le culte catholique par cette concurrence même, pour les couvrir tous du ridicule de leurs contradictions; les précautions adoptées contre toute Eglise, qui viendrait se réclamer d'une hiérarchie, d'une puissance du dehors, qui tendrait à devenir dominante, toutes ces mesures indiquent chez les thermidoriens la résolution de n'accorder au catholicisme que le minimum de liberté imposé par le réveil de l'opinion.

Une grave lacune dans la législation nouvelle venait encore en restreindre l'action réparatrice. Les décrets contre les prêtres déportés n'étaient pas rapportés. Le jour même où Cambon faisait voter la suppression du salaire, la Convention, à la demande de Borie, enjoignait au comité de législation de veiller à l'exécution des lois sur la déportation. Rewbel faisait entendre à la tribune ces paroles féroces : « Il faut poursuivre les prêtres réfractaires, non pas comme prêtres, mais comme séditieux, comme royalistes qui prêchent la révolte. Ce sont des bêtes fauves qu'il faut exterminer [1]. »

Toutes les pénalités portées contre les prêtres qui avaient passé la frontière étaient donc maintenues. La Convention se sépara sans les abolir. Le Directoire ne se décida à les supprimer que

ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun. »

[1] Séance du 25 germinal an III.

le 24 août 1797 [1], à la suite des élections réactionnaires, et elle se hâta, après le coup d'Etat de Fructidor, de les rétablir dans presque toute leur rigueur.

Les conséquences de cette situation légale étaient terribles. Tous les prêtres rentrés d'exil, confiants dans l'esprit nouveau qui paraissait souffler en France après Thermidor, se trouvaient exclus du bienfait de la liberté des cultes. Pour eux, étrangers dans leur propre patrie, point de sécurité, point d'asile assuré, point de demeure permanente; l'obligation de se cacher, de changer constamment de retraite, de se travestir, de célébrer les saints mystères la nuit, devant des fidèles éprouvés et déterminés, l'oreille tendue au moindre bruit du dehors et sous la menace constante de la force publique et de la mort. Aussi de Thermidor à Brumaire, çà et là, jusqu'au Concordat, pas un diocèse qui ne nous montre les prêtres déportés rentrés en France par faim des âmes, accomplissant leur ministère à travers tous les périls et payant souvent de leur vie leur dévouement et leur courage.

Lisez, par exemple, ces instructions données par les vicaires généraux vers la fin de 1794 à six déportés qui s'étaient résolus à entrer secrètement en Savoie. « Vous n'aurez, leur disaient leurs supérieurs, ni bréviaire, ni papiers, ni rien qui puisse déceler un ecclésiastique. Vous ne direz pas votre nom sans nécessité; vous ne ferez connaître ni le lieu d'où vous venez ni celui où vous allez... Vous pourrez, si vous le jugez prudent, vous présenter comme un petit marchand forain, ou comme un ouvrier qui demande du travail. Vous tâcherez d'avoir dans chaque paroisse l'indication d'une maison sûre... Vous ne cheminerez que la nuit et par des sentiers détournés. Vous logerez de préférence chez des personnes pauvres, et, si les cas l'exigent, vous coucherez dans les granges, même à l'insu des propriétaires, pour ne pas les compromettre... Vous ne demeurerez auprès des malades que le temps nécessaire pour leur administrer les sacrements. Pour célébrer la sainte messe, il faudra nécessairement avoir un petit autel portatif, un calice, une patène et du pain azyme; mais vous pourrez au besoin vous passer de servant, en répondant vous-même, ou en permettant à une femme de répondre de sa place [2]. »

Quelle ligne de conduite, quel temps que celui où les ministres d'un culte tant de fois séculaire et naguère encore tout-puissant

[1] Loi du 7 fructidor an V (24 août 1797) : « Les lois qui prononcent la peine de déportation ou de réclusion contre les ecclésiastiques sont et demeurent abrogées. — Les lois qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés sont également rapportées. »
[2] *Cardinal Billiet*, p. 203.

sont obligés de se travestir, de voyager la nuit, de se glisser dans l'ombre, couchant dans les granges, changeant constamment d'asile, célébrant à la dérobée et sur une terre mouvante les mystères de leur Dieu. Ne l'oublions pas, telle fut, jusqu'au Consulat, la situation légale des déportés rentrés en France, et trop souvent leur sort, à part quelques départements où les fidèles plus déterminés, plus attachés à leur culte, les défendaient et parfois même les arrachaient aux mains de la puissance publique.

Voilà pour les prêtres du dehors revenus pour relever les autels. Ceux qui étaient restés dans le pays n'avaient point à craindre les décrets sur la déportation. Les lois nouvelles, en organisant, en quelque sorte, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, avaient enlevé tout caractère officiel au clergé constitutionnel et supprimé, par là même, ce serment à la constitution civile qui avait tant tourmenté les prêtres catholiques romains. Il semble donc que ceux-ci pouvaient user dans la mesure la plus large du bienfait de la liberté des cultes. Malheureusement, au moment où disparaissait la tyrannie de la constitution civile, d'autres serments politiques venaient porter la division dans les rangs du clergé fidèle, et empêcher beaucoup de ses membres de remplir devant les autorités une formalité qui était la condition imposée à quiconque voulait exercer publiquement le ministère.

On le voit, d'un côté les lois de déportation, toujours maintenues, excluaient du bienfait de la liberté des cultes les milliers de prêtres exilés qui étaient rentrés en France; de l'autre, les serments politiques réclamés du clergé resté dans le pays mettaient hors la loi ceux qui, en trop grand nombre, se refusèrent à les prêter.

Un troisième facteur vint encore troubler la grande expérience qu'on a appelée la période de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, je veux parler des dispositions malveillantes, généralement impies et persécutrices, des thermidoriens et de leurs successeurs chargés d'appliquer ce régime. Grégoire pouvait leur dire, avec autant de vérité que de courage, dans son discours du 21 décembre 1794 : « Si vous étiez de bonne foi, vous avoueriez que votre intention, manifestée jusqu'à l'évidence, est de détruire le catholicisme. »

Les vainqueurs de Robespierre avaient moins pensé à la France qu'à eux-mêmes. C'est le souci de leur propre conservation qui avait armé leurs bras contre le tyran. Une fois rassurés, ils furent plus pressés de jouir que de réparer le passé. En particulier, la liberté religieuse était leur moindre préoccupation, et c'est sur la poussée de l'opinion publique qu'ils se résignèrent à porter les lois dont nous avons parlé. Encore eurent-ils soin, en les votant, de

manifester leur haine et leur mépris pour la religion. Ce dédain apparaît dans le rapport de Boissy d'Anglas et dans le langage des orateurs de la Convention. Mais c'est surtout dans les discours, dans les actes des proconsuls envoyés aux différentes provinces qu'éclatent en toute leur violence les sentiments d'une hostilité irréductible. On ose à peine transcrire les outrages adressés à la religion traditionnelle de la France par des hommes qui arrivaient dans les départements avec l'estampille et le prestige de la puissance publique[1]. Le récit de leurs missions nous est donné tout au long dans les rapports extraits des archives publiques. Une double constatation s'en dégage : d'un côté, les violences des proconsuls thermidoriens, leur haine contre la religion et le clergé; de l'autre, l'aveu que le culte renaissait de toutes parts, malgré toutes les entraves et tous les périls. S'il fallait une preuve nouvelle de l'hostilité persistante de la Convention, et plus tard du Directoire, contre l'Eglise, on la trouverait dans le vaste effort fait par ces assemblées pour substituer des fêtes profanes, un culte civique à la religion ancienne, et aussi dans les persécutions suscitées pour le triomphe des institutions décadaires, persécutions qui, avec des intermittences, durèrent jusqu'au 18 brumaire.

Le lecteur voit maintenant pourquoi ce qu'on a appelé le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne fut point expérimenté avec sincérité. La proscription maintenue contre les déportés restés hors des frontières ou rentrant au péril de leur vie, les serments politiques imposés au clergé du dedans, les dispositions haineuses, persécutrices des thermidoriens et, plus tard, du Directoire, enfin, les restrictions ombrageuses inscrites par la Conven-

[1] Citons un exemple. Mallarmé, envoyé comme commissaire dans le Midi, se signala par ses violences à Toulouse et dans le Tarn. Dans sa proclamation du 14 vendémiaire, il parlait des « signes extérieurs, des croix multipliées qui souillent les regards de l'homme libre », de « l'effigie ridicule de celui que des imposteurs nous présentaient comme un Homme-Dieu », des « jours que la scélératesse et l'imbécillité consacraient à l'idolâtrie », des « turpitudes religieuses ». — « A la création de sept jours, ajoutait le proconsul, a succédé la création de la constitution française : au lieu du dimanche, nous avons le décadi. Ce n'est plus une vierge enfantant sans douleur un Homme-Dieu, c'est le peuple, toujours pur et incorruptible, mettant au monde la liberté. » Le 3 frimaire, Mallarmé, accouru à Albi, dénonçait dans le Tarn : « 1° l'exercice clandestin d'un culte qui jusqu'à présent a fait le malheur des nations; 2° l'espoir de le rétablir entièrement; 3° le séjour des ci-devant prêtres et ministres qui, par des menées sourdes, cherchent la plupart à prolonger le règne du mensonge et de l'erreur. » (*Archives nationales*, A F, II, 104. — L. Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, 1881, t. IV, p. 317-326. Voy., pour la terreur thermidorienne dans le diocèse de Perpignan, Torreilles, *op. cit.*, p. 504-509.)

tion dans les lois sur la liberté des cultes, rendirent bien imparfaite et bien précaire cette liberté même.

III

Malgré ces conditions défavorables, la législation nouvelle n'en fut pas moins le point de départ d'une renaissance extraordinaire de l'idée chrétienne. La mort de Robespierre donna le signal d'une réaction toujours contenue mais toujours croissante, bientôt irrésistible. La voix du peuple redemandait ses cérémonies et ses églises. On voyait des bandes de moissonneurs entrer dans les temples fermés de par la loi, y faire leur prière, et les habitants des campagnes protester de la persistance de leur foi et de leurs besoins religieux.

Aussi quand on eut connaissance de la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795), qui mettait les anciens édifices du culte à la disposition des communes, ce fut une explosion de joie. Les populations catholiques s'empressent de les revendiquer. Il est telle paroisse comme à Saint-Adjutory, dans la Charente, où les habitants enferment les officiers municipaux récalcitrants dans l'église même et ne les mettent en liberté que lorsqu'ils ont promis de les satisfaire. Il est telle localité du Roussillon où le maire doit intervenir pour sauver la vie à des soldats que les fidèles indignés veulent punir de leurs propos et de leur attitude irrespectueuse dans le temple[1].

Quel triomphe pour la religion de rentrer dans ces temples[2] qui, si dégradés, si lézardés qu'ils lui revinssent, n'en étaient pas moins l'ancienne église. Ah! chacun d'eux pouvait raconter son histoire, et quelle histoire, pendant l'interrègne de la religion en France.

[1] Cf. abbé Blanchet, *le Clergé charentais pendant la Révolution*, 1898, in-8°, p. 296; Torreilles, *op. cit.*, p. 510, 511. — Dans le Roussillon, la population de Prades s'était emparée de l'église et avait fait sonner les cloches avant la loi du 11 prairial. — Nous trouvons encore sous le Consulat des localités ou les populations forcent la main à la municipalité pour obtenir leurs églises, comme à Saint-Gervais, dans le diocèse de Montpellier. (Abbé Saurel, *Histoire du département de l'Hérault pendant le Consulat*, 1896, t. IV, p. 8.)

[2] Par exemple dans le Tarn, dès les premiers mois de l'an IV, toutes les églises des villes comme de la campagne avaient été de nouveau accordées pour le culte, « les habitants désirant tous ardemment professer la religion de leurs pères ». Dans un état général dressé par le département un an après la loi du 11 prairial, on compte, pour l'arrondissement de Gaillac, environ cent dix églises ou chapelles votives et oratoires rendues pour la plupart au culte. (Cf. Elie Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, 1890, in-8°, p. 224-225.) — Dans le diocèse de Bourges, « de toutes parts, les municipalités réclament leurs églises et demandent des prêtres. La majorité des communes qui soumissionnent sont déjà pourvues de ministres ». (Brimont, *op. cit.*, p. 284.)

Grenier à fourrages, magasin à bois, écurie, cave, auberge, atelier de salpêtre, dépôt de guerre ou de mendicité, maison de jeu, maison de correction, maison de ville ou maison de ferme, salle de bal, et çà et là sanctuaire de la déesse Raison qui, selon le mot de Lacordaire, y avait étalé « le marbre vivant d'une chair publique » : il semble que ces murs dénudés, crevassés, suintaient d'impudeur et de souillure plus encore que de misère. N'importe, le croyant, tout entier à la joie de voir Dieu reparaître et les portes du temple se rouvrir, retrouvait déjà à travers deux, trois ans d'interruption des saints mystères, ses émotions pieuses, et ne pouvait résister à la tentation de coller ses lèvres sur cet édifice qui lui rappelait le baptême, la première communion, la cérémonie nuptiale, la bénédiction suprême donnée à la dépouille des ancêtres, toute son existence chrétienne, toute l'histoire de son âme, tout ce qui avait élevé sa vie, tout ce qui devait consoler sa mort.

Puisque Dieu revient et rentre dans son temple, il faut se hâter de lui faire accueil, et de lui cacher, en quelque sorte, le dénuement de sa demeure. Quelle poésie religieuse dans cet empressement des fidèles souvent décrits par les histoires locales où une foule d'objets religieux qu'on croyait à jamais perdus reparaissent : calices, patènes, ostensoirs, chapes et chasubles, reliques et reliquaires, statues vénérées, que sais-je, procession étonnante où chacun, ou plutôt chacune, rapporte son pieux larcin, et semble vouloir faire à la divinité la surprise, si je puis ainsi dire, de retrouver ses anciens meubles [1].

Heureuses les paroisses où cette restitution fournit aux premiers besoins. Combien qui ne reçoivent rien parce que tout a été vendu, volé, pillé, fondu, jusqu'aux cloches qui faisaient l'orgueil du beffroi. Alors le culte doit se contenter des dons de l'indigence, et parfois le plus pauvre ménage est mieux outillé que l'église de village. Voyez qu'elle est encore, au moment du Concordat, la situation décrite par l'inventaire dans un coin du diocèse de Bourges. A Sainte-Lunaise les vases sacrés sont d'étain; à Aubinges, le ciboire est de fer-blanc. Sainte-Solange possède un ostensoir en fer-blanc; Arcay, un de carton. A Genouilly, il n'y a plus qu'une chasuble déchirée avec un ciboire de cristal et un calice d'étain. A Farges « l'on s'assied sur deux écheneaux qui ont servi pour le salpêtre. » A Limeux, rien, sauf quelques livres de chant égarés; à Saint-Palais, un calice de plomb et un ciboire de fer-blanc; à Saint-Ambroix et à Saligny, pas une épave [2].

[1] M. Léon Lefébure a dépeint cet empressement des fidèles après le Concordat dans *la Recherche de l'idéal*, 1897, in-8°, p. 5.

[2] Cf. Brimont, *op. cit.*, p. 378, 379. — « A mon retour d'Espagne, écrit

Quelle misère. C'était bien la peine de piller ainsi, de mettre à nu des temples qu'il faudra de nouveau pourvoir et embellir. Mais contenons nos plaintes. Ce dénuement n'est-il point une des poésies du culte renaissant qui nous apparaît le plus charmant là où il est le plus pauvre. Comme ils devaient bien prier, dans ces masures qui ressemblaient parfois à la grotte de Bethléem, les chrétiens fidèles étonnés de s'y voir, le pied mal assuré sur ce sol qui tremble encore, profitant à la hâte d'une accalmie pour y saluer le ciel entre l'orage qui grondait hier et celui qui grondera demain.

IV

Avec des locaux, il fallait des prêtres, un sacerdoce, et ici la difficulté était plus grande encore. La Terreur semblait avoir anéanti le clergé en France. La déportation l'avait jeté hors des frontières. Dans la minorité qui n'avait point quitté le pays, les vieux prêtres réfractaires, ayant dépassé la soixantaine, étaient entassés dans les prisons. Les plus jeunes étaient errants dans les forêts, les rochers, les fermes, disputant leur tête aux agents qui les pressaient de toutes parts. Les prêtres assermentés s'étaient vus eux-mêmes cruellement persécutés par un pouvoir ennemi juré de toute idée religieuse. On les avait chassés de leurs paroisses, traqués parfois comme des réfractaires; on les avait avilis en les poussant en grand nombre, soit au mariage, soit à l'apostasie, par la livraison de leurs lettres de prêtrise. A la mort de Robespierre, le clergé constitutionnel était décimé, disloqué et malheureusement déshonoré dans la personne de plusieurs de ses chefs et de ses membres. On pouvait donc se demander d'où sortiraient les prêtres pour le culte dont on proclamait la liberté.

Or, le clergé, qui paraissait anéanti, se reconstitue avec une rapidité et une vitalité étonnantes. Les constitutionnels, plus

l'abbé Vilar, au sujet de Ponteilla, je trouvai l'église dans le plus entier dénuement, sans vases sacrés, sans linges, sans ornements; tout avait été livré entre les mains profanes qui l'exigèrent. Je me serais trouvé dans l'impossibilité de faire le service divin, si quelques familles ne s'étaient réfugiées de Perpignan dans le village, pour éviter, autant que faire se pourrait, les mouvements qui agitaient les grandes villes. » (Torreilles, *op. cit.*, p. 585.) — Les évêques, en présence de cette misère, donnaient toutes les autorisations. « Je permets, écrivait, le 15 décembre 1793, l'évêque de Luçon, de se servir des matières les plus communes, même des verres, pour les vases sacrés et des plus simples étoffes pour les ornements. » (Lettre inédite de Mgr de Mercy.) La même permission est donnée en Alsace. (Beuchot, *le Clergé de la haute Alsace en exil pendant la Révolution*, 1896, in-8°.)

agréables au pouvoir, malgré la persécution que leur avaient fait subir les fauteurs d'athéisme, reprennent leurs fonctions avec assez de facilité. Parmi eux, beaucoup de ceux qui s'étaient mariés, qui avaient abdiqué leur état, déclarent n'avoir faibli que sous la pression de la Terreur et vouloir rentrer dans le décorum et le ministère ecclésiastiques[1]. Parmi les réfractaires, les uns sortent de leurs retraites et se montrent hardiment, sentant bien qu'un esprit nouveau souffle sur la France, et que la sympathie des populations suppléera à l'insuffisance des lois; d'autres, en grand nombre sont libérés[2]. Ceux enfin que leur grand âge a fait enfermer dans les prisons et préservés de la mort, s'empressent de réclamer leur liberté pour donner à la restauration du culte les dernières années d'une vie que la vue de tant de ruines accumulées dans les rangs du clergé, de tant d'absents, de tant de morts, de tant de martyrs, et aussi, çà et là, de tant d'apostats, les incite à consacrer au service de Dieu.

Qu'elle est touchante, cette requête adressée par les vieillards détenus dans la Chartreuse de Castres au ministre de la police générale, à Paris. « Les prêtres soussignés, lui disaient-ils, peuvent-ils espérer que leur voix défaillante parviendra jusqu'à l'oreille du gouvernement et pénétrera jusqu'à son cœur? Notre âge et nos infirmités nous ont valu le privilège de la réclusion; plus jeunes ou sains, ou nous aurions quitté à regret les lieux qui nous ont vu naître, ou, sans domicile, sans abri, nous aurions été forcés de traîner notre pénible existence dans le fond des forêts pour éviter le glaive de la mort, toujours suspendu sur nos têtes, ou, plus vertueux peut-être, calmes et tranquilles, jouissant de la paix de l'âme, nous aurions porté la tête sur l'échafaud... Ces temps de calamité sont passés, sans doute; un gouvernement sage s'établit... Depuis quatre ans, nous sommes privés de notre liberté. On ne peut se faire une idée de notre situation : représentez-vous une foule de vieillards, les uns dans l'enfance, les autres couverts d'infirmités, manquant du nécessaire, obligés de se donner mutuellement des secours insuffisants et voyant expirer plusieurs d'entre eux par le manque de soins et de misère... Notre prison sera-t-elle perpétuelle? Elle l'a été, néanmoins, pour plusieurs d'entre nous, et pour peu qu'on tarde, elle sera notre tombeau... Nous avons fait notre déclaration de soumission aux lois de la république; elle est sincère et véritable... Nous attendons de votre justice et de votre humanité que vous nous rendiez à la liberté et à nos familles. Que

[1] Cf., par exemple, Rossignol, *op. cit.*, p. 226-227.

[2] Les histoires relatent de nombreux exemples de ces mises en liberté. (Cf. Ludovic Sciout, *op. cit.*, t. IV, p. 281; Blanchet, p. 260.)

peut craindre un gouvernement fort et puissant de quelques vieillards infirmes qui n'ont que quelques instants à vivre[1]. »

De telles requêtes faites au pouvoir par des prêtres âgés, malades, inoffensifs, malheureux et plus ou moins martyrs, finissent toujours par aboutir quand, au délire de la persécution et aux accès de rage, succèdent des temps plus calmes laissant prise à la réflexion et à la pitié. Les histoires locales nous prouvent que, dans un grand nombre de diocèses, les vieillards détenus furent libérés[2]. On devine que leur premier souci fut de courir aux autels pour y ranimer la cendre du feu divin qui menaçait de s'éteindre, pour porter à leurs concitoyens, de leurs mains tremblantes mais fidèles, le flambeau de la foi.

Ainsi, la plupart des prêtres restés en France, et qui ont échappé à la mort, insermentés, assermentés, jeunes gens, hommes mûrs sortis de leurs retraites ou vieillards sortis de leurs prisons, forment un personnel ecclésiastique qui va parer aux premiers besoins du culte renaissant.

Mais voici des recrues nouvelles, voici tressaillir au delà des frontières ceux qu'une persécution impitoyable a jetés hors de leur pays. De quel poids les douleurs de l'exil pèsent sur ces infortunés! La France, malgré ses rigueurs et ses crimes, est toujours la France. C'est là qu'ils ont laissé leurs autels, leurs foyers, leurs parents, leurs amis. Quel que soit l'accueil empressé qu'ils reçoivent presque partout, ils restent étrangers dans des pays dont ils ne parlent point la langue, dont ils ne partagent point les habitudes[3]. Faut-il renoncer à l'espérance de revoir tant de choses aimées? La mort qui avance, et dont tant de douleurs, tant d'épreuves, tant de privations précipitent le cours, va-t-elle les surprendre loin des tombes des ancêtres, loin du cimetière paroissial où ils comptaient dormir le dernier sommeil. De temps en temps, les nouvelles du pays, attendues avec une impatience haletante, en signalant une éclaircie dans le ciel, surexcite leur espoir. La mort des tyrans, les lois plus favorables à la liberté religieuse; bientôt, sous le Directoire, les élections réactionnaires les décideront à prendre le chemin de la France.

[1] Requête du 8 fructidor an IV. (Elie Rossignol, *op. cit.*, p. 222-233.)

[2] Voy., pour l'élargissement des prêtres en Bretagne, Tresvaux (*op. cit.*, t. II, p. 142.) Dans la Charente, ce fut difficile, et on ne relâcha les vieillards qu'en 1795. (Blanchet, *op. cit.*, p. 260-265.)

[3] Un prêtre aimait à cultiver sous un ciel étranger les plantes venues de la patrie. « Remerciez, écrivait-il, le brave Louis des graines de chicorée, de laitue, qu'il nous a envoyées. » Ils demandent de la graine « d'oignons, de carottes, de radis. » (Abbé Pecheur, *Annales du diocèse de Soissons*, 1893, t. IX, p. 606.)

Il faudra d'abord une grande prudence et aller pas à pas. Le couteau de la guillotine, en activité contre les prêtres depuis si longtemps, n'est point encore émoussé pour avoir coupé la tête de Robespierre. Dans le cours de 1794, un petit nombre de déportés en Suisse sont assez audacieux pour tenter l'aventure, et encore plusieurs se hâtent de repasser la frontière, « voyant qu'il ne faisait pas bon au delà ». D'autres restent, mais attendent dans les bois, sur les confins de la France, « le signal de la délivrance ». L'un d'eux se dépeint dans ses lettres, « errant et fugitif, ici dans une hutte, là dans une maison isolée, plus loin dans les bois », souvent tout transi de froid. Pour calmer son impatience et réchauffer l'amitié, il correspond avec ses paroissiens sous le pseudonyme de Saint-Pierre, demandant à un tel de lui envoyer de gros souliers capables de résister à la neige, à tel autre, « une paire de bas noirs drapés et une veste d'étoffe solide et chaude pour l'hiver qui approche[1] ».

Comment arrêter longtemps à la frontière des hommes que l'amour du pays et l'amour de Dieu encouragent à la franchir. A mesure que les nouvelles du pays annoncent que la paix semble s'affermir et la persécution s'émousser, il s'opère dans toutes les provinces une infiltration du clergé émigré. Les rapports faits par les administrateurs, les commissaires, à la Convention, au Directoire, constatent souvent avec alarme cet inquiétant retour de proscrits qu'on croyait partis pour toujours. Au dehors, les lettres des exilés eux-mêmes nous font assister, en quelque sorte, jour par jour, à leur rentrée en France.

L'évêque de Luçon, M. de Mercy, écrit de Ravenne, le 25 avril 1795 : « Beaucoup de prêtres émigrés, déportés, sont rentrés; presque tous ceux des diocèses de Lyon, de Marseille, sont partis ou se disposent à partir, appelés par leurs paroissiens ou par leurs supérieurs, évêques ou grands vicaires; il en est parti douze de Ravenne, beaucoup de Bologne, de Ferrare, dix-sept de Rome et une grande quantité de Suisse. On a des nouvelles de plusieurs qui sont arrivés, qui ont été bien reçus et qui travaillent avec fruit. Ils sont témoins de la conversion des plus grands persécuteurs, de beaucoup d'intrus, de beaucoup de jureurs. A Paris, se trouvent à la tête de l'œuvre évangélique l'abbé de Dampierre, grand vicaire, et l'abbé Emery, que nous avions cru guillotinés; ils y sont connus et protégés. Déjà onze églises y sont ouvertes et on y voit le concours le plus considérable et le plus édifiant. Voilà le miracle de la miséricorde de Dieu depuis la mort de Robes-

[1] Beuchot, *op. cit.*, p. 85; — Sauzay, *op. cit.*, t. IV, p. 603-605.

pierre, et qui nous donne les plus grandes espérances pour le triomphe de la religion; mais nous ne voyons pas encore aussi clair sur le triomphe de la monarchie [1]. »

Tous les documents confirment ici les impressions de M. de Mercy. Toutes les frontières donnent passage aux revenants. L'organe du clergé constitutionnel, les *Annales de la Religion*, dénoncent particulièrement les prêtres qui, arrivant de Suisse, envahissaient « les départements frontière, comme l'Ain, le Jura, le Doubs, la Haute-Saône, etc. Dans tous les départements, ils pullulent comme les sauterelles d'Egypte. Déguisés en ferblantiers, en marchands, en canonniers, et sous toutes sortes de costumes, ils parcourent les campagnes. » Le département du Doubs comptait, à lui seul, le 15 ventôse, plus de quatre cents prêtres insermentés [2]. La Lorraine allemande, Paris, les départements de l'Est, du Centre, du Midi, en sont inondés. En 1795, le Comité de surveillance du Mans écrit à la Convention : « Le fanatisme fait des progrès si rapides que la plupart des municipalités des campagnes n'osent plus tenir leurs églises fermées. Les chouans se multiplient de la manière la plus effrayante [3]. » Au printemps de l'année 1795, on signalait de toutes parts la présence de prêtres déportés dans la haute Alsace. Tous les départements participent plus ou moins à cette renaissance religieuse; c'est au point qu'aux fêtes de Pâques 1795, le culte se trouvait rétabli dans un nombre extraordinaire de communes. Du fond de l'Italie, l'évêque de Luçon chante cette résurrection : « Presque partout, dit-il, on voit tout le monde revenir à l'Eglise romaine et la religion reprendre ses droits. Le culte catholique est exercé publiquement et librement dans une partie de la France; ici, c'est dans des églises, là, c'est dans des maisons particulières; dans un endroit, c'est avec publicité et liberté; dans un autre, c'est avec plus de mystère; mais partout, en général, l'opinion est changée et elle l'est en faveur de la religion [4]. »

Le mouvement va se précipiter sous le Directoire. Les élections,

[1] Le même évêque écrivait le 28 mars 1795 : « Dans le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, la religion a fait de grands progrès; elle s'y exerce publiquement. Beaucoup de prêtres sont rentrés et rentrent tous les jours. Beaucoup d'autres se disposent à partir. Il est bon que quelques-uns rentrent pour soutenir la foi des fidèles, mais *il en rentre trop;* ils se nuiront les uns les autres. Ils pourront donner lieu à de nouvelles persécutions. » (Lettres inédites de Mgr de Mercy.)

[2] Sauzay (*op. cit.*, t. VII, 698-706) donne noms et statistiques.

[3] Ludovic Sciout, *Histoire de la constitution civile*, 1881, in-8°, t. IV, p. 376. — Pour la Renaissance religieuse dans l'Aube, *ibid.*, p. 347.

[4] Lettre inédite de M. de Mercy, 25 avril 1795.

de plus en plus favorables, en augmentant la confiance, encouragent les retours. Au mois d'août 1797, presque tous les déportés en Angleterre veulent partir pour la France. Il en était rentré environ un millier avant Fructidor. La plupart y restèrent. L'administrateur de l'Ariège écrivait au gouvernement que près de deux mille prêtres avaient franchi la frontière d'Espagne avant le coup d'Etat et qu'une quarantaine seulement avaient depuis quitté la France[1].

Les exilés prenaient les moyens les plus ingénieux pour se frayer le chemin vers la patrie. L'ambassade française en Suisse informe le Directoire que les prêtres français réfugiés dans ce pays s'y faisaient naturaliser et ensuite rentraient en France en qualité d'étrangers. Un procureur-syndic se plaint dans la haute Alsace du « misérable sophisme », de « l'astucieuse abstraction qui métamorphose tout à coup en Suisses des Français nés, domiciliés, employés en France avant la Révolution, les reproduit avec assurance au milieu des Français restés fidèles à leur patrie ». Des femmes vaillantes apportent, de départements limitrophes, aux exilés des passeports en blanc avec les pièces nécessaires. Au besoin, il suffit de trouver quelqu'un ayant avec le déporté une certaine ressemblance pour obtenir ce précieux papier[2].

Malgré le passeport, ou parce qu'on n'en avait pas, la situation des rentrants restait précaire et toujours menacée. Les histoires des diocèses décrivent dans de longues pages la chasse aux déportés qui avaient eu le courage de repasser la frontière. Ils sont traqués, obligés de se cacher. « C'est de nuit, disent les rapports des commissaires lancés à leur poursuite, qu'ils reçoivent des visites et qu'ils exercent des fonctions dans des maisons particulières. Le jour, ils sont invisibles et ont soin de changer de logement le plus fréquemment possible pour se soustraire aux espions ». — « Quant à l'asile des prêtres depuis la Révolution, lisons-nous dans un autre rapport, on en a toujours trouvé dans les forêts et rôdant sur les montagnes, si bien précautionnés qu'il est extrêmement difficile

[1] *Archives nationales*. F VII, 7386. — Abbé Plasse, *le Clergé de France réfugié en Angleterre*, 1886, 2 vol. in-8°, t. II. p. 208-211.

[2] Le rapport au Directoire de l'ambassade française en Suisse dit textuellement : « Un des principaux moyens dont les émigrés se servent le plus souvent est la naturalisation par laquelle ils obtiennent la bourgeoisie dans quelques petites communes de la Suisse, moyennant quelques cents francs... D'un autre côté, des commissionnaires, presque toutes femmes des départements limitrophes, apportent aux déportés des passeports en blanc, les remplissent, et munies de ces pièces les conduisent partout où ils veulent. On obtient aussi de ces passeports entièrement en règle; ils viennent ou de Suisse ou de la République. Il ne s'agit que de trouver quelqu'un dont le signalement soit à peu près ressemblant de celui de la personne qui désire voyager. » (*Archives nationales*, A F. III, 51[a].)

de les atteindre, qu'il arrive aussi qu'à la nuit tombante ils approchent du village pour chercher des vivres, mais couchent ordinairement dans les granges isolées, à l'insu même du propriétaire. »

Ces précautions ne peuvent toujours défendre ces errants contre les poursuites de leurs ennemis. Plusieurs sont saisis dans leurs retraites. L'un d'eux s'était « caché dans un poulailler d'où il a été tiré » par les agents. Heureusement que la sympathie des populations leur font souvent un rempart contre la force publique. Un rapport de la gendarmerie de Ribeauvillé, lancée en 1795 à l'arrestation d'un déporté, dit que les habitants ont commencé, hommes et femmes, à sortir de leurs maisons, et à crier : « Alerte! alerte! » et à se rassembler avec des haches, des fourches, des piques. Quand les soldats sont partis, les ministres de Dieu rappelés par les paroissiens reparaissent. Avant Fructidor, dans la haute Alsace, il n'y a guère de commune qui n'abrite un prêtre proscrit, lequel exerce ses fonctions tantôt dans le plus grand secret, tantôt, quand les temps sont plus favorables, dans les églises en présence de plusieurs centaines de fidèles accourus de toutes parts. Pour se défendre contre toute surprise, les assistants s'armaient souvent de bâtons et même d'armes à feu, prêts à repousser tout assaillant[1]. Comment lutter contre cette connivence des populations qui tiennent absolument au culte, qui défendent leurs prêtres[2], qui au besoin vont les chercher en Suisse, en Espagne; qui les fêtent à leur retour et se montrent bien décidées à les garder. Les temps étaient bien changés; l'on voyait parfois les proscrits acclamés à leur rentrée par les mêmes hommes qui avaient salué leur expulsion par des cris de haine et de rage.

Malgré toutes les entraves et tous les périls, les prêtres déportés

[1] Beuchot, *op. cit.*, p. 87, 91, 93, 98, 103.

[2] Donnons quelques témoignages de rapports qui se rapportent tous à l'an IV. — Doubs, canton de Vercel. « Lors de la loi du 11 prairial, les prêtres insermentés furent tous rappelés par leurs anciens paroissiens. L'empire qu'ils exercent sur le peuple est si fort qu'il n'est pas de sacrifice qu'il ne fasse, pas de ruse, pas de moyens qu'il n'emploie pour les conserver et éluder la rigueur des lois qui les concernent. » — Canton de Labergement. « Les cultivateurs les adorent. » — Dordogne, canton de Carlux. « Le peuple est si attaché au culte catholique qu'il fait deux lieues entières pour assister à la messe. » — Orne, canton d'Alençon. « Des présidents, des membres d'administrations municipales, au lieu d'arrêter et de faire traduire devant les tribunaux les prêtres réfractaires, les admettent à leur table, les couchent et les rendent dépositaires des secrets de l'administration. » — Seine-et-Oise, canton de Dammartin. « La religion catholique a tout l'empire; ceux qui ne l'observent pas sont mal vus. » (*Archives nationales*, F[7], 7 108, 7 119, 7 127, 7 129. — Taine, *les Origines de la France contemporaine*, 1895, in-8°, t. I, p. 227.)

étaient donc rentrés en foule, venant grossir les rangs de ceux qui travaillaient déjà au relèvement des autels. Nous voyons maintenant de quels éléments un peu disparates se composait le clergé assumant la charge du culte auquel les lois nouvelles entr'ouvraient la porte des temples. Prêtres constitutionnels, prêtres réfractaires restés en France, les uns acceptant, les autres repoussant les serments politiques exigés par la Convention; les vieillards sortis de prison reprenant avec courage un service actif; enfin les déportés rentrant en foule de l'exil et venant grossir les rangs du clergé fidèle, voilà la milice qui se mettait au service de la France religieuse. Il est à remarquer que nombre de prêtres assermentés, comme la constitution civile du clergé n'était plus loi de l'Etat, se rétractèrent et firent leur soumission aux évêques légitimes.

Voici, au besoin, un sacerdoce laïque qui viendra çà et là suppléer à l'absence de l'autre. On verra parfois, j'allais dire officier, dans quelques églises où les ministres manquent, l'ancien sacristain, l'ancien bedeau, tel paroissien que sa vie, sa situation sociale et son âge signalent au respect de tous et qui est qualifié de « chef de paroisse », plus souvent encore le maître d'école, qui n'était point alors un anticuré. Que de fois les proconsuls envoyés par la Convention en province se plaignent de ces « cultivateurs indignes d'un si beau nom », de ces « régents de village » qui devraient donner l'exemple de toutes les vertus républicaines », au lieu de se faire les serviteurs de la superstition [1].

Ce n'est pas un des moindres signes du besoin irrésistible qui pousse les âmes vers la religion que cette naissance spontanée d'un sacerdoce profane qui, en l'absence de l'autre, préside aux prières publiques. Ah! aux jours les plus sombres, le temple avait trop souvent subi l'invasion du plus étrange laïcisme. Du haut de la chaire, et aussi de l'autel, que de fois le maire et les conseillers municipaux, les jacobins du cru, l'agent de police et jusqu'à la fille perdue, avaient lancé des nouvelles, des menaces, des ukases, des gaudrioles et des blasphèmes [2]! Il était bon que ces enragés ou

[1] Le 30 fructidor an V, l'administration du Bas-Rhin fait défense aux maîtres d'école et autres individus de diriger aucun office. Surtout après le coup d'Etat de Fructidor on tenait des réunions sans prêtres dans beaucoup de départements. Le ministre de la police consulté répondit qu'on devait exiger tous les serments « des individus, même laïques, qui exercent dans l'enceinte destinée à cet usage le ministère exclusivement attribué autrefois aux ecclésiastiques ayant reçu les ordres ». On voit dans la correspondance pour le département du Bas-Rhin que, même après Fructidor, en fait de culte, « les réunions avaient lieu dans la presque totalité des communes du département ». (Sciout, *op. cit.*, t. IV. p. 345-347, 639-640.)

[2] Philippeaux, en tournée dans le Centre, raconte sa mission à la Con-

ces saltimbanques qui avaient apporté jusque dans le temple la bave ou la boue révolutionnaire, fussent remplacés momentanément dans la même chaire, devant le même autel, par des hommes que leur foi et leurs vertus entouraient d'une auréole au milieu de leurs concitoyens.

V

Nous venons de constater la présence en France d'un clergé nombreux. Mais où sont les évêques? Presque tous chassés de France, ils végètent sur la terre étrangère. Là, ils n'ont pas oublié leur troupeau. De l'exil, ils entretiennent avec leur clergé une correspondance incessante, transmise au péril de la vie par des messagers intrépides, et où toutes les questions concernant le personnel ecclésiastique, les intrus, les biens confisqués, l'administration des sacrements, la solution des problèmes multiples soulevés par la Révolution, sont nettement tranchées. Les histoires locales publient ces missives, et il est tels documents inédits, comme les lettres[1] un peu prolixes de M. de Mercy, évêque de Luçon, qui formeraient plusieurs volumes.

Ecrire à son diocèse, c'est bien; y être, ce serait mieux. Ne croyons pas que ces évêques, que nous avons vus pour la plupart si peu pressés de partir, ne soient pas impatients de rentrer. Dès 1793, plusieurs prélats, tels que les évêques de La Rochelle et de Toulon, croient que les événements politiques et le sort de la guerre vont leur rouvrir les frontières. En pleine Terreur, l'archevêque d'Auch manifeste, de Montferrat, son impatience du retour et dit avec un courage calme qu'il ne craindrait point les périls. En 1797, l'évêque de Grasse, M. de Saint-Jean de Prunières, rentre en France, fait des ordinations à Marseille et y rencontre M. Fallot de Beaumont, évêque de Voison. A cette époque, d'après les nouvelles qui leur arrivent de France, grand nombre de prélats exilés s'ébranlent et se disposent à partir. M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo, l'annonce formellement à La Fare, évêque de Nancy. Un des plus ardents royalistes, le propre confident de Louis XVIII, M. de Talleyrand-Périgord lui-même, archevêque de Reims, parle

vention. Parlant de ses faits et gestes à Châteauroux, et faisant allusion à un mandement de l'évêque constitutionnel contre le divorce, il dit : « Je suis monté en chaire et, mettant à contribution l'Evangile et les Pères, je suis parvenu à convaincre le bonhomme qu'il avait agi contre les principes mêmes de la religion, en troublant les consciences dans un sujet purement civil. » (Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public.*)

[1] Ces lettres inédites, que nous avons plusieurs fois l'occasion de citer, nous ont été communiquées avec une extrême obligeance par M. Bourloton, qui en est dépositaire.

au roi de sa rentrée prochaine en France avec ses collègues de l'épiscopat[1]. Les élections favorables, les rapports de Camille Jordan, de Dubruel au conseil des Cinq-Cents, ouvraient la porte à toutes les espérances et faisaient battre tous les cœurs. Le coup d'Etat de Fructidor vint arrêter l'élan des prélats qui prenaient leurs dispositions pour retrouver leur patrie.

Heureusement, M. d'Aviau, archevêque de Vienne, n'avait point attendu Fructidor. Dès 1796, ce prélat, qui était parti de France malgré lui, manifestait sa résolution de revenir. « Il faut, disait-il, que le pasteur soit à la tête de son troupeau. » Détourné par son second vicaire, l'intrépide M. Vernet, d'accomplir son projet, l'archevêque de Vienne revient à la charge l'année suivante. N'y tenant plus, il part de Rome en mai 1797, et franchit un mois après, — on devine avec quelle émotion, — les frontières de son pays. Alors commence pour le saint prélat une vie apostolique de quatre années où l'obligation de se cacher, les voyages de nuit, les perpétuelles alertes montrent combien était précaire l'existence d'un évêque que l'amour des âmes poussait à braver tous les obstacles. Dans les mille incidents qui marquèrent ces courses évangéliques, signalons, en particulier, la réception faite à Mgr d'Aviau et à son compagnon, arrivant le soir, sur la haute montagne, à un château près de Briançon. Le domestique, qui, à leur costume, les a pris pour des mendiants, les conduit au fenil où on les logeait d'habitude : mais il soupçonne bientôt à la longueur, à la ferveur de leur prière, que ce sont deux prêtres qui se cachent. La châtelaine avertie les fait appeler, et après un curieux interrogatoire, reconnaît sous cet accoutrement l'archevêque de Vienne, se jette à ses pieds et bénit Dieu de lui avoir envoyé un tel hôte.

Etrange aussi était le costume de Mgr d'Aviau à son passage à Rive-de-Gier. Lorsqu'il arriva aux barrières, où s'était formé un grand rassemblement, voyant ce passant assis sur sa monture, un mauvais fouet à la main, affublé d'un béret ou bonnet blanc

[1] L'archevêque de Reims écrivait au roi, le 10 juillet 1797 : « Nous sommes dans l'attente des décrets qui doivent intervenir sur les rapports de M. Camille Jordan et M. Dubruel. Je ne doute pas, si le décret est favorable, que les évêques déportés rentrant, ceux qui sont émigrés n'aient bientôt après la même liberté. Ils n'ont point porté les armes. La terreur fondée qu'ils ont dû avoir avec la persécution atroce qui avait eu lieu, leur présence ne pouvant être que nuisible, leur émigration ne peut plus paraître un crime. D'ailleurs, si on ne pouvait obtenir un décret général en leur faveur, il leur serait facile d'obtenir individuellement leur radiation de la liste des émigrés ou même des lettres de déportation. » (Aff. étr., fonds français, vol. DXCI, pièce 352, p. 230.)

de coton sur la tête, d'une vieille houppelande qu'il avait jetée sur ses épaules, parce que la saison était rigoureuse, une femme du peuple s'écria instinctivement : *Voilà un pauvre homme qu'on mène à l'hôpital de Lyon.* Grâce à cette exclamation, l'étrange cavalier put continuer sa route à travers cette multitude de charbonniers, de verriers et de portefaix qui applaudissaient bruyamment à la révolution du 18 fructidor.

Que de périls attendaient à Lyon même[1] l'archevêque de Vienne. Bien que les grandes villes comme Paris, Lyon, fussent peut-être moins dangereuses à habiter pendant la Révolution que les campagnes, Mgr d'Aviau se sentait plus en sûreté dans les montagnes du Beaujolais et du Vivarais. C'est là, du reste, que devait s'exercer son zèle. A peine a-t-il mis le pied dans ce pays que son délégué, l'intrépide abbé Vernet, sort de sa retraite pour s'aboucher avec son chef. Il est frappé de stupeur quand on lui présente, sous les dehors misérables d'un pauvre voyageur, l'archevêque de Vienne.

« A ce mot, dit-il, d'archevêque de Vienne, je tombai comme en pâmoison; je l'eusse presque pris pour un garçon de peine. » « C'est « donc vous, Monseigneur, lui dis-je. — Oui, c'est moi, mon cher « Montal, répondit-il. » Montal était le nom de guerre adopté par M. Vernet. Celui-ci rendit un compte détaillé au prélat de son administration, de l'état du diocèse, du personnel ecclésiastique, énumérant, en particulier, ceux qui étaient restés fidèles, ceux qui avaient prévariqué, les rétractations, les pénitences par lui imposées à ceux qui avaient voulu rentrer dans le giron de l'Eglise. M. d'Aviau se montra satisfait de cette exposition ; il renouvela à M. Vernet tous ses pouvoirs et attesta, par une clause spéciale ajoutée à ses provisions de vicaire général, que le sieur Montal était bien le même que le sieur Vernet. Montal profita de la présence de M. d'Aviau pour lui demander la solution de plusieurs cas de conscience, une direction dans des circonstances particulièrement difficiles. Immédiatement, l'archevêque de Vienne entre en

[1] Cerné un jour dans une maison amie, blotti derrière la bibliothèque, il entend les gendarmes bouleverser l'appartement de la cave au grenier, ouvrir toutes les portes, tous les meubles, pénétrer dans les alcôves, dans les plus obscurs réduits. C'en était fait du prélat s'ils avaient dérangé les quelques livres cachant la communication qui conduisait à son gîte. Comme la police, attirée par de nouveaux renseignements, revenait le lendemain à la charge, une femme pieuse, Mme d'Ailly, put s'introduire dans la maison, ouvrit la cachette mystérieuse au moment où les perquisiteurs visitaient une autre pièce, offrit son bras à l'évêque, qui passa avec elle inaperçu au milieu des satellites et des curieux qui attendaient le résultat d'une si longue recherche.

scène, prêchant, confessant, catéchisant, consolant les mourants, parcourant en missionnaire ces contrées montagneuses. Les relations de ses courses apostoliques nous le montrent chaussé de forts souliers et de guêtres, un bâton ferré à la main, par le froid, par la neige, s'ouvrant à travers les sentiers glacés, les précipices, dans les endroits les plus inaccessibles, un chemin à la recherche des âmes. Le hasard de ses pérégrinations le conduisit un jour dans la famille de Lamartine, dans ce foyer de Milly que le futur grand poète, alors âgé de neuf ans, devait célébrer plus tard avec le souvenir de son père et de sa mère. La bénédiction du saint évêque porta bonheur à cet enfant de génie. Malgré le danger d'une pareille visite, l'archevêque de Vienne ne résista point au désir de revoir son ancienne ville épiscopale. Il y arriva le soir, vers la fin de juillet 1799. Il ne put, en y entrant, contenir son émotion ni ses larmes. Qu'était devenue son église métropolitaine, cette antique basilique dont il était si fier. On l'a convertie en halle et entrepôt. Le palais archiépiscopal, magnifique résidence des pontifes, est le lieu de réunion des démagogues. Les nobles chapitres de Saint-Pierre et de Saint-André ont fait place à des magasins de fourrages, à des ateliers de charronnerie, à des filatures de laine. Cette ville, autrefois appelée la *sainte*, à cause du nombre de ses églises et de ses communautés, a vu tout saccager et changer en prisons et en casernes les édifices religieux qui n'ont pas été détruits. Ce qui achève de briser le cœur du prélat, c'est que les ruines morales sont plus tristes encore que les ruines matérielles. Il constate que tous les curés de la ville, moins un, ont prêté serment à la constitution civile du clergé. Il dut s'arracher bientôt à ce spectacle : la prudence l'exigeait. Il ne fit que traverser, et encore la nuit, sa bonne ville de Vienne [1]. Les haines de Fructidor, les lois existantes, ne permettaient pas à un évêque de reparaître dans sa cité épiscopale sans s'exposer à être immédiatement saisi et peut-être envoyé au supplice.

En fait, si quelques autres évêques rentrèrent en France, Mgr d'Aviau est le seul qui y ait exercé un ministère actif, les rares prélats qui n'avaient pas quitté le pays étaient condamnés à une inaction presque complète. Ne nous étonnons pas du petit nombre de ceux qui reparurent à cette époque. Ils étaient classés parmi les émigrés. Or, la loi sur les émigrés portait confiscation de leurs biens et les condamnait à mort. Point n'était besoin d'un jugement. Une fois saisis sur le sol de la patrie ou au dehors, il n'y

[1] Cf. abbé Lyonnet, *Histoire de Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne et de Bordeaux*, 1847, 2 vol. in-8, t. II, p. 1-171.

avait qu'à constater leur identité et ils pouvaient être mis à mort séance tenante. Ces dispositions subsistaient encore au commencement du Consulat.

VI

On le voit, notre liste de prélats rapatriés pendant la Révolution est bien courte. De fait, en leur absence, leur troupeau fut gouverné par leurs grands vicaires auxquels ils avaient donné toute délégation. Dieu suscita dans presque tous les diocèses des hommes de grande foi et de grand cœur, hardis et prudents, qui savaient s'élever à la hauteur des circonstances. Ils étaient signalés comme les chefs du parti. On savait qu'ils maintenaient la hiérarchie, donnaient les pouvoirs et traçaient leur tâche aux simples prêtres, qu'ils entretenaient, en un mot, l'agitation et la vie religieuse. Aussi étaient-ils recherchés avec tout l'acharnement que méritait leur importance. Dans le diocèse de Bourges, M. Gassot reste presque seul de tous les vicaires généraux auxquels Mgr de Puységur avait, en partant, laissé ses pouvoirs. On le connaît, et il a à ses trousses le meilleur limier du Comité de salut public. Poursuivi, il est obligé de se cacher longtemps, tantôt enfermé derrière une trappe dissimulée sous les ais d'un plancher, tantôt au fond d'un puits où on a pratiqué une étroite cellule dans laquelle on le descend, à la première alerte, à l'aide d'une corde. Pour communiquer avec son évêque, il envoie à travers la frontière son vieux domestique qui a pour tout bagage un bâton creux contenant les dépêches[1].

M. Gassot échappe à la mort, mais combien d'autres représentants de l'épiscopat absent tombèrent entre les mains de leurs ennemis. La liste est longue de ceux qui furent arrêtés et martyrisés. Heureusement plusieurs, grâce à leur intrépidité infatigable, à la connivence des amis fidèles, et aussi à la faveur que la fortune ne refuse point aux braves, échappèrent à tous les périls, fournirent une longue carrière, et dans une Révolution, où rien n'avait la taille ordinaire, surent s'élever, dans l'ordre de l'apostolat, à une hauteur que leurs bourreaux eurent de la peine à atteindre dans l'ordre du crime. Les nommer[2] serait mettre à contribution l'histoire de chaque province et évoquer des souvenirs que les diocèses aiment à rappeler avec orgueil. Quel zèle, par exemple, quelle énergie l'abbé Dubourg déploie dans le diocèse de Toulouse. Dans le sud-ouest de la France, l'abbé Mazenod, qui,

[1] Brimont, *op. cit.*, p. 252.

[2] Tresvaux, *op. cit.*, p. 482, donne les noms des administrateurs du diocèse de Bretagne.

plus tard, devait être un grand évêque, commence par être un grand apôtre sous la Révolution. Ayant reçu le pouvoir de vicaire général des évêques de Glandèves, Toulon, Senez, Fréjus et Aix, il semble que son activité et son ardeur soient encore supérieures à l'immensité de sa tâche. Dans cet assaut de courage et d'héroïsme, il faudrait peut-être placer au premier rang l'abbé Vernet, vicaire général de Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne. Il établit son quartier général dans les montagnes du Vivarais. De là, caché dans les rochers, dans les fermes, les maisons hospitalières, changeant chaque jour de domicile et de costume, il entretient par ses courses incessantes, par ses décisions, par ses conseils, par son ministère, la religion dans tous le pays. Il mérite qu'on ait écrit son histoire et légué son nom à la postérité. Le conseil épiscopal de Paris, qui comptait l'abbé de Dampierre, futur évêque de Clermont, et surtout l'abbé Emery, ne connut pas les mêmes aventures, bien que l'abbé Emery ait vu de plus près la mort que l'abbé Vernet. Mais on devine que son rôle dans la capitale devait être plus important, plus éclatant que partout ailleurs. Dieu permit qu'il fut dirigé, inspiré par M. Emery, qui, pendant dix ans de Révolution, fut véritablement le cerveau du clergé de France.

A un tel labeur, avec une telle responsabilité, les hommes vraiment doués de qualités morales et de caractère déploient rapidement l'intensité de force qui est en eux. Mais il y a un danger : c'est de pousser à l'éxcès cette force même, et quand le grand chef, quand l'évêque est loin, quand sa puissance a été partagée entre plusieurs, de créer dans un diocèse des impulsions parfois contraires et dangereuses pour l'unité. Il résulte des histoires des diocèses pendant la Révolution, que certains délégués de l'épiscopat, après avoir exercé leurs redoutables pouvoirs au péril de leur vie et en face de l'échafaud, avaient rapidement contracté comme un goût et un besoin de l'autorité. L'éloignement prolongé du premier pasteur, en faisant passer le gouvernement à ses représentants, tendait à donner aux supérieurs secondaires, mais toujours présents, ce que l'absence enlevait nécessairement au véritable maître. Ajoutons que le seul fait pour le prélat d'être en exil, pour ses vicaires généraux d'être en France, apportait fatalement une diversité dans leurs jugements sur les événements qui se précipitaient chaque jour. De là les divergences de vue assez fréquentes que les documents contemporains nous signalent entre les évêques et leurs délégués.

VII

L'autorité diocésaine avait beaucoup de peine à se faire sentir à une époque où les prêtres, traqués, dispersés, ne pouvaient guère correspondre avec elle, et devaient s'abandonner le plus souvent aux inspirations de leur zèle. La division des diocèses en missions vînt assez heureusement grouper ces forces éparses, refaire et resserrer un peu les liens de la hiérarchie.

L'Eglise de France n'avait point évidemment dans les ressources que nous venons d'indiquer, soit comme temples, soit comme clergé, les éléments d'une reconstitution complète. Aussi, en ces années où il s'agissait de reconquérir peu à peu le terrain perdu, donna-t-elle à l'organisation religieuse une forme particulière. Elle établit partout des missions, et cette transformation rapide, presque sous le feu de l'ennemi, de son administration séculaire, est un des faits les moins connus, mais le plus remarquable de son histoire pendant la Révolution. Elle montre la puissance étonnante de transformation, d'adaptation à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les circonstances, qui est en elle.

Evidemment, cette organisation nouvelle était la constatation officielle d'une déchéance. L'idéal d'une religion qui veut exercer partout son influence, j'allais dire son empire, c'est d'avoir en permanence des représentants non seulement dans les villes, mais dans les campagnes. L'Eglise catholique avait atteint ce but avec un succès extraordinaire en divisant les nations en diocèses, les diocèses en paroisses, en plaçant à demeure dans chaque paroisse, dans le plus humble hameau, un homme revêtu d'un caractère sacré, ministre du culte, gardien de la morale, confident de tous les secrets, mêlé aux événements de la famille, longtemps même à la vie civile, communale, sociale du peuple. Cet homme, homme de Dieu, homme d'Eglise, homme de la cité, avait un nom qui dit tout : c'était *le curé*. Et cette organisation qu'aucun temps, aucun pays ne connurent avant le christianisme, avait duré mille ans en France. Depuis Charlemagne, l'Eglise catholique, par ses curés, étendait la main jusqu'aux chaumières les plus reculées, jusqu'au plus intime des consciences et des âmes.

La Révolution avait jeté bas cette organisation merveilleuse. Il fallut la remplacer. On eut recours aux missions. L'idée n'était pas nouvelle; elle était adoptée par l'Eglise dans les pays infidèles ou schismatiques. Mais elle allait être appliquée en France dans des conditions, dans des proportions et au milieu de dangers qui donnent un singulier intérêt à cette entreprise.

Dans l'impossibilité où on se trouvait d'ouvrir partout un temple

et, plus encore, d'y attacher un prêtre, il convenait de créer un centre, un conseil supérieur et, sous sa haute direction, divers groupements d'hommes appelés missionnaires, se mouvant librement et avec facilité dans les limites du canton assigné comme champ d'action à leur zèle apostolique. Nous avons les statuts de la plupart des missions. Toutes sont organisées d'après ces principes.

Prenons comme exemple celle du diocèse de Saint-Claude. Dans le règlement donné à ce sujet, en 1796, l'évêque, M. de Chabot déclare que, depuis deux ans, la pensée de cette création le tourmente. A la tête des diverses missions entre lesquelles il partage le diocèse, il place un *conseil* supérieur; à la tête de chaque mission est un *chef*, auquel est associé un *adjoint*. Ceux-ci ont sous leur contrôle un certain nombre de missionnaires qui sont tous « cantonnés », et chaque missionnaire a sous sa dépendance des *chefs de paroisse* et des *catéchistes*. Cette constitution est simple mais féconde. Le conseil supérieur, composé d'hommes éprouvés, atteint partout et veille à l'unité de direction. Il sait, au besoin, par « les moyens d'usage », reconnaître les initiés et écarter les intrus. Dans chaque mission, le *chef* et l'*adjoint* assurent le commandement tout en respectant l'initiative et la liberté des mouvements chez les simples missionnaires. Ces derniers enfin ont pour devoir spécial de veiller sur chacune des paroisses placées dans leur rayon d'action. Ils sont trop peu nombreux et souvent trop menacés pour séjourner longtemps dans chacune d'elles; mais ils y sont représentés par le *chef de paroisse* et les catéchistes. « Les missionnaires, dit le règlement, tâcheront d'engager les fidèles de chaque lieu à s'assembler les dimanches et fêtes pour vaquer aux exercices spirituels les plus propres à sanctifier les saints jours et à remplacer les secours de la religion qu'ils ne peuvent avoir. A cet effet, il est important qu'un fidèle remarquable par sa piété, son âge, son instruction et son zèle, préside à ces assemblées. Les adjoints et les missionnaires nommeront donc conjointement un *chef de paroisse* pour tous les lieux où il conviendra d'assembler les fidèles. » Voilà ce sacerdoce laïque dont nous avons parlé plus haut. Là où les prêtres manquent, un *chef de paroisse* civil, mais agréé par l'autorité ecclésiastique, dirige les offices. En y assistant, les croyants satisfont en partie leur faim de culte par ce qu'on leur donne, et excitent encore leur désir de ce qui leur manque. Au chef de paroisse viennent s'adjoindre les catéchistes, chargés de suppléer le missionnaire trop souvent absent dans l'œuvre capitale de l'instruction de l'enfance [1].

[1] « Ils auront un soin particulier de l'instruction des enfants et des jeunes gens... Les missionnaires rechercheront avec grand soin, dit le

Avec une telle organisation, un clergé peu nombreux et même errant peut faire porter son action sur tous les points d'un diocèse. Tandis que le prêtre laïque, si je puis ainsi dire, et les catéchistes travaillaient chaque paroisse, les missionnaires parcouraient le pays, administrant les sacrements, recevant les confessions, réhabilitant les mariages. Telle était l'importance et la difficulté de leur ministère à une époque où la Révolution avait tout bouleversé et tout confondu, que les évêques les plus éclairés s'étaient préoccupés du fond de leur exil de diriger leur marche et de faciliter leur tâche par des écrits où les principes étaient posés, les difficultés résolues avec une sûreté, une prudence qu'on ne saurait assez admirer. Disons à leur éloge que l'intérêt de la religion est leur unique préoccupation.

Cette abstention ne faisait point l'affaire du prétendant, Louis XVIII. Il crut devoir recommander aux évêques l'établissement des missions, mettant en avant les intérêts religieux, mais y cherchant, au fond, un appui pour la cause royaliste. Dans leurs réponses [1], les prélats, d'ailleurs très monarchistes, se montrent, avant tout, évêques, et refusent de compromettre la religion dans la politique. Cette correspondance de l'épiscopat avec le comte de Provence prouve la prospérité des missions. Le cardinal de La Rochefoucauld dit qu'elles sont répandues dans son diocèse de Rouen et dans ceux de Limoges, de Séez et de Metz. M. d'Asseline, évêque de Boulogne, apporte la même attestation et trouve même qu'il y a eu trop de missionnaires en France après Fructidor, à cause de la difficulté des circonstances. L'archevêque de Lyon, M. de Marbœuf, ne craint pas d'affirmer que « il n'est personne voulant sincèrement les secours de la religion, qui ne puisse se les procurer [2] ». C'est donc un grand succès.

règlement, les personnes capables de faire l'office de *catéchistes*, les formeront et les animeront à remplir cet emploi avec zèle, en établissant un ou plusieurs dans chaque endroit, selon l'exigence; ils auront soin de les faire pourvoir de bons livres. Ces catéchistes aideront le missionnaire dans ses travaux apostoliques, l'instruiront de l'état des paroisses, du bien qu'il y aurait à faire, du mal qu'il y aurait à corriger ou à prévenir, des moments convenables ou défavorables, des obstacles ou facilités, le précéderont ou le remplaceront pour bien des opérations, dans les lieux où il ne pourra être; ils seront, en un mot, ses hommes de confiance. » Ces statuts pour les missions dans le diocèse de Saint-Claude sont données par dom Benoît : (*Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, 1892, grand in-8, t. II. p. 882-883.)

[1] M. Victor Pierre a analysé leurs réponses dans le *Correspondant* du 25 mai 1897.

[2] Archives des affaires étrangères, fonds français, volume 592, pièce 70, p. 120-121; vol. 593, pièce 201, p. 78-82. — A peu près toutes les paroisses

VIII

Nous venons d'assister, sous la Convention, sous le Directoire, à une grande expérience. La religion abandonnée à ses seules forces, trop souvent comprimée dans son expansion, a eu, pendant plus de trois ans, de Thermidor à Fructidor, une marche ascendante. La liberté lui a été ménagée avec une parcimonie extrême, les temples ont été à peine entrebâillés, le clergé a été réduit au sort le plus précaire. N'importe, cette nouvelle évangélisation de la France dans des circonstances qui rappellent à certains égards la primitive Église, a été féconde.

Elle a rapproché dans un commun malheur brebis et pasteurs. Comme il était bon ce contact du clergé et du peuple! Ces prêtres qui, dans l'ancien régime, avaient eu parfois avec les fidèles des questions d'intérêt, des difficultés pour la perception de la dîme, lui reviennent pauvres, dépouillés de tout, heureux de trouver un morceau de pain, de s'asseoir dans la maison du paysan, à la table de famille. L'envie qu'ils ont pu exciter autrefois a fait place à la pitié. Le naufrage de la religion, maintenant sa reviviscence, font battre d'émotion tous ces cœurs animés d'une foi commune. Certes le contraste est grand entre le passé et le présent. C'est un spectacle saisissant de voir cette vieille Eglise gallicane, naguère encore si brillante, si riche, si puissante, si mêlée à toutes les manifestations de la vie politique et nationale, ramenée en quelque sorte aux catacombes, et maintenant qu'elle a été chassée de ses basiliques fermées ou détruites, obligée d'abriter ses mystères dans les

du diocèse de Boulogne étaient pourvues dès 1797. On a conservé le nom des desservants qui les remplissaient. Les missionnaires avaient aussi envahi le diocèse de Saint-Omer. (Cf. Deramecourt, *op. cit.*, t. IV, p. 261-275.) — A certaines époques, les missionnaires répandus dans la haute Alsace se comptaient par centaines. Détail intéressant, tout prêtre venant de Suisse pour être missionnaire recevait avant son départ, « à son choix, un louis ou 4,000 aiguilles ». (Beuchot, *op. cit.*, p. 81-90). — Au témoignage de M. de Puységur, les missions n'avaient guère été organisées dans le diocèse de Bourges. Des déportés avaient même hésité à rentrer. L'archevêque de Bourges écrivait, le 9 août 1795 : « J'ai reçu plusieurs lettres de MM. les ecclésiastiques, qui me demandent de ne pas exiger d'eux leur rentrée, qu'ils croient que le moment n'est pas venu. Je leur ai répondu que mon intention, en organisant une mission, était de rendre le plus utile possible la rentrée de MM. les ecclésiastiques, mais que je ne sollicitais personne à rentrer. Je ne voudrais pas avoir à me reprocher des événements malheureux, quoique les circonstances paraissent devoir donner de la sécurité à cet égard. » (Brimont, *op. cit.*, p. 196, 282, 289. On peut encore consulter sur les missions l'ouvrage de dom Piolin sur le clergé du Mans pendant la Révolution, t. III, p. 554-576; pour la Savoie, Lavanchy, *op. cit.*, t. I, p. 513-523; pour le Var, Laugier, *op. cit.*, p. 155 et suiv., etc.)

plus humbles demeures, sans qu'aucun signe extérieur, aucune convocation publique puisse les désigner comme la maison de Dieu. Cette chute ne sera pas sans compensation. L'Eglise, autrefois trop opulente, trop officielle, trop empêtrée dans l'Etat, est en train de se reconstituer dans le silence avec une organisation toute spirituelle. De communes épreuves ont rapproché prêtres et fidèles dans la joie de se revoir, de se trouver réunis devant les autels que l'impiété pouvait croire renversées pour toujours.

C'est cette correspondance de sentiments, cette sorte de complicité religieuse entre le clergé et le peuple qui rendent la réaction chrétienne si puissante, si irrésistible. « Entendez, disait Camille Jordan, du haut de la tribune du Conseil des Cinq-Cents, ces voix qui s'élèvent de toutes les parties de la France... Partout ces hommes simples et bons qui couvrent nos campagnes et les fécondent par leurs utiles travaux, tendent leurs mains suppliantes vers les pères du peuple en leur demandant qu'il leur soit permis de suivre en paix la religion de leur cœur, d'en choisir à leur gré les ministres, et de se reposer au sein de leurs plus douces habitudes, de tous les maux qu'ils ont soufferts. » Royer-Collard venait à la même place confirmer ce témoignage. « La religion, s'écriait-il, a survécu à la monarchie dont elle avait précédé la naissance; elle a triomphé des attaques qui lui ont été livrées par la tyrannie révolutionnaire. Transmise à la génération présente par l'éducation domestique et par l'enseignement public, la persécution et l'habitude en ont gravé l'ineffaçable empreinte dans les cœurs. C'est cette religion qui est la base de la morale populaire; c'est elle qui sanctionne les devoirs qui lient les citoyens entre eux et avec le corps de l'Etat. Ebranlée pendant quelque temps, par cet esprit de discussion et de subtilité qui atteste moins peut-être les lumières de la civilisation que la corruption des mœurs et l'avilissement des caractères, elle a poussé de nouvelles et profondes racines dans le sol fertile de la persécution. La religion catholique est aujourd'hui un besoin pour la grande majorité du peuple que vous représentez. »

Cette constatation n'était point de nature à rassurer le Directoire. La résurrection, la marche envahissante du culte porté par le flot populaire ne pouvait qu'effrayer un gouvernement impie et convaincu de la complicité du trône et de l'autel. Il apprenait par ses agents que Paris comptait plus de trois cents prêtres, que le culte devenait public dans bien des provinces malgré la défense des autorités et de la loi, que telle fête avait attiré en Alsace deux mille fidèles, telle autre, dans le diocèse de Montpellier, jusqu'à huit mille. Dubruel dans son rapport n'avait-il point affirmé en plein

Conseil des Cinq-Cents que la majorité des déportés était rentrée en France[1].

Le Directoire se sentait submergé. Il voyait partout les mailles d'une immense conspiration à la fois cléricale et royaliste qui allaient l'enserrer et l'étouffer. Vainement Royer-Collard essayait de le rassurer au sujet de la puissance de l'Eglise gallicane, en s'écriant avec éloquence du haut de la tribune : « Elle n'est plus, cette antique corporation qui, sous le nom de *clergé de France*, propriétaire d'une partie des revenus fonciers de l'Etat, seule dépositaire de l'enseignement public, tantôt alliée et tantôt rivale de la puissance séculière, formait encore un des ordres de la constitution monarchique. Elle a perdu dans la Révolution la vie politique et civile; ses membres dissous ont essuyé une guerre d'extermination qui en a physiquement détruit un grand nombre. Parmi ceux qui survivent, les uns languissent encore dans l'exil; les autres, qui ont échappé aux bannissements et aux massacres, sont maintenant dispersés dans les cachots de la France, ou épars sur son territoire, disputant la pitié publique à l'indigent qu'ils ont nourri, exposés aux menaces et aux outrages des agents exécutifs, à qui des instructions spéciales enjoignent de *désoler leur patience*. Certes, ce serait la plus étrange des inconséquences, comme la plus atroce des dérisions, de les accuser de ce qu'ils furent dans ce qu'ils sont, et de soulever contre eux le souvenir d'une puissance si complètement évanouie, pour l'appeler à la solution des questions législatives dont ils sont l'objet[2]. »

Royer-Collard pouvait se faire applaudir au Conseil des Cinq-Cents, il ne pouvait être entendu du gouvernement. Le Directoire était toujours ce pouvoir qui, à son avènement, avait donné à ses agents comme type de conduite à l'égard des prêtres ces instructions célèbres : « Déjouez leurs perfides projets par une surveillance active, continuelle, infatigable; rompez leurs mesures, entravez leurs mouvements, désolez leur patience: environnez-les de votre surveillance; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit; ne leur donnez pas de relâche; que, sans vous voir, ils vous

[1] On écrivait de l'Hérault au Directoire : « Des prêtres sujets à la déportation célèbrent journellement des messes. Ils ne prennent plus la peine de se cacher : leur parti est le plus fort. » (Saurel, *op. cit.*, III, 259.) — Dubruel disait dans son rapport des 18 février et 26 juin 1797 : « Vingt mille prêtres à peu près ont subi la peine de la déportation, mais le plus grand nombre de ceux-là est rentré successivement, de manière qu'on ne compte aujourd'hui que sept à huit mille prêtres qui soient effectivement déportés. »

[2] Voy. les débats du Conseil des Cinq-Cents : Rapport de Camille Jordan, 17 juin 1797 (29 prairial an V); opinion de Royer-Collard, 14 juillet 1797 (26 messidor an V).

sentent partout à chaque instant. » Depuis deux ans, ces sentiments n'avaient pas changé dans l'âme des directeurs qui, la haine religieuse au cœur, l'œil tendu vers le flot montant de la réaction qui menace de les submerger, font appel à la violence par le coup d'Etat du 18 fructidor. Voilà la persécution de nouveau déchaînée, les lois de déportation rétablies, les frontières, les prisons, les pontons rouverts, les temples fermés, une nouvelle et terrible épreuve imposée aux prêtres.

Le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec une liberté relative pour l'Eglise, venait de subir une grave atteinte, et on peut dire que du côté du gouvernement cette grande expérience avait échoué. Les mesures contre l'Eglise avaient été prises avec la défiance la plus ombrageuse. Le culte s'était vu refuser toute publicité, le clergé toute dotation, toute hiérarchie apparente; nombre de prêtres restaient hors la loi. Eh bien, il fut prouvé que, malgré toutes les précautions, toutes les entraves, des jacobins ne pouvaient supporter ce minimum de liberté religieuse. Alors que le mot de séparation de l'Eglise et de l'Etat semble indiquer l'abstention de l'Etat en matière de culte, jamais son intervention ne fut plus fréquente, plus tracassière, que dans la période qui nous occupe. Les prêtres constitutionnels eux-mêmes, qui semblaient devoir trouver faveur, ou du moins tolérance, chez les gouvernants, tant ils avaient trempé dans la Révolution, furent souvent et cruellement persécutés. Aussi la conduite des jacobins d'il y a cent ans ne nous rassure guère sur le libéralisme religieux des jacobins de nos jours qui font sonner haut dans leur programme la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Si du côté des pouvoirs publics l'expérience de la séparation avait échoué parce qu'ils n'avaient pas pu tolérer la liberté de l'Eglise, en retour l'Eglise, livrée à elle-même, sans aucun appui humain, gênée dans ses mouvements, avait montré quelle vitalité elle porte en elle, quelle source de résurrection elle trouve dans la force immanente de l'idée religieuse, et comment enfin pour vivre ou pour revivre il lui suffit de la liberté. Aussi Dubruel et Camille Jordan, dans leurs fameux rapports de 1797, maintenaient la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais la liberté, la sécurité qui, depuis trois ans, étaient d'ailleurs si incomplètes, l'Eglise ne les avait plus. Avec Fructidor de nouvelles proscriptions recommencent pour le clergé, lui apportent de nouvelles angoisses et la lassitude d'une révolution qui ne finissait jamais. La plupart des prêtres qui étaient rentrés en France y restèrent; mais pour eux quelle existence de vivre sur un sol qui se remettait à trembler sous leurs pas, et de falloir disputer

leur tête aux pourvoyeurs de guillotine qui s'étaient remis avec tant de goût en quête de victimes. Tous les documents contemporains nous donnent la sensation d'une nouvelle Terreur. Le clergé est obligé de se cacher. A combien d'autres contrées pouvaient convenir, par exemple, ces renseignements consignés par le préfet du Doubs, avant le 18 brumaire, dans un rapport au Directoire sur telle partie de son département :

« J'apprends que des prêtres circulent dans le canton, mais seulement la nuit. Ils n'osent se montrer, se cachent dans les cavernes, qui sont en grand nombre, dans les rochers dont ce canton est hérissé[1]. » Les rapports au gouvernement parlent souvent de *prêtres nocturnes*.

Il était prudent de ne pas se montrer en plein jour. Quelques mois avant le Consulat, la ville de Saint-Claude fut presque tout entière la proie d'un incendie. Un prêtre se présente pour aider au sauvetage. « Arrête, calotin, lui crie un gendarme, plus pressé de courir sus à un curé qu'au feu : marche avec moi en prison. — Que feras-tu de lui, malheureux, lui dit un spectateur, la maison d'arrêt est déjà en flammes, et on ouvre les portes à ceux qui y sont renfermés. » Un autre prêtre traversait à la course une rue voisine. Au même instant un garde national lui présente la baïonnette, et allait le percer si un témoin n'eût détourner le coup[2].

Voilà quelle était après le coup d'Etat de Fructidor la sécurité religieuse de la France. Aussi quel soulagement va être pour l'Eglise la chute d'un gouvernement qui a ajouté à toutes ses hontes une persécution odieuse. Voici le Consulat qui semble apporter la paix avec la gloire. Aussitôt va se produire une poussée nouvelle et irrésistible du culte catholique qui conduira la France au Concordat.

A. SICARD,
Curé de Saint-Médard.

La suite prochainement.

[1] Rapport de vendémiaire an VIII. (Sauzay, *op. cit.*, t. X, p. 604-605). — Le rapport de vendémiaire an VII (*Ibid.*, p. 632) dit : « Les prêtres déportés et émigrés parcourent le canton (de Marteau), mais les attrape qui pourra. »
[2] Cf. dom Benoît, *op. cit.*, II, p. 888.

DE L'ÉMIGRATION DES FEMMES

AUX COLONIES

Le 20 novembre dernier, dans une réunion officielle des « Unions de la paix sociale », le général Gallieni et son sympathique collaborateur, le colonel Lyautey, nous parlant de la colonisation à Madagascar par le soldat libéré, insistaient surtout sur ce fait que ce soldat, à peine établi, et dès qu'il entrevoit le succès, n'a qu'un désir, celui de se marier avec une femme de France, de fonder une famille, de s'établir. Et, pour cela, en bons soldats qu'ils sont, et pleins de confiance en leurs chefs qui sont en France, ils leur écrivent des lettres pressantes pour demander qu'on leur envoye des femmes.

La question n'est pas nouvelle. Déjà, M. Chailley-Bert l'avait nettement posée devant un public un peu surpris peut-être, mais certainement sympathique. Bientôt après, M. d'Haussonville reprenait la même thèse dans un article fort remarqué, et une œuvre était fondée : « l'Union coloniale française » pour la faire entrer dans le domaine pratique.

Quelques résultats ont déjà été obtenus; néanmoins, c'est à peine si on en parle. C'est que, en effet, pour le grand nombre, c'est une question de savoir si, oui ou non, les femmes françaises peuvent s'expatrier. La cause est jugée depuis longtemps par la prévention : la femme française, tout le monde le répète, ne peut pas vivre aux colonies. C'est une plante trop délicate et trop sédentaire pour être ainsi transplantée au loin. Il lui faut nos mœurs, nos habitudes, nos usages, notre nourriture, nos magasins, nos salons, notre climat tempéré. Hors de là, elle s'étiolerait, languirait, succomberait. Ce n'est que là qu'elle a tout son charme, qu'elle peut agir et qu'elle peut vivre.

Pour tout homme qui réfléchit, la question n'est peut-être pas aussi simple ni la réponse aussi péremptoire.

Il faut, au contraire, que la femme française émigre aux colonies, et l'on peut affirmer, à l'encontre de l'opinion reçue, qu'elle

le fera dès que ces colonies lui seront mieux connues, dès qu'elle se rendra compte du grand rôle qu'elle est appelée à y jouer et de la grande mission qu'elle doit y remplir.

I

Il faut que la femme française émigre vers nos colonies, si nous voulons créer dans ces colonies une population vraiment française. Sans cela, nous aurions tout au plus une race mélangée qui prendrait, du Français et de l'indigène, tous leurs vices sans leur emprunter aucune de leurs qualités; qui s'enorgueillirait du sang blanc par lequel elle se dirait française, mais garderait tous les penchants viciés de la race nègre ou jaune dont elle descendrait par les femmes, qui profiterait de l'espèce de noblesse bâtarde que lui conférerait le père d'où elle est issue pour mépriser les indigènes et peut-être les opprimer, mais qui n'aimerait pas la France qu'elle n'aurait jamais connue, et dans laquelle, en réalité, elle ne verrait pas sa patrie. Tout cela est évident, et rien de plus déplorable ne pourrait être rêvé pour l'avenir de notre empire colonial que de continuer à n'y envoyer que des hommes non mariés ou non accompagnés de leurs femmes.

Il faut aussi que la femme française aille aux colonies pour y aider, y consoler, y soutenir son mari; pour veiller sur son bien-être et sur sa santé; pour lui assurer les mille soins indispensables et, plus encore, les mille tendresses, la vigilante sollicitude et la chaude affection dont il aura si souvent besoin au milieu de ses labeurs, de ses inquiétudes, de ses difficultés. C'est que, en effet, elle n'est pas agréable la vie d'un jeune homme aux colonies, au milieu d'indigènes dont pas un ne peut être un ami ou un compagnon et sans autres ressources, pour se distraire ou se délasser, que des exercices corporels, parfois quelques études, avec les préoccupations d'avenir, les inquiétudes et les soucis personnels. Cet isolement complet à 40, à 50, à 100 kilomètres de tout compatriote, est peut-être ce qu'il y a de plus pénible dans sa vie. Il ne sait que faire ni que devenir quand la tâche de la journée est finie. Il voudrait pouvoir s'ouvrir à quelqu'un, parler à quelqu'un, aimer quelqu'un et le lui dire. Mais à qui s'adresser? Il ne peut pas se livrer à des indigènes qui abuseraient de sa confiance, qui, du reste, ne la comprendraient pas et ne la méritent pas.

Il n'a réellement personne.

Le caractère le mieux trempé fléchit sous cette épreuve, les forces diminuent, l'inquiétude vous gagne, l'appétit disparaît et, avec lui, les forces corporelles. On mange très peu parce que l'on

n'a pas faim, ou encore parce que les repas sont mal préparés; on néglige les soins les plus élémentaires d'hygiène, on ne se défend point contre la fièvre et l'anémie; ou, pire que tout cela, comme il faut s'étourdir, on se met à boire de l'alcool, et on s'abandonne à tous les excès de l'inconduite. Très rapidement on est usé.

Que si, au contraire, ce jeune colon avait eu sa femme avec lui, pour tenir sa maison, pour éclairer sa vie, pour le remonter et lui donner du courage aux heures d'abandon, pour lui procurer ces joies exquises et ces délicates consolations qu'assure la présence d'une femme aimée, combien sa vie eût été autre et les résultats différents!

Une femme pour le recevoir et lui sourire quand il rentre de son travail, pour s'asseoir avec lui à une table convenablement servie, pour le relever d'un mot de tendresse quand il se sent abattu, pour effacer sous ses caresses ses soucis d'avenir, en un mot pour partager sa vie et prendre la moitié de ses peines, pour le conseiller au besoin et le soutenir toujours, une femme qu'il aura emmenée de France avec lui, qui ne vivra que pour lui et ne trouvera d'appui qu'en lui, qui sera son amie, sa confidente, la providence, la consolatrice de ses employés, la reine de son exploitation; avec elle, une maison remplie de jolies têtes blondes souriantes, pour lesquelles il travaillera avec un redoublement de courage, et qui, le soir, sur ses genoux, auront vite fait de le récompenser de toutes ses peines par leurs gazouillements et leurs baisers; un intérieur enfin, gai, riant, heureux, une entreprise prospère, une existence large dans le présent et la fortune en perspective dans un avenir relativement proche, voilà ce qu'il faut à tout colon pour remplir sa vie et ce que lui procurera presque toujours la présence d'une femme digne de lui.

Il faut également que la femme française émigre vers nos colonies pour y apporter plus de tenue, plus de décence, plus de conduite.

Rien, en effet, n'est débraillé, n'est dévergondé, n'est barbare comme une société où manque la présence de la femme. L'homme ressemble facilement à une brute que conduisent ses seuls instincts. Le jeu, les rixes, le meurtre, les vices contre nature, tout ce qui rabaisse et ravale devient pour lui comme la règle commune.

Et il ne saurait en être autrement, car alors manque au foyer celle qui en est le centre et en fait le charme; celle dont la douce et saine affection remplit le cœur du mari et calme sa naturelle inquiétude; celle qui le soutient et l'encourage, qui, par sa seule présence, lui inspire le respect et le maintient dans la ligne des bienséances et du devoir.

Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler ces assemblages d'hommes qu'on a vus parfois réunis sans femmes, par exemple en Californie, lors de l'ouverture des mines d'or, dans certains placers de l'Australie, dans l'Afrique du Sud.

« Frisco, dit à propos des commencements de San Francisco le baron Hübner dans son *Voyage autour du monde*, Frisco présentait alors la physionomie de toutes les villes naissantes de l'Amérique : une ou deux rues bordées de maisons en planches, en poutres, en toile; quelques grandes constructions, prétendues monumentales, les auberges, puis les maisons de jeu, les maisons de prostitution. Aux mines, le travail excessif; dans la ville, l'orgie en permanence; les rixes, les meurtres, les assassinats partout. L'absinthe et le sang coulaient à flot. C'était tout simplement l'enfer, non l'enfer de Dante, mais celui des deux frères Breughel, dont l'un peignait des orgies de paysans, et l'autre des diableries telles qu'une imagination hollandaise du dix-septième siècle pouvait seule les inventer. C'est le sublime du genre vulgairement grotesque[1]. »

Et qu'on ne s'imagine pas que la présence des femmes indigènes puisse être un remède à de si tristes résultats.

D'abord un colon français ne prend pas, ne peut guère prendre, pour sa femme légitime, une femme indigène qui n'a ni l'éducation, ni les sentiments, ni le courant d'idées, ni les facultés nécessaires pour cela, qui de longtemps ne saurait être l'amie, la confidente, la conseillère, le soutien qu'il lui faut. Elle ne sera donc qu'une compagne transitoire, au sens le plus bas de ce mot, celle dont l'union ravale au lieu d'élever, dont les rapports, purement matériels, rabaissent au lieu de purifier. Si elle a des enfants, c'est à peine si on osera les avouer. Elle-même, on ne l'estimera pas, on ne l'aimera pas, on ne recherchera pas sa compagnie. On en usera, et aussitôt qu'elle sera vieillie, ou qu'une infirmité quelconque la rendra moins agréable, on la délaissera pour en prendre une autre, si toutefois, même en sa présence, on ne lui a pas donné de multiples associées.

Et ainsi se perdent toute dignité, toute retenue, tout respect de soi-même, du mariage et de ses devoirs sacrés.

Oh! ce que l'on voit dans la plupart de nos colonies est triste, et comme je voudrais qu'un Juvénal se levât, qui stigmatiserait toutes les turpitudes qui s'y commettent! La plaie est hideuse et la conduite privée de la plupart des Français, fonctionnaires, soldats, officiers, colons est lamentable. Des gouverneurs, des officiers, même

[1] Page 203.

généraux, déjà avancés en âge, des administrateurs de 1[re] ou de 2[e] classe, qui ont femmes et enfants en France, et entretiennent publiquement une concubine dans leur palais ou dans leur maison; des fonctionnaires qui ravagent littéralement les écoles où les Sœurs, nos pures Sœurs françaises, ont un peu dégrossi ces jeunes négresses, certes pour un but tout autre; des officiers en campagne qui, le soir, se livrent à une véritable battue pour eux-mêmes ou pour leurs chefs; des employés supérieurs, civils ou militaires, qui ont de véritables harems; une ville de la côte d'Afrique où la traite, la traite ignoble de la jeune fille indigène est pratiquée au profit de la colonie allemande voisine; des villes entières où tous les indigènes, pères, mères, maris, enfants, vivent de la prostitution de leurs filles ou de leurs femmes; des missionnaires, des évêques navrés, qui voient ainsi tous leurs efforts paralysés et toutes leurs œuvres stériles, et qui se demandent s'il ne vaudrait pas mieux fermer leurs écoles de filles; les familles indigènes ravagées, les femmes violentées et usées, les maladies honteuses couvrant de leurs stigmates ces corps fatigués, les générations nouvelles malingres, atrophiées; toute religion détruite et l'influence du missionnaire paralysée, voilà le spectacle que présentent la plupart de nos colonies et voilà l'œuvre qu'y ont accomplie des Français[1]!

Les mêmes pratiques honteuses et la même corruption règnent dans les colonies allemandes, peut-être plus encore que dans les nôtres, mais elles n'existent pas dans les colonies anglaises où, au contraire, domine extérieurement la plus grande décence. « Le colon, le fonctionnaire, l'officier (anglais) qui fume l'opium ou introduit chez lui *à demeure* une femme indigène, dit à ce propos M. Chailley-Bert, est considéré comme perdu et, à ce titre, exclu de la bonne société, disqualifié[2]. »

D'où vient cette différence? De ce que les Anglais sont plus vertueux que nous et ont des principes de morale plus solides? Il n'y paraît guère quand ils viennent en France ou en Italie, en Suisse ou en Allemagne, et je ne pense pas qu'il se rencontrât beaucoup d'observateurs sérieux pour oser l'affirmer. Non, cette différence vient de ce fait que les Anglais emmènent leurs femmes avec eux aux colonies et que les Français, aussi bien que les Allemands, n'y emmènent pas les leurs.

« Nos colonies, remarque encore M. Chailley-Bert à ce propos, nos colonies, conquises, occupées, cultivées, peuplées sont une société anormale; l'élément primordial de toute société y fait

[1] Voy. dans le *Correspondant* du 10 février, un remarquable article, sur ce sujet, du P. Lejeune, missionnaire du Saint-Esprit.
[2] *Quinz. coloniale,* 25 juillet 1899, p. 426.

défaut ou y est rare : l'élément féminin. Les statistiques, sur ce point, ou n'existent pas, ou n'ont pas été publiées; mais il ne me semble pas qu'on puisse évaluer la proportion des femmes habitant les colonies à plus de 1 pour 4, et, sur bien des points, 1 pour 5 ou même 6 hommes. La conséquence de cette inégalité saute aux yeux. La vie de famille n'existe presque nulle part, et, là où elle existe, elle est menacée. Les célibataires, qui constituent la majeure partie de la population européenne, sont comme le lion des Ecritures, *quærens quem devoret*. Ceux à qui, décidément, ne suffit pas la vie d'affaires, n'ont devant eux que deux ressources : la religion ou le foyer d'autrui. La religion, par malheur, manque à beaucoup, et alors le foyer d'autrui s'ouvre devant eux, et parfois se referme sur eux et s'abîme avec eux.

« C'est là une cause profonde de malaise et de trouble qui n'a échappé à personne. L'opinion est unanime : les colonies manquent de femmes. Il faut leur en procurer[1]. »

II

Il faut leur en procurer aussi afin d'améliorer leur état religieux et de développer des croyances qui peuvent seules fonder et soutenir pratiquement une morale sérieuse.

Nous n'avons pas à entrer ici dans la question de savoir si une morale peut exister qui ne soit pas basée sur des croyances religieuses; si les conceptions de bien et de mal, de juste et d'injuste, d'honnête et de déshonnête peuvent ou non découler de l'ordre naturel des choses, sans recourir en définitive à un ordonnateur suprême. C'est s'arrêter en route que ne pas remonter à cet auteur de tout ordre. Mais, quoi qu'il en soit de cette question théorique, et en supposant, pour le moment, la possibilité d'une morale indépendante, deux faits existent, certains et hors de conteste, c'est que premièrement, cette morale indépendante restera dépourvue de sanction, et, par suite, absolument inefficace, si on la sépare de tout dogme. Car on pense bien que la notion abstraite d'ordre universel, sur laquelle on la base, que l'approbation même ou la désapprobation de la conscience individuelle, si facile à étouffer dès le moment qu'elle ne s'appuie pas sur de fortes croyances, ne sauraient être une sérieuse barrière quand l'intérêt et la passion sont en jeu. C'est que, secondement, une telle théorie ne peut exister que pour une élite intellectuelle excessivement restreinte et non pour la masse, même des gens instruits, qui, dès lors, vivront

[1] Cité par Martin Ginouvier, p. 73.

complètement désemparés, guidés par leurs seuls instincts, ou, ce qui est encore pire, par leurs seuls intérêts.

Il faut donc, de toute nécessité, à toute société humaine, de fortes croyances religieuses pour que cette société puisse se développer, grandir, se conserver, durer. Et la vieille parole de Plutarque à un disciple d'Epicure, « qu'il pourra trouver des villes sans murailles, sans lois, sans richesses, sans théâtre, mais jamais sans religion, sans temple et sans dieu », reste vraie aujourd'hui comme elle l'a toujours été.

Si jamais on en avait douté, ce qui se passe sous nos yeux, en France, depuis plus de vingt ans, en serait l'éclatante démonstration.

Des hommes se sont rencontrés qui ont cru servir la République en poursuivant et en persécutant tout ce qui portait l'empreinte religieuse. Politiciens à vues étroites ou fanatiques sectaires, sans portée d'esprit ni largeur de vues, sous prétexte de liberté de conscience, ils ont laïcisé partout; ils ont chassé Dieu de l'école, de l'armée, des hôpitaux, de toutes les institutions publiques; ils ont voulu réaliser ce que l'histoire a toujours considéré comme une criminelle utopie, et ce qu'aucun homme d'Etat digne de ce nom, Bismarck ou Napoléon I[er], Washington ou William Pitt, Machiavel ou Montesquieu, n'avait jamais rêvé : un Etat ou une société sans Dieu. A leur instigation, ou peut-être à d'autres instigations plus cachées et plus acharnées, un plan néfaste a été suivi qui a amoncelé les ruines, et auquel aucune croyance religieuse n'aurait résisté si cette croyance n'était pas d'origine divine.

Qu'est-il arrivé?

« Quand Dieu veut punir le monde, a dit La Mennais, il y jette un principe faux et il laisse faire. » Ce n'est pas Dieu qui a jeté le principe faux, ce sont nos gouvernants, nos ministres, nos Chambres, notre administration tout entière. Mais le principe n'en a pas moins porté ses fruits, et ils sont amers.

Tout s'écroule autour de nous, et bientôt rien n'existera plus de toutes les institutions, de tous les principes, de toutes les vérités qui sont la base de la société. Le théâtre, la littérature, le journal, la peinture, la sculpture, devenus de vrais agents de démoralisation et les pires des dissolvants; la Bourse, les tripots d'affaires ou de jeu, les banques, les maisons interlopes, devenues le théâtre de combinaisons financières louches ou iniques; le dévergondage de la rue, la magistrature complètement déconsidérée, l'armée menacée, l'administration décriée et souvent méprisée, l'anarchie et le vice érigés en principe; le gouvernement, à ce point affaibli et désorienté qu'il ne sait plus ce qu'il veut ou n'a pas la force d'imposer ce qui lui paraît nécessaire; le mariage vicié

dans son principe et ne servant trop souvent qu'à couvrir la conduite la plus répréhensible, le nombre des enfants volontairement limité, les unions irrégulières entrant définitivement dans nos mœurs, la criminalité augmentant chaque jour, surtout dans la jeunesse, l'alcoolisme étendant de plus en plus ses ravages, les tempéraments eux-mêmes baissant, les maladies nerveuses se multipliant, et la pire de toutes les maladies, la folie, sous ses diverses formes, devenant si fréquente que peu de familles en sont exemptes, le tableau est-il assez triste et assez sombre? Et pourtant, loin d'être exagéré, il reste en deçà de la vérité.

Heureusement qu'il y a beaucoup de ressort et de ressources dans notre tempérament français; heureusement qu'il y a beaucoup de bien encore parmi nous, et une somme énorme d'efforts généreux et de bonne volonté; heureusement que nous sommes naturellement ennemis de l'oppression, de l'injustice et du parti-pris, et, naturellement aussi, épris d'idéal, de vérité et de lumière; heureusement qu'il existe une conscience nationale qu'on peut égarer, mais qui jusqu'ici n'a pas été faussée et qui semble se reprendre enfin et revenir vers des conceptions plus vraies et plus françaises; heureusement enfin que bien des illusions tombent, que bien des nuages se dissipent, que beaucoup de ceux mêmes qui ont été les plus acharnés contre la foi religieuse font parfois publiquement leur *mea culpa*, et que, enfin, sous l'impression du mal qu'ils aperçoivent grandissant chaque jour, et des nuages qu'ils voient montant à l'horizon, précurseurs d'un cataclysme où nous pourrions périr, les esprits les plus droits et les plus distingués cherchent à réagir.

Espérons qu'ils y réussiront.

Mais on n'en a pas moins la preuve palpable et indiscutable de ce que peuvent produire de ruines, peut-être irréparables, l'abandon des principes religieux et la persécution des institutions chrétiennes.

Or, si cela est vrai pour une société vieille de quinze siècles, que la foi a pétrie, nourrie, formée, qui a été comme imbibée de ses lois, et de son esprit, où les vertus chrétiennes ont passé dans les mœurs, et comme dans le sang; d'une société dont la contexture, dont la langue, les usages, les lois, les coutumes, toute la vie, en un mot, restent chrétiennes, bien qu'elle prétende n'avoir plus de religion, que dire de ces pauvres sociétés païennes où la notion du bien et du mal sont souvent interverties; où les mots doivent changer de sens si l'on veut comprendre quelque chose à leur vie; où le vol, le meurtre, l'injustice, le mensonge, la duplicité, la fourberie, sont considérés comme une habileté ou comme une

qualité; où la chasteté et la fidélité dans le mariage, le respect de la femme pour l'intégrité de la famille, sont complètement inconnus; où la cruauté et l'abus de la force, l'exploitation du faible par le puissant, sont poussés à l'état d'institution, de ces sociétés enfin où tout est à changer, à réformer, à refaire, les idées, les mœurs, la famille, la nature elle-même, cette nature doublement viciée et dégradée par des siècles de servilité, d'esclavage, d'abrutissement et de corruption?

Il y a là une transformation morale complète que la religion, une religion acceptée et pratiquée pendant des générations, peut seule accomplir.

Il faut donc travailler de toutes nos forces, et par tous les moyens possibles, à l'évangélisation des populations indigènes de nos colonies, et pour cela, en même temps que des missionnaires pour les travaux d'apostolat, en même temps que des Frères et des Sœurs pour les écoles, il faut y envoyer des femmes françaises pour aider les uns et les autres et leur faciliter le succès.

La première et la plus grande de toutes les difficultés que les missionnaires ont rencontrée partout, c'est le mauvais exemple et la détestable influence des Européens.

Il en était ainsi à Goa du temps de saint François-Xavier. Nous venons de voir à quel degré elle existe actuellement dans nos colonies. Ce sont donc nos compatriotes qu'il faut d'abord améliorer, et, si possible, changer. Mais qu'espérer faire avec ces hommes abrutis par l'inconduite? ou tout au moins vivant dans une situation irrégulière? Tout ce qu'on peut leur demander, c'est de ne pas persécuter, de ne pas tracasser ceux qui travaillent pour le bien et la vraie civilisation.

Si, au contraire, ils étaient légitimement mariés avec une femme française, peut-être que revenant eux-mêmes à la pratique religieuse, ils donneraient à tous le bon exemple ou, tout au moins, comme Paul Bert au Tonkin, qu'ils iraient à la messe tous les dimanches, pour aider à l'œuvre des missionnaires. Ce serait déjà beaucoup. En tout cas, ils seraient très rares ceux qui, par fanatisme de sectaires, se montreraient les ennemis du missionnaire.

Il n'y a pas, en effet, à se le dissimuler, l'inconduite n'est pas la seule cause qui explique ce que l'on appelle d'ordinaire l'incrédulité; mais elle en est certainement la principale, et beaucoup de ceux qui sont éloignés des pratiques religieuses pourraient faire l'aveu de Coppée :

« Je fus élevé chrétiennement, écrit-il avec une sincérité et une humilité touchante dans la préface de la *Bonne souffrance*, et, après ma première communion, j'ai accompli mes devoirs religieux

pendant plusieurs années, avec une naïve ferveur. Ce furent, je le dis franchement, la crise de l'adolescence et la honte de certains aveux qui me firent renoncer à mes habitudes de piété. Bien des hommes qui sont dans ce cas conviendraient, s'ils étaient sincères, que ce qui les éloigna d'abord de la religion, ce fut la règle sévère qu'elle impose à tous au point de vue des sens, et qu'ils n'ont demandé que plus tard, à la raison et à la science, des arguments métaphysiques qui leur permîssent de ne plus se gêner. Pour moi, du moins, les choses se passèrent ainsi. Je cessai de pratiquer par mauvaise vergogne, et tout le mal vient de cette première faute contre l'humilité qui m'apparaît décidément comme la plus nécessaire de toutes les vertus.

« Ce pas franchi, je ne devais pas manquer de lire en chemin bien des livres, d'entendre bien des paroles, de voir bien des exemples destinés à me convaincre que rien n'est plus légitime chez l'homme que d'obéir à son orgueil et à sa sensualité; et je devins très vite indifférent à toute préoccupation religieuse. Mon cas, on le voit, est très banal. Ce fut la vulgaire désertion du soldat las de la discipline. Je ne haïssais certes pas le drapeau sous lequel j'avais servi, je l'avais fui et je l'oubliais, voilà tout[1]. »

Nos colons, nos administrateurs, nos officiers, seraient bien plus favorables au missionnaire et l'aideraient bien plus volontiers s'ils vivaient régulièrement en famille. Et si eux-mêmes n'étaient pas religieux, leurs femmes au moins le seraient presque toutes, donnant ainsi l'exemple de la dignité, de la tenue, de la fidélité à tous leurs devoirs, à ces pauvre femmes indigènes, si dégradées et qui ont tant besoin d'aide et d'exemples pour se relever. Leurs enfants, enfin, seraient élevés chrétiennement, pour devenir à leur tour un exemple vivant pour les enfants du pays, qui apprendraient, à leur suite et par leurs exemples, la piété, la régularité, l'amour du travail, la pratique des vertus chrétiennes.

Et c'est ainsi que, de toutes manières, les efforts de nos missionnaires étant secondés, encouragés, aidés, produiraient les résultats les plus consolants, des résultats tels qu'après trois ou quatre générations on pourrait espérer voir ces nations, aujourd'hui si dégradées, monter, se purifier, se civiliser, s'élever jusqu'à nous.

Certes, l'œuvre vaut quelques efforts. Mais on ne l'obtiendra qu'avec des Français mariés, qu'avec la présence de la femme française aux colonies.

Donc il faut que la femme française émigre aux colonies.

Mais peut-elle le faire? Et le fera-t-elle?

[1] *Correspondant,* 25 juin 1898.

III

Et pourquoi ne le ferait-elle pas? La femme anglaise va bien partout avec son mari, aux Indes, à Singapour, à Hong-kong, en Australie, au Cap, sur la côte occidentale d'Afrique. Pourquoi la femme française ne l'imiterait-elle pas? Le goût des voyages lointains et la pensée d'un séjour plus ou moins prolongé dans une colonie, même tropicale, sont complètement entrés dans les mœurs britanniques. Pourquoi n'entreraient-ils pas également dans nos mœurs françaises? La femme française est aussi bonne, aussi intelligente, aussi dévouée, aussi aimante pour son mari, — pourvu, du moins, que ce soit le mari de son choix, et non pas celui que lui auront imposé ses parents, — que la femme anglaise.

Le goût sédentaire qu'on lui reproche, la crainte instinctive qu'elle éprouve pour le lointain et l'inconnu, le besoin qu'elle a, dit-on, de nos grandes villes, de nos magasins, de nos théâtres, de nos salons, de notre ciel, de notre vie toute de convenu, tout cela, j'en suis convaincu, n'est que la suite d'une éducation un peu étriquée et artificielle, et tout cela peut changer, tout cela changerait avec le changement de nos idées.

Ce serait une erreur de croire que les Anglais ou les Anglaises ont ainsi, de tout temps, aimé à émigrer, et qu'ils n'ont pas eu, également, à vaincre les difficultés et les répugnances contre lesquelles nous luttons en ce moment. Ils sont en avance sur nous de deux cents ans, voilà tout. Mais ils ont commencé comme nous.

« On a opposé fort mal à propos, remarque à ce sujet Rameau, le peu d'entraînement des Français pour les colonies, aux tendances contraires de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Ce serait une grande erreur de croire que l'amour du foyer domestique ne soit pas naturel et à peu près le même chez tous les peuples civilisés; seulement les circonstances créent des habitudes différentes. Partout, il a été long et difficile d'introduire le goût et l'usage de l'émigration, et il a fallu, pour y parvenir, soit un concours suivi de circonstances toutes spéciales, soit les efforts persistants du gouvernement ou de quelques particuliers.

« Les premières émigrations anglaises de la Nouvelle-Angleterre ont toutes été le résultat des discussions et persécutions religieuses ou politiques de la mère patrie. L'émigration en Amérique était regardée comme une œuvre de sainteté; ces colonies furent longtemps de véritables communautés religieuses, et les récits des premières traversées de ces puritains forment encore aujourd'hui, aux Etats-Unis, une sorte de livre de piété, connu sous le nom de

Pilgrim's purchases. Mais avant cet exode religieux, qui commença en 1620, les tentatives essayées par les Anglais à diverses reprises comptaient moins de monde que les nôtres et étaient restées à peu près sans résultat. Pendant le règne de Charles Ier, le fanatisme toujours croissant des puritains alla grossir chaque année, avec une nouvelle intensité, les colonies d'Amérique; en certaines années il arriva plus de deux mille personnes. Telle est la seule origine des premières émigrations anglaises et de leur importance.

« Très peu d'Ecossais s'étaient encore mêlés à ces colons; ils ne commencèrent à effectuer des envois un peu sérieux et suivis que vers 1780, et ce mouvement eut pour origine : 1° le licenciement considérable de soldats que l'Angleterre effectua en Amérique après la conquête du Canada et après la guerre de l'Indépendance; 2° la généreuse initiative de plusieurs grands seigneurs qui, voyant leurs clans trop nombreux pour vivre dans leurs pauvres montagnes, se mirent à la tête de l'émigration. Dans ces deux circonstances, un grand soin fut apporté au bon établissement des colons et à la facilité des relations entre eux et la mère patrie, afin d'attirer leurs parents et amis; le succès ayant couronné ces entreprises, le courant d'émigration se créa et entra peu à peu dans les mœurs de la population écossaise.

« Il en fut de même pour l'Irlande, cette populeuse et misérable contrée était encore presque étrangère à toute émigration il y a trente ans, bien que ses habitants trop nombreux succombassent de pauvreté sur le sol natal. Il fallut des malheurs extraordinaires et une effroyable disette pour forcer les Irlandais à s'exiler[1]. »

Nous avons donc commencé à émigrer avant les Anglais, nous le faisions plus facilement qu'eux, et, de plus, dans toutes nos colonies, nous avons montré plus d'aptitudes qu'eux à tirer parti des circonstances, à nous plier et à nous identifier au milieu; à nous unir aux habitants du pays conquis.

« Quant aux hommes qui furent les premiers immigrants dans ces régions (Amérique du Nord), dit encore Rameau[2], nous croyons, contrairement à l'opinion commune, dût-on nous accuser de partialité, que les Français étaient beaucoup plus aptes que les Anglais à la colonisation. Les Français, au Canada, furent si promptement assimilés aux exigences de leur situation, au milieu de la nature sauvage, qu'on eût pu croire qu'ils avaient été formés tout exprès pour être les découvreurs des pays nouveaux et les pionniers de la civilisation dans ces contrées barbares.

[1] Rameau, *Acadiens et Canadiens*, p. 100-101.
[2] Rameau, *Acadiens et Canadiens*, p. 59-60.

« Le colon anglais plus froid, plus personnel, d'un caractère plus casanier et mercantile, est gauche et embarrassé dans la brutalité du désert; pour qu'il atteigne la plénitude de sa force, il faut qu'à force de temps et d'épreuves, il ait créé autour de lui cette atmosphère britannique, ce je ne sais quoi que le génie anglais caractérise si justement dans le mot *at home*; puis son expansion se fait et grandit avec sa puissance. Il lui fallut longtemps, plus d'un siècle, avant qu'il n'osât aventurer ses établissements hors des territoires qu'il avait garnis de bourgs palissadés, entre lesquels il enfermait ses cultures; non pas qu'il manquât de courage, mais il manquait de cet esprit audacieux qui s'accommode volontiers des hasards de l'inconnu et sait s'installer même dans le dénuement; il n'avait pas surtout cette souple nature propre à la race française, et qui satisfait si bien aux nécessités diverses que présentent les situations critiques et variables d'un établissement en pays étranger. Placés dans les mêmes circonstances, ces deux colons sont également laborieux et industrieux l'un et l'autre, seulement, le Français a plus d'esprit de ressource, se défend mieux contre les difficultés et les misères de l'imprévu.

« Si quelque avantage paraissait exister en faveur de l'un des deux peuples, il semble que ce fût pour le Français. »

Or, tout cela est également vrai de la femme française et de la femme anglaise, en sorte que l'on pourrait dire d'elles ce que Rameau dit des deux peuples, que, « si quelque avantage paraît exister en faveur de l'une des deux, il semble que ce soit pour la femme française ».

IV

Pourquoi donc n'émigre-t-elle pas?

Vous pouvez analyser sa nature, toutes ses qualités et tous ses défauts, vous ne trouverez chez elle aucune raison de tempérament ou de caractère qui explique ce phénomène et l'empêche de suivre partout son mari, aucun, si ce n'est que ce n'est pas l'usage, que cela « ne se fait pas ».

« La nature l'a comblée des dons qui font qu'une femme se tire toujours d'affaire, dans quelque situation que le sort l'ait placée, dit à ce propos Arvède Barine dans un article du *Figaro* allant plutôt à l'encontre de notre thèse. Ce n'est pas la peine d'être intelligente et courageuse, adroite et économe, d'avoir du bon sens, de savoir tirer parti de tout, pour agir et raisonner en empaillée. Il faut qu'elle comprenne qu'il est de son intérêt, de celui de ses enfants et de son mari, de son pays par contre-coup, qu'elle secoue enfin l'antique routine et devienne de son temps, aussi facile à

mettre en mouvement et à transplanter ici ou là qu'une Anglaise ou une Américaine. »

Il le faut, et cela arrivera dès que l'on permettra à un jeune homme de choisir librement la jeune fille qui lui convient et à celle-ci d'agréer celui qui aura su lui plaire, dès le moment qu'ils *se marieront et ne seront plus mariés.*

Il n'y a pas à se le dissimuler, en effet, tel qu'il est ordinairement pratiqué en France, le mariage est une *affaire* et non pas l'union intime de deux personnes destinées à passer leur vie ensemble. On cherche une situation, une dot, une fortune, quelquefois un nom, et l'on s'inquiète peu de trouver une femme ou un mari dont le caractère s'harmonise avec le vôtre et avec qui l'on sente que l'on sera heureux d'associer son existence.

Si l'on est chrétien et sérieux, on se gardera mutuellement les promesses échangées, on aura une famille que l'on élèvera plus ou moins de concert, on se respectera et l'on aura l'un pour l'autre les égards convenables; mais on gardera de part et d'autre ses relations personnelles, ses goûts et ses usages, on vivra plus ou moins à part l'un de l'autre, on continuera à s'appuyer sur ses parents ou sur ses relations personnelles, et lorsque l'on aura des enfants, on s'attachera à eux, — je parle de la mère, — jusqu'à négliger celui qui est leur père.

Comment, dans ces conditions, une femme suivrait-elle facilement et sans regret, jusqu'aux antipodes, pour lui appartenir exclusivement, et n'avoir d'autre soutien, d'autre société, d'autre consolation que lui, celui qui est son mari, mais non son ami; son associé, mais non son confident; son compagnon de route, mais non, suivant l'expression de l'Ecriture sainte, la moitié de son âme?

Comment surtout le suivrait-elle si, oubliant ses devoirs, son mari ne mérite pas ce nom et n'en remplit pas les obligations sacrées?

Il en serait autrement si un jeune homme, indépendamment de la fortune, avait épousé la jeune fille qu'il connaît et aime peut-être depuis longtemps, la jeune fille qui serait pour lui l'amie des bons et des mauvais jours, la confidente naturelle de toutes ses pensées, la consolatrice assurée dans toutes ses infortunes. Pour elle, il irait jusqu'au bout du monde, et elle à son tour irait partout avec lui. Rendez-nous donc le mariage tel que Dieu l'a établi, tel que la nature le réclame, et vous verrez alors combien facilement nos femmes françaises suivront leurs maris aux colonies, si surtout vous avez soin de leur faire mieux connaître les pays où elles doivent aller, la vie qu'elles doivent y mener, le bien qu'elles doivent y accomplir.

On se fait un épouvantail de la vie aux colonies et de tout cœur on plaint ceux qui doivent y vivre. L'imagination aidant, et aussi les romans, les récits fantastiques et les souvenirs de Tartarin, on exagère tout, en bien parfois, mais le plus ordinairement en mal. Aller dans la plupart de nos colonies, c'est sûrement devenir la proie de la fièvre, de l'anémie, de la dysenterie, etc.; c'est manquer un peu de tout, mourir de faim et parfois de soif, ne jamais dormir par suite de la morsure des moustiques, être constamment exposé aux morsures des serpents venimeux ou à la dent des bêtes féroces, etc., etc.

Il y a un peu de tout cela, comme il y a chez nous la fièvre typhoïde, l'influenza, les pneumonies, les refroidissements, le froid et la chaleur, sans compter la gêne, les privations, la misère. Mais il y a aussi une vie très large, au lieu de la vie étriquée et besoigneuse que l'on aurait en France, de nombreux domestiques au lieu de la petite bonne à tout faire, des chevaux ou des porteurs toujours à votre disposition, l'espace, le grand air, le confort et souvent le luxe, la déférence et le respect chez tous ceux qui vous entourent, la satisfaction d'accomplir une grande œuvre et de faire du bien, le plaisir intime de se sentir utile à son mari, à ses enfants, à ses employés, un climat en somme très agréable, quoique un peu fatigant, en un mot tout ce qui, pour une personne sérieuse et sortie de notre monde, faux à force d'être artificiel, constitue la tranquillité, le repos et le bonheur.

Dites bien tout cela à la femme française et vous verrez qu'elle aussi aura le courage de partir aux colonies.

Dites-lui surtout qu'elle y élèvera une nombreuse famille sans avoir à se préoccuper de l'avenir de ses enfants ! Dites-lui que, par son exemple, par son influence, par ses exhortations, par ses bienfaits, elle contribuera puissamment à atténuer les souffrances de ces populations encore sauvages, à leur apprendre la pratique du bien, à les relever, à les civiliser.

Dites-lui que sa seule présence apportera dans la colonie européenne, si elle vit au milieu d'Européens, un rayon de soleil et, en même temps, de la tenue, du respect, le règne et l'influence de la vertu. Elle aura un salon, si elle le désire, et ce salon sera très fréquenté ; elle se verra entourée et appréciée, au lieu de rester la vulgaire petite bourgeoise inaperçue qu'elle devait être en France.

Plus que l'homme, la femme est faite pour civiliser et policer, pour inspirer et purifier, pour ennoblir et agrandir tout ce qui l'approche, je parle bien entendu de l'épouse chrétienne et de la mère de famille. Dites-lui donc clairement qu'on a besoin d'elle aux colonies, que sa présence y est indispensable, qu'elle y fera un

bien immense, elle dont la vie est peut-être inutile en France, et vous verrez qu'elle ne répugnera plus à aller aux colonies.

V

La femme française ne peut pas aller aux colonies! — Et qui donc est allé au Canada, au dix-septième siècle, pour ne citer que ce seul fait, si ce ne sont, avec les orphelines de l'Hôpital général, les jeunes filles de la Vendée et de la basse Normandie, devenues ainsi les ancêtres héroïques de cette admirable population franco-canadienne.

La femme française ne peut pas aller aux colonies! Mais d'où viennent donc ces nombreuses familles algériennes, la gloire et l'espoir futur de notre grande colonie africaine?

La femme française ne peut pas émigrer aux colonies, ne peut pas quitter sa patrie! Mais savez-vous que sur 44,000 religieuses européennes parties dans nos missions, sur toute la surface de la terre, les quatre cinquièmes, près de 35,000, sont Françaises? Il y a donc des femmes françaises qui peuvent aller vivre et mourir dans les pays étrangers, même les plus abandonnés et les plus insalubres.

C'est la foi, dira-t-on, c'est le dévouement chrétien, c'est la soif de l'apostolat qui les ont inspirées et les ont fait partir. Hé! sans doute. Mais il y a des apostolats de plus d'un genre. Pourquoi ne fait-on pas appel à des sentiments analogues chez la jeune femme mariée? Elle aussi est chrétienne, elle aussi est généreuse, elle aussi est dévouée et capable de sacrifices.

Que si vous ajoutez que nos Sœurs françaises sont des natures d'élite choisies entre mille, je vous l'accorde; mais songez aussi qu'elles partent seules et sans appui, qu'elles n'auront point de maison ni de famille à elles, qu'elles vivront dans la gêne et dans le dénuement de toutes choses, qu'elles seront privées de toutes les satisfactions et de toutes les joies humaines, tandis qu'une femme mariée aura son époux, ses enfants, sa maison, des serviteurs, la richesse, toutes les jouissances de la vie de famille.

Il reste donc acquis que la femme française peut émigrer et vivre aux colonies, et je ne doute pas qu'elle ne le fasse si on sait le lui demander intelligemment.

VI

En fait, nos fonctionnaires coloniaux, quand ils sont mariés, emmènent d'ordinaire leurs femmes avec eux, et aussi parfois nos

colons, nos commerçants, nos industriels, et ils s'en félicitent tous. J'ai rencontré sur les paquebots, aux colonies, un certain nombre de ces jeunes Françaises qui se sont ainsi expatriées et ont vécu plusieurs années en Nouvelle-Calédonie, à Madagascar, au Tonkin ou ailleurs. Quelques-unes appartenaient au monde le plus distingué et étaient elles-mêmes du tempérament le plus raffiné, instruites, brillantes, faites pour réussir partout. Or un fait se produit presque toujours qui a sa signification : ces jeunes femmes, si elles aiment à rentrer en France pour y passer quelques mois et s'y retremper dans le tourbillon mondain pour lequel il semble qu'elles étaient faites, s'y ennuient rapidement et sont reprises par la nostalgie à rebours des pays ensoleillés où elles ont passé leurs années les plus heureuses, où elles ont eu leurs premiers enfants, où elles se sont senties plus utiles, plus indépendantes, plus heureuses, et tenant dans le monde une place plus considérable.

Il y a cependant une catégorie d'hommes qui laissent trop facilement leurs femmes dans la métropole : ce sont nos officiers. Sans doute, quand il s'agit de guerre ou d'expédition, un officier ne peut guère se faire accompagner par sa famille. Mais la plupart du temps, ce n'est pas pour une expédition qu'ils vont aux colonies, mais pour y tenir garnison, et, tout au plus, pour faire colonne pendant deux ou trois mois de l'année. Leurs femmes pourraient donc facilement habiter avec eux; et comme, d'un autre côté, tous les frais de voyage sont aux frais de l'Etat, pour eux comme pour les fonctionnaires coloniaux, il n'y a d'autre raison pour expliquer leur conduite qu'une funeste tradition se perpétuant, comme tant d'autres et sans raison, dans notre infanterie et dans notre artillerie de marine. Cette tradition, il faudrait la faire disparaître.

Nos femmes mariées, donc, commencent à émigrer aux colonies et il ne faudrait pas beaucoup d'efforts pour obtenir, de ce côté, un résultat complètement satisfaisant. Si l'exemple était donné de haut, si certaines facilités et certains encouragements étaient accordés aux fonctionnaires, et surtout aux officiers mariés, nul doute que les résultats obtenus ne fussent encore plus considérables. Nul doute également que si nos grands exportateurs coloniaux, nos chefs d'entreprises, de travaux ou de commerce aux colonies, manifestaient ce même désir à l'égard de leurs employés et leur en facilitaient la réalisation par quelques sacrifices pécuniaires, — consistant surtout dans des passages gratuits et dans des logements convenables, — nul doute qu'ils n'arrivassent promptement au même résultat. Tout le monde y gagnerait : les employés, la colonie, et les chefs d'exploitation eux-mêmes, car ils s'assureraient ainsi le concours d'hommes plus sérieux et plus stables.

VII

Mais il y a une autre catégorie de colons qui ont besoin, autant que les premiers, d'avoir une femme avec eux; ce sont ceux qui, n'étant point mariés, sont sur le point de partir avec la certitude de trouver une situation indépendaute, ou encore ceux qui, établis depuis quelques années et voyant l'avenir assuré, sont fatigués de rester isolés.

« Le colon, dit à ce propos M. Chailley-Bert, est un homme qui, à un certain âge, s'est expatrié uniquement dans le but de faire fortune. Le plus souvent, c'est un célibataire; célibataire il est parti, célibataire il est resté. C'est seulement après plusieurs années, quand il est bien installé, et, comme on dit, débrouillé, quand il a jeté les premiers fondements de sa fortune, qu'il sent le besoin d'une compagne. Il cherche, il regarde autour de lui de quel côté cette compagne pourra lui venir; et, le plus souvent, il ne trouve rien.

« Quelle est donc l'existence du colon? Le colon travaille tout le jour; lorsque le soir arrive, à l'heure où nous autres nous rentrons dans nos familles et y trouvons l'élégance de la vie de société, la douceur de la vie de famille, le colon, lui, n'a d'autre ressource que la vie de cercle et la vie de jeu. Tout ce qui fait le charme de l'existence, tout ce qui en est la décence et l'ornement, cette vie familiale dans laquelle le cœur tient une si grande place, tout cela n'est pour lui qu'un souvenir et qu'un regret.

« Souvenirs et regrets aidant, le colon, après avoir passé trois, quatre, cinq années dans la colonie, s'affermit dans la volonté de se marier, et puisqu'il ne trouve pas à se marier dans la colonie, il prend le parti de se rendre dans la métropole pour en ramener une femme; mais une femme digne de ce nom, qui soit l'auxiliaire de son travail et la compagne de sa vie[1]. »

D'un autre côté, il est certain qu'il existe en France beaucoup de jeunes femmes que des circonstances indépendantes de leur volonté mettent dans l'impossibilité de se marier.

Pour se marier, en effet, il faut avoir une dot et une dot de plus en plus élevée que beaucoup de parents ne peuvent fournir. Donc, pour les filles qui ont reçu une certaine éducation et qui doivent rester dans un certain milieu, impossibilité absolue de s'établir.

« Pour mille raisons, dit encore M. Chailley-Bert, les dots qu'exi-

[1] *L'Émigration des femmes aux colonies.* Discours prononcé par M. Chailley-Bert à la conférence organisée par l'Union coloniale française, le 12 janvier 1897.

gent maintenant les maris sont de plus en plus considérables, précisément au moment où les parents sont de moins en moins en situation d'en fournir, même de modiques. Conséquences : les mariages doivent diminuer, et, comme depuis des siècles nous n'avons élevé les filles qu'en vue du mariage et ne leur avons ouvert presque aucune autre carrière, il y a, en ce moment, dans la métropole, abondance de filles ayant l'âge et le désir de se marier, mais qui ne se marient pas et n'occupent pas dans la société la place qu'elles devraient y tenir et qu'elles y tiendraient pour son plus grand profit[1]... »

« Des milliers de jeunes filles, poursuit-il un peu plus loin, munies de diplômes, lauréates de concours, restent sans place et, moitié lassitude, moitié ténacité dans l'espoir, ne se décident pas à planter là l'État et ses promesses décevantes, pour chercher ailleurs un gagne-pain.

« Et voilà encore une autre catégorie de femmes pour qui la vie est pleine de désillusions et de tristesses, qui encombrent la société métropolitaine et en faussent l'esprit », une catégorie de femmes prêtes à se marier si elles en trouvaient l'occasion, fallût-il pour cela aller aux colonies.

« A force d'entendre vanter les bienfaits de l'éducation, avait dit auparavant le comte d'Haussonville, beaucoup se sont figuré que l'instruction menait à tout et qu'il suffisait d'un certificat ou d'un brevet pour se tirer d'affaire dans la vie. Elles se sont ruées aux examens; les unes ont échoué, les autres y ont réussi, mais n'en sont pas beaucoup plus avancées. Vous n'ignorez pas, en effet, qu'il existe en France, à l'heure qu'il est, un grand nombre d'institutrices sans élèves, d'employées sans emploi, de télégraphistes sans télégraphe, de téléphonistes sans téléphone, qui végètent sans gagne-pain et qui sont condamnées à d'autant plus dures misères que leurs rêves avaient été plus ambitieux. Ce ne sont pas des « déclassées », le mot serait injuste et dur; ce sont des « non classées »; mais les femmes « non classées » sont toujours en péril de devenir des « déclassées », à moins qu'elles ne se classent par un légitime mariage[2] ».

En même temps donc que nous avons aux colonies un nombre déjà considérable de colons désirant se marier, et en France un nombre plus considérable encore de jeunes gens prêts à partir, et qui ne demanderaient pas mieux, eux aussi, que de se marier, nous avons en France un nombre encore plus grand de jeunes

[1] *L'émigration des femmes aux colonies*, p. 22.
[2] *Ibid.*, p. 5.

filles que personne ne demande parce qu'elles ne sont pas assez riches, et qui cependant feraient d'excellentes épouses et d'excellentes mères de famille, au lieu de végéter dans la médiocrité ou la misère et peut-être de glisser dans le vice, si quelqu'un se présentait pour solliciter leur main.

La question est donc celle-ci : accepteront-elles, ces jeunes filles, le cas échéant, d'épouser un colon et d'aller vivre avec lui aux colonies?

On répondra non, au moins tous ceux qui n'ont pas réfléchi. Nous croyons, au contraire, et d'assez nombreux exemples nous permettent de parler ainsi, que le bon sens, que la saine raison, que le désir intime de toute jeune fille de se marier et d'avoir une famille, que la perspective enfin de l'aisance, sinon de la fortune, et par-dessus tout l'affection pour ces courageux pionniers qui auront su leur plaire, les décideraient à répondre affirmativement.

Il est donc infiniment probable, pour ne pas dire certain, et cette affirmation s'appuie sur des faits nombreux, que les colons qui viendront en France chercher une femme la trouveront facilement, bonne, agréable, aimante, sérieuse, pourvu qu'ils renoncent à la seule fortune.

VIII

Reste encore un aspect de la question et un côté du problème plus difficile à résoudre.

Les colons célibataires qui ne peuvent pas retourner en France pour se marier; les soldats de l'infanterie de marine qui se fixent dans nos colonies aussitôt leur service terminé; ceux que nous y envoyons de France avant qu'ils aient pu se marier, tous ces jeunes gens, déjà nombreux et qui le deviendront chaque jour davantage, comment se marieront-ils et comment leur envoyer des femmes qu'ils puissent épouser? Le problème n'est pas nouveau. Il s'est posé sous l'ancien régime; il s'est posé sous le second Empire pour la Nouvelle-Calédonie; il s'est posé souvent pour l'Angleterre, et il a été résolu, dans ces différents cas, par des procédés assez curieux parfois, et que nous ne saurions toujours recommander.

Il fallait des femmes aux soldats libérés du Canada. On leur envoya les filles de l'Hôpital général, c'est-à-dire des enfants abandonnées à qui on ne pouvait reprocher que leur naissance; puis, quand on les trouva trop délicates pour la rude vie qui les attendait en Amérique, on les remplaça par des filles de fermiers de la Normandie, recrutées par les soins de l'archevêque de Rouen.

De huit cent cinquante à mille jeunes filles passèrent ainsi au Canada, de 1663 à 1671. Et, comme elles étaient choisies avec soin, elles firent d'excellentes épouses et d'excellentes mères de famille, les dignes ancêtres de l'héroïque race franco-canadienne.

Plus tard et pour d'autres colonies, on n'apporta pas le même soin à leur recrutement, et trop souvent, par exemple sous Choiseul, en 1667, dans la désastreuse expédition de la Guyane, on envoya un peu n'importe qui, ou plutôt on envoya, de gré ou de force, les femmes les plus impropres à cette mission, des femmes de mauvaise vie et la lie de la population de nos villes.

« Ce n'est rien, monsieur, répond un archer à son interlocuteur dans la préface de *Manon Lescaut*, c'est une douzaine de *filles de joie* que je conduis avec mes compagnons jusqu'au Havre de Grâce où nous les ferons embarquer pour l'Amérique. »

Le système semble avoir été généralement pratiqué, non seulement en France, mais aussi en Angleterre et en Hollande. On l'employait probablement faute de mieux parce qu'il était commode et qu'il purgeait le pavé de nos villes d'Europe. Mais personne n'oserait sérieusement le recommander aujourd'hui. Car, de toutes les conceptions pour peupler nos colonies, celle-là est la plus fausse et la plus dangereuse qui, oubliant l'intérêt de la colonie, vise à se débarrasser sur elle, à son dommage et au risque de la ruiner pour toujours, des éléments tarés dont elle ne peut supporter la présence.

L'Empire fit mieux pour la Nouvelle-Calédonie, vers 1864. Comme il y avait alors pas mal d'hommes dans cette nouvelle colonie et peu de femmes, il y envoya, sous la conduite des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et sous le patronage de l'impératrice, qui leur garantissait un trousseau, un certain nombre de jeunes orphelines, On les installa toutes ensemble dans un établissement affecté à leur usage au fond d'une petite baie qui a conservé leur nom, et c'est là que les employés, les marchands, les colons célibataires vinrent choisir leurs femmes. Ces unions, dans l'ensemble, furent heureuses; ces jeunes filles firent d'excellentes épouses et de bonnes mères de famille; beaucoup d'entre elles vivent encore et ce sont leurs enfants qui constituent le meilleur de la population actuelle de la Nouvelle-Calédonie.

Les Anglais, au dix-septième et surtout au dix-huitième siècle, faisaient un peu comme Choiseul pour peupler leurs colonies.

Depuis, et surtout dans la seconde moitié de ce siècle, ils ont complètement changé de méthode, car les diverses sociétés qui, chez eux, s'occupent de l'émigration des femmes aux colonies, mettent en première ligne la moralité des émigrantes et acceptent

exclusivement celles dont la réputation est intacte. Elles font de la publicité à travers tout le Royaume-Uni; elles font des offres de nature à tenter celles qu'on sollicite; elles réunissent à Londres, dans des hôtels spéciaux, celles qui ont accepté de partir; elles les confient à des personnes âgées et sûres, qui s'embarquent avec elles, les conduisent au Cap, en Australie, au Canada, jusqu'à l'endroit même où les attend un emploi dans une ferme, et ne les perdent de vue, au bout d'un an ou dix-huit mois, que lorsqu'elles sont définitivement installées.

Mais toujours, avant de les accepter, outre les nombreux et minutieux renseignements pris sur le compte des candidates, et même avant de demander ces renseignements, elles exigent de chacune d'elles cinq certificats :

1° Un certificat du docteur constatant une bonne santé;

2° Un certificat de la personne qui a dirigé l'éducation, constatant non qu'elle a fait de bonnes études, mais qu'elle jouit d'une bonne réputation;

3° Un certificat de ceux qui l'ont employée, constatant qu'elle a été chez eux un certain temps et qu'elle a servi d'une façon satisfaisante;

4° Un certificat du magistrat local;

5° Un certificat du prêtre ou du pasteur pour garantir leur absolue moralité.

D'ordinaire, et cela aussi est une heureuse innovation, ces sociétés n'ont pas en vue directement de marier les jeunes filles ainsi envoyées, mais seulement de leur procurer une situation. Le mariage arrivera par surcroît, quand elles seront établies dans la colonie, d'autant plus sûrement qu'il y a beaucoup d'hommes et un nombre restreint de femmes à marier, et d'autant mieux qu'elles seront choisies exclusivement pour leurs qualités et leur valeur personnelle, et non pour leur situation et leur fortune.

Voilà, à n'en pas douter, l'exemple à suivre, et voilà la solution pratique du problème posé.

Seulement, ce ne sont pas des milliers, ce ne sont pas même des centaines de femmes par an qu'il nous faut pour le moment, ce sont quelques dizaines tout au plus.

L'Algérie, en effet, et la Nouvelle-Calédonie[1] se suffisent complètement et je ne crois pas non plus qu'il faille beaucoup s'inquiéter de la Tunisie, qui ne manque pas de ressources sur place en

[1] Signalons à ce propos un fait qui se produit en Nouvelle-Calédonie, qui est heureux, pour le moment, au point de vue qui nous occupe, mais qui est surtout très curieux, le nombre des filles y dépasse, dans les naissances, celui des garçons d'à peu près 15 ou 20 pour 100.

femmes françaises, italiennes ou maltaises, et qui, en tout cas, peut s'adresser à sa voisine l'Algérie. Nos colons sont trop peu nombreux sur la côte occidentale d'Afrique et leur installation y est encore trop provisoire, pour qu'on s'occupe de leur établissement. Qu'ils fussent mariés et vécussent en famille, certes cela serait préférable à tous points de vue. Mais, outre que cela est plus difficile qu'ailleurs, le mieux sera de les laisser à leur initiative et de ne pas provoquer encore un mouvement que d'aucuns trouveraient prématuré. Nous ne parlons pas non plus, cela va sans dire, de nos anciennes colonies, suffisamment peuplées.

Restent donc surtout Madagascar et l'Indo-Chine.

Or, serait-il difficile de trouver, dans ces pays, des emplois en assez grand nombre, pour offrir une situation transitoire et des ressources suffisantes à un certain nombre de jeunes filles que, par exemple, la « Société française d'émigration des femmes[1] » choisirait avec le plus grand soin et qui, une fois placées, trouveraient vite un prétendant et deviendraient les femmes de nos colons?

Un certain nombre de nos administrateurs dans ces colonies, de nos industriels et de nos commerçants, qui y vivent en famille, sont les uns et les autres dans une situation de fortune leur permettant d'avoir une institutrice ou une gouvernante française pour leurs enfants, et une femme de chambre pour leur femme ou pour leur fille. Ce serait déjà un débouché d'une certaine importance. Il y a en outre dans certaines des villes de ces colonies, il y aura de plus en plus, à mesure qu'elles se développeront, certains emplois de modiste, de couturière, de lingère, de vendeuse même, qui dépassent la capacité des femmes indigènes et pour lesquels on gagnerait à faire venir des femmes de France. Enfin, pourquoi l'administration ne réserverait-elle pas à ces mêmes jeunes filles certains emplois qu'elles remplissent parfaitement en France, de télégraphistes, de téléphonistes, d'employées des postes, d'institutrices, etc. Pourquoi certaines compagnies privées n'entreraient-elles pas dans la même voie, pour leur comptabilité, leurs écritures, pour le dessin, les travaux d'aiguille, etc., etc.?

Ce seraient autant de places pour un certain nombre de jeunes filles, de ces pauvres jeunes filles instruites, adroites, bien douées, qui n'ont absolument aucun emploi ou aucun débouché dans la métropole, et ces places seraient d'autant plus nombreuses que, je le répète, les titulaires les garderaient moins longtemps.

La seule question serait alors de savoir si, dans ces conditions, nos jeunes filles consentiraient à aller aux colonies?

[1] 44, rue de la Chaussée-d'Antin.

Et pourquoi n'y consentiraient-elles pas? Ce serait pour elles le moyen pratique de sortir de l'impasse effrayante où les a jetées l'imprévoyante vanité de leurs parents, et qui ne paraît guère avoir d'autre issue que la misère, ou la gêne, ou le vice, tandis que là-bas elles pourraient entrevcir ce qui fait l'ambition de toute femme : un mari, un intérieur, des enfants et une famille. Comment donc pourraient-elles hésiter? On hésite entre deux biens, mais non entre un mal et un bien, entre la privation et la perspective de l'aisance, entre un célibat forcé et un mariage heureux, entre une vie toute de soufrances, d'humiliations, d'insignifiance, et une vie de considération, et de bien-être. La plupart de ces jeunes filles donc, si on leur faisait bien connaître la vie qui les attend aux colonies, n'hésiteraient pas un instant. Elles partiraient, d'abord quelques-unes, puis plus nombreuses, puis très nombreuses, plus nombreuses même qu'il ne le faudrait. Il y a des centaines de mille de femmes sans emploi et sans mari en France, et il n'en faudrait que quelques centaines aux colonies.

Seulement, il ne faudrait pas les envoyer directement pour se marier; au moins ne faudrait-il le faire que dans des cas extrêmes. Sinon, rapidement, on tomberait dans le ridicule, ce ridicule qui détruit tout, même les œuvres les meilleures. De plus, ne serait-ce pas une responsabilité bien grande pour une société, n'importe laquelle, que d'envoyer une jeune fille, choisie par elle, à un garçon qui la demande et avec qui peut-être elle ne pourra pas s'entendre? On raconte que les missions de Norwège pourvoyaient ainsi jadis à l'établissement de leurs missionnaires de Madagascar. Un bâtiment de son nom, — un nom prédestiné, — *l'Eliézer*, emportait un certain nombre de jeunes filles dont les photographies étaient envoyées, à travers l'île, aux divers missionnaires encore garçons, les premiers choisissant les mieux faites et les autres prenant celles qui restaient. Cela ne pourrait guère se faire pour des Français, même non missionnaires, même non protestants.

Envoyez donc ces jeunes filles pour un travail déterminé, qui suffise largement à leur entretien et qu'elles puissent garder. Si elles sont bien, si elles sont parfaitement recommandables, et, ajoutons-le, si elles sont jolies, ou du moins agréables, elles seront rapidement demandées en mariage. Elles accepteront, et d'autres viendront pour les remplacer qui suivront leur exemple.

Les femmes ne manqueront donc pas à nos colonies si l'on s'en occupe.

IX

Seulement, ici encore plus que pour les hommes, il sera important de bien choisir, car ces femmes auront, plus que leur mari, une influence prépondérante sur l'avenir, sur la moralité, sur la prospérité de la future colonie. Ce sont elles, en effet, qui veilleront surtout à l'éducation de leurs enfants, qui donneront le ton à leur maison, qui, par leur exemple et leur douce influence, élèveront le niveau moral du pays, des Français comme des indigènes, qui *moraliseront* la colonie.

Qu'elles soient donc bonnes, dévouées, sérieuses et profondément chrétiennes; qu'elles soient femmes d'ordre et de devoir, de travail et d'économie, de principes et de caractère.

Qu'elles soient intelligentes aussi, pour se plier à toutes les circonstances et sortir de toutes sortes de difficultés.

Qu'elles jouissent d'une bonne santé et possèdent un tempérament très sain, car, pour elles, également, la vie sera rude et le climat pénible.

Qu'elles soient gaies et pleines d'entrain pour répandre le bonheur autour d'elles, pour résister à l'ennui et à l'isolement de leur nouvelle situation.

Enfin, dernière qualité, dont l'énoncé surprendra peut-être, mais dont on comprendra l'importance pour peu que l'on y réfléchisse, qu'elles soient aimables, bonnes et d'aspect agréable.

« En France, on voit ordinairement, dit à ce propos M. Chailley-Bert, les parents, les amis, même le futur mari, s'inquiéter assez peu du physique de la fiancée. On dit couramment chez nous : Fait-il un beau mariage? Et si quelqu'un s'avise de demander : Est-elle jolie? Soyez assuré qu'auparavant il aura demandé : Est-elle riche? Nous parlons volontiers, comme Molière, des beaux yeux de la cassette. »

Cette manière de faire a de multiples inconvénients que tout le monde peut deviner. Mais, enfin, on peut vivre en France avec une femme laide : on en sera quitte pour être moins souvent avec elle, et les distractions, même honnêtes, ne manqueront pas au mari qui n'aime pas outre mesure la société de sa femme.

Aux colonies, on n'a guère d'autre compagnie que la sienne, ni d'autre distraction que sa présence et sa conversation. Et comme on a passé par-dessus la situation de fortune, on veut au moins avoir les agréments extérieurs, les qualités d'esprit, les divers dons qui rendent une femme plus agréable.

De telles jeunes filles existent chez nous en très grand nombre,

dans les écoles de la Légion d'honneur, qui devraient être des pépinières d'émigrantes et de femmes pour les futurs colons, au lieu d'être des pépinières d'institutrices à 50 francs par mois ou de femmes d'officiers à dot réglementaire, ne devant pas avoir d'enfants, car elles n'auraient pas de quoi les élever; dans beaucoup de nos pensionnats, où les enfants, issus de parents modestes, seront nécessairement, par leur éducation trop élevée et leurs goûts, au-dessus de la situation inférieure qui les attend, et que l'émigration sauverait d'un avenir malheureux; dans les orphelinats, où maintes jeunes filles, de naissance irrégulière, mais douées néanmoins de sérieuses qualités et d'une riche nature, conviendraient parfaitement, par exemple, aux soldats qui vont ou qui restent dans nos colonies.

C'est donc aux directions diverses de ces établissements qu'il faudrait s'adresser; c'est par leur intermédiaire qu'il faudrait recruter nos émigrantes; c'est avec l'aide de nos Sœurs missionnaires qu'il faudrait les envoyer aux colonies; c'est chez les Sœurs qu'elles devraient trouver un asile en attendant qu'elles aient obtenu la place promise; et un comité sérieux, formé de dames absolument sûres, devrait continuer à veiller sur elles pour les guider, pour les défendre, pour les aider de toutes manières, jusqu'à ce qu'elles aient enfin trouvé et accepté celui qui se chargera dorénavant de leur vie et de leur avenir.

Que les personnes qui voudront s'occuper de cette œuvre le sachent bien, elles auront de grandes difficultés, car l'entreprise est extrêmement délicate; mais elles auront rendu, si elles réussissent, un signalé service, peut-être le plus grand de tous les services, à nos colonies, celui de leur donner, de tous les éléments de moralisation, de progrès et d'avenir, le meilleur et le plus efficace, la femme et la mère chrétienne, la femme et la mère française.

J.-B. Piolet, S. J.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

ET L'OPINION ANGLAISE

Le monde entier connaît maintenant les causes du conflit anglo-transvaalien. Mais il est un aspect de la question auquel l'opinion publique en France n'a pas, semble-t-il, prêté assez d'attention : je veux dire le mouvement d'opposition à la guerre qui s'est manifestée parmi les Anglais eux-mêmes. Mais comment s'étonner que ce mouvement ait échappé à beaucoup d'observateurs quand, en Angleterre même, les paroles de paix ont tant de peine à n'être pas couvertes par les cris belliqueux, par le vacarme des passions déchaînées qui donnent actuellement à ce pays une apparence d'ivresse, ou plutôt, ce qui est pire, l'aspect et la réalité d'une nation momentanément livrée au jingoïsme le plus aigu?

En face d'un tel spectacle, c'est une consolation pour ceux qui, ayant connu l'Angleterre dans son état normal, ont appris à l'admirer de penser que le bon sens n'a pas encore complètement déserté ce grand pays et que le torrent de mensonges et de calomnies déversé par la presse n'a pu entraîner toute la nation.

Sans doute, ceux qui ont échappé à cette fièvre folle et qui ont eu le courage, parmi l'aveuglement général, de tourner leurs regards vers la réalité des faits, ne forment qu'une minorité. Mais faut-il rappeler que le nombre, pour être la force brutale, n'est pas toujours la force triomphante et que, s'il peut retarder la marche de la vérité, il ne l'arrête pas? Cette minorité a pour elle les faits et des arguments tels que ses adversaires ne lui peuvent répondre que par la violence et l'insulte. Elle compte dans ses rangs, avec la plupart des savants et des penseurs, la masse des esprits libéraux et exempts de préjugés. Si son triomphe n'est pas immédiat, il est permis de croire qu'elle finira par éclairer le reste de la nation, et que l'Angleterre, dans l'avenir, parlera d'elle plus fièrement que des héros de l'heure présente.

C'est cette minorité courageuse qu'il nous a semblé utile de faire

connaître aux lecteurs du *Correspondant*. N'ayant pas quitté l'Angleterre depuis le commencement de la crise, nous avons pu suivre de près tous les courants d'opinion et assister à l'étrange et soudaine transformation d'un peuple que nous avions connu tout autre. Ces pages sont donc le résultat d'une observation personnelle. Puisse cet unique mérite suppléer à tous les autres !

I

Il y a seulement un an, l'homme qui, en Angleterre, eût parlé d'une guerre prochaine avec le Transvaal n'eût provoqué qu'un sourire incrédule. Nous n'avons, d'ailleurs, qu'à jeter un rapide coup d'œil sur la suite des événements pour nous en convaincre.

Le 18 mars 1899, le président Krüger, dans le cours d'une de ses tournées à travers le Transvaal, prononçait, à Heidelberg, un discours qui fut regardé comme l'annonce de sérieuses réformes et salué avec joie par tous les libéraux de la république. Quelle ne fut pas leur surprise d'apprendre que, deux jours plus tard, le 20 mars, M. Chamberlain, répondant à une interpellation sur la politique coloniale, avait pris M. Krüger violemment à partie. Toutefois, le discours du secrétaire des colonies ne contenait rien d'agressif contre la république. Le seul champion des uitlanders était alors sir Ellis Ashmead Bartlett. M. Chamberlain lui demanda ironiquement et au milieu des rires de la Chambre *s'il espérait voir l'Angleterre partir en guerre contre le Transvaal.*

Quelques jours après ce débat, parvenait au ministère des colonies la fameuse pétition des uitlanders, couverte de 21,000 signatures. Fort de cette pétition, M. Chamberlain, aidé de sir A. Milner, commença à se montrer moins conciliant à l'égard du gouvernement de Pretoria. Le 4 mai, il recevait une longue et sensationnelle dépêche de sir A. Milner, où tous les griefs des uitlanders se trouvaient exposés et où l'affaire Edgar et la question du suffrage tenaient la première place.

Une conférence entre M. Krüger et sir Milner fut alors décidée. Elle s'ouvrit à Blœmfontein le 31 mai et se termina le 5 juin. L'entente échoua à propos du droit de suffrage, le président ne voulant l'accorder qu'après sept ans de résidence, tandis que sir Milner fixait à cinq ans la durée du séjour nécessaire.

M. Krüger reprit donc le chemin de Pretoria avec l'intention de soumettre les réformes aux décisions du Volksraad. A peine était-il rentré, qu'il apprenait la publication, à Londres, des dépêches échangées entre sir Milner et M. Chamberlain.

Le Volksraad fut aussitôt saisi d'un projet de loi accordant le droit de suffrage aux uitlanders après sept années de séjour. La loi fut votée et communication en fut faite au gouvernement britannique le 12 juillet.

Pour réponse, M. Chamberlain proposa une commission d'enquête à l'effet d'examiner le nombre des électeurs créés par cette réforme. M. Krüger s'opposa naturellement à cette mesure, qui eût constitué une intervention directe dans les affaires intérieures de la République. Par contre, il proposait le suffrage après cinq ans de résidence, huit sièges nouveaux dans le Volksraad pour la population des mines du Witwatersrand et la garantie que la représentation des districts miniers ne serait jamais inférieure au quart du nombre des députés; enfin, il donnait la promesse que les nouveaux citoyens jouiraient intégralement des droits octroyés aux anciens. En échange, il désirait simplement : 1° que l'intervention actuelle du gouvernement britannique dans les affaires intérieures de la République ne pût constituer un précédent; 2° que la question de suzeraineté fût définitivement abandonnée; 3° qu'un tribunal d'arbitrage fût constitué.

Ces propositions de M. Krüger étaient transmises à Londres le 19 août. Sept jours plus tard, M. Chamberlain prononçait à Highbury un de ces discours menaçants dont il semble tenir le monopole. En même temps il commençait à se livrer à une acrobatie diplomatique qui restera longtemps sans record. Le 28 août, il répondait aux offres du gouvernement de la République par une dépêche équivoque, qui fut regardée par le Transvaal et le reste du monde comme un refus, surtout venant après le discours de Highbury. Cela ne devait pas, du reste, empêcher le ministre d'affirmer devant la Chambre des communes que sa dépêche signifiait une acceptation.

La réponse du Transvaal arriva le 2 septembre. Elle regrettait que le gouvernement d'Angleterre eût refusé les conditions proposées, alors que le consul britannique en avait fait espérer le succès. En conséquence, M. Krüger se voyait obligé d'en revenir aux conditions précédentes du suffrage après sept années de résidence. Mais il était prêt à accepter la commission d'enquête proposée antérieurement.

M. Chamberlain répondit par un refus formel, répudiant ainsi ses propres propositions du mois de juillet. Il n'acceptait, disait-il, que le suffrage après cinq années et sans aucune condition. Il demandait, en outre, que les députés pussent parler anglais aux séances du Volksraad. Si la réponse du Transvaal n'était pas satisfaisante, le gouvernement de la reine se réservait le choix

d'examiner à nouveau toute l'affaire et de présenter de nouvelles propositions.

Dans sa réponse, le gouvernement de Pretoria exprima la surprise que lui causait ce changement d'attitude du cabinet de Londres, et il refusa de se soumettre aux conditions imposées. M. Chamberlain, au lieu de se hâter de formuler de nouvelles propositions, se contenta d'adresser sa dépêche du 22 septembre, qui n'était que la répétition de la précédente. Le 30 septembre, le gouvernement de la république exprimait au gouvernement britannique son désir de connaître, avant le 2 octobre, les décisions prises. On lui répondit que ces décisions ne seraient prêtes que dans quelques jours; et, durant ce temps, le Parlement était convoqué; une partie de la réserve, mobilisée; un corps d'armée, dirigé sur l'Afrique du Sud; les troupes du Cap et du Natal, massées sur les frontières. C'est alors que, le 9 octobre, le Transvaal lança l'ultimatum qui ouvrit l'ère des hostilités.

Ce rapide exposé des faits était nécessaire pour nous mieux faire comprendre la direction suivie par l'opinion publique.

Ainsi, au mois de mars 1899, personne en Angleterre ne songeait au Transvaal, bien moins encore à un conflit avec ce pays. La séance du 20 mars nous prouve qu'au Parlement, alors même qu'on connaissait déjà les griefs des uitlanders, aucun député, sauf sir Bartlett, ne leur attribuait beaucoup d'importance. Le lendemain, la presse se montrait satisfaite de la réponse du ministre, et aucun des journaux qui, depuis, ont pris en main l'étendard de l'impérialisme, ne paraissait avoir à cœur la cause des uitlanders. C'est ainsi que le *Times* écrivait le 21 mars : « Il serait peu sage d'intervenir. Une semblable politique n'entraînerait pas l'opinion publique avec elle. Il faut laisser les Boërs maîtres chez eux. »

Ce fait tendrait à faire croire que la guerre du Transvaal ne serait pas, de la part de l'Angleterre, l'œuvre d'une longue convoitise, ou, du moins, que si cette convoitise existait en mars 1899, ce ne pouvait être que dans le cerveau de M. Rhodes et de ses stipendiés. Sans doute, elle pouvait être en germe dans celui de M. Chamberlain; mais son discours permettrait au moins de penser qu'il n'osait encore en faire montre. En tout cas, — et c'est ce qui importe, — ni la nation ni la presse ne pensaient à entrer en hostilités contre les républiques sud-africaines. Le léopard britannique dormait bien tranquille et ne songeait point à jeter ses griffes sur le morceau des Boërs.

Les choses en restèrent là jusqu'après la conférence de Blœmfontein et la publication des lettres échangées entre le gouver-

neur du Cap et le ministre des colonies. Alors commença peu à peu cette campagne de presse qui restera dans l'histoire comme un des exemples les plus frappants de la force redoutable de cette arme, quand elle est dirigée par des mains habiles et convergeant vers un même but. Tous les journaux, sauf de très rares exceptions, se passionnèrent pour les mêmes faits qui n'avaient pu les émouvoir en mars. Tous semblaient obéir à un même mot d'ordre, à une même direction. Chaque jour, c'étaient de nouveaux récits puisés aux sources rhodésiennes, de nouveaux détails sur la corruption des fonctionnaires et des juges du Transvaal, sur les crimes commis par la police, sur la déplorable application des lois de la presse, sur les scandales financiers, sur les griefs des uitlanders, etc., etc. Par quel miracle la masse des lecteurs eût-elle pu distinguer les faits réels de tout ce fatras d'inventions et de mensonges?

Un parti de la guerre ne tarda donc pas à se former. Toutefois l'opinion publique ne s'ébranlait pas facilement. Elle était occupée, d'ailleurs, par l'affaire Dreyfus, qui la passionnait autant que nous mêmes. Mais à peine cette affaire fut-elle terminée que toute l'attention se porta du côté du Transvaal. La presse londonienne redoubla de vigueur dans ses attaques et ses calomnies. Une lutte ardente s'engagea entre les partisans de la guerre et ceux de la paix. Ces derniers avaient cru triompher après la dépêche du 19 août, dans laquelle M. Krüger accordait même plus que le minimum exigé par sir Milner. Mais tout accord signifiait la ruine des projets de M. Rhodes et de sa cabale. La légende de la « conspiration hollandaise » fit alors son apparition. Le public, trompé et égaré, finit par se jeter en masse du côté de la guerre. Il fallait en finir avec ces astucieux Boërs qui, non contents de persécuter et de tuer les uitlanders, avaient juré de jeter les Anglais à la mer. Chaque jour le torrent grossissait. Les amis de la paix se voyaient de plus en plus impuissants à l'arrêter. Et pourtant ils comprenaient encore à ce moment tout le gros du parti libéral. Mais la catastrophe paraissait si imminente que le comité exécutif de ce parti se hâtait de rejeter toute la responsabilité des événements futurs sur le gouvernement, rappelant avec insistance à lord Salisbury « que sur lui reposait la grande responsabilité de continuer les négociations de façon à maintenir la paix, paix que le comité croyait désirée et même demandée par l'énorme majorité de la nation ».

Cependant de nombreux meetings avaient lieu. Le *Transvaal Committee*, fondé le 12 juin « en vue d'empêcher une guerre entre l'empire britannique et le Transvaal », organisait une imposante

manifestation à Trafalgar square pour le 24 septembre. Ce fut une scène de désordre et de violence. Le public empêcha les orateurs de parler, et la police dut intervenir. Dans tous les centres de l'Angleterre des réunions furent organisées, des discours prononcés, des brochures distribuées. Mais tous ces efforts venaient se briser contre l'énorme poussée de l'opinion populaire conduite par la presse.

II

L'ultimatum vint enfin mettre le feu aux poudres et ouvrir une nouvelle période. Le parti de la paix se trouva dès lors considérablement réduit. Beaucoup, qui jusque-là s'étaient opposés à la guerre, s'y résignèrent sans plus de protestation. La résolution prise par le parti libéral de ne pas entraver le gouvernement durant les hostilités détruisit tout clivage politique entre partisans de la paix et partisans de la guerre. On compta quelques conservateurs parmi les premiers (entre autres sir Ed. Clarke), pendant qu'une partie des libéraux passait chez les seconds, sous la conduite de lord Rosebery. Toutefois, la grande majorité des opposants actuels se recrute parmi les libéraux avancés et parmi les socialistes.

Le but de l'opposition était désormais d'arrêter les hostilités et de préparer un terrain d'entente entre les belligérants. De nombreux comités se constituèrent, à cet effet, dans les différentes villes du royaume. La plupart ne sont que des branches des trois comités principaux établis à Londres : le *Transvaal Committee*, le *Stop the War Committee* et le *South Africa Conciliation Committee*.

Le *Transvaal Committee* est le plus ancien. Il fut formé, le 12 juin 1899, à une réunion du comité exécutif des *Liberal Forwards*. La résolution y fut prise de « surveiller les procédés du *Colonial Office*, et d'éclairer l'opinion publique de façon à prévenir une guerre entre l'empire britannique et le Transvaal ». Après l'ultimatum, il dut nécessairement modifier sa tactique et consacrer ses efforts à la cessation rapide et honorable des hostilités.

Le *Stop the War Committee*, le plus connu en France, a été fondé le 11 janvier, après une conférence des amis de la paix, à Exeter Hall. Les résolutions suivantes furent arrêtées à cette réunion :

1° La conférence émet l'opinion « que la présente guerre contre deux nations chrétiennes du sud de l'Afrique constitue un scandale et un acte de barbarie qu'il est du devoir de tout chrétien d'arrêter;

« Que, si la provocation d'une guerre inutile est un crime contre

l'humanité, sa continuation pour l'amour du prestige impérial en est un autre ajouté au premier.

« Dès lors, elle supplie les deux gouvernements d'arrêter cette inutile effusion de sang et d'arriver à une entente honorable, soit par négociations directes, soit par l'intermédiaire d'une puissance neutre et amie, en vertu des principes admis à la conférence de La Haye.

2° La conférence reste convaincue « que la présente guerre a été amenée par la circulation de rapports dénués de tout fondement et par l'arrogante diplomatie du ministre des colonies, et que l'origine de toutes les difficultés se trouve dans la méfiance légitime des Boërs à l'égard de M. Chamberlain, dont le rôle joué dans la conspiration Rhodes-Jameson est des plus suspects. Elle considère comme déloyale la tentative de faire revivre la suzeraineté de 1881, abandonnée en 1884, et condamne comme un acte de mauvaise foi la répudiation qu'il fit de sa propre proposition d'une commission d'enquête, quand elle fut acceptée par M. Krüger.

« Elle regarde avec horreur et indignation le cynique aveu du ministre que cette guerre désastreuse est due à l'obscurité de sa dépêche en réponse à celle du Transvaal. Elle répudie comme une excuse absurde le mythe d'une conspiration hollandaise et soutient la fausseté de cette allégation selon laquelle les Boërs auraient commencé leurs armements avant le *raid*. Enfin, elle exprime sa ferme conviction qu'il n'est point possible de rétablir la paix tant que M. Chamberlain ne sera pas chassé de la situation qu'il occupe et dont il a abusé en détruisant la paix de l'empire et en souillant la réputation de cette contrée. »

Nous avons tenu à donner le texte entier de ces résolutions pour prouver que le langage tenu en France est également tenu en Angleterre, et avec autant de force.

Pour être moins affirmatif et moins tranchant, le *South Africa Conciliation Committee* ne laisse pas de poursuivre le même but que le précédent. Il comprend tous ceux qui, trouvant la guerre actuelle injuste et inutile, pensent néanmoins qu'il est de meilleure politique de ne pas s'opposer trop ouvertement au courant de l'opinion publique, et qu'il vaut mieux essayer de le détourner que de l'arrêter.

« Notre but, dit le manifeste lancé le 15 janvier, est d'éclairer l'intelligence du public concernant les affaires sud-africaines, de prêcher l'importance d'une politique ayant pour objet le rétablissement des bonnes relations entre Anglais et Hollandais, et d'amener le gouvernement à un accord pacifique et durable entre l'Angleterre et les deux républiques aussitôt que possible. »

La plupart des membres de ces comités appartiennent au monde scientifique, littéraire, politique et ecclésiastique. C'est ainsi que l'on y rencontre des noms tels que ceux de Herbert Spencer, Leonard Courtney, sir Ed. Clarke, sir W. Harcourt, Frederick Harrison, M. Massingham, etc. Ils forment en quelque sorte les « intellectuels » d'Angleterre et se trouvent un peu, *positis ponendis*, dans la même situation que les nôtres durant notre dernière crise.

Dans les classes ouvrières, l'élément favorable à la paix se recrute surtout, avons-nous dit, parmi les libéraux avancés et les socialistes. Il n'y a pas de parti socialiste en Angleterre. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait point de socialistes, mais ils n'ont pas encore senti la nécessité d'une organisation générale. Actuellement ils se trouvent répartis en deux groupes, l'*Independant Labour Party* et la *Social Democratic Federation*, dont chacun a lancé un manifeste pour protester contre la guerre et exhorter les ouvriers à la faire cesser aussitôt que possible.

Quant aux journaux qui n'ont point embouché la trompette de l'impérialisme, ils forment une bien faible minorité en face de l'énorme coalition de ceux qui, avec un ensemble et une soudaineté quelque peu extraordinaires, se sont mis au service des auteurs de la guerre. Le *Morning Leader* est le seul journal de Londres qui ait résisté à l'entraînement général. En province, le *Manchester Guardian* et quelques autres sont restés fidèles à leurs principes de justice et d'impartialité. Le *Daily Chronicle*, le seul grand organe londonien du parti libéral, s'était montré, dès la première heure, l'adversaire résolu d'une politique belliqueuse; mais, après l'ultimatum, l'éditeur, M. Massingham, et quelques rédacteurs restés attachés au parti de la paix, furent obligés de se retirer. Le même fait se produisit dans plusieurs autres journaux de moindre importance, et c'est un réconfort, au milieu de la crise actuelle, de voir avec quel courage beaucoup n'ont pas hésité à sacrifier leur situation à leur conscience. Le plus beau de ces exemples est, sans contredit, celui de sir Edward Clarke, député conservateur de Plymouth. Sachant que sa circonscription était opposée à ses vues sur la guerre, il essaya de conformer les idées de ses électeurs aux siennes, alors que tant d'autres eussent trouvé si simple de conformer les leurs à celles des électeurs. Voyant qu'il n'y pouvait réussir, il donna sa démission.

Les moyens d'action employés par les différents comités sont l'organisation de réunions et de conférences, la distribution de brochures et surtout l'action personnelle.

Il serait impossible de donner le nombre exact des conférences

qui ont été faites depuis le commencement de la crise jusqu'à ce jour. Mais il n'est peut-être pas une ville dans tout le royaume où un effort n'ait été tenté pour éclairer l'esprit du public. Nous verrons comment actuellement ces efforts sont reçus par la population.

Les milliers de brochures qui sont distribuées chaque jour ont certainement produit plus de résultats que les conférences, et, à défaut de journaux, ce sont elles qui ont répondu aux arguments de la presse impérialiste. Toutes les questions concernant l'histoire de l'Afrique du Sud, les relations entre Boërs et Anglais, les diverses conventions, le *raid*, les armements du Transvaal, les négociations diplomatiques ont été traitées et élucidées. Le *Transvaal Commitee* a publié plus de vingt brochures de ce genre, et le *South Africa Conciliation Commitee*, une trentaine. Les principaux articles du *Morning Leader* et du *Manchester Guardian* ont été réimprimés et distribués à profusion.

Des ouvrages ont été également publiés. Le dernier et le meilleur paraissait il y a environ un mois, et il est certain qu'il ne peut manquer de produire une impression profonde sur l'esprit du public cultivé[1]. L'auteur en est Mr J. A. Hobson, qui fut envoyé au Transvaal par le *Manchester Guardian*, quelque temps avant la guerre. Mr Herbert Spencer appréciait ainsi, tout récemment, ce remarquable ouvrage : « Ecrit par un homme qui a étudié les choses sur place et qui n'a aucun intérêt à servir, il abonde en aperçus judicieux et doit être accepté par tous comme un tableau réel des derniers événements. »

Enfin, à l'action publique s'est ajoutée l'action privée, et ce n'est certes pas la moins efficace, surtout dans un pays comme l'Angleterre. On fait souvent plus de conversions autour d'une table où fume le thé que du haut d'une tribune. Aussi les comités n'ont-ils pas cessé de recommander ce genre d'action à leurs membres.

Bref, tout ce qu'il a été possible de faire a été fait par les amis de la paix, et il n'est pas une ressource légale qu'ils aient négligée.

III

On ne saurait dire au juste quel a été le résultat de tant d'efforts, et quelle influence ils ont exercée sur l'opinion publique. Ce sont là des fait sociaux qui échappent au sondage de la statis-

[1] *The war in South Africa, its causes and effects,* by J. A. Hobson.

tique. Tout ce que l'on peut faire est de suivre le courant d'opinion et d'en noter les fluctuations. Et encore n'obtient-on par là que des conclusions problématiques. Les cris d'une foule en délire ne traduisent pas toujours l'opinion d'une ville, et un homme qui hurle se fera toujours mieux entendre que cent autres qui se taisent. Toutefois, quand à l'observation des faits mesurables s'ajoute une continuelle fréquentation de la société et de la société représentée dans ses différentes classes; quand cette fréquentation a lieu dans plusieurs villes dont chacune offre un type particulier du caractère national, il est au moins permis de présenter le résultat de cette expérience comme une approximation de la réalité.

Il est évident que les débuts de la guerre ne furent pas de nature à favoriser l'œuvre du parti de la paix. Si la campagne n'eût été dès le commencement qu'une suite de triomphes, qu'une promenade militaire offerte aux soldats de la reine, les paroles pacifiques auraient eu plus de chance de se faire entendre. Et, de fait, c'était bien là ce qu'on espérait. A part quelques « pessimistes », on n'eût pas, en octobre, rencontré un Anglais doutant un instant que les troupes ne célébrassent la Noël à Pretoria. Et comment en eût-il pu être autrement? Qui eût jamais pensé qu'une population, représentant celle d'une ville ordinaire de province, tiendrait en échec, pendant quatre mois, le colosse britannique?

La désillusion fut cruelle, et pour quiconque connaît l'Anglais, il est facile de s'imaginer combien cette humiliation lui fut lourde, et à quelle sourde colère elle dut donner naissance. Mais toutes les défaites n'étaient rien en comparaison des applaudissements qu'elles provoquèrent dans le monde entier. Les blessures faites à l'amour-propre sont les plus terribles, encore plus pour les nations que pour les individus, et celle dont souffrit l'Angleterre fut bien cruelle. Dès ce jour l'enthousiasme tomba, mais pour faire place à une irritation énergique et silencieuse, à ce serrement de lèvres, indice à la fois de la colère et de l'inébranlable résolution de triompher coûte que coûte. Il se pourrait que le continent se soit mépris sur cette attitude en y voyant la preuve d'une grandeur d'âme, d'un calme dans la défaite, dignes de la Rome antique. Peut-être ce calme apparent ne marquait-il autre chose que l'amour-propre meurtri et la rageuse volonté de prendre une revanche éclatante. La preuve que ce n'était là qu'une contention nerveuse, que l'attitude fatigante de l'acteur devant la galerie, c'est le tressaillement qu'on sentait passer dans cet immense corps chaque fois qu'une rumeur quelconque faisait présager une victoire, et c'est surtout la détente brutale qui s'opéra dès les premiers succès de lord Roberts. C'est encore plus dans le triomphe que dans la

défaite, que le calme et la magnanimité ont coutume de se faire reconnaître. Or, pour l'étranger qui se trouvait en Angleterre à cette époque, ce fut un spectacle inoubliable que celui de ce peuple entier tombé tout à coup dans le délire d'une joie folle en apprenant que Cronje avait succombé. La grande nation, l'immense empire, ivre d'orgueil et de triomphe à la nouvelle qu'une armée de 40,000 hommes avait réussi à cerner 4,000 paysans et qu'elle les avait fait prisonniers au bout de huit jours, sans avoir tenté une attaque!

Aussi longtemps donc que l'Angleterre fut sous le coup de cette humiliation, le parti de la paix, loin de gagner des adeptes, vit plutôt ses rangs diminuer. Beaucoup de ceux qui ne cessaient de regarder la guerre comme injuste et inutile, pensèrent que les intérêts supérieurs de l'empire exigeaient qu'elle fût continuée jusqu'au triomphe définitif des armes britanniques. Le discours prononcé par John Morley, à Manchester, le 24 janvier, n'était que l'interprétation de ces sentiments.

La nouvelle direction imprimée aux événements par l'entrée en campagne de lord Roberts rendit donc au parti de la paix son ancien contingent. Maintenant que l'honneur était vengé, rien ne s'opposait plus à la cessation des hostilités. L'effort redoubla de vigueur. Mais les difficultés étaient tout autres qu'au début. Ce n'est pas en vain qu'un peuple s'est senti, pendant quatre mois, défait et humilié. Il est rare qu'une guerre n'engendre point la haine entre les deux adversaires. Cette haine a maintenant germé dans le cœur des Anglais, tout au moins chez les foules, chez ceux qui, chaque matin, se nourrissent des calomnies de leurs journaux, qui s'indignent naïvement aux histoires de drapeau blanc, de tir sur les ambulances, sur les femmes et sur les enfants; chez ceux enfin qui peuvent lire dans leur *Daily Mail* et autres feuilles de même valeur des descriptions de l'ennemi dans le goût que voici : « Ces chiens (*hounds*) qui font preuve de plus de bassesse que les sauvages, dont le code est si diabolique qu'il leur enlève le droit d'être considérés comme des êtres civilisés. » Pour ceux-là, le Boër est devenu une sorte de sauvage, d'être inférieur, hypocrite et perfide, dont on ne vient à bout qu'en le supprimant.

C'est donc une tâche pleine de difficultés et même de périls que de venir dénoncer à des gens ainsi égarés l'injustice de la guerre et leur prêcher l'amour de leurs semblables. Malgré toutes les différences de situation, l'Angleterre offre en ce moment un spectacle analogue à celui que présentait la France durant l'affaire Dreyfus. Les proboërs sont traités par les antiboërs à peu près comme les dreyfusards l'étaient chez nous par les antidreyfusards. Les jingoes

ont leurs députés pour dénoncer au Parlement « l'agitation anti-patriotique entretenue et payée par les ennemis de l'Angleterre[1] ».

Quant aux réunions publiques, celles dont la France a été le théâtre durant les dernières années n'étaient souvent que de paisibles discussions à côté des scènes qui viennent de se produire dans plus de vingt villes anglaises[2]. La réunion d'Exeter Hall, à Londres, égala en violence, en injures et même en coups, les plus belles échauffourées parisiennes. A Scarborough, le 12 mars, la foule pilla les magasins des organisateurs de la réunion, et l'orateur, M. Schreiner, beau-frère du premier ministre du Cap, dut s'échapper avec toutes sortes de précautions. A Stratford-on-Avon, le pillage dura deux jours, et partout les mêmes scènes se reproduisaient avec une régularité et une similitude qui fit croire au leader des libéraux, M. Campbell-Bannerman, qu'elles devaient être l'œuvre d'une organisation centrale. Ce qui rendait ces attaques encore plus révoltantes, c'est que la plupart des réunions étaient privées.

On comprend que de pareils faits aient dû susciter dans la partie encore saine de la nation un sentiment d'indignation et de dégoût. S'il y a une liberté dont l'Angleterre s'est toujours montrée fière, c'est celle de la parole publique. Et voilà qu'il devient maintenant aussi difficile de parler de la guerre qu'il le serait en Russie ou en Turquie. La presse se contente d'un blâme léger, sentant bien qu'elle ne peut critiquer sévèrement des excès dont elle est responsable. Le gouvernement semblait à peine prêter attention à ces événements jusqu'au jour où le parti libéral dut le rappeler au devoir. Et encore toute la réponse de M. Balfour, dans la séance du 16 mars, aurait pu se résumer en ces termes : « S'ils ne veulent se faire rosser, qu'ils ne s'y frottent pas. » Toutefois, devant l'attitude déterminée de la Chambre, il promit des mesures sévères pour la répression future de semblables abus.

Il serait peu équitable d'exagérer l'importance de pareilles scènes qui, en somme, ne sont l'œuvre que d'une minorité. Cependant, le seul fait qu'elles aient pu se produire dans un pays comme l'Angleterre, sur la terre classique des libertés individuelles, ne prouve-t-il pas l'influence démoralisatrice de la guerre et de l'état hystérique où elle plonge une nation entière?

La déclaration de lord Salisbury en réponse aux présidents des

[1] Séance du 15 mars, discours de M. Bartley.

[2] Londres, Sheffield, York, West-Bromwich, Canterbury, Ramsgate, Midhurst, Gloucester, Highbury, Northampton, New Cross, Peterhead, Redruth, Leicester, Brierley Hill, Dundee, Derley, Vorwich, Reading, Glascow, Stratford on Avon, Scarborough, Bristol, Edimbourg, etc.

deux républiques, si elle a rencontré l'approbation de la presse londonienne, n'a pas produit exactement le même effet sur l'ensemble de la nation. Dans la bourgeoisie et parmi les ouvriers éclairés, beaucoup même de ceux qui s'étaient montrés partisans de la guerre blâment cette politique d'annexion qui, loin de résoudre le problème sud-africain, ne fera au contraire qu'en aggraver les difficultés. On s'attendait à voir laisser l'indépendance aux deux républiques, avec certaines restrictions, notamment l'interdiction absolue de tout armement. N'avait-on pas d'ailleurs, comme garantie, la parole prononcée par lord Salisbury lui-même trois mois auparavant : *We seek no territory.* « Nous ne cherchons pas de territoire. »

Quant aux partisans de la paix, cette déclaration fut pour eux un coup terrible. Après les victoires de lord Roberts et la délivrance de Ladysmith, tout leur semblait plein d'espoir. On s'attendait à la fin prochaine des hostilités, et les comités, entre autres le *South Africa Conciliation Committee*, portaient déjà leurs efforts sur les termes de l'accord. Toutes ces belles espérances ont dû s'écrouler. La lutte a désormais revêtu un autre caractère : il n'est plus question d'honneur, mais de conquête. Les Boërs n'ont plus rien à perdre; on sent qu'ils lutteront jusqu'à l'extrémité pour gagner quelque chose. La seule possibilité de modifier cette situation serait de faire revenir le gouvernement sur sa déclaration et de lui faire accepter d'autres conditions. Mais c'est une possibilité sur laquelle personne n'ose compter, non que lord Salisbury hésitât à changer sa parole une fois de plus, mais parce que le Parlement, qui seul pourrait obtenir ce résultat, paraît de plus en plus décidé à suivre aveuglément la politique actuelle. A moins d'événement imprévu, rien ne peut plus faire espérer une paix prochaine.

Toutefois, les « proboërs » n'en continuent pas moins leur lutte courageuse. Ils savent qu'ils ne remporteront qu'une victoire morale; au moins la veulent-ils complète. Persuadés que la guerre actuelle est un crime national, ils ne cesseront d'élever leurs protestations jusqu'au jour où l'Angleterre, revenue à son état normal, finira par les entendre et par les comprendre. Et ce moment n'est peut-être pas si éloigné qu'on serait tenté de le croire. La guerre actuelle n'offre aucun des caractères d'une guerre nationale. Elle n'est point l'aboutissement d'une longue haine entre deux peuples. Elle n'est que le résultat d'une erreur. En quatre mois l'opinion publique a été façonnée, modelée à coups de mensonges. L'Angleterre présente actuellement toutes les apparences d'un peuple grisé, enivré, trompé. Et c'est même ce qui doit nous la faire juger

avec moins de sévérité. En somme, elle croit combattre pour une cause généreuse, pour les principes de liberté et de justice dont elle a été si longtemps dépositaire. Si toute la presse française, à l'exception de quelques journaux, nous répétait pendant quatre mois que nos compatriotes étaient violentés, pillés, massacrés par les Chinois; si le gouverneur général de l'Indo-Chine, dans une dépêche officielle, représentait tous les Français vivant en Chine comme autant de parias et d'ilotes, — franchement n'y aurait-il pas dans toute la nation un cri d'indignation et de révolte, et le gouvernement ne serait-il pas immédiatement sommé d'envoyer une armée pour venger l'attentat commis contre le droit et la liberté? Qu'y a-t-il donc d'étonnant à voir l'Angleterre agir de même? Ceux qu'il faut blâmer, ce n'est pas l'homme qui crie dans la rue « mort aux Boërs »; ce n'est pas l'honnête bourgeois qui lit son *Standard* ou son *Daily Telegraph*, mais ce sont ceux qui, pour leur intérêt personnel, n'ont pas craint d'allumer cet incendie ni de jeter l'une contre l'autre deux races faites pour se comprendre et s'estimer mutuellement.

Mais une nation entière ne saurait être longtemps trompée. Quand l'Anglais aura repris son calme, il commencera à comprendre qu'il a été le jouet de quelques criminels ambitieux. Il y a en lui trop de bon sens pour qu'on puisse en douter. Quand le feu des passions sera éteint, quand le peuple sera capable de juger avec sang-froid, quand surtout il aura à payer le *bill*, il ne tardera pas à se demander quel a été le vrai but et surtout le vrai résultat de cette guerre, et si le jeu valait réellement ce qu'il a coûté. Alors sonnera pour les politiciens et leurs acolytes l'heure terrible des comptes, et pour la nation celle du réveil et de la vérité.

A^{te} PERNOTTE.

TRANSVAAL ET POLOGNE

(UNE LETTRE DE HENRI SIENKIEWICZ)

Il n'y a pas une grande iniquité qui se commette sans réveiller la justice de l'histoire : l'attentat qui s'exécute rappelle les forfaits jadis accomplis et on entend, vibrantes de nouveau, des protestations qui n'étaient déjà plus qu'un murmure lointain du passé.

Pendant que l'Angleterre indigne le monde entier par la guerre de conquête ou plutôt de brigandage qu'elle fait au Transvaal; pendant qu'on se demande comment ce peuple qui se targue d'être le plus chrétien, aussi bien que le plus libéral, de notre temps, ose entreprendre, par un abus de sa force, l'extermination d'une nationalité; pendant qu'on gémit universellement sur le sort des Boërs, il y a, dans tel ou tel coin de l'Europe, des races qui peuvent requérir, elles aussi, contre leurs spoliateurs et qui s'étonnent douloureusement de se voir oubliées, parmi toutes les manifestations de cette pitié généreuse.

Tel est le sens de la lettre si éloquente qu'on va lire et que son auteur, Henri Sienkiewicz, le poète et le romancier dont le génie console la pauvre Pologne, a écrite, d'abord en français, puis en polonais : dans la langue du peuple qui pouvait se glorifier, naguère, d'être le seul défenseur des opprimés, et dans celle du peuple partagé, dépouillé, tyrannisé, martyrisé.

Il y a quelques semaines, on colportait, à travers toute l'Allemagne, du Sleswig et du Holstein au Hanovre, du duché de Posen à l'Alsace-Lorraine, un appel qui adjurait « toutes les âmes » sensibles de la Grande-Bretagne d'intervenir pour clore la guerre et pour assurer aux Boërs vaincus leur indépendance nationale.

Henri Sienkiewicz ne pouvait manquer de s'unir aux signataires; son nom serait pour eux une force et un honneur; ce serait aussi dans toute la Pologne un précieux exemple! Ainsi pensa la baronne

Suttner[1], et elle se hâta d'adresser à H. Sienkiewicz un avis et le texte de l'Appel, sans s'attendre à l'objection décisive qui devait surgir, non seulement de l'esprit, mais du cœur de H. Sienkiewicz : « Et la Pologne?... »

« Et la Pologne? » Cri filial, question sacrée, plainte pathétique, objurgation véhémente : c'est toute la réponse de H. Sienkiewicz. La voici :

A la baronne Suttner.

Madame la baronne,

A la veille de mon départ de Varsovie, je reçois votre imprimé dans lequel vous me demandez de signer votre Appel à toutes les âmes généreuses de la Grande-Bretagne, pour intervenir en médiateurs dans la guerre qui se déroule en ce moment dans le Sud-Africain.

Dans cet imprimé, je lis également que l'auteur de l'Appel est M. W. Foerster, conseiller intime, habitant Berlin, auquel doivent être adressées les réponses.

Vous me dites, Madame, qu'un nombre très restreint de savants et de littérateurs a été convoqué à signer votre Appel ; l'envoi de votre imprimé ne peut donc m'être que très flatteur.

Je ne puis que m'incliner devant les nobles principes dont M. Foerster et vous, Madame, êtes les promoteurs, et rendre hautement hommage à vos généreux efforts. En vrai fils de la Pologne, de ce pays infiniment humanitaire, je compatis vivement à toute douleur humaine et à toute souffrance.

Néanmoins, je ne puis signer votre Appel.

Je ne le puis, car toutes ces pensées humanitaires, tous ces nobles efforts qui condamnent si vivement cette expédition africaine et compatissent à des malheurs si lointains, me semblent une étrange et amère ironie, une incroyable inconséquence, lorsque je compare ces malheurs à d'autres plus proches et plus grands, qu'on ne voit pas, dont on ne parle pas, dont on ne veut pas entendre parler.

Madame, votre tâche est ici, votre œuvre pacifiante a un champ de travail plus proche.

Tous les Polonais, et moi le premier, nous compatissons de toute

[1] La baronne Suttner est une romancière très estimée en Allemagne. Elle s'est faite surtout la propagatrice de l'idée de la paix universelle. Son œuvre principale est intitulée : *A bas les armes!*

notre âme au malheur des Boërs; nous éprouvons une sympathie sincère pour ce généreux sang anglo-saxon qui se verse à l'autre bout du monde, une douloureuse et vraie sympathie pour les mères, les veuves et les orphelins; je me permets pourtant de comparer leur douleur à une douleur qui nous tient de plus près, et de vous adresser quelques questions s'y rapportant.

M. Foerster et vous, Madame, vous êtes tous deux de nationalité allemande. Vos âmes élevées ne se sont-elles jamais demandé si le sort des Boërs ne serait pas mille fois plus pitoyable et douloureux, s'ils devaient être vaincus par les armées d'une nation qui ne se croit pas moins cultivée que l'Angleterre et qui cependant a donné naissance au H. K. T. (Hakatisme [1])?

Le mot cruel : *ausrotten* ne résonnerait-il pas à l'oreille des vaincus? N'emploierait-on pas la force et la brutalité pour leur faire oublier leur nationalité? Ne leur enlèverait-on pas toute liberté? Ne martyriserait-on pas, dans les écoles, les petits enfants pour quelques mots en langue maternelle échappés à leurs lèvres? Ne tâcherait-on pas de leur faire oublier de force cette langue et de les priver du sol natal?

Répondez vous-même en toute conscience : est-il possible qu'un semblable état de choses existe sous la domination anglaise? Forcerait-on la population à payer un impôt pour augmenter la somme de millions destinés à racheter son patrimoine et à en rejeter au loin les habitants séculaires?

Peut-on tolérer dans un pays civilisé un état de choses aussi inique et aussi profondément immoral? Peut-on imposer de plus grandes injustices, de plus pénibles souffrances?

Vous, Madame et Monsieur Foerster, n'avez-vous jamais médité les paroles de Dante : *Nessun maggior dolore?*

Vos yeux s'égarent sur l'infini de l'Océan, vos pensées s'envolent aux confins de la terre, et pourtant le duché de Posen, la Silésie et la Prusse s'étendent tout près de vous. M. le conseiller intime W. Foerster connaît ces pays : il sait que le sang de leurs habitants a coulé à flots sur les champs de la France et comment

[1] Sous ce nom, on désigne une sorte de ligue allemande dirigée contre l'élément polonais. Son appellation lui vient des premières lettres des noms de ses trois fondateurs, MM. Hansemann, Kennemann, Tidemann, C'est aux Hakatistes que les malheureux Polonais doivent une grande partie des persécutions odieuses dont ils sont les victimes.

Il y a quelques années seulement que cette société existe et, grâce à la faveur ou du moins à la tolérance du gouvernement, son activité malfaisante s'est répandue par toute l'Allemagne, là même où l'on trouve à peine quelques Polonais.

on leur en sait gré; il sait que sans cesse de nouvelles lois sont proposées ou votées par la Diète servile pour attenter à tous droits et à toutes libertés; il a entendu raconter ce qui se passe chaque jour dans les écoles; il sait de quelle main brutale, de quelle main de fer on réprime toute manifestation de vitalité polonaise; il sait tout cela et même il le condamne justement.

Car, enfin, il ne s'agit pas ici d'une poignée de colons établis sur une terre lointaine après avoir traversé les mers, mais de tout un peuple ayant bien mérité de l'humanité, vivant depuis de longs siècles sur cette terre de Pologne qui n'est plus que cendres et os des générations qui s'y sont succédé.

Ah! Madame, avant de vous occuper de l'Afrique, intéressez-vous à l'Europe. Une gigantesque œuvre humanitaire est à votre portée. Travaillez à ce que l'âme de la nation allemande ennoblisse le régime actuel et veillez à ce qu'elle ne s'avilisse pas pour la fausse raison d'État.

L'Angleterre a donné naissance à un grand ministre qui a passé sa vie à defendre les droits de l'Irlande opprimée. Montrez-m'en un second en Europe.

Laissez en paix l'âme anglaise, car elle ira d'elle-même au but que vous vous proposez, et travaillez plus près de vous. Relevez la morale politique, ennoblissez les consciences. Puissent les nuées de l'injustice et du lèse-droit humain s'évanouir! puisse un souffle d'humanité rafraîchir l'air empoisonné par les courants hakatistes! Portez la « bonne nouvelle » à vos proches, portez-leur des paroles d'amour, de paix et de miséricorde; travaillez à amener le règne du Christ dans vos demeures et dans vos âmes. Vous avez noble cœur, ayez bonne et ferme volonté.

Henri Sienkiewicz.

A PROPOS DE « LA ROBE ROUGE[1] »

Le Vaudeville vient de représenter sous ce titre une pièce de M. Brieux, qui paraît appelée à un sérieux et légitime succès. A un mérite dramatique incontestable, elle ajoute des qualités d'observation absolument étonnantes. C'est une vraie représentation cinématographique. On n'est pas plus nature. Quiconque a vécu dans les coulisses de ce théâtre qui s'appelle le sanctuaire de la justice, avec quelque euphémisme peut-être, restera stupéfait à la représentation ou à la lecture de cette pièce, remarquable au point de vue de l'art. Il se demandera comment l'auteur, qui n'est probablement pas de la partie, comme on dit dans la rue du Sentier, a pu connaître et reproduire, avec cette fidélité, cette minutieuse exactitude, les détails les plus intimes et les plus secrets de la vie de palais, les petites rivalités, les grandes ambitions, les mesquins commérages, les hésitations des indécis, les scrupules des honnêtes, les intrigues des indélicats, les fautes d'un chacun, et jusqu'au caractère et à l'attitude du greffier, du concierge et du gendarme. C'est inouï d'observation et de vérité. Il faut le reconnaître, tous ses rôles sont vivants et vécus, souvent poignants et dramatiques.

Mais cet aveu une fois passé, comme on dit au palais, et l'on nous pardonnera d'en parler la langue, puisque nous y sommes, hâtons-nous d'ajouter qu'à notre humble avis, ce chef-d'œuvre est une œuvre mauvaise. Cela semble un paradoxe; et c'est, hélas! une vérité trop aisée à démontrer.

Les écrivains, romanciers, dramaturges, poètes même, sont assurés d'un succès facile toutes les fois qu'ils s'attaquent aux ridicules, aux vices, aux faiblesses de l'humanité. Nous n'aimons pas que l'on nous signale la poutre que nous avons dans l'œil. Mais avec quelle volupté nous voyons la caricature de la paille qui enlaidit celui du prochain! Les plus charitables se garderaient de médire des magistrats de leur tribunal. Mais de quel franc sourire ils accueilleront les malins propos des gens du cru, le récit des fredaines ou des faiblesses de leurs juges?

Depuis Aristophane, en passant par Plaute et par Molière, que de succès au théâtre aisément obtenus par de pareils moyens!

De nos jours, ils ne se comptent plus.

[1] Pièce en quatre actes de M. Brieux, représentée pour la première fois au Vaudeville, le 14 mars 1900.

Jadis nos pères se contentaient d'être égayés aux dépens d'un seul caractère, purement personnel, de l'avare, du pédant, de la coquette, de la précieuse, de la savante, du petit marquis, du joueur, du misanthrope, du mari trompé. C'était sans conséquence; et l'on avait quelque raison de dire de l'art théâtral : *Castigat ridendo mores.*

Tartufe était déjà quelque peu dangereux, eu égard surtout aux passions du temps où il a paru. C'était un brandon, jeté au milieu des querelles religieuses, portées en ce moment à une extrême violence. Il était à craindre que la religion ne souffrît de cette peinture des faux dévots, et de fait, elle en a souffert. De tout temps, *Tartufe* fera les délices de ses ennemis.

De nos jours, nos écrivains sont entrés à pleines voiles dans cette mer périlleuse. Ce n'est plus seulement aux défauts de caractère, aux vices individuels qu'ils ont demandé les modèles de leurs tableaux. C'est aux misères sociales, c'est aux faiblesses inséparables de la pauvre humanité. Ils étaient certains d'appeler ainsi sur leurs œuvres l'attention du public, car ils faisaient la cour aux passions du jour les plus surexcitées. Jeu dangereux! Mais Dieu sait combien il leur a réussi.

Rien de plus facile à traiter que de pareils sujets. Les vices sautent aux yeux; les vertus sont cachées. Elles n'intéressent pas le public qui n'aime pas à entendre dire du bien d'autrui, et ne se plaît qu'à en apprendre du mal. Quel plaisir raffiné, après avoir lu le matin dans son journal une diatribe contre telle institution sociale, d'en retrouver le soir au théâtre une satire dans le même esprit, crayonnée par un homme de talent!

Tout y a passé depuis trente ans. Sous le second Empire, on ne s'en prenait qu'à la famille, au clergé et à la noblesse, aux rois quelque peu. Cela n'était pas fait pour déplaire en haut lieu. On poétisait la fille de mauvaise vie, incomprise, paraît-il, jusqu'alors. On lui dressait le piédestal où elle trône aujourd'hui. Les mœurs du jour s'y prêtaient si bien! L'exemple venait de si haut!

De la fille à l'enfant naturel, il n'y avait que la main maternelle. Parce que plusieurs écrivains de premier ordre étaient affligés de bâtardise, il fallait que cette tare disparût de la société.

Nous avons vu l'adultère, paré de toutes les circonstances atténuantes, presque prôné comme une nécessité, le « Tue-la » d'un grand écrivain, faisant école. De tout cela, une incommensurable faiblesse du jury dans les affaires où les femmes sont en scène.

La famille y a-t-elle gagné?

Il n'est pas jusqu'à l'honnête forçat que nous n'ayons vu apparaître au bout des ficelles de nos montreurs de marionnettes. Le mal qu'ils ont fait avec leur sentimentalisme, faux et déclamatoire,

n'est pas près de guérir. Combien de jurés n'ont jamais lu d'autre évangile que leurs pernicieux écrits?

Encore, si tous ces réhabilités s'assimilaient tout doucement aux honnêtes gens qui leur tendent les bras! Mais que l'on y réfléchisse quelque peu, que l'on feuillette l'histoire, et l'on sera découragé de voir que tous ces parias, montés en grade, ne se montrent jamais reconnaissants des faveurs qu'ils ont obtenues. Ils les reçoivent comme l'acquit d'une dette et les retournent contre leurs bienfaiteurs. Ils continuent à faire bande à part; et le mot « bande » n'est pas trop fort. Ils n'oublient rien de leurs ressentiments, de leurs désirs de revanche et de vengeance. L'indulgence de la société n'a guère d'autres résultats que de rendre ses ennemis plus puissants contre elle.

Au jeu de massacre de nos littérateurs, toutes les institutions sociales sont ébranlées tour à tour. Personne n'est épargné, ni le prêtre, ni l'officier, ni le médecin, ni l'avocat, ni le magistrat. Le mariage y a succombé. Des assemblées d'adultères ont voté le divorce, c'est-à-dire, la liberté pour le catholique qui a juré devant Dieu et devant les hommes une union éternelle, de rompre son lien et de fouler aux pieds le plus sacré des serments. Nous avons vu avant-hier l'armée chanceler sur ses bases. Hier, c'était le tour de l'Eglise. Aujourd'hui, c'est celui de la magistrature. Quelle utile et noble institution montera demain au pilori?

Encore, si l'on n'y voyait que les politiciens! Comme on s'en consolerait aisément! On ne dit pas que Jérusalem se soit émue, quand les vendeurs furent chassés du temple.

Mais ridiculiser, déshonorer, l'une des meilleures et des plus nécessaires institutions sociales, franchement, est-ce là une bonne œuvre? Rien de périlleux comme l'intervention des littérateurs, de ce que l'on a récemment appelé les intellectuels, dans ces sortes de questions. Les hommes d'imagination ne voient que le côté théâtral des choses, le boniment que l'on peut tirer d'un sujet. Pourvu qu'une thèse puisse plaire au public, son utilité sociale et ses conséquences pratiques ne leur importent guère. Avant tout, il faut que la pièce fasse recette.

Et cependant, pouvez-vous vivre, modernes Athéniens de Paris, sans armée, sans justice, sans clergé, sans tout ce qui constitue et conserve une société? Je sais bien que l'un des plus spirituels d'entre vous l'a prétendu dans sa constitution fameuse : « Art 1er. Il n'y a plus rien, etc. »; mais ce n'était là qu'une boutade, cachant sous une plaisanterie une satire de tous les destructeurs d'institutions sociales. Et vous savez bien, mes chers compatriotes, que, sans gendarmes, sans police, sans magistrats, sans armée, vous

seriez dévorés sous peu, tant qu'il y aura des communards dans vos faubourgs, des Allemands au delà des Vosges et des Anglais au delà du détroit. Vous vous êtes trouvés dépourvus un moment de vos défenseurs habituels en 1870, et vous savez ce qu'il vous en a coûté. Après une telle expérience, vous mériteriez toutes les catastrophes si vous ne les estimiez pas à leur juste valeur. Dès lors, quel plaisir trouvez-vous à les laisser battre incessamment en brèche? Vous habitez une maison construite sur d'indispensables pilotis, et vous applaudissez les histrions qui les ébranlent, les minent, les sapent et les scient, ne voyant que leurs mots spirituels et leurs scènes habilement agencées, sans calculer leur portée et sans voir qu'ils mènent à la destruction de vos étançons, à la culbute de votre demeure.

Eh! sans doute, les magistrats, les officiers, les prêtres eux-mêmes, sont des hommes et non pas des anges. Mais nous sommes sur la terre et non en paradis, où le Sermon sur la montagne nous promet les parfaits pour nos gouvernants de l'avenir. En attendant ces temps bienheureux dont nous sommes si loin, contentons-nous de ce que nous avons, et bornons-nous à retaper discrètement nos chapeaux cabossés.

Un poète l'a dit :

Quand les moutons, race affolée,
Chassent bergers, chiens, leurs tyrans,
Pour venger leur garde exilée,
Il reste les loups dévorants.

La vérité vraie n'est que dans la balance des qualités et des défauts. Or, messieurs, vos peintres, pour flatter vos goûts de scandales, ne peignent que les défauts et passent un voile discret sur les vertus.

Croyez-vous, là, de bonne foi, Monsieur Brieux, avoir fait un tableau fidèle de la magistrature dans votre pièce de la *Robe rouge*? Rien n'est plus vrai, et rien n'est plus faux, parce que votre bilan est incomplet. Vous avez fidèlement reproduit les misères, les faiblesses qui sont l'exception ; vous n'avez rien dit, ou presque rien, des qualités qui sont la grande règle. Vous présentez l'ivraie étouffant le bon grain ; c'est le contraire qui est la vérité, et le public qui vous croira, ne croira que la calomnie.

Ignorez-vous donc que dans cette magistrature française qui a si bien inspiré votre génie satirique, que vous mettez tout entière à genoux devant le pouvoir, les honnêtes, les indépendants, comme les Vagret et les La Bouzule, étaient naguère et sont encore légion?

N'étaient-ils pas légion, ces quatre cents magistrats qui ont

brisé leurs carrières plutôt que de s'associer à un acte qui blessait leurs consciences? Et c'étaient tous des magistrats du parquet, plus que tous leurs collègues à la discrétion de leurs chefs? Etaient-ils, ceux-là, des courtisans ou des hommes libres? Nombre d'entre eux n'étaient pas riches et se condamnaient, avec leurs familles, à la médiocrité, quelques-uns à la misère. Pas un n'a dépouillé sa « robe rouge », le rêve et l'honneur de sa vie, sans verser des larmes amères; certains en sont morts. Quand un corps compte de pareils martyrs, il ne mérite pas qu'on le dépeigne comme presque entièrement composé de Mouzon, de Bunerat et de présidents d'assises, comme les représente M. Brieux.

Pourquoi ne pas faire, ce que font tous les peuples civilisés : respecter ceux qui nous défendent. Allez voir en Angleterre, plus libre que nous cependant, en Allemagne, partout en Europe, si la justice n'y est pas hors des atteintes de la littérature.

Sans doute, la nôtre, comme toutes les compagnies humaines, a compté des brebis galeuses. N'en est-il pas dans la littérature et dans la presse? Elle a dans ses rangs quelques Mouzon qu'elle méprise et honnit la première, quelques vils intrigants comme les personnages de la *Robe rouge*. Mais c'est l'exception. En dépit des révolutions et de certains choix déplorables, il reste toujours dans les tribunaux de France des traditions de probité et d'honneur qui peuvent être un moment submergées, mais qui finissent par surnager toujours. Les meilleurs entraînent les pires, convertis par l'esprit de corps, le contact des honnêtes gens, la surveillance des justiciables et du barreau. Si les pères sortis de la boue révolutionnaire ont été mauvais, les fils sont déjà meilleurs, et les petits-fils seront de vieux magistrats, imbus des anciennes traditions. Ne désespérons pas de l'avenir de notre justice, comme on serait tenté de le faire en lisant la *Robe rouge*, pas plus que de l'armée en lisant les écrits dreyfusards. Le souvenir de ses démissionnaires la conservera indépendante et pure.

Ce n'est pas à dire que, d'une œuvre où les travers de quelques-uns ont été si bien flagellés, il ne reste pas certains enseignements dont nos juges feront bien de faire leur profit.

Les répugnants Mouzon sont comme les Tartufes, démasqués pour toujours. Qui pourra désormais leur serrer la main sans salir la sienne?

Le finaud et perfide président Bunerat qui se fait encenser par ses juges et combat en dessous son procureur qu'il traite de cher collègue et dont il mange le rôti, sera vite conspué si, par impossible, il trônait encore dans quelque tribunal de petite ville. L'odieux procureur général qui, au lieu de soutenir et de conseiller

son collaborateur, son noble substitut Vagret, le lâche, le menace et l'accuse de le compromettre, s'est rencontré parfois, même sur les sièges de la Cour de cassation. S'il existe encore, il a reçu la sanglante leçon qu'il méritait.

L'interrogatoire du malheureux Etchepare est un pur chef-d'œuvre. Il n'est peut-être pas sans exemple. A Bayeux, naguère, un juge d'instruction, pire que Mouzon, frappait un accusé qui n'avouait pas assez vite à son gré. Hâtons-nous d'ajouter que cet étrange magistrat était des nouvelles couches.

Si nous avons pris la défense de la magistrature française, c'est pour acquérir le droit de lui dire, nous aussi, quelques vérités. De longues années passées dans ses rangs nous y autorisent peut-être.

Et d'abord, ce n'est pas sans raison que M. Brieux a mis en évidence la manie de certains magistrats d'obtenir à tout prix, avec la dernière insistance, les aveux des prévenus. C'est une tradition du moyen âge que la jeune génération tend à détruire, avec grande raison, selon nous.

Il est certain que la conscience du juge est plus tranquille quand l'accusé a passé des aveux. Il s'est alors condamné lui-même. C'est pour cela que les anciens tribunaux avaient recours à la torture, parfois même au serment qui acculait le prévenu au parjure. Mais quand l'aveu n'est obtenu que par captation, par ruse, par mise au secret, par une torture morale quelconque, c'est œuvre policière et violente, indigne du magistrat, compromettante pour son honorabilité et son caractère. Le juge qui met de la passion dans ses instructions, en mettra dans ses jugements. Ce n'est pas un honnête homme.

Le prévenu, le plus souvent inintelligent, illettré, ahuri, est rarement de force à lutter contre l'interrogatoire d'un homme expérimenté et retors. On lui donne maintenant, il est vrai, le secours d'un avocat; mais cette loi nouvelle est presque inexécutable, et le plus souvent inexécutée.

L'avocat ne peut, ni discuter les questions du juge, ni dicter les réponses de son client. Sa présence seule peut inspirer quelque réserve au magistrat; mais c'est une garantie bien insuffisante, et l'on peut se demander s'il rentre dans l'office de l'avocat, ce rôle de contrôleur et de surveillant. Mieux vaudrait peut-être ordonner la publicité des interrogatoires.

L'erreur de nos magistrats instructeurs est d'attacher aux aveux une importance qu'ils n'ont pas. Nous n'avons jamais vu les jurés accorder le moindre intérêt à ce qui s'est dit dans l'instruction. Leur conviction se fait uniquement sur ce qu'ils voient et entendent à l'audience. On leur remet solennellement le dossier de l'affaire

lorsqu'ils passent dans leur salle de délibérations. Ils ne l'ouvrent jamais. Les meilleurs magistrats que nous ayons connus, ne se servaient que bien rarement des interrogatoires des accusés dans l'instruction, et, quand ils le faisaient, ils se gardaient bien d'y insister. Si l'accusé revient sur ses aveux et accuse le juge d'avoir dénaturé ses réponses, il est rare que l'impression du jury soit favorable au magistrat.

La justice anglaise est, à notre avis, en cette matière, bien supérieure à la nôtre. Elle se borne à informer l'accusé des chefs de l'accusation, des charges réunies contre lui, et à lui demander s'il plaide « coupable » ou « non coupable ». On n'a jamais entendu dire que la répression en ait souffert. Combien serait-il à désirer que cette procédure vraiment libérale, qui laisse au magistrat toute sa dignité, fût adoptée en France, comme le souhaitent beaucoup de bons esprits !

Ce que la justice doit rechercher surtout, son premier devoir, c'est d'éviter de compromettre un innocent. Mais la société est-elle si intéressée que cela quand, par aventure, un malfaiteur échappe au châtiment? C'est, hélas! ce qui arrive tous les jours. La statistique nous apprend combien le nombre est grand des crimes demeurés impunis. La société humaine n'en marche pas moins en sécurité. Une impunité de plus ou de moins n'est pas pour la mettre en péril.

Ce n'est pas le nombre des condamnations, c'est leur sévérité qui inspire la terreur nécessaire pour maintenir l'ordre public. Ne nous parlez pas des condamnations de garde nationale et de la loi Bérenger. Plus elles se répandent dans la pratique, plus elles énervent la répression. Ce sont autant d'encouragements donnés aux malfaiteurs.

Nous avons parlé tout à l'heure de la statistique. Cela nous amène tout naturellement à parler du président d'assises de M. Brieux, de ces magistrats trop nombreux qui tremblent devant les acquittements, s'en croyant plus ou moins compromis. La faute en est surtout à la statistique. Elle a son utilité. Mais si elle doit servir à l'économiste, au législateur, si elle renseigne la chancellerie sur l'importance et le fonctionnement des tribunaux, elle est extrêmement dangereuse si l'on prétend induire de ses chiffres des indications sur la plus ou moins bonne administration de la justice. Il est souverainement injuste de blâmer un tribunal parce que son compte criminel accuse un grand nombre d'acquittements. Est-ce sa faute si l'instruction faite à l'audience n'a pas produit de charges suffisantes, si l'innocence de l'accusé a été démontrée? Allons plus loin. Un acquittement honore la justice, atteste ses scrupules et son indépendance. Un tribunal qui condamnerait toujours, se perdrait dans l'opinion. Que l'on se souvienne de l'infortuné président

de la police correctionnelle de Paris, sous le second Empire, de toutes les juridictions politiques qui ont la condamnation si facile!

Tout cela est incontestable. Mais la statistique est une puissance à la chancellerie, où ses employés devraient être réduits au rang le plus modeste. Ils sont appelés à juger, et jugent souvent avec hauteur et sévérité de savants magistrats dont ils n'atteignent pas la cheville. Ils devraient en être tenus absolument à distance. Le temps qu'ils font perdre à la magistrature française, surtout dans les grands parquets, où l'on a choses plus utiles à faire, est énorme. Pour se donner de l'importance, ils ont fait de leurs tableaux un véritable casse-tête chinois. Leurs reprises sont la terreur des substituts et le cauchemar des procureurs. C'est une épée de Damoclès sans cesse suspendue sur leurs fronts. Que l'on ne s'étonne pas, après cela, de cette crainte des acquittements qui pénètre les magistrats timorés! Il faut s'en justifier devant la statistique; et trop souvent, hélas! on s'en rejette la responsabilité du ministère public au siège et réciproquement.

Mais pourquoi cette importance attachée à des faits qui sont une conséquence nécessaire, fatale, de l'administration de la justice? Est-ce que la société ne doit pas se féliciter, au contraire, de l'acquittement d'un homme dont on n'a pas pu prouver la culpabilité? Bon pour les avocats de redouter un échec qui peut nuire à leur réputation! Mais les magistrats, ceux même du ministère public, ne sont pas personnellement en cause dans une poursuite. On a vu souvent des avocats généraux déployer le plus grand talent dans une affaire terminée par un acquittement. Ils sont bien rares ceux qui sont dus à la faiblesse de l'avocat général ou du président d'assises. Ces magistrats-là sont presque toujours à la hauteur de leurs fonctions; et si l'un d'eux s'y trouve inférieur, il n'est pas besoin d'un acquittement pour le signaler. Son service de tous les jours y suffit amplement.

Comment donc expliquer cette terreur exagérée des acquittements, inspirée par la statistique, par les bureaucrates de la chancellerie? Par deux raisons bien petites et bien fausses, l'une d'intérêt, l'autre de vanité.

La première, c'est qu'en cas d'acquittement, les frais de justice retombent à la charge de l'Etat, et qu'il faut, par tous les moyens possibles, ménager le budget du ministère de la justice. Les méchantes langues affirment que, lorsqu'il se solde par un boni, celui-ci sert à grossir les gratifications annuelles des employés de la chancellerie. Si ce fait est exact, on juge si ceux de la statistique voient d'un bon œil les acquittements.

Le second motif est d'un ordre plus sérieux. On estime que les acquittements permettent de dire que la justice française poursuit

trop légèrement, frappe des innocents comme Etchepare, auxquels, en bonne conscience, des dommages-intérêts seraient dus. Il y a un peu de vrai dans cette manière de voir. Mais est-ce que cette considération peut entrer en balance avec le danger qu'il y a à condamner trop vite sur des charges insuffisantes? Est-ce qu'une seule erreur judiciaire ne compromet pas la réputation de la magistrature plus que mille acquittements?

Il y a, d'ailleurs, un moyen presque infaillible de rendre ces derniers extrêmement rares. Les chefs de parquets, bons administrateurs, le connaissent bien : c'est de ne pas rechercher le nombre des affaires, comme le font certains tribunaux pour se donner de l'importance, mais de préférer la qualité à la quantité; en d'autres termes, de ne jamais poursuivre que des affaires sûres, comme on dit au palais. Un procureur qui a du tact, sait à l'avance quelles sont les affaires douteuses. Il les élimine par des classements ou des non-lieu, et n'a presque pas d'acquittements.

Nous l'avons déjà dit, mais nous ne saurions trop le répéter, l'action salutaire de la justice résulte bien plus de la sévérité des peines que du nombre des poursuites, qui finit parfois par indisposer les populations, tandis qu'elles ne s'émeuvent jamais de la rigueur d'un châtiment mérité.

Les fortes peines seules peuvent venir à bout des grands criminels. La peine légère les encourage au lieu de les effrayer. C'est d'expérience; et les tribunaux qui posent pour l'indulgence, font de la populacerie et non de la justice. Ils manquent à leur devoir qui est de défendre la société, non de plaire aux pseudo-philanthropes, qui ne sont que des courtisans de la plèbe électorale.

Dans les temps troublés, les juges hésitent, prononcent des peines dérisoires, appliquent la loi Bérenger pour faire gagner au barreau des honoraires d'acquittement, et semblent demander pardon à leurs clients d'avoir pris la liberté grande de les condamner. La peine perd alors entièrement la force exemplaire qui est sa seule raison d'être.

Ceux qui ont suivi avec attention l'action de la justice après les troubles de 1870 qui l'avaient momentanément énervée, peuvent en témoigner. Ce n'est pas avec la loi Bérenger que l'on eût pu rétablir l'ordre, si profondément troublé dans les grandes villes. Il y eut alors, pendant quelque temps, un redoublement de sévérité qui fut très promptement des plus efficaces.

L'influence des fortes peines sur la criminalité est frappante. Que de fois nous avons vu une épidémie d'incendies s'arrêter net à la suite de la condamnation, ou même simplement, de l'arrestation d'un incendiaire!

Qu'un grand nombre d'assassinats viennent à terroriser une région, la sécurité y sera rétablie pour de longues années par une seule condamnation à mort suivie d'exécution; car celles qui sont suivies de grâces, sans parler de faits contemporains, ne comptent pas aux yeux des assassins demeurés inconnus.

Il en est un exemple célèbre. Après la condamnation de la Brinvilliers, de la Voisin et de leurs complices, les empoisonnements cessèrent dans Paris où ils s'étaient multipliés en nombre effrayant.

Mais revenons à cette crainte des magistrats pour les acquittements, sur laquelle on ne saurait trop insister. Elle les conduit à accepter sans discernement les témoignages favorables à l'accusation, ceux d'enfants, de filles publiques, de détenus, qui n'offrent aucune garantie et ne sont souvent que d'ineptes commérages, à se contenter de renseignements de police, parfois, hélas! insuffisants et suspects.

Il ne faut jamais, disent certains magistrats, donner le dessous à la police. Grand merci! Faut-il pour cela s'exposer à commettre d'épouvantables erreurs? Encore si la police française se recrutait dans l'élite de la société, si ses moyens d'information étaient toujours loyaux et sûrs! Mais on sait quelle cuisine se fait dans ses fourneaux; et ces bons magistrats, qui se mettent aveuglément à sa remorque, semblent ignorer qu'ils sont les premiers objets de sa surveillance, de ses rapports perfides, de ses dénonciations et, trop souvent, de ses calomnies.

Les révolutions qui nous ont parfois entr'ouvert ses dossiers, nous ont appris quels Judas les pauvres magistrats ont dans leurs collaborateurs.

Nos lecteurs nous pardonneront peut-être d'avoir insisté trop longuement sur des questions d'ordre trop spécial. Cela ne nous a pas semblé sans utilité dans un temps où les littérateurs et les poètes, uniquement préoccupés d'attirer l'attention du public, sont toujours imprudents et parfois dangereux. Le mal qu'ils font est immense. Grâce à leur influence, le cabotinage s'est introduit jusque dans le palais.

Qu'est-ce autre chose, en effet, que ces reconstructions du crime, faites à grand spectacle, à grand scandale, au milieu d'une foule émue et de tous les reporters du pays, même après les aveux de l'accusé, presque toujours sans nécessité, sans utilité aucune pour la manifestation de la vérité? Cela n'a d'autre but que de mettre les magistrats en évidence et leur nom en vedette dans les journaux. C'est du mélodrame et non de la justice.

Et ces communications aux feuilles publiques, ces interviews de magistrats au cours des instructions, cette subordination de la

magistrature à la presse, ces courbettes dégradantes, qu'est-ce autre chose que des réclames à la Mouzon?

Ces abus se produisent aujourd'hui, sous la même influence, jusqu'au dernier acte du drame, jusqu'à la toilette du condamné à mort. Jadis, une fois cet infortuné livré à l'exécuteur, il n'appartenait plus à la justice. Le magistrat dessaisi se tenait à l'écart, assez près seulement pour pouvoir être appelé à recevoir les dernières indications du condamné, si ce dernier songeait à en faire, ce qui n'arrive jamais. Le malheureux a bien autre chose à penser, qu'à renseigner la justice humaine. Aujourd'hui, c'est à grand orchestre, encadrés de reporters, souvent même de personnages aussi étrangers à la presse qu'à la justice, invités comme à une représentation théâtrale, que plusieurs magistrats assistent, sans utilité aucune, à l'agonie du condamné. Il est vrai que le soir leurs noms sont associés dans tous les journaux à celui de leur victime. Inconvenance suprême, cabotinage toujours, que la vieille magistrature eût jugé incompatible avec sa dignité. Dilettantisme peut-être de gens qui veulent savourer des émotions violentes. N'en ont-ils pas eu à suffire, lorsqu'ils ont entendu dans la salle des assises, bondée d'une foule oppressée et haletante, au milieu d'un silence religieux, le président des assises, plus ému qu'il ne le paraissait, prononçer la peine suprême? Dans quel but viennent-ils se repaître de la mine piteuse de cet homme à demi mort, de ce loup enchaîné qu'on va mener à l'abattoir? N'est-ce pas une jouissance digne d'un Romain de la décadence qui court au cirque voir ceux qui vont mourir? C'est le moment, au contraire, de vous ôter des yeux de ce misérable, vous qui l'envoyez à l'échafaud. Laissez la place à Dieu! Ce n'est pas « la robe rouge » qu'il faut lui montrer, c'est l'image d'un supplicié comme lui, qui promet le pardon au repentir et le paradis au bon larron. Arrière aux dramaturges et aux indiscrets! Respect à l'agonie!

Concluons : certes, la magistrature française, comme toutes les institutions humaines, a constamment besoin de surveillance et de perfectionnements; mais cela ne peut venir que d'en haut, d'un pouvoir honnête et ferme, de chefs éclairés, sortis de ses rangs, appuyés sur un gouvernement fort et durable. Si elle a jamais péché par certains côtés, c'est lorsqu'elle a été livrée à l'influence des avocats, des littérateurs et des politiciens, aux idéologues, comme on disait au commencement de ce siècle, aux intellectuels, comme nous disons à sa fin.

Chacun son métier, dit un proverbe trop vulgaire pour que nous en achevions la citation.

Albert Pellerin.

FRANÇAISE DU RHIN [1]

XII

Ainsi, Lina avait manqué son but. Ce n'était pas une âme française, que celle de Gerhardt. Il n'avait éprouvé, devant ce lieu de désastre, qu'une émotion de sensibilité humaine : il s'était troublé de tant de sang répandu, mais il s'était troublé en citoyen du monde, non en Français. Et bien plutôt, pour lui qui était sage, il s'était convaincu de l'impossibilité de nos rêves de revanche. Abandonne-t-on ce que l'on a pris? Entre ses mâchoires resserrées, la Germania tenait ce morceau de terre; le lâcherait-elle jamais? Plus il avait songé à ces batailles, plus il avait compté les tombes multipliées, plus il avait compris la force brute du fait accompli. Les Allemands avaient pris ce sol : silence aux revendications! Ce sol, une fois à eux, serait à eux toujours... Quoi donc! ils seraient tombés par milliers, ils auraient, de leur mort, fait le triomphe, et ce serait pour qu'un caprice de prince rendît tous ces trépas stériles! Allons donc! l'illusion de la France n'était pas la sienne.

C'est ainsi qu'il pensait, ayant quitté Lina.

Ils s'étaient séparés dans une double angoisse, — elle, de comprendre le néant de ses vœux, l'inutilité de la douloureuse promenade, — lui, de retrouver, après huit jours d'oubli, le spectre qu'il s'était efforcé de fuir. Et il y avait, pour jamais, un voile sur ces huit jours. Après l'effort vers l'union, i's avaient tous deux repris leurs places opposées : ils s'aimaient sans confondre leurs âmes. L'épreuve avait été décisive, — dans le mauvais sens.

L'île Chambière les avait rapprochés, car dans ce cimetière où Lina s'agenouillait, il l'aimait assez pour vouloir la consoler. A l'inverse, les champs de Saint-Privat l'avaient ramené aux habituelles terreurs, à sa religion du repos égoïste, — et tous ces hommes qui, vingt-cinq ans plus tôt, s'étaient entr'égorgés, lui étaient des fantômes ennemis.

Lorsque, le matin, leurs mains s'étaient unies dans le serrement d'adieu, il n'y avait pas eu, de lui à elle, cette communion qui est un souvenir et un gage.

Ils s'étaient regardés, et, dans la détresse de la séparation, leurs yeux s'étaient avoué, — ô triste aveu! — ce que leurs bouches

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 février, et 10 et 25 mars 1900.

n'osaient se dire. Elle était Française, Française, Française ! — Il n'était rien. Il était moins que rien : il était la terre rebelle au bon grain. Il s'en retournait à Strasbourg sans souci du drapeau, et elle n'avait rien pu gagner sur lui.

L'aube était superbe, la vie était partout, le cheval de la carriole hennissait à la porte du presbytère : ils allaient échanger l'adieu, et, dans de telles conditions, quel mot d'espoir se dire ?

Gerhardt, cependant, se tourna vers le prêtre :

— Je n'ai pas à feindre l'émotion de ce départ, monsieur le Curé, dit-il. Votre hospitalité m'a fait huit jours superbes. Je voudrais pouvoir en retrouver souvent, dans ma vie, d'aussi doux.

— Il ne tiendrait qu'à vous, Gerhardt, car Dieu bénit ceux qui sont bons.

Il n'en dit pas davantage : il avait regardé sa nièce, et il la devinait triste par delà la séparation, et au-dessus. Mais qu'y faire ? Changerait-il son âme, ce Gerhardt par qui elle souffrait?

La voiture s'ébranla. Lina la suivit longtemps des yeux. Lorsqu'elle ne fut plus qu'un point sur une route blanche, elle passa ses doigts sur ses cils, où elle recueillit une larme. C'était la résurrection espérée, enfuie avant que d'être, qui s'en allait là-bas. Elle avait éprouvé toute joie, quand elle l'avait revu : était-ce juste, mon Dieu, qu'elle payât cette joie si cher !

Le curé s'appuya doucement sur son bras.

— Je te l'avais bien dit, Lina, que je ne te suffirais plus, après que tu aurais goûté dans mon presbytère une vie qui n'y est pas d'habitude...

Elle repoussa le reproche, qui était injuste en effet.

— Oh ! mon oncle, tu ne le penses pas, ce que tu dis ! Tu sais bien que Lina sera toujours ta Lina... Et d'abord, si je suis triste, si je souffre, si je voudrais pleurer, ce n'est pas seulement de ce qu'il part.

Il hocha sa tête pensive :

— C'est de ce qu'il n'est point ce que nous sommes, n'est-ce pas? C'est de ce qu'il reste celui qui m'a reproché de t'avoir fait ce que tu es? C'est de ce qu'il ressemble beaucoup plus à ton frère qu'à toi-même. Ah ! Lina, je n'aurais jamais cru, le jour où j'écoutais, de ma petite église, les grondements du canon de Saint-Privat que, vingt-cinq ans après, on serait étonné de me voir, à cette place même, me souvenir du nom français !

Elle fut en ses bras.

— Je m'en souviens comme toi, moi, mon oncle ! Et il est vrai, c'est de ne rien obtenir, c'est de le voir aveuli dans ses habitudes de vivre, préférant la fortune toute faite à la fortune à faire, que je suis si désespérée !

— Et de quel droit, ce désespoir? Il y a Dieu, d'abord! et puis, il y a l'amour. L'affection que tu lui portes, que tes parents ont autorisée, n'est pas une banalité. Pourquoi ne crois-tu pas à ta puissance sur lui?

— Parce que ce qui est plus que moi, la voix des morts de Saint-Privat, l'a fait se rejeter vers la puissance allemande. Puis-je espérer encore?

— Encore, oui, il faut espérer. Ton œuvre est une œuvre de Dieu. Aux premiers jours des temps chrétiens, les jeunes filles néophytes mettaient leur gloire à mener leurs fiancés vers le vrai Dieu; ton œuvre à toi, c'est de ramener Gerhardt à l'ancienne France. Que Dieu te garde!

Il était grand, éternel lutteur et éternel croyant. Elle s'inclina sous son geste, et elle dit, de tout son amour, de toute sa volonté, de toute sa ferveur :

— Oh! je veux bien tenter encore!

Lui, il arrivait alors à Metz.

Son âme était lourde. Il se sentait lui-même cause première de son désenchantement; il se sentait dans l'impuissance de fixer son bonheur; il ne pouvait en vouloir à Lina, si belle dans son effort, et il était irrité davantage. Lorsque la voiture passa sur le pont Saint-Georges, et qu'il vit, dans la beauté du soleil levant, la cathédrale majestueuse, la ville étagée et la douce Moselle, il fut pris de nouveau de ce dégoût des choses actuelles où son âme avait déjà sombré. C'était leur faute, à toutes ces choses, si sa vie était une perpétuelle hésitation. C'était sa faute, à cette humanité guerroyante et stupide, s'il ne pouvait vivre sa vie, suivant le vœu de la nature, à l'ombre vénérable du Münster très ancien. Pour un passé dont il n'était rien, pour des volontés d'empereurs et de rois, il était, lui, l'individu que Dieu fait naître libre, le jouet des actions extérieures. Rien de lui-même; tout du dehors! Il subissait la loi faite par d'autres, il n'était pas sa propre loi.

Pauvre être! il se répandait en lamentations intérieures, et il n'avait pas le ressort moral qui fait les révoltes fructueuses! Il était triste, pour un autre motif, de ce qui attristait Lina, mais il ignorait les énergies. Il n'aimait pas l'Allemagne, certes! mais il ne comprenait pas la recherche d'une patrie en dehors du cercle des intérêts. Et cette ville de Metz, cette Moselle dont le nom est à chaque page dans les histoires de nos guerres, il les avait en instinctive répulsion. Mon Dieu! il était si heureux, l'avant-veille encore, dans le petit jardin du presbytère, à croire que le bonheur peut être de s'aimer simplement! Non, le bonheur, c'est une chose qu'on veut

faire à sa guise; le bonheur, c'est une illusion qu'on a rêvée, ce n'est pas, tout bonnement, ce que Dieu donne. Lina consentait à lui tendre la main, — mais pour qu'il agît suivant ce qu'elle désirait. Ah! misères humaines! cercles vicieux des êtres! stupidités! La belle chose qu'une patrie! — Il passa sous la voûte de la porte Serpenoise; au-dessus de lui, dans leurs lettres d'or, les quatre mots brillaient : *Prinz Friedrich-Karl Thor.* C'était là sa patrie, une chose conquise! La voiture décrivit une courbe et s'arrêta. Il était devant la gare.

Alors il éprouva une émotion suprême; il eut comme une reprise de lui-même : il allait quitter Metz; il allait sortir du cadre où huit jours de sa vie avaient été si doux : ne s'arrêterait-il pas, au moment de tout quitter? N'opterait-il pas entre ce qui est de l'âme et ce qui est de la chair? Il regarda la porte de Metz, les fortifications, la masse de la ville; son cœur eut une hésitation. Allait-il retourner à Lina? lui dire qu'il lui revenait, qu'il l'aimait plus, quelle que dût être leur vie à deux, que sa vie paisible à lui seul, — et qu'il serait, pour l'amour d'elle, le Français qu'elle voulait?

Il arrive le plus souvent, dans la vie, que notre route à suivre, quand nous ne savons que faire, est précisée par un fait extérieur, apparemment fortuit, — résultat peut-être de ces forces que nous ne connaissons pas, qui sont les lois du monde, et qui mènent l'homme. On est sans le savoir au centre d'un carrefour; pour mille raisons sollicitant en divers sens, on ne prend aucun ferme propos, et l'âme s'obscurcit dans le doute : puis un coup de vent fait fléchir les arbres, un site s'aperçoit, que l'on ne voyait pas, — on se décide, on trouve la raison d'aller par ici, non par là. L'événement précurseur, déterminant aussi, est produit : on agit.

A la gare, comme il descendait de carriole, il fit la rencontre nécessaire : celle du capitaine baron d'Oppenheim. La brillante Allemagne devait l'emporter sur Lina solitaire, n'ayant pour s'appuyer que le bras débile d'un pasteur nonagénaire. Ils se serrèrent la main; ils montèrent ensemble le perron de la gare, et le baron accapara Gerhardt, le fit sien, comme s'il était naturel qu'officier et annexé fussent camarades :

— Allez-vous établir une succursale à Metz? On en aurait vraiment besoin. Le commerce se refuse à ranimer cette cité; et je vous assure que l'on serait satisfait, en haut lieu, de votre initiative.

— Je vous avouerai que je n'ai rien fait ici qui touche au commerce. J'ai pris mes vacances. Je viens de passer une huitaine à la campagne...

Il s'arrêta, les yeux comme fixés dans un souvenir, revoyant Lina, le presbytère, ces huit jours clairs dans la vie grise : mais il revit

aussi, comme cadre, la bordure rouge de Saint-Privat. Il se reprit, sourit à l'officier :

— Vous ne vous figureriez pas d'où je viens. Je suis descendu, pour me reposer, chez un curé protestataire!

Le baron fut dédaigneux :

— Cela existe encore?

— Vous y avez mis ordre; mais il en reste. Le mien est des meilleurs. Il fait mettre en colère jusqu'à Son Excellence M. le Statthalter. C'est un homme vénérable, d'ailleurs, le doyen des prêtres de Lorraine; il n'a jamais capitulé, il ne capitulera jamais, — et, ma foi, vous savez, il a de l'allure!

L'officier frappa ses mains, tandis que son sabre, dont il avait lâché la poignée, heurtait le pavé de la salle avec un bruit sonore :

— Parbleu! j'ai deviné : c'est le curé de B.-sur-Moselle!

— Vous le connaissez?

— Pas personnellement : mais ce prototype de la protestation, qui ne le connaît pas? Et vous avez passé huit jours chez lui?...

Il le regarda avec commisération, ajoutant :

— Dieu juste!...

Mais il se reprit :

— ... A moins, toutefois, que l'homme d'esprit que je vous sais ne se soit beaucoup amusé?...

Gerhardt, pour toute réponse, sourit d'un rire qui ne disait rien.

Le baron passa un bras sous le sien, et ils marchèrent sur le quai, le long du train qui allait partir.

— Dites-moi, vous avez dû en dévorer, de l'officier allemand? Vous n'avez pas dit vos opinions, qui sont rares, étant celles d'un homme intelligent. Vous avez écouté les éternelles histoires de haine et de mauvaise foi. Vous ne les avez pas trouvées un peu vieillottes et ridicules?

De plus en plus, Gerhardt était mal à l'aise. Il songeait malgré lui à Lina. Il profita de ce que le train allait s'ébranler pour gagner sa place sans mot dire.

Le baron ne lui fit pas grâce, cependant; il était très gai, ce matin; il en témoignait, heureux d'avoir trouvé un compagnon de route, car cette ligne de Metz à Strasbourg est peu courue, et les wagons de première classe sont généralement vides. Il dit, tandis que le train sortait de la ville, décrivait la courbe qui, avant de donner à la voie la direction de Strasbourg, la rapproche d'abord de la France :

— Pas beaucoup de distractions, à B.-sur-Moselle, hein? Mais, je le parie, et avouez-le : on vous a mené aux champs de bataille. Auxquels?

— A un seul, cher Monsieur. A Saint-Privat...

L'officier fut grave une seconde. Puis :

— Vous n'êtes pas belliqueux?

— Non. Vous savez mes idées. Pour rien au monde, je ne voudrais être soldat. Je suis citoyen d'une ville, de celle où je suis né, et l'exercice de mon droit de citoyen me suffit amplement. Le sang répandu me fait mal.

— En ce cas, vous avez choisi juste, Saint-Privat est une jolie saignée. Mais vous ne devez pas y avoir vu grand chose, si l'abbé a été votre cicérone! J'entends ses discours. « Les Allemands ne savaient où ils allaient. Ils ont rencontré les Français à Amanvillers. Ils étaient dix contre un. Mais les Français les auraient vaincus sans la trahison de Bazaine. » Est-ce cela?...

C'était cela dans certains livres stupides de France, mais ce n'était pas cela qu'avait dit Lina, si franche, si juste dans son jugement, si hautement patriote puisqu'elle savait discerner les fautes de la patrie. Elle lui avait marqué la ténacité allemande, l'énergie allemande, la cohésion des corps d'armée, le mutuel appui que se prêtaient entre eux les chefs de corps; elle n'avait rien celé de ce qui était grand chez les ennemis... Il fut prêt à le dire à ce capitaine, à l'étonner par l'impartialité de ses considérations. Mais il se contint : il sentait qu'il ne serait pas cru; il sentait que le mépris de la France était chose de bon goût, et que c'était une légende agréable, cette absurdité des histoires françaises sur les épisodes de la guerre. Tout mettre sur le dos de la trahison, ne rien mettre sur le compte de l'ignorance, de la futilité, de l'oubli complet des traditions du premier Empire, cela a été longtemps, en effet, la seule doctrine de nos livres d'école; et les Allemands s'en amusaient. Gerhardt lui-même, que savait-il? Il était précisément empêché de répondre à l'officier par la crainte de se tromper, de prendre Rezonville, la faute lourde, pour Saint-Privat, la défaite glorieuse. Il se tut devant l'officier allemand, dont le dédain fleurissait en raillerie. Et il supportait cette situation comme tout se supporte quand on veut demeurer un vaincu placide... Par l'affection qu'il lui avait montrée, par les heures de causeries passées ensemble, il avait donné barre sur lui au capitaine, il lui avait laissé le droit, — car il n'y a pas de milieu, — de le considérer comme bon Allemand, et de lui faire subir son hautain jugement des Francs...

Le sabre droit ramené entre les jambes, croisées ensuite, la casquette un peu relevée, découvrant le front, le cigare aux lèvres, gros cigare dont, par un coup sec du petit doigt, il rejetait la cendre dans le cendrier de cuivre, que la prévoyance allemande cloue aux portières des wagons, — cet officier était bien le vainqueur paisible, l'homme qui ne craint ni aujourd'hui ni demain, qui plane et qui

se moque. Son bel uniforme aux boutons plats et larges serrait sa taille, faisait ressortir les hanches et il regardait Gerhardt de ses yeux bleu clair, tandis que sa main lissait sa moustache rousse.

Gerhardt, lui, l'observait, songeur. Quelle étrange chose que l'être humain : entre Lina, si belle et qui l'aimait, et la puissance allemande représentée par l'officier, il avait choisi la puissance! Le sabre aux longs reflets le fascinait. Il y avait ici de quoi le protéger, — Lina ne pouvait que le conduire aux détresses...

Il arriva à Strasbourg sous ces impressions : elle était terminée, l'épreuve des huit jours! Le plomb n'était pas devenu de l'or.

Il se trouva deux fois désemparé dans cette ville, qu'il chérissait tant. L'éloignement de Lina, malgré le différend, pesait à son cœur; et elle devait rester un demi-mois encore à B.-sur-Moselle. Il pensa à voir Bathilde : elle était dans la Forêt Noire où elle finirait l'été. Il revint, assez triste, vers Friedrich et Rachel.

Ici, c'était la jeunesse, — l'insouciante jeunesse chez le jeune homme, la jeunesse sûre d'elle et tranquille chez Rachel. Gerhardt ne pouvait voir cette belle Israélite, sans imaginer le symbole de la persévérance; elle était jolie, ses lèvres souriaient, et elle préparait, d'une main habile, — ses regards le disaient, — l'avenir qu'elle se rêvait. Que n'était-il comme elle, lui, Gerhardt, assuré dans sa marche, et non pas ondoyant, d'âme fugitive, de désir vague! Il la regardait, il l'admirait, et, dans le néant où par sa faute tombaient ses jours, il se plaisait près d'elle, près de Friedrich, — près de Bodo! Celui-ci s'élevait peu à peu dans l'estime de ses concitoyens, il avait élargi ses relations, on le voyait partout, actif, utile ou utilisant; on connaissait, on distinguait de loin sa silhouette un peu difforme; et il mettait sa main sans consistance dans la main loyale des hommes. Il était assidu, mais d'un peu haut, aux réunions de ses amis; il apparaissait, disparaissait, faisait ses affaires, agissait sur les jeunes gens, juste ce qu'il fallait pour les enliser davantage dans les milieux allemands.

Friedrich, ouvertement, avait déserté le parti français : cette manifestation dans le passé n'était pas son affaire; et il trouvait que l'Allemagne était douce, lorsque Rachel la lui représentait. Ah! quelle jolie indépendance! comme il était au-dessus des conventions! comme il savait unir son plaisir et son intérêt! Il était ce qu'il fallait être à l'époque nécessaire. Il croyait par Bodo en l'avenir de l'Allemagne, et il méprisait ceux qui ne savent pas choisir leur vie. Il avait la subtilité du matérialisme.

Entre eux, loin de la lampe sainte qu'était pour lui Lina, que pouvait devenir Gerhardt? Il suivait le courant. Sa maison de com-

merce, dont son père vieilli lui abandonnait peu à peu la direction, avait besoin de l'appui du gouvernement; il faisait ce qu'il était convenable de faire pour l'avenir de son commerce.

Il fut quatrième dans les bonnes promenades des jeunes gens, qui épuisaient les dernières joies des vacances.

C'étaient des parties d'amis, parties sérieuses, que Rachel maintenait dans le ton qui lui plaisait; et il n'y avait que le menu des repas qui fût chose d'étudiants : le plus souvent, la base en était, avec quelque charcuterie, cette fine matelote du Rhin, si exquise au palais des Strasbourgeois. Pour en manger une, préparée suivant une recette estimée, ils allèrent un jour au Petit-Rhin. On appelle ainsi un bras artificiel du fleuve qui, sur la rive gauche, sert de passage aux gros bateaux, gênés par les ponts de Kehl. A l'endroit où la route de Strasbourg coupe le Petit-Rhin, il y a un restaurant célèbre par sa matelote. Gerhardt y vint un matin retrouver les trois jeunes gens.

Ce déjeuner resta dans ses souvenirs par la vive opposition qu'il remarqua entre le caractère tout français du restaurant, tonnelles sous treilles légères, cuisine de France, vin de France, parler français du maître, et le caractère allemand ou germanisé des consommateurs. On parlait allemand autour des tables rondes, on parlait allemand sous les gaies tonnelles, sur la rive gauche du Rhin, si près du monument de Desaix! C'était bien la conquête. Friedrich, entraîné par Rachel et Bodo, ne s'exprimait que dans la langue des vainqueurs. Gerhardt n'osait aller si loin. Il était donc toujours perdu, même parmi ses amis, aussi éloigné d'eux que de Lina. Dans le vieux restaurant français, il lui semblait que plus rien, hors les choses, ne connût encore la France. Les hommes s'étaient éloignés, vivaient leur vie comme elle venait, sous le soleil, quel qu'il fût, au bord du Rhin, quel qu'en fût le maître...

Il fut attristé; il s'en ouvrit à Bodo après le repas : il était seul, il avait besoin d'aide... Bodo était là...

Le café devait être pris au restaurant du pont de bateaux, et ils suivaient, en devisant, la route ombreuse qui y conduit. Déjà l'automne avait rendu rares les feuilles des arbres, et fait plus épais le tapis des sous-bois. Il faisait beau malgré un petit vent aigre agitant les brindilles.

Gerhardt, cheminant, exposait à Bodo, qui les attendait depuis longtemps, ses confidences désenchantées. L'Israélite les accueillait avec le sourire de l'homme fort, dont le plan se déroule suivant des phases prévues. Il écouta sans interrompre, et puis, après que Gerhardt eut dit ses amertumes, il jugea venu le moment de jeter davantage vers l'irrésolution cette âme irrésolue :

— Permettez-moi, dit-il, de vous faire observer, mon cher, que vous avez voulu, vous tout seul, le désenchantement où vous voilà. Vous avez imaginé de vous mettre entre deux courants et de départager deux masses irréductibles. A ceux de vos amis qui veulent être Français dans cette Alsace allemande, vous opposez, et justement, le souci des lois, le respect de l'autorité, le fait accompli; et à ceux de vos amis qui consentent à être Allemands sur cette terre qui n'est plus française, vous semblez faire reproche de leur loyalisme. Que voulez-vous donc être? L'Alsace est-elle une Suisse, fortifiée par ses montagnes, neutralisée par sa situation géographique, patrie naturelle, c'est-à-dire asile, des enfants nés de son sol, et patrie inviolable? L'Alsace est une plaine entre un fleuve et une chaîne de montagnes; elle n'a rien pour se défendre, elle a tout pour être attaquée : tant qu'il y aura des armées dans le monde, on disputera sur le point de savoir si c'est le fleuve ou la montagne qui sera frontière d'Alsace. Vous n'y changerez rien; le plus fort désignera la frontière et le monde s'inclinera... Puis donc que vous jugez avec raison le retour au passé une ridicule utopie, il vous faut bien prendre un parti, et être ce que nous sommes décidés à devenir, — Allemand...

Gerhardt eut un involontaire sursaut, très faible, mais que surprit Bodo. Le jeune homme le marqua dans sa pensée, sans y laisser paraître. Il poursuivit :

— Laissez-moi en appeler à ce patriotisme particulier qui est le vôtre : celui du clocher; car vous êtes, tout avancé qu'il vous plaise de vous dire, vous êtes un homme du moyen âge, bourgeois de Strasbourg avant d'être autre chose. Le Münster est la seule cathédrale où vous trouviez votre Dieu, et vous n'êtes plus vous-même, quand sa haute flèche n'est plus à votre horizon...

Involontairement, Gerhardt dit :

— C'est vrai.

— Alors ce patriotisme, qu'en faites-vous? Accepteriez-vous Strasbourg momifié comme Metz? Il faut que Strasbourg vive sous ce gouvernement; et ce n'est pas en laissant faire, en regardant, sans hostilité, mais sans sympathie non plus, les efforts germaniques, que vous contribuerez à la grandeur de votre ville. Ce qu'il importe, c'est au contraire faciliter ce bon vouloir allemand. Toutes les cités de la rive droite du Rhin sont vieillies, fatiguées, et de leur passé ne peuvent faire un avenir; Strasbourg, si les Strasbourgeois y consentent, deviendra la capitale du corps occidental de la Germanie. Qu'était Strasbourg avant la guerre? Une préfecture. Qu'est-il maintenant? Une cité royale. Doublé comme population, il est centuplé comme importance. L'empereur en a fait sa

ville préférée pour cette partie de ses Etats. Autant par reconnaissance que par intérêt, Strasbourg doit être allemand.

Il s'arrêta une seconde. Comme après une période oratoire, le mot « allemand » terminait de nouveau la phrase, revenait en chute, et, cette fois, Gerhardt ne tressaillit pas. Bodo le sentit touché :

— Je me suis adressé à votre esprit, à votre intelligence. Je veux m'adresser à votre cœur...

Ils étaient arrivés près du Rhin. Ils descendirent jusqu'à la berge. En face d'eux, par delà les vagues rapides du fleuve, il y avait l'agglomération de Kehl ; à leur gauche, au sud, les trois ponts; à leur droite, la ligne du fleuve montait, imposante et large, entre le double rang de peupliers. Le Rhin, beau comme un dieu, coulait sous le ciel d'automne. Sa vue est toujours émouvante; mais à cette heure où le jeune Israélite contestait la légitimité des revendications françaises, elle était plus grave encore pour Gerhardt.

Il regardait passer l'onde agitée, tandis que Bodo reprenait sa pensée :

— Notre effort, pour la prospérité de l'Alsace, doit tendre à resserrer les liens entre les deux rives, à faire si bien semblables les deux familles riveraines, qu'il soit impossible, en une prochaine guerre, de distinguer ce que l'on a appelé les deux races. Cette province était perdue dans l'unité apparente de la France, puisque Paris est le grand accapareur. En Allemagne, où il reste encore la vieille autonomie des villes, Strasbourg est quelque chose. Strasbourg peut rivaliser avec les autres très anciennes cités, et, étant terre d'empire, il doit, plus que Munich, Weimar ou Francfort, être cher à l'empereur. Votre devoir est donc tracé. Soumettez-vous de cœur comme, loyalement, vous vous êtes soumis de fait. Soyez bon citoyen. Faites votre paix avec les maîtres qui nous sont bons. Et savez-vous (je vous dis ici une idée personnelle, un peu indiscrète, que vous voudrez bien me pardonner si elle vous déplaît), savez-vous ce qu'il vous faudrait pour votre bonheur et pour le bien de la paix? Ce vous serait d'épouser une Allemande...

Gerhardt, qui rêvait, sous le charme de cette vision d'un Strasbourg agrandi, se retourna brusquement. Il quitta la ligne d'acier du fleuve pour regarder celui qui parlait ainsi ; et il lui sembla voir passer l'ombre de Lina au-dessus du Rhin allemand. Il fut secoué d'un frisson.

— Je m'explique, fit Bodo. Si vous aimiez une jeune fille de cette rive d'en face; si, votre cœur étant libre, je suppose, vous vouliez bien envisager la possibilité d'aimer une Allemande comme vous savez qu'il y en a, jolies et bonnes; si vous vouliez bien vous arrêter à cette idée que la patrie d'Alsace doit prospérer par la

patrie allemande, et que vous serez d'autant plus grand dans votre ville que vous aurez plus ouvertement témoigné votre confiance dans cette idée, croyez-vous qu'un grand pas ne serait pas accompli? Il est nécessaire d'amener l'apaisement parmi ce peuple. Voilà vingt-cinq ans que se sont produits les faits qui nous régissent; il me semble qu'il est temps de semer la semence de concorde dans nos champs dévastés. Aimez une de ces jolies Allemandes; aimez une de ces blondes dont les yeux passent pour si beaux. Aimez les cheveux d'or et les yeux myosotis, les joues roses comme du saxe, les dents fines comme la nacre. Et plus lointaine vous la prendrez dans son burg germanique, plus efficace sera l'exemple.

Sur les eaux rapides du vieux Rhin, Gerhardt vit passer une seconde vision; et les cheveux blonds, les yeux myosotis, les joues comme du saxe, il lui sembla que c'était Bathilde, telle qu'elle lui était apparue dans le cadre de la fenêtre de la place Kléber. Il détourna les yeux. Sur les eaux rapides du vieux Rhin, la vision blonde était passée.

Puis, pour répondre au long discours qu'il n'avait pas interrompu :

— Je suis trop peu de chose dans la ville de Strasbourg, cher Monsieur, pour que mon mariage ait un si grand retentissement; et mon cœur peut être à moi, sans que ma conscience me le reproche.

Bodo ne voulut pas le pousser davantage. Il dit seulement :

— Qui sait! Moi, qui suis encore moins que vous, je voudrais faire ce que je vous conseille, mais à l'inverse : on nous accuse, parce que Juifs, d'être Allemands; je voudrais donc marier Rachel à un Alsacien d'origine française.

Gerhardt se tourna vers la jeune fille, qui regardait avec une joie d'enfant Friedrich faire des ricochets, et il eut une phrase un peu impertinente :

— Ah! vraiment, vous voulez marier Rachel?...

Bodo fut calme, correct et souriant :

— Mais oui, cher Monsieur, je songe à cela, beaucoup.

XIII

Cela étant, la vie continua très douce pour Friedrich, dont tout le bonheur était dans les yeux de Rachel.

Si la psychologie de Gerhardt est de notation un peu contradictoire, cette âme d'homme étant tour à tour égoïste et amoureuse, et tombant, en dernière analyse, à une sorte d'état neutre où plus rien de grand ne se marquait, — il était loin d'en être ainsi pour Friedrich. Son égoïsme, plus déterminé encore que celui de Gerhardt,

trouvait appui dans son amour, et c'était de la sorte une seule route à suivre, un seul chemin pour se laisser vivre...

... Mais, un matin, M. Blaumann reçut de M. Altenmeyer, négociant à Metz, une lettre d'affaires qui avait ce post-scriptum :

« Une chose urgente et grave. Je ne veux pas fermer ce pli sans vous en avoir parlé avec franchise.

« Vous savez peut-être qu'une de mes filles, ma fille aînée et la plus chère, habite Strasbourg. Je l'ai confiée à M[lle] Sarah Kohn, ma belle-sœur, personne particulièrement vertueuse, mais âgée. Ma fille est donc livrée à elle-même; et, bien que sa sagesse naturelle me permette de ne rien appréhender du mal habituel de la vie (vous m'entendez), je ne laisse pas de regretter bien souvent qu'il m'ait fallu, dans ma pauvreté, songer à assurer l'avenir de mes enfants avant que de les aimer pour moi... Or, depuis près d'un an, ma fille connaît votre fils. J'en ai été avisé par quelques-unes de mes relations de Strasbourg.

« J'avais chargé mon fils Bodo, que vous avez bien voulu recevoir chez vous, de surveiller un peu ces jeunes gens. Mais des yeux de vingt-cinq ans sont peu faits pour ces missions. J'ai appris que M. Friedrich Blaumann témoigne ouvertement, et à tout propos, pour ma fille Rachel, des sentiments qui ne peuvent être appréciés que s'ils sont légitimes. Je vous sais trop homme d'honneur, monsieur Blaumann, pour ne pas être, à cet égard, de mon avis. J'en appelle donc à vous.

« Je vous prie de vouloir bien examiner s'il ne convient pas de faire cesser toutes relations, — si anodines qu'elles soient, — entre votre fils et ma fille, ou si une autre solution, qu'il ne m'appartient pas de définir, mais qui honorerait ma famille, ne doit pas être préférée à la mesure de rigueur que je vous propose en premier. Bien que nous ne nous soyons pas rencontrés depuis longtemps, nous savons réciproquement ce que nous sommes, et nos relations sont trop cordiales, et en même temps trop mutuellement nécessaires, pour que je ne désire pas les voir durer.

« Vous m'honorerez sans doute d'une réponse spéciale et séparée, pour ce post-scriptum, et, dans l'attente, etc. »

M. Blaumann rejeta violemment cette lettre sur la table. Il eut un geste d'impatience, sa main erra dans l'air, chercheuse, désirant frapper quelque chose.

Puis il rêva.

... C'était intolérable! c'était fou, cette prétention du père Altenmeyer! Il n'avait certes pas, lui Blaumann, travaillé trente ans avec la seule pensée de Friedrich, pour que tout cela, tombant dans une intrigue d'amour, fût canalisé par un usurier juif!

Usurier juif! Pour la première fois, il se sentit enclin à porter un jugement défavorable sur le père Altenmeyer et ses coreligionnaires; et il prononça avec dédain : « le père Altenmeyer! » Mais il savait la fougue de Friedrich, et son bel égoïsme; il pensa que, si les choses étaient si graves que le vieillard de Metz s'en fût ému, il ne fallait pas compter sur la soumission facile de l'étudiant. Et tout cela était bien ennuyeux.

Il était en affaires suivies avec Altenmeyer; il avait grand besoin de lui, comme intermédiaire, comme draineur, dans la Lorraine annexée. D'autre part, Bodo lui avait rendu service, pouvait à l'occasion lui être secourable; il touchait, par Bodo, à de hautes relations... Et cependant, en toute vérité, est-ce que cela se pouvait que Friedrich Blaumann épousât une Altenmeyer? Ce n'était pas le même niveau social, ce n'était pas la même religion; cela était impossible.

Il reprit la lettre d'Altenmeyer, la relut, et, de nouveau, éprouva la colère. — Une petite fille qui vivait seule à Strasbourg, sous la sauvegarde lointaine d'un frère mi-courtier, mi-policier, énigmatique et souterrain! une petite fille qui avait captivé un garçon de vingt-deux ans! et on proposait un mariage, — comme cela, parce qu'une Altenmeyer était compromise! Il rit. Mais lui, si prompt à la décision lorsqu'il s'agissait de litiges ou de commerce, il était hésitant dans les questions de ce genre. S'il n'y avait eu que son intérêt, il n'aurait pas tardé à opter : mais son intérêt, ici, était double et contradictoire; — il demeurait irrité et bouleversé, sans conclure.

Il s'avisa alors combien lui manquait Lina, dont l'absence, jusqu'à ce jour, lui avait paru favorable. Lina, pour ces choses délicates, avait le jugement sûr que lui-même n'avait pas, et il regrettait sa fille, qui lui eût si bien dit ce qu'il fallait faire... Mais non! il n'avait pas besoin de consulter sa fille! Il connaissait ce qu'elle lui eût répondu. Il savait que, si sa voix ne l'exprimait pas, ses yeux lui diraient le reproche qu'il ne voulait pas entendre! Il savait qu'elle le forcerait à regarder en lui; — à faire remonter à lui la responsabilité de ce qui se passait! Elle lui dirait que, lorsqu'on s'est jeté dans les bras d'un parti, lorsqu'on a édifié sa vie et sa fortune sur l'Allemand et l'Israélite, lorsqu'on a appris à son fils à suivre les seuls principes utilitaires, en dehors du respect des traditions, de race et de patrie, — il ne faut pas s'étonner que ce fils, au jour où il est libre, choisisse pour ses amis l'Israélite et l'Allemand, et, pour son maître, sa fantaisie!

Elle lui aurait dit tout cela, avec son sourire triste, et il eût été bien stupide de désirer l'entendre!

Il quitta la table, marcha, furieux.

Sa colère fut pour Bodo, qui vint précisément ce jour-là :

— J'ai reçu une lettre de votre père, et vous vous doutez peut-être de ce qu'elle contient. Vous pensez que je suis irrité.

Bodo, en toute vérité, ignorait le motif de cette lettre; mais il eut l'intuition qu'il s'agissait de Rachel. Il subit l'attaque.

— Je suis aux regrets, monsieur, qu'une lettre de M. Altenmeyer ait pu vous irriter. Soyez certain, toutefois, que je ne me doute nullement de ce dont il s'agit.

M. Blaumann fit une fois le tour de son cabinet. Puis, nettement :

— Vous ne m'avez jamais parlé de votre sœur, monsieur Bodo?

Le jeune homme eut une réponse malheureuse, lui si habile.

— Je n'en ai pas parlé, monsieur, parce que j'ignorais s'il plairait à ces dames qu'elle leur fût présentée; et une réponse négative eût été une souffrance pour ma sœur...

— Et pourquoi donc, cria le notaire, prompt à saisir le défaut de la défense, — et pourquoi donc Mme Blaumann n'aurait-elle pas consenti à ce que Mlle Altenmeyer lui fut présentée? Mlle Altenmeyer est la fille d'un de mes vieux correspondants; vous, son frère, êtes l'ami de mon fils : quel obstacle verriez-vous? Mlle Altenmeyer n'est-elle donc pas d'éducation, d'instruction ou de profession qui puissent être admises dans notre salon?

Bodo abaissa un peu ses paupières, pour cacher la lueur dure de ses yeux :

— Vous vous méprenez sur Mlle Altenmeyer, monsieur; car elle a, je m'en porte garant, les qualités qu'une femme de sa condition doit avoir...

M. Blaumann était un violent. Il perdait vite, dans les discussions, le calme qui met la suite dans l'argumentation; dès le début, il poussait à l'outrance. — Il croisa les bras sur sa poitrine, regarda Bodo en face :

— Alors, voulez-vous que je vous dise pourquoi votre sœur n'a pas tenu à être présentée? Elle a préféré jouer sa petite intrigue, attirer mon fils dans une passionnette de collégien, le faire, qui sait! prendre des engagements, et puis, au jour convenu, comme on fait apparaître à la fin des comédies le dieu pacificateur, jeter en scène M. Altenmeyer, qui, par lettre de ce jour, veut m'imposer le mariage!...

— Il est impossible que mon père ait la prétention d'imposer quoi que ce soit à un homme tel que vous.

— Il le fait peut-être sans le vouloir? railla M. Blaumann de sa lourde ironie. Il voulait peut-être m'entretenir d'une vente, et puis il s'est trompé, il m'a parlé de sa fille! Vous savez cependant que je connais Altenmeyer depuis longtemps, et qu'il n'avance rien sans l'avoir pesé!

— Je suis de votre avis; mais j'ai voulu dire qu'il y a malen-

tendu, car M. Altenmeyer est trop fier, en ce qui le concerne et en ce qui concerne les siens, pour imposer sa fille Rachel à qui que ce soit au monde!

— Et si les choses lui ont été dites, rapportées de telle sorte, que ce père appréhende vraiment pour l'honneur de sa fille, pensez-vous qu'il hésitera à l'imposer? Il n'hésite pas, et c'est la famille Blaumann qui est taxée!

Bodo se mordit les lèvres. Il crut que véritablement son père était allé trop loin, qu'il avait perdu toutes les notions d'habileté, et que M. Blaumann, attaqué trop tôt, serait imprenable. Il tenta toutefois un dernier effort.

— Je ne puis évidemment soutenir cette discussion : la dignité de ma famille s'y oppose; et puis je ne connais pas la lettre que vous incriminez. Vous me permettrez, monsieur, de me retirer...

— Vous ne la connaissez pas, cette lettre? Eh! parbleu, si vous le jugez utile, tenez, voilà le post-scriptum! lisez...

Bodo attendait cet instant. Il se saisit hâtivement de la lettre. Il la lut, tandis que son cœur battait très fort dans sa poitrine... Tout de suite, le calme revint. Il sourit même à la dernière phrase. Puis, replaçant le papier sur le bureau du notaire :

— Je vous l'avais bien dit, monsieur, que vous vous abusez sur le sens de cette lettre. N'avez-vous pas lu ce passage : « Je vous sais trop homme d'honneur, monsieur Blaumann, pour ne pas être, à cet égard, de mon avis. J'en appelle donc à vous. Je vous prie de vouloir bien examiner s'il ne convient pas de faire cesser toutes relations entre votre fils et ma fille?... » Eh bien, il faut faire cesser ces relations. Mon père a raison, et vous aussi; les amours, non voulues d'abord par les parents, ne peuvent être durables. Il faut arrêter ces folies. Voilà ce que dit mon père; voilà ce que vous pensez : pourquoi êtes-vous troublé, monsieur Blaumann?

M. Blaumann était surtout étonné. Encore une fois, il avait une peur vague de ce jeune homme aux si jolis regards, au si fin sourire, aux épaules mal venues. Il dit :

— Ainsi, voilà votre avis et votre manière de voir?

— Mais, monsieur, je ne puis en avoir d'autres. A la manière dont vous acceptiez les avances de mon père, je vois, pour l'honneur et le repos de Rachel, que la solution à laquelle tout d'abord il s'était arrêté est de beaucoup la meilleure. Il faut faire finir M. Friedrich Blaumann...

Il dit cela très bien, sèchement et de haut : les rôles étaient renversés. M. Blaumann en fut plus irrité encore.

— C'est bien! Il finira, M. Friedrich Blaumann! Il finira, certes! croyez-le...

Et sa colère s'accrut de ne plus être motivée.

— En vérité, monsieur, scanda-t-il, vous craignez Friedrich pour le bon renom de Mlle Altenmeyer! Qui donc doit-on garder, des garçons ou des filles? Mais ne prenez pas ombrage en ce qui nous concerne. Mon fils n'est point si à court de beaux partis qu'il lui faille recourir à un mariage que son père n'approuve pas!...

Bodo s'inclina :

— Il vous appartiendra, monsieur, de lui faire connaître votre détermination; moi, je vais prévenir Rachel.

Il sortit. M. Blaumann ne fit aucun geste, le laissa partir, troublé de cette assurance de Bodo, inquiet d'une indéfinissable inquiétude. Ce jeune homme, cet Israélite habile et délié, c'était, pour lui, l'énigmatique Allemagne, la puissance devant laquelle, depuis un quart de siècle, il s'inclinait! Mais quoi! l'inévitable s'était produit, la rupture était faite avec l'un, il fallait qu'elle s'accomplît avec tous. Il avait brûlé ses vaisseaux, il fallait que tout s'inclinât. Mais lui qui avait si facilement ployé, sous son bras dur, sa femme et sa fille; lui qui, pour une question d'âme, avait rendu Lina si malheureuse, il allait se heurter à son fils.

Lorsqu'il l'eut fait appeler, et qu'il l'eut prié de lire la lettre d'Altenmeyer, le jeune homme éclata de rire; et il y eut un dialogue auquel M. Blaumann ne s'attendait pas.

— Non! c'est vrai, dis, papa, que c'est le père Altenmeyer qui a écrit cela?

— Où as-tu appris le respect?...

Friedrich fut tenté de répondre : « Ici! » mais il pensa que l'impertinence serait trop amère.

— J'ai voulu dire : c'est bien de l'écriture de M. Altenmeyer, cette missive?

— Je te prie de le croire; et cela est assez grave pour que tu y réfléchisses.

— Et que me veut-il, ce bon vieillard? Je ne le connais pas.

— Mais c'est sa fille.

— C'est sa fille! C'est bientôt dit! Est-ce une raison? Elle est majeure; elle tient à ravir les livres de Mlle Sarah Kohn; elle est jolie : eh bien, il doit être content!

M. Blaumann s'impatienta un peu, avec une souffrance intime du fils qu'il avait fait.

— Voyons, Friedrich, sois un peu sérieux. Est-ce de l'amour? Est-ce une amourette? Où vas-tu?

— Je n'en sais rien, papa. Le fait, c'est que Rachel est délicieuse, que je la connais depuis un an, qu'elle a la vie parfaite des héroïnes de roman, que j'en suis tout à la fois dépité et joyeux, et que je

vais derrière elle, très respectueux et indéfiniment, tout le long de sa vertueuse existence. Si, après cela, — vérité vraie, je jure, — le père Altenmeyer n'est pas fier de sa progéniture, je le trouve un parfait idiot. Que vas-tu lui répondre?

— C'est à toi de me le dire.

— Je n'ai aucune opinion. Ecris ce que tu voudras.

— Ce que je voudrai?

Friedrich eut un regard de naïve duplicité :

— Mais oui. Tu penses bien que cela ne me regarde pas, — et que je n'en tiendrai aucun compte.

M. Blaumann sursauta. Il eut cette phrase qu'avait dite Lina, certain soir, sur la route de Kehl, et pour laquelle sa mère l'avait blâmée :

— En vérité, Friedrich, je ne sais pas où tu tomberas, avec tes sophismes.

— Ne t'inquiète pas, papa; je sais fort bien où je vais moralement, si je ne sais pas où m'entraîne Rachel. Je vais à mon bien-être; le monde n'est point fait pour gêner les honnêtes gens. Je suis un honnête homme. Et si le père Altenmeyer veut se mettre sur ma route, tu imagines bien que je ne me soucierai pas de lui!

— Eh bien, je m'en soucie, moi! M. Altenmeyer est un de mes clients; je ne trouve pas bon que tu épouses sa fille : mais je ne trouve pas bon non plus que tu en uses mal avec lui. Des deux solutions proposées par ce vieillard, j'ai adopté la première, mais je ne veux ni ambiguïté ni sous-entendu. Tu vas rompre avec cette jeune fille.

— Avec qui, papa?

— Avec Mlle Rachel Altenmeyer.

— Non! tu ne le veux pas?

— Je te demande pardon. Et je compte sur toi, sur ta raison.

— Ne compte sur rien du tout. Ce n'est pas M. Altenmeyer qui, de Metz, m'empêchera d'aller voir sa fille, rue Saint-Guillaume, à Strasbourg.

— Oui, mais ce sera peut-être l'autorité de ton père.

— Mon père a bien tort de se soucier d'une chose aussi futile que les amours de son fils!...

Et il ne sortit pas de là; il exigea sa liberté, le droit de vivre à sa guise tant que sa conduite n'était pas contraire aux pouvoirs constitués; et il le fit avec placidité, en homme qui n'accepte pas les entraves, mais qui ne s'en tourmente pas, qui les dédaigne. Il avait grandi, le petit Friedrich, depuis les jours où il apprenait l'histoire de son illustre homonyme, le roi de Prusse, et où l'abbé de Cortade prophétisait le mal de cette éducation, faite dans le seul

respect de la force brutale; il avait grandi, et il appliquait maintenant les principes qu'on lui avait appris!

— ...Chacun son goût, n'est-ce pas, papa?

— Non! ce n'est pas chacun son goût quand il s'agit de l'honneur de deux familles. Tu vas cesser de voir Mlle Altenmeyer. Je l'ai dit. Je suis étonné d'avoir à le redire. Si mon autorité, si ma demande paternelle, ne font rien sur toi, j'ai du moins un moyen pour t'atteindre. Mon argent, mon argent seul te permet d'être l'homme sans gêne que tu veux être : que diras-tu, que feras-tu, mon pauvre fils, quand je te refuserai mon argent? Ne m'y force pas! Tu sais que, lent à prendre une résolution, je suis tenace à m'y maintenir.

Il avait parlé ferme, cette fois. Il s'était retrouvé plein d'énergie, étant si effrayé du cœur sec de son fils. Et celui-ci, qui sentait le nerf de la guerre lui échapper, baissa la tête, convaincu. Mais M. Blaumann avait un faible pour cet enfant subtil; il l'aimait avec une tendresse insoupçonnée de lui-même. A le voir si frappé, si extérieurement touché, il eut une effusion.

— Embrasse-moi, Friedrich, et va la voir encore une fois, une dernière fois. Tu sais bien que ton père ne t'abandonnera pas : mais au moins écoute celui sans lequel tu ne peux rien. Tu m'écouteras?

— Oui, père, dit le jeune homme qui savait mentir.

Le soir, Rachel marqua à Bodo comme elle avait trouvé Friedrich soucieux, distrait, préoccupé, et combien, puisqu'elle l'aimait, elle avait souffert à son tour.

Bodo n'expliqua pas la pénible entrevue, mais il dit :

— Ne change rien à ta conduite, Rachel. Aïe confiance. Retiens Friedrich près de toi, sans rien céder, sans rien promettre. La lutte est commencée, et ce sera dur. Mais je sais bien comme cela finira... Je vais à présent m'occuper de Gerhardt...

XIV

Le lendemain, sur le Broglie, Bodo signala en effet à Gerhardt combien, à son avis, la maison Blaumann devenait désagréable, avec Lina exaltée et le notaire inquiet de tout, hanté de son rêve de délégation.

Gerhardt n'avait pas besoin de cette remarque. Il savait trop, par lui-même, comme tout changeait! Peu après son retour de Metz, et avant que Lina en fût revenue, il s'était présenté place Kléber : Mme Blaumann l'avait reçu avec cette grâce qui ne dit rien, qui n'avance rien, qui se perd en formules et en généralités; et, tout en sentant le vide immense de Lina dans cette maison qui, jadis, pour lui, n'était rien sans elle, il s'était senti en même temps

impuissant, dans ce Strasbourg qu'il chérissait, à faire, pour l'amour d'elle, l'acte d'énergie qui le devrait séparer de tout cela! Et Mme Blaumann ne l'avait pas encouragé; elle était triste; elle savait vaguement la liaison de Friedrich avec une Juive; elle savait vaguement l'intransigeance de Lina; et elle, la femme soumise aux idées du mari, elle ne pouvait discerner, entre les deux routes opposées de sa fille et de son fils, laquelle était la bonne! Que Gerhardt résistât aux désirs un peu trop prononcés de Lina, elle le comprenait, puisque son mari, son fils, la plupart des annexés eussent pensé de même! Et alors, elle était perdue, en face de lui, comme lui, dans ce grand déchirement d'un peuple sans patrie!

Et elle ne lui dit rien de ce qui eût pu le retenir, le rejeter à Lina, qu'il aimait cependant encore, et dont il avait peur. Il l'aimait encore! lorsqu'il songeait à elle, et qu'il la revoyait sous les arbres de l'Orangerie, ce jour où elle lisait du Gérard de Nerval, ou au *garden-party* des Batternich, dans le cadre des plumes blanches, ou au presbytère de B.-sur-Moselle, devant la paix immense des plaines lorraines, alors il retrouvait son doux amour tranquille, cette rêverie des vingt ans qui surnage comme une fleur au-dessus du flot roulant des jours... Mais il avait peur aussi! peur, lorsqu'il songeait à elle et qu'il la revoyait au soir de cette promenade sur l'Ill, quand elle lui avait dit son vouloir d'être Française, lorsqu'il la revoyait ainsi qu'une prêtresse de vengeance, une Velléda d'un temps nouveau sur les glacis d'Amanvillers et de Saint-Privat! Alors il se sentait loin d'elle, loin de son âme, et il cherchait inconsciemment un autre appui, — un autre amour, peut-être.

De ses yeux qui avaient été beaux, Mme Blaumann l'avait regardé sans rien lui dire, et, lorsqu'il s'était levé, elle lui avait tendu une main qui ne retenait ni ne repoussait...

... Il prenait tout seul une *pilsen* sur le Broglie, quand Bodo l'aborda. Il allait être cinq heures; il faisait beau encore, et la jolie place était à son meilleur moment du jour, les cafés pleins, les contre-allées mouvementées : l'activité de l'apéritif et de la promenade, avant le coup de froid du soir.

Après avoir dit sa pensée sur les Blaumann, Bodo conclut ainsi :

— Et je trouve qu'on s'ennuie à Strasbourg, malgré tout ce monde, et qu'on s'ennuie énormément. N'est-ce pas votre avis?

Gerhardt le regarda en homme las qui s'est assis, qui est content d'être assis, et qui ne voit pas plus avant. Bodo lissa un peu sa moustache, croisa les jambes, plongea la tête dans le bol immense de sa *berliner*, et puis, sans autre préambule, il avança :

— Dites, Gerhardt : c'est demain jeudi; voulez-vous venir avec moi vous distraire à Bade?

— Il y a quelque chose d'extraordinaire, jeudi?

— Non; mais, le jeudi, la musique est toujours meilleure... Figurez-vous que je n'ai pas encore eu le temps d'y aller, cet été. J'ai donné deux fois un rendez-vous ferme au baron d'Oppenheim, et j'ai été obligé, les deux fois, de remettre...

Au lieu d'associer dans son esprit le nom de l'officier à celui de Lina, ce qui eût été rationnel, puisque leur dernière rencontre était celle du retour de Metz, Gerhardt l'associa à celui de Bathilde, et il se souvint, — avec un sourire qui, même pour lui-même et pour lui seul, était contraint, — de l'extraordinaire jalousie dont il avait souffert, quelques mois plus tôt, en associant déjà ces deux noms : Bathilde et Oppenheim. Il demanda, pour ajourner la réponse :

— Il y va souvent, à Bade, le baron?

— Tous les jeudis. Il a été prié, en même temps que moi d'ailleurs, par Mme Batternich à user de la belle hospitalité de leur villa; — et vous voyez qu'il a été plus heureux que moi.

Gerhardt prévoyait cette réponse; il était sûr que le nom des Batternich allait être prononcé... Il se tut, pour ne pas témoigner de la crispation de son cœur; et il s'absorba dans la contemplation de son cigare, dont le col de cendre blanche avait toute sa sollicitude.

Bodo insista :

— Si vous veniez demain, nous serions trois : cela ferait une journée charmante.

— Vous êtes aimable; mais je me suis très mal conduit vis-à-vis de Mme Batternich. Je ne lui ai pas fait de visite après son dernier *garden-party* : à quel titre troublerais-je leur villégiature?

— Au titre de tout étranger qui vient à Bade. Mme Batternich et sa fille reçoivent à la Promenade; elles ont leur abonnement et elles ne sortent pas de ce carré d'arbres. Tout le monde peut faire comme elles... Et l'on sera charmé de vous voir.

— Qu'en savez-vous?

— J'en présage par le bien qu'on me dit de vous d'habitude. Je ne mens pas.

Gerhardt jeta dans le sable son cigare finissant; et il rêva, tandis que crépitait sur le sable le tison rouge. Il était bien tenté! Depuis quinze jours qu'il avait quitté Lina, il errait un peu perdu dans son Strasbourg : il n'avait point encore fixé sa pensée sur Bathilde, mais l'évocation de celle-ci était troublante. Et on avait dit du bien de lui. Ceci le décida.

— Je ne suis guère occupé en ce moment; oui, j'irai avec vous; je vous remercie d'avoir songé à moi.

A la Promenade de Bade, le lendemain, vers trois heures, devant

le café de la *Conversation-Haus*, le moment était délicieux. C'était un beau jour d'arrière-saison, et la vallée profonde où Dieu plaça ce petit paradis de la ville de Bade était comme un magasin de chaleur. Entre les monts et les coteaux, abritée du vent, la cité de fête, sous le soleil encore tiède, vivait un dernier jour d'été.

La Maison de conversation, basse et allongée, avec fronton et colonnes de temple grec, bizarre, mais d'une meilleure architecture, certes, que le style des casinos d'à présent, abritait de son ombre les tables garnies du café, débordant de la galerie de droite. Et devant cette maison, jadis livrée au jeu, il y avait ce joli petit bouquet d'arbres, avec deux rotondes pour la musique, que l'on appelle la « Promenade »; cet espace de rien est connu du monde entier. La ville s'étend en avant, jusqu'au prochain versant de la montagne opposée : et tout au haut de celle-ci, très haut parmi les feuillages épais, sur la dentelure des rocs, un rocher plus rude, plus abrupt apparaît; d'en bas, de la Conversation, cela semble une énorme pierre aux tons bruns, hachée, déchiquetée, sur laquelle un caprice de géant a fait mettre un étendard qui flotte encore; et c'est le vieux burg, le très ancien château de Bade, la ruine!

En une heure de voiture, par un sous-bois exquis, on y va déjeuner; cela est très bien porté...

Gerhardt y avait donc pris le repas de midi avec Bodo et M. d'Oppenheim. Leur table avait été dressée sur la terrasse, d'où l'on voit Bade, ville blanche dans la vallée verte, et, en face, les sommets obscurs de la Forêt Noire. C'est la grâce de Bade d'être si blanche et si coquette dans ce cadre de massifs sauvages. Gerhardt avait été séduit, — mais à quoi avait-il pu songer, placé si haut dans le *Burg* du Rhin, entre Bodo et le baron, l'officier allemand et le négociant israélite? A quoi avait-il pu songer? L'étendard badois frappait l'air au-dessus de sa tête, les vieilles ruines disaient la féodalité germanique, les luttes séculaires de frontière, — comme c'était loin de Lina!

A présent, plus loin encore d'elle, ils arrivaient à la Promenade.

Ils firent d'abord une fois le tour de cet enclos de très haut goût, ceint d'une petite grille de fer, derrière laquelle les riches seigneurs et les belles dames qui se prélassent, sont un peu comme ces peuplades sauvages, exhibées au Jardin d'acclimatation, et séparées des badauds par une basse grille analogue. Puis ils achetèrent la *Tages Karte* qui, pour un mark, donne droit de cité dans ce lieu de délices; et ils gagnèrent le groupe de chaises entourant le pavillon à musique.

Bathilde était très jolie. La saison tranquille, un mois et demi dans la montagne, lui avait rendu cette fraîcheur de jeunesse, que

son âge aurait dû lui donner naturellement, mais que la vie trop mondaine diminuait déjà. Sa beauté n'avait pas besoin, ce jour, de ces augmentatifs et de ces correctifs où elle excellait d'habitude. Elle portait une robe de piqué blanc avec un gilet bleu, et son chapeau de forme bergère allait tout à la fois à son visage et au lieu où elle se trouvait. N'était-il pas d'autrefois, ce chapeau bergère, dont la mode a tenté de revenir? Et n'était-elle pas d'autrefois, n'avait-elle pas son histoire arrêtée à trente ans en arrière, cette terre de Baden-Baden! Cela était très artiste, de s'être vêtue ainsi; et si Gerhardt avait été peintre ou poète, il l'eût trouvée plus charmante encore. Mais, dans le désœuvrement de ses jours, dans le mécontentement où il était de lui-même, il suffisait qu'elle fût jolie pour que son âme se reposât.

Le groupe où elle se trouvait était nombreux et charmant. La famille Batternich était fort répandue dans la colonie estivale. Il y avait ici, comme sur une plage élégante, les plus jolies toilettes et les plus jolies femmes. C'était l'heure de la musique, — de la causerie tout de suite avant l'arrivée de l'orchestre. Comme le soleil tournait un peu, diminuait la ligne d'ombre projetée sur le jardin par la Maison de conversation, quelques ombrelles s'étaient ouvertes, faisaient tout à fait d'été cet après-midi qui était d'automne...

Mme Batternich eut un accueil très franc et sans reproche pour Gerhardt, mais un regard plus profond, un sourire plus discret pour M. d'Oppenheim, qui était une fortune et un nom. Bathilde agit tout à l'inverse, et Gerhardt, attentif à cause des paroles de Bodo, sentit cette nuance qui le flatta. Qu'est-ce, en effet, que l'amour d'un homme, si, le plus souvent, ce n'est pas la supposition que la femme acceptera l'amour? Savoir qu'il est aimé, ou qu'il pourrait l'être, s'il le voulait, cela est, le plus souvent, le signal même de son amour! Belle fatuité et tristesse profonde!

— J'avais prié M. Altenmeyer, dit Bathilde en désignant Bodo, de bien vouloir rappeler à nos amis le plaisir qu'ils nous font en nous venant consacrer une après-midi. Je le remercie de vous avoir fait la commission.

— Je n'avais point à la faire, mademoiselle, interrompit Bodo : Gerhardt était absent; il ne pouvait venir. Lorsqu'il est revenu de Metz, il m'a suivi.

— Ah! vous êtes allé à Metz? reprit la jeune fille, levant sur Gerhardt ses yeux couleur du ciel.

Le jeune homme eut un regard intérieur vers ces jours de Lorraine, et en même temps il regarda, de ses yeux charmés, cette Maison de conversation, ce kiosque à musique, ces arbres, ces chaises, ces toilettes, tout cela qui était si clair, et il répondit :

— Oui, mademoiselle, à Metz et aux environs. Mais, je le dis sans flatterie: si vous saviez combien je préfère le décor d'ici à celui de là-bas!

Il accentua d'un geste las et convaincu; elle inclina légèrement la tête.

A cet instant, les musiciens envahissaient leur pavillon. C'étaient des soldats du grand-duc, de tout jeunes hommes. Ils jouèrent en fanfare des marches et des danses.

Gerhardt était assis près de Bodo, un peu en arrière de Bathilde, mais la voyant encore en profil fuyant. Bodo, comme s'il eût pris à cœur son rôle de cicerone, détaillait cette beauté presque parfaite. Il vanta, à mi-voix, la petite oreille qui portait une perle fine; c'était joli, cette petite oreille et ce profil couleur de rose naissante, sous les épais cheveux blonds. Ils étaient beaux, les cheveux blonds ondulés. Ils s'élargissaient sous le chapeau, suivant la mode de cette année-là, en une sorte de couronne débordant autour de la tête. La taille, dans la veste de piqué, était très mince.

Gerhardt la regardait, et il écoutait la musique, les accents profonds et bruyants des cuivres, le chant aigu des fifres, le roulement léger des tambours plats. Il écoutait les valses guerrières des vainqueurs, et il regardait.

Tout autour d'eux, les chaises s'étaient garnies. Les tables des cafés, sous la galerie droite de la Conversation-Haus, avaient été promptement envahies, et, le long de la colonnade, les fauteuils de fer étaient au grand complet; c'était un monde d'élégants et d'élégantes, profitant des suprêmes journées de plein air.

Sous les arbres qui enserrent la pelouse centrale, on apercevait les petites boutiques en bois, boutiques de verroteries, de ganteries, de bijouteries très chères, et de menus bibelots : épingles, broches, porte-plumes, porte-monnaies, toutes choses où le nom de Bade s'enroule autour d'une vue de la ville. Et le flot des promeneurs coulait entre ces boutiques, examinait ces tout petits objets, de relative valeur, que l'on vend à très haut prix parce qu'ils ont la marque de la Promenade-platz de Baden-Baden!

A l'horizon, les montagnes noires se détachaient sur le ciel encore clair.

Lorsque les musiciens, après un dernier accord, eurent remis les instruments dans les chemises de serge, Bathilde se tourna à demi vers Gerhardt. Manifestement, pour lui dire quelque chose, elle lui dit n'importe quoi. Il se leva et s'approcha d'elle. Des groupes se formèrent, les hommes debout autour des dames et des jeunes filles assises. Et c'est ici que Gerhardt comprit le pas immense accompli par lui sur le chemin de la germanisation. On causait, et, d'un

commun accord, sans une seule discordance, on causait en allemand!

Qui donc était Français, ici? Lui seul aurait pu l'être, lui, l'annexé! Il pensa à Lina comme on pense, avant que d'accomplir une mauvaise action, à la Vierge Mère que l'on priait jadis et qui vous regardait de ses yeux de mystère; il pensa à Lina, mais ses yeux croisèrent ceux de Bathilde; il répondit en allemand à la phrase allemande qu'elle lui disait.

Autour de lui on parlait de l'empereur, du chancelier, du Reichstag; on s'entretenait des intérêts de l'Allemagne dans le monde. Il était Allemand, lui aussi! Il l'était par conquête, il le devenait par volonté, ayant refusé de suivre, au bras de Lina, la route de l'exil. Il songea encore une fois à cette amie lointaine, il revit le presbytère où huit jours avaient été si bons, si différents du jour d'à présent, et ceci le rendait un peu nerveux. Il lui était importun de ressentir perpétuellement l'hésitation de son âme, et, puisque Bathilde était jolie, cela ne devait-il pas suffire? Il se mêla davantage à cette conversation allemande dont il avait été effrayé d'abord.

C'était une conversation de ville d'eaux.

« Temps superbe. — Jolie fin de saison. — Bade a un peu perdu, ces dernières années. — C'est encore, cependant, le meilleur de la société. — Spa fait beaucoup de tort... »

Un jeune homme, bien cravaté et bien ganté, agita entre ses doigts sa *Tages Karte* de couleur indigo.

— Avouons, dit-il, que l'administration n'a guère souci de se mettre au pas du siècle. Voyez, on dirait que depuis trente ans personne ne vient plus ici. On nous montre là-dessus, pour animer le panorama de Bade, des dames avec des châles et des cavaliers d'une coupe plus ancienne encore. Est-ce vieux!

— C'est que, fit Gerhardt, Bade c'est la monarchie de Juillet.

Mais la monarchie de Juillet, pour les Allemands, est une locution peu consacrée; Gerhardt avait pensé français, parlé allemand. On ne le comprit guère. Il rectifia :

— L'auteur du ticket s'est souvenu de la mode du temps du roi Louis-Philippe de France. Il en est resté, comme Bade, au poète Alfred de Musset.

— Oh! fit quelqu'un, ce Musset, qu'on le remarque, il n'y a pas compris grand chose, à notre ville!

— Musset, déclara le baron d'Oppenheim, était comme tous les poètes : il voyait les choses justement à l'inverse de ce qu'elles sont, et il les peignait ainsi.

La pointe était hardie; mais on s'intéressa, puisqu'on disait du mal d'un poète franc; l'officier développa :

— Vous vous souvenez des fameux vers :

Bade est un parc anglais fait sur une montagne,
Ayant quelque rapport avec Montmorency...

« Or, comment peut-on avoir l'idée d'écrire que Bade, qui consiste essentiellement en cette promenade, placée dans une vallée, soit un parc anglais fait sur une montagne? Il est de notoriété publique que Bade est dans un creux.

— Il a peut-être entendu la chapelle Stourdza et les beaux jardins qui y conduisent.

— En ce cas, monsieur, il ne faut pas dire Bade, il faut dire...

Et cela continua. Cela était plat, plat, cette dissertation sur du Musset à l'usage des stations thermales. Gerhardt eut un peu de mépris et il balança s'il partirait, pour fuir tant de banalités, ou s'il resterait pour regarder Bathilde encore. Comme si elle l'eût deviné et qu'elle tînt à le retenir, elle se tourna vers lui :

— Monsieur Gerhardt, votre ami Bodo et le baron dînent avec nous, c'est convenu. Vous serez des leurs?

— Ils ne me l'avaient pas dit, mademoiselle...

— Je le dis, moi, fit-elle...

Ils échangèrent un long regard. Elle était jolie, attirante, avec un sourire de la bouche et des yeux. Il se sentit pris de la divine griserie. Il promit de rester.

Le soir, la Promenade prit un air de fête. Suivant la coutume, on y retourna après le dîner, pendant lequel Gerhardt avait été assez bien placé pour ne pas perdre de vue la jolie blonde; et celle-ci, progressivement, l'emportait sur la figure plus grave, plus douce, et si pure, dont la dernière apparition datait d'un champ de bataille.

Bien loin les préoccupations qui sont des vœux stériles! Sous la lumière des fleurs de feu accrochées au plafond et que les circuits d'Edison rendaient magiques; autour de la table chargée d'un luxueux cristal, devant le surtout d'argent qui débordait de fleurs penchées sur un miroir, dans tant de bien-être et de beauté, Gerhardt s'était senti vivre la vie d'égoïsme qui lui plaisait... Il avait rejeté à l'arrière-plan, très loin, la petite cure de B.-sur-Moselle et la jolie jeune fille qui lui avait souri dans sa simplicité...

Les chaises étaient placées au même endroit que dans l'après-midi; mais il faisait frais, sensiblement, et des groupes, au lieu de prendre place, faisaient les cent pas devant la Maison de conversation. Les arbres du jardin s'embrasaient peu à peu, lorsque arrivèrent Gerhardt, le baron, Bathilde, sa mère, tous les dîneurs. Les énormes lampions orange de notre 14 juillet s'allumaient un à un, mettaient leurs formes de fruits géants dans les arbres qui se dénudaient; et tout au long du fronton de la Maison de jeu, et sur

la corniche de ses colonnades, une rampe de gaz courait. C'était fête, tout à fait... Autour du kiosque à musique, et plus élégante encore, avec des tentatives de fourrure sur les épaules, la foule du jour était revenue, se réinstallait. L'orchestre n'était plus simplement une fanfare; les musiciens n'étaient plus des soldats.

Ils jouèrent le répertoire des stations balnéaires; mais surtout des valses allemandes, du Strauss et du Suppé, cette musique accessible à tous, qui met dans l'âme une vague poésie et qui fait rêver les bureaucrates retraités et les grosses filles de commerçants à des choses délicieuses de légende et d'amour.

Dans son état particulier d'esprit, Gerhardt devait ressentir plus que tout autre cette émotion factice d'un air de danse entendu dans la nuit. Le cadre était deux fois impressionnant : tout près, c'était une féerie de jolies toilettes, de lumières diverses, de musique allemande, et, au loin, marquées seulement dans la nuit par une obscurité plus dense et par la suppression des étoiles, c'étaient les hautes montagnes de la Forêt Noire, chevelues et redoutées, avec le Burg qui se précisait, tout au sommet d'un mont, dans une lueur lunaire, bleuâtre et vague. Il regarda Bathilde qui, pareille à lui, éprouvait en cette heure le mystère angoissant des soirs. Elle avait sur son cou un long boa de cygne, et sa robe de piqué blanc disparaissait sous une redingote beige à larges boutons de nacre; sa taille en était plus mince, plus élancée, comme dans une cuirasse. Elle se tourna vers lui, qui était debout derrière son fauteuil.

— Il fait froid, dit-elle, ne trouvez-vous pas?

— Il fait froid, oui, mademoiselle; mais, quant à moi, je trouve que c'est payer bien peu cette inoubliable soirée; je n'aurais pas cru qu'il pût se trouver tant de charmes réunis en un soir. C'est une dilatation pour le cœur...

— Il me semble qu'il pourrait se dilater, ce cœur, si, au lieu d'écouter bénévolement M. Strauss de la chaise où je gèle, nous l'écoutions tous deux en marchant alentour.

— Ce sera compléter la soirée, mademoiselle, et je vous remercie de me le proposer.

Elle se leva sans répondre, fut toute droite et grande au milieu des auditeurs assis, et elle lui tendit la main pour qu'il la guidât dans le dédale des fauteuils.

Ils marchèrent d'abord silencieusement devant la Maison de conversation, parmi beaucoup d'autres groupes, tandis que l'orchestre scandait le rythme des valses lentes. Puis, sans s'être consultés, mais d'un même mouvement, ils s'écartèrent du flot mondain, prirent sous les arbres, n'ayant au-dessus d'eux, comme lumière les guidant, que les lampions orange et les rayons de lune.

Ils suivirent les contre-allées, s'approchèrent et s'éloignèrent de l'orchestre dont ils entendaient naître et puis bientôt mourir les accords éloignés. Et cette alternance de musique et de silence faisait plus charmante encore la douceur de cette promenade à deux, dans une nuit de fête...

Gerhardt se sentit emporté par toute cette poésie :

— Oh! mademoiselle, fit-il, ce Musset dont on parlait tout à l'heure, et qui a placé Bade sur une montagne, ce Musset a vécu sous les arbres où nous sommes, et il y était assis, un soir comme celui-ci, lorsqu'il était seul et qu'il espérait voir, sous ces marronniers,

Quelque alerte beauté de l'Ecole flamande,
... Ou quelque ange pensif de candeur allemande;
Une vierge en or fin d'un livre de légende,
Dans un flot de velours traînant ses petits pieds.

Il ne rencontra qu'un bébé, et il fit un chef-d'œuvre à le conter : qu'aurait-il écrit s'il avait eu une soirée comme celle-ci?

— S'il l'avait trouvée aussi belle que votre enthousiasme actuel le veut dire, il n'en aurait pas sans doute parlé; il l'aurait gardée pour lui seul!

— Que vous avez raison! Il l'aurait enfermée en son cœur, ainsi qu'un trésor volé aux mauvais jours, et il l'eût cachée, même à sa muse!

Elle sourit :

— Vous êtes lyrique, ce soir. Il faudra venir à Bade, souvent...

— Pourquoi vous moquez-vous, si tout cela est de votre faute?

— De ma faute?

— Ah! dites-moi! Pensez-vous que l'être humain soit fait de telle sorte qu'il lui suffise d'un peu de musique, de quelques lampions, et même de ce panorama délicieux des monts sombres dans la nuit, pour faire d'un simple soir un soir de souvenir? Ce n'est rien, que la beauté des choses, s'il n'y a ce que Dieu jugea nécessaire aux splendeurs mêmes de l'Eden, — Eve... Ce n'est rien, qu'une fête, ce n'est rien, qu'un paysage, si l'Eve éternelle n'y a mis son sourire.

— Et vous avez trouvé Eve, ce soir?

Il la regarda :

— Je n'ai pas trouvé Eve elle-même, mais j'ai trouvé le symbole.

Elle ne répondit pas, détourna la conversation :

— Répétez-moi, je vous prie, ces vers de tout à l'heure; je les trouve bien jolis.

Il redit les stances de Musset, et, après lui, elle murmura :

... Ou quelque ange pensif de candeur allemande...

— Vous voyez bien que l'Allemagne a du bon. C'est elle qui, la première, a créé les fleurs de légende. Pourquoi lui en voulez-vous?

De là-bas, du kiosque illuminé, la musique de Strauss arrivait en ondes d'harmonie : c'était la vision de la poésie classique d'outre-Rhin, les valses langoureuses et puis précipitées, le beau Danube, et le Tyrol, et les Burgs! c'était, dans l'art, l'Allemagne triomphante comme elle l'était sur les champs de bataille. La France, dans son âme, à cette minute, n'était plus rien, la France était rayée des nations existantes : elle n'était plus, cette patrie d'autrefois, qu'une patrie trépassée, comme Memphis et Jérusalem!

Bathilde, immobile devant lui, attendait la réponse.

Il eut une émotion; il revit encore les vastes champs de désastre, la silhouette grise, dans le brouillard, des clochers de Gravelotte, Verneville, Saint-Privat, et toutes les tombes accumulées, douze mille soldats français tombés pour la défense du territoire; et puis il subit le charme des grands yeux qui le regardaient. Il avait résisté à Lina; la conséquence était qu'il ne résistât pas à Bathilde. Il murmura :

— Je ne lui en veux plus, à présent, à l'Allemagne...

Et ils reprirent, plus lentement, plus rapprochés, leur marche sous les arbres.

Puis la musique se tut. Le programme était épuisé. Ils virent de loin le mouvement des auditeurs.

— Il faut rejoindre maman, dit la jeune fille.

— Où finissez-vous la soirée?

Elle sourit :

— Mais Musset vous le dit, et l'on n'a rien changé :

> Personne au vieux château, personne à la terrasse;
> On entre à la Maison de conversation...

Ils gravirent le perron qui mène aux vastes salles illuminées.

Avant que d'y entrer, ils se retournèrent. Ils eurent un suprême coup d'œil pour le jardin encore dans son éclat, pour les montagnes sombres, pour le vieux château éclairé de la lune. Ils venaient de mettre dans leur vie un inoubliable souvenir; ils le comprirent aux battements de leurs cœurs et ils se regardèrent...

Puis Bathilde posa cette question :

— Cette pièce de Musset, si jolie et si fine, et qui a été, pour ainsi dire, le canevas de notre journée, cela ne s'appelle-t-il pas une *Bonne Fortune*, monsieur?

Il la regarda, prit un temps :

— Oui, mademoiselle, une *Bonne Fortune.*

Charles de Rouvre.

La fin prochainement.

LA FAMILLE IMPÉRIALE

DU SACRE AU DIVORCE

1805-1809

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION[1]

« Si, ayant trouvé un fait, surpris une pensée ou même ressenti une impression, j'en dissimulais une parcelle, si j'hésitais à découvrir tout entière la vérité telle qu'elle m'est apparue, je ne serais plus, à mes propres yeux, qu'un misérable pamphlétaire ou un méprisable courtisan. L'un vaut l'autre. » A cette fière profession de foi, qui clôt l'avant-propos des deux nouveaux volumes de *Napoléon et sa famille*, M. Frédéric Masson est resté scrupuleusement fidèle. Mettant la vérité plus haut que tout, plus haut même que son culte pour la mémoire impériale, il n'a pas hésité à dire que les complaisances ou les ambitions fraternelles de Napoléon avaient préparé l'écroulement de sa fortune; il a dénoncé les illusions du grand homme et fait ressortir ses erreurs. Que cette démonstration se produise sous une forme personnelle autant que lumineuse, captivante autant qu'émue; qu'une plume magique ranime les passions séculaires et secoue la poussière des vieux oripeaux; que la maîtrise du style se joigne à la pénétration de l'étude psychologique, c'est ce qu'il est superflu de répéter à qui connaît les livres et la manière de M. Masson.

Le grand intérêt de la série sur *Napoléon et sa famille*, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, c'est qu'en nous apportant en foule les renseignements amusants ou intéressants sur ces parvenus des temps modernes que furent les Bonaparte, elle éclaire vivement la biographie du chef même de la dynastie, et par suite l'histoire générale d'une époque qu'il dominait comme il la résume pour la postérité. Ceci, qui était déjà vrai aux jours de Toulon et

[1] Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille,* t. III et IV. Paris, Ollendorff, 1900, v-450 et 512 pages in-8°.

de Brumaire, devient évident quand Napoléon empereur se met à distribuer aux siens, non plus seulement des titres et de l'argent, mais des couronnes.

Il y fut conduit par des motifs très divers, parfois même contradictoires : conception corse de ses devoirs de famille, désir d'éloigner des censeurs ou des quémandeurs opportuns, velléité surtout de ressusciter, par delà les traditions capétiennes, l'empire de Charlemagne ou celui de Rome, avec toute une ceinture de *marches* ou d'Etats vassaux. Le *Grand Empire*, comme il l'appelait volontiers, ne devait pas être une simple combinaison d'alliances politiques sous l'hégémonie du chef de la dynastie, un *pacte de famille* tel que l'ancien régime en avait connu, mais une résurrection du système romain, « avec la réduction des Etats conquis, soumis ou alliés, à un type administratif, financier, judiciaire, militaire, religieux, créé pour l'usage du peuple victorieux, appliqué pour sa domination, sans souci des intérêts particuliers des peuples subordonnés ».

Cette tentative au seuil du dix-neuvième siècle ne risquait pas seulement de se heurter aux tenaces rancunes des Allemands, dépouillés du lustre de la dignité impériale, ni aux susceptibilités de la Papauté, menacée de se voir réduite à l'état de patriarcat dépendant. Dans une page remarquable, M. Masson montre quelle était la distance entre les peuplades barbares que Rome avait matées et les nations anciennement civilisées que Napoléon prétendait régenter; il précise les termes du dilemme où l'empereur s'est enfermé quand il a décidé de faire régner ses frères dans les Etats vassaux : « Ou les rois qu'il impose aux peuples se feront les exécuteurs aveugles et muets de ses desseins, et ils ne régneront qu'avec la continuelle assistance de ses armées et de son trésor; — ou les rois se rendront les interprètes de leurs sujets; ils deviendront *nationaux*, et, dès lors, ils cesseront de concourir au système, ils chercheront à s'en libérer, et, ouvertement ou non, lui feront la guerre. » Dès le milieu de 1808, on trouve « partout, au lieu d'une force acquise, une trouée ouverte; au lieu d'un allié, un protégé qui peut devenir un ennemi ». Et il ne s'agit pourtant encore que de contrées habituées à changer de maîtres, comme Naples, ou, comme l'Italie du Nord et l'Allemagne, mal préparées à la résistance par un long émiettement. Les capitales difficultés vont surgir quand l'empereur voudra étendre le système à l'Espagne.

Le chapitre consacré à l'entreprise espagnole est sans doute ce que M. Masson a écrit jusqu'ici de plus profond et de plus littérairement achevé. Derrière la passivité apparente à l'égard d'une

administration corrompue et d'une maison royale avilie, derrière la « façade », il décrit les ressources latentes de la fierté et de l'énergie nationales : « Peuple, noblesse et clergé..., tout hait, déteste et méprise l'étranger; tout est prêt aux extrêmes sacrifices, car les plus riches n'y ont point de jouissances réelles et les plus opulents ne trouvent à satisfaire que leur vanité. L'étendue des besoins est si médiocre, la sobriété telle, le goût de ce qu'on appelle le confortable si peu développé, que le désir de conserver la fortune acquise n'influe pas plus sur les opinions que l'instinct de la conservation sur les actes. »

Voilà ce qui a échappé à Napoléon, comme à ses généraux et à ses diplomates : il n'a considéré que la « façade ». Il sait que depuis le Consulat, le gouvernement espagnol a multiplié envers lui les actes de déférence sans rencontrer la moindre opposition populaire; l'obéissance qu'obtenait un favori méprisé comme Godoï, comment la refuserait-on à un régime « régénérateur »? Depuis qu'il est entré dans tant de capitales et qu'il a distribué tant de territoires, le conquérant, d'ailleurs, est sceptique sur la vivacité du sentiment national; une expérience récente vient de lui enlever ses dernières illusions, quand, à Varsovie, sa présence et ses encouragements n'ont pu réussir à galvaniser la Pologne. Aussi, après avoir songé un instant à remplacer simplement Charles IV par le prince des Asturies, ou bien à démembrer l'Espagne, il se résout à la faire gouverner par un de ses frères. Sa quiétude d'esprit est telle, que la personne du futur souverain semble n'avoir pour lui qu'une importance secondaire : s'il pense à Louis, c'est que celui-ci se plaint du climat de la Hollande; il lui fait la proposition de régner à Madrid du même ton et par les mêmes motifs que son ministre de l'intérieur offrirait Nice ou Montpellier à un préfet de santé délicate.

A peine Joseph a-t-il été proclamé à Bayonne, par quelques Espagnols achetés ou intimidés, que la péninsule entière se soulève. En vain la Grande-Armée passe-t-elle les Pyrénées; en vain Napoléon va-t-il en personne se mettre à sa tête; battus, les insurgés se reforment, et organisent la guerre meurtrière des guérillas. Pour combler les vides qui se creusent rapidement dans les rangs des vétérans d'Austerlitz et de Friedland, l'empereur envoie en Espagne des conscrits faciles à démoraliser, des recrues allemandes ou italiennes, dont beaucoup vont grossir les bandes insurgées. Non seulement l'armée française se trouve privée de ses plus solides éléments pour les futures campagnes sur le Danube ou le Niémen, non seulement les Anglais chassés du Hanovre savent désormais par où reprendre pied sur le continent, mais la leçon donnée par l'Espagne va profiter

aux nations jusqu'ici inconscientes de leur force, et c'est la traditionnelle et autocratique Autriche qui donne le signal, en prêchant dès 1809 par l'Allemagne la guerre populaire, prélude de la « guerre de libération » de 1813.

*
* *

Tel est le cadre dramatique au milieu duquel se déroule l'étonnante et éphémère destinée des Bonaparte. Mais avant de suivre le sort de chacun d'entre eux, il convient de rappeler que cette période de 1805 à 1809 coïncide avec le paroxysme de leur lutte contre les Beauharnais. Elle s'ouvre par leur apparente défaite, puisque Joséphine a été couronnée impératrice; elle se termine par leur triomphe définitif, que marque le divorce[1]. Eugène, à la vérité, demeure vice-roi à Milan et héritier présomptif du trône d'Italie; mais sa délicatesse s'est refusée à profiter du divorce de sa mère pour se faire proclamer roi, et du jour où l'empereur aura des fils, il est bien évident que les droits éventuels du Beauharnais seront primés. Les Bonaparte lui en veulent pourtant toujours, non seulement des alarmes qu'il leur a données naguère, mais de ses titres sonores, de son mariage avec une princesse de Bavière, et surtout de ce que, docile et prévenant avec le maître, simple et affable avec les sujets, sa conduite présente avec la leur un perpétuel contraste. Sans prétendre à l'indépendance et sans poser pour le génie, Eugène exécute consciencieusement les ordres de Napoléon, et assure en quatre ans une excellente organisation au royaume d'Italie; tandis que les autres prodiguent les rebuffades aux fonctionnaires et aux généraux français, le vice-roi exige qu'en dehors des relations officielles son ministre Caffarelli le tutoie, comme au temps où ils étaient camarades. Aussi Eugène, en dépit de ses grandeurs, est-il populaire dans l'armée, qui déteste les frères de l'empereur.

*
* *

Parmi les Bonaparte, il en est un qui persiste à s'exclure lui-même de la distribution des royaumes et des principautés, non certes par désintéressement, philosophie ou humilité, mais parce que, ambitieux et cupide, une passion parle encore plus haut chez lui que le désir des honneurs et des richesses. C'est précisément le seul qui ait une valeur personnelle, le seul qui à deux reprises ait eu une influence prépondérante sur la destinée de Napoléon, en

[1] M. Masson étudiera le divorce en détail, dans un prochain volume sur *Joséphine répudiée.*

précipitant sa rupture avec Paoli, puis à Saint-Cloud en haranguant les grenadiers perplexes.

On sait comment Lucien a encouru la disgrâce fraternelle. Après la mort de la paysanne qu'il avait épousée pendant la Révolution, le Premier consul, qui rêvait déjà d'alliances royales, lui a destiné la main d'une fille des Bourbons d'Espagne; mais le principal intéressé s'est mis à la traverse de ce projet en faisant célébrer à la hâte et en cachette son mariage avec la femme divorcée d'un agent de change parisien. La réputation de Mme Jouberthou est médiocre, moins mauvaise pourtant que jadis celle de la citoyenne Beauharnais; mais les scrupules de Napoléon ont grandi avec sa fortune, et il déclare d'un ton péremptoire qu'il ne reconnaîtra jamais cette union. Lors de la proclamation de l'empire, Lucien est omis sur la liste des grands dignitaires comme sur celle des héritiers présomptifs.

Désireux de concilier son amour et ses intérêts, abusé aussi par les lettres de sa mère, dont il est demeuré l'enfant de prédilection, il adresse à l'empereur, au printemps de 1805, un message de pure courtoisie, que Napoléon prend pour une amende honorable. Il se voit offrir aussitôt la couronne d'Italie, à condition de tenir son mariage pour non avenu et de réduire ses enfants à l'état de bâtards : on leur assurera, d'ailleurs, ainsi qu'à leur mère, un ample dédommagement matériel. Bien mieux, non seulement Lucien ne sera pas tenu de contracter un nouveau mariage, mais il sera libre de conserver pour maîtresse celle qu'il aura répudiée pour femme. « L'empereur ne vous demande pas le sacrifice de l'attachement que vous avez pour elle; il vous permet de la faire venir en France, de conserver même vos relations avec elle, en y mettant la réserve et la décence que votre rang vous commandera. » Ces derniers mots sont admirables, surtout sous la plume d'un ancien évêque : car la communication est du seul homme capable de mettre tant de décorum dans le cynisme, c'est-à-dire de Talleyrand.

Lucien repousse avec emphase, mais avec sincérité et persévérance, des offres déshonorantes : « Un titre que je ne pourrais pas partager avec la mère de mes enfants serait un don funeste, qui empoisonnerait tous mes jours. » Sa dernière concession, évidemment concertée avec sa femme, consiste en une sorte de mariage morganatique, où lui seul aurait le titre d'altesse : « Ma femme ne le porterait pas et ce ne serait pas un chagrin pour elle, car son estime et sa tendresse pour moi lui font attacher un grand prix au simple titre de Mme Bonaparte. » Mais ce nom de Bonaparte, mais la qualité d'épouse légitime, Lucien n'admet pas que son Alexandrine en soit frustrée. « Il aspire, comme dit M. Masson, à être, lui

aussi, prince, altesse impériale, vice-roi, roi même, à employer ses talents, à satisfaire ses ambitions, mais, même pour cela, il ne consent pas à abandonner la femme qu'il a choisie. » Quelles que soient d'ailleurs les lacunes de son caractère, quelque mal qu'il ait pu placer son affection, ce sacrifice le relève à nos yeux et le distingue du reste de la famille. Quant à Napoléon, empereur depuis un an à peine, on dirait l'héritier de vingt générations d'autocrates, à lire la lettre par laquelle il charge Fesch de signifier la rupture : « Il m'est aussi impossible que je change qu'il m'est impossible de faire remonter les rivières vers leur source ou de faire rétrograder la marche du soleil... Je ferai positivement comme s'il n'existait pas, puisqu'il est mort pour les grands intérêts pour lesquels les destins m'ont fait naître. »

Lucien se venge par des mots terribles pour ceux qui veulent s'entremettre[1], et surtout par l'attitude qu'il sait la plus désagréable à son frère. Retiré à Rome, il intrigue avec les mécontents de l'Italie; lui l'ancien jacobin, il prodigue à la Papauté les protestations de dévouement à mesure que les relations se tendent entre Pie VII et Napoléon; il donne des fêtes où se pressent les adversaires de la politique impériale, et où il déclame d'un air de défi des tirades de Voltaire contre la tyrannie.

Malgré tout, Napoléon a confiance dans la capacité de son cadet, et celui-ci n'a pas perdu l'espoir de rentrer en grâce. Une entrevue secrète a lieu à Mantoue; plus tard, des pourparlers s'engagent au sujet d'une vice-royauté d'Espagne. Mais les deux frères sont trop obstinés, l'un dans sa dignité et l'autre dans son amour, pour qu'un accommodement intervienne, et chaque tentative les laisse plus ulcérés. A la demande de confier au moins à l'empereur la fille née de son premier mariage, Lucien répond : « Puis-je envoyer ma fille dans une cour où on lui dira sans cesse que ma femme est une concubine et son frère un bâtard? » A court d'argent, il tend la main à ses frères et sœurs qui, par esprit de famille ou pour fronder l'empereur, s'accordent tous à lui faire tenir des subsides.

*
* *

Dès le premier essor de la fortune de Napoléon, Joseph avait clairement témoigné qu'il considérait les grandeurs fraternelles comme autant d'usurpations sur son droit d'aînesse. Au début, Napoléon lui-même éprouvait quelque chose de ce sentiment, dominé qu'il était encore par les traditions corses sur la hiérarchie

[1] Il écrivit à Fesch, qui lui conseillait de céder : « Cachez au moins sous votre pourpre la bassesse de vos sentiments, et faites votre chemin en silence dans la grande route de l'ambition! »

de la famille et par « cette sorte de grossissement qui, dans l'enfance, établit une prédominance acceptée entre deux frères d'âge légèrement distant, en sorte que, à travers la vie, l'élévation du second semble pour le premier une injustice du sort »; le général triomphant, le Premier consul même manifestait « le désir confus de faire excuser sa fortune, comme s'il l'avait prise à l'aîné de sa race, au chef de la famille ». M. Frédéric Masson, qui a si finement analysé cet état d'esprit, n'en a-t-il point un peu exagéré la durée? Si Napoléon empereur a eu des faiblesses pour Joseph et des illusions sur les moyens de son frère aîné, il nous semble ne rien y avoir là qui ne s'étende aux autres membres de la famille; bien loin de respirer la déférence, ses lettres à Joseph, dès le temps de Naples, sont souvent écrites sur le ton de l'impatience hautaine, pour ne pas dire brutale.

Un changement correspondant s'est produit dans les dispositions de Joseph. A partir de l'Empire, il se pose moins en aîné dépossédé qu'en héritier présomptif. Il adopte cette attitude d'attente inquiète, de réserve frondeuse qui a distingué de tout temps les cadets des familles régnantes, le comte de Provence sous Louis XVI, les ducs d'Orléans depuis Louis XIII; il exclut de sa maison les grands seigneurs et les militaires, pour s'entourer précisément des survivants des libéraux de 1789, des feuillants de 1791, de ceux enfin qui, à travers la Révolution, ont constitué le gros de la « faction d'Orléans ». Mais tout en faisant soigner par eux sa réputation de prince éclairé et pacifique, il guette ardemment l'événement, maladie, boulet ou coup de poignard, qui le fera maître de la France; il ne se tient pas d'en parler même à Napoléon, qui s'écrie comme le personnage de la comédie : « Ma mort! toujours ma mort! c'est une triste idée à me mettre toujours sous les yeux! » Prenant au sérieux l'empire héréditaire, Joseph est convaincu qu'en cas d'accident, il succéderait aussi régulièrement, aussi facilement à son frère que si tous deux appartenaient à une vieille famille royale; et comme l'humilité n'est point sa vertu dominante, il pense qu'une fois empereur, il gouvernerait pour le moins aussi bien que Napoléon. Il en est si pénétré qu'il préfère l'ombre à la proie, et refuse la couronne d'Italie parce qu'il faudrait renoncer à ses droits éventuels sur celle de France.

Parce qu'il est convenu qu'un prince ne peut être étranger aux choses militaires, Joseph a été improvisé colonel d'un régiment de ligne; mais comme il n'a pas le goût du métier, et encore moins celui de la subordination, il parade au camp de Boulogne au lieu d'y faire son service; il offre des repas et passe des revues, grâce à la tolérance du commandant en chef, qui est ce courtisan gascon

de Soult; il écoute les plaintes, fait des promesses vagues, vise petit à petit à se constituer un parti dans l'armée.

Pendant la campagne d'Austerlitz, le même jeu continue à Paris, où Joseph est demeuré chargé d'un rôle de représentation, à côté de Cambacérès qui a le pouvoir effectif. Napoléon, en voulant sauvegarder les apparences, a d'ailleurs laissé croire aux naïfs que son frère était vraiment un personnage politique : « J'ai pensé, a-t-il dit au Sénat, que le besoin de la patrie exigeait que, pendant que je serai sur les frontières, le Grand Electeur restât au milieu de vous. » Ainsi autorisés, les courtisans se pressent au Luxembourg, et Joseph fait de la popularité plus que jamais. Des affaires sérieuses, de la formidable crise financière qui manque de faire sauter la Banque de France, il prend fort peu de souci : incriminer l'attitude de Joséphine qui est partie pour Strasbourg, endoctriner l'ambassadeur de Prusse, Lucchesini, et lui persuader que son avénement serait le signal d'une ère de paix comme d'une politique de modération, voilà les soins qui absorbent Son Altesse le Grand-Electeur.

Cependant Napoléon n'est pas tué à Austerlitz ni assassiné à Vienne; il en revient même plus victorieux, plus impérieux que jamais. Il offre à son frère une autre couronne, celle de Naples, sans exiger cette fois aucune renonciation : lassé d'avoir attendu et obéi, Joseph aime mieux être roi à Naples que colonel à Saint-Omer ou même prince à Paris. Il brûle de donner la mesure de ses talents politiques et de distribuer ses largesses, sinon aux parents et amis corses, qui forment la clientèle spéciale de sa mère et de l'oncle Fesch, du moins aux innombrables Marseillais alliés à la famille Clary : « Très dispersé, très divers en ses noms comme en ses ambitions, visant d'abord au solide, s'établissant d'ordinaire en des positions qui ne donnent point d'ombrage, se soutenant mutuellement et s'étayant, mais sans se compromettre, ce n'est point ici un clan à la Corse, c'est comme une société de commerce que dirige, sans avoir l'air d'y toucher, la douce, l'humble, la tranquille Julie. »

De cette petite bourgeoise provençale, dépaysée dans une cour, plus dépaysée sur un trône, l'historien esquisse un piquant et touchant portrait : « Ses sœurs, ses nièces, ses cousines, son petit monde, ses pauvres, c'est assez pour l'occuper et pour la distraire, car elle aime s'entourer d'enfants et participer à leurs jeux. La timidité qui la glace dès qu'elle sort de ce milieu est faite autant de la conscience de sa disgrâce physique que de l'exagération de sa fortune. Elle n'est point née Bonaparte pour se croire, dès le premier instant, égale à toutes les places et supérieure à tous les honneurs.

Elle n'est point née Tascher ou Beauharnais, pour s'y laisser porter et se trouver satisfaite d'y vivre. Par tant de liens dont elle ne veut rompre aucun, elle s'attache à son passé; par tant de souvenirs qu'elle se plaît à évoquer, elle est soudée à Marseille, aux gens et aux choses de là-bas; elle se sent si peu princesse, et, plutôt que de l'être, comme elle préférerait couler paisiblement sa vie maladive avec un mari beau, tendre et fidèle, dans un site de lumière, près de la grande mer bleue! » Aussi, tout éprise et jalouse qu'elle soit, son humilité répugne à aller trôner à Naples, où elle sait que les partisans de Marie-Caroline daubent la basse extraction des Clary; elle s'attarde au Luxembourg, y mène une vie toute bourgeoise, sans apparat, sans réceptions, au milieu d'amis, de parents et de compatriotes, car elle a fait, dit M. Masson, « comme une Cannebière de la rue de Vaugirard ». Ses répugnances seront bien plus vives encore, quand il s'agira d'affronter l'étiquette et la morgue des Espagnols.

Joseph n'a ni de ces regrets ni de ces accès de modestie : il se croit de très bonne foi fait pour régner et pour assurer le bonheur de ses sujets. Il rêve, sinon d'un gouvernement constitutionnel et parlementaire, du moins d'un despotisme éclairé, à la Turgot, dont la marche soulèvera les bénédictions populaires, et qui ne fera de mécontents que les bénéficiaires des abus. L'utopie d'une monarchie paternelle, qui aboutira en Espagne à de sanglantes catastrophes, se dessine déjà à Naples, avec un pareil insuccès : mais au lieu de la péninsule du Cid, nous sommes ici dans celle de Polichinelle, et quoique le sang coule par moments, c'est le ridicule qui domine. Pour renvoyer le plus de Français possible, pour déclarer que son gouvernement serait exclusivement local et napolitain, Joseph n'a même point attendu la capitulation de Gaëte, où, grâce au dévouement d'un homme de cœur, le prince de Hesse-Philippstadt, le drapeau bourbonien flotte obstinément, comme il flottera en 1861. Tout d'un coup, à l'apparition d'une flotte anglaise et d'un petit corps de débarquement, la Calabre entière s'insurge, au lendemain d'une tournée triomphale, où Joseph a cheminé à travers l'encens, les discours et les fleurs. Force lui est bien, pour reconquérir l'amour de ses sujets, de faire appel aux baïonnettes françaises, dont l'aspect suffit d'ailleurs à lui ramener tous les cœurs.

Napoléon le reprend durement, lui rappelle qu'il est en pays conquis et que longtemps encore il lui faudra gouverner par la force, sinon par la crainte. Joseph oublie promptement ce qui n'est pour lui qu'un incident, et retourne à sa chimère. Quant à l'empereur, soit faiblesse fraternelle, soit crainte de paraître s'être trompé, soit soulagement de sentir son héritier loin de Paris, il s'obstine à

maintenir cette royauté chancelante : non seulement il prend violemment parti pour Joseph contre les prétentions de la cour pontificale à la suzeraineté, mais si la paix avec l'Angleterre ne se conclut pas en 1806, c'est surtout parce que Napoléon, sentant son frère en danger tant que Marie-Caroline est à Palerme, réclame pour lui la Sicile, et empêche par là l'accord de se faire sur la base de l'*uti possidetis*. Il fait davantage, et tolère que ses soldats et ses finances aillent s'engloutir dans le gouffre de Naples.

Joseph, en effet, étale à présent un grand faste, et tranche du potentat. Lui qui naguère affectait la simplicité, et se posait volontiers en philosophe sans préjugés, il tient à distance ceux de ses anciens amis qui ne se sont pas séparés de lui. Est-ce éblouissement de parvenu, ou, comme l'insinue M. Masson, réveil de préjugés ataviques, que l'éducation et la vie françaises avaient seulement assoupis? Faut-il croire que, « en tout Corse chef de famille, ce sens, si l'on peut dire, de la *principauté*, dorme, prêt à s'éveiller à l'occasion, et, à défaut d'un peuple, s'étende sur un clan, deux pêcheurs, un bandit et trois pâtres? »

C'est bien mieux ou c'est bien pis quand, après quelque hésitation, Joseph a accepté la couronne d'Espagne. Il se croit le successeur de Charles-Quint, signe *Yo el Rey*, médite de faire un jour alliance avec l'Angleterre, et, en attendant, traite du haut de sa grandeur ces soldats français sans lesquels il serait jeté à la porte de son royaume. Une autre prétention lui est venue à présent, celle d'égaler les talents militaires de son cadet, et il se trouve naturellement des flatteurs pour encourager cette folie; à leur tête est le maréchal Jourdan, courtisan comme un ancien jacobin, et qui s'est mis en tête d'arriver par tous les moyens à être duc de Fleurus; placé auprès de Joseph comme major général et comme mentor, il se pâme d'admiration à chaque conception stratégique que lui communique le roi, et se prête à l'expédition d'ordres absurdes. Les chefs de corps ont la ressource de désobéir, et ils en usent largement; mais on pense ce que devient alors la discipline, et si les grands désastres sont évités, les échecs se multiplient. Après Talavera, où Joseph perd des canons et fait chanter le *Te Deum*, Napoléon se fâche et substitue Soult à Jourdan; mais il est déjà bien tard pour rétablir l'ordre et le succès.

*
* *

Louis est de plus en plus l'hypocondriaque de la famille. Depuis qu'on lui a fait épouser Hortense de Beauharnais, sa mélancolie naturelle se complique de jalousie. Il prête l'oreille aux propos

infâmes sur l'affection de Napoléon pour sa belle-fille; ses soupçons se fortifient quand l'empereur témoigne la velléité d'adopter un fils d'Hortense, ou tout au moins de lui assurer la couronne d'Italie; Louis, à qui pourtant la régence est offerte, refuse son consentement à l'adoption et formule ce refus dans des termes injurieux. Dans ces conditions, les relations entre les deux époux ne sont plus tolérables que lorsqu'ils sont éloignés l'un de l'autre. Hortense, qui n'en est pas encore à agréer des consolations dangereuses, s'absorbe dans l'éducation de ses enfants et dans l'essoufflement un peu vide d'une existence « qui, par les leçons prises à jour et à heure fixes, par les devoirs d'étude imposés, par les jeux même, les comédies de salon, les petites farces et les papotages, reste très pareille à la vie de pension ».

Quelque place que tiennent dans sa vie les préoccupations conjugales et médicales, Louis, au début de l'Empire, trouve le temps d'être ambitieux. Pendant la campagne d'Austerlitz, il se démène fort, d'abord dans son gouvernement militaire de Paris, puis à la tête d'une *armée du Nord*, rassemblée sur le bas Rhin : son excès de zèle lui fait même exagérer, c'est-à-dire, en somme, violer les ordres de son frère; il ne s'en obstine pas moins à croire toute sa vie qu'il a sauvé la France d'une invasion prussienne, en 1806. Un peu plus tard, quand les Hollandais, mis en demeure d'opter entre l'annexion et la monarchie, prient, bien à contre-cœur, Napoléon de leur désigner un roi, Louis se décide à aller régner à La Haye, beaucoup plus facilement qu'il ne l'a écrit après coup et que la postérité ne l'a cru. Ce qui est vrai, et ceci fait peu d'honneur à la perspicacité de l'empereur, c'est que, du jour même de son acceptation officielle, avant de quitter la France, Louis marque nettement son intention de servir avant tout les intérêts de ses nouveaux sujets. L'historien peut donner cet expressif résumé des discours d'apparat qu'on échange : « L'empereur, considérant que Louis est toujours son sujet, lui dit : « Vous êtes « d'abord un Français, vous êtes connétable de l'Empire, vous avez « la garde de mes places fortes; l'intérêt de la France commande, « vous devrez obéir. » Louis, se fondant sur les déclarations des députés hollandais, sur le vœu du peuple, sur la constitution qu'il a acceptée, répond : « Je suis un Hollandais, les peuples qui « m'acclament attendent de moi leur bonheur », et il objurgue son frère de faire la paix. Le fossé est creusé, les positions sont prises et déjà l'on sent la poudre. » Le règne écourté de Louis ne sera que le développement de ce malentendu. Il se rend compte bien vite que tout le monde en Hollande vit plus ou moins du commerce avec l'Angleterre, et, pour ne pas désespérer ses sujets, il se prête

à la violation du blocus continental. L'empereur, blessé dans une de ses idées favorites, gronde, menace, ne sait pas gré à Louis de l'activité déployée lors de l'alerte de 1809 et médite déjà d'annexer purement et simplement la Hollande.

Cependant, le fils aîné de Louis et d'Hortense, l'enfant que Napoléon parlait d'adopter, a été enlevé par le croup à La Haye. Pour la reine, désormais, « la Hollande verte et grise, aux eaux lentes et lourdes, c'est le royaume de l'ogre qui dévore les petits enfants ». Elle refuse obstinément d'y retourner, ensevelit son chagrin à Cauterets, puis l'étourdit à Paris. La commune douleur rapproche un instant les deux époux, et c'est alors que naît le futur Napoléon III; mais les scènes de jalousie recommencent bientôt, et une séparation intervient, qui sera définitive. Louis retourne en Hollande, où une maladive inquiétude lui fait changer de résidence tous les deux ou trois mois, de La Haye à Utrecht, à Loo, à Amsterdam, à Harlem. Hortense cherche le repos et l'oubli, tantôt dans les prédications mystiques de Mme de Krüdener, tantôt dans des rêveries moins innocentes : elle songe au divorce et a déjà fait son choix pour le jour où elle se croira libre; mais c'est encore un mystère pour l'élu et peut-être pour elle-même.

*
* *

Jérôme, le dernier venu et l'enfant gâté de la famille, avait été passé sous silence comme Lucien lors de la fondation de l'Empire, et pour des motifs analogues. Envoyé en croisière en Amérique pour faire son apprentissage d'officier de marine, il s'était attardé à Baltimore, où il avait fini par épouser, de son autorité privée, la très jolie fille d'un riche commerçant. C'était pour le frère du Premier consul un mariage romanesque, mais nullement déshonorant : les Patterson étaient autrement en crédit à Baltimore que les Clary, par exemple, à Marseille. Tout au plus pouvait-on accuser d'imprudente ambition la belle Elisabeth et surtout son père, car avant la cérémonie ils avaient été avertis qu'aux termes de la loi française, un jeune homme de vingt ans n'avait pas le droit de contracter mariage sans le consentement de ses parents. Ils avaient passé outre, connaissant mal Napoléon, et convaincus qu'il accepterait le fait accompli. Jérôme, lui aussi, dans l'enthousiasme de la lune de miel, ne prit pas garde à la note significative où les journaux français affectaient de parler de « sa maîtresse » : il s'embarqua avec Elisabeth, qu'à l'italienne il appelait *Elisa*, comptant qu'au seul aspect de la *Perle de Baltimore* l'empereur ébloui ouvrirait les bras au jeune ménage.

Avec Napoléon, ces coups de théâtres n'étaient possibles que quand il les avait lui-même machinés. A peine débarqué à Lisbonne, Jérôme apprit que lui seul pourrait obtenir un passeport pour se rendre auprès de son frère : quant à Elisabeth, si elle se hasardait sur le territoire français, elle serait immédiatement embarquée sur le premier vaisseau américain en partance. Un homme de cœur eût regagné Baltimore sans plus insister : Jérôme, mordu déjà par la tentation, laissa à Lisbonne sa femme enceinte, en lui laissant croire, en croyant peut-être lui-même qu'il allait fléchir l'opposition impériale. A Turin, il vit le luxe de cette cour où on lui offrait de prendre son rang de prince; on lui dit que Napoléon parlait, en cas d'obstination, de le traduire devant un conseil de guerre pour abandon de son poste : ses scrupules durèrent dix jours, ce qui était beaucoup pour lui. Pendant quelques mois, il adressa en Amérique des lettres où la tendresse débordait pour celle qu'il continuait à appeler sa femme, pour le fils qui était né après leur séparation : puis sa nouvelle existence de parade, de luxe et de volupté amena le complet oubli, comme il fallait s'y attendre et comme l'historien l'a si expressément décrit : « Ces gênantes images de femme et d'enfant s'effacent d'autant plus rapidement de sa mémoire que l'enfant, qu'il n'a jamais vu, n'est pour lui qu'une abstraction, et que la femme se perd au milieu des rivales sans nombre qu'il lui donne. Peu à peu, cela s'estompe, se fond dans la brume, ne paraît plus qu'une romanesque aventure de voyage transatlantique, et Jérôme finira par parler de sa « femme américaine » comme d'autres maris parlent de leur femme japonaise ou tahitienne : bonnes fortunes sans conséquences des relâches exotiques. »

Le principal coupable ici n'est pas ce triste sire, mais celui qui, en l'éloignant brutalement d'une femme aimante, fière et dominatrice, lui fait tourner le dos non seulement au devoir, mais sans doute à la vie sérieuse et digne. Quelques années plus tard, Napoléon écrivait au sujet d'Elisabeth Patterson : « Elle peut compter sur mon estime et sur mon désir de lui être agréable; lorsque je me suis refusé à la reconnaître, j'y ai été conduit par des considérations de haute politique [1]. » Ces considérations de haute politique, est-ce le principe de subordination des membres de la famille impériale, ou la pensée que les Bonaparte ne peuvent plus s'allier qu'à des princesses? Est-ce la susceptibilité jalouse de l'autocrate, ou la

[1] On pense bien que cette lettre a été éliminée de la *Correspondance* publiée sous la direction du prince Napoléon; reproduite d'abord dans un journal autrichien, elle figure dans l'édition Lecestre.

vanité bouffie du parvenu? Car les motifs sérieusement politiques ne sauraient être en cause ici : Jérôme, mari reconnu d'Elisabeth Patterson, ne serait pas devenu roi de Westphalie un jour plus tard, ni n'eût été détrôné une heure plus tôt; l'alliance marseillaise de Joseph a-t-elle eu une influence quelconque sur ses destinées royales[1]?

En attendant le mariage princier, retardé par le peu d'empressement du Pape à annuler la cérémonie de Baltimore, Napoléon, qui a conservé ses illusions sur la vocation et les capacités maritimes de son jeune frère, le fait embarquer à nouveau. Nommé à vingt et un ans capitaine de frégate, Jérôme, qui trouve le grade au-dessous de sa naissance, se déclare capitaine de vaisseau, sans que personne ose y contredire. Il va solennellement délivrer à Alger des captifs français ou italiens, et la presse stylée célèbre cet exploit renouvelé des croisades, sans ajouter que le consul de France avait préalablement négocié le rachat à beaux deniers comptants. Plus tard, en dépit des ordres formels de Napoléon, un amiral courtisan lui donne le commandement en second et la direction effective de l'escadre, qu'il mène en dépit du sens commun et qu'il abandonne pour regagner la France. Sans lui tenir rigueur, l'empereur lui constitue une maison princière, où Maury, fraîchement rentré en grâce lui aussi, figure en qualité d'aumônier. Puis c'est la guerre de Prusse qui éclate; le prince Jérôme, qui sait que les gens de son rang ont tous les dons innés, fait le stratégiste ainsi que tout à l'heure l'amiral, remet vertement à leur place des généraux éprouvés comme Vandamme, se tient prudemment, avec l'état-major de viveurs qu'il a recrutés au cours de ses escales dans les Antilles, à l'écart des affaires sérieuses, sauf à reparaître pour recevoir les clefs des villes prises et à se faire peindre impassible sous la mitraille par Horace Vernet débutant[2].

[1] Sur Elisabeth Patterson après la rupture, M. Masson donne en appendice de curieux renseignements. Cette femme, dont la passion politique a fait une martyre, et qui fut certainement à plaindre, montra jusqu'au bout les qualités de sa race, je veux dire l'esprit d'entreprise, de calcul et d'énergie. Si elle eut des mots foudroyants pour repousser les explications et les propositions de Jérôme, elle négocia avec Napoléon l'octroi d'un duché à son fils, et feignit même, pour décider l'empereur, de vouloir épouser un Anglais. En 1854, Napoléon III, dans un mouvement de générosité, et sans doute aussi pour être désagréable à son cousin le prince Napoléon, reconnut la qualité d'enfant légitime à Jérôme Bonaparte-Patterson; sur la réclamation des intéressés, le conseil de famille impérial restreignit l'effet de cette décision. On sait qu'à la mort du roi Jérôme un procès retentissant s'engagea, et fut perdu par le fils d'Elisabeth Patterson.

[2] A propos d'une autre toile, consacrée au mariage de Jérôme. M. Masson fait cette réflexion : « Regnault, sans souci de l'étiquette ni de la repré-

A Tilsit, des dépouilles de la Prusse, de la Hesse et du Brunswick, on fabrique un Etat qui sera le poste avancé du grand Empire en terre allemande, et qui permettra à Jérôme de s'intituler roi de Westphalie. Il arbore des armoiries compliquées, où Talleyrand a péniblement groupé tous les animaux héraldiques des Etats supprimés ou démembrés, et que M. Masson qualifie irrévérencieusement de « ménagerie »; mais il est médiocrement pressé d'aller régner à Cassel, et pour s'y rendre de Dresde, il passe par Paris, où il contracte un second mariage, autorisé celui-là, préparé et commandé par l'empereur.

Dûment endoctrinés, les théologiens de l'officialité de Paris ont déclaré nuls les engagements contractés à Baltimore : mais les cours catholiques seraient capables d'épiloguer sur la valeur de cette sentence, et pour plus de sûreté, on s'est rabattu sur une protestante, dont le père vient d'être fait roi par Napoléon. Catherine de Wurtemberg, instruite, spirituelle, est peut-être la princesse la plus accomplie d'Europe; mais, comme dit l'historien, sa « sentimentalité d'Allemande mûre » n'est pas ce qui convient à Jérôme; elle adore humblement ce mari plus jeune qu'elle, quand il faudrait le guider et le retenir. Après chacune des trahisons sans nombre dont elle est victime, il semble que ce soit elle qui ait besoin de pardon. Son attachement, qui se fera héroïque dans l'adversité, n'est point, sur le trône, assez éclairé pour prévenir les bévues, assez hardi pour dicter les mesures politiques. Si Napoléon avait moins ancré en lui le mépris de la femme, il confesserait parfois, en face des incartades ou des défaillances de Jérôme, que la belle Américaine eût mené d'une main plus sûre le roi et le royaume de Westphalie.

A Cassel, où l'on est entouré d'alliés incertains et d'ennemis presque déclarés, il faudrait des prodiges de politique pour ménager les Allemands, de fermeté pour dompter les velléités de révolte qui commencent à gronder en eux. Jérôme ne sait qu'osciller de la faiblesse à la brutalité, sans jamais cesser d'ailleurs d'être prodigue. Sa cour est la plus luxueuse de l'Europe, et son trésor est constamment à sec, malgré les dons de l'empereur, les sécularisations et les augmentations d'impôts. Il semble, comme le lui écrit Napoléon impatienté, que « le royaume de Westphalie soit une terre » bonne uniquement à nourrir et à divertir son propriétaire. Depuis que celui-ci bat monnaie, il s'imagine que ses

sentation des lieux, a groupé dans un palais de fantaisie Joseph qui était à Naples, Eugène et Auguste qui étaient à Milan, Louis et Hortense qui étaient sur la route de Lyon, Elisa qui était à Lucques, Pauline qui était à Plombières : c'est ce qu'on nomme un tableau d'histoire. »

ressources sont inépuisables, et prend un plaisir enfantin à distribuer par rouleaux les *jérômes*[1]. Ses largesses sont pour des Allemands d'une fidélité douteuse, et surtout pour ses favoris créoles[2]. Quant aux administrateurs et aux militaires que son frère a mis à sa disposition pour organiser son royaume, Lefebvre-Desnouettes, Eblé, Beugnot, Jollivet, il les accable de mauvais procédés ou d'exigences injurieuses, comme le jour où il prétend leur faire abdiquer la qualité de Français. Ce ne sont pas là les hommes qu'il rêverait d'avoir près de lui : il faut le veto de l'empereur pour l'empêcher de nommer secrétaire des commandements un Pigault-Lebrun et ministre des finances, le plus taré, avec Ouvrard, des spéculateurs parisiens.

Aussi, quand éclate la guerre de 1809, la Westphalie, au lieu d'être un point d'appui pour l'armée française, doit être soigneusement surveillée et contenue. Avec la complicité presque ouverte des populations, des bandes de partisans sillonnent le pays, forcent les caisses publiques, capturent un des grands dignitaires de la cour de Jérôme; le roi lui-même est sur le point d'être enlevé par sa propre garde et livré à la flotte anglaise : il faut un hasard pour trahir les conspirateurs, et une ronde d'employés français armés à la hâte pour les intimider. Jérôme en est rendu ridicule, et les démonstrations militaires qu'il exécute, au mépris des ordres de son frère, ne sont pas pour effacer cette impression. Comme il est Bonaparte, comme il règne sous le nom de Jérôme-Napoléon, le prestige français et impérial en est ébranlé par contre-coup dans toute l'Allemagne.

*
* *

L'aînée des sœurs de Napoléon, celle qui lui ressemblait le plus, Elisa, avait pâti sous le Consulat de la nullité de son mari; pendant que Mme Murat était gouvernante de Paris et que Mme Leclerc tenait une cour à Saint-Domingue, Mme Bacciochi était réduite au protectorat des gens de lettres. L'Empire ne tarda point à la dédommager. Peu attachée à Paris, depuis le refroidissement de sa grande intimité avec Fontanes, elle aspirait à un établissement en Italie. Napoléon eut d'abord cette faiblesse de lui conférer personnellement la principauté de Piombino, dans des conditions

[1] C'était le nom des pièces de 20 francs marquées à son effigie, dont quelques-unes circulent encore en France.

[2] « Il n'en est pas un qui ait montré une valeur quelconque comme soldat ou comme diplomate, pas un qui dans sa fortune lui ait rendu service, pas un qui dans son adversité lui soit resté fidèle. Il croyait avoir recruté une cour, et c'étaient des laquais. »

qui constituaient « le retour à la loi féodale, le retour au droit d'aînesse, le retour aux substitutions, l'élévation d'une femme, hors de toute règle, au-dessus de toutes les lois civiles et de toutes les lois politiques ». Mais c'était d'un Etat souverain qu'elle voulait être maîtresse, et à l'été de 1805, sur la demande des Lucquois, à qui Saliceti avait fait la leçon, Bacciochi fut nommé prince de Lucques; son prénom de Pascal, qui prêtait à rire aux Italiens, fut remplacé par celui de Félix. Sous son nom, sa femme allait gouverner Lucques : « Pascal-Félix jouera du violon, montera à cheval et en tombera; il paraîtra dans les cérémonies et fera le premier gentilhomme de son auguste épouse, mais s'il a des revenants bons, inattendus à coup sûr, vu ses débuts, ce sera à condition qu'il se tienne à sa place et ne se donne point des airs. Pour Elisa, la voici dans son rêve. Elle est maîtresse, souveraine, dictatrice... Certes, il est bien resté en elle de la pédante, de la donneuse de leçons, de l'élève de Saint-Cyr; sur le tempérament Bonaparte, l'éducation a tracé, et quelque chose de la veuve Scarron revit en cette Corse, lorsqu'elle réglemente, discute, institue, lorsqu'elle accable ses deux cent vingt-six mille sujets de lois bienfaitrices et d'arrêtés régénérateurs. Ce n'est plus un peuple, c'est une classe; ce ne sont plus des lois, mais des pensums. Néanmoins, c'est bien pensé, bien rédigé, bien appliqué. »

De cette activité fébrile en apparence, mais au fond très calculée, l'historien nous fait le piquant et détaillé tableau. Il montre Elisa se ménageant à Paris l'appui de gens influents; cajolant l'empereur comme il veut l'être, par des notes précises et des états de situation; annihilant doucement à son profit les garanties constitutionnelles qu'ont cru se réserver les Lucquois; confisquant les biens des couvents sous prétexte d'appliquer le Concordat; obtenant l'annexion à ses États de la principauté de Massa, et inondant l'Empire de marbres de Carrare; préparant enfin par ses insinuations la dépossession de la reine d'Etrurie, cette fille des Bourbons d'Espagne qu'elle brûle de remplacer à Florence. Elle joue à la Sémiramis, disons plutôt à la Catherine II : si, moins encombrant que le légendaire Ninus ou que le tsar Pierre, Félix Ier n'est pas supprimé, le diable n'y perd pas grand chose, et, à travers tant d'occupations, Elisa trouve le temps d'avoir un favori en titre, français ou italien, qui n'est que le premier de ses hommes de confiance et le plus défiant de ses sujets.

Lorsque, enfin, la reine d'Etrurie doit quitter Florence, Elisa éprouve une déception, car la Toscane est d'abord purement et simplement réunie à l'Empire et divisée en départements. Bientôt, par une seconde et plus grave innovation, son frère la nomme gou-

vernante générale de ces départements toscans, avec le titre de grande-duchesse et le nom d'*Elisa-Napoléon*. Ses pouvoirs sont à peu près ceux qu'aux dix-septième et dix-huitième siècles, plusieurs archiduchesses ont exercés à Bruxelles. Mais, et le mieux est ici de laisser la parole à M. Masson, « de ce que c'est autrichien, est-ce français? De tous les actes que sa condescendance envers sa famille a inspirés à Napoléon, celui-ci est peut-être le moins facile à justifier... Florence, c'est l'Empire, donc, ce sont des Français, et c'est une femme qui les gouverne!... C'est une atteinte directe au génie de la nation, à ses traditions et à ses lois. » L'empereur n'en est même point récompensé par la docilité de sa sœur, qui prétend traiter les affaires directement avec lui, par-dessus la tête des ministres dont elle s'indigne d'être officiellement la subordonnée.

*
* *

Ambitieuse et avide elle aussi, mais incapable de l'application qu'apportait Elisa à son métier de souveraine, Caroline Murat avait d'autres manières de capter les bonnes grâces de son frère. Tantôt elle profitait de sa robuste santé pour assister, seule femme de la famille impériale, à la distribution des aigles aux régiments, la gorge découverte sous les tourmentes de neige; tantôt elle ne rougissait pas de se faire la complaisante des amours impériales, ce qui avait le double avantage d'assurer son crédit tout en désobligeant Joséphine. Il ne lui suffisait pas de voir son mari, le paysan quercynois, le soldat jacobin, maréchal, prince, gouverneur de Paris, installé à l'Élysée avec plus de 500,000 francs de traitement, marguillier d'honneur de sa paroisse et rendant le pain bénit sous un dais : le ménage était dévoré à son tour de la soif irrésistible de régner.

Le domaine qu'on lui constitua pour commencer avait le caractère factice d'une improvisation : c'était, sur les deux rives du Rhin, une agglomération de territoires cédés par la Prusse, sécularisés ou conquis sur de petits princes, avec le titre de grand-duché de Berg, et Dusseldorf pour capitale. Ce manque d'homogénéité et de traditions historiques avait d'ailleurs ses avantages : « Point de voisins de famille, des limites que l'on peut pousser à l'infini, car il y a de quoi tailler en cette Allemagne. » Murat ne manqua point d'en profiter : à peine installé, sous prétexte d'exécuter les desseins de l'empereur, il arrondit ses Etats, sans reculer devant un conflit armé avec Blücher, qui occupait au nom du roi de Prusse les domaines contestés. Napoléon eut un vif accès de mécontentement, qui ne l'empêcha point, lors de l'établissement

de la confédération du Rhin, d'accroître de près du double les Etats de « Son Altesse Impériale Joachim ».

Au lieu de se répandre en effusions de gratitude, Son Altesse non seulement continua de solliciter, mais commença à se plaindre, et même à intriguer. Il rêvait d'étendre sa souveraineté aux dépens de l'empire français, et réclamait la cession de la place forte de Wesel, en osant bien faire valoir que ses enfants et futurs successeurs auraient leur frontière dégarnie du côté de la France! Napoléon indigné lui répliqua : « Il serait fort extraordinaire que, après les bienfaits dont le peuple français vous a comblé, vous pensiez à donner à vos enfants les moyens de lui nuire. » Rebuté de ce côté, Murat se tourna vers la Prusse, prête alors à rompre en visière à l'empereur : avec les procédés brutaux et les familiarités blessantes, il fit alterner des avances fort suspectes, des éloges inattendus du pacifique Frédéric-Guillaume. Dusseldorf vit s'ébaucher les convoitises, les inconséquences, les infidélités cyniques, qui devaient caractériser ailleurs la politique de Murat et de Caroline.

Tout en se préparant et en prenant leurs mesures, comme les autres membres de la famille, pour l'échéance si souvent attendue de la mort de l'empereur, les Murat le sollicitaient ardemment de troquer leur grand-duché contre un vrai royaume. Après la campagne de Prusse, où il avait rendu d'inappréciables services à la tête de la cavalerie, Joachim crut toucher au but; le peuple de Varsovie l'acclamait quand il cavalcadait en costume polonais, et les gentilshommes se plaisaient à lui parler de leurs anciens rois-généraux, de Sobieski surtout. Le silence de Napoléon semblait autoriser le déguisement et les espérances de son beau-frère; puis soudain, à l'entrevue de Tilsit, les arrangements pris avec Alexandre : « Allez-vous-en mettre votre uniforme de général; vous avez l'air de Franconi! »

Après la déception polonaise, la déception espagnole [1]. Murat, lieutenant impérial dans la péninsule, exécute le plan politique de son beau-frère, et va même de l'avant sur les points où ses instructions sont volontairement incomplètes. Il compte bien qu'en détrônant les Bourbons, c'est pour lui qu'il travaille. Quand la besogne est faite, on lui signifie qu'il doit céder la place à Joseph, et recevoir, pour compensation, le petit trône de Naples. Le coup est si rude qu'il en tombe malade.

A Naples, il trouve un royaume saigné à blanc par Joseph, et

[1] Nos lecteurs n'ont pas perdu le souvenir des intéressantes études de M. Geoffroy de Grandmaison sur *Murat en Espagne*.

des ministres qui entendent bien dérober à ce soldat la direction effective des affaires; mais la finesse gasconne a raison de la ruse napolitaine. *Joachim-Napoléon* est, d'ailleurs, abondamment pourvu de ce prestige extérieur, de ce panache dont raffolent ses nouveaux sujets. Une descente anglaise, brillamment et théâtralement repoussée, en fait l'idole des Napolitains. « Ces navires pavoisés, ces troupes en parade de fête, ces salves de réjouissance, ces fleurs, ces oriflammes battant, cet appareil de joie officielle, au milieu de qui la dernière attaque anglaise a mêlé la volupté suprême de la mort, ont laissé à ce peuple l'inoubliable sensation de s'être senti brave un jour. »

Mais si un tel triomphe console Murat, sa femme, elle, est inconsolable de n'être que sa première sujette et de ne point gouverner personnellement comme Elisa. Elle emmêle plus que jamais les intrigues politiques aux intrigues galantes. A Paris, elle a eu des bontés pour Junot, qui commandait la garnison, et pour Metternich, qui était un futur chancelier d'Autriche; à Naples, après un caprice aristocratique pour La Vauguyon, elle se prend de passion pour le ministre Daure, un homme d'esprit et un faiseur, avec lequel elle va tout simplement comploter le détrônement de son mari.

*
* *

Pauline (car une fois l'Empire proclamé, le nom de *Paulette* est proscrit comme trop familier), Pauline se soucie fort peu, pour sa part, d'aller faire le bonheur de quelques milliers ou même de quelques millions d'Italiens. Quand elle est investie de la principauté de Guastalla, c'est tout au plus si elle en conserve le titre; pour le domaine, elle s'empresse de le vendre à bon compte au royaume d'Italie, et avec la moitié du prix, elle se passe la fantaisie de la terre du Raincy. Car c'est Paris qu'il lui faut, ses plaisirs, ses magasins surtout, ses couturières et ses marchandes de mode [1]. La seule ombre au tableau est la présence de Borghèse, le second mari; pour l'épouser, son impatience n'a pu attendre la fin de son deuil de veuve; il l'ennuie à présent, avec ses poses de bellâtre et son intarissable babil. Napoléon, indulgent aux lubies de sa petite sœur, et même à ses vices, découvre au pauvre Camille une vocation militaire insoupçonnée jusque-là; il

[1] Sur les dépenses de luxe de Joséphine et des princesses, M. Masson a accumulé de curieux détails, empruntés en partie à des documents inédits, et en partie à des ouvrages spéciaux, notamment au livre de M. Maze-Sencier, *les Fournisseurs de Napoléon*.

l'envoie se couvrir de gloire à Boulogne et en Allemagne, pendant qu'à Paris sa femme le couvre de ridicule. C'est l'époque où Pauline fait momentanément infidélité aux aides de camp pour s'attacher presque exclusivement à un gentilhomme de vieille souche provençale, peintre amateur, causeur aimable, fin courtisan, bon administrateur au besoin, car il sut mettre en ordre les finances de la princesse Borghèse en 1806 et le musée du Louvre après la saignée de 1815.

De tout temps assez frêle, Pauline paye dès lors de sa santé une existence si contraire à l'hygiène et à la morale; quitte à passer les nuits au bal, elle reste des journées sur sa chaise-longue et ne voyage plus qu'en litière. Vraiment et sérieusement souffrante, elle a, comme beaucoup de femmes nerveuses, des préoccupations et des exigences de malade imaginaire; défiante à l'excès des courants d'air, elle les guette avec une bougie le long des jointures des portes, qu'elle fait calfeutrer et presque murer. Partout, même en voyage, il lui faut son bain et sa douche de lait; pour faciliter la douche, elle enjoint au besoin à ses hôtes de faire percer le plafond de l'appartement qui a été mis à sa disposition.

Dans le gouvernement de sa maison, elle est à la fois minutieuse et imprévoyante; elle rédige sur le service de ses gens « presque autant de règlements que son grand frère fait de décrets »; elle garde même, de sa première éducation, le goût des petites économies qui ressemblent parfois à des ladreries; mais, incapable de se refuser une fantaisie, elle est perpétuellement endettée. Quant à la politique, aux affaires sérieuses, aux intrigues même, elle en a l'horreur : c'est à grand peine qu'une fois par hasard, en faisant appel à ses sentiments ou plutôt à ses ressentiments de famille, Caroline l'entraîne à une démarche contre les Beauharnais. D'ordinaire, comme dit M. Masson, « sa diplomatie consiste à démêler les mérites respectifs de la pâte amère, de la pâte liquide, du lait de rose et de la pommade au concombre; sa sévérité s'exerce sur les fournisseurs qui lui manquent de parole, et sa tyrannie, qui n'est pas sans des agréments, ne s'étend que sur des sujets choisis, des esclaves volontaires — et universellement enviés ».

Si décidé que soit Napoléon à fermer les yeux, sa colère éclate de temps en temps, surtout après certain mystérieux voyage en Provence, dont les eaux n'ont été que le prétexte. Pour mettre fin au scandale, et aussi pour rendre aux Turinois une cour, il nomme Borghèse gouverneur général des départements piémontais, et ordonne à Pauline d'aller rejoindre son mari. Elle obéit en boudant, s'esquive le plus tôt qu'elle peut, joue si bien la maladie et l'attendrissement qu'elle finit par arracher à l'empereur, non seulement

la permission de vivre à Paris, mais la constitution de revenus indépendants.

*
* *

Le personnage le moins embarrassant, au lendemain du couronnement, n'était pas Mme Laetitia, cette veuve d'un hobereau corse devenue soudain mère d'un empereur : il y avait du ridicule à la traiter en princesse et de l'ingratitude, de l'inconvenance même, à la laisser au rang de simple particulière.

Pour se donner le temps de la réflexion, pour asseoir définitivement aussi sa propre autorité de chef de famille, Napoléon s'abstint de rien faire pour sa mère, tant qu'elle ne se serait pas nettement et officiellement prononcée contre les velléités matrimoniales de Lucien et de Jérôme. Puis, coup sur coup, sans souci de ménager les apparences, il la paya de son concours en la déclarant Altesse Impériale avec le titre de *Madame*, en lui conférant le protectorat officiel de toutes les maisons de Sœurs hospitalières, en lui constituant une maison d'honneur où figurait un des plus grands noms de la vieille France. A Paris, elle est installée au somptueux hôtel de Brienne, qu'elle a racheté de Lucien; l'empereur y joint pour l'été le château historique de Pont, connu jadis sous le nom de Pont-le-Roi. Si, pendant le Directoire, l'acquéreur a rasé les futaies du parc, les constructions du temps de Louis XIII ont gardé grand air dans leur délabrement : « C'est beaucoup plus beau que Brienne », écrit Napoléon, et l'éloge est flatteur sous sa plume, car du temps lointain où il était élève des Minimes, l'ineffaçable impression lui est restée du faste des Loménie. Il donne 160,000 francs de sa cassette, sans parler de tapisseries des Gobelins, moyennant quoi les bâtiments sont remis en état et les appartements meublés pour la solennelle prise de possession de Madame.

Etre protectrice et comme supérieure honoraire des Filles de Saint-Vincent de Paul; avoir des maréchales pour dames pour accompagner, et le chef de la maison de Brissac pour chambellan; promener son train de la maison de ville des Brienne à l'habitation de campagne des Bouthillier, c'est quelque chose assurément. Mais Laetitia, qui tient aux honneurs, qui se plaint quand on les lui refuse ou quand on les lui mesure, apprécie davantage encore les revenus sur lesquels elle peut épargner en prévision des mauvais jours. Son amour-propre et sa cupidité se mettent d'accord pour réclamer, au lieu d'une simple pension, soit un douaire assigné sur certaines contributions, à l'imitation de ce qui s'est fait jadis pour les reines mères, soit une rente apanagère solennellement attribuée sur le trésor. A ce quémandage, un littérateur de la maison se charge de

donner une forme sentimentale, fleurie, où l'âpreté corse se déguise sous un étalage de rhétorique : « Croyez, Sire, que tous les Français, que les pères de famille verraient avec attendrissement cet acte de piété filiale. Vos lois tendent à rétablir les vertus domestiques; vous les influencerez sûrement par un si noble exemple... Quand je vous invite à donner plus d'éclat à mon existence, ce ne sont pas de vaines jouissances que je recherche. Vous pouvez voir que mes idées se lient à un sentiment maternel qui ne sépare pas ma gloire de la vôtre. » Ces considérations soi-disant morales soulèvent le cœur : on serait plus indulgent à Madame Mère, si elle tendait la main sans phrases.

Chez elle, le contraste est frappant entre la majesté du masque, digne d'une matrone romaine, et la vulgarité du langage : elle commande le respect quand elle se tait, et soulève le rire dès qu'elle ouvre la bouche. La trivialité de son accent n'est rien auprès de celle de ses propos, et ses façons de parler sont pourtant moins ridicules que ses procédés : remarquant que sa dame d'honneur n'a point de cachemire, ne pousse-t-elle pas l'attention jusqu'à lui en envoyer un... avec la facture?

*
* *

En dehors des princes proprement dits, il faudrait faire mention du cardinal Fesch, dont l'importance grandit à mesure que les affaires ecclésiastiques s'embrouillent. Il y a chez ce déconcertant personnage comme deux hommes bien distincts. D'un côté le parvenu infatué, qui croit que sa diplomatie a raison de la curie romaine; le jouisseur cupide, qui brocante des tableaux, spécule sur son hôtel de la Chaussée d'Antin, réclame à tout propos l'augmentation de sa dotation; le prélat ambitieux, qui veut cumuler avec l'archevêché de Lyon non seulement la coadjutorerie de Ratisbonne, mais l'archevêché de Paris, par la bonne raison que c'était l'usage pour les princes ecclésiastiques de l'ancien empire allemand. En regard, voici un prêtre sincère et zélé, qui s'entremet pour défendre la prérogative pontificale, qui donne ses soins au développement des missions, qui s'entoure de jeunes ecclésiastiques de talent, car sous la Restauration ils marqueront presque tous (sans se réclamer bien entendu du patronage de Fesch). M. Masson est disposé à s'en prendre au cardinal de la diffusion des idées ultramontaines dans le clergé français : n'était-ce point plutôt une inévitable conséquence de la Révolution, du Concordat, de la politique religieuse de Napoléon? La question serait intéressante à creuser, si nous disposions de plus de place, et si M. Frédé-

ric Masson ne se préparait pas à faire une étude spéciale du rôle de Fesch, en traitant de la Grande-Aumônerie.

*
* *

A cette date de 1809, où le divorce de Napoléon va si profondément modifier la situation de sa famille, les royaumes qu'il a créés sont donc tous sans fondements durables, tant par la force même des choses que par le fait des rois improvisés; ils éparpillent et affaiblissent la puissance française, qui devait en être consolidée. Il y a plus : une élévation si imprévue a porté la désunion et la tristesse au foyer de ceux qui en ont été l'objet, il n'en faut excepter que Jérôme, parce que sa femme est décidée à l'idolâtrer quand même, et Eugène, qui est un mari modèle. Mais quant aux autres, « sur tous ces couples qui eussent pu être heureux, l'esprit de royauté a soufflé pour les désunir. Julie rêvait un mari bourgeois, Hortense un mari amant; ces deux se trouvent victimes. Elisa règne en Toscane comme elle eût régné dans un village, dans une maison en Corse; partout elle eût domestiqué son mari. Il est vraisemblable que quel qu'eût été l'époux, Pauline l'aurait traité comme Borghèse. Mais pour Caroline, c'est bien le goût du trône qui met le trouble entre elle et Murat ».

Mélancolique conclusion qui deviendra plus sombre encore après la déchéance de ces rois éphémères, condamnés à rentrer dans la vie privée dont ils auront perdu l'habitude et le goût. Puisse M. Frédéric Masson ne pas trop nous faire attendre la suite de la tragi-comédie historique, dont il vient de dérouler le troisième acte ! Nous nous refusons à partager les craintes qu'il exprime dans son avant-propos : « Je m'y suis pris tard; je croyais aux longs jours et aux vastes espoirs; les jours s'abrègent et les espoirs diminuent. » Tous ses lecteurs lui répondront que jamais son style n'a été plus alerte, jamais sa pensée plus nette, jamais sa verve plus mordante, et que parler ainsi du poids des ans, c'est s'exposer, pour la première fois, à n'être point compris.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

ÉTUDES D'HISTOIRE AFRICAINE

LA POLITIQUE DE L'ALLEMAGNE EN AFRIQUE

LES POSSESSIONS ALLEMANDES [1]

XII

Les Allemands ne sont donc pas restés inactifs. S'ils sont en retard sur plusieurs points, ils ont par ailleurs sérieusement travaillé. Nous n'en voulons pour preuve que les nombreuses entreprises de plantations et d'élevage créées depuis quinze ans, les factoreries et comptoirs d'échange qui se multiplient sur la côte et gagnent peu à peu dans l'intérieur, les relations directes de plus en plus fréquentes qui se sont établies entre Hambourg et l'Afrique allemande. Toutefois ces efforts n'ont pas encore produit de résultats bien tangibles, et le mouvement commercial de ces régions est loin d'avoir pris son essor [2]. Les importations ont augmenté sensiblement en raison des travaux publics engagés, mais les exportations restent à peu près stationnaires. Il est vrai que depuis quelques années les colonies allemandes ont joué de

[1] Voy. le *Correspondant* des 25 janvier et 10 mars 1900.

[2] Nous groupons ici quelques renseignements statistiques sur le mouvement commercial des colonies allemandes.

En mille francs :

	Importation.	Exportation.	Mouv. commercial total.
	TOGO		
1894	2,800	3,617	6,417
1895	2,937	3,812	6,749
1896	2,350	2,050	4,400
1897	2,470	964	3,434
	CAMEROUN		
1895	5,125	5,125	10,250
1896	6,675	4,950	11,625
1897	6,699	4,632	11,331
1898	7,075	7,369	15,444

malheur. Une épizootie générale a détruit les troupeaux dans le Sud-Ouest. Au Togo, une sécheresse extraordinaire a anéanti les récoltes, et l'Est africain a été ravagé par les sauterelles. Il faut tenir compte aussi de l'extrême jeunesse de toutes les entreprises agricoles qui ne seront pas en plein rapport avant trois ou quatre ans; enfin l'Afrique allemande est encore dépourvue de voies de communication, ce qui enlève toute valeur commerciale aux quatre cinquièmes de son territoire.

En dehors de ces causes d'infériorité accidentelles ou temporaires, y en a-t-il d'autres plus profondes où serait engagée la responsabilité de la puissance coloniale elle-même? La question est délicate, mais à voir les choses de près, il ne semble pas que les Allemands soient à l'abri de tout reproche. La colonisation d'un pays neuf comprend plusieurs opérations très distinctes. Il y a d'abord la période préparatoire; voyage d'exploration et prise de possession militaire et diplomatique. Ici, les Allemands ont fait leurs preuves; ils ont toujours eu ce qu'ils voulaient et ont mené leurs campagnes avec beaucoup de dextérité. Viennent ensuite les grands travaux de premier établissement, puis les rapports avec les indigènes, ou, si l'on peut ainsi parler, l'utilisation des forces sociales de la région. Lorsque le terrain est ainsi préparé, l'heure est venue pour le colon de diriger ses plantations et pour le commerçant d'installer ses comptoirs. Or si les Allemands font d'excellents planteurs et des commerçants hors ligne, ils ont négligé complètement les deux opérations préliminaires. Ils plantent des cacaoyers au milieu de populations hostiles, sans savoir s'ils pourront transporter leurs récoltes à la côte, ni les embarquer à bord de leurs vaisseaux. Les Belges ont procédé tout autrement au Congo. Ils ne se sont portés en avant qu'après avoir assuré leurs

	Importation.	Exportation.	Mouv. commercial total.
	SUD-OUEST		
1897	6,109	1,559	7,668
	EST		
1894	8,959	6,096	15,055
1896	10,815	5,150	15,965
1897	11,690	6,386	18,076
1898	20,500	7,495	27,995

RÉCAPITULATION

Importations totales aux colonies en 1894-95 . . .	19,879	
Importations totales aux colonies en 1897-98 . . .		36,154
Exportations totales des colonies en 1894-95 . . .	14,838	
Exportations totales des colonies en 1897-98 . . .		17,387
Mouvement commercial total en 1894-95 et en 97-98.	34,717	53,541

derrières et ménagé leurs débouchés, et les Portugais eux-mêmes, qu'on critique souvent avec beaucoup d'injustice, ont consacré leurs premiers efforts à la construction de leurs chemins de fer. Chez les Allemands, au contraire, après quinze ans d'occupation, le Cameroun et le Togo n'ont pas un kilomètre de rail et l'Est ne possède qu'un petit tronçon mal placé et inutile. Seul, le Sud-Ouest présente une ligne de pénétration dont l'importance stratégique et politique n'est pas douteuse, mais dont la valeur commerciale est insignifiante. Enfin, aucun port n'est sérieusement aménagé. Il y a eu là une série de graves erreurs qui pèsent aujourd'hui sur la situation économique des colonies allemandes.

Une autre faute doit être signalée, d'un caractère tout différent. L'Allemand a la main lourde, et a médiocrement réussi auprès des populations qu'il était appelé à diriger. Il a certainement une part de responsabilité dans les révoltes qui ont ensanglanté le Sud-Ouest, le Cameroun et l'Est, et dans l'esprit de méfiance et d'hostilité que lui témoignent les indigènes. Sans doute, il faut faire la part de l'inexpérience d'un personnel improvisé que rien n'avait préparé à ces difficiles fonctions, mais il est impossible de ne pas rappeler ici les sinistres exploits des plus hauts représentants de l'autorité allemande sur les rivages d'Afrique. Les Peters et les Leist ont pu être d'héroïques explorateurs, mais, assurément, ils n'avaient pas les qualités requises pour inspirer confiance aux indigènes, les attirer et établir avec eux des relations d'amitié et d'intérêt. Or il n'y a pas là une simple question de morale chrétienne. Sans doute, dans les pays tempérés où s'acclimate l'Européen, on a vu souvent les conquérants opprimer et dépouiller la race indigène, la refouler au loin ou même l'anéantir Telles furent, dans toute l'Amérique, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Cap, les conséquences de l'invasion blanche. C'est assurément un crime contre l'humanité, mais il peut n'avoir pas de conséquences fâcheuses au point de vue politique ou économique. Dans les pays tropicaux, au contraire, où l'Européen est impuissant à supplanter les indigènes, il est bien forcé de vivre avec eux, car il en a besoin pour mettre le sol en valeur, et pour établir les courants commerciaux dont il compte profiter. Il doit donc avant tout se concilier les races inférieures qu'il prétend appeler à la civilisation, et s'il est obligé de se faire craindre pour être respecté, son rôle est essentiellement celui d'un éducateur, d'un arbitre, d'un protecteur. Les Allemands ont-ils ainsi compris leur mission? Nous laissons à leurs tribunaux le soin de nous répondre [1].

[1] La conquête de l'Afrique par l'Europe a de bien tristes pages à son

Nous ne voudrions pas cependant terminer sur une note aussi grave cet exposé de la situation actuelle de l'Afrique allemande; s'il y a eu des fautes commises, il y a eu aussi de belles œuvres, et les causes qui ont entravé son développement peuvent aisément disparaître. Tôt ou tard, les chemins de fer seront faits et porteront la vie de tous côtés; tôt ou tard, les ports seront creusés, les

actif, et je ne crois pas que parmi toutes les nations civilisées, il y en ait une seule dont la conscience puisse être tout à fait en repos : trop souvent l'Européen débarqué en Afrique perd toute notion du bien et du mal. Il est malheureusement à craindre que l'Allemagne n'occupe ici une place fâcheuse. Nous ne voulons certainement pas en faire retomber la responsabilité sur le pays, qui plusieurs fois a dénoncé le scandale, ni sur le gouvernement qui l'a réprimé, mais il faut au moins reconnaître que l'Allemagne a été bien mal servie par ses représentants. C'est ainsi, par exemple, qu'au Togo et au Cameroun l'esclavage a fleuri avec la complicité et l'appui des Allemands et à leur profit. Lors de l'entrée de nos troupes à Abomey, nous avons trouvé parmi les papiers du roi Béhanzin une quittance de l'agent Richter, de la maison Wolber et Brohm, aux termes de laquelle ce dernier reconnaissait avoir reçu une troupe d'esclaves en échange d'un lot de fusils Winchester d'une valeur de 400 livres sterling. La même maison Wolber et Brohm a reconnu également avoir reçu de l'Etat du Congo 20 livres par esclave fourni à la Compagnie du chemin de fer. Le voyageur allemand Krause a confirmé ces faits et d'autres semblables : « De Salaga, dit-il, les esclaves sont conduits à Togo, et je vois les mêmes individus qui emmènent cette marchandise humaine revenir avec de l'eau-de-vie, de la poudre et des fusils. » (*Kreuzzeitung*, février 91.) On a bien dit que ces esclaves étaient des *travailleurs libres!* mais l'*Hamburger Echo* a publié en 1891 une lettre convaincante du médecin chargé par les recruteurs d'esclaves de procéder à l'inspection médicale des indigènes expédiés au Congo. « Le spectacle qui s'offrit à mes yeux, dit-il, devrait remplir de pitié tout cœur humain. Dans un réduit de 25 mètres de long sur 6 de large se trouvaient entassés 201 hommes et 80 femmes. Chacun de ces infortunés avait le cou enserré dans un cercle de fer par lequel il était attaché à ses voisins... L'envoi se fait aux frais de la maison hambourgeoise Wolber et Brohm, qui m'a recommandé de me montrer extrêmement difficile, la maison entendant ne livrer que de la marchandise de première qualité. » On conçoit que ces faits, une fois connus, aient provoqué une vive émotion en Allemagne. Le docteur Kayser, chef de la section coloniale, les a vigoureusement flétris à la tribune du Reichstag, mais l'effet n'en était pas moins produit. Au reste, de pareils faits n'ont rien d'étonnant pour qui connaît les principes hautement affichés de certains explorateurs allemands, et non des moins illustres. « Nous n'allons pas en Afrique pour faire des grimaces philanthropiques, dit l'un d'eux avec une cynique franchise. La race blanche doit supplanter la race noire, et la façon la plus pratique d'arriver à ce résultat, c'est l'extermination des nègres : les peuplades noires n'ont aucun droit à l'existence. » Le livre que Peters a consacré au récit de son voyage est rempli d'aphorismes du même genre, qu'on peut rapprocher également de cette déclaration de Fritsch : « La chasse aux nègres est un sport très agréable. » On juge des excès effroyables auxquels ont pu se livrer de pareils individus envoyés en

indigènes soumis ou réconciliés, et les Allemands recueilleront le fruit de leurs peines. En attendant, il faut bien constater que les résultats obtenus jusqu'ici sont minimes. En 1898, les Allemands n'ont exporté dans leurs colonies que pour 17 millions et demi de francs[1], et n'y ont acheté que pour 5 millions et demi de marchandises. Ce total de 23 millions est bien insignifiant, comparé

pleine Afrique avec des pouvoirs illimités. Le scandale fut tel que le gouvernement dut plusieurs fois intervenir sous la pression de l'opinion publique révoltée. Au Cameroun, l'assesseur Wehlau avait fait tuer toutes les femmes d'un village, puis il fit conduire les hommes au pied d'un mât de pavillon surmonté des couleurs impériales, les scalpa vivants et les laissa mourir de faim. Pendant ce temps, le gouverneur Leist s'amusait à fouetter à mort toutes les femmes qui lui tombaient entre les mains après s'être livré sur elles à d'abominables outrages. Tous deux furent poursuivis et condamnés à la destitution. Dans l'Est, le docteur Peters, haut commissaire impérial, fut dénoncé au Reichstag par M. Bebel, comme coupable d'atrocités analogues. Il s'était créé un harem de femmes noires sur lesquelles il exerçait d'ignobles violences, et qu'il faisait mourir dans les tourments les plus barbares au moindre soupçon d'infidélité. Il fut également arrêté, révoqué et privé de tous ses droits. Dans la même région, M. Schrœder, directeur d'une des plus importantes Compagnies de plantation, convaincu de meurtres et de cruautés sans nombre, fut condamné à quinze ans de prison. Enfin, tout récemment, dans le Sud-Ouest, un officier, malheureusement porteur d'un des plus beaux noms d'Europe, vient d'être condamné par un conseil de guerre pour avoir assassiné des nègres avec des raffinements invraisemblables. Pour quatre ou cinq faits publiquement réprimés, combien en reste-t-il d'inconnus et d'impunis! On conçoit toutes les haines qui s'accumulent dans le cœur des vaincus, et comme ils doivent être peu disposés à entrer en relations d'amitié ou d'affaires avec ceux qui viennent leur apporter les bienfaits de la civilisation.

[1] Encore faut-il remarquer qu'une bonne partie des exportations de l'Allemagne aux colonies sont des matériaux de construction pour travaux publics achetés par le gouvernement colonial. La part du commerce privé qui est le véritable criterium de la prospérité d'une colonie doit être diminuée d'autant. En outre, la valeur morale du commerce privé allemand est souvent très médiocre. Les spiritueux y occupent une place énorme (3 à 4 millions) sans parler du tabac, de la poudre et des armes. Hambourg contribue pour une très large part à empoisonner l'Afrique par les plus abominables mixtures. M. Windthorst a donné jadis au Reichstag des détails stupéfiants sur ce commerce. « La caisse de douze bouteilles, disait-il, revient au Cameroun à 2 marks 40 (3 francs), dont 0 mark 80 pour le liquide, et le reste pour les frais d'emballage et de transport. « On juge de la qualité d'un alcool qui coûte un peu moins de 9 centimes la bouteille verre non compris. Si les calculs de M. Windthorst sont exacts, les Allemands importeraient donc annuellement de 15 à 16 millions de bouteilles d'alcool dans leurs colonies, c'est-à-dire de quoi intoxiquer des tribus entières. On conçoit que le pasteur Stoecker ait pu s'écrier, en parlant des maisons de Hambourg enrichies par ce trafic : « A côté des missions religieuses, il y a des missions diaboliques. »

au mouvement gigantesque du commerce allemand qui dépasse 11 milliards[1], et les 5 ou 600 commerçants, planteurs ou industriels qui sont allés chercher fortune dans les possessions de l'empire ne font pas grande figure auprès des 50 millions d'Allemands répandus aujourd'hui dans la mère patrie, surtout si l'on songe que de 1883 à 1900 plus d'un million d'émigrants ont quitté les ports de l'Allemagne[2].

Les consuls anglais se sont emparés de ces chiffres pour en faire des gorges chaudes, et n'ont pas ménagé à leurs concurrents les plus acerbes plaisanteries[3]. Mais il serait, en vérité, absolument injuste de les suivre sur ce terrain, et d'après ces premiers résultats de condamner en bloc la politique allemande. Il faudrait remarquer, d'abord, que ce domaine colonial ne coûte pas cher à ses possesseurs. Le budget de 1899 ne prévoit pour l'empire qu'une dépense de 17,664,000 francs[4], ce qui n'est pas une bien lourde charge pour

[1] Ce total est évidemment peu de chose en soi, mais il acquiert de l'importance si on le compare au mouvement commercial total des colonies allemandes (53 1/2 millions de francs). Il fait ressortir à 43 pour 100 la part de l'Allemagne, ce qui est considérable, car il faut tenir compte des conditions difficiles où se trouvait l'Allemagne pour lutter avec ses concurrents. Une grande partie du Cameroun dépend étroitement du Niger; tout l'Est africain dépend de Zanzibar, et le Sud-Ouest, de l'Angleterre, grâce au port de Walfish-bay. L'Angleterre avait donc sur l'Allemagne des avantages dont elle a su profiter. C'est aux Allemands à se défendre en créant des chemins de fer et en creusant des ports. En attendant, l'Angleterre et ses colonies prélèvent près de 40 pour 100 du commerce des colonies allemandes. Les Indes et Zanzibar figurent dans ce chiffre pour près des trois quarts. Les maisons indoues pullulent dans l'Est africain, et tout le petit commerce est entre leurs mains.

[2] Dont environ 10,000 seulement pour toute l'Afrique.

[3] L'un d'eux s'est amusé à rapprocher le nombre des colons allemands (500 ou 600) du nombre des membres de la Société coloniale allemande (30,000) : « Chaque colon, dit-il, a 40 ou 50 parrains. C'est là un record que, seules, pourraient battre les Sociétés chrétiennes pour la conversion des Juifs. »

[4] Les budgets des colonies allemandes d'Afrique se présentent pour 1899 avec les chiffres suivants aux recettes comme aux dépenses :

Togo	1,005,100 fr.	Sud-ouest . . .	9,349,000 fr.
Cameroun . . .	2,141,500 fr.	Est africain. . .	10,620,000 fr.

Les recettes se décomposent de la manière suivante (en francs) :

	Togo.	Cameroun.	Sud-ouest.	Est af.	Totaux.
Impôts directs.	33,750	35,000	13,000	437,500	519,250
Douanes.	625,000	750,000	625,000	2,187,500	4,187,500
Autres recettes locales . .	28,750	127,000	75,000	513,000	743,750
Subvention de l'empire . .	317,600	1,229,000	8,636,000	7,482,000	17,664,000
Totaux. . .	1,005,100	2,141,000	9,349,000	10,620,000	23,115,100

Sur ces totaux, les dépenses militaires figurent pour 5,577,000 francs, et

ses finances. On peut doubler ou tripler cette somme pour faire face aux travaux publics indispensables; elle n'en restera pas moins assez faible, car dans l'autre plateau de la balance l'Allemagne peut mettre les 10 à 12 millions de clients noirs qu'elle s'est acquis, et qu'il dépend d'elle de conserver pour le plus grand bien de son commerce et de son industrie; elle peut y mettre encore 8 à 900,000 kilomètres carrés de terres vierges et fécondes, qui produisent ou produiront un jour ou l'autre du coton, du café, du riz, du tabac, du caoutchouc, du cacao, de l'huile de palme, etc., etc., tous produits tropicaux qui encombrent les docks de Hambourg. Sans doute, le temps est encore éloigné où l'Afrique allemande pourra affranchir la mère patrie du tribut de 6 à 700 millions que, de ce chef, elle paye annuellement à l'étranger; mais la colonisation est, on le sait, une œuvre de très longue haleine où l'on doit compter non par années, mais par générations. Si l'on avait dit aux spirituels contemporains de Voltaire que cent quarante ans après eux, les champs de neige du Canada représenteraient une valeur commerciale de 1300 millions et nourriraient une population blanche de 5 millions et demi d'habitants, ils auraient sûrement crié au rêve et à l'imposture. De même les intraitables libéraux de 1830 et de la monarchie de Juillet, qui voyaient dans l'Algérie le tombeau de notre fortune et la ruine de nos finances seraient fort étonnés de nos jours en constatant que notre colonie, si modeste soit-elle, échange 600 millions de produits avec le monde entier (dont les trois quarts avec la France) et possède 500,000 habitants de race européenne. Ici, comme ailleurs, il faut laisser au temps le soin de remplir son office et se garder de juger l'œuvre coloniale d'un peuple parce qu'il a perdu quelques années en fausses manœuvres, parce que des tribus se sont soulevées, ou que les débutants ont fait faillite. Ce sont des maux inhérents à toute entreprise humaine. Si la matière première est bonne et que la métropole soit de taille à défendre son patrimoine l'avenir est assuré : peut-être les pages qui précèdent auront-elles montré que ces deux conditions sont réalisées pour l'Afrique allemande.

XIII

Nous pourrions nous arrêter sur ces perspectives rassurantes et conclure que l'Allemagne trouvera dans les territoires où flotte

les travaux publics pour 7,626,000 francs (non compris les dépenses afférentes au chemin de fer de Dar-es-Salam aux lacs qui seront, le cas échéant, prélevées sur fonds d'emprunt).

aujourd'hui son drapeau la récompense de ses sacrifices et de ses labeurs. Mais cette conclusion serait très insuffisante, car elle réduirait à de bien médiocres proportions le rôle dévolu à la nation germanique. Déjà, dans le cours des pages qui précèdent, nous avons eu maintes fois l'occasion de voir les choses de plus haut et de plus loin. Il nous paraît nécessaire avant de clore cet exposé de la politique allemande d'apprécier les chances d'avenir qu'une sage prévoyance lui a réservées.

Rien n'est moins assuré du lendemain que la situation présente de l'Afrique. Sans doute, le continent tout entier se trouve aujourd'hui dépecé et alloti, et l'ingéniosité des diplomates a tracé en tous sens des frontières politiques pour renfermer chaque nation dans une sphère d'influence conventionnelle; précaution utile, indispensable même pour prévenir des conflits journaliers, mais travail éphémère et essentiellement sujet à révision. Dans tous les temps et dans tous les pays, les diplomates ont enregistré et consacré les résultats acquis par la force ou la logique fatale des événements : ils ont facilité les transitions, arrondi les tournants trop brusques, mais bien loin de faire l'histoire, ils l'ont toujours subie. Leurs plus habiles artifices n'ont jamais empêché les forts de grandir et les faibles de diminuer. La morale peut s'en affliger, mais il n'y a pas de raison pour que l'Afrique échappe à la loi d'airain qui, depuis leur origine, régit les sociétés humaines.

Aussi cette conviction s'impose-t-elle à l'esprit que l'histoire africaine n'est qu'à ses débuts, que les faits auxquels on assiste depuis une trentaine d'années ne sont que des préliminaires insignifiants, et que nous ne sommes pas encore proches de l'heure où l'Afrique aura non pas son aspect définitif (l'histoire est un *perpétuel devenir*, et le définitif n'est pas de ce monde), mais où elle aura revêtu la forme politique sous laquelle les nations civilisées l'achemineront vers le progrès et la civilisation. Il en sera de l'Afrique comme il en a été de l'Amérique qui ressemble aujourd'hui bien peu à celle que la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal avaient autrefois façonnée au hasard de leurs découvertes. Peut-être les changements seront-ils moins profonds, car tandis que sur toute la surface de l'Amérique la race blanche avait pu fonder des sociétés qui, parvenues à leur maturité, secouèrent la tutelle de la mère patrie, l'Afrique, au contraire, ne paraît pas sur la majeure partie de son territoire se prêter à l'immigration. Mais il est certain que l'équilibre factice qui règne aujourd'hui n'aura qu'un temps, et qu'il se transformera, petit à petit, selon les oscillations de la puissance politique, militaire, commerciale et industrielle des nations européennes. Tout ce

qu'on doit espérer, c'est que ces révolutions se feront sans secousses profondes, car de nos jours les rivalités nationales se résolvent de moins en moins par la force des armes, et la suprématie d'un peuple s'affirme surtout par l'accroissement de ses facultés économiques qui, lentement mais sûrement, débordent, s'infiltrent et finissent par s'imposer.

Au reste, la forme extérieure des événements importe peu, car leur résultat est le même; si la conquête économique est plus lente que la conquête militaire, elle est plus sûre et moins coûteuse. Tant pis pour les gouvernements maladroits ou coupables qui veulent modifier à coups de canon l'inévitable marche des choses. Ils y perdent leur temps, leurs hommes et leur argent.

Quel sera, au siècle prochain, le rôle de l'Allemagne en Afrique? Que deviendra sa part de souveraineté, sa prépondérance politique et économique? Toutes les prévisions deviennent ici extrêmement délicates, et les événements extraordinaires qui concentrent sur l'Afrique du Sud l'attention inquiète du monde civilisé rendent ce terrain d'autant plus fragile et dangereux. Il n'est pas possible, d'ailleurs, pour qui veut entreprendre cet examen, de s'absorber uniquement dans la contemplation de l'Afrique. Toutes les parties du monde sont aujourd'hui solidaires, et sur cet échiquier immense cinq ou six grandes puissances font manœuvrer leurs pièces au gré de leurs ambitions et de leurs intérêts. Le centre de la partie est en Europe; c'est là qu'il faut l'étudier.

L'Allemagne est à un moment critique de son histoire. Puissamment assise au centre de l'Europe, fière de sa force et de sa jeune virilité, maîtresse absolue de sa politique, elle apparaît à tous comme l'arbitre incontestable des destinées du vieux monde. Seule, la Russie, solitaire et silencieuse, poursuit sans mot dire sa marche vers l'Orient, mais le reste de l'Europe a les yeux fixés sur Berlin, et attend religieusement le mot d'ordre impérial. L'Angleterre n'a pas été la dernière à comprendre la situation. Le splendide isolement qui longtemps chatouilla si délicieusement toutes les fibres de l'amour-propre national finit par lui peser, car, chez l'Anglais, la prudence vient presque toujours à son heure balancer les écarts de l'orgueil, et elle résolut de chercher parmi les puissants du jour, sinon des amis, du moins des soutiens intéressés. Deux nations lui ont paru propres à jouer les premiers rôles : les Etats-Unis et l'Allemagne. Un troisième pays, fidèle satellite de l'Allemagne, a également attiré son attention par les services qu'il peut lui rendre dans le bassin de la Méditerranée. C'est l'Italie.

Nous n'avons rien à dire des États-Unis, qui jusqu'ici paraissent

se désintéresser des choses d'Afrique, mais il n'en est pas de même de l'Allemagne qui, au même titre que l'Angleterre, tient entre ses mains le sort du continent noir[1]. Au fond, l'Angleterre a toujours cru prudent et utile de ne pas se brouiller avec l'Allemagne. Elle est jalouse de sa formidable puissance, mais elle la redoute, et depuis vingt ans qu'à son grand dépit elle la rencontre un peu partout sur son chemin, elle lui a certes montré peu de bon vouloir, mais elle n'a jamais osé se livrer avec elle à des accès de mauvaise humeur trop caractérisés. Elle a contraint son orgueil blessé à faire la part du feu, et si, aux jours les plus aigus de leur mésintelligence, l'empereur d'Allemagne était qualifié par la presse anglaise exaspérée de grand ennemi héréditaire, il n'était pas moins considéré comme un adversaire à ménager et susceptible d'être ramené.

C'est à quoi se sont employés avec persévérance les hommes d'Etat qui conduisent aujourd'hui les affaires de la Grande-Bretagne. Ils ont fermé avec affectation les yeux sur le passé pour ne voir dans l'empereur Guillaume que le petit-fils de leur reine, et dans le peuple allemand qu'une branche puissante de la grande famille anglo-saxonne. Sans s'émouvoir des rebuffades qu'ils s'attiraient, ils ont poursuivi imperturbablement leur voie, et la presse tout entière les a soutenus avec cette discipline admirable que les Anglais savent mettre au service de leur politique extérieure. Depuis trois ans, il n'y a pas d'avances qu'ils n'aient faites à l'Allemagne. Ils lui ont prodigué les flatteries et l'encens le plus grossier, et ont crié aux quatre coins de l'horizon que l'alliance anglo-allemande était un fait accompli pour le plus grand bien du monde civilisé. Le *Times* donnait, il y a quelques mois, la note de l'opinion anglaise à cet égard, en commentant le voyage à Berlin de M. Cecil Rhodes : « Le vrai succès de M. C. Rhodes, disait-il, vient de ce que l'empereur d'Allemagne a, au plus haut point, le don héréditaire dans sa maison de juger les politiques et les hommes sur leurs mérites. Il y a à peine quatre ans, l'empereur était, en Europe, le plus redoutable adversaire de l'homme d'Etat sud-africain et le champion de l'obscurantisme au Transvaal. Mais

[1] Dans les pages qui vont suivre, nous avons été heureux de pouvoir nous inspirer des excellentes études que publie périodiquement le *Bulletin* du Comité de l'Afrique française, et notamment de celles parues sous une signature justement appréciée de tous ceux qui s'occupent de questions africaines : celle de M. Robert de Caix. Depuis plus de deux ans, la politique allemande et anglaise y est suivie au jour le jour avec une attention scrupuleuse et éclairée par de très fréquentes citations empruntées aux principaux organes de ces deux pays. Nous signalons tout particulièrement les articles de M. de Caix, parus en décembre 1899 et janvier 1900.

il a eu assez de largeur dans les idées pour reconnaître qu'il mettait son argent sur le mauvais cheval. Le souverain de l'Allemagne unifiée et l'homme d'Etat qui a tant fait pour l'unification de l'Afrique du Sud ont de grands points de ressemblance; tous deux sont des exemples remarquables de l'alliance d'un sens pratique aiguisé avec une tendance idéaliste qui confine au romantisme [1]. » M. Chamberlain est allé plus loin encore, et, au lendemain du voyage à Londres de l'empereur, il prononçait à Leicester un discours extraordinaire qui fit scandale en Europe, si blasé qu'on y soit sur sa rare intempérance de langage. Après avoir proclamé bien haut l'alliance de l'Angleterre et des Etats Unis, il ajoutait : « Mais il y a encore autre chose, et le plus cher désir de tout homme d'Etat anglais est que nous ne restions pas toujours isolés en Europe; du jour où cette idée a germé, il a paru évident à tout le monde que notre allié naturel était le grand empereur allemand. (*Applaudissements prolongés*) Nous avons eu nos différends avec l'Allemagne, nous avons eu nos querelles et nos disputes, mais toutes ces difficultés ont, sous la sage administration de lord Salisbury, été successivement écartées, si bien que je n'aperçois aujourd'hui aucun point noir d'où puisse surgir une rivalité d'intérêts entre les Allemands et nous... Au fond, le caractère de la race teutonique diffère très peu du caractère de la race anglo-saxonne, et les mêmes sentiments qui nous unissent en une étroite sympathie aux Etats-Unis peuvent aussi être invoqués pour engendrer une sympathie plus étroite encore et une alliance avec l'empire d'Allemagne. Que voyons-nous, en effet? Nous voyons que notre système de justice, que notre littérature, que le fond de notre langue, sont les mêmes. Et, si l'union entre l'Angleterre et l'Amérique est un puissant facteur de paix, une nouvelle triple alliance entre la race teutonique et les deux grandes branches de la race anglo-saxonne sera d'une influence encore plus puissante sur l'avenir du monde. (*Bruyantes acclamations*). » Et le *Standard*, paraphrasant le discours de son héros, faisait ressortir le caractère moralisateur et vraiment chrétien de cette ligue de la vérité et de la justice contre les races inférieures. « Aux nations anglo-saxonnes est réservé le précieux héritage de la civilisation, du progrès et de la liberté; et défendre ces causes contre les ennemis qui peuvent les attaquer, dans l'un ou l'autre hémisphère, peut être la plus haute tâche qui leur soit confiée. Lorsque l'heure viendra, elles seront prêtes à s'associer pour la défense de l'Evangile, de l'ordre et de la loi, que ce soit contre la fureur inquiète d'Etats en décadence rendus

[1] *Times*, avril 1899.

venimeux par le cléricalisme et le militarisme (ceci est pour nous), ou contre l'énergie destructive du monde encore demi-barbare (ceci pour les Boers). Et il y a peu d'Anglais ou d'Américains qui ne se réjouiraient pas de voir l'Allemagne devenir leur alliée dans cette mission. »

Que répond l'Allemagne à cette affectuosité débordante? Va-t-elle ouvrir ses bras à la vertueuse Albion ivre de bienveillance et toute vibrante d'amour, et commencer avec elle la grande croisade du droit et de la liberté contre l'obscurantisme des peuples vieillis? Assurément il est toujours flatteur de se voir encensé, et les Allemands ne seraient pas hommes s'ils ne se sentaient secrètement flattés de se voir désirés avec tant d'ardeur. Mais comme en même temps ils ont la claire conscience qu'entre les nations les mariages d'intérêt sont les seuls durables et fructueux, ils prennent leurs précautions. Ils ont horreur des mauvais marchés et ne veulent engager leur foi qu'à bon escient.

Or, où est leur intérêt?

M. de Bismarck, recevant un jour un de nos ambassadeurs dans son cabinet, causait avec lui des ambitions coloniales qui commençaient alors à se manifester un peu partout en Europe, et des conséquences qu'elles pourraient avoir sur les relations des diverses puissances. Pour appuyer son argumentation, il développa une mappemonde et, s'adressant à son interlocuteur : « Voyons un peu, lui dit-il, où sont de par le monde nos points de contact. Je ne parle pas naturellement de l'Europe; car nous ne parviendrions pas à nous entendre; mais tâchez d'oublier un instant le traité de Francfort, et promenons-nous ensemble autour du globe. » Là-dessus, le chancelier parcourant successivement l'Afrique et l'Asie, l'Amérique et l'Océanie n'eut pas de peine à démontrer que nulle part la France et l'Allemagne ne se heurtaient, et qu'en maint endroit, au contraire, leur intérêt serait de marcher côte à côte pour tenir en échec des appétits excessifs et des convoitises dangereuses [1].

Peut-être M. de Bismarck allait-il un peu loin, car dix ans après les deux pays se trouvaient aux prises dans l'Afrique occidentale; mais il est juste d'ajouter que notre rivalité dans l'Adamaoua ne fut qu'un bref épisode de notre histoire coloniale, et qu'il fut vite réglé par une transaction acceptable. Partout ailleurs

[1] Vers la même époque (septembre 1884), M. de Bismarck écrivait à son ambassadeur à Paris « que si, parmi les acquisitions allemandes sur les côtes du Togo et du Cameroun, il s'en trouvait qui pussent ne pas s'accorder avec les droits et la politique de la France, son intention n'était pas de les maintenir. » On ne pouvait être plus courtois ni plus accommodant.

la France et l'Allemagne ne courent aucun risque de se gêner mutuellement, et dans les grandes questions internationales qui préoccupent la diplomatie, en Chine, par exemple, ou en Egypte, les deux nations se sont toujours trouvées d'accord.

Cet état de choses était si évident qu'il ne put manquer d'attirer l'attention des esprits en France comme en Allemagne, et peu à peu on se prit à regretter que les cruautés de l'histoire aient séparé deux pays qui auraient eu tout avantage à s'entendre. Puis le jour vint où le cabinet de Berlin crut pouvoir franchir le pas, et il n'est guère douteux que, de 1896 à 1898, des ouvertures plus ou moins précises furent faites à la France. Il est certain également que notre diplomatie ne voulut ou n'osa pas profiter de l'occasion, et ce fut, nous n'hésitons pas à le dire, une lourde faute. Sans doute la situation des deux parties n'était pas équivalente, car s'il est toujours facile au vainqueur d'oublier sa victoire, il est malaisé et cruel pour le vaincu d'arracher de son cœur le douloureux souvenir d'une blessure ineffaçable. Néanmoins en présence de la gravité des intérêts engagés et des fâcheuses conséquences de notre abstention, n'est-on pas en droit de regretter que, sans rien abdiquer de sa fidélité à la religion du passé, sans rien perdre de sa dignité et de sa réserve, la France n'ait pas prêté les mains, non pas à une « entente cordiale », mais à une action parallèle sur des points déterminés? — A la suite de notre refus, l'Allemagne se retira sans dissimuler sa mauvaise humeur, et la presse d'outre-Rhin enregistra l'incident avec un dépit caractérisé. Un journal berlinois, dont les attaches officieuses ne sont un mystère pour personne, le commenta sous une forme brutale, mais tristement instructive : « Les inepties de la politique française, dit-il, ont forcé l'Allemagne à abandonner l'idée de coopérer avec la France contre l'Angleterre[1]. » Moins vives dans leurs termes, mais tout aussi catégoriques, la *Post* de Berlin et la *Gazette* de Cologne nous accusaient nettement de n'avoir rien voulu faire en temps utile, de nous complaire en vaines criailleries et d'avoir laissé par notre insouciance le champ libre à l'impérialisme britannique. « La responsabilité de cette situation, écrivait la *Post* il y a quelques mois, incombe bien moins à l'Allemagne qu'à la France, qui n'a jamais voulu appuyer les initiatives émanées de Berlin. »

C'est alors que, rebutée de notre côté, l'Allemagne commença à prêter l'oreille aux suggestions venues de Londres, car après tout, ce pays n'était pas en mesure de tenter une action isolée, et, comme

[1] *Berliner Neueste Nachrichten*, octobre 1898.

le disaient les *Berliner Neueste Nachrichten*, « il avait besoin d'avoir en Afrique un allié fort et capable de l'aider ». Si la France boudait et refusait de venir à lui, force lui était de s'entendre avec l'Angleterre.

Le cabinet de Berlin résolut donc de profiter des bonnes dispositions que manifestaient les Anglais, et, depuis deux années, des indices répétés sont venus affirmer que l'entente s'était établie entre les deux gouvernements. Ce fut d'abord l'arrivée à Berlin de M. Cecil Rhodes, venu pour conférer avec l'empereur sur le raccordement des chemins de fer rhodésiens et des lignes allemandes. Ce fut ensuite l'accord secret de 1898, qui, pendant de longs mois, défraya la curiosité de la diplomatie et de la presse, et dont les stipulations voient peu à peu le jour. Enfin, le voyage à Londres de l'empereur Guillaume fut accueilli par les Anglais comme la consécration de l'alliance.

Mais, si l'Angleterre s'estime heureuse d'avoir conquis, sinon la bienveillance, du moins la neutralité de l'Allemagne, au moment où toutes ses forces sont concentrées au bout de l'Afrique, bien plus grande encore doit être la satisfaction de l'Allemagne, car elle a fait payer cher sa complaisance, et, s'il apparaît un jour que l'une des deux a fait un marché de dupes, ce ne sera pas elle assurément qui aura le mauvais rôle. De tout ce qui se passe depuis deux ans, il semble bien résulter que l'Allemagne n'a pris, vis-à-vis de l'Angleterre, que des engagements négatifs et temporaires, mais qu'en échange elle a obtenu des avantages considérables : enfin et surtout, elle a conservé sa liberté d'action pleine et entière et une indépendance d'allure hautaine dont les Anglais doivent frémir, mais qu'ils sont bien forcés d'accepter en silence.

C'est ainsi, par exemple, que toute la presse allemande s'est trouvée d'accord pour avertir l'Angleterre que jamais l'Allemagne ne ferait cause commune avec elle, qu'en aucune circonstance elle n'épouserait ses intérêts, moins encore ses querelles. Avec la plus insolente franchise, elle a hautement déclaré que le gouvernement impérial avait agi « non pas du tout par amour pour l'Angleterre, mais par amour pour l'Allemagne, et parce qu'il estimait de son droit et de son devoir, conformément aux exigences d'un légitime égoïsme, de poursuivre une politique exclusivement allemande ». — « C'est d'ailleurs, ajoute le même journal, une leçon que les Anglais nous ont suffisamment enseignée au cours de leur longue histoire. Cet égoïsme ordonne à l'Allemagne de garder les mains libres en vue de toutes les éventualités possibles, y compris celle d'une défaite de l'Angleterre dans quelque partie du monde. En prévision d'une telle occurrence, nous devons garder notre liberté,

afin de décider, d'après les seuls intérêts allemands, si nous devons intervenir pour ou contre le vaincu, ou même nous abstenir de toute intervention... Indifférents à l'amour comme à la haine des Anglais, nous continuerons avec le plus grand sang-froid à nous en tenir à cette opinion [1]. »

Enfin, nulle part, les revers longtemps ininterrompus des Anglais au Transvaal n'ont été accueillis avec plus d'enthousiasme qu'en Allemagne, où les victoires des Boërs furent saluées comme des victoires nationales [2]. Quant au fameux discours de Leicester, où M. Chamberlain proclama à grands fracas le triomphe de l'alliance anglo-allemande, il a soulevé dans tous les pays d'outre-Rhin une tempête de protestations et de sarcasmes, et on a recherché narquoisement où le ministre anglais trouvait trace des sympathies profondes qui unissaient la race teutonique à la race anglaise : « Interrogez cent Allemands, disait à ce sujet la *Gazette de Cologne*, et demandez-leur quel est le peuple qu'ils détestent le plus au monde : quatre-vingt-dix vous répondront : l'Angleterre. » Enfin, le gouvernement lui-même, en une circonstance mémorable, n'a pas hésité à rappeler, d'une façon presque brutale, au cabinet de Londres que, s'il tenait à conserver ses bonnes grâces, il devait commencer par les mériter. Tout le monde a encore présent à l'esprit le récent discours de M. de Bulow, énumérant, aux acclamations du Reichstag tout entier, les satisfactions qu'il avait obtenues de la Grande-Bretagne pour la saisie des navires allemands. Il n'est pas ordinaire d'entendre un ministre des affaires étrangères dire d'un gouvernement ami et allié : « Il nous a témoigné ses regrets de ce qui était arrivé et a promis de ne plus recommencer. »

Quant aux avantages matériels acquis par les Allemands, ils sont nombreux et importants. On ne les connaît pas encore très exactement. Cependant, à la suite du voyage de l'empereur à Londres, les portefeuilles des chancelleries ont livré quelques-uns de leurs secrets, et on a aujourd'hui des indications approximatives sur les accords intervenus entre le gouvernement impérial d'une part, le cabinet de Londres et la Chartered Company de l'autre.

Les stipulations arrêtées depuis 1898 ont trait aux questions suivantes :

1° Le partage des îles Samoa, dans l'Océanie.

[1] *Gazette de Cologne*, novembre 1899.

[2] Un de nos amis, qui se trouvait à Cologne au moment de la première défaite du général Buller sur la Tugela, ne fut pas médiocrement surpris de voir une foule énorme stationner autour des bureaux des agences et saluer de ses acclamations l'affichage des dépêches. Dans le même sens on peut signaler les récents incidents survenus à Dresde à l'annonce de la capitulation du général Cronje.

2° Le partage du territoire neutre de Salaga.

3° L'abandon éventuel consenti par l'Allemagne de ses droits d'exterritorialité à Zanzibar.

4° Le passage à travers l'Est africain allemand du chemin de fer et du télégraphe transafricains.

5° La création de voies ferrées allant à travers le Sud-Ouest allemand de la Rhodésie à l'Atlantique.

Nous passerons rapidement sur les trois premiers articles.

Ce qui se passe aux Samoa, dont l'Allemagne paraît s'être adjugé la meilleure part, est en dehors de notre sujet.

L'affaire de Salaga est de minime importance et a déjà été signalée en son temps, et quant à l'abandon consenti par l'Allemagne de ses droits consulaires à Zanzibar, on conviendra qu'il n'y a là qu'une question d'amour-propre assez peu captivante.

Bien plus sérieuses sont les conventions relatives aux chemins de fer.

Dans l'Est d'abord, il semble résulter des faits connus, que M. Cecil Rhodes a échoué dans les efforts prodigués par lui depuis six ans pour faire passer librement son Transafricain, soit à travers le territoire congolais, soit à travers le territoire allemand. On se rappelle que, dès 1894, l'Angleterre avait obtenu de l'Etat du Congo la cession d'une bande de territoire entre les lacs Tanganyka et Albert-Edouard, le long de la frontière allemande. L'opposition de l'Allemagne avait forcé l'Angleterre à renoncer à l'exécution de ce traité. Battue de ce côté, elle avait depuis lors cherché à profiter des bonnes dispositions du cabinet de Berlin, tantôt pour le faire revenir sur son veto primitif, tantôt pour l'autoriser à construire le chemin de fer sur territoire allemand. On dit même qu'en échange de son agrément, elle avait été jusqu'à lui offrir Walfish-bay. Mais l'Allemagne ne voulut jamais rien entendre, et bien que M. C. Rhodes lui-même soit allé à Berlin pour convaincre l'empereur, la réponse ne varia jamais : « Entre le lac Tanganyka et le lac Albert-Edouard, le Transafricain sera allemand, ou il ne sera pas. L'Allemagne n'a aucune raison de favoriser chez elle les entreprises anglaises et ne les y autorisera que si elle y voit son avantage. »

M. C. Rhodes fut bien forcé de s'incliner et d'accepter une combinaison d'après laquelle le tronçon du Transafricain, qui passera dans la colonie allemande, sera construit, exploité, et contrôlé par l'Allemagne. En outre, cette voie transversale n'ayant en ce moment qu'un médiocre intérêt pour l'Allemagne, celle-ci a stipulé qu'elle ne s'en occuperait qu'après avoir terminé sa propre ligne de pénétration de l'Océan aux Lacs. Des conditions analogues ont été imposées à M. Cecil Rhodes en ce qui concerne le télégraphe. Les fils placés sur

territoire allemand seront administrés par l'Allemagne. Tout cela assurément ne ressemble pas à ce qu'on eût souhaité en Angleterre.

Dans le Sud-Ouest, des avantages très caractéristiques ont été obtenus par l'Allemagne et trahissent clairement les vues lointaines qu'elle a dans ces parages. La Chartered s'est engagée à ce que la voie ferrée prévue entre la Rhodésie et l'Atlantique traverse les possessions allemandes. Elle s'interdit par conséquent de relier directement son réseau au domaine portugais. En outre, ce chemin de fer devra aboutir en un point de la côte situé au sud du 14e parallèle, c'est-à-dire du parallèle de Mossamédès. Cette dernière condition a une importance considérable. Il en ressort évidemment que l'Allemagne se considère comme l'héritière présomptive de la partie méridionale de l'Angola, où le climat et le sol lui sont favorables. Cela est si vrai qu'un projet immédiatement lancé en Allemagne tend à faire partir le chemin de fer de pénétration de la baie des Tigres, admirable rade naturelle appartenant aujourd'hui au Portugal, pour de là se diriger vers la Rhodésie à travers le Damaraland.

Voilà ce que l'on sait plus ou moins officiellement, et ce qui peut être déduit des faits connus, mais les deux parties ne s'en sont pas tenues là, et tout permet de supposer que les conventions restées secrètes sont plus importantes encore que celles qu'on a dévoilées. Nous avons ici même récemment essayé de soulever un coin du voile en nous aidant des indices les plus probants [1]. Je ne crois pas que les événements de ces trois derniers mois et les divulgations partielles qui ont suivi le voyage de l'empereur à Londres soient de nature à infirmer nos prévisions. Déjà elles se trouvent confirmées en ce qui concerne l'Angola. Il est probable que le Mozambique aura son tour et que l'Allemagne reculant jusqu'au Zambèze les frontières de l'Est africain laissera les Anglais s'installer à Delagoa-bay.

Telles sont les conséquences des négociations intervenues depuis deux ans entre les cabinets de Londres et de Berlin pour déterminer au mieux de leurs intérêts leurs sphères d'influence en Afrique. Il faut reconnaître, tout en faisant la part de la très médiocre valeur morale qu'ont des combinaisons uniquement basées sur la spoliation des Etats faibles, que l'Allemagne a joué son rôle avec une habileté consommée. Elle a profité des vues de l'Angleterre sur les républiques boërs pour lui vendre sa neutralité le plus cher possible, et sans s'associer à la politique britannique, elle a saisi toutes les occasions de travailler à ses propres affaires.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 octobre 1899 : *les Possessions portugaises*.

Si, en effet, on résume les résultats qu'elle a obtenus, on aboutit aux conclusions suivantes :

L'Allemagne a forcé l'Angleterre à accepter sa co-prédominance dans l'Afrique du Sud. Elle a gardé pour elle toutes les régions occidentales saines et tempérées, et s'est réservé tous les débouchés sur l'Atlantique. Dans le nord, elle s'est établie en travers de la grande voie transafricaine : elle a coupé les communications anglaises et exigé sa part dans la mise en valeur de la Rhodésie septentrionale et du pays des Lacs. Dans l'Est, enfin, il est plus que probable qu'elle s'est étendue jusqu'au Zambèze, peut-être jusqu'à Beira, ne laissant aux Anglais que la porte d'entrée de Delagoa-bay[1].

Ce sont là des avantages incontestables, dont tôt ou tard les Allemands sauront tirer les conséquences les plus larges. Tout autour du territoire anglais, ils se sont installés en sentinelles vigilantes, commandant les débouchés et les voies d'accès, prêts à profiter de toutes les chances.

Or, en présence de la crise sud-africaine, qui oserait prétendre que ces chances leur feront défaut, que le rôle de l'Allemagne est terminé, et que les conventions diplomatiques arrêtées à Berlin et à Londres renferment la formule définitive de l'équilibre africain? Le moment n'est-il pas venu au contraire de méditer cette parole que nous citions tout à l'heure : « L'Allemagne doit garder sa

[1] Cet article était déjà imprimé lorsqu'une grosse nouvelle a paru dans les journaux. Après dix ans d'enquêtes et de délibérations, la cour arbitrale de Berne a fini par rendre son arrêt dans l'affaire du chemin de fer de Delagoa-bay. Le Portugal est condamné à payer à ses créanciers anglais et américains une indemnité de 15 millions en principal, soit 25 millions, en chiffres ronds, avec les intérêts. Lorsque cette décision parvint à Londres, on télégraphia à Berne pour savoir si l'on n'avait pas oublié un zéro dans la transmission de la dépêche, et si le chiffre n'était pas 150 millions. Cet incident montre jusqu'où s'étaient élevées les prétentions anglaises. L'arrêt de la cour a été accueilli à Londres par une explosion d'indignation et de colères. Il est probable, en effet, que, malgré le fâcheux état de ses finances, le Portugal pourra trouver 25 millions sans recourir à l'intervention étrangère et sans mettre en gage le port ou le chemin de fer de Lourenço-Marquez. Et alors, tous les projets des Anglais tombent dans l'eau. Aussi n'ont-ils pas caché leur amère déconvenue. Rien n'est plus instructif que les doléances de la presse anglaise depuis quelques jours. Elle ne peut prendre son parti de la situation; elle annonce hautement que la question n'est pas tranchée par un arrêt vindicatif et partial, et que rien ne saurait prévaloir contre les droits et les devoirs de la *puissance prédominante*. D'autre part, des dépêches venues de Beira annoncent que les Anglais ont l'intention de diriger sur ce port une colonne expéditionnaire de 5,000 hommes, destinée à prendre le Transvaal à revers au mépris de la neutralité portugaise. De tous côtés les événements se précipitent avec une telle rapidité qu'il semble difficile qu'une solution violente n'intervienne pas dans un délai plus ou moins rapproché.

liberté en vue de toutes les éventualités possibles, y compris celle d'une défaite de l'Angleterre dans quelque partie du monde »?

Nous n'avons nulle envie de préjuger l'issue de la lutte sans merci qui, dans l'Afrique du Sud, met aux prises les possesseurs du sol et les envahisseurs. Le Dieu des batailles garde jalousement son secret, et rien ne permet de prévoir de quel côté penchera la balance, car la guerre n'est pas circonscrite entre deux armées; c'est une vraie lutte de races qui est commencée. On en a le sentiment à Londres, où l'on répète sans cesse que l'enjeu de la guerre est la prédominance de l'un ou l'autre peuple entre le Cap et le Zambèze, mais on n'ajoute pas, peut-être parce qu'on n'ose pas se l'avouer, qu'une guerre de races ne se termine pas par la victoire d'un corps expéditionnaire. Que le président Krüger arrive au Cap, ou que lord Roberts entre à Pretoria, la question n'aura pas fait un pas, car le fossé qui, depuis un siècle, se creuse chaque jour davantage entre Anglais et Boërs, loin d'avoir été comblé, se sera transformé en un fleuve de sang. Rien ne sera changé, et tant de deuils et de ruines, accumulés avec une si criminelle folie, n'auront servi qu'à avancer ou reculer de quelques dizaines d'années l'inévitable solution de la crise.

Ici quelques chiffres sont nécessaires[1].

On compte à l'heure présente dans toute l'Afrique du Sud plus de 900,000 âmes de population blanche, dont 520,000 Boërs ou descendants des anciens possesseurs du sol, 260,000 Anglais ou fils d'Anglais, et 120,000 étrangers ou fils d'étrangers. Parmi ces derniers, les sujets d'origine allemande ou hollandaise sont en très grande majorité et tendent par conséquent à faire cause commune avec les Boërs. Quant aux autres, ils ne paraissent pas nourrir pour les Anglais une sympathie exagérée : on en a eu la preuve au début de la guerre actuelle lorsqu'on a vu la plupart des uitlanders non anglais rallier les drapeaux du Transvaal. En défalquant de ces chiffres l'élément vagabond attiré par les mines d'or, les garnisons et les fonctionnaires britanniques, on peut estimer que la population propriétaire du sol et fixée d'une manière stable au sud du Zambèze, *afrikandérisée*, pour employer le néologisme à la mode, comprend environ 220,000 Anglais contre 620,000 anti-anglais. La race qui réclame la prédominance et le pouvoir politique est donc au fond une simple minorité.

[1] Consulter le très remarquable article publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1900 par M. le docteur A. Kuyper.

[2] Tout le monde se rappelle que, au début des hostilités, la majorité des députés a envoyé au président Krüger une adresse de sympathie, et que le premier ministre lui-même, M. Schreiner, s'est toujours refusé à empêcher l'introduction au Transvaal des armes et des munitions.

Ces faits et ces chiffres sont indiscutables, et les conséquences nécessaires ne se sont pas fait attendre. Déjà la colonie du Cap est autonome et quasi indépendante, et depuis quelques années l'élément afrikander pur a réussi, malgré une pression électorale inouïe, à conquérir la majorité au Parlement[2]. Cette situation anormale et dangereuse pour l'influence anglaise ne fera que s'accroître, car l'écart numérique grandit rapidement entre les deux races en raison de la prodigieuse natalité des Boërs où les familles de quinze enfants ne sont pas rares : les Anglais ont certainement devant eux cette perspective peu rassurante de se trouver d'ici à quelques années dans la proportion de un contre cinq à six.

C'est là au fond qu'est la véritable cause de la guerre actuelle. Les Anglais désespérant d'avoir le nombre ont voulu s'imposer par la force. Mais leurs victoires ou leurs défaites ne changeront rien à la répartition des races et à la fécondité de leurs adversaires. Aussi nous paraît-il infiniment probable, que dans un délai plus ou moins rapproché mais certain, les Anglais auront perdu dans l'Afrique du Sud cette prédominance qui leur est si chère et qui leur aura vainement coûté des milliers de vies humaines et plusieurs milliards. Alors surgiront sous une forme ou sous une autre les Etats-Unis de l'Afrique du Sud, qui grouperont toutes les nationalités éparses entre le Zambèze et le Cap. Ce ne sera pas, sans doute, l'œuvre d'un jour, mais, dans la vie des peuples, les années ne comptent pas, et les événements paraissent irrémédiablement orientés en ce sens. Quant à l'élément anglais, il ne sera plus que ce qu'il est en réalité : c'est-à-dire une fraction importante de la grande famille blanche émigrée en Afrique. L'influence prédominante appartiendra à l'élément saxon représenté par les Boërs, les Allemands et les Hollandais.

C'est alors que l'Allemagne commencera à recueillir les fruits précieux de sa politique prévoyante. Solidement établie sur la côte de l'Atlantique et autour du Zambèze, elle profitera du voisinage d'une nation fortement constituée, hospitalière à ses propres enfants, où pourra se développer à son aise son influence morale et économique. Elle comprendra ce qu'elle doit aux hommes d'Etat qui auront eu le courage de la lancer dans cette voie, et peut-être rendra-t-on pleine justice à ceux qui, sans secousses et sans guerre, surent ménager pareil avenir à leur patrie. Elle pourra juger si la grandeur d'un pays dépend uniquement des batailles et des conquêtes, triomphe de la force brutale, qui souvent coûtent plus qu'ils ne rapportent, et si ceux qui présidèrent à ses destinées ne furent pas mieux inspirés le jour où abandonnant les travaux de la guerre pour les arts de la paix, ils s'appliquèrent à provoquer, à

protéger et à canaliser les énergies individuelles au mieux des intérêts généraux du pays.

Cette science difficile fut à un haut degré celle de M. de Bismarck, sur la fin de sa carrière, et de ceux qui après lui eurent la responsabilité des affaires de l'Allemagne. Empereur, chancelier et ministres n'eurent en effet qu'un but : la culture et l'expansion des forces vives de leur patrie : ils ne négligèrent rien pour y parvenir. Pour nous, nous serions heureux que ce récit ait pu mettre en relief quelques-unes des qualités qu'ils prodiguèrent au service de leurs peuples et dont l'histoire leur fera hommage : la perspicacité qui leur fit découvrir les points faibles de leurs rivaux, et la persévérance avec laquelle, soit par la diplomatie, soit dans les affaires, ils poursuivirent la réalisation de leurs vues.

On a dit que l'art de gouverner était l'art de prévoir et de pourvoir. Rarement vérité aura reçu des faits une consécration plus éclatante. Du jour où, penché sur la carte d'Afrique, prêtant l'oreille aux vagues rumeurs qui lui parvenaient de ces lointains rivages, M. de Bismarck eut pris conscience des progrès ininterrompus de la race boër et de la force immense qui grandissait à l'extrémité du monde, il prévit que ce coin de terre ignoré aurait son heure et qu'il serait un jour le théâtre de grands événements. C'est alors qu'il donna à ses impressions une formule d'une concision saisissante qui dut faire sourire nombre de ses contemporains : « L'Afrique du Sud, dit-il, sera le tombeau de la puissance britannique. »

Aujourd'hui est arrivée la crise qu'avait prévue M. de Bismarck, et ce n'est pas lord Roberts qui la dénouera à coups de canon. Quoi qu'il fasse, il n'empêchera pas la race germano-boër de grandir en nombre et en force, et d'absorber un jour la minorité anglaise. Nous ne parlons pas de la cruelle blessure reçue par l'empire britannique, de son prestige affaibli, sinon détruit, du prodigieux ébranlement qui l'a secoué jusque dans ses fondements.

Il n'a pas été donné à M. de Bismarck de voir se réaliser sa prophétie, mais il eut le temps de préparer sa patrie à recevoir sa part dans l'héritage qu'il voyait poindre à l'horizon. Grâce à lui, l'Allemagne sera la première à recueillir les fruits de l'évolution qui se prépare en Afrique. Qu'elle attende et surveille les événements; le jour approche où elle rayonnera sur des étendues immenses dans un milieu sympathique au développement de sa race, de sa langue, de son génie et de son commerce. N'est-ce pas là tout ce qu'on demande à la politique coloniale?

Jean Darcy.

REVUE DES SCIENCES

Physiologie : Résurrection. — La vie latente. — Durée de la survie. — Asphyxiés et foudroyés. — Chances de retour à l'existence. — Un fait qu'il faut garder dans la mémoire. — Sauvé après trois heures de mort apparente. — Histoire d'un mousse. — Noyés et chloroformés. — Mécanisme de la respiration. — Le réflexe de la langue et sa persistance. — Remise en fonction des muscles respiratoires. — Tractions rythmées de la langue. — Tracteur automatique. — Tracteur électique. — Marine : Les grands paquebots modernes. — En France et à l'étranger. — Vitesses croissantes. — Progression en trente ans. — De 11 à 22 nœuds. — 40 kilomètres par heure sur mer. — Prix des grands bâtiments. — La vitesse se paie. — Consommations de charbon par jour et par an. — Variétés : Les boules de neige. — Un petit jeu à la mode. — 120 francs pour 10 francs. — Les bons et le placement des amis. — L'art de se faire donner un objet cher. — Illusions décevantes. — Fin de la boule de neige.

Sauver une existence est certainement la plus belle action que puisse ambitionner un homme. Vous l'entendez ce cri d'angoisse. Un matelot à la mer! On fait tout pour le sauver; son cœur ne bat plus; il est mort. Un pompier se jette hardiment dans le brasier, il tombe asphyxié, il est mort. Le pauvre petit être qui vient de naître étouffe, l'air lui fait défaut, il s'éteint dans un spasme; il est mort. Peut-être l'a-t-on cru trop tôt souvent! Et peut-être eût-on pu ramener à la vie un certain nombre de victimes de l'eau, de l'air méphitique et mêmes des syncopes chloroformiques. On a toujours pensé que l'homme qui n'a pu être sauvé au bout d'un quart d'heure ou d'une demi-heure d'efforts était un homme mort. Est-ce bien certain?

Il est permis d'avancer aujourd'hui que tout être dont le cœur ne bat plus, qui en apparence a cessé de vivre, s'il n'a aucune lésion de ses organes principaux, s'il n'est pas épuisé par la maladie ou la misère physiologique, peut être souvent ramené à l'existence. On ne se fait généralement pas une idée nette de la persistance de la vie latente chez les asphyxiés, les noyés, les foudroyés. Elle peut être très grande et il est permis de l'affirmer après le fait suivant. Cela se passait le 7 juin 1898. Un jeune mousse se baignait sur les bords de la Méditerranée à 30 mètres du rivage dans l'anse du Prophète; il disparaît sous l'eau. Un brigadier des douanes s'élance à son secours; il cherche l'enfant, il plonge plusieurs fois sans le trouver. Enfin après dix minutes d'efforts, il ramène au rivage

le mousse inerte! Le brigadier Agnel se rappela la circulaire n° 2,463 du 2 novembre 1894; elle enjoint aux agents des douanes d'appliquer le procédé des tractions rythmées de la langue recommandé par M. le docteur Laborde de l'Académie de médecine. Agnel essaie, mais le noyé ne donne pas signe de vie. Il était mort, mort pour tout le monde après dix minutes de submersion!

Le brigadier, malgré tout, continua les manœuvres prescrites; une demi-heure, trois quarts d'heure... On désespérait déjà. Mais Agnel persévère. Une heure, deux heures, le noyé restait inerte. Agnel continue les tractions rythmées, malgré sa fatigue. Deux heures et demie, deux heures trois quarts, rien! Deux heures cinquante minutes! Un léger mouvement du noyé. Etait-ce une illusion? Non pas, la poitrine se soulève, il respire, il ouvre les yeux, il est sauvé! *Après trois heures!*

Après trois heures! Quel est le médecin ou le physiologiste qui aurait jamais osé prétendre jusqu'en 1898 que la vie latente pût subsister des heures entières. Et enfin trois heures n'est sans doute pas la limite extrême, et rien ne dit que l'on ne pourrait réussir encore au delà de ce temps déjà considérable. Nous ne savons pas en réalité exactement au bout de combien d'heures la mort réelle fait place à la mort apparente. L'intervalle de temps doit évidemment être variable selon les individus, mais la survie existe en tout cas, toujours chez le sujet dont les organes sont sains et n'ont pas été altérés par la maladie. La mort extérieure objective de l'organisme, révélée par la suspension des manifestations fonctionnelles, notamment par la suppression de la fonction cardio-respiratoire n'est pas la mort achevée, définitive. M. le docteur J.-V. Laborde disait récemment à l'Académie de médecine « : Tandis que l'organisme a cessé de vivre *en dehors*, il vit encore *en dedans*. C'est-à-dire que la vie continue d'une façon latente par la persistance des propriétés fonctionnelles des éléments et des tissus organiques : les propriétés sensitives sont les premières à disparaître, puis les fonctions motrices nerveuses et enfin la contractibilité musculaire. La mort complète exige du temps. En somme le mécanisme général peut s'arrêter par suite de la cessation d'une fonction essentielle, comme celle de la respiration, mais si les organes ne sont pas altérés, ils sont susceptibles d'être excités de nouveau et de reprendre leur marche normale. Tant qu'il y a survie latente, il ne faut donc pas désespérer de sauver un noyé, un pendu, un asphyxié », etc. La fonction la plus indispensable à réveiller, la fonction primordiale de la vie, c'est la fonction respiratoire. Il faut exciter le réflexe respiratoire. Heureusement, le réflexe, ainsi que le met hors de doute M. Laborde, possède une persistance de vie extraordinaire. C'est donc à lui qu'il faut s'adresser pour ressusciter littéralement les

personnes que l'on pourrait considérer comme absolument mortes.

Quelle est la durée de survie du réflexe respiratoire? L'observation que nous avons rapportée prouve qu'elle peut être de 3 heures. Ce chiffre peut être un minimum. Mais enfin, c'est à savoir. Sur les chiens, M. Laborde a trouvé un chiffre très analogue. Un bouledogue vigoureux chloroformé jusqu'à asphyxie confirmée ne s'est réveillé qu'après 2 h. 3/4 de traction rythmée. Aussi, sans préjuger des expériences de contrôle, il nous paraît possible d'avancer que le réflexe respiratoire est encore prêt à fonctionner trois heures après l'état de mort apparente. C'est là un fait capital que tout le monde devra avoir présent à la mémoire.

Le meilleur moyen de réveiller le réflexe, c'est la traction rythmée de la langue. Mais, pratiquement, tout le monde ne saurait avoir ni l'endurance ni la force nécessaire pour opérer pendant des heures, il faudrait évidemment opérer mécaniquement. Un jour que M. Laborde ramenait à la vie un noyé sur une plage normande, M. Auguste Mouchel, secrétaire de la mairie de Valognes (Manche), conçut un premier « tracteur mécanique ». Il le réalisa de ses mains, en quelques heures, dans son atelier. C'était un tracteur mû par un mouvement d'horlogerie fournissant 120 tractions par minute avec l'intermittence rythmique désirable. Mais il est bien clair que le ressort d'horlogerie épuise vite sa puissance; c'est fini en cinq minutes. Il faut, pour trois heures à peine, remonter le système plus de vingt-cinq fois. Il était tout naturel de penser à l'électricité. Aujourd'hui, il existe des tracteurs à moteur électrique alimenté par de petits accumulateurs qui fonctionnent aisément pendant 12 heures.

En somme, il n'y a pas bien longtemps, on perdait tout espoir de sauver un noyé, un asphyxié, quand, au bout d'une demi-heure, on avait épuisé les moyens ordinaires de réveil de l'organisme : mouvements des bras, insufflation d'air, etc.; on ne savait pas non plus combattre les syncopes chloroformiques, l'asphyxie des nouveau-nés. Désormais, il faudra avoir recours résolument aux tractions rythmées, et non pas pendant une demi heure, mais pendant des heures entières. Et le plus souvent on ressuscitera les malheureuses victimes. Mais il faudra avoir à portée un tracteur mécanique. On ne saurait donc trop encourager les municipalités à mettre à la disposition de leurs agents des tracteurs automatiques, dût-on remonter le mouvement toutes les cinq minutes, à défaut de moteur électrique. Ainsi nous sauverons l'existence très compromise de beaucoup de nos semblables.

Notre flotte de paquebots transatlantiques vient de s'enrichir d'une unité. On vient de mettre à l'eau *la Savoie*, qui sera en état

de prendre la mer dans quelques mois. Elle doit faire, avec ses deux machines développant 22,000 chevaux, de 21 à 22 nœuds aux essais, soit près de 20 nœuds en service courant, c'est-à-dire environ 38 kilomètres à l'heure. Nous pourrons rivaliser ainsi avec les flottes étrangères, mais combien peu! On a présenté ce dernier paquebot comme un bâtiment très supérieur. Supérieur à ceux que nous possédions, certes, mais on fait bien plus rapide encore, et nous ne serons pas au premier rang, il s'en faut. Voici quelques chiffres s'appliquant, il est vrai, aux meilleures traversées.

Kaiser-Wilhelm,	allemand	22,35	nœuds.
Lucania,	anglais.	22	—
Paris,	américain.	20,45	—
Saint-Paul,	américain.	20,86	—
Majestic,	anglais.	20,[illegible]2	—
Umbria,	anglais.	20,69	—
Fürst-Bismarck,	allemand	19,84	—
Touraine,	français.	19,59	—

Nous occupons exactement le dernier rang. Nous ne l'occupons plus avec *la Lorraine*, qui a été lancée le 20 septembre dernier, et avec *la Savoie*. Mais nous n'aurons pas encore devancé nos rivaux. Il est juste, cependant, de dire que nos ingénieurs français ont fait des prodiges de science et d'art nautique en construisant ces derniers paquebots. Nous sommes, en effet, dans des conditions tout à fait spéciales. Pour obtenir de grandes vitesses, il faut des carènes très effilées et une coque assez grande pour loger d'immenses approvisionnements de combustible. Il faut donc du creux et un grand tirant d'eau. Or les ports d'Allemagne et d'Angleterre sont profonds. Notre port du Havre ne peut laisser entrer des navires longs et à grand tirant d'eau. On s'en est plaint, on le sait, on discute, et rien ne se fait. Pendant ce temps, les marines étrangères progressent. En France, nos transatlantiques ne peuvent dépasser 177 mètres de longueur, comme la longueur de *la Savoie*. En sorte que lorsqu'on demande aux ingénieurs français de faire des navires marchant à 21 ou 22 nœuds, on leur impose des conditions impossibles. Les constructeurs étrangers, au contraire, peuvent donner à leurs paquebots les dimensions qu'ils veulent. On entre aisément dans les ports de Hambourg, Brême, Liverpool, Southampton, etc. Aussi doit-on applaudir à la réalisation difficile de paquebots relativement de dimensions réduites, et cependant susceptibles de fournir des vitesses de 20 nœuds, de faire des traversées de 3,000 milles marins (Le Havre-New-York) en six jours!

On peut se demander où l'on s'arrêtera dans la construction de ces colosses que l'on nomme des paquebots transatlantiques?

De 1864 à 1900, la longueur des transatlantiques a passé de 110 mètres à 177 mètres en France, au delà de 200 mètres à l'étranger. La vitesse a passé de 11 nœuds à 22 nœuds. La vitesse se paie cher. Dans un voyage aller et retour Havre-New-York, le *Washington* dépensait, en 1866, environ 36,000 tonnes de charbon; aujourd'hui la *Touraine* consomme 107,500 tonnes, et la *Savoie* en consommera près de 150,000 tonnes. Et comparativement, 52 voyages annuels avec les anciens paquebots coûtaient 9,360,000 fr.; avec les nouveaux, les dépenses annuelles s'élèveront à 24,350,000 francs. C'est donc bien avec raison que l'on répète que la vitesse coûte cher. Seulement, on traverse l'Atlantique en six jours, six fois plus vite que le premier vapeur qui fit la traversée en 1819. Quant aux prix de construction, ils ont grandi aussi singulièrement. Le *Washington*, de 1864, revenait à moins de 3 millions; la *Champagne* à 7 millions; la *Touraine* à 9 millions; enfin la *Savoie*, une fois terminée, reviendra à 12 millions. C'est un chiffre important pour gagner du temps et emporter 15,400 tonnes, dont 450 passagers de première classe, 150 de seconde, 400 de troisième et 380 hommes d'équipage. Voilà le paquebot de 1900.

La mode a toujours ses caprices. Qui n'a entendu parler des « boules de neige » qui font fureur depuis quelques mois dans les salons parisiens. Il n'est pas de thé de cinq heures, de dîner, de réunions mondaines, sans qu'il soit question des « boules de neige ». Il s'agit d'une petite combinaison qui permet d'avoir presque pour rien un objet de valeur. On donne 10 francs, par exemple, et l'on vous assure la possession d'un magnifique jupon de 120 francs. On donne 20 francs et l'on a en perspective à bref délai un élégant costume tailleur. Ou bien encore, pour quelques francs, on peut obtenir une bibliothèque, etc. La combinaison est attrayante et ne manque pas d'ingéniosité. Débourser 10 francs et en gagner 120! Il peut paraître au moins paradoxal d'obtenir pour un prix modique un objet d'un prix très supérieur, et l'on se demande aussitôt qui l'on trompe dans l'opération. Au fond, on trompe toujours quelqu'un.

On trompe les preneurs de bons qui viennent à la fin de l'opération et qui ne peuvent plus placer leurs bons. Il est clair que le système consiste à se faire payer l'objet convoité par les preneurs successifs qui acquièrent en même temps le même privilège. Mais les derniers venus qui ne placent pas leurs bons : qui les fera rentrer dans leurs dépenses?

La boule de neige se présente tout d'abord comme une opération qui permettrait de résoudre ce singulier problème de faire gagner tout le monde, acheteurs et vendeurs. Et c'est vrai jusqu'à une

certaine limite au delà de laquelle l'acheteur devient dupe du système. Le vendeur fait un bénéfice certain puisqu'il ne livre que lorsqu'il a reçu des participants assez de bons pour payer l'objet, ensuite parce qu'il peut écouler ses produits rapidement, enfin, parce que les preneurs remplacent pour lui les employés, les placeurs, les voyageurs, qui chargent considérablement d'habitude ses frais généraux. Le preneur de bons fait cette besogne gratuitement dans son intérêt naturellement, mais aussi dans celui du vendeur. Expliquons brièvement le mécanisme de la « boule de neige » dont le nom à lui seul est significatif.

Supposons comme base une dépense de 10 francs, et comme perspective l'achat d'un objet de 120 francs. Une personne A se procure un « bon » qu'elle paie 10 francs, et encore trois autres « bons » qu'elle paie de même; au total elle débourse 40 francs. Cette personne place ces trois bons parmi ses connaissances; elle rentre dans son déboursé de 30 francs et n'a plus dépensé que 10 francs. Les trois amis B C D ayant chacun un bon auront à s'en débarrasser; ils iront chercher chacun trois nouveaux bons qu'ils paieront 30 francs. Quand ils les auront placés à leur tour, ils rentreront dans leur avance et n'auront payé que le bon primitif de 10 francs. Alors, alors seulement, la première personne A aura le droit de réclamer l'objet de 120 francs, il lui sera acquis. Elle aura réellement dépensé 10 francs et elle en récoltera 120. Le vendeur est-il volé? Non pas. Avant de livrer, il aura reçu de A 10 francs plus 30 francs; puis de B C D 90 francs, soit au total 130 francs. Il aura donc son bénéfice ordinaire sur la marchandise vendue plus ici 10 francs. Le vendeur de bon ne paie une boule que lorsqu'il en a touché 13. Il y gagne. Mais son bénéfice n'est pas énorme. Il ne l'est qu'en ce sens qu'il a évité les frais de réclame et de publicité, les frais d'employé, de vendeur, etc. Ce sont les participants de la boule de neige qui ont travaillé gratuitement pour lui et ont poussé à la vente. Les participants lui ont fait vendre inconsciemment ce que le marchand aurait difficilement fait avec ses propres ressources. Il est donc juste que le preneur de bons ait à bon compte ce qu'il a fait vendre par grande masse, grâce à son activité constante. Il est bien entendu aussi, ce qu'il ne faut pas oublier de dire, qu'il ne doit pas s'écouler plus d'un an entre chacun des placements consécutifs.

Le roulement des bons s'étend avec une extrême rapidité. Quand B C D ont payé et placé leurs 9 bons, et que A a touché, il se présente une nouvelle couche de participants, B' C' D' E'... Ceux-ci auront à placer à leur tour des bons; ils ne toucheront que plus tard, quand toute la série sera placée. Et ainsi progressivement. Il apparaît aussitôt que les premiers preneurs de bons sont essentielle-

ment favorisés, car, en quelques jours, le placement peut se faire, tandis que, plus tard, le cercle des connaissances de chacun s'épuise, et le placement devient laborieux... pour devenir finalement impossible.

La boule de neige croît en progression géométrique; dans le cas indiqué, c'est une progression avec 3 pour raison; on a donc successivement :

1er terme	1
2e —	3
3e —	9
4e —	27
5e —	81
6e —	243
7e —	729
8e —	2,187
9e —	6,562
10e —	19,683

Ce qui signifie qu'au troisième placement il y aura 9 participants nouveaux; au quatrième, 27; au cinquième, 81, etc.; au dixième, 19,683 personnes. Admettons que l'on ait épuisé les participants possibles au dixième terme. Quel sera le nombre des participants depuis l'origine de la boule? C'est évidemment la somme de tous les termes de la progression. Une formule d'arithmétique bien connue la donne sans qu'il soit besoin de faire les additions successives [1]. On obtient le nombre considérable de 29,524 participants. Il est plus que probable que l'on n'atteindra que bien rarement ce chiffre élevé. On ne placera plus. Et les derniers venus devront se contenter de la satisfaction toute platonique d'avoir payé de belles robes, des jupons, des livres à leurs prédécesseurs dans la boule de neige. C'est pourquoi on a considéré comme immoral et illégal le petit jeu en vogue dans lequel, en définitive, on court le risque de perdre son argent.

Un récent jugement du tribunal de Lille a formulé des considérants dans ce sens. A Paris, quand la boule de neige s'arrête court et que les bons n'ont pas été placés, on en prend assez bien son parti, comme on le prend philosophiquement quand on ne gagne pas à la loterie; mais il s'est trouvé en province un acheteur de mauvaise composition qui, n'ayant pu placer ses bons à temps, s'est fâché; il a demandé le remboursement de sa mise. Le fournisseur a répondu qu'il était hors de cause, qu'il ne se mêlait pas de ce placement et que l'on ne pouvait avoir recours que contre le dis-

[1] Il suffit de prendre ici le 11e terme, qui serait 59,049, de retrancher l'unité, de diviser le reste par la raison diminuée d'une unité, soit 2. On obtient ainsi pour la somme des 10 premiers termes 29,524.

tributeur de bons et contre ceux qui consentaient à payer les uns pour les autres. Le tribunal n'a pas admis cette défense. Le tribunal a jugé que le fournisseur devait rendre l'argent par ce motif « que les opérations qu'il offre doivent nécessairement rester le plus souvent sans résultat en raison du grand nombre des bons et de l'impossibilité de les placer »; que « de tels résultats sont contraires à la moralité des opérations commerciales. » Bref, le jugement déclare immorale et contraire à la loi la boule de neige, car il y a contrat ou des risques sont réservés au preneur.

C'est exact. Comme les chances de gagner à ce petit jeu diminuent sans cesse à mesure que le nombre des participants augmente et que l'on ne sait jamais quel rang on occupe dans la progression, il est clair qu'il y a risque de plus en plus grand de ne pas rentrer dans son débours si faible soit il. De ce chef il y a préjudice causé. La boule de neige est répréhensible et peut conduire à une condamnation du fournisseur de bons.

Mais si l'on rendait l'argent! si le vendeur était tenu de rembourser les bons non placés en argent ou même en marchandises? Dans cette hypothèse, on ne causerait plus aucun risque et l'opération deviendrait licite. Elle deviendrait même encore licite à la rigueur s'il était spécifié d'avance que, en cas de non placement, on rembourserait les bons à moitié prix.

Peut-être! mais l'opération serait ruineuse pour le marchand. Car du moment que la boule s'arrête, il lui faut rembourser tous ceux qui ont soldé les objets livrés et la somme n'est pas petite. La boule s'arrête, par exemple, au 10e terme de la progression. Il faudra rembourser les participants de la 9e et de la 10e séries, soit dans le cas qui nous occupe 2167 fois 120 francs ou 261440 francs. Or le bénéfice antérieur, a été seulement à 10 francs par bon de la somme des termes multipliée par 10 soit de 32,800 francs! Perte 28,640 francs. Cela conduit à la faillite même en remboursant à moitié prix.

Il faudrait, pour que l'opération fut admissible, que lorsque la boule s'arrête, le marchand eut pris au moins un bénéfice égal à la somme qu'il doit restituer. Cela se pourrait, en vendant chaque objet avec un gain dans la boule de 50 pour 100, c'est-à-dire en vendant 120 ce qui lui coûte 60 francs. Son gain unique résiderait alors dans la diminution des frais de patente, de vendeurs, etc. Mais dès lors la boule de neige aurait moins d'attrait pour l'acheteur de bons et peu d'utilité pour le vendeur.

En résumé, nous avons affaire à un mirage dangereux et décevant, et il est présumable que après avoir eu la vogue, la boule de neige retournera vite dans le néant.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

7 avril 1900.

Nous commençons cette Chronique sous l'impression douloureuse de la nouvelle qui nous arrive du Transvaal. Le colonel de Villebois-Mareuil est mort, victime de son courage et de son dévouement. Nous ne pouvons aujourd'hui qu'exprimer notre affliction et notre admiration ; nous ne pouvons rendre au soldat, au penseur, à l'écrivain, à l'homme, et, pour tout dire, au héros l'hommage qui lui est dû et que lui doit en particulier le *Correspondant* dont il fut, à notre grand honneur, le collaborateur et l'ami. On rappellera ici ce que fut cette noble vie, depuis la guerre de 1870 où, jeune lieutenant de vingt-deux ans, il fut décoré et fait capitaine sur le champ de bataille jusqu'à cette campagne du sud de l'Afrique où, dans la force de l'âge, dans tout l'éclat d'un talent mûri par l'expérience, abandonnant ses intérêts, s'arrachant à ses affections les plus chères, à la tendresse d'une fille, d'une mère, d'un frère, il s'est immolé pour défendre l'indépendance d'un peuple, en invoquant Dieu et la France. Car, en se vouant au secours des Boërs, M. de Villebois-Mareuil avait la conscience qu'il servait la France : « Quel dommage, écrivait-il, qu'on ne tire pas de la France tout ce qu'elle peut donner! Je vais tâcher de la servir de mon mieux. »

La France avait appris à connaître son nom; elle le prononçait avec orgueil; elle lui savait gré, au milieu de ses amertumes et de ses langueurs, de donner d'elle à la vaillante nation qu'il allait soutenir, une image charmante et glorieuse. Elle gardera son souvenir, comme celui d'une des plus séduisantes, des plus généreuses et des plus intrépides figures qui l'aient honorée dans ce siècle.

Quelle tristesse de quitter un tel homme pour descendre à l'examen de notre situation politique! En apparence, cette situation n'a pas changé. Le même ministère est toujours au pouvoir, et la Chambre continue à voter pour lui. Cependant entre elle et lui la défiance s'est introduite. Elle se trahit à divers indices. La Chambre

fait contre le ministère des manifestations anonymes, et le ministère laisse entrevoir contre la Chambre, sans pourtant les avouer, des desseins menaçants.

Un article récent de la *Lanterne* a jeté l'alarme au Palais-Bourbon. La *Lanterne*, on le sait, est une des feuilles gouvernementales. Elle est l'organe du ministre du commerce, M. Millerand, et l'auteur de l'article, M. Gustave Rouanet, est un des membres de l'extrême-gauche qui votent pour M. Waldeck-Rousseau. Ce député ne s'est-il pas mis tout à coup à réclamer la dissolution? Il déclare qu'elle est « une nécessité urgente »; il accuse cette Chambre, dont il fait partie, d'être « mal venue, impuissante, condamnée à la stérilité et à l'agitation sans résultats ». Bref, il demande qu'on la renvoie, si l'on ne veut pas compromettre « la défense républicaine ».

Personne ne s'est trompé sur l'origine de ce réquisitoire imprévu. On y a reconnu l'inspiration ministérielle; on s'est dit qu'il y avait là un ballon d'essai lancé par le gouvernement pour tâter l'opinion et pour la préparer. Mais pourquoi ces reproches inopinément adressés à cette Chambre? Si elle les mérite, le ministère ne les a-t-il pas encourus, le premier, par le trouble qu'il a jeté dans ses rangs et par l'extraordinaire politique à laquelle il l'a soumise? La Chambre n'a fait, après tout, que suivre sa direction; elle n'a eu pour lui qu'une trop aveugle complaisance, et si le ministère se hasarde aujourd'hui à engager contre elle une campagne, c'est peut-être qu'il la sent lasse de son joug et tentée de le secouer. Il soupçonne qu'elle n'est pas sans s'émouvoir des avertissements que lui ont donnés les élections dernières, et sous le chiffre décroissant des majorités qu'elle lui accorde encore, il démêle une tendance chaque jour plus marquée à se séparer de lui.

Telle est bien, en effet, la disposition que la Chambre a laissé paraître. Elle avait à élire cinq membres du Conseil supérieur du travail, réorganisé dans des conditions nouvelles par M. Millerand. Ayant accepte la présence d'un socialiste dans le gouvernement, il semblait logique qu'elle fît entrer un socialiste dans ce Conseil; la faction ministérielle n'en doutait pas; elle avait en conséquence désigné un de ses membres, le citoyen Colliard, parmi les cinq candidats. Elle avait fait de son élection une question d'Etat; ses journaux prononçaient d'avance l'anathème contre ceux qui tenteraient de s'y opposer. C'est précisément le citoyen Colliard que la majorité a écarté. Elle n'y est pas arrivée sans peine; le candidat des progressistes, M. Charles Ferry, n'a été élu qu'après deux tours de scrutin. Mais l'acharnement de la lutte

a prouvé l'importance que chacun attachait à son issue, et le ministère a compris qu'en réalité c'était lui qu'on avait voulu atteindre dans la personne de M. Colliard. Manifestation anonyme, il est vrai, et par là même sans danger pour des gens qui sont décidés à ne quitter le pouvoir que le jour où on les prendra au collet pour les mettre à la porte.

Ce jour semble éloigné, et nous ne nous chargeons pas, avec le tempérament de cette Chambre, d'en indiquer la date. Il naîtra probablement d'un accident fortuit plutôt que d'une résolution préméditée. Beaucoup appellent de leurs vœux la chute de ce cabinet; il dépendrait de leurs votes de la provoquer. Mais le scrutin est public; il faut donner son nom en même temps que son vote, et les courages tombent avec les masques.

Les conservateurs paraissent s'être désintéressés du combat qui s'est engagé sur les noms de M. Charles Ferry et de M. Colliard. Le chiffre des votants n'était que de 287; les abstentions étaient donc nombreuses. L'affaire se passait entre les ministériels d'une part, et de l'autre les modérés unis aux radicaux dissidents. Car il y a des radicaux dissidents; ils songent à prendre la place du ministère, mais ils n'en conviennent pas, et quand on les interroge, ils s'en défendent. D'où vient cette contradiction entre les pensées et les actes? Le *Journal des Débats* en donnait cette raison que les radicaux sentent qu'ils ont besoin des modérés, mais qu'ils n'osent l'avouer; ils voudraient profiter de leur concours, en s'en cachant. C'est exactement l'attitude que les modérés ont adoptée à l'égard des conservateurs; ils ont besoin, eux aussi, des conservateurs; ils ne peuvent rien sans leur appui; ils le réclament tout bas; mais ils voudraient que personne ne le sût.

A quoi bon toutes ces feintes? Et pourquoi ne pas reconnaître franchement ce que l'on sent nécessaire? Ce ne sont pas les socialistes qui s'attardent à ces frayeurs. Ils poussent les hauts cris, quand les modérés paraissent se rapprocher des conservateurs; mais ils trouvent tout naturel de s'associer avec un Caillaux ou un Galliffet, et laissent passer, sans le moindre trouble, les protestations que suscitent de telles alliances.

Que les modérés prennent donc leur parti de faire ce qu'ils doivent, et qu'ils osent l'avouer; qu'ils ferment un peu plus l'oreille aux clabauderies de couloirs, et qu'ils écoutent la voix du pays. Le pays est simpliste; il n'entre pas dans ces classifications artificielles qu'ont créées l'intolérance des sectes et la rivalité des ambitions. Quand il est pénétré d'une grande cause à défendre, d'un grand danger à prévenir, il se rallie, sans distinction de nuances, à tous ceux qui semblent le mieux faits pour le sauver.

C'est ainsi qu'en 1871, il a mis sur ses listes des candidats d'origines et d'opinions diverses, mais qu'il croyait d'accord pour lui donner la paix et l'ordre. C'est ainsi qu'en ce moment, sentant l'armée menacée et la défense nationale en péril, il va d'instinct aux hommes qui lui paraissent animés d'un vrai patriotisme. Il n'a pu, cette fois, dresser des listes de conciliation, puisque le scrutin d'arrondissement les exclut; mais cette conciliation résulte des choix que les électeurs ont faits, sur les différents points de la France, dans chaque circonscription. A Nantes, le général Mercier et le comte de Juigné n'avaient pas les mêmes convictions politiques; mais ils pensaient de même sur la patrie et sur l'armée; successivement ils ont été élus. A Vannes, M. Riou; à Yvetot, M. Quesnel; à Vesoul, M. Fachard; même, à Chambéry, M. Chambon qui, quoique radical, avait commencé par répudier le dreyfusisme et la franc-maçonnerie, sont sortis du même mouvement. « Je voterai, déclarait M. Fachard aux électeurs de la Haute-Saône, contre le ministère qui a gracié Dreyfus, qui a banni Déroulède, et mis en disgrâce le général Négrier. »

Il appartient à la Chambre de suivre ces indications. Le gouvernement ne pense à la dissoudre que parce qu'il craint qu'elle ne s'y conforme. Il veut précipiter les élections avant que se soit développé dans le pays le travail qu'il redoute. La Chambre ne gagnera rien à lui laisser le temps de mûrir et d'exécuter ses projets. Elle finira par être sa dupe, après avoir été sa complice.

Nous souhaitons qu'elle se rende compte de cette situation, et qu'elle échappe à ce double péril. Nous le souhaitons plus que nous ne l'espérons, en voyant combien d'occasions elle a manquées de renverser ce cabinet.

Après l'affaire Judes Philipp, dans laquelle le ministre de la marine a failli sombrer, entraînant avec lui tous ses collègues, la Chambre a eu à discuter la question Rolland, la question Paquin, et l'interpellation sur les troubles de la Martinique. Dans chacun de ces débats, le ministère a été ébranlé; il aurait dû quitter le pouvoir, s'il avait eu la moindre fierté ou le Parlement la moindre énergie.

On se rappelle le conflit qui s'était élevé à Bruxelles entre deux Chambres de commerce françaises. L'une d'elles était soutenue par le chef de notre légation; l'autre, présidée par un sieur Rolland, auteur de libelles injurieux contre le ministre de France, libelles qu'il prenait soin d'envoyer aux membres du corps diplomatique et du Parlement belge. Cet étrange patriote avait pour lui l'appui du ministre du commerce, M. Millerand, qui lui avait promis une subvention. Le scandale durait depuis plusieurs mois; il dure-

rait encore si, de délai en délai, le gouvernement n'était arrivé à la date fatale de l'interpellation. Sa réponse a témoigné de l'anarchie qui règne jusque dans ses rangs. Le ministre des affaires étrangères a dû reconnaître qu'une subvention avait été promise par son collègue du commerce à l'insulteur du représentant de la France, mais qu'il avait, pour son compte, refusé de la transmettre. C'était, en réalité, la condamnation de M. Millerand. Mais rien ne coûte à un ministre socialiste pour sauver son portefeuille, M. Millerand n'hésite pas à lâcher son protégé; il annonce qu'il a retiré la promesse de subvention, et quand l'interpellateur, M. Ferrette, lui oppose qu'il a maintenu pourtant M. Rolland dans le Conseil supérieur du commerce : « C'est inexact », répond M. Millerand. Le lendemain, M. Rolland produit les pièces qui établissent qu'il figure toujours parmi les membres du Conseil; le ministre a dit simplement le contraire de la vérité.

Sur l'affaire Paquin la parole de M. Millerand n'est pas plus heureuse. Il s'agit d'une décoration de la Légion d'honneur, accordée par M. Millerand à un couturier, M. Isidore Jacob, dit Paquin. Ce couturier a trente-cinq ans, dit l'interpellateur, M. d'Aulan, trente-huit ans, dit M. Millerand, qui lui adjuge sur ce chiffre dix-sept ans de pratique commerciale. Juif, il est le délégué d'une société anglaise; patron, il a à son actif cent trois condamnations pour infraction à la loi sur le travail des femmes. Ce sont là des titres aux yeux de M. Millerand; c'est pour recommander de tels services que ce socialiste, ce défenseur des ouvriers, cet ennemi des patrons, est entré au ministère. Il faut ajouter que ce couturier, délégué d'une société anglaise, est, en même temps, le bailleur de fonds des feuilles ministérielles. L'or britannique n'est point mal venu chez les défenseurs du gouvernement. Il n'y a rien là qui puisse éveiller les scrupules des internationalistes. Mais le commerce de Paris avait été moins accommodant; à la première nouvelle de la décoration projetée, des réclamations s'étaient élevées; une d'elle avait été adressée sous pli recommandé au ministre du commerce. M. d'Aulan la lui a rappelée. « C'est faux », réplique le ministre; même absence de mémoire que dans l'affaire Rolland. M. d'Aulan a en mains le reçu de la lettre; il est signé de M. Millerand, qui a prétendu ne la point connaître. Il est vrai que la lettre émanait d'une femme, propriétaire d'un des grands magasins de Paris; mais la protestation en était-elle moins fondée, et la dénégation du ministre plus véridique?

Ne nous étonnons pas de cette attitude de M. Millerand. Il ne fait, dans cette circonstance, que suivre les mœurs de son

parti ; il les personnifie. Le parti socialiste se donne autant d'immunités qu'il a d'exigences pour ses contradicteurs ; il ne connaît les lois, les devoirs, la morale, qu'autant qu'il s'agit d'en imposer l'observation aux opinions adverses ; pour lui, il n'a de règle que son intérêt.

L'interpellation relative aux troubles de la Martinique n'a pas jeté grande lumière sur les événements qui s'étaient passés dans la colonie. Le gouvernement, qui avait demandé le temps de se procurer des renseignements, n'a pu, après plus d'un mois, en donner de précis, ou peut-être ne l'a-t-il pas voulu. Tout ce qu'on démêle dans les explications échangées à la tribune, c'est qu'il y a à la Martinique un parti qui a été battu aux élections dernières, et qui veut, à tout prix, prendre sa revanche. Ce parti fomente les grèves, les incendies, la guerre des races, et il a pour lui les agents officiels. Un moment est venu où le gouverneur, débordé par les désordres qu'il avait encouragés ou tolérés, a essayé d'en arrêter les suites ; il a envoyé la force armée contre les agitateurs ; une collision s'est produite ; des morts et des blessés sont tombés sous la fusillade. La responsabilité du drame paraît peser sur le pouvoir civil ; mais comment l'accuser, si les socialistes le soutiennent ? La tentation serait grande de s'en prendre à l'autorité militaire ; mais l'officier qui a commandé le feu est un Juif. Partagé entre ces considérations diverses, le ministère ne se prononce pas, et il épargne à sa majorité, embarrassée comme lui, le soin de prendre une décision ferme, en faisant luire à ses regards complaisants l'illusion d'une nouvelle enquête.

On a pu voir pourtant, dans cette discussion, qu'une partie de la Chambre avait peine à contenir le sentiment que lui inspirait le ministère. Sur un propos de M. Waldeck-Rousseau, qui prétendait exclure du parti républicain ceux qui ne soutenaient pas son gouvernement, M. Ribot s'est levé, et il a dévoilé, en quelques traits, le jugement secret de bon nombre de ses collègues sur ce gouvernement : « Vous me permettrez de vous dire, a répondu M. Ribot, que votre politique a déjà de détestables conséquences. Et, dans cette Chambre, ce ne sont pas seulement ceux qui votent contre vous qui le disent. Si vous interrogiez beaucoup de ceux-là mêmes qui vous donnent leur voix avec résignation, ils vous le diraient, comme ils nous le disent à nous-mêmes. Il y a dans le pays tout entier une vive inquiétude causée par une politique qui ne peut rien qu'avec les appuis dangereux et fragiles que vous lui donnez. Le pays ne se résignera pas longtemps. »

On a blâmé cette intervention de M. Ribot ; on a dit qu'elle avait assuré le succès du ministère, encore bien que les feuilles

officieuses aient signifié à l'orateur qu'elles ne la lui pardonnaient pas. Pour nous, qui avons souvent combattu le député du Pas-de-Calais, nous ne pouvons, cette fois, qu'honorer son initiative. Il n'y a rien de pire que l'effacement; c'est à force de se perdre dans les ajournements, les hésitations, les calculs personnels, que les modérés et les conservateurs se sont réduits au néant dont il leur est si difficile de sortir. L'autorité de l'opposition parlementaire périt par son silence. Ce n'est pas seulement aux incohérences et aux scandales de la Chambre qu'il faut attribuer ce que l'on a appelé « la faillite du parlementarisme »; c'est à la mollesse et à l'inertie de l'opposition. Le premier mouvement du pays aurait été de porter ses regards vers la tribune pour voir s'il n'y paraîtrait pas quelque orateur qui donnât une voix à ses plaintes et à ses revendications. C'était là, c'était au Parlement qu'il cherchait autrefois et qu'il trouvait les interprètes de ses vœux et de ses espérances. Il incarnait en eux sa pensée. Aujourd'hui, dans le silence de l'opposition des deux Chambres, c'est en dehors de la représentation nationale, c'est dans les réunions publiques, dans les Ligues, dans les conférences nées de l'initiative privée, qu'il les cherche et qu'il les rencontre; les noms qu'il a maintenant sur les lèvres, qu'il acclame de préférence, sont, pour la plupart, des noms étrangers au Parlement.

M. Ribot a donc bien fait de rompre ce silence; mais ce n'est pas une fois, c'est sans relâche que l'action des membres les plus considérables des deux Chambres devrait se faire sentir.

Assurément ce ministère ne sera pas renversé sans efforts; il se cramponne au pouvoir avec une âpreté que, dans cette fin de siècle, où pourtant les ambitions n'ont pas manqué, on n'avait jamais égalée. Pour ses journaux, le seul fait de menacer de loin son existence est un cas pendable, et dans l'audacieuse apologie qu'il vient de tracer de sa conduite, le ministre des affaires étrangères n'a pas craint de faire entendre au Sénat que le sort de la patrie était lié à celui du gouvernement. Quant à M. Millerand, si l'on en croit les propos qu'on lui prête, il n'est pas d'humiliation qu'il ne soit prêt à subir, pas de « couleuvre » qu'il n'ait résolu d'avaler, plutôt que de se dessaisir de son portefeuille avant l'Exposition. Il veut être de la fête; il tient à l'inaugurer; il a préparé son discours d'ouverture, discours, fait-il dire par ses amis, qui sera un manifeste socialiste adressé à l'Europe. Ainsi, il espère se faire pardonner, par les intransigeants du parti, son entrée dans un ministère bourgeois, et s'il faut qu'il en sorte, il se retrouvera à la tête des collectivistes, porté par les démonstrations retentissantes qu'il aura faites en leur nom.

Tout est possible; si l'événement se produit, ceux-là n'auront pas le droit de s'en plaindre qui, par leurs longues faiblesses, auront permis à ce ministère de vivre pour donner ce scandale au monde.

En mettant de côté les considérations d'honneur et de dignité politique, on comprend encore la conduite de M. Millerand. Il peut dire à son excuse que, s'il fait bon marché de l'estime publique, il sert du moins son parti. On ne saurait nier, en effet, qu'en introduisant le socialisme au gouvernement, il lui a donné un avantage dont les conséquences, comme le disait M. Ribot, rendront bien lourde la tâche de ses successeurs. Mais M. Waldeck-Rousseau! Quel mobile a pu le pousser? Quel intérêt a pu le décider à une si criante apostasie? Qui le forçait, il y a dix ans, à rentrer dans la vie politique pour combattre le socialisme et qui l'a obligé, l'an dernier, à devenir ministre pour le soutenir? Ministre, il avait toutes chances de l'être; il eût certainement fait partie d'une combinaison conforme au programme qu'il avait affiché jusque-là. Pourquoi s'est-il condamné à mériter les sarcasmes et les flétrissures qu'il infligeait naguère à ceux dont il devait imiter les exemples, en les dépassant? Ainsi qu'on le lui rappelait récemment, il disait, le 26 octobre 1897, aux électeurs de Reims : « Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, il faut être pour ou contre le socialisme », et aujourd'hui il agit pour, lui qui, alors, parlait contre. Il n'avait point alors assez de railleries pour ceux « qui promettent plus de poursuites que de réformes », et c'est lui qui, sous nos yeux, devait se vanter d'avoir fait opérer soixante-quinze arrestations arbitraires; lui qui devait réunir dans le même ministère tous les extrêmes, il flagellait alors ces républicains qui « mettent je ne sais quel orgueil, disait-il, à fournir leur contingent d'équipage aux flottes de la concentration équipées à la hâte, naviguant à la cape, et bien moins pour atterrir à un point déterminé que pour échouer le plus tard possible ». Enfin, visant le ministère Bourgeois qui affirmait n'être que radical et point socialiste : « Si avec le radicalisme, déclarait M. Waldeck-Rousseau, ce ne sont pas les socialistes qui arrivent au pouvoir, avec lui déjà, c'est le socialisme qui entre dans la maison. » Et aujourd'hui, il ne lui a pas suffi de mettre les radicaux, et avec eux, de son aveu, le socialisme au pouvoir; ce sont les socialistes eux-mêmes qu'il y a introduits, qu'il y maintient pour préparer la ruine de cette société dont il se prétendait le défenseur.

Sous quel prétexte, par quel sophisme, pourra-t-il expliquer un tel changement? Comment trouvera-t-il à innocenter chez lui ce qu'il réprouvait chez les autres? Il est vrai que, parlant, il y a quelques jours, au banquet des journalistes parisiens, il disait, en

invoquant l'autorité du « grand Renan » : « L'homme politique va jusqu'à ne jamais adresser de rectification aux journaux; car, au moment de les faire, il se demande si la fausse nouvelle n'est pas vraie, et l'expérience l'instruit que l'erreur d'aujourd'hui devient la vérité de demain. »

Belle leçon pour former les générations nouvelles, pour leur enseigner les principes de la morale et la fermeté des convictions!

M. Waldeck-Rousseau vient de prouver, par un nouvel acte, qu'en dépit de toutes les concessions qui pourraient lui être faites, il irait jusqu'au bout des desseins formés par la secte maçonnique contre le catholicisme. Il a adressé aux évêques une circulaire, dont la forme ne vaut pas mieux que le fond, pour leur interdire de confier des missions aux membres des congrégations religieuses. Ni un Lacordaire, ni un Ravignan, et, pour remonter plus haut, ni un Vincent de Paul, ni un Bourdaloue, ne pourraient plus désormais paraître dans nos chaires. Car il ne faut pas s'y tromper. Le ministre parle de « missions extraordinaires »; mais ce n'est là qu'une préface; s'il obtient ce qu'il demande, les raisons qu'il allègue seront invoquées par lui ou par d'autres pour exclure en tout temps les ordres religieux. L'évêque n'est plus juge du service paroissial; c'est l'Etat, ce sont les bureaux civils qui s'en emparent pour le diriger. Il appartient aux vénérables membres de l'Episcopat de juger quelle réponse ils doivent faire aux sommations du ministre. Moins surpris qu'indignés, nous ne pouvons que formuler, une fois de plus, notre protestation contre ce nouvel outrage à la liberté des cultes et au droit des consciences.

Le ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, recherche peu d'ordinaire les occasions de s'expliquer sur sa politique, et l'opposition, de son côté, ne songe guère à les lui fournir. Il a cru devoir pourtant élever la voix devant le Sénat. Sur une interpellation, qu'on peut supposer convenue d'avance, M. Delcassé a entonné son propre panégyrique, et comme pour se dédommager de l'extrême réserve qu'il garde en face de l'étranger, c'est en attaquant ses concitoyens, c'est en attaquant des Français qu'il s'est vanté lui-même.

Le ministre de Fachoda n'admet point qu'on ne se sente point fier de tout ce qu'il a fait; il traite ses adversaires de « Tartufes du patriotisme »; il affirme avoir les mains pleines de documents qui glorifient sa conduite, et pour expliquer le coup qu'il a porté au prestige de la France, il commence par traiter de « chimère dangereuse » l'expédition dont le commandant Marchand, ayant reçu mission du gouvernement lui-même, avait, au prix de tant d'efforts et de courage, préparé l'heureuse issue. Qu'il les fasse donc connaître ces documents dont il se targue, sans les révéler; on pourra

les mettre en regard des assurances de succès que Marchand, même abandonné par lui, n'a cessé de renouveler. Qu'il affiche aussi la prétention d'avoir sauvegardé les intérêts de l'agriculture dans le traité passé avec les Etats-Unis; on n'a pas oublié la protestation qu'un juge impartial et compétent, la Société des Agriculteurs de France, a élevée contre ce traité, et l'on verra, au jour des débats publics, si les dires du ministre suffisent pour la réfuter.

Les membres de ce gouvernement ont reçu tant de démentis; ils se sont tant de fois contredits eux-mêmes qu'on a droit de mettre en doute leurs allégations, quand des preuves irrécusables ne les ont pas confirmées.

Comment croire, par exemple, le ministre des affaires étrangères, lorsqu'il vient faire appel à des sentiments que toute la politique officielle tend à refouler et à éteindre! « Il faut, plus que jamais, ose-t-il dire, nous appliquer à former des générations viriles que ne dessèche pas un scepticisme dissolvant, mais que pénètre, au contraire, et qu'enflamme la foi ardente en la patrie, et qui se nourrit de l'idée sublime du sacrifice. »

Foi! Patrie! Scepticisme dissolvant! Sacrifice! Est-ce que ces mots ne jurent pas dans la bouche qui les prononce? Vous parlez de foi et de sacrifice, et vous n'avez que persécutions pour les croyances religieuses qui seules inspirent le sacrifice, en entretenant la foi! Vous parlez de « scepticisme dissolvant », et ce scepticisme, c'est votre chef, c'est le président du Conseil qui s'applique à l'encourager, en déclarant que « l'erreur d'aujourd'hui devient la vérité de demain »; et ce scepticisme, vous le provoquez sans relâche par les apostasies dont vous donnez le spectacle et les scandales que vous récompensez! Vous parlez de la patrie, et c'est parmi les sans-patrie que vous cherchez vos soutiens! Et vous jetez, autant qu'il est en vous, la démoralisation dans l'armée, « cette âme de la patrie », en couvrant ceux qui l'outragent, en frappant ceux qui l'honorent!

Le Sénat a ordonné l'affichage du discours de M. Delcassé. La proposition avait été faite par deux dreyfusistes de marque, par deux des membres les plus acharnés de la Haute Cour, M. Morellet et M. Maxime Lecomte. Leurs noms donnent à cette motion son vrai caractère. Le pays ne s'y trompera pas; dans cette manœuvre d'une faction qu'il déteste, il ne reconnaîtra point une manifestation nationale.

Les Boërs ne seraient pas ce qu'ils sont, s'ils avaient été élevés à pareille école. Leur foi religieuse fait leur patriotisme; elle les soutient dans les épreuves auxquelles ils sont soumis, et s'ils ont senti

cruellement la mort du valeureux Joubert, que devait suivre de si près celle de notre Villebois-Mareuil, ils trouvent du moins dans le souvenir de ses glorieuses actions l'inspiration de leur courage et de leur constance. L'ennemi a lui-même rendu hommage aux vertus de Joubert; dans une lettre au président Krüger, lord Roberts a honoré, au nom de toute son armée, le général « qui a dévoué sa vie au service de son pays et dont la bravoure personnelle n'a été surpassée que par sa conduite chevaleresque en toute circonstance ».

La prise de Blœmfontein n'a pas rendu, comme ils l'avaient espéré, les Anglais maîtres de l'Etat libre. Sous une soumission apparente, ils démêlent partout des dispositions hostiles, et le désastre de la colonne Broadwood a éloigné le jour, qu'ils disaient prochain, de leur entrée dans le Transvaal. Ils ont d'abord à se maintenir sur les points qu'ils occupent; il leur faut combler leurs vides, rassembler leurs approvisionnements, refaire leur cavalerie, concentrer leurs moyens de défense, perfectionner leur service de renseignements, dans un pays où tout est contre eux, la saison, le terrain, les hommes.

La reine d'Angleterre a effectué le voyage qu'elle projetait en Irlande; elle a été reçue à Dublin, avec le cérémonial du moyen âge, au son des trompettes et au bruit des cloches de la cathédrale. L'état de siège avait été préalablement établi et des troupes nombreuses mises sur pied pour contenir les mouvements qu'on pouvait redouter dans la population nationaliste. Pendant que ces démonstrations officielles accueillaient la reine, l'héritier de la couronne, de passage à Bruxelles, était l'objet d'un attentat. Un anarchiste de quinze ans, émule de Caserio et de Luccheni, tirait, heureusement sans l'atteindre, sur le prince de Galles. Nous ne mentionnons l'acte que pour le flétrir. La Belgique tout entière s'en est émue; elle a poussé un cri d'horreur et d'indignation contre un crime dont nul assurément ne songera à la rendre responsable.

Le tribunal arbitral de Berne vient de rendre une sentence qui suscite de vifs commentaires en Angleterre et aux Etats-Unis. En 1883, un entrepreneur américain, le colonel Mac-Mundo, avait obtenu du Portugal la concession d'un chemin de fer devant relier la baie de Delagoa à la frontière du Transvaal. Il céda ses droits à une compagnie britannique; à la suite de difficultés auxquelles la République sud-africaine qui avait toutes raisons de se défier de cette ingérence anglaise, ne fut peut-être pas étrangère, le gouvernement portugais, alléguant que les travaux n'avaient pas été terminés dans le délai fixé, annula la concession et saisit la ligne inachevée. Ceci se passait en 1889. Le cabinet britannique prit

fait et cause pour ses nationaux; il menaça le Portugal, et finalement on convint de soumettre le différend à un tribunal composé de jurisconsultes suisses et siégeant à Berne.

Après dix ans de délibérations, ce tribunal s'est prononcé. Il a condamné le Portugal à verser aux parties lésées une indemnité de 15 millions, avec intérêts à 5 pour 100, courant du 25 juin 1889 au jour du paiement. Le gouvernement de Lisbonne s'est tenu pour satisfait de la décision, et a déclaré qu'il était prêt à l'exécuter.

Mais l'Angleterre avait espéré une condamnation plus onéreuse, Persuadée que l'indemnité serait trop forte pour que le Portugal pût la fournir, elle comptait qu'il lui céderait, en échange de la somme due, ses colonies africaines. Elle aurait eu ainsi, sans recours à la force, ce que ses journaux, déçus dans leur attente, appellent « la clef de la porte de derrière du Transvaal ».

Ce n'est pas sans surprise qu'on a appris, dans de telles conjonctures, que le Portugal venait d'autoriser les soldats anglais à pénétrer dans le Transvaal par la voie du chemin de fer de Beira. Les interprétations que le cabinet de Lisbonne donne à des traités, antérieurement conclus avec la Grande-Bretagne, n'expliquent ni n'excusent cette violation flagrante d'une neutralité que le Portugal, Etat neutre lui-même, avait plus qu'aucun autre le devoir d'observer. Il fournit ainsi prétexte aux représailles des Boërs, désormais affranchis de tous ménagements envers lui, et s'il se repose, pour la défense de son intégrité, sur la reconnaissance désintéressée de l'Angleterre, c'est qu'il a bien oublié les leçons du passé.

Louis Joubert.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

DE NOS INSTITUTIONS MILITAIRES

ET DE LEUR AVENIR

Cette étude inédite du héros de Boshof, pour remonter à quelques années, n'en a pas moins gardé toute sa vivante actualité. A l'époque où le colonel de Villebois-Mareuil nous la proposa, il était encore au service et ne pouvait, par conséquent, y mettre sa signature. C'est pour cette unique raison que le *Correspondant* ne se décida pas alors à la publier. Depuis, le manuscrit était resté dans nos cartons, et l'auteur lui-même avait tourné son activité vers d'autres buts. Mais aujourd'hui qu'il a signé l'article de son sang, nous n'hésitons pas à mettre au jour des appréciations et des critiques qui, en portant sur une de nos institutions les plus fondamentales, font comprendre le découragement ressenti naguère par l'éminent soldat et expliquent sa retraite prématurée.

« S'astreindre, ainsi qu'il l'écrit dans une page frémissante où se révèle toute sa nature, s'astreindre à la montée hiérarchique, sans un imprévu, sans un rayon plus vif, sans le secret d'un espoir, cela peut convenir aux natures ordinaires, mais n'incitera pas les autres, celles qui portent en elles l'élan des grandes actions, le germe des victoires à venir. Voudront-elles davantage, ces natures passionnées de mouvement, orgueilleuses de commandement, s'épanouir béatement sur les ronds de cuir de l'administration centrale, dans l'atmosphère de cartons poussiéreux, sous le regard indulgent des huissiers? Et, si elles se font cette violence, sont-elles assurées de maintenir longtemps la trempe de leur caractère, l'éveil de leur activité, l'enthousiasme de leur foi militaire? »

Voilà sous l'inspiration de quels sentiments le colonel de Villebois a quitté librement l'armée. Il estimait, d'ailleurs, que cette armée, dans les conditions spéciales où elle a été reconstituée, était un instrument forgé en vue d'un certain résultat déterminé, mais non un organisme appelé à durer indéfiniment, puisqu'il a pour conséquence d'épuiser toutes les ressources du pays et de paralyser, à un moment donné, toute la vie nationale.

Dès lors, il fallait, à ses yeux, ou poursuivre résolument le résultat ambitionné, ou ramener à de moindres proportions l'organisme inutilisé.

Il ne nous appartient pas de juger les vues de notre glorieux collaborateur et ami; mais sa haute valeur intellectuelle et militaire méritait au moins qu'elles fussent connues, et c'est un hommage que nous déposons, avec tant d'autres, sur sa tombe.

L'idée ne sera venue à personne qu'une armée dont la mise en œuvre, en tant qu'instrument de guerre, arrêterait la vie entière de la nation, pût être une conception sûre d'un long avenir.

Moins qu'ailleurs, dans un État démocratique et républicain

comme le nôtre, une institution, si diamétralement en désaccord avec le génie bourgeois et les aspirations profondément égoïstes de la masse électorale, n'a pu être acceptée que comme une mesure momentanée de salut public.

Les républiques, sauf dans l'antiquité, ont toujours une tendance à considérer le métier des armes comme un passe-temps de mercenaires, et, tant que leur existence même n'a pas été en jeu, c'est à des troupes salariés qu'elles remettaient la garde de leurs intérêts et la défense de leurs prérogatives. Les républicains modernes n'admettent généralement l'institution des armées permanentes que lorsqu'ils arrivent au pouvoir.

La nation militarisée, prête à se former en camp au signe de son chef, susceptible de fournir aux formidables exodes qu'on rêve de ressusciter, est une combinaison gothique, plus vieille que le moyen âge, dérivant de la sauvage poussée et des procédés instinctifs des barbares. Qu'elle ait été reprise au profit d'une nation moderne, dans la suprême détresse de son existence menacée, qu'elle ait été portée lentement à son apogée scientifique et technique, grâce aux patientes visées de monarques se succédant dans une invariable résolution et avec une complète liberté d'action, au milieu d'un peuple hiérarchisé et discipliné, qu'elle ait pu étonner la fin du siècle de Napoléon, en éclatant comme un coup de tonnerre sur l'Europe oublieuse des traditions de la grande guerre, cela s'explique, pour la Prusse, autant par l'impérieuse nécessité qui l'a inspirée que par le milieu tout particulièrement favorable où elle s'est développée.

Le succès de l'armée prussienne est devenue la fortune de la combinaison elle-même. Au lieu de faire remonter les désastres de 1866 et de 1870 à l'impéritie reconnue des généraux vaincus, au lieu de s'incliner simplement devant la supériorité tactique écrasante du corps d'officiers prussiens, on a préféré tout ramener à une simple question d'organisation et de mobilisation ; l'appoint des masses a de plus en plus paru l'unique et invariable solution répondant aux problèmes des guerres à venir.

Comme les autres, nous avons copié servilement. Ce qui, à l'origine, n'avait été que le cas isolé d'une nation, est devenu la loi de l'Europe, et aujourd'hui, c'est dans la folie grandiose des armements qu'on cherche le contrepoids nécessaire au maintien de la paix.

Cependant, en ce qui concerne notre pays, il n'est pas sans intérêt d'examiner les chances de durée de cette conception barbare qui, par une étrange anomalie, s'est emparée de nos mœurs militaires, à une époque où notre civilisation trop avancée avoisine par

ailleurs la décadence. Il importe de savoir si l'outil que nous avons forgé est bien à notre main, s'il ne subit pas, à rester sans emploi, des causes de détérioration dont nous ne nous rendons pas compte, s'il a été approprié en vue d'un long avenir, ou s'il rejoindra bientôt la ferraille inutile du passé.

I

Quoi qu'on puisse espérer, la valeur d'une armée correspond à celle du gouvernement chargé de l'employer, et l'on raisonnerait à faux en supposant qu'on les peut isoler réciproquement, que l'une continue sa marche ascendante quand l'autre décline.

En temps de paix, l'armée reçoit du gouvernement son impulsion par des lois bien conçues, par des mesures sagement réglées, découlant de projets mûrement coordonnés, sous une direction dont lui est garantie la durée, c'est-à-dire l'esprit de suite. Elle est assurée, pour peu que la situation s'embrouille, d'une diplomatie qui voit clair et la renseigne à temps, du secret gardé sur ses préparatifs, d'une initiative résolue dans les mesures de mobilisation, c'est-à-dire d'une avance probable sur l'adversaire, de tous ces avantages, enfin, qu'offre seul un gouvernement susceptible des prévoyances compatibles avec sa raison d'être.

Mais, si ce gouvernement n'est que l'attelage dépareillé de quelques capacités de rencontre, émanation instable d'une Chambre sans portée politique, issue elle-même de la médiocrité où se complaît le suffrage populaire, quelle force l'armée peut-elle en attendre pour la préparation du temps de paix, et quelle déroute de résolutions n'en doit-elle pas redouter devant les responsabilités du temps de guerre?

Qu'il convienne, en France, au peuple souverain, de se sentir aussi peu gouverné que possible, de remettre ses destinées en des mains de hasard avec une indifférence d'autant plus gouailleuse qu'il sent leur pouvoir plus éphémère, cela peut amuser son caprice, mais infirme singulièrement l'Etat dans son essence, dans la régularité de son mécanisme, dans son prestige au dehors. Et tout ce qui tient directement à l'Etat, en premier lieu l'armée, qui est sa force et sa défense, s'en trouve d'autant affaibli, amoindri, livré à l'abandon.

En route libre, la nation peut, pendant un temps, dériver ainsi à l'aventure. Mais l'obstacle ne s'aborde pas, les rênes flottantes et le hasard ne suffisent pas à permettre de le tourner heureusement. Et lorsqu'un peuple affrontera le tumulte des événements, qui peut espérer qu'il continuera sa marche, sans direction ferme au

milieu de cette formidable tempête qui s'appelle la guerre? N'est-ce pas la complication des événements qui met en relief le rôle du chef d'Etat; ne semble-t-il pas qu'elle doive mettre aussi singulièrement en lumière son absence? N'est-il pas alors bien réellement la tête qui veut et qui ordonne, et à ce moment précis, la nation ne se repose-t-elle pas sur sa volonté suprême? Comment, à défaut de chef, par ces cruelles péripéties, les éléments épars qui personnifient le pouvoir souverain se soudront-ils en une décision unanime?

Il y a quelques années, un incident de frontière a montré en quel désarroi, chez nous, pouvait tomber le pouvoir exécutif, quand une résolution grave s'imposait à ces différents détenteurs de portefeuilles qui en représentent les morceaux. Imagine-t-on l'affaire poussée à ses dernières conséquences et la diplomatie cédant le pas aux actes? Voit-on nos représentants à l'étranger, du modèle dont nous les avons actuellement, tranquillement bernés, tandis qu'on mobilise à petit bruit, jusqu'à ce que, le tour joué, on les jette simplement à la porte?

Aperçoit-on notre gouvernement anxieux, comprenant que l'heure est décisive, hésitant entre les précautions que son devoir lui commande et l'interpellation menaçante qui précipitera la crise? Se représente-t-on l'opinion nerveuse, la presse habituée à tout dévorer, exaspérée cette fois devant le mystère qu'on défend de ses atteintes, achevant, par ses indiscrétions, d'égarer les sang-froids?

Où sera la volonté maîtresse et agissante? Le chef de l'Etat est un comparse, le ministère un assemblage inconsistant ne reposant que sur un groupement de voix à la Chambre; le Parlement, c'est la discussion, la confusion, les révélations dangereuses, les retards. Et il faudra que tous ces gens-là viennent peser le pour et le contre de la situation, s'inspirer de sa gravité, suivant le plus ou moins de lenteur de leur intelligence, avant que l'ordre de mobilisation ne sorte! Mais alors ce n'est pas à la frontière qu'il fallait pousser notre concentration et construire nos quais de débarquement, c'est aux portes de Paris, que l'ennemi menacera avant que ces augures ne soient mis d'accord!

Notre forme politique complétée par la constitution qui nous régit, en débilitant à plaisir le pouvoir exécutif, a mis les choses au point qu'un président du conseil, à l'approche d'une crise nationale, devrait commencer par violer la loi pour sauver la patrie. Car il aurait l'impérieuse obligation, sitôt que les menées de l'ennemi ne laisseraient plus de doute sur ses intentions, de lui répondre actes pour actes, mesures pour mesures, et, s'il pouvait en résulter une avance de quelques heures, dût-il être traduit

ensuite devant la Haute-Cour, de lancer de sa propre autorité l'ordre de mobilisation au pays.

Ce serait un grand rôle, mais où trouver un homme de taille à le jouer? La politique n'est pas précisément chez nous une école de caractères. Et où prendrait-il, cet homme, s'il est de taille, l'autorité nécessaire; dans quel passé, dans quelle supériorité conquise? Qu'on y songe, c'est presque la dictature, au moins dans ses effets. C'est dominer la coalition des intérêts particuliers, museler la presse, prendre en remorque l'opinion, limiter les attributions du Parlement à l'enregistrement des sanctions acquises, assurer au pays l'ordre, la subsistance, lui rendre ou lui retirer la vie, suivant que les circonstances le permettront.

Si, avec cette nation en armes, la tâche du généralissime sera colossale, celle du gouvernement, vis-à-vis de ce pays dépeuplé, sera effrayante.

Dès le premier jour de la mobilisation, la vie commerciale a dû s'arrêter, les gares refusent tout trafic, rendent aux expéditeurs leurs marchandises, les chemins de fer achèvent d'opérer leur concentration de matériel, les derniers trains de voyageurs restent en souffrance. Dans les ports, les bateaux en partance sont nolisés par l'Etat. Dès le deuxième jour, la réquisition des chevaux et des voitures supprime les communications et les transactions par voie de terre, chaque agglomération d'habitants est réduite à vivre sur elle-même, sans liens de voisinage, sans ravitaillement à espérer. Les grands centres eux-mêmes, dont l'approvisionnement doit figurer dans les prévisions de mobilisation, tant que dureront les transports stratégiques, n'auront rien à attendre des chemins de fer.

Et voilà que tous les hommes valides jusqu'à quarante-cinq ans sont partis, y compris ceux des services auxiliaires, y compris ceux préposés à la garde des voies ferrées, et le petit nombre de ceux qui restent est sans ouvrage, car tous les travaux sont en suspens, Alors toute cette population de femmes, d'enfants, de vieillards, d'inoccupés, laissée sans moyens d'existence, comment s'y prendra-t-elle pour manger? Sera-ce le partage de toutes les ressources de la commune comme dans les villes assiégées; aura-t-on recours à des distributions gratuites assurées par les municipalités sur leurs propres budgets; la solution sera-t-elle demandée à des ravitaillements généreux organisés par les préfets, au fur et à mesure que les voies ferrées redeviendront disponibles? La question est vitale; si le gouvernement n'est pas vigilant et prompt, ce sera la famine ou le pillage.

Ce qu'il faut ajouter, c'est que les luxueux moyens d'action du temps de paix manqueront en partie, que tous les services civils

seront désorganisés au profit de l'armée, et que, dans ces temps troublés, les usurpations de fonctions ne seront pas rares. Où aboutiront les efforts du gouvernement, si sa pensée est mal connue, travestie ou désobéie?

Le tableau n'est pas chargé; jamais, à aucune époque de l'histoire, la vie n'aura été suspendue dans un pays, comme elle le serait en France aujourd'hui, si la guerre éclatait, avec ses infinies conséquences répercutées sur le travail national, sur l'alimentation publique, avec la charge écrasante résultant d'obligations sans précédent.

Cela dit, pense-t-on sincèrement que notre direction gouvernementale soit à la hauteur d'un inconnu aussi menaçant? Nos hommes d'Etat paraissent-ils assez résolus, assez populaires, assez portés par un passé glorieux, pour affronter le plus formidable danger qu'aucun gouvernement aura jamais couru? Il a suffi de la retraite d'une brigade au Tonkin pour que le ministère de M. Jules Ferry, l'homme de gouvernement par excellence de la troisième république, fût balayé sous la réprobation universelle. Une aventure, qui n'était qu'une colossale mystification, a pu grandir en quelques mois, au point de mettre en échec le gouvernement, et n'a avorté que par l'injustifiable désertion de celui qui lui prêtait son nom. N'est-ce pas là matière à réflexion sur l'avenir, et cela ne met-il pas en lumière les risques qui nous attendent à la première alerte?

A nous de voir si nos moyens gouvernementaux sont en rapport avec nos moyens militaires, si l'envergure des premiers est un gage suffisant de la mise en œuvre des autres? L'erreur serait grande de croire que la force de l'armée tient lieu de tout dans la défense du pays; pour tant parfait que serait l'instrument, il ne vaudrait que par la combinaison. Entre ces deux termes, l'harmonie doit exister à tout prix; et, s'il est prouvé qu'elle ne puisse s'établir par en haut, mieux vaudrait, pour l'obtenir, sacrifier d'un côté ce qui est en excès, l'ambition d'un effort militaire que notre concept gouvernemental ne peut pas couvrir.

II

La durée d'une institution, comme celle d'un monument, se conjecture d'après la solidité de ses assises. Si elle ne repose pas sur un pur granit, si, dans la conception de ses lois fondamentales, se sont glissés des ferments de haine, des partis-pris inavoués, ou si, à leur élaboration, a présidé une impéritie coupable, soyez sûrs,

quelles que soient ses apparences de vitalité, que l'œuvre est atteinte dans son essor.

L'armée possède aujourd'hui, comme assises primordiales, une loi sectaire, la loi de recrutement du 15 juillet 1889 et une loi inepte, la loi des cadres du 25 juillet 1893. Sa force de résistance la sauvera, pour un temps, d'une telle législation, mais, à coup sûr, elle n'en vivra pas et son avenir n'en sera pas raffermi.

Il suffit de se pénétrer de l'esprit de la première de ces lois et des résultats de la seconde pour voir que nous n'exagérons rien.

D'une conception boiteuse, comme tout ce que l'armée reçoit aujourd'hui du Parlement, la loi du 15 juillet 1889 n'a pu être mise à peu près sur pied qu'à la suite de patients efforts, de verbeuses circulaires, d'interprétations laborieuses, et après avoir compromis notre mobilisation durant l'interminable réfection des livrets militaires, première conséquence de sa mise en vigueur.

Quel était son but, le but de ce travail écrasant et dangereux? Proclamait-elle l'obligation du service militaire? La loi de 1872 s'en était chargée. Rendait-elle au moins cette obligation plus efficace, la charge plus équitable, en n'inscrivant qu'une seule et même durée de service, trois ans pour tous? L'on savait par avance qu'aucun budget ne le permettrait. Souhaitait-on au contraire un adoucissement à l'impôt du sang, le rendre moins lourd? Mais une réduction était depuis longtemps consentie dans la pratique, et cela n'avait qu'une valeur de mots que les classes regagnassent leurs foyers au titre de la disponibilité ou de la réserve.

Non, la longue et opiniâtre agitation politique qui a détruit notre système de recrutement de 1872, œuvre d'une Assemblée dont la compétence militaire n'a jamais été égalée, pour lui substituer un monument législatif où la passion a souvent abouti à l'incohérence, n'avait bien réellement en vue que l'incorporation ridicule, bon an mal an, de huit cents séminaristes.

Et c'est bien ainsi que l'entendent les républicains qui tiennent les clefs de la république, quand ils refusent l'entrée de la maison à quiconque n'adhère pas formellement à la loi militaire, ainsi qu'à la loi scolaire. Toute leur conception militaire tient dans la formule : les curés sac au dos; de même que leur ambition scolaire se résume dans cet idéal : le Christ hors des âmes! Et tout à cette joie de désorganiser les autels, ils ne s'aperçoivent même pas que ces jeunes gens qu'on en arrache demeureront inutiles à tous égards, puisqu'à leur dressage comme fantassins correspondra un un avenir d'infirmiers! Gaspillages de forces vives, nous n'en sommes plus à cela près!

Et ces modernes pasteurs des peuples, ces défenseurs des

masses souffrantes, ces apôtres du droit des faibles ont-ils pris seulement le temps de réfléchir, tant ils étaient pressés d'enfoncer l'Eglise, que leur loi militaire, comme ils l'appellent, car, dans ce qui touche à l'armée, c'est la seule qui les intéresse, — que cette loi de recrutement consacrait une lourde aggravation des inégalités sociales?

Devant l'impossibilité d'incorporer tout le contingent pour une durée unique, qu'avait fait la loi de 1872? Elle avait remis au sort de décider entre ceux que frapperait tout son appel et les favorisés qu'elle n'atteindrait que partiellement. De cette façon au moins, si, entre les deux portions du contingent, la disparité du fardeau était d'une cruelle inégalité, le droit à la faveur était le même pour tous.

La loi de 1889 va-t-elle reproduire les mêmes errements et ne semble-t-il pas qu'ils lui soient imposés par la plus simple équité sociale, cependant que les limites du budget l'acculent aux mêmes restrictions d'incorporation, à une scission obligée dans la totalité du contingent? Nos députés bourgeois ne l'entendent pas ainsi : le sort est trop aveugle. En mettant bas l'engagement conditionnel d'un an, cette dernière féodalité réactionnaire, ils n'auraient eu garde de frustrer leurs fils du bénéfice qu'il consentait. Et puisque le principe du renvoi anticipé subsistait pour une fraction du contingent, n'était-il pas élémentaire d'en confisquer l'avantage au profit des classes qui possèdent? Ce fut le triomphe des dispenses de l'article 23. Tout ce que la pédagogie nouvelle a pu inventer de diplômes et de brevets, toutes les formes de l'art jusqu'aux plus délaissées, furent tirées de leur obscurité et marchèrent de pair avec les grades universitaires, avec les titres académiques; Grignon et Alfort prirent rang à côté de la Sorbonne; il ne fut pas si mince filon scientifique ou artistique qu'on n'ouvrît aux demi-capacités désireuses d'échapper à la durée intégrale du service.

Ainsi l'instruction était substituée au sort, c'était excellemment démocratique d'abord, et la loi profiterait à ceux qui la faisaient. Ainsi on aurait encore deux portions du contingent, mais, cette fois, d'après une classification rationnelle : le contingent gras, celui des dispensés; le contingent maigre, celui des meurt-de-faim, bons pour faire trois ans. Qui pouvait y trouver à redire? L'instruction n'est-elle pas accessible à tous ceux qui peuvent la payer et, dans nos mœurs judaïsantes, n'est-ce pas toujours à l'argent que revient le dernier mot?

Qu'on rapproche maintenant du souffle qui anima les législateurs de 1872 les préoccupations personnelles qui dominèrent les autres, cela suffira à expliquer l'œuvre de chaque Assemblée, à l'éclairer

d'une façon saisissante. En pleine agonie d'invasion, les premiers ne virent que la France outragée, ils ne furent sollicités que par leur patriotisme indigné; en pleine curée politique, les seconds n'entendirent que les injonctions haineuses des maîtres qui les ont achetés, s'humiliant une fois de plus dans l'asservissement de leurs intérêts électoraux et dans la bassesse de leurs cupidités allumées. Et celui qui défendit cette loi néfaste de 1889, au nom de l'armée, ce fut ce ministre civil de la guerre, qui n'a vu dans la défense nationale qu'un tremplin pour ses destinées politiques, le protégé du Juif Herz, l'homme dont la haute intelligence ne fut employée qu'à tromper et qui a associé tranquillement son honnêteté à toutes les turpitudes de son temps.

C'est encore à ce même ministre que l'on doit la loi des cadres du 25 juillet 1893, si l'on peut appeler de ce nom l'ébauche législative qui a été votée à la suite du projet de loi qu'il avait préparé et que son successeur a eu la faiblesse de ne pas retirer.

En dotant nos régiments d'infanterie de quatre bataillons et de deux compagnies de dépôt, la loi des cadres de 1875 pourvoyait, avec ce quatrième bataillon, aux garnisons des places fortes, ainsi qu'à la composition de nos formations de seconde ligne; elle affirmait aussi, comme on l'avait fait depuis Napoléon, la permanence de l'institution du dépôt, cette base nécessaire de tout régiment en campagne.

En 1887, alors que nos effectifs de paix paraissaient trop maigres pour les nécessités de l'instruction, on revint sur cette organisation, et les quatrièmes bataillons furent supprimés dans les régiments subdivisionnaires, tandis qu'on en formait des régiments régionaux, destinés aux villes fortes et maintenus en tout temps à leur poste de combat. Cette mesure, qui visait certains inconvénients très réels du temps de paix, ne pourvoyait pas à toutes les nécessités du temps de guerre. C'est ainsi qu'afin de ne pas perdre le bénéfice des formations de réserve déjà organisées avec les quatrièmes bataillons, l'on se trouva obligé de recourir aux cadres complémentaires et d'en attribuer un à chaque régiment subdivisionnaire, pour y encadrer les réservistes du bataillon dissous. Malheureusement, au milieu de ces changements, les compagnies de dépôt avaient sombré; leur suppression, au point de vue du temps de paix, pouvait être une économie bien trouvée; au point de vue du temps de guerre, c'était une faute impardonnable.

A part cela, les places étaient donc mieux pourvues qu'auparavant, et les bataillons de première ligne des régiments d'infanterie comptaient des effectifs de frais supérieurs à ce qu'ils avaient été tout d'abord. Les formations mixtes avaient pu être rétablies sur

le papier telles qu'on les avait conçues à l'origine, à cette différence près que le bataillon actif qui, accolé aux deux bataillons territoriaux, donnait le régiment mixte, n'était plus qu'un assemblage de réservistes inconnus les uns aux autres, sous la conduite de chefs non moins inconnus d'eux.

Néanmoins, comme tous les éléments sont susceptibles d'organisation quand ils ont des cadres, que cela ne devient qu'une question de temps et que l'on conservait à ces régiments mixtes leur rôle et leur emploi de troupe de seconde ligne, le système se tenait debout, ces réserves faites.

C'est là qu'apparaît la conception militaire de l'ingénieur que le bouleversement des temps avait fait chef de l'armée. Mathématiquement, un fusil vaut un fusil, un homme vaut homme, un être galonné vaut un être galonné. Pourquoi alors conserver des formations de seconde ligne, formations inférieures, quand toutes pourraient être de premier ordre, de première ligne? Transformez en réservistes les territoriaux qui entrent pour les deux tiers dans vos régiments mixtes, mobilisez-les en même temps que le régime actif, empruntez à celui-ci les éléments qui vous conviendront; que la qualité des effets soit la même, le nombre des voitures exactement semblable; assujettissez la formation nouvelle aux mêmes règles de mobilisation, à la tenue des mêmes répertoires; agitez le mélange et vous aurez le régiment de réserve, équivalence du régiment actif, son image, son sosie; et, du même coup, l'armée de première ligne se trouvera doublée.

Tel est le rêve. Comment ceux qui avaient la pratique, la connaissance du soldat, qui croyaient encore que le *cœur humain* n'est pas un coefficient négligeable pour les prochains combats, comment les représentants autorisés de l'armée qui siègent au conseil supérieur de la guerre n'en ont-ils pas démontré l'inanité et le danger? Comment ont-ils laissé se propager cette funeste erreur que le nombre tenait lieu de tout, qu'il devenait l'unique et indispensable facteur des guerres à venir? Comment ont-ils prêté leur complicité à ce ministre qui n'était pas des leurs, pour assurer le triomphe d'idées qu'ils réprouvaient? C'est qu'ils étaient atteints du mal dont souffre leur temps : cette abdication des consciences qui les met à l'encan du plus offrant; c'est que les convictions s'inclinent devant les intérêts, que les faveurs s'achètent par la soumission!

C'est alors, durant plusieurs années, que les grandes manœuvres n'eurent plus d'autre objectif, par la voie d'ordres du jour pompeux, par la réclame des journaux, que d'accréditer l'idée de la quasi-supériorité des divisions de réserve sur les troupes de

l'active. Mais l'hyperbole a ses limites et la flagornerie finit par se lasser. Bien qu'on bourrât sans pudeur ces formations improvisées d'officiers de l'armée active, afin de leur donner quelque consistance, l'on s'avisa qu'elles avaient tant de peine à se tenir ensemble que, quand elles reviendraient à leurs chefs naturels, les officiers de réserve, cela ne tiendrait plus du tout. L'on se décida à comprendre que si la présence de l'officier de réserve, dans une compagnie encadrée de ses gradés naturels, était sans conséquence fâcheuse, elle deviendrait dangereuse quand ce *demi bourgeois*, livré à ses seules lumières, aurait à faire acte de commandement. Or, puisque les régiments de réserve étaient nés, l'on dut s'ingénier, du mieux qu'on put, à les rendre viables, en dépouillant sans ménagement les régiments actifs à leur profit. Ceux-ci y perdirent un quart de leurs officiers, un tiers de leurs sous officiers et un cinquième de leurs caporaux. L'on avait fait main basse, les adjudants majors avaient disparu, les compagnies étaient réduites à deux officiers, et cependant cela ne suffisait pas; trop d'emplois importants continuaient à être tenus par les officiers de la réserve ou de la territoriale.

Une augmentation de cadres fut jugée nécessaire. Elle fut demandée au Parlement, et, entre une Chambre à bout de souffle et le Sénat pressé de lui donner congé, d'un projet qui n'eût pas resisté à la discussion, une loi naquit, en fin de session, qui doublait les emplois du cadre complémentaire en officiers supérieurs et en capitaines, sans donner la moindre raison explicative de ces créations et sans résoudre la question de la mise sur pied des régiments de réserve, autrement qu'en dévalisant les régiments actifs.

C'est qu'en effet, vis-à-vis du bon sens, elle est insoluble la question. L'on n'obtiendra jamais d'une unité qui existe seulement sur le papier qu'elle vaille une unité constituée normalement, vivant d'une vie réelle et continue, ni que ces deux unités fassent même figure dans le coup de foudre d'une mobilisation. L'unité improvisée, de quelques organes qu'on la dote, n'aura pendant quelque temps qu'une vie factice, qu'une mobilisation apparente; elle ne saurait affronter l'ennemi avant de s'être soudée dans ses parties essentielles, sous peine de se désorganiser au premier choc; il lui faut le temps de se former, elle appartient rationnellement aux éléments de seconde ligne. Telle est l'évidence. Mais elle n'a pas tenu devant les décisions prises; l'optique de M. de Freycinet est devenue celle de nos généraux; les régiments de réserve figureront en première ligne à côté des régiments actifs, et on aura fait, en appauvrissant ceux-ci au profit des autres, tout le nécessaire, pour que la disparité soit la moins grande possible, et que

la médiocrité devienne, pour l'armée, la règle, comme elle l'est dans notre démocratie.

III

Si l'on examine de haut quelles sont les conditions de vitalité d'une armée, on les trouvera procédant de mobiles divers, mais aboutissant, tout bien pesé, à une tendance unique, l'amour de la gloire.

Que le jeune engagé volontaire cède au besoin de voir du pays, obéisse à l'ardeur de faire campagne, qu'il soit ambitieux des étoiles ou qu'il ait rêvé de la plume blanche, qu'il ait été sollicité par le prestige d'un brillant uniforme, tout cela ne dérive-t-il pas du même besoin de paraître, de s'affirmer, de se distinguer?

Mais si, grâce à l'absence des circonstances, les moyens de parvenir à la gloire par l'action viennent à manquer, les vocations militaires se font plus rares, l'ambition humaine cherche ailleurs son débouché, on rattrape en rhéteurs ce qu'on perd en soldats. Des premiers nous avons notre compte. Il est certain cependant que, dans une nation où l'amour de la gloire est aussi développé qu'en France, il aura fallu un temps plus long pour décourager la ténacité de l'ambition guerrière. Toutefois, lorsqu'il aura été prouvé que la peur des chocs redoutables, résultat des armements actuels, rend la guerre européenne de moins en moins probable, que l'opinion se fait de plus en plus intraitable sur les expéditions lointaines d'une certaine envergure, que l'armée tend exclusivement à se réduire au rôle d'école militaire nationale, il est à croire que les esprits aventureux chercheront leur voie ailleurs, et que même certains officiers, lassés d'être tombés à ce fonctionnarisme militaire, préféreront s'affranchir de leur passé que de rester attachés à une carrière qui a trompé leurs espérances.

Autrefois, quiconque souhaitait arriver s'attachait à faire campagne : aujourd'hui déjà l'on n'escompte plus un idéal aussi invraisemblable; on table son avancement sur autre chose; la féodalité des positions assises est devenue l'objectif de qui veut se pousser. Il n'est pas un saint-cyrien qui n'ait là-dessus son siège fait. Il sait que l'avancement au choix se limite en réalité aux officiers qui peuplent les états-majors et principalement le ministère; l'inspection la moins minutieuse des tableaux l'a vite édifié. Son plan devient alors très simple : il ira dans une garnison à sa convenance, généralement dans le voisinage immédiat de sa famille, se taillant une petite existence commode, dans ce milieu qui l'a adopté tout enfant, dont il a les habitudes et qui pourvoira à ses aises, et il attendra l'heure précise où il pourra concourir pour l'École de

guerre. S'il réussit, il emboîtera la série des stages ordinaires qui, sans rien lui apprendre et surtout sans le fatiguer, le conduiront jusqu'au grade de capitaine, lequel lui ouvrira le champ fécond des positions hors cadres.

Les avez-vous quelquefois aperçus ces employés heureux de vivre et courant à leurs affaires, dont le flot se déverse sur le boulevard Saint-Germain, à l'heure où se vide le ministère de la guerre? Il y a parmi eux des officiers et des bourgeois, essayez de les distinguer, vous n'y arriverez pas; si vous avez le temps, essayez de les compter, vous vous en retournerez sans y être parvenu; mais vous aurez un sentiment du débouché avantageux qu'ouvre ce grand édifice aux positions hors cadres.

Si les places y sont difficiles à conquérir, une fois obtenues, la franc-maçonnerie de la camaraderie des hautes sphères en garantit la longue et paisible possession. Alors, en pleine atmosphère de Paris, sans la contrainte de l'uniforme, sans l'obligation du cheval, si un goût personnel ne s'en mêle, loin des responsabilités, dans un milieu dont l'intelligence ne s'affine que pour les fuir, dans un service tout impersonnel, le militaire glisse vite au civil et ne se rattache guère à ses origines que par le mouvement des camarades, surveillé sur l'*Annuaire*. Si une disgrâce le chassait de cet Eden, à supposer qu'il eût encore assez de résolution pour suivre son sort en province, sa femme, ses beaux-parents, ses enfants lui feraient une loi de démissionner plutôt que de subir pareille déchéance.

L'on vous dira que cela n'altère pas le sentiment militaire, qu'il peut s'abriter sous le haut de forme comme il subsisterait sous le casque, qu'il n'est pas l'apanage exclusif de l'immédiat contact de la troupe, que s'il ne le manifeste pas aussi fièrement sous le regard indolent des garçons de bureau, il garde au fond la même ardeur vibrante.

Nous voudrions le croire, mais comment nous persuader que cette vie qui les étreint de son amollissante facilité, vie d'une si étrange opposition avec ce sentiment rude et fort, n'a pas prise sur leur âme, et qu'ils l'auront traversée sans y rien laisser de leurs virilités? Comment admettre même que la compréhension d'une idée, contre laquelle s'insurgent toutes nos habitudes, continue à briller du même éclat au pôle de nos pensées?

Le sentiment militaire s'explique mieux qu'il ne se définit. Il est fait d'abnégation, d'amour du devoir, de goûts aventureux, de pauvreté, ou au moins d'indifférence de la richesse et du bien-être, d'absence de liens ou d'empire sur son cœur. Il se passionne pour le mouvement, l'imprévu, l'instabilité. Il est assez puissant pour suffire, à défaut d'ambition satisfaite, à remplir l'âme dont il s'est

emparé et assez impérieux pour la retenir, la vie durant. C'est lui qui électrisa l'immortelle génération de soldats que la France prodigua au génie de Napoléon, et ses vibrations se prolongèrent chez leurs descendants de Crimée et du Mexique. Qu'importait alors au sous-officier d'attendre dix ans l'épaulette, du moment qu'il se considérait comme un être à part, supérieur au civil, du moment que ses rêves le berçaient vers des sommets d'honneurs et de gloire, inaccessibles à la plupart, mais dont l'odyssée d'un seul suffisait à entretenir la légende!

Et chez l'officier, c'était la même foi invincible dans la destinée grandiose, foi irraisonnée, irréfléchie, mais si profonde! Dans quel passé de hauts faits les chefs apparaissaient alors, quel prestige autour d'eux et quel sillage d'admirables perfections d'avancement évoquait leur seule histoire! La victoire a de tels mirages d'apothéose pour ceux qu'elle couvre! Cela valait vraiment la peine de végéter, l'estomac vide à la pension, le corps transi dans la chambrette, sans feu l'hiver, entre le café et l'exercice pour horizon d'une existence; en vérité, cela valait la peine, car chacun pouvait avoir son heure, car la gloire effleurait certains fronts, et qui n'eût espéré qu'elle ne se poserait sur le sien!

Les temps ont changé, et le sentiment militaire est en train de rejoindre les vieilles légendes. Qui en pourrait douter, en voyant nos jeunes sous-officiers se tourner trop souvent vers Saint-Maixent comme vers un pis-aller, ou quitter l'armée, parce que l'épaulette, en cinq ans de service, ne leur paraît pas un prix suffisant à leurs efforts? Chez ceux qui persévèrent, souvent la nullité prétentieuse et le manque de conviction se masquent mal sous un vernis d'instruction superficielle, et combien ces produits nouveaux semblent d'une équivalence douteuse, en regard des anciens officiers du rang, riches du bagage de leur expérience et de toute l'ardeur de leur foi militaire?

Dira-t-on que Saint-Maixent n'est que le ruolz de Saint-Cyr, et que notre première grande école militaire entretient suffisamment le feu sacré qui brûle devant l'autel de la patrie? Là, encore, qu'on serait loin de compte en imaginant que la nouvelle génération d'officiers est coulée dans le moule de l'ancienne! Instruit, excepté de la science du métier qu'on n'a jamais apprise à Saint-Cyr, correct, bien élevé, d'allures réservées, aujourd'hui le jeune officier débute au régiment, avec des goûts et des projets d'avenir qui ne poussaient, il y a trente ans, qu'aux environs du grade de colonel. La vie d'intérieur le réclame : s'il n'aspire déjà au mariage, il se complaît aux habitudes qui en donnent l'illusion; son café, il le fait chez lui, l'estaminet lui est en horreur; son *home* existe, il le

meuble, le décore, y imprime sa note personnelle; le garni banal d'autrefois soulèverait toutes ses répulsions. Il est heureux surtout s'il peut, associé à un camarade de promotion, goûter ces joies tranquilles dans l'intimité d'un ménage à deux. La bohême d'antan a vécu; même les amours de garnison sont devenues discrètement bourgeoises; elles s'effacent devant les convenances.

A l'humeur nouvelle, la fixité des garnisons vient prêter le concours de son attirance provinciale, de ses mondanités familiales. Bien rare est celui qui franchit le grade de lieutenant sans qu'un mariage ait immobilisé sa destinée militaire sur le coin de France où sont groupés ses intérêts. Et alors, entre les enfants qui s'élèvent, les relations à entretenir, la fortune à gérer, l'officier s'absorbe au point que sa vie a bientôt changé d'objet, et que le métier n'y occupe plus que l'arrière-plan.

Un autre signe infaillible de la dégénérescence du sentiment militaire, c'est le débordement des emplois et des employés.

Ce qu'il appelle *les bureaux* prend, dans l'esprit du public, la valeur d'un Eldorado; et quel colonel, au moment de l'incorporation d'une classe, n'est assiégé de demandes pressantes, implorant les fameux bureaux pour quelques protégés? Ils ont tellement peur du maniement de l'arme, de cette arme qui anoblissait autrefois, les fils des bourgeois d'aujourd'hui, que l'emploi de soldats-ordonnances ne les rebuterait pas, s'il leur était offert! Ce qu'on cherche, c'est *l'embuscade* qui sauve de l'exercice, un poste de lampiste, un office de cuisinier, n'importe quelle fonction servile, quelle obligation de récurage, pourvu qu'on échappe au rang!

Tel est l'esprit en bas. Il a sa corrélation en haut. La suprématie de l'emploi est consacrée : l'emploi aux meilleurs. S'il reste quelques lépreux qui n'ont pu se faufiler parmi les manipulateurs de l'habillement, les dérouilleurs de l'armement, comptez bien qu'ils sont moralement ou intellectuellement abandonnés.

Si menu qu'on ait taillé, dans tout ce qui prêtait à emplois, afin d'en doter plus d'employés, les obligations auxiliaires du service avaient des bornes; les besoins particuliers des officiers étendirent, sous ce rapport, les débouchés.

En dépit des sévérités ministérielles, le flot montant des soldats-ordonnances a tout submergé, il a eu tôt fait d'emporter la digue de circulaires et de règlements patiemment édifiée contre lui, devant la complicité consciente de l'autorité chargée de les faire respecter. Que voulez-vous! du moment que la règle n'a plus été la règle, que le bon plaisir des appréciations lui a été substitué, on ne pouvait pas s'arrêter. Et puis vraiment, quand les généraux

donnaient si largement l'exemple, il n'y avait pas à se gêner! Le cheval seul a nécessité un homme, le service personnel de l'officier en a réclamé un autre; si le capitaine s'est trouvé marié, et il l'est toujours, lorsque le recrutement de son unité lui a fourni la ressource d'un cuisinier de profession, il en a fait bénéficier son ménage; dans les trous de province, où le jardinage est une fonction de l'existence, l'obligation du jardinier s'est imposée, et, avec un peu de largeur de vues, l'on s'est maintes fois trouvé acculé à la nécessité de le doter d'un aide.

Des besoins d'ordre différent se sont encore fait jour et n'ont pas paru moins impérieux. Comment négliger l'éducation des enfants, et quelles difficultés elle présente, soit que les maîtres fassent défaut, soit qu'ils coûtent trop cher! Et que l'idée du service obligatoire trouve ici une application à laquelle le législateur n'avait pas songé! Ces licenciés de toutes catégories, ces élèves des beaux-arts, ces lauréats du Conservatoire, ne fournissent-ils pas des professeurs émérites, et quelle saveur d'enseignement, où la gratuité se cumule avec le choix étendu des maîtres! Sans doute la concurrence même des intérêts empêchera la réalisation de ces avantages, mais s'il n'appartient qu'aux généraux et aux chefs de corps de pouvoir monter, à leur usage, de ces petits lycées particuliers, leur composition modèle, où l'ambition paternelle peut se donner largement carrière, y fondra, dans un heureux mélange, les sciences nécessaires et les branches d'agrément.

Et cela se fait couramment, sans remords pour les intentions de l'Etat méconnues, et bien des inconsciences s'éveilleraient de fort loin, avec qui s'aviserait de trouver qu'à faire tourner ces sauces ou enseigner ce grec, c'est le pays qui n'aura pas son compte, le pays qui paye pour tous et qui de tous s'imaginerait faire des soldats.

Ici l'absence du sentiment militaire se double d'un sentiment juif, d'ordre civil, qui pèse sur notre société abaissée : tirer des situations tout le profit matériel qu'elles peuvent rendre. Malheureusement, quand on en arrive à envisager par leur côté matériel les situations militaires, elles perdent singulièrement de leur beauté morale.

Cet attiédissement du sentiment militaire emprunte une gravité particulière à cette circonstance, qu'il a besoin d'être inculqué à toute la nation par ceux-là mêmes qui en sont les détenteurs naturels. Comment y réussiront-ils pleinement si leurs actes jettent une ombre sur leurs enseignements?

IV

Il faut avouer, d'ailleurs, qu'on a fait le nécessaire pour décourager le sentiment militaire, en laissant se fausser la notion du choix dans l'avancement, et en tolérant que l'entregent et le savoir-faire se substituassent parfois au talent et aux droits acquis.

La part faite au ministère, à tant d'états-majors et au personnel des écoles, les places au choix restaient de plus en plus rares pour les officiers de troupe, c'est-à-dire pour l'immense majerité de l'armée. Cela commandait, pour les répartir, un discernement d'autant plus minutieux, basé sur la connaissance approfondie des officiers à juger. L'on a généralement préféré, à un travail de cette ingrate patience, s'en rapporter tout simplement à l'ancienneté.

Hâtons-nous d'ajouter, que si on se fût inspiré d'une méthode de classement plus en harmonie avec la saine tradition du choix, que si une proportion plus large dans les récompenses eût été faite à ceux qui triment l'hiver au froid, l'été au chaud, c'eût été encore insuffisant pour conjurer l'état de marasme dont une paix prolongée menaçait l'armée. Le remède était ailleurs; il a été entrevu cependant que les pouvoirs publics ont mis une opiniâtreté sans égale à en refuser l'expérience.

Ce qu'il était indispensable de donner à ces tempéraments de soldat qui, Dieu merci, se rencontrent encore fréquemment dans notre armée, c'était une occasion de mouvement, une chance d'entendre parler la poudre, la possibilité rêvée de se distinguer.

Pendant quelque temps le Tonkin avait répondu à ce besoin, mais au hasard des protections, sans loi arrêtée qui ouvrît un avenir aux espoirs enfiévrés d'aventures. En cela, l'accroissement continu de notre domaine colonial s'accordait avec l'expansion de ces aspirations qu'on ne refoule qu'au détriment d'une armée. Tout démontrait la nécessité d'une troupe coloniale, qui vécût d'échanges avec l'armée de terre, lui prenant le trop-plein de ses ardeurs, lui rendant les santés éprouvées, les vocations calmées, servant de régulateur normal à l'avancement au choix; cadre d'élite où les plus brillants viendraient s'affirmer, d'où les non-valeurs pourraient s'échapper; réservoir suffisant pour fournir, sans prélever sur l'armée nationale, à toutes les expéditions lointaines; sorte de garde toujours prête à être jetée à la frontière, en cas de mobilisation, pour parer aux premiers coups, les plus à craindre, et rendre, en qualité, l'appoint que le nombre ne peut donner immédiatement.

L'idée était simple, féconde; elle était, d'autre part, humaine et économique, car elle n'admettait au recrutement des troupes colo-

niales que des rengagés, c'est-à-dire des hommes faits; il en coûterait 5 ou 6 millions annuellement, mais, sans compter qu'on en dépense de moins utiles, ils seraient rattrapés largement sur les journées d'hôpital de nos appelés de vingt ans, trop jeunes pour affronter l'acclimatation des pays tropicaux. Ce qui lui barre la route, nul ne saurait le dire, mais, dans la cacophonie des votes de toutes ces basses Chambres, dont nous mesurons à chaque législateur le discrédit plus profond, il s'en trouve un, supprimant le prélèvement annuel du contingent pour l'armée de mer, et le remplaçant par un libre appel aux bonnes volontés des jeunes soldats de l'armée de terre.

Celles-ci ont répondu une première fois; elles semblent quand même une donnée bien aléatoire pour asseoir la stabilité d'un recrutement normal. Ce n'est, en tout cas, qu'un moyen de fortune éphémère, attendu qu'il ne résout nullement la question d'âge et livre nos soldats, avant que leur développement physique soit complet, aux pernicieuses influences climatologiques des colonies.

Privé de débouchés extérieurs, car l'Afrique ne compte plus, assuré, s'il reste au rang, de l'insensibilité de ses chefs pour son mérite, le jeune officier est donc réduit à attendre de l'ancienneté paisiblement ses galons, ou à forcer les portes du fonctionnarisme militaire par l'Ecole de Guerre. L'une et l'autre perspective ne peuvent tenter beaucoup les intelligences généreuses. Subir la lente évolution d'un cerveau militaire réservé à l'obscurité des grades secondaires, s'astreindre à la monotone montée hiérarchique, sans un imprévu, sans un rayon plus vif, sans le secret d'un espoir, cela peut convenir aux natures ordinaires, mais n'incitera pas les autres, celles qui portent en elles l'élan des grandes actions, le germe des victoires à venir. Voudront-elles davantage, ces natures passionnées de mouvement, orgueilleuses de commandement, s'épanouir béatement sur les ronds de cuir de l'administration centrale, dans l'atmosphère de cartons poussiéreux, sous le regard indulgent des huissiers? Et, si elles se font cette violence, sont-elles assurées de maintenir longtemps la trempe de leur caractère, l'éveil de leur activité, l'enthousiasme de leur foi militaire?

En définitive, qu'offre-t-on aux meilleurs ou au plus heureux, comme consécration suprême de leur carrière? Le commandement d'un corps d'armée, une situation qui peut mener à la gloire par la guerre, mais dont la plume blanche, à l'état ordinaire, s'agite avec une bien mince allure par nos temps bourgeois, en cette décadence gouvernementale! Considérez même ceux qui ont atteint l'extrême faîte, les inspecteurs généraux d'armée, en leur cinquième étage à Paris, réduits à tenir bureau au ministère de la guerre,

quémandant du bon plaisir du ministre leurs missions et l'exercice de leur autorité; est-ce là le terme de leur haut avenir?

Nous le répétons, pense-t-on que la fortune militaire continue à séduire les âmes fortes de race franque, lorsque se seront éteintes de notre horizon la gloire qui consacre, la promesse des hautes actions; estime-t-on que l'ambition d'être jugés par les journalistes, aux grandes manœuvres, suffira indéfiniment à de vrais généraux? Encore une fois, l'institution n'est pas durable, à force d'être vaste. Mieux vaut mille fois finir comme général de brigade, après avoir conquis le Dahomey, que de rester dix ans généralissime de deux millions d'hommes, sans inscrire son nom dans l'histoire!

Il y a encore autre chose qui mine l'institution sourdement, mais sûrement : la politique.

Lorsque celle d'une nation ne correspond plus à sa grandeur, qu'elle n'est plus la directrice inaccessible qui préside aux destinées du pays et centralise ses forces vives, elle devient un vulgaire moyen d'exploitation des ressources de l'Etat, un louche marchandage de places et d'argent. Tout y passe. Si l'inviolable hiérarchie, si des principes constitutifs ont défendu l'armée contre le dissolvant favoritisme qui prédomine ailleurs; si, dans l'ensemble de son corps d'officiers, elle est restée éloignée des intrigues et des recommandations suspectes, sa haute direction a subi bien des contacts impurs, quand elle ne les a pas recherchés. Le fait seul qu'elle ait servi de piédestal à M. de Freycinet, pendant cinq ans, suffirait à montrer la profondeur du mal. Sans Panama, on l'encenserait encore rue Saint-Dominique. De la part des grands chefs, il y avait été accueilli avec plaisir; d'abord, parce qu'il les sauvait d'une place où aucun n'aurait voulu se compromettre, puis, parce qu'ils en espéraient beaucoup, au point de vue de leurs intérêts particuliers : le grade de général d'armée, la limite d'âge reculée, toutes choses qu'un militaire, personnellement en cause, n'aurait pas osé proposer au Parlement, mais qu'un homme politique avait toutes facilités pour obtenir. Plus tard, quand ils se virent déçus, combien durent regretter leurs platitudes!

C'est avec le général Boulanger que de nouvelles habitudes ont pénétré les milieux militaires; c'est lui qui a ouvert le temple aux vendeurs; le cabinet du ministre s'est transformé en agence de presse, les renseignements d'ordre confidentiel sont devenus matière à réclames, et le scandale de certaines influences politiques ou étrangères n'a rencontré que la soumission des bureaux.

Et lorsqu'il a été bien prouvé que les choses marchaient dans l'armée par la politique et les journaux, les malins n'ont pas perdu leur temps. Qui ne se souvient de ces états-majors de journalistes,

au camp de Châlons et ailleurs, adulant le maître et faisant basse justice de tout ce qui lui portait ombrage? Il vint même un jour, où certaine Revue, dans un article fort remarqué, à la suite de très grandes manœuvres, décerna un brevet d'ineptie à nos généraux de cavalerie et traita comme un petit garçon notre chef d'état-major général, qui s'appelait alors Miribel. Pour circoncis que fut l'auteur, on trouva qu'il avait été trop loin, d'autant qu'il avait suivi ces manœuvres comme officier de réserve. Mais, où l'affaire devint piquante, c'est quand on apprit que l'article, avant de paraître, avait eu l'autorisation préalable du ministre... Demandez à M. de Freycinet.

Sans compter certains avancements connus de tous et éclos sous la chaude couvée présidentielle, combien de désignations plus ignorées ont eu la politique pour principe! Le fait d'être patronné par un politicien en renom n'est plus sans influence sur une carrière, cela se chuchote dans les milieux militaires, cela sert auprès des supérieurs qui se proposent de s'en servir pour leur compte.

C'eût été par trop surprenant aussi que l'armée se maintînt comme un bloc inaltérable au milieu de la décomposition générale; il est vrai de dire, à son honneur, que les avancements dus à la politique y sont aussi mal vus que la poussette au baccarat, mais comme, en résumé, ils comptent à l'égal des autres, il se trouve, dans ses rangs, toujours trop de gens pour les rechercher.

V

Il est plus triste que difficile de conclure.

Avec un gouvernement dont nous ne voulons pas changer, mais qui laisse glisser la France aux seconds rôles de l'histoire, n'est-il pas fou de garder le luxe d'une armée de puissance de premier ordre, alors que cet effort ne peut être suivi d'aucun résultat et qu'il est impossible de le prolonger indéfiniment?

Il est hors de doute que des gouvernements de l'espèce qui nous accommode n'ont jamais eu et n'auront jamais la volonté de faire la guerre, toute l'Europe en est convaincue; il est malheureusement non moins indiscutable que, s'il la leur fallait faire, ils n'en auraient pas la force de direction. Ils en conviendraient tout les premiers, si on les mettait en confiance; seulement, la galerie les gêne; ce n'est pas l'intelligence de la situation qui leur fait défaut, c'est le courage de l'aveu.

Cela leur serait dur de venir dire au peuple de France: « Que voulez-vous! vous vous êtes attachés à l'invincible espoir de ressaisir l'Alsace et la Lorraine; vous prodiguez vos enfants, votre

argent, sans compter, depuis vingt-huit ans : nous vous avons promis, avec Gambetta, qu'un jour ou l'autre la victoire couronnerait la ténacité de votre patriotisme; Gambetta n'est plus, mais nous qui lui devons le pouvoir dont nous jouissons depuis si longtemps, nous n'avons hérité ni son rôle, ni ses promesses. Nous avions ce qu'il n'avait pas, beaucoup de petits intérêts particuliers à surveiller, et, si nos affaires ont prospéré, celles de l'Etat ont quelque peu diminué. Il en résulte que nous n'avons jamais pensé à faire rendre gorge à l'Allemagne et que nous y pensons de moins en moins; et comme nous aimons les situations nettes et qu'une armée telle que la nôtre, dans ces conditions, est un luxe aussi écrasant qu'inutile, nous allons commencer à désarmer, sans nous inquiéter des voisins. »

Assurément, ce langage dénué d'artifice serait mal pris tout d'abord. Le pays tient à son armée, il l'aime d'amour, cela se sent à toute occasion, et puis, il est dur, pour les nations comme pour les individus, d'être acculés brutalement à l'inanité d'une œuvre colossale! Mais, au point de vue de la logique pure, qui pourrait condamner cette franchise?

Lorsque l'Allemagne veille en armes, il nous est commandé de faire comme elle, nous dira-t-on. A coup sûr, si vous devez vous mesurer avec elle, un jour prochain, si c'est votre intention indestructible. Mais, si jamais de la vie vous n'en voulez rien faire, si votre projet arrêté est de rester tranquille, nous ne comprenons plus rien à cette éternelle attitude de chiens de faïence. Elle n'a plus qu'une valeur de pose, car les revendications inextinguibles, sous peine de finir dans le ridicule, doivent tendre aux actes.

Cependant, interrogera-t-on encore, s'il faut un jour ou l'autre en venir là, pourquoi commencerions-nous? — Parce que notre seule démonstration de désarmement, impliquant en soi un acquiescement matériel aux clauses les plus dures du traité de Francfort, l'Allemagne n'a plus qu'à nous imiter. Et elle le fera sans effort, puisque c'est elle qui garde et c'est nous qui perdons.

Compterons-nous aussi l'Italie, dans les haines qui veillent autour de nous? C'est bien tard lui faire une part dans nos préoccupations...

C'est donc de la fantasmagorie pure d'affecter de croire que, notre armée aussitôt diminuée, les bandes allemandes se rueraient au partage de la Gaule. Elles se rueraient, sous forme de socialisme très impérieux, à l'assaut du pouvoir, si celui-ci ne nous imitait aussitôt, en désarmant. Telle est la vérité, et le peuple allemand n'a jamais caché son ennui de monter la garde autour de ses conquêtes, comme il y est astreint depuis 1871. Bien plus, il

fut un temps où sa diplomatie se mit en frais de flirter avec la nôtre, confiant que nous accepterions notre abaissement, comme l'Autriche s'était inclinée devant le sien. Le protectorat de la Tunisie nous fut un gage de cette bonne volonté, que M. Ferry, chacun le sait, malgré l'opinion récalcitrante, aurait souhaité d'encourager. Notre dignité nationale ne s'accommodera probablement jamais d'un rapprochement avec l'Allemagne; nous garderons nos ressentiments, tout en renonçant à les faire valoir. Mais les pensées intimes des peuples ne tiennent pas de place dans l'histoire; il n'y a que les guerres qui s'y inscrivent. Et notre volonté n'allant plus jusque-là, nous n'éveillerons plus d'inquiétudes.

La réduction de notre état militaire ne peut donc créer un péril, mais l'initiative prise en cette circonstance nous sauvera de celui qu'il est aisé d'entrevoir, si la question d'un désarmement général vient à se poser de nouveau. Si les armements ont été dirigés contre nous, il est plus que probable que le désarmement le sera également, et qu'au lieu d'attendre notre bon vouloir ou de prendre nos avis, on nous l'imposera d'une façon qui sentira son ultimatum. Nous sommes, à la vérité, depuis longtemps, étrangement durs aux camouflets, tant le mérite de nos diplomates se limite souvent au rôle de plastron; mais, cette fois, cela sortirait du domaine des chancelleries, ce serait un soufflet national, et il faudrait marcher. Cette guerre que nos gouvernants ne veulent pas faire et ne peuvent pas faire, deviendrait inévitable. Là est le danger; leurs prévisions vont-elles jusqu'à s'en préoccuper?

De même qu'à son aurore, ce siècle, à son déclin, aura vu la France en armes; seulement, sur l'aurore, passait le souffle de Napoléon, tandis que, sur le déclin, ne passera que celui de..... A nos envolées de gloire d'antan s'est substitué notre mercantilisme financier; disons donc adieu à la France militaire qui fut grande, pour donner carrière à une France commercialement et industriellement riche, qui sera ce qu'elle pourra.

La première nation du monde aujourd'hui, c'est l'Angleterre, parce qu'elle a toujours été la plus pratique et n'a rien sacrifié au seul prestige. Voyez-la marcher à la conquête du monde, procédant par annexions silencieuses, impitoyable aux faibles, pliant devant toute énergie supérieure, mais patiente en ses desseins et inébranlable dans ses clients. Le continent africain est découvert d'hier; mesurez ce qu'elle en a pris. N'enserre-t-elle pas tout l'océan Indien, au point d'en faire un lac anglais? Et dans sa lutte avec la Russie pour la possession de l'Asie, n'a-t-elle pas distancé sa rivale sur plus d'un point? En dix ans et sans bruit, sans que l'Europe ait paru s'en douter, elle fortifie Hérat

pour l'interdire aux Russes, elle s'installe à Kandahar, elle s'approprie le Béloutchistan et, du même coup, le golfe Persique; elle sera à Kaboul quand elle le voudra, elle a confisqué la Birmanie, elle a presque la main sur le Pamir.

Et cependant, combien paraît ridicule l'armée vieux jeu des Anglais, en face des forces colossales que mettra sur pied la mobilisation russe! Leurs deux cent mille hommes, armés d'un fusil qui fut remarquable il y a vingt ans, avec des canons se chargeant par la bouche, seraient mangés dès la première rencontre. En attendant, ils contiennent la moitié des races humaines du globe, et ils prennent soin d'étendre chaque jour les limites de leur tâche.

Est ce à dire que l'Angleterre ait renoncé à jouer, comme jadis, un rôle actif en Europe? Nullement, mais avec son sens exact des choses, elle a compris qu'aucune proportion n'étant gardée dans les armements des puissances continentales, les effets de la guerre apparaîtraient incalculables, et qu'il ne se trouverait plus un chef d'Etat pour assumer la responsabilité de rencontres pareilles. Elle a compris, en outre, que, si l'Europe se dérobait comme théâtre de guerre, il en surgissait un nouveau, autrement fécond, dans ce continent asiatique impénétrable jusqu'à maintenant. Et, comme nous l'avons déjà dit, il lui a paru que, dans ces conditions, le nombre était inutile, que la qualité suffisait.

Nous qui nous faisons un devoir de copier sur tant de points les Anglais, verrions-nous un inconvénient à raisonner comme eux? Imagine-t-on que s'ils astreignaient à trois ans de service militaire tous leurs jeunes gens qui vont chercher fortune à l'étranger, ils obtiendraient cette admirable expansion coloniale qui devient de plus en plus, pour le vieux monde, une loi d'existence? Croit-on que tout ce qui passe par l'armée revient à la terre, rentre à l'atelier, retourne aux carrières libérales dans les mêmes dispositions qu'en les quittant? Et les phrases dont on se paye pour justifier l'obligation du service militaire dans l'éducation morale d'une nation, compensent-elles ce qu'il enlève au travail national?

D'autre part, estime-t-on qu'à ramasser ainsi tout un contingent, sauf les estropiés, la valeur physique et morale de tout homme incorporé correspondra exactement à celle d'un soldat? Qu'on fasse donc le relevé, dans nos casernes, des inutiles, de ceux qui n'ont jamais pu mettre une balle dans la cible ni finir une marche d'entraînement! Qu'on tienne note, au cours de simples manœuvres, des cent ou cent cinquante évacués que sèment nos régiments d'infanterie derrière eux. C'est à se demander si l'effet utile d'une armée de vrais soldats, en Europe, ne correspondrait pas, à la fin d'une campagne, à celui d'un nombre triple de soldats de nos formations

improvisées. En tout cas, la question ne se pose même plus, dès qu'il s'agit d'envisager la guerre hors d'Europe, et c'est dix, vingt conscrits de vingt ans que vaut un légionnaire d'Afrique.

Quelque chose de cette préoccupation de chercher le soldat, au lieu de l'homme tout simple, semble se faire jour dans les conceptions militaires des Allemands. Ce n'est pas certainement le soldat de carrière qu'ils ont en vue, puisqu'ils restent fidèles au principe de la nation armée, mais c'est, dans leur système, avec le seul soldat qui ait une valeur positive, avec le soldat de l'active, qu'ils constituent la proportion supérieure de leurs éléments de première ligne, contrairement à la règle que nous observons en France, où le réserviste domine.

On s'explique à merveille cette tendance des Allemands. Avec les effrayants effets des armes actuelles, la guerre implique encore plus, s'il est possible, l'impérieuse obligation de la surprise comme condition essentielle de succès. Il s'ensuit que les combats de nuit, ou au moins les marches de nuit, préludes de déploiements inopinés, prendront, en dépit des fatigues imposées, une place considérable dans les opérations; que la faculté manœuvrière des troupes, que leur résistance et leur sang-froid se feront encore plus nécessaires que par le passé, que la valeur du soldat devra logiquement être portée à son maximum, tout comme l'a été celle de l'arme qu'on lui a donnée. Harmonie, telle est la loi de la victoire, harmonie entre l'arme et le soldat, harmonie entre les difficultés et les efforts, harmonie entre l'endurance des instruments d'exécution et la hardiesse des conceptions des chefs, harmonie enfin entre la force directrice du gouvernement et l'explosion de la force combattante dont il dispose. Hélas! nous ne l'avons pas même entre le but que nous poursuivons, qui est de ne jamais bouger, et la ruineuse fantaisie d'un état militaire qui nous mange, sans pouvoir nous servir!

Mais que sert-il d'insister; sommes-nous susceptibles d'une initiative, nous qui vivons de plagiat depuis si longtemps? Avons-nous même été capables de reprendre aux Allemands la doctrine napoléonienne qu'ils ont exploitée contre nous? Les dépenses s'accumulent, le temps marche, les ministres changent : sommes-nous réellement plus forts qu'il y a dix ans; nos grandes manœuvres révèlent-elles que notre haut commandement, nos états-majors, nos services administratifs, s'élèvent de plus en plus à la hauteur de leurs tâches futures; montons-nous, en un mot, ou dérivons-nous? A d'autres de répondre qui voient de plus près les choses. Dans un organisme où on relève tant de causes de faiblesse, il serait étonnant que le cerveau continuât quand même à prospérer.

En résumé, les armées du type national ne sont un progrès, ni dans la marche de l'humanité, ni dans les conceptions de l'art de la guerre. Elles sont au-dessus des efforts budgétaires de n'importe quel État, et leur coûteux entretien, s'il alimente les fortunes invraisemblables de certains financiers, n'est même pas une rémunération pour la véritable production nationale. Aussi la conflagration générale dont on parle depuis si longtemps, si elle vient à se produire, en marquera indubitablement la fin.

Devons-nous poursuivre l'expérience jusque-là; est-il plus sage de la suspendre : c'est toute la question.

La réponse ne saurait être douteuse.

Si la France, en se retirant librement la capacité gouvernementale nécessaire aux grandes destinées, se résigne à les effacer de son avenir, elle n'a aucune raison de conserver une armée en rapport avec ces destinées. Elle en a d'autant moins, qu'il peut y avoir péril pour elle à se donner l'apparence de vouloir les affronter, quelque conscience, d'ailleurs, qu'elle ait du contraire. Qu'elle rompe donc charge, pendant qu'elle le peut encore librement; qu'elle renonce à sa mission militaire, qu'elle tourne son activité vers d'autres horizons, qu'elle diminue sa dette, qu'elle se réserve pour un autre avenir.

Si, au contraire, il lui plaît de ne rien retrancher de ses résolutions et de ses revendications, si elle continue à se sentir liée par la grandeur de son passé, si elle veut attendre fièrement les événements, prête à jouer une nouvelle partie, et cette fois à armes égales, — alors, qu'elle revienne, d'une façon ou d'une autre, aux saines et fortes traditions de gouvernement, indispensables aux armées comme aux peuples, et qui malheureusement deviennent de plus en plus incompatibles avec la constitution dont elle souffre et le personnel gouvernemental dont elle se contente. Alors le but réapparaîtra, proportionné à l'effort; l'effort se comprendra, stimulé par l'espoir. L'instrument vaudra ce qu'il vaudra, il coûtera ce qu'il coûtera, il ne saurait être question de transformation au moment de l'utiliser, il n'aura été adapté qu'à un besoin, mais chacun sentira que, lorsqu'il devra servir, il sera vigoureusement manié.

Le sort d'une nation est à la merci de son gouvernement et non pas de son armée. L'une est ce que la fait l'autre. Ce n'est pas l'armée française qui a perdu Metz et Strasbourg en 1870, c'est le gouvernement de l'Empire. Avant de la renvoyer sur la Moselle, qu'on fasse en sorte que le gouvernement soit digne de l'y conduire. Aujourd'hui, plus que jamais, il n'y a pas de milieu : gouverner ou désarmer.

Colonel DE VILLEBOIS-MAREUIL.

UNE VISITE

A

NOTRE-DAME DE CONSOLATION

Le 4 mai prochain doit être inauguré, sous la bénédiction du Cardinal Archevêque de Paris, le monument religieux édifié sur l'emplacement de l'ancien Bazar de la Charité, en mémoire des victimes, ou plutôt des martyrs de la terrible catastrophe.

A l'occasion de cette cérémonie douloureuse, le Comité qui a présidé à la construction de la Chapelle a eu la pieuse pensée de recueillir, en un volume de choix qui sera comme une sorte de reliquaire, les noms de toutes les victimes, en faisant précéder cette nomenclature, à la fois poignante et consolatrice, de belles pages du comte Albert de Mun, et de strophes pleines d'âme inspirées à M. François Coppée par le funèbre souvenir.

Ce précieux volume se vendra au profit de l'œuvre, dont les frais sont loin d'être couverts. — Nous sommes heureux d'en détacher l'admirable Introduction, que personne ne pourra lire sans l'émotion douce que provoquent les accents du cœur quand ils atteignent à ce degré d'éloquence et de foi.

Trois ans ont passé depuis l'horrible soir où, dans la paix souriante d'un ciel de printemps, monta tout à coup la clameur tragique. Trois ans! pour nous qui avons vu, ce n'est qu'un jour; pour l'enfance d'hier, déjà la jeunesse, c'est presque un siècle; et la génération qui nous presse ne saura bientôt plus, de la date funèbre, que le récit bref et confus d'une catastrophe lointaine.

Cet effacement des grands deuils, sous les pas du temps inexorable, semble cruel aux survivants : car pour eux, au contraire, l'âge enferme chaque année plus avant dans le souvenir leur pensée dépouillée du lendemain.

Il faut cependant l'accepter sans surprise et sans plainte. La vie ne s'arrête jamais, elle fait tous les jours son œuvre de per-

pétuelle résurrection, roulant son flot intarissable entre la douleur et la mort assises sur ses rives. Ni les souffrances privées, ni les malheurs publics ne sauraient marquer d'une ineffaçable trace ceux que n'a point touchés leur rude et décisive empreinte.

C'est pourquoi il est juste de conserver par de durables monuments la mémoire des grands coups par où Dieu montre sa puissance, afin d'en fixer dans les âmes, ne fût-ce que d'un regard et pour un moment, la salutaire émotion.

Puis, quand la mort s'est abattue d'un si formidable vol, la terre qu'a frappée son aile paraît, d'abord, une terre sacrée et l'esprit refuse de penser que le mouvement des choses banales ou frivoles puisse y renaître jamais.

Au lendemain du 4 mai 1897, nul, semblait-il, ne devait fouler désormais ces lieux funestes que viendraient seules habiter la prière et la pitié : et, d'avance, le vers du poète venait aux lèvres :

> Malheur à qui des morts profane la poussière!

C'était l'instinct généreux des cœurs bouleversés et le désir du vénérable archevêque de Paris, comme des auxiliaires que lui donnait un triste privilège.

L'entreprise fut au-dessus des moyens humains. La mort avait, dans un geste trop large, dessiné son royaume d'un soir. Il fallut renoncer à l'occuper après elle et ne dérober à l'oubli qu'un coin de la terre douloureuse.

Le sacrifice fut grand pour ceux qui laissaient là un lambeau de leur vie; le regret fut profond pour ceux qui leur étaient unis par une intime compassion. Mais c'était la nécessité : dès le premier pas, apparut dans l'effort de la commémoration, l'impossibilité d'égaler le deuil à la douleur.

Ainsi fut résolue, au lieu du grand édifice couvrant de son ombre, dans un vaste et funèbre enclos, toute l'étendue du terrain sanctifié, la construction d'une petite chapelle, abritant seulement ce que les ressources disponibles permettaient d'en sauver.

Je ne connaissais point cette chapelle, aujourd'hui presque achevée. J'ai gardé de la soirée du drame une invincible répugnance à passer par ce chemin, où il me semble encore revoir l'indicible spectacle.

La touchante invitation de ceux qui m'ont demandé ces lignes m'y conduisit, il y a quelques jours.

[1] Lamartine, *Méditations : Le Temple.*

J'y fus, le cœur serré. J'en suis revenu, malgré l'horreur des souvenirs, l'âme remplie d'une très douce émotion, comme reposée par une impression de paix profonde, je dirais presque de joie, si un tel mot ne devait, ici, paraître trop étrange.

C'est par la crypte que je suis entré. Et tout de suite, comme un flot, sous l'obscurité des voûtes, la fatale vision a jailli devant mes yeux. Là, sur ce sol, elles s'entassèrent dans l'irréparable chute avec des cris affreux, tout à coup changés en un plus affreux silence par l'étouffement du voile de feu. Là les plus heureuses, déjà blessées par la flamme, s'échappèrent vers la vie par un couloir étroit, pendant que les autres retombaient poursuivies, atteintes, dévorées par le brasier mouvant. Là montèrent à Dieu les sacrifices héroïques, et la prière suprême des infortunées qui, se voyant perdues, s'offraient dans une résignation tragique. Là enfin, à cette place, une princesse royale, debout devant le rideau brûlant qui marchait sur elle, regardait passer l'inexprimable tourbillon, et, la tête levée, à celle qui lui criait : « Ah! madame, vite, par ici! » jetait, immobile, cette parole de soldat : « Non, je reste la dernière. »

Puis, quand tout, en quelques minutes, fut consommé, pour ceux du dehors commença le calvaire sans fin. J'ai tout revu, d'un regard de l'âme : le monceau fumant des débris effondrés et des restes sans nom, la course folle des parents et des amis, les visages convulsés, les questions horribles avec des appels étranglés, les réponses plus horribles avec des silences poignants, et le beau soir de mai, tranquille et lumineux, rayonnant sur ce carnage.

La nuit descend, sereine et pure. Et voilà, sur les dalles, dans ce palais encore debout, comme réservé pour cette dernière et funèbre exposition, le hideux examen à la lueur des torches tremblantes, l'épouvante des recherches fiévreuses, le désespoir des certitudes, l'effroi des incertitudes; voilà, dans les quartiers habités par les riches, hélas! par les heureux, les portes assiégées : « Est-elle rentrée? » Et, quand c'est non, le retour éperdu vers le terrain maudit! Et, plus tard encore, dans la maison, quel drame ignoré, quand on la rapporte, reconnue à quelque détail familier, dans un pauvre cercueil de bois blanc requis à la hâte par la police, elle, cette mère, cette sœur incomparables, cette épouse parfaite, cette fille adorée, si belle, si joyeuse le matin, ayant mis des vêtements de fête qui la paraient pour la mort! Il y en eut ainsi jusqu'à cent vingt.

Le lendemain fut une journée radieuse : le soleil triomphant versait, à flots, l'universelle renaissance de la vie sur la cité frappée de terreur, un moment rassemblée, sans discordes et sans haines,

dans l'élan d'une commune pitié, dont le cri douloureux se répétait à travers le monde.

Maintenant, je songeais, courbé dans ce caveau, à ce qu'elles étaient, ces victimes de la plus horrible des morts, je les appelais par leur nom, je les voyais accomplissant leur tâche auguste : et j'entendais la fausse sagesse, avec sa légèreté présomptueuse, s'offensant au spectacle de cette ruine : « Pourquoi ces bazars, et ces boutiques, et ces étalages, au lieu de la charité vraie, modeste et cachée? Pourquoi ces mises en scène, où l'on spécule, au nom de la bienfaisance, sur les toilettes, sur la mode et sur le bruit? »

Ainsi se scandalisèrent les pharisiens de tous les temps.

Vous tous, amis, compagnons de labeurs charitables, vous êtes ici les témoins que j'invoque : il faut répondre pour glorifier nos mortes! Il faut dire ce qu'est le travail ingrat d'une dame patronnesse, préparant sa vente de charité. Au théâtre ou dans les romans frivoles, c'est une mondaine dont on s'égaye et qui cherche un moyen de gagner la faveur des salons bien pensants; celle-là, s'il y en a, peut bien paraître à une vente, mais ce n'est pas elle qui l'organise, qui la dirige et qui la fait réussir.

La véritable dame patronnesse, c'est cette femme admirable qui s'est d'abord attachée, par ce qu'il y a de plus aimant dans son cœur, à la souffrance, à la misère, à l'infortune : celle-ci aux poitrinaires, celle-là aux cancéreux, l'une aux ouvriers, aux ouvrières, aux apprentis, l'autre aux hôpitaux, aux prisons, aux pauvres des campagnes : elle s'est donnée, elle ne se reprendra plus; elle visite ses clients, elle panse les malades, elle monte dans les mansardes, elle s'épuise en démarches, elle place, elle paye des loyers, elle obtient des lits d'hôpital. Pour tout cela, il faut de l'argent : elle en donne, elle en demande, elle mendie. Depuis quinze ans, les anciennes méthodes sont devenues insuffisantes; livrées à elles-mêmes, les œuvres, chaque jour plus nombreuses, ne trouvent plus de quoi vivre. Ici, comme ailleurs, l'association est la condition de la force. On s'unira donc, on s'entr'aidera, on quêtera ensemble, on mettra en commun ses relations, ses amis, ses parents : pendant toute une semaine, il y aura dans Paris un lieu, connu de tous, où la charité appellera, bon gré mal gré, à lui payer tribut tous ceux qui l'entendront, et bien peu pourront ne pas l'entendre, car elle criera très haut. Bon gré mal gré, oui : les uns le feront volontiers, les autres à contre-cœur, les uns par devoir de conscience, les autres par obligation de société, certains par orgueil. Il faut les décider tous; les malheureux attendent, et, pour eux, il n'y a jamais trop. C'est pourquoi on inventera des attractions, on vendra des objets jolis, utiles, modestes, luxueux, on les vendra très cher, ou bien très bon

marché, suivant la tactique de chacune et ce qu'elle sait de sa clientèle; c'est pourquoi aussi la mode s'en mêlera, et la toilette elle-même, et la grâce, et l'élégance, car on veut que tout le monde vienne, et il en est qui ne viendront qu'à ce prix. Le Bazar de charité est sorti de là et de l'intelligente initiative de quelques hommes de dévouement : il a duré douze ans. La première année, les frais payés, il a rapporté aux œuvres 123,915 francs; la douzième année, il en a rapporté 917,025 ! Dans les douze ans, il a produit 7 millions 339,582 francs.

Mais ces merveilles, qui les a rendues possibles? Elle encore, la dame patronnesse! Pendant des mois, elle a travaillé, tout préparé, recruté ses vendeuses; elle a écrit des lettres, multiplié les visites, elle a prié, supplié ses amies de paraître à sa vente, seulement un jour, et d'y inviter ceux qu'elles reçoivent, qui sont leurs familiers et qui ne peuvent leur refuser une si facile politesse; elle a pris chacune, quand il l'a fallu, par son faible, elle a même peut-être, Dieu lui pardonne! flatté quelque vanité; et puis, elle a garni son comptoir, elle l'a décoré, elle a obtenu des grands magasins quelques objets donnés, elle en a payé qu'on revendra plus cher; elle s'est épuisée à cette besogne, rebutée par les uns, délaissée par les autres, maudite par ceux qu'elle ennuie, et portant chaque matin au pied de la Croix, dans le silence d'une messe matinale, le fardeau de sa peine journalière! Que les pharisiens se scandalisent! Le Maître est content d'elle.

Enfin le jour est venu, la dame patronnesse est à son poste, commerçante infatigable. Elles sont là deux ou trois dans l'étroite boutique, elles y resteront tout le jour et pendant une semaine, malgré la chaleur étouffante, l'une tenant les livres, l'autre offrant la marchandise, celle-ci allant chez la voisine pour acheter quelque objet afin qu'on lui rende la pareille, celle-là organisant une loterie, plaçant des billets, et, à bout de forces, riant, causant encore, pour mettre de l'entrain!... Dites, si, dans son industrieuse charité, elle a éveillé quelque orgueil frivole, compté sur quelque attrait mondain, dites, la croyez-vous bien coupable?

O mon Dieu! vous qui la voyez à l'œuvre, qui savez ce qu'elle a fait et pourquoi elle le fait, vous qui jugez les cœurs, n'est-ce pas que vous l'absolvez? Et vous, pauvres du Christ, malades, infirmes, miséreux, qui traînez vos douleurs, qui peinez à la tâche, là-bas, dans vos taudis, sur vos grabats, dans vos ateliers et sur vos sillons, ah! vous ignorez ce qu'on fait ici pour vous! Mais vos anges gardiens sont accourus, ils sont là rangés autour de ces comptoirs, les mains jointes et les ailes pliées, admirant dans sa beauté leur sœur la Charité, comptant ce qu'elle vous rapporte,

mais bien plus ce qu'elle leur coûte, à elles, vos dames patronnesses, et prêts, tout à l'heure, à retourner près du trône de Dieu pour lui dire ce qu'ils ont vu.

Ce soir-là, quand ils s'envolèrent, ils emportaient leurs âmes, âmes de mères et de veuves, âmes de jeunes filles et de jeunes mariées, âmes de servantes et de religieuses, la vôtre, pauvre enfant, qui écriviez à dix-huit ans, sur votre carnet de résolutions : « Je veux faire, ô Jésus, tout pour vous, par vous et toujours mieux... afin que vous puissiez vous servir de moi comme de votre victime! »; la vôtre, madame, qui disiez chaque jour cette prière : « O Jésus... dans l'incertitude où je suis si j'aurai l'esprit libre lorsque je sortirai de ce monde, je vous offre dès ce moment mon agonie et toutes les souffrances de ma mort! »; la vôtre aussi, vous qui, ayant oublié votre chapelet, quittiez un moment votre comptoir pour l'aller chercher chez vous, et rentriez à quatre heures, en le récitant, dans cette salle où, déjà, s'ouvrait votre tombeau!

Quelle moisson, grand Dieu! et quel triomphe lorsque toutes, l'horrible pas franchi, arrivèrent devant vous! Etait-ce donc pour les recevoir que vous aviez, ce soir-là, tendu sur votre ciel une si éclatante parure?

Mais ne saviez-vous pas qui elles étaient, quel bien elles faisaient, quelle place elles tenaient dans leurs œuvres et à leur foyer? Qui les remplacera? Et pourquoi les avez-vous condamnées, dans l'instant même qu'elles vous servaient, à une mort si affreuse? Pourquoi? C'est la parole audacieuse du prophète des *Lamentations :* « Voyez, Seigneur, et considérez qui vous avez frappé de la sorte [1]! »

Mystère redoutable où se perd la raison et qu'elle est, par elle-même, impuissante à résoudre!

Mystère poignant, qui se dresse, inévitable, dans tous les malheurs humains, étreignant d'une tentation de révolte et torturant de cette angoisse, qui fut la nôtre, les malheureuses accourues près de la mine, après un coup de grisou, pour voir remonter les corps défigurés du mari, des frères ou du fils, indispensables soutiens de leur pauvreté, et les femmes de Bretagne, mandées un soir au bureau du commissaire de marine pour y apprendre le naufrage où a péri celui qu'elles attendaient depuis de longs mois et qu'elles ne verront plus!

Insondable question de la souffrance, dont s'exaspère encore l'inexorable cruauté, si, pour y répondre, celui qu'elle oppresse ne sait invoquer que le hasard ou la fatalité, réduit à les maudire

[1] Jérémie, *Lamentations,* ch. II.

en subissant leur aveugle puissance! La stérile consolation des paroles humaines essaie en vain d'apaiser son tourment : l'instinct secret de l'au-delà le presse malgré lui, et, derrière le voile impénétrable, son cœur meurtri aspire à découvrir le pourquoi qui échappe à sa raison. Dans sa détresse, il a besoin d'espérer et, pour espérer, il faut qu'il croie.

C'est ici vraiment la victoire de Dieu; car il ne marque pas seulement son empire par les coups qu'il lui plaît de frapper, mais par l'irrésistible aveu qu'il arrache aux âmes brisées, de leur orgueil vaincu, en les précipitant dans la foi comme dans l'unique recours contre l'inexplicable.

Bossuet, ayant montré que « l'obscurité de la foi et la netteté de la vue » sont incompatibles : « Ecoutez, mes frères, dit-il, voici le mystère du christianisme. Dieu a partagé deux choses entre la vie présente et la vie future : l'évidence dans la patrie, la foi et la soumission durant le voyage. Au jour, la vérité sera découverte: en attendant, pour s'y préparer, il faut que l'autorité soit révérée; le dernier fera le mérite et l'autre est réservé pour la récompense[1]. »

..... L'esprit tout rempli de ces pensées, je montai, suivant mes guides, de la crypte à la chapelle supérieure,

> Tant qu'enfin j'aperçus les belles choses
> Que porte le ciel[2]...

Ce fut comme la réponse étincelante au trouble et aux méditations de mon âme. Ici, plus de deuil ni de ténèbres, mais la gloire et la lumière. Une idée maîtresse éclate dans l'ordonnance du lieu saint, dans la richesse de ses ornements, dans les vêtements de marbre qui en couvrent les murs, jusque dans le mouvement des sculptures funèbres : c'est l'espérance et la vie.

Au fond, remplissant tout de sa hauteur et de sa beauté, la Vierge se dresse dans un rayon d'or et il semble qu'elle dise : « O vous qui souffrez, regardez-moi! Ma douleur et ma souffrance ont surpassé les vôtres! J'ai suivi pas à pas jusqu'à la mort, et quelle mort! mon Fils traîné dans l'ignominie; et pourtant j'étais pure entre toutes les femmes, et, Lui, c'était le Juste par excellence! Vit-on jamais obscurité plus cruelle et mystère plus inhumain? Cependant j'ai cru sans fléchir, j'ai accepté sans murmure, et voici que je suis à jamais consolée dans la gloire de mon Fils! »

Alors, de la chapelle souterraine, de cette terre où elles sont

[1] Bossuet, *Carême des Minimes, sermon pour le IIe dimanche.*
[2] Dante, *l'Enfer*, chant XXXIV.

tombées, s'élève, en un chœur inattendu, le chant des mortes aimées, qui répond à la Vierge, paisible et joyeux, et toujours plus sonore, fait taire peu à peu l'écho lointain des lugubres clameurs. Les souvenirs ont fui, des corps calcinés et des restes lamentables : il n'y a plus que les formes légères qui montent vers la haute coupole, dans une musique très douce, sous le regard de Marie.

Des chrétiens seuls pouvaient concevoir cette apothéose de la douleur. Je ne savais, tandis que j'en recevais l'émouvante et profonde impression, qui je devais le mieux admirer, du jeune et brillant architecte dont l'art, si bien secondé par la peinture et la sculpture, a su la rendre avec tant de vérité, ou de ceux qui me l'expliquaient, dans la touchante simplicité de leur âme, tous deux pourtant atteints au cœur par l'horrible catastrophe.

« Nous n'avons voulu, disaient-ils, que des images de foi et des pensées de consolation. »

Derrière la chapelle, le reste du terrain funèbre est environné d'un couvent où s'abriteront des religieuses, perpétuellement occupées à la prière et à la charité, gardiennes toujours présentes des souvenirs qui vivront en ces lieux. Un cloître s'ouvre tout autour, où, sous les stations du chemin de croix, chacune des familles a placé le mémorial de celles qu'elle a perdues. Ici même, malgré la solennité de ces tristes tableaux, c'est le repos qui règne et la douceur ; quand, dans les soirs de mai, on viendra prier là, et qu'au-dessus du petit cloître, un coin de ciel bleu versera sa lumière sur le morceau de terre sacré par le martyre, le contraste violent du premier jour n'offensera plus le cœur et la pensée ; il n'y aura sur la terre comme au ciel que la paix et l'espérance.

Je songeais, dans cette contemplation, à la vertu du christianisme, aussi vieille que son histoire, et comment, partout, il sait transfigurer la mort.

Ainsi les corps enflammés des martyrs de Néron fécondaient pour la gloire la terre vaticane, et le pèlerin qui la foule aujourd'hui ne songe plus qu'au triomphe, payé cependant par l'horrible supplice!

L'Eglise garde à ses enfants, dans la superbe poésie de la foi, ces joies surnaturelles et ces incomparables émotions.

Ma visite était finie, il fallait sortir. Le dôme extérieur complète la vision de la haute coupole. La Vierge y reparaît, portant dans les airs sa rayonnante image, et sur le portique on lit ces mots :

NOTRE-DAME DE CONSOLATION.
NE VOUS ATTRISTEZ PAS COMME CEUX QUI N'ONT
PAS D'ESPÉRANCE

J'ai vu, dans la lande d'Auray, le temple désert élevé sur le lieu funeste où périrent les soldats de Quiberon : il est là, dans un enclos solitaire, bordé de sapins où soupire le vent, sur le bord d'un marais tragique que percent par endroits, à travers les grandes herbes, des rochers gris; sous le ciel bas, le silence est profond. Sur le granit du temple froid et nu cette seule inscription : « *Hic ceciderunt.* Ici ils tombèrent. »

La mélancolie est poignante, le cœur se serre, mais il n'est pas consolé.

Dans cette rue, où s'écoule la banalité de la vie quotidienne, le cadre fait défaut au monument. Rien ne parle à l'imagination : il faut savoir. Mais pour qui sait, il n'est pas de leçon plus éloquente que celle du verset gravé sur cette porte.

Quand le temps aura fui, quand les survivants auront disparu, il arrivera quelquefois qu'un passant s'arrêtera et demandera pourquoi cette chapelle. On lui dira l'horrible histoire et que là elles sont tombées : *Hic ceciderunt.*

On lui dira que ceux qui bâtirent ce monument perdirent en ce lieu, et d'une mort terrible, des mères, des épouses, des sœurs et des filles. Puis on lui fera lire la fortifiante inscription; il s'informera qui étaient ces hommes dont la pensée suprême fut, dans un si grand deuil, d'interdire aux visiteurs la tristesse désolée : on lui répondra que c'étaient des chrétiens.

Ainsi les victimes du 4 mai 1897 recevront le plus beau des hommages. Car la pierre qui gardera leur souvenir sera, du même coup, pour les âges futurs, un perpétuel acte de foi.

A. de Mun.

UN MOUVEMENT RELIGIEUX IRRÉSISTIBLE

LA RESTAURATION DU CULTE EN FRANCE

AVANT LE CONCORDAT[1]

IX

Tous les contemporains ont décrit la joie qu'excita « l'heureux attentat » de Brumaire. En particulier, les victimes du Directoire à l'intérieur, les déportés ou les émigrés du dehors, saluèrent avec confiance, parfois avec transport, ce nouveau Thermidor qui marquait le terme d'un régime détesté. Les témoins nous ont redit les acclamations qui, malgré les défiances des jacobins, accueillirent l'ouverture des prisons ou des frontières, le retour de l'ordre et de la liberté, une époque enfin « de réparation, de régénération, de rajeunissement[2] » universels.

On devine que l'écho de ces événements dut avoir son contrecoup dans le cœur de tant de prêtres qui, soit au dedans soit à l'extérieur, attendaient dans leurs retraites, leurs cachots, sur les pontons, sur tous les chemins de l'exil, le moment de reprendre leur ministère sacré ou de rentrer dans leur pays. Ils sentaient que quelque chose finissait et qu'un destin nouveau commençait en France[3]. Ils comprenaient que Bonaparte, quels que fussent ses sentiments intimes, quelques gages qu'il eût donnés à la Révolution, ne pouvait continuer la tradition du gouvernement méprisé et persécuteur qu'il venait de renverser.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 avril 1900.

[2] Cf. *Mémorial de Norvins,* publié par M. de Lanzac de Laborie.

[3] L'évêque de Soissons, M. de Bourdeilles, écrivait, du fond de son exil, le 25 février 1800 : « J'aime à me flatter que le nouveau gouvernement qui vient de s'introduire chez vous (le Consulat) s'efforcera de gagner la confiance des peuples en renonçant aux mesures de rigueur qui, depuis longtemps, pèsent sur eux. » Du fond de l'Espagne, un prêtre déporté, l'abbé Vialar, écrit à ses paroissiens, le 2 janvier 1800 : « L'époque d'une nouvelle

Ne croyons pas cependant que la volte-face ait été subite, ni qu'une confiance absolue ait fait immédiatement irruption dans des esprits trop souvent trompés dans leurs espoirs pour exclure toute crainte. Ils avaient raison de ne point se livrer à un optimisme exagéré. Ni les décrets portés par le Consulat, ni les hommes chargés de les appliquer, ne leur promettaient une sécurité complète.

Le nouveau gouvernement n'a, en effet, nettement annulé aucune des dispositions prises par le Directoire contre le clergé. Son manifeste contient, il est vrai, ces paroles rassurantes : « Les consuls déclarent que la liberté des cultes est garantie par la Constitution ; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte ; qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme : « Tu exerceras tel culte, « tu ne l'exerceras que tel jour. » La loi du 11 prairial, qui laisse aux citoyens l'usage des édifices sacrés sera exécutée[1]. » Ces affirmations étaient bonnes, mais elles inauguraient plutôt un nouvel esprit qu'une nouvelle législation. L'arrêté porté par les consuls le 8 frimaire an VIII au sujet des détenus aux îles de Ré et d'Oléron[2] semble n'annoncer la délivrance qu'aux constitutionnels. Pour les prêtres restés à l'intérieur, il est statué que ceux « qui se sont soustraits à la déportation justifieront de leur droit à jouir de cette disposition par-devant les administrations centrales de leur département ».

C'est vague, et un tel langage ne pouvait donner sécurité au

résurrection semble s'approcher insensiblement. » (Pécheur, *op. cit.*, t. IX, 602; — Torreilles, *op. cit.*, p. 576.) — « Tout ce que je vois dans les nouvelles publiques, écrit l'évêque de Luçon, et ce que les nouvelles particulières m'apprennent des dispositions et de la conduite du Premier consul, me donne les plus grandes espérances que nous verrons enfin des jours plus heureux... Nous verrons la religion catholique redevenir celle de la France, celle que les gouvernants avoueront, qu'ils protègeront plus spécialement. Déjà, ils commencent à y revenir; ils ont fait célébrer des actions de grâces dans les temples catholiques. » (Lettre inédite de Mgr de Mercy, 6 août 1800.)

[1] Proclamation du 28 décembre 1799.

[2] L'arrêt des consuls rapportait l'arrêté du Directoire sur ces détenus en faveur des « prêtres compris dans l'une des trois classes suivantes : 1° ceux qui auraient prêté tous les serments que les lois ont prescrits aux ministres du culte, et aux époques désignées par ces mêmes lois, et qui ne les ont pas rétractés; — 2° ceux qui se seraient mariés; — ceux qui n'ayant point exercé ou qui, ayant cessé d'exercer, avant la loi du 7 vendémiaire an IV, le ministère de leur culte sans en avoir repris l'exercice depuis cette époque, n'étaient plus assujettis à aucun serment ». L'art. 3 portait : « Ceux qui se seront soustraits à la déportation justifieront de leur droit à jouir de cette disposition par-devant les administrations centrales de leur département. »

clergé catholique. Bonaparte, par le coup d'État de brumaire, avait voulu faire œuvre politique. La question religieuse ne se posait point encore à lui avec un caractère de précision et d'urgence. Il appela même un jour le coup d'État de brumaire « l'alliance de la philosophie et du sabre ». On l'eût bien étonné sans doute en lui disant qu'il aboutirait, en moins de deux ans, à un concordat solennel avec l'Église romaine.

On eût surpris plus encore son entourage. Les ministères, les administrations départementales, sont remplis de jacobins, de bonnets rouges, qui avaient la haine du prêtre dans l'âme et la persécution dans le sang. Pour tous ces politiciens, ces préfets, ces proconsuls de village ou de grande ville, les gens d'Église sont des parias, le clergé un gibier qu'on traque depuis dix ans et auquel on continuera à donner la chasse, ne fût-ce que pour se faire la main. Les violences, les crimes accumulés pendant si longtemps dans toutes les provinces, les flots de sang répandus, les fureurs déchaînées, les parodies de la justice outragée, ont amené une sorte de déviation du sens moral, éteint, avec la notion et le goût de la liberté, tout respect de son semblable, surtout quand ce semblable est un prêtre. Les prêtres, on les a vus tellement traqués, honnis, méprisés, assassinés, qu'on ne peut se faire à l'idée qu'ils méritent des ménagements, qu'ils aient des droits, qu'ils puissent prendre rang dans la société, en un mot qu'ils soient Français, qu'ils soient hommes.

Voilà l'état d'âme des dépositaires de l'autorité et de la force publique à la veille et au lendemain de Brumaire, tel est l'esprit des petits potentats associés de près ou de loin au gouvernement du pays. Ah! il faudra du temps, il faudra l'exemple, le prestige, la résolution de ce Bonaparte dont le nom fascine déjà la France, dont l'exemple fait loi, dont la volonté ne souffre pas de discussion; il faudra que la nation, dans ses couches profondes et encore chrétiennes, fasse entendre peu à peu sa voix pour amener la cohorte militaire, administrative, philosophique, académique à calmer ses préventions et ses haines, à se demander si la religion d'ancien régime pourrait encore rendre des services en république, à supporter que les prêtres vivent, reparaissent, se montrent, jouissent des fameux droits de l'homme et restaurent un culte qu'on s'est acharné à détruire pendant tant d'années.

Heureusement, le seul fait que le 18 brumaire est un coup d'Etat contre le Directoire, contre un gouvernement persécuteur acharné de l'Eglise, amène une réaction favorable à l'Eglise même. Les consuls, pour avoir le clergé sous la main, laissent, il est vrai, subsister la législation antérieure. L'arrêté qu'ils prennent

sur les prêtres soumis à la déportation est vague et insuffisant; mais leurs intentions particulières sont conciliantes. Pour ne point alarmer les prêtrophobes, ils maintiennent les lois persécutrices; mais ils les tournent, en dispensent et font rendre la liberté à une foule de déportés ou cachés à l'intérieur, ou internés dans les îles de Ré et d'Oloron, ou arrivés du dehors. L'arrêté du 8 frimaire fut appliqué très largement, nombre de préfets en étaient scandalisés [1].

L'arrêté du 7 nivôse, en prescrivant la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII, apportera, il est vrai, au clergé un nouveau sujet de scrupules et par suite de division; mais ce serment, en se substituant à tous les autres, aura du moins l'avantage d'offrir à ceux qui le prêteront un moyen légitime de trouver enfin la sécurité dans leur pays et le droit d'exercer un *culte public* [2].

X

Malgré cette amélioration progressive, inévitable, la situation du clergé reste incertaine et, çà et là, pleine de périls. Comme les lois de déportation, les peines de réclusion ou de mort n'ont point été nettement rapportées, des menaces terribles pèsent sur les prêtres. On peut les tuer légalement et, en plein Consulat, on en tue plusieurs au Nord et au Midi [3].

Ces exécutions sont rares : mais n'étant pas protégés par les lois,

[1] Le 22 floréal an VIII, le préfet de la Charente se plaignait au ministre « des facilités coupables que trouvent ces détenus dans l'île de Ré... Les prêtres belges avaient été arrêtés en masse; on les a élargis de même ». Un autre administrateur écrit qu'on a relâché « plusieurs centaines d'individus qui peuvent être dangereux, qui n'y avaient aucun droit. » Il est donc vrai que les prisons, les cachots, les refuges, se vident.

[2] Cet arrêté du 7 nivôse (28 décembre 1799) portait : « Tous les fonctionnaires publics, *ministres des cultes*, instituteurs et autres personnes qui étaient, par les lois antérieures à la Constitution, assujettis à un serment ou déclaration quelconque, y satisferont par la déclaration suivante : *Je promets fidélité à la Constitution.* »

[3] Sous le Consulat, nous trouvons deux prêtres condamnés à mort par la commission militaire siégeant à Nîmes. L'un d'eux, poursuivi comme instigateur des troubles survenus dans le Cantal et le Forez, fut exécuté à Montpellier; l'autre, accusé de brigandage et de contre-révolution, subit son supplice au Vigan. Il marcha à la mort avec assurance, chantant à pleine voix le psaume *Miserere mei.* (Saurel, *op. cit.*, t. IV, p. 35-37.) En Bretagne, le recteur de Carnac est assassiné. La veille de Noël 1799, des soldats arrêtent un jeune prêtre nommé Loncle, qui exerçait son ministère à Plouguenast, et le fusillent sans pitié. Le 3 février 1800, l'abbé Méheust fut arrêté à Morieux et mis à mort par les colonnes mobiles. (Cf. Tresvaux, *op. cit.*)

ils sont plus ou moins à la merci des administrations qui ne leur ménagent ni les vexations ni les alertes. Lorsqu'on entend le ministre de la police, Fouché, traiter les déportés mis en liberté de « réacteurs sanguinaires » et de « vengeurs superstitieux[1] », on devine quels doivent être les procédés, le langage de ses subordonnés.

Ceux-ci ne se gênent point. Préfets, maires, se croient encore autorisés à parler haut, à manifester en toute occasion leur mépris et leur haine pour des revenants dont ils pensaient être débarrassés pour toujours[2].

Les jacobins du cru ne demandaient qu'à les imiter. Au besoin, ils sauront prendre à leur compte la chasse aux prêtres. Ecoutez ce récit. Dans le Pas-de-Calais, au mois d'août 1800, près d'un an après le 18 brumaire, un zélé missionnaire, l'abbé Lagniez, a convoqué pour onze heures du soir, dans une maison sûre, les fidèles qu'il a ralliés autour de lui. Les bonnets rouges, excités par leur chef nommé *Troisdoigts*, somment le juge de paix de sévir. Celui-ci résiste. « Va, si tu veux, dit-il au dénonciateur, je ne me charge de rien. » *Troisdoigts* court trouver l'huissier du juge de paix, et l'entraîne à l'attaque du temple improvisé. Les assaillants munis d'armes frappent à coups redoublés. Le célébrant était en train de

[1] Fouché disait dans sa circulaire du 22 nivôse : « Faire rentrer quelques prêtres déportés a été un acte d'humanité et de morale. Le gouvernement a voulu consacrer la liberté des opinions religieuses, mais non la résurrection du fanatisme; il a voulu ramener parmi le peuple les précepteurs d'une morale antique et révérée, mais non des réacteurs sanguinaires et des vengeurs superstitieux. » (*Débats et décrets*, nivôse an VIII, p. 220.)

[2] Charvet, le préfet des Pyrénées-Orientales, qui vient de remplacer le Directoire départemental, ordonne, deux jours après son installation, le 17 avril 1800, aux agents municipaux un « redoublement de zèle ». Il leur rappelle les mesures prises par l'ambassadeur de la République à Madrid, de concert avec le secrétaire d'Etat d'Espagne, « pour faire rentrer dans l'intérieur de ce royaume les émigrés et déportés qui affluent sur nos frontières. ... Vous le savez, citoyens, ajoute-t-il, les émigrés et les déportés ne sont attirés sur le sol d'une patrie qui les repousse que par un esprit de vengeance et de rage dont les fonctionnaires publics et les acquéreurs de domaines nationaux seraient les premières victimes, s'ils parvenaient jamais à y devenir puissants. Notre intérêt commun est donc d'exécuter avec sévérité les lois qui les concernent, mais en particulier celle relative aux passeports, dont ils abusent souvent pour s'introduire en France sous des noms supposés. »

De tels préfets rencontrent trop souvent des agents municipaux dignes d'eux. Presque à la veille du Concordat, le 7 juillet 1801, le maire d'Avenières écrit au préfet de la Sarthe, qu'il trouvait trop modéré : « Veuillez, citoyen préfet, museler ces tigres et leur arracher les griffes pour les mettre hors d'état de faire plus de mal par la suite. » (Dom Piolin, *op. cit.*, IV, p. 101; — Torreilles, *op. cit.*, p. 571-576.)

faire, après l'évangile, un sermon sur la sainte Vierge. Il entend du bruit, demande aux assistants s'il n'est pas en danger; comme personne ne lui répond, il continue. « Mais tout à coup, raconte le prêtre lui-même, voilà qu'un de ces forcenés ferme rudement la fenêtre qui donnait sur la cour. Incontinent après ils sont à la porte de la chambre où je célébrais les saints mystères ; ils entrent, l'épée à la main, jurant et blasphémant. On me crie : « Sauvez-vous. » J'avais demandé deux fois pendant le sermon : « Qu'est-ce que « j'entends ! Vient-on m'arrêter ! » Personne n'avait répondu. Me voyant sur le point d'être pris, on souffla les chandelles, on se mêla avec confusion; une catholique des plus zélées se jette à mon col, me délie les cordons de mon aube, m'ôte ma chasuble, me traîne sur la place où se faisait l'assemblée, du côté du verger, me jette son mantelet et m'entraîne. Un jeune Lallou, dont j'avais commencé la réconciliation à l'église, se joint à elle; ils me conduisent par une trouée dans une haie d'épines. J'arrive dans un champ de blé où je me cachai un moment [1]. »

Voilà en plein mois d'août 1800 une scène qui rappelle sur certains points la Terreur. Le culte célébré la nuit dans une maison amie, la sentinelle aux portes, le prêtre aux aguets, s'enquérant au moindre bruit si on vient l'arrêter, l'invasion armée et bruyante des jacobins, la fuite obligée du célébrant tant de fois sauvé par les fidèles, et même par des femmes chrétiennes dont le courage héroïque et la présence d'esprit sont soutenus, inspirés par la foi. Ce qui indique pourtant que nous sommes en 1800 et non en 1793 ou 1798, c'est que le juge de paix refuse d'instrumenter, craignant, sans doute, de se compromettre avec un nouveau régime dont la tolérance pour la religion est de plus en plus manifeste; mais son huissier marche à l'assaut du temple improvisé avec ces jacobins de village habitués à courir sus aux prêtres comme à des chiens enragés, et qui, après tant d'années de persécution et de rage, n'ont pas encore achevé de jeter leur gourme.

Le danger est plus grand encore pour les évêques que pour les simples prêtres. Néanmoins, Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, croit pouvoir profiter de l'apaisement relatif amené par le Consulat pour faire une mission dans l'Isère. Il parcourt spécialement les archiprêtrés de Bourgoin, de la Côte Saint-André et de Virieu. Il se rend à l'église quand elle est ouverte; si elle est fermée, il érige un autel au foyer de telle famille chrétienne, au besoin dans la grange d'un paysan. Il passe de longues heures à entendre les confessions. Au moment propice, il harangue ces généreux chré-

[1] Cf. Deramecourt, *op. cit.*, t, IV, p. 274-276.

tiens qui tiennent la plupart à communier de sa main. Le tout se passe la nuit, dans un appartement retiré, devant une assistance discrète : car les municipaux veillent et se sont bien promis de saisir l'évêque missionnaire. En même temps, les constitutionnels, avertis de la présence du prélat, effrayés d'un tel concurrent, s'efforcent de soulever leurs fidèles contre ce revenant redoutable. Pour dépister les recherches, M. d'Aviau, suit sous un déguisement, les chemins de traverse. Comme refuge il choisit de préférence la demeure d'un fermier ou d'un honnête artisan. Il partage le repas de ces humbles chrétiens qui, parfois, n'ont qu'à offrir un seul et misérable lit au prélat et à son compagnon de route. Hospitalité modeste, mais charmante, où le cœur, la foi, la vénération, rehaussent le don de la pauvreté, où les Marie et les Marthe, toujours empressées, croient voir Jésus dans un saint pontife résolu, s'il le fallait, à affronter le martyre. La religion, dans toutes les splendeurs d'ancien régime, n'a rien qui égale la poésie de ces jours d'orage où Dieu, ballotté par la tempête révolutionnaire, trouve dans les cœurs un autel vivant, et dans l'amour ravivé par la persécution en l'âme des fidèles une compensation aux honneurs que ne lui rendent plus les pouvoirs humains.

Quelle ordination des temps prospères pourrait paraître aussi attachante, aussi émouvante que celle que fit Mgr d'Aviau, au Monestier, dans les montagnes de l'Ardèche. La cérémonie a lieu en pleine nuit, dans la grange du presbytère. Sur les murs de simple pisé, on a jeté de grossiers draps de lit en guise de tentures. C'est dans ce pauvre réduit, dans ce lieu sauvage, dans le silence d'une vaste solitude, que les ordinands accourus du département, quelques-uns du Puy, de Toulouse, deux du fond de la Vendée, attendent le prélat consécrateur. Il entre sous ce toit de chaume, plus imposant que les cathédrales, revêtu de pauvres ornements, portant à la main une crosse de bois coupée dans la haie voisine, une mitre de carton sur la tête.

Les jeunes gens, venus là sous l'impulsion d'un appel irrésistible, avec la résolution, s'il le faut, de rouvrir la carrière de martyre, reçoivent le sacerdoce des mains du saint pasteur, et ne sont point étonnés qu'il leur tienne ce mâle langage : « Mes chers enfants, si jamais vocation fut inspirée du Ciel, n'est-ce pas la vôtre? N'est-ce pas Dieu lui-même qui vous a appelés? N'est-ce pas Lui qui a mis dans votre cœur cette généreuse résolution? Oh! sûrement la chair et le sang n'y sont pour rien. Que viendraient-ils chercher dans le sanctuaire? Il n'y a plus de bénéfices, plus de richesses, plus d'honneurs. Les temples ont été dévastés, les autels brisés, les prêtres incarcérés, bannis, immolés. Que

dis-je? Les échafauds sont encore dressés, les prisons regorgent d'ecclésiastiques qui n'ont pas été élargis, la terre d'exil n'a pas encore rendu ses proscrits. Ces verrous, ces fers, ces haches ensanglantées ne vous épouvantent pas? »

Ces paroles, qu'on aurait pu faire entendre sous la Terreur, étaient dites en plein Consulat, au milieu de l'année 1800 et à l'aube du dix-neuvième siècle. Elles nous paraissent exagérées pour cette époque. Elles prouvent du moins que les chefs de l'Eglise n'étaient rien moins que rassurés sur la paix religieuse. L'avenir ne devait point justifier les prévisions sinistres que le vaillant évêque faisait envisager à sa jeune milice. Le ministère secret que Mgr d'Aviau venait d'accomplir dans l'Isère prouve qu'une certaine évangélisation des campagnes était possible, avec une extrême prudence, même pour les évêques.

Les prêtres, quoique moins exposés, moins en vue que les prélats, avaient conscience des difficultés, des périls de leur ministère. Aussi les voyons-nous, encore sous le Consulat, marcher avec prudence, parfois avec hésitation, sur un sol semé de tant de dangers. La ville de Laval compte à la fin de 1799 plus de trente insermentés. Ils n'osent se montrer en plein jour dans la rue, à cause de ce qui reste de terroristes. Les mémoires du temps font observer que les déportés « arrivent à Mayenne à la nuit tombante ». Il est encore nécessaire de se dissimuler. Dans ces contrées si chrétiennes, si travaillées par les guerres de religion, les autorités savent que le vrai moyen de calmer les populations, c'est de rétablir le culte. Mais il faut dans ce but rassurer, attirer le clergé. En avril 1800, le procureur général de la cour d'Angers vient à Mayenne, pour engager le maire à ouvrir les églises et dire aux prêtres cachés qu'ils peuvent dire la messe publiquement. Le maire demande une autorisation écrite; le procureur la refuse, « ajoutant que sa parole suffit[1] ». Ainsi, vif désir dans les hautes sphères gouvernementales de la reprise du culte comme moyen de pacification, instructions purement verbales, blanc-seing donnés par les agents du pouvoir à des ecclésiastiques qui, pour la plupart, ne sont en règle ni avec les lois de déportation, ni avec le serment de fidélité à la Constitution, craintes de ces derniers de trop s'aventurer sur un sol brûlant où ils ont été traqués comme des bêtes fauves, telle est encore, dans les premiers mois de 1800, la situation religieuse dans l'ouest de la France.

Passons au Midi. Un document contemporain[2] nous donne, prise

[1] Dom Piolin, *op. cit.*, t. IV, p. 91-94.

[2] *Etat du diocèse de Montauban*, registre in-4° du fonds des archives de l'évêché de Montauban.

sur le vif, la peinture du diocèse de Montauban à l'époque qui nous occupe. Les dépositaires de l'autorité épiscopale, semblables à un général qui explore le terrain où il doit livrer bataille, font une sorte de revue paroissiale, disent leurs espérances, leurs craintes, les ruines accumulées par la Révolution, les tentatives de reconstruction. Ils sont heureux quand ils peuvent écrire de certaines localités comme celle de Mirepoix, et c'est le plus grand nombre : « Le vénérable M. Crouzet a été reçu avec enthousiasme à sa rentrée de l'exil. » A Laperrière, le curé revenu de la déportation « fait son service publiquement dans sa paroisse et les environs, ce qui l'expose ». Dans nombre de paroisses, comme à Glatens, le peuple est qualifié de « naturellement bon ». A Albefeuille « le peuple, en général doux et humain, s'est bien comporté pendant la Révolution. On y verrait avec plaisir un prêtre catholique et on lui ferait un sort ». A Angeville, les trois cents habitants se sont énergiquement opposés à la vente de l'église et du presbytère. Ils se montrent cependant assez turbulents, et après s'être jetés dans le schisme, « ils malmènent maintenant leur curé légitime. »

Que d'ombres dans le tableau qui nous est présenté. Voici, à Saint-Aignan, un « peuple naturellement timide et ignorant », qui a « suivi toutes les chances de la Révolution ». La majorité des fidèles a néanmoins présenté « plusieurs suppliques pour obtenir un prêtre catholique ». A côté de ces faibles qui n'ont pas su résister au torrent de la Révolution, voici les méchants qui l'ont précipité. Le procès-verbal signale, à Castelferrus, « un peuple cruel pour la religion »; à Gariès, un « peuple sauvage » qui a commis tous les excès. A Castelsarrasin, la majorité des habitants a donné à corps perdu dans les violences; la bande noire y était très nombreuse, les honnêtes gens y ont été fort maltraités. A Villemur, c'est la minorité qui « s'est horriblement comportée pendant la Terreur », cependant la population est assez bien disposée pour la religion. Les paroissiens de Garganvilla sont très exaltés, il en est peu qui n'aient participé à la dévastation de leur église et à toutes ses conséquences. Plusieurs localités sont présentées comme absolument perverties[1]. Le rapporteur signale les paroisses où le curé désiré ne pourrait pas vivre ou devrait se cacher. On est frappé du grand nombre de celles où il est dit que le ministère est exercé secrètement; le culte public est une

[1] « Saint-Angel : Il y a environ soixante communiants qui ont perdu de vue les principes de la morale. — Puylouron : Ce peuple paraît tout perverti; il faudra du temps et de la patience pour le ramener. — Le Born : Cent communiants; la sauvagerie y est dominante. Le curé, tout caché qu'il est, rend d'excellents services à ses paroissiens. »

exception[1]. Enfin, les insermentés trouvent sur leur chemin les constitutionnels qui leur disputent le terrain et les ouailles[2].

Ces inventaires, rédigés sur place, par des hommes bien informés, avec l'unique souci de la vérité, nous font, en quelque sorte, revivre dans l'époque de transition qui sépare Brumaire du Concordat. Au fond de l'âme du peuple brûle toujours et va se réveiller encore l'amour de son vieux culte. Il désire, il redemande ses prêtres, et leur fait le plus souvent un accueil enthousiaste. Mais combien de paroisses se sont déshonorées pendant la Révolution par lâcheté ou par cruauté! Quel abandon de tous les principes de religion et de moralité! Que de pillages d'églises, que de chasses au prêtre, que de compromissions avec les bonnets rouges ou la déesse Raison! Ils sont toujours là dans le village ces jacobins qui si souvent ont fait trembler et parfois égorger les honnêtes gens, moins arrogants sans doute depuis l'annonce d'un gouvernement fort et réparateur, mais encore redoutables et menaçants. Quelle terrible révélatrice des cœurs a été la Révolution! Maintenant que, sous un régime où on commence à respirer, un retour en arrière est possible pour établir le bilan des responsabilités; maintenant qu'on peut compter les coups reçus et regarder en face les bourreaux, quelles tristes constatations! Quelles défaillances morales, quels crimes même ont parfois souillé les annales du plus petit hameau!

[1] « A Corbarieu, un prêtre catholique serait vu avec plaisir, mais il est difficile de l'y cacher. — Escazeaux : Ce peuple s'est très mal comporté pendant la Révolution; un prêtre catholique y serait mal vu et ne trouverait point de quoi vivre. — A Montbéqui, le curé est obligé de se cacher. — A Villebrumier, le curé légitime ne peut s'aventurer sans danger. — Lavinouse : peuple tranquille, mais un peu insouciant; un prêtre y vivrait difficilement, vu la pauvreté des gens. — Mont-Durause : on y nourrirait difficilement un prêtre, que la paroisse désire beaucoup. — Labastide du Temple : difficile de s'y cacher. »

[2] A Gandalou, qui compte cent communiants, la population a été absolument égarée par les intrus qui s'y sont succédé sans interruption. — A Gensac, l'intrus nommé Soubiran, a « offert de se conformer aux fêtes décadaires ». — A Haumont, qui compte deux cents communiants, le « peuple s'est laissé entièrement suborner par l'intrus ». A Glatens, le peuple « naturellement bon, suit naturellement l'intrus ». A Magnianac, paroisse de trois cents communiants, le curé jureur entraîna les fidèles au schisme. On n'y compte guère que deux familles de confiance. — Moulis : peuple très sauvage, entiché de l'intrus Régnier. — Labastide Saint-Pierre : la paroisse, qui compte trois cents communiants, suit l'intrus. Il y a à peine trois ou quatre familles qui n'aient pas donné dans le schisme et qui désireraient un bon prêtre. « Le plus grand nombre a commis des scélératesses pendant la Révolution. »

XI

Mais à une époque où les événements se précipitent, où telle phase nouvelle de la Révolution met parfois un abîme entre hier et demain, ces temps sont déjà loin. Tout semble renaître en France. La sécurité, le repos, après tant d'agitations, ce grand besoin d'une nation, sont assurés par un gouvernement réparateur. Les agitateurs, les voleurs, les brigands, les détrousseurs de diligence, sont réprimés à leur tour et réduits à l'impuissance par la force publique. Les rapports des commissaires envoyés dans les provinces témoignent que l'ordre et la paix règnent partout. François de Nantes constate dans le Midi « un calme égal à celui dont il jouissait avant la Révolution ». Même affirmation pour le Nord. La Vendée elle-même, naguère si ébranlée par les guerres religieuses, est à ce point pacifiée, grâce à la « tranquillité » publique et à « la cessation des persécutions », que les délégués auraient pu, disent-ils, « traverser tous les lieux sans escorte [1] ». Partout les personnes se trouvent protégées comme les intérêts. Sans doute, la Constitution de l'an VIII a eu bien soin de déclarer qu'aucun émigré ne pourrait rentrer en France. Il fallait ménager la transition et ne pas trop alarmer la faction jacobine. Mais en leur rendant leurs droits civils et politiques, on va libérer ceux qu'on avait appelés les émigrés de l'intérieur. Pour les émigrés du dehors, on les fera rentrer par catégories, puisqu'on ne peut pas encore les rappeler en masse, en attendant l'amnistie générale du sénatus-consulte de 1802. On sait qu'après la bataille de Marengo, Bonaparte, fort de sa victoire, précipita les mesures de réparation.

Les catholiques qui assistent, en France, à ce mouvement réparateur, s'empressent d'en aviser le clergé qui vit encore à l'étranger. De toutes parts les paroissiens réclament leur curé. Pendant de longues années, ils se sont enquis avec anxiété du pasteur que ses œuvres, ses services et, depuis, ses malheurs leur ont appris à aimer. Ils ont souffert de la cessation du culte dont les pompes berçaient depuis des siècles l'âme et l'imagination de la France. Les excès mêmes, parfois les crimes commis pendant la Révolution par des voisins, peut-être des proches, le désarroi moral où l'absence de toute religion avait jeté le pays, leur en faisaient sentir la nécessité et pour les autres et pour eux-mêmes. Alors leur pensée se portait invinciblement vers ce prêtre vénéré qui avait béni leur

[1] Cf. Rocquain, *l'Etat de la France au 18 brumaire*.

mariage, baptisé et catéchisé leurs enfants, consolé leurs mourants. Les années de séparation avaient fait oublier les petits différends qui, dans les paroisses les plus unies et les plus chrétiennes, s'élèvent parfois entre le troupeau et le pasteur. Ils regardaient à l'horizon, ils croyaient à tout instant le voir apparaître, blanchi par l'âge et par l'exil, mais toujours vaillant, toujours apôtre et portant sur son front la double auréole de la fidélité et du malheur [1]. La paroisse voisine est déjà pourvue, a retrouvé son culte et relevé ses autels, pourquoi n'aurait-on pas le même bonheur?

Parfois, le pasteur tant désiré tarde à venir, soit qu'à l'insu de ses paroissiens il ait rendu son dernier soupir sur la terre étrangère, soit que, mal informé, il craigne d'affronter des dangers qu'il croit encore terribles. Quelques-uns même, ayant trouvé dans l'exil une existence sortable, le gîte et le couvert, hésitent à aller à l'inconnu, au péril et, comme dit l'un deux, à « risquer le paquet [2] ». Dans le Roussillon, deux villages fatigués de ces atermoiements font savoir à leurs curés réfugiés en Espagne qu'ils vont être remplacés s'ils ne se hâtent point de rentrer pour reprendre leur poste [3]. Dans le Maine, les paroissiens écrivent des lettres suppliantes à leurs prêtres pour presser leur retour. Les populations qui assistaient au rétablissement de l'ordre, à la pacification, à la renaissance universelle assurée par le gouvernement du Premier consul, ne comprenaient pas les hésitations de certains prêtres mal informés au delà des

[1] M. Gergaud, curé de Beauvoir, nous écrit que nos peuples respectifs nous attendent avec une impatience extraordinaire, que si nous pouvons pénétrer jusque-là nous y serons reçus avec tous les transports de la joie la plus marquée. Nous avons répondu à nos paroissiens que, puisqu'on nous assurait l'exercice libre et sans entraves, nous ne désirions rien tant que de nous rendre à leurs vœux. (Lettre inédite de Mgr de Mercy, évêque de Luçon, 5 novembre 1800.)

[2] Un prêtre du Nord, réfugié en Angleterre, l'abbé Goudemetz, qu'on invite à revenir par la perspective d'une France plus tranquille, se dit plein d'admiration pour ceux de ses confrères « qui ont risqué le paquet » en rentrant dans leur pays. Pour lui, il attend prudemment « une aurore plus lumineuse ». — « Quand, dit-il, la loi sévère qui pèse sur nous sera abrogée, quand ma famille et mes paroissiens m'écriront qu'on peut reparaître en toute assurance, quand les premiers prêtres m'auront marqué qu'il fait bon, alors, et seulement alors, j'irai prendre congé de M. et de Mme Meade. » Dans une autre lettre, il proteste de sa résolution de ne quitter les rivages de la Grande-Bretagne que sur l'assurance formelle d'une « sécurité parfaite ». On dirait que l'esprit pratique de ce pays d'ailleurs si hospitalier à nos émigrés, si fidèle à leur acquitter les secours votés par le Parlement, a un peu déteint sur le zèle du prêtre. Il n'est pas mal en Angleterre; il n'en veut point partir sans la certitude qu'*il fait bon* en France. (Deramecourt, *op. cit.*. t. IV, p. 221-224.)

[3] Torreilles, *op. cit.*, p. 579; dom Piolin, *op. cit.*, t. IV, p. 97.

frontières du miracle qui s'opérait en France. Depuis huit ans, hélas! ils avaient eu tant de désillusions, tant d'espérances trompées; après Thermidor, après les élections réactionnaires sous le Directoire, ils avaient si souvent salué l'aurore d'une ère qui ne venait jamais; eux-mêmes peut-être, après être rentrés une fois, plusieurs fois dans leur pays, avaient dû échapper avec tant de douleur par un nouvel exil à la rage de leurs ennemis, qu'on s'explique leur hésitation, leur scepticisme à l'annonce des belles assurances qui leur arrivent de la patrie. Quelques-uns, le cœur meurtri pour avoir trop espéré, finissent par tomber dans le pessimisme. A l'intérieur même de la France, plusieurs de ceux qui sont rentrés ou n'ont pas quitté le pays, prévoyant de nouveaux dangers, hésitent à reprendre un service actif[1].

Mais les désespérés, les timides, et on pourrait dire de quelques-uns les égoïstes, sont la très petite minorité. A mesure que les nouvelles de France apprennent à l'étranger que la tranquillité et l'ordre y renaissent de toutes parts sous la main du Premier consul, le retour du clergé exilé se précipite. Les documents contemporains nous décrivent l'ébranlement qui se produit au dehors[2] et l'invasion qui en est la conséquence au dedans. « Les bons prêtres reparaissent en foule! » Cette constatation faite pour le Doubs[3] s'applique à la plupart des départements.

[1] M. de Mercy, évêque de Luçon, s'en plaint dans une lettre du 20 juillet 1801 à son vicaire général. « Peignez, leur dit-il, la douleur et les larmes que causent leur coupable indifférence. » Dans les premiers mois de 1801, Mgr d'Aviau avait cru devoir porter la peine de suspense contre les prêtres de l'Ardèche qui préféraient rester cachés dans leurs familles ou chez leurs amis plutôt que de reprendre le ministère. (Lyonnet, *op. cit.*, t. II, p. 205.)

[2] Un prêtre du diocèse de Luçon, l'abbé Coupperie, écrit de Munich, le 22 juillet 1800 : « Plusieurs émigrés, tant prêtres que laïques, sont déjà partis pour retourner en France; d'autres se disposent à partir tout prochainement. Ils n'ont pas obtenu de passeports pour la France, mais pour la Souabe, la Suisse; et, moyennant la grande tolérance qui règne aujourd'hui en France, on dit qu'on passe aisément les frontières. Les prêtres sont bien dans l'intention d'attendre la décision de Rome, avant de faire l'acte exigé pour exercer publiquement le culte catholique; mais ils se proposent de vivre, en attendant, chez eux ou ailleurs, sans se produire beaucoup, persuadés qu'il vaut mieux demeurer parmi une nation où l'on a des amis que parmi des étrangers où l'on ne peut désormais se promettre une grande tranquillité. Tous les évêques qui étaient ici avant l'arrivée des Français y sont encore... La troupe (française) n'a commis aucune violence ni contre les émigrés, ni contre les habitants. » (Papiers inédits de Mgr de Mercy.)

[3] Sauzay, *op. cit.*, t. X, p. 500. « Les anciens réfractaires apparaissaient un peu partout dans le département, revenant de l'étranger ou sortant de leurs cachettes. » (Saurel, *op. cit.*, t. IV, 22.)

Nous connaissons, par exemple, le chiffre des rentrées pour les réfugiés en Angleterre. D'après un recensement, il y avait encore dans ce pays, au commencement de 1800, un nombre de 5,621 ecclésiastiques secourus, sans compter ceux qui pouvaient se suffire. Ce n'est que vers la fin de cette année qu'ils commencèrent à rentrer en France par centaines. Le 29 novembre, un rapport constate 560 départs. A la fin de 1801, les prêtres assistés ne sont plus que 3,060 et 2,983 trois mois plus tard, au moment de la paix d'Amiens et de la promulgation du Concordat. Les facilités et les assurances données par le gouvernement précipitent le mouvement. Au 5 novembre 1802, il ne restait plus que 876 déportés en Angleterre [1]. Il est avéré que Mgr de La Marche, évêque de Saint-Dol de Léon, le grand protecteur de l'émigration ecclésiastique à Londres, par hostilité pour le nouveau gouvernement qui n'était pas la monarchie légitime, contraria plutôt qu'il ne favorisa les rentrées. Mais l'impulsion était donnée et allait se montrer irrésistible [2].

Dans le rapatriement du clergé émigré que la Révolution avait jeté hors des frontières, nous avons pu distinguer quatre périodes principales. Les premières arrivées, véritablement importantes, s'opèrent en 1795. Les élections favorables de 1797 donnent un nouvel et magnifique élan aux retours. Le Consulat reprend, sur une plus large échelle, le mouvement interrompu par le coup d'Etat de Fructidor. Enfin, le sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802) achève de reconstituer la famille ecclésiastique en accordant à tous amnistie plénière, à la charge d'être rentrées en France avant le 1er vendémiaire an XI.

XII

Qu'ils viennent donc, ces pauvres bannis ! Aussi bien l'impatience de ceux qui les attendent est égale à la leur. Les voilà enfin, arrivant tous les jours avec les voitures publiques, plusieurs à pied, et le sac sur le dos. Çà et là, dans les pays où les autorités publiques

[1] Tresvaux, *op. cit.*; Plasse, *op. cit.*, t. II, p. 220-230.

[2] Mgr de Mercy (lettre inédite, 21 mai 1800) craint que Mgr de La Marche n'empêche tel de ses prêtres de rentrer d'Angleterre. « J'espère cependant que, par la demande que je lui en ferai à lui-même, il n'oserait pas s'y refuser. » L'évêque d'Arras, M. de Conzié, était plus hostile encore aux retours. L'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, dit dans une lettre à Louis XVIII, le 15 janvier 1801 : « Le nombre des rentrants s'est trouvé si considérable, qu'il a fallu imaginer une distinction chimérique entre les devoirs des laïcs et ceux des prêtres, etc. » (*Archives des affaires étrangères, fonds français*, vol. 601.)

leur sont favorables, on s'est porté processionnellement au-devant de ceux qui se sont annoncés d'avance. On s'étonne de leur sérénité, de leur grand âge, des ravages que les douleurs de l'exil ont imprimés sur leur front? Les femmes pleurent de joie. Les hommes, malgré les traces profondes que la philosophie a faites dans leur esprit, ne peuvent s'empêcher d'admirer ces vaillants qui ont sacrifié à leurs convictions, à leur conscience, leur repos, leur bonheur, et jusqu'au droit de vivre dans leur patrie [1].

Cette patrie rouvre enfin ses portes, et à mesure qu'ils s'en étaient rapprochés, le mal du pays avait donné comme la fièvre à ces revenants. Dans le Sud-Ouest, l'abbé Berlioz avance vers la frontière avec deux compagnons de route. L'un d'eux tombe malade. Comme on ne peut trouver de voiture pour le transporter, comme la patrie qu'on brûle de revoir est trop près pour s'arrêter, les deux voyageurs valides portent l'infirme sur un brancard jusqu'à ce qu'ils aient franchi le seuil de la France et que la Providence leur procure un moyen plus expéditif d'arriver à Belley [2].

Avec la patrie la famille. Souvent une lettre avait apporté aux parents, avec l'annonce d'une prochaine arrivée, les cris de joie des exilés. Entendez cette explosion d'allégresse de l'abbé Goudemetz à la pensée de sa rentrée en Artois. « Chantons *Lætamini*, écrivait-il aux siens, tous les obstacles sont levés, le mur de séparation est jeté bas, le perdu de neuf ans est retrouvé, l'homme aux cheveux blancs va vous apparaître, le passé n'est plus qu'un songe. Chantons *Lætamini* [3]. » Quel langage, et comme il nous peint bien l'ivresse du retour! Parfois il n'était que temps, quand il n'était pas trop tard, de revenir pour retrouver l'être le plus aimé. « J'allais, dit l'un de ces rapatriés, voir ma pauvre mère mourante à Châteauroux, et, le 10 juillet, je rentrai dans mon église, au milieu de mon pauvre troupeau, enchanté au delà de l'expression de revoir son pasteur, qui lui rapportait sa religion, ses institutions, ses offices, ses chants, dont il avait été privé pendant tant d'années [4].

Mais il faut s'arracher à l'étreinte des siens et à ces effusions si légitimes pour penser à la situation nouvelle et aux devoirs du ministère dans les circonstances présentes. Sous la Convention, et même sous le Directoire, le clergé rentré en France avait la conviction qu'il n'y était, en quelque sorte, que campé, tant le

[1] Cf. Fleuri, *le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. II, p. 492.

[2] Cf. abbé Cattin, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley*, 1867.

[3] Cf. abbé Deramecourt, *le Clergé d'Arras pendant la Révolution*, 1886, t. IV, p. 230.

[4] Cf. de Brimont, *op. cit.*, p. 367.

lendemain semblait incertain et pouvait ramener la tempête. Le sol s'est manifestement affermi sous le Consulat. On peut maintenant regarder autour de soi et faire des projets d'avenir. Tout d'abord, où se loger? Le presbytère est encore debout; mais, le plus souvent, les communes l'ont vendu ou affecté à une autre destination. Il faudra donc, ou rester dans la maison paternelle et faire rayonner tout autour son action religieuse ou, rentrant dans son ancienne paroisse, chercher gîte et couvert chez l'habitant[1]. En effet, depuis la Révolution, plus de dîme, plus de biens de cure; même les fondations, les petites rentes foncières attachées à certaines églises de village, ont sombré dans l'universel naufrage. Cette ruine complète ne paraît pas préoccuper les exilés, tout entiers à la joie de leur retour. « Je ne vous demande rien, dit l'un d'eux à ses paroissiens, ni traitement ni logement. Ma joie sera assez grande si je retrouve chez vous la foi. » A l'user, ce fier désintéressement ne sera pas sans sacrifice ni sans privations. Les fidèles, qui ont nourri jusqu'ici assez facilement leurs prêtres, ont de la peine à les entretenir maintenant qu'ils sont beaucoup plus nombreux et peut-être moins intéressants parce qu'ils sont moins menacés.

N'importe, cette difficulté n'est pas insoluble. En France, on ne meurt jamais de faim, surtout quand on est prêtre et qu'on arrive d'exil. Il sera plus difficile de loger Dieu que ses ministres. A telle phase de la Révolution, Jésus aurait pu dire avec autant de vérité qu'en sa vie mortelle : « Je n'ai pas une pierre où reposer ma tête. » Depuis que l'orage s'est calmé et que les fous furieux ont vu tomber de leur main le marteau démolisseur, les maisons de pierre se rouvrent de toutes parts à la Divinité, mais dans quel état, nous l'avons vu. Le vieux curé peut maintenant mesurer de ses yeux l'étendue de la dévastation et du désastre. On lui dit les noms de ceux qui ont profané, saccagé, démantelé cette église qu'il avait ornée avec tant d'amour; on lui énumère ceux qui ont trempé leurs mains dans les crimes révolutionnaires. Il ne s'en étonne point pour certains; pour d'autres, il admire de quelles fureurs est capable la bête humaine quand on lui lâche la bride. Il rencontre à chaque coin du hameau ces proconsuls d'hier qui passent à côté de lui, stupéfaits de le revoir, sournois ou menaçants. Leur présence et leur haine, aiguillonnée par le remords, et plus

[1] « Pendant deux ans, écrit un de ces prêtres, je dus loger dans une maison voisine du château où j'allais chaque jour prendre mes repas, ne jouissant d'aucune espèce de revenu, si ce n'est de celui des messes que mes parents et mes amis me faisaient parvenir. » (Cf. de Brimont, *op. cit.*, p. 378.)

encore par la crainte, l'avertissent qu'il faut être prudent. Jacques et Jean qui, à la vente des biens nationaux, ont acheté à vil prix le prieuré voisin, telle terre curiale, tel champ appartenant au « purgatoire », se demandent avec une appréhension mêlée de sourde colère si on ne vient pas leur faire rendre gorge.

Il est moins urgent de régler ces comptes — et ils ne le seront jamais — que de trouver un temple, une maison où abriter son Dieu. Le gouvernement a pris des décisions relativement aux « édifices destinés à l'exercice du culte ». Mais, ici encore, nous constatons le même défaut de précision et de clarté que nous avons signalé dans l'arrêté sur la déportation. Le 7 nivôse an VIII, les consuls mettent à la disposition des communes les églises non aliénées. Ils disent maintenir « les lois relatives à la liberté des cultes », et permettent expressément que les temples soient ouverts un autre jour que les décadis. Enfin, le 2 pluviôse, ils chargent les autorités administratives de régler les heures pour que les mêmes édifices puissent servir successivement aux fêtes décadaires et aux cérémonies chrétiennes.

Cette nouvelle affirmation du droit des communes, les conditions de sécurité qu'on n'avait jamais eues au même degré, enfin le flot montant de nouveaux arrivés qui sont prêts à ressusciter le culte dans les paroisses où il n'a point repris encore, précipitent les demandes et les concessions d'église[1]. On voit de tous côtés des temples qui se rouvrent.

Mais peut-on laisser le clocher fermé quand le temple est rouvert? Les populations qui sont simplistes ne comprennent pas ces distinctions juridiques. Elles veulent le culte avec la solennité et la publicité qu'il comporte. Bien des clochers ont perdu leurs cloches. Là où elles ont échappé à la rapacité des spoliateurs, elles se mettent en branle en quelque sorte d'elles-mêmes, tout heureuses de rompre leur long silence, d'annoncer à tous les échos d'alentour la bonne nouvelle de la résurrection évangélique. Ces ondulations, dont la gravité religieuse un peu mélancolique remue l'âme du croyant, viennent réveiller en sursaut l'impie qui ne pensait plus les subir, et retentissent à ses oreilles comme un glas funèbre. Camille Jordan, dans son fameux rapport au conseil des Cinq-Cents, cherchait à rassurer ces hommes à l'imagination ardente qui « avaient, dit-il, lié au son des cloches, et à leur nom seul, les plus lugubres idées, qui croyaient entendre dans le retentissement de chacune l'éveil d'une religion dominante ou l'effet d'une contre-

[1] Nous avons sous les yeux la pétition portant 138 noms, par laquelle les habitants de Saint-Etienne du Mont redemandèrent leur église, laquelle leur fut livrée le 13 juillet 1795.

révolution ». L'orateur persifle ces préjugés et s'écrie : « L'égalité de religion suppose-t-elle leur invisibilité? »

M. Jordan parlait à des sourds ou plutôt à des oreilles trop sensibles. Et puis, à côté du jacobin exaspéré par les cloches, il y a le théophilanthrope, le fidèle du décadi, et plus encore le constitutionnel d'en face qui sont importunés par cette voix d'airain annonçant à toute volée le retour menaçant d'un rival détesté. Faisons taire les cloches. Le gouvernement nous y aidera puisqu'il doit faire respecter le décret interdisant toute publicité de culte. Justement, les autorités invoquent constamment sur ce point la loi du 22 germinal an IV, rendue précisément pour interdire les cloches ou « toute autre manière d'inviter les citoyens à l'exercice d'un culte quelconque ». Les délinquants devaient être punis d'un emprisonnement de « trois décades » à six mois la première fois, d'un an en cas de récidive. Mais cette loi paraît bien vieille, et est-ce au Consulat à venger les querelles du Directoire. On n'en a cure. Les cloches vont leur train. Dans le Doubs, elles ont sonné à tout branle pour célébrer le 18 brumaire; ailleurs, pour chanter la victoire de Marengo. Comment les empêcher de tinter pour Dieu, si elles résonnent ainsi pour Bonaparte. Fouché écrit aux préfets, les préfets aux maires, pour les faire taire. La lutte s'engage parfois dans les communes entre sonneurs et antisonneurs. Un rapport du temps signale qu'un « individu du côté des sonneurs a eu le nez emporté d'un coup de bâton ». Pour avoir la paix, quelques curés, dans le diocèse de Montpellier, ont l'idée de faire passer par les rues des enfants armés de clochettes. Le préfet, aussi impitoyable pour la clochette que pour le grand carillon, se hâte d'opposer son véto. Il fait une seule exception en faveur des habitants des campagnes, accoutumés à régler leurs travaux le soir, le matin et à midi par « ce qu'on appelle l'*Angelus* ». Dans le bas Maine, on usait de temps immémorial, pour appeler les laboureurs dispersés dans les champs, d'un instrument tout en bois, long de 4 pieds. On s'avisa d'employer pour la convocation aux offices ce porte-voix qui se faisait entendre à 1 lieue. Comme on ne put pas prouver qu'il fût métallique, on n'osa l'interdire. Mais qu'était cette invention auprès des cloches! Les populations y tiennent, continuent de carillonner à outrance. Aussi voit-on se livrer sur ce point, durant plus de deux ans, de Brumaire au Concordat, entre les fidèles et les autorités départementales ou communales, un long combat [1] qui finira par la liberté.

[1] Cf. Sauzay, *op. cit.*, t. X, p. 482, 502; Saurel, *op. cit*, t. IV, p. 42-43. — Le préfet de l'Hérault fit afficher dans toutes les communes un jugement

Voilà l'administration qui trouve le culte trop public; nous allons la voir maintenant se plaindre qu'il ne le soit pas assez. C'est le grand reproche fait aux oratoires qui prirent, avant le Concordat, une importance extraordinaire. Il était souvent impossible, ou du moins très difficile, au prêtre catholique de rentrer dans son église. Les temples étaient restés fermés jusqu'à la loi du 11 prairial an III. Depuis lors, la mauvaise volonté des municipalités pouvait empêcher de les rouvrir. Il fallait aussi compter avec le délabrement, avec la profanation de l'édifice, enfin, avec la concurrence des constitutionnels, bien déterminés à faire valoir dans nombre de paroisses le droit de premiers occupants. En ce temps de persécution, la restauration religieuse s'était d'abord signalée par le culte en chambre ou dans un hangar, un grenier. Une famille croyante, un petit troupeau se groupait autour du prêtre réfractaire, célébrant dans le mystère, pour ne point donner l'éveil, le sacrifice de son Dieu. Quand des temps meilleurs permirent de tenir les portes toutes grandes et d'agir ouvertement, l'habitude, la reconnaissance, parfois le goût des assistants préférant le clair-obscur d'une chapelle et une certaine apparence de culte domestique au grand jour et à la promiscuité des temples, retinrent ou firent entrer les fidèles dans les oratoires. Enfin, sous le Consulat, une circonstance importante, la promesse de fidélité au nouveau gouvernement, exigée de tout prêtre voulant exercer un ministère public, contribua énormément à leur multiplication et à leur prospérité; car, c'est là seulement que ceux, en grand nombre, qui se refusèrent à ce serment pouvaient célébrer les offices. De Brumaire au Concordat, les sanctuaires privés se multiplièrent surtout dans les villes où les églises concédées au catholicisme étaient insuffisantes. Un rapport de police qualifie de prodigieux le nombre des oratoires établis à Bordeaux à cette époque. Par la force même des choses, l'oratoire, secret à l'origine et ouvert seulement à quelques initiés, devenait plus ou moins public. On en arriva peu à peu à y admettre tout le monde, à y administrer le sacrement de pénitence, le baptême et même le mariage, à y réciter l'office des Morts sans la présence des corps[1].

rendu le 17 janvier 1801, condamnant le curé de Villespassans à un an de prison pour avoir fait sonner les cloches.

[1] « Ces oratoires, dit un contemporain, furent d'abord très secrets, mais lorsqu'ils furent connus, il y vint une grande affluence de fidèles. Cet appartement ne pouvant contenir tous ceux que la dévotion attirait à la messe, ou autre office qui s'y célébrait, un grand nombre se plaçait sur les marches de l'escalier, dans la cour, s'il y en avait une, et même dans la rue. » « Je me rappelle, dit M. Chancel, avoir entendu la messe, une fois, à genoux dans la rue. Nous ne pouvions voir le prêtre, mais une clochette

Les autorités ne tardèrent pas à s'alarmer du succès croissant et de l'importance des oratoires. Le Directoire avait souvent fait la guerre aux « prêtres chambriers » à Paris et en province. Pour ne point contrevenir à la loi du 7 vendémiaire an IV, qui n'autorisait la présence que de dix personnes étrangères à la famille, le célébrant parcourait parfois dans la matinée plusieurs maisons [1]. Le Consulat, plus tolérant, ne dissimula point néanmoins son hostilité contre un culte domestique qui échappait plus ou moins au contrôle du gouvernement. D'un autre côté, le clergé constitutionnel, dans ses conciles, lançait l'interdit contre les oratoires et la peine de suspense contre ceux qui y officiaient.

XIII

Il faudra tenir grand compte des oratoires dans la statistique du culte que nous allons essayer de dresser d'après un document de très grande importance. Le 2 thermidor an IX (21 juillet 1801), six jours après la signature du Concordat, le fameux chimiste Chaptal, ministre de l'intérieur, adressait une lettre à tous les préfets pour leur demander un état des prêtres de leur département qui, disait-il, textuellement « *méritent la confiance du gouvernement* et jouissent de l'estime publique ». Le ministre recommandait à ses agents « célérité et discrétion ». Avant de mettre à exécution la convention qu'il venait de signer avec la cour romaine, le Premier consul voulait connaître en détail quelle était, en ce moment, en France, la situation du culte et du personnel ecclésiastique.

Nous avons trouvé aux Archives nationales la réponse des préfets. Le moment était bien choisi pour faire une telle enquête. La nou-

avertissait du commencement de la messe et des autres parties du saint office. L'oratoire de Mlle Gilbert était, je crois, le plus fréquenté. On célébrait dans tous ces oratoires la messe, les autres offices, et dans quelques-uns les mariages. On y administrait le baptême. On y récitait l'office des Morts, bien entendu, *non præsente corpore*. On y faisait des exhortations... En un mot, c'était comme de véritables paroisses. Je fis baptiser, dans celle de Mlle Gilbert, une de mes filles, le jour de Noël 1796, à l'issue des vêpres, qu'on y avait chantées. » (Cf. 7, H. Michon, *Vie de Mlle Rose-Françoise des Héris*.)

[1] Rossignol, *op. cit.*, p. 236-237. — Dans le diocèse d'Autun, en 1795 « le plus grand nombre des prêtres devait célébrer en des chapelles particulières ». (*Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de la Haute-Loire*, t. II (par l'abbé Muguet), p. 429.) En Bretagne, le gouvernement du Consulat avait favorisé, en vue de la paix, le rétablissement du culte. Mais à Vannes les prêtres fidèles durent officier jusqu'en 1802 dans les oratoires, toutes les églises étant occupées par les constitutionnels. (Tresvaux, *op. cit.*, II, p. 397-398.)

velle des négociations entre le Pape et Bonaparte avait certainement encouragé soit les rentrées du dehors, soit le zèle des prêtres du dedans. Mais on peut dire que ce traité de paix n'avait point encore fait son œuvre, et que la situation, telle que la décrivent les préfets ou d'autres informations contemporaines, était bien celle de la France avant le Concordat.

Le lecteur réfractaire à la statistique peut omettre la note de plusieurs pages que nous insérons ci-dessous[1]; mais les chiffres

[1] Ce précieux document est conservé aux Archives nationales sous la cote F[19], 865 et 866. Il est fortifié par un autre document qui est également aux Archives nationales AF[IV] 1065. C'est un résumé fait par le ministre de l'intérieur en l'an IX au sujet de la situation et de l'esprit du clergé dans les départements. Nous citons ce document sous le nom de résumé.

Ain. — Le préfet donne 139 noms de prêtres. Il dit de 9 seulement qu'ils exercent publiquement. Cependant le résumé fait par le ministre en l'an IX dit de ce département : « Les cérémonies religieuses reprennent leur cours sans trouble et sans agitation. »

Aisne. — Le préfet ne cite que 59 présents qui, la plupart, sont dits exercer. Mais Pécheur (*Annales du diocèse de Soissons,* 1893, in-8°, t. IX, p. 594) dit : « Dès le mois de mars 1800, l'exercice de la religion avait repris de nouveau dans un grand nombre de paroisses, là où il se trouvait un prêtre, mais sauf les cérémonies extérieures. » Le résumé du ministre dit que « le plus grand nombre » des prêtres de ce département avait refusé la promesse. Par suite, peu étaient portés comme exerçant publiquement.

Allier. — Préfet donne 252 noms en trois listes. Dans la première, il dit expressément de 97 prêtres qu'ils exercent. « J'aurais désiré, dit-il à Chaptal, vous envoyer le tableau général des prêtres existant dans toute l'étendue du département. S'il ne m'a pas été possible d'atteindre tout à fait ce but, je crois du moins en être approché de très près. »

Basses-Alpes. — Préfet cite 159 prêtres qui tous sont dits exercer, sauf 35.

Hautes-Alpes. — Préfet cite 188 prêtres qui ont tous fait la promesse et exercent en très grande majorité. « Voilà, ajoute le préfet, l'état de tous les prêtres connus. Si l'on considère que les insoumis se cachent pour l'exercice du culte, on ne sera pas surpris que les fonctionnaires publics n'aient pu les connaître en aussi grand nombre que celui des prêtres soumis. »

Ardèche. — Le préfet Cafarelli ne donne que 49 noms. Mais nous savons que le culte était rétabli presque partout dans ce département. Dans son entrevue avec l'abbé Vernet, « le préfet exprima sa surprise d'avoir vu, à son arrivée dans le département, presque partout les églises ouvertes ». Mgr d'Aviau, qui avait parcouru ce diocèse, célébrait, dans son mandement du 17 janvier 1801, la résurrection religieuse qui s'y opérait en tous lieux. (Lyonnet, *Histoire de Mgr d'Aviau*, 1847, t. II, p. 178.)

Ardennes. — Le préfet cite 223 prêtres pour les arrondissements de Rocroy, Mézières, Sedan, Rethel. Les termes sont vagues au sujet de l'exercice du culte. Il est dit nettement d'une centaine seulement qu'ils exercent. Le résumé dit de beaucoup qu'ils « exercent clandestinement. »

Ariège. — Préfet ne cite que 37 prêtres lesquels exercent dans leur ancienne paroisse. Il ajoute que *la liste pourrait être infiniment plus longue,* mais le temps lui manque pour la dresser.

sont la seule preuve convaincante et décisive, quand il s'agit d'établir dans quelle mesure était déjà opérée en France la restauration

Aube. — Préfet écrit : « Le département de l'Aube contient plus de 400 prêtres; tous ont fait leur soumission de fidélité à la Constitution. Le nombre de prêtres constitutionnels ne s'élève pas au-dessus de 30. »

Aude. — Le préfet, M. de Barante, ne donne que 15 noms, liste incomplète, car le préfet déclare avoir écarté, d'un côté, les intransigeants, de l'autre, beaucoup de constitutionnels qui ne jouissaient pas de l'estime publique.

Aveyron. — Le préfet, très hostile, ne donne que 40 noms. Mais il ajoute que les « catholiques purs. . exercent en secret », que les constitutionnels « ont été abandonnés ». Le résumé dit par ailleurs : « Il est peu d'anciens réfractaires qui aient fait la promesse de fidélité; ils n'en exercent pas avec moins de publicité et d'impunité. » Cela indique un grand mouvement religieux.

Bouches-du-Rhône. — Préfet résume ainsi la situation : « Sur 109 communes qui composent ce département, 38 n'ont pas de prêtres. » Préfet ne parle que des prêtres exerçant le culte *public*, dont il porte le nombre à 341. Ils se répartissent ainsi : 157 pour l'arrondissement de Marseille, 62 pour celui d'Arles, 122 pour celui d'Aix.

Calvados. — Préfet cite 458 prêtres sur lesquels 322 sont dits exercer le culte. Liste incomplète, car le préfet n'y a pas compris les prêtres « insoumis ou qui n'ont fait promesse de fidélité que pour terminer leur exil ». Le résumé dit ces derniers nombreux, turbulents et « seuls en considération ».

Cantal. — Préfet cite 326 prêtres, a passé sous silence ceux « des deux partis qui se sont fait connaître par leur immoralité ou une intolérance turbulente ». La grande majorité a la note *insoumis.* Le résumé dit de ces derniers qu'ils « exercent dans des maisons particulières et sont très suivis ».

Charente. — Préfet ne cite que 31 prêtres sur lesquels 21 sont dits exercer. Nous avons heureusement d'autres sources d'information. L'abbé Blanchet (*le Clergé charentais pendant la Révolution,* 1898, in-8, p. 532-543) donne une liste de 104 prêtres exerçant publiquement au moment du Concordat dans des églises paroissiales ou oratoires connus. Il cite, en outre, 36 prêtres exerçant en secret; il ne prétend pas donner une liste complète.

Charente-Inférieure. — Préfet donne 86 noms, dit la majorité exercer. Le résumé dit des anciens réfractaires qu'ils « célèbrent dans des maisons particulières ».

Cher. — Préfet donne liste de 169 prêtres sur lesquels 81 sont dits exercer. Préfet ajoute : « Tous ceux qui sont portés comme exerçant le culte n'ont pas fait leur soumission. » Le résumé dit de ceux-ci qu'ils « exercent dans des maisons particulières ». — « Les négociations (du Concordat) à peine entamées, une foule de prêtres s'étaient décidés à rentrer. » (Cf. Brimont, *op. cit.*

Corrèze. — Préfet cite 182 prêtres et ajoute : « *Il en est beaucoup d'autres* : mais ceux-ci m'ont été indiqués comme les plus propres à mériter la confiance du gouvernement. » Le résumé dit : « Il y a beaucoup d'anciens prêtres réfractaires. » Un rapport à Grégoire donne présent 900 réfractaires, 60 rétractants. Il y a 55 déportés, 20 mariés. Fage, *le diocèse de la Corrèze,* p. 83.

Côtes-du-Nord. — Le résumé dit : « Ils se tiennent tranquilles. Il paraît

religieuse. En parcourant ces réponses des agents du pouvoir, il ne faut point oublier qu'il leur a demandé seulement les noms

que l'on ne leur fait pas prêter précisément la promesse de fidélité, et que l'on se contente d'une promesse de ne pas troubler l'ordre. »

Côte-d'Or. — Préfet n'envoie que 50 noms. Il accuse l'évêque, M. de Mérinville, d'avoir fait refuser la promesse de fidélité. Il faudrait donc ajouter à ce chiffre celui des réfractaires exerçant à leurs risques et périls.

Creuse. — Préfet donne « l'état nominatif des prêtres domiciliés dans le département », lequel comprend 347 noms.

Dordogne. — Préfet n'envoie que 13 noms. Nous lisons, d'autre part, dans le résumé : « Quelques-uns ont prêté la promesse; ils exercent dans les églises; d'autres l'ont refusée et célèbrent dans les maisons particulières. »

Doubs. — Préfet énumère 656 prêtres domiciliés dans le département, et dit formellement du très grand nombre qu'ils exercent. Sauzay (*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. X, p. 720-777) donne un état détaillé et complet du clergé de ce département en 1801. C'est un des départements où le culte s'était le mieux reconstitué avant le Concordat.

Drôme. — Préfet énumère 274 prêtres, ne dit pas s'ils exercent, écrit cependant au sujet des 55 de l'arrondissement de Die : « Etat des prêtres connus pour s'occuper des fonctions de leur ministère ou pour avoir le désir de les reprendre. »

Eure. — Préfet énumère 500 prêtres sur lesquels environ 300 sont dits exercer. Préfet dit de tel : « Il a fait sa soumission pour exercer le culte »; de tel autre : Il s'en va « caressant les partis tour à tour ».

Eure-et-Loir. — Préfet donne liste de 327 prêtres qui tous exercent à l'exception de 83. Outre ce nombre, préfet dit présents dans le département 150 autres prêtres qu'il a exclus de sa liste pour immoralité, incapacité, la plupart parce que, « sous le rapport de l'exagération des opinions politiques, il eût été dangereux de les employer ». C'est donc un total de 477 présents. Nous lisons dans les rapports des conseillers d'Etat en l'an IX qu'en Eure-et-Loir « à peu près chaque village a son église et son ministre; les temples sont ouverts et fréquentés dans les villes ».

Finistère. — Préfet n'envoie que 13 noms. Evidemment, c'est un chiffre dérisoire, comme le prouve le passage suivant du résumé relatif à ce département : « Les prêtres soumis ne peuvent à présent sans danger rester dans les campagnes. Les prêtres insoumis dominent et pervertissent l'esprit public. Ils persécutent les paysans qui ont acheté des domaines nationaux. »

Forets. — Le préfet porte à 1,000 le nombre des prêtres de ce département, qui comprenait le duché de Luxembourg.

Gard. — Le préfet n'envoie que 32 noms. Le résumé nous dit pourquoi il n'est pas question des autres : « Ils n'ont point fait la promesse et exercent clandestinement. »

Haute-Garonne. — Préfet donne liste de 181 prêtres qui, tous, exercent, sauf 71. Nous lisons dans le résumé : « Partout, les prêtres émigrés et déportés se trouvent en opposition avec les prêtres constitutionnels. Il y a des troubles et discussions domestiques, souvent des voies de fait. » Nous lisons dans l'*Histoire des évêques et archevêques de Toulouse*, par l'abbé Cayre. 1873, in-8°, p. 466, que l'intrépide vicaire général du Bourg plaça 400 prêtres dans ce diocèse pendant la Révolution.

Gers. — Le rapport du préfet, très détaillé et très important, donne une liste de 613 prêtres présents qui, pour la plupart, sont dits exercer.

des prêtres qui « méritent la confiance du gouvernement et jouissent de l'estime publique ». Les préfets ont presque toujours soin

Gironde. — Le préfet ne cite que 150 prêtres, dont la plupart exercent; mais il ajoute : « Il y a beaucoup de prêtres dans ce département; ils y sont répandus sur tous les points. » Le commissaire général de la police à Bordeaux écrit de son côté (Archives nat. F[19] 866), le 15 thermidor an IX, que les prêtres romains desservent quatre églises à Bordeaux, outre celles occupées par les constitutionnels. Les « prêtres non soumissionnaires exercent le culte dans des lieux cachés, dans des chambres, dans de petits oratoires. *Le nombre en était prodigieux...*, il a diminué depuis l'ouverture des quatre églises ».

Hérault. — Préfet énumère 296 prêtres, sur lesquels 118 sont portés comme constitutionnels. La presque totalité exerce le culte. Il a exclu de sa liste tous ceux qui ont refusé le serment de fidélité. Ils étaient fort nombreux. Le résumé dit : « Les anciens prêtres réfractaires ont tous refusé la promesse et continuent l'exercice clandestin de leur culte. » Après le coup d'Etat du 18 fructidor, nous comptons dans le département de l'Hérault 557 prêtres sujets à la déportation et à la réclusion. C'est ce qui faisait dire, le 6 juillet 1797, à la commission du pouvoir exécutif pour ce département : « Les préjugés ont pris un tel empire, tant de prêtres réfractaires sont rentrés à la fois sur le sol de la république; ils ont été accueillis et protégés par un si grand nombre de citoyens fanatisés, surtout dans les campagnes; enfin, la versatilité des lois rendues sur cette matière délicate par nos diverses Assemblées nationales, a si fort accru l'espérance d'une législation nouvelle, plus favorable aux prêtres insermentés, que tous nos efforts ont été inutiles pour maintenir l'exécution des lois actuelles. » (Cf. Saurel, *Histoire du département de l'Hérault pendant la Révolution*, t. III, pièc. just., p. 51 ; t. IV, pièc. just., p. 1-11.) On y cite les 557 noms de prêtres.

Ille-et-Vilaine. — Préfet envoie le « tableau indicatif des prêtres assermentés soumis et insoumis existant actuellement dans le département. » Il donne 333 noms. Le résumé dit : « Il est rentré beaucoup de prêtres réfractaires. Ils ont fait la promesse de fidélité. Tous ces prêtres officient publiquement ou clandestinement. »

Indre. — Le préfet n'envoie que 25 noms de prêtres qui, tous, exercent, sauf 2. Le résumé signale « quelques prêtres cachés ».

Indre-et-Loire. — Le rapport du préfet manque. Le résumé dit : « Il y a quelques prêtres cachés qui doivent être surveillés ».

Isère. — Le « tableau général des prêtres soumis et insoumis » comprend 331 prêtres sur lesquels près de 300 exercent, bon nombre secrètement, dans des granges, en chambre, etc. La liste des 331 est incomplète, car préfet a trouvé « inutile de parler de *cette foule de prêtres* rétractés ou insermentés qui travaillent le peuple secrètement, ainsi que des sermentés qui déshonorent leur caractère par leur mauvaise conduite ».

Jura. — Liste de 235 prêtres, sur lesquels 110 sont dits exercer, et la plupart des autres ne pas exercer. Le rapport est muet sur un certain nombre. Le résumé dit : « Le plus grand nombre des communes est livré à des prêtres qui, refusant toute soumission, officient publiquement. »

Landes. — Le préfet envoie une liste de 299 prêtres. Il ne dit pas formellement s'ils exercent et plusieurs n'exercent pas. On peut inférer que le grand nombre exerce de cette information très fréquente : « Ancien curé de la commune, ancien curé de la paroisse. »

de transcrire en tête de leur liste cette formule limitative. C'était en exclure le plus souvent une foule de prêtres réfractaires, rentrés

Loir-et-Cher. — Liste incomplète de 19 noms. « Je n'ai pas cru nécessaire, dit le préfet, d'entretenir le gouvernement de gens médiocres, etc. » Le résumé dit des prêtres du département : « Ils ne sont point en général aimés du gouvernement, ils cherchent à égarer les esprits. »

Loire. — Préfet donne liste de 71 prêtres dont la plupart sont dits exercer. Le résumé dit qu'un certain nombre de prêtres ont « refusé toute espèce de promesse. Ils officient clandestinement dans les campagnes ».

Haute-Loire. — La liste de 92 noms donnée par le préfet paraît incomplète. Le préfet écrit ailleurs en l'an IX que, dans cette contrée peuplée de montagnards rudes, mais bons, peu de prêtres ont quitté le pays. « La presque totalité a trouvé dans les habitations écartées, dans les bois, dans le flanc des montagnes, sûreté, hospitalité, dévouement, discrétion. » (Archives nationales, F[19] 328). Le préfet parle longuement dans sa lettre de la force que la question religieuse a donnée aux opposants et de la pacification qu'il a obtenue dans le département au moyen des prêtres pour lesquels il s'est montré conciliant.

Loire-Inférieure. — Liste de 268 prêtres sur lesquels 159 sont portés comme exerçants.

Loiret. — Préfet ne cite que prêtres soumis dont le chiffre est de 206. Je ne propose pas, ajoute-t-il, les prêtres insoumis « dont je n'ai, d'ailleurs, pu savoir exactement le nombre parce qu'ils changent souvent de domicile ». — Nous lisons dans le rapport des conseillers d'État en mission pour l'an IX que, dans le Loiret, « les églises sont fréquentées par la multitude avec presque autant d'assiduité qu'en 1788. Un sixième des communes (seulement) n'a ni culte ni ministres, et, dans ces communes, on désire vivement l'un et l'autre. »

Lot. — Préfet donne liste de 122 noms de prêtres qui tous exercent, sauf 4. Mais cette liste ne comprenant que ceux qui méritent la confiance du gouvernement est incomplète. Le résumé signale les « réfractaires obstinés qui n'ont encore fait aucune soumission et n'en exercent pas moins publiquement sous la protection des autorités locales ».

Lot-et-Garonne. — Préfet énumère 183 prêtres qui tous exercent sauf 39. En dehors de cette liste, le résumé signale « les réfractaires qui causent de justes inquiétudes aux bons citoyens ».

Lozère. — Le préfet n'envoie que 34 noms de prêtres tous soumissionnaires et exerçant. Nombreux étaient les non-soumissionnaires dont le résumé dit : « Ils bravent les autorités constituées et officient publiquement », etc.

Lys (la). — Le préfet de ce département qui comprenait la partie occidentale de la Flandre, aujourd'hui Belgique, ne donne que 10 noms. Or, Fourcroy, dans son rapport (Cf. Rocquain, *op. cit.* p. 225), compte 100 prêtres soumis et 700 à 800 prêtres insoumis. « Ceux-ci exercent un culte clandestin. En le tolérant, il n'y a eu aucun trouble depuis l'an VIII. » Cette statistique prouve que les chiffres donnés par les préfets sont souvent bien incomplets et au-dessous de la vérité.

Maine-et-Loire. — Le préfet ne donne que 17 noms parmi lesquels figure l'abbé Bernier. Heureusement nous avons la liste complète des paroisses desservies, ainsi que le nom de 384 desservants avant le Concordat. Ce document est donné *in extenso,* par l'abbé Uzureau, dans la *Semaine religieuse*

en France, mais qui ayant refusé la promesse de soumission à la Constitution de l'an VIII demeuraient suspects au gouvernement et

d'Angers, 7 mai 1899. Cette réorganisation était due au vicaire général Meilloc sur lequel l'on peut consulter l'ouvrage de M. Letourneau, curé de Saint-Sulpice. (*Histoire du séminaire d'Angers*, p. 200-281.)

Manche. — Le préfet, nouvel arrivé dans le département, ne donne que 103 noms de prêtres qui presque tous exercent. Il avait dû se montrer prudent dans ses choix et rester incomplet, car on lisait dans le résumé fait par le ministère en l'an IX : « Soutenus par le préfet (qui fut remplacé), ils prêchent publiquement contre la République, damnent les acquéreurs de biens nationaux, annoncent le retour de la monarchie. »

Marne. — Liste de 170 prêtres qui tous exercent, sauf 9. Préfet ajoute : « Il est beaucoup d'autres ecclésiastiques existant de ce département qui peuvent avoir droit d'y être portés, mais sur lesquels je n'ai pas de renseignements assez précis. Il en est d'autres qui sollicitent en ce moment l'autorisation de rentrer en France ou qui attendent la pacification religieuse pour le faire. » Préfet compte envoyer des états complémentaires.

Marne (*Haute-*). — Le rapport du préfet manque. Le résumé dit des prêtres : « Ils ont tous fait leur promesse de soumission et sont à peu près tranquilles. »

Mayenne. — Le préfet écrit à Chaptal qu'il lui envoie cinq tableaux, lesquels « vous présenteront plus de 400 ecclésiastiques exerçant le culte dans le département ». Le total est de 417.

Meurthe. — Préfet envoie liste de 172 prêtres avec les « lieux où ils résident et exercent ». Il a exclu de sa liste « les prêtres turbulents » et les prêtres immoraux qui ont renoncé au célibat.

Meuse. — Le préfet ne donne que 63 noms. Le résumé constate que tout est tranquille ; « mais on craint que la rentrée des prêtres déportés ne soit un sujet de trouble et de dissension. »

Mont-Blanc. — Le préfet compte 83 prêtres résidents dans l'arrondissement de Maurienne, et dans l'arrondissement d'Annecy 83 prêtres insoumis, mais qui pourraient être placés, après avoir fait la promesse, enfin 16 prêtres qui ont fait la promesse dans l'arrondissement de Chambéry. Le résumé dit : « Ils exercent publiquement dans presque toutes les communes, refusent la promesse prescrite, etc. » (Consulter abbé Lavanchy, *le Diocèse de Genève pendant la Révolution*, 1894, 2 vol. in-8°.) Dans un autre document (F. VII, 7875), le préfet d'Eymar, dans une lettre du 3 thermidor an IX, reconnaît qu'il y a, dans le département, plus de 250 prêtres rentrés, lesquels exercent le culte avec plus ou moins de publicité.

Morbihan. — La réponse du préfet manque. Le résumé dit des prêtres de ce département : « Ils font tout le mal possible. » Barbé-Marbois dit dans son rapport : « A Vannes, j'entrai, le jour des Rois, dans la cathédrale ; on célébrait la messe constitutionnelle ; il n'y avait que le prêtre et deux ou trois pauvres. A quelque distance, je trouvai dans la rue une si grande foule qu'on ne pouvait passer : ces gens n'avaient pu pénétrer dans une chapelle déjà remplie de monde où l'on disait la messe appelée des catholiques. Ailleurs, les églises des villes étaient pareillement désertes, et le peuple allait, à travers des chemins affreux, dans les villages voisins, entendre la messe d'un prêtre récemment arrivé d'Angleterre. (Rocquain, *op. cit.*, p. 101.)

Moselle. — Le préfet donne une liste de 153 prêtres, dont la généralité

n'étaient point autorisés à célébrer un culte public. Ils exerçaient, leurs fonctions dans des oratoires privés, souvent à l'insu de

exerce. Bon nombre n'avaient pas quitté la France, beaucoup d'autres étaient redemandés par leurs paroissiens. Le résumé dit : « Les prêtres réfractaires sont rentrés en grand nombre. » Le cardinal de Montmorency, évêque de Metz, écrivait à Louis XVIII, le 30 novembre 1797, au sujet de son diocèse : « Dans ce moment-ci, il n'y a pas une seule personne qui manque de secours spirituels. »

Nièvre. — Le rapport du préfet manque. Le résumé dit des prêtres de ce diocèse : « Ils sont tranquilles. »

Nord. — Le préfet donne une liste de 368 prêtres sans dire s'ils exercent. Mais nous lisons dans le rapport de Fourcroy (Rocquain, *op. cit.*, p. 225) : « Il y a 300 ministres exerçant publiquement le culte dans le Nord. »

Oise. — Le préfet, dans un rapport très détaillé, donne « l'état nominatif des prêtres du ci-devant diocèse de Beauvais », lesquels s'élèvent au chiffre de 467. Il y a en outre 121 prêtres pour l'ancien diocèse de Senlis et 91 pour l'arrondissement communal de Compiègne. De ce nombre considérable il faut retrancher des prêtres mariés, ou qui ont renoncé à leur état, quelques autres absents. Mais le chiffre des prêtres exerçant reste très important. Lacuée dit, dans son rapport de l'an IX sur l'Oise : « Le culte s'exerce dans toutes les communes du département. »

Orne. — Le préfet n'envoie qu'un total de 118 prêtres, sur lesquels une centaine sont dits exercer. Cette liste devait être fort incomplète, car ce département comptait beaucoup de prêtres constitutionnels, et un peu après la publication du Concordat, il est vrai, le préfet, dans une lettre à Portalis, en date du 4 frimaire an XI, compte 902 prêtres dans l'Orne.

Pas-de-Calais. — Le préfet n'envoie que 97 noms. Liste incomplète de son propre aveu. « Dans l'arrondissement de Saint-Pol, dit-il, je n'ai désigné qu'un seul prêtre, parce que, dans cet arrondissement gangrené, il n'y a que des prêtres insoumis qui exercent le culte, et tous clandestinement. » A la même époque, Fourcroy dit (Rocquain, *op. cit.*, p. 225), dans son rapport : « 158 (prêtres) seulement exercent le culte dans le Pas-de-Calais. » L'ancien diocèse de Boulogne avait une reconstitution presque complète du culte. Il y avait nombre de prêtres dans l'ancien diocèse de Saint-Omer. Mais un contemporain écrit du diocèse d'Arras, le 22 juin 1801 : « Dans le diocèse d'Arras, il n'y a aucune église ouverte, et ceux qui exercent secrètement s'exposent au danger d'être arrêtés. » L'ombre de Robespierre semblait faire encore peser la Terreur sur ce diocèse. (Cf. Deramecourt, *le Clergé du diocèse d'Arras pendant la Révolution*, t. IV, p. 261-281.)

Puy-de-Dôme. — Le rapport du préfet manque. Mais nous lisons dans le résumé : « *Les prêtres réfractaires sont rentrés.* Aucun n'a prêté la promesse. *Ils exercent assez publiquement.* »

Pyrénées (*Basses-*). — Préfeté numère 285 prêtres répandus dans les arrondissements de Pau, Oloron, Mauléon et Bayonne. La plupart habitent leur ancienne paroisse où ils devaient exercer.

Pyrénées (*Hautes-*). — Préfet énumère 257 prêtres, tous exerçant, sauf 5 ou 6. Il ajoute : « Je n'ai pas cru devoir comprendre dans cet état les prêtres insoumis qui sont au nombre de 91. » Il enverra prochainement les noms des prêtres de trois cantons situés à l'extrême frontière. Cela fait un total considérable.

Pyrénées-Orientales. — Préfet donne seulement une liste de 174 prêtres,

l'administration civile. De là cette affirmation fréquente dans les rapports des préfets qu'en dehors des sujets par eux connus, pro-

qui tous ont fait leur soumission. Un autre document constate, au 12 décembre 1800, la présence de 140 prêtres déportés. Le nombre grossit dans le cours de 1801, et, lors de son installation, Mgr de Laporte compta 260 prêtres, outre les 50 constitutionnels. Il faut noter que 54 prêtres étaient restés en Espagne. D'après ces chiffres, donnés par l'abbé Torreilles (*op. cit.*, p. 580, 585, 590), les deux tiers du clergé émigré manquaient à l'appel et auraient péri en exil.

Bas-Rhin. — A la demande si beaucoup d'églises sont ouvertes, le préfet répond : « *Toutes le sont*, parce que les prêtres ont prêté la dernière promesse de fidélité à la Constitution. » Le préfet compte dans le Bas-Rhin 520 prêtres catholiques, 210 protestants, 72 juifs. Il porte à 20 ou 25 le chiffre des constitutionnels. (Archives nationales, F [9] 328.)

Haut-Rhin. — Le préfet envoie une liste de 498 prêtres. Le rapporteur affirme pour trois arrondissements qu'ils exercent et reste dans le vague pour les trois autres. (Voyez, pour la résurrection du culte en ce département, Beuchot : *le Clergé de la haute Alsace en exil pendant la Révolution.* 1896. In-8°.)

Rhône. — Préfet envoie une liste de 134 prêtres « soumis et y exerçant ». Le résumé dit : « Il y a un très grand nombre de prêtres insoumis. »

Saône (Haute-). — Préfet n'envoie que 12 noms. Le résumé dit : « Il y a des prêtres insoumis qui n'exercent pas publiquement. »

Saône-et-Loire. — Le préfet énumère 587 prêtres exerçant, sur lesquels 539 ont fait leur soumission. Il signale 47 « individus qui paraissent avoir entièrement abjuré l'état ecclésiastique, non compris ceux qui sont mariés ».

Sarthe. — Le préfet donne une liste de 465 prêtres. La plupart sont rentrés et exercent le culte dans leur ancienne paroisse. Le résumé dit : « Il est rentré un grand nombre de réfractaires qui n'ont point fait d'acte de soumission. Les autorités leur ont ouvert les églises au préjudice des réunions décadaires. » (Consulter, sur ce département, dom Piolin : *l'Eglise du Mans pendant la Révolution.* 4 vol. in-8°.) L'auteur dit, t. IV, p. 130 : « On commença à célébrer les offices divins publiquement dans les églises au plus tard au cours de mai 1800. »

Seine. — Point de rapport, mais nous savons que le culte était rétabli à Paris sur une large échelle. Le Directoire, peu après son installation, avait fait faire par la police et par quartiers un rapport sur la situation religieuse de Paris. Il constate la présence, à Paris, de plus de 300 prêtres en floréal an IV. (Archives, F, VII, 4269. L. Sciout, *op. cit.*, t. IV, p. 460-465.) Depuis cette époque, le nombre des prêtres présents à Paris n'avait fait qu'augmenter. — Un état des églises de Paris non aliénées, dressé en 1801, avant le Concordat, signale comme ouvertes au culte l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, l'église des Petits-Pères (place des Victoires), l'église des Capucins de la Chaussée d'Antin, les églises de Sainte-Elisabeth, Saint-Etienne du Mont, Saint-Eustache, Saint-Germain des Prés, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Gervais, Saint-Jacques du Haut-Pas, Saint-Louis la Culture (rue Saint-Antoine), Saint-Lazare, Saint-Laurent, Saint-Médard, Saint-Merry, Sainte-Marguerite, Saint-Nicolas des Champs, Notre-Dame, Saint-Philippe du Roule, Chaillot, Saint-Roch, Saint-Sulpice, Saint-Séverin. Cet état est conservé dans les papiers de M. Emery, t. III, n° 3069-3071. Si à ces églises ouvertes on joint les oratoires, on constate que le culte était bien organisé à Paris.

posés et méritant la confiance du gouvernement, il y en avait grand nombre plus ou moins cachés, plus ou moins rebelles, livrés à un

Seine-et-Marne. — Préfet envoie liste de 286 prêtres répandus dans les arrondissements de Melun, Coulommiers, Meaux, Fontainebleau, Provins. Tous exercent, sauf 55, dont plusieurs désirent reprendre du service.

Seine-et-Oise. — Le préfet envoie en trois listes les noms de 243 prêtres, dont la plupart sont portés comme exerçants. Lacuée, dans son rapport de l'an IX, dit de Seine-et-Oise : « Le culte catholique romain est exercé dans presque toutes les communes du département. »

Seine-Inférieure. — Le préfet signale 769 prêtres résidants sur lesquels 472 sont portés comme exerçant le culte.

Sèvres (Deux-). — Le préfet donne une liste de 113 prêtres qui, presque tous, exercent, bien que la plupart n'aient pas fait leur soumission. Le résumé dit aussi que ces non-soumissionnaires « exercent publiquement ».

Somme. — Le préfet énumère 207 prêtres méritant la confiance du gouvernement et qui exercent presque tous. Le résumé y signale « beaucoup de prêtres fanatiques, hypocrites ou turbulents. » A une pétition d'une commune demandant, le 6 messidor an VIII, le retour du curé émigré, le gouvernement du Consulat répondait : « Il y a déjà beaucoup de prêtres rentrés dans le département de la Somme, il est prudent d'ajourner les demandes. » (Archives, F. VII, 7,701. Sciout, IV, 775, 776.)

Tarn. — Le préfet dit dans sa lettre à Chaptal des prêtres de ce département : « Il s'en trouve plus de 100 en exercice paisible, lesquels reçoivent un salaire plus ou moins fort, payé volontairement par les habitants des diverses communes. » La liste annotée et détaillée du préfet contient 80 noms. Nous avons la preuve que ces chiffres sont très au-dessous de la réalité. Après le coup d'État de Fructidor, il n'était pas sorti du département un quart des prêtres soumis à la déportation, et, rentrés depuis Thermidor, lesquels continuaient à exercer le culte en cachette. Or, un état envoyé au ministre le 11 pluviôse an VI constate que 340 *individus prêtres* étaient présents dans le Tarn. Or, s'ils y étaient encore après le coup d'État de Fructidor, à plus forte raison devaient-ils s'y trouver au temps plus calme du Consulat. Il y avait eu dans ce département 650 prêtres déportés en vertu des lois du 26 avril 1792 et 21, 23 avril 1793. Le sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802) précipita et acheva le mouvement de rentrée. Au mois de prairial an X, 450 s'étaient fait inscrire sur le registre ouvert à la préfecture. (Cf Rossignol, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, 1890, in-8°, p. 235-237, 243, 244.)

Tarn-et-Garonne. — Nous avons donné plus haut un document important sur la situation de ce département où le culte renaissait vivement. (Consulter abbé Daux, p. 78-98.)

Var. — Le préfet donne une liste de 256 noms, sans dire s'ils exercent.

Vaucluse. — Le préfet ne donne que 14 noms. Le résumé dit : « Les prêtres constitutionnels sont avilis. Le plus grand nombre des autres n'a pas fait la déclaration exigée. »

Vendée. — Le préfet énumère 50 insermentés du diocèse de Luçon qui exercent, 34 constitutionnels en exercice, 57 prêtres dont beaucoup sont rentrés d'Espagne et paraissent exercer dans leur ancienne paroisse, enfin 17 prêtres venus du dehors, en tout 158 prêtres. Mgr de Mercy, dans ses Lettres inédites, signale dans son diocèse de Luçon 55 prêtres présents en décembre 1795 et 50 en mars 1800.

ministère plus ou moins secret. D'autres raisons rendent imparfaites plusieurs de ces enquêtes. Le ministre de l'intérieur demandait *célérité*. Quelques préfets, soit empressement, soit pour s'éviter la peine des recherches ou la responsabilité des propositions, répondent presque immédiatement en thermidor, sans se donner le temps nécessaire, ils l'avouent eux-mêmes, d'établir un état détaillé du personnel ecclésiastique. Heureusement la plupart prirent au sérieux la demande du ministre. Leurs rapports arrivent seulement à Chaptal en fructidor de l'an IX ou même en vendémiaire et brumaire de l'an X. Dans l'espace de un, deux ou trois mois, les administrateurs ont pu recueillir des informations sérieuses et dresser une statistique précieuse.

Il ressort de ces chiffres la preuve à peu près mathématique que le culte avait repris en France, avant le Concordat, une vitalité et une expansion étonnantes. Certes, pas plus à cette époque qu'en 1796, on n'y comptait 32,000 communes desservies par le clergé, comme l'ont affirmé plusieurs historiens après Grégoire qui, lui-même, invoque un document erroné de l'administration des domaines. Mais si ces écrivains ont beaucoup exagéré le nombre des églises rouvertes, d'autres l'ont beaucoup trop restreint. En additionnant les relevés fournis pour cinquante et un départements [1], on

Vienne. — Le préfet donne 84 noms de prêtres qui la plupart exercent. Le résumé dit : « Il y a à Poitiers beaucoup de prêtres insoumis. »

Vienne (*Haute-*). — Le préfet énumère 120 prêtres dont les trois quarts environ sont dits exercer. Liste incomplète. « J'aurais pu, dit le préfet, désigner un assez grand nombre de ministres du culte forcés de s'expatrier en 1792 », qui jouissent de toute estime et pour lesquels les paroissiens font des vœux de retour.

Vosges. — Le préfet n'envoie que 92 noms. Il déclare avoir exclu de sa liste « les ennemis irréconciliables de la République » et les prêtres qui se sont compromis au point de vue moral.

Yonne. — Le préfet envoie une liste de 262 prêtres, dont 50 pour l'arrondissement de Joigny (dit ce relevé incomplet), 61 pour l'arrondissement de Sens, 125 pour l'arrondissement d'Auxerre, ici la très grande majorité exerce, 11 pour celui de Tonnerre, 15 pour celui d'Avallon.

[1] Voici ces départements par ordre alphabétique : Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ardennes, Aube, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Corrèze, Creuse, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Jura, Landes, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Marne, Mayenne, Meurthe, Mont-Blanc (Savoie), Moselle, Nord, Oise, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Yonne. — M. Boulay de la Meurthe (*Correspondant* du 25 décembre 1881, p. 1004) porte à 10 ou 15,000 le nombre total du clergé légitime, à 6,000 environ les prêtres constitutionnels. Sur ce nombre, il y aurait eu 8,000 prêtres seulement exerçant

atteint presque le chiffre de 20,000 prêtres, et peut-être faudrait-il inscrire un chiffre supérieur, si on tenait complètement compte des déportés rentrés en France qui sont constamment signalés comme exerçant un culte privé dans les oratoires. Pour les autres trente-cinq départements, les rapports des préfets sont tantôt satisfaisants, tantôt manifestement incomplets, donnant à peine pour quelques-uns douze, treize, quinze noms. Mais là où l'état détaillé manque, l'affirmation que beaucoup de prêtres insoumis font du ministère en secret prouve que la vie religieuse s'est aussi ravivée dans ces contrées[1]. Aussi, en portant à 6,000 ou 8,000 le nombre des prêtres de ces trente-cinq départements, croyons-nous rester au-dessous de la vérité. L'enquête officielle est à peu près muette sur plusieurs diocèses à foi très vive, comme certains départements de Bretagne, tels que les Côtes-du-Nord, le Morbihan, le Finistère, où le clergé avait relevé les autels et attendait moins le Concordat que la sécurité et la liberté pour restaurer le culte dans toute sa splendeur au milieu de ces populations chrétiennes. Bref, si quelques diocèses étaient encore en retard, — et un supplément d'enquête à laquelle les lecteurs du *Correspondant* nous aideront permettrait de les réduire à un très petit nombre, — on peut dire que, dans l'im-

réellement leur ministère, 6,000 du clergé catholique, 2,000 du clergé constitutionnel. Bien que cette appréciation soit pour le mois de novembre 1800 et que notre statistique soit postérieure de six mois et se réfère à juillet 1801, nous avons dit pourquoi ces chiffres nous paraissent très au-dessous de la réalité, du moins pour la situation à la veille du Concordat.

[1] Pour les onze départements dont les noms suivent, les rapports signalent de 100 à 200 prêtres par département, et encore, dans ce chiffre, n'ont guère été compris les prêtres insoumis. Ce sont les départements de l'Ain, Basses-Alpes, Charente, Cher, Lot, Manche, Orne, Pas-de-Calais, Rhône, Deux-Sèvres, Haute-Vienne. Reste vingt-quatre départements, pour cinq desquels les rapports des préfets manquent, tandis que, pour les dix-neuf autres, les prêtres signalés n'atteignent pas le chiffre de 100 par département (Aisne, Ariège, Aude, Aveyron, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Côte-d'Or, Dordogne, Finistère, Gard, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Lozère, Haute-Marne, Meuse, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Vaucluse, Vienne, Vosges). Mais plusieurs d'entre eux étaient les plus religieux de France (Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan (nous avons parlé du culte à Vannes), Aveyron, Gard, Lozère, Puy-de-Dôme). Pour d'autres, on dit que « la liste pourrait être infiniment plus longue » (Ariège), qu'on a écarté de la liste les prêtres insoumis (Aisne, Aude, Aveyron, Charente-Inférieure, Finistère, Gard, Indre, Loire, Lozère, Meuse, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Vaucluse, Vienne, Vosges). Les rapports des préfets manquent pour les départements des Côtes-du-Nord, Indre-et-Loire, Haute-Marne, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme. Ils sont peu importants pour les départements de la Côte-d'Or, Dordogne, Indre, Loir-et-Cher.

mense majorité, les temples s'étaient rouverts. En portant à 26,000 le nombre des prêtres présents en France au moment du Concordat, nous croyons donner une évaluation très modérée. Peut-être, à mesure que de nouvelles publications[1] feront la lumière sur l'histoire religieuse des provinces à cette époque, faudra-t-il élever le chiffre à 30,000. Si de ces 26,000 on déduit les 6,000 constitutionnels, dont 2,000 ou 3,000 seulement étaient dans le ministère, il reste au moins 20,000 prêtres catholiques romains.

Pour ceux-ci la proportion des exerçants est bien plus considérable que pour le clergé constitutionnel, dont une partie avait abandonné les fonctions ecclésiastiques. Si on retranche quelques vieillards impotents, quelques égoïstes amoureux du repos après tant de fatigues, l'immense majorité était rentrée ou allait rentrer en fonctions soit dans les églises, soit dans les oratoires, et les prêtres nouvellement arrivés d'exil ne demandaient qu'à reprendre haleine pour recommencer leur apostolat. Il y avait donc environ dix-huit mille prêtres catholiques romains appliqués au ministère quand fut signé le Concordat. En y ajoutant les prêtres constitutionnels également en activité, on arrive à un total de 20,000 ecclésiastiques au service des fidèles. Pour assurer ce mouvement de restauration, le Concordat n'avait point été nécessaire. La sécurité et la liberté au dedans, l'immunité aux déportés ou aux émigrés revenus du dehors, voilà ce qui avait provoqué, ce qui devait accélérer et achever la réparation religieuse.

L'Eglise catholique nous apparaît donc à cette époque comme une grande puissance spirituelle qui est sortie de ses ruines, qui a refait ses cadres à travers les orages de la Révolution et repris son action sur les âmes. Qui pourrait lui en disputer l'empire? Est-ce le clergé constitutionnel? Il a été trop frappé par les événements, trop meurtri par la persécution, souvent trop déshonoré par la défection de ses propres membres pour attirer à lui la nation dans ses temples, trop peu nombreux et trop vides. Ce qu'il y a en lui de meilleur, en particulier les prêtres séculiers qui s'étaient enrôlés dans ses rangs par enthousiasme et par conviction, le quittent

[1] Dans la Charente, le rapport du préfet ne désigne que 31 noms, tandis que l'abbé Blanchet, que nous avons eu occasion de citer, énumère 140 prêtres catholiques. Dans l'Hérault, le préfet ne parle que de 296, alors que l'abbé Saurel énumère 557 prêtres sujets à la déportation. Le préfet de Maine-et-Loire n'envoie que 17 noms, alors que l'abbé Uzereau nous montre le culte reconstitué dans ce département, au moment du Concordat, avec 384 desservants. Ces chiffres font tout espérer des histoires locales qui pourront être publiées. Mais la statistique que nous venons de dresser nous apporte déjà une preuve certaine et ne sera pas changée dans ses grandes lignes.

en grand nombre pour retourner au giron de l'Eglise romaine. Ce n'est point avec deux ou trois mille prêtres exerçant dans des édifices plus ou moins déserts qu'il pouvait se faire agréer comme le clergé national de la France. A Paris même, les constitutionnels, après avoir occupé plus de vingt églises, n'en desservent plus que cinq; ils ont été abandonnés, dès le début du Consulat, par le clergé de Saint-Merry. Les chefs s'agitent beaucoup, essaient de se reconstituer, de combler les vides de leur épiscopat; ils tiennent des conciles. Grégoire, consulté secrètement par Bonaparte, bien accueilli chez son frère Joseph et au ministère des affaires étrangères, nourrit un moment l'espérance que l'Eglise constitutionnelle sera la base essentielle de toute reconstitution religieuse. Il connaissait mal le Premier consul, qui jugeait la situation avec la clairvoyance du génie et n'était pas homme à donner sans recevoir.

En dehors des communions se réclamant du catholicisme, il y avait les sectateurs de la religion naturelle, théophilanthropes, fidèles du décadi, qui disputaient les temples au flot des chrétiens, qui, avec la liberté des cultes, s'y précipitaient de toutes parts. Mais, là encore, le jeune et glorieux capitaine n'avait que faire d'emblèmes vaincus et démodés. Et d'ailleurs, qu'est-ce qui l'obligeait à choisir entre tous ces prétendants à la domination de l'âme de la France. Ne pouvait-il pas laisser les sectaires de tout ordre, catholiques, constitutionnels, théophilantropes, « décadaires », se livrer en paix à leurs cérémonies et se neutraliser, en quelque sorte, par la concurrence, par le pêle-mêle de leurs réunions. Ne convenait-il point à un tel esprit, nourri de la Révolution, de s'enfermer, avec les philosophes de l'Institut qu'il recevait à la Malmaison, dans un dédain transcendental pour ce qu'on appelait depuis dix ans superstition et fanatisme. En un mot, qu'est-ce qui obligeait Bonaparte à opter? C'est ce qui nous reste à dire, en répondant à cette question : *Pourquoi le Concordat?*

A. Sicard,
Curé de Saint-Médard.

La fin prochainement.

FRANÇAISE DU RHIN [1]

XV

L'abbé de Cortade reconduisit Lina jusqu'à Strasbourg; mais le vieux prêtre gardait au cœur la blessure faite par Blaumann, quand celui-ci, effrayé, lui avait interdit sa demeure; et il refusa de descendre chez sa nièce pour les quelques jours qu'il passerait à Strasbourg. Il fut reçu chez un prêtre, vieux et infirme comme lui, qui demeurait rue des Frères, près de la cathédrale. C'était là que Lina venait le voir, — de là qu'il la reconduisait jusqu'à la place Kléber, sans jamais franchir la porte des Blaumann :

— Elle m'a tout pris, cette guerre, disait-il en l'embrassant, tout! et jusqu'à la maison des miens!

Elle le suivait des yeux; il s'en allait, courbé chaque jour davantage, mais aussi tenace et intransigeant qu'aux premiers jours de la conquête, aussi irréductiblement français. Pauvre vieillard! vieillard superbe! Tout croulait autour de lui, la langue française désertait les écoles, les âmes alsaciennes désapprenaient le patriotisme, et il était le seul à rester pareil à lui-même, les yeux clos à l'aveulissement général. Du moins souffrait-il moins qu'elle, qui savait l'inutilité du souvenir, l'inutilité de l'exemple! Elle jetait un regard sur la place, voyait les citoyens allemands, les soldats allemands évoluer tranquillement autour de la statue de Kléber; elle hochait la tête, triste, et elle remontait à son appartement, où elle se trouvait chaque jour perdue davantage. Chaque jour sans Gerhardt lui était d'un poids plus pesant. Il y avait une demi-semaine qu'elle était rentrée, et elle ne l'avait pas revu. Une demi-semaine, c'était long, long! Il devait bien savoir pourtant, par Friedrich, qu'elle était rentrée.

Elle ne se consolait qu'auprès de l'abbé son oncle, qui la menait dans la cathédrale calmer sa peine.

Précisément, par un matin de ce mois d'octobre, Friedrich, qui continuait, malgré son père, ses chères promenades avec Rachel, entraîna celle-ci, et Gerhardt désœuvré, à l'ascension de la flèche du Munster. Rachel, israélite, s'était refusé, jusqu'alors, à y

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 février, 10 et 25 mars, et 10 avril 1900.

monter : mais, à présent qu'elle avait un chrétien à ses ordres, elle estima la distraction charmante. Gerhardt, pour faire quelque chose, les accompagna.

De la place Gutenberg où ils s'étaient donné rendez-vous, ils suivirent la très courte rue Mercière, qui débouche en face même du Münster : et, de cette rue Mercière, l'édifice vénérable se dresse dans toute la beauté de son gothique, aussi remarquable de près, par ses détails, qu'imposant, de loin, par son ensemble.

C'est ici la plus fameuse cathédrale des marches rhénanes, et cet art gothique est si parfait, si bien l'essence même de l'art d'architecture, qu'il s'impose à tous les esprits, les simples et les cultivés. Il semb'e que sa beauté, à force d'en parler, est devenue banale; et cependant, se trouver tout à coup devant un chef-d'œuvre comme Paris ou Strasbourg, c'est éprouver l'émotion la plus pure, la plus grave et, bien que pareille, la plus nouvelle.

Mais, pour Friedrich, cette façade qu'Erwin de Steinbach fouilla de son ciseau hardi, qu'il recouvrit, comme d'un treillis, de ces menues colonnes, chétives et frêles ainsi que des tiges de roseau, — mais les dix-huit statues équestres des premiers rois francs et des princes germains, — mais la rosace rare et la tour élancée, rien de tout cela n'était propre à l'arrêter. Friedrich, chef d'excursion, n'avait qu'un désir, grimper comme un chat sur la cime de pierre. Il s'élança dans la tour sud; les splendeurs d'Erwin ne lui importaient pas. Il voulait, simplement, faire voir Strasbourg d'une hauteur de 142 mètres!

Ils montèrent. Ils suivirent d'abord des escaliers intérieurs assez faciles, dans la tour sud, la tour avortée. Le plan d'Erwin comportait deux tours apparentes, mais un fâcheux élève fit une chose bâtarde du beau dessin de son maître.

Rachel marchait la première. Elle s'amusait à regarder, par les fenêtres, la disparition des étages successifs des maisons. Ils étaient à peu près à la hauteur des toits, quand Gerhardt, qui était le deuxième, dit à Friedrich :

— Toi qui as bonne vue, regarde donc : n'est-ce pas l'abbé de Cortade qui passe en bas, près de la porte de l'horloge.

Friedrich se pencha : il vit le vieux prêtre, maigre dans sa soutane flottante, et répondit :

— Tu as raison. C'est mon oncle.

— Comment est-il à Strasbourg? Tu ne m'avais pas dit que ta sœur fût revenue?

— Dis donc, toi, répliqua Friedrich avec son ton gouailleur d'étudiant, tu avais bien oublié de me demander de ses nouvelles?..

Gerhardt mordit ses lèvres, et Friedrich éclata de rire.

— Venez-vous? demanda Rachel, quelques marches plus haut, impatiente et irritée, car on avait parlé de l'abbé de Cortade, qu'elle n'aimait pas.

Gerhardt jeta un dernier regard sur la place blanche, suivit la jeune fille, et il n'eut pas le temps, par la fenêtre étroite, de voir Lina sortir à son tour de l'angle du portail sud, rejoignant le curé. Il monta; ils furent bientôt à la plate-forme, unique défaut, mais grave, de ce chef-d'œuvre.

Erwin de Steinbach, on l'a dit, avait rêvé deux tours jumelles, un peu moins élevées que la tour unique d'à présent, mais pareilles, et terminées en flèches semblables. L'harmonie eût ainsi été absolue; avec sa façade inimitable, la cathédrale, par ses deux tours, aurait été sans rivale dans le monde. Mais le rêve d'un homme compte bien peu pour les siècles qui suivent. Les deux tours, au lieu de se séparer dès le deuxième étage, furent liées jusqu'au troisième, ne firent qu'un bloc dans la façade, et, l'une s'étant arrêtée, ayant disparu dans le corps même de l'édifice, l'autre crût démesurément. Et de même que c'est un accident, dû à l'imprudence de ses architectes, qui fait très célèbre la tour de Pise, de même c'est son imperfection, la disproportion de sa flèche, qui fait la cathédrale de Strasbourg la première des bords du Rhin.

La plate-forme où étaient les jeunes gens s'étend donc, d'une tour à l'autre, sur toute la largeur de la façade, et l'on y a établi un logement pour les veilleurs de nuit, ceux qui ont la garde de la cité, et dont le fanal brille dans l'obscurité, comme une étoile protectrice de la ville.

De là, tout Strasbourg s'étendait autour d'eux. Ils ne distinguaient pas encore, comme on fait de la flèche, le dédale précis des rues, mais les monuments se marquaient ainsi qu'en un panorama, et l'on était au-dessus des toits moussus, des vieux toits de tuile, à angles aigus, à pignons pointus, avec les trous ronds des lucarnes à cigognes. Et les toits, les pignons, les dentelures, les trous pour les cigognes, se pressaient, masse montante, autour de la cathédrale, comme nés d'elle, enfants demeurés près de leur mère, tandis que plus loin, dans la grande ceinture de la ville, c'étaient les maisons nouvelles, les palais nouveaux. Et la cité la plus proche gardait bien sa physionomie d'autrefois, ineffaçable, comme une estampe vivante du quinzième siècle.

Rachel, un peu rêveuse, contemplait cet amas de maisons, ces trouées profondes qui étaient des rues pleines de monde. Songeait-elle à la conquérir, la grande ville? A y être quelque chose, elle qui n'était rien?

— Vous rêvez, dit Friedrich en souriant. Vous aurez une hauteur de vue encore plus certaine, de la flèche. Montons-nous?

Elle se retourna, regarda son ami avec un sourire satisfait :

— Montons! dit-elle.

En bas, Lina marchait près de son oncle.

Elle connaissait en détail le vieux Münster; mais, ce jour, pour forcer le prêtre affaibli à respirer l'air pur d'un si beau matin, elle lui avait demandé de l'accompagner, lui qui était un vieil artiste, pour admirer une nouvelle fois les beautés saintes de la cathédrale. Il avait accepté, d'autant plus facilement qu'il s'efforçait, lui, d'engourdir l'âme triste de sa nièce dans les choses de Dieu.

Ils vinrent d'abord, comme en un poste d'observation, à la sortie de la rue Mercière, pour avoir, dans son ensemble, le tableau exquis de la façade; en même temps, à droite de la cathédrale, séparé d'elle par une large vieille place, ils avaient l'antique palais royal, et, à gauche, de l'autre côté de la place du dôme, c'était, pour préciser les temps anciens de Strasbourg, la vieille demeure qu'on nomme la maison Kammersell, qui est tout entière d'une autre époque, avec ses bois apparents sculptés, ses fenêtres à meneaux de jadis, ses étages se surplombant l'un l'autre. La cathédrale est ainsi dans son cadre.

Et c'est une magnifique façade à trois portails.

L'originalité de l'œuvre consiste en ce que le mur même de cette façade, sauf les voussures des portails, est nu; les mille petites colonnes qui l'ornementent en sont détachées, ressortent complètement sur le fond brut de la maçonnerie, et sont ainsi plus fines, plus minces, plus élégantes dans leur fragilité; on dirait un tamis de pierre, devant un haut mur rouge. Un haut mur rouge! le grès d'Alsace est d'ocre, et cela paraît de loin un peu étrange, ce monument si vieux qui est couleur de brique. Il aurait dû, semble-t-il, s'effriter sous le poids lourd des siècles. Mais le grès d'Alsace est comme du granit rouge. La cathédrale gothique n'appréhende pas le temps.

Entre les colonnettes et les cannelures, dans les niches que forment leurs entrelacs, les Strasbourgeois ont placé les statues des parrains de la ville ou de ses protecteurs. Il y a d'abord neuf rois et un chef de dynastie, Rodolphe de Habsbourg, qui a les siens encore sur un trône d'Allemagne. Plus haut, ce sont dix autres princes, parmi lesquels le grand empereur d'Occident, celui qui prit à Rome le globe du monde, et qui fit construire, à l'emplacement même de la cathédrale, l'église dont la crypte est encore celle du Münster, — Charlemagne.

Et au milieu de cette hiérarchie de seigneurs et de rois, fleur immense de douceur entourée de tant de glaives, la rosace flamboie, splendide dans ses vitraux de jadis, et si large qu'une maison à deux étages y serait comme perdue! Elle flamboie énorme, délicate et mystique, rose de pierre rouge ayant des pétales de lumière!

Plus haut encore, détenteurs des secrets de l'Eternel, les apôtres, graves, terminent l'ascension des statues. Ils planent, inapprochables, rapprochés de Dieu.

Et le rectangle de la façade se présente ainsi, superbe par sa rosace, un peu trop allongé en raison de l'erreur architecturale, mais imposant par ses statues, mais élégant, très élégant par ses arcatures ajourées, par ses colonnes fragiles.

Tout autour de la plateforme, une balustrade court, qui arrête les regards, coupe d'un trait brusque l'ensemble du Münster; c'est le défaut. Il est nécessaire de reprendre haleine, et de le vouloir, pour que l'œil escalade la haute tour, s'élève jusqu'à la croix, qui, de 142 mètres, domine l'Alsace. L'espace devant l'église est, d'ailleurs, si réduit que, par manque de recul, l'ensemble échappe à un seul coup d'œil.

Lina s'adossa à l'angle de la place et de la rue Mercière, et elle suivit l'élancement de la tour nord, sortie du corps massif de la façade, flanquée de quatre tourelles à jour, où les escaliers tournent; sur l'un deux, elle distingua des ombres, trois ombres grimpantes qu'elle ne reconnut pas... Puis, sortant du sommet octogonal de la tour, l'obélisque de la flèche se découpait dans le ciel : pyramide effilée, étonnante de délicatesse, dont on pouvait voir, jusqu'à la lanterne, l'escalier presqu'en plein air, où les trois ombres montaient toujours. Et enfin, plus haut encore, rétrécie de plus en plus, fantastique travail de pierre, — quels travailleurs de courage et de génie, ces ouvriers de jadis! — effilée jusqu'à n'être plus, l'œuvre des siècles morts se terminait à l'instrument de torture, symbole de rédemption des siècles à venir!

— Il fallait une foi bien invincible, bien altérée de vie céleste, pour faire surgir une telle architecture, prononça le vieux prêtre. On ne crée jamais que ce dont on a besoin. Cela est une loi de nature. Les premiers chrétiens étaient en marche vers le ciel, et il n'y a que le gothique qui ne tienne pas à la terre, qui n'y ramène pas l'homme inévitablement. Le cintre, quel qu'il soit, étouffe autant que le style rectiligne. Il ne se justifie que dans l'Islamisme, dont le paradis est une sorte d'arabesque d'Alcazar; le roman, effort transitoire des chrétiens encore inhabiles, n'est grave que par le temps ancien qu'il évoque et par la recherche, précisément, d'une formule définitive d'art religieux. Cet art, dans toute sa

perfection, le voilà, du premier étage de la façade au couronnement de la tour; plus haut, c'est la décadence de l'art; plus bas, c'en est la naissance! Et des hommes sont venus, des hommes comme cet Erwin de Steinbach; ils ont employé leur vie à rêver un temple digne du vrai Dieu; ils y ont attaché leur persistant effort, — et puis, humbles, sans se soucier de ce qu'il y avait d'art, au sens profane, dans leur œuvre pieuse, ils ont légué au monde leur âme dans cette pierre!

Lina éleva encore ses regards vers cette flèche de Strasbourg qu'elle aimait tant; — et soudain, elle s'écria, désignant une ombre sur la lanterne :

— Mais il est fou, ce garçon!

C'était Friedrich qui, pour parler plus à son aise à son amie, s'était négligemment assis sur le parapet de la lanterne, à cent trente mètres du sol.

Rachel, près de lui, reprenait haleine après la rude ascension :

— J'avais un peu peur, dit-elle, faisant allusion à ces escaliers de plein vent où l'on se croit perdu, dans un espace sans fin, au-dessus de la ville qui fuit.

— Il ne faut jamais avoir peur, dit Friedrich, se penchant plus encore, insoucieux du danger comme un chat de gouttière.

C'est d'ailleurs un sport assez couru chez les Strasbourgeois, de faire des acrobaties parmi les pierres de la cathédrale. Le gouvernement s'est même ému de ces concours de gymnastique, où il y a toujours quelque membre rompu, et il a exigé, officiellement du moins, que le vieux Münster fût rendu à son affectation primitive de prière et de repos. Et Friedrich faisait de la gymnastique en fraude. Il étendit la main, désigna le panorama :

— Voyez comme Strasbourg est petit, et comme l'Alsace est grande!

Les maisons de la ville semblaient plus ramassées encore autour du Münster, comme attirées et absorbées par lui. C'était bien le troupeau des vieilles demeures des hommes s'abritant auprès de la demeure de Dieu.

De l'angle de la tour où ils étaient, ils voyaient, d'abord, le groupe de ces vieilles demeures, la rue Mercière, courte et droite, la place Gutenberg et la statue de l'Imprimeur, enfant de la ville, et puis l'église Saint-Thomas, où dort un maréchal de France, et la quadruple ligne des bras de la rivière, à son confluent, à l'ouest, avec le canal, et les ponts couverts finissant la ville, flanqués des tours carrées, sombres. C'était le panorama, inverse et de haut en bas, qu'ils voyaient si souvent, le soir, dans leurs promenades après les cours, vers ces mêmes ponts. Au delà, l'Alsace commence, terre

paisible et féconde, allant, comme un jardin superbe, jusqu'à une masse vaporeuse et lointaine, semblant des nuages à ras de terre, qui est la chaîne des Vosges. La riche Alsace s'éployait au gai soleil d'octobre dans sa paix de belle province. Et là-bas, la chaîne vague fermant l'horizon, c'était la frontière de la nouvelle France!

Friedrich fit un brusque mouvement de reins, quitta son observatoire :

— Faisons le tour de cette lanterne, Rachel, puisqu'il vous plaît de voir cette bonne ville.

Ils se glissèrent dans l'étroit chemin pratiqué entre la balustrade et la muraille : vus d'en bas, ils étaient comme trois bêtes sombres s'agitant parmi les immobiles bêtes de pierre...

Maintenant, ils voyaient la place Kléber, très large, le Broglie allongé, et l'arc de cercle du canal, ceinture nord de la ville, et la gare immense avec ses quais nouveaux, ses voies multipliées, brillantes sous le soleil, son perpétuel mouvement de trains qui permettrait de jeter à Strasbourg, en quelques heures, tout un corps d'armée!

Puis ils tournèrent encore; le théâtre apparut, temple bas, et le palais impérial, le palais de la Délégation, le jardin des Contades...

Enfin, ils furent sur le côté est. — Devant eux, le canal et l'Ill se retrouvaient, fermaient la boucle qui enclôt le vieux Strasbourg; et au delà apparaissaient le palais de l'Université, face au palais de l'Empereur, et l'Orangerie, masse sombre d'arbres effeuillés. Un peu à leur droite, c'étaient les casernes, l'arsenal, l'esplanade, les citadelles, tout l'appareil militaire avec des soldats en mouvement, des casques d'argent et des casques d'or luisant sous le soleil, la Germanie toujours prête à la guerre! Par delà les remparts, la campagne recommençait, mais, coupant la vaste plaine, une ligne verte et pâle se dessinait, une ligne presque translucide tant elle était pâle.

— Qu'est-ce donc? fit la jeune fille.

— Qu'est-ce? reprit Friedrich en souriant; mais c'est le Rhin, Rachel! N'aviez-vous pas reconnu ses belles ondes glauques? Voyez! il est sur la campagne comme une écharpe d'émeraude qu'une fée aurait oubliée!...

Il riait, mais il disait juste. La ligne verte du fleuve mettait une grâce spéciale dans le paysage, et ce n'était que son nom, le Rhin! qui pût faire grave ce tableau de paix et de repos.

— Et dire qu'on s'est battu pour ce ruisselet tranquille entre deux plaines! Il faut vraiment n'avoir rien de mieux à faire, conclut Friedrich.

Puis il railla encore :

— Vous n'êtes pas émue, Rachel, de voir ce fleuve fameux? De l'autre côté cependant, si l'on en croit la tradition, c'est la seconde patrie de votre peuple, mon amie; et vous êtes ici par tolérance, fille d'Israël!

Rachel n'aimait pas ces plaisanteries, dont Friedrich ne se faisait pas faute. Elle eut une moue légère de ses belles lèvres rouges et, sérieuse, elle repartit :

— C'est vrai, nous étions les parias et nous venons de là-bas; mais nous avons fait du chemin et nous avons droit de cité!

Son bras quitta la direction du Rhin, fit un large demi-cercle, et puis elle désigna, dans Strasbourg même, au bord du canal, à l'emplacement de l'ancienne gare, les échafaudages d'un monument déjà très avancé :

— Regardez, dit-elle, c'est ici la consécration! Le peuple juif étouffait dans son horrible synagogue : il a obtenu qu'on lui édifiât un nouveau temple, proportionné à sa nouvelle importance. Les pouvoirs publics ont entendu sa plainte, et voici la synagogue que Strasbourg nous élève! Sa Majesté l'empereur s'est fait représenter à la pose de la première pierre, et, le jour de la dédicace, il y aura auprès du grand rabbin, pour féliciter Israël, le chef du culte protestant et le chef du culte catholique, Mgr l'évêque de Strasbourg! Oui, nous avons fait du chemin, et nous sommes du côté des vainqueurs!

Elle était vraiment belle et inspirée, chantant sa race et sa marche à travers le monde. Elle n'était pas la traditionnelle figure du peuple juif, courbée, souple, presque rampante (cela, c'était son frère); elle était la Déborah qui marche tête haute, qui excite au combat, et sait les projets du Seigneur. A cette heure, au sommet de cette cathédrale, si près de cette croix de salut sur laquelle ses pères avaient cloué le vrai Dieu, au-dessus de la vaste ville où les siens comptaient parmi les maîtres, elle représentait bien le génie d'Israël, dans ce qu'il a de plus absolu et en même temps de plus grand! Elle n'était point la tribu maudite, errante, sans place légitime à travers l'Europe dédaigneuse; elle était le peuple de Jacob redevenu fort, et cette cathédrale, qui avait levé si haut sa flèche démesurée, n'était rien, en ce siècle finissant, auprès de la synagogue qu'avec l'or des Gentils le sanhédrin faisait construire!

Elle savait qu'elle était la puissance, elle, Rachel, fille des Juifs! et elle méprisait un peu Friedrich, qui avait cru la railler.

Le jeune homme en eut l'impression. Il lui prit la main pour se faire pardonner, et, en manière d'hommage, il dit à Gerhardt :

— Elle a raison!

Puis, la conduisant à l'angle de la tour d'où l'on voit la partie ouest de la ville, les ponts couverts et les tours carrées, il désigna, au bout de la Grande-Rue, près du canal, l'église double de Saint-Pierre-le-Vieux, et il répéta :

— Elle a raison!... Quand on pense que, dans cette église dont voici le clocher (il n'y a pas encore trente ans, papa l'a vu souvent, et jusqu'aux dernières années de l'Empire), dans cette église, devant le peuple assemblé, on brûlait, au jour du vendredi saint, l'effigie d'un Israélite! Ce n'est pas de la légende, ce n'est pas du moyen âge, cela date d'hier; et, aujourd'hui, à quelques pas de Saint-Pierre-le-Vieux, on élève la nouvelle synagogue!... Mes compliments, belle dame! vous êtes d'un peuple fort, et j'ai envie de faire alliance...

Elle le regarda longuement. Elle aimait le voir ainsi, subjugué par sa beauté et par la puissance de sa race, docile, dans la certitude que l'intérêt et le sentiment ne se contrecarreraient pas dans son amour. Elle dit :

— Ce n'est pas un marché de dupe que vous concluriez dans cette alliance; mais vous êtes d'un monde à préjugés! Je suis Israélite, et après? Et après, si je vous apporte, dans les deux mains que voilà, tout le pouvoir des miens! Et après, si le Dieu d'Israël a fait son peuple tel que, du rien qu'il était il y a seulement trois quarts de siècle, il ait pu s'élever à sa place actuelle de roi du monde? En vérité (et je le dis devant M. Gerhardt, qui hésite perpétuellement, lui aussi, avant de donner l'impulsion à sa vie), vous ne méritez pas qu'on vous aime, vous autres Goyms!...

Elle n'avait jamais parlé aussi ferme et aussi franc. Friedrich fut un instant tout déferré. Il se souvint que son père voulait rompre, et voici qu'elle lui tendait la main pour sceller davantage. Il se souvint qu'un homme comme M. Blaumann ne modifie pas ses résolutions, et qu'il violait ici un engagement formel! Mais elle avait parlé, mais elle souriait en ce moment, mais c'était un cadre extraordinaire que celui où ils étaient, au sommet d'une cathédrale, devant Strasbourg, entre les Vosges et le Rhin! Il secoua la tête; il lui prit encore la main :

— Cette fois, vous vous trompez, Rachel. Libre à Gerhardt de peser le meilleur et le pire! Libre à lui de se souvenir des méthodes du bon raisonnement! Je ne l'imiterai pas. Vous avez dit juste, mon amie, et je vous aime. J'en jure par ce vieux clocher, par ces rouges pierres d'Alsace, par cette ville qui s'étend si jolie à nos pieds, par les Vosges, frontières de France, par le libre Rhin, fleuve d'Allemagne; j'en jure par mon patron et par mon saint baptême; je ne veux pas repousser, Rachel, la main que vous me tendez! Et

si Gerhardt était lévite, je lui demanderais de nous bénir...

Gerhardt avait la vision de Bathilde plein son âme; ceci se passait cinq jours après la journée de Bade. Il avait fait un grand pas vers la germanisation : il n'avait donc pas été trop choqué des considérations judéo-prussiennes des jeunes gens; mais, lorsque Friedrich l'invoqua pour consacrer cette étonnante union, et bien que le ton en fût de plaisanterie, il éprouva une pénible sensation. Etait-ce là le frère de Lina! Comme il avait pitié! Quelle vie de désillusion elle s'était préparée!

Friedrich le vit troublé :

— Voyons, Gerhardt, tu n'approuves pas? Tu blâmes l'énergie?

— Ah! fit Gerhardt, songeant à Lina, tu ne sais pas ce que tu me demandes, en me disant de t'approuver!

Friedrich crut qu'il faisait allusion aux conseils de son père :

— Tu penses à M. Blaumann? Eh, M. Blaumann entendra raison sans doute! Ne t'inquiète pas. Je saurai bien faire ce qu'il faudra faire. D'abord, dis-moi, si j'aime, quelle raison m'opposer?

Lui, l'étudiant gouailleur et libertin, il était, en cette minute, comme un fervent des amours saintes; il paraissait très convaincu qu'il ne peut être nul obstacle, quand on aime! Gerhardt fut ému de son accent. Il penchait lui-même vers l'Allemagne, puisqu'il penchait vers Bathilde; et d'une Allemande à une Juive, ce n'était qu'un préjugé de plus! Il répondit :

— Il faut toujours profiter de l'instant où l'on aime.

— Et il faut aimer toujours, une fois qu'on aime, fit Rachel.

— Croyez-vous que j'y manquerai? murmura Friedrich.

Il était vraiment à elle, vraiment affolé d'amour. La passion lente que Rachel avait accumulée en lui, qu'elle avait entretenue de son doigté habile, par ses dons en paroles et ses refus en actions, cette passion de jeune homme qu'elle voulait transformer en amour d'homme fait, elle avait su l'exalter au bon moment, et, désormais, il était sien, il agirait...

Elle remarqua seulement alors, que le vent soufflait autour de la lanterne, et que, malgré le soleil, il faisait froid.

— Si nous descendions, à présent? J'ai bien vu, et nous avons philosophé à ravir.

— Soit, dit Friedrich.

D'un bond, devant Rachel effrayée, il se mit tout debout sur le parapet, le corps en entier dans le vide, ne se tenant que d'une main à la gueule ouverte d'une goule. Il fit un geste, comme pour avertir les choses endormies qu'il allait leur parler, et il cria, dans le silence de leur solitude aérienne.

— O ville! ô plaine d'Alsace! et vous, lointaines Vosges! et toi,

ruban glauque du Rhin allemand! soyez témoins de ma profonde joie! j'ai conquis dans le haut clocher de Münster le cœur aimant de mon amie!...

— Ne dis pas de bêtises, et n'en fais pas non plus, observa Gerhardt. Viens.

— Passe, je te suis.

Et il sauta d'un seul élan aux premières marches de l'escalier.

— Maintenant, dit-il en se retournant, la main tendue vers Rachel qui était prise de trouble devant l'abîme ouvert où il fallait descendre, — maintenant, avant que de quitter ce clocheton béni, vous allez me donner un deuxième baiser.

— Un deuxième? fit-elle avec un joli froncement de sourcils.

— Oui, je dis deuxième. Le premier (vous voyez que j'en tiens la comptabilité), le premier, vous me l'avez accordé, un soir, auprès du canal. Je vous ai dit que vous me le feriez payer : si c'est moi-même qui en suis le prix, comme je crois, je vous remercie de tout cœur. Mais ma clairvoyance vaut bien le deuxième baiser!...

Il était gentil, tourné vers elle, montant vers elle; et, à travers les colonnes de l'escalier tournant, elle voyait la vaste ville étendue à ses pieds, ses toits pointus, ses monuments : elle éprouva le double vertige de l'amour et du vide; elle fut près de céder; mais elle se contint, et, comme il était de deux marches au-dessous d'elle, elle lui donna seulement ses doigts fins, qu'il baisa...

Lina et son oncle, s'étant arrachés à la contemplation de la façade, entrèrent dans l'église.

Les chaises, suivant la mode allemande, en étaient retirées, se trouvaient empilées, en masses lourdes, le long des bas-côtés. La vaste nef semblait ainsi plus grande, plus nue et plus terrible, comme si rien d'humain, rien de ce qui plaît à la chair ne fût admis ici. Longue de plus de cent mètres, large de plus de quarante, cette nef haute et grave impose la prière et la génuflexion. Le soleil entrait à flots par les baies gothiques aux vitraux éclatants, et c'était, sur les dalles, une profusion d'arcs-en-ciel.

— Il faut demander quelque chose au Seigneur, quand on est dans ses temples, dit le prêtre. Tu n'as point retrouvé ta gaîté, ma Lina, depuis que tu es revenue à Strasbourg : je vais demander à Dieu qu'il te protège, et, s'il y a lieu, qu'il te console...

Dans la majesté du temple vénérable, Lina se sentit douloureusement émue :

— Vous êtes bon, mon oncle; mais j'espère, suivant ce que vous m'avez dit à B.-sur-Moselle...

Elle espérait! Elle espérait dans le temps même que Gerhardt, au

sommet de cette cathédrale, était poussé par Friedrich hors du cercle de son affection! Elle espérait! son cœur d'enfant pieuse s'ouvrait devant la beauté de la nef magistrale, dont elle peuplait le désert de l'ombre de ses rêves...

Le prêtre avait coutume de faire ses dévotions dans la basse chapelle de Saint-Jean-Baptiste, du côté de l'épître; c'est une sorte de crypte romane, de cinq marches au-dessous du niveau de l'église, éclairée seulement d'un jour de souffrance masqué d'un vitrail : et la lumière du jour y affecte ainsi un coloris mystique, vieil or et azur pâle. Un tombeau se trouve dans l'ombre : celui du très illustre seigneur, Conrad de Lichtenberg, mort en 1229, il y aura bientôt sept cents ans! C'est le plus ancien monument gothique de l'église, puisque Erwin de Steinbach, le grand créateur, n'entreprit son œuvre que cinquante ans après.

La chapelle où dort Conrad de Lichtenberg doit remonter au temps de Charlemagne, alors que le puissant empereur, à qui l'on doit les assises de Notre-Dame de Paris, rêvait également d'édifier à Strasbourg la première cathédrale des bords du Rhin. Son église disparut, détruite par le feu, peu de temps après l'an mille. Il n'en reste que des fragments, dont, semble-t-il, cette chapelle.

Le curé s'agenouilla devant le tombeau, sous le rayon vague du vitrail.

Lina s'assit près de lui, sur une chaise boiteuse, seule chaise de ce lieu sombre, et elle fut comme une prisonnière au fond d'une tombe. Il y avait au-dessus d'elle cent cinquante mètres de pierre, trois siècles de labeur pour la foi, tout le travail de quinze générations parties d'ici, de ces fondations lugubres où l'on mettait les morts illustres, pour monter à cette nef majestueuse que soutiennent sept faisceaux de colonnes, puis s'élever à la tour, puis à la flèche sans fin, visible de toute la plaine d'Alsace, signe de ralliement des peuples dispersés autour du Rédempteur!

Elle sentait davantage, étant si petite et si perdue, plus bas que la terre, la grandeur de l'effort, la beauté de l'œuvre accomplie, la puissance du génie humain. D'ici, de ce coin sombre, à la croix soutenue par la flèche, quelle ascension! Et elle était ici, elle, — et Gerhardt, délivré par Friedrich des derniers préjugés, était dans la beauté du ciel, au sommet de la pyramide de pierre, très haut au-dessus de Strasbourg! Qu'aurait-elle pensé, si elle l'avait su! et quel poignant symbole!

Ils quittèrent l'église par le transept de droite, où l'on a placé l'horloge astronomique. Et ils furent méprisants pour ce joujou, deux fois ridicule dans la splendeur d'une telle cathédrale. Comme il allait être midi, une foule quelconque et stupide, une foule qui

certainement n'entrait jamais dans ce temple pour y prier Dieu, se ruait curieusement au pied de cette horloge, afin d'y voir remuer des bonshommes de bois autour d'une mauvaise figurine du Christ. Ils traversèrent cette foule et ils sortirent.

Les deux statues d'Erwin de Steinbach et de Sabine, sa fille, ornent le portail de ce côté, gardiens éternels de leur éternel ouvrage. Ils ont à eux deux élevé hors de terre le pur chef-d'œuvre que la mort seule les a empêchés de terminer, et, créateurs de tout ce qui est superbe dans la cathédrale de Strasbourg, ils ne sont responsables de rien de ce qui en est moins bien ouvré.

Et comme Lina et l'abbé quittaient ces choses merveilleuses, ils se heurtèrent au groupe des jeunes gens, descendus de la tour.

C'était la première fois que Lina rencontrait son frère au côté de Rachel. La liaison lui était connue, et même, dans sa naïveté de jeune fille, elle la jugeait beaucoup plus déplorable, beaucoup plus défendue qu'elle ne l'était réellement; mais elle n'avait jamais eu cette souffrance de trouver devant elle, en pleine rue, son frère et cette Israélite. Pour la croyante et la Française qu'elle était, il y avait ici le suprême désastre : une Israélite, fille d'Allemands! Et depuis plus d'un an qu'elle entretenait si habilement cette passion, il fallait bien que la Juive eût une puissance redoutable! Toute son attention se porta donc sur elle d'abord; elle la détailla d'un coup d'œil.

Elle vit la chevelure noire, les yeux de velours, et pourtant d'énergie, le nez busqué, le teint mat, les lèvres épaisses sur de superbes dents, le menton délicat, la taille mignonne, et, malgré les défauts de la race, tant de grâce! Elle ne put s'empêcher de conclure :

— Elle est belle, tout de même...

Rachel, à quelques pas, s'était arrêtée, regardant, elle aussi, cette Lina Blaumann qu'elle avait quelquefois croisée dans la rue, mais qui était passée très vite, sans la voir, séparée d'elle alors de toute la hiérarchie sociale! Maintenant, après la scène de la tour, elle était presque son égale. N'était-elle pas davantage la fiancée de Friedrich que Lina n'était celle de Gerhardt? Elles se mesurèrent. Lina avait un peu de mépris, beaucoup de peine. Rachel avait un peu de fierté, beaucoup de haine. Elle détestait Lina, le plus redoutable obstacle à ses projets. Elle détestait Lina, qui avait reçu Bodo comme un inférieur. Elle détestait Lina, qui était l'élément catholique et français. Sans elle, si peu qu'elle fût dans sa famille, Friedrich aurait été si facilement vainqueur de son père! tandis que, rien qu'avec son regard triste, le regard de ses beaux yeux, elle ferait M. Blaumann plus intraitable encore! Elles se regar-

dèrent, très ouvertement ennemies; et Rachel se rapprocha de Friedrich, indiquant par son geste seul : « Je l'ai pris, il est à moi, — et il est de mon parti aussi, cet autre qui nous suit, Gerhardt!... »

Gerhardt! Lina ne l'avait pas vu, d'abord; il marchait en arrière, il se dérobait un peu. Gerhardt! Se pouvait-il qu'il fût le compagnon de Friedrich, de Rachel! Se pouvait-il qu'après les huit jours passés au presbytère, elle le retrouvât, dans Strasbourg, non chez elle, où il aurait dû venir, mais ici, où il n'eût pas dû être! Elle tourna vers lui ses grands yeux qu'il aimait tant regarder, et elle dit, jetant sa voix par-dessus Friedrich et Rachel :

— Eh quoi! Gerhardt, il faut que je me promène, comme une archéologue, autour des vieilles statues du Münster, pour que j'aie la chance de vous trouver. Ne savez-vous plus le chemin de la place Kléber?

Il s'avança, puisqu'il était interpellé :

— Friedrich vous dira, Lina, que j'ai appris seulement tout à l'heure votre retour.

— Oui, expliqua Friedrich, à cent vingt mètres d'altitude environ. Vous allez bien, mon oncle?

— Je ne vais pas trop mal, Friedrich; mais ne dis pas à ton père que l'on me rencontre avec Lina dans les rues de Strasbourg; les amis qu'il recherche en prendraient quelque ombrage.

Et puis il y eut un silence. La situation paraissait intenable, un peu ridicule. Si impertinent qu'il fût, Friedrich n'osait présenter Rachel à son oncle, et il ne savait comment fuir. Gerhardt le tira d'embarras en passant apparemment du côté de Lina :

— Vous me permettrez sans doute, monsieur l'abbé, d'accompagner avec vous Mlle Blaumann. Cela me rappellera nos bonnes journées de Lorraine...

Le prêtre s'inclina, et tous trois passèrent devant Rachel et Friedrich qui, pour leur faire place, se reculèrent un peu vers les statues graves...

XVI

— Mon Dieu, tant pis, papa! Puisqu'elle a le malheur d'être honnête, et que je ne puis d'autre manière trouver ma conclusion, je te le dis très respectueusement, mais je te le dis : c'est celle-là que j'épouserai...

M. Blaumann était assis devant son bureau. Il annotait une copie d'acte quelconque, établie sur beau papier timbré à large marge; parfois, son crayon marquait un paragraphe, d'un trait léger et brusque, le trait du maître; ou bien, d'une petite écriture habituée à l'annotation, il fixait une pensée, rappelait un article de loi.

Friedrich, se promenant devant lui, de long en large, parlait de sa très aimée.

M. Blaumann leva la tête à sa dernière phrase.

— J'ai dit non; je l'ai dit à Bodo, qui avait cependant une grande force sur moi; je l'ai écrit à M. Altenmeyer et j'ai rompu des relations de vingt ans: tu penses que ce ne sera pas toi qui me feras revenir.

Il se remit, très flegmatique, à ses coups de crayon.

Friedrich fit encore quelques tours, puis, comme son père s'absorbait dans son travail, il vint se mettre tout droit devant lui :

— Mais, enfin, papa, qu'est-ce que tu m'imposes?

— Rien, — que de rompre.

Cela fut sec, très net, un peu impatienté, comme d'une chose simple, qu'il est étonnant d'avoir à répéter. Et il tourna une page, reprit sa lecture, le crayon allant toujours.

Alors Friedrich regarda autour de lui, comme si les fantômes errant dans l'air pouvaient le soutenir; et, se voyant seul, il appela son courage, releva son front.

— C'est que, papa, depuis notre conversation à ce sujet, il est survenu quelque chose de nouveau.

— Et quoi?

— La dernière fois, je me sentais très attaché à Rachel, mais je n'avais pas approfondi ce qu'il y a d'habituel et ce qu'il y a de passionné dans l'affection que je lui porte. Je pouvais admettre l'hypothèse de l'obéissance...

M. Blaumann fixa brusquement ses regards sur son fils, comme s'il entendait une langue étrangère, et cette fixité de regards troubla Friedrich. Il fit un peu dévier sa phrase.

— Je pouvais admettre l'hypothèse d'une rupture, si mon cœur était raisonnable; mon cœur n'est pas raisonnable. Je me suis convaincu, pas plus tard que ce matin, que, selon la formule des romans et des drames, j'aime... Et si ce n'est pas assez pour réduire tes foudres, papa, j'ajouterai que, depuis ce matin, je suis sûr du cœur de Rachel.

— Depuis ce matin? tu l'as revue!

— Voyons, papa, tu n'étais pas assez barbare pour exiger une séparation violente! Tu m'as dit : « Va la voir une fois encore »; j'ai traduit : « Prépare-la à l'irréparable. »

M. Blaumann sourit un peu. Friedrich crut pouvoir regagner le terrain perdu.

— Malheureusement, la préparation a été à rebours. Au lieu de la préparer à ne plus nous voir, je me suis préparé à l'aimer toujours. Je viens alors te soumettre respectueusement le résultat de mes méditations.

Il toussa. Son père ne sourcilla pas.

— Voici. Qu'est-ce que Mlle Rachel Altenmeyer? C'est une Juive, oui : mais tu ne t'arrêtes pas à la religion des gens; moi non plus, je passe. C'est une Allemande d'origine que le fait de 1870 a ramenée à son giron d'origine; bien. Mais nous? ne sommes-nous pas germanisés? N'avons-nous pas tout intérêt à nous associer au vieil élément germanique? Oui; je passe. Tu t'effrayes du commerce de Mlle Sarah Kohn, du milieu qui n'est pas le nôtre. Mais c'est de peu d'importance. La femme est du milieu social de l'homme qu'elle épouse. Quant à Mlle Kohn, je l'accorde, elle s'occupe de négoce et met la main à la pâte; mais quand Rachel la quittera pour devenir Mme Blaumann, elle sera bien obligée de prendre sa retraite : elle la prendra. Tout sera donc au mieux. Reste la question d'argent. C'est une question grave. Mais ici le cercle se referme; l'objection du début devient un élément de succès : Rachel est Juive, donc elle a ou aura de la fortune. D'ailleurs, tu sais les petites affaires de la famille Altenmeyer.

— Tu as fini?

— Voici ma péroraison. Ce mariage offre donc toutes les garanties désirables. La jeune fille est honnête, la famille laborieuse, les espérances suffisantes, et je n'ai pas à faire valoir l'importance qu'il y aura, pour le notaire que je serai un jour, à posséder l'appui de la juiverie...

— Friedrich! tu sais bien que j'ai ces expressions en dégoût!

— Je dirai donc : le monde israélite. Dans la nouvelle Alsace, tu sais, — pour l'avoir expérimenté, — que les affaires se font par Israël; tu m'as cité toi-même l'exemple de ces deux bons chrétiens, voisins l'un de l'autre, qui voulaient, le premier vendre un bœuf, et le second en acheter un : on ne parvint à les mettre d'accord que lorsque Jacob, ayant passé entre eux, eut pris le bœuf chez l'un pour le conduire chez l'autre, et prélevé sur les deux l'habituelle commission. Je pense qu'Israël a raison. Le trafic de l'imbécillité humaine est des plus honorables, car il est utile à celui qui le pratique, et il est instructif pour le philosophe qui le regarde faire...

C'en était trop pour les idées de M. Blaumann. Il arrêta son fils :

— Tu es monstrueux! Mais tout cela est en pure perte. Il est entendu que je refuse cette union avec Mlle Altenmeyer. Il est entendu que je te défends de la revoir. Il est entendu que je te supprime toute pension si tu contreviens à mes instructions. Cela est dit, répété, entendu? Laisse-moi travailler...

Il reprit le crayon qu'il avait jeté dans un mouvement de colère, et, grave, bon tabellion, revint à sa lecture. Friedrich suivit un instant, sans y prêter d'attention directe, le mouvement du crayon le long des marges. Puis il dit :

— Je ne peux cependant pas, pour un caprice ou pour un préjugé social, renoncer à ce que je considère comme mon bonheur.

— Renonce ou ne renonce pas, mais considère ma parole comme définitive. Et qu'on ne me parle plus de cette affaire... Pardieu! cria-t-il, enflant encore la voix, faudra-t-il que mes deux enfants échappent l'un et l'autre à la direction qu'il me paraissait juste de leur imposer, — Lina par ses sentiments francophiles, par ses regrets pleurards du passé, — et toi par une outrance inverse, par la suppression de tout respect, par l'asservissement des êtres et des choses à ta seule volonté. Vous êtes tous deux de mauvais enfants! En voilà assez! Que je n'entende plus parler de toi à ce sujet!...

Friedrich était un peu pâle. Il marcha vers la porte, et avant que de sortir, il dit encore :

— Tu es le maître, mais je ne veux pas céder; et je ferai tant de bruit, je te jure, dans Strasbourg, qu'il te faudra m'entendre enfin!...

XVII

L'hiver traîna ainsi.

Chacun de ces êtres suivait sa propre voie, et tous, hors Lina, confiaient à leur propre pouvoir la réussite de leurs projets.

Friedrich désobéissait consciencieusement à son père; il s'était rapproché de Rachel d'un amour plus éperdu, et il s'en remettait à Bodo, qu'il sentait tenir les fils de sa destinée. Bodo, d'ailleurs, au défaut de M. Blaumann, lui offrait sa bourse, où il puisait. Gerhardt lui avait bien proposé son appui, mais il avait préféré Bodo, — instinctivement...

— Quelle idée as-tu, avait dit Gerhardt, d'emprunter à un Israélite?...

— Ce sont eux les plus coulants en affaires.

— Oui; jusqu'au jour où tout casse.

— Bah!...

Gerhardt passa son bras sous celui de son ami :

— Friedrich, te souviens-tu que, le premier soir où tu m'as parlé de ton amour, je t'ai prophétisé : « M. Blaumann le papa sera tondu »?

— Oui.

— Eh bien, l'heure est venue : M. Blaumann va être tondu.

Friedrich, avec un regard paisible, répliqua :

— Et si, précisément, c'est cela que je désire?...

Devant tant de profondeur, Gerhardt ne répondit pas. Que lui importaient, d'ailleurs, ces questions d'argent? Il y avait assez d'angoisse, de trouble en lui! Il subissait définitivement le charme de Bathilde, il se sentait entraîné vers elle, qui était le bonheur tranquille, le repos sûr, la vie se poursuivant, de celle du jeune

homme à celle de l'homme marié, sans transition brusque, — et il éprouvait un douloureux remords en pensant à Lina... Il ne s'était pas encore habitué à cette idée, qu'il lui faudrait opter, et faire mal. Il la venait voir, et il n'osait rien dire. Il se refusait à reprendre avec elle les rêves, les projets d'avenir, mais il ne marquait pas que son cœur fût perdu pour elle. Il se laissait aller, il attendait un événement quelconque, et il souffrait, sans y vouloir de remède, du manque de foi qui était en lui. — Et il espaçait les visites, les faisait si rares!

Ah! Bathilde! il l'aimait, à présent! Le cadre de Bade, et ces vers de Musset interprétés ensemble, combien c'était plus doux à son souvenir que les champs de Saint-Privat! Il en revenait là, à ces deux oppositions : comment n'eût-il pas choisi? Il était flatté de la poésie d'où était né son nouvel amour, il s'y mirait un peu comme un héros de roman, et la vision blonde, dispensatrice des dons de bonheur, issue de la musique allemande, l'emportait sur la brune et grave figure de celle qui voulait rester Française...

Il était devenu un habitué des salons de Mme Batternich, qui donnait, deux fois par mois, un thé dansant dans son vieil hôtel du bord de l'Ill.

Bathilde, captivante et parfaite, dont la beauté travaillée ne le choquait plus, lui devenait chaque jour plus nécessaire. Il aimait la suivre, lorsqu'elle passait, d'un salon à un autre, tenant le seau de cristal à petits fours, ou la tasse de thé tout chaud sorti du samovar; il l'aidait dans ce gentil service des jeunes filles et des jeunes gens : et ce lui était une impression exquise, une douceur d'un charme fugitif et profond, de frôler sa main fine dans l'échange d'une tasse ou d'une coupe. Il plongeait alors, dans ces yeux de coquette paisible, la folie de ses regards d'amour...

Mon Dieu! pour la frôler encore, pour la sensation, encore, de sa peau tiède contre ses doigts tremblants, il se sentait très sérieusement capable des pires choses! Il la suivait, il lui parlait, et il laissait au dehors, pour ne les retrouver qu'en sortant, ces remords qui l'assaillaient, quand l'ombre de Lina se dressait... L'ombre de Lina! et Lina elle-même! Bien souvent il la rencontrait, à ces thés de Mme Batternich. C'était le spectre de son beau tableau d'égoïsme...

Elle avait trop de fierté pour lui rien dire, et si vraiment il était tel qu'il lui préférât ce joli corps sans âme qu'était Bathilde, elle ne chercherait pas à entrer en compétition; — mais ses yeux se cernaient, sa grave beauté s'assombrissait encore dans l'immense tristesse de ses regards. Il la venait saluer, il s'asseyait près d'elle, et puis il se lassait; son cœur n'était plus là. Cette charmante enfant vers qui il s'était senti si attiré, il la voyait maintenant sans émotion heureuse. Leurs deux amours n'avaient pas eu même

essence. Elle aimait en esprit; il avait aimé en matière. De cette différence initiale (et comment l'aurait-on déterminée, au début?) était sorti le long malentendu, dont la question de patriotisme avait fait un conflit. Et maintenant, il était impossible de se retrouver...

A côté d'elle, et devant Bathilde, il sentait très nettement la direction de sa vie : il allait à ce qui était facile, à ce qui était matière encore...

Parfois, il s'approchait des hautes fenêtres donnant sur ce parc des Batternich, dont les arbres se confondaient avec ceux de M. le Statthalter, et où, six mois plus tôt, il avait préféré Lina a Bathilde. Il se souvenait de ce garden-party; il s'en souvenait avec mélancolie, car, bien qu'il fût détourné de l'ancienne voie, il regrettait ces instants délicieux où le cœur croit s'ouvrir à des bonheurs futurs. Et il observait combien l'homme est étrange, combien il peut, tour à tour, être le jouet de sentiments contraires, et comme il est difficile, même à un honnête homme, de faire fond sur lui-même, puisque ses affections sont sujettes à de tels changements, inattendus, en si peu de temps! Et il pensait ainsi avec une naïveté parfaite. Son manque de ressort lui interdisant de considérer ces tristes dessous humains comme des chancres à combattre, il subissait le mal comme on subit l'inévitable; il descendait sa vie, marchait entre deux horizons, sans avoir la minute d'énergie qui le ferait se fixer. Il était assidu auprès de Bathilde et, pour le moment, c'était tout.

Il n'éprouva le besoin d'une solution qu'à l'instant où la jalousie le mordit au cœur.

Après un congé de deux mois passé à Berlin, le capitaine d'Oppenheim reparut dans le salon de M[me] Batternich, et Gerhardt se souvint soudain que cet officier lui avait, pour ainsi dire, montré le chemin de Bade, où il avait été accueilli favorablement par la mère de Bathilde. Ce fut le coup de fouet qui le détermina à agir.

Un jeudi soir, en février, Lina n'était pas venue. Il était plus libre pour agir. Il profita, comme on fait toujours, de cet instant où la jeune fille, entre cinquante personnes, est plus isolée qu'en un bois, du moment où elle danse. Il lui dit le trop-plein de son cœur; il peignit la montée d'amour à laquelle il succombait; cela fut l'éternelle chanson, toujours stupide et fausse si on la regarde d'après les résultats, toujours délicieuse et sincère si on l'écoute au moment qu'elle est dite. Il parla de cet après-midi de la place Kléber, où elle avait chanté la douceur de vivre à deux, à l'ombre du Münster; il parla de Bade, de cette poésie du pays allemand, et de Musset; et il expliqua sa vie depuis l'automne, son désir constant de la voir, et l'état d'exaspération où il se trouvait, dans les

réunions mondaines les rapprochant cependant, de ne pas être seul à l'admirer.

Elle s'arrêta près du buffet, prit une tasse de café glacé, se plaça, pour la boire, dans l'embrasure d'une fenêtre, tandis que Gerhardt, debout devant elle, continuait de parler :

— Être seul, perdu dans la foule, pendant que vous passez, et que vous êtes belle, et que tout le monde le voit, le crie et vous admire, cela est intolérable !

De sa main où luisaient des bagues, elle agita la petite cuiller d'argent dans la crème glacée :

— Vous êtes, de votre naturel, jaloux ?

— Ah ! ma foi non, dit-il avec simplicité, ma foi non ! Je n'ai jamais été jaloux en aucune circonstance de ma vie ; mais, en ce qui vous concerne, si j'en avais le droit, oui, je le serais, furieusement, et je le suis, jugez-en, de n'avoir pas le droit de l'être !

Bathilde voulut bien sourire, mais objecta :

— Vous êtes aimable. Dites-moi, cependant : si votre mérite faisait que quelque jeune fille éprouvât pour vous ce que vous venez de peindre en forme de dithyrambe, cette jeune fille ne serait-elle pas fondée à ressentir, plus que vous n'en auriez le droit à mon égard, cette jalousie qui vous émeut si fort ?

— Quelle jeune fille ?

Elle fit un geste vague :

— Une jeune fille, une quelconque de celles-là.

Et elle porta à ses lèvres une nouvelle cuillerée.

— Eh bien, répliqua-t-il, brûlant ses vaisseaux, toute jeune fille, sauf vous, aurait raison, mais vous, non pas.

Elle insista :

— Je vous demande pardon. Je suis de ces jeunes filles.

— Comment l'entendez-vous ?

— Faut-il donc préciser tant que cela ! Je n'étais pas seule, voyons, monsieur Gerhardt, à cette fenêtre de la place Kléber...

Il eut un sursaut, une crispation de sa figure ; il passa la main sur son front.

— Oui... C'est ma confession que vous désirez ?...

— Mais je ne désire rien du tout. Tenez : voulez-vous reposer cette tasse sur la table ? La valse est finie ; je ne suis pas engagée, mais si, comme dans la chanson, « vous n'avez plus rien à me dire », vous serez aimable de me reconduire...

Il prit la tasse, la tendit au domestique, revint vers elle.

— Si je me suis mal expliqué, pardonnez-moi. J'ai voulu vous dire mon cœur, je me suis perdu. J'ai été fou de me poser en prétendant jaloux, alors que, vous avez raison, c'est à moi de m'expli-

quer! Ecoutez : c'est vrai, j'ai été fiancé; c'est vrai, l'amie que vous savez m'avait accueilli; c'est vrai, j'ai cru, un temps, être heureux près d'elle...

— Vous l'avez même cru jusque dans mon jardin. Je me souviens très bien de notre fête du mois d'août...

Il rougit, comme s'il eût fait mal, alors!

— Oui; mais c'était une dernière flamme. Pour bien des motifs, ces projets d'union étaient irréalisables. Croyez-moi : c'est un homme libre qui est devant vous. Cet homme libre, qui n'est plus un enfant, vous aime du plus violent amour. J'attends, très respectueux, votre décision...

Il avait été noble dans cette parole; il y avait mis l'émotion profonde qu'il ressentait, et ses yeux très doux, très tendres, d'homme un peu trop joli, imploraient Bathilde.

La nuit était complète au dehors. A travers les vitres, on distinguait la ligne froide du canal, son eau sans vague où se reflétaient des étoiles, et, vers la gauche, par delà cette ligne, les lumières du palais de l'empereur...

Bathilde s'absorba un instant dans ce spectacle sombre. Ce n'était pas, certes, un tableau d'amour; mais c'était un grave tableau : elle y chercha, ainsi qu'on fait toujours lorsqu'on est seul, la réponse au problème posé; et puis, tendant la main à Gerhardt :

— Si ce que vous dites est vrai, comme je le crois, je vous autorise à en parler à ma mère...

— Oh! vraiment, fit-il, vous voulez bien?

Et sentant que les mots ne lui venaient pas, qu'il était ridicule devant elle, il s'enfuit, exalté d'amour. — C'était le bonheur. — Il ne restait plus qu'à rompre avec Lina...

XVIII

Depuis qu'il avait la bourse de Bodo, et non plus celle de son père, Friedrich se sentait très à l'aise. Il s'habituait à ce jeu si facile de faire des dettes et de ne pas les payer. L'argent ne lui pesait pas. Il lui avait toujours été pénible de venir avouer à M. Blaumann, avant la fin du mois, que la mensualité n'avait pas suffi : le notaire comblait le déficit, mais donnait un conseil; tandis qu'avec Bodo, Friedrich était sans scrupule. Il disait :

— J'ai mal calculé, mon bon Bodo, ou j'ai été berné, mais me voici à sec comme à un 30 du mois...

— Combien voulez-vous encore, dépensier?...

Et, sans conseils, avec gentillesse, pas juif du tout, Bodo avançait des petites sommes dont il tenait un compte sévère.

— Vous pouvez marquer, disait Friedrich en souriant, vous savez bien que c'est platonique; je ne vous payerai de longtemps!

— Que si! que si! vous me rendrez cela à votre mariage!

— Mon mariage?

— Sans doute; vous épouserez une riche héritière, et vous me rembourserez alors...

Friedrich regardait Rachel, regardait Bodo, dont il ne savait s'il raillait ou s'il était sérieux, et puis, faute de réplique satisfaisante, il baissait son front un instant soucieux.

Un jour, toutefois, Bodo se déclara impuissant :

— J'avais des économies; mais je n'avais pas le Pactole. Vous voudrez bien vous adresser ailleurs...

— Et où? cria Friedrich. Je me ferais voler, sans vous...

Elle était si jolie, cette phrase, que Bodo sourit et fut bon prince :

— Mon Dieu! si vous voulez, je puis vous mettre en relations avec un bon ami qui vous aidera. Seulement, lui, vous concevez, il prête à intérêt, et veut des gages...

Friedrich se gratta le front. Il était jeune; il avait peur de se lancer dans les aventures. Mais il lui répugnait de reprendre le dur collier de son père. Il avait connu la liberté; c'était fini des entraves!

— Tant pis, conclut-il. M. Blaumann n'avait qu'à ne pas me refuser mon pain. Il devra s'en prendre à lui-même.

— N'en doutez pas, fit Bodo sérieux.

Et ce fut un gros scandale pour Strasbourg de voir Friedrich Blaumann jeter à tous les vents un argent qu'on savait ne pas lui appartenir.

Mme Blaumann, sensible aux convenances mondaines, fut douloureusement impressionnée; elle crut bon d'appeler sur ces choses l'attention de son mari, en qui elle avait mis son éternelle confiance : mais il repoussa ses doléances; il fut brusque et énervé. Elle sentit que ce n'était pas seulement l'inconduite de Friedrich qui était son souci, — et, peureuse du froncement de sourcil de ce Jupiter, elle rentra, discrète, dans l'ombre qui était sa vie. Son mari, en effet, la connaissait, l'inconduite de Friedrich, mais il savait aussi que, depuis cette lettre du père Altenmeyer, les choses si tranquilles de son existence se trouvaient bouleversées.

Comme si subitement s'était détournée la main invisible qui, depuis trente ans, drainait jusqu'à son étude les meilleures affaires, le suc des spéculations, il sentait autour de lui la mort des transactions. Plus rien ne se faisait. Le cercle amical, que M. Altenmeyer l'avait aidé à former dans les milieux israélites, s'était subitement disloqué; il était seul, étant sans eux. Et il y avait comme un krach

moral, toute l'influence de sa maison tombée à rien, les grosses affaires données à d'autres. On ne lui avait fait aucune déclaration de guerre, mais il n'était plus soutenu par ceux qui, depuis trente ans, étaient son appui.

Et il fut touché d'ùn dernier coup. Une cabale se précisa pour empêcher son élection à la délégation. Le parti français lui était opposé, mais il avait pour lui l'élément germanique et les annexés soumis. Or, on suscita une candidature également strasbourgeoise, et non protestataire, qui concurrençait directement la sienne. D'où partait le coup?

Seul Bodo, admis dans tous les mondes, au courant des dessous policiers, aurait pu le renseigner efficacement. Mais Bodo, c'était Altenmeyer, c'était Rachel. Serait-ce donc que ce marirge était le nœud de la question? Etait-il, lui, Blaumann, par son passé, par ses relations, pris dans un engrenage tel, que son orgueil d'Alsacien dût accepter cette mésalliance?

Il était l'ami de certains membres du Consistoire israélite. Il leur demanda conseil. Il n'obtint que des réticences. Il comprit. Il avait manqué à Israël en refusant dédaigneusement l'alliance proposée par Altenmeyer, et Israël, sans autre vengeance, s'éloignait de lui. Dans le vide qu'avait fait ce recul, il se sentait perdu, privé d'équilibre, colosse inachevé, dont les étais craquaient soudain! Il allait s'effondrer, il allait voir sa fortune se perdre, son bel avenir politique passer à un autre, tout son travail stérilisé!

Du moment qu'il avait été assez négligent pour laisser son fils s'ancrer dans cette passion, il était déjà trop tard pour intervenir, le jour de la lettre d'Altenmeyer, et il avait mal calculé en refusant son consentement : il fallait prendre hardiment la situation telle qu'elle était, au lieu que, maintenant, — impasse! Et bientôt des traites impayées par Friedrich lui furent présentées. Sa situation financière serait mal jugée s'il refusait d'endosser la signature de son fils, et, s'il acceptait, c'était toute licence donnée à Friedrich. Il fallait sortir de là; il fallait, — mon Dieu, oui! — faire amende honorable... Tous les sophismes du jeune homme lui revinrent en mémoire :

S'attacher à la religion, préjugé;

S'attacher à la nationalité, illogisme, — puisqu'ils étaient eux-mêmes Allemands;

S'attacher au milieu social de la fiancée, inconséquence, — puisque le mari faisait le milieu social de la femme.

Alors, où était l'intérêt? L'intérêt était de céder. Il prit à contre-cœur, mais il prit enfin cette détermination; et à présent qu'il n'avait qu'à dicter des ordres, il voulut bien en parler à sa femme.

Il passa dans le salon où elle se tenait habituellement, en semaine; Lina, ce jour, était près d'elle. Cette mère et cette fille qui s'aimaient tendrement, mais que le caractère timoré de la première avait longtemps séparées, se trouvaient réunies par la déroute de leurs rêves. Mme Blaumann aurait désiré Gerhardt pour gendre, et Gerhardt ne venait presque plus; elle aurait voulu Friedrich moins germanisé, et qu'était-il devenu! Elles se comprenaient donc toutes deux sans se rien dire, et elles étaient tristes, dans cette période qui n'est déjà plus le doute des événements, — qui en attend, avec épouvante, la confirmation.

— J'ai à te parler, ma bonne amie, fit le notaire; et tu peux rester, Lina; ceci nous concerne tous.

Lina eut un battement de cœur. Elle crut qu'il allait s'agir de Gerhardt; elle espéra, en plein désespoir.

Mais M. Blaumann expliqua la situation. Il dit les raisons de Friedrich devenues les siennes; il dit la nécessité de sauver Friedrich, de se sauver lui-même; et il conclut qu'il fallait faire la concession nécessaire.

— La concession nécessaire, Otto? fit Mme Blaumann. Laquelle donc? Il eût peut-être été préférable de fermer les yeux sur les escapades de Friedrich, de lui maintenir sa pension, et de ne pas répondre aux provocations de M. Altenmeyer.

— Ce ne sont pas des escapades, et ce n'est pas une provocation. Friedrich est enserré dans l'étau qui m'enserre moi-même. Je me suis servi, pendant trente ans, des Allemands et des Israélites; il est juste, et même humain, de reconnaître de bonne foi que les Allemands et les Israélites sont des hommes comme les autres.

Mme Blaumann, si soumise qu'elle fût, hasarda :

— Quoi! tu veux marier Friedrich à Mlle Altenmeyer?

— Je ne veux pas. J'y suis forcé, et, pécuniairement, je n'y trouve que des avantages. M. Altenmeyer a des relations qui seront utiles à Friedrich; M. Altenmeyer représente l'avenir, puisqu'il est du parti allemand.

— Ah! s'écria Lina, révoltée à son tour, et incapable de se maintenir, — c'est donc ici le bout de la route où l'on marche depuis vingt-cinq ans! Le parti de l'avenir, c'est le parti de l'Allemagne, donc soyons Allemands! C'est le cri de cette génération utilitaire et lâche! Et il est affreux, papa, qu'un homme tel que toi, un homme qui a été Français, accepte ces théories!...

— J'accepte ce qui est bon pour mes enfants; et, bien que je sois habitué à tes sottes manières, je m'étonne que tu sois si prompte à juger ton père...

— Je ne te juge pas, certes! Mais tu n'as pas réfléchi, tu n'as pu

réfléchir à toute la détresse qu'il y aurait, pour maman et pour moi, dans ce mariage!... Tu ne la connais pas, cette jeune Juive? tu ne l'as jamais vue? Je la connais, moi! je l'ai rencontrée... J'ai vu ses yeux, emplis de haine contre nous, contre notre race de Goyms; j'ai vu son profil d'énergie, ses dents qui ne doivent pas lâcher une fois qu'elles ont mordu, et c'est parce qu'elle est belle, très belle, parce qu'elle a captivé Friedrich par un savoir profond, qu'il faut s'opposer à cette union, quelles que soient les conséquences immédiates, pécuniaires du refus!

M. Blaumann haussa les épaules, sa colère tombée devant ce qu'il considérait comme des niaiseries de petite fille :

— Tu en parles à ton aise. Il s'agit de faire, une bonne fois, table rase du passé, de quitter la situation indécise et fausse d'annexés pour celle de sujets soumis. Tout nous y incite. J'opte...

— Oh! maman! maman! murmura Lina en se tordant les mains, maman! dis un mot! interviens! Toutes les hontes, toutes, et tous les malheurs, s'il le faut, mais pas ce déchirement d'avoir cette fille d'Allemands pour femme de mon frère!...

Et elle fondit en larmes, tandis que M. Blaumann redisait son irrévocable décision...

XIX

Avec les premiers beaux jours, et en attendant, passive, la fin de ces tristesses, Mme Blaumann avait repris ses habitudes de l'Orangerie.

Elle venait s'asseoir, non plus dans les sous-bois des jours de juin, mais sur les terrasses qui entourent le petit lac. Elle se plaçait généralement non loin de la Maison d'Alsace, vieille demeure apportée entière d'un village perdu, et réédifiée telle quelle, devant le lac. De là, le cadre est parfait; l'eau tranquille est tout près, et, comme fond, il y a un petit pont, une cascade, éternelle réduction de Suisse, retrouvée dans tous les jardins publics.

Au jeune soleil de mars, cet endroit est très recherché. C'est un tableau de square : des bébés, des nourrices, de vieilles gens.

Mme Blaumann s'asseyait et lisait; sa fille, rejetée plus encore vers elle par les derniers événements, était à ses côtés, rêveuse. Les mêmes amies, jeunes filles et vieilles dames, formaient leur groupe habituel, et les jours passaient d'un vol lent, de ce vol des corbeaux à ras de terre.

C'était l'époque où Bathilde avait autorisé Gerhardt à demander sa main, — où il était devenu nécessaire de rompre avec Lina. Et Gerhardt vint un jour à l'Orangerie pour se séparer d'elle. Il ne voulait pas aller place Kléber, il n'aurait jamais osé parler devant

Mme Blaumann : il espérait être plus fort à l'Orangerie; il l'emmènerait à l'écart, pour lui dire, — pour lui dire quoi! qu'il était infâme! qu'il reculait, qu'il préférait l'Allemagne avec Bathilde à la France avec elle! Ah! double injure! Comment parlerait-il?

Il s'approcha. Il était trois heures de l'après-midi. Ce n'était plus la douce vision d'un an plus tôt, le jour de Gérard de Nerval. Il était oppressé. Il souffrait véritablement.

Après qu'il se fut assis dans le groupe de ces dames, qu'il eut échangé deux ou trois banalités mondaines, Lina comprit qu'il avait quelque chose à dire, qu'elle devait être seule à entendre. Elle le regarda une seconde; il était pâle et plus beau que d'habitude, comme un convalescent. Elle mit la main sur son propre cœur, dont les battements criaient l'amour. Elle étouffa le plus douloureux, le plus navrant soupir qui fût encore monté vers ses lèvres; et, ne sachant quel parti prendre, elle se leva naturellement, comme pour jeter des mies de pain aux cygnes du lac.

— Je vais vous aider dans votre œuvre charitable, mademoiselle, fit-il en riant...

Mme Blaumann les laissa s'éloigner, les suivit d'un vague regard. Ils étaient à quelques mètres à peine, simplement hors de portée de la voix, près du bassin, et Gerhardt, silencieux, roulait des mies qu'il jetait ensuite dans l'eau.

— Dites-moi tout de suite ce que vous avez à me dire, Gerhardt, demanda Lina; cela vaudra mieux, et pour vous et pour moi...

Il fut ému, sous les yeux calmes et tristes de la jeune fille. Il balança un moment s'il ne valait pas mieux s'enfuir, ajourner indéfiniment cette suprême explication. Mais il avait promis une réponse à Bathilde, il fallait bien qu'il optât. Il balbutia :

— J'ai beaucoup réfléchi, Lina, depuis nos journées de Lorraine. Et pardonnez-moi : je ne suis pas digne de vous. Je ne suis pas capable de l'effort que vous imposez. Je ne suis pas capable de renoncer à l'existence telle que mon père me l'a préparée... Si encore ce n'était qu'un exil momentané; mais, vous le savez bien, Strasbourg ne sera plus jamais à la France! Je n'ai pas pu...

Elle se raidit, car elle attendait le coup. Elle dit seulement, tandis que sa main jetait encore la nourriture au beau cygne blanc :

— Alors, vous ne m'aimez plus, Gerhardt?

— Oh! répliqua-t-il, d'un accent vrai qui la toucha, je vous aurais tant aimée, si vous aviez voulu!...

C'était le cri de son cœur. Si elle avait voulu! Si elle avait dit oui, sans conditions, un an plus tôt, avant que, dans son âme lassée, une autre image se fût levée! Si elle n'avait pas exigé la rupture avec tout ce qu'il aimait, depuis ses jours d'enfance! Mais

elle avait été Française avant tout, — il n'avait pas pu!... Il eut un geste pour désigner le tableau tranquille autour d'eux, et pour montrer comme on y était bien :

— Voyez donc ce Strasbourg que vous voulez quitter!

— Et voyez donc ce nœud d'Alsace, Gerhardt, ce grand nœud noir!

Elle montra, sur la terrasse, les nourrices d'Alsace qui, toutes, de la ville et de la campagne, portaient sur la tête l'énorme nœud de soie, raide et noir. Elles représentaient bien la figure légendaire de la province perdue, et, tant de nœuds noirs sur ces têtes de femmes, c'était vraiment une image de deuil.

— Je vous avais demandé de venir avec moi dans notre patrie française, pour nous souvenir de l'Alsace et travailler pour elle : et vous me dites que vous n'avez pas pu!...

Elle avait un accent déchiré, empreint de toute la détresse de son âme, et un peu de mépris (et c'est si dur, le mépris, quand on aime.) Il n'était pas devenu l'homme qu'elle avait espéré, qu'elle avait cru pouvoir créer! Il lui avait étalé la veulerie de son âme! Et il reprit sa pénible excuse, son antienne de peur et d'égoïsme, et il invoqua tant de précédents lâches, la masse des annexés devenus Allemands, et M. Blaumann, et Friedrich!

Lina étendit la main :

— Oh! je sais, dit-elle épuisée; je sais bien! Vous avez suivi l'exemple. Vous aviez cru, il y a un an, pouvoir m'accompagner jusqu'où je vous avais dit, — là-bas! Vous avez reconnu que le courant en sens inverse était trop fort; et vous venez me le dire; et vous me demandez de vous rendre votre parole. Il vaut mieux que vous m'ayez parlé franchement... Oui, je vous la rends, votre parole; je vous la rends sans nul reproche. Vous ne pouviez pas plus être ce que je rêvais, que moi-même ce qu'il vous faudrait...

Elle était haletante; elle semblait elle-même, de ses propres paroles, déchirer le rêve dont elle s'était bercée, et elle éprouvait un mal nouveau d'en retrouver la douceur impossible au moment même qu'il disparaissait. Il ressentit lui-même un affreux arrachement. Elle avait accepté la séparation, et, s'éloignant de lui, elle lui montrait combien il se souvenait encore, dans les fibres intimes de son être, du premier amour de ses vingt ans. Bathilde était jolie, mais Lina était une âme. Il passa la main sur son front.

— Lina, dit-il, ne me parlez pas de si haut, ni si désespérément. J'ai souffert, si vous saviez! de me sentir au-dessous de vous, au-dessous de votre idéal! Je ne suis pas Allemand, je suis Strasbourgeois; je suis de ma cité. Et le jour, si ce jour vient! où les trois couleurs de France flotteront de nouveau dans la plaine d'Alsace,

je serai, vous en êtes sûre, parmi ceux qui salueront de cris de joie nos frères d'outre-Vosges!

— Oui! vous serez du côté du plus fort! Vous n'aurez pas été des martyrs, comme ce jeune émigré que nous avons vu à Kehl, — des martyrs, et il y en a, dans notre Alsace, qui préparent de leurs souffrances accumulées les jours de délivrance. Il n'y a pas rien que des Friedrich! Il y a des fils de Français qui sont Français, malgré toute annexion! Un jour, et il n'y a pas longtemps, en passant à Colmar, j'ai vu la grande place se vider, et les devantures des magasins se clore, pendant tout le temps que jouait la musique militaire prussienne! Toute l'Alsace (hélas! pour moi) n'est pas comme ma famille! C'est pourquoi, — vous ayant aimé, — j'avais tant espéré en vous... Et vous venez me parler d'attendre ici la prochaine guerre! Si la France peut revenir jusqu'à vous, votre amour filial lui sera acquis! Vous serez l'ouvrier de la dernière heure..... Mais que sert d'en parler, à présent? Votre cœur n'est pas mauvais; il n'est que faible. C'est moi, sans doute, qui n'ai pas su. J'ai voulu être Edmée de Mauprat, la femme qui crée un cœur d'homme : les temps d'héroïsme ne sont plus...

Ses dents se serrèrent, elle contracta ses nerfs pour ne pas éclater en sanglots, et courageuse encore, lui tendant la main en gage d'oubli :

— Adieu, Gerhardt, fit-elle.

Il posa sur cette main qu'il avait tant aimée un rapide et dernier baiser :

— Adieu, Lina, murmura-t-il.

Et après cela, les choses prévues arrivèrent.

Les deux mariages firent grand bruit dans Strasbourg. M. Blaumann retrouva l'appui dont il avait besoin; il sentit, le soir de l'union de Friedrich et de Rachel, que son élection de délégué d'Alsace-Lorraine était chose assurée. Il serait présenté à l'empereur dans cette salle d'audience du palais impérial, où le jeune souverain a coutume de se tenir, sous les drapeaux unis des différents Etats de l'Allemagne confédérée. Le monarque impassible aux yeux mystérieux, le chef suprême de la Germania, le féliciterait, d'une phrase brève et haute, de l'exemple de loyalisme que sa soumission aurait donnée...

Lina s'était enfuie; elle n'avait rien voulu voir; elle avait prié son oncle de venir l'attendre à la gare de Metz, afin qu'il la remmenât dans ce presbytère de B.-sur-Moselle, où, après avoir été si heureuse, elle s'apprêtait à tant souffrir. Elle avait abandonné Strasbourg, la place Kléber, le Münster grand et vénérable, tout cela

dont la vue lui était atroce, depuis qu'un Blaumann, dans cette cité reine d'Alsace, avait épousé une Juive d'outre-Rhin! Ah! la chute profonde, le néant des espoirs, le plein épanouissement de la conquête germaine! Elle voyait tout cela; elle ne voulait plus le voir; elle allait à Metz.

Comme le vent était vif, bien que l'on fût en mai; le vieux curé, après le déjeuner, et en attendant que la voiture fût prête, qui devait les conduire dans leur village, consentit à aller avec elle jusqu'au bout de l'esplanade, où il y a des bancs sous le soleil.

Ils s'assirent au pied de la statue de ce Guillaume I[er] qui, pour donner à ses enfants le titre que portaient les Othon le Grand et les Charles-Quint, se fit acclamer empereur d'Allemagne, dans la salle des Glaces de notre palais de Versailles... En face d'eux, au pied de la terrasse, c'était le paysage décrit par Gérard de Nerval : « la chute de la Moselle et ses blanches écumes », l'île Saulcy, les prés Saint-Symphorien, les Vosges bleuâtres... Lina le regarda, ce paysage de grâce, sous les teintes douces de mai, avec des yeux qui ne le voyaient pas. Elle savait seulement qu'ici, où elle était, c'était l'Allemagne, — que là, tout près, c'était la France, et que, pour cela seul, sa vie entière était brisée, son pauvre amour détruit! Elle regardait, et elle songeait à l'affreuse destinée de ces peuples, dont les princes, pour ajouter un fleuron de plus à leur couronne, changent les nationalités...

Puis, comme elle restait immobile, les yeux perdus, le prêtre lui dit doucement, vieillard obligé de consoler :

— Retrouve ton courage, ma Lina; Dieu ne nous manquera pas. Que comptes-tu faire, désormais?

Elle releva de l'horizon de France ses beaux regards attristés :

— Le sais-je, mon oncle? Puis-je m'arrêter à quelque chose? Il faudra bien, dans quelque temps, que je retourne près de maman, près de ma pauvre maman qui souffre aussi! Et mon mal à moi, dans la joie des autres, passera, comme le sien, inaperçu! Et, toute ma vie..., toute ma vie, seule dans ma famille à me souvenir qu'il est une France, toute ma vie, je verrai ceci.

Elle montra autour d'eux les groupes d'officiers, les beaux officiers de l'empereur, qui passaient si tranquilles dans leur redingote bleu clair, avec le sabre à dragonne d'argent... Ils passaient, causant, et de la place d'exercice qui s'étend devant la statue du maréchal Ney, des notes de trompettes s'élevaient en fanfare, résonnaient d'un éclat glorieux dans la majesté de l'après-midi calme. La Germania paraissait triomphante et superbe, après vingt-cinq ans de paix, sous le clair soleil du printemps nouveau...

Pour combien de temps, Seigneur?

Charles de Rouvre.

UN MAITRE DE SAINTE-BEUVE

COMMENT SAINTE-BEUVE DEVINT CRITIQUE ET POÈTE

De récentes polémiques ont rappelé l'attention sur Sainte-Beuve. Le moment est favorable pour reparler de lui et donner au public quelques détails nouveaux sur une crise particulière de sa jeunesse. Etudiant en médecine et interne à l'hôpital Saint-Louis, il n'avait pas tardé à incliner au matérialisme grossier dont l'Ecole de Paris faisait alors profession. Le mal du siècle, ce tourment de la vérité et cette inquiétude de la vie, qui, à la même époque, ont troublé tant d'âmes, et non des moins nobles, l'avait touché lui aussi. Il a lui-même pris soin de nous renseigner sur tout cela. Mais, comment est-il sorti de cette crise? Comment est-il devenu critique et poète? A qui a-t-il dû sa vocation littéraire? Il l'a à peine indiqué. En face de l'aveu sommaire de l'élève, nous pouvons placer aujourd'hui le récit complet du maître qui le releva de ses découragements, lui rendit la conscience de ses véritables aptitudes et lui ouvrit la voie. C'était son ancien professeur du lycée Charlemagne, devenu le fondateur du *Globe*, M. Dubois de la Loire-Inférieure : Dans ses *Souvenirs inédits*, M. Dubois raconte avec détail ce qui se passa entre lui et Sainte-Beuve, « à cette heure qui, dit-il, fut décisive pour son avenir. » Ces pages sont trop curieuses et trop intéressantes, pour que nous ne les plaçions pas en entier sous les yeux de nos lecteurs. C'est tout un chapitre intime de l'histoire littéraire de ce siècle.

« De Boulogne-sur-Mer où il est né, Sainte-Beuve était venu à Paris avec sa mère, veuve; attaché à la pension Landry, il suivait les cours du lycée Charlemagne.

« Il y fut mon élève, en rhétorique, dans l'année 1820-1821, que je ne terminai pas, arrêté au mois de juin par une destitution pour idées libérales. Il se distinguait en français et en vers latins :

en français, il dramatisait un peu trop et perdit par ce défaut le prix de discours français au concours général, où il n'obtint que le premier accessit, avec une composition de beaucoup supérieure cependant, pour le talent, à celles qui furent couronnées.

« Dès ce temps, il montra ses inclinations pour la poésie française par une petite ode intitulée : *Un jeune poète italien au tombeau du Tasse*, que je retrouve encore aujourd'hui dans mes papiers.

« Il redoubla sa rhétorique sous M. Pierrot, au lycée Bonaparte, alors Bourbon.

« Dès ce temps-là, placé sous l'influence de M. Daunou, dont la sévérité morose, l'esprit de prêtre mécontent devenu philosophe, le républicanisme doublement déconcerté et par l'Empire et par la Restauration, voyaient fort en noir l'humanité, le jeune homme inclina tout d'abord aux opinions du dernier siècle, et bientôt aux plus mauvaises, lorsque, élève en médecine à l'hôpital Saint-Louis, il eut sous les yeux tout le côté humble et les misères de l'humanité. L'Ecole de Paris était alors complètement matérialiste.

« Partagé entre ses goûts littéraires et les études de sa profession, il éprouva d'amers découragements, et vint, un jour, lorsque je fondais le *Globe*, rue Saint-Benoît, n° 10, me faire ses confidences. J'ai présente cette heure qui fut décisive pour son avenir. J'étais malade et au lit, et le jeune homme assis à mon chevet, me peignait ses dégoûts et cependant la nécessité d'un état, ses rêves littéraires et l'impossibilité de s'y livrer. Je le relevai, et, sans le précipiter dans la carrière si hasardeuse de la presse où la persécution seule m'avait jeté, je lui prêchai la constance dans sa profession de médecin, en lui montrant des heures possibles à réserver au moins longtemps encore, comme une prière et un culte à son dieu secret. De confidence en confidence, le Joseph Delorme que nous avons connu depuis se révéla tout entier : une sombre mélancolie, une volupté toute sensuelle et triste dans ses satisfactions; une imagination excitée par l'élan lyrique de tous les grands poètes nationaux ou étrangers, tous emportés dans le même mouvement, les doctrines d'Helvétius et de Hobbes dévoraient cette jeune âme. Ma philosophie déiste, puisée dans Rousseau, habituée à l'optimisme et à la résignation chrétienne s'attendrit, et attendrit en même temps l'élève qui se confessait à son ancien maître. Je lui proposai alors de s'essayer dans le *Globe;* et de chercher là à la fois une distraction à ses noires pensées, et l'exercice d'un talent qui voulait de l'air, sans toutefois rompre encore avec la médecine et son hôpital. La place que je pouvais assurer à ses essais, et la

modique rétribution dont notre dévouement et notre modestie à tous se contentait, ne pouvait être une ressource. Ce que je considérais, et ce qu'il considérait de même avec moi, c'était le soulagement de son âme par l'expansion; et je lui citais l'exemple de Gœthe, qui, une fois déchargé, dans son *Werther*, de ses rêveries douloureuses, ne ressentit plus le mal qu'il communiquait ainsi à tant d'autres.

« Il ne s'agissait pas, du reste, de roman ni de poésies sentimentales; mais de travaux positifs, adoucis toutefois par le charme des souvenirs de ses jeunes études, et l'attrait que donnaient alors à la Grèce insurgée ses héroïques efforts et les miracles de ses martyrs. Je lui demandai de suivre dans des esquisses géographiques, mais littéraires et pittoresques sans recherche, les événements quotidiens de cette guerre de l'indépendance que racontaient les grands journaux politiques, et dont le récit était interdit au *Globe* à cause de son caractère purement littéraire. Ces petits tableaux des lieux, mis à côté des faits, devenaient à la fois une lumière et un commentaire nécessaire. La main du jeune écrivain se façonna vite [1]; les voyages anciens ou nouveaux lui fournissaient les couleurs; et, ma sévère critique aidant, nous parvînmes à leur donner une fidélité et une sobriété piquante qui les faisait rechercher. Toutes les îles d'où s'élançaient les hardis brulôts, et où venait fondre ensuite la vengeance des Turcs; toutes ces villes désolées du Péloponnèse, toutes ces campagnes où la hache d'Ibrahim-Pacha portait le ravage, passaient ainsi sous les yeux des lecteurs; et, bien souvent, les journaux politiques empruntaient nos petits dioramas. Le style de Sainte-Beuve se montrait là ce qu'il eût dû rester toujours, et ce qu'il est redevenu depuis les *Causeries du lundi*, avec une liberté, une grâce, une sobriété supérieures, précis, ferme, et dégagé de toutes ces fausses recherches et de ce luxe d'images un peu empâté qu'il contracta dans son passage à travers l'école romantique et dans le commerce de Hugo et du *Cénacle*.

« C'est à moi encore qu'il dut, dirai-je heureusement ou malheureusement, l'entrée dans cette Pléiade du nouveau Ronsard. Le *Globe* était romantique de devise ou plutôt libéral en poésie et en littérature, ennemi de la fausse religion des classiques demeurants du siècle dernier, qui ne connaissaient et ne comprenaient, au fond, ni la Grèce, ni la grande et originale imitation du dix-septième siècle. Nous défendions, mais avec mesure, discrétion, avec la chaste piété de nos fortes études de l'antiquité, et la tradition du goût national, le droit de nos jeunes poètes à l'innovation et le

[1] Il débuta, le 4 novembre 1824, par un article sur Chio.

libre échange entre toutes les littératures. Lamartine et Béranger réalisaient en poésie lyrique nos espérances. Hugo et ses jeunes amis nous plaisaient par leurs efforts, mais nous impatientaient souvent par leurs écarts, le chef du Cénacle surtout. Les vrais Globistes, c'est-à-dire les élèves de l'École normale, et le goût, si délicat et si ferme de M. de Rémusat s'offensaient de ce luxe faussement oriental, et de ces essais toujours visant au sublime, et retombant quelquefois dans la charge, que, depuis, et sans épigramme, nos sculpteurs et nos peintres ont mis si fort à la mode. Donc l'auteur des *Odes* qui n'était pas encore, comme il le prétendit depuis le Mahomet du théâtre, rencontrait des juges sévères, et qui, même, me semblaient à moi, dans mon ordinaire impartialité (pourquoi ne me donnerais-je pas ce mérite!) un peu injustes. Je venais de lire le recueil que m'avait adressé le poète [1], et je l'avais visité dans son modeste et charmant réduit de la rue de Vaugirard. — Là, dans l'entresol d'un atelier de menuiserie, j'avais vu, dans un tout petit salon, un jeune père et une jeune mère balançant dans leurs bras un enfant de quelques mois, et lui enseignant à joindre ses petites mains pour la prière en face de quelques jolies copies et gravures des madones et des enfants Jésus de Raphaël. Bien que toujours un peu arrangée, la scène cependant naïve et sincère, car les traits du cœur y perçaient à tout moment, surtout chez la jeune mère, m'avait touché et ravi. Je voulus être juste, et l'écrivain libéral se promit de relever le poète monarchique de la muse française du rang que lui assignait notre dédain un peu superbe d'héritiers légitimes de la Révolution française; car c'était là notre vraie devise, au moins notre prétention.

« J'avais formé le dessein de faire moi-même l'article de réhabilitation. Mais distrait, emporté par les mille soins d'une feuille naissante, je remettais de jour en jour, et je craignis de perdre l'heure. Je remis donc le livre à Sainte-Beuve, lui disant de lire, de me communiquer ses impressions et son jugement auxquels je mêlerais les miens; ce qui fut fait, et vite mis en œuvre; et deux articles étendus firent prendre, pour la première fois, le rôle et la férule de critique à mon jeune et brillant paysagiste hellénique.

« L'effet que je cherchais fut produit. Hugo, reconnaissant, voulut connaître et remercier le nouvel et bien désintéressé chevalier qui entrait en lice pour lui. Ils se prirent vite d'affection l'un pour l'autre. Hugo a, dans le commerce intime, — il avait, du moins, alors, — et de l'attrait et une sorte d'autorité impérieuse qui devait aisément subjuguer Sainte-Beuve dont l'esprit a quelque

[1] *Les Odes et Ballades.*

chose de féminin, et à qui, dans sa mobile et facile inconstance, il faut toujours un maître du moment. Il était poète, en secret, se cachant à nous autres, philosophes, historiens et critiques du *Globe*. Solitaire, il s'était livré à quelques jeunes amis, ses compagnons d'études, auxquels il ne confiait toutefois ses essais de poésie qu'à regret et d'une main avare. Dans le Cénacle, où on l'attira vite et où il manquait un critique à la main leste et vive, qui pût servir de héraut aux doctrines et aux œuvres qui sortaient du sanctuaire, on sut ou se faire ouvrir le portefeuille qui contenait ses tristesses et ses ironies douloureuses, ou hâter et presser, par l'éloge, cette muse un peu laborieuse et rebelle à la souplesse, à la grâce d'un rythme naturel et libre. On lui prêcha, et de théorie et d'exemple, la versification rompue, l'enjambement, le rayonnement des images; on le loua beaucoup de ce qu'il tentait, comme on se loue toujours dans les petits cercles; et, au lieu des conseils de cette froide raison presbytérienne du *Globe*, il n'entendit plus que des hymnes, qu'il allait payer en hymnes pareils, et bientôt, en âpres attaques contre ceux-là même qui lui avaient ouvert la carrière, et dans les rangs desquels il combattait encore, écrivant son *Tableau du seizième siècle*, sous mes conseils qu'il aimait et souffrait par une habitude déjà vieille [1]. »

« Je causais avec lui longuement, écrit encore M. Dubois, à toutes voiles d'esprit et d'audace en tous sens : il écoutait, faisait son profit [2]. »

Ce fut ainsi que M. Dubois révéla à Sainte-Beuve sa véritable vocation, l'arracha aux études médicales et le conquit à la critique et à la poésie. C'est en grande partie à lui, à son influence, à sa direction, que la France doit le plus grand critique qui l'ait illustrée en ce siècle. Ce n'est pas le moindre service que le fondateur du *Globe* ait rendu aux lettres françaises.

Ce service, Sainte-Beuve l'a reconnu, quelques années après, et « à une époque où déjà il était passé dans une autre atmosphère [3] », en dédiant son premier ouvrage, le *Tableau critique de la poésie française au seizième siècle* (1828), au maître qui lui avait ouvert la carrière. Dans la suite, il oublia plus d'une fois ce qu'il lui devait. Je ne parle pas du duel fameux qui, au lendemain de la révolution de 1830, les transforma un moment en adversaires. Ce n'avait été là qu'un nuage, et malgré certaines infidélités du critique, les relations demeurèrent longtemps cordiales. Je n'en veux d'autre preuve que les procédés et les correspondances qu'ils

[1] *Souvenirs inédits* de M. Dubois.
[2] *Ibid.*
[3] Mot de M. Dubois.

échangeaient encore plus de dix ans après. Sainte-Beuve continuait d'adresser à M Dubois tout ce qu'il publiait. En 1843, il venait d'ajouter à l'envoi de ses études sur La Rochefoucauld, La Bruyère et Mme de Longueville, la dernière édition de son *Tableau du seizième siècle*. M. Dubois lui écrit d'Issy, le 24 juillet : « Mon cher Sainte-Beuve, cet hiver, quand j'étais malade, j'ai reçu de vous un souvenir qui m'a été cher, comme tout ce qui me viendra de vous... Je ne vous ai point répondu parce que je voulais vous lire auparavant, parce qu'ensuite, relevé de mon lit, j'ai été emporté par ce tourbillon des affaires où le recueillement d'une lecture de goût n'est pas permis. Mais enfin, depuis un mois, quelque loisir m'est venu à mon ermitage; j'en ai profité pour régler ce que j'appellerais mes comptes d'esprit et d'affection. J'ai repris vos deux livres et quelques autres restés si longtemps devant moi et attendant leur heure. Il la fallait paisible et loin du bruit politique. Votre tableau du seizième siècle m'a rappelé un temps déjà bien loin de nous, dont presque seul vous avez prolongé et maintenu le souvenir. Pauvre *Globe!* colonie venue et formée des quatre vents de l'horizon, et si parfaitement, si longtemps unie pour le bien, pour la vérité, pour l'art! Jeunesse de tant d'esprits et de tant d'âmes d'élite, si fervente et si désintéressée! Prélude de tant de fortunes diverses, presque toutes, hélas! précipitées et perdues, malgré l'élévation de quelques-unes, dans des voies stériles, loin du but espéré et cherché! Bien souvent, dans la *Revue des Deux Mondes*, il vous est arrivé, et tout récemment encore, de sonner l'appel à la troupe dispersée et de lui demander comme un second âge, et personne ne répond à votre voix, même ceux qu'elle émeut le plus. C'est ce que nous nous disions, un soir de rencontre, cet hiver, M. de Rémusat et moi. Vous nous faites battre le cœur, mais il y a un froid d'âge et de situation, des liens de devoir qui enchaînent. Cependant, pour ce qui est de moi, ces appels au moins me réveillent et me font, non pour le public, mais bien caché et bien solitaire, retourner à des études chéries et trop délaissées. Qu'en sortira-t-il? Rien peut-être[1]. »

Et Sainte-Beuve de lui répondre, quelques jours après : « Mon cher monsieur Dubois, vous êtes de ceux vers lesquels la pensée se reporte le plus souvent et le plus particulièrement, lorsqu'on se souvient des meilleures et des plus fructueuses années de sa jeunesse; de celles où l'on a acquis ce qu'on ne fait plus ensuite que prolonger et dépenser au dehors. Car le dedans ne se renouvelle pas. Votre part a été belle et grande, si on la mesure à

[1] Lettre du 24 juillet 1843.

l'influence directe et effective sur les esprits. Tout ce que vous laisseriez échapper de pages nouvelles ne feraient que procurer la justice à celles que nous n'avons pas oubliées. Ne nous les refusez pas, si elles se présentent à votre plume dans quelqu'une de ces saisons de court loisir. Nul parmi ceux qui vous ont connu ne doute que, dans cette région de la pensée, vous ne soyez toujours présent[1]. »

Ce fut surtout après l'avènement du second Empire (était-ce parce que la politique les avait jetés dans des camps opposés?) que Sainte-Beuve reprit volontiers sa petite guerre d'épigrammes et de coups d'épingle à l'ancien directeur du *Globe* et à ses amis, en y mêlant parfois, selon son habitude, des retours inattendus d'éloge. « On lit M. Sainte-Beuve, on aime à le lire et il vous irrite en vous charmant, écrivait en 1868 M. Laurent Pichat, à propos de l'étude sur J.-J. Ampère, que venait de publier la *Revue des Deux Mondes*; plus il avance dans la vie, plus il sait de choses, plus il ose en dire. Quelles intéressantes ingratitudes! quelles trahisons exquises! Si l'on définissait le critique d'après M. Sainte-Beuve, on l'assimilerait au chat. Le ronron est près du coup de griffe, et qui dira que ce coup de griffe n'a pas l'intention d'être une caresse?... M. Sainte-Beuve caractérise ses contemporains avec une grâce malicieuse qui doit être signalée... Il se montre heureux dans ses aperçus, excepté pour M. Dubois qu'il cherche à mordre, et dont il a fait un éloge excellent, à force de taquineries enchevêtrées[2]. »

Quant à M. Dubois (son journal intime en fait foi), il garda toujours pour l'élève auquel il avait su donner la conscience de son génie une tendresse involontaire et une sorte de faiblesse quasi paternelle. Du fond de sa retraite, il lisait avec attention toutes ses œuvres, suivait avec curiosité toutes ses évolutions. Il avait avec lui ce qu'il appelle un *compte ouvert* où tout était inscrit à l'actif comme au passif. L'une de ses occupations favorites et de ses plus vives jouissances était de lire les articles que Sainte-Beuve écrivait dans la *Revue des Deux Mondes*, ceux qu'il publiait chaque lundi, d'abord dans le *Moniteur universel*, puis dans le *Constitutionnel* et dans l'*Opinion nationale*; et non seulement, il les lisait, mais il les résumait, les commentait pour lui, se plaisant à noter toutes les variations, tous les caprices presque féminins de ce mobile esprit.

Il est sans illusion sur le caractère de l'homme : « Sainte-Beuve, écrit-il, a, depuis longtemps, jeté le froc de tous les couvents; il

[1] Lettre du 2 août 1843.
[2] Laurent Pichat, article du *Phare de la Loire*, 27 novembre 1868.

n'est plus que du sien; si quelquefois il semble prendre la robe quelque part, regardez bien, ce n'est qu'un *domino;* le vrai pourpoint est dessous[1]. » Il fait ses réserves sur le talent lui-même. « C'est un réaliste, dit-il, mais non pas naïf et désintéressé; un réaliste qui aime à désenchanter, à déconcerter, à détruire les illusions. Et, est-ce bien alors la vérité, la réalité? Non, c'est la passion des humbles côtés de la nature humaine, et qui dit passion dit erreur. Aussi, pour une infirmité trouvée dans un homme d'élite, croit-il que le mauvais fonds de nous-même est le tout, et calomnie-t-il ainsi involontairement, quand il croit n'avoir touché que le vrai[2]? » C'est, dit-il encore quelque part, « l'Epicurien de la critique... le moraliste des petits replis excelle; le peintre à grands traits fait défaut; les œuvres ne sont pas dessinées avec puissance ni jugées d'assez haut, à leur place, dans leur temps même, dans leurs rapports et leurs différences avec les maîtres du même genre. Ce n'est pas une vaine et chimérique étude que la recherche des lois immuables de l'expression du beau; et, sans s'enfoncer dans le détail de la philosophie de l'art, si elle ne circule pas autour de vos portraits et de vos paysages, peut-on s'étonner de les voir passer au noir au bout de peu de temps[3]? »

Mais ce qu'il admire sans réserve, c'est « l'épanouissement merveilleux de ce style transparent, précis, incisif, à la fois lame d'acier le plus finement trempé qui pénètre jusqu'aux fibres les plus intimes et, en même temps, velours de réserve et de sous-entendu, qui passe en caressant sur la plaie faite ou à faire au besoin[4]. »

Il sent vivement les égratignures que l'ancien élève ne lui épargne pas; mais il reste jusqu'au bout séduit par son incomparable maîtrise, par ce qu'il appelle « une distinction de pensée et un art d'expression merveilleux »; et, en dépit de tout, il ne peut se défaire d'un goût très vif et d'une involontaire sympathie pour ce talent dont il se croyait un peu le père. Il écrivait, en 1865, dans son journal intime : « J'aime cet esprit à ses soixante ans, plus jeune et plus brillant qu'en sa fleur première, comme je l'aimais à son éclosion de dix-sept, sous ma férule de maître, et, plus tard, à vingt-quatre, sous mes conseils de critique, qui lui ont ouvert la carrière. Depuis deux ou trois ans surtout qu'il me semble peu à peu dépouiller ses malices aigres et ses coups fourrés d'amour-propre, le calme et la paix semblent s'établir dans cette

[1] *Souvenirs intimes,* 1862.
[2] *Ibid.*
[3] *Souvenirs inédits.*
[4] *Souvenirs inédits.*

intelligence à mesure qu'elle monte. La justesse si fine des jugements ne touche plus les défauts que pour les expliquer, sans les fustiger d'âpres et mordantes épigrammes, rendues plus amères par le demi-voile même dont elles se couvraient. C'est la vraie justice qui parle, avec sympathie pour tout ce qui est beau, pur et bon. Même là où la philosophie un peu désespérée du juge laisse échapper ses lueurs sombres, il y a la douceur d'un beau soir qui perce à travers et malgré le brouillard froid des profondeurs. Cette philosophie elle-même, par cela seul qu'elle s'avoue nettement, hardiment, atteint à la sérénité sur la philosophie et les croyances d'autrui, et elle les dessine avec fidélité[1]. »

Etait-ce, comme le dit M. Dubois, apaisement de l'âme et sérénité du soir, toujours est-il qu'avec les années, la mémoire et la justice semblèrent revenir à Sainte-Beuve. « Rentrez dans vos souvenirs et vivez à reculons, écrivait-il déjà, en 1861, en parlant de Béranger. C'est refaire du printemps et voici l'hiver qui vient. » Ce fut sous l'empire de ce sentiment, à la fois profond, touchant et gracieux que, deux ans à peine avant sa mort, il écrivait à M. Jules Claretie : « M. Dubois, créateur et fondateur du *Globe*... est un homme d'un talent et d'une verve fort remarquables. Nul plus que lui ne serait à même de renseigner un jeune critique sur tout le mouvement de la littérature française de 1815 à 1830. Il a marqué par quantité d'articles, mais surtout par ses vues, son excitation, son stimulant. Nul ne sait mieux que lui l'histoire littéraire sérieuse de cette période de la Restauration. Il porte aujourd'hui la peine d'avoir délaissé les lettres... Mais que de beaux ouvrages je lui ai entendu ébaucher, le matin, après une nuit d'insomnie ! que de beaux romans vendéens et chouans à la Walter-Scott ! que de beaux projets d'histoire du christianisme avant Renan ! Et tout cela s'est perdu en improvisations[2] ! »

Cette lettre rendue publique avait vivement touché M. Dubois. La mort de Sainte-Beuve survenue moins d'une année après[3] l'émut jusqu'au fond de l'âme. « Je lis tristement dans le *Temps* d'hier soir la nouvelle de sa mort, écrit-il dans son journal... Les souvenirs prévalent sur les sentiments qui ont dû me tenir séparé de lui, malgré ses gracieux retours depuis trois ans... Parmi tout ce jeune essaim du *Globe*, après mes trois ou quatre vraies amitiés, Sainte-Beuve était celui qui me touchait de plus près, et, dussé-je paraître insolent de cette assertion, j'ai agi sur lui... Je perds l'un des derniers et plus vifs plaisirs de ma vieillesse. Cette critique si

[1] *Souvenirs inédits de M. Dubois*, 1865.
[2] *Petit Journal*, n° du 21 novembre 1868.
[3] Le 14 octobre 1869.

fine et si délicate dans une langue devenue du meilleur timbre n'aura pas de successeur... Si le moraliste à doctrines désolantes a trop souvent mêlé à ses belles études l'âcreté de ses rancunes ou ses soudains accès de nerfs, il n'en a pas moins jeté des jours profonds et vrais sur plus d'une maladie de notre âge... L'éminent et rare écrivain a été, depuis quarante ans, la postérité prématurée pour toutes les gloires de son temps, grandes ou petites; il demeurera le mémoire à consulter inévitable, nouveau dictionnaire de Bayle, avec la supériorité de l'intelligence et le style qui fait tout vivre [1] ».

C'est ainsi que, malgré tout ce qui les séparait, ces deux belles intelligences n'avaient cessé d'avoir du goût l'une pour l'autre, et qu'involontairement et à leur insu, elles s'étaient rapprochées dans la piété des souvenirs et le désintéressement des derniers jours.

En restituant à M. Dubois la part qui lui revient dans la vocation littéraire de Sainte-Beuve et dans la genèse de son talent, nous avons fait acte de justice; et il nous semble que les rapports du maître et de l'élève, tels que nous venons de les raconter, aident à mieux comprendre et à mieux juger Sainte-Beuve en éclairant d'une plus vive lumière certains traits déjà connus de son caractère et de son esprit.

Adolphe Lair.

[1] *Souvenirs inédits.*

LE DUEL ET L'ESCRIME

DANS L'ARMÉE

EN FRANCE ET L'ÉTRANGER

LES TRIBUNAUX D'HONNEUR

L'intérêt qui s'attachait déjà, du temps des soldats de métier, à la question du duel dans l'armée, semble avoir encore augmenté depuis que l'obligation générale du service militaire entraîne, pour la majorité des Français, le régime de la caserne. Sans parler de la sollicitude des mères naturellement désireuses de connaître le sort réservé à leurs fils sous les drapeaux, chacun, maintenant, est porté plus ou moins à s'éclairer sur ce qui se passe à l'intérieur de la famille militaire. A propos du duel dans l'armée, combien de fois avons-nous été interrogés! Grâce à l'aimable hospitalité du *Correspondant*, nous tentons, aujourd'hui, d'entrer dans quelques explications sur cette question toujours actuelle, en réponse à nos interlocuteurs passés... et futurs.

Exposer les origines du duel militaire et les phases qu'il a traversées en France jusqu'à nos jours; montrer comment il a été envisagé, aux différentes époques, dans ses rapports avec le *point d'honneur;* faire connaître les appréciations dont il est l'objet de la part de quelques hommes de guerre; commenter sa jurisprudence actuelle; indiquer les interprétations auxquelles donne lieu l'application de ses conséquences pénales; rechercher les causes du mouvement de décroissance qu'il subit; mettre en parallèle l'armée française et les principales armées étrangères en ce qui touche à sa répression, et faire ressortir la mission des tribunaux d'honneur organisés chez quelques puissances pour régler les affaires d'honneur entre officiers; enfin, examiner le rôle de l'escrime militaire, les variations de son enseignement et son influence possible sur la fréquence des rencontres, tant en France qu'à l'étranger, tel est le but que nous nous sommes proposé, tels sont les sujets les plus

importants que nous abordons dans cette étude. C'est une monographie du duel militaire, aussi complète, quoique succincte, qu'il a été en notre pouvoir de le faire. Nous en avons écarté ce qui est technique et doctrinal. Comme il ne s'agit pas ici d'un traité de morale ni d'une thèse sur le duel en général, nous avons laissé de côté les points de vue philosophique et religieux.

Ce sont les mœurs militaires de la Germanie qui ont engendré le duel. A l'origine, il servait d'épisode aux actions de guerre. Favorisé dans son développement par l'état d'hostilité en permanence, il devint bientôt, selon l'expression de Montesquieu, « une licence générale de se nuire ». L'excès même du désordre eut pour effet de rendre nécessaires certaines règles destinées à y mettre un frein. De là, le duel légal ou *judiciaire*, pratique barbare, mélangée de superstitions, qui commença à avoir cours dans les premiers siècles de la monarchie française et resta en vigueur jusqu'au quinzième siècle. La féodalité, en transformant chaque vassal en soldat, perpétua l'esprit guerrier qui était particulièrement propre à entretenir le goût et la coutume des combats singuliers. Par là s'explique comment le duel se trouva être et resta, même après la création d'une armée permanente, l'apanage de la noblesse et de ceux qui avaient le droit de porter des armes. L'épée large, à deux tranchants, armait le bras du gentilhomme combattant à pied; à cheval, il se servait de la lance. Quant aux roturiers, ils ne pouvaient vider leurs différends qu'avec le bâton et rentraient dans le droit commun pour les combats qu'ils se livraient entre eux.

Les tournois et les pas d'armes étaient des simulacres de duels; ce sont eux et non les duels juridiques qui ont revêtu le caractère d'un *combat pour l'honneur*, et donné ainsi naissance à la chevalerie.

L'appareil compliqué et bizarre des combats judiciaires ayant disparu définitivement au milieu du seizième siècle, le duel, sans être « libre », comme chez les conquérants de la Gaule, se multiplia jusqu'à devenir une « mode », une sorte de folie contagieuse d'autant plus dangereuse pour la sûreté des personnes que les rois ne tentaient rien de sérieux dans la pratique pour en arrêter le cours. Dans les dernières années du seizième siècle, plusieurs milliers de gentilshommes périrent en duel.

Avant 1602, il n'existait que d'anciennes ordonnances contre « ceux de la noblesse et *autres faisant profession de porter les armes* », qui « se voulaient venger eux-mêmes ». Un édit de 1602 les déclara coupables de lèse-majesté, punit leur crime de la peine de mort et institua comme *juges du point d'honneur* le connétable, les maréchaux de France, les gouverneurs et les lieutenants géné-

raux des provinces. Le même édit promettait des offices et des pensions aux dénonciateurs des duellistes [1].

L'édit de 1602 et celui de 1609, si sévères que fussent leurs dispositions, n'apaisèrent pas ces luttes homicides. Richelieu lui-même, malgré quelques exemples terribles de répression, ne réussit pas non plus à désarmer la fureur des duellistes. Décimée par l'impitoyable cardinal, la noblesse fut reconstituée par Louis XIV, à la fois pour rehausser l'éclat de sa cour et pour servir d'instrument à ses conquêtes; aussi le duel fut-il poursuivi, sous son règne, non seulement comme une atteinte à l'autorité du souverain, au prestige du chef de la noblesse, mais encore comme une infraction à la discipline militaire.

L'organisation définitive du *tribunal du point d'honneur*, constituée avec les maréchaux de France pour juges suprêmes, remonte à un édit de 1643. Les juges du point d'honneur avaient pour mission, dans le jugement des différends où l'honneur était en jeu, non de se prononcer sur les faits acquis, mais de prévenir les rencontres. Ils intervenaient en conciliateurs des parties, ordonnaient, s'il y avait lieu, la réparation à accorder à l'offensé, et, dans certains cas, infligeaient à l'offenseur, soit la prison ou le bannissement, soit l'amende. Le refus de comparaître devant les juges du point d'honneur et la désobéissance à leurs ordres entraînaient des pénalités déterminées. Cette juridiction exceptionnelle, véritable sauvegarde de l'honneur de ceux que l'on considérait alors comme les seuls qui en fissent « profession expresse », a disparu avec la Révolution, et n'a point son analogue dans la constitution actuelle de l'armée française, mais, ainsi que nous le verrons plus loin, on la retrouve aujourd'hui, jusqu'à un certain point, dans son principe et son esprit, sous le nom de *tribunal d'honneur*, au nombre des institutions militaires de quelques puissances. Ajoutons que tout en réservant, en faveur des gentilshommes et autres portant les armes pour le service du roi, le principe de faire régler leurs différends par les maréchaux de France, Louis XIV édicta les pénalités les plus rigoureuses contre les duellistes.

Au moment où l'initiative royale plaçait les lois de l'honneur sous la garde des représentants les plus élevés de la noblesse et de l'armée, quelques-uns de ceux dont elle assumait ainsi la protection, réussissaient à trouver en eux-mêmes les moyens de seconder efficacement ses efforts. Dans leur volonté arrêtée de guérir la plaie invétérée du duel, un certain nombre de gentilshommes, tous mili-

[1] D'après une prescription analogue de l'ordonnance de 1686, le soldat qui donnait avis d'un duel recevait son congé et une gratification de 150 livres.

taires d'une bravoure éprouvée, s'engageaient, en effet, sous la foi du serment, non seulement à ne jamais porter ni accepter de cartel et à ne pas servir de seconds dans les duels qu'on leur proposerait, mais encore à manifester en toute circonstance « la détestation qu'ils faisaient du duel ».

Cette association, d'un genre tout nouveau, s'était fondée sous les auspices de M. Olier, curé de Saint-Sulpice, qui, selon l'expression du cardinal de Bausset, avait imaginé, « pour suppléer à l'insuffisance des lois, d'opposer l'honneur à l'honneur lui-même ». La déclaration écrite des gentilshommes fut reçue par lui, de la main de chacun d'eux, le jour de la Pentecôte de l'année 1651, dans la chapelle du séminaire, en présence d'une assistance distinguée[1]. Les deux seuls noms d'associés qui soient parvenus jusqu'à nous sont ceux du marquis de Fénelon, neveu de l'archevêque de Cambrai, et du maréchal (alors lieutenant général) de Fabert, gouverneur de Sedan. L'ardeur que l'un et l'autre avaient montrée, dans leur jeunesse, pour les combats singuliers, les désignaient au choix du fondateur de Saint-Sulpice.

Cette manifestation solennelle eut un retentissement considérable. Les éloges dont le prince de Condé appuya les gentilshommes qui avaient pris cette généreuse résolution lui valurent un bref de félicitations du Pape; il écrivit au marquis de Fénelon : « Il faut, Monsieur, être aussi sûr que je le suis de votre fait sur la valeur, pour n'être pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier une telle glace. » La déclaration reçut l'approbation du tribunal des maréchaux de France, de cinquante docteurs en théologie de la Sorbonne, et d'un grand nombre d'évêques. Dans plusieurs provinces, les gouverneurs incitèrent la noblesse à suivre l'exemple donné par les associés de Paris. Par ordre du roi, le marquis de Fénelon recueillit lui-même les signatures de la cour. Enfin, quelques années plus tard, Vincent de Paul écrivait au Supérieur des Lazaristes, à Rome, pour obtenir une bulle papale en faveur de l'association[2].

[1] On lit, dans un *Essai historique et critique sur le duel*, publié en 1819, que « la déclaration [de 1651] des gentilshommes était une offense au moins indirecte à l'autorité royale qui n'avait pas besoin de l'assentiment isolé de quelques particuliers pour faire respecter ses lois ». Ce n'est qu'à titre de curiosité que nous reproduisons ici cette appréciation, d'ailleurs peu justifiée, d'un acte qui reçut, comme on le verra plus loin, l'adhésion significative de Louis XIV; elle émane, en effet, de l'auteur célèbre de la *Physiologie du goût*, Brillat-Savarin qui était, comme on le sait, conseiller à la Cour de cassation.

[2] Au Parlement anglais, du temps de sir Robert Peel, un député demanda qu'il fût avisé aux moyens d'abolir le duel. Dans la discussion

Sous Louis XV, le Parlement continua à enregistrer des édits sur les duels, toujours aussi sévères, et le tribunal des maréchaux de France ne cessa pas de fonctionner, mais les dispositions à la tolérance manifestées par le régent à l'égard des duellistes avaient suscité une véritable fièvre de rencontres qui se prolongea pendant une grande partie du dix-huitième siècle. Dans certains régiments, les officiers faisaient montre des affaires d'honneur qu'ils avaient eues, et exigeaient presque que leurs camarades en comptassent un certain nombre. Ce redoublement de duels ne se fit pas sentir seulement parmi les gentilshommes, il s'étendit aussi aux bas officiers et aux soldats, malgré la rigueur de la répression. Ce n'est pas qu'antérieurement les soldats ne missent pas déjà, assez souvent, l'épée à la main pour vider leurs querelles, — de tout temps ils ont suivi plus ou moins l'exemple de leurs officiers, — mais à l'époque où nous sommes arrivé, se rendre sur le pré à la moindre occasion, au moindre propos, était presque de règle parmi eux. Les duels avaient lieu, tantôt entre camarades du même corps, tantôt entre soldats d'armes ou de corps différents. Parfois, l'honneur du régiment à soutenir contre un régiment rival donnait lieu à de véritables combats rangés. Il est vrai de dire que, dans certaines circonstances, pour épargner à leurs soldats les pénalités terribles qui attendaient le provocateur et le survivant, les officiers s'employaient eux mêmes à faire le mystère sur la rencontre.

S'il faut en croire Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, celui que ses contemporains surnommaient le *Singe de Jean-Jacques*, c'est principalement dans la bourgeoisie, d'une part, et, de l'autre, dans le régiment des gardes françaises, que l'épidémie du duel avait sévi sous Louis XVI. Quoi qu'il en soit, le relâchement dans la répression est sensible pendant les quelques années qui précédèrent la Révolution; le tribunal du point d'honneur lui-même y participa : son président, le maréchal de Richelieu, ne craignit pas d'assister à un duel comme unique témoin (un des champions était le général marquis Dumas, père et grand père des deux Dumas).

La loi du 16 août 1790, en supprimant la juridiction des maréchaux de France, dépouilla le duel des lettres de noblesse que lui avait conférées Louis XIV. On cessa de se battre par privilège royal. La répression du duel rentra désormais dans le droit

que souleva sa motion, il fut question d'une société composée de personnages éminents de l'armée et de la société civile, assez semblable à celle dont M. Olier s'était fait l'initiateur. Un des moyens auxquels recourait cette association pour remplir le but dont il s'agit, consistait, en effet, à exiger de ses membres l'engagement de répudier publiquement tout défi et toute acceptation de cartel.

commun. Le code pénal de 1791, non seulement ne se prononça pas sur le duel, mais le passa sous silence comme crime ou délit. Ainsi que devait le faire ressortir plus tard (1837) M. Dupin, dans un réquisitoire resté célèbre, il n'y avait pas, en réalité, de lacune dans ce code : celui qui blessait ou tuait un homme en duel commettait un meurtre ou un homicide. Tandis que la législation ancienne punissait la provocation, c'est-à-dire le duel même sans blessure, la nouvelle, le considérant comme un attentat à la vie humaine, ne tenait compte que des résultats matériels de la rencontre. Le code pénal de 1810 resta muet sur le duel comme celui de 1791.

Le duel ne disparut donc pas avec la Révolution. Il ne fit que se transformer. Le préjugé du point d'honneur, essentiellement aristocratique à son origine, devait gagner bientôt toutes les classes de la société.

Au début de la Révolution, les duels étaient assez fréquents, surtout entre les membres des assemblées politiques; au contraire, ils devinrent très rares sous la Convention, le Directoire et le Consulat. On n'en constate qu'un petit nombre sous l'Empire; ce furent alors des duels militaires, dont quelques-uns sont restés célèbres; l'empereur les tolérait à peine.

Au lendemain des désastres où sombra l'Empire, il y eut comme une explosion de combats singuliers dont les hommes politiques, les parlementaires et les officiers firent les frais. Les duels entre militaires et entre civils et militaires, sous la Restauration, ont largement défrayé l'histoire et la chronique; malgré leur intérêt épisodique, ce n'est pas dans cet historique succinct que nous pouvons leur trouver une place. Rappelons seulement que les champions militaires de cette époque furent principalement les blancs et les bleus, autrement dit les jeunes gardes du corps et les anciens officiers de l'Empire en demi-solde, les uns ardents à rechercher les occasions de montrer qu'ils savaient se servir de leur épée, les autres mal résignés à laisser se rouiller dans le fourreau celle qui avait déjà fait ses preuves.

Chose curieuse, on rencontre le mot de duel dans l'ordonnance royale du 2 novembre 1833 portant règlement sur le service intérieur des troupes; il y est prononcé à l'occasion des devoirs du caporal de chambrée. Le règlement indique bien les sous-officiers auxquels le caporal doit rendre compte du duel qui arrive à sa connaissance, mais il est muet sur ce que les sous-officiers auront à faire en pareil cas.

Tandis que bleus et blancs ferraillaient à l'envi en champ clos, la Cour de cassation et les cours royales discutaient vivement la

question de savoir si le duel était punissable pour le meurtre ou les blessures qu'il entraîne, ou s'il y avait impunité, quelles que fussent ses conséquences. Dans un projet présenté en 1829 à la Chambre des pairs, et qui ne reçut point d'exécution, le duel était envisagé selon le premier point de vue. M. Dupin se prononça dans le même sens, en 1837, dans le réquisitoire auquel nous avons déjà fait allusion, et qui fixa définitivement la jurisprudence en matière de duel. Depuis, à différentes époques, et même dans ces dernières années, nos assemblées politiques ont été saisies de projets de loi tendant à la répression du duel comme crime ou délit spécial; aucun d'eux n'a abouti[1].

Depuis 1830 jusqu'à nos jours, les duels, en général, ont progressivement diminué; on peut même faire remonter ce mouvement de décroissance continu aux dernières années du dix-huitième siècle, sinon à la Révolution. Dans cette appréciation, nous accordons la même importance à des rencontres inoffensives qu'à des duels rendus retentissants par des circonstances dramatiques ou par la qualité des personnes. En particulier, les duels entre officiers ont suivi la même progression descendante, non infirmée, d'ailleurs, par la recrudescence passagère que nous avons signalée sous la Restauration. Il en a été de même des duels de sous-officiers et de soldats. On constate aussi, dans les écoles militaires, une diminution de la fréquence des duels. Pour ne parler que de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, la fièvre des rencontres qui y a sévi sous la Restauration et le gouvernement de Juillet s'est bien calmée; il y a longtemps qu'on ne s'y bat plus au compas et à la baïonnette[2]. Ainsi, le duel militaire, celui qui a donné naissance aux

[1] En 1851, M. Valette, représentant du peuple, rédigea un remarquable rapport sur un certain nombre de propositions relatives au duel. Les autres propositions sont, de M. Herold en 1877, de M. Griffe en 1883, de Mgr Freppel en 1888, de M. Cluseret en 1889, de M. Maxime Lecomte en 1892, et de M. l'abbé Lemire en 1895; toutes condamnent le duel et tendent à demander sa répression comme délit spécial. Une seule, celle de M. l'abbé Lemire, vise à part le duel militaire.

L'Académie des sciences morales et politiques vient de recevoir communication (7 avril 1900) d'un mémoire sur *le duel et les modifications à y apporter*, rédigé par M. le prince Georges Bibesco, en collaboration avec M. le duc Féry d'Esclands. Réduire le plus possible le nombre des rencontres, en les limitant à des cas vraiment sérieux, paraît avoir été le principal but des auteurs. La lecture de ce mémoire a amené M. Arthur Desjardin à émettre le vœu que l'on consacrât par une loi nouvelle les principes posés en 1851 par M. Valette.

[2] Au lendemain de la guerre de 1870-71, le général Hanrion, commandant l'Ecole, donna son assentiment à quelques rencontres entre *officiers-élèves*. En 1872, le ministre de la guerre ne jugea pas à propos d'étendre aux élèves des promotions normales l'autorisation que demandait pour eux

autres et qui leur a pour ainsi dire servi d'exemple, continue à évoluer vers un ralentissement marqué.

La diminution du nombre des duels depuis soixante ans, — pour ne pas remonter plus haut, — tient à diverses causes, parmi lesquelles nous indiquerons celles qui nous ont plus particulièrement frappé. Tout d'abord l'armée n'a pas eu part, dans ce laps de temps, à la lutte des opinions politiques qui a divisé le pays à plusieurs reprises; jusqu'en 1870, son activité a été entretenue par une suite de guerres pendant lesquelles les querelles privées ont fait à peu près trêve devant les périls partagés et les préoccupations patriotiques. Après la guerre franco-allemande, le courant de travail, déterminé par la rénovation projetée de nos institutions militaires, a groupé assez étroitement les officiers dans une pensée commune de revanche, bien faite pour éloigner de leur esprit les velléités de discorde et les sujets de ressentiment particulier. L'ordre et la régularité que la cruelle expérience de la guerre de 1870 et les efforts réunis des législateurs et des hommes de guerre ont permis d'introduire dans toutes les branches de l'organisation de l'armée, n'ont pas été non plus sans influer sur l'union des membres de la grande famille militaire, sur l'unité morale du corps d'officiers : quand tous les éléments d'un organisme sont à leur place normale, il en résulte, pour le fonctionnement de l'ensemble, une pondération et une harmonie qui les préservent contre la violence des chocs. Le prince de Ligne a exprimé une pensée analogue, à propos du duel en général, lorsqu'il a écrit, en faisant allusion à l'état social de la France (vers la fin du dix-huitième siècle) où il ne voyait que confusion : « C'est en France qu'on se bat le plus. Qu'on ne s'imagine pas pour cela qu'on y soit plus brave qu'ailleurs; c'est parce que c'est le pays où tout est le plus confondu. Dans les autres, tout est classé : de là, une sorte de subordination et d'harmonie qui doit bannir les disputes et les combats. »

Une des plus importantes institutions dont la dernière guerre nous ait fait sentir la nécessité, l'Ecole supérieure de guerre, en offrant aux officiers de toutes armes et de toute origine, sans distinction, les mêmes avantages de carrière, a opéré un véritable nivellement très propre à faire naître entre eux et à entretenir des rapports de camaraderie, dont les effets, dans l'ordre d'idées que nous agitons, ne nous paraissent pas contestables.

Les facilités d'existence assurées depuis quelques années aux sous-officiers, et grâce auxquelles un certain nombre d'entre eux se

cet officier général; elle leur a été accordée de nos jours. On appelle *officiers-élèves* les jeunes gens qui ont dû à leur titre d'admissibles à Saint-Cyr de venir y séjourner pendant un an après la guerre.

créent une famille au sein même du régiment, les ont portés inévitablement à s'isoler de leurs camarades aux heures laissées libres par le service journalier, et par conséquent à s'éloigner du milieu où surgissent d'ordinaire les différends qui donnent lieu à rencontre. Dans les rangs des soldats, une des causes de duels, assez fréquentes autrefois, a disparu à peu près complètement : il s'agit de la brimade que pratiquaient les vieux soldats vis-à-vis des conscrits, en leur mettant de force l'épée à la main, soi-disant pour faire l'essai de leur courage. Au dix-septième siècle, mais surtout au dix-huitième, dans presque tous les régiments, on « tâtait le pouls » de l'enrôlé de la veille. Cette sorte de défi était déjà moins en honneur sous le régime de la conscription ; de nos jours, grâce à la vigilance du commandement, il est, pour ainsi dire, tombé en désuétude. Une mesure appelée à infirmer beaucoup plus sérieusement l'usage du duel dans les rangs inférieurs de l'armée est la suppression, pour presque tous les soldats, de l'obligation de l'escrime; nous aurons à revenir plus loin sur cette disposition qui remonte à quelques années et a été présentée comme la conséquence inévitable de l'adoption du service militaire obligatoire pour tous.

Au dire de quelques-uns, l'armée subirait, depuis un certain nombre d'années, l'action déprimante que l'amour immodéré des plaisirs, la recherche effrénée du bien-être et un scepticisme voulu, exercent avec une intensité sans cesse grandissante sur la société en général [1] ; à les en croire, elle participerait ainsi à l'abaissement des caractères et s'acheminerait vers un coupable désintéressement des choses de l'honneur. C'est là une opinion qui serait singulièrement attristante, si elle n'était en opposition avec ce que nous venons de dire des causes du ralentissement des duels militaires. Par leur nature même, la plupart de ces causes révèlent, dans l'armée de nos jours, un état d'esprit bien différent de celui qui régnait au cours des siècles précédents, mais on aurait tort d'en induire que le sentiment de l'honneur, de la dignité personnelle, s'y soit affaibli ; il semble bien plutôt que, pour ne pas le profaner, on tende toujours davantage à en modérer l'éclat. Si le spectacle, assez fréquent depuis nombre d'années, de certains

[1] Déjà, le prince de Ligne disait à la fin du dix-huitième siècle : « Nous touchons au temps où, à force de parler d'humanité, d'indifférence et de repos, on sentira qu'il est beaucoup plus doux de filer des jours d'or que de les exposer. En attendant, il faut de nouveaux moyens et de fort grands pour entretenir le courage ou plutôt le faire renaître. »

De notre temps, un historien du duel, M. Mérignac, écrit : « On s'est tué longtemps avec frénésie ; on s'est tué ensuite avec modération ; on a fini par se tuer avec précaution, pour en venir, si c'est possible, à ne plus se tuer du tout. »

duels politiques et parlementaires, a eu aussi quelque influence sur le changement que nous constatons dans les rangs de l'armée, nous n'en serions pas surpris ; il ne s'agit ici, bien entendu, que des duels engagés pour des motifs frivoles, généralement annoncés avec fracas, rapportés dans leurs moindres détails avec une ostentation complaisante, et parfois exploités, bien qu'inoffensifs, comme un brevet de vaillance et un titre à la considération publique[1].

Les officiers n'ont pas moins bien pénétré, pour leur édification, le ridicule de certains bravaches qui se font un jeu de contrefaire les allures et le ton militaires et affectent d'être toujours prêts à mettre la main à l'épée ; il est vrai que l'espèce de ces pourfendeurs devient de plus en plus rare. Enfin, la fréquentation des pays étrangers, qui semble devoir entrer un peu plus sérieusement dans nos mœurs, ainsi que l'étude de l'organisation de leurs armées, considérée désormais comme une obligation militaire professionnelle de première importance, ont permis aux officiers de se rendre compte des idées qui y ont cours sur le duel et de constater que les rencontres y sont encore moins fréquentes que chez nous.

*
* *

Le duel militaire a été, est encore l'objet d'appréciations fondamentalement opposées. Les uns sont d'avis qu'il est inhérent à la profession des armes et vont parfois jusqu'à l'envisager comme un des impérieux devoirs qu'elle impose ; leur conviction étant que le soldat ne peut sauvegarder son honneur que l'épée à la main, ils n'admettront jamais qu'il s'expose, par un refus de se battre, à laisser planer un doute sur son courage. Les autres prétendent qu'entre tous les duels, le duel militaire est le plus condamnable, sinon le moins excusable ; ils soutiennent fermement que l'honneur étant de l'essence même du soldat, la preuve n'en est plus à faire, et qu'il est des occasions plus glorieuses de verser son sang et de montrer son mépris de la mort que de s'entre-tuer avec un frère d'armes. L'opinion de ces derniers est accentuée, avec une certaine originalité dans les termes suivants, par un des écrivains qui ont traité du duel : « Quelques personnes voudraient que l'usage du duel ne fût permis qu'aux militaires, mais il nous semble que c'est

[1] Il semble, dit M. l'abbé Lemire, dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi soumise à la Chambre des députés en 1895, qu'officiers et soldats ne tiennent plus à aller sur le terrain depuis que les civils s'y coudoient. Le duel est discrédité, disgracié, parce qu'il est devenu banal. On comprend de plus en plus dans l'armée que la bravoure physique dont on fait étalage est inutile, que l'énergie morale est nécessaire. »

précisément aux militaires qu'il devrait être plus particulièrement interdit, car on ne leur confie des armes que pour défendre leurs concitoyens contre les attaques des ennemis du dehors, et quand ils s'en servent pour venger leurs querelles personnelles, ils en font un usage contraire à l'esprit de leur institution. Il y a, dans cette manière de s'en servir, une sorte de prévarication et d'infidélité dont ils doivent être punis. C'est l'histoire d'un caissier qui se servirait des fonds de sa caisse pour ses propres affaires. »

De tout temps, la première de ces opinions a prévalu auprès des militaires; on persuadera, en effet, bien difficilement à ceux qui tiennent pour un honneur de porter une arme à leur côté qu'ils n'ont pas le droit d'en faire usage pour répondre à une offense. Il est vrai qu'entre eux ils exercent ce droit de moins en moins. Aussi, le siècle qui vient de finir, surtout si on le compare à ceux qui l'ont précédé, n'a-t-il laissé trace que d'un petit nombre de duels militaires. Nous ne pouvons relever ici que les duels marquants, les autres étant à peu près oubliés, ou ayant à peine percé l'obscurité qui les enveloppait à leur origine.

Au seuil même de la Révolution, nous trouvons, le sabre à la main, sur le pré, alertes et crânes, deux soldats qui devaient illustrer leur nom, l'un sous la République, l'autre sous l'Empire, Hoche et Ney; le premier, soldat aux gardes françaises, venge ses camarades de l'odieuse oppression d'un caporal jouant le rôle de délateur; le second, brigadier au régiment colonel général, donne une verte leçon à un maître d'armes devenu, par ses rodomontades, l'effroi des recrues. Il faut remonter ensuite jusqu'au Consulat pour avoir à citer un exemple de duel militaire retentissant : le général Reynier, donnant suite à une querelle qui datait de la campagne d'Egypte, tue le général Destaing d'une balle en pleine poitrine au Bois de Boulogne. Un des chroniqueurs du duel a rattaché à l'époque impériale un duel en partie liée, des plus originaux, qui aurait commencé dans les dernières années du dix-huitième siècle pour se terminer en 1813; les deux champions en auraient été Fournier-Sarlovèze, devenu plus tard lieutenant général, et un autre officier. Le dernier acte de ce duel aurait eu pour théâtre un bois voisin de Neuilly, où les combattants se seraient traqués le pistolet au poing; Fournier-Sarlovèze ayant perdu ses deux balles, malgré son adresse comme tireur, serait resté à la merci de son adversaire [1]. Pendant les Cent-Jours, le général d'Ornano, depuis

[1] De même que le général Thoumas, nous ne considérons pas ce duel comme improbable en raison du caractère bizarre du général Fournier-Sarlovèze, mais nous n'avons trouvé, ni au ministère de la guerre, ni ailleurs, aucun document nous permettant de contrôler les circonstance

gouverneur de l'Hôtel des Invalides, eut un duel avec le général Bonnet.

On connaît les exploits, au commencement de la Restauration, du colonel en réforme Barbier-Dufaï; ce bretteur forcené tua le lieutenant de Saint-Maurys, des gardes du corps, et blessa grièvement le général vicomte de Montélégier. Sous le gouvernement de Juillet, le général Gourgaud envoya un cartel au général Philippe de Ségur en réponse à certains passages de son histoire de la campagne de Russie. En 1837, le fameux commandant Parquin, déjà connu sous la Restauration par ses duels avec des officiers de la garde royale, échangea quelques coups d'épée avec le colonel Tallandier qui lui avait arraché ses épaulettes en l'arrêtant lors de l'échauffourée napoléonienne de Strasbourg; les deux antagonistes furent blessés. Le général Levasseur tua en duel, au pistolet, en 1841, le commandant Arrighi qui avait pris sa retraite pour se battre avec lui. Le seul duel militaire ayant fait quelque éclat sous Napoléon III remonte à 1856 : deux officiers-élèves de l'École d'application de l'artillerie et du génie de Metz, ayant mis l'épée à la main, l'un d'eux fut tué. Un duel aurait eu lieu, probablement, à l'issue de la campagne de 1859, en Italie, entre le maréchal Canrobert et le général Niel, si l'empereur n'était intervenu; le premier se défendait énergiquement du reproche que lui adressait le second de ne l'avoir pas secouru à un moment critique de la bataille de Solférino. Dans la période qui nous sépare de la guerre de 1870, nous ne connaissons aucun duel militaire qui mérite d'être signalé. De nos jours, les discussions qu'a fait naître le procès Dreyfus ont donné lieu à quelques duels entre officiers; ils ont passé à peu près inaperçus. Les duels militaires proprement dits étant les seuls qui nous occupent, nous ne rappellerons ici que pour mémoire ceux du général Foy, du maréchal Bugeaud, du maréchal Baraguey-d'Hilliers et du général Yusuf avec des civils et qui rentrent, d'ailleurs, dans la catégorie des duels politiques et parlementaires.

Quelques hommes de guerre passent pour s'être prononcés contre le duel dans l'armée[1]. On cite entre autres le chevalier

qui l'ont accompagné, telles qu'elles sont rapportées par M. Colombey. Le lieutenant-général Fournier-Sarlovèze a été un des brillants généraux de cavalerie de Napoléon. On connaît son opposition à l'empereur, ses disgrâces, ses duels sous la Restauration, et son legs testamentaire en faveur des sous-officiers méritants.

[1] Parmi les adversaires du duel, nous ne pouvons tenir compte de ceux qui font profession de ne pas se battre comme le maréchal de Noailles, pour n'avoir pas à enfreindre leurs devoirs de chrétien; leur opinion, assurément fort respectable, exclut, en effet, *a priori*, toute discussion touchant le point de vue humain.

de Folard, le prince de Ligne et Napoléon. Le premier n'a pas été seulement un écrivain militaire de mérite; il a pris part à de nombreuses actions de guerre et s'est distingué à Malplaquet comme capitaine; dans son *Commentaire sur l'histoire de Polybe*, il dit au sujet des duellistes dont le duc de Guise, commandant l'armée assiégée dans Metz par Charles-Quint, avait réprimé les excès : « Les bretteurs étaient fort en vogue en ce temps-là; ils sont regardés en celui-ci comme la lie et le déshonneur des troupes, et toujours les premiers à lâcher le pied dans l'occasion. » Il ne nous semble pas qu'on soit en droit de conclure de ces quelques lignes que Folard s'est élevé contre le duel; il qualifie, comme ils le méritent, des soudards indisciplinés, querelleurs et lâches, et rien de plus. Son appréciation est, en définitive, la justification des mesures rigoureusement prises contre ces hommes d'un si dangereux exemple.

On prête à Napoléon le propos suivant : « Je n'ai jamais compté sur un duelliste pour une action d'éclat. La Tour Maubourg, le brave des braves, ne s'est jamais battu en duel. » Il importe d'ajouter que l'empereur, en s'exprimant ainsi, faisait allusion à un officier qui allait au-devant des rencontres alors que, les jours d'engagement, il se cachait dans les fossés pour se dérober au feu de l'ennemi. Son jugement, comme celui du chevalier de Folard, vise donc moins le duel en lui-même que les duellistes de profession ; il l'appuie, il est vrai, de l'exemple de La Tour Maubourg, mais sa pensée, dans cette circonstance, semble avoir été surtout d'opposer au cas d'un soldat qui recherche à plaisir les occasions de duel, et n'est au fond qu'un lâche essayant de donner le change, le cas d'un autre soldat qui ne compte pas un duel dans sa vie et passe pour un type achevé de bravoure. De là à condamner absolument le duel, il y a loin.

La lettre suivante écrite par Bonaparte au général Berthier à l'occasion du duel Destaing Reynier semblerait être au contraire un indice de dispositions peu favorables aux duellistes : « Je vous prie de faire connaître au général Reynier que le duel qu'il a eu et qui a privé la patrie d'un de ses plus braves généraux est un deuil public; qu'il est à craindre que de pareilles scènes ne se renouvellent encore, et que l'intention du gouvernement est qu'il s'éloigne de Paris de plus de trente lieues. Il serait également convenable de connaître le nom des témoins qui ont assisté à ce duel, et de les mettre aux arrêts chez eux pour dix jours. » Et tout cas, s'il est exact que Napoléon ait vu les duellistes d'un mauvais œil, il n'y a pas lieu d'en être surpris : la contagion du duel dont l'effet peut être non seulement de priver l'Etat de précieux serviteurs, mais de

propager dans la société civile des désordres funestes au principe d'autorité et dans les rangs de l'armée des semences d'indiscipline, n'a-t-elle pas de tout temps inspiré des craintes aux hommes qui détiennent le pouvoir? C'est pour la prévenir ou en arrêter le développement que les rois, personnification vivante de l'Etat, ont recouru à des mesures extrêmement sévères contre les duellistes, mais on sait que leur sentiment personnel s'est manifesté assez souvent par un relâchement dans l'application de leurs édits les plus rigoureux. Henri IV, sous le règne duquel la réglementation du duel prit un caractère draconien, se montra, dans un grand nombre de circonstances, plein de longanimité pour les contrevenants. S'il est vrai qu'il menaça Sully du dernier supplice pour avoir consenti à servir de témoin dans un duel, d'autre part, il écrivit à Duplessis-Mornay, qu'un gentilhomme avait gravement offensé : « J'ai un extrême déplaisir de l'injure que vous avez reçue, à laquelle je participe comme roi et comme votre ami. Pour le premier, je vous en ferai justice et à moi aussi ; si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégainer, ni qui y portât sa vie plus gaiement que moi. »

On range quelquefois le prince de Ligne, ce brillant et spirituel touche-à-tout, parmi les adversaires du duel militaire. Les jugements qu'il porte, épars dans ses œuvres, méritent d'être examinés de près. « Je ne trouve point, écrit-il, que des soldats qui se sont battus en duel en gens d'honneur, et à qui cela n'est jamais arrivé, soient dans le cas d'essuyer le bâton. Il appartient à ceux qui s'y sont pris de mauvaise grâce, ou à qui cela arrive souvent, parce qu'ils comptent sur leur adresse, ou bien que ces combats qu'on peut arrêter d'abord par d'autres punitions sont l'effet de l'ivrognerie. Ce crime est si horrible à mes yeux, que je ne ferai jamais difficulté de faire battre ceux qui y sont sujets, de même que les raisonneurs, ceux qui volent leurs camarades, les incorrigibles et quelquefois les maladroits à l'exercice. » En un mot, le prince défend contre l'humiliation du bâton les soldats qui se comportent sur le pré en gens d'honneur; il ne dit pas que le cas soit recommandable, mais qu'il appelle l'indulgence; c'est assez pour prouver qu'il tolère le duel, bien plutôt qu'il ne le proscrit; ceux qui, à ses yeux, méritent le bâton, ce sont les ivrognes et les ferrailleurs ; il entend enfin qu'on punisse les voleurs de chambrée, les indisciplinés et les maladroits à l'exercice, en leur faisant mettre de force l'épée à la main. Ailleurs, il dit : « Toutes ces batailles à coup de pistolet ne valent rien; ou l'on se fait trop de mal, ou l'on s'en fait trop peu. Celui qui sait bien tirer a trop d'avantage. Si l'un et l'autre ne le savent point, cela devient un jeu d'enfant,

et la politesse de tirer son coup en l'air, dès qu'on est manqué, est si connue, que la politesse de manquer est devenue une habitude. »

Le prince réprouve donc le duel au pistolet. Mais, voici un autre passage de ses *Mémoires*, où va se dégager plus complètement son opinion sur le duel militaire; il s'y élève à une grande hauteur de vues, sans dépouiller la forme originale et piquante dont il revêt d'ordinaire ses pensées : « Honneur! le nom idole de nos âmes! que vous êtes souvent profané! Parole d'honneur, affaire d'honneur, point d'honneur, et l'on s'accoutume aux mots, et ce ne sont plus que des mots. Il est déjà assez malheureux que l'homme soit en contradiction avec l'humanité, sans qu'il le soit encore avec les lois, il est temps de décider entre l'infamie et l'échafaud [1]. Que chaque régiment ait son tribunal. Il y en a un, dans plusieurs pays, qui ne sert qu'à ôter l'honneur au lieu de le conserver; il ne faut pas, au moins, d'exempts, de garde, rien de ce qui approche la police : la sensibilité n'en connaît pas. Six capitaines, reconnus pour les meilleures têtes du corps, donneront des conseils à un jeune homme qui n'aurait pas senti la valeur de quelques propos à son égard. Des réparations devraient être publiques. Pour ne pas avoir la réputation d'aimer à se battre, on se battrait rarement et bien. Il n'y aurait plus de ces vilaines petites batteries de tous les jours, dont les blessures se guérissent en remettant l'épée dans le fourreau. Celui qui aurait plus de trois affaires de l'espèce dont je parle, quand même il aurait raison, serait obligé de quitter le régiment, de même que ceux qui ne voudraient pas accepter un accommodement quand les six capitaines le jugeraient convenir. Si l'on croit que le nombre ne suffit pas, qu'on y ajoute deux lieutenants, deux sous-lieutenants et deux enseignes : qu'ils remontent à la source. Si c'est défaut d'éducation, qu'on renvoie le mal élevé; si c'est une affaire de digestion plutôt que d'honneur, ce qui arrive très souvent, qu'on s'embrasse. Il n'est pas juste que celui qui se porte bien périsse des mains de celui qui se porte mal, et qui n'a d'humeur qu'à cause de cela; c'est assez dur d'être ennuyé par les sots, sans encore se faire tuer par eux. Si le cas est grave, qu'on ne cherche point à arranger ceux qui auraient peut-être de plus grands malheurs s'ils se raccommodaient, je le dis malgré moi. »

Ce n'est pas le duel qui est condamné dans ces quelques lignes où l'esprit le dispute au bon sens, ce sont les contradictions auxquelles donne lieu sa répression, ce sont les préjugés qui obscur-

[1] Montesquieu avait déjà dit : « Si l'on suit les lois de l'honneur, on périt sur un échafaud; si l'on suit celles de la justice, on est banni de la société des hommes. » (*Lettres persanes.*)

cissent les questions d'honneur auxquelles il est intimement lié. Le prince trouvait le remède aux errements du passé dans l'institution d'un tribunal par régiment, qui éviterait à chacun l'inconvénient ou le danger de se prendre pour juge de son propre honneur, aurait pour mission, tantôt de prévenir, tantôt de trancher les différends, veillerait à la réparation des offenses commises et se dispenserait d'intervenir dans les seuls cas où un accommodement ne servirait qu'à aggraver la situation. Un tel tribunal aurait différé du tribunal d'honneur des maréchaux de France, en ce qu'il aurait siégé aux côtés mêmes des officiers à l'instar d'un conseil de famille; il aurait fait des officiers d'un régiment, les régulateurs et les gardiens de leur honneur commun.

Lorsque le prince de Ligne émettait cette idée, le tribunal des maréchaux de France fonctionnait encore; nous avons dit qu'il disparut avec la Révolution. Il n'en fut plus question sous l'Empire et la Restauration. En 1831, on prépara au ministère de la guerre un projet d'ordonnance pour la création de *conseils d'honneur et de discipline*, destinés à apprécier « les torts ou les infractions » imputables aux officiers, et dont la répression échappait, « d'une part, à l'action de la discipline, et, de l'autre, à la compétence des tribunaux militaires ». Ces conseils s'appelaient *conseils de division* pour les officiers supérieurs et *conseils de régiment* pour les officiers subalternes. Aux termes du projet de rapport au roi, cette institution « rendrait moins fréquent le recours à une juridiction plus sévère. » Ainsi, « les conseils d'honneur, véritables conseils d'intérieur, de famille et de protection, sentinelles préservatrices aux approches des tribunaux militaires, auraient tous les effets et prendraient le caractère d'un jury d'indulgence ». Le rapport disait encore que l'ordonnance aurait pour résultat de prévenir les fautes, de faire revivre l'esprit de corps et l'attachement au drapeau. On voit que ces conseils n'étaient pas sans rapport avec le tribunal de régiment préconisé par le prince de Ligne; il semble donc que les questions de duel, bien qu'elles ne fussent pas spécifiées dans le projet, auraient pu, en certains cas, trouver auprès d'eux une solution.

Trois ans après (mars 1834), une loi consacrait les principes qui avaient servi de base à l'établissement de ce projet. Elle instituait des conseils d'enquête ayant pour but la mise en réforme des officiers, c'est-à-dire leur exclusion définitive du service, et portant les noms de *conseils d'enquête de régiment*, *de division et spéciaux*, suivant qu'ils concernaient les officiers subalternes des corps de troupe, les officiers supérieurs et les officiers subalternes autres que ceux des corps, et enfin les officiers généraux. Depuis, les

formes dans lesquelles l'enquête devait être effectuée ont été modifiées, mais les principes subsistent [1]; la réforme est prononcée par le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre (qui a seul le droit de traduire un officier devant un conseil d'enquête), pour inconduite habituelle, fautes graves dans le service ou contre la discipline et fautes contre l'honneur.

Les conseils d'enquête se bornent à émettre un avis; ils sont composés de cinq membres pris à tour de rôle et par ancienneté de grade, pour les officiers subalternes dans le corps même auquel appartient l'officier enquêté, et pour les officiers supérieurs, dans la division. La conduite des soldats rebelles à la discipline et qui persistent à semer le trouble et de dangereux exemples autour d'eux, est également soumise à l'avis d'un conseil nommé conseil de discipline (il existait dans le projet de 1831) et composé d'un certain nombre d'officiers du corps auquel appartiennent ces soldats.

Le nom de « conseils d'honneur », adopté dans le projet de 1831, a disparu dans la loi de 1834, encore en vigueur de nos jours dans ses grandes lignes; il en est de même de l'esprit dans lequel on semble avoir voulu instituer ces conseils d'enquête. Ils ne font œuvre, en effet, ni de redressement, ni de protection, ni de conciliation; à plus forte raison, ils ne jouent aucun rôle préventif; ils se bornent à prononcer un verdict de culpabilité ou de non-culpabilité, en réponse à des questions portant sur des points déterminés que nous avons fait connaître plus haut; on peut leur appliquer ce que le prince de Ligne disait de certains tribunaux militaires de son temps : « Ils ne servent qu'à ôter l'honneur au lieu de le conserver. »

Le but à se proposer par la création d'un tribunal d'honneur, pour réaliser l'idée du prince de Ligne, serait, non de soustraire aux tribunaux ordinaires le jugement des affaires qui leur incombent d'après la loi, et d'assurer ainsi l'impunité aux coupables, mais de prévenir, autant que possible, les rencontres, de fixer les responsabilités, de préparer les voies à la réparation des injures et à l'accommodement des parties, d'atténuer la gravité de certaines conséquences inévitables, toutes choses que la loi, c'est-à-dire le juge ordinaire ne peut ni prévoir ni faire. En un mot, le tribunal d'honneur aurait à régler toutes les affaires d'honneur comportant ou non une rencontre, en vue de sauvegarder l'honneur des officiers et celui des corps auxquels ils appartiennent.

En dehors de l'armée, l'idée d'un tribunal d'honneur pour

[1] Le décret du 31 août 1878 est celui dont on applique couramment les dispositions qui ont été étendues aux officiers de réserve et de l'armée territoriale.

toutes les questions que la loi passe pour être impuissante à résoudre en matière de duel a été assez souvent mise en avant[1].

*
* *

Le duel n'est pas réprimé en France par une loi spéciale, exceptionnelle; selon la jurisprudence inaugurée en 1837, il tombe sous le coup des articles du Code pénal ordinaire qui punissent l'homicide et les blessures. Le Code militaire n'ayant pas prévu de pénalités pour les violences entre les militaires, si ce n'est celles qui ont lieu de l'inférieur au supérieur, les conseils de guerre devraient, en règle, appliquer à ces violences, quand elles se produisent sous forme de duels, les peines édictées par le Code pénal ordinaire. Il n'en est rien en fait : le duel militaire n'est poursuivi ni comme provocation, ni sur la question d'homicide et de blessures, à moins, cependant que les règles de l'honneur n'aient pas été observées par les parties. Il est admis, en effet, que le duel est *toléré* dans l'armée, et qu'il peut être *autorisé* par le commandement.

S'il est donné suite au projet de réforme de la justice militaire déposé récemment au Parlement, et d'après lequel les militaires seraient passibles des tribunaux ordinaires pour les crimes ou délits de droit commun, il semble qu'en principe la tolérance accordée au duel entre militaires ne devrait pas être maintenue, et, à plus forte raison, qu'on ne pourrait continuer à autoriser les rencontres. C'est une conséquence assez grave pour être envisagée quand le projet en question viendra en discussion. Le cas s'est présenté dernièrement en Belgique où la juridiction militaire a été l'objet d'une importante réforme. Tout d'abord, la Chambre des représentants, dans l'intention de faire appliquer au délit de duel des pénalités plus élevées,

[1] Un des articles du projet de loi sur le duel, présenté à la Chambre des députés en 1888 par Mgr Freppel, prévoyait un jury arbitral pour le jugement des offenses, injures ou atteintes à l'honneur. Dans son rapport concluant à la prise en considération de ce projet, M. Bouvatier, après avoir fait remarquer que l'institution d'un tel jury contenait en germe celle d'un tribunal d'honneur, ajoutait : « En dehors de l'intérêt qu'il convient d'attacher à une question qui a préoccupé toutes les nations civilisées, quelle que soit sur le duel l'opinion de la commission, une telle idée lui paraît d'assez grande importance et d'assez haute portée pour retenir l'attention de la Chambre et faire l'objet de ses délibérations », mais on a entrevu, pour son application, des obstacles pour ainsi dire insurmontables, dont le moindre n'est pas l'incertitude de la soumission aux décisions de cet aréopage souverain de la part de ceux qui devraient en être justiciables. Remarquons que cette difficulté ne se présenterait pas dans un tribunal d'honneur militaire. Comme nous le verrons plus loin, les tribunaux d'honneur fonctionnent dans plusieurs armées européennes.

en avait enlevé la connaissance aux tribunaux militaires, mais le Sénat n'a pas ratifié ce vote qu'il a considéré comme entaché de suspicion à l'égard de ces tribunaux.

Aucun de nos règlements militaires ne pose en principe la tolérance, ni le droit de se battre en duel avec autorisation, mais deux circulaires ministérielles les mettent en évidence d'une manière explicite. Voici la première, datée du 21 juillet 1858; elle est signée du maréchal Vaillant :

« Il est arrivé que, un duel ayant eu lieu entre deux officiers, l'un de ceux-ci s'est vu dans l'obligation de rendre raison, pour le même fait, à plusieurs autres de ses camarades.

« Par cela même que nous avons l'honneur de porter l'uniforme, nous ne pouvons laisser passer aucune insulte sans réparation, et de là vient que *le duel se trouve toléré dans l'armée;* mais la dignité de l'épaulette elle-même est intéressée à ce que la loyauté de l'action ne puisse jamais être suspectée, et à ce qu'elle ne dégénère pas en acte de véritable barbarie. Or, c'est ce qui a lieu lorsque plusieurs personnes engagent avec un homme ayant déjà tenu tête à un adversaire une nouvelle lutte qui, par cela seul, devient inégale. Une pareille situation est regrettable et il est indispensable d'en prévenir le retour.

« Mon intention est donc que vous adressiez des recommandations aux chefs de corps sous vos ordres, pour qu'ils réunissent leurs officiers et leur fassent sentir que les querelles qui ont été loyalement vidées par un duel, ne doivent plus être l'objet de nouvelles provocations [1]. »

La seconde circulaire émane de M. de Freycinet et porte la date du 5 juillet 1889 :

« Mon attention a été appelée sur les dangers qui peuvent résulter de l'emploi des fleurets dans les duels militaires. J'ai, en conséquence, décidé que dans les cas fort rares où une rencontre les armes à la main peut être *non prescrite mais autorisée* par MM. les chefs de corps, les combattants se serviront toujours d'épées de combat qu'on se procurera pour la circonstance. »

Ces deux circulaires composent, à elles seules, tout le code du duel militaire; encore ne touchent-elles au sujet que par une voie indirecte; l'une dit : « Ne vous battez pas dix contre un », ce qui permet de conclure que l'on peut se battre sans encourir une punition; l'autre, à propos des épées de combat, fait allusion aux rencontres *autorisées*. Il résulte encore de cette dernière que les chefs

[1] Les circonstances du duel auquel il est fait allusion ici sont restées dans la mémoire de tous.

de corps ne peuvent contraindre les militaires à se battre en duel malgré eux, et que le refus d'aller sur le terrain n'entraîne aucune punition. Il est évident, d'ailleurs, que la demande d'autorisation doit être formulée par les deux parties et adressée au chef de corps seulement après que les témoins, constitués de part et d'autre, ont déclaré ne pouvoir obtenir la réconciliation des adversaires. La discipline exige enfin que cette demande soit transmise au destinataire par la filière hiérarchique.

Quoique le duel ne soit pas poursuivi dans l'armée, en tant qu'homicide ou à cause des blessures qu'il occasionne, il peut donner lieu, dans certains cas, de la part du commandement, à des punitions disciplinaires. Tel est le cas où deux militaires se battent sans autorisation. Tel est aussi celui où le chef de corps se trouve amené à accorder l'autorisation demandée, bien qu'il y ait eu pour une des parties, ou pour les deux à la fois, manquement à certains devoirs militaires.

Dans le cas où l'inférieur provoque son supérieur et où celui-ci relève le défi, il y a infraction aux règles de la subordination militaire pour le premier, et faute contre la discipline pour le second; chacun d'eux s'est, en outre, soustrait à l'obligation de demander l'autorisation de se battre. L'un et l'autre sont passibles de peines disciplinaires.

Les hommes de la réserve et de l'armée territoriale sous les drapeaux étant soumis par la loi du 15 juillet 1889, aux mêmes obligations que ceux de l'armée active, encourent, en cas de provocation en duel adressée à un supérieur, des peines disciplinaires. Il résulte de la même loi et des dispositions de plusieurs autres lois militaires, que des réservistes et des territoriaux renvoyés dans leurs foyers depuis moins de six mois peuvent provoquer en duel un supérieur sans encourir ces peines, s'ils ne sont pas en uniforme et s'ils demandent réparation pour des offenses étrangères au service et pour celles qui, bien qu'ayant le service pour cause, *ne constituent pas une vengeance contre un acte d'autorité légalement exercée par le supérieur*. Quant aux réservistes et aux territoriaux renvoyés depuis plus de six mois, ils peuvent demander réparation de toutes offenses reçues, relatives ou non au service, à la seule condition de n'être pas en uniforme.

Dans le cas où le supérieur est le provocateur et où l'inférieur accepte le défi, l'un et l'autre encourent une peine disciplinaire; la faute de l'inférieur est évidemment la moins grave. Les diverses punitions disciplinaires énumérées dans le règlement sur le service intérieur des troupes sont applicables au supérieur; il y est dit que « tout acte, tout geste, tout propos outrageant d'un supérieur

envers son subordonné, sont sévèrement interdits », et que sont réputées fautes contre la discipline et punies comme telles, « de la part du supérieur, tout acte de faiblesse, tout abus d'autorité, tout propos injurieux, toute punition injustement infligée ». Les peines disciplinaires les plus graves sont le retrait d'emploi et la réforme: elles sont applicables à la fois à l'inférieur et au supérieur. Un duel amené par la provocation d'un chef d'escadron adressée à un capitaine eut lieu en 1838; celui-ci ayant été tué, le général Bernard, ministre de la guerre, prononça, dans un ordre du jour, le retrait d'emploi du chef d'escadron, et infligea des arrêts à ses témoins ainsi qu'au chef de corps « qui n'avait pas su faire usage de son autorité pour le maintien de la subordination ».

Les conséquences d'une provocation en duel sont encore intéressantes à connaître pour quelques situations bien définies par les règlements militaires, telles que celles des officiers en non-activité, en réforme, en retraite et démissionnaires. L'officier en non-activité par suspension ou retrait d'emploi se trouve, à ce point de vue, dans les mêmes conditions qu'un officier de l'armée active. L'officier réformé étant exclu de l'armée, échappe, pour les provocations qu'il peut adresser comme pour celles qu'il accepte, à l'action disciplinaire militaire. Il en est de même des officiers en retraite, à moins qu'ils ne soient encore à la disposition du ministre de la guerre; dans ce cas, ils sont assujettis aux règlements qui régissent la réserve de l'armée territoriale. L'officier démissionnaire qui n'a pas accompli, dans la réserve de l'armée active, le temps de service exigé par la loi de 1889, encourt une peine disciplinaire dans le cas de provocation adressée à un supérieur; s'il a accompli ce temps et que plus de six mois se soient écoulés depuis, il peut lui envoyer impunément un cartel.

Telle est, dans ses traits essentiels, la jurisprudence qui s'est établie en matière de point d'honneur dans l'armée; on voit qu'elle diffère sensiblement de la jurisprudence admise dans la société civile. L'idée simple que nous avons voulu en donner, afin de pouvoir la comparer utilement à celles qu'ont adoptées les armées étrangères, ne pourrait que se compliquer, si nous étendions notre examen à toutes les catégories de militaires et aux cas que leurs situations comportent.

La jurisprudence militaire ne suspend donc pas au-dessus de la tête des duellistes l'épée de Damoclès du code; elle exclut franchement le duel entre militaires des infractions tombant sous le coup des lois pénales ordinaires, et ne retient que le cas où il y a manquement aux règles de la discipline; dans les autres cas, elle excuse ou légitime la provocation, en autorisant la rencontre. Si l'on ne

peut alléguer que l'appréciation de ces différents cas et des conséquences qu'ils entraînent soit laissé à l'arbitraire, du moins donne-t-elle lieu, de la part des chefs de corps, ainsi que nous allons le voir, à des interprétations variées qui aboutissent à des inégalités de traitement dans les mesures prises vis-à-vis des duellistes.

En principe, les officiers et les hommes de troupe qui veulent se battre en duel doivent en demander l'autorisation à leurs chefs de corps. Tantôt les intéressés sont tenus de faire parvenir cette demande par écrit, tantôt ils l'adressent verbalement à leur chef direct qui la transmet dans un rapport. Quelques chefs de corps accordent l'autorisation sur la demande d'un seul des intéressés : celui qui est l'objet de la provocation. Rien n'étant prescrit quant à la forme à donner à l'enquête sur laquelle le chef de corps se base pour accorder ou refuser cette autorisation, on peut dire que les modes d'opérer varient d'un régiment ou d'un corps à l'autre. Ici, on se contente d'un rapport du chef ou des chefs directs des intéressés sur les motifs du différend, accompagné ou non de l'avis des chefs hiérarchiques ; là, on procède à une instruction en règle, en recueillant tous les témoignages utiles. Ailleurs, pour arriver aux mêmes fins, un chef de corps recourt à un moyen qui mérite d'être signalé : instruit d'une querelle survenue entre deux sous-officiers, dont l'un s'est porté à des voies de fait, il réunit les sous-officiers de la commission du Cercle où la dispute a pris naissance, et leur déclare que les considérant comme intéressés au premier chef à défendre l'honneur du corps des sous-officiers, il leur laisse le soin de décider s'il y a lieu de permettre le duel ou s'ils veulent se charger eux-mêmes de la répression. Les deux coupables furent exclus temporairement du Cercle par leurs pairs et la rencontre n'eut pas lieu. Le chef de corps accompagne quelquefois le refus d'autorisation de se battre en duel d'une punition disciplinaire ; il est plus rare qu'après une rencontre, les intéressés ou l'un d'eux soient punis.

Une question qui n'est peut-être pas résolue dans tous les corps de la même manière est celle de savoir si avant de faire droit ou non à la demande d'autorisation de se battre en duel de deux de ses subordonnés, le chef de corps doit connaître les noms des témoins constitués de part et d'autre, et s'assurer que ceux-ci ont épuisé tous les moyens de conciliation. Il semble qu'elle doive être tranchée par l'affirmative. Citons un exemple à l'appui de cette opinion. Deux sous-officiers, dont la conduite laissait à désirer, sans qu'aucun fait précis à leur charge permît de les priver de leurs galons, avaient demandé, à la suite d'une altercation, à aller sur le terrain. Le colonel fit venir séparément les témoins de chaque partie

et les mit au courant de certains détails de nature à prouver le peu de moralité de leurs mandants : il n'en fallut pas davantage pour qu'ils s'opposassent eux-mêmes à la rencontre.

Le cas où des duels non autorisés ont lieu ne se présente pas ordinairement pour les hommes de troupes; il est moins rare pour les officiers, mais nul, sans doute, n'irait jusqu'à affirmer que les contrevenants aient toujours été punis.

Il est de principe que les duels ne doivent pas être ordonnés; néanmoins, certains chefs de corps ont placé parfois des hommes de troupe dans l'alternative de se battre en duel ou de subir une punition disciplinaire sévère. A leurs yeux, dans ce cas, c'est l'intérêt de la discipline qui est en cause. Il s'agit, par exemple, de mettre fin à des rixes grossières, indignes de soldats, et qui, en se multipliant, menacent de semer le désordre dans les rangs. Le prince de Ligne préconisait ce système. Pendant l'insurrection de 1881 à 1884, en Algérie, les soldats de la Légion étrangère avaient pris l'habitude de se battre à coups de poings; le colonel réussit à faire cesser ces scènes de pugilat en ordonnant que les hommes ne videraient plus leurs querelles que militairement, en se servant de leur baïonnette. Ceux qui connaissent le recrutement de la Légion à cette époque ne songeront jamais à critiquer cette prescription comme un abus d'autorité [1].

Suivant l'usage, les témoins des militaires qui se battent en duel sont de même grade qu'eux, mais il est permis de se demander si la désignation, par les intéressés, de tenants d'un grade inférieur ou supérieur, serait suffisante pour motiver un refus d'autorisation de rencontre. On peut se demander aussi dans quelle mesure un chef de corps a le droit d'intervenir pour faire modifier le choix des témoins. Nous ne connaissons qu'un exemple d'intervention de cette sorte dans un duel assez récent au pistolet entre officiers; il nous porte à croire qu'elle peut s'exercer très utilement, à la condition de revêtir la forme d'un simple conseil.

Est-il de l'intérêt bien entendu de la discipline qu'un duel soit annoncé à la troupe par le rapport journalier du chef de corps? Il en est ainsi dans certains régiments; on y fait même mention du jour et de l'heure où il doit avoir lieu; dans d'autres, on évite cette

[1] Dans sa proposition de loi sur le duel, dont il a été déjà question, M. l'abbé Lemire, distinguant entre le duel militaire et le duel civil, appelle le premier le *duel forcé*. Il rappelle les paroles suivantes, prononcées par un de ses collègues lors de la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Cluseret : « Chaque homme, colonel ou soldat, est juge de son propre honneur et des scrupules de sa conscience. La discipline n'a pas le droit de commander ce que la loi interdit ».

communication qui est remplacée par un simple ordre verbal. Généralement, la troupe n'est pas informée de l'issue du combat.

Entre officiers, on prend d'ordinaire pour guide dans les rencontres la savante consultation de Chateauvillard sur le duel. Les détails des rencontres entre hommes de troupes sont généralement réglés dans l'infanterie par l'officier chargé de la surveillance de la salle d'escrime; il dirige le combat qui comprend deux ou trois reprises de deux minutes; dans la cavalerie, le même office est rempli, soit par le capitaine instructeur, soit par le capitaine de semaine. On se bat au premier sang. Parfois, afin d'éviter les corps-à-corps, on interdit aux combattants de déplacer le pied gauche. La rencontre a lieu à l'intérieur des bâtiments militaires (au manège dans la cavalerie), ou en plein air, à leur proximité, très rarement au dehors; nous ne voudrions pas avancer qu'on ne s'est jamais battu dans la salle d'armes. Le maître d'armes est toujours présent et pare les coups dangereux. L'épée de combat est la seule arme réglementaire. Cependant les cavaliers font quelquefois usage du sabre; tel colonel ordonne la rencontre à la pointe, c'est-à-dire au piquant; tel autre prescrit de n'employer que la contrepointe, c'est-à-dire le tranchant. Les armes sont toujours désinfectées. Le combat terminé, on oblige les hommes à se serrer la main; séance tenante, il est rendu compte au chef direct de chaque intéressé et au chef de corps de l'issue de la rencontre, et, s'il y a lieu, des incidents qui l'ont marquée.

Bien que l'extrême variété dans les modes d'opérer de la part des différents corps de l'armée française en ce qui concerne les duels, depuis le moment où éclate le dissentiment qui les fait naître jusqu'à et y compris celui du dénouement sur le terrain, se justifie, dans une certaine mesure, par la diversité des cas à résoudre, et bien que les différences signalées d'un corps à l'autre ne portent pas toutes sur des points essentiels, on ne peut s'empêcher de regretter l'absence de règles à peu près uniformes. Quelques officiers généraux, à l'occasion d'une rencontre, ont adressé des prescriptions plus ou moins détaillées aux chefs de corps sous leurs ordres, dans le but de remédier à cette lacune, mais leurs instructions sont loin de s'étendre à tous les cas et à tous les besoins et ne survivent pas toujours à la durée de leur commandement.

Nous concevons qu'officiellement on ne touche qu'avec une grande réserve aux questions de duel; aussi, ne songeons nous pas à demander qu'il soit légiféré sur ces matières; il ne s'agirait que de rassembler, à l'intention de ces hommes qui ont désormais la tâche sacrée d'instruire et de former la presque universalité des Français, quelques règles fixes, sous forme de conseils familiaux

d'un caractère aussi précis que possible, propres à prévenir les hésitations, à dégager la responsabilité déjà bien chargée de nos éducateurs militaires, enfin, à réaliser l'uniformité si désirable dans l'application des principes consacrés par l'usage.

Ces règles devraient s'étendre au delà des questions de duel, et embrasser les affaires d'honneur en général, dont le duel n'est, en définitive, que le dénouement exceptionnel et le moins désirable. Mais, en pareille matière, l'expérience d'un seul homme, même celle du chef de corps à qui personne ne la dénie, n'est pas suffisante pour donner en toutes circonstances à ses décisions l'autorité nécessaire. C'est seulement dans le jugement de plusieurs qu'on peut trouver des garanties incontestables. On voit que nous sommes ramenés, une fois de plus, à la conception du prince de Ligne, à l'idée d'un *conseil d'honneur* régimentaire.

*
* *

Nous allons essayer de donner un aperçu de la législation pénale appliquée au duel dans les armées allemande, autrichienne, italienne, russe, anglaise, suisse, suédoise et norwégienne, en y joignant, pour chaque pays, quelques indications sur le plus ou moins de fréquence des rencontres et sur la nature des armes en usage.

« Celui qui provoquera son ennemi en duel sera condamné à mort, quel que soit son grade. Son corps restera exposé au gibet d'infamie. Si le coupable prend la fuite, il sera pendu en effigie à la troisième sommation. » C'est en ces termes que l'électeur de Brandebourg, vers la fin du dix-septième siècle, défendait le duel dans l'armée. Il se perpétua au dix-huitième siècle, malgré les rigueurs des édits prussiens et des ordonnances souveraines et princières des États allemands. Il est à remarquer que Frédéric le Grand ne recourut pas à des moyens de répression très sévères. En 1808, le duel était encore florissant quand furent tentés en Prusse les premiers essais de création des *tribunaux d'honneur*.

La procédure de ces tribunaux n'a été définitivement fixée qu'en 1843, par un ordre de cabinet qui visait comme étant en opposition avec les sentiments d'honneur dont les officiers doivent être pénétrés, les dettes, les fréquentations mauvaises, la passion pour les jeux de hasard, le penchant à la boisson, les querelles entre officiers, l'indiscrétion dans le service, les manquements aux obligations de la position d'officier, les provocations d'officier à officier étrangères au service, la mauvaise tenue dans les lieux publics, etc. Le tribunal d'honneur intervenait, en particulier, dans

le règlement des affaires d'honneur pouvant aboutir à une rencontre. Ses décisions étaient arbitrales; le souverain les ratifiait quand elles avaient pour effet le renvoi du service. L'ordre permettait aux membres du conseil d'honneur, siégeant auprès du tribunal, dans le cas où la décision de ce dernier n'était pas acceptée par les parties, d'assister à la rencontre. On entra alors, comme le fait remarquer le général-lieutenant de Boguslawski [1], dans la voie d'une répression modérée. Le duel correct, non suivi de blessures, n'entraînait qu'une punition disciplinaire. Toute rencontre n'en était pas moins punie.

Une ordonnance de l'empereur Guillaume Ier apporta, en 1874, de notables changements aux tribunaux d'honneur institués en 1843. Le duel n'y était même plus visé, ce qui le faisait rentrer dans le droit commun, tandis que l'ordonnance de 1843 le considérait comme un délit spécial; mais les formalités auxquelles il devait être désormais soumis se trouvaient indiquées dans l'ordre de l'empereur précédant l'ordonnance.

D'après cet ordre, le devoir de l'officier engagé avec un autre officier dans une affaire d'honneur, était d'en avertir lui-même ou par l'intermédiaire d'un de ses camarades le conseil d'honneur, au plus tard au moment où il recevrait ou adresserait la provocation;

[1] « *Die Ehre und das Duell* » *von A. v. Boguslawski, général-lieutenant;* Berlin; octobre 1897; 2e édit.

Sans entrer ici dans les détails d'organisation et de fonctionnement des tribunaux d'honneur allemands, nous croyons nécessaire d'en donner, en quelques lignes, une idée d'ensemble propre à faire saisir ce qui va suivre.

Ces tribunaux se subdivisent en tribunaux pour officiers subalternes, composés des membres du corps d'officiers, et tribunaux pour officiers supérieurs, composés d'officiers supérieurs désignés spécialement.

Il existe des tribunaux d'honneur pour les officiers subalternes dans chaque unité constituée formant corps.

Auprès de chaque tribunal d'honneur siège un conseil d'honneur; les officiers qui le composent sont nommés par le corps d'officiers pour les officiers subalternes; le tribunal d'honneur des officiers supérieurs désigne les officiers qui doivent faire partie du conseil d'honneur.

Les conseils d'honneur instruisent les affaires sous la direction du président du tribunal d'honneur.

Les officiers ont le droit de provoquer sur leur conduite une décision du tribunal d'honneur, et celui de porter à la connaissance de ce dernier les actes de leurs camarades qui ne sont pas conformes à l'honneur.

Le tribunal d'honneur se prononce après l'examen de l'enquête faite par le conseil d'honneur. Il peut conclure à l'incompétence, à un complément d'information, à un acquittement et à la culpabilité. Dans ce dernier cas, l'officier peut être réprimandé ou privé de son emploi ou exclu du corps d'officiers. Le dossier de l'affaire est adressé ensuite à l'empereur. La décision souveraine est communiquée à l'inculpé avec l'arrêt du tribunal.

à son tour, le conseil d'honneur devait en donner avis au tribunal d'honneur, et, autant que possible, avant la consommation du duel, tenter de réconcilier les adversaires, s'il y avait lieu. Dans le cas d'insuccès de cette démarche, le conseil d'honneur s'efforcerait de régler les conditions du combat, de manière qu'elles fussent en rapport avec la gravité de l'offense. S'il n'était pas possible d'éviter la rencontre, le président ou l'un des membres du conseil d'honneur assisterait les combattants comme témoin, et veillerait à ce qu'on ne s'écartât pas des règles de l'honneur. Le même ordre recommandait encore de n'engager une procédure pour duel contre des officiers, que si l'un ou l'autre avait compromis l'honneur du corps par sa conduite quand le différend avait éclaté, ou, plus tard, pendant les tentatives d'accommodement. Si un officier offensait gravement et sans motif un de ses camarades, l'affaire devait toujours être portée devant le tribunal d'honneur.

L'ordre de Guillaume I[er] contenait le passage suivant : « Les moyens dont disposent les commandants de régiment et les chefs militaires pour l'éducation des jeunes officiers leur donnent la possibilité d'exercer leur influence sur le maintien du sentiment de l'honneur, qui, seul, fait les armées grandes, bien au delà de la sphère et même de la durée de leur commandement. Ils atteindront ce but en tenant la main à ce que les jeunes officiers suivent les conseils amicaux de leurs camarades plus anciens, et en leur persuadant que le droit des anciens officiers est d'observer et de diriger la conduite des plus jeunes. » L'ordre se terminait ainsi : « Je ne souffrirai pas plus dans mon armée un officier capable d'attaquer outrageusement l'honneur d'un camarade qu'*un autre qui ne saurait pas sauvegarder son honneur.* »

Peut-être l'intervention des tribunaux d'honneur, dans les affaires d'honneur liées à un duel, se fit-elle trop sentir dans le sens des dispositions précédentes et en particulier des recommandations dont l'empereur les avait accompagnées, peut-être aussi les intéressés trouvèrent-ils quelquefois le moyen de s'y soustraire. En tout cas, pendant les vingt-cinq années qui suivirent immédiatement la publication de l'ordonnance de 1874, les rencontres furent, relativement à la période de 1808 à 1843, un peu plus nombreuses dans l'armée. Le duel fameux au pistolet provoqué par les dénonciations du baron Schrader contre le chambellan de Kotze, à propos de lettres anonymes scandaleuses adressées à la sœur de l'empereur et aux dames de la cour, et dont le premier fut la victime, donna lieu, en 1896, à une campagne de presse des plus vives contre le duel. Les tribunaux d'honneur, dont les deux adversaires étaient justiciables, avaient été mêlés à plusieurs reprises à cette affaire. Au

Reichstag, le parti du centre présenta à cette occasion l'interpellation suivante : « Le chancelier de l'Empire sait-il que des militaires ont participé aux duels qui ont eu lieu récemment, et quelle est la position prise dans ces duels par les tribunaux d'honneur? Quelles sont les mesures que compte prendre le chancelier de l'Empire pour empêcher à l'avenir les duels qui blessent le sentiment général du droit? » Un député du centre rappela comment, par suite de l'intervention du prince-consort, le duel avait été aboli en Angleterre : « Il faudra que, de même, en Allemagne, ajoutait-il, l'empereur trouve une solution. » En fin de discussion, l'assemblée adopta, à l'unanimité, la motion conçue en ces termes : « Le Reichstag demande aux gouvernements confédérés d'employer tous les moyens qui sont à leur disposition pour s'opposer avec énergie à la coutume du duel contraire à la loi pénale. » Moins d'un an après (1er janvier 1897), Guillaume II ajoutait, selon l'expression du général de Boguslawski, « un troisième chapitre à la législation des tribunaux d'honneur de l'armée prussienne ». Une commission de six officiers supérieurs en avait préparé la rédaction. « Je veux, disait l'empereur, dans le préambule de son ordre de cabinet, qu'on prévienne plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici les duels de mes officiers. Ces rencontres sont amenées souvent par des querelles privées et des offenses qui rendent possible un accommodement sans que l'honneur du corps d'officiers soit atteint. »

Cet ordre énonce les trois solutions suivantes comme permettant au conseil d'honneur de régler une affaire : établir une proposition de conciliation, ou déclarer l'impossibilité de réaliser l'entente des parties, ce qui rend nécessaire d'engager une procédure pour affaire d'honneur, ou enfin se refuser à donner suite à l'affaire, l'honneur des parties n'étant pas atteint. Il n'est fait allusion à la solution par les armes que dans le passage suivant : « La réconciliation doit être opiniâtrément poursuivie *quand les règles de l'honneur le permettent.* » Le pouvoir du conseil d'honneur est singulièrement atténué par le droit dont jouit « l'autorité supérieure » de rejeter, si elle le juge à propos, soit la première, soit la troisième solution, et de prendre l'initiative de recourir à la seconde. L'ordre dit aussi : « Les parties peuvent interjeter appel auprès du chef de corps dans le délai de trois jours, soit de la proposition d'accommodement, soit du refus de donner suite à l'affaire; les supérieurs (des officiers intéressés) rédigent un rapport à ce sujet : ils y font connaître leur avis et attendent *ma décision.* » Remarquons encore la prescription suivante : « Un officier qui en provoque un autre en duel ou accepte une provocation sans connaître la décision du conseil d'honneur, dont le but est de mettre fin au différend, ou bien qui

ne tient pas compte, soit de la proposition d'accommodement établie, soit du refus de poursuivre l'affaire, ou enfin qui n'attend point *ma décision*, doit m'être signalé. » Les officiers généraux ne sont pas justiciables des tribunaux d'honneur; cependant l'empereur peut prescrire la formation d'un tribunal et faire instruire contre eux. L'empereur s'est donc fait lui-même le suprême modérateur des affaires d'honneur. Il ne s'est pas encore écoulé assez de temps depuis que la volonté du souverain s'est substituée, jusqu'à un certain point, au pouvoir arbitral des tribunaux d'honneur en matière de duel, pour que l'on puisse se rendre compte de l'influence qu'elle exercera sur la fréquence des rencontres. Néanmoins, depuis 1897, quelques cas de duel à terminaison assez grave ont eu lieu entre de jeunes officiers.

D'une manière générale, les rencontres entre officiers sont plus rares en Allemagne qu'en France; elles sont aussi plus sérieuses, ayant lieu presque toujours au pistolet. On y a adopté, à peu d'exceptions près, les règles posées par le comte de Chateauvillard. Le duel n'est point en usage parmi les sous-officiers et les soldats.

Tandis que, en France, le duel n'existe que par interprétation juridique, il tient en Allemagne une place importante dans le Code pénal ordinaire (Code de 1871, révisé en 1876). Non seulement, la provocation et l'acceptation de cette provocation, non suivies de la perpétration du duel, sont punies de la détention dans une enceinte fortifiée (jusqu'à 6 mois), mais la loi atteint l'acte de porter un cartel et jusqu'à l'incitation au duel de la part d'un tiers. Le duel lui-même est puni de 3 mois à 5 ans de la même peine, qui ne peut être moindre de 2 ans, s'il y a mort d'homme, et de 3 ans s'il s'agit d'un duel à outrance. Dans le cas de mort ou de blessures, par suite d'une infraction voulue aux règles ou aux usages du duel, l'auteur de l'infraction encourt les peines appliquées aux meurtres et aux blessures.

Quant au Code pénal militaire allemand, il ne traite que du duel amené par la provocation de l'inférieur au supérieur à l'occasion du service; la seule provocation est punie d'au moins un an d'emprisonnement; quand le duel est consommé, le minimum de la peine est de 3 ans d'emprisonnement, le maximum de 15 ans; en même temps, l'officier est renvoyé du service actif (situation analogue à celle de la non-activité dans l'armée française); la même peine atteint le supérieur qui a accepté la provocation ou s'est battu en duel.

Le Code pénal militaire autrichien punit le duel. Le provocateur et celui qui accepte un cartel sont passibles d'arrêts si le duel n'est pas consommé. Suivant que le duel est suivi ou non de blessures, la

peine est de un an à 5 ans de prison, ou de 6 mois à un an de la même peine; s'il y a mort d'homme, elle est de 5 à 6 ans de prison. Dans le duel à mort, le survivant peut être puni de 20 ans de *carcere duro*. Les témoins encourent des peines variant de 6 mois à 5 ans de prison. Ceux qui ont secondé les intentions des combattants, sont frappés, dans le cas de mort ou de blessures, de peines égales à celles qui sont appliquées aux combattants eux-mêmes. La peine la plus élevée attend le provocateur. Le seul fait de provoquer un supérieur en duel rend son auteur passible d'une peine de un an à 5 ans de prison.

En Autriche, comme dans d'autres pays, on se relâche notablement, dans la pratique, de la rigueur des prescriptions du Code. Les tribunaux militaires n'apportent pas, généralement, une grande diligence à poursuivre les contrevenants.

On a créé, en 1871, des tribunaux d'honneur pour les officiers, dans chaque corps de troupes. Ils fonctionnent en matière de duel non seulement entre officiers, mais aussi entre officiers et civils, recherchent les motifs et les circonstances de la provocation, examinent tous les faits de la cause, s'éclairent sur l'honorabilité des parties, et, finalement, déclarent que le duel peut avoir lieu ou non; dans certains cas, ils infligent un blâme dont la conséquence est quelquefois, pour l'officier, l'exclusion du service.

Des actes incorrects dans un duel sont de la compétence des tribunaux ordinaires; les peines prononcées par les tribunaux sont plus élevées que celles du Code militaire.

Les duels militaires, en Autriche, tendent à devenir moins fréquents. L'autorité militaire les entrave ou les prévient, autant que possible, à cause des questions de nationalité toujours épineuses dans l'empire austro-hongrois; le même motif et des questions de personnes amènent quelquefois l'intervention particulièrement conciliante de l'empereur.

Les sous-officiers et les soldats ne connaissent pas le duel. En ce qui concerne les sous-officiers, le fait s'explique par l'absence, dans les rangs, de fils de famille; cet élément ne se trouve que parmi les volontaires d'un an et les cadets.

Le sabre est à peu près la seule arme dont il soit fait usage dans l'armée autrichienne; on ne s'y sert jamais de l'épée. Les duels au pistolet sont rares.

Les règles du point d'honneur suivies en Autriche ne sont autres que celles que le comte de Chateauvillard a codifiées; elles s'appliquent au duel militaire, si ce n'est sur quelques points de détail.

Le duel, en Italie, tient une large place dans le Code pénal ordinaire, tandis qu'il n'est pas mentionné dans le Code militaire.

En principe, le duel militaire est considéré comme une infraction de droit commun, mais, en réalité, on évite, autant que possible, l'intervention des tribunaux civils. L'autorité militaire, de son côté, ferme le plus souvent les yeux sur les duels quand elle ne les autorise pas; elle sévit lorsqu'une rencontre a été précédée ou accompagnée de circonstances graves touchant à l'honneur des officiers. Un règlement de discipline prévoit les cas de provocation du supérieur par l'inférieur, et *vice versa.*

Lorsque des officiers veulent se battre en duel, ils font savoir à leurs chefs de corps les motifs invoqués par eux et donnent les noms de leurs témoins. Si, après examen de la situation, la conciliation ne semble pas possible, la rencontre est autorisée. A l'issue du duel, le commandant du corps d'armée prononce, s'il y a lieu, une peine disciplinaire. Les duels de sous-officiers sont autorisés dans les mêmes conditions.

De 1861 à 1870, les duels étaient assez fréquents entre officiers en raison de l'origine de ces derniers (armée piémontaise, armée des Bourbons de Naples, anciennes armées de Toscane et de Parme, Garibaldiens, etc.); actuellement ils sont peu nombreux relativement. Le sabre est à peu près la seule arme employée. Rappelons ici, pour mémoire, le duel (au sabre, dans le bois de Meudon) du prince Henri d'Orléans et du comte de Turin, motivé par une lettre du premier où était critiquée la conduite des officiers italiens en Abyssinie.

Le duel a fait son apparition en Russie au temps de Pierre le Grand; on pendait alors le provocateur, même quand le duel n'était pas consommé. Le duel a été en honneur en Russie, surtout au commencement de notre siècle. Aujourd'hui, dans l'armée comme dans la société civile, les duels ne sont pas fréquents; cependant, ils ont assez souvent une issue fatale, les motifs qui les amènent étant généralement graves. On ne fait usage que du pistolet.

Le Code pénal ordinaire édicte contre la provocation en duel et contre le duel lui-même des peines graduées très rigoureuses, qui ne sont appliquées qu'exceptionnellement aux militaires par leurs tribunaux spéciaux. La distinction à faire entre l'agresseur et le provocateur mérite d'être signalée dans le Code pénal russe; nous ne l'avons trouvée dans aucune autre législation. Quant au Code militaire, il ne traite que de la provocation du supérieur par l'inférieur; l'un et l'autre sont passibles des mêmes peines quand la provocation est acceptée.

Des tribunaux d'honneur fonctionnent dans les régiments russes et dans les unités plus petites pour régler les affaires d'honneur entre les officiers. Un ordre de l'empereur règle ainsi qu'il

suit la question du duel entre officiers : Quand un officier a été offensé dans sa dignité, le cas est soumis par le colonel au tribunal du régiment. Ce tribunal décide si un accommodement est possible ou si le duel ne peut être évité. Quand les deux parties sont d'accord pour recourir aux armes, il cherche à obtenir des témoins que les clauses de la rencontre correspondent, autant que possible, à l'importance de l'affaire. Si le duel n'a pas eu lieu dans la quinzaine qui suit la décision du tribunal, et si l'officier qui a refusé de se battre ne demande pas lui-même à quitter le service, le colonel doit rendre compte à l'autorité supérieure qui prononce d'office l'exclusion de l'armée.

En Angleterre, la loi punit le duel comme meurtre ou comme violence avec préméditation, selon le cas; mais les Anglais ne fournissent pas aux tribunaux les occasions de l'appliquer; après avoir été les derniers, en Europe, à abolir le duel judiciaire, ils se sont affranchis à peu près complètement, surtout depuis un demi-siècle, du préjugé du point d'honneur. Le Code militaire ne prévoit contre le duel que les peines de droit commun; on y a ajouté toutefois quelques dispositions répressives en ce qui concerne la provocation.

Les Suisses ne se prêtent guère à l'importation chez eux des préjugés en cours dans les pays qui les entourent; le duel est de ceux qu'ils réprouvent; vingt-quatre lois cantonales le répriment. Il est mal vu dans l'armée. On cite à peine, depuis bien des années, deux cas de rencontres... avortées; dans le premier, le provocateur finit par faire des excuses à son adversaire; le second fut marqué par la réconciliation des champions auxquels l'autorité militaire supérieure infligea, d'ailleurs, des punitions disciplinaires. Nous ne nous étendrons donc pas sur les pénalités appliquées au duel par le Code pénal militaire (loi fédérale de 1871); elles ne sont prononcées que contre les militaires en service.

En Suède et en Norwège, la loi pénale ordinaire, qui punit la provocation en duel et le duel, n'est pour ainsi dire jamais appliquée. Le duel n'existe ni pour les officiers, ni pour les sous-officiers et les soldats. Les affaires d'honneur sont réglées par le chef de corps et ne se terminent jamais par une rencontre.

A propos du duel en Suède, qu'on veuille bien nous permettre de rapporter ici un souvenir personnel qui remonte à l'époque de notre mission dans cet intéressant pays trop peu connu de nos compatriotes. Un certain nombre d'officiers suédois se trouvaient réunis, un soir, dans un cercle de Stockholm. Je prenais part à la conversation dans un groupe, lorsque, tout à coup, deux officiers d'un groupe voisin s'interpellèrent très vivement. Sous un prétexte

quelconque un officier de la garde avec lequel je m'entretenais, se penchant à mon oreille, m'engagea, à voix basse, à quitter la salle avec lui. Une fois au dehors, je remarquai que tous les officiers désertaient comme nous la réunion. J'eus alors l'explication de cette retraite générale : elle avait pour but d'isoler les deux officiers qui s'étaient pris de querelle. Le lendemain, convaincu qu'une rencontre avait eu lieu entre les officiers, ou du moins qu'elle était décidée, je demandai de leurs nouvelles à mon interlocuteur de la veille, et je prononçai le nom de duel. « Un duel, me répondit-il en souriant, ils n'y ont point songé; dès qu'ils se sont trouvés seuls, la raison leur est revenue avec le calme. Nous agissons ainsi lorsqu'entre nous une discussion tourne à la violence; ce qu'en pareil cas vous appelez « la galerie » ne sert qu'à entretenir l'amour-propre entre les adversaires; quant au duel, nous ne le connaissons point. » Depuis, j'ai quelquefois recommandé aux officiers sous mes ordres ce procédé bien simple pour apaiser les différends qui naissent entre eux, et j'aime à croire que son application, facile dans certains cas, n'est pas restée sans effet.

En résumé, les duels entre officiers sont plus rares et plus sérieux en Allemagne, en Autriche, en Italie et en Russie qu'en France; on y fait habituellement usage du sabre et du pistolet. En France, on emploie l'épée et, exceptionnellement, le sabre et le pistolet. Les duels entre sous-officiers n'ont lieu qu'en Italie et en France. Les soldats ne se battent qu'en France. Enfin, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie ont des tribunaux d'honneur.

*
* *

Nous avons indiqué, au début de cette étude, la suppression de l'obligation de l'escrime pour les soldats comme une des causes de la décroissance des duels militaires. N'hésitons pas à dire, pour nous rapprocher encore plus de la vérité, que le discrédit où est tombée la pratique de l'escrime dans l'armée a contribué à amener ce résultat.

Ainsi qu'il arrive souvent, on est passé, en cette matière, d'un extrême à l'autre. Après avoir exalté l'escrime à l'épée comme un des exercices les plus propices, non seulement à développer la vigueur physique, l'adresse et l'agilité du soldat, mais aussi à lui donner une haute idée de sa dignité personnelle, après lui avoir assigné une place importante dans l'instruction militaire pratique, on en arrive à n'en conserver que quelques vestiges, comme s'il s'agissait d'une distraction de pur luxe ou d'une tradition qu'on n'ose pas supprimer complètement.

Il est à peine question des salles d'escrime militaires dans le premier quart du dix-neuvième siècle. Avant 1824, l'escrime au fleuret et au sabre a été facultative dans l'armée; les leçons étaient à la charge de ceux qui les prenaient. Obligatoire à partir de 1824, l'escrime redevint facultative en 1833. En 1866, on inaugura, dans les corps, une instruction préparatoire à l'escrime, donnée à tous les soldats indépendamment de celle de la salle d'armes dont les leçons n'étaient guère suivies que par ceux qui montraient des aptitudes pour cet exercice. Chaque homme était armé d'une baguette dite fleuret-baguette, emmanchée dans une fusée en bois de chêne et pourvue d'une garde de même bois. Une décision impériale de 1869 rendit obligatoires et gratuites les leçons à la salle d'armes, et régularisa définitivement l'enseignement jusque-là si peu favorable au développement de l'escrime. On continua, d'ailleurs, à se conformer aux prescriptions de 1866 relatives à l'enseignement préparatoire.

En 1872, le ministre de la guerre publia un règlement pour l'application de la décision de 1869; la circulaire qui l'accompagnait se terminait ainsi : « J'attache une grande importance à ce que l'escrime soit largement propagée dans l'armée. » La même année, une section d'escrime était organisée à l'Ecole normale militaire de gymnastique de Joinville.

En mai 1875, le ministre de la guerre décidait que, dans chaque casernement, une salle d'armes spéciale serait affectée aux officiers qui devraient s'y livrer « à des exercices réguliers et journaliers, et faire preuve d'une certaine habileté ». En outre, les sous-officiers et les soldats étaient rigoureusement astreints à prendre, toutes les semaines, un certain nombre de leçons. En mai 1877, l'escrime faisait l'objet d'une règlementation complète. Dans l'infanterie, l'escrime à l'épée était obligatoire, celle au sabre accessoire et facultative; dans la cavalerie, on enseignerait concurremment l'escrime à la pointe et l'escrime à la contre-pointe. L'instruction devait se poursuivre pendant la durée entière de la présence des hommes sous les drapeaux. En juillet 1883, le ministre recommandait la plus grande extension possible de l'enseignement de la contre-pointe dans les salles d'armes des régiments de cavalerie, afin d'apprendre aux hommes « tout le parti qu'ils peuvent tirer de l'arme dont ils sont appelés à se servir à la guerre ».

Ce beau zèle pour l'escrime commença à décliner un peu en 1890. Elle ne devait plus être enseignée dans l'infanterie qu'aux soldats à partir de la deuxième année de service et aux gradés. Une lettre ministérielle de juillet 1893 diminua le nombre des prévôts d'armes. En février 1894, après avoir constaté que, par suite de la réduction

de la durée du service militaire, les résultats obtenus dans l'enseignement de l'escrime étaient insignifiants, et que le personnel employé s'élevait à un chiffre trop élevé, on limita cet enseignement aux gradés et aux hommes susceptibles de le devenir, et on supprima encore un certain nombre de prévôts.

Plus de cinq ans après, une circulaire ministérielle (novembre 1899) signala « des doutes » qui s'étaient produits dans certains corps de cavalerie au sujet de l'application de celle de 1894. Ces « doutes » n'étaient, à vrai dire, que des interprétations variées des prescriptions de 1894, en ce qui regardait la méthode d'enseignement de la contre-pointe; dans quelques corps, on avait été jusqu'à proscrire de la salle d'armes l'escrime au sabre. Déjà, cependant, un nouveau règlement (mai 1899) venait de donner une progression pour l'emploi du sabre, non dans la salle, mais sur le terrain et sous la surveillance des officiers. Dans sa circulaire de novembre 1899, le ministre rappelait que le rôle principal de la cavalerie « est de combattre à l'arme blanche, qu'il est indispensable que tous les hommes de troupes sachent manier leur sabre, que l'escrime a pour eux une importance capitale, et qu'il importe au plus haut degré de développer cette instruction par tous les moyens possibles ».

En vingt-cinq ans, l'escrime à l'épée, dans les corps de troupes, a donc vu son apogée et son déclin; elle est bien près de n'être plus qu'un souvenir. Quant à l'escrime au sabre, elle sort enfin de l'état d'incertitude confinant au marasme, où elle a végété longtemps : c'est une résurrection qui doit faire tressaillir d'aise dans leurs tombes les crânes sabreurs qu'ont été les Lasalle, les Curély et les Colbert.

L'obligation de l'escrime pour les soldats a pris fin à peu près en même temps que le service de longue durée, non seulement en raison de la nécessité d'abréger certaines matières d'enseignement pour les faire tenir dans le cadre plus étroit du service militaire réduit, mais aussi par suite des changements qui se sont produits dans la constitution et les mœurs de l'armée depuis l'adoption de ce nouveau régime. La plupart des soldats qui accomplissent trois années de service sont, en effet, des cultivateurs. Le spectacle d'un duel entre deux de ces braves ruraux habillés en soldats et qui n'ont jamais tenu une épée, ne manque pas de ridicule. Pourquoi ce solennel et terrifiant entourage d'un officier, de quatre témoins, d'un médecin avec son infirmier pourvu de bandelettes et de charpie, et du maître d'armes porteur des épées de combat, pourquoi cet apparat, pour une rixe à la cantine ou dans la chambrée? On aligne les pauvres diables à distance respectable;

les pointes de leurs armes se touchent à peine, et ils n'ont pas grande envie de se rapprocher pour les croiser... ; tout se termine par une légère piqûre et généralement par quelques libations nouvelles à la cantine où, la veille, ils en étaient venus aux mains. Dans ces conditions, l'on ne peut guère songer à faire régler militairement, comme au temps des soldats de profession, une querelle déjà vidée à coups de poing.

Le va-et-vient incessant des soldats d'un an qui appartiennent généralement à des classes sociales plus élevées, mais que l'on est obligé de soumettre à un véritable entraînement au point de vue de l'instruction, ne permet pas davantage de réserver une part à l'escrime. A supposer que l'éducation reçue dans la famille dispose quelques-uns des jeunes gens de cette catégorie à mettre l'épée à la main pour venger une offense, on ne doit voir là qu'une exception.

Il est permis de croire que la circulaire de juillet 1889 (reproduite plus haut), par laquelle M. de Freycinet a prescrit l'emploi exclusif, dans les duels, de l'épée de combat au lieu du fleuret (en usage depuis 1818 environ), a été motivée en grande partie par les changements apportés à l'enseignement de l'escrime en raison de l'introduction de ces éléments nouveaux dans la composition de l'armée. L'escrime ne pouvant pas recevoir le même développement que par le passé, il jugea à propos de diminuer le danger des rencontres. Nombre de maîtres et d'amateurs critiquèrent alors cette mesure qui créait « un jeu nouveau avec une vieille arme », et prétendirent qu'elle jetait un discrédit regrettable sur l'escrime. L'un d'eux commenta la circulaire en y ajoutant ce préambule fantaisiste : « Considérant que les trous causés par le fleuret dans le corps humain sont fort petits, et que, plus ils sont petits, plus le danger est grand, et que la blessure étant petite, l'intéressé ne pourra savoir s'il est blessé ou mort, » etc.

Quant aux gradés, ils continuent à prendre des leçons d'escrime (variables comme nombre et comme durée d'un régiment à l'autre); c'est encore parmi les sous-officiers que les rencontres sont le moins rares; quelques-uns, d'ailleurs, sortent des Ecoles d'enfants de troupes et de l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime de Joinville, où l'on ne saurait faire autrement que d'associer l'art du fleuret et le culte du point d'honneur.

Depuis que des salles d'escrime ont été organisées dans la plupart des casernements militaires[1], la pratique de l'escrime pour les

[1] Lorsque, faute de locaux dans les bâtiments militaires, les officiers n'ont point de salle d'armes à eux, celle des hommes de troupes est mise à leur disposition à certaines heures.

officiers n'a jamais fait l'objet des dispositions qui la restreignent, mais elle a subi le contre-coup des mesures appliquées aux soldats et aux gradés. Notre pensée n'est nullement que les officiers se soient relâchés pour leur propre compte des règles et des principes qu'on ne leur recommande plus d'inculquer à leurs subordonnés : nous voulons dire simplement que l'exemple à donner à l'inférieur est pour quelque chose dans la manière d'agir du supérieur. Quoi qu'il en soit, l'escrime est sensiblement délaissée par les officiers. C'est un fait d'une constatation facile, qui, si on le rapproche du peu de fréquence des rencontres, appelle l'idée de cause à effet.

L'escrime est donc peu en honneur parmi les officiers; aucune circulaire ministérielle, il est vrai, aucun règlement ne leur en impose absolument l'obligation; la circulaire de 1875 invite les chefs de corps à en encourager la pratique, mais rien de plus. La plupart des salles d'armes médiocrement aménagées n'attirent pas les officiers. Dans tel régiment, on prescrit seulement aux lieutenants et aux sous-lieutenants de fréquenter la salle; dans tel autre, on y astreint aussi les capitaines jusqu'à un âge déterminé. Dans quelques corps, pour s'assurer que les officiers prennent des leçons d'armes, on a été quelquefois jusqu'à exiger d'eux qu'ils émargeassent sur un registre *ad hoc*. Les réunions provoquées par le chef de corps dans le but de faire assaut sont assez rares, mais cet exercice a lieu avec solennité, en présence de l'inspecteur général; c'est l'unique séance sérieuse de l'année; on s'efforce d'y briller. Cependant, on rencontre quelques officiers assidus à prendre la leçon et d'autres d'une certaine habileté, qui, ne voulant pas perdre la main, s'exercent régulièrement. Quant aux officiers sans troupes, il est rare qu'ils usent de la salle d'armes des corps ordinairement mises à leur disposition; quelques-uns font des armes chez eux.

L'escrime est encore moins pratiquée à l'étranger que chez nous. En Allemagne, les officiers en font très peu; on ne l'enseigne ni aux sous-officiers ni aux soldats. Le fait est d'autant moins explicable chez les Allemands qu'ils accordent une place sérieuse, dans l'éducation militaire, au développement des facultés corporelles, et qu'on ne peut refuser à cet exercice d'accroître la vigueur, d'assouplir les muscles et de donner de l'assurance dans le maintien et dans les allures. Quant à l'escrime à la rapière, si profondément enracinée dans les *comment* ou associations d'étudiants allemands pourvues de codes de duel, elle diffère trop de l'escrime à l'épée pour en faire naître le goût; en outre, les combats sanglants mais sans gravité (bien connus sous le nom de *Mensuren*)

auxquels elle donne lieu, habituent les étudiants, ainsi que l'a fait remarquer judicieusement le colonel Fix[1], « à reléguer le duel au rang des écarts de jeunesse. »

En Autriche, l'escrime est obligatoire en principe pour les officiers (sabre et fleuret italien), mais n'a lieu, en fait, que dans quelques régiments, particulièrement dans la cavalerie et dans l'artillerie de campagne; on s'en occupe davantage dans les écoles militaires auxquelles l'Ecole d'escrime de Wiener Neustadt fournit des maîtres d'armes.

On sait que les Italiens tiennent l'escrime en grand honneur; les assauts donnent lieu à de véritables fêtes. Cependant, les officiers, les sous-officiers, les élèves-officiers et les élèves-sous-officiers sont les seuls qui pratiquent cet exercice. Il existe à Rome une Ecole normale d'escrime où sont formés les maîtres d'armes des régiments.

En Suède et en Norwège où les exercices physiques sont très suivis, on ne fait d'escrime (au sabre) que dans la cavalerie, et à l'Ecole militaire de Karlberg (au fleuret et au sabre). On l'a supprimée depuis un an dans l'artillerie; très peu d'officiers s'y adonnent, si ce n'est ceux qui se préparent à l'Institut central de gymnastique.

On voit, d'après ces quelques données comparatives, que la France et l'Italie où la pratique des armes a reçu le plus de développement, sont, en même temps, les pays où les rencontres sont les moins rares.

Arrivé au terme de cette étude, il nous paraît superflu de reprendre, pour les préciser davantage ou pour les amplifier, les conclusions partielles auxquelles nous avons abouti jusqu'à présent; nous n'en retiendrons qu'une, celle qui, dans notre exposé de la question du duel militaire, s'est présentée à nous, à plusieurs reprises, comme la solution naturelle de quelques cas difficiles; elle est d'autant plus précieuse à recueillir, qu'elle peut recevoir une sanction pratique acceptable à la fois des partisans plus ou moins convaincus du duel dans l'armée et de ceux qui seraient disposés à le combattre. Le lecteur a déjà saisi que nous faisons allusion, — ce sera la dernière fois, — aux tribunaux d'honneur. Nous avons indiqué précédemment, d'une manière générale, le but et l'esprit de ces tribunaux; nous n'y reviendrons pas; ce n'est pas, ici, la place d'un projet détaillé embrassant leur nombre, leur composition, leur procédure et leur fonctionnement.

Les tribunaux d'honneur de l'armée allemande paraissent être, en Europe, ceux qui sont le mieux organisés et fonctionnent le plus régulièrement. A la vérité, leur procédure se trouve assez souvent

[1] *L'Escrime dans les Universités allemandes*. Paris, 1896.

en opposition avec la loi pénale, mais cet inconvénient ne se présenterait pas chez nous. Si nous devions en emprunter les traits essentiels, il importerait, d'ailleurs, de les accommoder à notre constitution militaire et à nos mœurs, et de ne s'inspirer que des prescriptions des ordres de 1843 et de 1874. Le remaniement que Guillaume II a fait subir à ces règlements en 1897, a singulièrement altéré, en effet, le caractère primitif de l'institution. Il est possible que les dispositions nouvelles diminuent encore, dans l'armée allemande, la fréquence des rencontres, surtout de celles qui sont amenées par des motifs sans gravité, mais ce résultat sera dû bien plus à la volonté absolue de l'empereur qu'à l'action préventive et conciliatrice des tribunaux d'honneur.

Chez nous, ces tribunaux ne rendraient des services vraiment sérieux que si on leur abandonnait, dans une très large mesure, la solution des affaires d'honneur, non seulement des affaires qui ont une rencontre pour issue, mais de toutes celles qui touchent à l'honneur du corps d'officiers et de chaque officier en particulier. Tandis que les témoins ordinaires dans les rencontres ne représentent que leurs mandants, et devraient se borner à faire observer sur le terrain du combat les règles d'usage, les membres de ces aréopages de famille rendraient leurs décisions en quelque sorte au nom de l'armée.

Général Bourelly.

UNE RÉFORME FINANCIÈRE

L'ABAISSEMENT DU TAUX OFFICIEL DE L'INTÉRÊT

Il y a longtemps que le taux officiel de l'intérêt fut fixé en France à 5 pour 100 en matière civile, à 6 pour 100 en matière de commerce. C'était en 1807, alors que Napoléon, après les victoires d'Eylau et de Friedland, venait de conclure la paix de Tilsitt, obtenant l'adhésion de la Russie et de la Prusse au blocus continental. La loi est datée du 3 septembre, l'une des journées pendant lesquelles les Anglais, sans avoir déclaré la guerre au Danemark, bombardaient Copenhague. La réglementation impériale avait-elle seulement pour objet de réprimer quelques abus scandaleux qui s'étaient produits sous le régime de la liberté des prêts, ou s'expliquait-elle aussi par le désir de relever le cours de la rente, en fermant aux capitaux d'autres emplois trop fructueux? Peu importe. Toujours est-il que ces chiffres, indiqués à la fois comme le tarif normal s'appliquant lorsque les parties n'ont rien stipulé, et comme un maximum qu'il n'est pas permis de dépasser, auront été maintenus dans nos codes durant un siècle presque entier.

Sans doute, la loi de 1807 avait été suspendue pour une année en 1814. La jurisprudence avait assez vite refusé de l'appliquer à l'escompte des effets de commerce. En Algérie, dès 1835, la liberté du taux de l'intérêt avait été reconnue, et le taux légal fixé à 10 pour 100, avant d'être réduit à 6 pour 100 en 1881. Enfin, en matière de commerce, tout maximum avait été aboli et la liberté absolue de l'intérêt conventionnel proclamée par la loi du 12 janvier 1886. Mais, jusqu'à ces derniers jours, en dépit des changements profonds survenus depuis le premier Empire dans le rendement ordinaire des capitaux, on avait respecté, avec une pieuse routine, les chiffres traditionnels de l'intérêt légal. Ils viennent d'être modifiés

par une courte loi, insérée à l'*Officiel* du 10 de ce mois, et qui n'a guère fait parler d'elle. Elle mérite pourtant de ne point passer inaperçue, parce qu'elle est la constatation significative, quoique tardive et modeste, d'un état de choses dont ni le gouvernement, ni les particuliers n'ont encore tiré toutes les conséquences.

Ce n'est pas une réforme bien radicale, et sa portée paraît au premier abord très restreinte. On ne change pas le maximum de 5 pour 100 au-dessus duquel, en matière civile, l'intérêt conventionnel est considéré comme usuraire. On s'occupe uniquement de l'intérêt légal, c'est-à-dire de celui qui s'applique de plein droit, lorsqu'aucune convention n'a été passée entre les parties pour fixer son taux. Il s'agit de dettes provenant, par exemple, d'un compte de tutelle, d'un partage de communauté ou de succession, d'une vente judiciaire, d'une condamnation pécuniaire. En cas de retard dans le paiement du capital, la loi doit fixer elle-même ce que pourra réclamer le créancier. Le nouveau texte décide qu'à l'avenir ce sera 4 pour 100 en matière civile, 5 pour 100 en matière commerciale, sauf les indemnités auxquelles le créancier aurait droit, si le débiteur, par sa mauvaise foi, lui avait causé un préjudice indépendant du simple retard. Voilà qui paraît fort naturel, lorsque l'on songe que la plupart de ces débiteurs sont dignes de ménagement, et que, de notre temps, beaucoup de capitalistes retirent à peine 3 pour 100 de leurs placements.

Bien que cette loi ne pût soulever aucune objection plausible, on a pris son temps pour la voter, et c'est un exemple frappant de la lenteur avec laquelle fonctionne notre machine parlementaire. Sans parler d'une première tentative qui remonte à 1878, il faut rappeler que ce qui vient d'aboutir, c'est, en somme, une proposition déposée sur le bureau de la Chambre, dès 1891 (séance du 9 mars), par M. Etcheverry, alors député des Basses-Pyrénées. L'année d'après, elle fut adoptée en première lecture. La législature suivante vota la réforme, avec certaines modifications (abaissement du taux de l'intérêt à 3 et 4 pour 100). Alors, elle gagna le Sénat, où elle fit un long séjour. C'est seulement à la fin de mars dernier qu'elle est revenue à la Chambre; et les quelques additions qui lui avaient été jointes ont été sagement acceptées sans discussion.

La Belgique, d'ailleurs, nous avait donné l'exemple. Longtemps soumise au régime de 1807, elle ne s'était pas contentée, par la loi du 5 mai 1865, de proclamer la liberté de l'intérêt conventionnel; elle avait encore, par la loi du 20 décembre 1890, réduit le taux de l'intérêt légal à 4 1/2 pour 100 en matière civile, à 5 1/2 en matière de commerce. La Chambre des représentants eût même désiré adopter les taux de 4 et 5 pour 100. Mais M. Bernaert, ministre des

finances, voulut que l'on se montrât plus réservé. « Si les circonstances le permettent, disait-il, rien n'empêchera que la législation ne consacre plus tard un nouvel abaissement du taux de l'intérêt... C'est nous qui, les premiers, ferons un pas dans cette voie, où, sans doute, nous serons suivis. »

On dirait vraiment que, chez nous, l'Etat ne daigne s'apercevoir de la diminution du loyer de l'argent que lorsqu'il en peut tirer profit. Il est heureux de pouvoir ainsi alléger ses dettes anciennes par des conversions, et en contracter de nouvelles à des conditions moins onéreuses. Il a réduit, justement d'ailleurs, l'intérêt offert par la Caisse d'épargne postale et ne sert plus aux déposants que 2 fr. 75 pour 100. Lorsqu'il réclame un droit de mutation sur un immeuble rural, en cas de donation ou de succession, il prend pour base de sa perception le revenu, dont il ne déduit même pas les charges, capitalisé au denier 25 (loi du 21 juin 1875). Il n'est donc pas question ici du 5 pour 100. Mais, par contre, lorsqu'il s'agit d'appliquer aux biens des congrégations religieuses, à ces biens qui sont très souvent les biens des pauvres, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, la loi du 29 décembre 1884 exige expressément que le revenu soit déterminé « à raison de 5 pour 100 de la valeur brute des biens, meubles et immeubles, possédés ou occupés, à moins qu'un revenu supérieur ne soit constaté ». Seulement, si le revenu est manifestement inférieur, si la congrégation possède, par exemple, un titre de rente 3 pour 100, on n'en tient aucun compte. Elle est censée toucher 5 pour 100 sur la valeur du titre au cours de la Bourse. Ce serait déconcertant pour qui aurait la naïveté de compter sur quelque justice en ces lois de persécution. De sorte que si l'on demandait à notre ministre des finances quel est le taux de l'intérêt appliqué par l'Etat, il devrait répondre, avec la prudence d'un paysan normand : « On ne peut vous dire; cela dépend de bien des circonstances; êtes-vous prêteur ou débiteur, et quelle sorte de débiteur êtes-vous? »

De la loi de 1807 le comte Jaubert disait dans son exposé des motifs qu'elle parviendrait à former l'habitude nationale. Les faits ne lui ont pas donné tort. Nous pouvons donc prévoir aussi que, dans une certaine mesure, le texte nouveau réagira sur les mœurs. En tout cas, il avertira officiellement que le loyer normal de l'argent a sensiblement baissé, ce que nombre d'honnêtes gens, surtout dans les campagnes, paraissent ignorer volontiers, lorsqu'ils sont prêteurs. C'est donc fini, et pour longtemps sans doute, du règne paisible du 5 pour 100. Il ne serait restauré que si les capitaux, désormais très nombreux et très mobiles, trouvaient de vastes emplois imprévus, soit par suite de grandes découvertes,

soit par suite de grandes catastrophes. Il avait ses avantages, pour les rentiers d'abord, auxquels il rendait la vie facile avec une fortune moyenne; pour la petite épargne aussi qui arrivait plus vite à constituer des assurances et des pensions de retraite. Mais, d'autre part, cette diminution du revenu tend à atténuer l'inégalité des conditions, et à imposer à presque toutes les classes, sous peine de déchoir rapidement, la loi du travail. Mgr d'Hulst ne jugeait pas que ce fût un mal. Il aimait à opposer cette sorte d'expropriation naturelle des situations acquises aux confiscations violentes réclamées par les collectivistes. « Ne bouleversez rien, disait-il[1], laissez agir le temps, la Providence, et bientôt il n'y aura plus personne qui puisse céder à la tentation de vivre, en frelon, du miel d'autrui. » C'est donc sans se faire illusion, mais aussi sans trop se plaindre, — à quoi d'ailleurs servirait-il de se révolter contre la force des choses? — qu'il convient de dire adieu au traditionnel 5 pour 100.

Baron J. ANGOT DES ROTOURS.

[1] *Ne t'attends qu'à toi seul.* Rouen, 1896.

LE MUSÉE DU LOUVRE

Le quatrième fascicule de cette publication commence l'histoire de la peinture, interrompant ainsi l'étude des objets d'art dont la troisième livraison nous donnait un aperçu.

M. Jean Guiffrey, dont l'autorité est grande en ces matières, étudie les origines de l'Ecole française. Les planches hors texte sont consacrées aux reproductions des plus beaux Clouet du Louvre, entre autres les deux portraits de François Ier, si populaires.

Il serait injuste de ne pas signaler, en même temps que la science critique de M. Guiffrey, l'agrément de son récit où abondent les anecdotes amusantes et les citations suggestives. (*Société d'éditions artistiques, éd.*)

LA VIE MORALE

PENSÉES D'UN CHRÉTIEN

Peu de situations, autant que la charge redoutable du magistrat, permettent au philosophe de beaucoup et de bien voir. C'est donc tout naturellement et comme le fruit arrive à maturité, qu'après une carrière déjà longue, M. Crépon a donné une forme littéraire à ses méditations et aux leçons de son expérience.

Du livre, très nettement chrétien dans son inspiration et dans ses sentences, qu'il va publier[1] nous avons la bonne fortune de pouvoir citer quelques trop courts passages où nos lecteurs goûteront à la fois la solidité du fond et l'agrément de la forme. Ils souhaiteront avec nous que les *Pensées* de l'éminent conseiller à la Cour de cassation soient connues et méditées. L'auteur mérite d'être cru, ayant donné l'exemple, avant de formuler la leçon.

CONSCIENCE. — Le grand régulateur de toute vie humaine, un inséparable compagnon de route, mais parfois si gênant!

Une voix du dedans qui se met à parler juste au moment où l'on désirerait qu'elle se tût.

Un juge qu'on voudrait appeler à d'autres fonctions, mais qui, se sachant inamovible, persiste à juger quand même.

... Où donc sont-elles, les fortes consciences parlant haut et ferme, celles qu'on entend toujours, qui maîtrisent, dirigent, gouvernent la vie, celles qui flétrissent les coquins où qu'ils soient, et font les vrais gens de bien?

On les trouve chez les hommes qui se sont habitués, dès la première heure, à écouter la voix du dedans, qui ont eu le souci, pour la mieux entendre, d'affiner l'ouïe de l'âme, qui, entrés parfois en lutte avec elle, ne sont pas allés jusqu'à la révolte, ou

[1] Chez Poussielgue, 1 vol in-12.

qui, ayant, un jour, méconnu ses défenses, le lendemain, vaincus par le remords, ont dignement apporté leur soumission et leur repentir.

C'est la haute race des honnêtes gens.

Leur conscience les a faits droits, justes, honnêtes, loyaux, délicats et purs; ils ont eu soin d'entretenir la lampe du sanctuaire digne d'abriter une conscience enseignant la droiture, la justice, l'honnêteté, la loyauté, la délicatesse, la pureté...

LE CARACTERE. — Une volonté forte mise au service de ce qui est honnête.

Si la force de la volonté, qui peut s'affirmer dans les plus détestables choses, est souvent un redoutable instrument pour le mal, avec le caractère, elle devient un admirable instrument pour le bien.

On ne dit pas des coquins qu'ils sont des hommes de caractère : cela ne se dit que des gens de bien.

... Les vrais hommes de caractère ont la clairvoyance de l'esprit à l'égal de la générosité du cœur.

Ils flairent les pièges et les évitent, discernent bien la voie à prendre, s'y tiennent et savent choisir leurs compagnons de route.

Ils n'acceptent pas tout le monde, ne serrent pas toutes les mains, ne s'inclinent pas devant les fripons.

Ils écoutent plus qu'ils ne parlent, observent et jugent pour eux-mêmes; leur silence est redouté, parce qu'ils approuvent et louent quand il y a lieu de louer et d'approuver.

On ne les voit point frapper aux portes comme des mendiants, sans s'inquiéter de ceux qui sont par derrière.

On ne les marchande pas, on ne les achète point; ils ne s'offrent ni ne se vendent.

On dit souvent d'eux que ce sont des esprits mal faits; ils s'en consolent en restant quand même des âmes fières et droites.

Ils s'inclinent devant Dieu et se redressent devant les hommes.

Ils gênent comme un reproche; pour se débarrasser de ces fâcheux, on essaie d'en rire; le rire s'éteint vite dans une estime qu'on voudrait taire et qui se montre malgré tout...

RECONNAISSANCE. — De tous les fardeaux, le plus lourd à porter. Ce que les lèvres chantent le mieux, ce que le cœur pratique le plus mal.

Qui compte sur la reconnaissance d'un obligé fait, d'abord, métier de dupe, n'est pas digne, ensuite, de la recevoir.

Qui la reçoit, est payé d'un si haut prix, qu'à son tour, il devient comme l'obligé de celui qui le donne.

Beaucoup traitent les dettes du cœur comme des dettes de caisse; ils sont pressés de se libérer.

L'homme qui sent le besoin de libérer son cœur l'a rendu libre par avance; il est incapable de ce noble sentiment, la reconnaissance, qui n'est vrai et sincère qu'autant qu'il demeure, quand même, inaltéré et vivace au fond de l'âme.

L'oubli du bienfait n'est pas encore cette répugnante chose qu'on nomme l'ingratitude, il s'en rapproche, il y conduit; les âmes légères et oublieuses deviennent facilement des âmes basses.

L'ingratitude ne répond pas seulement au bienfait par l'oubli, elle délaisse, quand il faudrait aider et secourir; elle renie, quand il faudrait affirmer et reconnaître; elle fuit et se cache, quand il faudrait accourir et défendre; elle se met avec ceux qui triomphent contre celui qui succombe; elle écoute son intérêt et fait taire son cœur; elle est lâche et vile quand elle devrait être vaillante et généreuse...

MÉPRIS. — Mépriser, au nom de l'honneur, de la probité, de la justice, jouissance amère qui n'est réservée qu'à un petit nombre.

Les coquins se méprisent entre eux, mais ce n'est pas le vrai mépris.

Le vrai mépris est celui qui se forme et monte dans la poitrine des honnêtes gens; c'est celui-là qui venge, qui fait, quand même, justice, alors que la justice humaine se tait, sommeille, s'arrête impuissante ou lâche;

Celui que redoutent les malfaiteurs d'en haut et qui laisse une espérance au cœur chez les opprimés d'en bas;

Celui que trouble les succès mal acquis, et qui jette une note fausse dans les applaudissements volés;

Celui qu'on voudrait éteindre et qu'on sent toujours plus vivace; qu'on voudrait acheter et qui ne se vend pas;

Celui qui finit par triompher des défaillances, des lâchetés, des illusions de la foule et par donner aux hommes et aux choses leur véritable caractère et leur véritable prix...

RESIGNATION. — La vertu la plus facile à conseiller aux autres, la plus difficile à pratiquer soi-même.

Ceux qui l'enseignent le plus volontiers et dans les plus beaux termes sont généralement ceux qui n'en ont jamais eu besoin.

Sous l'étreinte de la souffrance, notre premier mouvement est un mouvement de révolte. Apaiser la révolte, se résigner, c'est obtenir de l'âme un des plus grands efforts qu'on en puisse attendre.

La résignation n'est pas le découragement qui énerve les forces;

elle garde les siennes pour reprendre la lutte, si la lutte peut encore être utile.

Elle n'est pas le désespoir; la résignation espère toujours et quand même.

La résignation est l'acceptation de la loi d'épreuve, la soumission à la volonté de Dieu; l'homme se résigne parce qu'il croit, parce qu'il espère dans la bonté et dans la justice divines.

Elle est comme le résumé de ce qu'il y a de plus grand dans l'âme humaine; il n'y a pas de vertu plus admirable et plus haute.

Mais combien rare!...

PAUVRETÉ. — Pauvreté, dit-on, n'est pas vice.

Grossière erreur!

Pour le monde, la pauvreté est le pire des vices.

On pardonne tout aux riches; on ne pardonne rien aux pauvres.

... La vie du pauvre se passe entre le dédain des uns et la pitié des autres.

Le dédain peut se rendre; on ne peut rien contre la pitié...

VIEILLESSE. — ... La vieillesse n'a pas droit, par elle-même, au respect. On ne respecte pas l'impuissance; on la plaint. On ne respecte pas les infirmités; on en a pitié. On ne respecte que ce qui porte l'empreinte de la vraie dignité morale, que les hommes ayant su marquer fortement leur place parmi les gens de bien.

La vieillesse ne mérite d'être honorée que si elle est le repos après une utile vie de travail, le soir d'une journée bien remplie...

AMOUR DE SOI. — ... Les hommes qui pensent aux autres avant de penser à eux-mêmes :

Ah! les braves gens et les braves cœurs!

Ils s'effacent; ils s'oublient. Ils ont besoin d'aider, de secourir, de consoler, de se dévouer. Ils se sacrifient simplement, comme sans y penser.

Ils s'associent à vos joies et bien plus encore à vos peines.

Sous leur parole et au serrement de leur main, on sent cette chose exquise : la vraie bonté, cette chose sainte : la vraie charité.

Ce sont les généreux et les vaillants, les chaudes âmes et les nobles cœurs!

... Les hommes qui ne pensent qu'à eux :

C'est le moi franchement haïssable.

C'est la sécheresse et la dureté du cœur; c'est l'homme qui, non seulement ne se sacrifie pas pour les autres, mais sacrifie les autres à soi.

Dans la vie publique, il foule, broie, piétine pour arriver au pouvoir; parvenu, il est impitoyable pour les petits, mène à grandes

lanières le troupeau des humbles; renie ceux qui l'ont servi, si d'autres peuvent le mieux servir; accepte, afin de se pousser, les plus vils concours; afin de se maintenir, est capable de toutes les lâchetés, sans que jamais l'arrête un sentiment de pitié pour les victimes de ses entreprises.

Dans la vie privée, ramenant tout à lui et faisant tout partir de lui, il pèse sur les relations d'un poids insupportable, rend la vie de famille douloureuse, l'amitié impossible, les rapports du monde et des affaires difficiles et suspects; inquiet, jaloux de son droit, il se joue, sans scrupule, du droit des autres, ne songe pas aux pleurs que ses joies peuvent faire verser, jouit sans regrets et sans remords, tient pour des niais presque malfaisants ceux qui s'apitoient et se sacrifient.

Ces hommes-là sont-ils des exceptions, des monstruosités morales?

Ne le croyons point. Regardez bien et vous les verrez un peu partout. Quelques-uns ont la prétention de mener le monde. On pourrait croire qu'ils y parviennent, si le monde pouvait vivre sans générosité, sans dévouement, sans charité.

Au point de vue simplement humain, ces hommes doivent être condamnés et flétris, parce qu'ils ont transformé en instruments d'oppression les forces de l'âme humaine...

MALVEILLANCE. — Le calomniateur invente le mal; le médisant le raconte; le malveillant le suppose.

Il le suppose d'instinct et comme de besoin; les vertueux le gênent, les désintéressés l'offusquent; il se sent comme diminué par eux : le plus simple est de ne croire ni à la vertu ni au désintéressement et de soupçonner quelque comédie.

Ses doutes ont bientôt fait d'engendrer à côté de lui la médisance ou la calomnie; il croit à leurs récits, sans les reconnaître siens; s'applaudit d'avoir douté; doute encore, quand la calomnie a été dévoilée et le mensonge flétri; il se réfugie volontiers dans cette spirituelle et sûre formule : « Il n'y a point de fumée sans feu. »

On est à l'entendre dire du bien de quelqu'un; on l'a entendu dire du mal de tout le monde.

Les supérieurs, il les dénigre; les égaux, il les rabaisse et les ravale.

Devant les supérieurs, obséquieux et plat; devant les égaux, correct et bonhomme; derrière tous, perfide et méchant.

Il y a des médisants et des calomniateurs inconscients, nuisant et faisant le mal par légèreté, inconscience, irréflexion; le malveillant est malfaisant par nature; il nuit parce qu'il veut nuire; il cherche les profits de ses dénigrements et il les recueille, n'y eût-il

que la satisfaction d'avoir diminué quelqu'un; qu'il estimerait n'avoir pas perdu son temps.

Quand tout le monde approuve et applaudit, il se tait, attendant l'heure favorable pour jeter une note discordante dans ce concert de louanges; si quelques-uns se réservent et semblent hésiter, il est avec eux, timidement et cauteleusement d'abord, bruyamment ensuite, s'ils viennent à formuler une critique ou un blâme; il tient à montrer qu'il a vu plus clair que bien d'autres...

HABILETÉ. — Défiez-vous des gens habiles, ils oublient trop facilement d'être des gens honnêtes.

L'habileté n'est souvent que la supériorité des hommes sans scrupules sur ceux qui s'arrêtent devant la malhonnêteté et l'injustice.

L'habile affirme le moins qu'il peut, afin, un jour, de pouvoir tout nier.

Il manque à sa parole en ayant l'air de la tenir.

Il côtoie la loi et ne la franchit jamais.

Affecte de respecter les préceptes de la morale, tout en s'en moquant.

Il ne se met point en avant, mais y pousse les autres; il les excite, les encourage; au dernier tournant du chemin, il a disparu pour aller grossir les rangs adverses, si, de ce côté, il a flairé le succès.

Il est vrai que, si vous devez réussir, bien qu'à la première heure, vous ne l'ayez pas aperçu parmi ceux qui marchaient avec vous, à la dernière, vous avez chance de l'apercevoir se faufilant aux premiers rangs de ceux qui vous auront soutenu.

L'habile fait bon visage à tout le monde et ne s'intéresse à personne.

On le répute serviable, quand il ne sert que lui-même.

Il prend merveilleusement le vent, en surveille et en prévoit les sautes, comme un homme toujours prêt à tourner sa voile du bon côté.

Il rit des gens qui vont se briser sur ces vieilles roches qu'on nomme l'honneur et la conscience; on ne le trouve point parmi ceux qui portent secours à ces naufragés.

Il préfère les chemins de traverse aux grandes routes;

Profite des défauts et exploite les vices;

Connaît les moyens de se débarrasser d'un homme qui gêne et les emploie sans scrupules.

Il recherche les amitiés utiles, sans se soucier de savoir si elles sont honorables, repousse du pied ceux qui ne le peuvent plus servir, salue aujourd'hui, encensera demain, reniera après-demain.

Il est une chose qu'il ne sait pas faire : conquérir la véritable estime des vrais honnêtes gens.

Malgré tout, une des choses les plus enviées est d'entendre dire de soi : « C'est un habile homme. »

Aux yeux de la foule, l'habileté se confond avec le succès; sous un homme heureux, on veut toujours voir un homme habile; le succès fascine et couvre tout...

LÉGÈRETÉ. — Le plus aimable et le plus dangereux des défauts.

Il est bon de rire; la gaieté est chose saine; elle indique parfois des gens heureux et des consciences tranquilles; mais, en somme, la vie est chose sérieuse, et il faut pouvoir la prendre au sérieux.

Le léger ne peut pas.

Il n'approfondit rien, parce qu'il ne peut s'arrêter sur rien; il passe; son esprit a besoin de marcher, de courir, de changer de place.

Il croit avoir tout vu d'un seul coup d'œil ou d'un seul effort de la pensée, et, la plupart du temps, il n'a rien vu; en tous cas, il n'a pas vu ce qu'il fallait voir.

Il n'aperçoit point les obstacles ou va vers eux avec une pitoyable confiance dans ses forces : il se brise.

Malheur à ceux qui lui confient leurs intérêts; il est dangereux pour lui-même et dangereux pour les autres; irréfléchi, téméraire, imprudent dans la conduite des affaires, embrouillant les simples, rendant mauvaises les bonnes, perdant en peu de temps les douteuses.

Il va d'ailleurs gaiement à la ruine, détournant les yeux de l'abîme, ou s'en croyant sincèrement très loin encore.

Les idées auxquelles il peut le moins s'arrêter sont les idées déplaisantes et tristes : le léger est essentiellement optimiste; il l'est et le reste quand même, alors qu'autour de lui tout le monde se sent anxieux et angoissé.

Le jour où la ruine arrive, l'effondrement est complet, l'homme est tout entier à terre; il ne reste ni caractère pour porter dignement le coup, ni volonté pour lutter, ni ressort pour se relever...

BAVARDAGE. — Une grave maladie dont il faudrait chercher le microbe et trouver le vaccin.

Une des formes de la rage, surtout quand, à la rage de parler, se joint la rage de mordre.

Fuyez les bavards, d'abord, comme les plus insupportables, ensuite comme les plus dangereux des hommes.

Recherchez-les si vous avez un secret à connaître; si vous avez un secret à confier, tâchez de ne le livrer qu'aux taciturnes.

Le bavard ne garde rien, ne retient rien; c'est un vase fêlé qui laisse écouler tout le liquide dont, à un instant, il a pu être rempli.

Il n'écoute ni n'observe, se laissant aller à un irrésistible besoin de jeter au dehors sa parole dont il lui faut entendre le bruit; il prend pour un flux d'idées ce qui n'est qu'un flux de mots, pour richesse de l'esprit ce qui n'en est que l'indigence; il fatigue, il énerve, alors qu'il croit éblouir par sa faconde, et si, ayant échappé à ce fâcheux, on cherche ce qui a pu surnager dans le déluge dont on a été submergé, on ne trouve pas même une épave à recueillir; on se demande comment on peut tant parler pour ne rien dire.

Il est bon de savoir parler, il est meilleur de savoir se taire.

Qui sait se taire sait écouter. Qui sait écouter apprend, recueille, emmagasine, juge, mesure.

Le bavard a une imperturbable confiance en lui-même; il se croit apte à tout, et se fait encore illusion quand, autour de lui, il ne fait plus illusion à personne.

L'homme sage réfléchit avant de parler; le bavard ne réfléchit jamais et parle quand même.

L'homme honnête et prudent craint de se tromper dans le jugement des actes et des intentions d'autrui; il est réservé dans ses paroles, sobre de critique, indulgent pour les personnes.

Le bavard ne craint rien, taille, tranche, juge, approuve, condamne, sans souci des jugements téméraires et des paroles injustes.

Il faut qu'il parle; il a parlé; cela suffit.

La solitude, parfois si profitable par son silence et son recueillement, lui est insupportable; il lui faut occasions de parler, à qui parler. Il vous poursuit, s'accroche à vous; vous êtes la matière qu'il cherche, sa chose, sa victime...

TÉMÉRAIRES JUGEMENTS. — Notre premier mouvement est de rire des chutes; devant un homme qui tombe, il semble que nous nous sentions plus fermes sur nos pieds.

Non seulement, on juge et condamne, mais on prétend juger et condamner au nom de Dieu.

Un homme est subitement frappé dans la plénitude de la vie; il est atteint dans ses intérêts ou dans ses plus chères affections; il s'écroule; il sombre : jugement et condamnation de Dieu.

Si, du premier coup, on n'aperçoit point la tare qui a dû motiver les sévérités du grand juge, on cherchera, on la fouillera, et, comme elle doit nécessairement exister, on la trouvera, sans crainte de recouvrir la mort ou le malheur d'un linceul fait de méchancetés ou de calomnies.

T. CRÉPON,
Conseiller à la Cour de cassation.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER MENSUEL

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

L'Exposition. — Toilette de la capitale. — Physionomie de Paris. — Le Métropolitain et les moyens de transport. — Une déclaration solennelle. — Flouerie gouvernementale. — L'Inauguration des platras. — Les discours. — En marche vers le bonheur. — Une définition humoristique. — Le stade de M. Loubet. — L'Altruisme de M. Millerand. — Pathos et socialisme. — Expulsion de la Providence. — Leçon donnée à nos gouvernants. — Les rois à Paris. — L'hôtel du Dentiste. — La clé de Garengeot. — Un curieux procès. — Somptuosités de l'Elysée. — Les équipages du Président. — Un nouveau surtout de table. — M. Loubet au Palais des Beaux-Arts. — Portrait historique. — Impressions d'un chroniqueur. — Un nez comme on n'en voit guère. — Des yeux comme on n'en voit pas. — Loubet et Michel-Ange. — Un Livre qui manquait. — Tout à la Russie. — Les petits cadeaux entretiennent l'amitié. — Une carte de France. — Le fable du Renard et du Corbeau. — Au Salon. — Notre petit Père, le Tsar. — Les Portraits. — Peinture historique et Peinture religieuse. — A la Sculpture. — Marchand, Drumont, Déroulède. — Les œuvres de Baour-Lormian et celles de Tivollier. — Falguière. — Son influence sur la jeune école. — Le Nu dans l'Art. — Tombeau du duc de Nemours. — Statue d'Alphonse Daudet. — Une nouvelle manie d'exotisme. — Le colonel de Villebois-Mareuil. — Ses écrits. — Son âme religieuse. — La leçon de sa vie.

La fameuse Exposition de 1900, tant prônée, tant attendue, enfin ouverte, absorbe tout désormais; il n'y a plus de regards et d'attention que pour elle; il n'y a pas d'événement, si considérable soit-il, — fondation de l'Académie Goncourt, décoration d'un illustre couturier, découverte d'une fumerie d'opium dans Paris, institution d'agents plongeurs, intronisation d'un nouveau service de table à l'Elysée — qui ne s'éclipse devant cette féerie gigantesque. Aussi la Chronique, avant tout respectueuse de l'actualité, se voit-elle obligée de rejeter au second plan tout ce qui ne concerne pas ses

pompes et ses œuvres. Elle est la dominatrice incontestée du moment, et quoi que l'on pense de ses lacunes, de ses défauts ou de ses beautés, force est de s'incliner devant elle. Elle trône, elle règne, et nous sommes tous ses sujets, surtout pour payer ses folies.

Donc, elle vient d'être inaugurée — dans des conditions que nous relaterons tout à l'heure, — et déjà la physionomie de la Ville est changée. Des visiteurs de race cuivrée, jaune, noire, animent nos cafés et nos restaurants; les burnous arabes, les cafetans turcs, les tuniques moscovites, les robes chinoises, toutes les couleurs et toutes les variétés d'accoutrement circulent sur nos boulevards, au bruit original des idiomes et des patois les plus divers. Paris est devenu Cosmopolis, et gardera pendant des mois cette physionomie chatoyante et babélique.

La grande Ville avait voulu faire toilette pour recevoir dignement cette invasion, et la coquetterie était légitime; mais on sait dans quel état de bouleversement et de chaos l'ont mise, sous ce prétexte, ses édiles et son gouvernement!

Tout a été dit sur l'épouvantable fouillis de pavés, de poutres, de rails, de moellons, de débris épars, qui rendait impraticables nos rues défoncées, nos places transformées en fondrières, nos quais saccagés et éventrés comme au lendemain d'un assaut. Durant deux à trois années, il a fallu vivre au milieu de ces ornières, de ces trous béants, de ces menaçants échafaudages, de cet inextricable labyrinthe où chacun cherchait sa voie au risque incessant de disparaître dans quelque crevasse ou de recevoir quelque madrier sur la tête. Mais on se résignait patiemment à ces misères et à ces périls, dans la pensée que les approches de l'Exposition en marqueraient le terme et que la date fatidique du 14 avril nous délivrerait enfin de tout cet odieux gâchis. — D'ailleurs, le ministre spécial, M. Millerand, en avait fait la formelle promesse, et l'on sait que M. Millerand est incapable de mentir. On attendait donc avec confiance, en se disant en outre que nos gouvernants devaient tenir à la considération de l'Europe et qu'ils ne voudraient pas donner aux millions de visiteurs attendus le lamentable spectacle d'une capitale sens dessus-dessous.

Hélas! c'est pourtant ce que nous avons vu, ce que nous voyons encore, ce que nous sommes menacés de voir jusqu'à la fin de l'Exposition peut-être. Car il n'y a pas que le Champ-de-Mars, le Trocadéro, l'Esplanade des Invalides et les bords de la Seine qui soient encore dans *le devenir*, comme disent les philosophes, mais aussi tout ce qui devait faciliter l'accès de la grande Foire, en assurer aux foules le parcours intérieur, les dégagements et la sortie, c'est-à-dire les moyens de transport de tout genre. — Or,

non seulement l'Exposition elle-même ne s'est pas trouvée prête, mais tous les organes auxiliaires destinés à l'harmonieux fonctionnement de l'ensemble ne sont pas prêts davantage.

Le fameux Métropolitain reste un mystère et les ingénieurs qui le construisent n'oseraient dire quand il roulera sous nos pieds. Les uns parlent de juillet, les autres d'août. Mettons septembre ou octobre, quand on n'en aura plus besoin, et en souhaitant qu'alors il ne s'éboule pas sous la trépidation du sol, comme il est arrivé déjà à deux de ses tronçons, place de l'Etoile et rue de Rivoli.

Les autres voies ferrées, notamment celle de l'Orléans, ne marcheront également que dans quelques mois. Les lignes complémentaires de tramways sont encore en construction, sans que l'époque de leur achèvement puisse être précisée. Enfin, les omnibus n'ont ni triplé, ni même doublé leurs voitures, ainsi qu'on en avait eu l'illusion, et, au lieu de multiplier au moins leurs départs, ils continuent de s'espacer tranquillement de dix à douze minutes comme par le passé, en s'assurant, il est vrai, par ce simple système, une charge complète chaque fois, mais en laissant, chaque fois aussi, des cohues désappointées sur le trottoir.

Seuls, les petits bateaux ont fait un sérieux effort. — En 1889, ils avaient transporté 32 millions de voyageurs; ils comptent, cette année, voir monter le chiffre à 40 millions. Malheureusement, leur service n'est guère à la portée que des riverains du fleuve.

C'est dans ces conditions déplorablement défectueuses qu'a été maintenue, malgré d'énergiques protestations, et finalement accomplie par l'obstination d'un ministre, l'inauguration solennelle d'une Exposition où rien n'est exposé, si ce n'est des monceaux de plâtras, des échafaudages, des matériaux de construction, des colis épars dans des salles désertes, des vitrines vides de tout objet, un désordre universel qui n'est aucunement un effet de l'art.

Interpellé à ce sujet à la séance du 3 avril, M. Millerand avait eu l'audace de porter à la tribune cette déclaration officielle: « J'affirme que, le 13 avril au soir, *tous les palais de l'Exposition seront prêts;* j'affirme que, dans le plus grand nombre d'entre eux, les exposants seront prêts, et que JAMAIS *il n'y a eu d'Exposition aussi prête que celle de* 1900. »

Tous ceux des Parisiens, des provinciaux et des étrangers qui, sur la foi de ces impudentes paroles, ont, depuis le 14 avril, franchi l'enceinte du vaste capharnaüm, demeurent confondus de l'effronterie du ministre! — La presse a été unanime à constater cette déception, et le principal organe officieux n'a pu se défendre de dire lui-même : « Quand on a l'honneur de parler au nom de la France, on ne doit pas se donner le tort d'affirmer un fait inexact;

(traduisez : de mentir). Mieux vaut avoir le courage d'avouer la vérité. D'Exposition, il n'y en a pas encore. Il y a des façades, des casse-cou, des trompe-l'œil, — mais rien à voir. »

Et la feuille officieuse ajoutait honnêtement : « Pour être tout à fait loyal, il faudrait prévenir le public, surtout les provinciaux et les étrangers qui viennent de loin, de ne pas se presser, d'attendre que tout soit terminé ; — surtout il faudrait se garder de percevoir, dès maintenant, comme on le fait aux différentes portes de l'enceinte, les tickets d'entrée qui sont censés donner le droit de voir... ce qui n'existe pas. »

En réalité, l'Exposition, suivant le mot d'un homme d'esprit, a été ouverte... à tous les vents. — Aussi, ne s'est-on pas étonné que, le jour de cette inauguration chimérique, M. Loubet ne soit entré dans aucun palais, dans aucune galerie, — par l'excellente raison que, partout, il n'y avait que les quatre murs, sans l'ombre d'une installation quelconque.

Pour répéter le mot qui a couru sur toutes les lèvres, cette inauguration n'a été qu'une « fumisterie », à laquelle un chef d'Etat sérieux eût refusé de s'associer, parce qu'il n'est pas permis de se moquer à ce point de la France et de l'Europe.

Mais quelle raison majeure a pu déterminer nos maîtres à braver ainsi le bon sens et l'honnêteté? On l'a pénétrée depuis : un impérieux besoin d'argent!

Les travaux, pour si tardifs qu'ils aient été, ont, paraît-il, dépassé tellement les crédits que les ressources manquent, et, pour faire face aux besoins pressants, on a recouru à tous les moyens de battre monnaie. On s'est dit avec cynisme qu'une moyenne de 150,000 entrées par jour produirait plusieurs millions d'ici à la date où l'Exposition sera réellement prête, et que mieux valait, dans la pénurie du Trésor, encaisser quatre, cinq ou six millions en dupant le monde, que reconnaître la vérité en restant « dans la purée », suivant la pittoresque expression d'un des accusés de la Haute-Cour.

Quel nom pourrait infliger la langue française à une opération de cette nature? Je l'ai entendue qualifier, dans la foule déçue et irritée qui ne mâche pas ses mots, de véritable escroquerie. Le jugement est sévère, mais un tribunal, même présidé par M. Magnaud, pourrait-il décider qu'il n'y a dans un tel acte aucun élément de flouerie? — N'existe-t-il pas une loi qui punit de l'amende et de la prison la tromperie sur la qualité comme sur la quantité de la marchandise? Et si les provinciaux et les étrangers, accourus de loin et à grands frais pour admirer les merveilles promises, déposaient une plainte contre la fraude en réclamant des dommages-

intérêts, ne seraient-ils pas dans leur droit strict, et la justice ne devrait-elle pas condamner l'Administration que l'Europe nous envie?

Quoi qu'il en soit, M. Loubet, docile aux injonctions du ministre qui le domine, a inauguré quand même, et tous deux ont prononcé à cette occasion des discours, — si j'ose m'exprimer ainsi! — qui ont fait la joie de tous les professeurs de littérature. C'est la langue française accommodée à la sauce de Montélimar. — Après avoir dit que l'Exposition nous apprend « l'art de vivre en société », et avoir proclamé, avec la majesté de M. Prudhomme, que, grâce à cette Exposition, « nous aurons bientôt franchi un stade important dans la lente évolution du travail vers le bonheur, et de l'homme vers l'humanité (???) », il s'est écrié pompeusement : « C'est sous les auspices de cette espérance que je déclare ouverte l'Exposition de 1900! »

Ouvrir une exposition « sous les auspices d'une espérance » est déjà d'un tour assez original! Mais que dire du « stade » que l'exposition nous fera franchir « vers le bonheur »? Autant que je me souviens de mes études classiques, le stade était simplement chez les Grecs une mesure de cent vingt-cinq pas dans laquelle ils s'exerçaient à la course. Si chacune de nos Expositions ne nous fait progresser, tous les dix ans, que de cent vingt-cinq pas « vers le bonheur », nous ne sommes guère près d'atteindre le but! Mais sans doute ce mot archaïque, remis à la mode par le jargon actuel du sport, aura séduit l'orateur, charmé de donner ainsi un petit air scientifique à son discours.

Calino avait déjà dit avec profondeur : « Séparez l'homme de ses semblables, vous l'isolez! » — Notre Président ne veut pas davantage que l'homme reste isolé, et c'est dans cette pensée qu'il lui recommande de « marcher vers l'humanité ». Mais l'évolution ne semble pas d'une pratique facile, à moins que M. Loubet ne la comprenne à la façon de l'aimable et spirituel Batbie, qui avait imaginé cette définition pittoresque : « Homme, terme générique embrassant la femme... » Si c'est ainsi que l'entend l'orateur élyséen, il est possible qu'en effet l'Exposition, avec ses attractions de tout genre, fasse franchir plus d'un stade à l'homme vers l'humanité...

On peut tout de même regretter que la France, dont le rayonnement littéraire sur le monde est la dernière gloire, fasse entendre un pareil galimatias à l'univers. Est-ce que le Président n'aurait pu consulter quelque élève de rhétorique, ou, mieux encore, copier directement ses discours, ainsi qu'il le faisait au temps où il n'était que ministre, dans les œuvres de Lamartine?

M. Millerand, sans avoir, selon la langue du jour, « une écriture » plus châtiée, s'est tiré d'affaire par des banalités. Mais quelle humiliation que, dans une solennité aussi imposante, le ministre chargé de parler aux nations n'ait pas trouvé une idée, un élan, un cri dignes de la circonstance! Il n'a su mâchonner que les mots vagues de Justice, de Solidarité, d'Altruisme, de Bonté, dont le régime actuel affecte de se parer comme s'ils lui appartenaient, et qu'il a dérobés à l'Evangile en les travestissant, comme les voleurs démarquent le linge qu'ils cambriolent afin d'en dissimuler la provenance. — Bien avant les mots prétentieux d'Altruisme et de Solidarité, la Parole divine avait dit : « Aimez-vous les uns les autres. » Bien avant les prédications creuses de Bonté sociale, le Christianisme avait appris au monde la douce et consolante Charité.

Et puis, vraiment, n'est-il pas un peu dérisoire de nous vanter les progrès de la Justice, de la Solidarité et de la Bonté parmi les peuples, au lendemain des massacres d'Arménie et des horreurs de la guerre hispano-américaine, en face des brigandages de l'Angleterre dans le Sud-Africain et des scandales qui révoltent chez nous-mêmes toutes les consciences? Que devient, — au milieu de ces sauvageries, des attentats d'un Lanessan, du sac de nos églises, des persécutions haineuses et multipliées de tout genre, — que devient « le stade important » de M. Loubet « vers le bonheur et vers l'humanité? » — Oh! ce stade, comme on serait tenté d'en rire s'il y avait moins de tristesse dans l'air!

Et comment cette bande qui supprime partout le nom de Dieu et qui n'a pas eu même la simple convenance d'appeler la protection d'en-haut sur les produits du travail humain, ne s'aperçoit-elle pas qu'elle heurte ainsi dans leurs sentiments les plus intimes les nations qu'elle invite à ces grandes fêtes et qui, toutes, respectent et honorent les croyances que notre République affecte de méconnaître et de mépriser? Les dissidents eux-mêmes s'en affligent; le *Times*, qui n'est pas suspect, reproche vertement cet athéisme aux deux orateurs officiels, et, pour achever la leçon, les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, d'autres puissances ont fait savoir que les vitrines de leurs pays resteront fermées le dimanche, au nom de l'idée supérieure que la France, matérialisant l'Exposition et se rabaissant elle-même, semble faire profession de dédaigner.

Ces dissonances pourront bien écarter plus d'un visiteur parmi les souverains et les personnages princiers dont la venue est le plus vivement souhaitée; et, en présence des exploits anarchistes qui se développent sous les yeux indulgents, pour ne pas dire avec la complicité, des sectaires qui nous gouvernent, les rois se

tâteront probablement beaucoup avant de se décider au voyage. — Plus les Expositions se succèdent, et plus les têtes couronnées s'y font rares. En 1867, on compta plus de cinquante personnages princiers autour de Napoléon III. Au temps du Maréchal, il y en eut encore un brillant assemblage. Sous Carnot, en 1889, la pénurie fut presque complète : trois rois seulement se risquèrent, et encore deux appartenaient-ils plus au vaudeville qu'à la diplomatie : le shah de Perse et le principicule nègre Dinah-Salifou. Le troisième était le roi de Grèce, qui, d'ailleurs, est un habitué de nos villes d'eaux.

Cette fois, l'inauguration officielle de l'Exposition n'a pas même eu l'honneur de l'Altesse japonaise qu'elle espérait. L'Altesse s'est dérobée, par dignité, et sur l'ordre même de la cour de Yeddo. Aussi, commence-t-on à se demander avec mélancolie à quoi pourra servir l'hôtel du docteur Evans, si luxueusement agencé pour le logement des membres de familles souveraines. Tapisseries des Gobelins, richesses du Garde-Meuble, lumière électrique, téléphone, arbustes rares, fleurs de choix, tout s'y trouve; la table est dressée; — le râtelier est prêt, pourrait-on dire, puisqu'il s'agit de la maison d'un... dentiste : il ne manque plus que des rois...

A propos de cet hôtel quasi-historique du docteur Evans où l'impératrice Eugénie trouva un refuge le soir de sa fuite des Tuileries, un curieux procès vient de s'engager devant nos tribunaux. Il s'agit de la succession du dentiste, évaluée à une vingtaine de millions et léguée par lui à la ville de Philadelphie, son berceau, qui répugne à lui ériger la statue, bariolée de ses décorations multicolores, dont il a fait la condition de sa générosité. Cette gloire dentaire ne semble pas flatter outre mesure ses compatriotes, et c'est une raison de plus pour les héritiers naturels de disputer à la grande cité américaine les 20 millions extraits de nos maxillaires.

Peut-être sort-il de tout cela des impressions qui n'encourageront guère les rois à venir sommeiller sous le toit du célèbre arracheur, et, quand on leur présentera la clé du logis, peut-être l'instrument leur produira-t-il la sensation réfrigérante d'une clé de Garengeot...

En attendant, M. Loubet se prépare tout de même à recevoir ses hôtes problématiques, et, grâce aux larges crédits alloués par la Chambre, il vient de renouveler, en l'accroissant, toute son organisation de table et d'écurie.

Les équipages de la Présidence se composeront désormais de trois services : le grand gala, le demi-gala, le service privé; — le grand gala, avec douze voitures de haut luxe, calèches et landaus, portant l'écusson de la République sur les portières; le demi-gala,

avec vingt-six voitures, landaus, coupés, victorias, se bornant au chiffre R. F.; enfin, le service privé, avec quelques victorias et coupés noirs, sans chiffre. — Est-ce assez correct!

Les attelages, comprenant trente-trois paires de chevaux bai-brun, occupent les écuries de l'Élysée et de l'Alma.

Les gens de Montélimar sont hypnotisés de ce faste, qui pâlit lui-même devant les splendeurs du service de table commandé naguère par le « Président décoratif » qui ne supposait pas alors travailler pour un autre. *Sic vos non vobis...*

Le surtout, — ô simplicité républicaine! — est en argent massif et cristal de roche. Sur une immense vague en cristal flotte le vaisseau de la Paix, et la France tient le gouvernail, — avec la Russie, naturellement, — sanctionnant ainsi toutes les deux, par cet accord tacite, le traité de Francfort... Quatre personnages allégoriques, figurant l'Art, le Commerce, la Science, l'Industrie, activent avec leurs avirons la marche en avant du navire, tandis que, des deux rives, le vaisseau symbolique est salué : — par l'Asie, — une Japonaise sur un éléphant; — par l'Europe, personnifiée en une amazone (?) — par l'Amérique, que représente un Peau-Rouge, le pied posé sur un bison; — par l'Afrique, incarnée en un Arabe couché sur un chameau.

C'est peut-être beaucoup d'animaux. Et encore a-t-on oublié le sournois et glouton Léopard, qui vise à dévorer tous les autres...

Ni vous ni moi ne verrons ce surtout mirifique, dans les glaces duquel pourra s'admirer M. Loubet, en attendant qu'il se contemple mieux encore dans les deux portraits qui seront, assure un critique officieux, « la sensation » du grand Palais des Beaux-Arts.

On prête à M. Loubet cette parole modeste : « J'ai horreur de la pose, et s'il n'avait dépendu que de moi, je ne me serais pas fait bustifier... » — Peut-être le mot semblera-t-il un peu démocratique et lâché pour un tel personnage, et Louis XIV ne l'eût probablement pas dit en parlant de Coysevox ou de Girardon. Mais tout se proportionne, et il s'établit une sorte d'harmonie entre les personnes et leur langage.

Donc, le Président s'est fait *bustifier*. C'est le sculpteur Puech qui a été chargé de cet honneur, et il paraît, toujours selon le critique officieux cité tout à l'heure, que l'œuvre n'aurait pas été sans difficulté. — « Ce que j'ai eu le plus de peine à rendre dans la physionomie de M. Loubet, aurait dit le sculpteur, ce sont les yeux... Ah! ces yeux bleus, clairs, bien enfoncés, — ces yeux bleus toujours gais, par opposition aux yeux noirs, plus dramatiques, — qui révèlent la finesse, la souplesse, toutes les qualités du

diplomate, avec la douceur, la droiture, la force de la volonté!... »

Que de choses dans un regard! Mais ce n'est pas tout. Après les yeux, le nez. Puech a reconnu que le nez de M. Loubet est « noueux », et il a appris au Président que, par ce trait caractéristique, « il tenait de Michel-Ange... »

Ces statuaires sont étonnants! Ils découvrent des choses que le commun des mortels n'aperçoit pas, et il n'y a vraiment qu'eux pour révéler les grands hommes à eux-mêmes!

A ce propos, je dois faire connaître une publication nouvelle qui se lance en ce moment et dont je viens de recevoir l'alléchant prospectus : c'est le *Dictionnaire biographique des hommes illustres de la Drôme*, édition de grand luxe, ornée de portraits hors texte. Un tel ouvrage manquait, et il faut louer le patriotique éditeur d'avoir eu la noble pensée de combler une aussi fâcheuse lacune.

Quant à M. Loubet, nous le verrons sous deux aspects au Palais des Beaux-Arts : en plâtre avec Puech, en peinture avec Bonnat, et il sera très intéressant de constater pour l'histoire comment les deux grands artistes auront compris et traduit les yeux et le nez du Président. — Coquelin-Cyrano doit en rêver d'avance avec envie!

D'ici là, M. Loubet s'occupe d'inaugurer partiellement ce qu'il a déjà inauguré en bloc, et, bien entendu, il a commencé par la section russe. A tout Russe tout honneur!

Aussi bien, nos alliés (?) de là-bas nous encouragent-ils à ces attentions et à ces prévenances par toutes sortes de cajoleries, et ils ont commencé, le soir même de l'ouverture de l'Exposition, par un envoi de dépêches caressantes auxquelles le socialiste Millerand a aussitôt répondu en se déclarant « profondément touché de la pensée délicate qui avait saisi cette manifestation solennelle pour associer une fois de plus la Russie et la France ». — Je serais curieux de savoir où et quand la France et la Russie ont été associées? *Jamais* elles n'ont combattu ensemble; *toujours* elles ont lutté l'une contre l'autre, d'Austerlitz à Sébastopol; ce qui ne semble guère autoriser M. Millerand à les proclamer « associées *une fois de plus* ». — Et même dans le rapprochement tout platonique de nos jours, ne voit-on pas la Russie tirer constamment à elle la couverture sans nous donner la moindre compensation?

Je ne sais qui a dit : « L'amitié, c'est le dévouement *de l'autre* ». — N'est-ce pas de cette façon, c'est-à-dire en donnant tout et en ne recevant rien, que nous sommes les amis de la Russie? Dans toutes les circonstances où un concours effectif eût fortifié nos justes revendications et soutenu notre fierté, l'ami s'est soigneusement abstenu en nous laissant seuls en face d'insolents adversaires, et

aujourd'hui encore, dans les dépêches mêmes où il nous félicite avec emphase des magnificences de l'Exposition, il s'empresse de déclarer qu'il faut par dessus tout y voir le triomphe de la paix internationale. « La France, insinue câlinement la presse de Saint-Pétersbourg, la France, en faisant admirer au monde les brillants résultats de la féconde politique de paix et de travail, ne voudra pas chercher à conquérir des lauriers sur un autre terrain ». — C'est bien clair; c'est l'invite explicite à la résignation.

Et en même temps, la dépêche du gouvernement russe fait une allusion flatteuse « aux inépuisables ressources de la France ». — Ne croirait-on pas relire la fable *le Renard et le Corbeau?*

Enfin, le cadeau même qui vient de nous être solennellement offert, cette carte de France, « véritable joyau », fait de marbres rares et de pierres précieuses, où les départements, les villes, les rivières, sont marqués par des saphirs, des topazes et des émeraudes, cette carte ne porte-t-elle pas avec elle une signification douloureuse dont nos yeux auraient dû être frappés avant tout? C'est l'image de la France mutilée, avec le vide des amputations qui saignent toujours. En nous l'offrant ainsi, en nous la faisant agréer dans cette forme amoindrie, ne semble-t-on pas nous appeler une fois de plus à en accepter, à en sanctionner nous-mêmes les retranchements cruels?

Mais nous sommes bien toujours la race légère et facile à séduire. Les attentions courtoises nous aveuglent sur le fond des choses, et la seule tache, dit-on, qu'aurait trouvée à cette carte M. Loubet, c'est que la ville de Montélimar n'y est marquée par la moindre améthyste ou le moindre rubis...

Quant à la noire échancrure de l'Est, personne n'y a fait la plus petite allusion, et l'hymne russe, exécuté par des musiciens russes, en uniformes russes, a suffi à transporter l'assistance.

En ce moment même, on fonde à Paris une Chambre de commerce russe, la première établie à l'étranger; un journal quotidien russe, imprimé en russe et rédigé par des Russes, le *Parijskaya Gazeta*, paraît sur nos boulevards, pendant que les feuilles de la capitale russe, en constatant que le cortège présidentiel d'inauguration a suivi l'avenue Nicolas et le pont Alexandre III, estiment que la fixation de cet itinéraire « a imprimé à la fête un cachet russe ».

Naguère, tout était à la Pologne; aujourd'hui, tout est à la Russe. Nos engouements sont incorrigibles!

Mais, que voulez-vous! Les *Novosti* ne proclament-ils pas que Paris est décidément « la première ville du monde et le plus grand point d'attraction pour les peuples de l'univers... »

Hé! bonjour, monsieur du Corbeau,
Que vous êtes joli! Que vous me semblez beau!
Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois!
. . . .

Quant au tsar Nicolas et à la tsarine, on annonce qu'ils viendront visiter l'Exposition un peu plus tard, — vers la seconde quinzaine de juillet, — ou en août, — à moins que ce ne soit seulement en septembre...

*
* *

Il eût été bien surprenant que la Russie ne se trouvât pas au Salon, comme elle est partout ailleurs. — J'entre à la Sculpture, et le premier groupe qui frappe mes regards est une statue équestre, en bronze, de Nicolas II! — Du reste, en me rendant à l'avenue de Breteuil, j'avais remarqué, à tous les kiosques, une grande image coloriée représentant la Marianne française, habillée de rouge, minaudant et coquetant près de son allié (?), avec cette inscription, au bas du dessin : *Notre petit Père*, *le Tsar*...

Voilà donc le Salon russifié; et puisque j'en ai franchi le seuil, laissons un instant « notre petit Père », pour jeter un regard sur les œuvres qui emplissent les vingt-neuf salles de peinture et le jardin où s'étalent les marbres et les plâtres au milieu d'une verdure assez maigre.

C'est sur l'emplacement des anciens abattoirs de Grenelle qu'a été improvisée cette installation, et si l'aménagement intérieur est assez satisfaisant, avec une lumière bien distribuée et éclairant avec impartialité toutes les toiles, le baraquement extérieur offrirait plutôt l'aspect d'une prison que celui d'un musée. Comme tout l'édifice est en bois, on a prudemment « ignifugé » tout cet amas de sapin, et chaque salle a des portes sur les battants desquelles on lit cette inscription rassurante : *Porte de secours.* On respire; seulement, pourquoi ces portes sont-elles fermées, avec les clés absentes, au lieu d'être dans les serrures?

Les jurys se sont montrés plus sévères que d'habitude. Le Livret ne comporte, en totalité, que 2,872 numéros, dont 1,379 pour la peinture, 526 pour la sculpture, et le surplus pour les dessins, pastels, gravures, aquarelles, lithographies, miniatures, émaux, architecture.

Il faut dire aussi que la plupart des maîtres — Barrias, Gérôme, Detaille, Cormon, Bonnat, — se sont abstenus, se réservant pour l'Exposition plus attirante du Palais des Champs-Elysées. De là, la physionomie un peu monotone et effacée du Salon. On n'y trouve ni les hardiesses, parfois intéressantes, des jeunes et des tumul-

tueux, ni les compositions achevées et supérieures des princes de l'ébauchoir et du pinceau. Il n'y a ni des ébauches d'élèves, ni des œuvres dominatrices, ni des paradoxes, ni des traits de génie. C'est correct, d'une bonne moyenne, sage, honorable, mais un peu terne et froide.

Comme toujours, les portraits y sont en nombre, et les curieux s'arrêtent particulièrement devant ceux dont les incidents de la politique ont mis en relief les originaux. Un des plus regardés est celui de M. Octave Bernard, le procureur général de la Haute Cour, en robe rouge, comme dans la comédie de M. Brieux. Les ministres, parmi lesquels M. Delcassé, les généraux, les évêques, les magistrats y défilent; mais pourquoi la plupart n'inscrivent-ils pas leur nom au Livret? On regarde une figure, on consulte le catalogue, et on trouve cette énigme niaise : Portrait de M. R., Portrait de Mme S..., Portrait de Mgr... Puisqu'on s'exhibe ainsi en public, devant des milliers de personnes, le plus séant ne serait-il pas de se faire annoncer, ou présenter, comme dans le monde? Je le dirai même de Mme V., dont Pascal Blanchard, le fils du membre de l'Institut, a fait un portrait exquis, et dont la beauté royale, dédaignant toute fausse modestie, pourrait dire avec le personnage de la *Métromanie :*

> Votre esprit aisément perce à travers ces voiles
> Et voit bien que c'est moi qui suis les trois étoiles.

Si la peinture historique est en baisse, en dehors de quelques œuvres remarquables, telles que la *Joyeuse entrée du roi Jean à Douai*, de M. Gorguet, qui prime tout le reste, et la *Proclamation du roi de Bohême*, de Brozick, la peinture religieuse est en hausse, et les toiles qu'elle a inspirées dépassent en nombre comme en valeur ce que nous avions vu depuis quelques années. Il n'y a pas de salle où ne rayonne l'image du Christ; la *Cène*, de M. Pinta, la *Mort de saint Antoine de Padoue*, de Paul Flandrin, attirent justement l'attention, et M. de Lanessan aurait profit à méditer un peu devant le *Vendredi saint* de M. Lydet. Il y a dans ces toiles un sentiment qui élève l'âme et la pénètre. Celle de la *Cène*, en particulier, d'un dessin sobre et pur, offre une disposition assez originale. On se souvient peut-être de l'œuvre analogue de Dagnan-Bouveret, où toute la lumière jaillissait de la personne même du Christ, qui semblait ainsi un foyer mystérieux irradiant tout ce qui l'entourait. Dans la toile de M. Pinta, le foyer lumineux est placé derrière les personnages, qui se détachent ainsi sur un fond clair et en tirent un relief plus saisissant.

Je passe les *Vierges*, les *Jeanne d'Arc*, les tableaux divers, —

Angelus, — *Fuite en Egypte*, — *Prière du Moine*, — *Charité de Saint-Yves*, — *Prière des Irlandais*, — *Messe au Vatican*, — *Bénédiction des roses*, — vingt autres qu'illumine la pensée religieuse. Je mentionne en courant deux actualités qui arrêtent le visiteur : l'*Aiglon*, essayant ses premiers pas devant un Napoléon songeur et une Marie-Louise souriante; le *commandant Marchand*, dans les marais du Bahr-el-Ghazal, fragment du diorama où se dérouleront toutes les étapes de l'épopée glorieuse. Et j'arrive à la *Sculpture*, supérieure dans son ensemble à la peinture, et où les œuvres religieuses, taillées dans le marbre, dépassent en intensité d'impression celles de la couleur. On y regarde beaucoup un Christ condamné au tribunal de Pilate, Christ un peu plus homme que Dieu peut-être, mais d'une belle expression sereine devant les outrages d'une foule égarée. C'était il y a dix-neuf cents ans; c'est encore de même aujourd'hui, et il m'a semblé reconnaître un de nos ministres sous les traits de l'esclave qui insulte le Sauveur.

Par contre, aucune des *Jeanne d'Arc* exposées ne m'a paru rendre, dans sa beauté pure et radieuse, l'idéale figure de la Libératrice. L'art, sans doute, peut difficilement atteindre à ces hauteurs; mais encore faudrait-il placer un rayon sur l'image de l'héroïne, au lieu de nous présenter des ingénues fades ou des viragos exaltées en qui n'éclatent ni sa nature angélique ni sa mission divine.

Là, comme à la peinture, les portraits sont légion, et plusieurs ajoutent à leur valeur artistique le vif intérêt de l'actualité. Paul Déroulède y dresse fièrement sa tête de marbre, à quelques pas du bronze plus dur d'Edouard Drumont, et de la stoïque figure de Marchand à Fashoda. Plus loin, je note un Cambronne, à la fois mâle et goguenard, qui semble redire à nos plats gouvernants le mot célèbre de Waterloo, et je donne un regard attendri au buste de Tivollier, le bienfaisant auteur des pâtés fameux auxquels il a attaché son nom. Tivollier! Qui ne connaît cette gloire gastronomique qui, des bords de la Garonne, rayonne sur la France entière? La truffe et le foie gras l'ont immortalisé, et ce n'est certes pas à ses œuvres délicates qu'on appliquerait jamais le quatrain malicieux fait sur son compatriote, le poète Baour-Lormian, dont, par une rencontre piquante, le nom baptise précisément la rue où trônent l'hôtel et les fourneaux de l'illustre pâtissier.

> Ci-gît Baour, poète de Toulouse,
> Qui mourut in-quarto, qui remourut in-douze,
> Et qui, republié dans un format nouveau,
> Pour la dernière fois mourut in-octavo!

Quel que soit le format des terrines de Tivollier, toutes multiplient leurs éditions savoureuses et rencontrent partout le même enthousiaste succès.

Naturellement, c'est un artiste toulousain qui a pétri dans la glaise le buste de l'artiste culinaire, qui pétrit à son tour dans des pâtes raffinées ses œuvres succulentes.

Ces Toulousains sont tous artistes, et lui aussi nous était venu de la cité féconde de Clémence Isaure, ce grand sculpteur dont tout Paris conduisait hier le deuil, ce Falguière enlevé prématurément en pleine force et en pleine gloire, au moment même où l'Exposition universelle lui préparait un triomphe devant le monde! — C'était une nature puissante, amoureuse de la forme, du frémissement de la vie, et qui poursuivait de préférence la beauté dans le type séduisant où il en apercevait l'idéal : la Femme. Peut-être s'est-il parfois égaré dans ses ardentes recherches; peut-être les Diane et les Junon l'ont-elles entraîné un peu loin à leur poursuite; mais l'ensemble de son œuvre n'en reste pas moins magistral dans sa variété imposante, et n'eût-il laissé que le touchant *Saint-Vincent de Paul*, le *Lamartine* de la grande période lyrique, le chevaleresque *La Rochejaquelein*, le *Lavigerie*, mitre en tête et croix en main, marchant d'une allure puissante à la conquête du continent noir, que ces grandes figures suffiraient à lui assurer une place exceptionnelle dans l'art du siècle qui finit.

Le côté faible de Falguière, nous le répétons, c'était sa tendance au culte du nu, sa passion de la chair frissonnante, du modelé voluptueux, et, sous ce rapport, il a exercé une fâcheuse influence sur la jeune école, qui incline trop souvent à le suivre dans cette voie naturaliste. — Le Salon actuel en offre plus d'une preuve. Le nu y abonde, et même quand il prétend nous traduire la chasteté, il caresse trop la matière pour ne pas étouffer l'idée sous la forme. Vainement rencontre-t-on, dans le jardin de la Sculpture, de blanches statues qui s'appellent : *la Pudeur*, — Vers *la Lumière*, — Vers *l'Idéal*, — *Au-dessus du Vice*, — ou parées de titres non moins éthérés; — toutes, par leur grâce amollissante, la souplesse ondoyante de leurs lignes, le velouté de leurs contours, provoquent beaucoup plus au sensualisme qu'à l'idéal.

Et la même tendance s'accuse dans toutes les parties décoratives de l'Exposition comme dans la façade de presque tous nos monuments. Au-dessus des portes, dans les frises, on ne place que des femmes nues, et le principal reproche, assure-t-on, fait à la *Parisienne* qui domine « la Salamandre » de la place de la Concorde, c'est qu'elle ne soit pas nue, au lieu d'avoir été habillée par les

couturières de Paquin. — Morale à part, d'où vient cette esthétique? Les Grecs habillaient leurs statues; pourquoi déshabillons-nous les nôtres?

Une des œuvres les plus sympathiques du Salon de sculpture et dont je me reprocherais de ne pas signaler le noble caractère, est la pierre tombale du regretté duc de Nemours, pour la chapelle royale de Dreux où dorment tous les membres de la famille d'Orléans. Le prince, d'une frappante ressemblance, est couché sur la dalle funèbre, revêtu de son uniforme de général et pressant le crucifix sur sa poitrine. L'ensemble de l'œuvre est calme et reposant; on y sent la foi, les chrétiennes espérances, la sérénité d'une âme qui a toujours placé Dieu au-dessus des vanités terrestres. — C'est ce tombeau-là qui pourrait vraiment s'appeler : Vers l'Idéal...

En recherchant de quels historiens, poètes, philosophes, penseurs de tout ordre, les peintres et sculpteurs ont tiré l'inspiration de leurs principales œuvres, j'ai noté Virgile, Shakespeare, La Fontaine, Bossuet, Saint Mathieu, Lamartine, notre Montalembert. — Les choix sont expressifs et témoignent d'un bel accord entre l'Art et les Lettres.

Les lettres! Elles étaient brillamment fêtées la semaine dernière à Nîmes, où l'Art consacrait à la mémoire d'Alphonse Daudet la dernière œuvre de Falguière, celle qu'il a signée d'une main mourante et où revit doucement la figure songeuse et maladive de l'auteur du *Petit Chose*. — La cérémonie, commencée à la cathédrale par une messe à laquelle assistaient, sous la présidence de l'évêque, toutes les notabilités de la ville, s'est achevée sous les ombrages du square de la Couronne, puis, le soir, par un banquet où les toasts ont redit tout le talent délicat du charmeur qui a su conquérir le titre classique d'immortel en échappant à deux Académies.

D'autres statues se sont dressées sur nos places, quelques-unes bien étonnées d'y être; mais par quelle manie se met-on chez nous, depuis quelque temps, à « bustifier » comme dit notre Président, des étrangers qui n'ont aucun titre spécial à cet honneur? Après Shakespeare, c'est Washington, qui va trôner à la place d'Iéna, — en attendant le bronze de Galilée, auquel nos sectaires n'auraient pas songé si on ne leur eût appris que le savant Italien avait eu maille à partir avec le Saint-Office. C'est uniquement là ce qui les a décidés à tirer trente mille francs de nos poches pour « embêter » l'Eglise, comme c'est aussi la vraie raison qui a porté les jacobins dijonnais à élever sur un piédestal le condottiere qui s'est bien vanté d'avoir les mains teintes du sang de nos

soldats, mais qui a racheté cette tare en traitant de « chancre » la Papauté et en contribuant de son mieux à la chute du Pouvoir temporel.

Cette manie d'exotisme serait vraiment pour donner à croire que nous n'avons plus de grands noms français à honorer, — que saint Louis et Charles V, Du Guesclin et Bayard, Sully et Richelieu, Colbert et Louvois, Turenne et Condé, vingt autres encore ont épuisé chez nous le bronze et le marbre, et que nous en sommes réduits à aller quérir chez les autres des figures dignes de notre admiration?

Il en est une, du moins, qui nous appartient bien en propre et devant laquelle tous les partis viennent de s'incliner dans un commun sentiment de fierté nationale: c'est celle de Villebois-Mareuil, qui, renouvelant les traditions chevaleresques de notre passé, était allé, à l'extrémité de l'Afrique, mettre sa vaillante épée au service de la plus sainte des causes; et c'est bien pour la France qu'il y est mort, en faisant face à l'Anglais, l'ennemi séculaire, comme en 1870 il avait intrépidement fait face à l'Allemand, l'ennemi accidentel. La veille de son départ pour le Transvaal, il nous écrivait : « Je ne sais pas bien quel genre de concours je pourrai donner à ce petit peuple; mais, du moins, j'aurai la joie de servir utilement mon pays en portant des coups à l'Anglais! »

Nature énergique, passionnée d'action et inquiète de renommée, il estimait que le mobile supérieur du soldat doit être la soif de la gloire, et c'est pour n'avoir pas trouvé dans l'énervement de la vie de garnison la satisfaction de ses héroïques instincts, qu'il avait tout quitté, famille, situation sociale et fortune, pour aller chercher au loin la réalisation de son rêve. Un des romans qu'il a publiés ici-même avait pour titre : *Au-dessus de tout*, et ce que le soldat, héros du livre, plaçait ainsi au-dessus des jouissances et des grades mêmes, c'était l'Honneur. — Villebois lui a sacrifié sa vie, et la France lui paye aujourd'hui en justes hommages ce noble sacrifice.

A la veille de la rencontre où il a succombé, il adressait à sa poignée d'hommes cet ordre du jour qui rappelle celui d'Henri de La Rochejaquelein à ses Vendéens : « Vous êtes pour moi le type accompli d'une troupe qui attaque et qui ne connaît pas la retraite! — Camarades, en avant! » Comment n'aurait-il pas électrisé ses soldats en leur donnant lui-même un si intrépide exemple?

Ils étaient soixante-dix contre trois mille pourvus d'artillerie et de cavalerie! On se rappelle cette lutte inouïe de quatre heures dans une situation aussi désespérée, et ce cri de sa jeune fille quand on essaya de tromper son cœur sur l'issue tragique du combat en lui

disant que son père était prisonnier. — « Non! non! dit-elle avec un déchirement d'âme; c'est qu'il est mort!.. » — Elle savait bien qu'il n'était pas de ceux qu'on prend vivants!

Si sa mort glorieuse a été pour nous tous comme un deuil national, c'est que tous ont eu le sentiment que le vaillant qui venait de tomber là-bas n'était pas seulement un des plus brillants officiers de l'armée française, mais le représentant même de la France, de cette France d'autrefois qui, de l'Amérique à la Grèce, allait généreusement verser le meilleur de son sang pour le droit des faibles et la liberté des peuples. — Villebois aura ainsi ajouté quelque chose au patrimoine moral de notre pays, et c'est à lui qu'on peut appliquer justement cette parole proférée naguère à l'adresse d'un homme indigne d'un tel hommage : « Il a fait à la grande blessée de 1870 l'aumône d'un peu de gloire! »

De toutes parts se sont multipliés les témoignages de reconnaissance patriotique. De nombreuses villes ont voulu baptiser leurs rues de son nom. A Paris, la vieille basilique nationale s'est couverte de trophées en célébrant un service solennel à son intention; le régiment qu'il avait commandé jadis lui a consacré un ordre du jour exceptionnel dans l'historique du corps, et une souscription publique a spontanément couvert les frais du monument destiné à honorer sa mémoire.

Quelques-uns — de ceux qui remplissaient le rôle de l'insulteur dans les triomphes antiques — ont essayé de jeter une ombre sur ses sentiments religieux, comme si toute sa vie, tous ses écrits ne démentaient pas d'avance une allégation aussi mensongère. Anti-religieux, l'homme qui, la veille de son départ pour le Transvaal, allait s'agenouiller au confessionnal et mettre sa conscience en règle avant de se lancer dans l'inconnu! Anti-religieux, celui qui écrivait encore de son camp d'Afrique, le 1er mars dernier : « En campagne, le soldat est toujours très près de Dieu, et ce n'est pas le plus mauvais de son affaire » !

Nous qui avions pénétré l'âme de Villebois et qui lui étions unis par les liens d'une amitié profonde, nous avons pu voir mieux que d'autres combien ses croyances étaient fermes et profondes, et il les avait affirmées une fois de plus à l'intention de cette Revue dans une œuvre romanesque très militante et très colorée où, flétrissant la politique des « curés sac au dos », il montrait toute l'indignité d'une loi dont l'unique but était de tarir les vocations religieuses. Ce roman, original et entraînant, n'a pas été publié, mais, quand il verra le jour, il apportera un nouveau et catégorique démenti à l'insinuation des calomniateurs.

Villebois-Mareuil n'était pas seulement un soldat, mais encore

un penseur, un écrivain, un orateur, un homme enfin, dans toute la plénitude du terme, mais, à travers ces aptitudes variées, visant toujours l'action et le but. Il nous semble le voir encore, dans le cabinet du *Correspondant*, avec son œil clair et résolu, sa tête intelligente et fière, son sourire charmant, sa grâce aisée et ses façons de gentilhomme, tout un ensemble à la fois viril et élégant qui dénotait la race; type vraiment original et attrayant, où la finesse de l'esprit s'unissait à la trempe du caractère, et qui gardera dans la mémoire des hommes ce genre de sympathique beauté que portent en elles les grandes choses inachevées...

On parle souvent de nos symptômes de décadence. Il y a aussi des symptômes de relèvement, et la haute figure du héros qui vient de faire battre l'âme française est bien faite pour suggérer l'espérance!

REVUE BOSSUET

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 25 AVRIL 1900

La *Revue Bossuet* paraît quatre fois par an, le 25 des mois de janvier, avril, juillet et octobre, par livraison in-8° de 4 feuilles ou 64 pages.

L'abonnement est de 5 francs par an, et de 3 francs seulement pour les abonnés du *Correspondant*. Il ne peut être pris que pour l'année entière. Le numéro séparé, 1 fr. 50.

Les abonnements sont reçus au bureau du *Correspondant*, siège de l'Œuvre du Monument de Bossuet, 31, rue Saint-Guillaume, Paris.

NOTES SUR L'EXPOSITION

On a inauguré... Mais nous n'avons eu, en réalité, qu'une inauguration de chantiers et de fondrières. La veille même de la fête, au moment où le ministre et le Président de la République n'avaient même plus à retoucher leurs discours, j'ai parcouru de nouveau ce qui sera, quelque jour, les jardins et les salles, mais je n'ai toujours trouvé que des façades. Encore même, en quelques endroits, les façades n'étaient-elles pas debout, et ne présentaient-elles que ces éternelles carcasses de bois qui les font ressembler à de gigantesques thorax. Ma dernière visite datait de six semaines, et, sauf des travaux considérables au palais de l'Electricité, sauf aussi que le Grand Palais apparaissait enfin couvert, l'effort fourni en ces six semaines, celui de la fin, le plus sensible d'habitude, l'était plutôt assez peu.

Aux Champs-Élysées, à l'intérieur des palais, des chantiers! Le long de la Seine, excepté en quelques lieux de fantaisie, des chantiers! Aux Invalides, des chantiers! Au Champ de Mars, des chantiers! Au Trocadéro, des chantiers! Au palais de l'Électricité, très poussé pourtant depuis un mois et demi, et dont le portail avait fini par se déployer, la maçonnerie n'était pas terminée, et les bassins du Château d'Eau étaient encore à cimenter en partie. Dans les salles du Champ de Mars, beaucoup de vitrines manquaient, la plupart des exposants n'avaient pas encore emménagé, et je notais seulement, dans l'abîme des galeries vides, un très beau fiacre de la Compagnie des Petites Voitures, qu'un employé avait la naïveté d'épousseter; plus loin, après des steppes de planchers déserts, une locomotive, qui aurait eu largement la place de manœuvrer; plus loin encore, au bout d'autres déserts, une exposition d'armateur, un coin tapissé où de jolis petits navires se tenaient à l'ancre sur des tables. Ajoutez pourtant encore, à ce que je crois me rappeler, une voiture d'enfant de l'ancien temps, quelque chose comme une voiture aux chèvres rétrospective, et c'était tout... Au Trocadéro, plusieurs pavillons encore en construction. Dans tous les autres, des tas de caisses. Et partout, toujours les ornières, les trous, les montagnes de gravats, de poutres, de sables, de débris! Dans tout cela, d'ailleurs, quelques restaurants

avaient déjà ouvert, et, tout autour de la future « kermesse », le trottoir roulant serpentait et filait, à la hauteur du premier étage des maisons. Faute d'autre spectacle, et en attendant les *Tissus*, la *Mécanique*, les *Objets de pêche*, l'*Economie politique*, on pourra toujours voir ainsi les malheureux habitants déjeuner, dîner, travailler, s'habiller ou faire leur toilette, dans l'intimité de leur chez-eux.

Quoi que certains journaux essaient de dire, on n'avait pas encore vu pareils retards. Il y avait, lors des expositions précédentes, au moment de leur inauguration, des parties prêtes, et d'autres qui ne l'étaient pas, des sections qu'on pouvait offrir au public, et d'autres pour lesquelles on lui demandait patience. Mais on ne lui avait jamais encore ouvert des pavillons où il n'y avait uniquement que des colis à déballer, des salles d'où l'on ne pouvait emporter comme souvenir que du plâtre sur son chapeau, des allées qui n'étaient toutes que des sentiers de carrières ou de ravins, et des façades derrière lesquelles, à la lettre, ou presque à la lettre, il n'y avait absolument rien à visiter.

*
* *

A l'heure qu'il est, en effet, on ne voit toujours guère que des façades, mais il faut aussi reconnaître qu'on n'en avait jamais autant dressé en aussi peu de temps, avec autant de hardiesse, d'ingéniosité, de luxe et d'opulence. Il y a vraiment là, aujourd'hui, non seulement une exposition, mais une ville, et toute une ville. Ville de carton-pâte et de plâtras, de boue et d'étoupe, de colle et de morceaux de bois, sentant la hâte et le *bâclage*, le snobisme et le banquisme, l'horrible et prétentieux mauvais goût d'une époque d'enrichissement qui n'est même pas l'enrichissement effréné des Américains, et demeure malgré tout bourgeois! Mais ville quand même, avec l'unité de physionomie dans la variété, la personnalité dans la vie, qui fait les villes! De la Concorde à Grenelle, de Passy au faubourg Saint-Germain, et tout le long des rives de la Seine, dans ses flots, sur une longueur de plus de 3 kilomètres, on a vu, en un an, toute une cité sortir de terre. Décor, assurément, et qui tombera comme un décor, mais décor prodigieux! Sorte de vision matérialisée, de cauchemar bariolé sorti du cerveau d'une nation détraquée, et réalisé pour quelques mois sur le fleuve qui charriait, il y a trente ans, les reflets de sang de Paris incendié, mais vision singulière, puissante quoique maladive, et qui nous offre, à présent, d'une façon à peu près complète, la dentelure ou la ligne de ses contours.

L'ensemble du Champ de Mars et du Trocadéro, avec l'épanouissement de soleil du palais de l'Electricité et les à-côtés de ses constructions latérales à une extrémité, sa colonnade en rotonde surmontée par deux tours à l'autre, la grande arche de la Tour Eiffel au milieu, et l'inflexion de gigantesque gondole de son vallonnement général, peut évoquer l'idée d'on ne sait quel immense char symbolique de cavalcade dont le palais de l'Electricité formerait le fond, et le Trocadéro le siège, avec une tour centrale s'élançant d'une voûte entre les deux. Au Trocadéro, un fouillis étrange de coupoles, de pagodes, de chaumes pointus et sauvages, de mâchicoulis orientaux, de pavillons de laque, de portes jaunes, de maisonnettes écarlates, de toits chinois, de monstres hindous, de clochers russes, d'ors et de verts moscovites. C'est le faubourg de l'exotisme gai, avec des silhouettes et des nuances de lieux de plaisir, des végétations de serre, des sentiers en labyrinthe. De l'autre côté de l'arche, au Champ de Mars, à l'arrière de la gondole, les lignes symétriques d'une large avenue de palais au bout de laquelle rayonne le déploiement de queue de paon d'un fantastique portail. C'est le quartier de l'opulence commerciale, industrielle, économique, pédagogique, scientifique. Puis, dans le bas de la vallée, entre les deux hauteurs, le long de l'eau, sur la gauche, s'étage et file en bordure, comme une partie plus ancienne de la ville, bâtie plusieurs siècles avant les autres, le quai plus pittoresque et plus sombre du Vieux Paris, en face de blancs palais modernes, qui s'allongent sur l'autre rive. Là, un pont, et au delà, bordant encore la rivière, du côté opposé à celui où la longe déjà le Vieux Paris, une autre partie ancienne, un autre quai antique, le quai de la Vieille Europe, depuis le donjon du vieux Monaco jusqu'au beffroi de la vieille Allemagne, en passant par les dômes de la vieille Italie et les murs squamés de la vieille Norwège. Ici, encore un pont, d'un seul jet, surchargé d'écussons, de dorures, de pylônes, de lampadaires, et nous sommes, sur les deux rives, dans le quartier du luxe. Une longue avenue blanche, d'un blanc qui joue l'albâtre, et follement décorée, aboutit, sur la droite, au vieux dôme grave et sombre des Invalides, et deux larges palais de pierre, riches, colossaux, portés sur de puissantes colonnades, forment une vaste place sur la droite, et peuvent représenter, dans cette cité de chimère, quelque chose comme le palais du Prince, le palais des Arts, la place du Gouvernement.

*
* *

Ce qu'il y a de curieux et d'heureux, dans ce fourmillement de palais et de pavillons, c'est d'abord ce caractère bien marqué

d'une véritable ville, artificiellement éclose autour d'une rivière comme y serait née logiquement une ville naturelle. Cette physionomie vivante et une lui vient surtout de la façon étroite, et comme instinctive, dont elle s'est groupée et serrée autour de la Seine. Otez le miroitement du fleuve qui la traverse, où les bateaux ont l'air d'être ses bateaux, le transit et la vie sa vie et son transit, où l'eau, par une illusion résultant du hasard, ou peut-être savamment prévue, ne semble bouleversée que par sa navigation, et le lien qui relie entre elles toutes ces parties disparates ne les tiendra plus ensemble. Elles ne seront plus qu'un chaos sans intérêt, un désordre mort d'édifices et de constructions. De même, il n'existe pas davantage de ville naturelle absolument neuve. Il y faut la sensation d'un passé, d'une histoire, d'une accumulation de souvenirs, et les deux quais du Vieux Paris et des Puissances Etrangères, avec leurs reconstitutions de vieux palais et de vieilles maisons, sont l'autre élément du charme. Supprimez aussi ces deux groupes de clochers anciens, de tours barbares, de maisons antiques, leurs teintes et leurs silhouettes surannées, remplacez-les par des groupes modernes, et tout l'enchantement tombera encore, la « ville » cessera d'exister. L'imprévu, enfin, certains chocs ou certaines rencontres involontaires, ont produit, comme toujours, quelques effets étranges, et quelquefois beaux. La blancheur aveuglante de l'avenue des Invalides transforme le vieil Hôtel de Mansart en un extraordinaire monument noir, en un prodigieux dôme de charbon, dont la dorure complique encore l'étrangeté. On ne songe même plus à un vieux palais noirci et sali par les suies, mais à un spectre de palais échappé du feu, carbonisé, et encore couronné d'or. Et, quittez maintenant ce point de vue, où s'accusera particulièrement le caractère de cauchemar de vos impressions les plus fréquentes, descendez sur la berge de l'Aquarium, au pied de l'escalier de trente mètres, au bord du bassin des fêtes, en face de l'espèce de vallée liquide fermée derrière vous par le pont Alexandre et devant vous par les tours du Trocadéro, bordée d'un côté par les vieilles architectures des pavillons étrangers, de l'autre par celles du Vieux Paris, et le spectacle, là, par un beau soir, dans les changements et les vapeurs du couchant, se dessinera avec une ligne admirable, dans la grandeur d'une saisissante harmonie.

Des effets de hasard, des effets de nature artificielle, si les deux mots peuvent s'accoler, tels sont ainsi, en général, les seuls effets heureux qu'on ait obtenus, ou plutôt rencontrés, et un manque d'art absolu, surprenant, presque grossier, caractérise, par ailleurs, toutes ces débauches de bâtisse et de moulage, de décoration et d'ornementation. Ni noblesse, ni élégance, ni pureté, ni légèreté,

ni idée, ni rien de ce qui est si sensible, dans le château, l'église, l'hôtel de ville ou la maison d'autrefois, on ne retrouve plus ombre de cela dans toutes ces constructions d'aujourd'hui, quoique l'imitation et la réminiscence en soient cependant restées la règle.

*
* *

Je me suis souvent posé, au cours de mes visites, une question qui persiste à m'obséder au moment où je les termine. Voilà bientôt cinquante ans qu'on fait des expositions universelles, et il n'existe pas encore, en architecture, dans la fièvre d'art où nous vivons, ou avec les prétentions d'art que nous montrons, *un art d'Exposition*, tandis qu'il existe, en dessin, *un art de l'Affiche*. Feuilletez la collection : *les Maîtres de l'Affiche*, publiée en ce moment même, et vous y constaterez, non seulement en France mais à l'étranger, tout un art de l'Affiche illustrée, toute une génération d'artistes de l'Affiche, dont Chéret fut l'ancêtre et l'initiateur, mais qui a aussi beaucoup inventé, après lui et autour de lui. Comment donc, puisque l'Affiche a trouvé son art et ses artistes, l'Exposition universelle n'a-t-elle pas trouvé les siens? Comment n'a-t-elle pas produit, avec la pierre, le fer, le plâtre, le bois et le staff, l'équivalent de ce qu'a produit l'annonce coloriée avec le crayon et la brosse, ce je ne sais quoi de nouveau, d'inattendu, de logique, de mystérieux, de jailli naturellement, qu'est *un art?* Comment n'a-t-elle pas eu son Chéret, un Chéret de l'architecture? Comment ne voyons-nous pas en ce moment à l'œuvre les élèves, les successeurs, les émules, de ce Chéret du bâtiment?

Laissons de côté les palais des Champs-Elysées, destinés à demeurer — jusqu'à ce qu'on les jette par terre pour donner de l'ouvrage aux bras dangereux — et qui ne sont ni beaux, ni laids, mais somptueux. Mettons aussi à part le Vieux Paris et les pavillons des Puissances Etrangères, les seules belles choses de l'Exposition parce qu'elles reproduisent fidèlement et rigoureusement de vieilles choses. Que remarquons-nous partout ailleurs, ou à peu près partout? Des perversions et des corruptions des architectures classiques dans des constructions qui sont des *décors*, et ne peuvent être que des *décors* destinés à ne pas survivre à une année, de même que l'affiche est une peinture destinée à ne pas survivre à une averse. Pourquoi, dès lors, s'obstiner à transporter dans ce qui est éphémère par destination, dans ce qui est *décor* par nature, les principes et les procédés de ce qui est durable et permanent par essence, *monument* par raison d'être? N'est-ce pas déjà là de quoi expliquer l'espèce d'affreuse lourdeur empâtée et maladroite, tor-

tillée ou déclamatoire, de tous ces dômes, de tous ces balcons, de tous ces frontons, de toutes ces colonnades? Ne font-ils pas précisément, à leur façon, la pesante et orgueilleuse mine que feraient des affiches classiques, des images industrielles où l'on annoncerait un nouveau cirage ou une nouvelle marque de champagne dans une manière vaguement dérivée de celle de Raphaël? Vous pouvez supposer l'image aussi énorme, aussi ambitieuse que vous voudrez, elle pourra être stupéfiante, elle n'en sera pas moins toujours et nécessairement inepte. Vous pouvez de même imaginer la façade, la frise ou la colonnade poussées jusqu'aux dernières limites de la richesse, elles n'en seront pas moins toujours également stupides.

Le seul édifice moderne que je me sentirais ainsi presque tenté de louer, dans toute l'Exposition, serait donc, au moins comme tentative, la fameuse « Porte Monumentale » et la fameuse « Parisienne ». Cette « Porte » est lourde, écrasée, boiteuse, bizarrement bariolée, criblée de cabochons comme un sauvage de tatouages et de verroterie, et cette « Parisienne » vous oblige, comme terme de comparaison, à vous rappeler cette salière de vieux Rouen bien connue qui représente une paysanne en capote? Soit, et tout cela est vrai, mais « Porte » et « Parisienne » n'en ont pas moins, l'une sur l'autre, ou l'une sous l'autre, un mérite unique, c'est qu'on n'a jamais rien vu de semblable nulle part, c'est *qu'elles ne ressemblent à rien!* Elles sont absurdes? Soit encore, et c'est encore vrai! Mais leur qualité est précisément d'être absurdes, dans un ordre d'idées où il est logique de l'être, et où la seule absurdité véritable, par conséquent, est de vouloir être raisonnable. Les artistes de la « Porte Monumentale » n'ont donc peut-être pas fait ce qu'il fallait faire, mais ils ont eu le sens exact de ce qui était à essayer. Ils se sont peut-être noyés en essayant de nager, mais ils se sont au moins jetés à l'eau, et si l'on refait encore des Expositions, si la formule architecturale en est enfin trouvée par quelqu'un, ce sont eux qui, les premiers, auront montré la voie où l'on pouvait la trouver... Et qui sait?... C'est peut-être même aussi à eux, devenus un jour plus heureux, et si nous avons nous-mêmes le malheur de revoir encore des « kermesses nationales », qu'il est réservé de la découvrir...

MAURICE TALMEYR

CHRONIQUE POLITIQUE

22 avril 1900.

Les Chambres sont parties et l'Exposition est ouverte. C'est tout ce que désirait le gouvernement. M. Millerand avait annoncé que, « le 13 avril au soir, tous les palais de l'Exposition seraient prêts »; il avait affirmé « que jamais il n'y avait eu d'Exposition aussi prête que celle de 1900 ».

On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de cette affirmation. Elle a tout juste la même valeur que les assurances du même M. Millerand dans l'affaire Rolland et dans l'affaire Paquin. L'Exposition, nous n'en doutons pas, sera splendide; elle fera honneur au génie français; à l'heure présente, elle n'existe pas. Elle existe si peu qu'un des commissaires disait dernièrement à un exposant qui voulait lui adresser ses produits : « Revenez dans un mois; en ce moment, tout ce que vous nous enverriez risquerait d'être saccagé ». Les palais de l'Exposition, au dire du ministre du commerce, devaient être prêts le 13 avril au soir, et le seul Palais des fêtes, où devait avoir lieu l'inauguration, l'était si peu, à cette date, qu'il a fallu y envoyer des escouades de soldats et d'ouvriers pour déblayer en toute hâte les matériaux et jeter sur les échafaudages un simulacre d'ornementation. Ce ministre collectiviste, qui par principe déteste les militaires, a dû convoquer les militaires, en les détournant de leur service, pour qu'ils l'aidassent à rendre un peu moins criante l'atteinte que l'engagement, pris par lui, portait à la vérité. Ce socialiste, qui réclame à grandes phrases la journée de huit heures, a fait travailler les ouvriers jour et nuit pour arriver à donner un semblant d'achèvement à ce Palais qu'il déclarait prêt, sachant qu'il ne l'était pas.

Ces altérations de la vérité ne sont pas d'ailleurs une exception dans le langage de ce gouvernement. Elles constituent son programme. Bossuet a fait un sermon sur « la haine des hommes pour la vérité ». Jamais hommes ne furent plus pénétrés de cette haine que les membres du cabinet actuel.

Mais pourquoi cette hâte? Pourquoi tant tenir à cette date du

14 avril, alors que les Expositions précédentes s'étaient ouvertes au mois de mai? C'est que, sans cesse hanté par l'appréhension de la mort, ce cabinet craignait de n'être plus en vie, s'il tardait davantage. Il tremblait d'avoir à céder à d'autres le soin de l'inauguration. L'Exposition ouverte, il se flatte d'être encore là, quand elle se fermera; elle lui aura donné tout au moins, — c'est son espérance, — un brevet de vie pour six mois.

Dans cette attente, et pour en préparer la réalisation, il fait prôner par ses journaux « la trêve de l'Exposition ». Il se peut que de bonnes gens se laissent prendre à cette innocente étiquette; pour nous, elle nous trouve insensible. Nous ne croyons pas à la trêve, et nous estimerions dangereux d'y ajouter foi.

Et d'abord, qui dit trêve suppose qu'il y a eu des belligérants. On comprendrait, par exemple, une trêve entre les Anglais et les Boërs, et l'on en accueillerait avec d'autant plus d'empressement la nouvelle que la lutte entre eux a été plus terrible. Mais où sont, parmi nous, où sont, surtout dans les Chambres, les Boërs de l'opposition? Où sont ces adversaires intrépides, adroits, vigilants, infatigables, harcelant à tout instant l'ennemi, et ne se laissant ni décourager par des échecs inévitables, ni gagner par les séduisantes tentations du repos? Hélas! l'opposition parlementaire ne connaît pas cette vaillance, et les Boërs seraient depuis longtemps anéantis, s'ils avaient son tempérament. A part quelques initiatives individuelles, dont l'isolement accroît le mérite, et qu'on louerait encore plus, si elles étaient moins rares, on n'a jamais vu opposition plus débonnaire, plus patiente, plus silencieuse, et l'on ne peut vraiment pas parler de trêve, quand c'est à peine s'il y a eu combat.

Du côté du gouvernement, c'est une autre affaire. Nous ne croyons pas à la trêve qu'il invoque, parce qu'il n'a jamais cessé et qu'il ne peut cesser de faire la guerre. Elle est la loi de son existence; elle est le tribut qu'il doit à ceux dont il s'est fait l'esclave; elle est la condition de la protection qu'ils lui accordent; il perdrait, à leurs yeux, sa raison d'être, s'il se hasardait à mettre dans ses actes cet apaisement qu'il met dans ses phrases.

Le parti collectiviste prétend imposer la trêve aux autres; il ne l'admet pas pour son compte; loin de là, il veut profiter de l'Exposition pour se développer à l'abri de ses enseignes pacifiques et de ses bannières de fête, et préparer contre la classe capitaliste rassurée un assaut décisif. Nous savons bien que, dans son discours d'ouverture, M. Millerand n'a rien laissé paraître de ces noirs desseins; il n'a parlé que de concorde, de travail, « d'Altruisme » et de « Solidarité ». Mais ses journaux nous avaient d'avance

avertis que son langage n'avait aucune importance; ses paroles n'étaient rien, sa présence au ministère était tout. La franchise du parti s'accommode de tous les déguisements. « C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau », disait le loup; il n'en restait pas moins le loup, prêt à dévorer les brebis dont il prenait la garde. Ainsi de M. Millerand. Il fait le bon apôtre; il flatte les bourgeois; il a un mot aimable, lui, l'irréconciliable ennemi des autocrates, pour l'alliance russe. Mais il reste Millerand le collectiviste, prêt à mener le [combat contre ceux qu'il caresse et qui, moins avisés que le berger de La Fontaine, auront cru en lui.

Le gouvernement n'a même pas attendu l'ouverture de l'Exposition pour démasquer ses intentions. Les portes du Parlement étaient à peine fermées qu'un des agents de la secte engageait la campagne. M. de Lanessan, ministre de la marine, envoyait à tous les ports la défense de mettre en berne les pavillons de la flotte, le jour du vendredi saint. Le coup était fait sans bruit, à l'improviste; l'élève de Judas avait, comme son maître, agi dans l'ombre et par surprise. Il avait eu peur que dans cette Chambre, qui a cependant supporté tant de choses, une voix ne s'élevât et peut-être un vote pour le condamner. Il avait attendu, sans rien laisser transpirer du complot, qu'elle se fût retirée. Il n'échappera pas pour cela au débat qu'il redoute; il lui faudra répondre, quand le Parlement sera rentré, et déjà la lettre indignée d'un des représentants de nos départements maritimes, du comte de Mun, lui a fait savoir le jugement que portent sur sa conduite les hommes de mer, et, avec eux, tous les honnêtes gens. M. de Mun n'a rien dit de trop; il n'a rien exagéré lorsqu'il a parlé des larmes qu'avait fait verser cette interdiction sacrilège. M. de Lanessan a mis la douleur, l'humiliation, et des colères qui ne s'éteindront pas, au foyer de ces mères, de ces femmes qui, dans l'éloignement de « leurs hommes », comme elles disent, vont chercher au pied de la Croix leur consolation et leur espérance. Il a commis là un acte abominable, un crime, qui pourrait bien, trompant ses calculs, précipiter sa perte.

Cette insulte au Christ et à la foi de ceux qui le servent est, en même temps, une trahison envers la France; une trahison et une calomnie. « La France est une nation catholique », disait naguère M. Delcassé, et il répétait, à trois reprises, cette déclaration pour déterminer la Chambre à voter le maintien de l'ambassade du Vatican. Il ajoutait : « Si étroite, pour les populations de l'Orient, est la solidarité entre l'Eglise latine et la puissance protectrice (la France), que toute atteinte à l'une est regardée comme la diminution de l'autre. » Il disait encore, faisant pressentir les

périls que court notre influence : « Nous ne sommes pas les seuls en Orient, et nous irions de gaieté de cœur, de nos propres mains, venir en aide à nos rivaux, détruire les forces et les gloires du passé, de ce passé qui est le nôtre? »

C'était un langage analogue que tenait, il y a quelques semaines, l'ambassadeur de France à Constantinople, M. Constans, lorsqu'il disait : « La France se doit à elle-même de protéger la religion et les religieux en Orient; *le jour où elle les abandonnerait, c'en serait fait de son prestige dans tout l'Orient.* »

Que sont donc ces paroles, sinon la condamnation du ministre de la marine et du gouvernement tout entier, — y compris M. Delcassé, — qui a inspiré ou toléré son acte? Ce sont les symboles extérieurs qui parlent aux yeux des peuples; lorsqu'on voit, en Orient, la Croix et le drapeau français réunis, on se dit que la France est toujours la grande nation catholique, et les chrétiens se rallient, fiers et confiants, à son protectorat. Mais que peuvent-ils penser, quand ils apprennent que, seule entre les nations chrétiennes, la France a rejeté le deuil du vendredi saint, et que, tandis que tous les pavillons étaient en berne, elle a hissé le sien, comme un défi au Rédempteur? Quel plus grand service pouvait-on rendre aux puissances jalouses, qui envient à la France son protectorat et s'efforcent de persuader au Pape et aux chrétiens que, ne croyant plus au Christ, elle n'est plus digne de ce privilège? Le ministre de la marine, l'ancien correspondant de l'escroc Canivet, aurait reçu les trente deniers de l'Allemagne ou de l'Angleterre, qu'il n'aurait pu tenir une autre conduite.

Nous voulons croire que ce n'est pas à une suggestion étrangère que M. de Lanessan a obéi, encore bien que les flagorneries de l'ancien rédacteur du *Rappel* à l'adresse de l'Angleterre et ses attaques contre Marchand laissent, de sa part, tout supposer. Mais ce qui, pour nous, n'est pas douteux, c'est qu'il n'a agi que sur un signe des loges maçonniques. Elles peuvent d'autant plus exiger de ce personnage qu'elles tiennent entre leurs mains son existence ministérielle. Le jour où elles l'auront décidé, il tombera.

Ce ministre qui, d'un mot, peut courber sous l'inflexible loi de la discipline ce noble corps de la marine, qui semble avoir résolu de se venger sur elle des affronts dont il est couvert, ce ministre de hasard en est venu à ne plus oser parler devant la Chambre. Ceux même qui, au dernier moment, lui font grâce de la vie, comme M. Pelletan, ne lui jettent leur vote de sauvetage qu'après l'avoir accablé de leur mépris. Dès le jour de son entrée au ministère, sans qu'une voix s'élevât en sa faveur, sans qu'il essayât de se défendre lui-même, il a entendu un membre de son propre parti lui rappeler

comment, convaincu de correspondance illicite avec « un bandit de lettres », avec « un fripon », il avait été chassé du gouvernement de l'Indo-Chine par l'un des ministres, à côté desquels l'impudeur des choses et des hommes le fait siéger aujourd'hui. Il s'est tu devant l'accusation, d'abord parce qu'il ne trouvait rien à y répondre, et peut-être aussi parce qu'il avait hâte de finir le débat, espérant l'ensevelir à jamais sous son silence.

Ce silence, pour notre part, nous ne lui accorderons pas, et puisqu'il a plu à M. de Lanessan de remettre son nom en mémoire, nous lui rappellerons les souvenirs que ce nom porte avec lui : « Je demande à M. de Lanessan, disait au ministre de la marine M. Mirman, après avoir affirmé que sa révocation avait été prononcée aux applaudissements de « tous les honnêtes gens », je demande à M. de Lanessan quelle autorité il aura pour imposer demain à ses subordonnés le respect de la discipline » ; et, faisant dans une supposition le portrait du ministre lui-même, il ajoutait : « Je lui demande ce qu'il ferait si, d'aventure, quelque chef, oublieux de ses devoirs, communiquait à des tiers, — et à ces tiers-là, — des rapports et des documents confidentiels, trahissant le gouvernement de la République, et organisant contre lui une campagne avec la collaboration de ces maîtres chanteurs, de ces escrocs, de ces gibiers de correctionnelle. »

Ce qu'il ferait, M. de Lanessan l'a prouvé, en couvrant de sa protection un homme, inculpé d'espionnage et d'escroquerie, Judes Philipp. Et voilà celui que les sectaires ont choisi pour faire insulte au Christ. En vérité, l'ouvrier était digne de l'œuvre !

L'armée vengeait, quelques jours plus tard, la foi des chrétiens et l'honneur de la patrie en se réunissant sous les voûtes de Notre-Dame pour rendre hommage à un héros, dont les journaux de M. de Lanessan, par un juste retour, ne savent qu'outrager la mémoire. C'était un spectacle triste et consolant tout ensemble que cette immense affluence, dans laquelle brillaient tant d'uniformes militaires, venant prier pour le généreux Villebois-Mareuil. On sentait que le cœur de la France était là. Le gouvernement n'a pu dissimuler l'impression que lui causait cette manifestation solennelle. Lorsque la foule sortait de la vieille cathédrale, émue et recueillie, saluant seulement de ses vivats quelques noms chers à la patrie française, il a lancé sur elle sa police, comme s'il avait rêvé de provoquer dans ses rangs une révolte qui eût amené un conflit et permis de calomnier le caractère de la cérémonie.

Ah! M. Waldeck-Rousseau pouvait bien se vanter devant la Chambre d'ouvrir l'Exposition au milieu de « la paix morale reconquise ». Les flammes de l'église d'Aubervilliers ont éclairé les

résultats obtenus par son gouvernement. C'est en vain qu'il tenterait de s'en défendre; les feuilles les moins suspectes de « cléricalisme », celles dont naguère il recherchait l'approbation et qui n'avaient pour lui que des éloges, le mettent aujourd'hui en face de son œuvre. Ce sont elles qui le disent : qui sème le vent récolte la tempête; qui sème l'anarchie récolte le crime. Ce gouvernement sent si bien la responsabilité dont l'accablerait la participation reconnue des anarchistes à l'incendie de l'église d'Aubervilliers, qu'il s'efforce d'avance d'établir que les anarchistes n'y sont pour rien. Ce sont encore les mêmes journaux qui le remarquent; il se passe des choses singulières dans cette enquête. On en avait d'abord chargé, comme il était naturel, le commissaire de police, spécialement préposé à la surveillance des anarchistes; on l'a dessaisi. On a dessaisi également le juge d'instruction, qu'on avait d'abord désigné, et c'est un mot d'ordre parmi les organes ministériels de répéter en chœur que l'attentat n'est imputable qu'à des malfaiteurs de droit commun, à des voleurs. C'est exactement la même version que soutenaient, devant la Haute Cour, le préfet de police et ses agents, lorsqu'on les interrogeait sur le sac de l'église Saint-Joseph et sur le pillage du restaurant d'Armenonville. Mais à Aubervilliers, les voleurs n'ont pas touché aux troncs de l'église; ils se sont contentés de détruire et de profaner, pour bien montrer qu'avant tout, ils avaient voulu faire œuvre d'impiété. N'importe, ce sont des voleurs, et vous verrez que ces voleurs, on ne les découvrira pas. En attendant, les feuilles gouvernementales insinuent que c'est sans aucun doute aux réactionnaires, aux cléricaux, aux nationalistes, qu'il faut attribuer le coup. Tel était encore le thème adopté devant la Haute Cour par le parquet et par la police. Tant le gouvernement comprend qu'en accusant les anarchistes, il se livrerait lui-même! Il a lié sa cause à la leur; il les a donnés, lors des courses de Longchamps, pour gardes du corps à M. Loubet; il les a retrouvés, au jour de l'inauguration du *Triomphe de la République*, chantant devant lui la *Carmagnole*, et déployant sous ses yeux le drapeau rouge et le drapeau noir; le sauf-conduit qu'il leur accorde est pour lui une prime d'assurance contre leurs attaques. Il ne se risquera pas à le déchirer; sa vie y est engagée.

Si l'impunité est garantie pour raison de conservation ministérielle aux anarchistes, il y a, en revanche, une catégorie de citoyens contre qui tout est permis. Que la veuve du colonel Henry réclame justice contre les calomniateurs de son mari, on refuse de l'entendre, jusqu'à ce qu'ait été voté un projet d'amnistie dont on éloigne systématiquement la discussion. Qu'un malfaiteur soit

convaincu d'avoir dévalisé le couvent des Jésuites de Brest, on le relâche, sous prétexte que les Jésuites n'ont pas d'existence légale. Que les Assomptionnistes portent plainte en diffamation contre des journalistes, il se trouve des juges pour reconnaître la diffamation, mais pour en refuser la réparation aux victimes, sous ce même prétexte que les Assomptionnistes n'ont pas d'existence légale. On admet qu'ils existent pour les condamner, mais non pour les protéger. Il est vrai que les juges qui ont inventé cette étrange jurisprudence siègent à Paris, tout près de la Chancellerie. La thèse n'a pas eu cours en province, et l'on a vu des tribunaux rendre justice aux Assomptionnistes, même quand le procureur de la République, soucieux de plaire à son garde des sceaux, avait, comme cela s'est vu à Aurillac, pris en main la défense de leurs diffamateurs.

La politique du gouvernement peut se résumer dans un geste; elle consiste à désigner du doigt tout ce qui porte le costume ecclésiastique aux défiances de la foule, à ses insultes, et, par suite, à ses attentats. Plus il croit le clergé résigné à tout subir, plus ce gouvernement, qui tremble devant une délégation de grévistes, s'acharne contre lui.

M. Waldeck-Rousseau dira qu'il n'a dénoncé que des « réguliers », des « moines ligueurs et des moines d'*affaires* », expression audacieuse, entre parenthèse, dans la bouche de cet avocat que n'effarouchent pas les causes véreuses; mais il sait bien qu'entre réguliers et séculiers, entre moines et prêtres, les passions qu'il flatte ne distinguent pas; d'autres, qui ne savent point manier comme lui le stylet oratoire, emploieront, pour l'aider dans sa campagne, les armes qui leur sont plus familières, le pétrole ou la dynamite.

A ne parler d'ailleurs que de ces « réguliers », dont M. Waldeck-Rousseau déclare le développement excessif, nous voudrions savoir ce qui adviendrait, si on fermait leurs établissements, des misères et des douleurs au soulagement desquelles ils consacrent leur vie. Dans un débat récent sur cette administration de l'Assistance publique, dont un des journaux de M. le Président du Conseil, le *Matin*, vient de nous révéler, une fois de plus, l'insouciance criminelle et l'impitoyable paperasserie, M. Waldeck-Rousseau était forcé d'avouer l'insuffisance de la charité officielle : « Il y a évidemment, disait-il, une très grande difficulté à découvrir des misères, des désespoirs qui se cachent. Mais il faudrait bien en vérité que, pas plus pour ce service que pour les autres, on ne continue pas à compter exclusivement sur l'initiative et les pouvoirs du gouvernement ».

Comment n'invoquerait-on pas cette initiative quand le gouvernement s'attache à refouler toutes les autres? Quand il se met à la suite des collectivistes, dont le programme est l'omnipotence de l'Etat? Puisque M. Waldeck-Rousseau estime qu'il y a trop de « réguliers », qu'il essaie donc de les supprimer! Filles de la charité, Petites-Sœurs des Pauvres, Frères de Saint-Jean de Dieu, Frères de Saint-Vincent de Paul, Frères de Saint-Gabriel, communautés de tout ordre fondées sous l'inspiration de Celui qui a dit : *Misereor super turbam* : « J'ai pitié de cette foule », qu'il les fasse tous disparaître du sol de la France! On verra ce que l'Etat pourra faire en face de ces longues files d'infortunés, auxquels il aura enlevé leurs bienfaiteurs et leurs consolateurs. Ce sera le cas pour M. Millerand de mettre à l'épreuve son « Altruisme »; on le jugera sur ses œuvres.

Dans ce même discours, où, ne sachant que dire pour la défense républicaine, il s'en prenait à la religion, aux prêtres séculiers autant qu'aux congréganistes, M. Waldeck-Rousseau a invoqué les lois de l'empire. C'est au dictateur de 1809 que ce ministre qui se prétend libéral demande ses inspirations. Mais, pour prouver son libéralisme, il a un autre argument que ne désavouerait pas le plus arriéré des réactionnaires; c'est celui-ci : les choses étaient ainsi autrefois; pourquoi les changer? C'est la question qu'il posait, par exemple, pour justifier le projet du gouvernement sur le stage scolaire : « Quand j'entends dire que nous voulons former des fanatiques et des sectaires, s'écriait-il, je vous demande : « Que « pensez-vous donc de l'éducation que nos pères ont reçue? »

La réponse est simple : nous en pensons ce qu'ils en pensaient eux-mêmes. Comme ce sont eux qui ont fait la loi de 1850, nous estimons qu'ils avaient trouvé des lacunes dans l'organisation de l'instruction publique en France, et qu'ils ont voulu combler la principale, en y introduisant la liberté. Mais, en vérité, quels progrès, quelles réformes seraient possibles, s'il suffisait de dire, pour les empêcher : « nos pères n'agissaient pas de la sorte; pourquoi faire autrement qu'eux? »

Que si cette réponse ne convient pas à M. Waldeck-Rousseau, nous nous emparerons de son propre raisonnement pour demander à ce fils, si respectueux de l'œuvre de ses pères : « Mais vous-même, que pensez-vous de l'éducation que vous avez reçue? Vous dont le père a confié l'enfance à une institution ecclésiastique, vous dont le père suivait pieusement, dans la ville de Nantes, les processions de la Fête-Dieu, vous dont le père, en 1880, lors de ces décrets d'expulsion que vous n'avez pas craint de rappeler, escortait les religieux proscrits et se faisait honneur, à l'heure de la persécu-

tion, de se montrer leur ami, que faites-vous des leçons que ce père vous avait données et des exemples qu'il vous a légués? »

C'est par de telles diversions que M. Waldeck-Rousseau a essayé, ou plutôt évité de répondre à l'irréfutable réquisitoire qu'avait dressé contre lui M. Denys Cochin. Il s'est épuisé dans cet effort, et quand M. Méline, au nom du parti républicain dont M. Waldeck-Rousseau se faisait l'interprète, est venu lui demander compte du reniement de ses anciennes doctrines, il a gardé le silence. Il a laissé à la bande qui le soutient le soin de hurler pour lui. Elle n'a pas manqué à sa tâche; on ne se fait pas une idée des fureurs de ces énergumènes : dès que M. Méline s'est levé, les clameurs ont commencé, et non pas seulement à chaque phrase, mais à chaque membre de phrase, elles ont interrompu l'orateur, qui n'en a pas moins posé, avec une persévérance héroïque, des questions précises et pressantes au Président du Conseil.

Ces questions, M. Méline vient de les renouveler avec plus de vigueur encore à Remiremont, dans le courageux et vibrant discours, dont le texte nous arrive au moment où nous corrigeons les épreuves de cette Chronique. Nous ne pouvons que le signaler à nos lecteurs qui en apprécieront l'importance. Déjà le groupe progressiste, dont M. Méline est le chef, avait, sous sa direction, adressé aux électeurs un manifeste pour le prochain renouvellement des conseils municipaux. Dans un pays travaillé comme le nôtre par les révolutions, on ne peut espérer que le manifeste d'un parti, quel qu'il soit, offre à chacun l'expression complète et exacte de sa propre pensée. Si, à la différence des socialistes qui savent oublier leurs divergences et leurs rivalités pour défendre la cause commune, les conservateurs veulent chercher, dans les documents de ce genre, ce qui divise plutôt que ce qui rapproche, il est évident qu'il n'y a plus de lutte possible. Il ne reste qu'à se croiser les bras, en attendant que de l'excès du mal le bien naisse tout seul.

Mais tel n'est pas l'esprit du pays, et ce serait mettre contre soi les populations que de s'isoler dans l'amère et oisive critique de toutes les tentatives faites contre les périls dont elles se sentent menacées.

Quelle objection pourrait-on adresser, quelle adhésion refuser aux considérations, qui constituent les grandes lignes du manifeste progressiste?

« Il nous paraît indispensable, déclarent les auteurs de cet appel aux électeurs, que les candidats aux fonctions municipales disent ce qu'ils pensent de la politique qui se pratique en ce moment.

« Il faut qu'on sache bien s'ils approuvent l'étrange coalition que le ministère actuel a nouée à la faveur de l'affaire Dreyfus et

qui livre de plus en plus le gouvernement de la France à l'influence collectiviste, s'ils sont pour ou contre le drapeau rouge, pour ou contre la liberté du travail, pour ou contre la propriété individuelle, pour ou contre le droit d'association... S'ils sont partisans de la politique de combat pratiquée par le cabinet actuel, qui substitue l'arbitraire à la loi, qui permet de faire des perquisitions chez les citoyens, de les arrêter et de les emprisonner en dehors des formes légales... »

Et en face de cette politique qu'il appelle avec raison « une politique de désorganisation nationale », le manifeste affirme la politique de ceux « qui font passer avant tout l'intérêt du pays et la grandeur de la France », la « politique d'apaisement, de tolérance et de concorde », la « politique de liberté assurant à tous les citoyens l'exercice de leurs droits ».

Il n'y a pas un patriote qui ne puisse se rallier à ces principes, et qui n'ait le devoir de s'unir à tous ceux qui voudront les faire prévaloir. Que les listes de candidats se forment dans cette entente commune; que partout on voie, comme à Bordeaux, s'établir, contre la coalition des dreyfusistes et des révolutionnaires ce que le *Journal des Débats* lui-même appelle « une alliance de toutes les forces constituant le parti de la conservation sociale » ; ce sera, nous l'espérons, l'assurance du succès; c'en est, dans tous les cas, l'indispensable condition.

Les journaux ont publié, après un long retard imposé par la censure anglaise, la correspondance échangée entre le gouvernement de Lisbonne et la république du Transvaal au sujet du passage accordé sur le territoire portugais aux troupes britanniques. Cette correspondance n'est pas à l'honneur du Portugal; on est encore à se demander par quelle aberration ce gouvernement, au mépris de ce droit des neutres qui le protège lui-même, en est venu à faire à l'Angleterre une pareille concession. Il ne peut alléguer qu'il avait à redouter ses armes; car, dans les embarras où elle se trouve, l'Angleterre eût hésité à exercer contre lui une violence qui eût donné prétexte à l'intervention de l'Allemagne, jalouse de faire respecter les droits que lui assure éventuellement dans cette partie de l'Afrique le traité passé en 1898 avec le Royaume-Uni.

Le gouvernement de Lisbonne invoque pour sa défense les conventions secrètes qui avaient accompagné le pacte publiquement conclu avec l'Angleterre en 1891. A ce compte, nulle puissance ne serait en sûreté; les garanties de neutralité ne seraient qu'une lettre morte, si, à côté des clauses publiques qui les stipulent, les contractants pouvaient tout à coup faire sortir de l'ombre des notes secrètes, qui en autoriseraient la violation. C'est l'abolition de tout

droit, et il n'est guère permis de s'enorgueillir des progrès de la science et des merveilles de l'industrie, lorsqu'on voit décroître en proportion la foi dans les principes et le respect de la force morale.

Les Boërs n'en continuent pas moins à donner des leçons aux peuples qui se targuent d'une civilisation supérieure à la leur. Tandis que, par une injustifiable faiblesse, le gouvernement de Lisbonne ouvrait à l'envahisseur le chemin du Transvaal, les Boërs, à la première nouvelle de la sentence du tribunal de Berne, qui condamnait le Portugal à payer 15 millions à l'Angleterre, lui offraient de lui avancer les fonds pour hâter sa libération. Tandis que les Anglais entassent leurs prisonniers dans des pontons, où la maladie les décime, et envoient Kronje et ses soldats à Sainte-Hélène, le gouvernement de Pretoria, de l'aveu des vaincus eux-mêmes, entoure de ses soins ceux que la fortune des combats lui a livrés.

Lord Roberts et lord Kitchener sont en train de mettre en action le proverbe qui dit que, si la critique est aisée, l'art est difficile. Ils ont adressé au War-Office un rapport sur les opérations militaires qui ont précédé leur arrivée au Cap. Ce rapport n'est qu'une longue et cruelle accusation pour les chefs des armées britanniques, Gatacre, Buller, Warren, lord Methuen, et leurs sous-ordres. Quelques-uns des officiers incriminés ont déjà été rappelés. Les autres ne peuvent tarder à l'être, discrédités qu'ils sont désormais devant leurs soldats. Le rapport, qui vient seulement d'être publié, datait de six semaines. A l'époque où ils l'écrivaient, le généralissime et son chef d'état-major se croyaient maîtres du pays; ils annonçaient leur prochaine entrée à Pretoria. Ils sont encore à Blœmfontein, entourés par les Boërs qui surgissent de toutes parts. Qui sait s'ils ne mériteront pas un jour la sévérité dont ils usent envers leurs devanciers? On commence à se le demander en Angleterre, et la *Westminster Review* se fait l'interprète de ces inquiétudes, lorsqu'elle écrit : « Combien d'autres réputations devons-nous voir sombrer dans cette misérable campagne de sang et de désordre? »

Louis JOUBERT.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES

LA VIE ET L'ŒUVRE DU P. GRATRY

Les pages qu'on va lire sont détachées d'un livre que S. Em. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, se propose de publier sous ce titre : LE P. GRATRY, *Etude sur sa vie et ses œuvres*. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'intérêt d'un tel sujet traité par un tel auteur. Le *Correspondant* lui consacrera, d'ailleurs, quand le livre aura paru, un article spécial. Nous ne pouvons aujourd'hui que remercier l'éminent Prélat d'avoir bien voulu nous autoriser à mettre sous les yeux de nos lecteurs, avec la première préface de ce travail commencé il y a plusieurs années et interrompu par de nombreuses occupations, quelques fragments de cette belle œuvre.

Nous avons choisi le récit si touchant et si pieux de l'enfance et de la jeunesse du P. Gratry; on y verra comment s'est formé le prêtre appelé à exercer une si puissante influence sur son temps.

A ce récit, nous joignons le tableau si vivant de l'Ecole normale supérieure de 1848 et des années suivantes, où le cardinal Perraud, alors élève, eut le bonheur de rencontrer le P. Gratry et de recevoir de lui l'ineffaçable empreinte qui a décidé de sa vie.

PREMIÈRE PRÉFACE

Depuis bientôt vingt-quatre ans que le P. Gratry a disparu de ce monde (7 février 1872), on m'a souvent sollicité d'écrire sa vie. Je n'ai jamais pu m'y décider.

En même temps, et bien que je paraisse me contredire moi-même, j'ai toujours eu le désir de pouvoir faire sur lui et sur ses œuvres une étude d'ensemble, d'où, bien entendu, ne seraient pas exclues les grandes lignes de sa biographie, mais dans laquelle le récit des événements extérieurs ne tiendrait qu'une très petite

place et s'effacerait presque devant l'exposition et l'appréciation des idées.

C'est ce travail que j'entreprends aujourd'hui.

J'y mets toute mon âme.

Je ne remercierai jamais assez Dieu du bien qu'il m'a fait par l'intermédiaire de cet homme, de ce prêtre, en qui je trouvais un guide, un père, un ami, l'année même où j'entrais à l'Ecole normale (1847). J'ai dit ailleurs, — ou du moins j'ai indiqué — en quoi ce bien avait consisté. Il ne m'est pas possible de m'expliquer à fond sur ce sujet, parce qu'il me faudrait pour cela raconter en détails la genèse de ma vocation au sacerdoce, les obstacles dont j'eus à triompher pour répondre à l'appel d'En-Haut, les secours de premier ordre qui me vinrent en aide et dont le P. Gratry fut le providentiel et principal instrument. Quand j'ai écrit au mois de février 1872 le récit de sa mort, j'ai fait allusion à quelques-unes de ces choses. Le peu que j'en ai dit est loin d'avoir épuisé la source toujours jaillissante des bienfaisantes émotions dont mon cœur déborde, quand j'évoque ces souvenirs si intimement mêlés à la substance même de tout mon être. Aussi ne manqué-je pas de payer tous les jours la dette de ma reconnaissance par l'action de grâces qui monte vers Dieu, et par la fidélité d'une prière qui ne se lasse pas de nommer en sa présence et de recommander à son infinie miséricorde cet insigne bienfaiteur de ma jeunesse.

Sous l'empire de ces sentiments, il m'arrivera plus d'une fois d'introduire dans cette étude des réminiscences personnelles et comme des fragments d'autobiographie. Je ne le ferai certes pas pour le vain plaisir de me mettre en scène et de produire « le haïssable moi ». Mais, durant vingt-cinq ans, ma vie a été si intimement mêlée à celle du P. Gratry, que j'ai cru n'être point obligé à séparer ce que Dieu avait très intimement uni. *Quod Deus conjunxit homo non separet.* En tout cas, j'implore d'avance à cet égard l'indulgence du lecteur.

Il me semble que j'aurai rempli le plan que je me suis tracé si je réussis à montrer successivement dans le P. Gratry,

L'homme, inséparable du prêtre;

Le philosophe;

Le polémiste;

L'apologiste et l'apôtre;

Le précurseur;

L'écrivain.

Avant de commencer, j'emprunte à saint Jérôme la protestation de sincérité qu'il mettait en tête des pages consacrées par lui à la mémoire de sainte Paule. « Je le déclare en présence de Jésus et

de ses saints, je n'emploierai pas le langage des compliments et de la flatterie : je parlerai comme un témoin qui s'engage à ne dire que la vérité[1]. »

L'HOMME ET LE PRÊTRE

Dans un petit livre qui n'a vu le jour qu'après la mort de son auteur et qui a plus d'une analogie avec les *Confessions* de saint Augustin, le P. Gratry a raconté lui-même les trente premières années de sa vie[2].

Je voudrais voir entre les mains de tous les jeunes gens ce volume exquis dont la seule lecture suffirait à jeter dans leurs esprits les idées les plus fécondes, à exciter dans leurs cœurs de généreux enthousiasmes, à leur inspirer les plus viriles résolutions. Une biographie complète du P. Gratry devrait commencer par la reproduction intégrale de ces souvenirs. Je leur emprunterai seulement un certain nombre de traits et de couleurs qui m'aideront à peindre son portrait d'après nature.

PERVERSION ET CONVERSION

Je viens de dire que cette autobiographie rappelle les *Confessions* de saint Augustin. Certes, il va de soi que je n'entends nullement mettre sur un pied d'égalité celui dont j'entreprends de parler et l'incomparable évêque et docteur à qui personne ne dispute la première place dans le chœur imposant des Pères de l'Eglise et que le plus compétent des juges, Bossuet, appelle excellemment « ce maître si intelligent, et, pour ainsi dire, si maître[3] ».

J'espère toutefois montrer qu'il n'y a rien de forcé ni d'inconvenant dans le rapprochement que je me permets de faire entre l'auteur des *Confessions* et celui des *Souvenirs de ma jeunesse*.

Ici et là, dans la seconde moitié du quatrième comme dans la première moitié du dix-neuvième siècle, je vois deux âmes ardentes, entraînées d'abord loin de la vérité et même passionnées

[1] *Testor Jesum et Sanctos ejus, me nihil in gratiam, nihil more blandientium loqui, sed quid dicturus sum pro testimonio dicere* (*S. Hier.*, ep. XVI, nº 2).

[2] *Souvenirs de ma jeunesse*, œuvre posthume. A partir de la seconde édition, j'ai joint à ces *Souvenirs* ce que j'avais écrit en 1872 sous ce titre : *Derniers jours et testament spirituel du P. Gratry*. (Chez Téqui, 29, rue de Tournon, Paris.)

[3] Bossuet, *Défenses de la Tradition et des Saints Pères*, partie I, l. IV, ch. XVI.

pour l'erreur; puis ramenées par une visible action de la grâce de Dieu à l'amour de la beauté morale, à la pratique de la justice et bientôt gagnées par les ardeurs de l'apostolat. Ecoutons les aveux du fils de Patrice et de Monique :

« Les neuf années qui s'écoulèrent entre la dix-neuvième et la vingt-huitième de mon âge, je les passai à infecter d'autres esprits de toutes les séductions auxquelles je continuais moi-même d'être livré. A la fois trompeur et trompé, je répandais secrètement des dogmes empoisonnés[1]. »

On va voir jusqu'où le jeune professeur de Carthage portait cette ferveur d'irréligion. Un de ses amis, entraîné par lui vers les ténébreuses doctrines du manichéisme, était tombé dangereusement malade. Sa famille lui fit administrer le baptême. Augustin en fut informé, et quand son jeune ami se trouva un peu mieux, il se mit à le railler de ce qu'il avait reçu le sacrement initial de la vie chrétienne.

A sa grande surprise, le convalescent lui témoigna son horreur d'un tel langage et lui intima très fermement l'injonction de n'y pas revenir, s'il voulait demeurer son ami[2].

Ecolier de seconde au collège de Tours, vers 1821, Alphonse Gratry se trouva dans la classe d'un professeur de vingt-quatre ans, décoré, qui, devant ses élèves, se moquait beaucoup d'Homère, de la Bible, du Pape. « Sur ce, tous les élèves de seconde perdirent la foi. On lisait les *Ruines* de Volney, les *Cultes* de Dupuy et la *Profession de foi du vicaire savoyard.* On disait : c'est bien démontré, tout est faux; mais y a-t-il un Dieu? »

« Dès cette époque, je fus pris d'un grand zèle de propagande irréligieuse[3]. »

On sait par quel enchaînement de prévenances providentielles Augustin, venu à Milan pour y occuper une chaire de rhétorique et, mis en relations avec saint Ambroise, fut amené à briser les liens qui l'avaient longtemps retenu doublement captif des égarements de l'esprit[4] et des passions du cœur. Elle est immortelle dans l'histoire de la littérature, la page dans laquelle le fils de Monique a décrit le drame poignant de ses luttes contre les habitudes coupables dont il était l'esclave et les sollicitations de l'esprit de Dieu, provoquées par les incessantes prières et les larmes de sa sainte mère. Enfin une heure vint où l'action d'En-Haut demeura

[1] *Confessions*, l. IV, ch. I.
[2] *Ibid.*, l. IV, ch. IV.
[3] *Souvenirs*, p. 27 et 29.
[4] D'abord le manichéisme dont il fut un adepte fervent, puis le scepticisme des Académiciens qu'il devait un jour combattre avec vigueur.

victorieuse. On ne peut pas se lasser de relire le récit du suprême combat d'où le jeune professeur de rhétorique devait sortir tout à la fois vaincu et victorieux. Cette scène finale eut pour théâtre le jardin de la maison occupée à Milan par Augustin :

« Je m'en allai dans ce jardin où Alypius accourut aussitôt sur mes pas... Nous allâmes nous asseoir le plus loin possible de la maison. J'étais hors de moi, frémissant, m'indignant contre moi-même de ce que je tardais tant à m'unir à vous, alors que tous mes os me criaient que c'était vers vous qu'il fallait aller... Or, aller à vous, ce n'est pas autre chose que d'y vouloir aller; mais le vouloir pleinement, fortement, et non pas en laissant flotter de côté et d'autre une volonté à demi malade et languissante, dont la partie qui s'élève vers le ciel lutte contre l'autre qui retombe vers la terre.

« Alors une méditation profonde ayant tiré des plus secrets replis de mon âme et exposé à la vue de mon esprit toutes mes misères, je sentis en moi un violent orage qui provoqua une pluie abondante de larmes. »

Augustin, voulant être seul, s'éloigna d'Alypius. C'est alors qu'il entendit partir d'une maison voisine une voix d'enfant qui chantait ces paroles : « Prenez et lisez. » Obéissant aussitôt à cette mystérieuse invitation, il ouvrit le recueil des écrits de saint Paul, et ses yeux tombèrent sur le passage de l'Epître aux Romains, où l'Apôtre flétrit les voluptés charnelles et ceux qui ont le malheur d'en être les esclaves. Puis, tout d'un coup, une lumière très douce se répandit dans son âme avec une paix ineffable. Augustin, pour toujours, était conquis à Jésus-Christ[1].

Le retour d'Alphonse Gratry à la foi de son baptême et au Dieu de sa première communion eut pour point de départ une série de réflexions auxquelles il se livra un soir du mois d'octobre 1822, après la rentrée des classes, au moment où il allait commencer sa seconde année de rhétorique. Assis sur son lit dans le dortoir du collège, il vit se dérouler sous son regard toutes les phases ultérieures de sa vie, les succès de sa jeunesse et de son âge mûr, les joies intimes du foyer, unies à l'influence sociale; puis la gloire des lettres, la réception à l'Académie française, etc., etc. Mais, tandis que, dans l'imagination ravie de l'adolescent, cet édifice de bonheur s'élevait toujours plus haut et s'embellissait des plus riantes couleurs, une seule pensée fit évanouir tout d'un coup ce délicieux spectacle et mit le rêveur en face de l'austère, de l'inexorable réalité. Après cette succession ininterrompue de prospérités,

[1] *Confessions*, l. VIII, ch. VIII à XII.

il entrevit le moment où les êtres les plus aimés de lui, son père, sa mère, sa noble compagne, disparaîtraient de ce monde et l'y laisseraient seul.

« L'étincelant soleil qui, un instant avant, dorait mon imagination, commençait à donner une tout autre lumière. Un large et noir nuage passait devant le soleil. Tout pâlissait et il fut inévitable de dire : Après tout cela, viendra un moment où je serai couché sur un lit et je m'y débattrai pour mourir, et je mourrai, et tout sera fini..., plus de soleil, plus d'hommes, plus de monde, plus rien!... Voilà donc la vie! Tous les hommes naissent et meurent ainsi. Depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, il en sera ainsi; les générations se succèdent et passent vite; chacun vit un instant et disparaît..., c'est affreux.

« Alors, je voyais ces générations passer et disparaître, comme des troupeaux qui vont à la boucherie sans y penser, comme les flots d'une rivière qui approche d'une cataracte où ils descendent tous à leur tour, mais pour rester sous terre et ne plus retrouver le soleil...

« A cette vue, j'étais immobile et comme cloué par l'étonnement et la terreur.

« Mais qu'est-ce que tout cela veut dire? m'écriai-je. Pourquoi ne cherche-t-on pas d'abord l'explication de tout cela? Personne ne s'en inquiète; on passe sans s'informer de rien; on vit comme des moucherons qui dansent et bourdonnent dans un rayon de soleil; à quoi servent donc ces apparitions d'un instant au milieu de ce fleuve qui passe? Pourquoi passe-t-on? Pourquoi est-on venu? A quoi bon? — J'étais désespéré. Je regardais toujours avec terreur l'abominable et insoluble énigme.

« Tout à coup, de cet insondable et mystérieux abîme partit un cri aigu, redoublé, déchirant, perçant, capable d'atteindre aux dernières limites de l'univers et de retentir au delà dans le vide... ou en Dieu, si l'univers est enveloppé par Dieu... O Dieu! ô Dieu! criai-je; et je ne criai pas seul. Il y avait un autre en moi qui criait et donnait à mon cri une irrésistible puissance. O Dieu! ô Dieu! lumière! secours. Expliquez-moi l'énigme... ô mon Dieu. Je le promets et je le jure, ô mon Dieu, faites-moi connaître la vérité, et j'y consacrerai ma vie entière [1]. »

Ce ne fut cependant pas sous l'impression immédiate de cette sorte de vision que le jeune incrédule rentra dans la vie de la foi.

Après les brillants succès de la province, il avait été envoyé à Paris, au collège Henri IV. A la fin de sa philosophie, il obtint au

[1] *Souvenirs*, p. 43-47.

concours général le second prix de dissertation latine et le premier prix de dissertation française [1]. C'est pendant cette année que Dieu lui ménagea la grâce d'une rencontre avec un jeune maître qui porta le dernier coup à son incrédulité en lui faisant la confidence de la résolution qu'il avait prise de « consacrer sa vie au service de Jésus-Christ [2] ».

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

A peine Alphonse Gratry avait-il retrouvé la foi et repris les pratiques religieuses, abandonnées par lui depuis sa première communion, que la pensée de donner sa vie, lui aussi, pour la propagation et pour la défense de la vérité chrétienne, se présenta fortement à son âme et lui suggéra ce que l'on peut appeler sans exagération une résolution héroïque. Il voyait combien d'esprits « s'enfonçaient dans l'irréligion, l'athéisme, le matérialisme, sous prétexte de physique, d'anatomie et de mathématiques ». La lecture des *Soirées de Saint-Pétersbourg* du comte de Maistre lui fit « comprendre l'union possible et nécessaire de la science et de la religion », et, tout aussitôt, il sentit une grande ardeur pour entrer dans cette voie « et pour contribuer à la transformation intellectuelle de l'Europe [3] ».

Mais, si jusqu'alors il s'était distingué dans ses études littéraires et y avait remporté de brillants succès, il avait entièrement négligé les sciences. « D'aucune d'elles (c'est lui qui parle), il n'avait aucune teinture. Je ne savais pas faire une multiplication : je ne savais pas la table de Pythagore; je n'avais jamais assisté à aucune leçon de mathématiques. — Or, j'avais dix-neuf ans et demi; on n'entre pas à l'Ecole après vingt ans; et il faut d'ordinaire, pour y être reçu, trois ans d'études [4]. »

Six semaines lui restaient avant la rentrée des classes, pour se

[1] Les deux dissertations couronnées ont été publiées dans les annales des concours généraux. Le sujet de la première était *De auctoritate sensus intimi et rationalis evidentiæ*; celui de la seconde : De l'association de nos idées et de son influence sur nos habitudes intellectuelles et morales On donna au lauréat les œuvres complètes de Leibnitz (la belle édition Dutens, Genève, 1768, en six volumes), que le P. Gratry m'a léguées avec tous les ouvrages de fond de sa précieuse bibliothèque. Au concours général de 1822, Alphonse Gratry, à la fin de sa première année de rhétorique, avait eu le second prix de discours latin et le deuxième accessit de version latine.

[2] *Souvenirs*, p. 65-75.

[3] *Ibid.*, p. 92.

[4] *Ibid.*, p. 94.

mettre en état de suivre le cours de mathématiques spéciales. D'oser seulement tenter une pareille aventure, c'était insensé. Ses camarades le traitaient de fou. Il laissa dire et se mit au travail, intérieurement soutenu par l'incroyable énergie que lui communiquait son désir, tout surnaturel et apostolique, « de n'entrer dans la citadelle des sciences que pour y planter le drapeau de la foi chrétienne [1] ».

Pendant les six semaines de vacances, après avoir commencé par les éléments de l'arithmétique et de la géométrie, il étudia tout ce qui compose le cours des mathématiques élémentaires, et à la reprise des classes, il entra en spéciales. L'année révolue, le jour de l'examen étant arrivé, Alphonse, avant de s'y rendre, se mit à genoux et fit cette prière : « Seigneur, mon Dieu ! c'est pour vous que j'ai travaillé cette année; je livre le reste à votre Providence. Si c'est votre volonté que j'entre à cette Ecole, vous me ferez recevoir, sinon, vous me ferez refuser [2]. »

Il fut reçu [3].

Son séjour à l'École polytechnique fut d'abord très dur pour son âme et débuta par une épreuve de sécheresse, de jeûne intellectuel, de désolation intérieure. Cette application constante, presque exclusive, à des sciences tout abstraites était en contradiction absolue avec les chaudes facultés de son imagination et de son cœur. « Plus d'idées! plus d'élan ! plus de poésie, plus d'harmonie, plus de musique, plus de couleur, plus de vie..., la vie devenait un dessin linéaire [4]. »

A cette souffrance, se joignait celle d'un isolement à peu près complet. Il avait autour de lui des camarades et des émules : il n'avait pas un seul ami.

Ce qui lui fut bien plus pénible encore, c'est que la lumière ardente de sa foi, qui avait si bien éclairé son chemin depuis sa confession, semblait pâlir. Il faisait sombre et froid dans le ciel de son âme. Il ne trouvait ni appui ni consolation auprès des hommes, parce qu'il s'était nettement séparé d'eux pour se retourner vers Dieu; et voici que Dieu lui-même semblait le dédaigner. C'était l'heure du *Lamma Sabacthani*.

Enfin, à ces tentations très douloureuses d'abandon, s'ajoutait parfois la tentation cruelle du doute, du désespoir. « Toute idée du ciel m'était ôtée; je n'en pouvais rien concevoir. Le ciel ne me paraissait pas valoir la peine qu'on y allât. Je n'y concevais aucune

[1] *Souvenirs*, p. 93.
[2] *Ibid.*, p. 114.
[3] La lettre officielle de son admission lui fut adressée le 25 nov. 1825.
[4] *Souvenirs*, p. 115.

joie, aucun bonheur... Je souffrais en quelque sorte ce que l'on souffre en enfer [1]. »

Heureusement, l'intrépide jeune homme qui avait déployé la plus étonnante énergie quand il s'était agi de se préparer à l'Ecole polytechnique, n'eut garde de se laisser déconcerter au milieu de ces ténèbres et de cette tempête.

« J'étais, dit-il, comme un initié que l'on reçoit d'abord par une fête magnifique et par un splendide festin. Puis, viennent trois jours de jeûne et de solitude dans les ténèbres d'un caveau. Tout à coup, une voix crie : Soyez fort, saisissez cet anneau de fer scellé dans le rocher et attachez-vous-y, quoi qu'il arrive.

« Pour moi, l'anneau c'était la foi et la pratique des commandements de Dieu. Je m'y cramponnai avec force au milieu de terreurs morales que je ne saurais exprimer. Presque sans voir et sans vouloir, je croyais avec ténacité. J'étais comme attaché à Dieu par je ne sais quel acte ou état de l'âme, ou racine de l'âme, plus profond que l'intelligence et que la volonté [2]. »

Communier tous les dimanches, lire, et méditer, en écrivant, l'Ecriture sainte et très spécialement l'Evangile : tels furent les moyens à l'aide desquels le polytechnicien de première année traversa victorieusement une épreuve qui devait être, pour lui, suivant la parole de saint Paul, « l'enracinement dans la foi et dans charité [3] », et lui donner le goût très vif de la parole de Dieu avec le besoin d'en communiquer aux autres la lumière et les inépuisables trésors.

En outre, cette souffrance aiguë, cette longue agonie, cette mort anticipée, avaient fait jaillir des profondeurs de cette âme de vingt ans des sources surabondantes de vie. Elles ne devaient plus cesser de couler à flots pressés et de produire tout autour de lui, jusqu'à la fin de sa carrière, une germination puissante et les plus riches moissons [4].

Avec le retour de la lumière, chassant devant elle la nuit épaisse et froide, l'espérance et l'amour rentraient, pour ne le plus quitter, dans ce cœur que Dieu préparait si visiblement à la sublime mission de l'apostolat. Une vision tout à la fois intellectuelle et cordiale qui ne le quitta plus et sur laquelle bien souvent il devait revenir, soit dans ses livres, soit dans ses discours, acheva de le remplir à tout jamais de courage et de surnaturelle allégresse au service des hommes, ses frères, et de faire de lui un infatigable

[1] *Souvenirs*, p. 120.
[2] *Ibid.*, p. 124.
[3] Eph., III, 17.
[4] Ecclésiastique, XXIV, 41-46.

ouvrier de la paix évangélique. « Une cité dont tous les habitants s'aimaient », voilà ce qui lui fut montré pour le consoler des angoisses par lesquelles il avait été torturé et placer sous le regard de son âme l'idéal à la réalisation duquel il ne devait plus cesser de travailler.

« Oui, ce que Dieu me donnait, c'était une bienheureuse vision de paix. C'était l'intelligence et comme la vue des biens que l'Eglise de Dieu, la nouvelle Jérusalem descendue du ciel sur la terre, pourrait répandre sur le monde, si les peuples lui obéissaient. Mon cœur et ma raison, mon imagination, je dirai presque mes yeux voyaient, sentaient, aimaient, comprenaient ce spectacle. Cette ville était devant moi comme vivante pendant des mois entiers. L'impression en fut encore très forte et très fréquente pendant bien des années; et, du reste, elle n'a cessé de faire comme le fond de ma vie, de mes idées et de mes sentiments. J'élève toujours mes regards vers cette bienheureuse ville pour comprendre la vie, la mort, le monde, l'histoire, l'Eglise, l'avenir.

« Cette vision m'a rempli d'une joie indomptable et d'une espérance inflexible. Malgré les plus cruelles épreuves, cette joie, cette espérance, n'ont pas été vaincues[1]. »

« Par cette céleste et bienheureuse vision Dieu me rendit la vie, la santé, l'espérance, la joie, l'amour, et me combla de tous les biens[2] ».

LA VOCATION SACERDOTALE

A la fin de sa seconde année d'Ecole polytechnique, Alphonse Gratry, au lieu d'entrer dans un des services dont cette Ecole ouvre l'accès, donna sa démission « sans consulter personne » et persista dans sa résolution, malgré sa famille, malgré ses amis, malgré les instances du gouverneur de l'Ecole.

« Il me fut, dit-il, cruellement douloureux d'avoir à contrister, presque à désespérer mon père, ma mère et ma sœur; mes parents, sans aucune fortune, s'étaient épuisés pour me donner, jusqu'à vingt-deux ans, la plus complète éducation. J'avais entre les mains la carrière la plus recherchée. Je rompais absolument tout mon avenir visible par un acte qui avait presque le caractère de la folie. Passer pour fou m'était indifférent, mais contrister ceux que j'aimais était affreux[3]. »

Comment se passèrent pour lui les six mois qui suivirent cette détermination?

[1] *Souvenirs*, p. 142-145. Voy. aussi la *Crise de la foi*, 3e conférence, p. 195-202.
[2] *Ibid.*, p. 155.
[3] *Ibid.*, p. 158.

Il crut qu'il devait à ses parents et se devait à lui-même de n'être plus une charge pour eux, qui avaient fait en vue de ses études tant de sacrifices rendus en apparence inutiles. Il déclara donc à son père que, non seulement, il ne lui demanderait plus rien, mais qu'en conscience, il ne pouvait plus rien recevoir de lui.

Il se retira d'abord dans une petite chambre d'hôtel garni avec quelques livres et, tant par pauvreté très effective que par mortification, il se soumit à la vie la plus sobre, la plus austère.

« Plein de joie d'avoir retrouvé la solitude, l'existence sainte, la méditation libre, je ne sortais que pour aller voir quelques amis, afin de les ramener à Dieu. J'attendais d'ailleurs et cherchais à quoi il plairait à Dieu de m'employer. J'attendis ainsi six mois, priant beaucoup Dieu de m'éclairer. Je passai surtout la semaine sainte dans ma chambre à prier dans une retraite sévère, ne mangeant que du riz cuit à l'eau, sans autre assaisonnement que du sel, sans autre boisson que de l'eau [1]. »

Il avait demandé à Dieu de lui montrer la voie. Comme saint Paul, à Damas, il avait dit avec foi à Celui qui est le maître des destinées humaines : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse [2]? » Dieu ne pouvait rester insensible à une telle droiture de l'âme, ni sourd à une prière dite avec tant de loyauté et d'intensité, répétée avec tant de persévérance. Ce fut vers ce temps qu'il reçut dans sa solitude la visite d'un prêtre vénérable qui lui raconta avec chaleur ce qui se passait à Strasbourg, et comment là, un professeur de l'Université, qui avait enseigné la philosophie avec un grand éclat, était entré dans les rangs du clergé, et avait formé une société de jeunes gens uniquement désireux de vivre et de travailler ensemble afin de se rendre plus capables de servir l'Eglise, de propager l'Evangile, de défendre la religion, de l'accréditer et de faire des conquêtes pour elle.

Tout cela répondait de point en point aux aspirations de l'ex-polytechnicien. Sans retard, il partit pour Strasbourg, demanda et obtint de l'abbé Bautain d'être agrégé à sa société naissante. Il y demeura onze ans (de 1829 à 1840), durant lesquels il fit ses études théologiques, reçut les saints ordres [3], et remplit les fonctions de l'enseignement dans le petit séminaire de Strasbourg que

[1] *Souvenirs*, p. 160, 161.

[2] Actes des apôtres, IX, 6.

[3] Voici les dates de ses ordinations : la tonsure et les ordres mineurs, dans la chapelle de l'évêché de Strasbourg, le 17 décembre 1829; le sous-diaconat, le 18 décembre 1830; le diaconat, le 17 décembre 1831 et la prêtrise le 22 décembre 1832. (Ces trois ordres sacrés conférés dans la cathédrale de Strasbourg.)

l'évêque, Mgr le Pappe de Trevern, avait confié à l'abbé Bautain et à ses disciples.

Ce qu'était le groupe au milieu duquel Alphonse Gratry trouvait une place, les *Souvenirs* nous le disent :

« Rien n'était plus distingué que cette réunion. Ces jeunes hommes avaient tous renoncé à un bel avenir : plusieurs étaient riches, ce qui est un obstacle presque absolu au dévouement complet de toute la vie et de toutes les forces, mais eux avaient vaincu même la richesse...; tous étaient remplis d'esprit et d'instruction, et jamais je n'ai rencontré ailleurs tant d'ardeur, ni pareille générosité. On s'était donné sans réserve, jusqu'à la mort et jusqu'au sang, pour la vérité et pour Dieu[1]. »

Pour ramener à la foi M. Bautain et lui inspirer le désir de consacrer sa vie à la défense de la vérité catholique, Dieu s'était servi d'une pieuse personne qui avait rempli à Strasbourg, pendant les mauvais jours de la Révolution et de la Terreur, une mission extraordinaire.

Un vaillant prêtre, devenu depuis et mort évêque de Mayence, était resté à Strasbourg, pour se dévouer au ministère des âmes; à la faveur d'un déguisement il pénétrait auprès des malades et les confessait. Mais, dans la crainte d'être surpris et de voir une profanation s'accomplir sur sa personne, il se faisait suivre dans ses visites apostoliques par Mlle Humann, qui avait alors dix-huit ou dix-neuf ans[2]. Elle portait sur elle, renfermées dans une custode d'argent, les saintes hosties destinées à la communion des malades. Munie de ce divin fardeau, la jeune fille se rendait dans les maisons qui lui avaient été désignées et, c'était de ses mains virginales, comme cela se pratiquait dans la primitive Eglise, qu'elle déposait sur les lèvres des mourants le corps de Jésus-Christ. Après la Révolution, et bien que possédant une fortune considérable, Mlle Humann avait refusé de se marier. Entre Jésus-Christ et ce cœur qui lui avait servi de tabernacle, une mystérieuse et indissoluble alliance s'était formée. Cette âme n'appartenait plus à la terre.

Les jeunes hommes qui s'étaient réunis autour de M. Bautain dans l'intention d'approfondir l'étude des lettres et des sciences et de les faire servir à la défense du christianisme, donnaient à Mlle Marie Humann le nom de mère. « Elle était pour nous, dit

[1] *Souvenirs*, p. 165.

[2] Elle était sœur de M. Humann, qui fut ministre des finances sous Louis-Philippe. C'est par l'intermédiaire de son frère qu'elle avait connu M. Bautain, ancien élève de l'École normale et professeur de philosophie à Strasbourg.

l'auteur des *Souvenirs*, ce que furent autrefois pour d'autres, sainte Gertrude, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne. C'était, comme ces grandes saintes, une mère des ouvriers de Dieu [1]. »

Dans l'influence qu'elle exerçait sur ces intelligences d'élite et qui était acceptée avec un respect religieux et une toute filiale affection, la mère ne redoutait qu'une chose : c'était que « l'on n'agît trop pour lui plaire, et pas assez simplement pour Dieu — et sa constante préoccupation était de les rendre capables de vivre, d'agir, de mourir pour Dieu seul ».

Voici la proposition qu'elle fit un jour au jeune Gratry : « Je sais, lui dit-elle, votre extrême affection pour vos frères et pour moi, mais je crains que notre union ne soit pour vous un but plutôt qu'un moyen. Je ne sais si vraiment vous aimez Dieu par-dessus toutes choses, et si vous aurez la force de vivre et de travailler pour lui seul, sans tendresses humaines, comme aussi sans gloire humaine.

« Ici, votre cœur est heureux, et par vos travaux vous pouvez espérer quelque réputation parmi les hommes. Auriez-vous la force de sacrifier tout cela, si c'était la volonté de Dieu? Or, je pense parfois que votre vocation est de mener une vie très humble, très cachée, en présence de Dieu seul. Peut-être êtes-vous appelé à vivre d'une vie tout intérieure, à ne jamais rien écrire, à sacrifier toute votre science et tous vos goûts philosophiques, à ne jamais parler de Dieu qu'à de pauvres gens de la campagne. Par exemple, vous avez vu, à l'entrée des Vosges, le pauvre couvent des Rédemptoristes au Bischenberg. Aimez-vous assez Dieu pour vivre et mourir là, si Dieu le veut? Je vous demande d'y penser. Je crois que cette vie serait bonne, que le sacrifice serait grand et agréable à Dieu... Il faut essayer [2]. »

Alphonse se retira pour réfléchir à cette proposition aussi terrible qu'inattendue. Il lui semblait qu'on lui demandait de mourir. Il pria et presque aussitôt se tint à lui-même ce bref et décisif discours : « Si j'étais devenu officier d'artillerie au sortir de l'Ecole polytechnique, ne me serais-je pas trouvé quelque jour engagé dans une bataille où il aurait fallu, sauf contre-ordre, me faire tuer sur mes pièces? Et je n'aurais pas le courage d'accepter pour Jésus-Christ de mourir à mes espérances et à mes goûts? »

Quelques jours après, il se présentait et était admis comme postulant au couvent du Bischenberg.

Il a laissé sur le séjour qu'il y fit d'intéressants et édifiants détails :

[1] *Souvenirs*, p. 167.
[2] *Ibid.*, p. 168 et 169.

« Jamais de ma vie je n'ai été si heureux que pendant ce séjour au Bischenberg. Tout au dehors y était rude, pauvre, stérile en apparence ; mais je vivais d'une vie intérieure véritable... Une fois, dans un rêve, il me sembla qu'un ange me disait d'une voix pénétrante ces mots : *renoncement complet*. Et cette voix, dont je me rappelle encore l'effet, répétait ce mot, et dans son ton et son accent était exprimée toute la profondeur du sens mystique de ces mots : renoncement complet! C'était un sens terrible; c'était la pleine acceptation de la mort; mais d'une mort, il est vrai, pleine de promesses et d'avenir, d'une mort, qui est la mort de la mort et le commencement d'une vie pleine. Je fus mis en demeure d'accepter cette mort. Je l'acceptai[1]. . . . .
. . . . »

L'AUMÔNERIE DE L'ÉCOLE NORMALE[2]

En 1846, l'Ecole normale supérieure qui, depuis son institution, occupait rue Saint-Jacques une partie des bâtiments du collège Louis-le-Grand, fut transférée rue d'Ulm dans un vaste établissement, construit spécialement pour elle. On y avait ménagé une chapelle. Il fallait la pourvoir d'un aumônier. Le candidat choisi par Mgr Affre, archevêque de Paris, fut l'abbé Gratry, qui occupa ce poste très important pendant *cinq années*, de 1846 à 1851. Il en remplissait les fonctions depuis un an déjà lorsque j'entrai moi-même à l'Ecole au mois d'octobre 1847, et nouai presque aussitôt avec lui des relations qui devaient avoir sur toute la suite de mes destinées les conséquences les plus décisives.

Ce que fut l'apostolat de l'abbé Gratry à l'École normale, je l'ai dit d'ailleurs; et je ne puis que me citer[3]. Après plus d'un demi-siècle, mes souvenirs n'ont rien perdu de leur vivacité. Je puis dire que je m'en nourris continuellement et que, suivant une parole d'Isaïe, ils donnent à mon âme « ce festin succulent où le Seigneur lui-même sert à ses convives la moelle des aliments les plus nutri-

[1] *Souvenirs*, p. 171 et 172. — Quelques mois après, la révolution de 1830 obligeait les Rédemptoristes du Bischenberg à se disperser. Alphonse Gratry retourna à Strasbourg et pendant dix ans il y fut employé aux fonctions de l'enseignement.

[2] Après la révolution de 1830, les religieux de Bischenberg se dispersèrent. L'abbé Gratry fut appelé par l'évêque de Strasbourg au petit séminaire, où il professa la rhétorique pendant quatre ans. Plus tard, il vint à Paris et fut chargé de la direction du collège Stanislas, qu'il garda jusqu'en 1847, époque à laquelle il fut nommé aumônier de l'Ecole normale par Mgr Affre. C'est ici que nous reprenons le récit de Mgr Perraud.
(*Note de la Rédaction.*)

[3] *Les derniers jours et le testament spirituel du P. Gratry.*

tifs, en y joignant les vins les plus généreux[1] ». Une fois de plus j'en vais faire la douce expérience, en transcrivant ici quelques pages empruntées à ma notice nécrologique du mois de février 1872 : « Sans avoir encore rien écrit pour le public, l'abbé Gratry jouissait d'une grande autorité sur le personnel de l'Ecole normale. Maîtres et élèves, tous sentaient en lui un homme supérieur, admirablement préparé à remplir le ministère délicat que lui avait confié Mgr Affre. En effet, si exigeant qu'on pût être en fait d'érudition scientifique, il fallait compter avec cet ancien élève de l'Ecole polytechnique, auquel étaient familiers les plus hauts problèmes des mathématiques et de l'astronomie, et qui allait souvent s'en entretenir avec ses illustres amis, Ampère et Cauchy. Si versé qu'on fût dans les lettres et dans la philosophie ancienne, on s'apercevait bien vite que l'aumônier de l'École connaissait Aristote et Platon aussi bien que saint Augustin et saint Thomas, et les classiques de la Grèce et de Rome à l'égal de nos grands auteurs du dix-septième siècle. Par-dessus tout, il avait le droit de parler à un auditoire difficile le langage le plus propre à concilier aux idées chrétiennes le respect et l'estime de ceux qui n'avaient pas encore le bonheur de les partager. Ce sont ces conférences du P. Gratry à la chapelle de l'Ecole normale qui, en me révélant son âme, m'attirèrent à lui. Sa parole simple, forte, vibrante, toute nourrie de la substance de l'Évangile, pleine à la fois de science et de poésie, d'enthousiasme et de raison, éloquente sans phrases, belle de forme comme l'antique, conciliait admirablement avec les dogmes immuables, les idées et les aspirations, qui s'approprient aux besoins de chaque siècle et qui ont rendu l'Eglise apte à instruire, à guérir et à sauver tous les temps. C'était bien l'apôtre qui, suivant la parabole évangélique, savait faire sortir de son âme, pour enrichir les autres âmes, les trésors anciens et les trésors nouveaux (saint Mathieu, XIII, 52)[2].

« J'avais entendu auparavant de grands orateurs et j'avais senti

[1] Faciet Dominus in monte hoc convivium pinguium, convivium vindemiæ, pinguium medullatorum. (Is., XXV, 6.)

[2] J'ai trouvé récemment dans les papiers du P. Gratry une lettre que lui écrivait M. Vacherot, directeur de l'Ecole, qui était venu pour entendre une de ses instructions à la chapelle. J'en extrais les lignes suivantes : « Je voudrais vous exprimer ma vive sympathie pour votre excellente leçon d'hier. J'ai tout lieu de croire (quoique je n'aie vu personne et n'aie reçu aucune communication des élèves) qu'ils goûteront ces enseignements et ce langage. Je les plaindrais et je plaindrais l'Ecole s'il en devait être autrement. Quiconque ne comprend et n'aime pas de pareilles leçons est incapable de moralité et de philosophie aussi bien que de religion. Les esprits légers et les âmes grossières, s'il s'en trouve à l'Ecole, y seront toujours de rares exceptions » (10 mai 1847).

plus d'une fois le glaive de leur éloquence aller, comme dit saint Paul, jusqu'à la moelle de l'âme. Je dois dire cependant que cette parole du P. Gratry, qui n'était qu'une conversation sur les choses de Dieu, me pénétrait et me remuait davantage. Vis-à-vis de lui, il n'y avait point à se mettre en garde contre les artifices de la rhétorique : il les ignorait ou les dédaignait, et précisément à cause de cela, il atteignait très sûrement le fond des cœurs où sa parole laissait après elle je ne sais quel inexprimable malaise, mêlé aux plus fortes émotions, un profond dégoût de tout ce que la vie présente a de vulgaire et d'incomplet, avec le besoin de contempler de plus près, et de posséder plus intimement Celui qui est à la fois la souveraine vérité, la beauté idéale et le souverain bien[1]. »

Après la révolution de Février 1848, les exercices religieux de l'Ecole, à savoir : les prières du matin et du soir et l'assistance à la messe du dimanche, d'obligatoires qu'ils étaient, devinrent facultatifs.

Les catholiques de l'Ecole estimèrent avoir beaucoup gagné à ce changement de régime. La délicatesse de notre foi souffrait de la manière dont cette partie de nos anciens règlements était observée. De la part d'un certain nombre de nos camarades qui avaient le malheur de n'être pas chrétiens, c'était un formalisme de pure routine où la vraie religion n'avait rien à voir; aussi avions-nous salué avec l'enthousiasme de nos vingt ans le jour où nous n'étions plus justiciables qu'envers nos consciences d'obligations auxquelles d'autres, tout près de nous, ne donnaient qu'une obéissance passive et purement extérieure. Plus de ces prières faites debout, hâtivement, dans la salle d'études, récitées à haute voix, à tour de rôle, c'est-à-dire souvent par des condisciples que nous savions n'avoir plus la foi.

Abolie également cette assistance obligatoire à la messe groupant autour de l'autel bon nombre d'incrédules, lesquels ne se gênaient pas pour se plaindre de ce qu'ils appelaient « une demi-heure perdue ».

C'est sous ce régime de liberté absolue que j'ai vu pendant deux ans et demi l'abbé Gratry attirer à la chapelle la très grande majorité des élèves de l'Ecole. Il ne prenait la parole que lorsqu'il avait achevé la célébration du saint sacrifice. Les mêmes qui faisaient ouvertement profession de n'être plus catholiques en manquant au devoir d'entendre la messe, accouraient en rangs pressés pour ne rien perdre des conférences dogmatiques et des

[1] *Les derniers jours et le testament spirituel du P. Gratry* (4e édition des *Souvenirs de jeunesse,* p. 200 à 204).

homélies sur l'Evangile prêchées par l'aumônier. Il était écouté dans un profond silence, avec une attention très sympathique; et souvent, les sujets qu'il avait traités dans ses instructions du dimanche étaient repris entre nous; ils servaient de matière à ces discussions philosophiques, religieuses, sociales qui se mêlaient si fréquemment alors à nos études littéraires ou scientifiques et préparaient à leur insu quelques-uns d'entre nous à devenir plus tard des serviteurs et des champions de la grande cause pour laquelle ils avaient presque chaque jour à lutter.

« Si l'attaque était vive (disais-je en 1866, dans une notice consacrée à un de nos camarades mort missionnaire en Chine), la défense ne l'était pas moins. Les catholiques n'avaient pas l'avantage du nombre. Ils sentirent le besoin de se rapprocher et de se concerter pour défendre le plus honorablement possible le drapeau commun.

« Nous examinions ensemble les objections qui présentaient le plus de difficultés. Pour les résoudre, nous cherchions des textes dans la Bible et dans les Pères, des arguments dans les philosophes et les théologiens. Quand notre inexpérience se trouvait trop embarrassée, nous recourions à notre cher aumônier, l'abbé Gratry, déjà la lumière et la force de tous les jeunes gens qui voulaient concilier la science avec la foi et marcher avec leur siècle en demeurant humblement soumis à l'Eglise de tous les siècles.

« Je vois encore d'ici cette grande chambre du palais du Luxembourg, où l'abbé Gratry, chargé du service de l'ancienne chapelle de la Chambre des pairs, en même temps que de l'aumônerie de l'Ecole, nous recevait le jeudi...

« Nous lui faisions part de nos luttes; nous lui soumettions les difficultés dont notre ignorance théologique nous rendait incapables de triompher seuls; nous demandions ses conseils pour les lectures qu'il était opportun de faire. Bref, il était vraiment le général de ce petit bataillon de catholiques, appelé à descendre tous les jours sur le terrain des discussions religieuses, attaqué souvent de tous les côtés à la fois, obligé de faire front de toutes parts et de se multiplier pour suffire à tout[1].

« L'abbé Gratry ne demandait pas mieux que de nous seconder dans une entreprise qui répondait si bien à ses aptitudes d'apologiste et à son zèle d'apôtre. Habitués par nos travaux de l'Ecole à aller toujours droit aux textes originaux et aux sources, nous n'avions qu'à être guidés par un théologien pour apprendre la tactique de cette sorte de guerre forcée. Avec quelle ardeur on

[1] *Notice biographique sur l'abbé Cambier* (1866), p. 8.

étudiait ces questions! Quelle joie quand un de nous avait trouvé, dans l'Ecriture et dans les Pères, quelque réponse victorieuse à la difficulté soulevée la veille! Archimède n'aurait pas dit avec un enthousiasme plus sincère son fameux εὕρηκα, quand nous avions mis la main sur ce texte décisif dont on nous avait contesté l'existence, et notre cher aumônier n'était le dernier ni à être informé de nos découvertes, ni à nous apprendre le secret d'en tirer parti [1]. »

Peut-être m'attardé-je trop à ces débuts de mes relations avec l'abbé Gratry, pendant mes trois années d'Ecole. Mais, outre qu'elles ont fait sur moi une de ces impressions qui ne s'effacent jamais, elles me paraissent de nature à très bien mettre en relief, pour ceux qui n'ont pas connu celui dont je parle, les traits les plus saillants de sa physionomie, les qualités maîtresses de son âme, avec les talents qu'il avait reçus en partage et la puissante action qu'il devait exercer sur les idées et sur les hommes de son temps.

Pour moi, le P. Gratry, apologiste et apôtre, polémiste, orateur, écrivain, est déjà tout entier, dans cette période de sa vie, chronologiquement la plus courte (1847-1851), mais non certes la moins décisive et la moins féconde.

Son ministère, comme aumônier de l'Ecole normale, prit fin en 1851, non pas à la suite, mais à l'occasion de sa polémique avec M. Vacherot, relativement au troisième volume de l'*Histoire de l'Ecole d'Alexandrie* que celui-ci venait de publier.

En plusieurs circonstances, des écrivains, que je dois croire avoir été mal informés, ont fait de cette polémique des récits en partie inexacts et parfois très désobligeants pour l'aumônier de l'Ecole.

Bien que j'aie déjà répondu à quelques-uns d'entre eux, je trouve ici l'occasion toute naturelle de revenir sur ce débat, ce qui me permettra de venger la mémoire et l'honneur de l'abbé Gratry.

Dans les récits auxquels je fais allusion, M. Vacherot a été représenté comme la victime d'un complot clérical ourdi par l'aumônier avec la connivence et l'appui d'un gouvernement réactionnaire, frappant, en la personne du directeur de l'Ecole, un courageux champion de la liberté de penser.

Sans aller jusque-là, d'autres publicistes ont dit que l'abbé Gratry, jaloux de l'ascendant intellectuel et moral pris par M. Vacherot sur les élèves de l'Ecole, n'avait trouvé d'autre moyen de se débarrasser d'un rival dont la supériorité notoire lui était insupportable, qu'en travaillant sous main à le faire destituer [2].

En regard de cet odieux roman, je vais mettre l'histoire véri-

[1] *Souvenirs de jeunesse*, p. 207-208.
[2] *Revue de Paris* du 1er mars 1894, article de M. Gabriel Monod, p. 171.

dique d'un incident qui causa tant d'émotion à l'Ecole et dans l'Université [1]. J'ai entre les mains, pour la raconter, les documents les plus authentiques, je veux dire les lettres à moi adressées par deux de mes intimes amis, Alfred Heinrich et Désiré Cambier, qui faisaient alors leur troisième année et me tenaient fort exactement au courant de ce qui se passait à l'Ecole, que j'avais quittée au mois de septembre 1850 après mon agrégation, pour aller occuper la chaire d'histoire au lycée d'Angers [2].

En 1844, l'Académie des sciences morales avait mis au concours l'histoire de l'Ecole d'Alexandrie. M. Vacherot, directeur des études depuis 1838, présenta un mémoire qui fut couronné et qu'il reprit aussitôt pour le développer et en faire un livre dont les deux premiers volumes parurent en 1846. C'est à propos du troisième volume, publié au printemps de 1851, qu'éclata le conflit entre l'auteur et l'abbé Gratry.

Au nombre des thèses contenues dans ce volume se trouvait une explication du dogme chrétien qui en faisait un pur travail de la raison humaine et mettait sur un pied d'égalité la religion issue de l'Evangile et les systèmes enseignés par les philosophes de la Grèce ou par les néoplatoniciens d'Alexandrie.

Aidé dans les recherches et confrontations de textes par quelques-uns des élèves catholiques de l'Ecole, l'abbé Gratry composa, sous forme de lettre à M. Vacherot, une réfutation de ce troisième volume. Non seulement, il eut soin d'avertir de son projet l'honorable directeur de l'Ecole, mais, par un procédé dont il y a, je crois, peu d'exemples dans l'histoire des polémiques humaines, il lui offrit de lui remettre son travail avant de l'envoyer à l'imprimerie. Si M. Vacherot avait accepté de le lire, l'abbé Gratry comptait lui adresser une proposition qu'il qualifie lui-même « d'audacieuse ». Il aurait pris l'engagement de ne pas publier cette réfutation si, après examen, M. Vacherot, reconnaissant s'être trompé, avait consenti à retirer son livre.

[1] Il a été longuement exposé dans deux articles de la *Revue du clergé français* (mars et mai 1883), auxquels j'aurais pu simplement renvoyer le lecteur. Mais sur quelques points, je ne suis pas en complet accord avec l'auteur, le R. P. Chauvin, de l'Oratoire.

[2] Désiré Cambier, devenu prêtre comme moi, fit partie, pendant huit ans, de la congrégation renaissante de l'Oratoire; entra, en 1860, au séminaire des Missions étrangères; il partit au mois de mars 1862 pour la Chine, où il mourut de la dyssenterie le 12 juin 1866.

Alfred Heinrich, devenu successivement professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon et doyen de cette Faculté, est mort à Lyon le 10 mai 1887. Tous deux appartenaient à la promotion de 1848 (entrée à l'Ecole un an après la mienne), et y avaient eu pour condisciples Edmond About, Taine, Sarcey.

M. Vacherot refusa de prendre connaissance du manuscrit. Toutefois, ayant reconnu qu'il avait traduit à faux un texte important de saint Jean Damascène, dont il s'était autorisé pour attribuer à l'hellénisme la distinction des hypostases au sein de l'unité divine, il n'hésita pas à faire reprendre tous les exemplaires qui restaient en magasin et à supprimer la page où cette erreur était contenue.

Entre les deux adversaires, on peut donc l'affirmer, il y eut un véritable assaut des procédés les plus loyaux et les plus délicats. Ce n'est pas tout. Avant de publier, sous ce titre *la Sophistique contemporaine*, sa discussion des thèses soutenues par M. Vacherot, l'abbé Gratry donna sa démission d'aumônier de l'Ecole. Il n'était pas possible de prouver d'une façon plus éclatante que, s'il avait combattu les théories du directeur des études, il n'avait pas obéi à un misérable sentiment de jalousie et n'avait pas cherché, comme on l'a dit si faussement, à se débarrasser d'un adversaire dont l'influence le gênait pour demeurer seul maître du terrain. Il avait eu uniquement en vue la défense de la vérité et s'était le premier offert en sacrifice, en quittant une position considérable, très enviée, en parfaite harmonie avec ses aptitudes et ses goûts, afin d'être plus libre d'accomplir ce qu'il considérait comme une obligation sacrée de conscience sacerdotale.

Il est vrai que le ministre de l'instruction publique, justement ému des doctrines soutenues par l'auteur de l'*Histoire de l'Ecole d'Alexandrie*, mit M. Vacherot en disponibilité. Toutefois, il lui laissait la jouissance de son traitement, jusqu'au jour où de nouvelles fonctions lui seraient confiées. Ce jour ne devait pas arriver. Quelques mois après cette polémique, éclatait le coup d'Etat du 2 décembre. M. Vacherot refusa noblement de prêter le serment exigé par le nouveau dictateur et il fut destitué. Après avoir rappelé ces circonstances qui font justice des imputations pénibles formulées contre l'abbé Gratry, il m'est doux de mentionner de quelle façon les élèves catholiques de l'Ecole surent, en ces douloureuses circonstances, concilier la défense de leur foi avec la respectueuse et affectueuse reconnaissance dont ils étaient pénétrés à l'égard de M. Vacherot.

Dans une lettre, qui m'était écrite par Désiré Cambier, le 7 juillet 1851, je trouve l'expression délicate de ces sentiments :

« M. Vacherot, que j'estime et que j'aime, nous a fait ses adieux. Il était fort ému. Le peu de mots qu'il a prononcés était digne et convenable, sauf son point de vue. Il nous a serré à tous la main, et à nous, catholiques, en particulier, avec une vive sympathie. Nous n'avons pas cru que nous autres, qui avions été mêlés à toutes ces affaires, nous fussions dispensés d'une visite particulière

par la visite générale. J'allai chez lui, le lendemain matin, avec Vignon [1], lui renouveler la reconnaissance et l'affection que nous gardions pour lui. Il fut fort sensible à cette démarche et nous assura à son tour, en nous serrant cordialement la main, qu'il se souviendrait toujours de nous et qu'il nous suivrait dans nos carrières avec le même intérêt. »

Cambier ajoutait, et au nom des souvenirs de mes trois années d'Ecole (1847-1850) j'unis mon témoignage au sien : « Le fait est qu'il était impossible pour nous, catholiques, d'avoir un directeur qui nous fût plus favorable. »

Quand j'ai raconté la mort du P. Gratry, j'ai tenu à dire l'échange qui s'était fait entre lui et M. Vacherot des assurances les plus touchantes d'estime et de charité réciproque, et comment j'en avais été l'intermédiaire, également accrédité, je puis l'affirmer, par ces deux hommes dont le public aurait pu croire qu'ils étaient demeurés d'irréconciliables ennemis [2].

Je puis bien rappeler ici que je n'ai jamais cessé d'avoir avec M. Vacherot les relations les plus affectueuses. Quelque temps avant sa mort, mon nom ayant été prononcé devant lui par M. Ollé-Laprune, M. Vacherot reprit : « Le cardinal Perraud? je le porte dans mon cœur [3]. »

[1] M. Eugène Vignon, ancien professeur de rhétorique au lycée de Lyon, mort le 11 février 1900.

[2] Voy. *les Derniers jours et le Testament spirituel du P. Gratry* (4e édition des *Souvenirs*, p. 259 et 260).

[3] Notice sur M. Vacherot lue à la séance générale de notre Association des Anciens Elèves de l'Ecole normale par M. Ollé-Laprune, le 9 janvier 1898 (*Bulletin*, p. 9). Je retrouve après coup, et trop tard pour être insérée dans mon texte, une lettre de M. Vacherot que je cite tout entière. Je lui avais écrit, il y a dix-neuf ans, pour lui demander si j'avais exposé d'une manière exacte, dans ma notice de 1872, la cause et le caractère de sa polémique avec l'aumônier de l'Ecole normale en 1851. Voici sa réponse :

« Monseigneur,

« Puisque vous faites appel aux souvenirs de votre vieux maître, en ce qui concerne ma querelle avec le P. Gratry, je dois reconnaître qu'ils concordent parfaitement avec les vôtres. Jamais l'aumônier de l'Ecole normale ne s'est mêlé des affaires de la direction. Si le théologien a cru de son droit et de son devoir de réfuter une thèse sur l'évolution du dogme chrétien, j'aurais mauvaise grâce à m'en plaindre, et si cette polémique fut l'occasion dont on profita pour éloigner de l'Ecole un directeur que l'on trouvait trop libre penseur, je ne puis en accuser que le malheur des temps.

« Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute estime et de ma sincère amitié.

« E. VACHEROT.

« 15 juillet 1881. »

LE MONUMENT DE BOSSUET
A L'EXPOSITION

I

Le public des deux mondes peut voir depuis quelques jours, dans l'immense caravansérail de l'Exposition, la maquette du monument qui sera érigé à Bossuet dans sa ville de Meaux. Il ratifiera, nous le croyons fermement, la conception originale et puissante de l'artiste, M. Ernest Dubois. Il reconnaîtra par un nouvel exemple qu'à travers nos révolutions et même nos déchéances, l'art de Phidias et de Michel-Ange fleurit toujours dans le pays des immortels anonymes du moyen âge, de Jean Goujon et de Germain Pilon, de Puget et de Coustou, de Coysevox et de Girardon, de Pigalle et de Houdon, de Rude et de Chapu. N'est-il pas à remarquer, d'ailleurs, qu'en Grèce, à Florence, en France, l'Art s'est épanoui avec amour dans ces temps troublés où, dégoûtée des choses, l'imagination se repose dans la contemplation des formes de l'immuable beauté?

La main droite levée vers le ciel d'où son génie descend et où sa gloire remonte, Bossuet est debout, dans l'attitude de l'apôtre qui parle aux hommes. Il leur parle de cette voix que, désormais, on entendra toujours, et qui aura pour auditoire tous les siècles à venir. Il leur enseigne Dieu, c'est-à-dire le Christ.

A ses pieds est son aigle; tandis que le soleil, autre symbole du grand homme, — le Soleil-Roi, comme l'appelait le lyrique Pindare, — perce le nuage pour éclairer la terre, l'aigle déploie ses ailes qui vont gagner les sommets.

Bossuet et l'aigle! L'aigle et Bossuet! Est-ce qu'on pouvait les séparer? Est-ce qu'ils ne font pas corps dans l'imagination populaire? Dès qu'il avait paru, Bossuet avait donné l'idée de l'aigle : « Je m'imaginais vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier », lui écrivait familièrement Fénelon, le 6 mars 1692, en le félicitant

de sa « vigueur mesurée » contre un controversiste de Sorbonne. Et lui-même, Bossuet, sans le vouloir, encourageait la comparaison : il avait un faible pour l'aigle, il le peignait avec complaisance, il y revenait souvent par une sorte d'inclination de génie. Il célébrait volontiers le lion, la franchise et l'intrépidité, le repos dans la force et la majesté dans la domination. Comment le Lion de Juda, compagnon de l'Agneau, ne lui aurait-il pas fait aimer le lion? Mais sa prédilection était encore pour l'hôte des cimes qui ont « la sérénité dans la hauteur », pour le voyageur de l'immensité, au regard prompt comme l'éclair, à l'attaque vigilante et victorieuse, au vol aisé, tranquille et triomphal dans la lumière. L'aigle que saint Jean aperçut, dans sa traversée du ciel, criant trois fois : Malheur! et faisant peur aux aigles de Rome qui s'enfuirent éperdus dans leur Capitole bientôt incendié par les barbares, — l'aigle de Pathmos avait établi son nid à Meaux; le siècle de Louis XIV l'y reconnut : il était là, « comme un aigle qu'on voit toujours, soit qu'il vole au milieu des airs, soit qu'il se pose sur le haut de quelque rocher, porter de tous côtés des regards perçants et tomber si sûrement sur sa proie qu'on ne peut éviter ses ongles non plus que ses yeux[1] ».

Dans son oraison funèbre de Condé, Bossuet s'était plu à montrer assemblés autour du catafalque tous les signes de notre néant : « Des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus, des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau, et des fragiles images d'une douleur que le temps emportera avec tout le reste. » L'auteur du monument de Bossuet n'a pas voulu de ce cortège inanimé pour son mausolée; il n'a même pas appelé à son secours l'Allégorie, dont l'art s'inspira si souvent, et d'où sortirent tant d'œuvres, les unes profondes et superbes, les autres factices et fausses. Renouvelant un procédé, d'une difficulté peut-être plus délicate, et que plusieurs des vieux maîtres employèrent, l'artiste de notre siècle réaliste a évoqué hardiment la vie dans cette pompe de la mort; il l'a évoquée sous les traits de personnages historiques qui, groupés auprès de Bossuet, apparaissent comme ses témoins.

A droite, c'est la fille de Henri IV, la veuve de Charles Ier, Henriette de France, reine de la Grande-Bretagne, qui a perdu trois trônes, et à qui le sublime orateur en a rendu un plus durable et plus beau dans l'admiration des hommes; au-dessous d'elle, un peu mondain et distrait dans sa pose nonchalante, le Dauphin, le fils de Louis XIV, qui, né pour régner, n'a pas même régné, et

[1] Oraison funèbre du grand Condé.

qui ne serait plus rien dans le souvenir, si ses livres de classes, le *Discours sur l'Histoire universelle* et les autres chefs-d'œuvre composés pour son usage par le précepteur, n'avaient sauvé de l'oubli l'insuffisant élève. A gauche, c'est M. de Turenne, le grave et pensif Turenne[1], qui a eu pour catéchiste le plus grand des maîtres, et qui, après avoir longtemps hésité, cherché, étudié, médité, comme il faisait pour ses plans de campagne, a fini par capituler entre ses mains devant l'évidence de la vérité; au-dessous de lui, la touchante La Vallière, dont le saint évêque a fait la Sœur Louise de La Miséricorde, et qui, le front à moitié couvert de son voile de carmélite, tourne vers son père en Dieu ses yeux reconnaissants et suppliants, ses beaux yeux baignés de larmes et de prières, où l'amour a promis « de ne plus respirer que du côté du ciel[2] ».

Si l'aigle ne pouvait être absent du monument de Bossuet, Condé qui, dans son naturel et jusque dans ses traits, rappelait l'oiseau armé de la foudre, ne pouvait y manquer davantage. Bossuet aimait Condé. Il l'aimait de toute la joie dont le vainqueur de Rocroy, de Nordlingue, de Fribourg, de Lens, avait enivré sa jeunesse. Il aimait son génie. Il aimait son cœur. Il avait gémi sur ses colères, ses révoltes, ses malheurs. Comme il avait joui de sa rentrée en grâce après une douloureuse éclipse, de son retour à ses foyers de France! Lorsqu'il l'avait revu, sujet fidèle, sur les marches du trône et à la tête des armées, il l'avait salué dans la maison de Dieu, par un verset d'Isaïe : « Le prince prendra des pensées de prince et se tiendra en avant des chefs[3]. » L'âge n'avait fait que resserrer cette amitié d'enfance, nouée à Dijon où les Condé étaient gouverneurs et les Bossuet magistrats au nom du roi; se connaissant plus à fond, leurs cœurs s'étaient livrés l'un à l'autre.

Le médaillon de Condé est sur le monument de Bossuet; c'est justice : l'éloquence de l'évêque a comme incrusté dans sa propre gloire la gloire du capitaine; et tous les deux, le héros de la chaire et le héros des camps, s'en sont allés de compagnie à l'immortalité.

[1] Il nous semble que ce Turenne du monument de Bossuet est l'image la plus fidèle et la plus expressive qui se puisse concevoir du héros que le duc d'Aumale comparait au *Pensieroso* de Michel-Ange. Inspirée par le portrait de Philippe de Champagne, combien l'œuvre de M. Ernest Dubois nous paraît supérieure à la statue de Turenne que J.-B. Tuby avait faite au dix-septième siècle d'après les dessins de Lebrun, et qui, après avoir orné le tombeau du maréchal à Saint-Denis, est maintenant aux Invalides!

[2] Sermon pour la profession de Mme de La Vallière.

[3] Sermon pour la fête de la Circoncision, prêché à Dijon. Voici le texte d'Isaïe : « Princeps vero ea quæ digna sunt principe cogitabit, et ipse super duces stabit.. »

II

C'est une favorable rencontre que cette coïncidence du monument de Bossuet avec l'Exposition de notre fin de siècle. Il est parlé, dans l'Ecriture, d'une jeunesse qui se renouvelle comme celle de l'aigle; malgré ses deux cents ans et plus, l'aigle de Meaux est toujours jeune. Il vient en vain du passé; c'est un passé impérissable, un passé dont nous vivons encore. Si jamais, avant la clôture des temps, lorsque notre planète sentira qu'elle va céder la place à une nouvelle terre et à de nouveaux cieux, l'homme avait la fantaisie de faire une Exposition universelle de tous ses travaux et de tous ses trésors depuis son avènement sur le globe, — nous ne savons si, dans l'ordre de la pensée et de la parole, rien de plus grand que Bossuet pourrait être offert en spectacle au Créateur passant la revue suprême de sa création.

Nous avons beau regarder jusqu'au commencement du monde, nous ne trouvons pas de supérieur à Bossuet. A-t-il même un égal? Tout nourri de la Bible, son génie a la bonhomie d'Homère, cette simplicité forte et naïve qui semblait puisée aux sources toutes pures de la vie naissante; et en même temps, son œuvre, qui a tout abordé ou tout pénétré, rassemble, avec moins de brume et de vague, avec moins de diversions, de fictions et de complications, en des traits plus précis et plus profonds, la philosophie divine de Dante et le drame humain de Shakespeare. A Bossuet on peut appliquer son portrait de Moïse, où il respire lui-même : « Il parle en maître. On remarque dans ses écrits un caractère tout particulier, et je ne sais quoi d'original qu'on ne trouve en nul autre. Il a dans sa simplicité un sublime si majestueux que rien ne le peut égaler[1]. »

Un éminent écrivain[2] a déclaré que, dans toute l'étendue des âges, il ne voyait qu'un homme digne de balancer l'empire avec Bossuet : c'est Platon. Et encore le partage serait-il juste? Bossuet a bien autrement plongé, par l'esprit et par l'âme, dans les entrailles de l'humanité, que Platon, qui n'est accessible qu'à un groupe ou, si l'on aime mieux, qu'à une élite. L'évêque de Meaux domine le sage d'Athènes, de toute la hauteur où le christianisme a porté l'homme. Comme Platon est bien obligé d'en convenir, — le monde, tel qu'il le conçoit, lui est une caverne obscure où la vérité ne se laisse saisir que par des lueurs errant sur les parois; Bossuet a

[1] *Discours sur l'Histoire universelle.*
[2] Victor Cousin, dans l'Avant-Propos de ses études sur Pascal.

fait de l'univers un temple où, tenant le flambeau qui s'est allumé au Calvaire, il jette la clarté jusque dans la nuit des inévitables mystères d'ici-bas.

Bossuet a sur Platon l'avantage que, mort, il gardera sur les chercheurs venus après lui, sur Gœthe, Kant et autres fameux essayeurs d'idées. Il n'a pas eu besoin de perdre son temps et de dépenser sa force à machiner des systèmes qui amusent quelques jours, sont des trompe-faim pour l'esprit aux abois, et tombent vite de la curiosité dans l'oubli. Il avait reçu de son Eglise, dépositaire de Dieu et des siècles, une doctrine toute faite et parfaite. A quoi bon courir ailleurs? Il a travaillé sur un fond solide. Il n'a donné aux hommes que du définitif et de l'éternel.

Plus heureux que Démosthène et Cicéron, qui s'agitaient pour les affaires de leur cité, Bossuet a parlé pour des causes qui intéressent toujours, et dont, « lorsque les histoires seront abolies avec les empires », le monde à venir, le monde d'au delà, s'entretiendra encore. Plus heureux même que saint Augustin, qui serait son émule s'il n'était, avant tout, son ancêtre, — l'évêque de Meaux, au lieu de naître, comme l'évêque d'Hippone, dans des jours de décadence où le goût s'altère et la langue se déforme, a eu le bonheur d'écrire lorsque l'esprit de sa nation, dont il avait en lui la moelle et la sève, s'épanouissait dans la pleine beauté de sa fleur et de son fruit.

Voyez-le, voyez Bossuet au milieu de son siècle, le plus grand des siècles connus : il y est le premier; il y siège comme le maître du chœur, pour rappeler une expression de Montaigne sur le siècle d'Auguste. Il semble que, pour faire le génie-modèle, les génies les plus divers se soient ramassés dans le sien. Il a dans la pensée, avec une méthode plus ferme et une critique plus sûre, la vigueur saine et la réflexion concentrée de Descartes. Il est peintre de caractères comme La Bruyère, fouilleur de consciences comme Bourdaloue, enchanteur d'imaginations comme Fénelon; moraliste plus moral que La Fontaine dont il a la pointe fine et la fraîcheur charmante; observateur de la vie plus fidèle et plus vrai que Molière lui-même, qui, s'arrêtant à fleur d'âme, là où se jouent les travers et les ridicules, n'est pas descendu dans les dernières couches de l'homme intérieur, fermées à l'œil du profane; aussi tragique que Corneille et Racine dans leurs plus magnifiques créations de passion, de sacrifice et de vertu. Le poète du *Cid* aurait-il trouvé des accents aussi beaux pour chanter Condé? Et le poète de *Bérénice*, pour pleurer Madame? Ce prêtre de Dieu est le poète de l'homme, de sa misère, de sa mélancolie, de son « inexorable ennui », de son anxiété de l'inconnu, de son tourment de l'infini,

de ses espérances et de ses certitudes par delà notre « ombre de vie ».

Entre ses contemporains, plusieurs ont montré avec un éclat extraordinaire quelques-uns des dons particuliers du génie; nul n'a, comme Bossuet, possédé le génie dans sa plénitude et son harmonie. Pascal lui-même, cette merveille, — Pascal, qui frappe d'autant plus qu'il s'élève solitaire, apparaît sublime et inachevé. Ses *Pensées*, ébauches de chefs-d'œuvre, ou plutôt chefs-d'œuvre d'ébauches, attendent leur ciment et leur faîte; ne les trouvent-elles pas dans ce Bossuet où toutes les puissances de l'esprit s'enchaînent et se règlent si justement que, comme à Saint-Pierre de Rome, l'exactitude des proportions rend impossible à mesurer et douce à contempler l'incomparable grandeur. Bossuet, c'est Pascal qui a fini sa croissance et pris son équilibre. Comme le disait un juge exquis, « Bossuet, c'est Pascal orateur, Pascal évêque, Pascal docteur, Pascal homme et homme d'Etat, homme de cour, homme du monde, homme d'Eglise, Pascal savant dans toutes sortes de sciences, et ayant toutes les vertus, aussi bien que tous les talents[1] ».

III

Dans quatre ans, au deuxième centenaire de sa mort survenue le 12 avril 1704, le monument de Bossuet sera inauguré là où est son tombeau, à Meaux, sa ville épiscopale, la vraie capitale de sa gloire.

Comme pour Homère, plusieurs villes pourraient se le disputer; plusieurs qui l'ont possédé dans leurs murs lui doivent un hommage pour commémorer le lien qui les a unis. Elles ont comme un rayon à part de cette renommée qui a illuminé la France et le monde.

C'est à Dijon que le grand homme est né; qu'il a reçu le baptême dans l'église paroissiale de Saint-Jean; qu'il a fait sa première communion; que son âme d'enfant a entendu l'appel d'en Haut, auquel il allait si étonnamment répondre.

Il a été ordonné diacre à Metz; il y a travaillé dans le silence, amassé ses armes pour ses longs combats, révélé son éloquence, écrit son *Exposition de la foi catholique*, qui éclata comme une victoire, — victoire dont les effets ne sont pas épuisés et continuent de conquérir. Il passa six années tranquilles, laborieuses et fécondes en cette chère ville lorraine qu'il porta

[1] Lettre de M. Joubert au comte Molé, 30 mars 1804.

toujours dans son cœur, et dont il attestait, par toutes sortes de paroles, la tendre fidélité à la France : « Certes, peuple de Metz, je vous donnerai cet éloge, que vous êtes fidèle à nos rois; on ne vous a jamais vus entrer dans les divers partis qui se sont formés contre leur service. Votre obéissance n'est pas douteuse, ni votre fidélité chancelante. Quand on parlait, ces jours passés, de ces lâches qui avaient vendu aux ennemis de l'Etat les places que le roi leur a confiées, on vous a vu frémir d'une juste indignation. Vous les nommez des traîtres, indignes de voir le jour, pour avoir ainsi lâchement trompé la confiance du prince et manqué de foi à leur roi [1]. »

Enfin, puisque, si grand homme qu'on soit, il faut mourir, Bossuet est mort à Paris, rue Sainte-Anne, sur la paroisse Saint-Roch. Ses dernières paroles, bien pieuses et bien humbles, — les dernières du plus éloquent des hommes, — il les prononça dans la ville où il avait été fait prêtre, *sacerdos in æternum ;* dans la ville dont il avait rempli de sa voix souveraine les lieux les plus fréquentés ou les plus sacrés, le collège de Navarre, les hôtels de Rambouillet et de Longueville, la Sorbonne, l'Académie, le Louvre, Notre-Dame, Saint-Sulpice, Saint-Gervais, les chapelles des Carmélites de la rue Saint-Jacques et des religieuses de Sainte-Marie de Chaillot, les Minimes de la place Royale, les Théatins du bord de l'eau, le séminaire des Missions étrangères, le Val de Grâce, l'Oratoire, Saint-Lazare, toutes les églises, tous les monastères.

Cependant, quoiqu'il ait laissé sa trace dans quelques-unes des cités les plus considérables de France, Bossuet était pour ses contemporains, comme il l'est pour nous-mêmes, M. de Meaux. Et aujourd'hui encore, quand on ne l'appelle pas Bossuet tout court, et qu'on veut faire une périphrase, on ne dit pas l'aigle de Dijon, de Metz ou de Paris; on dit l'aigle de Meaux.

Selon sa volonté expresse, l'évêque dort son dernier sommeil dans la cathédrale où il a fait ses prônes et ses homélies, enseigné le catéchisme, tenu ses synodes, ordonné les prêtres, confirmé les enfants, béni les saintes huiles, donné les cendres, lavé les pieds des pauvres, exercé son office de bon pasteur; près de la table de communion où il a distribué le pain de vie; devant l'autel où, après l'avoir consacré, il s'en est nourri; à l'ombre de la chaire où Fénelon et Bourdaloue sont montés à sa suite, où il est monté lui-même dans tout l'éclat de sa force, et où, vieux, infirme, les reins tourmentés d'atroces douleurs, il monta jusqu'au bout, conjurant ses chers diocésains de l'assister de leur piété et de

[1] Sermon pour la fête de la Circoncision, prêché à Metz.

leurs vertus pour qu'il ne parût pas les mains vides devant son Juge. Des larmes coulaient quand, montrant, comme il en avait l'habitude, ses cheveux blancs, il parlait de sa fin prochaine; car on savait qu'il était bien malade et que bientôt on ne l'entendrait plus. Et lui, à voir tous ces visages se mouiller de pleurs dans la foule attentive et muette, il sentait, le Pontife admiré, qu'il était aimé. Il le méritait, étant bon comme il était grand.

Il avait l'âme éloquente parce qu'il l'avait tendre. A la nouvelle que M. de Turenne était tué d'un coup de canon, on l'avait vu, l'homme de Dieu, le bon Français, le bon ami, s'évanouir. Il resta longtemps inconsolable. Mme de Sévigné qui pleurait, elle aussi, le héros, s'étonnait de tant de douleur chez ce prêtre d'un esprit si fort. On racontait que, si Bossuet ne prononçait pas l'oraison funèbre, c'est qu'il redoutait son émotion devant le catafalque drapé de noir où serait censé être le glorieux corps mutilé. Mme de La Vallière, qu'un mois avant la mort de Turenne, il avait arrachée à la cour pour la conduire au cloître, disait de lui : « C'est un homme admirable par son esprit, sa bonté et son amour de Dieu. »

Les gens de Meaux s'étaient accoutumés et attachés à cet évêque dont la gloire les rendait célèbres et portait au loin l'honneur de leur clocher. Ils étaient fiers de lui, fiers d'être à lui. C'était leur père à tous, et c'était aussi l'enfant du pays. Les paysans de la banlieue se mettaient au travail lorsque, sur la fin de la nuit, au petit jour, ils voyaient une lumière briller aux fenêtres de la chambre où Bossuet, levé avant tout le monde, les jambes enveloppées de peaux de loup, était déjà à l'ouvrage. La régularité de leur évêque leur marquait plus sûrement les heures que l'horloge de la cathédrale.

Ils soignaient leurs chevaux et leurs vaches, versaient l'avoine, retournaient la paille, attelaient la charrette pour conduire les légumes au marché. Pendant ce temps-là, l'autre travailleur achevait son *Histoire des Variations*, le livre le plus accompli de notre langue[1], ou bien, dans des pages nées d'une prière, il racontait au Seigneur ses propres magnificences : « Je me suis levé pendant la nuit avec David, pour voir vos cieux qui sont les ouvrages de vos doigts, la lune et les étoiles que vous avez fondées. Qu'ai-je vu, ô Seigneur! et quelle admirable image des effets de votre lumière infinie! Le soleil s'avançait et son approche se faisait connaître par une céleste blancheur qui se répandait de tous côtés. Les étoiles étaient disparues, et la lune s'était levée avec son croissant d'un

[1] C'est l'opinion de juges émérites, parmi lesquels MM. Villemain, Victor Cousin, Brunetière.

argent si beau et si vif que les yeux en étaient charmés. Elle semblait vouloir honorer le soleil, en paraissant claire et illuminée par le côté qu'elle tournait vers lui : tout le reste était obscur et ténébreux, et un petit demi-cercle recevait, seulement dans cet endroit là, un ravissant éclat par les rayons du soleil, comme du père de la lumière... Mon Dieu, lumière éternelle, c'est la figure de ce qui arrive à mon âme quand vous l'éclairez. Elle n'est illuminée que du côté que vous la voyez; partout où vos rayons ne pénètrent pas, ce n'est que ténèbres; et quand ils se retirent tout à fait, l'obscurité et la défaillance sont entières [1]. » C'est un lever de soleil dans le génie de Bossuet.

Ces peintures des nuits étaient parmi les peintures préférées de Bossuet. Il n'avait pas, dans sa Brie, le ciel des Patriarches et des Mages, leur ciel limpide et éblouissant, — si clair qu'on voyait presque Dieu au travers. Il n'était pas un contemplateur moins fervent de l'immense azur; et même sous le voile de ses brouillards et de ses nuages, il lisait le nom de Dieu comme dans la transparence des nuits d'Orient. Longtemps avant que la cloche de sa cathédrale eût sonné l'*Angelus*, l'évêque l'avait chanté dans son cœur; et son adoration était un hymne. Ce sont les accents de David; on dirait que le Roi-Prophète est son frère aîné, et qu'ils ont presque le même âge, tant se ressemblent leurs effusions!

Bossuet s'est levé avant l'aube, il s'est agenouillé avec David : « Figurez-vous une nuit tranquille et belle qui, dans un ciel net et pur, étale tous ses feux. C'était pendant une telle nuit que David regardait les astres, car il ne parle point du soleil; la lune et l'armée du ciel qui la suit, faisaient l'objet de sa contemplation... Il jouit d'un sacré silence; et, dans une telle obscurité, il contemple la douce lumière que lui présente la nuit, pour de là s'élever à Celui qui luit seul parmi les ténèbres [2]. »

IV

Lorsque le monument de Bossuet sera érigé à Meaux, un nouveau trophée sera ajouté à toute cette rangée glorieuse dont la pierre, le marbre et le bronze ont fait une couronne à Paris.

Tout vaste qu'il est, Paris n'est qu'un abrégé de la patrie commune. Il est le miroir où se sont réfléchis ses deuils et ses joies, le lieu qui reçoit et renvoie l'écho toujours sonore ; comme disait un vieil auteur : « C'est le grand théâtre d'honneur. » Tous les temps, même

[1] *Traité de la Concupiscence.*
[2] *Elévations sur les mystères.*

les plus disparates, même les plus ennemis, s'y sont rencontrés, pour finir par se réconcilier dans un embrassement fraternel. Un bras de fleuve sépare du palais des Capétiens les thermes des Césars. L'Arc de triomphe des Bonapartes fait vis-à-vis à l'Obélisque des Pharaons, qui regarde, par-dessus les Tuileries abattues, le Louvre des Valois. L'empereur Napoléon repose entre Turenne et Vauban, maréchaux du roi, sous le dôme d'or de Louis XIV. Comme Philippe V après la bataille de Villaviciosa, la France se fera, quand elle voudra, un lit des drapeaux de toutes les couleurs qu'elle a moissonnés partout.

Mais Paris n'est pas tout entier dans ses murailles; comme la ville aux sept collines, il est aussi dans sa campagne, dans ses monts boisés, dans ses longues plaines peuplées de souvenirs. Faire le tour de Paris, c'est faire un tour d'histoire de France; et presque toujours, quand une grandeur se présente, le nom de Bossuet s'y mêle.

A l'Orient, du côté où le soleil se lève, voici Vincennes, la maison des champs de saint Louis. C'est là, sur le bord de cette forêt, où son aïeul, Philippe-Auguste, avait lâché force cerfs et sangliers, que Louis IX, après avoir « ouï la messe en esté », venait « s'esbattre[1] », et, assis au pied d'un arbre, rendre la justice à chacun. C'est là qu'il a quitté ses amours, la reine Marguerite, pour mourir, étendu sur la cendre et la croix sur la poitrine, à Tunis. Est-ce que l'âme du saint roi n'est plus dans ce coin chéri de sa terre de France? Les amis du souvenir, les songeurs du passé veulent qu'elle y soit toujours. A l'heure du soir où le vieux donjon a l'air de considérer avec des yeux fixes les bois déserts sur lesquels la nuit descend, une sorte d'attente mystérieuse se répand, comme si le fils de la reine Blanche allait revenir.

Il ne reviendra pas, le fils de la reine Blanche; il se contentera de revivre dans les pages éternellement belles où Bossuet, le mettant, avec un orgueil patriotique, même au-dessus du roi David qui avait péché, propose comme patron à la France et comme modèle à tous les princes, le saint roi, « le plus saint qu'on ait vu parmi les chrétiens. »

A l'Occident, du côté où le soleil se couche, voilà Versailles d'où Louis XIV régna sur la France et d'où la France régna sur le monde. Où notre patrie fut-elle mieux la reine des nations? Les révolutions ont grondé à l'entour; il n'a pas branlé sur son plateau, le somptueux palais : il préside toujours, avec sa majesté d'autrefois, au cercle d'horizons doux, bornés et tranquilles qui,

[1] Ce sont les expressions de Joinville.

dans sa solitude, lui font une cour. Rien n'habite ses appartements vides que le fantôme de ce qui fut, le fantôme de l'une des réalités les plus vivantes et les plus puissantes qu'ait connues l'univers. Lorsqu'aux derniers feux du jour les vitres du château flamboient de braises rouges, et que des lambeaux de pourpre flottent dans les nuages, on dirait que, du mausolée de la monarchie, c'est de la gloire qui sort.

Bossuet a été l'hôte de Versailles; c'était, entre eux, échange de grandeur. Il y a enseigné, conseillé, exhorté, prêché. Il y a connu la cour; « empire de l'intérêt et théâtre des passions [1], » comme il le lui dit en face; cette cour dont il respectait les décors, et dont il exprima si profondément la misère creuse, agitée et triste. Dans ces bosquets savants, sous ces charmilles alignées comme les régiments de Louvois, le long de ces bassins où l'eau ne s'égaye que d'un rayon tombé des nues, parmi ces essaims de statues, blanches apparitions de la Grèce, il a conversé avec les plus beaux esprits de son temps.

Il a fait mieux encore; il y a parlé en grand évêque au grand roi : le pressant, au fort de sa puissance et de son orgueil, de soulager ses peuples et de réprimer ses passions, de mettre la paix dans le monde et dans sa conscience, de la faire avec la terre et avec le ciel [2]. Son âme valut son génie. Dans cet Olympe de Versailles, sur ces hauteurs d'où coulait la pluie d'or des grâces, Bossuet resta homme de Dieu : un jour, évêque de Condom; le lendemain, évêque de Meaux; toujours, avec le plus petit des diocèses, le plus grand des évêques; sans impatience d'ambition, sans vaine enflure d'ornements d'emprunt; digne de se répéter à lui-même, lorsqu'il sentait la froideur autour de lui, les paroles qu'il avait dites sur saint François de Sales : « Il était tellement respecté dans Rome, qu'il eût pu facilement s'élever jusqu'à la pourpre sacrée, si peu qu'il eût pris soin de s'attirer cet honneur. Mais il ne songea pas plus à s'avancer que s'il était un homme mourant, un homme à l'article de la mort quand tout le monde ne paraît que fumée [3]. »

Rien n'est touchant comme de voir Bossuet, âgé, malade, ne

[1] Panégyrique de saint François de Paule.

[2] Dans sa récente étude sur Bossuet, M. Alfred Rébelliau remarque que Bossuet écrivit à Louis XIV trois lettres d'avis et même d'avertissement aussi précises et aussi patriotiques que les lettres plus connues de Fénelon. Il faut ajouter que les lettres de Bossuet, écrites à une date où Louis XIV était dans sa force, et où les excès et périls de sa politique étaient moins patents, témoignaient d'une hardiesse et d'une sagacité dignes d'être constatées par l'histoire.

[3] Panégyrique de saint François de Sales.

marchant plus qu'avec peine, monter encore le grand escalier de Versailles pour venir féliciter Louis XIV, si, aux débuts de la terrible guerre de la Succession d'Espagne, quelque succès, une bataille gagnée, une ville prise ou sauvée, avait consolé nos armes. Ah! ce n'était plus le coup de tonnerre de Rocroy, à l'aurore joyeuse du règne! Ces temps-là étaient loin, ils avaient fui avec sa jeunesse, alors que, devant le traité des Pyrénées qui couronnait une suite de triomphes, Bossuet n'avait pu retenir dans le saint lieu un cri d'allégresse et de fierté : « Je ne brigue point de faveur, je ne fais point ma cour dans la chaire; à Dieu ne plaise! Je suis Français et chrétien; je sens, je sens le bonheur public[1]. » Se tournant vers les fidèles qui chantaient à pleine bouche et à plein cœur le *Te Deum* pour la paix, et pour cette paix dans la gloire, il leur avait dit avec sa belle humeur bourguignonne qu'il alliait à la majesté biblique : « Çà, çà, peuples, qu'on se réjouisse! » Et il avait cité Israël pour être plus libre lui-même dans ses transports : « C'est nous, c'est nous, mes frères, qui devons commencer la réjouissance. C'est à Nathan le prophète, c'est à Sadoc le grand prêtre, c'est aux prédicateurs, c'est au sacrificateur du Très-Haut à sonner de la trompette devant le peuple, et à crier les premiers : Vive le roi! Vive le roi! Vive Salomon le pacifique! »

Le ciel de France était voilé maintenant, et les gros nuages s'y amoncelaient. Bossuet n'en était que plus attentif à venir à Versailles, à visiter presque pieusement son roi qui entrait par l'épreuve dans les années avoisinant la mort. Il aurait voulu lui dire, comme autrefois, avec un accent plus tendre : « Qu'il jouisse longtemps, heureusement, de la paix qu'il nous a donnée[2]! » Il lui aurait dit encore, s'il avait pu sonder le siècle léger et tragique qui s'ouvrait : « Qu'il ne voie jamais son Etat troublé ni sa maison divisée[3]! » Mais non : Bossuet allait mourir; et, à son vieux monarque, engagé dans la plus juste et la plus difficile de ses guerres, la fortune n'apportait déjà plus, parmi bien des combats sanglants ou perdus, que de pâles victoires d'automne, en attendant le dur hiver.

V

Entre Vincennes et Versailles, — comme leur trait d'union, — c'est Saint-Denis, le cimetière des rois : ils ont, en leurs mille ans

[1] Sermon prononcé pendant le Carême de 1660 aux Minimes de la place Royale.
[2] Même sermon.
[3] Même sermon.

d'histoire, changé souvent leur lieu de plaisance; ils n'ont jamais changé leur lieu de repos. Tandis qu'ils étaient sous terre, la flèche de leur nécropole élevait au ciel et étalait aux yeux son enseigne funèbre, indifférente au va-et-vient de funérailles qui se faisait à ses pieds, planant sur le champ de bataille où l'ancêtre de Turenne et de Condé, — petits-fils qui dépassèrent le grand-père, — le connétable de Montmorency répondait à ceux qui, couvert de blessures, voulaient l'emporter : « Avez-vous donc à m'offrir un plus beau lit de mort? »

Précepteur du Dauphin, Bossuet conduisait son élève à Saint-Denis pour l'instruire de ses aïeux auprès de leurs cendres. Il lui racontait leurs règnes, en ces lieux où, selon son expression, ils ne figurent que par leurs tombeaux. Mû de la même pensée, il l'avait mené à Saint-Germain des Prés, où furent mis les Mérovingiens, remuer et interroger la plus vieille poussière de l'histoire de France.

Mais Bossuet ne vint pas seulement en promeneur à Saint-Denis; il a parlé sous ces voûtes égales à son génie. Il y a célébré dans leurs cercueils Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, qu'avait bercée l'orage, et Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, blanche comme du lait, blanche d'une blancheur « qui était le symbole de la candeur de son âme [1] ». Il a béni « ces deux têtes de mort assez touchantes [2] », comme il l'écrivait à son ami, l'abbé de Rancé. Il leur a dit l'adieu sans retour lorsque toutes les deux, la duchesse et la reine, descendaient « dans les demeures sombres où à peine pouvait-on les placer, parmi les rois et les princes anéantis, tant les rangs y sont pressés, tant la mort est prompte à remplir les places [3] ». Là, dans ces caveaux de l'abbaye contemporaine de la France, était le gouffre, « où l'on ne reconnaît plus ni princes ni rois, ni toutes ces autres qualités qui distinguent les hommes [4] ».

VI

Puis c'est Saint-Germain, si imposant dans sa mine sévère, avec sa brique sombre, couleur de sang et de fer; forteresse plutôt que château; abri de guerre où Valois et Bourbons se retranchèrent

[1] Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.

[2] Pour être plus exact, nous devons dire que Bossuet se sert de cette expression en parlant des oraisons funèbres de la duchesse d'Orléans et de sa mère, la reine d'Angleterre.

[3] Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.

[4] Même oraison funèbre.

pour guetter Paris; retraite de malheur, où les Stuarts furent recueillis après leur naufrage.

Bossuet avait de bons souvenirs à Saint-Germain. Du temps de son préceptorat de Versailles, il y tenait, avec l'élite de ses amis, des conférences studieuses sur la théologie, la science, la littérature, la philosophie. Bien jeune, il y avait prêché devant Anne d'Autriche qui, charmée et édifiée de son éloquence, avait, tout d'abord, distingué et goûté en lui un disciple enthousiaste de saint Vincent de Paul. Quand la reine Anne eut rendu le dernier soupir au Val-de-Grâce, il avait accompagné à Saint-Germain Louis XIV qui, se ressouvenant de tout ce que cette mère avait souffert et accompli pour lui, la pleurait sincèrement. Ce fut là, et ce fut devant lui, que Bossuet loua la veuve de Louis XIII d'avoir su, dans les conjonctures les plus embrouillées, « fléchir sans rien relâcher des grands intérêts de l'Etat », et que, voyant morte celle qu'il avait vue presque adorée, il s'écria : « Oh! que nous ne sommes rien! »

Lorsque, tombés de leurs trois trônes, les Stuarts, moins habiles et moins heureux qu'Anne d'Autriche, eurent reçu à Saint-Germain l'hospitalité de Louis XIV, Bossuet reprit le chemin du vieux château pour faire sa cour aux exilés. Il leur apportait les plus mâles et les plus utiles conseils du politique. Il leur parlait avec un bon sens admirable. Il leur recommandait, s'ils comptaient regagner la partie perdue, « de ne pas s'attacher à vouloir faire la loi aux protestants qui sont les maîtres »; — de ne pas refuser à leur Eglise anglicane « une protection légale, qui serait mauvaise si elle avait pour principe l'adhérence à la fausseté, mais qui est très bonne si elle a pour principe l'amour de la paix, et pour objet une chose bonne et nécessaire, qui est le repos public »; — de bien se convaincre « qu'un roi ne peut rien sur les consciences ». Huit ans après la funeste Révocation, il rappelait à Jacques II l'exemple de l'édit de Nantes, où nos rois « n'ont pas cru que leur conscience fût intéressée dans ces concessions, parce que c'était le repos public, et non pas la religion prétendue réformée, qui en était le motif ». Il l'incitait, en conséquence, à ne réclamer de son Parlement qu' « une impartiale liberté de conscience », unique gage d'un meilleur avenir, dernière garantie des catholiques contre la persécution; et s'il y avait des catholiques aveugles qui n'y souscrivaient pas, il les renvoyait à l'avertissement de l'Ecclésiaste : « N'excédez pas même dans la justice, et ne soyez pas plus sages qu'il n'est nécessaire, de peur de vous trouver comme stupides [1]. »

[1] *Noli esse justus multùm, neque plus sapias quam necesse est, ne obstupescas* (Eccles., VII, 17). — Cette citation, comme tous les passages entre guille-

En même temps l'évêque, le saint évêque, se retrouvait avec la ferveur de sa foi, avec son abandon d'enfant aux voies de Dieu. Il réconfortait, de sa grande manière, ses chers affligés de Saint-Germain. Il ne les flattait pas d'espérances précipitées. Il ne leur montrait dans tous leurs royaumes perdus, que « l'illustre matière du sacrifice ». Le sacrifice consommé par la mort du roi Jacques en terre étrangère, il ne se répandit pas en longs discours, comme il avait fait pour la mère et la sœur du prince, les deux Henriettes; il prononça quelques courtes paroles, à l'usage de tous les augustes bannis que les révolutions multiplient sur la terre : « Dieu est le Seigneur; il sait les moments. Il a des couronnes à donner dont rien ne peut approcher en ce monde. Tout ce qui passe, n'est rien; tout ce qui finit, comme dit saint Paul, doit presque être compté comme n'étant pas. On fait des vœux, on offre des sacrifices, on espère, on attend les temps que Dieu a réservés à sa puissance. Dieu seul sait ce qui est bon [1]. »

VII

Plus loin, c'est Chantilly, avec la solennité majestueuse de ses futaies, l'enchantement de ses jardins et le murmure de ses eaux, — Chantilly, où Condé, — *formidable héros*, disait Boileau, — *prince à haute aventure*, *plutôt démon qu'humaine créature*, disait La Fontaine, — coula ses derniers jours, modestement retiré dans sa gloire. C'est là, en « cette magnifique et délicieuse maison[2] », qu'apaisé par la souffrance et la disgrâce, portant au front et dans l'âme « le je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu, » le gagneur de batailles se laissa voir dans sa simplicité à Bossuet, qui l'a redit aux hommes : « Avez-vous un secret important? Versez-le hardiment dans ce noble cœur. » Après quoi, l'orateur entonnait son invocation superbe à la Bonté : « Loin de nous les héros sans humanité! Ils pourront bien forcer les respects et ravir l'admiration; mais ils n'auront pas les cœurs. Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté... »

Plus près, c'est Saint-Cloud, — Saint-Cloud qui n'est plus! Elle y mourait dans l'été de 1670, cette charmante Henriette-Anne

mets, sont empruntés aux *Preuves du sentiment de M. l'Evêque de Meaux sur la Déclaration du roi d'Angleterre,* écrites par Bossuet le 22 mai 1693.

[1] Lettre de condoléance à milord Perth.

[2] Oraison funèbre du grand Condé.

d'Angleterre, duchesse d'Orléans, qui avait aimé Louis XIV, et que Louis XIV avait peut-être aimée; elle y mourait en quelques heures, pendant que la France était en fête de victoires, et que déjà les courriers de M. de Turenne commençaient à battre l'Alsace qui, très librement, allait se donner à nous. Juste deux cents ans après, l'Alsace nous était ravie; et l'Allemand, campé sous Paris, trônant à Versailles, mettait le feu à Saint-Cloud, dont les flammes faisaient pendant aux Tuileries brûlées par des mains françaises. Les splendeurs du riant palais se sont envolées en fumée; tout a été effacé, tout détruit; les pierres mêmes ont péri; et, dans cette ruine des choses, on n'entend que plus distinctement l'apostrophe de Bossuet au néant des hommes. On se répète le cri qu'il avait recueilli ici même pour en remplir les siècles : « Madame se meurt! Madame est morte! » Et aussi la douce plainte qui va si bien à cette désolation : « Madame a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. Le matin, elle fleurissait; avec quelles grâces, vous le savez; le soir, nous la vîmes séchée... »

VIII

Que le monument de Bossuet s'élève donc à Meaux! Que l'évêque, à qui le culte du génie a donné pour diocèse le monde civilisé, se dresse dans cette apothéose de l'art! Inutile pour sa renommée, qui n'est plus à faire, elle allongera la ceinture d'honneur de Paris; elle sera une parure pour la France, un attrait pour l'étranger que nos royautés attirent.

Bossuet a ce privilège que, vive image de la France, il est une de nos figures nationales où l'humanité entière se reconnaît et se complaît. Ce que la nature avait préparé et ce que l'éducation avait ébauché en lui, le christianisme l'a achevé, — le christianisme qui, par l'universalité de ses sympathies, de ses applications et de ses vérités, fait, des génies qu'il a pétris, les concitoyens de tout l'univers. Ils deviennent les compatriotes du genre humain. Qui, mieux que Bossuet, a joui de cette influence sans frontières ni rivages? S'il a beaucoup fait pour la religion de l'Evangile, la religion de l'Evangile a fait plus encore pour lui; elle lui a procuré un empire de gloire qui ne s'arrêtera que là où s'arrêtera la croix, c'est-à-dire où l'homme finit. Partout où le Christ sera adoré, Bossuet sera admiré; et beaucoup même qui n'adoraient pas le Christ, l'adoreront, parce qu'ils auront admiré Bossuet. Depuis saint Paul, l'évêque de Meaux est peut-être le plus puissant canal de vérité dont Dieu se soit servi pour la répandre dans les intel-

ligences. De brillants génies sont et seront à jamais les ornements de l'édifice que n'a point bâti la main des hommes; Bossuet en est comme un des piliers : et à nous, générations venues après lui, il semble vraiment que, s'il n'avait pas été, quelque chose manquerait au christianisme.

Le moment nous est opportun pour fêter Bossuet, pour tendre vers lui nos palmes. Il mérite que nous l'accueillons comme un messager de bonne nouvelle. Vous rappelez-vous une scène de la nuit de Saint-Cloud, *de la nuit désastreuse, de la nuit effroyable?* Mandé en toute hâte auprès de la princesse qui se voit saisie en pleine vie par l'affreuse mort, Bossuet est accouru. Du seuil de la chambre où l'on n'entend que des sanglots autour d'un lit, il lui crie, avant toute parole, avant toute prière : « Espérance, Madame! Espérance! » Grand homme, grand évêque, c'est le mot qu'il faut nous redire. Les temps sont mauvais. La France est malheureuse; toute vivante, elle s'inquiète de mourir. Elle entre, le doute et l'angoisse au cœur, dans ce siècle nouveau; siècle d'agonie ou siècle de résurrection, on ne peut savoir. Fort de votre Dieu éternel et de votre gloire immortelle, dites-lui de votre bouche d'or : Espérance, France! Espérance!

H. DE LACOMBE.

3e LISTE DE SOUSCRIPTION

POUR ÉLEVER UN MONUMENT A BOSSUET

M. Létourneau, curé de Saint-Sulpice.	500	»
M. le baron Creuzé de Lesser, à Paris.	200	»
M. l'abbé Desers, curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.	50	»
Mlle Marie-Antoinette de Beauchamps-Monthéard. . . .	5	»
M. le Curé de l'Immaculée-Conception, à Paris.	10	»
M. l'abbé L. Prémas, professeur de rhétorique, et ses élèves, Petit Séminaire de Marnay (Haute-Saône).	10	»
M. Adolphe Mignard, à Meudon (Seine-et-Oise).	5	»
M. le chanoine Brault, à Blois.	3	»
Mme la comtesse Foucher de Careil, en souvenir du comte Foucher de Careil, sénateur de Seine-et-Marne. . . .	50	»
M. Ernest Fages, à Montpellier.	10	»
Mme veuve Henry Hignard, en souvenir de son mari, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lyon. . .	25	»
S. G. Mgr Turinaz, évêque de Nancy.	100	»
Anonyme de Montbrison.	30	»
Anonymes de Lyon.	3	»
M. Laurent Jean-Marie, manoir de Kerhambelay en Plouzévédé.	5	»
S. G. Mgr Isoard, évêque d'Annecy.	50	»
M. l'abbé Lachenal, chanoine, secrétaire général de l'évêché d'Annecy.	10	»
Mme Elisabeth Grison, à Romorantin.	5	»
M. l'abbé Duroisel, curé-doyen de Poulaines (Indre). . .	5	»
M. et Mme Yver, à Briare (Loiret).	100	»
M. Peert, ancien magistrat, à Viroflay (Seine-et-Oise). .	5	»
M. l'abbé Liphard, curé de Verrières-le-Buisson (S.-et-O.).	5	»
M. Stanislas Cartault, à Draveil (Seine-et-Oise). . . .	20	»
M. Salomé, avoué honoraire, à Pontoise.	10	»
L'un des plus anciens abonnés du *Correspondant*, à Nancy.	50	»
M. l'abbé Vignolles, curé à Lapalme (Aude).	5	»
M. Dubarle, ancien magistrat, à Pomponne (Seine-et-Marne).	10	»
M. Ch. de Baudreuil, à Paris	20	»

M. G. d'Orgeval Dubouchet, ancien magistrat.	5	»
M. le commandant de Morancy, à Dijon.	10	»
M. Léon Roland, ancien magistrat, avocat, à Toulon . .	10	»
M. le Curé de Saint-Merry, à Paris.	100	»
Les Prêtres du diocèse de Troyes réunis en retraite pastorale.	119	»
M. l'abbé Trémouilles, curé de Ste-Radegonde (Aveyron).	3	»
M. Cardon, à Boulogne-sur-Mer.	10	»
M. de Lencquesaing, à Cannes.	20	»
Mgr le comte de Caserta de Bourbon.	20	»
M. Gautier, à Lyon.	20	»
M. Devaux, à Amiens.	10	»
M. Cardeilhac, à Paris.	10	»
M. Brabant, à Cannes.	10	»
M. l'abbé Bernage, chanoine honoraire, à Rouen. . . .	10	»
M. l'abbé de La Porte, à Versailles.	10	»
« Admiration et reconnaissance ».	10	»
S. G. Mgr l'Archevêque de Bourges.	100	»
M. l'abbé Bozon, premier vicaire de Notre-Dame de Lorette, à Paris.	50	»
MM. les Professeurs du Petit Séminaire, à Aix. . . .	40	»
M. Gadon, curé-doyen de Crécy (Seine-et-Marne). . . .	40	»
S. G. Mgr l'Évêque de Pamiers.	100	»
Plusieurs souscripteurs (Evêché de Pamiers).	28	»
M. le Curé de Marles (Aisne) et MM. les Curés de son canton.	20	»
Le Comité de l'Alliance des Maisons d'éducation chrétienne.	500	»
M. Thil, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rouen.	20	»
M. le chanoine de Mun, à Paris.	20	»
M. Caussanel, supérieur du Grand Séminaire de Meaux. .	50	»
M. le chanoine Hirbec, à Laval.	100	»
M. l'abbé Signerin, chanoine titulaire de la Primatiale, à Lyon.	30	»
Nouvelles souscriptions du diocèse d'Autun.	65	»
M. le Dr Terigi, de Rome.	5	»
M. L. de Lanzac de Laborie, à Paris.	20	»
L'Institut catholique de Paris.	310	»
Mlle T. de Caffarelli, à Leschelle (Aisne).	5	»
M. l'abbé Baylin, professeur au collège Bazas.	5	»
S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon.	100	»
S. G. Mgr l'Evêque d'Angers.	100	»
Les Prêtres réunis en retraite, à Angers, en 1899. . .	380	»
M. G., à Montpellier.	5	»

M. Emile Bry, à Noyon (Oise)	3	»
M. le chanoine Hyver, à Meudon	10	»
M. l'abbé Séjournant, curé de Meudon	10	»
Comité de l'Association amicale des élèves de Juilly	300	»
Mgr Belley, protonotaire apostolique, à Tain	20	»
S. G. Mgr Douais, évêque de Beauvais (Oise)	500	»
Une Provençale d'Aix (Bouches-du-Rhône)	2	»
Evêché de Nancy (divers)	35	»
M. Mauperrin, aumônier de la Providence, à Troyes	5	»
Anonyme de Rennes	20	»
—	10	»
M. de Givenchy, La Viergelle (Nord)	5	»
Mme Hochet, Dammarie (Seine-et-Marne)	200	»
M. Brochard, ancien curé de Saint-Laurent (Vendée)	3	»
S. G. Mgr l'Évêque de Verdun	100	»
Monastère de la Visitation de Meaux	100	»
M. Deshogues, curé-doyen de Moret (Seine-et-Marne)	100	»
M. Darras, curé-archiprêtre de Melun (Seine-et-Marne)	200	»
Anonyme de Séez	17	50
M. Caron, supérieur du Petit Séminaire de Versailles	10	»
Société historique et littéraire de la Brie, à Meaux	100	»
Mme Gasnier-Guy de Chelles (Seine-et-Marne)	50	»
M. Dumaine, curé-archiprêtre de Fontainebleau	200	»
Anonyme de Nesles (Seine-et-Marne)	3	»
Plusieurs ecclésiastiques du diocèse de Meaux	1,258	50
M. l'abbé F. Renauld, à Nancy	10	»
M. Roland-Gosselin	100	»
M. Eugène Roland-Gosselin	50	»
M. et Mme Pierre Roland-Gosselin	25	»
Le capitaine Roland-Gosselin	25	»
M. et Mme Albert Roland-Gosselin	25	»
Le lieutenant-colonel et Mme Appert	25	»
M. et Mme Georges Masquelier	25	»
M. et Mme François Roland-Gosselin	25	»
Les Membres de l'Administration diocésaine de Paris	260	»
M. Géri, Mme Toupy	2	»
Mme E. Perrot	20	»
Pantin	5	»
Aubervilliers	24	»
Général comte de Kerhué	20	»
M. le Curé de Notre-Dame-de-Lorette	100	»
Joinville-le-Pont	10	»
M. Antonin Bourceret	50	»

Saint-Denys de l'Estrée.	10	»
Mme Chansel.	3	»
M. le Curé de Saint-Lambert de Vaugirard.	5	»
M. Déchelette, vicaire général de Lyon.	20	»
Mlle J. C.	10	»
M. Charles Hamel, à Paris.	100	»
M. le Dr Santenoise, médecin-adjoint de l'hospice des aliénés de Dijon.	5	»
M. le Curé de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris. . . .	200	»
Souscriptions recueillies à l'Archevêché de Besançon. .	710	»
M. l'abbé Goddé, vicaire à Meudon.	5	»
M. Jules Lemaître, de l'Académie française.	50	»
M. l'abbé H. Lesêtre, curé de Saint-Etienne-du-Mont. .	50	»
Mme Darnis, à Paris	50	»
M. le comte H. de Lacombe	50	»
Total.	9,102	»
Total des listes précédentes.	28,372	50
Total à ce jour.	37,474	50

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

AU PARLEMENT

Le 30 juin 1884, M. Joseph Fabre déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet l'institution d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Dans la pensée de l'honorable député, la fête de Jeanne d'Arc devait être la fête du patriotisme. « La République des Etats-Unis, disait-il en exposant les motifs de sa proposition, outre sa fête de l'Indépendance, a sa fête de Washington. La République française, outre sa fête de la Liberté, aurait sa fête de Jeanne d'Arc... Ce jour-là, tous les Français s'uniraient dans une bienfaisante communion d'enthousiasme. Jeanne d'Arc n'appartient pas à un parti, elle appartient à la France. »

On ne pouvait mieux dire.

Renvoyée à la Commission d'initiative parlementaire, cette proposition, qui portait la signature de plus de deux cents députés de la gauche[1], fut l'objet d'un rapport sommaire de M. Margaine, concluant à la prise en considération.

La Commission se montrait favorable au projet. Elle voyait en Jeanne d'Arc « la personnification la plus touchante et la plus pure du patriotisme populaire. »

« Jeanne d'Arc, disait le rapporteur, fille de paysans de la Lorraine, quittant son village pour conduire le Dauphin reprendre sa couronne aux Anglais, c'est la démocratie se levant pour sauver la France et l'arracher au joug de l'étranger ».

La proposition de M. Joseph Fabre ne semblait donc pas devoir

[1] Parmi ces députés, signalons seulement : MM. Joseph Fabre, Anatole de la Forge, *Sadi Carnot*, *Paul Bert*, Jules Roche, *Ranc*, Clovis Hugues, Wilson, *Floquet*, *Lockroy*, Andrieux, *Camille Pelletan*, Dreyfus, *Constans*, *Henry Maret*, *René Goblet*, comte de Douville-Maillefeu, *Compayré*, Christophe, de Hérédia, Bischoffshein, Frédéric Passy, Saint-Martin, Bovier-Lapierre, *Laisant*, Léon Renault, de Mahy, *de Lanessan*, Corentin Guyho, *Laguerre*, Raoul Duval, *Sarrien*.

rencontrer d'opposition sérieuse de la part des membres du Parlement.

Et cependant, voilà seize ans que la question est posée, et la France attend toujours. Qui accuserons-nous de ce long retard? Sur qui faire retomber la responsabilité de ces lenteurs?

On conçoit que l'élaboration de certains textes de lois longs et compliqués exige de nos représentants des mois et même des années de travaux et d'études. La loi sur les accidents du travail, par exemple, qui porte la date du 9 avril 1898, était en discussion devant le Parlement depuis le 29 novembre 1880. Certes, les dix-huit années employées à l'étude de ce texte ont paru longues et même trop longues à ceux qui avaient hâte de voir modifier l'ancienne législation et qui attendent de l'application de la nouvelle loi les meilleurs effets pour le rétablissement de la paix dans le monde du travail. Et cependant, malgré l'incontestable progrès qu'elle réalise, l'œuvre n'est pas parfaite. Elle recevra des modifications. Et ses imperfections feront peut-être regretter à plusieurs que la discussion ne se soit pas prolongée davantage.

Semblable lenteur n'est pas de mise en présence du texte proposé par M. Joseph Fabre. Ce texte comprend trois lignes. Il s'agit de savoir tout simplement si la République française célébrera chaque année la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Point n'est besoin, pour résoudre cette question, de longs travaux, d'études spéciales, d'interminables discussions. On est Français; on veut l'union, on aime et on admire Jeanne d'Arc. On lui sait gré d'avoir chassé l'Anglais, sauvé la France et libéré le territoire. On voit vite que fêter Jeanne d'Arc, c'est célébrer la plus sympathique figure de l'histoire, faire revivre les plus glorieux souvenirs, et que rendre hommage à la vaillante fille du peuple, c'est payer à la martyre la dette de la patrie. On voit surtout que le terrain où elle a bataillé est assez large pour que chacun y trouve sa place, depuis le peuple, des rangs duquel elle est sortie, jusqu'aux grands, à la tête desquels elle marchait, et que, n'ayant eu, durant sa vie, d'autres ennemis que les ennemis mêmes de la patrie, Jeanne d'Arc doit compter parmi ses fidèles tous ceux qui portent au cœur l'amour du nom français.

Dira-t-on que l'opinion publique se désintéresse de la question, et que, si le Parlement n'a pas cru devoir décréter jusqu'à présent la fête de la Libératrice, c'est qu'il n'a pas voulu compromettre, par un vote prématuré, le succès d'une idée qui n'a pas encore fait son chemin dans le pays?

C'est le contraire qui est vrai.

M. Joseph Fabre constatait déjà, en 1884, qu'un grand mouve-

ment d'opinion se produisait en faveur de l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, et, en 1894, que, « depuis dix ans, le mouvement d'opinion est toujours allé en s'accentuant, se traduisant par des fêtes spontanées dans toutes les régions du territoire, fêtes qui témoignent de la puissance du ferment moral et patriotique toujours vivant dans les âmes françaises ».

En 1890, le conseil supérieur de l'instruction publique demandait que la mémoire de Jeanne d'Arc fût l'objet d'une fête scolaire célébrée annuellement dans toutes les écoles publiques de France.

Chez les catholiques, l'indifférence envers Jeanne d'Arc était rendue plus impossible que jamais par l'intérêt qu'ils portent à la cause de sa béatification. Le 11 octobre 1888, plus de trente cardinaux, archevêques et évêques réunis à Orléans pour l'inauguration du monument de Mgr Dupanloup, renouvelaient leurs supplications à Léon XIII pour que Jeanne d'Arc fût bientôt placée sur les autels; et l'on sait avec quelle joie fut accueilli le décret du 27 janvier 1894, par lequel la Congrégation des Rites déclarait Jeanne d'Arc vénérable.

Non, la France ne se désintéresse pas de la question. M. de Mahy le proclamait naguère à la Chambre : « Le grand mouvement d'opinion qui s'est produit dans le pays et qui se manifeste avec une suite si remarquable depuis plusieurs années par la publication d'ouvrages spéciaux et par l'envoi continuel de pétitions, émanées d'un très grand nombre de points du territoire, dans tous nos départements, — pétitions couvertes de milliers de signatures appartenant à toutes les confessions religieuses, à toutes les opinions politiques et philosophiques, à tous les cultes, à tous les partis, à tous les milieux, à toutes les conditions, à toutes les classes de la société, — est bien l'expression du sentiment national. »

Que fait donc le Parlement? Pourquoi, de sa part, si peu de souci du sentiment national? Pourquoi cette obstinée lenteur dans le vote d'une loi qui comblerait les vœux de la majorité des Français? Pourquoi, en un mot, sommes-nous obligés de constater que, en cette occasion comme en bien d'autres, les Chambres retardent sur le pays?

Il n'est pas malaisé de répondre à cette question. Les débats qu'a fait naître dans les Chambres la fête de Jeanne d'Arc portent la trace des préoccupations auxquelles ont obéi nos législateurs. Et, il faut le reconnaître, ces préoccupations ne leur font pas honneur. Si elles témoignent de l'ignorance des uns, elles sont encore bien davantage la preuve de la mauvaise foi des autres. L'esprit de secte ne désarme pas. Peu nombreux dans le pays, les adversaires de Jeanne d'Arc savent racheter leur faiblesse

numérique par l'ardeur qui les anime, la discipline qui les unit, la claire vue de la fin qu'ils poursuivent, et, parfois aussi, l'emploi de moyens que s'interdiraient assurément des consciences plus délicates. Là est le secret de leur force. Nous connaissons depuis longtemps leur manière de combattre. Depuis un quart de siècle, les catholiques ont rencontré ces adversaires sur tous les terrains où la liberté religieuse a eu quelque assaut à soutenir. Nous les retrouvons ici fidèles aux principes et animés de l'esprit qui leur inspiraient le vote des lois scolaires et militaires, et qui, tout en leur remplissant la bouche des mots de liberté, d'égalité et de fraternité, font d'eux d'insupportables tyranneaux, défenseurs ridicules d'intangibles privilèges, semeurs de divisions. La foule n'atteint jamais l'âge d'homme. Les choses sonores lui plaisent comme aux enfants. Les fantômes lui font peur. Les francs-maçons doivent le crédit dont ils jouissent et une bonne partie de leurs succès aux grands mots qu'ils prononcent et aux spectres qu'ils agitent.

Pourquoi faut-il que la foule ait son entrée au Parlement!

Nous avons vu que la proposition de M. Fabre semblait, au premier abord, devoir rallier tous les suffrages. A cela rien d'étonnant. Quoi de plus séduisant que son projet? Jeanne d'Arc personnifie vraiment le patriotisme. Ne convient-il pas de rendre un national hommage à la Libératrice de la France, et puisque la question était posée, pouvait-on, sans ingratitude, ne pas la résoudre en faveur de la bonne Lorraine?

La proposition avait été, d'ailleurs, habilement présentée. Son auteur devait compter avec les susceptibilités de la gauche. Comment arriver à faire acclamer par une majorité républicaine et libre-penseuse Jeanne d'Arc royaliste et chrétienne?

Avant d'affronter un débat public qui pouvait prendre mauvaise tournure, M. Fabre préféra, par des démarches individuelles, s'assurer le concours de collègues dont l'opposition eût peut-être suffi à faire écarter le projet, et qui lui donnaient, en y adhérant, les plus grandes chances de succès. Les arguments que les amis de M. Fabre n'eussent pas manqué de porter à la tribune pour combattre sa proposition étaient de nature à faire impression sur les préjugés et les passions de la Chambre. Ils ne devaient pas résister à cinq minutes de conversation. M. Fabre en vint facilement à bout, et recueillit ainsi l'adhésion de deux cent vingt-neuf députés. Aucun d'eux n'appartenait à la droite. Pour le succès même de son entreprise, M. Fabre préférait ne pas s'adresser à ceux de ses collègues dont les voix lui étaient acquises d'avance et dont le patronage lui paraissait compromettant.

La proposition comprenait deux articles :

Article 1er. — La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Art. 2. — Cette fête a lieu le 8 mai.

La commission d'initiative parlementaire déposa son rapport le 15 juillet 1884. Ce rapport concluait à la prise en considération. Cependant, il contient déjà en germe toutes les objections qu'on devait soulever plus tard, au cours des débats, contre l'institution d'une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Les membres de la commission s'étaient demandé s'il convenait à la France républicaine d'avoir plusieurs fêtes nationales. « Et puis, ajoutait le rapport, le clergé qui a fait brûler Jeanne d'Arc comme hérétique, qui a, dans son passé, la honte d'avoir flétri, jugé, brûlé cette fille du peuple se dressant, un étendard blanc à la main, pour sauver la France, n'a pas hésité depuis à la réclamer comme sienne, et il le ferait encore aujourd'hui. Seulement, on pourrait se tromper si on croit qu'il le ferait dans une pensée de concorde et de conciliation républicaine. »

On a, dans ces quelques lignes, le résumé de tout ce qui a été dit, l'explication de tout ce qui a été fait pour empêcher le vote de la proposition Joseph Fabre.

On pourrait reprocher aux membres de la commission d'oublier trop facilement, quand ils parlent du clergé, que le tribunal ecclésiastique qui condamna Jeanne d'Arc ne représente pas plus l'Eglise de France que Bazaine ne personnifie l'armée. Constatons seulement avec quel soin les préoccupations antireligieuses cherchent à se dissimuler sous le manteau de l'intérêt politique. On semble craindre pour la fête du 14 juillet une concurrence peut-être redoutable. Et, cependant, pourquoi cette crainte? Où serait le mal que la nouvelle fête ait plus de succès que l'ancienne? Et ne devrait-on pas s'estimer heureux d'avoir enfin trouvé le symbole autour duquel les Français de tous les partis pussent se grouper dans une pensée d'union patriotique?

La législature prit fin avant que le projet vînt à l'ordre du jour. M. Joseph Fabre ne fut pas réélu. Dix ans devaient se passer sans qu'il fût question de Jeanne d'Arc au Parlement, si ce n'est par le dépôt des très nombreuses pétitions qui se couvraient de signatures dans le pays tout entier.

Ces dix années ne furent pas stériles pour la cause de Jeanne d'Arc. Les fêtes se multipliaient en son honneur sur tous les points de la France : fêtes religieuses auxquelles assistaient les fonctionnaires et l'armée, fêtes civiles auxquelles le clergé applaudissait de grand cœur. Tous les ans le retour du mois de mai

ramenait les solennités patriotiques célébrées chaque fois avec plus d'entrain et d'union. Un grand nombre d'ouvrages popularisaient l'histoire de l'héroïne. Au cours de ces dix ans, la promotion de Saint-Cyr prit une fois le nom de *Promotion de Jeanne d'Arc*. Le conseil supérieur de l'instruction publique demandait, en 1890, l'établissement d'une fête scolaire annuelle en l'honneur de celle dont le cri de guerre avait été : « Vive Labeur! » Pendant les manœuvres, les troupes qui défilaient devant la maison de Jeanne d'Arc et qui passaient sur les champs où elle avait livré bataille, rendaient les honneurs militaires à la bergère de Lorraine qui conduisait les soldats à la victoire au nom du Roi du ciel. On lui élevait des statues à l'inauguration desquelles présidaient des membres du gouvernement.

C'est ainsi que le 24 septembre 1893, M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, prononçait un éloquent discours à l'inauguration du monument de Vaucouleurs. Que dans ce discours, il ne soit pas question du caractère surnaturel de la mission de Jeanne d'Arc, nous pouvons le regretter : il ne nous est guère permis de nous en étonner. L'orateur se bornait d'ailleurs à mettre en lumière l'influence de Jeanne d'Arc sur l'idée de patrie. « Mgr Pagis, évêque de Verdun, disait M. Poincaré, a pris l'initiative patriotique de rappeler, par un monument nouveau, le séjour de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs. On célèbre beaucoup Jeanne d'Arc depuis quelques années, et je ne m'en plains pas. On ne célébrera jamais trop une mémoire comme la sienne. Il y a peu de jours, c'était Chinon qui élevait une statue à la Pucelle. Il ne saurait y avoir, dans ces hommages multipliés, ni jalousie, ni concurrence. Jeanne d'Arc appartient à la France entière, et la France entière a raison de l'honorer. »

Après un tableau de l'état de la France en 1429 où, vendue, déchirée, elle semblait expirante : « Voilà, dit l'orateur, l'heure sombre où Jeanne apparaît et dresse, au-dessus de toutes ces obscurités et de toutes ces misères, l'image brillante et immaculée de la patrie. »

Rappelant la parole de Michelet, qui disait que « la patrie, chez nous, est née du cœur de Jeanne d'Arc, de sa tendresse, de ses larmes et du sang qu'elle a donné pour nous » ; et le mot d'Henri Martin, qui appelait Jeanne d'Arc « l'idéal vivant de la patrie », M. Poincaré ajoute : « Aucune poésie, aucun drame, aucune légende n'égalera l'émouvante réalité de cette vie de jeune fille, doublement auréolée par la victoire et par le martyre. Jeanne d'Arc a vraiment personnifié la France, la France à la fois brave et compatissante, gracieuse et guerrière, douce et enthousiaste,

résolue surtout à défendre son indépendance et à demeurer maîtresse de ses destinées. Aux ambitions et aux convoitises des princes, qui croyaient pouvoir disposer des nations au gré de leurs caprices, Jeanne a opposé l'idée du droit et la revendication de la liberté. Elle ne s'attarde pas à disserter sur le traité de Troyes, à peser et à comparer les titres de Charles VII et de Henri VI. Pour elle, il ne peut y avoir qu'un roi, c'est celui qui n'est pas le roi de l'étranger, c'est celui qui lutte contre l'invasion. Elle ne discute pas avec les docteurs et les pharisiens. Elle voit, elle sent, elle croit, elle est tout flamme, tout cœur, tout instinct. Le vrai roi est là où est la France, et la France est partout où se retrouve le passé de la nation grandissante, partout où des Français ont laissé des souvenirs communs de gloire ou de tristesse. Voilà bien l'idée de patrie, telle qu'elle se dégagera plus tard de l'œuvre de centralisation et d'unité que commencera le fils de Charles VII, Louis XI, et que poursuivront si patiemment ses successeurs. La France va prendre de plus en plus clairement conscience de son existence propre, de son individualité nationale. Le mot lui-même de patrie, si beau, si expressif, et qui dit si bien toute la douceur du pays paternel, fait son apparition dans la langue française au quinzième siècle. L'historien de Charles VII, J. Chartier, est un des premiers qui l'emploient. Jusque-là, l'âme française se cherchait, hésitait, s'endormait par intermittences. Désormais, la voici qui s'affirme, qui se développe et qui s'éclaire d'une lueur immortelle... »

« ... Pour qu'un peuple soit vraiment un peuple, disait en terminant M. Poincaré, il ne suffit pas qu'il ait la même langue, les mêmes lois, les mêmes mœurs; il faut qu'il ait la volonté commune d'être, de vivre, de durer; il faut que chacun de ses membres comprenne qu'il est la partie d'un tout, la cellule d'un organisme, la note d'une harmonie; que chacun ait la perception nette de son rôle dans la société, de ses droits, de ses devoirs, de ses responsabilités; il faut, en un mot, qu'il y ait de la part de tous une coopération réfléchie, une contribution voulue à l'œuvre générale. Mais quelle qu'ait été, depuis Jeanne, l'œuvre des siècles, elle a illuminé le sien d'une apparition radieuse. Elle a été l'aurore de la patrie, et les rayons de sa chaste figure éclairent encore le ciel de France. Elle plane au-dessus des partis, elle n'est prisonnière d'aucune secte, d'aucun groupe, d'aucune école. Ce serait diminuer et fausser son souvenir que de le mêler à nos luttes politiques. Chacun de nous a le même droit et le même devoir de l'admirer et de l'aimer, car elle incarne et résume ce qu'il y a de commun dans les sentiments des Français de tous les partis : l'inaltérable dévouement à la patrie, la passion de l'indépendance et de la grandeur nationales. »

Ce sont là de fort belles paroles. Nos lecteurs nous sauront gré de les avoir reproduites. Les habitants de Vaucouleurs les ont accueillies par des applaudissements qui méritent de trouver un sympathique écho dans les âmes de tous les Français.

Nous devons trop tenir à voir le culte de Jeanne d'Arc raviver en France la flamme du patriotisme, pour ne pas nous garder de mêler son souvenir à nos dissensions quotidiennes. Il ne faut pas faire d'un symbole de paix une arme de guerre, ni transformer en ferment de discorde ce qui doit être un germe d'union.

Dans la bouche du ministre, ces conseils avaient leur raison d'être. Ils ne manquaient pas d'à-propos.

Nous verrons quel parti la franc-maçonnerie a su tirer de quelques faits, par eux-mêmes sans importance, pour donner libre cours à ses passions sectaires et haineuses.

Le 27 janvier 1894, les électeurs sénatoriaux de l'Aveyron envoyaient M. Joseph Fabre siéger à la haute assemblée. Avec lui, la cause de Jeanne d'Arc rentrait au Parlement. C'était sous le ministère de M. Casimir-Périer. Le moment sembla favorable à M. Joseph Fabre pour reprendre, comme sénateur, la proposition de loi qu'il avait, dix ans auparavant, présentée à la Chambre.

Dès le 15 mars, il déposait cette proposition sur le bureau du Sénat. Fidèle à sa tactique, il avait eu le soin de s'assurer l'appui d'un grand nombre de ses collègues les plus influents [1].

L'exposé des motifs faisait connaître l'historique du projet de loi, et se terminait ainsi : « Quelle fête plus indiquée que la fête de Jeanne d'Arc, trait d'union entre la France nouvelle et l'ancienne France ! Tous les Français s'inclinent devant la fille sublime de qui Barbès écrivait qu'elle aurait un jour sa statue dans le plus petit hameau. Voyante, libératrice, martyre, ils peuvent l'expliquer différemment, ils l'admirent également. En elle se personnifie l'unique religion qui ne comporte pas d'athées, la religion de la patrie. »

Une commission fut nommée. M. Wallon, que ses savants travaux désignaient tout naturellement aux suffrages de ses collègues, en fut élu président. L'auteur du projet était chargé du rapport.

Ce rapport, très littéraire, comme tout ce qui sort de la plume

[1] La proposition présentée le 15 mars 1894 au Sénat portait la signature de 127 sénateurs. Citons seulement les noms de MM. Wallon, *Ch. Floquet*, *Magnin*, *Constans*, *Armand Fallières*, *de Freycinet*, *Ranc*, *Tolain*, Goujon, *Jules Cazot*, *Peytral*, Cochery, *Scheurer-Kestner*, Bardoux, *Bérenger*, Jules Simon, Edouard Millaud, *Loubet*, Develle, Trarieux, Marcel Barthe, Maxime Lecomte, Decauville, *Berthelot*, Ernest Boulanger, *Mazeau*.

de M. Joseph Fabre, et très éloquent, comme tout ce qu'il écrit sur Jeanne d'Arc, trace ainsi le portrait de la bergère de Domrémy : « Jeanne, née du peuple, est essentiellement peuple. Elle a, du peuple, la mâle simplicité, le bon sens robuste, les fines saillies, la sensibilité profonde, l'inépuisable force de pitié, de foi et d'amour. En elle vont prendre une figure et un nom tous ces sacrifices anonymes dont est faite la grandeur de la France.

« La voici dans les combats ; et devant sa bannière marche la victoire. Elle étonne les grands hommes de guerre d'alors, les Dunois, les d'Alençon, les Gaucourt, par son sens stratégique ; elle joint à la prudence cette ardeur qui incline toujours aux prompts mouvements où l'agilité remplace le nombre ; et, se jetant dans l'action à outrance, elle lance triomphalement ce cri : « En avant ! « en avant ! Seraient-ils pendus aux nues, nous les aurons ! » Beau cri cher à notre armée, qui veut Jeanne pour sa patronne.

« Et pourtant, en Jeanne, rien de l'amazone éprise des combats. Toujours adorablement femme, elle pleure quand l'Anglais l'injurie, elle pleure quand elle voit le sang couler. »

« S'agit-il d'en venir aux mains ? Elle aborde la guerre avec un esprit de paix ; s'élance inoffensive au plus fort de la mêlée ; affronte la mort sans jamais la donner, et, la bannière haute, apparaît ardente et sereine au milieu des batailleurs qui s'entre-tuent. « Je « ne vous hais pas, dit-elle aux Anglais, mais retournez en vos « pays ! » — « Ne pactisez pas avec l'étranger ! » crie-t-elle aux Bourguignons. — « Français désunis, ajoute-t-elle, pardonnez- « vous de bon cœur ! »

« Et rêvant d'une pacifique union de toute la chrétienté, elle fait planer sur l'horreur des batailles la sainte vision de la fraternité des peuples ! »

Comme autrefois la Chambre, le Sénat prit en considération la proposition de M. Joseph Fabre.

L'émotion fut grande au sein des loges maçonniques qui n'avaient cessé de travailler — dans l'ombre et sans aucun succès — à entraver l'essor d'une cause dont les progrès étaient pour elles un sujet d'inquiétude et de dépit. Le congrès de Gien poussa le cri d'alarme et conjura les francs-maçons de s'opposer de toutes leurs forces à l'institution d'une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Ce n'était pas seulement les souvenirs de l'ancienne France que ces hommes, pour qui l'histoire commence en 1789, poursuivaient de leur inintelligente et ridicule colère.

Il leur était facile de voir que les partisans de Jeanne d'Arc, en invitant tous les Français à se grouper sur le terrain patriotique,

travaillaient à rapprocher les uns des autres des hommes que leurs opinions religieuses ou politiques avaient jusqu'alors tenus divisés; que de ces rapprochements accidentels pouvaient résulter des unions plus durables, et que les catholiques, notamment, ne pouvaient manquer de tirer un large profit d'un mouvement qui les sortait de l'isolement pour les mêler à la foule.

Mais surtout, les francs-maçons sentaient bien qu'avec Jeanne d'Arc le surnaturel rentrait en maître dans notre histoire nationale; que la vie de cette jeune fille est un mystère incompréhensible que seul peut expliquer le caractère divin de la mission qu'elle prétendait avoir reçue du Ciel; que l'intervention de Dieu dans la suite merveilleuse des événements qui ont amené le salut de notre patrie est d'une telle évidence que la nier de bonne foi paraît chose impossible; et que, partant, on ne peut célébrer Jeanne d'Arc et rendre son culte populaire, sans fortifier dans le pays la croyance au Dieu des armées, et peut-être, un jour, faire jaillir des cœurs français un chant de reconnaissance et d'amour envers le Christ qui aime les Francs!

Nous connaissons les motifs qui font des libres-penseurs les adversaires de Jeanne d'Arc. Les armes dont ils se servent sont dignes de la cause pour laquelle ils combattent. Ne soyons donc pas surpris de voir l'ignorance et la mauvaise foi lancer contre l'Eglise de calomnieuses accusations. Ne nous étonnons pas de voir faussement interpréter les honneurs rendus à Jeanne d'Arc, et traiter de factieux les patriotes qui y prennent part. Attendons-nous surtout à voir grossir le moindre fait qui pourrait donner à une manifestation un caractère tant soit peu politique, et estimons-nous heureux quand les incidents qu'on exploite ainsi contre nous ne sont pas inventés de toutes pièces.

Au moment où la proposition Joseph Fabre était prise en considération par le Sénat, la loge *la Clémente amitié* adressait aux pouvoirs publics une sommation dont nous extrayons les passages suivants :

« Le 14 juillet est la fête nationale. Elle suffit. Il est inutile d'en créer une deuxième, ni une troisième; il est surtout inutile de créer la fête nationale des cléricaux à côté de la fête nationale des républicains...

« Est-ce à dire que cette fête contrarierait les vues d'une loge comme *la Clémente Amitié* et de la franc-maçonnerie en général? Il n'y a nul inconvénient à ce que les cléricaux se désignent eux-mêmes, à ce que l'on remarque combien ils font tache et petite tache dans les pays républicains... «

Voici comment se terminait ce factum :

« La loge *la Clémente Amitié* entend protester de toutes ses forces contre l'institution d'une fête qui est déjà, par la façon d'agir du clergé catholique, la fête des ennemis de la République; elle adjure tous les francs-maçons, dans les positions différentes où ils se trouvent, d'empêcher, par les moyens dont ils disposent, qu'il soit institué une fête nationale autre que le 14 juillet. Pour cela faire, les francs-maçons n'ont qu'à s'inspirer des principes proclamés dans les loges, qui veulent que la France soit la première dans l'humanité et que la République française demeure une et indivisible [1]. »

Presque au même moment, le congrès des loges maçonniques, réuni à Paris, votait la résolution suivante :

« Attendu qu'à Paris, le clergé a institué une fête de Jeanne d'Arc, où les corps constitués, notamment l'armée, sont venus se ranger sous l'étendard blanc;

« Attendu que des fêtes religieuses semblables ont été instituées dans plusieurs autres villes;

« Attendu qu'à Paris, le cercle catholique a ombragé du drapeau national des panonceaux fleurdelysés; que le drapeau blanc a été arboré aux fenêtres d'ennemis de la République; que le soir, des groupes de jeunes gens, conduits par des prêtres, se sont librement promenés en criant : « Vive Jeanne d'Arc! »

« Attendu que dans le Gard, des troupes d'hommes et de femmes, groupés autour d'un drapeau blanc, ont crié : « Vive la Saint-Barthélemy! »

« Attendu que dans le Var, l'Ardèche, l'Hérault, les Basses-Pyrénées, la Vienne, l'Isère, le Rhône, on a vu des drapeaux blancs fleurdelysés aux fenêtres;

« Attendu que des évêques ont déclaré qu'en instituant la fête de Jeanne d'Arc, il s'agissait de ruiner la fête du 14 juillet;

« Attendu que la plupart des communes n'ont pas les ressources nécessaires pour contribuer à deux fêtes nationales;

« Attendu qu'il n'y a pas lieu d'exciter les ferments déjà bouillants de la guerre sociale et religieuse et de fournir un élément de plus aux entreprises cléricales, en instituant une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc qui appartient à la patrie, que les prêtres ont brûlée, mais dont ils entendent tirer profit aujourd'hui;

« Le congrès des loges de la région parisienne est d'avis : qu'il ne soit institué aucune fête nationale autre que la fête du 14 juillet. »

D'autres loges eurent l'idée d'organiser une manifestation maçonnique le 30 mai, à propos de Jeanne d'Arc.

[1] Voy. la Revue *les Questions actuelles*, XXIX, 2.

La loge *Travail et vrais amis fidèles* envoya l'appel suivant à ses adhérents :

« Le 30 mai, l'Eglise fit brûler Jeanne d'Arc hérétique et relapse. Le clergé était en cela logique avec lui-même, puisqu'en obéissant à ses voix particulières, Jeanne d'Arc n'écoutait, en réalité, que sa conscience individuelle, qui lui commandait de sauver la France. C'était une révoltée, croyant en elle-même, en dépit des théologiens.

« Au nom de la vérité historique, il y a donc lieu de protester contre les manœuvres cléricales qui tentent à exploiter les sympathies à Jeanne d'Arc.

« Les libres-penseurs ne sauraient mieux le faire qu'en allant déposer, le 30 mai prochain, une couronne de deuil aux pieds de la statue de Jeanne d'Arc.

« Plusieurs LL.·. ont décidé de manifester ainsi leurs sentiments de reconnaissance envers l'héroïne qui prépara l'œuvre de la Révolution en combattant pour l'unité française.

« Leurs délégués se réuniront au jardin des Tuileries le mercredi 30 mai, à cinq heures précises.

« Le Vén.·. de la L.·. *Travail et vrais amis fidèles*.

« Signé : Oswald Wirth. »

La couronne portait comme inscription :

A JEANNE D'ARC,
HÉRÉTIQUE ET RELAPSE,
ABANDONNÉE DE LA ROYAUTÉ,
BRULÉE PAR L'ÉGLISE.

Ces provocations ne pouvaient rester sans réponse. Une bagarre eut lieu. La jeunesse catholique s'y montra pleine de vaillance. Les francs-maçons essayèrent de tirer parti de cette échauffourée, dans la discussion au Sénat, pour démontrer que les fêtes de Jeanne d'Arc conduisaient à la guerre civile. Evidemment, en organisant cette manifestation, ils se proposaient non d'honorer Jeanne d'Arc, mais de se créer des armes pour la combattre plus sûrement.

Il était impossible que tout ce tapage n'eût pas d'écho au Parlement.

A la Chambre, le 17 mai 1894, M. Lhopiteau avait déjà dénoncé les honneurs rendus à Jeanne d'Arc dans les églises de France et demandé compte au gouvernement de la présence d'officiers en uniforme à ces fêtes religieuses.

Le ministère Casimir-Périer avait eu la faiblesse de céder, et

défense fut faite aux officiers d'assister en uniforme à ces solennités. Cette mesure ne devait point porter bonheur au cabinet qui fut renversé cinq jours après.

Au Sénat, la proposition de M. Joseph Fabre, accueillie d'abord, nous l'avons vu, avec faveur, rencontra bientôt une opposition inattendue. Le groupe de la gauche démocratique se prononça contre la fête. Un de ses membres, M. Garran de Balsan, alla même jusqu'à sommer le gouvernement d'intervenir auprès du Pape, par voie diplomatique, pour empêcher la canonisation.

La discussion subit un retard et n'eut lieu que le 8 juin.

Dans son discours, M. Joseph Fabre se montra très agressif contre le clergé et les catholiques qui cherchaient, disait-il, à accaparer Jeanne d'Arc, « et dont l'attitude, au moins maladroite, pouvait amener l'échec du projet de loi ».

Il eût été plus juste d'adresser ces reproches aux hommes politiques plutôt qu'aux catholiques et au clergé. Jeanne d'Arc appartient à la France et à l'Eglise. La politique n'a aucun droit sur elle.

Peut-être l'auteur du projet tenait-il à ménager la gauche, au sein de laquelle quelques défections s'étaient déjà produites[1]. Et puis, si nous sommes heureux de saluer en M. Joseph Fabre un admirateur passionné de Jeanne d'Arc et un vaillant champion de sa cause, nous devons aussi constater que, trop souvent, les jugements portés par lui sur les hommes et les choses qui ont trait à la Libératrice de la France sont empreints de préjugés dont il n'a pas su s'affranchir et s'appuient sur des renseignements contredits par l'histoire. Il ne saurait donc juger avec une suffisante sévérité ceux que nous sommes en droit d'appeler les calomniateurs de l'Eglise.

Les membres de la droite se proposaient de prendre part à la discussion. Tout en soutenant les conclusions du rapport de M. Joseph Fabre, ils se disposaient à critiquer vivement quelques-unes des considérations dont il avait cru devoir en accompagner l'exposé. Mais ils apprirent que le gouvernement ne s'opposait pas à l'adoption de la proposition. Ils pensèrent dès lors qu'il était préférable de ne point passionner le débat, de lui enlever tout caractère politique pour ne lui laisser que le caractère national sur lequel un accord pouvait s'établir. La discussion s'engagea donc entre la commission et le gouvernement, d'une part; et, de l'autre, ceux des membres du Sénat hostiles à la proposition.

Ces derniers n'osèrent combattre de front le projet d'une fête à Jeanne d'Arc. Ils s'efforcèrent d'obtenir du Sénat un vote qui réduisît au minimum l'hommage que rendrait la France à sa libé-

[1] Notamment celle de M. Trarieux.

ratrice. Un membre de la commission avait déjà proposé que la fête ne fût célébrée que tous les dix ans ou, tout au plus, tous les cinq ans. La commission avait persisté à vouloir une fête annuelle.

M. Demôle soutint un contre-projet tendant à substituer à la fête annuelle l'érection d'un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc sur la place même de Rouen où elle a été suppliciée. « Ce qui reste, dit-il, au cœur du peuple, ce que vous n'effacerez pas, c'est que c'est l'Eglise elle-même qui a assassiné Jeanne d'Arc avec la complicité du roi. — C'est faux! interrompit M. Wallon, président de la commission... — Alors, poursuivit M. Demôle, inscrivez-vous en faux contre l'histoire, débattez ce que vous voudrez; je répète que c'est la vérité écrite au fond du cœur du peuple. S'il en est ainsi, il faut se boucher les yeux pour ne pas voir qu'en instituant une fête de Jeanne d'Arc, vous ouvrez la porte toute grande aux troubles, aux désordres, aux voies de fait, aux collisions. Et, permettez-moi de vous le dire, vous l'avez vu, il y a quelques jours, sur la place des Pyramides... »

Et, après avoir rappelé la manifestation du 30 mai, dont nous parlions tout à l'heure, M. Demôle termine par ces mots : « Je soutiens que votre fête de Jeanne d'Arc ne répond pas au sentiment qui a inspiré les fêtes nationales; qu'elle est absolument en dehors et que, au lieu de marquer l'ère de l'apaisement, de l'union des cœurs et de la communion générale des pensées, elle amènera forcément des collisions comme celle dont vous avez déjà été témoin. »

M. Wallon répondit par un discours qui fut très remarqué et où l'esprit le dispute à la science. Rappelant que le tribunal chargé par le Pape de réviser le premier procès de Jeanne d'Arc avait justement décidé qu'un monument expiatoire serait élevé au lieu de son supplice, l'orateur ne put s'empêcher de constater que la proposition Demôle ne faisait que mettre à exécution la sentence de réhabilitation.

Le savant président de la commission n'eut pas de peine à établir que Jeanne d'Arc n'a pas été condamnée par l'Eglise; que condamnée par un tribunal vendu aux Anglais, elle a été réhabilitée par l'Eglise. Il démontra, une fois de plus, la convenance d'une fête patriotique pour célébrer la Libératrice du territoire, et déclara que la Commission, bien loin de s'opposer à ce qu'un monument fût érigé à Rouen, s'appropriait ce projet dont elle faisait le troisième article de sa proposition. Avant de descendre de la tribune, M. Wallon dénonça à ses collègues la campagne menée par la franc-maçonnerie aux injonctions de laquelle le Sénat avait le devoir de ne pas obéir. La loge *la Clémente amitié* avait, en effet, adressé une circulaire à un grand nombre de sénateurs, et M. Wallon, à titre de président de la Commission, et bien qu'il ne

fût pas, selon le mot de M. Joseph Fabre, du bois dont on fait les *vénérables*, en avait reçu un exemplaire.

M. Charles Dupuy avait remplacé M. Casimir-Périer à la tête du gouvernement et prononça, en faveur de la fête de Jeanne d'Arc, un discours fort éloquent.

Le président du conseil constata d'abord que la question était posée depuis longtemps. Il fallait la résoudre au plus tôt. Il retraça en quelques mots l'historique du projet de loi, bien accueilli au début par le Sénat, puisque cent vingt-huit de ses membres y avaient apposé leurs signatures. « Pourquoi, à un moment donné, dit-il, quelques hésitations? C'est que des incidents sont nés qui ont pu faire croire que certaines personnalités, que certains groupes, que certaines opinions pensaient accaparer pour elles Jeanne d'Arc tout entière... Il s'est trouvé des Français, — et dans tous les camps, il faut le constater pour être équitable, — il s'est trouvé des Français qui ont dit à d'autres Français : Jeanne d'Arc ne vous appartient pas, c'est à nous qu'elle appartient.

« Pourquoi des paroles pareilles, et quel langage singulier pour une figure qui n'appartient en réalité à personne, qui appartient à tout le monde! Comment cette figure nous diviserait-elle puisqu'elle représente la patrie elle-même, c'est-à-dire l'ensemble de leurs souvenirs et de leurs espérances.

« ...Les incidents dont il a été question et qu'on a grossis ne sont que des accidents dans notre vie nationale. Ils seront vite oubliés et disparaîtront..., et je pense que la meilleure manière de noyer tous ces incidents, d'en rendre le retour à peu près impossible et, à coup sûr, insignifiant, c'est de faire passer sur eux un immense courant de sympathie française et de vénération nationale.

« Ne croyez-vous pas que nous devons être préoccupés un peu de ce que pourraient penser de nous, non seulement le pays, qui s'étonnerait peut-être que nous hésitions si longtemps sur une donnée aussi facile à admettre, mais l'étranger? Nos ennemis et nos amis mêmes à l'étranger n'auraient-ils pas quelque droit de se dire : « Sur quoi donc les Français seront-ils d'accord, s'ils ne « le sont pas sur le culte de Jeanne d'Arc, sur cette personnalité « de leur histoire, qui est plus pure, plus gracieuse, plus belle, « plus séduisante, que toutes les créations de l'épopée et que « toutes les héroïnes de la légende? »

Quant au monument de Rouen, M. Dupuy estime que, seul, il ne serait pas un hommage digne de la France.

Il faut donc une fête. Mais, à son avis, la fête du patriotisme ne saurait avoir moins d'éclat que la fête de la liberté.

« Pourquoi pas, dit le ministre, une fête annuelle comme le

14 juillet? La fête du 14 juillet, c'est la fête de la liberté; celle de Jeanne d'Arc, M. Fabre l'appelle la fête du patriotisme. On pourrait l'appeler la fête de l'indépendance. Est-ce que ces deux notions sont opposées? Est-ce qu'elles ne se complètent pas? Est-ce qu'elles ne sont pas, en quelque sorte, les deux éléments de la conscience d'un peuple, lorsque cette conscience est bien faite? Si, dans toutes les consciences, sur tous les points du pays, ces deux notions se trouvaient unies et, pour ainsi dire, mariées ensemble dans cette légitime union que nous concevons théoriquement, est-ce que nous n'aurions pas des espérances plus solides et des gages meilleurs de notre lendemain? Je pense qu'il ne faut subordonner aucune de ces deux idées à l'autre; il faut les traiter sur le pied même de l'égalité, parce qu'un peuple doit avoir un souci égal de son indépendance et de sa liberté. »

M. Dupuy disait en terminant : « Nous avons là une occasion unique d'animer le cœur de ce pays par la consécration solennelle, nationale, du plus grand de nos souvenirs, où repose aussi la plus grande de nos espérances. Il nous est donné de fortifier la conscience française par l'affirmation du plus beau des principes : c'est l'affirmation de la patrie dans un temps où des théories qui ont osé se produire la nient. N'est-ce pas aussi la possibilité de jeter dans les âmes un pur rayon d'idéal à une époque où les préoccupations matérielles tendent à les opprimer, à les asservir et à les abaisser? »

Les applaudissements qui accueillirent ce discours firent voir clairement que les paroles du ministre étaient comprises du Sénat. Les deux premiers articles de la proposition furent adoptés : par 143 voix contre 93, le Sénat décidait que la République française célébrerait annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, et que cette fête aurait lieu le second dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

Les francs-maçons avaient commis toutes les maladresses. Il restait cependant une sottise à faire : M. Girault monta à la tribune.

Il venait proposer et soutenir un article 3 aux termes duquel la fête serait exclusivement civile... « Je ne comprends pas, dit-il, que ceux qui ont fait brûler comme hérétique et relapse la libératrice et héroïque Jeanne d'Arc viennent aujourd'hui la revendiquer. Il me semble qu'il y a une espèce de manque de pudeur à venir réclamer Jeanne d'Arc après l'avoir brûlée; et il me paraît que ce ne sont pas les laïques qui l'ont condamnée, mais bien la catholicité tout entière. »

On conçoit que de pareilles niaiseries aient soulevé les protestations de la droite. Ces paroles méritaient d'être reçues par des haussements d'épaules.

M. Girault poursuit cependant : « Si vous laissez Jeanne d'Arc au clergé, vous donnez raison au proverbe qui dit qu'on pourra adorer ce qu'on aura brûlé... Je vous demande, Messieurs, de voter mon amendement, ce sera un soulagement pour la conscience publique. »

La proposition de M. Girault n'avait aucun sens. Au nom de la Commission, M. Joseph Fabre lui répondit qu'il n'était entré dans l'esprit de personne d'instituer une fête religieuse; que le gouvernement n'avait pas qualité pour cela. « Il est évident. continua le rapporteur, que le jour de la fête de Jeanne d'Arc, il ne sera pas interdit aux fidèles de suivre les offices de leur culte, et j'espère que personne n'imaginera que les églises devront être fermées... Vous n'avez fait aucune restriction à propos de la fête du 14 juillet, pourquoi en feriez-vous à l'occasion de celle de Jeanne d'Arc? »

M. Girault se le tint pour dit. Satisfait sans doute d'avoir eu l'occasion de faire parade de ses sentiments, il retira son amendement.

Le dernier article relatif au monument de Rouen fut mis aux voix et adopté par 180 voix contre 20.

Les francs-maçons avaient perdu la bataille.

A dire vrai, ils avaient joué de malheur. Grâce à eux, Jeanne d'Arc allait être doublement honorée, puisque indépendamment de la fête annuelle, le monument de Rouen proclamerait de façon permanente la reconnaissance de la France.

La proposition votée le 8 juin 1894 au Sénat fut transmise le 19 à la Chambre des députés.

On était en droit d'espérer que les élus du suffrage universel se hâteraient de donner satisfaction à l'opinion publique en sanctionnant de leurs votes le projet de loi adopté par le Sénat.

Il n'en fut rien.

Plusieurs années se passèrent sans que ce projet de loi figurât à l'ordre du jour.

Heureusement le pays ne perdait pas de vue la fête qui lui tenait tant au cœur. Il la célébrait chaque année avec enthousiasme. Les pétitions aux pouvoirs publics continuaient de se couvrir de signatures. Transmises à la Chambre et renvoyées aux commissions spéciales, elles étaient l'objet de rapports toujours favorables qui avaient tout au moins pour résultat d'empêcher les députés d'oublier complètement Jeanne d'Arc et la fête à instituer en son honneur.

Le 27 janvier 1898, M. de Mahy présentait un rapport sur des pétitions déposées par M. Jules Brice, député de Meurthe-et-Moselle, et par M. l'abbé Lemire, député du Nord.

« La trente et unième commission, disait-il, en recevant la nouvelle pétition, dont l'examen lui a été confié, concernant la fête de Jeanne d'Arc, ne peut s'empêcher de remarquer l'admirable persévérance avec laquelle les femmes de France poursuivent la réalisation de leur vœu. Nulle réponse plus noble ne pouvait être faite au reproche adressé à notre nation de manquer d'esprit de suite. Elles ne cessent de demander à la Chambre, très respectueusement, de vouloir bien ratifier le vote favorable émis par le Sénat (séance du 8 juin 1894) au sujet d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc.

« Le nom de la grande Libératrice, disent-elles, est également cher au cœur de tous: les étrangers eux-mêmes nous l'envient. C'est en saluant de l'épée et en présentant les armes que nos régiments défilent devant l'humble demeure qui abrita son berceau; le peuple tout entier s'émeut quand on parle de Jeanne d'Arc, et son souvenir, loin d'être effacé, s'offre à nous comme un symbole d'union. Les femmes françaises voient une amie dans l'héroïne lorraine et un modèle de patriotisme : elles vous disent aujourd'hui, Messieurs les députés, combien elles seraient heureuses de lui voir rendre les hommages publics et officiels qu'elle a si bien mérités. »

Le rapporteur rappelait l'initiative de la Chambre des députés, en juin 1884, et le vote du Sénat, et concluait en ces termes :

« La trente et unième commission des pétitions[1] (la dernière peut-être à qui l'honneur incombera de soumettre à la Chambre un avis sur le vœu des femmes de France, au moment où la législature va terminer ses travaux) vous demande très respectueusement la permission de recommander à votre sollicitude la notification de cette loi, suprême hommage de la patrie à la plus pure, à la plus noble, à la plus glorieuse, à la plus héroïque, à la plus dévouée enfant de notre race, et qui paya de son martyre le salut de la nation, préparé et assuré par son génie politique autant que par ses victoires. »

Un mois après, le même député montait à la tribune pour demander la mise à l'ordre du jour de la loi sur la fête de Jeanne d'Arc :

« ... Il y a une autre loi qui me tient au cœur, disait M. de Mahy, comme au cœur de beaucoup d'entre vous, et, j'ose le dire, au cœur de la France entière; elle nous est recommandée par ce qu'il y a de meilleur au monde par les femmes de France. (*Applau-*

[1] La vingt-quatrième et la vingt-cinquième commission, précédemment chargées de l'examen de pétitions extrêmement nombreuses, ayant le même objet, avaient conclu dans le même sens.

dissements.) C'est la loi déjà votée par le Sénat et qui a pour objet la fête nationale de Jeanne d'Arc. Je vous demande, Messieurs, de ne ne pas vous séparer sans l'avoir votée. Elle sera, je l'espère, adoptée par vous d'acclamation. »

Il fut décidé qu'on fixerait l'ordre du jour au lundi suivant.

Le 14 mars, nouvelle démarche de M. de Mahy, qui insiste pour que la prochaine séance ait lieu le lendemain mardi, et qu'en tête de l'ordre du jour soit mise la discussion de la loi sur la fête de Jeanne d'Arc.

De nombreuses interruptions lui répondent.

Pas plus qu'elles n'effraient M. de Mahy, elles ne l'étonnent. Il sait d'où lui vient l'opposition qu'il rencontre, et, pour montrer aux francs-maçons de la Chambre, présidée par le F.·. Brisson, qu'il n'ignore ni la campagne menée par eux, ni la pression que leur pouvoir occulte entend exercer sur le Parlement, il continue :

« Raillez tant que vous voudrez le vieux républicain qui est à cette tribune, je lis le papier qui nous a été adressé pour nous intimider. »

Et M. de Mahy donne lecture du document suivant qui se passe de commentaire :

« La Chambre est aujourd'hui saisie d'un rapport sentimental appuyé sur des pétitions de femmes colportées par les curés dans les alcôves. Le projet de loi pour une fête de Jeanne d'Arc porte de nombreuses signatures de membres du Parlement, aveugles ou complices de la réaction cléricale. Les aveugles, adressez-vous à eux, TT.·. CC.·. FF.·. et relevez leurs paupières; les complices..., les complices du Pape et des Jésuites..., c'est notre affaire; nous les connaîtrons et nous ne les oublierons pas; mais nous vous supplions, TT.·. CC.·. FF.·., républicains sans compromissions sordides, d'empêcher l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. »

Malgré les efforts de M. de Mahy, la Chambre refuse de siéger le lendemain et s'ajourne à la semaine suivante.

« Cela ne m'empêchera pas, dit M. de Mahy, de remonter à la tribune pour demander de nouveau l'inscription à l'ordre du jour de la loi sur la fête de Jeanne d'Arc. »

La semaine suivante, en effet, M. de Mahy, infatigable, reparaît à la tribune. Il se plaint d'abord de ce que le compte-rendu analytique ne contient pas l'extrait du document lu par lui. M. le président Brisson avait sans doute trouvé ce document par trop compromettant pour le laisser figurer dans les colonnes du *Journal officiel.* Néanmoins, il faudra bien qu'il y paraisse. M. de Mahy en donne de nouveau lecture à la Chambre, et, cette fois, il sera impossible de ne pas l'insérer au compte-rendu des débats.

Toutefois, que les francs-maçons ne perdent pas courage. Ils ont placé leur confiance dans le F.·. Brisson. Celui-ci saura toujours s'en montrer digne. Il ne s'agit plus de la suppression d'un simple document. C'est la discussion elle-même que M. Brisson va escamoter.

Il paraît qu'au moment où M. de Mahy demandait à la Chambre de mettre en tête de son ordre du jour la loi qui instituait une fête nationale de Jeanne d'Arc, la proposition n'était pas en état.

M. le président fit observer, en effet, à ses collègues que la Chambre n'était pas saisie d'un rapport; qu'aucune commission n'en avait été saisie. Il indiqua même quelle voie il fallait suivre pour que la discussion immédiate pût avoir lieu.

M. de Mahy avait prévu la difficulté. En sa qualité de vieux parlementaire, il n'avait pas voulu s'exposer à une fin de non-recevoir tirée de la procédure. Il avait eu le soin d'aller voir M. Brisson et de s'entendre avec lui sur la marche à suivre. M. Brisson et M. Pierre, secrétaire général de la Chambre des députés, qui est une autorité en matière de règlement, avaient reconnu avec lui qu'il n'était pas nécessaire qu'une commission spéciale ait été nommée, puisque plusieurs commissions de pétitions avaient fait leurs rapports et que ces rapports pouvaient être discutés.

Ces explications fournies par M. de Mahy étaient de nature à satisfaire la Chambre, d'autant plus que M. Brisson les déclara conformes à celles qu'il avait données lui-même et constata son parfait accord avec M. de Mahy.

Que lui restait-il donc à faire? Mettre aux voix la mise à l'ordre du jour du rapport de la commission des pétitions.

C'eût été assurer le succès d'une cause que ses amis et lui avaient juré de faire échouer.

Il chercha à créer une confusion et se contenta de consulter la Chambre sur l'*urgence* de la proposition de M. de Mahy. C'était un piège. La Chambre y tomba, et par 269 voix contre 232, l'urgence fut repoussée.

M. de Mahy demanda la parole. Par deux fois, elle lui fut refusée. Il l'obtint enfin et reprocha vivement au président le procédé qu'il avait employé : « J'ai demandé la mise à l'ordre du jour de demain de la proposition de loi sur la fête de Jeanne d'Arc, telle qu'elle est présentée dans le rapport de la commission des pétitions. Au lieu de mettre aux voix la proposition faite par l'orateur, M. le président, de son autorité privée, a mis aux voix l'urgence. Voilà ce qu'il a fait! Beaucoup de mes collègues m'ont dit qu'ils s'étaient trompés sur la portée du vote. J'indique à la Chambre

cette circonstance qui est éclairée par ce qui se passe tous les jours chez nous, l'envoi de ces lettres comminatoires au moyen desquelles on se permet d'exercer une pression odieuse sur les députés. » Et comme à l'extrême-gauche on feint de ne pas comprendre et qu'on demande de quelle pression il s'agit, M. de Mahy reprend : « On nous défend de voter la fête de Jeanne d'Arc, et l'on ose nous dire que les pétitions des femmes de France ont été colportées dans les alcôves par les curés ! Il est regrettable, Messieurs, que, par un malentendu attribuable à M. le président, la Chambre n'ait pas compris la portée de son vote. »

Le *Journal Officiel* constate que ces paroles provoquèrent parmi les députés des « mouvements divers ».

Nous voudrions que le pays tout entier pût les entendre. Elles y provoqueraient, à coup sûr, un sentiment de mépris et de dégoût pour la secte antifrançaise qu'on appelle la franc-maçonnerie. Deux ans se sont écoulés depuis qu'elles ont été prononcées à la Chambre; la fête de Jeanne d'Arc n'est point encore votée et le malentendu dure toujours. M. Brisson a pensé sans doute que, pour pacifier les esprits et travailler à la grandeur de son pays par l'union de tous les Français, il avait mieux à faire qu'à glorifier Jeanne d'Arc, et qu'il lui suffisait de réhabiliter Dreyfus...

*
* *

Nos lecteurs auront tiré eux-mêmes la conclusion de l'étude qui précède.

Alors que tant de noms illustres s'effacent de la mémoire des peuples, que tant de fronts qu'a couronnés l'auréole de la gloire s'assombrissent et disparaissent derrière le voile de l'oubli, Jeanne d'Arc, par un privilège exceptionnel, semble chaque jour plus vivante, mieux connue, mieux aimée.

Et c'est justice. Parmi tous ceux qui ont aimé et servi la France, Jeanne d'Arc doit être placée au premier rang. Elle a rendu à notre pays le plus grand des services, puisqu'elle lui a rendu la vie. Elle lui a donné la plus grande marque d'amour qui soit possible, puisque, pour lui, elle a tout sacrifié, jusqu'à sa propre vie. Sa vie et sa mort ont été un incessant et complet sacrifice d'elle-même en faveur de sa patrie.

Il faut voir dans ce triomphe tardif la main de la Providence qui veut faire de Jeanne d'Arc, pour la France du vingtième siècle, ce qu'elle fut pour la France du quinzième, un instrument de salut.

C'est autour de son nom que l'union doit se faire entre les bons Français. Jeanne a des ennemis. Nous les connaissons. Nous savons quels mobiles les font agir, à quels mots d'ordre ils obéissent.

Nous aurons soin de ne leur fournir aucun prétexte qui leur permette de masquer leur haine antireligieuse sous les dehors d'intérêts politiques à défendre. Il faut qu'ils se montrent tels qu'ils sont. Ils marchent à l'encontre du grand courant national. Ils se sont mis en dehors de la tradition française. Ils veulent déchristianiser la France, ils ont réussi surtout à se défranciser. Jeanne d'Arc leur fait peur parce qu'ils sentent bien que cette idéale figure exerce un charme irrésistible sur ceux qui tournent vers elle leurs regards. Ils comprennent que sa victoire sera leur défaite. Le peuple ne saurait hésiter entre eux et sa libératrice.

Contre de tels adversaires, nous devons lutter sans faiblesse. Ils sont une poignée. Cependant ils nous commandent. Mais point de découragement. S'ils ont su s'emparer du pouvoir, ils n'ont pas la France. L'âme du peuple leur échappe; le pays n'est pas avec eux.

Continuons donc de réclamer pour Jeanne d'Arc les honneurs d'une fête nationale. Pétitions, discours, brochures, mettons tout en œuvre. Secondons les efforts de ceux qui ont commencé l'entreprise. N'attendons pas, pour célébrer Jeanne, qu'il plaise à nos élus de donner à sa fête un caractère officiel. Qu'avant d'entrer dans les lois, cette fête entre dans les mœurs.

S'il est vrai que la religion a sa place marquée dans toutes les manifestations de la vie d'une nation, c'est surtout en France que cette vérité doit être proclamée, puisque l'histoire de notre pays a pu s'intituler : *Gesta Dei per Francos.*

Mais il ne s'agit pas, pour nous catholiques, d'accaparer Jeanne d'Arc. A côté de nous d'autres pourront l'honorer comme Français. Le culte qu'ils lui rendront ainsi sera forcément incomplet, s'ils font abstraction de l'inspiration divine à laquelle elle obéissait. Mais nous ferons plus et mieux qu'eux : ils nous excluent; nous n'exclurons aucun de ceux qui rendront à la Libératrice un loyal hommage de reconnaissance et d'admiration. Et nous aurons ainsi rendu service non seulement au pays, mais à l'Eglise, car tout ce qui peut contribuer à rendre les Français plus unis rendra la France plus forte, et la force de la France, si la France est fidèle, c'est la sécurité de l'Eglise.

Travaillons donc à rapprocher le cœur de la France du cœur de Jeanne d'Arc.

Jeanne fera le reste. Elle fera qu'au contact de son âme radieuse l'âme de la patrie s'illumine de clartés qui lui rappelleront ses glorieuses origines et ses providentielles destinées.

Maxime Doüillard.

A L'OCCASION DU 470[e] ANNIVERSAIRE

DE LA

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS PAR JEANNE D'ARC

QUELLE ÉTAIT LA FORCE DE L'ARMÉE ANGLAISE ASSIÉGEANT LA PLACE, ET QUELLE ÉTAIT LA FORCE DE RÉSISTANCE DES ASSIÉGÉS

Le siège d'Orléans en 1428-29 fut une telle menace pour la nationalité française, et la délivrance de la ville par l'intervention miraculeuse de Jeanne d'Arc eut de telles conséquences pour notre histoire, que tout ce qui se rapporte à cet événement mémorable mérite d'être recueilli.

Les plus savantes recherches ont mis en lumière tous les détails du siège et de la merveilleuse campagne de la Libératrice; mais les historiens n'avaient pas eu le souci de reconstituer, à l'aide des comptes financiers du temps, la composition et la force des armées en présence, et c'est de nos jours, dans ces dernières années surtout, que de patients archéologues se sont attachés à établir ce point curieux de nos annales.

Quelle était donc cette armée anglaise qui, pendant tant d'années, avait ravagé notre sol, pillé villes et campagnes, rançonné les habitants, et qui, comme exploit définitif, se flattait, en s'emparant d'Orléans, dernier rempart de notre indépendance au quinzième siècle, d'achever la conquête définitive de notre pays?

Et, d'autre part, quelle était exactement aussi la force de résistance que nous opposions à cette tentative suprême?

C'est ce que cherche à fixer le travail qu'on va lire, après les études si intéressantes publiées déjà sur ce sujet, par MM. Jollois, de Molandon et de Beaucorps, qui, à quelques chiffres près, se trouvent d'accord pour établir l'effectif des deux armées.

La nôtre était exclusivement composée de Français, fidèles à la cause du du roi et à l'indépendance de la patrie. — Celle des Anglais, dès lors comme depuis, comprenait des étrangers, des corps de soudoyés[1]. Ils n'en

[1] Souldoyers, souldours, dont on a fait soldats.

étaient pas la majeure partie, mais ils constituaient un appoint notable.

Le lecteur sera peut-être surpris, au premier abord, de l'énorme différence entre les effectifs de ce temps-là et ceux de nos jours, mais il s'en rendra promptement compte par la différence même de l'organisation sociale.

Au cours du siège de 1428-1429, les Anglais disposaient de 9,440 combattants, et les Français de 8,366, dont 3,000 environ de troupes régulières et 5,000 de la milice bourgeoise d'Orléans.

Et encore faudrait-il déduire de ces chiffres le nombre des blessés, des malades et des valeurs inutilisées pour raisons diverses.

C'est entre ces deux petites armées que se débattit, durant de longs mois, le poignant problème de notre existence nationale, et tout semblait perdu de notre côté quand l'intervention providentielle de Jeanne d'Arc vint, contre toute espérance, nous donner la victoire.

Tel est le résumé de l'étude qui suit, et qu'il nous a paru utile de faire précéder de ces quelques lignes pour en mieux faire comprendre d'avance au lecteur tout le patriotique intérêt.

(*Note de la Rédaction.*)

La France agonisait. Livré depuis 1407 aux horreurs de la guerre civile, amenée par la querelle des Bourguignons et des Armagnacs, écrasé par les Anglais le 15 octobre 1415 dans les champs d'Azincourt, devenu leur proie lambeaux par lambeaux, depuis les rives de l'Océan et les plaines de Flandre, jusqu'à la Loire, désormais frontière des possessions anglaises et françaises, le *tant doux et plaisant païs* allait disparaître de la carte du monde.

Au début de l'année 1428, Charles VII, fantôme de roi, errant avec sa cour de Bourges à Chinon, de Loches à Poitiers, pour solliciter des provinces fidèles quelque secours en hommes et en argent, Charles, pas encore sacré, à peine reconnu légitime, se demandait s'il ne devrait pas à bref délai gagner l'Aragon, la Catalogne ou la Sicile, car la noblesse de France ne venait plus se ranger sous la bannière blanche aux fleurs de lys d'or, qui semblait condamnée aux pires infortunes.

Mais une place forte restait encore debout, Orléans, suprême boulevard de la patrie, qui défendait le passage de la Loire par la grande route de Paris à Bourges à travers la Beauce et la Sologne.

Elle prise, les châteaux et les villes fortes des provinces du Midi eussent ouvert leurs portes à l'ennemi, ne pensant pas pouvoir se défendre contre les vainqueurs d'une telle forteresse. Aucun sei-

gneur ne fût accouru auprès du roi sans fortune; le pays au sud de la Loire devenait anglais.

Elle prise, un nom, une langue, une race, dix siècles de gloire devenaient choses mortes, sombrant dans les profondeurs du passé.

Jamais la France n'était tombée si bas, lorsque, à la veille de l'irréparable désastre, une fille parut, qui, vaillante et sainte, en trois jours de bataille délivra la ville et sauva le royaume.

La place d'Orléans, assise sur la rive droite de la Loire, comptait alors 30,000 habitants. Ceinturonnée de murailles épaisses de 2^{m},60, hautes de 6 à 8 mètres, que flanquaient vingt-neuf grosses tours, et où s'ouvraient quatre portes donnant accès dans la campagne, elle possédait un pont fortifié, dont l'extrémité sud portait le fort des Tourelles, séparé de la rive gauche par un bras du fleuve, que l'on traversait sur un pont-levis.

Tout autour des fronts est, nord et ouest se creusait un fossé de 13 mètres de largeur sur 6^{m},50 de profondeur, tandis que le front sud baignait le pied de ses murs dans les eaux du fleuve. Enfin, soixante et onze pièces d'artillerie, canons et bombardes, garnissaient les remparts.

Le 6 juin 1412, le duc d'Orléans avait donné à la ville, érigée en duché par Philippe VI de Valois, en 1345, pour constituer l'apanage du fils puîné de la maison de France, le privilège de se garder elle-même. A cette époque, les villes importantes désiraient vivement jouir de cet avantage. Elles ne pensaient pas que les bourgeois, peu exercés au métier des armes, les défendraient mieux que des soldats de carrière; mais ces derniers, aventuriers, routiers, pillards, gens sans aveu, se livraient à de tels désordres et montraient de telles exigences, qu'on les considérait comme de véritables ennemis.

Lors de l'affranchissement des communes, sous Louis VI dit le Gros, Orléans se constitua une milice communale; mais elle avait montré des velléités d'indépendance telles, que le roi la fit rentrer dans le devoir en la soumettant par la force à son autorité.

Dès la concession du privilège, on rétablit les milices, dont l'effectif, d'après le dernier recensement fait en 1428 sous le sire de Gaucourt, gouverneur de la ville, s'élevait à 5,000 hommes environ.

Outre cette troupe, il existait deux compagnies, l'une d'arbalétriers, l'autre d'archers, créées par Philippe de Valois, en 1331, lors de son passage à Orléans.

Les bourgeois, désireux d'entrer dans *la confrérie du noble et plaisant jeu de l'arbalète*, devaient se montrer fort habiles et fournir des preuves de santé, de moralité, de courage, de fidélité.

Les membres de ces corps, placés sous la protection du roi, étaient exempts du guet, de la taille, des aides, des impôts sur les denrées. Dès le treizième siècle, de semblables compagnies s'établirent dans les villes du Nord, où elles jouissaient d'un grand renom.

Lorsque cette institution se fut répandue sur tout le territoire, saint Louis créa la charge de grand maître des arbalétriers. Celui-ci avait le commandement de toutes les compagnies du royaume. Il venait immédiatement après les maréchaux de France. On supprima cette charge, dont le premier titulaire fut Thibault de Montléar, à la mort d'Aymar de Prie en 1539 : et on la remplaça par les charges de colonel général de l'infanterie et de grand maître de l'artillerie.

A Orléans, les arbalétriers et les archers faisaient leurs exercices dans les fossés. Le 1er mai de chaque année, on exécutait un concours de tir, qui occasionnait une grande fête pour la distribution des prix.

Dès l'année 1417, des patrouilles anglaises s'étant avancées jusque sous les murs de la ville, on activa les travaux de défense et les réparations aux murs et fossés, de telle sorte qu'en 1428 la place était prête à soutenir un siège.

Cependant le duc de Bedford, régent de France pour l'Angleterre, croyant le moment venu d'achever la conquête et de faire la campagne sur la Loire, confia le commandement à Salisbury.

Celui-ci, nommé capitaine général, passait à Westminster avec le roi, le 24 mars 1428, un traité, d'après lequel il se mettait au service pour six mois, à partir du dernier jour de juin, s'engageant à conduire sous ses ordres 600 hommes d'armes, dont 10 chevaliers bannerets et 74 chevaliers bacheliers, puis 1,800 archers, 4 maîtres canonniers et 10 mineurs.

Les Anglais mettaient toujours un nombre d'archers triple du nombre de lances. Ainsi on disait en dénombrant cette armée : « 600 lances et les archers. »

Cette forte proportion d'hommes de trait pour une lance, explique en partie la supériorité des Anglais pendant toute la guerre de Cent ans. Les archers marchaient en avant, couvraient l'ennemi de traits, puis, lorsque le désordre provenant de cette masse de projectiles se mettait dans les rangs, les chevaliers chargeaient et achevaient la déroute.

En France, au contraire, on avait un homme de trait pour deux lances et un tel mépris pour cette *piétaille* que plusieurs fois l'on vit, dans les batailles, les chevaliers charger leurs propres gens de trait, au début de l'action, pour se faire de la place et courir à l'ennemi.

Quant à l'expression *homme d'armes*, elle varie suivant les pays.

En Angleterre, et notamment au siège d'Orléans, l'homme d'armes ou la lance ne comporte qu'un seul individu. Si l'on dit 600 lances, il faut entendre 600 combattants.

La lance italienne comprenait 3 combattants à cheval. En Lorraine, la lance se composait d'un chevalier, d'un écuyer, d'un compagnon d'armes et d'un valet, 4 combattants en tout, disposant de 6 chevaux.

Enfin, la lance française varie pendant tout le quatorzième siècle, et jusqu'en 1445, date à laquelle commencent les lances garnies. Au siège d'Orléans, la lance ou homme d'armes comportait 3 combattants.

Lorsque le capitaine général eut signé le traité, il choisit ses capitaines et passa une convention semblable à la sienne avec ceux-ci, qui, à leur tour, engagèrent les soldats.

La compagnie ainsi constituée appartenait au capitaine, qui touchait la solde auprès des commissaires des armées. Il devait pourvoir à la nourriture, au vêtement, à l'armement, à l'équipement et à la solde de ses hommes. Pour contrôler les effectifs, on passait des revues appelées *montres*. Il est facile de voir combien d'abus devait entraîner cette manière de faire.

La compagnie était la seule unité admise. Cependant, elle offrait des effectifs très variables, ce qui rendait fort difficile le commandement.

Les capitaines et les soldats signaient un engagement à terme, mais renouvelable suivant les chances de la guerre.

Lord Salisbury ne put satisfaire entièrement à ses engagements. Il lui manqua des chevaliers et des lances. Il les remplaça par des archers.

Cette armée de 400 hommes d'armes et de 2,250 archers se réunit dans le port de Sandwich, un peu au nord de Douvres, à la fin de juin. Dans les premiers jours de juillet, elle débarqua à Calais, puis marcha rapidement sur Paris, occupé par une armée anglaise avec le duc de Bedford.

Là devaient arriver deux nouveaux contingents : d'abord, une certaine quantité de troupes, prises dans les garnisons anglaises de Normandie, puis les apports des nobles normands engagés pour la campagne.

L'effectif total s'élève, au commencement d'août, à Paris, à 1,000 lances et 4,050 archers, au total à 5,050 combattants.

Salisbury, voulant agir immédiatement et vite, se rend à Chartres où il établit son quartier général, puis marche sur Janville, petite place forte au nord d'Orléans, possédant une tour *en manière de*

donjon, s'en empare après quelques jours de siège et un furieux assaut, et, de là, envoie des colonnes volantes prendre les châteaux de la Beauce et les places de la Loire, têtes de ponts sur le fleuve, Jargeau en amont, en aval Meung et Baugency.

Orléans restait isolée, suprême ressource, dernier boulevard de la patrie.

Charles VII s'émeut et, secouant sa torpeur, il envoie Dunois et 400 hommes au secours de la place. En même temps, d'intrépides capitaines s'y jettent, et lorsque, le 12 octobre, Salisbury se présente, par la rive gauche, devant le fort des Tourelles, pour couper les communications de la ville avec la Sologne et les provinces du Midi, les effectifs en présence comptaient 3,000 Anglais et 5,000 bourgeois aidés de 400 soldats de carrière, joints à quelques vaillants chevaliers.

Sans retracer les péripéties et suivre jour par jour les diverses phases de ce siège célèbre, nous allons constater que les effectifs des deux côtés restent sensiblement égaux pendant toute sa durée et que les Anglais, disséminant leurs forces dans une série d'ouvrages, se trouvaient toujours, en un point quelconque, inférieurs aux Orléanais.

Aussi ne peut-on s'expliquer la longueur du siège et les inutiles opérations de la défense, que par l'affaissement moral, que quatre-vingts années d'une guerre désastreuse avaient infligé à la nation. L'unité de commandement n'existait pas; chaque capitaine agissait à sa guise, chevauchait hardiment, livrait des combats héroïques, se couvrait de gloire, mais de gloire sans résultats.

En avant du fort des Tourelles, sur la rive gauche, les Orléanais construisirent un boulevard, composé d'un retranchement garni d'une palissade et muni d'un fossé.

Ce boulevard, furieusement défendu le 21 octobre, miné dans la nuit suivante, fut abandonné le 22, ainsi que le fort des Tourelles, ébranlé par le tir de l'artillerie.

Cependant les Anglais, maîtres de ces ouvrages, comprirent, par cette énergique défense, qu'ils n'arriveraient pas à bout de la place en la bloquant seulement au midi. Ils résolurent de la prendre par la famine en interdisant l'entrée des convois par la rive droite.

Mais leur armée étant fort éprouvée, et Salisbury tué dans le fort des Tourelles, où il s'était rendu pour reconnaître l'assiette de la place, le sire de Glassdall prit le commandement et, ne gardant que 500 hommes, renvoya le reste de l'effectif à Meung et à Jargeau, avec mission de préparer une nouvelle armée, destinée au blocus de la rive droite.

L'évacuation s'exécuta le 8 novembre.

Or, pendant ce laps de temps, écoulé depuis la prise des Tourelles, Dunois s'était rendu près du roi, pour le presser d'envoyer du secours, et, le 25 octobre, il revenait avec quelques vaillants capitaines et 800 soldats.

Ce ne fut que le 1er décembre que Talbot amena 300 hommes, escortant un convoi, au fort des Tourelles, et, le 30 décembre, qu'un corps de 2,500 hommes vint établir son camp dans l'église de Saint-Laurent, en dehors des murs, à l'ouest de la place, sur la rive droite.

Malgré cette infériorité écrasante des Anglais, durant tous les mois de novembre et de décembre, les Orléanais n'entreprirent rien contre le fort des Tourelles et se contentèrent de répondre par le tir des bombardes de la place au feu des batteries ennemies.

Bien mieux, convaincus que le siège de la rive droite commencerait bientôt, dès que les Anglais arriveraient en nombre, ils prirent l'étrange résolution de détruire tous les faubourgs et les églises en grand nombre qu'ils renfermaient, afin que l'ennemi ne pût y trouver un abri.

Aussi ne négligèrent-ils rien pour démolir et brûler, et vers le milieu de décembre ne restait-il que des ruines, cependant pas assez complètes pour que les ennemis ne pussent les réparer et s'en servir.

Enfin, comment peut-on imaginer que Dunois n'osa pas attaquer les Anglais, alors qu'il avait des forces supérieures en hommes du métier et que les bourgeois de la ville pouvaient, non seulement garder les murailles et les portes, mais encore lui prêter main-forte, comme ils le prouvèrent à maintes reprises durant le siège.

Puis, lorsque, le 1er décembre, Talbot arriva avec 300 hommes, embarrassés de l'escorte d'un long et lourd convoi, comment Dunois n'a-t-il pas tenté au moins de l'inquiéter? Les Orléanais connaissaient tous ces détails, car ils entretenaient des espions partout. Ils étaient donc prévenus du départ des Anglais le 8 octobre, de la faiblesse de la garnison des Tourelles et de la marche du convoi le 1er décembre. Il faut bien admettre que ces seigneurs très braves manquaient d'initiative et ignoraient absolument les règles les plus élémentaires de l'art de la guerre. Ils savaient se battre merveilleusement en corps à corps, mais stratégie et tactique restaient lettre morte pour eux.

Les Orléanais auraient dû passer la Loire et se porter au-devant des troupes ennemies, arrivant par la Sologne, mais surtout ils pouvaient facilement attaquer par le pont et par la rive gauche le fort des Tourelles, qu'ils laissaient tranquillement réparer.

Le 30 décembre 1428, Dunois, les capitaines et une troupe

nombreuse de soldats et de bourgeois, se portent à la rencontre de l'armée anglaise. De part et d'autre, toute la journée, se font de très beaux faits d'armes. Les Orléanais harcelèrent les Anglais : il y eut de nombreuses provocations, suivies de combats singuliers, mais point de bataille sérieuse.

En lisant cette Chronique, on retrouve les récits de l'*Iliade* et de la *Chanson de Roland*, où barons et chevaliers chevauchaient vaillamment, faisaient « plusieurs beaux faits d'armes » et se trouvaient satisfaits de cette parade chevaleresque.

Toute l'histoire de la guerre de Cent ans est là. C'est Crécy, c'est Azincourt, où l'intrépidité la plus grande se joint à l'ignorance complète et à la plus présomptueuse folie.

Aussi les Anglais, gens pratiques dès cette époque, s'établirent-ils à Saint-Laurent, qu'ils défendirent par un rempart, garni d'une palissade et muni d'un fossé.

A partir de cette époque, des renforts arrivent successivement aux assiégés, en même temps que les Anglais, recevant de nouvelles troupes, construisent des boulevards pour enserrer la ville.

Le 5 janvier 1429, 200 hommes entrent dans Orléans.

Le 6, les Anglais construisent deux redoutes, l'une dans l'île de Charlemagne; l'autre sur la rive gauche, en face, au champ de Saint-Pryvé, de façon à établir une communication sûre entre les deux rives.

Le 16, Falstaf amène 1,200 hommes, ce qui permet de construire le boulevard de la Croix-Boisée.

Mais, le 24, La Hire entre avec 90 combattants.

Puis la place reçoit, le 8 février, 1,320 soldats et 300 le 9 du même mois.

Le soir du 12 février, après la sanglante et honteuse défaite des Harengs, le comte de Clermont pénètre dans Orléans avec 2,000 hommes et les emmène, quelques jours après, à Blois. Ils n'entrent donc pas en ligne de compte pour l'effectif, tandis que, le 17, 1,500 hommes arrivent aux Anglais.

Puis, les 7 et 8 mars, ils reçoivent 440 soldats et construisent, le 10, la bastille de Saint-Loup; le 20, le boulevard de la Grange-Cuivret; le 9 avril, celui du Pressoir-Ars, après avoir reçu, le 7, 200 hommes et, le 15, le boulevard Saint-Pouaire.

Enfin, le 19 avril, 1,000 soldats leur arrivent. Mais 1,500 hommes au duc de Bourgogne quittent le camp anglais, rappelés par leur maître, froissé de certains procédés, dont Bedford venait d'user à son égard. Tandis que, du 24 au 27, entre dans Orléans un total de 650 hommes.

Enfin, le 20 avril, les Anglais construisent sur la rive gauche la bastille de Saint-Jean-le-Blanc.

Il ne restait qu'un espace libre de 4 kilomètres environ, couvert par la forêt, entre la bastille de Saint-Loup et le boulevard du Pressoir-Ars, mais sillonné de patrouilles.

Donc, le 28 avril, les assiégés disposaient de 3,386 soldats et de 5,000 bourgeois, faisant un total de 8,366 combattants : les Anglais avaient 9,140 hommes répartis en onze ouvrages, séparés par un large fleuve.

Cependant le 28 avril, un découragement profond commençait à se faire sentir devant l'inutilité des efforts, et on prévoyait le jour prochain où la place devrait se rendre, lorsque apparut la vierge de Lorraine.

LA PUCELLE JEANNE

Dès que le roi eut résolu de donner une armée à Jeanne et que celle-ci se fut rendue à Tours, puis à Blois, où se rassemblaient les troupes, qu'elle devait commander; dès que l'ordre fut donné *de ne faire rien, sans en référer à la Pucelle*, le mauvais vouloir, la jalousie, la révolte contre toutes ses décisions, se déchaînèrent avec violence.

Faut-il s'en étonner? Peut-on facilement admettre de la part de vieux généraux, de vaillants et hardis capitaines, amiraux, maréchaux de France, barons de haut lignage, une soumission, sans restriction, à une fille de rien, âgée de dix-sept ans, bergère ignorante, signant son nom d'une croix, devenue, par le bon plaisir du roi, chef d'armée?

Jeanne, par ses révélations au monarque, ses réponses aux docteurs, son attitude à la cour, conforme à celle des plus grandes dames, son habileté à manier la lance et à *chevaucher un destrier*, sa connaissance surprenante des choses du métier, avait capté la confiance générale, et, dans ces temps de foi vive, son affirmation qu'elle tenait sa mission de Dieu avait surexcité les esprits et soulevé le plus grand enthousiasme. Mais dès qu'elle se mit à l'œuvre, les mesquines passions reprirent le dessus; la jalousie et l'orgueil blessé se réveillèrent brutalement.

Dès son arrivée à Blois, elle s'informa, étudiant chaque jour la situation d'Orléans, ses défenses, les positions des bastilles anglaises et la configuration de la contrée limitrophe.

Elle savait donc certainement que la ville occupait la rive droite, et, lorsque, partie le 27 de Blois, elle traversa la Loire pour marcher

par la rive gauche, elle savait assurément que le fleuve la séparait de la place.

Les historiens prétendent qu'elle fut surprise de voir, le 29, en passant à Olivet, que la ville occupait la rive droite. Cette opinion ne se peut soutenir. Elle suppose de la part de Jeanne une insouciance extrême pendant son séjour à Blois. Or nous savons pertinemment qu'elle employait son temps à interroger les généraux et à se renseigner sur tout ce qui concernait Orléans. Cela indiquerait qu'elle agissait à la légère, ou que ses voix la trompaient, si on veut qu'elle se soit laissée guider par elles dans cette circonstance. Or on ne trouve dans les treize mois de sa mission aucun reproche de légèreté à lui adresser, et ses voix ne la trompèrent jamais. Il serait donc étrange que son premier pas fût marqué par une faute ou une erreur.

Il semble probable qu'elle céda aux instances des généraux, qui se montrèrent intraitables, comme cela se produisit constamment dans la suite, n'écoutant pas ses avis et prenant la contre-partie de ses ordres, enfin craignant de passer par la rive droite où le plus fort effectif anglais occupait les ouvrages.

Mais la Pucelle avait raison. Elle menait une armée de six mille hommes et commandait par conséquent une force supérieure à celles des Anglais de la rive droite. Aussi, le 29, lorsque le guet signala son arrivée, et que Dunois, se jetant dans une barque pour aller à sa rencontre, la salua dans la plaine de Cornay, entre Olivet et Cléry, lui demanda-t-elle fort courroucée s'il avait conseillé la marche par la rive gauche, et, sur sa réponse, que c'était la voie la plus sûre, s'écrie-t-elle :

« Le conseil de Messire (Dieu) est meilleur que le vôtre et celuy des hommes, ce n'est plus seur et plus sage. *Vous m'avez cuidé décevoir*, *mais vous vous êtes déceus vous-mêmes*, car je vous amène de meilleurs secours que eut oncques chevalier, ville ou cité et ce est le plaisir de Dieu et le secours du Roi des cieux... »

Là, une nouvelle déception l'attendait. Elle veut attaquer la bastille de Saint-Jean pour passer la Loire sur ce point. Les généraux s'y opposent formellement.

Pourtant les Anglais ne sortaient ni des Tourelles ni des Augustins; d'aucuns prétendent qu'une terreur superstitieuse les paralysait. Si les derniers jours du siège ils éprouvèrent ce sentiment, si leur moral fut atteint par les défaites et par l'étrangeté des événements, il n'en était rien à cette date. Car ils ne croyaient nullement à la mission divine de la Pucelle et ne voyaient en elle qu'une illuminée, qu'ils couvraient d'insultes grossières et de mépris.

On trouvera, du reste, leur abstention très naturelle, puisqu'ils

avaient devant la ville 9,000 hommes seulement, répartis entre onze ouvrages et que l'effectif occupant la rive gauche était fort inférieur à celui de l'armée de la Pucelle. Enfin, si l'on supposait qu'ils eussent pu traverser la Loire pour venir au secours des Augustins et des Tourelles, on ne doit pas oublier que le guet de la tour du Beffroi voyait tous leurs mouvements et que les Orléanais n'eussent pas manqué de s'emparer de leurs ouvrages de la rive droite, en partie dégarnis de troupes.

L'armée passa la Loire à Chécy, et au château de Reuilly, un conseil de guerre se réunit pour établir le plan d'entrée dans la place.

Là, Jeanne apprend, avec stupeur et colère, que l'armée qu'elle commandait doit servir seulement à l'escorte du convoi et rentrer à Blois dès sa mission terminée.

Ce fait constitue une trahison de l'indigne comte de Clermont, chargé de la levée des troupes et resté à Blois. Son but était sans doute de faire pénétrer la Pucelle dans Orléans, puis de l'abandonner sans autres troupes que celles de la place, fatiguées et démoralisées, la livrant à tous les hasards des combats, que l'on supposait devoir se continuer comme par le passé.

On comptait ainsi la tourner en ridicule, la discréditer, anéantir ses efforts, et peu importait que l'on perdît la place et le royaume, pourvu que l'on fût délivré de son joug odieux.

Cette manière d'agir n'a plus l'excuse de l'orgueil des vieux capitaines, humiliés; car elle provient d'une jalousie basse, sacrifiant l'intérêt supérieur de la patrie, et la lâcheté des généraux, qui sachant les ordres du comte de Clermont, gardèrent le silence pendant les trois jours de marche, les rend complices de cette infamie.

Cependant, pour calmer Jeanne, on lui promit de demander des secours et l'armée partit accompagnant le convoi jusqu'à la porte de Bourgogne, pour de là gagner Blois par la rive droite, tandis que Jeanne entra seule, le soir dans la place.

Le lendemain, elle réunit un nouveau conseil de guerre, et quoique l'effectif de la garnison n'ait pas changé, elle émit l'avis d'attaquer les Anglais sur-le-champ, voulant profiter de l'enthousiasme soulevé par sa venue.

Tous les capitaines, sauf deux, furent d'un avis contraire. La discussion, très vive, se termina par la résolution d'envoyer Dunois à Blois, pour hâter l'arrivée des secours, et de ne rien tenter jusqu'à son retour.

Il se produisit alors un fait très significatif.

Jusqu'au retour de Dunois, fidèle à la parole donnée, elle ne tenta rien contre les Anglais, mais deux capitaines, le soir même,

30 avril, font une sortie et sont repoussés avec perte. Puis le jour de l'arrivée de Dunois, le 4 mai, une nouvelle attaque de la bastille de Saint-Loup se change en désastre et en fuite éperdue; lorsque Jeanne, avertie par ses voix, accourt, rallie les fuyards, ordonne les troupes, les range en bataille, se met à leur tête et les jetant à l'assaut, emporte rapidement le plus formidable ouvrage de la rive droite.

Seule, elle devait vaincre.

Le secours amené par Dunois s'élevait à environ 2,000 hommes, ce qui portait l'effectif total à 10,000 hommes, dont 5,000 bourgeois; tandis que les Anglais, n'ayant rien reçu comptaient 9,000 soldats de carrière.

Le succès de la Pucelle, le premier depuis le début du siège, irrita les capitaines. A cette date, on ne peut plus excuser leur jalousie, ni les actions qu'elle leur fait exécuter, Jeanne venait de donner des preuves de haute valeur militaire et d'incomparable bravoure. Elle n'était plus dès lors une fille de rien, mais un général victorieux.

Cependant le 5 mai, jour de l'Ascension, ils se réunissent en conseil sans la prévenir, et décident d'attaquer les ouvrages de la rive gauche en exécutant une démonstration sur ceux de la rive droite. Puis, afin de garder toute la gloire du succès pour eux seuls, ils décident de ne dire à la Pucelle que la seconde partie de leur projet, afin qu'éloignée du théâtre de la lutte décisive, elle n'y puisse prendre aucune part.

Ils comptaient sans sa divination.

A peine introduite et mise au courant, elle s'écrie :

« Dites donc tout ce que vous avez résolu!... » Elle confond leur imposture, parle en maître, règle le plan d'attaque et le lendemain se couvre de gloire en emportant, après une terrible mêlée, les bastilles de Saint-Jean-le-Blanc et des Augustins.

Cependant la passion jalouse des chefs ne s'apaise pas. Ce nouveau succès les irrite davantage et, se réunissant le soir de ce jour de victoire, ils arrêtent qu'il ne faut pas tenter Dieu, que le succès est inespéré et que l'on ne doit pas risquer le lendemain de tout compromettre. Jeanne, à qui l'on communique cette incroyable décision, se contente de dire :

« Vous avez été en votre conseil, et j'ai été au mien. Mais croyez que le conseil de Messire tiendra et s'accomplira et que celuy des hommes périra »

Etait-ce jalousie mesquine et basse contre la Pucelle, aveuglement incroyable, incurie, ou bien avilissement des âmes provenant de près d'un siècle de défaites?

SIÈGE D'ORLÉANS

1428-1429

Sᵗ Povaire

Pressoir Ars
19 Avril

La Grange Cuiret
20 Mars 1429

La Croix Boisée
16 Janvier 1429

Camp Sᵗ Laurent
30 Décᵇʳᵉ 1428

Porte Renard

Loges de Jeanne

Châtelet

Porte Bourgogne

les Poissonniers

Sᵗ Antoine

Loire Fl.

Ile aux bœufs

Ile aux toiles

Ile Charlemagne
6 Janvier 1429

Fort des Tourelles
22 Octᵇʳᵉ 1428

Boulevᵗ des Tourelles
22 Octᵇʳᵉ 1428

Sᵗ Pryvé
6 Janvier 1429

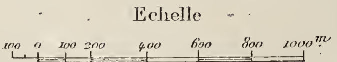
Camp anglais
14 Octᵇʳᵉ 1428

les Augustins
13 Octᵇʳᵉ 1428

Sᵗ Jean-le-Blanc
20 Avril 1429

Sᵗ Loup
10 Mars 1429

Les dates indiquées sur les boulevards sont celles de l'occupation et de la construction.



Gravé par F. Borremans, 5 rue Hautefeuille, Paris

La terrible journée du 7 mai, immortelle dans l'histoire, est marquée jusqu'à la fin par le mauvais vouloir des capitaines.

Dès le matin, lorsque Jeanne se présente à la porte de Bourgogne pour quitter la ville, où elle était revenue se reposer la nuit, le sire de Gaucourt lui interdit de sortir. « Vous êtes un méchant homme ! » s'écrie-t-elle, et au risque d'une collision entre les soldats, elle ordonne de passer outre.

A dix heures, l'attaque du boulevard des Tourelles commence. Jusqu'à trois heures la mêlée est terrible ; les Anglais se défendent avec une telle énergie, qu'il « semble, qu'ils cuydaient être immortels ! »

A trois heures, les troupes harassées s'arrêtent ; Jeanne veut les encourager à un dernier assaut, s'avance seule, est blessée et tombe ; on l'emporte.

Aussitôt Dunois fait sonner la retraite, mais la Pucelle revient, prie, implore, enfin ordonne impérieusement, et à six heures du soir le boulevard et le fort tombent entre ses mains.

La nuit suivante et le lendemain, les Anglais de la rive droite se retiraient. Orléans, assiégé depuis le 12 octobre 1428, était délivré le 8 mai 1429.

On voit que pendant toute la durée du siège les forces des deux partis restent sensiblement égales.

Il eût été possible aux assiégés d'exécuter dès le début et à maintes reprises pendant le siège l'entreprise tentée par la Pucelle. Fort probablement ils eussent réussi.

Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ?

D'abord, quelque courage et quelque énergie que les Orléanais aient montrés, ils ne savaient se servir de ces vertus que pour se défendre. L'esprit de hardiesse et d'offensive était éteint en France par près d'un siècle de défaites et d'humiliations.

Puis le manque d'unité de commandement provenant des rivalités des capitaines et du mode de recrutement, par suite, le décousu des opérations, fut la principale cause de la durée du siège.

La Pucelle a dû son succès à l'opiniâtreté avec laquelle à plusieurs reprises elle maintint son avis contre celui des généraux jaloux et divisés, à l'unité de commandement, à l'énergie avec laquelle elle lutta contre la fatigue et le découragement des troupes.

Ajoutons l'effet moral considérable que produisit sa venue, l'étrangeté de son histoire, surtout à une époque où la foi était poussée aux extrêmes limites, et où les âmes simples croyaient avidement à toutes les manifestations sensibles de l'intervention divine directe dans les affaires.

Ce qui reste merveilleux, c'est l'apparition de cette ignorante

bergère de dix-sept ans, qui, du jour au lendemain, confond les savants docteurs, courre des lances comme les meilleurs écuyers et, devenue général d'armée impose sa volonté aux premiers capitaines du temps et gagne des batailles.

Il est impossible de ne pas voir là l'intervention mystérieuse d'une puissance supérieure qui, s'intéressant aux destinées de la France, voulait sauvegarder l'intégrité de son territoire et pour rendre plus éclatante et plus manifeste sa volonté, alors que les hommes manquaient ou avaient perdu tout courage, se servait d'une vierge, qu'elle transformait en général victorieux.

Devant cette admirable épopée, qu'il soit permis d'espérer qu'à l'heure, prochaine peut-être, où la patrie française sera comme alors en danger, un vaillant se lèvera, qui, dominant nos querelles impies, nos haines fratricides et nos guerres infâmes, rendra au « tant doux paÿs de France » son prestige et sa gloire.

Un peuple qui a dans son histoire une semblable page et quatorze siècles de gloire ne peut pas périr.

Henri Baraude.

L'HÉRITAGE DES KERLOUAN

I

La réalité dépasse souvent en invraisemblance et en coups de théâtre les fictions les plus ingénieuses des romanciers. Encore que les pages qui suivent en contiennent une preuve éclatante, je n'eusse pas entrepris de les écrire si les événements que j'y raconte ne présentaient le caractère le plus extraordinaire et le plus romanesque. Il n'est jamais bon de se mettre en scène. Mais, c'est leur étrangeté même que j'invoque comme excuse au regard de quiconque me blâmerait de l'avoir osé faire.

Etre devenu à l'improviste, quand on se croyait voué à une vie modeste, simple, sans accidents, un instrument de justice, l'arbitre de la destinée d'autrui, le réparateur d'un grand crime, voilà certes qui n'est pas banal et mérite bien qu'on le raconte. C'est de cette conviction que je me suis inspiré en reconstituant des souvenirs à l'exhumation desquels mes lecteurs trouveront, je l'espère, plaisir et profit.

A l'heure où je les retrace, le cycle de mes aventures est fermé; j'ai gagné le port. Dans la retraite heureuse et paisible où elles m'ont fixé, à l'ombre d'un bonheur qui s'étend sur tout ce que j'aime et qui est mon œuvre, il m'est doux de me le rappeler.

Il m'est plus doux encore de pouvoir me rendre ce témoignage qu'en les circonstances critiques que j'ai traversées, ne demandant de lumière qu'à ma seule conscience, elle m'a toujours maintenu dans la voie droite et que l'unique fois où j'en étais sorti, elle m'y a promptement ramené. On porte plus allègrement le poids de l'âge, quand on est sans remords et sans reproches; on se résigne mieux à vivre sous cette neige des ans qui couvre pour ceux qui vieillissent les dernières routes de la vie.

Je passerai brièvement sur les temps qui précédèrent la brusque transformation à laquelle m'avait destiné la Providence. Ces temps sont lointains. Ils ne m'apparaissent plus aujourd'hui qu'enveloppés

dans une brume un peu monotone, à peine ensoleillée çà et là par les incidents qui se succèdent dans toute existence.

C'est comme en un rêve que je vois mes premières années, mon enfance heureuse dans ces riantes contrées de l'Anjou, où mon père cultivait le petit domaine qu'il tenait de ses parents; sa mort foudroyante, premier coup porté à mes illusions juvéniles, puis celle de ma mère, qui me fit orphelin, et mon arrivée à Paris, chez mon oncle le vénérable abbé Malgorn, frère unique de mon père, chapelain de Sainte-Geneviève, qui voulut se charger de moi et me recueillir.

C'est ensuite sous sa direction, la longue période de mes laborieuses études, les succès qui les récompensèrent, mon admission à l'École des Chartes, et enfin, lorsque j'en sortis, pourvu de mon diplôme d'archiviste paléographe, ma nomination comme attaché aux Archives nationales de France, où je vécus quatre ans dans la pratique de fonctions et de devoirs que j'avais choisis de préférence à d'autres parce que, plus que d'autres, ils répondaient à mes goûts.

J'ai toujours passionnément aimé les choses d'autrefois, et je n'ai jamais goûté de joie plus vive que celle qu'on peut prendre à l'étude des documents d'archives, ces paperasses vénérables, toutes blanches de la poussière du passé. Pendant longtemps, je n'ai pas connu d'autres bonheurs, et je me souviens de m'être véritablement grisé à la recherche de pièces qui pouvaient m'aider à reconstituer un personnage oublié ou un événement ignoré.

Que de fois, j'ai passé la nuit à essayer de déchiffrer des écritures illisibles, à moitié effacées; et que de fois aussi, m'étant, à travers de volumineux dossiers, mis en chemin vers un but déterminé, je m'en suis laissé détourner par des chemins de traverse qui m'attiraient et me conduisaient à quelque découverte inespérée! Du sein de mon obscurité, j'ai pu rendre ainsi plus d'un service à mon pays, en contribuant à éclairer son histoire. Si je le rappelle aujourd'hui, ce n'est pas, je le déclare, pour en tirer orgueil, mais pour démontrer qu'en certaines conditions d'existence, il est aisé d'être heureux à peu de frais.

Comment tout à coup ce bonheur innocent cessa de me suffire, c'est un vrai roman, l'unique roman de ma jeunesse studieuse et sévère, sur lequel il me serait trop cruel de m'attarder. Je n'en veux dire que ce qui est nécessaire à l'intelligence de ce qui suit.

J'avais alors vingt-cinq ans. Au cours d'une période de vacances, me trouvant en Bretagne, dans le pittoresque pays de Plougastel qui, par dessus la rivière de Landerneau, domine la rade de Brest, je m'épris d'une jeune fille rencontrée au hasard de mes excursions et j'eus la bonne fortune de conquérir son cœur. Nous nous devinâmes réciproquement, et réciproquement nous nous choisîmes.

Mais, en se promettant, elle me déclara qu'elle ne voulait pas quitter la Bretagne où vivait son père, officier supérieur retraité, dont elle était l'unique enfant.

Cette circonstance décida de mon sort. Bientôt après, j'étais nommé archiviste du département du Finistère. J'épousai celle que j'aimais et je me fixai à Quimper où, pendant cinq ans, j'allais vivre de la vie la plus calme et la plus douce, vie un peu bornée, peut-être, un peu terre à terre, mais embellie par le charme ininterrompu d'un amour partagé.

Elle eut été absolument heureuse si la mort ne nous avait enlevé prématurément le père de ma chère femme, ce qui fut pour elle une vive douleur et surtout si Dieu avait fécondé notre union. Mais, nous n'avions pas d'enfant et c'était le nuage qui obscurcissait notre ciel. Soudain, au bout de cinq ans, ce nuage, le seul, fut dissipé, alors que nous nous étions résignés à vivre dans son ombre mélancolique. Un matin, ma chère femme m'annonça sa maternité prochaine. Elle avait attendu pour me l'annoncer d'en avoir la certitude. Je fus associé à son bonheur quand nous ne pouvions plus en douter. Nous l'attendîmes dans l'épanouissement radieux de notre espérance sans prévoir l'irréparable malheur qui nous guettait au détour du chemin.

Au terme prévu, ma femme mit au monde une fille. Mais, hélas! elle ne survécut pas aux dures épreuves de ses couches. En me rendant père, elle me fit veuf. La mort entra dans ma maison en même temps que le petit ange dont j'allais payer si cher la naissance.

Ce souvenir m'arrache encore des larmes.

Je ne me suis jamais consolé de cette perte affreuse. Ensevelie dans les ténèbres du passé, ma douleur est restée vivante, toujours vivante aussi l'image de la compagne adorée qui avait été ma lumière et qui, du fond de son éternité bienheureuse, a été le guide de ma conscience en toutes les circonstances où, entre deux chemins, j'ai dû choisir le meilleur.

Après la mort de ma femme, une période nouvelle commença pour moi, période de tristesse et de deuil. J'étais seul, absolument seul, entre un berceau et une tombe, absorbé par des souvenirs qui me déchiraient le cœur et par l'étude où je cherchais en vain l'oubli. C'est le temps le plus affreux de mon existence. J'ai connu alors toutes les horreurs de la solitude. La solitude n'est salutaire que lorsque ne s'y mêlent pas de regrets. La mienne était pleine de regrets amers. Si j'eusse cédé aux incitations qu'elle me suggérait, il y a longtemps que j'aurais demandé au trépas la délivrance. Mais la crainte de Dieu et les devoirs de la paternité me clouaient à la vie. Je renonçai à mourir.

Je fus récompensé de ma résignation et de mon courage, lorsque, au bout de deux années, ma fille commença à me parler et à me sourire. Sa santé, son éducation, les soins matériels et moraux qu'elle nécessitait devinrent bientôt mon unique souci. Ce fut avec ravissement que je vis son intelligence éclore, son âme se révéler et sa beauté délicate se former.

Pour remplacer sa mère, j'avais gardé sa nourrice, Yvonne Brazouer, une paysanne de Brignogan, que sa pauvreté avait amenée chez nous et que son dévouement y fixa pour toujours, lorsqu'elle-même, victime plus encore que moi de la fatalité, eut successivement perdu son mari et son enfant.

Elle est encore de ce monde, notre vieille Yvonne. Ses cheveux ont blanchi; son visage s'est ridé; chaque jour, son corps se courbe un peu plus. Mais son dévouement ne s'est pas affaibli. Elle continue à nous le témoigner, attachée à nous par les mille liens qui l'ont faite véritablement de notre famille.

Ma petite Fernande lui dut de croître sans se ressentir, autant que je l'avais craint, de l'absence de sa mère. Yvonne fut, au plus haut degré, maternelle pour cette fillette nourrie de son lait. En dépit de son ignorance et de l'humilité de sa condition, elle trouva en soi des trésors de tendresse clairvoyante. Elle les prodigua sans compter à l'enfant qui lui était confiée et qui reçut d'elle une part de ce qu'elle avait perdu en perdant sa mère. A nous deux, nous parvînmes à remplacer celle-ci. Ma fille grandit heureuse dans une atmosphère de sollicitude et d'affection.

Les années s'écoulèrent en ce cadre étroit, où ma vie était enfermée, remplies par les simples incidents d'une éducation qui en était presque l'unique objet et par les multiples travaux de mes fonctions auxquelles je m'étais de plus en plus attaché. Les premières dents de Fernande, son sevrage, une maladie qu'elle fit à sept ans, sa première communion et, au cours de ces faits d'ordre intime, le cataloguement de mes archives départementales, la découverte de vingt-cinq lettres autographes de la reine Anne de Bretagne que je publiai et qui me valurent la croix de la Légion d'honneur, tels sont les grands événements de ma vie à cette époque.

Peut-être trouvera-t-on que tout cela était bien uniforme. Mais cette monotonie des journées avait son charme. Lorsqu'au sortir de mes Archives, je rentrais chez moi, le soir venu, et j'y retrouvais, s'offrant, rieuse, à mes caresses, ma fille bien portante, l'intelligence alerte et l'esprit toujours en éveil, je remerciais Dieu dont la bonté semblait s'appliquer à alléger l'irréparable malheur dont il m'avait frappé. Je sentais maintenant que je n'étais plus aussi seul. Dans les yeux de Fernande, dans le calme de mon

foyer ranimé, dans l'estime publique dont je me sentais environné, je puisais cette sérénité qui constitue pour l'âme le plus précieux des biens. Je ne souhaitais rien de plus que ce qui était.

Voilà ce que j'étais tenu de dire pour me faire connaître de ceux qui doivent lire ce récit et pour les initier à mon existence telle qu'elle fut jusqu'au jour où se produisit l'événement qui devait en modifier le cours et la transformer.

Un matin d'été, seul dans mon cabinet, à la préfecture où se trouve le dépôt des archives départementales, j'étais fort occupé à déchiffrer un poème breton du quinzième siècle, célébrant les prouesses légendaires du chevalier Du Guesclin, quand on m'annonça un visiteur. Sur la carte qu'on me présentait de sa part, je lus son nom : marquis de Kerlouan.

Le personnage m'était inconnu, mais le nom avait souvent passé sous mes yeux au cours de mes recherches documentaires, lorsque j'avais entrepris de réunir les matériaux d'une histoire générale de la Bretagne. Je n'ignorais donc pas l'illustre passé de sa famille, dont il était le dernier et unique représentant.

Je savais encore qu'après une vie assez aventureuse, le marquis s'était retiré dans le vieux manoir féodal qui fut le berceau de sa maison et qui est situé sur la commune de Lannilis, aux bords de l'Aberwrack. Il y vivait en ermite, frayant peu avec ses voisins, indifférent aux choses du dehors, ayant volontairement renoncé aux avantages que lui donnait sa naissance comme au rôle qu'elle lui eût permis de jouer dans les affaires de son pays. Ce genre d'existence lui avait valu une réputation d'excentricité qui ne semblait pas imméritée. En tous cas, il était de ces hommes auxquels on ne refuse pas d'ouvrir sa porte quand ils demandent à en franchir le seuil, et je donnai l'ordre de l'introduire.

En le voyant, je ne fus ni surpris ni déçu. Il était bien tel que je venais de me le figurer dans la minute qui avait précédé son entrée : un petit vieux maigre et si sec que sa peau ressemblait à ces antiques parchemins qui remplissaient les cartons de mes archives. Il était vêtu sans élégance, comme un pauvre diable accoutumé à user à l'excès ses habits, soit avarice, soit misère, soit négligence. Il portait un chapeau tout râpé, des gants noirs défraîchis de l'extrémité desquels sortait le bout de ses doigts. Sous ses cheveux blancs, qui tombaient sur ses oreilles et sur sa nuque en longues boucles raides et plates, deux petits yeux très noirs et d'une étrange vivacité éclairaient de leur lumière sa figure glabre, sillonnée de rides profondes s'enchevêtrant les unes dans les autres, et ravagée, creusée, tourmentée comme un champ sur lequel a passé la tempête.

Je m'étais levé pour le recevoir. Il vint vers moi, son chapeau à la main, tête haute, le buste droit, m'enveloppant d'un regard scrutateur avec une audace et une persistance qui me donnèrent à penser que ne m'ayant jamais vu, il voulait m'étudier et me juger avant de s'ouvrir à moi des motifs de sa visite.

— Bonjour, monsieur, me dit-il. Vous êtes bien M. Malgorn? Oui. Enchanté de vous voir. Je vous demande pardon de vous déranger. Mais voilà longtemps que je voulais me procurer l'honneur de votre connaissance et causer avec vous.

— Je suis à vos ordres, monsieur le marquis, répondis-je. Veuillez vous asseoir.

Il s'installa carrément dans le fauteuil que je lui offrais, mit son chapeau entre ses jambes et poursuivit :

— C'est pour vous demander un conseil que je viens vous trouver. Je possède à Kerlouan une énorme quantité de vieux papiers, tous ceux de ma famille depuis plusieurs siècles. Ils remplissent une grande pièce où ils sont entassés sur des étagères, dans un désordre et sous une poussière dont vous pourrez vous faire une idée lorsque vous saurez qu'ils s'y trouvent encore dans le même état que lorsque mon père me les légua, voici tout juste cinquante ans. Je crois bien qu'il n'y avait jamais touché ni regardé. Je ne sais donc quelle est leur valeur historique ni même s'ils en ont une, et c'est sur ces deux points que je voudrais être fixé.

— Cela ne se peut qu'autant qu'on aura procédé à un examen, objectai-je, alléché déjà par les découvertes auxquelles cet examen pouvait conduire.

— C'est bien ce que je me suis dit, reprit-il, et c'est pour vous proposer de les examiner vous-même que je suis venu vous trouver.

Je me contins pour ne pas trahir la joie dont j'étais saisi, en pensant au puissant intérêt que m'offrirait un tel travail. Résolu sur l'heure à m'en charger, je fus au moment d'exprimer ma reconnaissance. Mais, brusquement tout ce que je soupçonnais du marquis, de son caractère excentrique, de sa disposition à la défiance, me suggéra de retarder mon consentement par quelques restrictions. Je craignais qu'une acceptation trop prompte n'éveillât sa susceptibilité et ne lui fît supposer que je voudrais tirer des recherches auxquelles il me conviait un profit personnel.

Je fis donc remarquer qu'elles nécessiteraient beaucoup de temps, beaucoup plus que ne m'en laissaient mes fonctions.

— J'avais prévu votre réponse, me dit-il. Je vous devine, en effet, très occupé, très pris durant la plus grande partie de l'année.

— Pendant onze mois, affirmai-je. Le douzième m'est laissé à titre de congé. C'est le mois de septembre, le seul dont je dispose.

— Alors, il vous serait peut-être possible de me le consacrer et de vous mettre à la besogne dès cette année, quitte à la continuer les années suivantes si vous ne pouviez accomplir votre tâche en une fois. Elle n'offre rien d'urgent et il serait plus essentiel de la mettre en train que de se hâter de l'achever. Ai-je besoin d'ajouter que je payerais généreusement le service que j'attends de vous. Je suis riche et ne recule pas devant la dépense quand elle est utile.

Ce diable d'homme prévoyait tout, allait au-devant de tout, avait réponse à tout et vraiment, il eût fallu avoir le caractère bien mal fait pour lui refuser le service qu'il sollicitait. Je dus cependant lui répondre que j'avais l'habitude, au cours de mon congé annuel, de conduire ma fille quelque part à la campagne et de préférence aux bords de la mer, d'emmener avec elle sa nourrice et que nous nous promettions tous trop de plaisir de notre villégiature pour qu'il me fût possible d'y renoncer.

— Si j'étais seul, ajoutai-je, je le ferais bien volontiers, mais à cause de ma fille...

Il ne me laissait pas achever, et m'interrompant il s'écria :

— Qu'à cela ne tienne. Cette villégiature, vous pourrez en jouir chez moi. Vous viendrez à Kerlouan avec Mlle Malgorn. Quel âge a-t-elle?

— Quatorze ans.

— Une enfant encore. C'est à merveille. Elle jouera avec la fillette de mon gardien. Eh bien, acceptez-vous ma proposition? Elle doit vous séduire, il me semble. Pour un homme comme vous, érudit, savant et nécessairement curieux, ce doit être tout plaisir de fourrer son nez dans des documents que personne encore n'a compulsés. Je serais bien étonné s'ils ne vous réservaient pas des surprises.

Ce qu'il me disait, je me l'étais déjà dit, et comme on l'a vu, ma résolution était arrêtée. Je ne sais donc trop pourquoi j'eus la coquetterie de me faire prier et feignis d'abord de répugner à changer mes habitudes. Mais il insistait avec beaucoup de bonne grâce et bientôt devint pressant.

— Voyons, monsieur Malgorn, décidez-vous. Je ne connais personne qui soit mieux que vous en état d'entreprendre ce grand travail. Si vous me refusez, il ne me restera qu'à brûler mes papiers. Je ne voudrais pas en confier l'examen à tout le monde. Quant à les examiner moi-même, il n'y faut pas compter. En d'autres temps, lorsque j'étais jeune, j'ai voulu le faire, et je ne l'ai jamais pu, ayant consacré la plus grande partie de ma vie à de lointains voyages. Aujourd'hui, je suis trop vieux ; mes yeux se fatiguent vite et j'achèverais de perdre la vue à déchiffrer ces grimoires.

J'avais assez résisté, et les prières du marquis eurent raison de ma résistance.

— Eh bien, soit, monsieur le marquis, lui dis-je, j'accepte. Mais j'y mets une condition.

— J'y souscris d'avance.

— Fonctionnaire de l'Etat, je suis tenu de travailler pour lui. Si, dans vos documents, j'en trouve qui présentent un intérêt historique d'ordre général, vous m'accorderez le droit d'en prendre copie pour les Archives départementales.

— Je ferai mieux encore, déclara-t-il. Je donnerai au département les originaux.

Sous ses allures un peu étranges, c'était, au demeurant, un excellent homme, et nous nous accordâmes promptement. Il fut convenu que, dès la fin d'août, j'irais m'installer avec ma fille au château de Kerlouan. Yvonne devait nous accompagner. Je consacrerais le mois de septembre à un examen sommaire des papiers du marquis, et nous déciderions ensuite ce qu'il convenait d'en faire. Une indemnité largement rémunératrice me serait allouée pour ce premier travail, sans préjudice de celles qui pourraient m'être accordées dans la suite.

Quand tout ceci eut été stipulé, le marquis se retira en me répétant qu'il était heureux de me connaître. Il me laissait enchanté de lui et j'eus la certitude qu'il l'était de moi.

— Vous ne regretterez pas d'avoir exaucé ma prière.

Tel fut son dernier mot. Mais je ne pouvais prévoir encore ce qu'il entendait par là. Je ne devais l'apprendre que quatre ans plus tard, au lendemain de sa mort.

Après son départ, je me mis en quête de ce qui avait trait à la famille de Kerlouan. Grâce au classement que, dès mon entrée en fonctions, j'avais fait dans mes archives pour faciliter les recherches, je mis assez vite la main sur deux dossiers relatifs à cette famille.

Le premier se composait d'une douzaine de pièces qui tiraient leur principale valeur de leur ancienneté. L'une d'elles était une ordonnance d'Anne de Bretagne par laquelle cette princesse, au moment de son mariage avec le roi de France Louis XII, créait messire Alain de Kerlouan membre de son conseil, en récompense de ses services et de ceux de ses ancêtres.

Par une autre ordonnance, signée de Louis XV, un sire abbé de Kerlouan, à son retour de Venise où il avait rempli les fonctions d'ambassadeur de France, était promu à l'archevêché de Rennes. Enfin, et pour clore la série de ces pièces, j'en trouvai une datée de 1778, établissant qu'à cette époque le marquis Fabrice de Guéheneuc, seigneur de Kerlouan, avait été nommé lieutenant général des armées du roi.

C'en était assez pour me prouver que les membres de cette

illustre maison avaient tenu une place considérable dans l'histoire de leur pays et pour que l'obscurité voulue de leur héritier m'eût causé quelque étonnement si je n'avais su par expérience que, depuis la Révolution et grâce aux progrès de la démocratie, les plus nobles et les plus glorieuses familles, faute pour leurs représentants actuels d'avoir pu se tailler un rôle à l'égal de celui des aïeux, sont bien déchues de leur antique grandeur.

Je fermai ce premier dossier en soupirant. N'était-ce pas dommage que tout le passé de gloire dont je venais de retrouver quelques vestiges eût abouti au peu de chose que semblait être le petit vieux que j'avais reçu tout à l'heure, en qui rien, pas même les traits, n'en rappelait les acteurs? Je ne sais rien de plus triste qu'une gloire qui décroît, s'efface et descend dans l'oubli.

Le second dossier que j'ouvris ensuite me ramenait à des temps plus proches de nous. Il consistait en quelques fragments d'actes judiciaires datant du Directoire. Je fus surtout intéressé par la lecture de la minute d'une assignation donnée par l'accusateur public de Quimper, le 30 fructidor an V de la République une et indivisible, autrement dit le 16 septembre 1797, au citoyen Fabrice Alain Kerlouan, domicilié dans la commune de Lannilis, d'avoir à comparaître, à titre de témoin, devant le tribunal criminel de Quimper, à l'effet de déposer dans le procès intenté à Baptiste Galeron et autres, accusés d'avoir attiré sur les récifs de l'île Vierge, proche Plouguerneau, un navire en perdition, l'*Artémise*, massacré l'équipage et pillé la cargaison.

Sous la même enveloppe que l'assignation se trouvait une lettre adressée à l'accusateur public par Alain Kerlouan, dans laquelle il s'excusait de ne pouvoir, en raison de ses infirmités, se rendre à l'appel dont il était l'objet et se déclarait prêt à faire sa déposition devant tout magistrat qui se présenterait chez lui pour la recueillir.

Suivait une copie de cette déposition reçue par le juge de paix de Kerlouan et dans laquelle il était visible que le témoin s'était efforcé de ne rien dire qui pût aggraver la situation des accusés. Il affirmait n'avoir rien su de leurs desseins ni rien vu de leurs actes et ne connaître l'affaire que par la rumeur publique. Il déclarait en outre que le principal d'entre eux, celui que l'accusation regardait comme le chef de la bande, Baptiste Galeron, avait toujours joui d'une réputation d'honnête homme et qu'assurément, toute sa vie protestait contre le crime qui lui était imputé.

J'acquis du reste, en parcourant le dossier, la preuve immédiate que les efforts du témoin pour sauver Galeron avaient été vains. Un billet de ce malheureux, écrit après la condamnation à mort

prononcée contre lui recommandait à Kerlouan ses enfants qu'il laissait dans la misère.

Comment ces pièces se trouvaient-elles dans mes archives, je l'ignorais. En les lisant, je me rappelai que je les avais lues autrefois. Mais, je n'y avais alors attaché aucune importance, puisque le souvenir en était sorti de ma mémoire. A cette heure encore, elles ne m'intéressaient que parce que le hasard venait de me mettre en présence d'un membre de la famille de Kerlouan et que j'étais destiné sans doute à retrouver au château d'autres traces de ce vieux procès dont je n'avais jamais entendu parler depuis vingt-cinq ans que j'habitais Quimper.

Le drame qu'il était aisé à mon imagination de reconstituer ne pouvait donc retenir longtemps mon attention et ne la retint pas. Je remis les deux dossiers en place, en me promettant comme un plaisir de curieux et d'érudit de rechercher à loisir au château de Kerlouan les pièces de cette dramatique procédure qui pouvaient y exister, et bientôt, je n'y pensai plus.

Lorsque le même jour, en rentrant chez moi, j'appris à ma fille l'usage que je comptais faire de mes vacances, elle eut des cris de joie et battit des mains. La perspective d'un séjour de quelques semaines dans un vieux manoir souriait à son imagination romanesque. C'était du nouveau dans l'uniformité de notre existence et tout ce qui est nouveau plaît à la jeunesse.

II

Je me souviens encore que le ciel était radieux le matin du jour où nous partîmes, Fernande, Yvonne et moi, pour nous rendre à l'invitation du marquis. Le soleil baignait d'une lumière vibrante notre jolie ville de Quimper. Il semblait promettre de nous tenir fidèle compagnie pendant la durée de nos vacances.

La veille, j'étais allé prendre congé de M. le préfet. En apprenant le but de mon déplacement, il m'avait autorisé à prolonger mon séjour à Kerlouan, si l'étude à laquelle j'allais me livrer l'exigeait. Je partais donc avec l'agrément de mon chef hiérarchique, libre de tout souci, heureux de la joie de ma fille et des perspectives ouvertes à ma curiosité.

Aujourd'hui, les voyageurs qui de Quimper se rendent à Lannilis sont tenus de passer par Brest. Ils y trouvent un petit chemin de fer d'intérêt local, qui les conduit en moins de deux heures à leur destination. Mais, à cette époque, il n'existait pas. On s'arrêtait à Landerneau, d'où partait deux fois par jour une diligence qui vous transportait à Lannilis. C'est la route que nous prîmes.

Elle est charmante, cette route. A partir de Landerneau, elle passe par des sites pittoresques et traverse des villages où d'antiques églises offrent aux yeux le spectacle imposant de leurs splendeurs architecturales.

En arrivant à Lannilis, on n'est pas déçu. C'est un gros bourg avec de belles maisons blanches, des jardins ombreux. De tous les côtés, on y entre et on en sort par des chemins larges, bien entretenus, bordés d'arbres ou de haies d'aubépines que couvraient, dans la saison où nous étions, des verdures robustes aux nuances variées. Le paysage environnant avec ses landes nues, les murs de terre qui les entourent, est à l'ordinaire monotone et mélancolique. Mais, ce jour-là, ces verdures bordant les chemins lui donnaient une physionomie agreste et riante.

La diligence s'arrêta sur la place de l'Eglise. Le marquis nous y attendait. Je l'avais vu de loin et le désignai à Fernande. Avec l'irrévérence et la spontanéité naturelles à son âge, elle éclata de rire.

— Oh! qu'il est drôle! s'écria-t-elle.

Le fait est qu'avec son vieux chapeau de paille à larges bords, ses cheveux flottants, sa figure en casse-noisette, ses guêtres en cuir jaune montant jusqu'au genou et dessinant ses jambes fluettes, le long manteau de toile couleur de poussière qui l'enveloppait, l'énorme canne qu'il avait brandie en nous apercevant et qui semblait trop lourde pour ses petites mains toutes ridées, il était un tantinet ridicule et ne prêtait que trop à la moquerie. Je n'en réprimandai pas moins Fernande en lui faisant remarquer qu'elle devait le respect à M. de Kerlouan, d'abord parce que c'était un vieillard et ensuite parce que nous avions accepté son hospitalité.

Elle se le tint pour dit, redevint sérieuse et le salua avec grâce au moment où, la portière ouverte, il lui tendait la main pour l'aider à descendre de voiture.

— Soyez les bienvenus, nous dit-il. Je suis heureux de votre arrivée, et c'est un plaisir pour moi de vous recevoir.

— Le plaisir est partagé, monsieur le marquis, répondis-je. Mais je suis tout confus du dérangement que nous vous imposons. Peut-être nous trouverez-vous bien sans gêne de vous envahir ainsi à trois.

— Mais, pas du tout, pas du tout. Vous verrez que je ne me suis pas mis en frais à cause de vous. Je vous accueille ainsi que des amis, à la bonne franquette. Maintenant, mon cher monsieur Malgorn, ajouta-t-il, comme je me plais à croire que vous aimez la marche, je vous propose de parcourir à pied la distance qui nous sépare du château, deux kilomètres à peine. C'est une promenade qui vous permettra de faire connaissance avec mon pays. Quant à votre fille, si elle craint la fatigue, elle pourra monter avec sa

nourrice dans l'omnibus que j'ai amené pour le transport de vos bagages.

— Je ne crains pas la fatigue, monsieur le marquis, objecta Fernande, et nous préférerons vous suivre, Yvonne et moi.

— Tout est alors pour le mieux, fit-il d'un accent de belle humeur.

Nous nous mîmes en chemin et bientôt, quittant la grande route, nous prîmes à travers les landes par une succession d'étroits sentiers que coupaient de distance en distance les murs de terre qui les enclosent et que nous franchissions par des escaliers creusés dans leur épaisseur.

En moins de vingt minutes, nous eûmes atteint une vaste prairie à laquelle venait aboutir la grande route que nous avions laissée de côté. Là s'ouvrait une longue et large avenue, bordée à droite et à gauche d'une double rangée de hêtres.

Les troncs massifs et les ramures vigoureuses de ces arbres vénérables attestaient leur vieillesse. Malgré la largeur de la triple nef dont ils semblaient être les piliers, ils se rejoignaient à leur sommet et, au-dessus de l'épais gazon qui couvrait le sol de la nef centrale, ils formaient une voûte verte que le ciel embrasé criblait de flèches d'or. C'était comme un haut tunnel percé de trous, à l'extrémité duquel on apercevait, dans la lumière flamboyante du soleil, la façade grisâtre du vieux château.

Avant de pénétrer sous l'avenue, nous passâmes devant une borne massive où se voyait une couronne seigneuriale gravée dans la pierre, au-dessus d'un blason armorié.

— Nous voici chez moi, dit le marquis. Cette borne a été plantée là au quinzième siècle par les Kerlouan d'alors. Vous pouvez y lire la date de sa plantation, monsieur l'archiviste.

Je m'arrêtai pour regarder l'inscription et les armes. Quand je relevai les yeux, j'aperçus Fernande courant en avant de nous, librement, comme chez elle, guettant les papillons qui remplissaient l'espace de taches multicolores et cueillant les fleurettes qui étoilaient le gazon. Sa nourrice qu'elle entraînait avait peine à la suivre.

Je ne pus m'empêcher de sourire, et, la désignant au marquis :

— Les inscriptions et les archives ne l'intéressent pas.

Il sourit à son tour, mais si tristement que j'en fus impressionné, et je le fus plus encore en l'entendant me répondre d'un accent d'amertume :

— Elle est délicieuse, votre fille, monsieur Malgorn. Vous êtes bien heureux de posséder un tel trésor. Moi, je n'ai joui que durant quelques instants du bonheur d'être père. Mon unique enfant mourut le jour de sa naissance, et ce qu'il y eut de plus affreux, c'est que sa mère mourut le même jour. Il y a longtemps

de cela, très longtemps. Mais de telles blessures ne se ferment jamais.

La douleur noblement supportée est aussi une parure. Elle imprime je ne sais quel caractère auguste aux fronts sur lesquels elle a passé. Celle du marquis, que je pouvais d'autant mieux comprendre que j'avais été frappé du même coup que lui, le grandissait soudain à mes yeux. Je ne vis plus ses petits ridicules. Il me devenait sacré et j'eus le pressentiment que j'allais m'attacher à ce vieillard qui me témoignait sa confiance et me traitait déjà comme un ami.

Un long silence succéda à sa remarque. Nous avancions sans nous rien dire, et peu à peu la façade du château se dessinait avec les mille détails de son architecture quatre ou cinq fois séculaire. Un mur bas tapissé de mousse et où des brêches s'ouvraient çà et là servait d'enceinte à la cour d'entrée qu'il laissait voir par dessus sa crête au long de laquelle couraient des plantes sauvages. Au milieu de cette cour, se dressaient les armatures d'un puits antique, auxquelles pendait une chaîne rouillée. A droite, des degrés en ruines conduisaient à une terrasse étroite, sorte d'observatoire établi là sans doute pour embrasser jusqu'à son extrémité le chemin qui venait de Lannilis. A gauche, les communs déroulaient leurs toitures en tuiles creuses aux couleurs éteintes. En face, apparaissait le château formé d'une construction à deux étages, resserrée entre deux tours, l'une ronde et crénelée à son sommet, l'autre carrée et surmontée d'un pignon.

De cette masse de pierre où le temps avait laissé ses stigmates en taches de moisissures et en longues lézardes se dégageait une impression de ruine et d'abandon qui eût péniblement frappé les arrivants, si le fond du parc sur lequel elle se détachait n'en eût égayé la physionomie générale. Mais les arbres qu'on voyait derrière et sur les côtés l'embellissaient et corrigeaient ce qu'au premier abord cette physionomie offrait d'attristant.

— Le voilà donc, ce noble château de Kerlouan, m'écriai-je enthousiasmé.

— Il n'est ni bien beau ni très neuf, observa le marquis. Mais, tel qu'il est, il me plaît. Je ne voudrais pas, pour tout l'or du monde, y rien changer. Quoi qu'il ait l'air de tomber en ruines, il durera bien autant que moi.

— C'est dommage de ne pas le réparer.

— Je laisse ce soin à mes héritiers. Quand on est vieux, on n'aime pas les maçons.

En causant ainsi, nous étions entrés dans la cour. Du seuil des communs, un homme hissé sur une échelle émondait une treille qui couvrait la nudité des murailles. Il portait le costume

des gens de Plougastel : la culotte bouffante, le gilet en drap vert à boutons de métal et le feutre noir à coiffe basse et à larges ailes enrubannées d'où sortaient ses longs cheveux gris étalés sur ses épaules.

Le marquis me le présenta en ces termes :

— Yves Kermarrec, portier et gardien de céans, bon à tout, véritable Michel Morin, mon homme de confiance. Il est né sur les terres de Kerlouan et a passé sa vie à mon service. Son père était originaire de Plougastel et lui-même a conservé le costume des natifs de cette paroisse. C'est le dévouement en personne. Il donnerait sa vie pour moi.

Kermarrec me saluait sans interrompre sa besogne. Assise aux pieds de l'échelle, sa femme tricotait tout en surveillant sa petite fille, leur fille, dont notre arrivée avait interrompu les jeux et qui nous regardait toute surprise. D'un signe, le marquis l'appela. Elle accourut et offrit son front aux baisers du vieillard.

— Je t'amène une compagne, Perrine, lui dit-il, une gentille demoiselle qui jouera avec toi.

Mme Kermarrec s'était levée et souriait en entendant le marquis parler à sa fille.

Il reprit en s'adressant à moi :

— Elle est bien élevée, cette petite. Ce sera une ressource pour Mlle Malgorn.

Les deux enfants eurent bientôt fait connaissance. Ils s'éloignèrent, se tenant par la main, et nous les vîmes disparaître du côté du parc.

Le marquis continua :

— Quant à vous, monsieur l'archiviste, je vais vous conduire dans votre appartement. Lorsque vous en aurez pris possession, je vous ferai faire le tour du propriétaire; puis je vous mettrai en présence des fameux papiers.

— Commençons par là, monsieur le marquis.

— Qu'il soit fait selon votre désir. Je comprends votre impatience et je crois bien que si j'étais à votre place, j'exprimerais le même désir que vous. Venez donc avec moi.

Nous entrâmes dans le château. Il n'était pas en meilleur état au dedans qu'au dehors. L'escalier semblait prêt à crouler. Un peu partout, dans les vastes salles du rez-de-chaussée, les murailles et le mobilier témoignaient, comme la façade, de la volontaire et extrême incurie du propriétaire. Les sculptures des boiseries s'en allaient par morceaux. Le vernis des meubles s'effritait. Dans leurs cadres dédorés, les tableaux n'avaient plus de couleurs. Des tapisseries aux dessins effacés étalaient devant les murs des lambeaux de personnages sur l'image desquels s'était exercée l'action du temps et que blanchissait la poussière des siècles.

Sous leur dégradation, cependant, toutes ces choses attestaient encore leur richesse passée et le luxe dont elles étaient jadis la preuve. Mais il était clair que, depuis longtemps, on n'en prenait plus soin et qu'il n'y avait plus de mains vigilantes pour les défendre contre l'usure et contre les mites.

Je faisais ces remarques en suivant le marquis dans les pièces que nous traversions pour gagner les archives, et je me demandais pour quels motifs il s'était désintéressé de sa maison et des trésors qu'elle renfermait au point de la laisser tomber en cet état lamentable. Enfin, au bout des salons que nous venions de parcourir, il poussa une porte et nous nous trouvâmes dans une pièce en rotonde, aux murs de laquelle étaient fixées des étagères montant jusqu'à la voûte.

Là s'entassaient des liasses de papiers jaunis. Il eût été bien difficile de les compter, ces liasses, tant il y en avait. Je les mesurai du regard, non sans un peu d'effroi, je l'avoue. Le marquis me comprit et dit, comme s'il voulait s'excuser :

— Evidemment, c'est une lourde tâche que vous avez assumée, à ma prière. Il faut, néanmoins, qu'elle s'accomplisse, et personne n'est mieux que vous en état de l'accomplir, mais, croyez-le, je ne serai pas ingrat.

— Eh, monsieur le marquis, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Je calcule seulement qu'elle nécessitera des mois et des mois, et qu'avec le peu de temps dont je dispose, ce n'est pas avant plusieurs années que je la mènerai à bonne fin.

— Le temps ne fait rien à l'affaire. L'important est que nous vivions assez, vous pour en finir, moi pour la voir finir.

— Ceci est le secret de la Providence, répondis-je.

Alors, il ajouta :

— Nous sommes ici dans la tour ronde. Elle a toujours servi d'asile à ces papiers, que l'épaisseur de ses murs protège contre l'incendie.

— Je me mettrai dès demain à l'ouvrage et procèderai à un premier examen.

— Tout ce que vous ferez sera bien fait. Vous êtes dans votre empire et maître absolu. Kermarrec se tiendra à votre disposition pour descendre les dossiers.

A ce moment, mon regard fut attiré par une porte que je n'avais pas encore remarquée et qui faisait face à celle par laquelle nous étions entrés. Voyant qu'il revenait sur ses pas, en m'invitant à le suivre, je désignai cette porte et je demandai :

— Ne passons-nous pas par ici?

Je fus frappé par la vivacité avec laquelle il me répondit :

— Ce n'est pas un passage. C'est un cabinet sans issue. Ce qu'il

renferme ne vous intéresserait pas. Cela n'intéresse que moi.

J'aurais eu mauvaise grâce à insister. Je le suivis, convaincu que ma question l'avait troublé et qu'il souhaitait qu'elle ne se renouvelât pas. Par le chemin où nous avions déjà passé, nous regagnâmes le vestibule de l'entrée, au fond duquel le grand escalier déroulait ses spirales autour d'une colonne montante.

— Je vous conduis dans votre appartement, me dit-il. Je vous ai logé au premier étage, dans la chambre de l'archevêque, ainsi nommée parce que, du vivant de mon arrière-grand-oncle, Mgr de Kerlouan, archevêque de Rennes, elle lui était réservée lorsqu'il venait au château, qui appartenait à son frère aîné.

Cette chambre, très vaste et très haute, n'avait pas le même air de délabrement que les salons du rez-de-chaussée. Quoique les couleurs passées des tentures et les tons éteints des meubles révélassent leur antiquité, ils étaient dans un état de conservation qui faisait contraste avec le piteux état de ce que j'avais déjà vu.

Je fus saisi de respect devant ces témoins muets de la vie d'autrefois et infiniment flatté en pensant que j'allais résider au milieu d'eux. Les dernières flammes du soleil à son déclin les doraient de leurs reflets mourants et à la poésie des souvenirs qu'ils rappelaient ajoutaient la poésie immuable du merveilleux paysage que je pouvais admirer par les vitres embrasées.

— J'espère que vous vous trouverez bien ici, reprit le marquis. Vous aurez votre fille près de vous, continua-t-il en ouvrant une porte. Voici sa chambre, et là, de l'autre côté, celle de sa nourrice.

J'exprimai ma reconnaissance pour ces arrangements, qui témoignaient de beaucoup de sollicitude. Mais il les écoutait avec impatience, et bientôt il y coupa court en me faisant remarquer que nous n'avions plus que le temps de faire une promenade dans le parc avant dîner.

Délicieux, ce parc, avec ses futaies d'ormes et de hêtres et ses trois terrasses superposées dont la dernière dominait à pic l'Aber-wrack. Cette petite rivière, qui va se jeter dans la mer à quelques kilomètres de Kerlouan, subit tous les effets du flux et du reflux. Son lit étroit s'emplit à la marée haute et se vide à la marée basse. Il était plein en ce moment et ses eaux claires, assombries par l'ombre des arbres qui bordent ses rives en cet endroit, coulaient avec un bruit doux, monotone et reposant.

Comme j'admirais le site, Fernande et Perrine, sa nouvelle amie, qui s'étaient éclipsées aussitôt après notre arrivée, surgirent à mon côté. Toute rouge d'avoir couru, ma fille se jeta contre moi, joyeuse et criant :

— Ah ! papa, comme c'est joli !

Sans me permettre de lui résister, elle me prenait par la main et m'entraînait à travers le parc, me forçant à admirer les fleurs et les fruits, les palmiers et les camélias plantés en pleine terre, les plates-bandes de buis, les figuiers aux larges feuilles et toute cette végétation un peu exotique qu'on trouve en certains coins de Bretagne et qui leur donne la physionomie des pays du Midi.

La joie de Fernande, ses cris, ses extases, ravissaient le marquis. Craignant d'abord qu'il n'en fût importuné, je voulus calmer l'exubérance de l'enfant.

— Laissez-la rire à l'aise, s'écria-t-il. Je vis ordinairement dans le silence, un silence bien lourd, bien triste quelquefois. Ce n'est pas un mal qu'un peu de bruit y succède. Et puis, je désire tant qu'elle se plaise ici, votre fille, et que vous vous y plaisiez vous-même.

Je me mis à rire et je dis :

— Voilà un désir qui sera promptement exaucé.

Quant à Fernande, elle était déjà partie sur les pas de la fillette qui lui servait de guide et qui devait être sa fidèle compagne durant notre séjour à Kerlouan.

C'est à dessein que je m'étends sur les circonstances qui suivirent immédiatement notre arrivée au château. Elles aideront à donner à mes lecteurs une idée juste de l'intimité qui se créa, dès le premier moment, entre le marquis et moi. Sans effort et sans intention, je l'avais conquis, et jusqu'au jour de sa mort, où je reçus, à ma grande surprise, une marque éclatante de son amitié, la plus éclatante qu'il put m'en donner, elle ne devait jamais se ralentir.

J'en eus, du reste, le pressentiment très net durant cette soirée qui nous réunissait pour la première fois. C'était après le dîner. En sortant de table, nous étions venus nous asseoir devant le château. Nous y respirions l'air de la nuit qui s'emparait des espaces et y répandait sa fraîcheur et ses parfums. Je n'éprouvai jamais plus complet bien-être. Fernande jouait à quelques pas de nous. Je jouissais avec délices du plaisir de la voir heureuse. Je songeais aux satisfactions du travail qui m'attendait le lendemain, tout content, moi qui hais l'oisiveté et pour qui le travail est un jeu, de pouvoir utiliser mes vacances.

Le marquis paraissait goûter aussi vivement que je les goûtais moi-même, les enchantements de cette heure bénie. Il avait allumé sa pipe et en tirait en silence des bouffées de fumée. Sa figure, que j'avais vue jusque-là sérieuse, était devenue souriante. Elle trahissait l'apaisement momentané de son âme, qu'à tort ou à raison je supposais le théâtre de tourmentes, depuis que je savais par quelles infortunes son existence avait été traversée.

Nous demeurâmes longtemps ainsi sans éprouver ni l'un ni

l'autre le besoin de parler. Il est des instants où le silence a des douceurs infinies. On ne parle pas parce qu'on pense et parce qu'il n'est pas rare que la pensée nous berce mieux que la parole. Nous trouvions naturel de ne rien nous dire et de nous abandonner à l'influence de la paix solennelle qui nous environnait.

Neuf heures sonnèrent à la pendule du salon, sous la croisée duquel nous étions assis. Par cette croisée ouverte, le bruit argentin de la sonnerie arriva jusqu'à nous. En même temps, Yvonne parut. Elle avait dîné à l'office et venait chercher Fernande pour la mettre au lit. L'enfant nous embrassa et s'éloigna avec elle. Nous restâmes seuls, le marquis et moi.

Bientôt après, sa pipe éteinte, je le vis en secouer les cendres sur son pouce, et il me dit :

— C'est un grand bonheur pour moi de vous avoir dans ma maison, monsieur Malgorn. On se lasse de tout, et je commençais à me lasser d'y vivre seul, toujours seul.

— Mais si vous y êtes souvent seul, monsieur le marquis, observai-je, c'est que la solitude vous agrée. Vous pourriez remplir la vôtre. Vous avez des parents, des amis.

— Je suis sans parents, me répondit-il, ou plutôt, ceux qui me restent, des cousins éloignés, n'ont pas les mêmes goûts que moi. Ils ne me recherchent qu'à cause de ma fortune, dont ils espèrent hériter, — ce en quoi ils se trompent ; — j'aime mieux ne pas les voir. Je ne les vois jamais. Quant à des amis, ceux que j'avais se sont retirés peu à peu. Ils trouvent maussade ma personne et terriblement triste mon existence. Ils ne se soucient pas de s'y mêler. En vérité, je suis seul dans ce monde, tout seul, monsieur Malgorn, et j'en suis bien affligé. Aussi vous serai-je toujours reconnaissant d'avoir consenti à venir passer quelques jours sous mon toit. Il me plaît de vous le dire et de vous le répéter, et d'espérer qu'en me quittant, vous me promettrez de revenir.

— J'y suis engagé, monsieur le marquis, et si Dieu me prête vie je reviendrai, attiré par la sympathie que vous me témoignez et par la tâche que vous m'avez confiée. Peut-être même finirez-vous par trouver que je reviens trop souvent.

Il haussait les épaules et répondit, une pointe de raillerie dans la voix :

— Vous n'en croyez pas un mot. Vous avez trop de clairvoyance pour n'avoir pas compris que si vous êtes ici, c'est que vous me plaisez et que j'ai l'espoir de vous plaire. Il est des hommes avec qui on vit dix ans, vingt ans, trente ans, sans que la confiance s'établisse entre eux et nous. Il en est d'autres, au contraire, avec qui on s'entend et on se comprend dès qu'on les connaît. Nouveaux

venus dans notre vie, il semble qu'ils y aient toujours été et qu'on les a toujours aimés. Vous êtes de ceux-là, monsieur Malgorn. Si j'en avais déjà rencontré de pareils à vous, je n'aurais pas vécu dans cet isolement qui me pèse tant aujourd'hui.

— Soyez convaincu qu'il en existe en plus grand nombre que vous ne pensez, monsieur le marquis, et que si vous vous étiez donné la peine de les chercher, vous les auriez trouvés.

— Oui, peut-être, murmura-t-il. Mais le temps m'a manqué pour les chercher. Après la mort de ma femme, j'ai fui la société; elle me faisait horreur; j'ai beaucoup voyagé, et dans mes longues pérégrinations, je n'ai pas eu le loisir d'étudier les âmes. Et puis, je suis sans patience. Quiconque ne me plaît pas tout de suite ne me plaira pas plus tard. Ma première impression ne se corrige jamais. Vous, vous m'avez plu dès notre première rencontre, et j'ai compris sur l'heure que vous deviendriez promptement mon ami. Tout me convient en vous : votre science, votre simplicité, votre franchise, votre chaleur de cœur, sans parler de votre fille, qui me rappelle l'enfant que j'ai perdu, comme vous me rappelez vous-même que vous avez été frappé par la mort de votre femme, dans les mêmes conditions que moi.

Je n'avais pas eu l'occasion de lui dire en quelles circonstances j'étais devenu veuf, et je fus très surpris en constatant qu'il les connaissait.

— Vous savez donc ma douloureuse histoire? lui demandais-je.

— Avant d'aller à vous, me dit-il, j'avais pris mes informations.

Notre entretien se continua par des confidences réciproques. Nous étions entrés en confiance et nous éprouvions le besoin de ne nous rien cacher de ce qui pouvait contribuer à nous révéler plus complètement l'un à l'autre. Aussi fut-ce tout naturellement que, après avoir épuisé le chapitre de ce qui nous était personnel, je fus amené à faire allusion à ce procès de 1797 dont j'avais retrouvé la trace dans les archives départementales et dans lequel avait figuré à titre de témoin un de ses ancêtres.

Je pouvais craindre de l'émouvoir en lui rappelant ce dramatique et lointain souvenir et je mis à lui en parler beaucoup de circonspection et de réserve. Mais, j'eus bientôt compris que mes craintes étaient sans fondement et mes précautions inutiles. Il ne connaissait que très vaguement cette histoire, bien que le Kerlouan qui y avait joué un rôle fût son grand-père, mort en 1815, à un âge avancé.

Il n'aimait pas qu'on l'entretînt de ce procès, m'apprit-il, et lui-même n'en parlait jamais pour ne pas raviver la douleur que lui avait causée la condamnation de Baptiste Galeron.

— Etait-il donc convaincu de l'innocence du condamné? demandai-je.

— J'incline à le croire, bien que je ne l'aie jamais entendu se prononcer à cet égard. Du reste, je l'ai à peine connu, mon grand-père. J'avais six ans lorsqu'il est mort et les impressions qu'on ressent à cet âge sont si fugitives...

— Mais votre père en savait peut-être plus long que vous, monsieur le marquis.

— Il m'a toujours affirmé le contraire, mon grand-père ayant constamment refusé de répondre aux questions que son fils lui faisait à ce sujet. Je n'ai jamais su autre chose que ce que vous savez vous-même, monsieur Malgorn. Il y eut un acte de brigandage commis contre un navire : l'*Artémise*. L'équipage fut massacré, la cargaison pillée; mais quant à la question de savoir qui avait fait le coup et si les malheureux qui furent condamnés, Galeron en tête, étaient les coupables, je suis impuissant à la résoudre.

En entendant cette réponse qui ne m'apprenait rien, je me dis et je fis remarquer au marquis que, très probablement, je découvrirais dans ses archives quelque pièce propre à dissiper nos doutes. Mais cette perspective ne paraissait pas l'intéresser; il me répondit avec indifférence :

— C'est possible; au reste, il importe peu, après un siècle écoulé, que le condamné fût innocent ou qu'il fût coupable; il n'existe plus d'héritiers de son nom.

III

Le lendemain, dès six heures du matin, j'étais au travail dans la salle des archives. Yves Kermarrec, mis à mon service, avait transporté sur une table, devant la croisée ouverte, une douzaine de dossiers pris au hasard dans le tas; ma journée se passa à en examiner le contenu.

Je dois confesser que je n'y trouvai rien de ce que j'avais espéré. Au point de vue historique, ils étaient nuls, ne contenant guère que les comptes des châtelains de Kerlouan de 1750 à 1780. Au point de vue de la vie privée des gens du dix-huitième siècle, ils offraient un peu plus d'intérêt. Ils m'apprirent le prix des blés à cette époque, le salaire des ouvriers qu'on embauchait au temps des récoltes, le taux des fermages. Mais tout cela n'était pas pour me passionner et le moindre autographe de quelque illustre personnage, un document relatif au procès Galeron, quelque brevet royal, témoignage de la faveur dont avait joui la maison de Kerlouan ou des services que ses membres avaient rendus aux ducs de Bretagne et aux rois de France eussent bien mieux fait mon affaire.

Toutefois, je ne me décourageai pas. Je savais par expérience qu'il en est de la chasse aux documents comme de la chasse au gibier. Dans celle-ci, les mécomptes sont nombreux et souvent il arrive que, durant plusieurs heures, le chasseur bat la plaine sans voir se lever le vol de perdrix ou détaler les lièvres que ses rêves lui ont montrés tombant sous ses coups et remplissant sa carnassière. De même pour la chasse aux documents. Que de papiers il faut déchiffrer avant d'en découvrir un qui ait quelque importance! Il est vrai que l'espoir de le découvrir donne de la confiance et que plus sont vaines les recherches, plus on s'excite à les poursuivre, convaincu, malgré tout, qu'elles aboutiront.

Telle fut mon histoire durant les quelques semaines que je passai à Kerlouan. Les journées se suivaient me ramenant à ma tâche chaque matin, mais sans se ressembler toujours, me laissant quelquefois bredouille, m'apportant d'autres fois, à l'improviste, quelqu'une de ces pièces qui sont la joie et l'orgueil de ceux qui les ont trouvées.

C'est ainsi que j'eus la bonne fortune de mettre la main sur le journal du Kerlouan qui avait été ambassadeur de France à Venise avant d'être promu à l'archevêché de Rennes. Ce journal, que j'ai publié plus tard et que l'Académie française couronna, contenait le récit des événements survenus durant l'ambassade de ce grave personnage et de précieuses observations sur les mœurs vénitiennes qu'il avait étudiées de près.

Je passe sur d'autres documents qui, sans moi, eussent été perdus pour l'histoire. Leur inventaire n'intéresserait que médiocrement mes lecteurs. Tout ce que j'en dirai, c'est qu'au bout d'un mois, ils formaient un total assez respectable pour me payer de mes peines. J'étais loin d'avoir terminé l'examen sommaire qui m'avait paru devoir précéder le cataloguement des archives du château. Mais, j'y voyais assez clair pour en apprécier l'importance et pour que fussent justifiées à mes propres yeux les prévisions que j'avais émises avant d'entreprendre ce grand travail. J'étais maintenant assuré que, ainsi que je l'avais dit au marquis, il me faudrait plusieurs années pour le mener à bonne fin.

En le lui répétant au moment où, mes vacances terminées, je prenais congé de lui, je crus devoir m'excuser de n'avoir pu faire mieux. Mais, loin d'agréer mes excuses, il protesta contre la crainte que je lui exprimais de l'importuner par de nouvelles visites. Il affirma de nouveau qu'il était heureux de m'avoir reçu et qu'il me serait éternellement reconnaissant du bon vouloir avec lequel j'avais accepté son invitation. Il espérait bien que je reviendrais les années suivantes et que, dans l'hospitalité qu'il me donnait, je consentirais à voir une preuve de son amitié.

Après avoir résumé ce qui a trait aux recherches dont je m'étais chargé, je dois revenir en arrière et signaler deux incidents qui marquèrent mon premier séjour au château de Kerlouan.

Si remplie que fut ma vie, mes occupations ne m'empêchaient pas de faire, en compagnie du marquis, des excursions assez fréquentes. Il s'était mis en tête de me promener à travers son pays, et souvent il m'arrachait à ma besogne pour m'emmener avec lui.

Nous partions tantôt à pied, tantôt en voiture, nous poussions très loin nos promenades au long de la mer, allant tour à tour à Brignognan, à Guisseny, à Plouguerneau, à l'île Vierge, partout où s'était exercée, en d'autres temps, l'étrange industrie des pilleurs d'épaves. Nous grimpions ensemble sur les rochers dont le rivage est couvert en cet endroit et qui se continuent en récifs à fleur d'eau jusqu'à une longue distance de la côte.

En chemin, tout était prétexte à réveiller les souvenirs du marquis. Il me racontait de dramatiques histoires dont les lieux que nous parcourions avaient été le théâtre.

— Toute cette côte est inhospitalière, me disait-il. Les naufrages y sont encore fréquents. Ils l'étaient davantage avant que la route des mers, si difficilement navigable de Roscoff au haut Kérisok, eût été éclairée par les phares à lumière puissante qu'on y a élevés depuis. En ces temps, les riverains se faisaient les complices des fureurs de l'Océan. Ils s'évertuaient à attirer sur les rochers les navires passant au large, et quand ils les avaient vus se briser sur quelque pointe, ils s'en allaient, à mer basse, en piller les épaves. Pendant des siècles, les populations de ces contrées ont vécu de ces brigandages. Elles en ont conservé le goût. La rigueur des lois les empêche seule d'en continuer les pratiques criminelles.

En écoutant le marquis devant le théâtre de ces drames sombres, je pouvais me représenter celui qu'avait dénoué, à la fin du siècle dernier, l'exécution de Baptiste Galeron. M. de Kerlouan me montra un jour la place où le navire qu'on accusait Galeron d'avoir pillé était venu s'abîmer.

C'est à la pointe de l'île Vierge, banc de rochers qu'on désigne sous ce nom et qu'on aperçoit de Brignognan sur la gauche, en avant de Plouguerneau. Il est relié à la côte par une chaussée étroite, guéable à mer basse. La tradition voulait que le coupable et ses complices eussent suivi cette chaussée pour arriver jusqu'au navire dont ils avaient provoqué la perte et guettaient l'agonie. L'équipage, épuisé par trois journées de luttes contre la tempête et incapable de se défendre, était tombé sous leurs coups. Ils s'étaient ensuite emparés de la cargaison, en avaient vendu une partie à des recéleurs de Quimper et si bien caché l'autre, la plus précieuse,

que les débats du procès n'avaient pu la faire découvrir.

Tout en me rappelant ces souvenirs lointains, le marquis m'affirma que le voile épais qui les enveloppait ne s'était jamais déchiré pour lui, mais il ne parvint pas à m'en convaincre. J'eus même le soupçon qu'il avait des motifs pour ne pas divulguer des faits qu'il n'ignorait pas. Je n'en fus que plus désireux de trouver dans ses archives la clé qu'il refusait de me livrer.

Tel fut le premier incident qui me fit suspecter la sincérité de M. de Kerlouan quant à ce drame. Il s'en produisit un second quelques jours après. Rentrés tard d'une lointaine excursion, nous nous étions mis à table en descendant de voiture et nous avions regagné nos chambres aussitôt après dîner. Ayant embrassé Fernande, je me couchai. Je tombais de sommeil et j'espérais un prompt et salutaire repos. Mais, après un court somme, je me réveillai, et fiévreux, agité sans savoir pourquoi, je ne pus me rendormir.

J'entendis sonner successivement dix heures, onze heures et minuit. Alors me vint l'envie d'utiliser mon insomnie en poursuivant la lecture d'une correspondance trouvée la veille dans un dossier et relative aux guerres de la Réforme, qui eurent en Bretagne de si sanglants contre-coups. Ce dossier était resté dans la salle des Archives. Je me levai donc afin d'aller le chercher.

Un bougeoir à la main, je descendis au rez-de-chaussée, marchant sur la pointe des pieds pour ne réveiller personne. Dans la salle des Archives, sur la table où je l'avais laissé, je trouvai le dossier. Je le pris et je rebroussai chemin pour revenir dans ma chambre. Mais, au moment de sortir, un bruit de meubles qu'on remue attira mon attention et me cloua au sol, anxieux, craignant d'être surpris.

J'ai déjà dit qu'au fond de la salle des Archives, se trouvait une porte que, le jour de mon arrivée à Kerlouan, le marquis avait affecté de ne vouloir pas ouvrir devant moi. C'est de l'autre côté de cette porte que venait le bruit que j'avais entendu.

— Quelqu'un est là, pensai-je. Mais qui?

En y réfléchissant, je compris que ce ne pouvait être que le châtelain lui-même. Comme je n'étais pas sans avoir observé qu'il avait une disposition marquée à la défiance, je fus saisi de la crainte que de me trouver debout à minuit, et hors de chez moi, il ne tirât cette conclusion que je le surveillais.

Elle eût été bien injuste, car, depuis que je travailllais dans la salle des Archives, j'avais poussé le respect de son secret jusqu'à ne pas essayer d'ouvrir cette porte mystérieuse. Je ne méritais donc pas d'être soupçonné et, ne voulant pas l'être, je me hâtai pour sortir.

Je n'en eus pas le temps. La porte qui m'avait été interdite s'ouvrait et, sur le seuil, ayant comme moi un bougeoir dans sa

main droite, le marquis se montra portant dans la gauche une boîte plate en maroquin rouge, qui me parut être un écrin.

Stupéfait et mécontent de notre rencontre, il s'arrêta brusquement en m'interpellant :

— Vous, monsieur Malgorn ! Que faites-vous là ?

J'expliquai en deux mots pourquoi j'y étais et je dus croire qu'il ne mettait pas en doute mes paroles. Son visage qui s'était rembruni se rasséréna. Il reprit ensuite sur le ton d'amicale bienveillance qui lui était ordinaire quand il me parlait :

— Vous êtes donc comme moi ? Vous ne pouvez dormir ?

— J'ai vainement essayé, répondis-je ; le sommeil n'est pas venu. C'est incompréhensible, car, à l'ordinaire, mes nuits sont excellentes.

— Nous avons ressassé tant de sinistres histoires aujourd'hui ! fit-il... Enfin, espérons que cette tournée nocturne aura distrait votre esprit et le mien. En tous cas, ajouta-t-il en souriant et en désignant le dossier que je portais sous mon bras, vous avez là un bon soporifique. Bonne nuit, monsieur Malgorn.

Sans lui répondre, je le saluai et je m'éloignai, non assez vite cependant pour ne pas entendre le bruit de la porte qu'il fermait à clé.

Ceci se passait l'avant-veille du jour fixé pour mon départ. Lorsqu'au matin, nous nous retrouvâmes, je m'attendais à quelque allusion à l'incident de la nuit. Mais il n'y en eut aucune, et l'attitude du marquis à mon égard fut ce qu'elle était toujours.

Au cours de l'après-midi, me trouvant seul dans la salle des Archives, fort occupé à mettre en ordre des dossiers que je ne devais plus rouvrir avant l'année suivante, je fus tout surpris de le voir entrer. C'était la première fois qu'il venait me surprendre dans mon travail.

— Désolé de vous déranger, monsieur l'archiviste. Mais, vous me quittez demain, et je ne veux pas attendre la dernière minute pour régler nos petits comptes. Je vous dois une indemnité pour le temps que vous m'avez consacré et je désire m'acquitter.

— Oh ! mon cher marquis, qu'il ne soit plus question d'indemnité entre nous, m'écriai-je dans la sincérité de mon cœur. Vous m'avez payé en amitié, en confiance. C'est un prix que vous pouvez renouveler sans cesse, et je n'en veux pas d'autre.

— Mais non, mais non ; je serais par trop votre obligé. Je veux bien l'être, mais dans la mesure qui me plaît, c'est-à-dire dans celle de nos accords. Je vous ai promis une indemnité pécuniaire ; la voici.

Il mettait devant moi un petit rouleau sur lequel je n'eus qu'à jeter les yeux pour deviner qu'il contenait mille francs en pièces d'or.

Je protestai.

— C'est trop, c'est beaucoup trop.

— J'estime que ce n'est pas assez pour tout le mal que vous vous êtes donné, affirma-t-il. Mais l'insuffisance de ce que je vous alloue sera réparée par le cadeau que je veux faire à Mlle Malgorn. Où est-elle, cette intéressante personne?

— Elle joue dans le parc.

— Oui, je l'entends.

Je l'entendais aussi; par la croisée ouverte, ses cris joyeux arrivaient jusqu'à nous. Le marquis s'approcha de cette croisée et héla Fernande. Elle accourut à son appel.

Lorsqu'elle fut à portée de sa voix, il lui cria :

— Venez nous rejoindre, ma petite amie. J'ai à vous parler. Et se tournant vers moi, il continua : — Je constate avec plaisir que le séjour de Kerlouan lui a été profitable. Elle a grandi depuis son arrivée, elle s'est fortifiée. Les lys et les roses fleurissent sur ses joues.

— C'est bien là ce qui rend indestructible la gratitude que je vous ai vouée, mon cher marquis, lui dis-je. Ma fille a été heureuse ici et je suis payé par tout le bonheur qu'elle vous doit. Aussi le présent que vous voulez lui offrir et la somme que vous m'avez remise n'étaient-ils pas nécessaires. C'est du superflu.

— Il ne me coûte rien, mon cher monsieur Malgorn. Je suis riche, très riche. Je le suis au delà de mes besoins, et c'est un plaisir pour moi de commencer la corbeille de mariage de Mlle Fernande.

Elle entrait et vint se jeter dans mes bras.

— Vous m'avez appelée, monsieur le marquis? dit-elle.

— Oui, mon enfant, pour vous prier d'agréer ceci en souvenir de moi.

Il avait tiré de la poche de son veston un écrin en maroquin rouge, dans lequel je reconnus celui que j'avais vu entre ses mains lorsque, durant la nuit précédente, nous nous étions rencontrés dans la salle des Archives. En le présentant à Fernande, il l'ouvrit. Elle poussa un cri de plaisir, de surprise et d'admiration auquel je fis écho, et il y avait bien de quoi.

C'était, sur un lit de satin blanc qu'avait jauni les années, un collier formé de deux rangs de perles fines, attachés l'un à l'autre par cinq petits camées espacés entre les perles, gravés d'après des antiques et représentant des têtes de dames romaines. La valeur intrinsèque de ce merveilleux et rare joyau se doublait de celle que lui donnait son ancienneté, car, si peu que je me connusse en bijoux, je devinai en le voyant qu'il datait d'un autre âge.

— Des perles! murmura Fernande stupéfaite. Je n'oserai jamais les porter.

— Elle a raison, mon cher marquis, ajoutai-je, votre bonté, dont je suis bien touché, vous a fait oublier que cette enfant est vouée à

une existence obscure et modeste et qu'elle n'aura jamais l'occasion de mettre ce collier.

— Bah! que sait-on? objecta M. de Kerlouan. Peut-être l'avenir sera-t-il tout autre pour elle que ce que vous prévoyez.

— Il faudrait un miracle.

— Ou seulement qu'elle épousât un homme riche. Ce n'est pas impossible. On a vu des choses plus extraordinaires.

Je secouai la tête. Je ne croyais pas à ces prédictions. Le marquis me regarda dans les yeux et du ton le plus sérieux, il reprit :

— J'espère bien que vous n'allez pas refuser le présent que je veux faire à votre fille. Vous me causeriez beaucoup de peine, monsieur Malgorn.

Après cette déclaration je n'osai plus maintenir mon refus; il s'en fut offensé. Je dis simplement à Fernande :

— Accepte, mon enfant, et remercie M. le marquis.

Il parut enchanté. Fernande s'était rapprochée de lui; il l'embrassa d'un élan de tendresse, qui accrut ma reconnaissance. Puis, il voulut qu'elle se parât sur le champ du collier, et lui-même, de ses mains tremblantes, l'attacha à son cou.

Ce fut le dernier épisode de ce premier séjour à Kerlouan qui avait duré cinq semaines. Il eut pour effet de cimenter les relations affectueuses qui s'étaient créées entre le marquis et moi et que sa mort seule devait briser.

Dès ce jour, il s'appliqua à me prouver les sentiments que je lui avais inspirés. Au cours de l'hiver qui suivit, il vint à Quimper à plusieurs reprises. Chaque fois, il s'invita sans façon à notre table où, à l'en croire, il était heureux, comme en famille.

Du reste, il n'arrivait jamais les mains vides. Il apportait tantôt un beau poisson, tantôt une bourriche de gibier, ou encore des fleurs et des fruits. Et non content de donner par ces attentions plus de prix à sa présence, il se rappelait, absent, à notre souvenir par des envois analogues ou même d'une valeur plus grande. Le premier janvier, Fernande reçut de lui, en guise d'étrennes, des peaux de zibeline et un coupon de drap, de quoi se faire une pelisse pour l'hiver.

Il en fut de même les années suivantes, durant lesquelles nous passâmes régulièrement le mois de septembre à Kerlouan. Fernande retrouvait toujours avec le même plaisir la fille de Kermarrec, cette petite Perrine que nous avions connue enfant et qui grandissait, elle aussi. Quant au marquis, pendant que nous étions au château, comme lorsque nous en étions partis, il continuait à nous prodiguer les témoignages de sa généreuse affection, variant à l'infini ses surprises, offrant à Fernande tour à tour des bijoux, des dentelles,

des étoffes brochées, comme s'il eût été en possession d'un trésor d'où il pouvait tirer à son gré, sans compter. Nous avions fini par accepter sans nous faire prier, hésitant même à exprimer notre reconnaissance tant il semblait choqué par les remerciements.

En offrant avec cette abondance, il n'avait qu'une phrase à la bouche, toujours la même.

— Inutile de me remercier. Ça n'en vaut pas la peine. Ce sont des souvenirs de famille dont j'aime mieux disposer, moi vivant, que les laisser à des héritiers qui me sont indifférents.

Grâce à lui, Fernande, lorsqu'elle atteignit sa dix-huitième année, possédait toute une collection d'objets rares représentant une somme importante. A force de la combler de cadeaux, le marquis avait fini par lui constituer sous cette forme une petite fortune qui me rassurait pour son avenir. Longtemps poursuivi par la crainte de ne pouvoir la marier faute d'une dot, j'en étais maintenant délivré. Parmi les jeunes filles de Quimper, il en était beaucoup de moins favorisées qu'elle, et je ne m'effrayais plus de la difficulté de lui trouver un mari.

Voilà ce que nous devions au marquis de Kerlouan, mais il n'aimait pas à se l'entendre dire, et quoiqu'il nous eût accablés de ses bienfaits, c'est lui qui se proclamait notre obligé.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ces années lointaines. Elles préludaient à l'existence nouvelle qui se préparait pour moi. Cette existence, si différente de celle que je menais, rien encore ne me permettait de la prévoir, rien ne m'incitait à la désirer. Entouré de l'estime universelle, récompensé de mes travaux par la notoriété qu'ils m'avaient donnée, fier de ma fille dont la beauté s'épanouissait davantage de jour en jour, et qui s'annonçait comme une personne accomplie, je ne souhaitais rien de plus que ce que j'avais.

Chaque matin, à mon réveil, je bénissais la Providence qui, après m'avoir imposé la plus cruelle épreuve, m'assurait une si large part de bonheur et la promettait à ma vieillesse dont je sentais les approches. Elle pouvait venir, verser sa neige sur mes cheveux, sillonner de rides mon visage, affaiblir mes membres et ralentir mon activité, je ne la redoutais pas.

Ernest Daudet.

La suite prochainement.

LE PASSÉ DU PARTI RÉPUBLICAIN

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION [1]

Il est bien tôt sans doute pour écrire l'histoire impartiale de la troisième République. Un universitaire distingué qui s'y est essayé, M. Zévort, n'a pu se garder suffisamment de l'esprit de parti. Pendant quelques années encore, il faudra nous contenter de recueillir sur le dernier quart du dix-neuvième siècle les confidences des acteurs principaux et les impressions des spectateurs, sans entreprendre un tableau d'ensemble auquel ferait défaut l'indispensable recul des événements.

Le temps de l'histoire est arrivé au contraire pour la période de formation du parti républicain, depuis la chute de Napoléon Ier jusqu'à celle de Napoléon III : les personnages alors en vue ont presque tous disparu, et les préoccupations publiques ont tellement changé d'objet depuis trente ans, qu'on peut évoquer ce passé sans risquer de soulever aucune passion, d'offenser la mémoire des morts ni de blesser la susceptibilité des survivants. La meilleure preuve en est dans le livre très documenté et vraiment scientifique que vient de publier M. Georges Weill : si les sympathies de l'auteur se font jour par endroits, elles ne portent pas de sérieuse atteinte à son impartialité. Son œuvre se recommande à quiconque veut étudier de près le développement des idées et des doctrines politiques au dix-neuvième siècle : elle nous servira de guide aujourd'hui pour examiner rapidement les antécédents d'un parti qui n'existait pas en 1814 et qui est maître de la France depuis un quart de siècle.

[1] *Histoire du parti républicain en France de* 1814 *à* 1870, par Georges Weill, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Carnot. Paris, Félix Alcan, 1900, vi-552 pages in-8°.

I

Il y avait eu des républicains en 1802 et en 1804, pour protester timidement contre le Consulat à vie et l'Empire héréditaire. Quelques-uns d'entre eux siégeaient encore au sénat de 1814, comme Grégoire, Lambrechts et Destutt de Tracy : conventionnels ou idéologues, aucun d'entre eux alors ne songea à élever la voix en faveur de la République. Les tueries de 1793, les hontes du Directoire semblaient avoir dépopularisé pour jamais cette forme de gouvernement; les quatorze années mêmes de domination napoléonienne, tout en faisant exécrer le despotisme, avaient accrédité l'idée qu'il fallait à la France une monarchie. Républicains, royalistes, libéraux sans préférence marquée, tous étaient momentanément d'accord, et, détail plus caractéristique encore, c'était La Fayette qui prêchait la nécessité de cette union : « Bonaparte ou les Bourbons, telle a été et telle est encore la seule alternative possible dans un pays où l'idée du pouvoir exécutif républicain est regardée comme le synonyme des excès commis sous ce nom. »

Si, entre la Restauration et les libéraux avancés, la trêve fut de courte durée, du moins ces derniers donnèrent-ils pour but à leurs conciliabules et à leurs ébauches de conspiration un simple changement de dynastie et de cocarde. Assez flottants dans leurs préférences, les plus entichés de l'histoire d'Angleterre songeaient au duc d'Orléans, les plus épris de gloire militaire au roi de Rome ou au prince Eugène, les plus « anticléricaux » au prince d'Orange, qui avait l'inappréciable avantage d'être protestant. Personne ne méditait l'avènement de la République, ni surtout l'établissement d'un régime démocratique. L'un des plus savants et des plus hardis théoriciens du parti, Benjamin Constant, professait dédaigneusement que les travailleurs manuels n'avaient pas plus de droits politiques que les enfants et les étrangers : « Ceux que l'indigence retient dans une éternelle dépendance, et qu'elle condamne à des travaux journaliers, ne sont ni plus éclairés que des enfants sur les affaires publiques, ni plus intéressés que des étrangers à une prospérité nationale dont ils ne connaissent pas les éléments et dont ils ne partagent qu'indirectement les avantages. »

Sans parler de la franc-maçonnerie, peuplée alors de bourgeois capitalistes et dirigée par des hommes sympathiques à la monarchie constitutionnelle, les sociétés vraiment secrètes, comme la charbonnerie, purent compter des républicains dans leurs rangs, mais n'obéirent point à une inspiration républicaine. Le but immédiat

était le renversement de la branche aînée : on aviserait ensuite, et, pour rassurer à la fois les souverains d'Europe et les propriétaires de France, on proclamerait sans doute quelque prince libéral, bien prononcé contre les « privilèges » et les « préjugés ».

Si la République et la démocratie étaient en discrédit, on en parlait du moins pour leur jeter l'anathème. Le socialisme naissant n'avait même pas cette fortune d'être contredit. C'était pourtant l'époque où Saint-Simon groupait avant de mourir un noyau de disciples éminents : mais tous les partis politiques s'accordaient à ignorer ou à railler la nouvelle école.

Dans les dernières années de la Restauration, alors que les conspirations avaient pris fin et que le parti libéral combattait tout entier sur le terrain constitutionnel, l'idée républicaine était peut-être plus abandonnée encore que par le passé : elle était reléguée dans les rêves de quelques isolés, dans les séances de quelques sociétés secrètes, si secrètes qu'elles dépérissaient de langueur. Signalons pourtant, dans les agitations de la rue, la présence d'un certain nombre de ceux qui marqueront plus tard dans les rangs républicains : ainsi, lors des manifestations tumultueuses auxquelles donnèrent lieu les élections de 1827, Blanqui reçut sa première blessure; ce fut le début des états de service de ce célèbre professionnel de la conspiration, de l'émeute et de la prison[1].

II

Ignoré et presque inexistant à la veille de la publication des ordonnances, le parti républicain parut si fort après les journées de Juillet, que les parlementaires négocièrent avec lui et que Louis-Philippe dut aller lui demander l'investiture à l'Hôtel de Ville. Ce brusque changement tint à plusieurs causes. D'abord, les quelques républicains connus comme tels avaient tous payé de leur personne au premier rang des insurgés, et on n'en était pas encore, à l'égard des vainqueurs des « trois glorieuses », à la période de l'ingratitude. En outre, les esprits les plus positifs étaient frappés de l'abnégation avec laquelle les ouvriers s'étaient fait tuer pour une querelle qui, en somme, leur était étrangère; ils se demandaient si à ces intrépides soldats de la cause libérale, on pouvait indéfiniment refuser des droits politiques; la question démocratique se posait ainsi d'elle-même, et avec elle ou derrière elle la question républicaine. Enfin, dans le désastre de la royauté traditionnelle,

[1] On sait que M. Gustave Geffroy a intitulé *l'Enfermé* sa curieuse biographie de Blanqui.

certains logiciens estimaient que le principe monarchique avait sombré tout entier; ils n'avaient pas de peine à mettre en évidence le caractère factice et improvisé du nouveau régime, pour qui une parenté avec le roi déchu ne pouvait tenir lieu de droit héréditaire, ni le vote d'assemblées mutilées remplacer la désignation nationale.

Comme on pouvait s'y attendre, ce fut surtout dans la jeunesse que les nouvelles idées firent des recrues. Dans les premiers temps de la monarchie de Juillet, trois vieillards, sans compter La Fayette, jouirent à la vérité d'une sorte de magistère moral dans le parti : c'étaient Voyer d'Agenson, proclamant qu'il fallait se donner pour but immédiat l'égalité politique et pour but prochain l'égalité des fortunes; Charles Teste, frère du trop fameux ministre, dont il ne partageait ni les idées politiques ni les défaillances morales; Buonarotti, descendant ou collatéral de Michel-Ange, créé citoyen français par la Convention, poursuivi sous le Directoire comme complice de Babeuf; il avait consacré à l'apologie ou à l'apothéose de ce dernier un livre qui a été considéré pendant quelque temps comme l'évangile de la démocratie, et que M. Ranc a réédité.

Mais si ces personnages vénérables étaient les pontifes du parti républicain, les vrais chefs étaient des hommes de moins de quarante ans. Les noms de quelques-uns d'entre eux nous sont demeurés familiers, ne fût-ce que parce qu'ils figurent sur les plaques bleues de nos rues. Godefroy Cavaignac, le fils du conventionnel, le frère du soldat d'Afrique, nature ardente et enthousiaste, déclarait que le culte de la République faisait partie pour lui de l'héritage paternel, comme si son père n'avait pas été fonctionnaire de Napoléon et même de Murat. Ulysse Trélat, médecin de la Salpêtrière, philanthrope avec une teinte de mysticisme, ne doit pas être jugé sur une boutade de Tocqueville, qui le représente quelque part comme aussi fou que ses malades; c'est le spectacle quotidien de la misère qui l'avait convaincu de la nécessité d'une transformation politique; telle de ses phrases, qui fit scandale dans le monde censitaire, est devenue un lieu commun de la tribune, du journal et même de la chaire, celle-ci par exemple : « Savez-vous qu'au temps actuel une portion de la société n'est en lutte avec l'autre que parce qu'elle a faim? » Raspail est resté plus connu encore, presque populaire, grâce aux conseils de médecine et d'hygiène libéralement distribués, et aussi à la longévité qui fit de lui un des patriarches de la troisième République. Mais si Trélat et Raspail avaient de l'action sur les ouvriers, et Cavaignac sur les étudiants, le parti manquait d'un polémiste qui pût tenir tête aux journaux dynastiques. Ce vide fut comblé en 1832 par la conversion ou l'accession d'Armand Carrel, qui avait d'abord

accepté la monarchie de Juillet, et qui s'en sépara en constatant que le résultat de la révolution se bornait à des déplacements de fonctionnaires et à l'exaltation de la bourgeoisie; il apportait aux républicains la plume la mieux acérée et la plus classique à la fois qui fût alors dans la presse française.

Il semblait plus difficile d'avoir accès à la Chambre des députés, dont le régime du « pays légal » faisait la représentation même de la bourgeoisie. Un des collèges de l'Isère élut pourtant, dès qu'il eut atteint les trente ans réglementaires, Garnier-Pagès, non pas celui que notre enfance a entrevu, membre effacé du gouvernement de la Défense nationale, mais son frère aîné, qui lui était très supérieur. La débilité de sa santé s'accordait avec sa nature d'esprit pour lui faire adopter le genre d'éloquence le plus propre à réussir au Palais-Bourbon de ce temps-là : point d'éclats de voix, ni de tumultueuses figures de rhétorique, mais une parole souple, facile, ironique, comparable par certains côtés à celle de Thiers; à défaut des convictions et des suffrages, il forçait le silence, ce qui était déjà quelque chose. Habile à souligner, d'un trait précis et cruel, les imperfections ou les lacunes du gouvernement existant, il tombait forcément dans le vague et dans l'utopie quand il lui fallait décrire le régime de ses rêves; mais il avait soin du moins de rester modéré en devenant chimérique, de protester contre toute velléité de communisme brutal ou de jacquerie : « Nous ne voulons pas raccourcir les habits, disait-il avec esprit, mais allonger les vestes. »

La très grande majorité de ces jeunes républicains partageaient, à l'endroit du catholicisme, les préventions et les dédains du parti libéral : mais, à défaut de religion positive, presque tous étaient spiritualistes, idéalistes, épris de dévouement et d'héroïsme. « Nous autres, écrivait l'un d'entre eux, qui n'avons pas de foi religieuse, il faut que notre tendresse d'âme s'épuise au profit de l'humanité. » L'adolescence sans doute a toujours été prodigue de phrases semblables : mais sous la plume ou sur les lèvres des jeunes gens de cette génération, ce n'étaient pas seulement des phrases. Trélat, par exemple, était sincère quand il parlait de la presse en termes dont la forme et le fond nous prêtent également à sourire : « Ah! vous ne savez pas tout ce qui se passe dans l'âme du journaliste, quand il est seul dans son cabinet que j'appelle son sanctuaire, moi qui regarde le journalisme comme le sacerdoce des temps modernes, moi qui ne le conçois pas s'il n'est œuvre de conscience, et s'il ne s'empreint du sentiment religieux sans lequel il n'est qu'un vil métier! »

III

A côté ou au-dessus de cet état-major de théoriciens parfois mystiques, le parti républicain comptait déjà nombre de membres infiniment plus réalistes, désireux avant tout, sinon d'arriver aux jouissances personnelles du pouvoir, du moins de renverser par n'importe quel moyen un gouvernement dont ils avaient l'horreur : ils attisaient les passions de la classe ouvrière, dirigeaient effectivement les sociétés secrètes, préparaient les insurrections violentes qui éclatèrent de 1832 à 1839.

La première société républicaine, celle des Amis du peuple, n'avait à l'origine aucun caractère mystérieux : ses fondateurs avaient voulu au contraire prendre pour modèle les réunions populaires de la première Révolution, avec l'appellation de « citoyen » et les déclamations abstraites; une agression de la garde nationale, qui copia de son côté les muscadins de Thermidor et envahit la salle des séances au cri de : « A bas les clubs! » fut cause que les réunions devinrent privées; des poursuites judiciaires réitérées amenèrent la dissolution de la société, dont les éléments les plus violents se retrouvèrent dans la société des Droits de l'Homme.

Celle-ci, divisée en sections pour échapper aux prescriptions du Code pénal, composée en grande partie d'ouvriers, était une vraie société secrète, qui poussait le fanatisme ou le romantisme jusqu'à s'ériger parfois en sainte-vehme. Plusieurs sections condamnèrent à mort Godefroy Cavaignac, pour crime de tiédeur, et il dut se tenir chez lui jusqu'à ce qu'on eût décidé ces énergumènes à rapporter leur sentence.

Par une inconséquence qui procédait également du romantisme, ces mêmes hommes, soigneux de dissimuler à la police leurs assemblées et leurs projets, affectaient de se signaler aux regards par des allures et une mise propres à impressionner les bourgeois; la barbe et le chapeau rond, arborés aujourd'hui par des capitalistes bien paisibles, étaient alors l'apanage de ceux qu'on nommait les « bousingots ». Comme avec cela ils avaient sans cesse à la bouche l'éloge des pires horreurs de la Révolution [1], et qu'un très con-

[1] Il faut dire que, suivant une tradition aussi vieille qu'elle-même, la police poussait et subventionnait même plusieurs exaltés, qu'elle jugeait propres à déconsidérer le parti. Elle passa généralement pour avoir commandé certaine chanson, où se trahissait par trop une intention d'épouvantail :

. . . .
Un peu de sang arrosera nos fêtes,
Avec plaisir j'y tremperai les mains;
Il est si doux de voir tomber des têtes!
Voilà pourquoi je suis républicain.

damnable respect humain les empêchait de désavouer sans réserve les attentats qui se renouvelaient contre Louis-Philippe, Royer-Collard pouvait dire, dans une de ces formules à effet où il se complaisait : « La République a contre elle les républicains d'autrefois et les républicains d'aujourd'hui. »

Le nombre de ces derniers grossissait pourtant, grâce à l'active propagande faite, tant à Paris qu'en province, et malgré les luttes entre « Girondins » et « Montagnards », comme ils s'appelaient sérieusement. En vain le gouvernement faisait-il renforcer la législation impériale contre la liberté d'association : bravant les poursuites ou multipliant les subterfuges, la Société des Droits de l'homme subsistait et se développait. A la suite des émeutes lyonnaises de 1834, qui avaient eu un écho dans plusieurs villes, le ministère traduisit devant la cour des pairs près de deux mille accusés, pour complot contre la sûreté de l'Etat; la cour en retint et en jugea cent cinquante-quatre, après une instruction faite par un juriste distingué, Girod (de l'Ain).

Quelques garanties personnelles que présentent les magistrats improvisés, ces procès politiques, débattus devant une assemblée politique, n'ont guère que les formes et les mots de communs avec l'administration de la justice. Nous en avons eu la preuve récemment, et nos grands-parents l'avaient déjà eue en 1835. Juges et accusés étaient trop nombreux pour qu'il fût matériellement possible d'observer toutes les règles de la procédure criminelle; par une décision arbitraire, on résolut de passer outre à certaines de ces règles, malgré les cris de scandale de l'opposition libérale et les rugissements des accusés, qui, dans le langage parfois le moins parlementaire, se plaignirent d'être livrés à des adversaires au lieu de comparaître devant un tribunal. Les scènes de violence se succédèrent, et le procès aurait pu mal tourner pour le ministère et la Chambre haute, sinon pour la monarchie, si les républicains avaient su faire trêve à leurs dissensions intestines; mais ils se divisèrent sur la tactique à suivre, donnèrent le pas sur l'intérêt du parti aux amours-propres et aux rancunes personnelles. Le discrédit dont ils s'étaient ainsi couverts fut porté à son comble par l'horrible crime de Fieschi, qui était affilié à la société des Droits de l'homme. L'interminable procès, après avoir au début soulevé quelque émotion, se poursuivit au milieu de l'indifférence publique, et les condamnations qui le terminèrent furent ratifiées par l'opinion.

Des débris de la société des Droits de l'homme se forma la société des Familles, qui traîna une existence éphémère parmi les perquisitions et les procès, puis la société des Saisons, qui organisa

la dernière insurrection sérieuse du règne de Louis-Philippe, celle du 12 mai 1839. Avec l'imprimeur Martin Bernard, les deux chefs en furent Barbès et Blanqui.

Une légende veut que Barbès, riche, intelligent, voué à un brillant avenir, ait juré une haine éternelle à la société bourgeoise, à la suite d'une avanie qui lui révéla la tare de sa naissance [1]. Quoi qu'il en soit, il inspira, plus encore que Godefroy Cavaignac, un durable enthousiasme à la plupart de ses amis politiques; Proudhon, peu prodigue de compliments, l'appelait « le Bayard de la démocratie »; dans le camp opposé, Tocqueville, qui n'était pas tendre pour les radicaux, a écrit : « C'était un de ces hommes chez lesquels le démagogue, le fou et le chevalier s'entremêlent si bien qu'on ne saurait dire où finit l'un et où l'autre commence, et qui ne peuvent se faire jour que dans une société aussi malade et aussi troublée que la nôtre. » Capable, à l'occasion, de tenir un langage abominable et d'accomplir de vrais crimes, Barbès était avec cela magnifique d'élan, de générosité, de patriotisme, de confiance en Dieu. « France d'abord! » aurait-il volontiers répété, comme l'héroïne de M. de Bornier, à ceux qui faisaient de l'humiliation nationale un argument de parti.

Blanqui, alors son inséparable et qui n'allait point tarder à lui devenir un irréconciliable ennemi, appartenait lui aussi à une famille aisée, mais c'était entre eux le seul point de ressemblance. Autant la physionomie et l'allure de Barbès étaient franches, ouvertes, communicatives, autant Blanqui, même jeune, avait déjà cette apparence souffreteuse, renfermée, défiante, qui en fit plus tard comme la vivante incarnation du prisonnier politique [2]. Plus apte à organiser une conspiration qu'à en diriger l'exécution, timide dans le danger, faible jusqu'à l'hésitation, peut-être même jusqu'à la trahison, nullement doué des dons extérieurs de l'orateur, Blanqui exerça toujours néanmoins une vraie fascination dans les milieux ouvriers; un mot de lui déterminait la petite troupe de ses fidèles à dévaliser les armuriers et à dépaver les rues. Le gâchis prolongé qui résultait de la chute de Molé et du triomphe de la

[1] On a prétendu qu'il était issu du mariage révolutionnaire d'un prêtre et d'une religieuse.

[2] Tocqueville a peint en traits chargés sans doute, mais inoubliables, l'intervention de Blanqui le 15 mai 1848 : « Je vis paraître à la tribune un homme que je n'ai vu que ce jour-là, mais dont le souvenir m'a toujours rempli de dégoût et d'horreur; il avait des joues hâves et flétries, des lèvres blanches, l'air malade, méchant et immonde, une pâleur sale, l'aspect d'un corps moisi, point de linge visible, une vieille redingote noire collée sur des membres grêles et décharnés; il semblait avoir vécu dans un égout et en sortir; on me dit que c'était Blanqui. »

coalition parlementaire lui parut propre à un coup de main. Barbès se récusait, alléguant l'insuffisance des hommes et des armes. Blanqui le décida en le traitant de lâche, puis se tint prudemment à l'écart pendant l'action, qui échoua piteusement. Tous deux furent condamnés à mort par la Cour des pairs, et Barbès, qui avait refusé avec hauteur de se défendre, qu'on accusait d'ailleurs d'avoir froidement assassiné un officier, faillit bien être exécuté : il fut sauvé par un quatrain de Victor Hugo, et surtout par la mansuétude du « tyran ».

IV

A partir de 1839, les émeutes cessèrent; si quelques sociétés secrètes continuèrent de végéter, les exaltés donnèrent comme principal aliment à leur activité l'étude et la propagation des doctrines communistes et socialistes, dont la diffusion sérieuse date de cette époque [1].

En même temps, les modérés faisaient un sérieux effort pour se poser en parti de gouvernement, et montrer que, le cas échéant, ils seraient aptes à diriger les destinées du pays. La tâche était d'autant plus ardue qu'à ce moment précisément, ils perdirent leurs trois chefs les plus distingués. Garnier-Pagès succomba au mal qui le minait depuis longtemps; Godefroy Cavaignac mourut en 1845, consumé par une activité qui ne trouvait point à se dépenser à son gré; avant eux, Armand Carrel, aigri de certaines jalousies, écœuré de certains contacts, découragé plutôt que désabusé, avait péri tragiquement dans un duel avec Emile de Girardin.

Le grand journaliste du parti devint Armand Marrast, un jouisseur spirituel, plus ou moins sceptique, qui, tout en menant une campagne fort vive contre le ministère Guizot et la majorité conservatrice, se rapprocha de l'opposition dynastique, soutint la réforme parlementaire, déconseilla en toute occasion l'appel à la violence. A la Chambre, le leader des républicains, en attendant la conversion de Lamartine, fut Ledru-Rollin, déclamateur redondant et banal, qui n'avait rien de l'originalité de Garnier-Pagès et dont le triomphe était l'éloquence de banquet.

A l'intérieur, le parti radical (il se couvrait couramment de cet euphémisme) demandait le suffrage universel, soit immédiatement, soit dans un avenir rapproché, en commençant par l'abaissement du cens et « l'adjonction des capacités » (c'était une de ces expres-

[1] Les lecteurs du *Correspondant* se souviennent qu'ils ont eu la primeur des beaux chapitres de M. Thureau-Dangin sur le socialisme dans les dernières années de la monarchie de Juillet.

sions barbares qui viennent de temps à autre *enrichir* la langue parlementaire et demeurent comme autant de rébus pour les générations suivantes). Sous l'influence de Marrast, et malgré les instances de Cavaignac dans les derniers temps de sa vie, on écartait les questions sociales pour s'attacher aux problèmes purement politiques.

En diplomatie et en politique extérieure, les républicains avaient un programme singulièrement vague, naïf et dangereux. Connaissant mal l'histoire de la Révolution, et ne discernant pas que le Comité de salut public avait pris à son compte les ambitions et les procédés de Louis XIV, ils croyaient imiter les grands ancêtres en faisant appel à la fraternité des peuples pour donner à la France la rive gauche du Rhin. Ils désavouaient « l'entente cordiale », et dénonçaient bien haut les « humiliations » de la France devant l'Angleterre. Une commune antipathie contre Louis-Philippe les aurait rapprochés du tsar Nicolas, si la défense des revendications polonaises n'avait point été pour eux un article de foi. En somme, c'était ce mélange d'illusions, de préjugés, d'inexpériences et de convoitises auquel Lamartine, au lendemain de la révolution de Février, devait prêter la magie de sa parole.

Il faut noter pour finir, dans la masse du parti républicain d'alors, une tendance de plus en plus marquée à la religiosité, sinon au véritable esprit religieux : les invocations à Dieu, les citations de l'Evangile se retrouvaient à chaque page de la littérature républicaine. Les causes de cet état d'esprit étaient multiples. C'était d'abord une réaction plus ou moins consciente contre le voltairianisme dominant dans la bourgeoisie; Louis Blanc s'en expliquait en homme heureux de donner une leçon à la classe dirigeante : « Continuer Voltaire aujourd'hui serait dangereux et puéril. A chaque époque son œuvre! Celle de notre temps est de raviver le sentiment religieux, de combattre les insolences du scepticisme et de railler ses railleries. » Les républicains ne pouvaient non plus être indifférents au mouvement d'opinion qui, depuis 1830, ramenait au catholicisme tant d'âmes généreuses et sincères; la campagne en faveur de la liberté d'enseignement trouvait des sympathies dans leurs rangs; il y avait parmi aux quelques croyants, comme Buchez et Arnaud (de l'Ariège); inversement, plusieurs catholiques de marque, tels que Lacordaire et Ozanam, ne déguisaient point leurs sympathies démocratiques, et mettaient en honneur les leçons sociales de l'Evangile, un peu perdues de vue après la tourmente de la Révolution. Notons aussi l'influence de La Mennais, qui, en se séparant de l'orthodoxie, était demeuré profondément déiste, et dont les écrits exerçaient une vraie fasci-

nation sur une partie de la population ouvrière. Enfin, dans la dispersion des esprits d'élite qui avaient formé l'école saint-simonienne, tandis que les uns se tournaient vers les grandes affaires et embrassaient une sorte de matérialisme pratique, d'autres alliaient les rêveries métaphysiques à la recherche des améliorations politiques et sociales. De ces platonisants du dix-neuvième siècle, le plus éminent fut Jean Reynaud, dont les théories sur la vie future étaient sujettes à caution, mais qui a laissé à tous ceux qui l'ont approché le souvenir d'une intelligence remarquable et d'une âme incomparable.

Cet idéalisme religieux se reflétait dans les poésies de tendance républicaine, qui se multiplièrent alors ; à l'exception d'Hégésippe Moreau et de Pierre Dupont, leurs auteurs se distinguaient plutôt par la sincérité des intentions que par la perfection de la forme; mais du moins, les gaucheries de l'exécution trahissaient rarement chez eux une pensée de blasphème ou d'envie, plus rarement encore une inspiration libertine. Dans le même ordre d'idées, les journaux républicains tardèrent le plus qu'il leur fut possible à insérer des romans-feuilletons, et quand force leur fut de suivre le courant, la moralité de leurs feuilletons fit contraste avec la grivoiserie de certaines œuvres publiées dans la presse bourgeoise.

V

M. Weill a écourté avec raison le tableau de la République de 1848, pendant laquelle l'histoire du parti républicain se confondit avec l'histoire générale. Il suffit, en effet, de noter que la chute de Louis-Philippe fut une surprise pour tout le monde, même pour les républicains, qui ajournaient à longue échéance le triomphe de leurs espérances. Pourtant, dans un premier moment de désarroi, de défiance contre les prétendants rivaux, cette solution anonyme obtint l'assentiment universel, et la Constituante renferma une forte majorité de républicains modérés. Les journées de Juin, où leur énergie terrassa l'insurrection communaliste, préparèrent pourtant leur échec, en épouvantant les masses rurales; une mauvaise politique financière acheva de détacher le suffrage universel de la République. L'élection du président trahit l'aspiration générale vers une dictature, et celle de la Législative le retour des sympathies publiques aux hommes des anciens partis dynastiques. Seul, le désaccord du président et de l'Assemblée permit à la République de vivre encore trois années.

Le parti républicain modéré joua alors un rôle assez indécis et effacé, tantôt votant les réformes sociales proposées par les conser-

vateurs catholiques, tantôt protestant avec les radicaux contre des mesures qu'il jugeait réactionnaires. Dès cette époque, les tendances religieuses de la majorité provoquèrent indirectement certaines préventions contre le catholicisme; mais il y eut en sens contraire des manifestations significatives, comme le vote de la loi Falloux par beaucoup de républicains, ou encore l'acte de Jules Simon, quittant la *Liberté de penser* après l'insertion d'un article antichrétien de M. Emile Deschanel.

Les exaltés, les *Montagnards*, comme on disait, se montraient bien autrement actifs. Ils ne dissimulaient point leur confiance en une prochaine revanche de l'insurrection de Juin et de la piteuse échauffourée de 1849. A l'Assemblée, leur groupe compact manifestait bruyamment et se distinguait, comme nos socialistes d'à présent, par une rare intolérance de doctrine et de pratique. Leur principal effort se portait vers le corps électoral, aux yeux duquel ils faisaient luire le partage des biens, la suppression du salariat, et toutes les mirifiques promesses de l'Eden socialiste. Plusieurs succès partiels leur semblaient de bon augure pour les élections générales, et la crainte de les voir triompher fut assurément pour beaucoup dans l'adhésion qu'obtint le coup d'Etat de Décembre.

VI

Les largesses abusives, faites dans ces derniers temps aux « victimes du 2 décembre », ont retourné l'opinion à l'égard de cette « opération de police » et de ses suites. L'équité oblige à reconnaître qu'à côté de criminels de droit commun, coupables d'actes de jacquerie, des hommes, auxquels on n'avait à reprocher que des délits d'opinion, furent arbitrairement, les uns expulsés de France, les autres soumis, en Algérie, à un régime qui ne différait pas trop de celui des compagnies de discipline. Quelques-uns d'entre eux y perdirent la santé ou la vie; quant aux exilés, comme la plupart exerçaient des professions libérales, pour beaucoup ce fut la ruine.

Le second Empire vit se produire, dans le parti républicain, de profondes transformations morales, dont les conséquences durent encore. Ce fut d'abord l'époque où le gros du parti prit nettement position contre les doctrines religieuses, contre le catholicisme surtout. La cause déterminante en fut dans l'empressement, sans prudence et sans dignité, avec lequel beaucoup de pasteurs et de fidèles apportèrent au triomphateur de Décembre leur adhésion enthousiaste. On peut en parler sans embarras dans ce Recueil, qui eut le mérite de lutter alors contre l'entraînement de la servilité; le

doyen et le plus illustre de ses collaborateurs d'à présent n'écrivait-il pas à un ami, en 1856 : « Vous connaissez et vous avez approuvé le but du *Correspondant* : détacher la religion catholique d'une solidarité qui la déshonore, et la remettre en accord avec tous les progrès, toutes les idées généreuses, toutes les vertus des temps modernes, vis-à-vis desquelles elle est restée jusqu'ici dans une trop grande défiance [1]. »

Faute de se conformer à de si prévoyants conseils, les catholiques aliénèrent à leurs croyances presque tous les républicains, sans parler de bon nombre d'esprits simplement libéraux. Proudhon écrivit un retentissant pamphlet sur l'antinomie prétendue de la religion et de la justice. Michelet se remit de plus belle à torturer l'histoire des derniers siècles, pour montrer, à grand renfort d'images saisissantes, le catholicisme à la base de toutes les décadences. Edgar Quinet, sans s'en tenir aux allusions historiques, préconisa, dans l'avenir, la fermeture violente des églises et, dès maintenant, l'alliance des libres-penseurs avec les confessions non catholiques. Il en résulta quelques conversions bruyantes au protestantisme, et surtout une disposition persistante à exalter le calvinisme aux dépens de la religion dominante. C'est à la même époque que les républicains envahirent les loges maçonniques, qui s'étaient recrutées jusque-là dans la bourgeoisie voltairienne et gouvernementale.

Une autre modification, non moins radicale et non moins importante par ses effets, s'opérait parmi les jeunes générations républicaines. Les anciens, ceux qu'on appelait irrévérencieusement les *vieilles barbes*, tout en sacrifiant à la passion antireligieuse, demeuraient déistes, sentimentaux, patriotes jusqu'au chauvinisme. Le type en était Barbès, qui, prisonnier à Belle-Isle, exprimait en termes admirables ses vœux pour le succès de la guerre de Crimée; qui, après Sadowa, au lieu de partager les sympathies prussiennes et les utopies pacifiques de tant de libéraux, écrivait à George Sand : « Je suis chauvin, très chauvin, et je m'en fais gloire. Ne pas aimer la patrie, c'est pis que de ne pas aimer sa mère... Tant qu'il y aura des Anglais trafiquant de toutes les haines contre ce qui n'est pas leur commerce, et des Prussiens rêvant de conquêtes, je ne comprends pas pourquoi la France égalitaire voudrait se mutiler de son énergie guerrière. »

Mais George Sand lui répondait : « Nous sommes les jeunes fous de cette génération. Ce qui va nous remplacer s'est chargé

[1] J'emprunte ces lignes à une lettre du prince Albert de Broglie, adressée, le 8 décembre 1856, à J.-J. Ampère, et publiée dans l'attachante correspondance des deux Ampère.

d'être vieux, blasé, sceptique à notre place. » Et Mazzini confiait à Edgar Quinet ses doléances sur la jeunesse qui grandissait : « Elle est machiavélique, opportuniste, louvoyante, tacticienne, dépourvue de sens moral, sans religion du serment, sans conscience de la sainteté de ses œuvres et de la puissance de la vérité. » Abstraction faite de l'éternelle mauvaise humeur des vieillards, des *vieillissants* surtout, contre leurs héritiers présomptifs, ces plaintes contenaient une part de vérité. Loin de partager les généreuses aspirations de leurs anciens, les *jeunes* en souriaient volontiers; ils différaient d'eux non seulement par le tempérament moral, mais par les croyances philosophiques; au spiritualisme imprécis des vieux républicains, à leur religiosité vague, ils substituaient le positivisme d'Auguste Comte, le matérialisme de Buchner, l'évolutionisme de Darwin. La République n'était pas seulement pour eux une aurore de félicité et de régénération universelle, mais avant tout, un régime dont ils seraient les maîtres et qui leur permettrait d'exploiter au profit de leurs appétits la fortune de la France[1].

Surgie à l'improviste dans le désastre de 1870, maintenue par les divisions des partis dynastiques, consolidée par l'accession du centre gauche et par l'appui de ces masses rurales qui se prononcent toujours, à la longue, pour le gouvernement existant, la République a été monopolisée pendant vingt-cinq ans par le petit groupe anticatholique et athée qui se réclamait d'elle sous le second Empire. Pourquoi les républicains ont-ils si longtemps substitué la passion de secte à l'esprit de gouvernement? Cet état de choses a-t-il quelques chances de se modifier? Voilà une double question qui ne manque assurément pas d'intérêt : mais pour y répondre, il faudrait abandonner le terrain à peu près solide de l'histoire, et s'aventurer dans les sables mouvants de la politique.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

[1] Bien des Correspondances et des Mémoires ont déjà été publiés sur cette période; mais aux lecteurs qui, sans approfondir le sujet, voudraient se donner une idée des dissentiments entre vieux et jeunes républicains, je me permets d'indiquer quelques œuvres d'imagination. Une toute récente nouvelle de M. Paul Bourget, *le Talisman,* fait revivre la naïveté et la droiture morale des vieilles barbes. Le conflit entre les deux générations est mis en scène dans certaines pages du roman posthume d'Alphonse Daudet, *Soutien de famille.* Il faut citer surtout, bien qu'il charge par trop les opportunistes, le mordant roman de M. Augustin Filon, *Sous la tyrannie.*

A PROPOS D'UNE CANONISATION

SAINT J.-B. DE LA SALLE

ET

L'ÉDUCATION DU PEUPLE

O Reims! bien des beaux noms brillent dans ton histoire!
Sur tes dômes ont lui bien des jours triomphants;
Mais lorsque l'avenir parlera de ta gloire,
Il citera La Salle entre tous tes enfants!

FRÉCHETTE.

Le siècle finissant, enfiévré de travail et assoiffé de richesses, ressemble à une immense usine dont l'activité est dévorante et le tapage assourdissant. Ceux qui n'en sont point étourdis aiment à échapper un instant à son tourbillon pour regarder passer la vie ou réveiller les échos endormis d'autrefois. Feuilleter, par exemple, tant de mémoires attachants du grand siècle, n'est-ce pas en interroger les témoins et leur faire redire ce qui a rempli leur esprit et leur cœur, ce qui a usé leur volonté et leur force? Qui n'a lu et relu Mme de Sévigné, et toujours avec un charme exquis? Quoi de plus captivant que les peintures de Saint-Simon, avec ses croquis d'un si vigoureux crayon et ses « instantanés » de Versailles ou de Marly? Et pourtant que reste-t-il de tout ce qui les passionna! La comédie humaine provoque toujours l'émotion ou le rire, parce qu'en tout temps elle met en jeu les mêmes ressorts; mais le décor a changé, la scène n'est plus la même. Que sont pour nous ces jolis riens en dehors de leur spirituelle expression, et que nous importe de décider qui a droit de s'asseoir sur un tabouret ou de traverser en biais la grand'chambre? Comme leurs rôles, les acteurs eux-mêmes ont disparu du souvenir; la foule les ignore, les curieux seuls les retrouvent, et, de plus en plus, l'oubli nivellera leurs tombes. Travailleurs éphémères, ils ont tour à tour tissé un peu d'histoire, mais ce qui survit de leur époque, c'est surtout ce qu'ils n'ont pas su regarder : Vincent de Paul et les Filles de la Charité, Olier et la Compagnie de Saint-Sulpice, J.-B. de la Salle

et les Frères des Ecoles chrétiennes. Ceux qui étaient brillants ont eu pour souci principal de servir le monde et de gagner ses faveurs; et le monde ingrat ne se souvient même plus de leurs noms. Les autres ont renoncé à tout pour aller à Dieu dans ses pauvres par le sacrifice et par le devoir; ils n'ont voulu servir que le Père qui règne dans les cieux, et les humbles qui souffrent sur la terre; ils ont été bénis, et les générations reconnaissantes honorent leur mémoire à genoux. « Les choses visibles, dit l'Apôtre, ne sont que pour un temps, mais les invisibles dureront éternellement. »

Au milieu d'une foule plus que jamais éprise des intérêts matériels, dégradée par l'oubli de l'honneur sous la souveraineté de l'argent, sans cesse rabaissée à la mesure de ses vulgaires profits, désaccoutumée du repos et du silence, quoi de plus salutaire que de suivre pas à pas, dans leur carrière modeste, ces existences détachées de la terre et tournées vers le ciel? Elles nous font connaître leur temps dont elles sont moins la traduction que la critique. Car les saints ne flattent pas les travers de l'époque; ils n'attisent pas les passions des hommes. Par le sacrifice, ils servent l'idéal. Par la douceur, ils revendiquent la justice. Par la charité, ils soulagent la souffrance. Toujours, au-dessus de l'incident passager, ils travaillent pour l'avenir durable. Partout ils apportent la paix. « Le saint, dit excellemment M. H. Joly dans un de ses plus beaux livres, le saint, — alors qu'il agit le plus puissamment, — ne cherche, quant à lui, qu'à se retirer du monde, à vivre ignoré et méprisé, satisfait de répandre doucement autour de lui, par l'oraison et le sacrifice, la paix qu'il a tant désirée pour lui-même[1] ! » N'est-ce pas dans un commerce intime avec les âmes d'élite qu'on doit chercher ce repos intellectuel et moral qui nous manque, où l'âme se recueille et se retrempe à sa source divine, où elle reprend une énergie nouvelle pour les luttes de l'heure présente?

Et puisque l'Eglise va placer dans quelques jours sur les autels un de ces humbles qui se sont sacrifiés eux-mêmes pour se consacrer au bien des autres, allons un moment réparer nos forces et raviver notre courage au contact de l'activité que l'amour de Dieu a fait rayonner dans sa vie[2].

[1] *Psychologie des Saints*, p. 28.

[2] Trois biographes presque contemporains de M. de la Salle : dom Elie Maillefer, le F. Bernard et le chanoine Blain, ont raconté sa vie. Par un sentiment de modestie profonde, le saint a sans doute fait détruire la plupart de ses papiers et de ses lettres; on possède donc peu de chose en dehors de ce que ces auteurs ont recueilli. Armand Ravelet a écrit aussi une *Vie* qui est un très bon livre de vulgarisation. Le savant supérieur du Séminaire de l'Institut catholique de Paris, M. l'abbé Guibert,

Aussi bien, Jean-Baptiste de la Salle s'est voué au plus nécessaire des apostolats. Obéissant à l'appel de la Providence et pressantant confusément la poussée des générations, il a entraîné ses disciples en leur criant pour mot d'ordre : *Instruisons le peuple.* Et ceux qui se tournent avec le plus d'espérance ou d'anxiété vers l'avenir doivent souvent répéter, comme le poète de la Nouvelle-France :

Oui, je t'aime, ô mon siècle! oui, je t'aime et t'admire;
Sur les âges futurs j'entrevois ton empire,
Siècle de doute et de vertu!
Mais, sous les lambris d'or comme dans les chaumières,
O siècle de progrès! ô siècle de lumières!
Sans ce mot-là que serais-tu [1]?

I

A Reims, non loin de la place du Marché, dans l'ancienne rue de la Chantrerie, il est encore une maison dont la porte est encadrée de cariatides et montre la date de 1545. Elle n'offre au-dessus du rez-de-chaussée qu'un étage et des lucarnes; mais des frises élégantes et des pilastres cannelés dans le style de la Renaissance en décorent la façade. Dans l'angle de la cour, un escalier tournant monte dans une tourelle ajourée. C'est l'hôtel de la Cloche : dans cette demeure, — très vraisemblablement du moins, — est né Jean-Baptiste de la Salle, le 30 avril 1651.

Depuis quelques années déjà que durait la Fronde, les misères de la guerre, les exactions des chefs, les violences des soldats, les rapines des intendants, le pillage des blés, la famine et la ruine, surtout le désordre et l'anarchie, accumulaient leurs souffrances en beaucoup de provinces de France. La Champagne, entre les Pays-Bas et Paris, avait un sort des plus lamentables, car les troupes du roi aussi bien que l'armée des princes y guerroyaient et vivaient comme en pays conquis. L'impression épeurée qui hanta longtemps les esprits, montre bien ce que ces malheurs eurent à la

après avoir scrupuleusement compulsé et discuté tous les documents, achève en ce moment une histoire de saint J.-B. de la Salle, qui sera définitive et qui paraîtra prochainement à la librairie Poussielgue. Une bienveillante communication, dont nous le remercions respectueusement, nous a permis de profiter de ses recherches pour la présente étude, et aussi pour un petit volume consacré au fondateur des Frères, et qui va être publié dans la collection des *Saints*, que dirige avec tant de succès M. Henri Joly.

[1] Louis Fréchette, *Jean-Baptiste de la Salle,* poème lyrique, Montréal, 1889.

fois de terrible et d'exceptionnel. Ce n'étaient après tout que les suites momentanées des troubles de la Régence. Désordres et calamités s'atténuent pour disparaître bientôt dès que le royaume, après la prise de Bordeaux, retrouve à sa tête une autorité obéie et à tous les degrés une administration régulière. La prospérité d'un peuple, en effet, on ne saurait l'oublier, si elle dépend en partie des conditions économiques qu'il subit et des institutions qui le régissent, puise toujours ses éléments essentiels dans l'ordre moral.

Et, précisément, la première moitié du dix-septième siècle fut une des époques mémorables où les idées et les mœurs accomplirent une profonde réforme morale et s'élevèrent à un haut degré de perfection, grâce à la force des croyances religieuses et à l'émulation des communions chrétiennes. Ce que le père avait commencé fut continué par le fils : après Henri IV et l'édit de Nantes (1598), Louis XIII et l'édit de Grâce (1629). « Sous le règne de Louis XIII, dit un profond observateur, ainsi qu'aux précédentes époques de prospérité, les croyances religieuses furent le vrai mobile de tous les progrès. Cette vérité eut alors un caractère particulier d'évidence, car la réforme fut presque instantanée, et il fut plus facile que jamais de rattacher à la cause première les grands résultats qui se produisirent simultanément vers le milieu du dix-septième siècle [1]. » Les protestants, devançant les catholiques, fondent leur influence, avec d'étonnants succès, sur l'agriculture, l'industrie manufacturière et les autres arts usuels. La discussion pacifique des principes et des dogmes se montre surtout féconde chez les catholiques et suscite parmi eux une admirable floraison de talents et de vertus : François de Sales, Vincent de Paul, Jeanne de Chantal, Olier, de Rancé, Bossuet. L'Eglise de France retrouve l'éclat et la sainteté comme au temps de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin. La charité chrétienne se penche plus que jamais vers les humbles; des congrégations, nouvelles par leur esprit et leurs règles, naissent de tous côtés; associant, par une ingénieuse innovation, les efforts de la société laïque à ceux des pieuses communautés. En même temps, les lettres et les sciences atteignent une perfection inattendue avec Gassendi, Fermat, Pascal, Descartes, avec Malherbe, Corneille, La Fontaine, Molière, Racine, Arnauld, Nicole... Ainsi le génie de deux rois, servis par de grands ministres qu'ils surent maintenir au pouvoir, a pu conjurer les périls de l'esprit de division qui tue les peuples les plus forts en substituant à de puissants rapports sociaux la

[1] F. Le Play, *l'Organisation du travail*, § 16, « la Réforme sous les deux premiers Bourbons. »

haine et l'anarchie. C'est alors que, dans toute l'Europe, les classes dirigeantes, dominées par un juste sentiment d'admiration, adoptèrent la langue, les idées et les mœurs de notre patrie. « Rappelez-vous, dit Joseph de Maistre, le grand siècle de la France. Alors la religion, la valeur et la science s'étant mises pour ainsi dire en équilibre, il en résulta ce beau caractère que tous les peuples saluèrent par une acclamation unanime, comme le modèle du caractère européen [1]. »

Tel est, dans ses traits généraux, le milieu moral dans lequel se formèrent les générations, qui, nées pendant les maux de la Fronde, avaient vu tant de pleurs autour de leur berceau. Mais, pour en bien apprécier toute l'influence, il faut pénétrer dans les familles, au foyer de la vie domestique.

Dans la vieille société française, — c'est ce qui faisait sa force et sa valeur, — chaque génération, continuant l'œuvre de la précédente, ajoutait ses mérites personnels au trésor peu à peu amassé par les aïeux. « Non seulement dans la noblesse, mais aussi dans la bourgeoisie et dans le tiers état, l'héritier d'une œuvre devait en être le continuateur; comme le château et le grand domaine, comme la maison bourgeoise et l'office patrimonial, l'humble domaine rural, la ferme, la boutique, l'atelier, se transmettaient intacts de génération en génération. Petit ou grand, l'individu ne s'intéressait pas uniquement à lui-même; sa pensée s'allongeait vers l'avenir ou vers le passé, du côté de ses ancêtres et du côté de ses descendants, sur la chaîne indéfinie dont sa propre vie n'était qu'un anneau. Il possédait des traditions, il devait des exemples... Quand, par la vertu de cette discipline intérieure, une famille s'était maintenue, droite et respectée, dans le même lieu pendant un siècle, elle pouvait aisément monter d'un degré, introduire quelqu'un des siens dans la classe supérieure [2]. » On n'escaladait point alors d'un seul bond, par talent, par chance, ou par... savoir-faire, tous les degrés de la hiérarchie; escalade bien préjudiciable aux intérêts sociaux, car « les vertus qui font franchir les rangs inférieurs de l'échelle sociale excluent, dit Le Play, si ce n'est chez les natures les plus distinguées, les vertus qui rendent digne d'être admis dans la classe supérieure. » Il fallait s'élever pas à pas; la lenteur même de l'ascension obligeait à s'en rendre digne, sous le contrôle de l'opinion, et donnait le temps d'acquérir les qualités nécessaires à un nouvel état. Ces fortes mœurs et les

[1] *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 23 (1831).

[2] Taine, *les Origines de la France contemporaine; la Révolution*, t. III, liv. IV, ch. I, 6.

idées qui les inspiraient étaient les mêmes au dix-septième et au dix-huitième siècle chez les nobles, les bourgeois et les simples marchands. Leurs livres de raison en font foi, et les érudits qui, à la suite de Charles de Ribbe, les ont retrouvés dans nos diverses provinces en ont multiplié les preuves.

Telle fut aussi la famille de la Salle. Il est probable que sa branche de Champagne, tout au moins, sortit du Béarn au quatorzième siècle et vint se fixer à Reims. En 1556, Menault et Lancelot de la Salle sont parmi les plus notables commerçants; un de leurs arrière-petits-fils, Louis, né en 1625, devient conseiller du roi au présidial. Ce classement définitif dans la noblesse était la consécration décisive et méritée de la haute estime acquise pendant plus de cent cinquante ans par la probité scrupuleuse et l'honneur intact de plusieurs générations. Louis de la Salle, en outre, s'était uni à Nicole Moët, d'une noble et ancienne famille de la province. Il en eut dix enfants, dont l'aîné fut le saint fondateur des Frères et dont plusieurs autres entrèrent en religion. La famille vivait réunie à l'hôtel de la Cloche, sous les yeux des grands-parents. A ce foyer béni, le petit enfant allait épanouir sa jeune âme dans l'amour et le respect de la tradition paternelle.

Dès ses premières années, Jean-Baptiste montra un goût très vif pour les belles cérémonies du culte; la piété fut le trait qui, dès l'abord, dessina son caractère. Plus d'une fois, il s'échappa de la maison et c'est à l'église qu'on le retrouvait, attentif et priant. Il aimait surtout à entendre lire la *Vie des Saints*, qui, avec la Bible et l'Evangile, était alors l'habituelle lecture par laquelle s'entretenait le feu sacré du bien au foyer domestique. « Il était, dit un de ses premiers biographes, gai sans être évaporé, dévot sans grimace. » N'est-ce pas ainsi que saint François de Sales disait à Mme de Chantal d'aimer Dieu « rondement, naïvement, à la vieille française ! »

Certains qu'il n'est possible de triompher chez l'enfant du vice originel qu'à force de dévouement, nos pères étaient convaincus qu'une éducation bien faite est un chef-d'œuvre dans lequel Dieu doit intervenir. Aussi « la nourriture et instruction » de la jeunesse était un devoir dont ils ne se désintéressaient pas, et l'éducation était avant tout familiale. Jean-Baptiste se forma ainsi sous les yeux de son père jusqu'à l'âge de neuf ans. Familiarisé avec les alphabets français, latin et grec, avec la lecture dans la *Vie des Saints*, le *Psautier*, *l'Imitation*, *l'Introduction à la vie dévote*, avec les éléments du calcul, de la grammaire, du catéchisme et du chant, il put, sans quitter le toit paternel, suivre en externe les cours du collège des Bons-Enfants, plus faible que celui des

Jésuites, mais soutenu par les notables de la ville. Pendant neuf ans, les élèves étaient uniquement initiés à la culture grecque et latine. Sans la tradition transmise au foyer, ils eussent été, au sortir du collège, des habitués de l'Agora et du Forum, mais, suivant le mot de Bossuet, des « étrangers dans leur patrie ». Cet abus des vains discours sur des entités creuses, sans rapport avec le réel et le concret, devait engendrer « l'esprit classique », où le génie de Taine a montré une des principales causes des chimères de 1789. Mais de tels effets sont lents à se produire; au milieu du dix-septième siècle, l'enseignement classique n'était en quelque sorte que la parure de l'éducation, dont la religion et la famille, la foi et la tradition faisaient toujours le fond solide.

C'en en 1669 que Jean-Baptiste, après un « grand examen », reçut le titre de maître ès arts. Il quittait le collège, mais il s'était déjà donné à Dieu : dès sa onzième année, il avait reçu la tonsure. Il n'était pas rare alors qu'on entrât ainsi de très bonne heure dans les ordres, sans engagement formel, mais pour commencer plus tôt une préparation que facilitait souvent une petite prébende attribuée au jeune clerc. A seize ans, par suite de la résignation faite en sa faveur par un de ses parents, Jean-Baptiste devint chanoine de la cathédrale et, malgré sa jeunesse, il était, au dire de ses collègues, un modèle de régularité, de modestie et de candeur, dans cette illustre compagnie qui avait déjà donné à l'Eglise trente et un évêques, quatre papes et vingt et un cardinaux. Trois ans plus tard, sorti du collège, Jean-Baptiste se prépara à recevoir les ordres et, grâce aux fortes mœurs qui régnaient alors dans les familles chrétiennes, il put, sans abandonner la maison paternelle et ses salutaires traditions, suivre les cours de théologie à l'université. Pourtant, après la mort de son grand-père bien-aimé, Jean Moët de Brouilhet, en 1670, il partit pour Paris, attiré par la réputation de la vieille Sorbonne et par la ferveur des nouvelles communautés, fondées par Adrien Bourdoise, à Saint-Nicolas du Chardonnet (1612); par saint Vincent de Paul, à Saint-Lazare (1628); par M. Olier, à Saint-Sulpice (1642). C'est à cette dernière que M. de la Salle vint demander le complément de la préparation évangélique et l'initiation à la vie religieuse.

Dans la célèbre compagnie, il trouva des maîtres vénérés et des amis précieux qui restèrent ensuite les guides et les soutiens de sa vie : MM. Tronson, Leschassier, qui furent supérieurs; de la Barmondière, Baudrand, qui devinrent curés de la paroisse; Baühin, qui fut son directeur préféré; Paul Godet des Marais, qui occupa le siège épiscopal de Chartres... Il y apprit le culte des vertus héroïques de renoncement et d'obéissance et s'y forma aux habi-

tudes de devoir et de régularité qui furent plus tard le ressort principal de l'Institut des Frères. Quant aux études, elles étaient florissantes alors à l'Université et se faisaient en Sorbonne avec des compléments et des exercices au séminaire. Mais, en outre, comme l'avaient voulu et saint Vincent de Paul et M. Olier, la pratique s'unissait à la théorie, et les séminaristes étaient associés aux tâches multiples du ministère paroissial pour faire le catéchisme aux enfants, visiter les malades, soulager les pauvres.

Dans ces labeurs divers, rien autant que l'enseignement populaire n'attirait le zèle des jeunes clercs. Tous obéissaient à l'impulsion qu'avait donnée Adrien Bourdoise : « Je souhaite volontiers, écrivait-il dès 1649 à M. Olier, voir une école dans un esprit surnaturel, dans laquelle, en apprenant aux enfants à lire et à écrire, on les pût disposer et former à être de bons paroissiens. Car de voir qu'une charité fasse une dépense pour leur faire apprendre à lire, à écrire seulement, et qu'ils n'en deviennent pas meilleurs et plus chrétiens, c'est dommage, et néanmoins c'est ce qui se pratique le plus communément. Aujourd'hui, toutes sortes d'enfants vont aux écoles, mais à des écoles qu'on leur fait d'une manière toute naturelle; ainsi il ne faut pas s'étonner si, dans la suite, on en voit si peu qui vivent chrétiennement, parce que pour faire une école qui soit utile au christianisme, il faudrait des maîtres qui travaillassent à cet emploi en parfaits chrétiens, comme des apôtres, sans intérêts, et non en mercenaires, regardant cet office comme un chétif métier, inventé pour avoir du pain. Pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais volontiers de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école. Comme saint François-Xavier, je demanderais à toutes les universités du royaume des hommes qui voulussent non pas aller au Japon ou dans les Indes prêcher les infidèles, mais du moins commencer une bonne œuvre[1]. »

Page admirable par son bon sens pratique et dont les rudes leçons des vingt dernières années nous font saisir toute la portée! C'est un programme; c'est celui que le fondateur des Frères des Écoles chrétiennes s'appliquera plus tard à réaliser.

Puissante a été l'influence de Saint-Sulpice sur M. de la Salle, et pourtant son séjour à Paris fut alors de courte durée. En 1671, sa mère mourut; en 1672, il perdit son père et dut revenir précipitamment à Reims, car il se trouvait, à vingt et un ans, chef de famille, obligé de veiller à l'éducation de ses quatre frères et de ses deux sœurs et de gérer l'héritage commun. « Dieu permit qu'il fût

[1] Jean Darches, *le Saint abbé Bourdoise*, t. I, p. 236.

livré à des incertitudes accablantes. » Ne devait-il pas renoncer à sa vocation et se consacrer tout entier à sa tâche familiale? Fallait-il résigner sa prébende et prendre charge d'une paroisse, c'est-à-dire échanger une position élevée pour une situation alors peu considérée, mais plus conforme à son zèle d'apôtre? Désireux avant tout de discerner ce que Dieu voulait de lui, il interrogeait et M. Tronson et le chanoine Nicolas Roland, son nouveau directeur, qui exerça sur lui une influence décisive. Grâce à la régularité qu'il apportait en toute chose, il put, sans rien abandonner, mener de front l'éducation des siens avec la gestion de leur patrimoine, dont il s'occupait personnellement, et les obligations de son canonicat avec ses études théologiques et les bonnes œuvres auxquelles l'associait le chanoine Roland. C'était déjà l'enseignement populaire. Celui-ci, en effet, ayant vu à Rouen ce que le P. Barré avait fait pour les écoles de filles, s'était attaché à réaliser de pareilles fondations à Reims. Enfin, le samedi saint, 9 avril 1678, M. de la Salle reçut l'onction sainte. Toute sa vie, il apporta à la célébration du sacrifice de l'autel une ferveur pleine de dignité respectueuse et d'intense dévotion qui produisait une impression profonde sur les assistants.

Ainsi, grandi sous l'influence prépondérante de la famille d'abord et de Saint-Sulpice ensuite, le saint fondateur apparaît, à son entrée dans la vie, pieux et doux, réservé et prudent autant qu'énergique et dévoué, voulant en tout l'exactitude des règles et la lumière des conseils, pratiquant le renoncement, aimant l'austérité, recherchant le sacrifice, s'en remettant à la Providence pour être entre ses mains un humble et docile instrument. A Paris comme à Reims, c'est vers les petites écoles que son zèle l'a porté. Désormais, Dieu va le pousser presque à son insu et l'engager chaque jour davantage dans la voie de l'enseignement populaire.

II

Enseigner le peuple a été de tous temps une des préoccupations de ceux qui l'ont dirigé ou aimé. Mais ce souci de la politique est devenu un devoir de la charité quand l'Évangile a renouvelé la face de la terre, quand la bonne nouvelle a été prêchée aux humbles, aux petits, aux pauvres. L'enseignement des rudiments a été lié dès lors à l'apostolat de la foi et très largement répandu. A travers tout le moyen âge, on voit se constituer, de plus en plus nombreuses, à l'ombre des cathédrales, de petites écoles, dont prennent charge d'abord l'évêque, ensuite son délégué, le chantre

ou écolâtre. « On ne peut douter, dit le sagace historien de Du Guesclin, que, pendant les années même les plus agitées du quatorzième siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul. » Et faisant allusion aux erreurs propagées par les mensonges des lettrés et les passions des révolutionnaires, Siméon Luce ajoute avec la sereine autorité de la vraie science : « Il faudra désormais de la mauvaise foi pour accuser le moyen âge d'avoir érigé l'ignorance en système ou pour faire dater de nos jours les efforts en faveur de l'instruction populaire. Il est vrai que le moyen âge n'écrivait pas de circulaires : il les remplaçait par des actes. Alors c'était la vertu, inspirée par la foi, non l'administration, qui faisait le bien, et l'on sait que la vertu ne fait jamais de bruit [1]. » La Réforme, à la vérité, accumula presque autant de ruines qu'en devait faire plus tard la Révolution, et, chose curieuse, les documents contemporains ont, aux deux époques, formulé leurs plaintes presque dans les mêmes termes [2]. Mais grâce à la pacification religieuse et à l'élan de la foi, partout, dès le début du dix-septième siècle, les écoles se relèvent, les fondations redeviennent abondantes, les créations nouvelles se multiplient.

Au surplus, il est inutile d'insister. Depuis que nous avons touché ce point ici même à propos d'une polémique vieille de plus de vingt ans, l'érudition a accumulé les preuves les plus manifestes, parmi lesquelles nous rappellerons seulement : les livres de M. Allain sur l'*Instruction primaire en France avant la Révolution*, devenus classiques entre toutes les mains; les *Recherches* de M. de Beaurepaire et de tant d'autres archivistes; enfin, le tout récent ouvrage de M. Alfred des Cilleuls, si savant, si documenté, sur l'*Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France*. Bornons-nous à conclure avec l'érudition scientifique [3] : « Au seizième siècle, l'instruction était peut-être encore moins répandue qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais on ne risque pas de se tromper en affirmant qu'au dix-septième siècle elle était aussi généreusement et libéralement accordée à tous que nous le voyons de nos jours [4]. »

[1] Bibliothèque de l'Ecole des chartes, t. XXXIV, p. 121 (1873).

[2] Comparez le témoignage de Claude Saincte, évêque d'Evreux en 1576 (cité par E. Allain, *Instruction primaire,* Introduction), et le rapport de Chaptal en l'an IX (cité par Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*).

[3] Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir (Allain, *ouv. cité*).

[4] Si l'on ne savait, par des exemples d'hier, de quelle façon ceux qui se nomment eux-mêmes les « intellectuels », interprètent les faits qui les

Seule, cette multiplication des écoles ne serait pas le sûr garant d'un progrès véritable. La meilleure partie de l'instruction, en effet, n'est pas l'enseignement puisé à l'école, mais l'éducation reçue au foyer, sous la discipline de la famille. C'est là que les parents, par leurs exemples, leur expérience et leurs leçons, façonnent les jeunes âmes au respect du devoir en même temps qu'à la pratique de la vie. C'est la mission qu'ils ont assumée en les appelant à l'existence. Ils sont responsables devant Dieu de leur destinée éternelle et auront à répondre des plis ineffaçables qu'ils vont imprimer à ces volontés naissantes. Suivant que cette œuvre, qui est, à vrai dire, la raison d'être de la famille, est bien ou mal remplie, la race progresse ou rétrograde. Si cette influence salutaire et pénétrante du foyer domestique devenait défaillante, les efforts des meilleurs maîtres risqueraient le plus souvent de rester impuissants et stériles. Comment ce qu'ils construisent à grand peine pourrait-il s'élever si les parents n'en ont d'abord posé les fondations ou en détruisent à mesure les assises?

Quant à l'apprentissage des connaissances scolaires, plus ou moins étendues, suivant les conditions et les mœurs, il s'organise selon les besoins. Il était jadis bien moins réclamé par les nécessités usuelles que de nos jours, dans notre société si profondément modifiée par la houille et la vapeur. En tous temps, il a été utile de le développer en conformité avec les exigences de l'époque, à condition de ne jamais oublier qu'il en est de la culture intellectuelle comme de la richesse : l'homme qui l'acquiert accroît sa puissance, et celle-ci servira au mal plus qu'au bien, s'il n'augmente pas en même temps sa force morale.

Mais au siècle de saint Vincent de Paul, de Pascal et de Condé, on ne songeait nullement à séparer l'école de l'Église; on ne nourrissait point à l'endroit de l'enseignement primaire l'étroit fétichisme que montre notre âge sceptique et vieilli; on ne se préparait pas d'amères déceptions en croyant fermer une prison parce qu'on ouvrait une école. Bien loin que la morale religieuse fût envisagée comme chose sans utilité ou même exclue comme superstition nuisible, on en faisait alors le fond solide sur lequel reposait l'éducation; elle l'imprégnait tout entière, et les petits enfants apprenaient à respecter ce Décalogue éternel dont l'huma-

gênent, on s'étonnerait de rencontrer des assertions aussi visiblement controuvées que les suivantes : « La vérité est que l'enseignement primaire, partout où il s'est établi avant notre siècle, est *fils du protestantisme* (!). Cela est si évident, et cela peut être prouvé par des textes si explicites qu'il est à peine besoin d'y insister. » (Michel Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique.*)

nité ne peut s'écarter sans retourner aussitôt vers la barbarie et l'animalité[1]. Multiplier les classes était donc un avantage immédiat puisqu'elles aidaient les familles à dresser les jeunes générations à la pratique de la morale et du bien.

A Paris, par exemple, et la capitale n'était point une exception, au milieu du siècle, il y avait dans chacun des cent soixante-sept quartiers deux « petites écoles », une pour les garçons, l'autre pour les filles, et toutes étaient dans l'entière dépendance du chantre de Notre-Dame. Les maîtres choisis par lui étaient groupés en corporation. Mais à côté, il y avait les « écoles buissonnières », dirigées par des maîtres indépendants, et ainsi nommées en souvenir de l'enseignement que les protestants donnaient autrefois dans les campagnes; puis les petites classes annexées aux collèges pour en préparer les élèves; enfin, les « maîtres écrivains », à peu près ruinés par le développement de l'imprimerie et qui avaient reçu en compensation des privilèges spéciaux comme maîtres d'écriture. Toutes ces écoles se faisaient une active concurrence, car toutes étaient payantes, et la rétribution des élèves faisait le traitement des maîtres. Aussi le Parlement devait-il souvent intervenir dans les rivalités jalouses de ces privilèges en conflit. Les pauvres étaient admis gratuitement dans les petites écoles, et, en outre, un peu partout il y avait des « écoles de charité », ouvertes par les curés pour leurs paroissiens indigents. Les maîtres les voyaient de mauvais œil, soutenant qu'elles leur enlevaient des élèves qui auraient pu payer, et plus d'une fois, pour défendre la corporation, le chantre de Notre-Dame les fit fermer sur l'une ou l'autre paroisse.

Les écoles de l'enseignement primaire étaient donc nombreuses, mais les maîtres étaient rares. Avec les méthodes pédagogiques en usage, un maître ne pouvait guère donner des soins utiles à plus d'une douzaine d'écoliers. Avec ce petit nombre, le montant des rétributions ne pouvait s'élever haut, et la profession restait trop misérable pour se bien recruter. Aussi s'explique-t-on que les plaintes aient été générales et que, dans les pamphlets du temps, on ait reproché au chantre de Notre-Dame de confier ses petites écoles « à des gargotiers, des cabaretiers..., et même à ses propres laquais ». Il n'était pas plus aisé, on le conçoit sans peine, de recruter des maîtresses pour les écoles de filles, mais c'est de ce côté que le remède vint d'abord, par la fondation d'un grand nombre de communautés enseignantes et charitables.

Retirées au fond des cloîtres, les congrégations de femmes

[1] Mgr Dupanloup, *Lettre pastorale*, 20 octobre 1873.

étaient jusqu'alors vouées à la prière et à la pénitence. Mais voici qu'à côté d'elles, sans vœux solennels et sans grilles fermées, plus de cinquante communautés nouvelles surgissent en un siècle et demi pour élever les enfants, soigner les malades et soulager les pauvres. Telles furent pour l'éducation gratuite des filles, d'abord les Sœurs de Sainte-Ursule, — les Ursulines, — établies en 1537 par sainte Angèle de Merici en Italie et introduites en France en 1596; les Filles de la Congrégation de Notre-Dame, fondées aussi en 1597 par saint Pierre Fourrier; puis la Visitation, les Sœurs de la Providence, et surtout les Filles de la Charité, les « Sœurs grises » de M. Vincent et de Mme Legras, qui se répandaient partout, depuis 1630, « n'ayant d'autre cloître que leur modestie ». Beaucoup de ces maisons remplissaient l'office d'écoles normales, car leurs élèves souvent devenaient des maîtresses pour l'enseignement des filles.

Il n'en allait pas de même alors pour les écoles de garçons. A mesure qu'elles devaient se multiplier, le recrutement en était plus difficile et moins bon, surtout pour les écoles de charité fort délaissées. Les premiers essais de congrégations d'hommes échouèrent successivement avec le P. Barré à Rouen, avec M. Démia à Lyon, parce qu'elles manquèrent de l'esprit de discipline et de sacrifice qui fait les choses durables. Elles apparaissent seulement comme les tentatives ébauchées par lesquelles se préparait le grand Institut que M. de la Salle était destiné à créer au prix de labeurs et d'épreuves qui remplirent sa vie. Il n'a pas créé l'enseignement populaire, mais il lui a donné des maîtres; et, novateur modeste, il a commencé, il y a deux siècles, tout ce que notre temps a prétendu avoir imaginé : une bonne pédagogie, des écoles normales, un cours d'adultes, l'enseignement professionnel, les pensionnats et l'enseignement moderne, etc. En tout, il a été un précurseur inspiré, et il a demandé sa force à l'esprit de pauvreté, de régularité et d'apostolat.

III

Peu à peu, sans dessein prémédité, presque malgré lui, Jean-Baptiste de la Salle fut entraîné à s'occuper de l'éducation du peuple. Tout d'abord ce fut la mort prématurée de Nicolas Roland, qui lui laissa la charge de faire reconnaître la communauté de l'Enfant-Jésus, fondée pour conduire les écoles de filles. A peine cette mission difficile était-elle remplie qu'une autre plus grave incombait au jeune chanoine. Le P. Barré avait, à Rouen,

essayé de relever les écoles des garçons comme celles des filles, grâce aux libéralités d'une généreuse donatrice, Mme Maillefer. Celle-ci, d'origine rémoise, voulut doter sa ville d'institutions si utiles. A cet effet, un des maîtres de Rouen, Adrien Nyel, fut envoyé avec des subsides à l'Enfant-Jésus et à M. de la Salle. Une première école gratuite fut fondée, puis une seconde, d'autres ensuite à Réthel, à Guise, à Laon, grâce à la prudence du chanoine de Reims qui avait à surmonter des difficultés quotidiennes et, par là se trouvait insensiblement engagé. « Je n'y pensais nullement, écrivait-il plus tard; si même j'avais cru que le soin de pure charité que je prenais des maîtres d'école eût dû jamais me faire un devoir de demeurer avec eux, je l'aurais abandonné. Car, comme naturellement je mettais au-dessous de mon valet ceux que j'étais obligé, surtout dans les commencements, d'employer aux écoles, la seule pensée qu'il aurait fallu vivre avec eux m'eût été insupportable. Je sentis, en effet, une grande peine dans le commencement que je les fis venir chez moi; ce qui dura deux ans. Ce fut apparemment pour cette raison que Dieu, qui conduit toutes choses avec sagesse et avec douceur, et qui n'a point coutume de forcer l'inclination des hommes, voulant m'engager à prendre entièrement le soin des écoles, le fit d'une manière imperceptible et en beaucoup de temps, de sorte qu'un engagement me conduisit dans un autre sans l'avoir prévu. »

Ce n'était pas tout que d'ouvrir des écoles, de leur assurer des ressources et même de leur chercher des maîtres : il fallait que ceux-ci, d'humble condition en général, fussent relevés et soutenus par la foi et le dévouement. Pour être plus près des pauvres, ils devaient être pauvres eux-mêmes; mais ils ne pouvaient accepter leur existence pénible, si voisine du dénuement, qu'en envisageant leur tâche comme un apostolat voulu de Dieu. Aussi M. de la Salle comprit de bonne heure la nécessité d'unir ces quelques maîtres par une vie commune, et surtout de leur prescrire une règle sans laquelle ils risquaient de gaspiller le temps sans résultat et de perdre leurs efforts sans profit. A cet effet, procédant toujours avec lenteur, d'abord il les logea près de lui pour les pouvoir entretenir souvent; il fut ensuite amené à leur faire partager sa table, puis enfin sa maison même, non sans exciter les clameurs de sa famille qui le taxait de folie, puisque, malgré sa naissance, son rang, son éducation, il se plaisait à vivre avec ces natures vulgaires et frustes. Afin de soustraire ses jeunes frères à des contacts jugés malséants, on lui en retira la garde. Mais les écoles étaient de jour en jour plus appréciées par leurs effets, et partout désirées. A la vérité, les maîtres demeuraient assez inquiets de la précarité de leur condition

et plus d'un, lassé, déserta. Le saint directeur s'efforçait, par les retraites, les instructions, la conversation, de leur inculquer l'esprit de renoncement vis-à-vis du monde, et d'obéissance envers la Providence. « Hommes de peu de foi, leur disait-il, vous prescrivez, par votre peu de confiance, des bornes à une Bonté qui n'en a point... Vous cherchez de l'assurance, ne l'avez-vous pas dans l'Evangile? Pouvez-vous croire que Celui à qui vous dédiez vos travaux vous abandonne dans votre vieillesse, et vous laisse traîner dans la misère une vie employée à son service... Sans trouble sur le présent, sans inquiétude sur l'avenir, n'étendez vos soins qu'au moment que vous avez à vivre et ne chargez pas le jour qui coule des prévoyances du jour qui suit. Ce qui vous manquera le soir, le lendemain vous le fournira, si vous savez espérer en Dieu. »

Mais, pour que sa parole fût efficace, il devait prêcher d'exemple. De là de nouvelles hésitations. Fallait-il écouter la prudence humaine et employer ses biens à augmenter le nombre des écoles, à garantir la subsistance des maîtres, à doter l'œuvre pour assurer son avenir? Ou bien fallait-il donner aux pauvres son patrimoine et compter sur la Providence pour faire vivre les fondations nouvelles, si Dieu les bénissait? Devait-il au moins conserver son canonicat comme une réserve pour les mauvais jours, ou bien devait-il se faire pauvre avec les pauvres et demander le pain quotidien au Père qui est aux cieux? Toujours soucieux d'obéir à la volonté d'En-Haut, J.-B. de la Salle recourait à la retraite austère, aux oraisons prolongées, aux dures disciplines. Souvent il se faisait enfermer dans l'église de Saint-Remy pour rester la nuit entière à implorer le Tout-Puissant, en face du tombeau du grand évêque. Il réclamait les conseils de ceux qui lui paraissaient les interprètes naturels des desseins de Dieu : ses supérieurs à Saint-Sulpice, à l'Archevêché. Ils étaient peu d'accord, et ce fut encore le P. Barré dont l'avis prévalut : « Ceux qui, comme vous, se destinent à instruire et à catéchiser les pauvres, ne doivent point avoir d'autre partage sur la terre que celui du Fils de l'Homme. Ainsi, non seulement vous devez vous dépouiller de tous vos biens, mais encore renoncer à votre bénéfice et vivre dans un abandon général de tout ce qui pourrait partager votre attention à procurer la gloire de Dieu. » M. de la Salle résigna son canonicat, malgré l'opposition des siens, qui voyaient surtout dans cet acte une déchéance pour la famille. Puis, au cours de la terrible famine qui désolait la Champagne dans l'hiver de 1684, il vendit tous ses biens pour en distribuer le prix aux malheureux. Désormais, le supérieur et les disciples sont égaux dans le dénuement, et l'esprit de pauvreté est vraiment la pierre sur laquelle

reposera l'Institut des Frères[1]. Par l'entier détachement des choses temporelles, par l'abandon complet à la volonté divine, il élèvera ces âmes simples et attirera aussi les cœurs haut placés; il les pliera à la pratique de la vertu, fortifiera leur piété contre le relâchement et empêchera les épreuves de lasser leur dévouement. « Souvenez-vous, répétait le saint, que vous n'êtes pas venus en communauté pour avoir vos aises, mais pour embrasser l'état de pauvreté, avec ses incommodités. Vous êtes pauvres, dites-vous? Que cette parole me plaît! Car, dire que vous êtes pauvres, c'est dire que vous êtes heureux. »

La formation religieuse et morale des maîtres était ainsi le principal souci du fondateur, et son influence grandissante faisait éclore la ferveur. Mais, plein de prudence dans la conduite des choses spirituelles, M. de la Salle résista aux instances de ceux de ses disciples qui voulaient s'engager par des vœux perpétuels. Il les voulait aussi détachés du monde, aussi liés à Dieu que s'ils prononçaient les trois vœux de religion : pauvreté, chasteté, obéissance. Mais les jeunes gens qui se joignaient à lui n'avaient subi aucune formation; rien n'avait essayé leurs aptitudes ou éprouvé leur vocation; beaucoup se décourageaient, et en les voulant trop engager, on se préparait de cruelles déceptions. Cependant, en mai 1684, eut lieu la première assemblée de la communauté. Là, après une longue retraite et une discussion approfondie, les douze premiers Frères répétèrent, avec le fondateur, la formule solennelle d'un vœu d'obéissance et de stabilité, pour un an, et, depuis lors, le jour de la Sainte-Trinité est célébré par une commémoration solennelle. L'événement justifia la prudence de ces réserves, car, sur les douze Frères qui avaient contracté les premiers vœux, huit seulement les vinrent renouveler à l'anniversaire suivant. Pendant bien des années, l'instabilité et la fragilité des résolutions furent, pour M. de la Salle, une source amère d'afflictions. Aussi, dès qu'il le put faire, il plaça, à côté de la communauté, un petit noviciat, où les plus jeunes, sous ses yeux, se formaient pour l'avenir.

L'habit fut aussi, pendant des années, une cause de difficultés : emprunté, en partie, aux usages champenois, avec le manteau court, la soutane et le rabat blanc, les gros souliers et le chapeau aux larges bords, il parut étrange, misérable, ridicule. Souvent,

[1] La date du 23 juin 1682 est regardée comme celle de la fondation de l'Institut, parce qu'à ce jour la communauté s'est installée dans la maison de la rue Neuve, où elle a encore des classes nombreuses et une belle école professionnelle. Mais la première assemblée n'eut lieu qu'au printemps de 1684.

ceux qui le portaient, à Reims et plus tard à Paris, eurent à supporter maintes humiliations. Et cependant les siècles ont passé, les splendeurs se sont évanouies, tout a changé, tout, excepté la robe noire du Frère des Ecoles et la robe grise de la Fille de la Charité. Toujours elles sont au premier rang quand il faut combattre l'ignorance chez l'enfant, soulager la douleur des malades, relever les blessés sur les champs de bataille ou mourir en disputant aux épidémies leurs victimes. Partout on les salue avec respect, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, au milieu des infidèles comme parmi les sauvages; parfois seulement, au mépris de la souffrance et de la faiblesse des petits, les politiciens les chassent ou les insultent, dans les sociétés avilies, qui, suivant la forte parole de Taine, « pour avoir répudié l'Evangile, rétrogradent vers leurs bas-fonds ».

De toutes parts on demandait des maîtres à la communauté pour les paroisses rurales. Mais M. de la Salle ne pouvait de longtemps songer à donner des Frères pour desservir leurs écoles, d'autant que fort sagement il ne voulait pas que ceux-ci fussent isolés et privés de toute vie de communauté. En réponse aux demandes des curés de campagne, il les pria de lui envoyer des jeunes gens qu'il se chargerait de dresser. Le séminaire de maîtres d'école pour la campagne, fondé en 1684, fut le type des écoles normales de France et des *Schullehrer Seminarien* d'Allemagne. Instruits à « chanter, lire et écrire parfaitement », les jeunes maîtres apprenaient près des Frères, sous les yeux du saint, la piété et le dévouement; retournés dans leurs paroisses, ils y rapportaient le culte de ces vertus pour guider leur mission.

Ainsi l'Institut apparaît comme un organisme complet dont le ressort puissant est l'esprit de pauvreté. La communauté, le petit noviciat, l'école normale, comptent une soixantaine de personnes, et tout autour est un réseau d'écoles, presque toutes dans le diocèse de Reims. Pour obéir à une ancienne promesse faite au curé de Saint-Sulpice, et pour donner à son œuvre un foyer plus large qui lui permette de rayonner dans tout le royaume, M. de la Salle avec deux Frères part à pied pour Paris. Là, dans un milieu tout nouveau, il va en quelque sorte créer une œuvre nouvelle, au prix de douleurs et d'efforts par lesquels Dieu l'éprouvera.

IV

Cherchant seulement à apprécier ici dans ses traits généraux la mission du saint, nous avons dû regarder quels étaient l'esprit et les besoins de son temps, comment il avait été préparé à en servir

les tendances et par quel sacrifice de renoncement, en abandonnant à la fois et son rang et ses biens, il avait donné pour fondement à son œuvre la pauvreté. Si nous avions à raconter les événements de sa vie, il nous faudrait le suivre sur la paroisse Saint-Sulpice où M. de la Barmondière l'a mis à la tête de ses écoles de charité. Nous le verrions alors lutter contre tous les obstacles que peuvent susciter les hommes et les choses : entravé et combattu par ceux qui l'avaient d'abord soutenu, trahi et délaissé par quelques-uns des Frères, obligé de faire lui-même l'école rue Princesse, souffrant de la misère et de la maladie dans de malsaines masures, un jour même terrassé par le mal, recevant le saint Viatique au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles, prêt à mourir en prêchant à ses disciples l'union et l'obéissance. Les maîtres d'école aussi l'attaquèrent, et le chantre de Notre-Dame, pour sauvegarder leurs privilèges, ordonna la fermeture des écoles paroissiales de Saint-Sulpice. M. de la Salle, toujours résigné, voulait se soumettre; on l'obligea à en appeler. Il fit alors avec les Frères un pieux pèlerinage au sanctuaire vénéré de Notre-Dame des Vertus, dans cette petite église d'Aubervilliers où avaient si souvent prié le cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul et M. Olier, et que la troisième République vient de profaner. Béni par Dieu, il se défendit lui-même et le Parlement lui donna raison. Aucune haine sectaire ne faisait en ce temps condamner, au mépris du droit et au détriment des faibles, des écoles bienfaisantes pour les enfants, préférées par les parents.

Pour tout ce qui concerne la pédagogie, le saint s'est montré un précurseur éclairé et un admirable éducateur. Dans les « petites écoles » on pratiquait encore l'enseignement *individuel :* le maître prenait successivement chaque élève pour lui expliquer sa leçon à voix basse et la lui faire apprendre; mais il ne pouvait alors s'occuper utilement que d'une douzaine d'écoliers. Pour le décharger, on avait recours dès le dix-septième siècle à l'enseignement *mutuel*, dont on a fait grand bruit, il y a soixante ans et plus, comme d'une nouveauté, sous le nom de méthode *lancastérienne*, et auquel on a renoncé après une vogue passagère. J.-B. de la Salle a le premier organisé l'enseignement *simultané* qui a partout prévalu. Un maître suffit pour une classe de soixante ou quatre-vingts écoliers, divisés en sections que surveillent les plus avancés; il parle à tous à la fois, mais avec les précautions les plus minutieuses pour que chacun suive exactement. « Le maître veillera avec un très grand soin à ce que tous lisent bas ce que le lecteur lira haut, et fera de temps en temps lire à quelques-uns quelques mots pour les surprendre et reconnaître s'ils suivent effectivement. » C'est surtout

en multipliant les interrogations, en provoquant les explications que le maître doit ouvrir l'esprit de l'élève, solliciter sa réflexion, former son jugement : « Que le Frère se garde d'aider trop facilement les élèves à répondre aux questions qui leur sont posées; mais qu'il les habitue à chercher avec ardeur ce qu'il sait qu'ils peuvent trouver eux-mêmes. » L'enseignement simultané, ainsi complété par la méthode socratique, qui, sans négliger la mémoire, vise surtout le développement raisonné de l'intelligence, assurera aux élèves des Frères une rapidité de progrès que ne connaissaient pas les petites écoles.

Une autre réforme ne fut pas moins heureuse. L'usage voulait qu'on apprît à lire aux enfants en latin et non en français, même pour ceux qui ne devaient pas aborder ensuite les études classiques. M. de la Salle voulut résolument rompre avec ces habitudes, comme les écoles de Port-Royal l'avaient tenté dans leur éphémère existence. Il rencontra une résistance opiniâtre, et ce n'est qu'après de longs combats qu'il en put triompher : « Le premier livre, prescrit-il, dans lequel les écoliers apprendront à lire dans les écoles chrétiennes sera rempli de toutes sortes de sillabes françaises... » — « Le livre dans lequel on apprendra à lire dans le latin sera le Psautier; on ne mettra dans cette leçon que ceux qui sçauront parfaitement lire dans le français. » Ainsi que l'a dit un maître compétent [1], le fondateur de l'Institut a donc donné à l'instruction populaire sa langue naturelle; et cette lutte prolongée contre l'idiome des érudits et des clercs, au profit de la langue nationale, explique cette prescription absolue insérée dans les statuts de l'ordre : « Les Frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la société. Il ne sera permis à aucun Frère d'enseigner le latin à qui que ce soit. » Au surplus, l'expérience justifia très vite la réforme accomplie; en deux ans d'études, les Frères obtinrent couramment les résultats qui, auparavant, exigeaient quatre ou cinq ans.

Quant au programme dressé par M. de la Salle, c'est celui que notre loi de 1833 a sanctionné; mais il était plus complètement suivi. Les élèves étaient exercés à reproduire par écrit ce qu'ils avaient retenu des leçons du catéchisme, et en outre habitués à rédiger les actes usuels, quittances, promesses, baux...

Ce qui a donné à la pédagogie son efficacité, ce qui a permis de suivre les programmes dans leur entier, ce qui a rendu les progrès

[1] M. Eugène Rendu, inspecteur général de l'enseignement primaire, dans le *Dictionnaire de pédagogie* de M. Buisson, art. *Frères des Ecoles chrétiennes.*

rapides, c'est l'ordre et la régularité introduits par les Frères dans la conduite journalière des écoles. Le silence en est la garantie, et le maître en doit donner l'exemple. « Il veillera particulièrement sur lui-même pour ne parler que très rarement et fort bas... Lorsqu'il parlera, il le fera fort gravement et toujours en peu de mots... Il serait peu utile que le maître s'appliquât à faire garder le silence aux écoliers s'il ne le gardait lui-même... Son silence produira, plus que toute autre chose, un très grand ordre dans les écoles. » L'ordre, enfin, a pour sanction les punitions et les récompenses. M. de la Salle réglemente avec beaucoup de ménagement les peines corporelles que comportaient les usages du temps, et il recommande de multiplier les récompenses, de stimuler l'effort, d'encourager la piété.

Le sentiment religieux est, en effet, celui que le saint veut, avant tout, faire germer et grandir dans les jeunes âmes que l'éducation doit former. Les prières sont courtes, mais fréquentes, afin de rappeler souvent, au maître comme aux élèves, la présence de Dieu. Large est la place faite à l'enseignement du catéchisme qui, seul, rendra la prière solide et la piété forte : une demi-heure chaque jour et une heure au moins le dimanche; sur ce point, les recommandations sont d'une admirable sagacité : « Le maître ne parlera pas aux élèves comme en prêchant, mais il les interrogera presque continuellement par plusieurs demandes et sous-demandes... Il ne se servira que d'expressions simples et de mots très faciles à comprendre et qui n'aient pas besoin d'explications si cela se peut, et fera les demandes et les réponses les plus courtes qu'il lui sera possible. » Chaque jour, on lit une courte réflexion que le maître commente « selon la portée de ses escoliers, et durant l'espace d'un bon *Miserere* ». Ceci était de tradition, et Rollin raconte dans son *Traité des études* que les règlements de l'Université de Paris enjoignaient de tout temps aux maîtres de faire en sorte que les élèves ne passent pas un jour sans apprendre par cœur une ou deux maximes des Livres saints, « afin que les autres études fussent comme assaisonnées de ce divin suc [1] ».

[1] Nous nous permettons de signaler ce trait à l'attention des inspecteurs d'Académie qui se lamentent sur l'insuccès de l'enseignement moral dans les écoles sans Dieu; et aussi à ceux qui vont chercher bien loin à quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons, comme si les qualités qu'on leur reconnaît ne provenaient pas surtout de ce qu'ils n'ont pas fait la révolution de 1789 et de ce qu'ils continuent à respecter les saintes Ecritures. C'est un point sur lequel Mgr d'Hulst insistait volontiers : « Tandis que dans certaines nations protestantes, déshéritées des puissants moyens de salut qui sont restés notre privilège, la lecture habituelle de la Bible a pu maintenir un fond solide de christianisme domestique et social, l'abandon

Comment ne pas admirer avec quelle sollicitude la nature de l'enfant est comprise et développée tout entière dans les Écoles chrétiennes? La force, l'intelligence, fort utiles au succès de l'activité humaine, sont de grandes qualités sans doute, mais d'ordre secondaire; ce qui fait l'homme et lui donne son rang en tête de la création, c'est sa valeur morale. La force est respectable quand elle est au service du juste; l'intelligence, quand elle s'emploie à défendre le vrai; mais l'une et l'autre ne peuvent qu'opprimer ou corrompre dès que le sens moral cesse de les conduire. Ainsi la tâche principale de l'éducation, — celle-là même que nos révolutionnaires contemporains ont supprimée en mutilant l'homme même, — c'est de former l'enfant à la connaissance et à la pratique de la loi de Dieu. L'Institut n'a pas d'autre but : « C'est pour ce motif qu'on y tient des écoles, afin que les enfants y étant sous la conduite des maîtres depuis le matin jusqu'au soir, ces maîtres leur puissent apprendre à bien vivre, en les instruisant des mystères de notre sainte religion, en leur inspirant les maximes chrétiennes, et ainsi leur donner l'éducation qui leur convient... Ç'a été dans la vue de procurer ces avantages aux enfants des artisans et des pauvres qu'on a institué les Écoles chrétiennes. »

Mais plus haute est la mission du maître, plus rares sont les qualités nécessaires pour la remplir, plus difficile est la préparation qui en rendra digne. Aussi le saint fondateur eut-il à traverser des épreuves qui semblaient présager la ruine de l'Institut et dont il ne put triompher qu'en donnant à la communauté une formation plus complète et une vie religieuse plus intense. L'éloignement de M. de la Salle, en effet, les embarras qui le retenaient à Paris, la difficulté du voyage qu'il faisait toujours à pied, avaient laissé les Frères de Champagne sans direction suffisante et, de ce côté, tout s'en allait. Le séminaire de maîtres d'école pour la campagne ne se recrutait plus; le petit noviciat lui aussi périssait; impossible de conjurer la tiédeur, le relâchement, la désertion; trop peu nombreux, les Frères, à Paris même, sont exténués par la fatigue, décimés par la maladie; en 1691, le petit troupeau était presque dispersé. Mais le saint reste; par la retraite et la prière, il demande à Dieu de nouvelles forces et se remet à l'œuvre.

Dans une bâtisse délabrée du village de Vaugirard, non loin des maisons de campagne de Saint-Sulpice, il transporte au grand air la petite communauté, fait revenir pour une longue retraite les

de cette lecture a été, parmi les catholiques, l'effet d'abord, puis bientôt une des causes de l'affaiblissement de la foi. » (*L'Education chrétienne par la lecture de la Bible*, lettre à M. Ernest Michel, *Réforme sociale*, 1er juin 1888.)

Frères de Reims, et par ses exhortations, il rallume le feu céleste qui commençait à s'éteindre dans les cœurs. Tous retrouvent leur ferveur et, pour l'entretenir, une correspondance mensuelle intime, confidentielle, s'établit entre chacun d'eux et le fondateur, qui dirige les consciences, relève les courages, corrige les caractères et, en outre, visite désormais chaque école tous les ans. Le péril était écarté, mais pour en éviter le retour, il fallait pouvoir former lentement et complètement, dans un vrai noviciat, les jeunes vocations qui maintenant revenaient. Rien n'était plus nécessaire, car à cette condition seulement, l'Institut pouvait vivre. Mais aucune ressource, en dehors des subventions du curé de Saint-Sulpice, M. Baudrand, qui, pour ne les point accroître, s'opposait à toute création. « Pendant l'espace de près d'une année que dura cette opposition, dit M. Blain, M. de la Salle jeûnait tous les jours; il priait presque toute la nuit dans une chambre retirée, et il ne cessait de le faire que quand, malgré lui, le sommeil venait fermer ses paupières... Alors, obligé de se rendre, il tombait par terre et et y prenait son repos. C'était sur ce lit de plâtre si funeste à la santé et sur lequel il ne manquait pas de recueillir de cruelles douleurs de rhumatisme, que les Frères le trouvaient couché, froid et glacé, lorsqu'ils allaient le matin lui parler pour quelque affaire. » Enfin le Ciel se laissa fléchir : l'évêque de Chartres, Paul Godet des Marais, le jour de son sacre, triompha des répugnances de M. Baudrand. Le noviciat s'ouvrit en septembre 1692.

Ce fut vraiment une maison de prière, de pénitence et de pauvreté. Chaque jour, la messe dans une petite chapelle du voisinage, trois heures d'oraison à genoux, des lectures spirituelles, le petit Office, des exercices de prière et de mortification, le travail manuel enfin, au moins une conférence du fondateur qui présidait à tout et travaillait avec tous. Tel était l'emploi du temps, fixé avec une régularité strictement obéie. Pendant toute l'année, du mercredi soir au vendredi matin et du samedi soir au lundi matin, les Frères de Paris venaient au noviciat retrouver le grand air et surtout ranimer leur ferveur. Le logis était misérable, à peine clos et mal défendu contre la pluie et la neige. Dans chaque cellule, un lit en planches avec une paillasse et une seule couverture. Dans la maison, jamais de feu, jamais de cuisine; on ne mangeait que la desserte du séminaire et de quelques communautés, qu'un Frère allait recueillir après le repas et rapportait fort tard. A tant de privations s'ajoutaient encore les macérations et les disciplines pour vaincre les corps et affranchir les esprits, bien que le saint eût coutume de dire : « J'aime mieux une once de mortification d'esprit qu'une livre de mortification corporelle. Disciplinez bien votre

esprit : voilà la discipline qui vous convient et dont vous retirerez le plus de fruit. » Un vie si rigoureuse éloignait les tièdes, mais fortifiait les fervents, et attirait maintenant les jeunes gens des classes aisées; car ce n'était plus, comme jadis, un gagne-pain qu'on venait chercher, mais une vocation qu'on voulait suivre.

Autrefois l'absence de voies de communications et de moyens de transport rendait le commerce des grains impuissant à conjurer les disettes. Et malgré les approvisionnements faits par l'Etat ou la province, si la pénurie des récoltes atteignait une vaste région, la famine sévissait cruellement. Il en fut ainsi à Paris en 1693 et 1694. La détresse du noviciat était extrême : plus de restes à recueillir chez les communautés réduites elles-mêmes au strict nécessaire; d'ailleurs, les vivres eussent été pillés en route. « Ne vous troublez pas, répétait M. de la Salle, et ne dites pas : Qu'est-ce que nous mangerons ou qu'est-ce que nous boirons, ou de quoi nous couvrirons-nous? C'est ainsi que parlent les païens. Mais notre Père céleste sait que vous avez besoin de tout cela. » Néanmoins plus d'une fois les pauvres Frères se bornèrent à dire le *Benedicite* et les *Grâces* autour d'une table nue et durent remplacer le repas par une récréation. Il fallut provisoirement rentrer dans Paris. Peu à peu, pourtant, les embarras se dissipèrent; M. Baudrand redevint un père généreux pour la communauté dont ces deux années de terribles épreuves avaient encore avivé le dévouement et confirmé la vocation.

La preuve en fut spontanément donnée par la force avec laquelle se manifesta parmi les Frères, en cette même année 1694, le désir de s'attacher à leur mission par des vœux perpétuels. « Ne tiendrons-nous jamais à Dieu, disaient-ils, autrement que comme les valets de laboureur au maître qu'ils servent pour une saison? » Si le sacrifice de la liberté était fait à jamais, la nécessité de persévérer fixerait les volontés et attacherait les cœurs. M. de la Salle, après de longues prières et de confidentiels entretiens, choisit douze Frères, et à la fête de la Trinité, ils prononcèrent tous ensemble les vœux perpétuels, mais réduits toujours à l'obéissance et à la stabilité, s'engageant à rester inviolablement unis toute la vie au supérieur et à la communauté. Aussitôt après, revenant à un désir que son humilité avait déjà cherché à réaliser, et insistant sur la nécessité de se confier à Dieu et non pas à un homme, M. de la Salle voulut persuader aux Frères de choisir, pour le remplacer, un supérieur parmi eux, c'est-à-dire qui ne fût pas engagé dans les ordres. Deux votes successifs ont lieu, et chaque fois, M. de la Salle est unanimement renommé. Il cède alors; mais très sagement, et afin que l'Institut conserve son unité et son autonomie,

il fait décider que son élection est exceptionnelle. « Notre intention étant, déclarent les Frères, qu'à l'avenir et pour toujours, il n'y ait aucun, ni reçu parmi nous, ni choisi comme supérieur, qui soit prêtre, ou qui ait reçu les ordres sacrés; et que nous n'aurons et n'admettrons aucun supérieur qui ne soit associé, et qui n'ait fait vœu comme nous et comme tous les autres qui nous seront associés dans la suite. »

Après cet acte si important pour l'avenir, on peut dire que le noviciat de Vaugirard a été le second berceau de l'Institut. L'œuvre est définitivement assise et elle a reçu son couronnement. Quoique frappé par des infirmités cruelles, M. de la Salle, dans sa retraite aimée, se prépare par le jeûne et la prière à formuler l'ébauche des règles de la communauté qui resteront provisoires encore pendant vingt ans. En même temps, il consigne dans la *Conduite des écoles* et dans les *Règles de la bienséance* les meilleurs conseils d'éducation pour les maîtres et pour les enfants. Le parfum de ses humbles vertus fait rayonner sa sainteté autour de lui, attirant les âmes pieuses et ramenant à Dieu les égarés : *Virtus de illo exibat et sanabat omnes.* « C'est un saint, disait l'archevêque de Paris, Mgr de Noailles, c'est un saint et je demande ses prières. »

V

Un jour, dit un de ses biographes, on surprit saint Ignace le visage triste et abattu, ce qui parut d'autant plus étonnant que sa physionomie reflétait d'ordinaire la sérénité de son âme. Interrogé sur les causes d'une tristesse si peu habituelle, il répondit que dans une province la Compagnie jouissait d'une prospérité sans trouble; ce ne pouvait être à ses yeux que la punition de quelques fautes en raison desquelles le Sauveur ne voulait point admettre cette partie de la Compagnie au glorieux partage de sa Passion. Pareil souci ne dut jamais hanter J.-B. de la Salle, et si les persécutions restent toujours le moyen le plus propre à faire progresser les ordres religieux en les maintenant dans l'humilité, la mortification et la ferveur, l'Institut a été constamment béni de Dieu. Pendant les vingt dernières années de la vie du saint, rien ne lui a été épargné : et le récit qu'on en peut faire n'est qu'une monotone répétition de grandes épreuves et de progrès fructueux. Le fondateur est trahi, renié, condamné, déposé, flétri, proscrit, mais les Écoles chrétiennes se multiplient à Paris et en province, un peu de tous côtés dans le royaume. « L'Institut comme en combustion, dit Blain, paraît ensuite renaître de ses cendres ».

Les Écoles chrétiennes de Paris étaient en effet florissantes. Dans un de ses chapitres les plus attachants, M. l'abbé Guibert montre, avec des témoignages certains et multiples, que leurs quatorze classes instruisaient un millier d'enfants; que le programme s'était complété par des leçons de géométrie, de dessin et d'architecture et par le travail manuel; que les écoliers recevaient les fournitures scolaires et chaque jour un repas, sans compter les secours en cas de maladie. Tant de succès attirèrent encore la jalousie des maîtres des petites écoles qui vinrent piller les classes de la rue Saint-Placide, prétendant qu'elles n'étaient point gratuites; d'où fermeture temporaire et nouveau procès, heureusement gagné. Mais les coups les plus douloureux furent portés au saint par quelques-uns des disciples qu'il avait formés et des protecteurs en qui il avait confiance. D'un caractère fort dur et d'un esprit peu éclairé, le maître des novices et le directeur des écoles de Paris apportaient en tout une rigueur exagérée et maladroite. Deux novices se plaignent de mauvais traitements; un mémoire est adressé au cardinal-archevêque de Paris; une enquête minutieuse ne démontre rien, mais tous ceux qui autour de M. de la Salle, même le curé de Saint-Sulpice, M. de la Chétardie, auraient souhaité pour les écoles une discipline plus douce et pour l'Institut une organisation moins centralisée, s'excitent dans la lutte et donnent à entendre que le fondateur est, par son entêtement, incapable de conduire la communauté. Le saint court se prosterner aux pieds de l'archevêque qui refuse de l'écouter, l'humilie de son dédain et lui enlève la supériorité. Mais il faut ensuite faire accepter aux Frères celui qui doit le remplacer ; leur résistance et celle des novices témoignent de l'attachement de tous pour le fondateur, et par suite de l'inanité des accusations formulées contre lui. Après des négociations subtiles, où la diplomatie la plus raffinée est mise en œuvre pour réduire leur opposition franche, ils obtiennent gain de cause; ils conservent leur règle sans changement, M. de la Salle reste leur guide; ils reçoivent seulement par bienséance un supérieur nouveau qui, une fois installé, ne revient plus. Bien qu'il fût convaincu, comme sainte Thérèse, « qu'il y a plus de grâce là où il y a moins de nature », et que les mortifications austères font la vie fervente, M. de la Salle adoucit beaucoup les dures pénitences qui avaient d'ailleurs exténué la santé des Frères : « Dieu, disait-il, nous a fait voir qu'il ne les fallait pas continuer. »

A peine cette crise, pénible entre toutes, était-elle apaisée, que d'autres tourments arrivent. Ceux que leurs préjugés avaient rendus les adversaires du saint circonviennent les Frères, affectent de les plaindre, les excitent les uns contre les autres et flattent

leur vanité à propos de leurs succès. Deux de ceux-ci partent pour fonder, sans y réussir d'ailleurs, des écoles séparées de l'Institut. La désertion de quelques autres entraîne la suspension, au moins pour un temps, d'une des créations les plus fécondes du saint : les Écoles dominicales. Ouvertes à ceux qui, toute la semaine, sont à l'atelier, elles donnent, avec de pieux exercices et d'honnêtes distractions, des cours complets et des leçons de dessin, de géométrie, de mathématiques. Aussi plus de deux cents jeunes gens, âgés de moins de vingt ans, s'y pressent aussitôt et y trouvent, en outre, une protection efficace contre toutes les tentations de l'oisiveté. De même que le séminaire des maîtres d'école, commencé à Reims et agrandi à Paris, avait été la première des écoles normales, les écoles dominicales, fondées à Saint-Sulpice, à l'imitation de celles des Flandres, étaient les premiers essais des patronages et des cours d'adultes, des institutions post-scolaires et des œuvres de jeunesse devenues aujourd'hui si importantes. N'étaient-ce pas déjà des « universités populaires » que ces institutions faites pour le peuple, auxquelles le chanoine Blain donne (en 1733), le nom « d'académies chrétiennes » ? Mais, comme toutes les choses utiles, elles eurent de durs commencements : partout où M. de la Salle en put ouvrir, elles furent vite appréciées des familles, et quand l'hostilité ou la défaillance les firent fermer, les plaintes de tous en amenèrent la prompte reprise.

Trop à l'étroit à Vaugirard, la communauté était venue, dès 1698, avec le concours du curé de Saint-Sulpice, s'établir plus au large, à Notre-Dame des Dix-Vertus, entre les jardins du Luxembourg et la rue Notre-Dame-des-Champs, où commençait la campagne. M. de la Salle aurait voulu y fixer l'Institut : un legs lui fut promis pour en permettre l'acquisition, mais d'autres œuvres détournèrent ce don, et les Frères, harcelés de tous côtés, pressèrent le saint de transporter le noviciat au faubourg Saint-Antoine. Ce fut, rue de Charonne, un nouveau foyer qui, bien vite, eut son école dominicale florissante. Et pourtant la misère et la détresse y furent souvent extrêmes, malgré les charitables secours que donnèrent longtemps à l'Institut les Sœurs dominicaines de la Croix, établies dans une maison voisine. Mais, presque aussitôt, recommence une persécution très vive. Les maîtres écrivains, inquiets du succès des Frères et sentant que l'appui de Saint-Sulpice leur manque, élèvent leurs revendications : requête, sentence, et condamnation se succèdent ; et M. de la Salle, chargé d'amendes, est obligé de ne plus recevoir, dans les écoles gratuites, que les enfants des familles inscrites au bureau de secours. Trop misérable, la communauté ne peut rien payer. Alors les maîtres écrivains mettent à sac la maison de la rue

de Charonne et détruisent brutalement le noviciat des Frères avec l'Ecole dominicale.

Rien de plus frappant que de mettre en regard du rapide tableau de ces épreuves sans cesse et partout renaissantes, l'expressive énumération des fondations qui se succèdent d'année en année, comme les riches moissons obtenues à force de peines et de labeurs. Dès 1699, l'évêque de Chartres appelle les Frères, ouvre les écoles chrétiennes, les soutient contre les revendications qui, là aussi, prétendent qu'elles ne doivent accueillir que les enfants d'indigents. Mais le Parlement intervient et maintient les écoles gratuites largement ouvertes. En 1700, à Calais, si les Frères sont désirés, c'est à cause de l'impression édifiante produite un jour par les enfants de Saint-Sulpice sur un digne habitant de la ville, et c'est surtout grâce au dévouement, jamais lassé, de M. Gense. En 1701, les Écoles chrétiennes sont établies à Troyes, avec M. Le Bé, et, les années suivantes, c'est M. de Chateau-Blanc, c'est l'archevêque d'Avignon, Mgr Laurent Fiesque, qui les installent dans la vieille cité des Papes. En 1705, c'est à Darnetal, c'est à Rouen, que les voudraient voir Mgr Colbert et le premier président de Pont-Carré.

Rouen! invinciblement M. de la Salle y est attiré par les souvenirs de son premier collaborateur, Adrien Nyel, et surtout du P. Barré qui, par sa réforme des écoles, jadis lui montra la voie et décida de sa mission. Au lendemain du sac de la pauvre demeure de la rue de Charonne, il y transporte le siège de la communauté avec le noviciat. L'œuvre y prend des développements nouveaux, et c'est là qu'un peu plus tard il viendra mourir. Toutefois, malgré les puissants protecteurs qui l'avaient appelé, la jalousie des maîtres et l'hostilité des magistrats de la ville suscitèrent des difficultés auxquelles les Frères ne purent mettre fin qu'en acceptant de se charger de quatre écoles, nécessitant dix maîtres, pour la somme dérisoire de six cents livres. Néanmoins la charité y sut pourvoir. Bientôt M. de la Salle développe et complète le noviciat de plus en plus nécessaire à mesure que les Écoles chrétiennes sont plus nombreuses. Mais surtout il crée, sous le nom de « Pensionnat de Saint-Yon », un véritable collège de l'enseignement moderne. « De ce premier essai, disait M. Duruy, sortit un enseignement qui, s'il eût été généralisé, aurait avancé d'un siècle l'organisation des écoles d'adultes, et même de l'enseignement secondaire spécial ». C'était en outre, — puisqu'en tout M. de la Salle fut un précurseur, — la première des écoles de réforme. Il y avait en effet à Saint-Yon, à côté des écoliers libres, deux autres divisions : l'une pour les enfants indisciplinés que les familles voulaient corriger; l'autre pour les « enfermés » que les « lettres de petit cachet » ou

quelque arrêt avaient atteints. A ce point de vue aussi, Saint-Yon, comme les autres établissements libres créés à son exemple, à Mettray et ailleurs, exerça cette influence morale et salutaire que nos gouvernants aujourd'hui s'efforcent de ruiner partout où ils la rencontrent[1].

Pendant que le saint est à Rouen, les maîtres écrivains reprennent au faubourg Saint-Germain les persécutions qu'ils ont exercées au faubourg Saint-Antoine. Tantôt ils font fermer une école, tantôt M. de la Salle retire les Frères; enfin, les plaintes des familles obligent le curé de Saint-Sulpice à intervenir, mais ce n'est qu'en 1706 que les troubles sont apaisés et les Frères installés dans une vaste demeure près de la barrière de Sèvres. Comme toujours les tribulations subies d'un côté ont leur compensation ailleurs; non seulement les créations d'écoles se continuent, mais elles se précipitent : en 1705, à Dijon, grâce aux libéralités du premier président de la Cour des comptes, M. Rigoley; en 1706, à Marseille, où les écoles devaient prendre un si large développement après la grande peste; en 1707, à Alais, où elles étaient plus nécessaires qu'ailleurs à cause de la vivacité des anciennes luttes religieuses; la même année à Grenoble, et aussi à Mende avec Mgr de Piancourt; en 1708 enfin, à Saint-Denis, aux portes de Paris. En 1709, l'élan s'arrête pendant la terrible année où les rigueurs d'un rude hiver et d'une longue famine réduisent les Frères à une misère aussi lamentable que celle de 1693. Il fallut faire revenir les novices de Saint-Yon dans la maison de Paris. A ces souffrances vinrent s'ajouter une cruelle épidémie de scorbut, et de nouveaux efforts provoquant les Frères à la désertion. Ce qui n'empêcha point les fondations de reprendre : en 1710, à Versailles, à Boulogne, à Moulins; en 1711, aux Vans, le dernier établissement, dit Blain, auquel le saint fondateur ait mis la main.

[1] Qu'on nous permette de rapprocher de cet humble commencement le magnifique épanouissement d'une institution sortie de ce petit grain de sénevé dans la libre Amérique. Nous avons un jour visité à New-York le *Catholic Protectory* dirigé par les Frères, et nous avons sous les yeux le 37e rapport annuel sur cet établissement modèle. En 1899, il a étendu son action sur 4,086 enfants, dont en moyenne 2,720 présents dans l'établissement où ils reçoivent l'instruction scolaire, un enseignement professionnel perfectionné, en même temps que l'éducation morale qui les corrige. Ce n'est qu'un exemple, mais chacun peut le vérifier, avec beaucoup d'autres, en allant visiter la très belle exposition de l'Institut des Frères au palais du Champ-de-Mars. Ceux qui n'ont pas lu l'enquête poursuivie par la Société générale des prisons (*Bulletin*, 1899) seront étonnés de savoir que, au mépris de la loi, les gouvernants cherchent au contraire en France les moyens détournés propres à détruire les établissements libres de réforme. (Voy. H. Joly, Une loi méconnue, *Réforme sociale*, 16 fév. 1900.)

C'est alors qu'éclate contre M. de la Salle le plus terrible des orages. Un jeune clerc, en apparence plein de zèle, obtient à force d'instances que le saint achète de concert avec lui une maison à Saint-Denis pour y installer un nouveau séminaire des maîtres de campagne. Marché conclu, le jeune homme et sa famille arguent de sa minorité pour accuser M. de la Salle de l'avoir suborné. Un procès retentissant attaque le saint au civil et au criminel; abandonné de tous, il est condamné ignominieusement. Accablé de douleur, se croyant renié par les Frères, mais héroïque dans sa patience, il se réfugie en Provence, se dérobe aux honneurs qu'on lui veut rendre, et élève à Marseille un noviciat que des luttes et des diffamations nouvelles empêchent de durer. Alors le saint s'humilie par des pénitences plus sévères, d'abord dans une solitude, puis à Mende où les Frères eux-mêmes le repoussent, enfin à Grenoble où il reste caché, souvent en proie à la maladie, parfois faisant l'école, ce qui le fait reconnaître et va le faire rappeler. Car à Paris, les Frères, désemparés par cette longue disparition, n'ont plus d'autre direction que celle dont la force des choses investit le F. Barthélemy. Aussi ceux qui avaient conçu pour l'Institut une organisation différente reviennent à la charge pour en changer le gouvernement. Bientôt les Frères, solennellement réunis, invoquent les anciens vœux prononcés en commun pour faire à M. de la Salle prière et commandement de revenir à leur tête.

Rentré parmi eux, en 1714, il voudrait s'effacer, mais les difficultés dans lesquelles se débat l'Institut ne le permettent pas, et les dernières années de sa vie sont traversées encore d'amères douleurs. Si le noviciat ramené à Saint-Yon lui permet de reprendre le chemin de cette chère retraite, ce n'est pas pour y retrouver le calme. D'abord, il lui faut retoucher et arrêter le texte des règles de la communauté; puis il prépare la désignation de son successeur et après une année employée à visiter toutes les écoles de l'Institut, le F. Barthélemy est élu supérieur général, en 1717, par une assemblée tenue à Saint-Yon et qui approuve définitivement les règles de l'Institut. Ayant ainsi assuré l'avenir, le saint, malgré le respect dont on l'entoure, donne l'exemple de l'obéissance et de l'humilité, se mettant en tout au dernier rang comme le moins utile des servants.

Aussi bien, il était arrivé aux dernières heures du soir de sa vie. Une fois encore, il vint à Paris recevoir, sous forme d'un legs, une véritable restitution par laquelle un de ses anciens persécuteurs de 1712 lui rend en partie ce que le procès lui avait enlevé. Retiré au séminaire de Saint Nicolas du Chardonnet, il fait l'édification de tous par sa régularité, sa douceur, sa sainteté. Toutefois,

inquiets en voyant décliner ses forces, qu'ont usées les privations, les mortifications et les travaux, les Frères le rappellent à Saint-Yon. Sa présence suffisait à raviver la ferveur au milieu d'eux. Une dernière épreuve ne lui fut pas épargnée : à la suite de différends envenimés par les petites passions dont le cœur humain s'affranchit si difficilement, l'autorité ecclésiastique en vient à lui retirer ses pouvoirs de confesseur. Mais la mort déjà était là, et ceux qui l'avaient frappé devaient, trois jours après, le saluer comme un saint. Il reçut les derniers sacrements avec une haute sérénité, bénit ses enfants, leur recommanda une fois encore de rester loin du monde, attachés à leur règle, et après plusieurs heures d'une rude agonie, il expira le vendredi saint, 7 avril 1719.

Formé sous l'influence de la piété domestique et des fortes traditions de sa famille, de l'esprit de pauvreté et d'obéissance de la Compagnie de Saint-Sulpice, au milieu de ce dix-septième siècle, si noblement chrétien, dont, suivant la belle pensée d'un maître éloquent, « nous ne sommes pas assez fiers[1] », Jean-Baptiste de la Salle est doux et ferme, aimant la prière et la pauvreté, cherchant l'humilité et la mortification, se plaisant à la régularité, confiant avant tout dans la Providence. Il répond au silencieux appel de Dieu et, sans l'avoir prévu, peu à peu se donne à l'apostolat populaire. C'est pour les humbles vertus de son cœur, plus encore que pour les œuvres magnifiques de sa vie, que l'Eglise en fait aujourd'hui un saint.

Instruire les enfants pauvres, c'est se faire pauvre avec eux et c'est élever les jeunes âmes : plus la tâche est difficile, plus les ouvriers seront rares. Ce ne sont pas les intérêts du monde, c'est l'esprit de Dieu qui seul les façonnera. Le renoncement absolu dont il donne l'exemple sera donc la pierre fondamentale de l'œuvre de J.-B. de la Salle. A l'inverse des vaines créations du monde qui commencent avec de fastueuses richesses et un bruyant fracas, pour demeurer stériles ou devenir malfaisantes, parce que leur or n'attire que des convoitises sans dévouement, celle-ci, grâce à l'esprit de pauvreté, sera féconde et durable. A travers les persécutions et les souffrances, la misère et les larmes, elle sera comme la plus petite de toutes les graines qui devient un grand arbre, et c'est à ses fruits qu'on la jugera. Au moment de la première assemblée de l'Institut, c'étaient douze Frères, de vocation encore chancelante, et quelques écoles en Champagne, d'avenir incertain.

[1] Discours de M. Ferdinand Brunetière au pensionnat des Frères à Passy, pour la fête annuelle du Cercle des Francs-Bourgeois, 11 mars 1900.

En janvier 1900, l'Institut compte 14,280 Frères ou novices en France et 5,453 à l'étranger, ensemble 19,520. Il dirige 2,009 écoles comprenant 8,230 classes; donne l'instruction à 350,000 enfants et jeunes gens; élève environ 8,000 orphelins; réunit 32,572 jeunes gens dans ses patronages et 21,000 anciens élèves dans ses associations et mutualités, reçoit 3,000 jeunes gens dans ses maisons de famille; et, au total, exerce son action sur 400,000 jeunes gens, dont 280,000 en France et 120,000 dans le reste du monde[1].

A la milice qui devra accomplir cette tâche surhumaine, J.-B. de la Salle a prescrit une règle qu'il a lentement élaborée par la pratique quotidienne et toujours défendue avec une douce fermeté. Elle a donné à ses fils, qui la gardent inviolable, l'unité d'action, la ferveur d'apostolat et surtout une admirable facilité à se modifier sans se perdre, afin de s'adapter aux besoins nouveaux, c'est-à-dire de devancer, pour la guider, l'évolution de leur temps. « Vous êtes anciens, leur peut-on dire, et vous êtes modernes. Vous datez du temps de Louis XIV et vous êtes du nôtre. Vous avez précédé, dans la voie du progrès, ceux qui se considèrent comme les précurseurs et les hérauts du vingtième siècle[2]. » Pédagogie transformée par le mode simultané, écoles normales, cours professionnels, industriels et agricoles, cours d'adultes, enseignement moderne ou spécial, œuvres de patronage et de jeunesse, écoles de réforme, ils ont ouvert les grandes routes et jalonné toutes les autres[3]. Et c'est aussi avec une rare sagacité qu'ils ont, depuis quinze ans, commencé à donner un enseignement social, bien avant les universités populaires et même les doctorats en sciences sociales. Avec le concours des Unions de la paix sociale, ces leçons ont débuté aux écoles d'Annonay et à l'Ecole professionnelle de la Salle, à Lyon, pour s'étendre peu à peu aux pensionnats de Lyon, de Saint-Etienne, de Bordeaux, de Roubaix, etc. Aux générations nouvelles qui n'ont plus, pour se guider, le respect de la coutume, les disciples de la Salle ont estimé qu'il est grand temps de faire entendre au moins les leçons de l'expérience, telles que les formule l'observation scientifique des faits.

[1] Ces chiffres sont extraits du très intéressant rapport présenté par l'Institut pour les classes 101 et 108 à l'Exposition de 1900. Voyez aussi la déposition si complète et si lumineuse du F. Justinus dans l'enquête sur l'enseignement secondaire dont M. de Lamarzelle a parlé récemment ici même dans des articles justement admirés.

[2] Brunetière, discours cité.

[3] Le beau rapport de M. le comte d'Haussonville à l'assemblée générale de l'œuvre du Bienheureux de la Salle (2 mars 1900) montre avec éloquence dans le fondateur de l'Institut le novateur et le précurseur, et résume en traits saisissants la méthode et les succès de l'enseignement des Frères.

J.-B. de la Salle et ses fils ont servi et servent ainsi la vraie démocratie, celle qui resserre les liens de la fraternité entre les hommes et facilite l'ascension des humbles vers la lumière. Déjà Benoît XIII, en approuvant solennellement l'Institut, déplorait « les scandales qui naissent de l'ignorance, source de tous les maux, surtout parmi ceux qui, accablés de misère ou pratiquant, pour vivre, les travaux manuels, sont privés de toute science ». Mais par quelle inspiration divine le fondateur de l'Institut a-t-il pressenti combien la diffusion plus large de l'instruction deviendrait de jour en jour plus nécessaire, à mesure que les applications des sciences se multiplieraient, faisant moins étroite la part de l'intelligence de l'ouvrier; à mesure qu'à un niveau moyen les études secondaires, rendues simples et pratiques, conviendraient à un plus grand nombre; à mesure que l'accession progressive des masses à la vie politique exigerait impérieusement l'éducation de leur jugement?

Il y a plus. Une profonde transformation économique et sociale marquera dans l'histoire le siècle de la houille et de la vapeur. Une production inouïe de richesses a été achetée au prix de souffrances que le passé n'avait point soupçonnées. Les populations, jadis agricoles, deviennent industrielles; elles abandonnent leurs foyers ruraux pour s'entasser dans les taudis urbains, avec l'excitation de toutes les tentations et la facilité de tous les désordres. Les salaires montent, mais les prix s'élèvent et les besoins décuplent. Déracinée, la famille est détruite par la précarité des gains et l'instabilité du foyer. Un chômage, une maladie la réduisent au dénuement; en aucun temps, elle ne peut ni soigner ses malades, ni protéger ses orphelins, ni garder ses vieillards. Même quand elle subsiste, absorbée par l'intensité du travail, et dispersée entre divers ateliers, elle ne peut remplir sa mission providentielle en réprimant chez ses enfants le vice originel et en les dressant au respect de la loi morale. Nulle part, ces souffrances imméritées, rançon des progrès dont nous sommes si fiers, n'ont été plus aiguës et plus dangereuses qu'en France, car chez nous les sophismes du dix-huitième siècle ont presque anéanti la tradition et la foi. Contraire à l'expérience universelle, la croyance à la perfection originelle, qui caresse agréablement l'orgueil humain, fait regarder comme inutiles ou même nuisibles et les contraintes de l'autorité et la discipline de l'éducation. Elle entrave ainsi le rôle nécessaire de la famille et fait de l'arrivée des jeunes générations une invasion de barbares que rien ne plie de bonne heure à la civilisation et qui, plus tard, exigeront une évangélisation plus difficile que celle des sauvages. Elle ne tolère dans les rapports des hommes que le libre jeu des

instincts et des intérêts, et substitue à l'austérité du devoir la séduction de la jouissance. S'inspirant des mêmes sophismes, l'économie publique a longtemps prêché le commode abandon des obligations sociales et recommandé l'unique souci des profits matériels. La Révolution de 1789 et ceux qui, depuis cent ans, en professent les erreurs, ont ainsi déchaîné l'égoïsme sous les euphémismes honnêtes de liberté et d'individualisme; et ils ont provoqué une poussée de passions socialistes qui les débordent. On commence par les chimères de la liberté et de l'harmonie par la concurrence; on continue par les utopies de la science et le combat pour la vie; on meurt de la haine des classes, et on est enterré, civilement, par le ramassis ministériel des dreyfusards et des anarchistes, des francs-maçons et des sans-patrie. C'est ainsi que cent ans d'erreurs et de révolutions, en ruinant la foi et la famille, ont rendu particulièrement redoutables, en France, les transformations du régime du travail.

Dociles instruments de la Providence, Vincent de Paul et Jean-Baptiste de la Salle ont eu le pressentiment confus des besoins de l'avenir prochain, et ils ont à l'avance préparé leurs milices pour soulager ces maux inconnus du passé. Il fallait, pour les atténuer, suppléer la famille défaillante auprès de ces délaissés dont elle ne peut plus abriter et consoler les douleurs à son foyer désorganisé, auprès de ces enfants qu'elle ne peut plus dresser au respect du Décalogue par la correction et l'éducation. Qui donc le saurait faire mieux que les Sœurs de charité et les Frères des Écoles chrétiennes? Filles de saint Vincent de Paul et fils de saint Jean-Baptiste de la Salle, tous ont été poussés à cette mission par la main de Dieu : pauvres, ils soulagent les humbles; doux, ils sèchent les pleurs des vieillards et font sourire les orphelins; croyants, ils relèvent les âmes par les espérances éternelles.

Comme la terre féconde élabore, dans la germination mystérieuse de l'hiver, la floraison du printemps et la moisson de l'été, eux aussi, dans l'obscur accomplissement de leur tâche journalière, travaillent pour l'avenir inconnu. Ils refont, sur des couches plus larges et plus fermes, les fondations de l'édifice social dont les assises supérieures ont été rongées par le temps. Les générations chrétiennes qu'ils élèvent restaureront des foyers stables et des familles fortes pour la gloire de Dieu et le salut de la patrie française. Et dans les âges futurs, nos neveux, comme nous, béniront leur œuvre sainte.

A. Delaire.

LES SUSPECTS

« La toute-puissance rend fou », disait M. Thiers, en 1850, dans la discussion sur les dangers d'une Chambre unique. Il semble qu'après un demi-siècle, le gouvernement actuel veuille démontrer pratiquement la maxime du fondateur de notre troisième République. Les majorités parlementaires qui ont consacré, à coups répétés, les fantaisies et les menaces du ministère ont pu lui donner l'illusion de la toute-puissance : la folie politique n'a pas tardé à se manifester en divers projets de loi dirigés contre les catholiques et plus spécialement contre les congrégations religieuses. C'est bien la courbe indiquée par M. Thiers, et qui peut conduire des palais officiels aux petites-maisons !

Ces projets liberticides sont sériés d'une façon très savante, et rien d'étonnant que, courant au plus pressé, nous allions d'abord au plus dangereux et au plus imminent : au projet de loi sur le stage scolaire, dont le succédané tout indiqué est la loi sur les associations. Le *Correspondant* n'a pas manqué d'attirer sur l'étude de ces questions la plus sérieuse attention de ses lecteurs, en offrant à leurs méditations et à leurs applaudissements les éloquentes *Lettres* de M. le comte de Mun, dont on pourrait dire ce que Villemain disait des brochures de Mgr Dupanloup : qu'il est difficile de les lire à voix basse !

Notre éminent collaborateur vient de les réunir en un volume[1] avec ce titre imagé : *la Loi des suspects*, et nous espérons que sous cette nouvelle forme, elles continueront leur fructueux apostolat non seulement parmi nos amis, mais encore parmi tous les hommes de bonne foi, dont l'esprit est assez libre pour scruter une question sociale avec la même méthode qu'on apporte à l'étude d'une machine ou à l'analyse d'un terrain.

M. de Mun a réimprimé ces quatre lettres telles qu'elles ont jailli toutes vives de son indignation. Il n'a pas voulu y apporter

[1] *La Loi des suspects. Lettres à M. Waldeck-Rousseau,* 1 vol. in-12. Plon.

une symétrie nouvelle, qui, pour leur donner peut-être une distribution plus homogène et des proportions plus classiquement combinées, leur eût enlevé ce caractère de spontanéité, cette verdeur de raillerie, cette allure d'ironie à la fois cinglante et attristée qui fait leur charme et leur séduction. Quelques considérations imposées, çà et là, dans la forme, par l'actualité pourront vieillir, le fond restera toujours solide, indestructible, parce qu'il est constitué par la discussion très brillante, très serrée et très juste de nos propres droits et des usurpations de l'Etat.

Les deux premières *Lettres* font surtout ressortir la monstruosité de cette loi sur le stage scolaire, que, le premier, M. Burdeau demandait jadis à la Chambre des députés, et à laquelle M. de Mun a donné son véritable nom : la loi des suspects.

Suspects : c'est le mot de toutes les terreurs et de toutes les lâchetés. Il permet tous les abus de la force et a pour but de rendre la résistance presque impossible. Vous pouvez être suspect par trop de zèle comme par trop d'indifférence. Vous êtes jugé non d'après vos propres intentions, mais d'après l'état d'esprit de votre accusateur. Dans les grands jours, « suspect » se transforme en « aristocrate », et si Danton lui-même juge difficile de s'y reconnaître, Marat est là pour simplifier les appréciations :

C'est facile : les mains blanches et délicates,
Les dentelles, l'habit de soie, — aristocrates!
Quiconque est en voiture ou sort de l'Opéra,
Tient maison, a valets, chevaux, et cætera,
Aristocrate! — On peut le tuer sans scrupule [1].

Et place, alors, aux parias d'antan, aux envieux, aux révoltés :

Chapeau bas, grands seigneurs, bourgeois et valetaille!
Vos maîtres vont passer : saluez la canaille!

Des gens encore que rendit fous la toute-puissance d'un moment et dont les héritiers directs ne seraient pas moins forcenés!

Certes, M. Waldeck-Rousseau se flatte de ne pas démuseler ainsi la bête révolutionnaire et, au besoin, il serait sans doute capable de forger hâtivement de nouveaux anneaux à la chaîne qui la retient captive. Mais qui peut lui donner l'assurance qu'il aura le temps ou la possibilité de remplacer toutes les mailles qu'une à une il brise avec tant de désinvolture? C'est pour le président du Conseil comme pour les autres mortels qu'a été formulé le dicton : Qui aime le danger y périra.

[1] *Charlotte Corday*, acte IV, scène VII.

On raconte que le père d'un de nos plus jeunes députés actuels rentrait un jour du Palais de Justice de Nantes, où il venait de plaider une affaire très simple en apparence. Mais, au cours des plaidoiries, son adversaire avait si habilement fait dévier le débat, qu'il avait eu lui-même toutes les peines du monde à déjouer la manœuvre et à rester maître du terrain. « Waldeck-Rousseau, disait-il, — car tel était le nom de l'adversaire subtil, — Waldeck-Rousseau est un habile homme, mais il a deux gros défauts : d'abord, il est trop malin; ensuite, il sait trop qu'il est trop malin, et il en abuse. Ça le perdra! » Le président du Conseil ne serait-il pas en train de se perdre?

En attendant, il pourrait, lui qui fait profession d'aimer la belle logique du discours, tirer profit de la troisième lettre de M. de Mun, qui est la partie historique de l'ouvrage, où l'auteur fait la genèse de la doctrine d'Etat dans l'éducation et de la liberté d'enseignement, et où se détachent les admirables et émouvantes pages sur les tortures d'âme qu'impose à beaucoup de fonctionnaires cette crainte légitime de passer pour « suspects ». Il y a, dans ces pages, les traces des larmes que, certainement, M. de Mun a vu couler des yeux de ses confidents, et il n'est pas de lecteur qu'elles ne touchent, parce qu'il n'en est probablement pas qui n'en ait été lui-même, un jour ou l'autre, le témoin!

Après avoir montré les sources de la liberté d'enseignement dans la division des croyances née de la Révolution elle-même et avoir conclu que la loi de 1850 fut un traité délibéré en de longs travaux et publiquement conclu entre les consciences, M. de Mun s'occupe tout spécialement de la question des Jésuites. Je ne crois pas que l'on puisse mieux dire de cette dernière *Lettre* que d'affirmer qu'elle est une *Provinciale* à rebours, au point de vue de l'esprit, de la verve mordante et de l'ironie, mais conduite avec un souci de l'exactitude que Pascal n'apportait guère en ses célèbres épîtres!

On y remarquera le rôle de M. Paul Bert, mais peut-être est-il encore utile d'y insister davantage, et ne sera-t-il pas sans intérêt de rappeler ici comment un écrivain qui fut, un moment, l'Egérie du parti opportuniste juge l'influence néfaste de cet homme. Mme Adam parlait en ces termes du gouverneur de l'Indo-Chine, dans un article publié par la *Contemporary Review*, au moment de ses funérailles :

« Gambetta devait à Paul Bert toutes ses formules de politique scientifique. De plus en plus étroitement lié avec lui, il ne consulta bientôt que son professeur dans les questions d'enseignement et de lutte anticléricale. Gambetta soutenait, admirait, développait

avec sa merveilleuse faculté d'assimilation tous les projets de Paul Bert à propos d'instruction publique. Il entendait à cet égard les réformes de la même façon.

« C'est Paul Bert qui nous a lancés dans les voies de l'instruction à outrance, sans préparation morale, sans essais successifs d'acclimatation pour tant de semences nouvelles....

« Il n'admettait pas une instruction donnée autrement que par ses moyens, selon ses programmes, et sa préoccupation était de briser tous les moules qui n'avaient pas sa marque personnelle. De là sa haine contre les établissements d'éducation religieuse. Il ne frappa volontiers que les communautés qui instruisaient...

« Paul Bert est le véritable inspirateur de l'article 7, des décrets du 29 mars, d'une politique à laquelle il a sans cesse manqué ce qui a manqué à ses expériences : le succès, car on ne peut considérer comme des découvertes acquises à la science, des expériences contestables et contestées. »

Ces lignes paraissaient en janvier 1887. Mais pour être tout à fait juste envers Paul Bert, il faut ajouter que son séjour en Extrême-Orient lui avait ouvert des horizons nouveaux. Il s'était rendu compte, sur place, du mérite, des travaux et des vertus de nos missionnaires, et il était devenu le commensal charmé de Mgr Puginier, l'apôtre du Tonkin.

Ils sont nombreux ceux qu'un séjour dans les colonies et dans le Levant amène à transformer leurs idées. On n'a pas oublié la récente déclaration de M. Delcassé sur notre rôle en Orient [1]; et nos lecteurs se souviennent encore du conseil donné par M. Fournier, notre ambassadeur à Constantinople, à Jules Ferry : « Semez de la graine de missionnaires. » Plus près de nous, M. Constans, notre ambassadeur actuel auprès de la Sublime Porte, favorise ouvertement les missions qui sont là-bas les meilleurs soutiens de notre influence. Et l'on ne reconnaîtrait pas le sectaire anticlérical Pichon dans notre représentant à Pékin! Singulier état d'âme qui traduit de façon si inattendue le *major e longinquo reverentia!*

Comment expliquer alors cette haine persistante qui poursuit, dans la métropole, des hommes que l'on admire ailleurs? Car les Jésuites ne sont là qu'un prête-nom, et je ne vois guère la différence que l'on a faite, ces temps derniers, entre le P. Didon et le P. du Lac. J'entends bien le refrain inévitable, l'éternel *perindè ac cadaver*, qui rend tous les Jésuites « suspects », on ne sait trop de quoi, mais enfin « suspects ».

[1] A ce propos, nous ne saurions trop recommander la lecture du récent ouvrage que vient de faire paraître chez Plon, notre trop rare collaborateur, M. Etienne Lamy, sous le titre éloquent par lui-même : *la France du Levant.*

M. de Mun, à l'encontre de ceux qui les accusent de déviriliser la jeunesse, a cité de nombreux témoignages universitaires prouvant que l'Etat ne sait pas, ne peut pas former de caractères parce qu'il manque d'*éducateurs*. On le comprend du reste trop bien : pour le prêtre, pour le religieux, l'éducation est une vocation ; pour le laïque, c'est un métier ; l'un poursuit un but moral, l'autre gagne sa vie. Mais alors si l'Etat ne virilise pas, de l'aveu même de ses professeurs, va-t-il fermer ses lycées désormais « suspects » eux aussi ?

Du reste, les Jésuites n'ont jamais prétendu imposer aux catholiques l'admiration systématique et exclusive de leurs méthodes et de leurs usages. Dès ici-bas, nous pouvons dire ce qu'on dit de l'autre vie : « Il y a beaucoup de demeures dans la maison du Père ! » Mais de l'utilité plus ou moins grande de telle ou telle réforme, de la préférence à accorder à telle ou telle méthode, c'est notre affaire à nous, catholiques, d'en discuter et d'en décider, ce n'est, en aucune façon, l'affaire du gouvernement ! Il n'y a pas de *perindè ac cadaver* qui tienne devant cette évidence !

D'ailleurs, en fait de cadavres moraux, la Compagnie de Jésus en fournit vraiment d'assez vivants ! Cadavre, le P. de Ravignan, dont ses auditeurs, à Notre-Dame, le voyant en chaire, disaient qu'ils ne savaient s'il venait d'y monter ou d'y descendre ? Cadavre, le P. Secchi, l'astronome célèbre ? Cadavre, le P. Roblet, dont les travaux cartographiques ont guidé nos troupes à Madagascar ? Cadavre, le P. Froc, que M. Doumer vient d'appeler de Chine pour installer les stations météorologiques du Tonkin ? Et tant d'autres dont il faudrait bien, une bonne fois, dresser la statistique et la joindre aux illustrations des autres congrégations, pour en faire un livre d'or commun ?

Que leur reprochez-vous donc, vous, gouvernement, et de quel droit le leur reprochez-vous ? Leur « toute-puissance ? » Curieuse toute-puissance qui ne peut conjurer les expulsions, les exils et des exécutions au mur ! Leur force, comme celle des autres congrégations, comme celle de toute famille ou société qui a des traditions, — c'est de durer.

Tandis que vous sapez, que vous brisez, dans la fièvre du présent, ils espèrent, sûrs de l'avenir parce qu'ils sont sûrs de Dieu. Il y a plusieurs façons d'être persécuteurs, et chacun de vous y apporte son caractère et ses passions ; il n'y en a qu'une d'être persécutés : attendre en priant. C'est contre cette faiblesse invincible que depuis dix-neuf siècles se brisent toutes les colères.

Ils ont des enthousiasmes ; vous n'avez que des haines ! Ils ont des traditions ; vous mettez votre gloire à être nés d'hier ! Ils

vénèrent leurs ancêtres; vous reniez les vôtres! Vous reniez même, pourrait-on dire, vos pères politiques, ceux dont la modération inspira une certaine confiance au pays et permit l'établissement du régime dont vous vivez aujourd'hui.

Cette loi des suspects que vous préparez, elle a déjà une préface dans l'histoire récente. Il y a vingt ans, les mêmes questions qui nous passionnent furent discutées au Parlement; et, dans l'atmosphère politique, passèrent alors des paroles qu'il faut redire très haut; nous verrons bien si ceux qui les prononcèrent vous sont aussi devenus « suspects »!

« Ne laissez pas dire, s'écriait Jules Simon, que vous ne savez que proscrire et que vous supprimez la liberté quand elle vous gêne! Il faut aimer la liberté, surtout pour ses adversaires. Quand on ne l'aime que pour soi seul, on ne l'aime pas; on n'est pas digne de la comprendre! »

Et M. de Voisins-Lavernière, visant l'objection fondamentale, s'honorait en déclarant : « Le triomphe des cléricaux, qu'importe! si c'est le triomphe de la liberté? »

Enfin, et pour ne pas trop allonger ces citations, M. Bérenger abordait de front la question : « Quand j'aurai reconnu le danger de la doctrine des Jésuites; quand j'aurai reconnu qu'ils sont les adversaires de la société moderne; quand j'aurai reconnu, — je ne le reconnais pas, — qu'ils sont des conspirateurs acharnés contre nos institutions, je demanderai : Ne leur devez-vous pas la liberté? »

Est-ce que M. Bérenger serait « suspect » aux yeux de M. Waldeck-Rousseau?

Devrons-nous inscrire encore une nouvelle contradiction, — cynique ou hypocrite, — entre les promesses et les faits, entre les principes et la réalité?

Est-ce vraiment la peine de faire placarder dans toutes les écoles primaires la *Déclaration des droits de l'homme*, s'il faut immédiatement raturer l'affiche en y rayant l'article VI?

Et faudra-t-il, — comme un trop grand nombre le souhaite aujourd'hui, et comme nous ne le souhaiterons jamais, — faudra-t-il dix ans de knout et de schlague, sous le talon d'un César, pour redonner au pays l'ambition et le goût de la liberté?

Édouard Trogan.

A TRAVERS L'EXPOSITION

« *J'affirme* que, le 13 avril au soir, *tous les palais de l'Exposi-*
« *tion seront prêts;* j'affirme que, dans le plus grand nombre
« d'entre eux, les exposants seront prêts et que *JAMAIS il n'y a*
« *eu d'Exposition aussi prête que celle de* 1900. »

On ne saurait trop rappeler ces impudentes paroles du ministre socialiste, si cruellement démenties par tous les faits, et, avant de jeter un coup d'œil sur l'état actuel des choses dans l'enceinte de la vaste Foire, c'est un besoin d'attacher au nom de M. Millerand la responsabilité des déceptions, des catastrophes, des deuils, dont il est l'auteur, et aussi de l'humiliante posture où son entêtement nous a mis devant le monde.

Oui, — l'opinion est unanime à le proclamer, — c'est son obstination criminelle et sa précipitation intéressée à ouvrir une Exposition où rien, absolument rien, n'était prêt, qui sont la cause de tout le mal, et si les familles des victimes le poursuivaient en justice, en même temps que les porteurs de tickets volés comme au coin d'un bois, il n'y aurait ni assez de flétrissures ni assez de dommages-intérêts pour le punir de sa coupable outrecuidance. — Il a sacrifié à la fois la sécurité publique à l'intérieur et la bonne renommée de la France au dehors au plus misérable des calculs : à la satisfaction vaniteuse d'inaugurer bien vite une chose informe, dans la crainte d'en perdre le profit, et aussi à l'égoïste pensée, commune d'ailleurs à ses dignes collègues, de couper court, par ce puissant dérivatif, aux difficultés croissantes d'une situation qui mettait d'heure en heure leurs portefeuilles en plus grand péril.

Et, — après avoir fait ce coup de cynique audace, — pendant que les visiteurs dupés se cassaient les jambes dans les fondrières, que les passerelles s'écroulaient, qu'architectes et ouvriers dégringolaient pêle-mêle du haut des coupoles, avec les échafaudages mal établis, et que des cadavres s'entassaient au seuil des palais branlants, le ministre, en excursion de plaisir au bord de la mer, se faisait mollement bercer sur les flots, dans le yacht somptueux

d'un de ces gros capitalistes contre lesquels il fulminait naguère des tirades si indignées... Il jouissait de la vie et des honneurs officiels, pendant que les hôpitaux recevaient ses victimes et que les familles éplorées allaient anxieusement interroger les dalles de la Morgue.

Il y a plus : le soir même, au mépris des plus élémentaires convenances, on illuminait toute l'Exposition, comme pour la célébration d'une fête, de sorte que les lanternes vénitiennes et les feux de Bengale éclairaient joyeusement les flaques de sang et les cadavres !...

« Le monde, avait dit à son tour M. Loubet dans son discours solennel du 14 avril, le monde peut venir contempler, dès aujourd'hui, notre Exposition *dans son complet épanouissement !* »

Eh bien, on l'a vu, le complet épanouissement ! — Et, par une suprême dérision, c'est dans la salle même des Fêtes où le Président avait prononcé ces pompeuses paroles que se produisait, au lendemain même de la catastrophe de la passerelle, le nouvel accident qui coûtait trois vies humaines...

Force est donc d'en convenir : l'Exposition n'était pas prête quand M. Millerand et M. Loubet osaient proclamer à la face de l'Europe qu'elle était admirablement achevée ; et force est de reconnaître qu'après un mois écoulé depuis ces indignes fanfaronnades, et malgré les travaux accomplis depuis lors avec fièvre, elle n'est pas prête encore aujourd'hui. Les organes les moins suspects le crient, en conseillant à nos gouvernants d'y mettre un peu de franchise et d'honnêteté. — « Pour ouvrir à l'heure dite », écrivait il y a peu de jours le *Temps* avec courage, « on a construit trop vite, « sans les précautions qui s'imposaient. C'était une gageure, on « l'a perdue. La passerelle de l'avenue de Suffren et l'échafaudage « de la salle des Fêtes nous ont dit à cet égard quelques vérités « sanglantes... Il ne s'agit plus de courir, par amour-propre, le « risque de nouveaux accidents. Les hâtes fébriles, les constructions « *à la diable* ne sont plus de saison... L'Exposition n'est pas prête, « c'est entendu. Tâchons de tirer le meilleur parti possible de « l'humiliant aveu. Que tout ce qui reste à terminer le soit dans « des conditions de solidité et de sécurité qui ne laissent rien à « désirer. » — Et l'organe officieux ajoutait : « Il faut, en un mot, « que le jour où l'Exposition sera terminée, sérieusement terminée, « et livrée au public, la foule puisse y aller en toute confiance et « en sachant bien qu'elle n'est pas sacrifiée — pour quelques « jours de plus ou de mois — à l'amour-propre administratif. »

C'est le langage même du bon sens, mais sera-t-il écouté, et M. Millerand ne voudra-t-il pas faire encore des siennes ?

Un autre journal, récapitulant tous les faits, assure que de nom-

breux accidents ont été dissimulés au cours de ces travaux bâclés « à la diable », et que les victimes, passées sous silence, ont été infiniment plus nombreuses qu'on ne le suppose. « En réalité, dit-il, presque chaque pierre de chaque monument a été teintée de sang. »

Mais qu'importent des vies d'ouvriers! Le ministre illumine en dépit de tout! Dans sa conception des choses, l'accident devient presque une attraction nouvelle, et de même qu'on exige deux tickets aux heures privilégiées du soir, de même en arrivera-t-on peut-être à nous faire payer trois ou quatre tickets pour assister au spectacle d'un nouvel écrasement... L'essentiel est que M. Millerand parade, qu'il inaugure, qu'il trône, qu'il fasse bien voir que lui, chef des socialistes, est le maître du gouvernement et de la France!

Mais cette dictature insolente a si douloureusement blessé la conscience publique qu'elle semble avoir marqué elle-même ses derniers triomphes. Les élections municipales de Paris sont un verdict expressif. La rentrée des Chambres est proche et il est permis d'espérer que l'heure des comptes sera celle d'une sévère justice.

*
* *

La rue des Nations.

En attendant, on a travaillé à outrance, et les sections étrangères, plus avancées que les nôtres, ont livré la plupart de leurs pavillons à la curiosité publique. C'est ainsi que la Hongrie, la Bosnie-Herzégovine, la Finlande, le Danemark, ont, les premiers, ouvert leurs portes, suivis bientôt de l'Italie, de l'Allemagne, des États-Unis.

On peut dire que le plus éblouissant de tous ces pavillons est celui de la Hongrie, avec ses collections merveilleuses et ses incomparables richesses. C'est une véritable féerie.

La Hongrie, il ne faut pas l'oublier, a été au seizième siècle le boulevard de la chrétienté contre l'invasion musulmane, et ce que l'occupation turque n'a pas détruit témoigne d'un goût très prononcé de richesse artistique. Elle a eu au quinzième siècle son Louis XIV avec le roi Mathias Corvin, qui posséda une bibliothèque de dix mille volumes, tous très luxueux, enrichis de miniatures, admirablement reliés, et dont trente-cinq seulement ont échappé au pillage de Bude par les musulmans. L'empereur actuel a prêté les siens à l'Exposition de Paris. Avec les incunables, ils forment un des lots les plus rares des collections historiques qu'abrite le pavillon.

Ce pavillon est lui-même une curiosité, composé très ingénieusement de trois styles : roman, gothique, renaissance. — Dans les

salles du rez-de-chaussée s'étalent les raretés précieuses des siècles lointains : tombeaux, sarcophages, reliquaires, émaux, boucliers, monnaies de l'époque de saint Étienne. Puis la salle proprement dite des Armes, copie fidèle de la salle des Chevaliers du château de Hunyad, au quinzième siècle, montre une série de pièces de musée aussi précieuses par la valeur historique que par celle des métaux, des pierreries et du travail d'art : armures de magnats, cottes de mailles enrichies d'escarboucles, casques, maillets, haches, hallebardes, lames d'épée, sabres recourbés aux gardes d'or et d'argent ornées de pierreries, aux fourreaux damasquinés et étincelants. — Une vitrine spéciale contient l'épée du roi Mathias Corvin, large, longue, lourde, avec sa garde en croix; une autre enferme le casque d'un archevêque guerrier, tombé glorieusement sur un champ de bataille. Plus loin, des chevaux portent les harnachements authentiques et luxueux des anciens magnats. Ce ne sont que broderies d'or et d'argent parsemées de pierreries, avec les étriers d'argent et de vermeil ciselé.

Au premier étage, les trois premières salles réunissent les principaux monuments de la dynastie des Habsbourg, et les musées nationaux, les trésors des églises, l'empereur François-Joseph lui-même, ont fourni ce qu'ils possédaient de plus beau sous ce rapport : chasubles, tapisseries, vases sacrés, reliquaires, calices d'or et de vermeil, mitres, bijoux, d'une richesse inouïe. Deux mitres d'archevêque, d'époque byzantine, sont littéralement cousues de perles fines. Et au milieu de ces splendeurs se dresse un buste de grandeur naturelle de saint Étienne, en argent massif, le front ceint de la couronne royale constellée de diamants.

La salle suivante est peut-être plus fabuleuse encore. C'est la salle des costumes de gala, de ceux qui faisaient dire jadis que les magnats portaient leurs fortunes sur le dos. Il y a là un costume en soie bleue pailletée d'or à désespérer tous les Paquin du monde. Les broderies sont en perles fines, et il y a autant de perles que de points de couture! C'est un vêtement de gala du dix-huitième siècle; mais l'âme ne s'amollissait pas sous ces somptuosités, et le grand seigneur qui l'a porté est précisément de ceux qui jurèrent vaillamment de mourir pour Marie-Thérèse.

Puis la salle de la Transylvanie, avec les merveilles des orfèvres fameux des anciens temps : ciboires, calices, reliquaires d'or, crosses épiscopales, mitres ensoleillées de pierreries, colliers de diamants, armes de luxe, vaisselle d'or et d'argent, et, se dressant avec fierté sur l'ensemble, la cuirasse du prince Bathory, devenu plus tard roi de Pologne, et exposée par l'empereur François-Joseph, à qui elle appartient.

Enfin, on arrive à la plus grande attraction du palais hongrois, à celle que les commissaires nationaux montrent avec le plus d'orgueil et qui sera certainement la plus curieusement visitée. C'est la Salle des Hussards, consacrée à la glorification de ce type de soldat spécial, originaire de Hongrie, cavalier intrépide dont le nom et l'uniforme, adoptés par les autres nations, se retrouvent dans toutes les armées de l'Europe.

La pièce est une salle du moyen âge avec plafond à nervures et pendentifs de style gothique. Sur les murs, des fresques, dont l'histoire légendaire des hussards à travers les âges est le sujet : cavaliers du seizième siècle, hussards de Rakocsy avec leur fanfare, hussards de Charles III, de Marie-Thérèse, de Joseph II, de la Sainte-Alliance. Et, au milieu de cette vaste composition, commandant pour ainsi dire, à cette charge épique, Napoléon, entouré de hussards hollandais, suédois, danois, italiens, espagnols, français, qui semblent l'acclamer dans sa gloire!

Le buste en marbre de l'empereur-roi est placé sur une colonne, à l'extrémité de cette salle, où se trouvent aussi les portraits des premiers hussards du monde, parmi lesquels on distingue Joachim Murat, roi de Naples.

Puis, flottant au-dessus de tous ces mirages, des étendards anciens, conquis dans cent batailles, troués de balles, et qui complètent admirablement la décoration.

L'ensemble des objets accumulés dans les salles dépasse quatre mille et on en porte la valeur à plus de 50 millions!

L'entrée du pavillon hongrois est gratuite, mais, à raison des richesses qu'il contient, les visiteurs ne sont admis à le parcourir que munis de cartes spéciales, délivrées d'ailleurs très courtoisement à tous ceux qui en feront la demande au commissariat général.

*
* *

Le pavillon de la Finlande est plus modeste. Il a l'aspect d'une simple église de village, avec son clocher, que semblent garder quatre ours gris couchés à ses pieds et sculptés en pleine pierre. La décoration extérieure, plus que sobre, consiste en grenouilles gravement assoupies aux angles, près de grosses pommes de pin renversées, — décoration symbolique où se résume la Finlande elle-même, pays de lacs et d'immenses forêts.

A l'intérieur se trouve une intéressante collection de bateaux-voiliers et d'engins de pêche, ainsi que le modèle d'un curieux navire brise-glace.

Sur les côtés s'étendent des peintures inspirées des légendes

finlandaises, notamment celle du fantastique Moulin de Fer destiné à moudre le bonheur de l'humanité, — moulin, hélas! qui tourne à vide depuis bien des siècles, et dont la farine imaginaire n'est pas encore près de faire les délices des pauvres habitants de la terre...

Si, du moins, en attendant, la générosité du Tsar accordait aux Finlandais, pour orner leur pavillon mélancolique, la Charte d'émancipation que rêvent si ardemment leur foi religieuse et leur patriotisme, de quelle joie ils salueraient ce bienfait, en tenant quitte de toutes ses allèchantes promesses le fameux Moulin de Fer!...

*
* *

Le palais italien s'écarte beaucoup de cette simplicité. De tous les palais étrangers, c'est celui qui occupe la plus grande surface. Il s'élève au bord de la Seine, au coin du pont des Invalides, et quand on aborde la rue des Nations, il est le premier qui s'offre à la vue, en retenant aussitôt le visiteur par son aspect monumental.

L'édifice est de style gothique vénitien du quinzième siècle, copié en partie sur la basilique de Saint-Marc et sur le palais des Doges. Ses fenêtres en ogive, ses grandes rosaces, ses frises en mosaïque, ses statues, ses marbres de différentes couleurs, ses dômes en bronze doré qui étincellent au soleil, et dont le principal rappelle la grande coupole de Saint-Marc, lui donnent l'aspect et le caractère religieux d'une cathédrale.

Mais on est bien vite détrompé par les quatre statues dressées devant la porte principale, et qui sont, dit une notice officielle, « les quatre fondateurs de l'unité italienne : Victor-Emmanuel, Mazzini, Cavour et Garibaldi. » — On en a oublié un cinquième : Napoléon III, artisan principal de cette unité néfaste qui s'est montrée si ingrate et dont l'hostilité nous menace toujours. — Que l'Italie actuelle élève des statues à Garibaldi, cela la regarde, mais n'est-il pas étrange que nous érigions également chez nous des piédestaux à ce révolutionnaire cosmopolite précisément pour la part qu'il a prise à l'œuvre anti-nationale dont le patriotisme s'indigne et s'inquiète?

L'intérieur du pavillon italien est un vaste hall, autour duquel circule à hauteur une galerie soutenue par de légères arcatures. — Dès l'entrée, entre les colonnes qui supportent le grand dôme, apparaissent les portraits en pied du roi Humbert, de la reine Marguerite, du prince de Naples et de la princesse Hélène de Montenegro.

Les précédents personnages ont été les ouvriers de la spoliation

et de l'iniquité; ceux-ci en sont les bénéficiaires passagers : il faut attendre l'avenir.

Dans le hall sont exposés tous les trésors d'art de la péninsule : les verreries de Venise, les céramiques napolitaines, les faïences toscanes, les amphores de Gênes, les vitraux et les mosaïques, les bronzes florentins, les orfèvreries romaines, les ferronneries d'art, et ces dentelles merveilleuses devant lesquelles se pressent déjà les élégantes Parisiennes.

*
* *

Le Danemark, dont le pavillon s'élève à l'entrée de la rue des Nations, à gauche, et en face même du palais italien, n'a pas voulu imiter le faste de son voisin. C'est une simple maison de campagne qui le représente, une habitation bourgeoise du Jutland au dix-septième siècle. Point d'or ni de décoration rutilante; tout est sobre et discret, mais d'un goût délicat et d'une bonhomie souriante.

L'édifice, entièrement construit avec du sapin, est surmonté d'une petite tour à clochetons. Un perron modeste conduit à la porte d'entrée, au-dessus de laquelle sont gravées, en langue danoise, des inscriptions tirées d'un chant national. — L'intérieur, éclairé par de petites fenêtres à vitraux encadrées de filets de plomb, comprend un vestibule, un salon de lecture avec bibliothèque, un salon réservé aux dames, un grand salon de réception, des galeries supérieures, soutenues par des charpentes de bois curieusement ouvragées, et sur lesquelles s'ouvrent de confortables chambres; enfin une terrasse élégante et couverte. — L'ameublement, à la fois simple et coquet, est en chêne et acajou. — Sur des étagères, de mignonnes pièces de porcelaine de la fabrique royale de Copenhague; aux murs, des vues du Groënland et de l'Islande.

Au centre du salon de réception, une petite statue équestre du roi Christian IX, sculptée dans un bloc d'argent massif, repose sur un socle où figure la devise : « Avec Dieu, pour l'honneur et le droit. »

Pourrait-on imaginer devise plus belle, et n'est-elle pas pour donner à réfléchir à certains visiteurs princiers de l'Exposition?

Le gouvernement danois, du reste, est demeuré étranger à la construction de ce gracieux pavillon. Il a été élevé au moyen de souscriptions publiques ouvertes par les journaux, et le magnifique drapeau en soie rouge brodée qui flotte au sommet de la galerie est l'œuvre spontanée des dames danoises.

On assure qu'un riche propriétaire du pays d'Hamlet vient d'acheter cette habitation charmante, en se proposant, après

l'Exposition, de la faire transporter et rétablir pièce par pièce dans un de ses domaines. — Nous le comprenons, et nous envions l'heureux millionnaire qui jouira de cet ermitage aimable et reposant.

*
* *

Ainsi se sont ouverts un à un les pavillons de cette rue des Nations, qui sera certainement une des parties les plus attachantes et les plus fréquentées de l'Exposition.

La Belgique est en retard, mais on annonce l'inauguration imminente du pavillon allemand, dont l'organisation s'achève et dont les privilégiés ont pu entrevoir depuis quelques jours les attractions variées.

Ce pavillon est construit dans le style de la Renaissance allemande. Le faîte de l'édifice atteint 37 mètres, et la tour carrée dont il est flanqué ne compte pas moins de 75 mètres de hauteur. Cette tour monumentale porte une grosse horloge dont les cadrans, en cuivre doré, mesurent 4 mètres de diamètre, et dont les cloches à grande sonorité pèsent, l'une 800, l'autre 1800 kilos.

Les façades sont ornées de motifs mi-gothique, mi-renaissance, avec des bois sculptés imitant les anciennes décorations de l'Allemagne du Sud.

Au rez-de-chaussée se développe un grand hall en marbre rouge, autour duquel rayonnent des salles contenant les œuvres de la librairie, de la photographie, des arts graphiques, de l'économie sociale et des maisons ouvrières dans les usines de l'empire.

Au premier étage, aménagé avec une vraie coquetterie à l'égard de la France par les ordres et par les soins de l'empereur lui-même, on admirera toute une réunion de chefs-d'œuvre de l'école française du dix-huitième siècle : Watteau, Lancret, Pater, Chardin, Boucher, provenant des châteaux de Guillaume II, avec un buste de Voltaire et un buste de Frédéric le Grand, l'un et l'autre de Houdon. — Comme on voit, si l'empereur allemand s'abstient, par des raisons trop faciles à comprendre, de venir à Paris, il nous aura, du moins, envoyé une courtoise carte de visite.

*
* *

Les pavillons de l'Espagne, des Etats-Unis, de l'Autriche, de la Grèce, de la Suède, de la Norvège, du Japon, de la Perse, doivent s'ouvrir à la fin de la semaine, et nous en parlerons dans une prochaine chronique. — Le pavillon suédois contiendra notamment deux dioramas des plus curieux présentant des vues de Stockholm,

des célèbres fjords et des paysages si pittoresques de la région.

La rue des Nations compte, en tout, vingt-deux palais, dont les derniers auront achevé leur installation d'ici à huit jours, de sorte que si la hâte insensée de M. Millerand n'avait pas si tristement compromis les choses, l'Exposition, légèrement retardée, aurait pu s'ouvrir au 15 mai complète et dans toute sa gloire.

Elle est bien un peu étroite, cette rue des Nations; les dégagements y sont rares, et, les jours de grande affluence, si une panique venait à se produire, on se demande par où pourrait s'évacuer la tourbe affolée. Il est vrai que la Seine coule à ses pieds et que les gens pris de peur auraient la ressource de se jeter dans le fleuve où l'escouade des plongeurs se ferait un devoir de les repêcher.

*
* *

Tout le monde connaît déjà la plate-forme roulante qui est la grande attraction de l'Exposition. Son parcours total est de 3,370 mètres. Le nombre des personnes qu'elle transporte quotidiennement représente de 50 à 55 pour 100 du nombre total des visiteurs, et cette proportion s'est invariablement maintenue depuis le 15 avril. De tels chiffres suffisent à constater sa vogue.

Nous ne parlons pas des scènes amusantes dont cette plate-forme est constamment le théâtre à raison de la différence de vitesse entre les deux trottoirs qui la composent, et qui, par les pirouettes et les chutes plaisantes auxquelles elles donnent lieu, excitent toujours une gaieté bruyante.

On a inauguré ces jours derniers le chemin de fer électrique installé parallèlement à la plate-forme et dont il est en quelque sorte le complément, bien que marchant en sens inverse. Son allure, plus rapide que celle de la plate-forme, permet aux visiteurs de se rendre en moins de trois minutes des Invalides au Champ-de-Mars, et de faire en quinze minutes au maximum tout le tour de l'Exposition.

En outre, la façon accidentée dont ce trajet s'accomplit est un nouvel amusement pour le voyageur. La promenade, en effet, y rappelle assez le jeu des montagnes russes, c'est-à-dire que par suite des différences de niveau et afin de ne pas gêner la circulation dans les rues et avenues qu'il traverse, le petit railway est tantôt en l'air, tantôt souterrain, en passant ainsi par des variations imprévues, mais assez douces.

Chaque train, composé d'une voiture automotrice et de deux voitures de remorque, peut contenir environ 100 voyageurs, et les jours de grande affluence les trains pourront être multipliés

jusqu'à une capacité de transport de plus de 100,000 personnes dans la journée.

Il ne s'arrête que cinq fois sur son parcours, pour desservir les stations suivantes : — les Invalides, — le Château d'Eau (salle des Fêtes, Palais de l'Électricité), — le Parc du Champ-de-Mars (Palais des Mines, Palais du Costume), — le Palais des armées de terre et de mer, — les Palais étrangers.

La durée moyenne du parcours entre deux stations consécutives est à peine de 2 minutes et demie. — Le prix est de 25 centimes.

*
* *

C'est naturellement le dimanche qui est le jour préféré du grand nombre pour visiter l'Exposition, et la langue populaire, toujours si pittoresque, a déjà créé un mot pour exprimer le fait; elle appelle ces visiteurs les *Dimanchards.* — Leur nombre s'est élevé une fois, grâce au radieux soleil, jusqu'à 230,000, mais on constate néanmoins que, jusqu'ici, la moyenne est de 50 pour 100 inférieure aux chiffres d'entrée de l'Exposition de 1889, et il faut manifestement attribuer ce déchet, d'une part, à l'état embryonnaire des choses à la date prématurée de l'ouverture, de l'autre, aux catastrophes qui ont si profondément impressionné l'opinion publique.

Aussi les concessionnaires de kiosques, de cafés et de restaurants élèvent-ils de justes réclamations au sujet des pertes sérieuses que les retards prolongés de l'Exposition leur imposent. On leur a fait payer très cher leur concession, et par la faute d'une administration imprévoyante et incapable, ils n'ont ni tout le concours de visiteurs sur lequel ils comptaient, ni même tous les éléments d'organisation qu'ils étaient en droit d'attendre. C'est ainsi qu'ils manquent d'eau et de lumière; l'électricité ne fonctionne pas, et, faute de son éclat, de nombreux établissements demeurent plongés, le soir, dans une obscurité fort préjudiciable à leurs intérêts.

Beaucoup d'exposants même n'ont pu s'installer encore, en raison de l'état d'inachèvement des espaces destinés à recevoir leurs produits, et force a été, dans ce désordre, de proroger jusqu'au 15 mai la date des admissions.

En attendant, l'Ad-mi-nis-tra-tion met à profit ces délais suprêmes pour faire vérifier la solidité de certains palais, ainsi que celle des passerelles. — C'est une bonne précaution; malheureusement, après la catastrophe de l'avenue de Suffren et le terrible accident de la salle des Fêtes, elle a le tort de ressembler un peu à la vigilance des carabiniers d'Offenbach.

*
* *

Nous nous proposions de rendre compte de l'inauguration des deux Palais des Beaux-Arts, aux Champs-Elysées, où l'accueil silencieux et glacial fait à M. Loubet a pu permettre de juger une fois de plus de la popularité dont jouit le Président; mais cette inauguration, hâtée comme tout le reste, s'est accomplie dans des conditions telles qu'elle n'a été qu'une comédie d'inauguration noyée dans un inénarrable désordre. — Et l'Ad-mi-nis-tra-tion en avait si bien le sentiment qu'elle n'avait pas osé lui donner le moindre décorum officiel. Aucun cérémonial, pas même d'habits noirs; des redingotes, des jaquettes, des vestons; et le tout au milieu d'un tel tohu-bohu que Mme Loubet a été séparée du Président et de son cortège par la cohue; que le premier ministre, M. Waldeck-Rousseau, n'a pu pénétrer qu'à grand'peine dans l'enceinte, et que le secrétaire général de l'Exposition, M. Chardon, n'a pu venir à bout d'en franchir le seuil. C'est typique!

Aussi M. Loubet, exécutant une course au clocher plutôt qu'une visite, et ne regardant ni marbres, ni tableaux, s'est-il échappé le plus rapidement qu'il a pu, craignant sans doute de voir quelque entablement fragile lui tomber sur la tête et cabosser derechef son « huit-reffets ».

En même temps, se manifestait une véritable émeute des artistes mécontents, principalement des statuaires, dont les œuvres, entassées en hâte et au hasard sans la moindre ordonnance, ou même non déballées encore, n'occupaient ni la place ni le rang qu'elles méritaient. Les médailleurs, les graveurs, ont fait entendre les mêmes protestations, à la suite desquelles, paraît-il, on se décide à remanier tout le jardin de la sculpture et les vitrines sacrifiées, afin de leur attribuer un arrangement meilleur.

A cette fin, tous les échafaudages qui avaient été enlevés pour le simulacre de la cérémonie officielle ont été rétablis, et des camions, chargés de caisses, continuent d'apporter des Hercules, des Dianes et des Apollons qui se demandent pourquoi on les avait laissés si longtemps frissonner à la porte.

« Ce qu'il y a de terrible dans cette Exposition, a dit le critique d'un grand journal pourtant sympathique au régime, c'est que nous ne saurons jamais au juste quand elle sera vraiment achevée. »

Ce qui est sûr, c'est qu'elle ne l'était pas à Pâques : le sera-t-elle à la Trinité?

Nous sommes donc contraints d'ajourner toute visite aux Palais des Beaux-Arts jusqu'à ce qu'ils soient en état présentable.

*
* *

On sait que le Grand Palais contient trois séries d'expositions : — l'exposition centennale de l'Art français et des arts décoratifs, comprenant la période qui s'étend de 1800 à 1889; — l'exposition décennale de l'Art français, qui part de 1889 pour aller jusqu'à 1900; — enfin les expositions décennales d'art organisées par les nations étrangères.

Le Petit Palais renferme toute l'exposition rétrospective des objets d'art industriel — exclusivement industriels — depuis les origines jusqu'en 1800 : d'abord la période préhistorique, l'Os, l'Ivoire, le Bronze, le Bois sculpté, puis la Ferronnerie, les Armes, la Céramique, le Cuir, le Plomb, l'Etain, l'Orfèvrerie, l'Emaillerie, la Verrerie, les Tissus (étoffes, tapisseries, etc.).

Enfin, à cette intéressante exposition d'art industriel a été adjointe une exposition des Cultes, dont les divers éléments ont été puisés dans les trésors de nos cathédrales et de nos principales églises.

Il vaut la peine d'attendre que toutes ces merveilles soient en place, cataloguées et étiquetées, pour les admirer à l'aise et les décrire. Ce sera l'objet de nos prochaines Chroniques; nous ne pouvons aujourd'hui qu'en donner l'idée.

Une réflexion philosophique pour finir. — C'est Sadi-Carnot qui a signé et promulgué les décrets relatifs à l'Exposition de 1900, qu'il espérait sans doute ouvrir. — C'est Félix Faure qui en a précisé toute l'ordonnance, en se flattant bien certainement d'y parader dans les honneurs. — C'est Emile Loubet qui l'a inaugurée, en y faisant piètre figure et sans savoir s'il en distribuera les récompenses. — Quel témoignage de la fragilité et de l'instabilité des choses humaines!...

Et, pour comble de dérision amère, les journaux racontent que l'on a vu ces jours-ci, au milieu de la foule répandue au Champ-de-Mars, M. Casimir-Périer se promenant mélancoliquement avec ses enfants et prenant, à l'aide d'un appareil instantané, des vues photographiques..... *Sic transit*...

L'ODYSSÉE D'UN AMBASSADEUR[1]

Voici un livre dont il faudrait longuement parler aux lecteurs du *Correspondant*, s'ils n'en avaient eu la primeur. Aucun d'eux n'a oublié le récit piquant et animé de la visite de Nointel aux Echelles du Levant : ils se rappellent ce diplomate touriste, pèlerin, érudit et collectionneur, entraîné par la curiosité scientifique, par l'amour des deux antiquités, païenne et chrétienne, à dépasser les limites de ses instructions comme celles du crédit mis à sa disposition.

C'était le plus saillant épisode d'une ambassade dont nous possédons aujourd'hui le tableau complet. M. Albert Vandal s'est momentanément arraché à l'histoire napoléonienne pour revenir à la diplomatie de l'ancien régime en Orient, qui lui avait valu un de ses premiers succès avec la biographie du *Marquis de Villeneuve*. Il est remonté, cette fois, au début du gouvernement personnel de Louis XIV, en retraçant l'ambassade à Constantinople du marquis de Nointel, conseiller au Parlement de Paris, qui troqua avec joie la sédentaire monotonie des audiences contre une vie qui n'allait pas à cette époque sans aventures ni même sans périls.

La mission était délicate, car entre les souvenirs de saint Louis et ceux de François Ier, entre la guerre sainte contre l'ennemi du nom chrétien et la lutte pour la vie ou pour l'hégémonie contre la maison d'Autriche, Louis XIV entendait bien ne pas faire un choix définitif. Quand, par moment, un dernier souffle de l'esprit des croisades passait sur l'Europe, le roi très chrétien voulait ne point y paraître insensible, et d'autre part, le concours des Turcs lui demeurait précieux pour le jour où reprendrait la lutte séculaire contre les Habsbourg. Le moyen déjà classique de ménager les convenances, et de cultiver l'alliance ottomane sans soulever trop de scandale, était d'améliorer par cette alliance la condition des chrétiens d'Orient. Nointel en usa avec succès : au prix de bien des difficultés, il obtint le renouvelle-

[1] *L'Odyssée d'un ambassadeur. Les Voyages du marquis de Nointel* (1670-1680), par Albert Vandal, de l'Académie française. Paris, Plon, 1900, xii-355 pages in-8°, avec 4 héliogravures.

ment des capitulations; par ses soins, le protectorat français sur les établissements catholiques se trouva consolidé et consacré jusqu'à la Révolution.

Dans le même ordre d'idées, son grand voyage ne fut point sans utilité : après avoir vu le représentant du sultan des Francs parader au milieu d'une nombreuse et magnifique escorte, occuper la place d'honneur dans les églises, régler souverainement les querelles de préséance, les communautés chrétiennes de l'empire ottoman furent pénétrées, pour plusieurs générations, du respect de la puissance française. — Au point de vue scientifique et littéraire, les résultats furent peut-être plus considérables encore; à côté des bas-reliefs, des inscriptions, des manuscrits, Nointel rapporta le dessin complet du Parthénon, qui allait être en partie détruit; l'orientaliste Galland, adjoint à l'ambassade, révéla les *Mille et une nuits* à l'Occident par une adaptation qui charmait les imaginations sans les troubler. Nointel avait fondé à Constantinople la tradition des ambassadeurs érudits, qui devait être dignement continuée au dix-huitième siècle par le comte de Choiseul-Gouffier, et au dix-neuvième par le marquis de Vogüé.

Ce voyage aux Echelles et en Grèce, qui fera vivre sa mémoire, fut pourtant fatal à sa carrière. Mal payé de ses émoluments, il crut, pour faire face aux dépenses qu'entraînait un si long et si fastueux déplacement pouvoir imposer d'office les commerçants français de Smyrne. Ceux-ci se plaignirent à Versailles, où Colbert épousa passionnément leur querelle. Pour punir le téméraire diplomate, le roi le laissa près de trois ans en quarantaine à Constantinople, sans argent, sans réponse à ses lettres, sans ordre de retour surtout. Quand le malheureux vit enfin arriver son successeur, il n'était pas seulement ruiné : l'anxiété et les humiliations avaient détruit sa santé.

Cette sèche analyse ne saurait tenir compte de mille incidents, pittoresques, amusants ou dramatiques, dont se corsa l'ambassade de Nointel; elle ne saurait surtout donner l'idée du charme pénétrant avec lequel M. Vandal a mêlé l'évocation du passé aux préoccupations de l'heure présente, célébré la mission traditionnelle de la France en Orient, montré la communauté de sentiments entre nos diplomates ou nos religieux et leurs prédécesseurs d'il y a deux siècles et demi.

L. DUFOUGERAY.

REVUE DES SCIENCES

Physiologie : Jeunesse et vieillesse. — Pourquoi nous vieillissons. — A travers l'organisme. — Drames intimes. — Travaux modernes. — La phagocytose et les phagocytes. — Cellules migratrices. — Les gendarmes du corps humain. — Absorption et digestion des microbes envahisseurs. — Réalités ou illusions. — Expériences probantes. — La lutte dans nos tissus. — Les globules blancs. — Phagocytes utiles. — Phagocytes nuisibles. — Les macrophages. — Destruction permanente de l'édifice humain. — Bataille. — Cellules contre cellules. — Disparition d'organes entiers. — Tissus conjonctifs. — Sénilité. — Pour vivre. — Rôle des poisons sur la cellule nerveuse. — Rôle du sérum d'animaux jeunes. — Stimulation des vieilles cellules. — Reconstitution de la maison. — Espérances. — Physique : L'air liquide en Allemagne. — Applications diverses. — Etat de la question. — L'air liquide à New-York. — Nouveau mode de préparation. — Fabrication économique de l'oxygène, de l'azote et de l'acide carbonique solidifié. — Biologie : Le sel marin, poison pour les animaux marins. — Influence des sels sur la nutrition. — Conséquences thérapeutiques.

Comment vieillissons-nous? Question indiscrète, à laquelle personne n'a convenablement répondu jusqu'ici. Nous nous usons peu à peu, comme tout ce qui est matériel, et il vient un moment où l'organe refuse d'exercer la fonction pour laquelle il a été créé. Mais quelle est la cause de cette usure et de ce vieillissement? On a fait beaucoup d'hypothèses à cet égard et on en fera sans doute encore beaucoup avant de trouver une raison qui satisfasse l'esprit humain. Tout dernièrement, on a été jusqu'à affirmer que M. Metchnikoff, le savant bactériologiste de l'Institut Pasteur, avait enfin trouvé la solution du problème. On a même répété que, sachant la cause de la vieillesse, il avait découvert un élixir de longue vie. On a fait parler un peu à tort et à travers M. Metchnikoff, et, malheureusement, il n'est pas encore en son pouvoir de porter, comme le voulait Flourens, la vie moyenne à cent ans. Nous n'y sommes pas, et c'est tout au plus s'il nous est permis de soupçonner en gros le mécanisme du vieillissement.

Cependant, les idées, à ce sujet, du savant observateur méritent bien d'être connues, et nous les résumerons très succinctement. Il se passe au milieu de notre organisme des phénomènes qui sont restés inconnus jusqu'à ces dernières années. Parmi la masse des

cellules qui constituent notre corps, il en est un certain nombre qui, loin d'être immobiles, sont indépendantes relativement et happent littéralement au passage certaines particules qui circulent dans leur voisinage. Ces singulières cellules migratives rampent au travers de nos tissus, digèrent les microbes qui sont à leur portée. On les a comparées à des gendarmes qui font la police de notre corps, arrêtant les éléments dangereux pour la santé. On les a appelées *phagocytes*. Il y en a de plusieurs espèces, mais, parmi les plus importants, on peut citer les globules blancs du sang. Si l'on inocule sous la peau d'un animal du carmin, des gouttes de lait, on constate au microscope que les grains colorés, les gouttes laiteuses sont bientôt englobées dans l'intérieur des phagocytes. Si l'on inocule, au lieu de particules inertes, des microbes vivants, la police est aussi bien faite. Vite, les phagocytes arrivent, entourent les microbes, les absorbent et les digèrent. Mais, hélas! les phagocytes ne sont pas toujours les plus forts; certains microbes se défendent, secrètent des substances toxiques, et les phagocytes sont repoussés. Les microbes triomphent, se développent et restent maîtres de la place. Nous sommes empoisonnés et généralement condamnés à la mort. Le phagocyte est le seul agent destructeur des microbes dans l'économie; c'est un agent de défense puissant. Les très belles recherches de M. Metchnikoff ont mis hors de doute la réalité de la réaction phagocytaire.

Avec des précautions, on peut entraîner peu à peu les phagocytes à nous défendre de mieux en mieux contre les microbes. On inocule à un animal des doses progressivement croissantes de microbes atténués et même virulents. On habitue ainsi les phagocytes à englober des micro-organismes qu'ils laissent de côté à l'origine, et le phagocyte, à son tour, triomphe de l'invasion. Tel serait, selon M. Metchnikoff, le mécanisme de la *vaccination*.

Mais les phagocytes ne sont pas seulement des mangeurs de microbes et autres corps inertes envahisseurs; malheureusement ils attaquent aussi les cellules vivantes de l'organisme. Il y a lutte constante. Les cellules attaquées se défendent en secrétant aussi des substances solubles qui écartent les phagocytes ; puis, si pour une cause quelconque, la cellule s'affaiblit, on peut être certain qu'elle devient la proie des phagocytes. C'est sans cesse, à tout instant, une série de drames intimes dont nous ne nous doutons guère ; et ce n'est pas du roman. On voit sous la profondeur de nos tissus ces luttes répétées et certaines. Ce combat permanent a du bon pour nous, car ainsi disparaissent sans cesse les éléments usés ou malades ; les globules sanguins constamment altérés sont détruits dans la rate. La lutte d'un autre côté nous est préjudiciable parce-

que le phagocyte attaque encore la cellule nerveuse qui ne se régénère pas. L'alcoolique, par exemple, place la cellule dans des conditions de vitalité insuffisante; le phagocyte tue bientôt la cellule et même dévore des organes entiers, le foie, par exemple; à la place se constitue un tissu de sclérose inerte et impropre à l'existence; les cellules utiles ou « nobles » disparaissent et les phagocytes prennent leur place. En somme, on peut avancer qu'il existe des phagocytes mangeurs de microbes et à côté des phagocytes ou *macrophages* qui sont des mangeurs de cellules. Les premiers sont surtout rassemblés dans le sang et les seconds s'accumulent dans la rate, dans le foie et dans les ganglions lymphatiques.

Nous arrivons maintenant au mécanisme du vieillissement. Il est évident qu'en avançant en âge, le terrain de la lutte s'affaiblit, les cellules se fatiguent, les macrophages prennent de la force; aussi beaucoup de nos organes tendent à s'atrophier, cœur, organes nerveux surtout, épithéliums divers, etc. Le vieillissement ou « sénescence » se traduit par une prolifération du tissu conjonctif qui se substitue aux cellules nobles. M. Metchnikoff dit alors : que la vieillesse apparaît comme la résultante d'une rupture d'équilibre dans les rapports normaux des éléments cellulaires entre eux. Si l'on parvenait à rétablir l'équilibre rompu entre les éléments cellulaires, on provoquerait une atténuation de l'atrophie sénile, on prolongerait la vie. Deux moyens s'offrent à l'esprit. Ou bien affaiblir l'activité des macrophages, ou bien exalter la vitalité des cellules nobles. Le premier moyen pourrait avoir des inconvénients, car il faut bien entraîner hors des tissus les déchets de l'organisme. Le second serait parfait, mais comment tonifier les cellules nobles? Les poisons à doses élevées nous tuent, mais à petite dose deviennent des stimulants de la vie cellulaire. La digitale, par exemple, qui est un poison d'arrêt du cœur devient à faible dose un tonique de la fibre cardiaque; de même l'arsenic. Les poisons employés à petite dose pourraient donc devenir des stimulants spécifiques.

C'est ainsi que l'on peut selon M. Metchnikoff espérer réagir sur l'influence néfaste des phagocytes et prolonger notre existence. Mais de la théorie à la pratique, hélas! il y a loin et nous n'en sommes qu'aux espérances.

D'autre part et tout récemment, M. Marinesco a émis d'autres vues sur le mécanisme de la sénilité et sur la mort des cellules nerveuses. Il a examiné les cellules nerveuses de la moëlle et du cerveau d'individus âgés de soixante à cent dix ans et de cet examen, il a conclu que la sénescence de la cellule nerveuse ne consiste pas seulement dans la diminution du corps cellulaire, mais encore dans des transformations que l'on peut saisir à l'intérieur

au moyen du microscope. Les éléments intérieurs sont profondément modifiés; on voit apparaître une substance pigmentaire, produit de désorganisation; les cellules nerveuses voisines — non plus les macrophages — attaqueraient les cellules nerveuses affaiblies. L'affaiblissement serait dû à l'impuissance fonctionnelle de la cellule noble. Et M. Marinesco conclut : « Pour empêcher les manifestations de la sénescence, il faudrait stimuler la synthèse chimique de la cellule nerveuse par une substance dynamogénique. Parmi les matières capables de remplir cette condition, le sérum des animaux jeunes, le suc emprunté à des organes très jeunes, ainsi du reste que l'a proposé aussi Metchnikoff, pourraient stimuler l'énergie affaiblie des éléments nobles et retarder, dans une certaine mesure, les manifestations de la vieillesse. »

Tel est l'état de la question. Il y a lieu de poursuivre les recherches; pour le moment, nous ne pouvons en vérité, dire que de ces travaux importants se dégage une méthode pratique et certaine de lutter contre le vieillissement. Mais, d'autre part, rien ne nous défend de penser que l'on n'arrivera pas à nous protéger contre la sénescence cellulaire et, en réalité, à prolonger la vie humaine.

Que devient la question de l'air liquide? On en fabrique couramment en Allemagne et en Amérique pour les usages métallurgiques. L'oxygène condensé sert à activer la combustion et permet d'utiliser des combustibles de mauvaise qualité. En France, sauf une petite machine de trois chevaux installée au Collège de France pour les besoins des cours, nous ne produisons pas d'air liquide, Aussi bien les applications ont été jusqu'ici très réduites à cause du prix de revient encore élevé de l'air liquéfié. Les machines les plus économiques celles de Tripler, celle de Linde, exigent des pressions de 136 atmosphères, c'est-à-dire une dépense d'énergie considérable. M. Linde, dans une revue allemande, vient du reste de préciser l'état de la question et il a toute autorité pour le faire.

Selon l'ingénieur allemand, avec les petites machines actuelles, il faut environ trois chevaux-heure pour une production de 1 kilo d'air liquide. Les grands appareils peuvent donner 50 kilos à l'heure avec une puissance de 200 chevaux. Il semble évident que l'on pourra augmenter le rendement, car théoriquement, le kilo d'air liquéfié ne devrait absorber qu'un tiers de cheval-heure. On doit pouvoir arriver à obtenir le kilo au moyen d'un cheval et demi-heure. Dans tous les cas, actuellement, dans une usine qui produirait 1,000 litres par jour, le kilo d'air liquide reviendrait à 12 centimes et demi; mettons 15 centimes, c'est déjà un prix industriel.

On peut conserver cet air liquéfié assez longtemps dans de

petits flacons en verre argenté à double enveloppe. On admet qu'un litre se vaporise en 15 jours. Dans les récipients industriels en fer-blanc, d'une capacité de 50 litres, il faut compter sur une vaporisation de 2 litres par heure.

La première application qui soit venue à la pensée a été évidemment la production du froid. L'air liquide bout à une température extrêmement basse. L'oxygène qui le compose en partie bout à — 194°4; l'azote à — 181°4. Mais tout le froid produit par cet intermédiaire coûte encore 50 fois plus cher qu'avec nos machines frigorifiques ordinaires. On ne peut évidemment se servir de l'air liquide que pour obtenir de grands froids de 50° au-dessous de zéro, dans les industries de luxe ou en thérapeutique.

On a songé, puisque les vapeurs se dégagent abondamment dès — 190° à utiliser l'air liquéfié pour constituer des moteurs. Encore trop cher. Possible seulement là où on ne regarde pas au prix de revient, c'est-à-dire pour les torpilleurs, les bateaux sous-marins. Toutefois on pourrait se servir de l'air liquide avec le pétrole pour obtenir sous pression un mélange combustible d'une grande puissance. On a aussi beaucoup parlé d'explosif à l'air liquide, qui pourrait faire concurrence à la dynamite. Il suffit d'imbiber d'air liquéfié, ou plutôt d'oxygène liquide, du charbon de bois pulvérisé mélangé avec du coton. Ce mélange détone avec violence. De l'avis de M. Linde lui-même, c'est un explosif difficile à manier et d'une puissance incertaine et capricieuse. La seule application vraiment certaine, c'est, en dehors des injections d'oxygène dans les foyers métallurgiques, le chauffage des foyers industriels avec des combustibles pauvres. On fait évaporer l'azote de l'air liquide, lequel bout, comme nous l'avons dit, à — 181°, et le reste est un mélange à 50 0/0 d'oxygène. Dans ces conditions, on peut arriver à livrer le mélange oxygéné à 0 fr. 015 le mètre cube.

On a essayé aussi d'employer l'air liquide pour cicatriser les plaies de mauvaise allure et même pour guérir le cancer. Malgré certains résultats prétendus favorables, nous ne croyons pas à l'efficacité de la méthode. M. d'Arsonval a laissé des microbes en contact avec l'air liquide pendant plus de 36 heures. On a recommencé dernièrement à les traiter ainsi à près de 200° au-dessous de zéro. Les microbes sont un peu étourdis par ce froid énorme, mais, quelques heures après leur sortie du bain, ils recommencent à se développer tranquillement. La plaie cancéreuse ne semble pas produite par un microbe, mais par un champignon. La ressemblance n'est pas parfaite; cependant certains champignons n'ont pas été détruits par le froid. Le problème n'est pas en somme nettement étudié.

Voilà ce que nous savions hier sur l'air liquide; aujourd'hui, on commence à parler d'expériences intéressantes réalisées à New-York par M. Raoul Pictet, un physicien bien connu par son originalité. M. Pictet prétend nous fournir l'oxygène à un prix invraisemblable par une combinaison nouvelle et par un procédé particulier de fabrication de l'air liquide.

On prend de l'air liquéfié par la méthode ordinaire sous pression à 136 atmosphères. Et dans le récipient plein de ce liquide on plonge un serpentin qui aboutit d'un bout à une pompe de compression, de l'autre à un tube de vidange. Avec la pompe, on chasse de l'air à 1 atmosphère de pression dans le serpentin. Cet air par contact avec l'air liquéfié se liquéfie lui-même ou, plus exactement, subit une sorte de liquation. Naturellement, la chaleur cédée par le courant d'air du serpentin vaporise un peu de l'air liquéfié; mais, selon M. Pictet, le volume de l'air à 1 atmosphère refroidi, au voisinage de 194° serait plus grand que celui qui a servi à le préparer. Ceci semble bien paradoxal; aussi faisons-nous toutes réserves à cet égard. Quoi qu'il en soit, l'air à 1 atmosphère ainsi liquéfié s'en irait par ordre de densité de ses éléments, oxygène, azote, acide carbonique, dans des récipients différents. Récipient pour l'oxygène pur, récipient pour l'azote, etc. Il y aurait séparation, triage, et l'on recueillerait les gaz constitutifs isolés. En effet, un tube adapté au bas du réservoir de vidange laisserait écouler l'oxygène qui est le plus dense, un autre plus élevé l'azote.

On sait bien, en effet, qu'il suffit de plonger une allumette à la superficie d'un vase plein d'air liquéfié pour la voir s'éteindre immédiatement. L'allumette est en contact avec les vapeurs d'azote impropres à la combustion; si on la plonge un peu plus bas, elle rencontre un mélange d'azote et d'oxygène et brûle comme dans l'atmosphère. Si, enfin, on remplace l'allumette par une tige d'acier et qu'on la descende au fond du vase, on la voit pétiller, brûler comme un fétu dans une fournaise; c'est qu'elle a été plongée dans une couche d'oxygène pur. Dans le procédé Pictet, on sépare la vapeur d'eau atmosphérique congelée et l'acide carbonique atmosphérique également solidifié. De telle sorte que l'on recueille, en définitive, de l'air liquéfié, de l'acide carbonique qui a sa valeur marchande, de l'oxygène et de l'azote.

L'azote pourrait servir dans les usines de produits chimiques; l'acide carbonique se vend couramment. On peut les considérer comme des sous-produits de la fabrication. Alors l'oxygène recueilli ne coûterait presque rien. M. Pictet cite les chiffres suivants que nous reproduisons par curiosité. Il estime qu'avec une machine de 500 chevaux, on pourrait obtenir, en vingt-quatre heures, le joli

chiffre de 34,500 mètres cubes d'oxygène et 69,000 mètres cubes d'azote, à la pression atmosphérique, puis une tonne d'acide carbonique solidifié. Et dès lors le prix de l'oxygène serait 0 fr. 35 les 100 mètres cubes! C'est pour rien.

Seulement M. Pictet nous paraît oublier de tenir compte dans son calcul du prix de la provision constante d'air liquéfié indispensable à l'opération. C'est là le point noir. Quoi qu'il en soit, en supposant même une erreur considérable dans l'établissement de ces chiffres, il y aura lieu de suivre d'un peu près les expériences américaines. Si elles réussissent aussi de ce côté de l'Atlantique, peut-être pourrons-nous avoir quelque espoir de voir l'air liquide entrer dans la consommation journalière et rendre des services à l'industrie. Jusque-là il y aurait imprudence à se prononcer sur la valeur de la nouvelle méthode.

M. J. Loeb dans le Journal américain de physiologie a mis récemment en évidence un fait très intéressant qu'il est utile d'indiquer. On ne se serait guère douté que le sel marin pouvait être toxique absorbé pur. Les innombrables animaux qui vivent dans la mer sont en contact permanent avec de l'eau fortement salée. Beaucoup d'entre eux meurent quand on les plonge dans l'eau douce. Nous-mêmes nous ajoutons à nos aliments du sel marin et si nous ne nous servions pas de ce condiment, notre estomac s'en plaindrait. Le sel marin apparaît donc comme un élément utile et même indispensable pour certains animaux. Or, selon M. J. Loeb, le sel marin ou chlorure de sodium débarrassé des autres sels qui l'accompagnent dans la mer serait positivement un poison pour les animaux marins et peut-être aussi pour l'homme. Et l'expérience est facile à contrôler.

M. Loeb prend de petits poissons marins fraîchement éclos du genre *Fundulus* et il les plonge dans une solution de chlorure de sodium pure avec de l'eau distillée. Les poissons y vivent d'autant plus longtemps que la solution est plus diluée. C'est ainsi qu'ils vivent environ 40 heures dans une eau contenant une quantité de sel égale à la moitié de la salure de la mer, et environ 72 heures dans une eau en renfermant la dixième partie. Dans l'eau distillée, ils sont encore vivants après 10 jours. Les mêmes petits poissons vivent indéfiniment lorsqu'ils sont conservés dans l'eau marine, même si l'on ajoute à cette dernière 5 0/0 de chlorure de sodium pur. Il faut donc bien en conclure que le chlorure de sodium pur se comporte comme un poison pour les êtres et que l'eau de mer contient à côté de ce poison un contre-poison.

L'expérimentateur américain a préparé ensuite des mélanges de

chlorure de sodium et de chlorure de magnésium, de potassium et de calcium. S'il y a du chlorure de sodium en grande proportion relative, les animaux marins meurent encore, mais résistent plus longtemps que dans la solution du sel marin pur. Si, au contraire, on augmente peu à peu les doses de sels de magnésium et de calcium, les poissons finissent par très bien vivre et se développer comme dans l'eau de mer. Le même résultat s'obtient non seulement sur les *Fundulus*, mais encore sur d'autres animaux : méduses, oursins, etc.

Ces expériences nous ont paru dignes d'être notées au passage, parce qu'elles montrent d'une façon frappante le rôle capital de la composition minérale du milieu dans les phénomènes de la vie. Nous avons signalé dernièrement cette observation importante de MM. Ch. Richet et Héricourt, à savoir que, dans l'épilepsie, on pouvait réduire de beaucoup les doses extrêmes de bromure de potassium, à la condition de supprimer l'emploi alimentaire du sel marin. On peut faire descendre la dose nécessaire de 12 grammes à 4 ou 5 grammes, et obtenir les mêmes résultats thérapeutiques. Le chlorure de sodium diminue manifestement l'action du bromure; en supprimant le sel, on triple l'influence du bromure et on évite l'intoxication bromurique. Donc, on retrouve ici l'influence réciproque des sels marins, l'un réagissant sur l'autre pour atténuer la toxicité d'un des sels purs. Dans cet ordre d'idées, il est permis de se demander si les éléments minéraux qui entrent dans la composition des eaux potables n'exercent pas aussi une action à la longue sur la nutrition. Il est évident qu'une eau riche en sels d'une certaine nature doit peu à peu agir sur la cellule nerveuse. Les eaux sodées ont la réputation d'affaiblir par leur usage constant; c'est pourquoi on n'autorise les eaux à grande minéralisation que passagèrement. Mais si l'on est sévère, à ce point de vue, pour les eaux chargées de bicarbonate de soude, on ne l'est guère pour les eaux riches en sels calcaires. On les boit couramment. Peut-être a-t-on tort. Une eau renfermant en dissolution une dose trop forte d'un sel quelconque pourrait sans doute devenir nuisible à la longue. C'est pourquoi il serait utile de recommander aux affaiblis et aux malades de choisir leur eau, et une eau la moins minéralisée possible, et dont la minéralisation faible soit complexe. L'eau bouillie, par exemple, à Paris, est diurétique parce qu'elle a été débarrassée en grande partie des sels calcaires. Il y a beaucoup de bicarbonates calcaires dans les eaux de la Vanne et de la Dhuis. Ces considérations sont neuves et ont besoin de contrôle, mais elles n'en méritent pas moins toute l'attention.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

7 mai 1900.

Si la Chambre était réunie, il est probable que le gouvernement n'existerait plus. La majorité qui l'a soutenu n'est pas de celles qui s'attardent à défendre la cause des vaincus, et cette fois, — les jeux d'esprit de M. Waldeck-Rousseau n'y changeront rien, — c'est bien une défaite que vient de subir le gouvernement. Ses journaux le nieront peut-être demain; mais l'effarement, où les a jetés leur désastre, les a mis pour une heure en veine de franchise. Ils sont les premiers à confesser la débâcle : « Quand on en est à se demander si la majorité du Conseil municipal de Paris sera républicaine ou nationaliste, dit le *Radical*, c'est la défaite. Nous en sommes là. » — « Ne mâchons point les mots, écrit la *Petite République*, Paris donne aux nationalistes un succès imprévu. » Et le *Rappel*, mélancolique, gémit : « Nous n'essaierons pas de dissimuler notre tristesse. »

Il résulte du scrutin d'hier que tous les conservateurs du Conseil municipal de Paris sont renommés, la plupart avec des majorités accrues, et que neuf conseillers nouveaux, progressistes ou nationalistes, vont entrer à l'Hôtel de Ville. Sur cinquante conseillers municipaux élus, les antidreyfusistes, de toutes nuances d'opinions, ont la majorité, ils sont 31 contre 19; d'autres sont en ballottage avec un nombre considérable de voix, et parmi eux, le secrétaire général de la *Patrie française*, le professeur destitué par M. Leygues, M. Dausset, qui, dès le premier tour, a 1,860 voix contre 1,665 données au pontife de la franc-maçonnerie, à l'ancien président du Conseil municipal, au condamné des conseils de guerre de 1871, à M. Lucipia.

Il n'y a pas à se tromper sur la signification de ce verdict. C'est sur le syndicat de trahison, sur le complot dreyfusiste, sur la défense du drapeau tricolore et de l'armée que les électeurs avaient à se prononcer. Vainement les hommes du drapeau rouge, vainement les insulteurs de nos chefs militaires, vainement les souscripteurs (avec les fonds des contribuables) du libelle de M. Urbain Gohier, *l'Armée contre la Nation*, ont essayé de balbutier des excuses et de renier leurs votes; vainement, ils ont tenté de serrer le drapeau tricolore dans les mêmes mains qui avaient étrein

le drapeau de la Commune; vainement ils ont appelé à leur secours les grands mots de passe « la guerre au cléricalisme » et la « défense républicaine », Paris les a jugés; il les a répudiés, et avec eux le détestable gouvernement qui, de leur victoire, se serait fait un triomphe.

Après tout, le gouvernement peut se donner cette satisfaction de dire que, s'il est battu, c'est qu'il a tout fait pour l'être. Certes, nul, plus que nous, ne proclame le zèle, l'habileté et le courage des patriotes qui ont préparé et engagé la lutte. On ne saurait assez remercier et féliciter M. Jules Lemaître, qui s'est montré tacticien de premier ordre, du dévouement et de l'activité qu'il a déployés dans cette campagne, et du succès qu'il nous a valu. Mais, il faut en convenir, le ministère, sans le vouloir, avait donné à ses adversaires un sérieux appui. Il n'a rien négligé pour tirer de leur torpeur les citoyens français; il a tout fait pour susciter leur indignation, pour pousser à bout leur patience, pour exaspérer leur patriotisme. Prenant pour une soumission résignée des âmes ce calme des rues dont M. Waldeck-Rousseau se faisait cyniquement honneur devant les Chambres, il s'était dit qu'avec des gens qui ne résistaient pas l'audace était sans péril, qu'il les mènerait par la terreur, et qu'il pourrait piétiner indéfiniment sur ces consciences qu'il croyait mortes. Les élections d'hier lui ont répondu; nous doutons qu'il se relève du coup qu'elles lui ont porté.

C'est aux électeurs à se trouver tous à leur poste le jour du ballottage, à mettre de côté toutes dissidences, toutes chicanes, toutes rivalités, et à faire masse pour achever l'œuvre si bien commencée.

N'oublions pas de mentionner, à côté du scrutin de Paris, à côté de l'élection de M. Barillier, l'accusé de la Haute Cour, la manifestation qu'avaient faite, huit jours auparavant, les électeurs sénatoriaux du Rhône. Ils avaient condamné tout à la fois le gouvernement et la Haute Cour, en nommant de nouveau l'adversaire de M. Thévenet, M. Lepiquet, dont le Sénat avait abusivement invalidé l'élection. Là encore il n'y avait point eu d'équivoque. « Le département du Rhône, a pu écrire M. Lepiquet, a témoigné sa ferme volonté de se défendre contre la politique jacobine, collectiviste et dreyfusarde. »

On conçoit que, devant de tels symptômes, le gouvernement renonce à rechercher des ovations. L'autre jour, M. Loubet, accompagné de M. Millerand, inaugurait le grand et le petit Palais de l'Exposition. L'ouverture des deux édifices avait été annoncée d'avance; elle devait être marquée d'une certaine solennité, et cela était juste, puisqu'il s'agissait de monuments consacrés, suivant la formule inscrite sur les murs, « aux gloires de l'Art français ». Mais, au

dernier moment, le programme a été changé; la cérémonie s'est faite en silence, sans discours ni musique; elle n'a été signalée que par l'extraordinaire confusion au milieu de laquelle elle s'est accomplie. Affolée par les ordres et contre-ordres qui lui étaient donnés, poussant et refoulant les invités dont l'irritation légitime ne se dissimulait pas, la police semblait n'avoir d'autre souci que d'éviter au Président tout contact avec le public; elle allait jusqu'à séparer de lui les membres du cortège officiel, témoignant par cet excès de défiance le sentiment qu'elle avait de l'impopularité du chef de l'Etat et de ses ministres.

Ce n'était pas, en effet, à des acclamations que pouvaient s'attendre ces personnages, après les événements qui, la veille et l'avant-veille, avaient voilé de deuil l'Exposition. On apprenait dimanche qu'une passerelle s'était écroulée, entraînant dans sa chute de trop nombreuses victimes. Le lendemain, c'étaient quatre ouvriers qui tombaient sous les débris d'un échafaudage hâtivement dressé, et pas un ne survivait à ses horribles blessures.

Que résulte-t-il de ces événements? C'est que les affirmations officielles n'inspirent plus confiance à personne, et que sous l'impression d'une panique excessive, mais trop explicable, on en vient à redouter d'autres malheurs. Chacun de ceux qui ont été mêlés à ce grand travail ne songe plus qu'à décliner d'avance les responsabilités; dans cet émoi, les bouches s'ouvrent, les langues se délient; vous entendez des architectes, même parmi ceux qui sont investis d'un mandat officiel, vous déclarer qu'ils ne répondent de rien, et qu'il est telle partie de l'Exposition où, dans la crainte d'accidents, surtout le dimanche, ils ne mèneraient pas leur famille.

Si nous insistons sur ce point, c'est que ce qui se passe à l'Exposition ne fait que résumer ce qui se passe partout où le présent ministère exerce son action. Tout est mensonge dans ses promesses; il n'est pas un domaine, il n'est pas un service public, où les assurances qu'il donne ne soient contraires à la vérité.

Protégé des anarchistes, il porte en lui-même le caractère anarchique. Tous ses actes sont marqués à la fois d'arbitraire et d'impuissance. Selon les périls auxquels il a affaire et les intérêts qu'il veut servir, il se permet tout, ou il n'ose rien. L'église d'Aubervilliers a été incendiée; il ne trouve pas les criminels; il sait que ce sont des anarchistes; mais il lui est interdit de les découvrir. « On connaît les coupables, dit un habitant d'Aubervilliers, mais on ne veut pas les voir. » Et un agent de la brigade des recherches fait cette confidence : « Nous connaissons depuis longtemps les auteurs de l'incendie; seulement, on nous dit d'aller à droite alors qu'il faudrait aller à gauche. »

Non, on ne veut pas aller à gauche, et comme la brigade des recherches n'allait pas assez vite à droite, le procureur de la République, franc-maçon de marque, s'est décidé à y aller lui-même. Il vient de faire arrêter le sacristain de l'église, et aussitôt les journaux du ministère, les mêmes qui avaient inventé naguère le crime du F. Flamidien, d'insinuer que c'est le sacristain qui, de concert avec le curé, a mis le feu à l'église. Les inspirateurs de cette infamie, lancée à la veille du scrutin, en attendaient beaucoup pour le résultat des élections municipales. Ils en ont été pour leur honte. La population d'Aubervilliers s'est indignée, et Paris leur a montré que ces moyens de persuasion ne prenaient plus sur lui.

Quelques jours plus tard, l'église de Saintry, près Corbeil, était profanée, les saintes hosties enlevées, les vases sacrés employés à des libations sacrilèges. Là encore avaient passé les hommes de l'anarchie ou des sectes maçonniques. L'impunité va également les couvrir; on eût fait le silence sur l'attentat, si une feuille locale ne l'avait divulgué. Y aura-t-il, là aussi, des magistrats pour dire que c'est le sacristain ou le curé qui l'ont commis?

A Lyon, ce ne sont pas des criminels supposés que le gouvernement, sachant où ils sont, évite de rechercher. C'est un coupable reconnu, un condamné des tribunaux et du jury, qu'il s'obstine à protéger. Ancien failli, condamné pour chantage à cinq ans de prison, le sieur Ponet, rédacteur de la *Comédie politique*, s'est fait une carrière, en calomniant les gens les plus honorables. La justice l'a frappé à plusieurs reprises; il s'est vengé de ses juges en les outrageant. Mais il est toujours libre, et les peines, prononcées contre lui, restent non avenues. Vainement les jurés de Lyon, poussés à bout, adressent leur protestation au ministre de la justice et au président du Conseil: « Ce scandale unique en France, écrivent-ils, n'a que trop duré. » Le scandale dure toujours; le condamné est pour Dreyfus, et il insulte l'armée. C'est assez pour le recommander à la faveur du gouvernement.

En revanche, au mois d'août dernier, à l'époque où il faisait arrêter soixante-quinze citoyens inoffensifs, sous prétexte de déjouer le complot qu'il avait lui-même imaginé, le gouvernement envoyait, pendant la nuit, ses agents chez sept bouchers de la Villette. Incarcérés pendant dix jours, sans qu'on pût trouver contre eux la moindre preuve d'un délit quelconque, ces braves gens ont voulu demander compte au ministre de l'intérieur et au préfet de police du préjudice qu'ils avaient souffert. Ils ont saisi les tribunaux. La première Chambre du tribunal de la Seine vient de rendre son arrêt; elle s'est déclarée compétente pour juger le préfet de police, en

tant qu'il avait agi comme délégué de l'autorité judiciaire; mais elle s'est récusée pour juger le ministre, par ce motif que le caractère administratif des mesures qu'il avait prises échappait à sa juridiction. On aperçoit tout de suite la conséquence de cette décision. Il suffira désormais qu'un ministre, qu'un dépositaire de l'autorité prétende agir administrativement, pour que toute justice soit refusée à ceux qu'il aura lésés. Et l'on se récrie contre les lettres de cachet! Et l'on a institué une fête pour célébrer la destruction de la Bastille! Et les républicains s'indignent contre le 2 Décembre! Et ils ont protesté quand un académicien a appelé ce coup d'Etat « une opération de police un peu rude »! Nous protestions avec eux; mais cette expression, c'est eux-mêmes qui, aujourd'hui, la justifient. Enlèvement des généraux, incarcération des représentants, bannissement arbitraire des citoyens suspects, tout cela n'était que des opérations de police, des mesures administratives, comme les soixante-quinze arrestations ordonnées par M. Waldeck-Rousseau. Il s'était rencontré cependant en 1851 des magistrats, constitués en Haute Cour, pour condamner « l'opération de police » et prononcer la déchéance de celui qui l'avait commandée. Leur arrêt avait été déchiré par la force; mais ils avaient du moins sauvé l'honneur de leurs fonctions et de leur nom. Aujourd'hui il n'y a pas d'attentat qui ne trouve des juges pour le couvrir, et ces mêmes républicains, qui dénoncent le péril de la dictature, sont les premiers à encourager et à applaudir la pire tyrannie dans les actes de leur gouvernement!

Dans cette même solennité où il déclarait l'Exposition prête, le ministre du commerce avait jeté, à pleine bouche, on se le rappelle, les mots d'apaisement, de bonté et de concorde. Ces belles phrases ne nous avaient pas touché; nous en étions assuré d'avance, le gouvernement et ceux qui le mènent n'avaient aucune idée de faire de l'Exposition le point de départ d'une grande pacification. Sous l'apparence de cette trêve, ils ne songeaient au contraire qu'à préparer de nouveaux engins de guerre civile. Une voix indiscrète a révélé leur dessein. Au moment où les feuilles ministérielles se défendaient de vouloir ressusciter l'affaire Dreyfus et reprochaient à leurs adversaires de leur en imputer faussement la pensée, M. Joseph Reinach, parlant, dans la ville de Digne, à une réunion de la Ligue des droits de l'homme, a dévoilé la trame que ses complices essayaient de nier. « A cette heure, osait-il dire, nous sommes exactement à l'entr'acte qui, dans les bons mélodrames, sépare le quatrième acte du cinquième, où l'innocence est vengée et le crime puni. Il faut que le verdict de Rennes... soit anéanti entièrement par un arrêt suprême. Si nous repoussons

l'amnistie... nous avons nous-même offert l'armistice pour toute la durée de cette grande fête du travail et de la paix qui est l'Exposition universelle. Nous ne laisserons prescrire aucune de nos revendications... »

Donc, nous sommes prévenus. Les promoteurs de cette campagne maudite se disposent à la reprendre. Ils savent le mal qu'elle a fait à la France, le trouble jeté dans les affaires, les défiances et le découragement dans l'armée, les outrages aux chefs militaires, les exhortations factieuses aux soldats; ils savent le parti que l'étranger a déjà tiré de leur entreprise et que, s'il a pu nous tenir un langage qu'en d'autre temps la France n'eût point toléré, s'il a pu nous infliger l'affront de Fachoda, c'est qu'il avait pour lui, à l'intérieur de notre pays, le concours assuré des artisans de trahison. La leçon ne les a pas éclairés, ou plutôt ils puisent dans l'expérience déjà faite le détestable espoir de réussir dans l'exécution de leurs nouveaux projets.

Le gouvernement fait dire, par quelques-uns de ses complaisants, qu'il n'est pour rien dans ces projets; il affecte de les répudier. Mais nous avons appris ce que vaut sa parole. Il se vantait aussi de n'exercer aucune action sur les juges de Rennes; il promettait de respecter leur verdict, quel qu'il fût. A peine la sentence rendue, M. Loubet la déchirait; il faisait grâce au condamné, et ses ministres n'avaient que faveurs pour ceux qui s'étaient montrés favorables à sa cause, que rigueurs et disgrâces pour ceux qui avaient témoigné contre lui. Le gendre du feu baron de Reinach est de ceux dont on ne peut contester l'influence. Par l'argent ou par les papiers dont il dispose, il a prise sur les hommes qui occupent le pouvoir; il les tient dans sa main, il les fait marcher à sa guise. Il se peut que, soupçonnant leur mollesse ou leur lassitude, il ait voulu les avertir, par le discours de Digne, qu'il ne les tenait pas quittes et qu'ils avaient encore à travailler pour lui. Ils l'ont trop bien écouté jusqu'ici pour que nous puissions douter que, cette fois encore, ils ne le suivent.

Ils ont fait pacte avec lui, M. Reinach ne s'en cache pas : « Nous avons nous-mêmes offert l'armistice », dit-il. Mais le pacte pour Dreyfus implique le pacte avec les socialistes, dont « l'Affaire » ne peut se passer. M. Reinach entend qu'il soit tenu. Le même homme qui, jadis, écrivait des diatribes enflammées contre eux, dont M. Millerand, M. Jaurès et M. Rouanet ne parlaient jusqu'ici qu'avec le dernier mépris, leur a mis aujourd'hui la main dans la main; il s'applaudit de les voir sortir de ces repaires, — où son maître Gambetta les menaçait d'aller les chercher, — pour entrer dans le gouvernement. « Ce qui doit valoir au ministère le concours de

tous les républicains qui ont le sentiment des intérêts supérieurs de la République, dit-il encore, c'est la présence de l'un des représentants les plus autorisés du parti socialiste sur les bancs du gouvernement. » Et il donne de ce langage nouveau une explication qui nous promet de sa part d'autres métamorphoses : « Nous n'imaginons pas le programme du parti républicain, comme un *Syllabus* inflexible et immuable; il change avec le temps, qui change tout... Qui nierait, d'ailleurs, que l'utopie d'hier n'est pas destinée à être la vérité de demain? »

M. Waldeck-Rousseau avait déjà dit quelque chose d'analogue dans une réunion de journalistes. C'est ainsi qu'on se fait des raisons pour mentir à ses serments et pour se dépouiller, comme d'un vêtement usé, de ses vieilles convictions.

Avant les élections municipales, les conseils généraux s'étaient réunis: leur session n'avait pas été de nature à encourager le ministère dans la voie où il s'est engagé. Les manifestations en sa faveur ont été rares; ce n'est pas qu'il s'y soit opposé. Il a annulé un vote qu'avait émis, à l'époque du procès de Rennes, le conseil général d'Ille-et-Vilaine, pour protester contre les injures adressées à l'armée; mais dans son ardeur à provoquer des approbations dont il pût se faire honneur, il a été jusqu'à remercier de les lui avoir données, des conseils généraux qui, comme l'assemblée départementale des Hautes-Alpes, n'y avaient pas songé. A Nîmes, le préfet a refusé d'empêcher la discussion d'une adresse en faveur du gouvernement, sous prétexte que c'était une « adresse de sympathie » et non pas une « adresse politique ». Par un contraste qui met bien en lumière le vice anarchique de ce gouvernement, le préfet du Puy-de-Dôme s'opposait au même moment et précisément parce qu'il la jugeait politique, à ce qu'une pareille adresse fût soumise au vote du conseil général. Peut-être n'y aurait-il pas fait obstacle, s'il eût été plus assuré du succès; mais il craignait un rejet, et l'incertitude du résultat lui révélait l'illégalité de la délibération : « Ou le vœu sera voté, disait-il aux thuriféraires malavisés de son gouvernement, et alors le gouvernement sera dans la nécessité d'annuler un vote qui lui est favorable et par conséquent de s'infliger un blâme à lui-même; ou il ne sera pas voté, et alors les amis du gouvernement lui auront ménagé un échec inutile et qu'il n'a pas mérité. »

Ce préfet raisonnait juste. La crainte du péril auquel on exposait ses chefs a été pour lui le commencement de la sagesse. Il se peut que la même vision produise sur la Chambre le même effet. Quand les députés se seront convaincus qu'à vouloir sauver le ministère ils risquent de perdre leur situation, ils n'hésiteront pas,

pour conserver l'une, à abandonner l'autre. Le meilleur moyen d'agir sur eux, c'est donc d'agir sur le pays.

C'est ce qu'a compris la Ligue de la *Patrie française*, et c'est pourquoi, en dépit de dissidences inévitables entre gens partis d'origines diverses, nous n'avons cessé, sans attendre la victoire du 6 mai, d'applaudir à ses efforts. Elle a répondu au sentiment public, à l'appel latent de tous les bons citoyens, en les conviant à s'unir, autour du drapeau, sur ce que l'héroïque Villebois-Mareuil appelait si bien « le terrain français ».

Si d'autres la critiquent, nous leur dirons : « Faites mieux qu'elle. » Si d'autres redoutent ses tendances, bien que la majorité des opinions qu'elle a réunies soit plutôt de nature à les rassurer, nous leur dirons : « Entrez dans ses rangs. Plus vous serez nombreux, plus vous aurez de puissance pour la préserver des écueils que vous signalez, pour lui inculquer l'esprit dont vous souhaitez qu'elle soit pénétrée. »

Le pays va à ceux qui agissent; il laisse de côté les censeurs chagrins qui, sans rien essayer eux-mêmes, ne savent que trouver à redire aux tentatives faites en dehors d'eux. C'est un mauvais argument que de prétendre qu'on ne peut rien faire de bon, tant qu'on n'a pas changé la forme du gouvernement. La loi de 1850, l'une des meilleures que nous ayons eues, n'aurait jamais été votée, si nos devanciers s'étaient laissés arrêter par un pareil raisonnement. Faire pour le pays tout ce qu'on peut, sous le gouvernement qu'on a, comme on le ferait, si l'on avait le gouvernement qu'on désire, voilà pour un grand parti le vrai devoir et l'intérêt bien entendu. Autrement il n'y a plus qu'à se réfugier dans l'abstention, « cette manière de mourir », comme le disait autrefois notre ami et collaborateur, Léopold de Gaillard.

M. Edouard Bocher, dont nous déplorons la perte, n'aurait pas désavoué ces réflexions; car il lui arriva de les mettre en pratique, et c'était d'elles sans doute qu'il s'inspirait, lorsque, en 1876, il disait de la République qu'elle rendrait au pays « sous un autre nom et sous une forme nouvelle, les garanties essentielles du gouvernement parlementaire ».

Il pouvait d'autant plus tenir ce langage qu'il avait donné son suffrage à la Constitution de 1875 et pris une plus grande part aux négociations qui en avaient précédé la discussion et décidé le vote. Il avait été déterminé, dans cette circonstance, par les motifs qui dominèrent toujours sa conduite : son attachement pour les princes qu'il avait servis et son désir de les défendre contre les périls qu'il redoutait pour eux. Le péril, dont il était alors préoccupé, c'était le retour du bonapartisme profitant, pour

surprendre la France, de l'échec de la monarchie et de l'absence d'un gouvernement défini. Ce fut sous cette impression qu'il adopta des résolutions, auxquelles ne s'associèrent pas tous ses amis, sans qu'aucun d'eux ait jamais songé à en méconnaître le patriotisme et le désintéressement.

Né en 1811, M. Bocher avait commencé sa carrière publique sous le gouvernement de 1830. Il est resté comme un des derniers représentants de cette époque; il en rappelait l'esprit; il en avait gardé les idées, complétées et rehaussées en quelque sorte par la consécration du principe héréditaire, quand la mort du petit-fils de Charles X fit du comte de Paris l'héritier du droit légitime.

La révolution de Février le trouva préfet du Calvados. Il entra, bien jeune encore, dans l'Assemblée de 1849 avec l'expérience d'un administrateur consommé. Le coup d'Etat du 2 décembre, contre lequel il protesta, le rendit à la vie privée, mais non au repos; il défendit avec une constance intrépide les droits et les intérêts de la royale famille à laquelle il s'était dévoué. Mais ce fut dans l'Assemblée de 1871 et au Sénat que ses talents se déployèrent dans tout leur éclat. Il était à la fois timide et militant. Il fallait un grand motif ou une émotion soudaine pour le pousser au combat, c'est-à-dire à la tribune. Mais, dès qu'il y était, le démon oratoire s'emparait de lui; il était tout lumière et tout flamme, mettant la passion jusque dans les chiffres, animant et éclairant de sa lucidité chaude les discussions d'affaires les plus compliquées.

Dans la touchante et belle lettre qu'il adressa, en 1891, à M. Bocher pour le remercier de ses longs services et lui exprimer son regret de le voir s'enfermer dans la retraite, le comte de Paris louait particulièrement en lui *cet esprit de modération et de conciliation, si nécessaire dans la direction d'un grand parti qui, pour être vraiment national, doit demeurer toujours ouvert.*

Nous aimons à reproduire cet éloge parce qu'il honore à la fois le prince et le serviteur, et aussi parce qu'en même temps qu'un hommage, il constitue un programme. Ceux-là ne sauraient assez le méditer, qui veulent gagner à leur parti des adhérents et lui assurer l'influence, en attendant le succès.

Il y a eu de grandes fêtes à Berlin. On y a célébré la majorité du Kronprinz. L'empereur d'Allemagne a tenu à entourer de la plus grande solennité cette date mémorable de la vie de son fils aîné. L'empereur d'Autriche et, avec lui, les princes des maisons régnantes, se sont rendus à son invitation. On s'est étonné en Italie que le roi Humbert ne fût pas lui-même invité, et c'est, dit-on, pour panser la blessure faite à l'amour-propre national que

le prince de Naples, non sans de longues négociations préalables, a été appelé à Berlin. Les princes ne semblaient d'ailleurs être là que comme des figurants; toutes les attentions du souverain allemand, tous les hommages de la population, ont été pour l'empereur François-Joseph, et c'est sur ce qu'ont pu se dire entre eux les deux empereurs qu'abondent les commentaires et les suppositions. Il est peu probable qu'il n'ait été question, dans leurs entretiens, comme quelques-uns voudraient se le persuader, que de l'âge et de l'avenir du prince héritier. A-t-on parlé de la Bosnie et de l'Herzégovine, dont l'Autriche réclamerait l'annexion définitive? A-t-on agité le dessein, dont on prêterait la pensée à François-Joseph, d'une intervention amiable dans le conflit sud-africain? On ne connaît des vues échangées entre les deux augustes interlocuteurs que ce que Guillaume II en a révélé dans son toast à l'empereur d'Autriche. Il a vanté bien haut les bienfaits de la triple alliance et fait connaître au monde quel prix il attachait à son maintien. Le comte Gulochowski, qui a eu avec lui une longue conférence, doit en savoir plus long sur les idées de l'empereur d'Allemagne.

Si, comme lord Salisbury s'en est flatté devant la *Royal Academy*, la fortune est décidément en train de revenir aux armes britanniques, il faut convenir qu'elle n'a pas favorisé le cabinet dans les dernières séances du Parlement. Les ministres ont eu à expliquer comment le War Office avait été amené à demander aux chefs de l'armée anglaise de modifier pour le public les rapports que ceux-ci lui avaient adressés sur le désastre de Spion-Kop, et comment l'un des généraux, sir Redvers Buller, n'avait pas voulu, même pour atténuer sa propre responsabilité, se prêter à cet artifice. Les raisons qu'ont alléguées les membres du cabinet ont été faibles, et lord Salisbury ne pourra, cette fois, se plaindre des injures de ce qu'il appelait récemment, dans un langage qu'il eût pu laisser à M. Chamberlain, « la presse du ruisseau ». Car nulle presse n'a relevé plus sévèrement que la presse de son pays l'attitude du gouvernement.

La délégation de la République sud-africaine vient de quitter La Haye pour se rendre aux Etats-Unis. C'est en Amérique qu'est le véritable objet de sa mission. Désespérant de convaincre le gouvernement de Washington, elle veut agir sur lui par le peuple; c'est au peuple américain qu'avant de s'embarquer, elle a adressé un manifeste. Elle établit dans ce document les motifs qui ont obligé les Boërs à la guerre et les vœux qu'ils forment pour la paix. Elle rapproche habilement leur cause de celle que soutenaient, au siècle dernier, les Américains, montrant qu'aujourd'hui, comme alors,

c'est l'indépendance nationale, c'est le droit d'un peuple à vivre libre, qui sont engagés dans le combat. « Ce n'est pas à un parti ou à un autre que nous nous adressons, dit-elle; nous allons au peuple américain dans son vaste ensemble qui constitue de nos jours le plus grand facteur de la paix du monde. Le monde n'attend que son signal pour déclarer unanimement que ce carnage sans utilité doit cesser... Des solutions équitables peuvent être facilement trouvées par une demi-douzaine d'hommes raisonnables, discutant pacifiquement la matière, pourvu seulement que ce soient des hommes honnêtes et de bonne foi. Nous allons dire au peuple américain que nous sommes disposés à soumettre le cas à leur arbitrage... »

Que feront les Etats-Unis devant ce flatteur et pressant appel? Leur gouvernement est un gouvernement d'opinion. Les sympathies pour les Boërs sont, en Amérique, chaque jour plus prononcées. Il ne s'est trouvé au Sénat qu'une majorité de neuf voix pour rejeter une motion qui leur était favorable. Le candidat des démocrates à la présidence, M. Bryan, paraît se faire leur interprète. M. Mac-Kinley, dont les convictions se modifient au gré de ses chances électorales, ne résisterait pas au mouvement populaire, s'il le sentait décidément orienté vers le Transvaal. Le jour où les Etats-Unis donneraient ce « signal » que leur demande la délégation des Boërs, la vieille Europe tressaillerait elle-même sous les bandelettes dont l'enveloppe la diplomatie, et la France, dans son impuissance présente, trouverait quelque consolation à reconnaître, dans l'intervention du peuple américain, ses propres exemples. Elle pourrait se dire que ce que font aujourd'hui les Etats-Unis pour les Boërs, elle l'avait fait, sous Louis XVI, pour les Etats-Unis.

Louis Joubert.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

A PROPOS D'UN ANNIVERSAIRE

L'INSURRECTION DE 1871

M. THIERS ET LE GÉNÉRAL DUCROT
PENDANT LA COMMUNE

FRAGMENT DE MÉMOIRES INÉDITS

. . . .
. . . .

Malgré les représentations d'un grand nombre de députés, M. Thiers, qui voulait *Présider* dans la ville royale de Versailles, finit par faire décider que l'Assemblée tiendrait ses séances dans cette ville.

Mais, sans la possession du mont Valérien, Versailles était bien menacé! Et Versailles au pouvoir de l'insurrection, l'Assemblée chassée du lieu de ses séances, que serait-il advenu de la France?

Nous allons voir qu'il s'en est fallu de bien peu que cette importante forteresse ne tombât aux mains de l'insurrection parisienne.

LE GÉNÉRAL DUCROT ARRIVE A VERSAILLES LE 19

Le 19 mars 1871, le général Ducrot, apprenant les événements de Paris, s'était hâté de quitter sa famille, où il était venu passer quelques heures, et avait pris à Nevers l'express de Paris pour se rendre à Versailles. Arrivé à la gare de Fontainebleau, il rencontra son aide de camp, venu de Paris au-devant de lui.

— Mon général, lui dit-il, vous ne pouvez vous rendre à Paris :

hier, les généraux Lecomte et Clément-Thomas ont été assassinés, on vous attend à la gare pour vous faire subir le même sort.

Après s'être fait mettre au courant de la situation, le général descendit du train à Melun et se rendit à Versailles en voiture... Sur la place d'Armes, il rencontra le colonel Cholleton, du 119ᵉ, qui lui donna des détails sur ce qui s'était passé, il lui apprit non seulement que les forts de la rive gauche étaient évacués, mais que le mont Valérien était abandonné!

LE GÉNÉRAL DUCROT DEMANDE IMMÉDIATEMENT LA RÉOCCUPATION DU MONT VALÉRIEN

Tout d'abord, le général Ducrot ne voulut pas croire à tant d'incurie et d'imprévoyance : cependant il fallut bien se rendre à l'évidence. Rempli des plus cruelles inquiétudes, le général alla immédiatement à la salle des Conférences, où il trouva une centaine de députés discutant sur la situation.

— Messieurs, leur dit-il, avant tout il y a une chose urgente, de premier ordre, à faire immédiatement, sans quoi c'en est fait de nous. Il faut exiger sur l'heure du chef du pouvoir exécutif que le mont Valérien soit réoccupé... Si les insurgés s'en emparent, vous n'êtes plus en sûreté dans Versailles. Bien appuyés par cette forteresse, ils gagneront successivement Saint-Cloud, Garches, Ville-d'Avray; ils viendront vous chasser de Versailles, soulèveront tout le pays, et la France sera perdue...

Frappés des paroles du général, les députés présents nomment immédiatement des délégués chargés d'aller demander à M. Thiers la réoccupation immédiate du mont Valérien.

Les délégués désignés furent l'amiral Jauréguiberry, le général Martin des Pallières et le général Ducrot.

— Je vous remercie, Messieurs, dit le général Ducrot, de m'avoir choisi, mais j'ai déjà eu à Bordeaux quelques difficultés avec M. Thiers; ma présence dans la délégation pourrait lui être désagréable; je vous prie de vouloir bien faire un autre choix.

... Dans le cas où M. Thiers dirait qu'il n'a pas de troupes sur lesquelles il puisse compter suffisamment pour réoccuper le mont Valérien, MM. les délégués pourront lui désigner le 119ᵉ, comme étant un excellent régiment, bien commandé et dont je réponds; ce régiment est à Versailles.

M. Buffet fut choisi à la place du général Ducrot. Les trois délégués, MM. Jauréguiberry, Martin des Pallières et Buffet se rendirent, le soir même, chez le chef du pouvoir exécutif...

La lettre ci-jointe du général Martin des Pallières donne le résultat de cette entrevue :

« Le 19 mars, vers dix heures du soir, l'amiral Jauréguiberry, le général Martin des Pallières et M. Buffet furent délégués par une réunion de cent cinquante députés environ, présents à Versailles, afin d'obtenir de M. Thiers la réoccupation du mont Valérien.

« Ils trouvèrent le chef du pouvoir exécutif entouré de tous les généraux et chefs de corps de l'armée de Versailles. M. Buffet prit le premier la parole et demanda que les télégraphes fussent coupés et les trains de chemin de fer interceptés à une certaine distance de la capitale.

« En effet, des officiers, des soldats et même des convois entiers de munitions, non prévenus, venaient à chaque instant s'engloutir dans l'émeute.

« M. Buffet ajouta que l'Assemblée souhaitait que, pendant ces jours difficiles, aucune dépense ne fût épargnée pour assurer le bien-être des soldats qui laissait fort à désirer.

« Ensuite, M. le général Martin des Pallières, prenant la parole, insista très vivement pour que les forts du Sud, et particulièrement le mont Valérien, fussent réoccupés. M. Thiers répondit qu'en raison de l'état moral de l'armée et de sa faiblesse numérique, il ne lui semblait pas possible d'occuper ces forts et que, quant au mont Valérien, on s'exagérait généralement son importance dans l'attaque ou la défense de Paris; que pendant le siège, il avait été en parlementaire sur le pont de Sèvres et, de là, témoin de l'insuffisance de ce fort au point de vue des opérations de Paris :

« A minuit et demi, MM. les délégués durent quitter le conseil de guerre. Avant de partir, M. le général des Pallières, s'adressant à M. le chef du pouvoir exécutif, lui dit : « Vous vous repentirez « toute votre vie de n'avoir pas fait réoccuper au moins le mont « Valérien. »

« Le chef du pouvoir exécutif demeura ferme sur les raisons précédentes et la députation envoyée par la Chambre quitta la préfecture sans avoir rien obtenu de précis sur les deux premières demandes et un résultat négatif sur la troisième. »

Voici maintenant ce qu'écrivait plus tard le vice-amiral Jauréguiberry au sujet de la même entrevue :

« Toulouse, 25 décembre 1871.

« La réoccupation des forts du sud de Paris a été demandée à M. Thiers, d'une façon très chaleureuse, d'abord par la députation

de l'Assemblée envoyée chez lui le 19 mars vers dix heures du soir, puis deux fois au moins par la commission dite « des Quinze ».

« Je ne pourrais donc exactement préciser dans laquelle de ces diverses entrevues telle ou telle objection nous a été présentée.

« Je puis cependant écrire que les arguments par lesquels cette demande a été repoussée m'ont chaque fois paru complètement dénués de valeur.

« Le 19 au soir, j'ai emporté l'impression que le chef du pouvoir exécutif avait, pour ne pas consentir à l'occupation des forts, des raisons particulières autres que celles qu'il venait d'exprimer, ces dernières, entendues par des officiers généraux ou supérieurs qui se trouvaient alors dans le salon de la préfecture, étaient évidemment désapprouvées par tous les auditeurs.

« C'est, du moins, la conclusion que j'ai tirée des regards, des gestes et même des propos que je recueillais autour de moi.

« Le récit que vous a fait M. le général des Pallières ne contredit pas ce qui précède.

« Ce que je vous dis résume très brièvement les résultats d'une entrevue fort longue, pendant laquelle nous avons entendu tous les ordres de détail relatifs aux opérations militaires et à la garde de Versailles que M. Thiers donnait aux chefs de corps; l'impression dont je parle plus haut, loin de s'affaiblir, est devenue, plus tard, chez moi, une conviction... »

. . . .

L'extrait ci-joint de la déposition de M. le général Vinoy devant la Commission d'enquête du 18 mars vient encore corroborer les deux importants témoignages du général Martin des Pallières et du vice-amiral Jauréguiberry.

« *M. le Président.* — Nous étions tous ici dimanche, 19 mars, dans une salle du Palais située au rez-de-chaussée. M. le Président du Conseil nous racontait pourquoi il avait évacué Paris. — Nous avons insisté pour qu'il n'évacuât pas les forts, et surtout le mont Valérien. — Il ne s'est pas rendu à nos instances; le soir, plusieurs membres sont retournés à la Préfecture (délégués dont il a été question plus haut). On a supplié M. le Président du Conseil de ne pas ordonner l'évacuation des forts; le général Vinoy est intervenu fort heureusement vers une heure du matin, et, avec son autorité militaire, il a décidé M. le Président du Conseil à faire ce que les députés n'avaient pas obtenu.

« *M. le général Vinoy.* — Je lui ai écrit d'abord dans la journée du 19, dès que je sus que le général Daudel avait fait évacuer le mont Valérien comme les autres forts, et je lui répétai de vive voix ce que je lui avais écrit : c'est qu'il était impossible que nous

restassions à Versailles sans la possession du mont Valérien.

« Il était une heure du matin quand j'allai trouver M. Thiers; je lui fis annoncer ma présence; je lui fis dire que j'attendais sa réponse, et même que je désirais le voir. — M. Thiers me reçut au lit; Mme Thiers venait de lui lire ma lettre.

« J'eus une explication avec lui; il me dit :

« — Mais quelles troupes mettrez-vous au mont Valérien?

« Je lui répondis :

« — Vous savez bien que je vous ai envoyé à Versailles le 119e de ligne pour nettoyer et approprier la ville, que vous m'avez dit être dans un état déplorable; le 119e est bien commandé. C'est un régiment qu'il faut envoyer au mont Valérien et il faut l'y envoyer tout de suite, parce que les deux bataillons de chasseurs (21e-23e) doivent partir à sept heures du matin. »

« M. Thiers se décida alors à signer l'ordre que je demandais.

« J'allai trouver le colonel qui commandait le 119e et je lui dis :

« — Où sont vos hommes?

« — Ils sont éparpillés un peu partout.

« — Il faut m'en trouver au moins 300.

« Je fus prendre un escadron de cavalerie et de l'artillerie, j'écrivis au colonel qui commandait le mont Valérien et j'acheminai mes troupes vers la forteresse.

« *Un membre.* — A quel moment?

« *M. le général Vinoy.* — Dans la nuit du dimanche au lundi, parce que les deux bataillons de chasseurs devaient partir à sept heures du matin; j'avais fait dire au commandant du fort de ne pas les laisser sortir avant qu'il n'aperçût la tête de colonne des troupes que j'envoyais[1].

[1] A l'appui de ces dépositions diverses, nous reproduisons des extraits du registre-journal du fort du mont Valérien, de manière à élucider complètement ce point historique.

EXTRAITS DU REGISTRE-JOURNAL DU MONT VALÉRIEN

18 *mars* 1871. — Dans la nuit, le colonel Potier (113e) reçoit de son général de brigade, général Daudel, l'ordre de se replier sur Versailles avec les bataillons de son régiment.

Le général le prévient qu'il ne devra rester au mont Valérien que les chasseurs (2 bataillons) 21e, 23e, envoyés là, le 8 mars, de la Bastille, par punition.

Le départ pour Versailles des troupes de Paris qui n'ont pas pactisé avec le désordre détermine cette regrettable mesure. La forteresse du mont Valérien se trouve ainsi abandonnée à la garde d'une troupe sans armes et indisciplinée.

19 *mars.* — Le commandant du fort prescrit, sous sa responsabilité, aux chefs de bataillon Pellach et Bayard, commandant les 21e et 23e bataillons,

« L'ordre fut exécuté..., le détachement arriva avant que les chasseurs ne fussent partis. ». . . . .

. . . .

D'après tous ces témoignages irrécusables, il est bien acquis à l'histoire que le mont Valérien n'a été sauvé que *malgré M. Thiers.* Il fallut, pour ainsi dire, lui arracher l'ordre de *réoccupation;* il n'y consentit que de *guerre lasse.* — Ce ne fut donc pas sa faute si,

de faire partir avec des feuilles de route tous les hommes de leurs bataillons en mesure d'être libérés. Puis il ordonne à ces chefs de corps de se disposer à partir, le premier pour Evreux, l'autre pour Chartres, points auxquels ils trouveront de nouveaux ordres de route. Des officiers sont dépêchés, à Versailles, au général en chef pour l'informer de ces mesures; elles obtiennent son approbation. La nuit est difficile à traverser. Un poste de 28 chasseurs choisis veille à l'entrée du fort. Les poternes sont gardées chacune par un factionnaire; une ronde incessante surveille ces derniers. Dans la nuit, le général Vinoy fait savoir qu'un bataillon d'infanterie arrivera dans la matinée au fort, et qu'il importe extrêmement qu'il ne puisse se rencontrer avec les chasseurs. .

20 *mars.* — Le 23e bataillon part à six heures, le 21e à neuf heures; le fort n'est plus gardé que par le poste d'entrée.

En même temps se présente un sergent-major de la garde nationale annonçant que le comité de défense a ordonné l'envoi au mont Valérien de deux bataillons des Ternes et des Batignolles, et qu'ils doivent arriver dans la journée. A neuf heures et demie, un bataillon du 119e régiment venant de Versailles paraît sur les glacis du fort; son attitude est résolue; la situation est sauvée.

Les mesures défensives sont prises immédiatement pour être prêts à toute éventualité. Le reste du régiment arrive une heure après; avec lui un détachement de 72 artilleurs du 22e régiment, un détachement de 25 sapeurs du génie de la 15e compagnie (*bis*) du 2e régiment, quelques éclaireurs du 9e régiment de chasseurs à cheval et un premier convoi de vivres pour quatre jours pour toute la garnison, qui dépasse dès lors 1,800 hommes.

A huit heures du soir, on annonce au poste de l'avancée une députation d'officiers de la garde nationale. Le lieutenant-colonel commandant le fort, le colonel Cholleton commandant le 119e régiment, les reçoivent aussitôt au poste du capitaine de garde à l'entrée du fort. Ces messieurs déclarent qu'ils appartiennent à deux bataillons, l'un de la garde nationale des Ternes, l'autre de celle des Batignolles, qu'ils précèdent leurs bataillons arrêtés à environ 1,000 mètres du fort, et qu'ils viennent communiquer au commandant l'ordre qu'ils ont reçu du Comité de défense de venir occuper le fort.

Le lieutenant-colonel commandant la place leur répond qu'il n'a aucun ordre à ce sujet; qu'il ne reconnaît pas le Comité de défense dont parlent les délégués; qu'il ne recevra d'ordres que de ses chefs directs, et que, quant à la garde du fort, au sujet de laquelle les gardes nationaux paraissent soucieux, ils peuvent se tranquilliser, le mont Valérien est à l'abri de toute attaque, de quelque côté qu'elle vienne. Les envoyés se sont retirés en donnant à entendre que la manière dont ils avaient été accueillis mécontenterait beaucoup. En effet, en prêtant attentivement l'oreille, il a été possible d'entendre après leur départ, à travers l'obscurité, quelques rumeurs venant de la direction qu'ils avaient suivie.

le 3 avril, jour de la grande sortie des insurgés, Versailles, découvert et sans défense, ne tombât, comme Paris, le 18 mars, aux mains des fédérés...

Dans sa déposition devant la Commission d'enquête, M. Thiers dit : « Je fis occuper le mont Valérien; on y envoya un excellent régiment, *il y avait là un immense matériel*, et, de plus, une position dominante qui commande tous les environs... »

Inconsciemment, sans doute, M. Thiers oubliait alors ce qu'il avait dit aux délégués de l'Assemblée : « On s'exagère généralement l'importance du mont Valérien dans l'attaque ou la défense de Paris... » Il oubliait alors les paroles du général Martin des Pallières : « Monsieur le Président, vous vous repentirez toute votre vie de n'avoir pas fait réoccuper le mont Valérien. »

Malheureusement nous allons voir par la suite de ce récit que cet abandon du mont Valérien ne fut pas le seul acte d'*imprévoyance* du chef du pouvoir exécutif pendant cette lamentable période insurrectionnelle qui devait laisser des traces si profondes dans notre malheureux pays !

CRÉATION DE LA COMMISSION DES QUINZE

Dans la séance du 20 mars 1871, l'Assemblée, comprenant qu'elle ne pouvait laisser le pays à la merci de M. Thiers, résolut, sur la proposition de M. de Lasteyrie, de désigner une commission de quinze membres, chargée de se concerter avec le pouvoir exécutif pour les mesures à prendre.

Ces quinze membres furent immédiatement nommés dans les bureaux : C'étaient MM. le général Ducrot, le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc Decazes, Delille, Vitet, l'amiral Jauréguiberry, l'amiral La Roncière, Rameau, le général Martin des Pallières, etc.

A peine formée, la Commission des quinze se réunit le même jour, 20 mars, pour la première fois, dans un des bureaux de l'Assemblée. Il était quatre heures du soir...

« *Séance du* 21 *mars*, dix heures du matin. — M. le général Ducrot insiste sur la nécessité d'occuper divers points stratégiques qu'il désigne, et notamment Meudon et Châtillon. M. Thiers offre d'aller visiter avec le général, le lendemain matin, ces points indiqués par lui. On discute ensuite les termes d'une proclamation qui serait adressée au pays par l'Assemblée.

« 22 *mars*. — De nouveaux faits sont allégués à l'appui de l'absence d'unité dans le commandement dont il a déjà été donné quelques exemples. M. le général Ducrot rend compte des mesures

qui ont été prises d'accord avec M. Thiers relativement à la constitution plus vigoureuse de l'autorité militaire dans la course qu'il vient de faire avec le président du Conseil aux environs de Versailles.

« Il y a lieu d'espérer que les difficultés qui ont ému la Commission auront un terme prochain. »

« *Séance du* 23 *mars*. — La Commission constate que les changements promis dans la direction des affaires militaires n'ont pas encore été effectuées. M. Bérenger rend compte des bonnes dispositions que témoigne une partie de la garde nationale parisienne: il demande qu'une députation de l'Assemblée aille s'associer à cette résistance des hommes d'ordre.

« Plusieurs membres, entre autres l'amiral La Roncière le Noury, se rallient à cette opinion; de plus, l'honorable amiral voudrait qu'on fît occuper un point de la ville, une porte, la gare Saint-Lazare entre autres, qui est encore au pouvoir des gardes nationaux de l'ordre.

« Frappés de la nécessité de ne pas se laisser fermer les communications entre Paris et Versailles, plusieurs membres de la Commission se rendent auprès du chef du pouvoir exécutif, qui ne veut rien entendre, et qui, aux instances du général Ducrot et de ses collègues, *répond aigrement par la menace de sa démission.*

« Démarche de M. Rouland, gouverneur de la Banque. Il rend compte des bonnes dispositions d'une partie de la population, il croit que l'envoi d'un corps de troupes et de batteries d'artillerie aideraient puissamment au mouvement qui se manifeste contre les hommes du 18 mars. Avec une bonne direction et un appui solide, la revanche des hommes d'ordre serait possible. »

« 24 *mars*, dix heures du matin. — Le général Ducrot a été visiter les positions de Meudon, qui devaient être occupées. Il a pu constater que *rien n'a été fait*. MM. Vitet, Jauréguiberry, Ducrot devront faire une nouvelle démarche au nom de la Commission auprès du chef du pouvoir exécutif. »

« *Même jour*, quatre heures et demie. — Un capitaine de la garde nationale, M. Lebrun (?), introduit dans le sein de la Commission, certifie qu'il y a dans Passy 18 à 20,000 gardes nationaux sur lesquels on peut compter pour la défense de l'ordre; qu'un noyau de résistance s'est également formé à la mairie du IVe arrondissement; que deux bataillons du faubourg Saint-Germain (le 16e et le 17e), appelés à garder la Banque, semblent vigoureux et solides.

« Le général Ducrot réclame un commandement plus énergique. Il veut que l'on marche le soir même sur Paris; sinon, il n'y restera

plus rien des éléments d'ordre qui s'affirment aujourd'hui et auxquels il importe de venir tendre la main sans retard.

« L'amiral Jauréguiberry est du même avis. Il exprime le vœu que la Commission fasse savoir au chef du pouvoir exécutif, avec toutes les formes de déférence compatibles avec sa dignité, son désir formel qu'il soit porté une aide immédiate à la garde nationale.

« M. Delille demande que, pour dégager la responsabilité de la Commission, il soit fait à l'Assemblée une déclaration des sentiments qui l'animent et des obstacles qu'elle rencontre. MM. Vitet et le duc Decazes sont chargés de trouver une rédaction qui concilie à la fois le devoir de la Commission avec ses égards pour le chef du pouvoir exécutif : « De plus en plus convaincue de la « nécessité de venir en aide à la partie de la garde nationale qui « défend l'ordre dans Paris, la Commission croit de son devoir de « transmettre au chef du pouvoir exécutif l'expression de cette « conviction, qui paraît être aussi celle de l'Assemblée. »

« 25 *mars*, une heure. — M. le duc Decazes informe ses collègues que nous sommes menacés d'une intervention de l'Europe si nous ne parvenons sans délai à étouffer l'insurrection parisienne. Il donne connaissance à la Commission d'un numéro de la *Gazette de la Croix* qu'il a apporté. Le général Ducrot annonce l'intention, vu la situation faite à la Commission et qu'il ne saurait, quant à lui, accepter plus longtemps, de donner sa démission motivée à la tribune.

« Sur le désir que lui en fait exprimer M. Thiers, la Commission se rend, à cinq heures, auprès du chef du pouvoir exécutif, qu'elle trouve entouré du Conseil de ses ministres. M. Thiers tient ce langage : « Les maires de Paris se sont fort bien conduits; l'amiral « Saisset également... On n'était pas prêt à attaquer. Il fallait « donc, pour éviter une effusion de sang inutile, savoir faire « quelques concessions. Jamais le gouvernement n'avait consenti « à autre chose qu'à ajouter à son projet de loi sur les élections « municipales un article portant que les électeurs seraient convo- « qués pour le 10 avril; sur les instances des maires, il s'était « décidé à rapprocher cette date du 3 avril, mais toujours avec la « réserve formelle que la Chambre aurait approuvé et voté la loi « et que le calme serait rétabli à Paris... Les maires ont pensé « qu'il fallait faire plus de sacrifices pour éviter une collision; ils « ont consenti aux élections pour demain. Il espère un peu qu'une « pacification pourra se faire comme à Lyon et à Saint-Étienne; il « voudrait pouvoir reculer l'attaque. — Le parti des maires lui « donne quelques jours et il se félicite de ce résultat. »

« A ce discours du chef du pouvoir exécutif répondent MM. l'amiral la Roncière, le duc Decazes, le général Ducrot surtout : « Plus on « retardera l'attaque et plus elle sera difficile. La province ne com- « prend rien à notre inertie en face d'une telle émeute; il faut agir « énergiquement et tout de suite. Il y a eu déjà trop de temps « perdu en vains pourparlers, pendant lesquels l'insurrection, qu'il « fallait écraser dans son œuf, grandit, s'organise et s'assoit, « tandis que les hommes d'ordre se découragent et se débandent. » Le général réclame l'envoi de deux divisions, dont l'une à la Muette, par exemple, point rassurant pour les Parisiens qu'il s'agit de protéger à cause de sa proximité.

« Sans perdre un instant, le général Ducrot se faisant l'organe de la préoccupation de tous et estimant que la meilleure manière de combattre l'insurrection était de ne pas lui laisser les forts de Paris non occupés par les Prussiens, demande qu'on occupe fortement le mont Valérien, ainsi que les forts de Vanves, Issy et de Montrouge.

« Le même soir, à neuf heures et demie, la Commission se rend chez M. Thiers, pour tâcher de lui faire partager ces sentiments, inspirés à la fois par le plus simple bon sens et par le devoir que l'Assemblée et le gouvernement avaient à remplir, tant vis-à-vis des honnêtes gens demeurés à Paris que du reste de la France. Que répond M. Thiers? « *Que l'Assemblée ne saurait empiéter sur « les conditions de liberté absolu du pouvoir exécutif indispen- « sable à son action...* » Il finit pourtant par promettre de reprendre tout d'abord Vanves et Issy. Sur une observation de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, il veut bien convenir que la plus grande partie du personnel préfectoral est à changer. MM. Jauréguiberry, Delille, Rameau interviennent par leurs observations dans un sens analogue. M. Thiers répond :

« Ne pourrait-on pas attendre quinze jours, ou tout au moins « quelques jours; on aurait alors une bonne organisation de « troupes et on laisserait à la garde nationale de province, le temps « d'arriver. »

. . . .

« M. Pouyer-Quertier annonce que M. Moreau, syndic des agents de change, arrive de Paris et annonce que la garde nationale ne paraît pas avoir exécuté l'ordre de dissolution qui lui a été donné à deux heures et demie par l'amiral [1], et qu'elle occupe encore, avec la Banque, la Bourse et la gare Saint-Lazare.

« M. Jules Favre se prononce pour la nécessité d'adopter un

[1] Amiral Saisset.

système d'action énergique. Trop de faiblesse dans le début a laissé prendre à l'insurrection le caractère le plus grave. Il est nécessaire d'agir avec vigueur.

« M. Thiers nie qu'on se soit conduit avec faiblesse à aucun moment. »

« *Séance du* 26 *mars*, à une heure (deuxième). — M. Thiers se présente à la Commission. Il annonce que le général Chanzy, mis en liberté pendant la nuit par le Comité insurrectionnel, arrive de Paris; qu'il apporte la nouvelle que les membres du Comité sont profondément divisés, peut-être même à la veille de se dissoudre; qu'il y aurait inopportunité à prendre une mesure énergique avant de savoir ce qui va sortir de cette situation, comme des incidents que peut amener le vote d'aujourd'hui. MM. de Rothschild, qu'il a vus, sont également du même avis.

« Il ajoute que son intention formelle est d'agir prochainement avec beaucoup de vigueur, mais qu'il faut attendre le moment opportun, qui ne peut du reste tarder à se produire. L'Europe s'émeut de la prolongation de l'état où nous sommes. Avant huit jours, il faudra faire régner l'ordre à Paris. »

« *Séance du* 27 *mars*, une heure (deuxième). — M. le général Ducrot signale les inconvénients qu'il y a de laisser les soldats vagabonder dans les rues et se mêler à la population. Ne serait-il pas préférable d'établir les troupes dans les grands parcs qui entourent Versailles?

« Le ministre de la guerre répond qu'il n'est pas toujours absolument maître de prendre les mesures qui lui semblent les meilleures; que les hautes connaissances du chef du pouvoir exécutif dans les choses militaires le mettent souvent dans la nécessité de céder à ses désirs; que, notamment, il pense qu'une division est indispensable à Versailles; qu'on a beau tenir la main à ce que la troupe soit occupée, il faut bien accorder des moments de repos. »

« *Séance du* 28 *mars*, à deux heures de l'après-midi. — Le général Ducrot trouve qu'on ne se rend pas assez compte des dangers de la situation. Il est, quant à lui, fort inquiet de son département de la Nièvre; il est administré de telle sorte qu'au premier moment il peut être en feu. La Commission n'aura point à s'étonner si elle apprend prochainement son départ.

« L'amiral Jauréguiberry considère notre rôle comme désormais inutile et demande s'il ne faudrait pas demander à la Chambre si nos devoirs ne sont pas terminés.

« M. Barthélemy Saint-Hilaire conseille à la Commission d'attendre encore quelques jours, puisque le dénouement est proche.

« C'est également l'opinion de M. Ancel. Nous avons été nommés, dit-il, parce que le pays était en danger; il l'est encore. Nous pouvons avoir raison sur la question dont il s'agit, mais le gouvernement est d'avis opposé, il ne convient pas de s'exposer à ce conflit. L'Assemblée a approuvé la réserve de M. Thiers et son silence, et elle accepte que la responsabilité tout entière repose sur lui. Il faut nous conformer à cette décision, mais nos pouvoirs ne deviennent pas irréguliers pour cela. Nous devons continuer à recueillir des faits, à donner quelques avis. Autrement la Chambre s'étonnerait de notre retraite.

« Le général Ducrot est dans des sentiments tout contraires. Il est convaincu que le pouvoir exécutif se trompe; que dans peu il sera moins en disposition qu'aujourd'hui d'agir avec énergie. Ainsi, il reçoit des avis journaliers que les troupes sont travaillées, et il montre une lettre d'un soldat, adressée à M. Turquet, député, dans laquelle il est dit que, faute de distributions et de régularité dans le prêt, le camp de Satory a failli se révolter, sans que les officiers en fussent informés. Une autre lettre d'un lieutenant-colonel prouve qu'on ne sait pas prendre les mesures nécessaires au prompt rapatriement des prisonniers. On ne fait donc absolument rien de ce qu'il faudrait faire. Le gouvernement se perd et nous perd avec lui, et comme la Commission ne peut avoir aucune autorité pour faire cesser cet état de choses, le général Ducrot ne pense plus pouvoir en faire partie. En conséquence il déclare qu'il se retire.

« Malgré les efforts faits par la plupart de ses collègues pour le retenir, M. le général Ducrot se retire en effet. »

« *Séance du* 30 *mars*, à deux heures et demie. — ... On arrête la rédaction d'une note ainsi conçue :

« La Commission croit devoir signaler à M. le chef du pouvoir
« exécutif les deux faits suivants : 1° Le désarmement des batail-
« lons de la garde nationale dévoués à l'ordre est imminent. 2° La
« porte de Passy et la porte de la Muette, encore occupées, dit-on,
« par ces bataillons, peuvent être prochainement abandonnées par
« suite soit de la fatigue, soit de l'effet du désarmement. Ne serait-
« il pas dès lors à craindre que l'occasion encore facile d'occuper
« un point aussi important ne se trouve perdue? La Commission
« a l'honneur d'appeler, sur cette observation, la sollicitude de
« M. le chef du pouvoir exécutif. »

« M. le duc Pasquier se charge de remettre cette note à M. le chef du pouvoir exécutif. »

« *Séance du* 31 *mars*, à une heure. — ... M. le duc Pasquier dit que M. Thiers, pressé sur la nécessité de garder la dernière porte de Paris restée en notre pouvoir, lui a répondu qu'il serait tou-

jours facile de se faire ouvrir des portes, en entretenant des intelligences à l'intérieur de Paris ! »

« *Séance du 4 avril*, à une heure. — M. le Président donne lecture des lettres de démission qui lui ont été adressées par MM. le duc Pasquier, amiral Jauréguiberry et général des Pallières.

« M. le duc Decazes annonce qu'il donnera également sa démission. Il explique qu'il a visité les lieux où l'action s'est engagée hier, qu'il a reconnu qu'aucune des mesures militaires indispensables n'avaient été faites et que nous avions été sauvés par miracle; si une défaite s'était produite il n'aurait pas voulu en partager la responsabilité. Il ne veut pas davantage avoir sa part d'un succès que le bonheur seul des événements a amené. La vérité sera connu un jour et, pour ce jour, il veut pouvoir établir quelle a été sa situation personnelle.

« La Commission a été nommée pour se concerter avec le pouvoir; le concert n'étant pas possible, puisque ses avis ont été méconnus, il pense que le devoir est de se retirer.

« Il s'agit uniquement de protester contre la responsabilité des mesures mauvaises prises malgré les avis de la Commission. Toute sa vie il a refusé de servir les dictatures, et sous quelque forme qu'elles se produisent, il persistera dans cette ligne de conduite... »

. . . .

Par la lecture de ces procès-verbaux, dont nous avons extrait les passages les plus importants, il est facile de voir que la Commission des quinze, comptant parmi ses membres des généraux, des militaires expérimentés, avait compris ce qu'*il y avait à faire*, et elle *ne put rien faire*... M. Thiers ne voulait pas. M. Thiers avait son plan et, à son plan, Paris fut sacrifié!..., à ce plan, Paris a dû de brûler, les otages de mourir, tant de soldats et d'officiers de verser leur sang pour rentrer dans Paris si légèrement abandonné!

Ces procès-verbaux ont été rédigés par M. Bérenger, secrétaire de la Commission, qui, à coup sûr, ne peut pas être accusé d'être hostile à M. Thiers.

Le président de la Commission était M. Gautier de Rumilly, nommé d'abord parce qu'il était doyen d'âge et maintenu ensuite.

Dans la Commission se trouve M. Barthélemy Saint-Hilaire.

LE GÉNÉRAL DUCROT VEUT DONNER SA DÉMISSION DE DÉPUTÉ

Fatigué, irrité de l'inutilité de ses efforts, le général Ducrot, dès le 28 mars, s'était retiré de la Commission des quinze.

M. Vitet, membre de cette même Commission et ami de M. Thiers, avait insisté vivement dans le sens contraire.

« — Après avoir tout fait, lui dit le général, pour obliger le chef du pouvoir exécutif à marcher dans une autre voie, je crois devoir me retirer afin de dégager ma responsabilité... Non seulement je veux me retirer de la Commission, mais encore donner ma démission de député... »

En même temps, le général lui montrait la lettre qu'il venait d'écrire au président de la Chambre.

M. Vitet supplia le général de ne pas envoyer cette lettre et de renoncer à son projet afin d'éviter à tout prix des conflits dans le parti conservateur...

« — Je consens, dit alors le général, à ne pas envoyer ma démission, puisque vous y voyez tant d'inconvénients, mais comme je ne veux plus siéger à l'Assemblée, et que je désire cependant être utile au pays, faites-moi donner le commandement de la 16ᵉ division militaire avec mission de réorganiser, à Cherbourg, les prisonniers qui doivent y arriver prochainement.

« — Qu'à cela ne tienne, répondit M. Vitet, j'espère obtenir ce que vous désirez. »

Le général Ducrot sollicitait ce commandement parce que, voyant combien les choses étaient mal conduites, il craignait le triomphe de la Commune; et, le cas échéant, pensait qu'en Bretagne et en Vendée il pourrait trouver un moyen assez solide pour former un point d'appui au parti de l'ordre et lui permettre d'organiser la résistance.

LE GÉNÉRAL DUCROT EST NOMMÉ AU COMMANDEMENT DE LA 16ᵉ DIVISION MILITAIRE

Le lendemain, le général Ducrot recevait, de M. Thiers, la lettre de service suivante :

« Versailles, 30 mars 1871.

« Le président du Conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, sur la proposition du ministre de la guerre, arrête :

« Art. 1ᵉʳ. — Le général Ducrot, membre de l'Assemblée nationale, est nommé au commandement de la 16ᵉ division militaire et au commandement en chef des troupes en garnison à Cherbourg.

« Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« *Le président du Conseil, chef du pouvoir exécutif de la République française,*

« *Signé :* THIERS.

« *Le ministre de la guerre,*
Signé : LE FLÔ.

« *Par ampliation.*
« LE MINISTRE DE LA GUERRE.

« *Par délégation.*
« *Le sous-secrétaire d'Etat de la guerre.*
« Général L. VALAZÉ. »

DIFFICULTÉS QUE RENCONTRE LE GÉNÉRAL DUCROT A CHERBOURG

A Rennes, à Cherbourg, des embarras de toutes sortes ne cessèrent d'entraver la formation, l'organisation du nouveau corps d'armée... M. Thiers, voulant se mêler de tout, envoyait directement des ordres à l'artillerie, au génie, aux chefs de corps détachés, aux services administratifs, au service de santé, etc... Il s'ensuivait une multiplicité, une confusion d'ordres, de contre-ordres, venant accroître encore les difficultés qui, cependant, étaient déjà assez nombreuses.

« Ma tâche n'est pas facile, écrivait le général Ducrot à M. Thiers; elle devient impossible si vous donnez des ordres aux chefs de corps et de services placés sous mon commandement. »

C'est en vain que le général réclama contre la mesure qui renvoyait dans leurs foyers les classes libérales de l'armée, les hommes des armes spéciales et la totalité des mobiles... Il vit ainsi réduire son effectif de 20,000 hommes à 8,000 hommes.

Ce ne fut pas sans peine qu'il empêcha M. Thiers de parquer tous nos soldats arrivant d'Allemagne dans un camp unique à Sartrouville, petit pays loin de Cherbourg, loin du chemin de fer, et ne possédant ni les ressources nécessaires en vivres et en fourrages, ni les moyens de transport suffisants.

Mais la lettre suivante et les dépêches ci-annexées donneront mieux que n'importe quel exposé la note de la situation et la mesure des difficultés que le commandant de l'armée de Cherbourg eut à vaincre.

ORGANISATION DU CORPS DE CHERBOURG

« 14 avril.

« Président du pouvoir exécutif,

« J'ai l'honneur de vous confirmer les renseignements contenus dans un de mes derniers télégrammes. A la fin de la semaine, nous

aurons deux brigades, fortes chacune de 3,600 à 4,000 hommes; je ne précise pas le chiffre parce que j'élimine avec soin tout ce qui me paraît douteux au point de vue moral et physique. La troisième brigade ne sera pas complètement organisée avant lundi ou mardi. Quant à la quatrième, sa formation est subordonnée à l'arrivée de prisonniers qui ne sont pas encore annoncés.

« Je partage complètement votre opinion sur les avantages que présentent les grandes réunions de troupes dans les camps d'instruction; particulièrement dans les circonstances présentes, j'aurais voulu maintenir réuni tout mon monde autour de moi, mais il y a des difficultés d'exécution insurmontables; le camp de Sartrouville est peu étendu; il n'offre de baraquements que pour 8 ou 9,000 hommes, il est situé à 32 kilomètres de la gare de Cherbourg et à 18 kilomètres de celle de Sothvaast, la plus rapprochée.

« On trouve très difficilement dans le pays les moyens de transports nécessaires pour assurer le service des vivres, habillement, armement, équipement, évacuation de malades, etc.

« J'ai formé la première brigade de la division Sartigue dans la caserne et sur les glacis de l'Arsenal, où nous avons fait dresser les tentes fournies par la marine; mais il faut absolument que le terrain soit déblayé lorsque nous arriveront les prochains convois de prisonniers.

« Après avoir bien réfléchi, avoir consulté mes généraux et mes chefs de corps, je me suis arrêté au parti suivant : j'envoie à Alençon le 26ᵉ, dont l'organisation est très complète; à Caen, le régiment du colonel Thiéry (5ᵉ provisoire), excellent chef de corps qui m'inspire la confiance la plus absolue; le général de brigade Gaudil ira de Caen à Alençon et surveillera les deux régiments placés sous mon commandement.

« Les troupes seront bien logées, bien nourries, bien surveillées, et dans ces conditions leur esprit, déjà très satisfaisant, ne pourra que s'améliorer. D'ailleurs, j'espère que vous ne tarderez pas à nous appeler près de vous pour concourir à l'œuvre de répression et de pacification que vous avez entreprise.

« A ce sujet, veuillez me permettre de vous soumettre les observations suivantes : Si j'ai offert mes services pour l'organisation de ce corps d'armée, si j'en conserve momentanément le commandement, c'est que je crois pouvoir servir ainsi la cause commune; il faut absolument en finir, et en finir promptement avec cette lutte sociale qui ruine notre pays et le déshonore. Pour atteindre ce but, vous pouvez compter sur mon concours dévoué et énergique. Si, pour la préparation, j'ai revendiqué un titre et une situation auxquels mes antécédents me donnent quelques

droits, c'est que ce titre et cette situation me paraissaient indispensables pour me donner l'autorité dont j'ai besoin pendant cette préparation. Mais lorsque le moment de l'action sera venu, je suis prêt à marcher aussi bien avec une brigade qu'avec une armée ou un corps d'armée; vous pourrez alors me placer sous les ordres de Mac-Mahon, de Ladmirault ou de Cissey, peu importe; sous l'un ou sous l'autre, je servirai avec le même dévouement, la même obéissance.

« Permettez-moi de vous rappeler ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire : je n'ai qu'un désir, qu'une ambition, c'est de retourner le plus promptement possible à ma famille, à mes enfants, de me sortir du chaos des affaires et des agitations au milieu desquelles je navigue depuis longtemps; en un mot, de jouir d'un repos qui m'est nécessaire et auquel j'ai bien quelques droits.

« Si parfois j'exprime un peu vivement mes opinions, ma manière de voir, veuillez m'excuser, c'est affaire de tempérament; et, d'ailleurs, il faut bien l'avouer, je me sens assez fort de ma conscience et de mes intentions pour dire sans hésitations et sans détours ce que je crois vrai, juste et utile...

. . . .

« *P. S.* — Pour lever quelques difficultés et quelques embarras de l'Intendance, j'ai dû faire l'ordre dont copie est ci-jointe. Si la mesure n'est pas très régulière, monsieur le ministre des finances trouvera certainement le moyen de la régulariser, l'important était d'assurer le service.

« J'ai trois batteries d'artillerie complètement organisées, si vous le jugez convenable, elles pourraient commencer leur mouvement sur Versailles lundi et se concentrer à Mantes, où il sera peut-être possible de réunir tout le corps d'armée.

« Ce serait une question à étudier. De Mantes, nous pourrions ensuite nous transporter sur le bord de la Seine entre Carrière-Saint-Denis, Bezons et Argenteuil, également en situation de franchir le fleuve ou de le tourner par Epinay et Saint-Denis.

« J'apprends à l'instant que la voie est ouverte jusqu'à Poissy; que les débarquements sont plus faciles dans cette gare; par conséquent, il y aurait tout avantage à concentrer le corps d'armée à Poissy.

« *Signé :* DUCROT. »

DÉPÊCHE DU POUVOIR EXÉCUTIF

Pour Cherbourg de Versailles, 7 avril, 7 h. 27 soir

Chef pouvoir exécutif au général Ducrot, Cherbourg. — Urgent.

« Mon cher général, j'ai vu votre frère avec beaucoup de plaisir et je l'ai mis dans les mains du général Valazé qui a dû lui fournir tout ce dont il avait besoin. De grâce, faites-nous le plus tôt possible une ou deux bonnes divisions qui viennent ici nous aider à finir cette horrible lutte; aujourd'hui, nos troupes ont remporté un grand succès au point de Neuilly; elles ont montré un entrain admirable; l'ennemi a fait des pertes immenses; nous ne sommes plus qu'à cinquante pas de la porte Maillot. Mille amitiés.

« *Signé :* A. THIERS. »

Pour Cherbourg de Versailles.

Chef pouvoir exécutif au général Ducrot, à Cherbourg.

« Je vous sais, mon cher général, un gré infini de ce que vous faites pour nous former deux divisions de 9 à 10,000 hommes chacune. Si vous y parvenez, et vous y parviendrez, je l'espère, vous aurez rendu au pays un immense service. Je vais, votre dépêche à la main, m'adresser au département de la guerre, et demain lundi vous aurez réponse sur tous les points, mais aujourd'hui, jour de Pâques, personne, excepté moi, ne travaille. J'étais au travail à cinq heures du matin, il est six heures du soir et je n'ai pas fini.

« A demain donc vous aurez satisfaction.

« *Signé :* A. THIERS. »

Pour Cherbourg de Versailles, 12 avril, 1 h. 30 soir.

Chef pouvoir exécutif au général Ducrot, commandant 16e *division militaire, Cherbourg.*

« Mon cher général, je vous suis avec attention et je suis impatient d'avoir des résultats; je sais que l'arrivée des prisonniers ne dépend pas de vous et que, de cette arrivée, dépendent vos opérations. Voilà quatre régiments, c'est quelque chose; mais je voudrais, s'il est possible, que vos régiments fussent un peu plus forts et qu'une division compte au moins 7,000 hommes; du reste, je ne vous demande que le possible, mais il me semble que vous devez avoir le moyen, avec le personnel qui arrive, de porter vos divisions à 7,000 hommes au moins; quant au matériel et à

l'argent, il me semble qu'il ne doit rien vous manquer; vous avez envoyé un détachement à Laval; le trouble apaisé, j'aimerais bien que vous le rameniez à votre camp; les troupes gagnent beaucoup à être ensemble. Au surplus, je vous laisse juge de la question; je serai bien heureux quand vous aurez trois bonnes divisions de 7,000 hommes chacune. Recevez mes amitiés.

« *Signé* : A. THIERS. »

Pour Cherbourg de Versailles, 13 avril, 6 h. 45 matin.

Président du Conseil au général Ducrot, Cherbourg.

« Je désire fort que vous ayez quatre brigades, c'est-à-dire deux divisions, avant de vous mettre en mouvement. Je voudrais bien que ces corps fussent ensemble armés par vous, empreints de votre esprit, avant de les mouvoir et c'est pourquoi je crains la dispersion. Quant à l'administration, elle fait ce qu'elle peut et elle est accablée. Ce sont les déchargements dans les gares qui sont difficiles; j'ai eu toutes les peines du monde pour y pourvoir ici; ne vous inquiétez pas de la voie unique; le moment venu, nous interdirons tous les transports civils, et alors la voie restera ouverte pour vous seul. Sachez s'il y aurait des troupes du génie de votre côté.

« *Signé* : A. THIERS. »

Pour Cherbourg de Versailles, 18 avril, 10 h. 15 matin.

Chef pouvoir exécutif à général Ducrot, Cherbourg.

Puisque vous êtes prêt, partez avec votre corps tel qu'il est organisé, infanterie, cavalerie, artillerie, génie : votre artillerie vous restera attachée et ne sera pas séparée de vous. Votre infanterie descendra à Saint-Cyr, votre cavalerie et artillerie ne pouvant pas débarquer à Saint-Cyr, elles descendront à la gare des Chantiers et iront vous trouver à votre campement, laissez quelqu'un de toute confiance pour vous remplacer à Cherbourg et pour organiser de nouveaux venus s'il en arrivait par les transatlantiques. Il faut que vous partiez avec votre corps d'armée demain matin mercredi, pour être ici, partie demain soir, partie jeudi matin; cela est indispensable. J'ai abouché votre aide de camp avec M. de Franqueville [1] pour préparer les moyens de transport et aller prendre vos détachements partout où ils sont.

« *Signé* : A. THIERS. »

[1] Directeur général des chemins de fer au ministère des travaux publics.

Pour Cherbourg de Versailles, 18 avril, 10 h. 40 soir.

Chef pouvoir exécutif à général Ducrot, Cherbourg.

« Je vous renouvelle les ordres de départ de ce matin, et j'y ajoute la recommandation faite aussi ce matin de laisser quelqu'un de confiance pour achever les organisations commencées, je reçois l'avis que, hier 17, on a embarqué à Gluckstadt 5,180 prisonniers, si on peut en tirer 3,000 hommes, cela compléterait bien votre corps d'armée, ils arriveront à Cherbourg le 20 au plus tard, à moins de très mauvais temps. »

ORDRE DU JOUR ADRESSÉ AU CORPS DE CHERBOURG

Vers le milieu d'avril, une quinzaine de jours après la prise de possession de son nouveau commandement, le général Ducrot avait habillé, armé, équipé nos prisonniers d'Allemagne. Les compagnies, les bataillons, les régiments, les brigades étaient formés avec leur artillerie, génie et équipages.

Officiers, soldats, tous animés d'un excellent esprit, étaient prêts à marcher sur Paris. Au moment du départ, le général Ducrot leur adressa la proclamation suivante :

ORDRE DU GÉNÉRAL DUCROT AU DÉPART DE CHERBOURG

« Officiers, sous-officiers et soldats du corps d'armée de Cherbourg.

« La patrie vous demande un nouvel et dernier effort.

« La France, toute sanglante, est encore envahie; elle est dépouillée, saccagée, on vient de lui arracher deux de ses plus belles provinces, nos chers morts couvrant le sol du nord au midi sont à peine refroidis...

« Et voilà qu'au milieu de si effroyables calamités, une tourbe de misérables essaie d'établir, sur les ruines de notre malheureux pays, le triomphe de la paresse, de la débauche, du brigandage et de l'assassinat.

« Par un affaissement moral sans exemple dans l'histoire, Paris, si admirable, si vaillant pendant cinq mois, est devenu, au lendemain de son martyre, la proie de ces gens, écume d'une trop funeste guerre.

« Soldats, allons les en chasser... Allons rejeter à jamais de notre capitale ces insensés et ces scélérats!

« Officiers, sous-officiers et soldats, composés d'éléments divers, presque inconnus les uns aux autres... vous êtes tous unis par la confraternité du malheur, le sentiment du devoir, l'amour de la

patrie; après tant d'épreuves, tant d'infortunes, que votre abnégation, votre discipline, montrent ce que vous auriez pu faire si, dans la terrible lutte qui vient de se terminer, vous n'aviez pas été accablés par le nombre, par la fatalité...

« *Le général commandant en chef le corps d'armée de Cherbourg,*

« DUCROT. »

Le jour de l'arrivée des troupes du général Ducrot à Versailles, M. Thiers voulut en passer la revue... Tout en cheminant à travers le camp, il dit au général :

« — Demain, j'aurai besoin de vos troupes pour une certaine opération, mais je ne peux vous dire encore ce dont il s'agit.

« — Il serait pourtant indispensable que je fusse prévenu un peu à l'avance afin de prendre mes dispositions.

« — Oh non! ce sera une opération bien simple, bien facile, et je vous dirai en temps utile *ce qu'il y aura à faire.* »

Puis M. Thiers ajouta :

« — Je pense qu'il ne vous sera pas désagréable de servir sous les ordres d'un autre chef?

« — Non, certes, mais cependant j'aimerais mieux savoir tout de suite son nom.

« — C'est le général de Ladmirault...

« — J'accepte de grand cœur. Le général de Ladmirault est pour moi un vieux camarade; j'ai longtemps servi sous ses ordres; j'y servirai encore volontiers, nous nous entendrons toujours... »

Par le fait, l'opération, comme on va le voir, devant être exclusivement dirigée par le général Ducrot, il était bien inutile de le mettre sous les ordres du général de Ladmirault; mais la gravité de la situation était telle qu'il n'y avait pas à s'occuper de mesquines considérations personnelles.

Le lendemain, le maréchal de Mac-Mahon envoyait chercher le général Ducrot.

« — Cette nuit, lui dit-il, nous exécuterons une opération d'une certaine importance; vous avez été désigné par M. Thiers pour la diriger. Vous aurez sous vos ordres les troupes que vous avez ramenées de Cherbourg et la division de marins Bruat, plus une ou deux divisions en réserve. Je ne puis vous dire exactement ce qu'il y aura à faire, parce que M. Thiers s'est réservé le soin de vous faire connaître le plan d'attaque et même les détails d'exécution. »

Le général Ducrot qui avait encore présent à l'esprit tout le désarroi des préparatifs de Buzenval, ne put s'empêcher de songer

que pareille chose pourrait bien se reproduire, car M. Thiers, bien qu'éminent historien militaire, n'avait évidemment pas l'habitude de préparer des opérations compliquées et de manier les troupes; néanmoins, il ne fit aucune observation et, conformément aux ordres reçus, il se présenta chez M. Thiers, le même jour, à onze heures.

M. Thiers l'attendait avec le maréchal; sur sa table étaient déployées de grandes cartes. Il exposa de suite son plan d'opération. Dans la soirée même, le général Ducrot devait réunir à Rueil les troupes placées sous ses ordres; à la nuit, il passerait la Seine sur le pont de bateaux établi en face de Puteaux, masserait tout son monde dans le bois de Boulogne et entrerait dans Paris par la porte Dauphine, qui devait être livrée par les intelligences que M. Thiers s'était ménagées dans la ville. Une centaine d'hommes d'élite, commandés par un officier énergique, devaient se saisir de la porte aussitôt qu'elle serait ouverte et assurer le passage des troupes du général Ducrot. Celles-ci, longeant le rempart, prendraient à revers la porte de Passy, l'ouvriraient, et faciliteraient ainsi l'entrée aux troupes qui se trouveraient encore dans le bois de Boulogne. Les colonnes une fois massées en nombre suffisant, l'on se porterait en avant pour occuper La Muette, le Trocadéro et les autres positions voisines.

Tel fut à peu près l'exposé du plan d'attaque, ou plutôt de surprise, préparé par M. Thiers.

Après l'avoir écouté très respectueusement, le général Ducrot demanda s'il était possible de connaître le nom du personnage qui devait livrer la porte Dauphine :

« — J'ai conservé, dit-il, de nombreuses relations dans Paris par mes éclaireurs Franchetti et par des officiers des corps francs que j'ai eus sous mes ordres pendant le siège; par eux, peut-être, pourrais-je recueillir de précieux renseignements sur le caractère et la moralité de ce personnage et sur les chances de succès que présente l'exécution de son projet; l'on ne saurait trop s'éclairer dans ces sortes d'affaires où il arrive fréquemment qu'en voulant surprendre ses adversaires par une trahison, l'on tombe soi-même dans une embuscade; l'histoire des sièges nous en offre de fréquents exemples.

« — Ne vous préoccupez pas de cela, général, reprit vivement M. Thiers; je suis sûr de mon homme et il est inutile de vous faire connaître son nom.

« — Soit, dit le général Ducrot, mais voudrez-vous du moins me permettre de m'aboucher avec l'officier qui commande les 100 hommes d'élite chargés d'occuper la porte et d'assurer notre

passage? Il faut absolument que nous nous concertions pour éviter tout accident, sans cela nos propres soldats, au milieu de la nuit, pourraient se tirer les uns sur les autres... »

Ici l'impatience de M. Thiers augmente visiblement; frappant du pied, il reprit :

« — Tout cela est inutile, général, absolument inutile; mes précautions ont été parfaitement prises et vous n'avez qu'à faire avancer résolument vos troupes aussitôt que vous serez prévenus.

« — Mais en vérité, Monsieur le Président, je ne peux pas me lancer aveuglément dans une pareille aventure, sans avoir pris les précautions les plus élémentaires. Enfin, supposez que votre émissaire soit découvert au moment de mettre son projet à exécution; que l'on donne à vos hommes d'élite le signal convenu; qu'on les fasse entrer dans l'enceinte, qu'on les terrasse et les bâillonne et que l'on donne ensuite un faux signal pour attirer mes troupes dans le piège, puis que, de tous les points du rempart, devant nous, sur nos flancs et même par derrière, des forts d'Issy et des Moulineaux, l'on nous crible de mousqueteries et de mitraille, voyez-vous d'ici le désordre, la fuite, l'encombrement sur notre pont unique, la rupture de ce pont peut-être..., l'idée seule d'un pareil désastre me fait frémir... »

L'agitation de M. Thiers était à son comble :

« — Ainsi donc, général, suivant vous, il n'y a rien à faire..., vous ne voulez rien tenter?

« — Oh! pardon, Monsieur le Président, je crois qu'il faut agir au plus tôt et agir vigoureusement, il y a longtemps que je le demande; à mon avis, vous le savez, l'on a beaucoup trop tardé; mais encore faut-il tenter une opération sérieuse, offrant des chances de succès, et, quoi qu'il arrive, ne pouvant avoir des conséquences désastreuses; or, telle n'est pas l'opération dont vous voulez me charger. Je pense qu'avec les forces dont nous disposons, il serait possible de simuler deux ou trois attaques sur les points où l'ennemi paraît nous attendre, pousser à fond deux attaques vigoureuses sur des fronts étudiés soigneusement, mais discrètement. Dans tous les cas, si vous tenez absolument à continuer votre attaque sur le Point-du-Jour, il faut avant tout chasser les insurgés de la rive gauche de la Seine et, pour cela, nous emparer du fort d'Issy.

« — Oh! j'y ai déjà pensé, mais, pour cette opération, le génie me demande vingt jours, c'est trop long.

« — Oh! Monsieur le Président, vingt jours pour un vrai siège contre des troupes véritables; mais, contre des gardes nationaux insurgés, croyez-le bien, on ira beaucoup plus vite. D'un bond,

nous pouvons atteindre les Moulineaux et enlever la redoute de vive force; d'un second bond, nous pouvons atteindre la queue des glacis du fort, exécuter promptement le couronnement du chemin couvert et, de cette manière, en huit ou dix jours au plus, nous serons maîtres de l'ouvrage, peut-être beaucoup plus tôt. Cette opération préliminaire terminée, nous traverserons la Seine en face le parc Rothschild; de ce point, on peut cheminer à couvert jusqu'à la butte Mortemort; de la butte qui présente une masse couvrante considérable, on gagne le lac qui est à sec et fait l'office d'une véritable parallèle à quelques mètres des remparts; il ne resterait plus qu'un chemin et court et facile pour arriver au pied de l'escarpe. »

Je disais aussi qu'il vaudrait mieux tenter une opération d'un autre côté; les insurgés savaient en effet que toutes nos troupes étaient réunies du côté du bois de Boulogne, et toutes les dispositions étaient prises particulièrement pour résister de ce côté. Puis, pour moi, il n'y avait pas dans Paris plus de 20,000 individus qui se battraient bien, gredins, mais enfin redoutables; les autres ne formaient qu'une cohue, une masse. Ces 20,000 individus devaient donc être du côté dangereux, précisément du côté où il s'agissait de faire une surprise.

« Dans un autre endroit, la résistance serait certainement moindre, ou tout au moins les 20,000 individus ne pourraient s'y réunir.

« Mais, comme je vous l'ai dit, à ce projet, je préférerais beaucoup celui qui consisterait à faire quelques fausses attaques sur les points où nous sommes attendus, et porter l'attaque principale d'un autre côté, vers Saint-Ouen par exemple; il est facile d'arriver très près de l'enceinte, à la faveur des maisons, des murs et des mouvements de terrain; notre flanc gauche serait à l'abri de toutes surprises puisqu'il serait couvert par la zône neutralisée, et nous pourrions tenter l'escalade avec de grandes chances de succès.

« De même vers la porte d'Orléans; là encore, notre flanc droit serait couvert par la zone neutralisée; nous pourrions nous défiler du fort d'Ivry en longeant la rive gauche de la Seine, Port-à-l'Anglais et Bercy, nous atteindrions promptement le rempart qui serait d'autant plus facile à escalader que le fossé a été comblé pour le passage du chemin de fer.

« Une fois dans Paris, nous aurions devant nous les grands terrains du Jardin des Plantes et de l'entrepôt de Bercy qui rendraient le déploiement facile...

« — Il ne s'agit pas de votre plan, dit M. Thiers; il s'agit du mien, et je vois que vous ne voulez pas l'exécuter...; et, puisqu'il en est ainsi, je donnerai la mission à un autre.

« — Soit, répondit le général, et j'en serai très heureux; je désire vivement que cet autre réussisse; mais j'en doute. Vous pensez bien, Monsieur le Président, que si, comme je le prévois, cette opération, faite dans les conditions que vous désirez, amène un échec, ce n'est pas vous, Monsieur Thiers, ce n'est pas vous, Monsieur le maréchal, qui en aurez la responsabilité, c'est moi, moi seul. On dira : Voyez ce général présomptueux; à peine arrivé, il tente une opération impossible; il compromet notre succès futur et le sort de la France pour satisfaire son orgueil et son ambition; tout cela, on le dirait certainement, et, malgré tout, on ne voudrait jamais entendre que j'aurais été contraint d'agir contre mes idées.

« En outre, on en fait grand bruit de l'armée de Cherbourg; on la croit beaucoup plus considérable qu'elle n'est, et si elle éprouvait un échec, ce pourrait être d'un effet désastreux. L'effet ne serait plus le même, si je n'étais plus à sa tête, si elle était commandée par le général de Ladmirault ou le général Vergé; ce ne serait plus alors pour le public l'armée de Cherbourg, mais une troupe comme une autre, et un échec qui lui arriverait n'aurait pas d'effet plus fâcheux que celui du château de Bécon.

« De plus, le général de Ladmirault commande de ce côté depuis le début; s'il y a quelque gloire à retirer, il est juste que cela lui revienne. Aussi ne puis-je accepter. »

En sortant de chez M. Thiers, le général Ducrot dit au maréchal de Mac-Mahon : « Je serai bien heureux de servir sous vos ordres, Monsieur le maréchal, mais je ne veux plus servir sous les ordres de M. Thiers, d'un bourgeois, fût-il le premier bourgeois de son siècle. Depuis six semaines je reçois des ordres de lui et j'ai pu me convaincre qu'il n'entend rien aux choses de la guerre.

« — Mais, dit le maréchal, on le fait revenir facilement.

« — Vous, peut-être, Monsieur le maréchal, grâce à votre haute autorité; mais, pour moi, j'ai pu m'apercevoir que je n'y arrivais pas si facilement et, dans ces conditions, j'aime mieux me retirer.

« — Je le regrette, je le regrette », dit le maréchal.

Dans la soirée, le général Ducrot apprit qu'on ne pourrait pas compléter l'effectif de son corps d'armée, parce que, d'un côté, M. Thiers avait promis des troupes au général Clinchant, et que, de l'autre, le ministre en avait promis au général Douay, le 22, il se rendit au ministère de la guerre, où il apprit du général Valazé, sous-secrétaire d'État, que le 4e corps d'armée ne recevrait aucune extension et resterait composé uniquement des 8,500 hommes arrivés de Cherbourg. C'était une simple division, et il y avait

trois généraux de division pour commander ces troupes : le général de Lartigue, le général Berthaut et le général Ducrot.

Le général Valazé dit qu'il était, en effet, fort ennuyé, mais qu'il y avait eu des engagements pris avec les généraux Douay et Clinchant, et qu'il n'y avait pas assez de troupes pour former trois corps d'armée.

« — Qu'à cela ne tienne, reprit le général Ducrot, je vais vous tirer d'embarras en me retirant.

« — Ah! vous ne tenez pas plus que cela à conserver un commandement!

« — Non, reprit-il, je vois que je ne m'entendrais jamais avec M. Thiers, et dans les conditions où nous nous trouvons, il ne faut pas de conflits. Faites donc une seule division des troupes que j'ai ramenées de Cherbourg, et mettez-la sous le commandement du général Berthaut. »

Le général Valazé le remercia avec des paroles flatteuses de son abnégation, et le général Berthaut fut laissé seul à la tête des troupes revenues de Cherbourg.

A la suite de cette conversation, le général Ducrot envoya sa démission de commandant de corps d'armée à M. Thiers, en insistant pour que le général Berthaut fût nommé au commandement des troupes de Cherbourg.

Voici la copie de sa lettre :

« Monsieur le Président,

« La mission que vous m'avez confiée est terminée; j'ai complètement organisé et conduit à Versailles les troupes ramenées à Cherbourg par nos transports.

« Malheureusement, le nombre en est beaucoup moins considérable que vous ne l'aviez prévu; sur 18,000 hommes débarqués, 8,700 seulement ont pu entrer dans la composition des régiments formés; les autres étaient des mobiles, des hommes libérables ou des isolés appartenant à des corps spéciaux, qui, conformément aux ordres reçus, ont été renvoyés aux dépôts de leurs corps.

« Nous nous trouvons aujourd'hui trois généraux de division et quatre généraux de brigade, plus un état-major considérable de corps d'armée, sans emploi utile. Un seul divisionnaire, deux généraux de brigade et un état-major de division suffisent largement aux besoins du service. Vous pouvez choisir entre MM. les généraux de Lartigue et Berthaut pour commander la division; les deux sont également bons et méritent toute votre confiance.

« MM. les généraux de brigade Carteret et Gandil commandent

en ce moment les deux brigades organisées; ce sont d'excellents brigadiers, il n'y a qu'à les maintenir.

« Les deux autres généraux de brigade, de Curten et Bonnet, sont sans emploi; ce sont des officiers précieux, qu'il serait regrettable de ne pas utiliser.

« Quant à moi, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire replacer dans la position de disponibilité à laquelle je n'avais renoncé, d'ailleurs, que très momentanément et pour l'accomplissement d'une mission spéciale que je crois avoir complètement remplie.

« H. Ducrot. »

Au reçu de cette communication, M. Thiers répondit immédiatement par la lettre suivante, écrite tout entière de sa main :

« Mon cher général,

« Puisque vous le voulez et que vous insistez autant que vous l'avez fait auprès du général Valazé, je me résigne à votre démission.

« C'est un fait que je regrette beaucoup, mais auquel je n'accède qu'à une condition : c'est que vous conserverez la division de Rennes. J'y compte et je vous serre la main très amicalement.

« 22 avril 1871.

« *Signé :* A. Thiers. »

Fermement décidé à se retirer, le général Ducrot ne crut pas devoir accepter la proposition de M. Thiers. Il l'informa de sa résolution par la lettre suivante :

« Versailles, 23 avril 1871.

« Monsieur le Président,

« J'accéderais bien volontiers à votre désir de me voir prendre le commandement de la division de Rennes, si je pensais pouvoir être réellement utile dans ce bon pays de Bretagne.

« Mais, d'une part, le commandement de la 16e division militaire est aujourd'hui entre les mains du général de Pointes de Gévigny, qui est très à hauteur de la situation, et dans lequel vous pouvez avoir toute confiance; d'autre part, je crois être très nécessaire en ce moment dans mon pays de la Nièvre, pour y combattre les détestables influences qui font chaque jour de notables progrès.

« D'ailleurs, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, j'ai de très graves intérêts de famille qui y réclament impérieusement ma pré-

sence, et aussitôt que j'y aurai satisfait, je reviendrai prendre ma place à l'Assemblée.

« *Signé :* Général DUCROT. »

J'avais, en effet, des craintes fort graves : l'administration de la Nièvre était entre les mains d'un homme dangereux et un soulèvement était à redouter. Ma femme et mes enfants étaient alors chez notre excellent parent, le comte de Manmigny, qui a la réputation d'un clérical, et je me disais que sa propriété serait une des premières saccagée et pillée.

Ma démission acceptée, je partis le soir même; ma lettre de disponibilité est datée du 24 avril.

A Nevers, il n'y avait qu'un bataillon de chasseurs, et encore les hommes étaient-ils fort travaillés par la mauvaise population; il n'y avait, pour ainsi dire, pas d'autre troupe dans le département. Aussi m'étais-je entendu avec plusieurs anciens officiers de mobiles, et, en cas de soulèvement, nous devions aller prêter notre concours au général de Curten, qui commandait à Nevers.

Lorsque le pays me parut plus tranquille, je me décidai à retourner à mon poste de député; mais, auparavant, je conduisis ma famille à Fontainebleau, où elle reçut l'hospitalité de la marquise d'Andigné.

Le 20 mai, j'étais de retour à Versailles.

Ainsi que l'avait prévu le général Ducrot, la fameuse porte ne fut pas livrée..., et bien que M. Thiers ne cessât de dire, pendant toute la durée du siège, qu'il aurait une porte quand il voudrait au moyen des intelligences qu'il entretenait dans la place, il n'en eut jamais une...

Grâce à son imprévoyance, son entêtement, son infatuation, M. Thiers fit donc les affaires des insurgés du 18 mars et de la Commune.

Depuis le 18 mars jusqu'à l'heure où le maréchal de Mac-Mahon reconquit Paris, rien ne put guérir M. Thiers de la cécité de son optimisme. Ne disait-il pas, le 21 mars, à l'Assemblée nationale, ces incroyables paroles que nous trouvons à l'*Officiel :*

« L'attitude calme de l'Assemblée désarmera l'insurrection... »

Et le 27 mars :

« Je puis vous garantir que tout ce que la prévoyance humaine peut faire pour que l'ordre soit matériellement rétabli et maintenu partout, tout ce qui peut être fait est fait ou sera fait... »

Voilà la vérité de l'histoire substituée à la légende. Le lecteur impartial pourra dorénavant apprécier la part de responsabilité qui revient à chacun dans ces douloureux événements!!

XAVIER DE MAISTRE

ET SAINTE-BEUVE

Dans une discussion récente, à propos de la sincérité religieuse de Chateaubriand, la sincérité littéraire de Sainte-Beuve était mise en cause et vivement prise à partie. M. Jules Troubat a défendu l'illustre critique et repoussé, pièces en main, les reproches adressés à sa mémoire. Or voici, l'autre jour, qu'en compulsant des papiers de famille, nous trouvions, dans une lettre de Xavier de Maistre à M. de Marcellus, l'accusation d'inexactitude, — et d'inexactitude voulue, — lancée par l'aimable et gracieux conteur à l'adresse de Sainte-Beuve en 1840[1]. L'auteur du *Voyage autour de ma chambre* était même très dur à l'égard du critique, dont il relevait sévèrement, à l'occasion d'un fait personnel, la légèreté compromettante, l'imagination indiscrète. Après avoir songé à réfuter lui-même le passage dont il s'était offusqué, il préférait ensuite passer la main à son ami de Marcellus, et confiait à celui-ci le soin de désavouer Sainte-Beuve et de rétablir la vérité.

M. de Marcellus est mort avant d'avoir pu répondre au désir de son ami et d'avoir démenti l'invention malencontreuse dont s'était tant ému Xavier de Maistre. L'irritation du délicat écrivain s'était, du reste, adoucie avec le temps. Il n'en reste pas moins de ses relations avec Sainte-Beuve un petit épisode, un court chapitre d'histoire littéraire, qui vaut, selon nous, la peine d'être rappelé.

Célèbre depuis longtemps en France par ses écrits et par ceux de son frère, Xavier de Maistre était arrivé presque à l'extrême

[1] Après avoir lu sur l'original, au château de Beauséjour (Gironde), les lettres autographes de Xavier de Maistre à M. de Marcellus, qu'une main amie nous avait communiquées, nous avons appris que cette correspondance avait été publiée, il y a quelques années, par M. Réaume; et nous avons pu consulter les deux volumes des *Œuvres inédites de Xavier de Maistre*, avec des notes, par Eugène Réaume, éditées chez Alphonse Lemerre, en 1877.

vieillesse sans avoir mis le pied à Paris. Jeune, il avait servi dans l'armée sarde; il avait défendu la Savoie, son pays natal, contre l'invasion des armes françaises, à l'époque du Directoire. Après la défaite, il avait pris du service en Russie, où son frère, Joseph, représentait, comme ministre plénipotentiaire, son roi exilé et dépossédé. Devenu colonel, employé à l'état-major dans la suite du tsar, il s'était marié à Saint-Pétersbourg, en 1812, avec une demoiselle d'honneur de l'impératrice de Russie, et s'était ainsi fixé pour toujours sur ces bords de la Néva, dont la description, qui lui est due, ouvre les *Soirées* fameuses de son frère aîné. Attaché de cœur à la Savoie, berceau de sa famille, — à la France, sa seconde patrie, — il aurait pourtant continué à vivre loin d'elles et ne se serait guère éloigné peut-être de Moscou et de Saint-Pétersbourg, si la santé de ses enfants ne lui avait fait chercher le climat de l'Italie.

Douze années de suite, — de 1826 à 1838, — il séjourna à Pise, à Lucques, à Livourne, à Rome, à Naples, à Castellamare, et demanda, mais en vain, au soleil du Midi le salut des deux enfants qui lui restaient, la petite Catinka et son fils Arthur, qui succombait, le dernier de tous, à Naples, en 1837, à l'âge de quinze ans.

Dès les premiers temps de son séjour en Italie, Xavier de Maistre s'était lié avec le comte de Marcellus, qui résidait alors à Lucques comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de France auprès de S. A. R. Mgr le duc de Lucques.

On ne se figure pas très bien aujourd'hui ce que pouvait être un ambassadeur du roi de France auprès d'un petit prince comme le duc de Lucques. Son rôle avait pourtant assez d'importance. Il était une sorte de ministre *in partibus* de la principauté italienne et surveillait en même temps une principauté voisine à laquelle la France portait un intérêt particulier, la principauté de Parme et Plaisance.

Le duc de Lucques, en effet, était un Bourbon, — Charles-Louis de Bourbon, fils de l'infant de Parme. D'après une décision du Congrès de Vienne, en 1815, le duché de Lucques lui avait été attribué en dédommagement de ses Etats héréditaires de Parme, cédés à l'impératrice Marie-Louise, — mais qui devaient lui revenir, à lui ou à ses héritiers, après le décès de l'impératrice. Ils lui revinrent en 1847, avec les dettes qu'avait contractées Marie-Louise. « La fille des Césars, écrivait alors Chateaubriand, fait garantir les dettes qu'elle entasse par un petit Bourbon qui demeure à Lucques et qui doit hériter du duché de Parme. »

Ce petit Bourbon, auprès duquel était accrédité le comte de Marcellus, — souverain provisoire de Lucques, dotée à la réversi-

bilité de Parme, — était le petit-fils de Louis XIV et le chef de la quatrième branche de la maison de Bourbon. A l'instigation de M. de Marcellus, il avait nommé Chateaubriand, alors ambassadeur de Charles X à Rome, son ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège. Chateaubriand, en 1829, écrivait à M. de Marcellus : « Puisque, par suite d'une sottise du Congrès de Vienne, — sottise à peu près insaisissable au milieu de tant d'autres, — vous avez la réversibilité de Parme, dites-moi, si vous le pouvez, quelque chose de ce qui s'y passe... Comme, par votre grâce, je suis devenu ministre à Rome de votre prince, autre petit-fils de Henri IV et de Louis XIV, j'ai quelque intérêt à le savoir. »

C'est aux bains de Lucques, dans cette principauté de Lucques, que Xavier de Maistre vint s'établir, vers 1828, avec sa famille. Le comte de Marcellus eut l'occasion de lui rendre alors plusieurs services. M[me] de Maistre et M[me] de Marcellus, née Valentine de Forbin, se lièrent d'une étroite et vive amitié. L'Italie les rapprocha plusieurs hivers de suite. Ainsi naquit cette intimité qui fit des de Maistre et des Marcellus comme des parents très chers et très unis, dont la correspondance dura, sans interruption, jusqu'en 1852.

Lorsqu'en perdant son fils, Arthur, Xavier de Maistre eut perdu le dernier lien qui l'attachait à l'Italie, il voulut revoir ses parents dispersés à Nice, à Turin et à Chambéry. Quarante ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait quitté le Piémont; et il n'avait fait, pour ainsi dire, que « changer de chevaux en y passant pour venir en Italie ». Il tenait, cette fois, à s'y arrêter. « Je suis du pays des ramoneurs, disait-il en souriant; vous connaissez leur fidélité à toute épreuve » : et sa fidélité le ramenait vers les siens, dans ses montagnes, sur le théâtre de ses premiers espoirs et de ses premiers combats. Il revit ses neveux, qu'il aimait tendrement. « Mais ces autres parents de mon cœur, les Marcellus, quand les retrouverons-nous? » demandait-il.

Le désir de retrouver les Marcellus le décida à venir à Paris, vers la fin de 1838, dans les premiers jours de novembre. Il avait hâte d'embrasser ses amis : mais il souhaitait aussi connaître enfin et regarder de ses yeux *Babylone*, la ville dont le bruit le hantait depuis son enfance. « Lorsque j'aurai passé quelque temps avec mes neveux », disait-il à M[me] de Marcellus, « nous serons libres d'aller partout où vous voudrez... Peut-être le plaisir de vous voir et de connaître Babylone me tirera-t-il de mon apathie. » Il avait alors soixante-quinze ans.

Se présenter pour la première fois, à soixante-quinze ans, dans la société parisienne, n'était-ce pas se préparer quelques mécomptes? Les seuls mécomptes qu'il eut à subir lui vinrent de la

saison et du temps, non de la société. « Je n'ai encore vu que de la boue », écrivait-il de Paris, le 6 novembre 1838. « Les trottoirs même, quoique bien balayés, ne sont jamais secs. Les Parisiens sont de véritables amphibies. » Mais il n'eut à se plaindre ni des Parisiens ni de leur accueil.

Tandis qu'il voyageait de Chambéry à Saint-Pétersbourg et de Pise à Naples ou à Nice, cet exilé de la Savoie ne s'était pas douté qu'il devenait à Paris *un de nos auteurs les plus connus et les plus aimés.* « A son arrivée dans sa vraie patrie littéraire, sa surprise fut grande comme sa reconnaissance. Il s'était cru étranger, et chacun lui parlait de la *Jeune Sibérienne*, du *Lépreux de la cité d'Aoste*, des mêmes vieux amis. »

Ainsi s'exprimait Sainte-Beuve, à propos du comte Xavier de Maistre, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1839. — L'ingénieux et pénétrant écrivain qui continuait, à cette date, dans la *Revue des Deux Mondes*, la galerie de portraits commencée, en 1829, dans la *Revue de Paris*, n'avait pas été l'un des derniers à saluer, dès son arrivée à Paris, l'auteur du *Lépreux de la cité d'Aoste.* Il était allé le voir; et il conserva le souvenir de cette visite « comme d'un des moments les plus agréables de sa vie ». Le voyageur avait causé volontiers avec le critique de ses impressions, de ses écrits et de sa jeunesse. Il avait même raconté à son visiteur charmé quelques anecdotes, quelques confidences personnelles, que celui-ci se garda bien d'oublier. Ayant eu l'art de les provoquer, ne devait-il pas les recueillir comme les éléments d'une étude, d'un portrait futur? Mme de Maistre étant survenue pendant l'entretien, Xavier de Maistre n'avait pu s'empêcher de dire à Sainte-Beuve, qui la regardait : « N'est-ce pas qu'elle est belle? » Mme de Maistre, alors âgée d'environ cinquante ans, en fut légèrement embarrassée et lui fit un signe de la main pour le faire taire [1].

Mme de Maistre qui était fort belle lorsque son mari l'épousa à Saint-Pétersbourg, retint jusque dans un âge avancé cet air de grâce et de distinction dont s'était épris, en 1812, le sensible et spirituel officier. Quant à Xavier de Maistre lui-même, nous avons

[1] Lettre adressée à Eugène Réaume par Jules Troubat, ancien secrétaire et exécuteur testamentaire de Sainte-Beuve. Voy. *Œuvres inédites* de Xavier de Maistre. T. Ier, p. 202 (Ed. Lemerre, 1877). — Mme de Maistre devenait, en 1841, la tante de la princesse Mathilde Bonaparte, fille du roi Jérôme, par le mariage de la princesse avec M. Demidoff, neveu de Mme de Maistre. « Nous avons reçu hier la visite de Mme Demidoff Bonaparte, qui est fort aimable et aussi jolie. Son mari est neveu de Sophie, en sorte que la voilà alliée des Bonaparte. » (*Lettre du* 23 *mars* 1841, *à Mme de Marcellus.*)

son portrait tracé par M. de Lamartine, tel qu'il le vit à l'époque même où le connut Sainte-Beuve. « J'ai rencontré Xavier de Maistre en 1839, chez M[me] de Marcellus, son amie et sa fille de cœur, digne d'une telle adoption. C'était alors un petit homme de quatre-vingts ans (Lamartine le vieillit : il allait seulement en avoir soixante-seize), pâle et maigre, un peu féminin, sans aucun signe de découragement et de décrépitude. La vieillesse n'avait pas trouvé sur son visage assez de chair pour y creuser des rides. Elle y avait dessiné seulement des lignes presque imperceptibles, semblables aux fils de l'araignée sur la vitre d'une vieille demeure. Son corps, quoique droit et leste encore, disparaissait sous les habits fourrés qu'il avait rapportés de Russie : mais ses yeux bleus avaient conservé tout le feu doux et toute la transparence du matin; ses lèvres, tout leur sourire; son esprit, toute sa finesse... — Enjouement, sensibilité douce, regard semi-sérieux et indulgent sur les choses humaines, tolérance pour toutes les opinions honnêtes : voilà l'homme. Ajoutez-y un ton de voix sonore et lointain comme un souvenir. C'était ce qu'on appelle un amateur en littérature et en tableaux; mais un amateur immortel, grand artiste sans art, grand écrivain sans école, la nature en tout, c'est-à-dire le souverain maître. »

Durant son passage à « Babylone », le fin vieillard, qui voulait « flâner à loisir », se prêta à quelques-uns, mais évita les cercles où les femmes ne sont pas admises et où l'on entend parler politique. Fuyant le bruit du grand monde, il s'informait de la rue où avait logé M[me] de Sévigné, « de celle d'où partait Racine pour se rendre au passage du roi »; il cherchait la maison de Boileau, celle de Molière, celle enfin de tous les écrivains célèbres « qui lui avaient appris à lire et à parler ». Mais il n'approchait pas sans crainte de la Chambre des députés, ce volcan toujours en ébullition : « C'est le Vésuve. » Il ne se sentait vraiment chez lui que dans le salon des Marcellus et ne sortait guère de leur petit cercle que pour aller chez le marquis Oudinot.

Sa présence à Paris eût donc été presque inaperçue du grand public si, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, Sainte-Beuve ne s'était chargé de l'annoncer et n'avait présenté l'aimable conteur à tous ceux qui goûtent les lettres.

La présentation, disons-le, n'était pas inutile; car si *le Lépreux* et *la Jeune Sibérienne* étaient bien connus à Paris, l'auteur lui-même, le comte Xavier de Maistre, l'était moins. Il l'était même si peu (en dehors d'une certaine élite), qu'on avait attribué pendant quelque temps *le Lépreux de la cité d'Aoste* à son frère Joseph, et qu'à la mort de celui-ci, en 1821, une femme de talent s'était

crue libre de retoucher l'opuscule, sans craindre désormais aucune réclamation.

Sainte-Beuve, au début de son article, affrontant, pour ainsi dire, les deux frères, rapportait avec tact à la renommée de l'aîné plus illustre cette espèce de popularité discrète attachée au nom du cadet. Quelle que fût l'inégalité des deux lumières, il remarquait que la plus forte n'avait pas éteint l'autre. La « douce et modeste étoile », au contraire, avait reposé les regards fatigués de l'éclat parfois offensant de l'astre fraternel. A côté de son glorieux aîné tout brillant de verve hautaine et de paradoxale éloquence, le cadet avait fait sa place « par le naïf, le sensible et le charmant ». Les lecteurs n'ignoraient pas l'origine de cet humoristique *Voyage autour de ma chambre*, écrit par un officier de vingt-sept ans, mis aux arrêts à la suite d'un duel : demi-confession, où s'égaie la malice d'un Sterne moins ironique et plus souriant. Mais le critique discernait le moraliste dans l'officier railleur et rêveur, amoureux de Mme de Hautcastel. Il découvrait « le fond sérieux et mélancolique, les qualités voilées », les grâces touchantes que dérobaient presque la bonhomie et la modestie de l'auteur.

Il arrivait de la sorte aux pages exquises du *Lépreux de la cité d'Aoste*. « On relit *le Lépreux*, on ne l'analyse pas », disait-il; « on verse une larme et l'on ne raisonne pas dessus. »

Mais, à défaut de raisonnement, Sainte-Beuve voulait au moins donner sur le petit chef-d'œuvre des renseignements, des détails nouveaux, de l'inédit. N'avait-il point reçu, par une faveur spéciale, les confidences de l'auteur lui-même? Il ajoutait donc le passage suivant; et c'est le passage dont fut si profondément blessé Xavier de Maistre.

« Le bonhomme lépreux avait, comme on peut croire, un cercle assez peu étendu d'idées... Son habitation était parfaitement solitaire. Un jeune officier (l'ami de Mme de Hautcastel, peut-être) donnait volontiers alors, à la dame qu'il aimait, des rendez-vous dans ce jardin qui cachait des roses. Ils étaient sûrs de n'y pas être troublés. Deux amants se ménageant des rencontres de bonheur à l'ombre de cette redoutable charmille du lépreux, n'est-ce pas touchant? L'extrême félicité à peine séparée par une feuille tremblante de l'extrême désespoir, n'est-ce pas la vie? »

L'allusion trop directe, et de plus, tout à fait gratuite, étonna celui qui en était l'objet. Sainte-Beuve, certes, en écrivant son article, n'avait qu'un but : faire valoir l'auteur qu'il présentait au public et marquer l'attrait distinctif, le caractère propre de ses œuvres. Pourquoi, céda-t-il, chemin faisant, à la tentation

de se faire valoir lui-même en esquissant, dans une jolie phrase, une scène, plus digne de son roman de *Volupté*? Deux ou trois lignes de trop, une antithèse déplacée, une insinuation inexacte, suffirent pour choquer celui qu'il louait et pour gâter le plaisir des plus délicats éloges.

Voici ce que Xavier de Maistre écrivait sur ce sujet à Mme de Marcellus, le 18 juillet 1839. « Avez-vous lu ma biographie de M. Sainte-Beuve? Avec la bonne intention de m'obliger, il m'a vivement blessé en parlant du rendez-vous que j'avais, dit-il, avec une dame chez le *Lépreux*. J'avais dit une fois à cet indiscret que personne, à la cité d'Aoste, ne craignait de le voir et que je lui avais fait plusieurs visites avec une dame à laquelle je faisais la cour; mais je n'ai point parlé de rendez-vous qui n'existèrent jamais. Je ne vous ai jamais parlé de ces amours. Voilà l'histoire : c'était une jeune veuve indépendante, la plus belle de la ville d'Aoste, et y jouissant d'une assez jolie fortune. Je lui avais fait la cour pendant trois ou quatre ans, dans l'espoir d'en faire ma femme, mais elle en préféra un autre. Voilà en quoi consiste ma bonne fortune que l'on publie dans les deux mondes. — Lisez ce passage où l'on me fait « jouir de la suprême félicité séparée par une feuille tremblante du suprême désespoir ». C'est chez le lépreux que nous allions nous cacher, bien sûrs de n'être pas découverts! L'impudent! cette bonne dame existe encore; elle a des enfants et une réputation au-dessus de tout soupçon. Que pensera-t-elle de ma fatuité presque octogénaire? Car j'ai l'air d'avoir raconté toutes ces sottises. »

Un mois après, de retour en Russie, Xavier de Maistre, toujours fâché de l'allusion et des sous-entendus de la *Revue des Deux Mondes*, écrivait à M. le marquis Oudinot: « Je vous avoue que mon indiscrète biographie par M. Sainte-Beuve m'a dégoûté des littérateurs et de la littérature. Pour remplir son article, et ne sachant trop que dire, il me fait donner des rendez-vous amoureux chez mon honnête lépreux, l'impudent! — Voici ce qui a donné lieu à cette fable. J'ai vu deux fois à Paris l'auteur de cet article. Il me demanda si l'on ne craignait point d'approcher du lépreux. Je répondis que non et que je lui avais fait souvent des visites avec une jeune dame qui le protégeait. Les rendez-vous sont de son invention. Cette femme était veuve et libre, et n'avait pas besoin de se cacher. Elle existe encore; que pensera-t-elle, si elle lit cela, de ma fatuité presque octogénaire? d'autant plus qu'il a l'air d'écrire sous ma dictée. »

La blessure n'était pas encore guérie en 1841; — et, de Saint-Pétersbourg, le comte de Maistre se plaignait encore à Mme de

Marcellus: « J'ai encore si fortement sur le cœur ma ridicule biographie et ma prétendue bonne fortune chez le *Lépreux* que je ne puis y songer sans un mouvement de colère; et j'ai pensé que, puisqu'il sera probablement encore parlé de moi une dernière fois, et que, selon l'ordre de la nature, M. de Marcellus doit me survivre longtemps, j'ai pensé, dis-je, que je pouvais le prier, non point d'une autre biographie, mais d'un tout petit article de nécrologie, dans lequel je l'autorise d'avance à démentir solennellement cette ridicule invention d'un folliculaire éhonté. Mais alors où serai-je et combien peu je m'inquiéterai de ce qui m'agite maintenant! » A mesure que l'offense s'éloigne, il semble que le ressentiment de l'offensé s'exprime en termes plus durs.

Enfin, en 1842, il s'adressait à M. de Marcellus lui-même et lui disait : « J'avais, dans le temps et lorsque ma biographie parut dans les *Deux Mondes*, rédigé une réfutation que je voulais vous adresser à vous ou à M. de Lamartine. Mais je craignis, et je crains encore de me compromettre avec les écrivassiers, et je pense qu'il vaut mieux laisser tomber tout cela et n'en plus parler. Toute cette biographie de Sainte-Beuve est parfaitement ridicule. Ce qui m'a le plus choqué, est qu'il a cru me faire plaisir et flatter mon amour-propre en imaginant cette indécente bonne fortune chez le *Lépreux;* et cela pour faire une phrase, pour opposer la *suprême félicité* séparée de la *suprême infortune* par une feuille tremblante. « Nous étions bien sûrs, ajoute-t-il, de n'être pas *dérangés* dans cette solitude. » Peut-on manquer à ce point d'égards et de délicatesse! Voilà mon cher et religieux *Lépreux* accusé de prêter son logement pour des aventures amoureuses! Tout mon cœur se révolte à cette idée; et c'est moi qui, bientôt octogénaire, aurai jeté sur sa noble mémoire ce nuage dans lequel je suis enveloppé moi-même... Le moment n'est pas loin où les bruits de toute espèce ne parviendront plus jusqu'à moi. Alors, et *pas avant*, vengez mon cher *Lépreux* et son biographe, si vous le jugez à propos, je vous y autorise et vous en prie. »

Toutes ces lettres, où le tort de Sainte-Beuve est si souvent relevé et l'on pourrait dire parfois aggravé, complètent la physionomie de l'officier gentilhomme, artiste et poète, « doucement malin, bon surtout, reconnaissant et sensible jusqu'aux larmes », — mais d'une délicatesse ombrageuse et d'une extrême susceptibilité. Elles expliquent le jugement porté par un des parents de Xavier de Maistre, à propos de la publication projetée de sa correspondance intime: « On y retrouve souvent les défauts de cet excellent caractère, — sa susceptibilité si excessive que parfois on ne la comprenait plus et ensuite la faiblesse si immense, qui était

l'excès de sa bonté[1]. » — N'est-il pas juste de remarquer aussi, avec M. Réaume, que « dans la main même la plus expérimentée, la plume du critique est un instrument si acéré, si pénétrant qu'elle blesse certains replis mystérieux, certaines parties délicates, en les croyant caresser »? *Cui male si palpere...*, a dit Horace.

Xavier de Maistre avait, en outre, un second grief contre ce confident d'une heure, qui trahissait ou travestissait si inconsidérément ses confidences. L'auteur du *Lépreux* avait été un des premiers à goûter le talent de Tôpffer; à reconnaître dans les récits du conteur génevois comme un air de famille, une affinité avec les siens, une sorte de parenté littéraire. Il en avait parlé avec Sainte-Beuve. « Quand on lui demandait s'il n'avait pas un dernier opuscule en portefeuille, il répondait en désignant *le Presbytère*, *la Bibliothèque de mon oncle*, *le Col d'Anterne*, un choix enfin des meilleurs écrits de M. Tôpffer et en désirant qu'on les fît connaître en France. On aurait l'agrément de l'auteur *pour ôter*, *çà et là*, *deux ou trois taches*, car il y en a quelques-unes, de diction et de ton [2]. »

Mais Xavier de Maistre avait parlé de ces taches à Sainte-Beuve en tête à tête, comme à voix basse, en le priant de les faire disparaître à l'insu du lecteur et de l'éditeur lui-même. Et voilà que sa recommandation était immédiatement livrée au public, produite et dénoncée en quelque sorte par la *Revue des Deux Mondes*. Nouveau grief.

« Ne sachant pas comment remplir la tâche insignifiante et difficile de ma biographie, il y annonce les opuscules de mon cher Tôpffer et dit qu'en retranchant quelques taches de style et de *ton*, ils auront du succès. Ces corrections devaient être un secret entre nous, et il les publie sans le texte! Töpffer aura toute raison d'en être blessé, et j'en porterai aussi le blâme. Que le diable emporte les littérateurs et la littérature! Je ne veux plus en entendre parler! »

Son mécontentement, à ce propos, s'exhalait encore en termes très vifs et qui paraîtront certainement exagérés, dans une lettre du 18 août 1839 adressée à M. le marquis Oudinot. « ... Il m'a de même compromis avec l'auteur de *la Bibliothèque de mon oncle*, ouvrage que Mme Oudinot connaît et que je voulais faire

[1] Voy. Papiers inédits de M. de Marcellus, au château de Beauséjour (Gironde).

[2] Sainte-Beuve, *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1839. — « Aux éditeurs friands, qui lui demandaient encore un *Lépreux* ou quelque *Prisonnier du Caucase*, Xavier de Maistre répondait : « Prenez du Tôpffer. » Cf. *Portraits contemporains* (Didier, édit., 1846), 2me vol.

réimprimer à Paris. Il l'annonce comme ayant besoin de corrections et manquant de *style* et de *goût*. L'auteur, M. Töpffer, en a été vivement blessé, et moi plus encore qui perds l'amitié d'un homme que j'estime et dont j'admire le talent, parce qu'un écrivassier veut gagner sa quote-part dans une Revue, hors de toute mesure et de toute convenance. » La mauvaise humeur fait perdre aussi, dans ces quelques lignes, toute mesure à l'ami de Töpffer.

Xavier de Maistre n'en appréciait pas moins le mérite de Sainte-Beuve et continuait à lire ses ouvrages : mais les louanges qu'il lui accordait n'allaient jamais sans quelque restriction et quelque épigramme. « M. de Barante m'a prêté le *Port-Royal* de Sainte-Beuve. Cet ouvrage, quoique écrit avec le style raboteux de l'auteur, m'a fort amusé, en me laissant dans l'incertitude sur ses opinions personnelles. Si ce livre était écrit en langage ordinaire, je l'aurais relu une seconde fois. » Et dans une autre lettre de 1842 : « J'ai été bien étonné de voir que ce monsieur s'est présenté comme candidat à l'Académie. S'il suffit de faire de mauvais vers et de détestable prose pour être élu, il y a tout droit. Cependant, j'ai lu avec plaisir son livre de *Port-Royal*, malgré le style dur et embarrassé qui oblige souvent de relire pour comprendre. »

Là se bornèrent, croyons-nous, les rapports de Sainte-Beuve et de Xavier de Maistre. Celui-ci mourut à Saint-Pétersbourg, en 1852, dans sa quatre-vingt-neuvième année, toujours agréable et simple, fidèle à l'art et à l'amitié, et regrettant, au sein de son brillant exil, « sa pauvre petite Savoie », la France « qui était bien aussi son pays », et ce Paris qu'il avait traversé si tard, sans pouvoir l'oublier jamais. Son dernier mot sur Sainte-Beuve avait été celui-ci, dans une lettre adressée à l'aimable femme qu'il nommait *sa chère Valentine*. « J'avais écrit à M. de Marcellus dans un moment de chagrin et d'irritation contre Sainte-Beuve. Heureusement, ces moments sont rares et durent peu. Maintenant je n'y songe déjà plus... » Mais il allait peut-être y songer de nouveau le lendemain.

Ses reproches, en somme, ne visaient pas tant la sincérité que la discrétion du critique : et c'est à la littérature qu'il s'en prenait surtout du procédé de l'homme de lettres. Il signalait, à propos de sa biographie, la déformation plus ou moins inconsciente que fait subir à la vérité ce besoin d'ajustement, d'embellissement, de panache ; cette préoccupation du style, ce souci de l'effet littéraire, auquel avait cédé Sainte-Beuve, avant qu'il l'accusât à son tour chez Chateaubriand. Il faisait ressortir le péril d'une théorie que son ingénieux biographe avait cru pouvoir adopter sans scrupule,

qu'il appliqua à Chateaubriand comme à Xavier de Maistre, qu'il eût voulu (c'est lui qui l'a dit) appliquer aux *Lettres* de Mirabeau à Sophie, — et qui se ramène à cette opinion contestable, qu'en certains cas « la poésie est plus vraie que l'histoire ». Certains détails sont mesquins, insignifiants, vulgaires : pourquoi ne pas les supprimer, en racontant la vie d'un homme célèbre? D'autres détails sont piquants, expressifs, indiqués pour ainsi dire, par la logique des situations et des caractères : pourquoi ne pas les insérer habilement dans le tissu de la réalité? Pourquoi ne pas arranger les faits de façon à les rendre plus conformes à la logique, à la vraisemblance, ou simplement au tour d'esprit de ceux qui les liront? « Il nous semble, écrivait Sainte-Beuve dans ses *Portraits contemporains*, qu'en ce qui touche les portions toutes romanesques de la vie des grands hommes, s'il y a peu à faire pour les rendre plus complètes, plus harmonieuses, il nous est permis de l'oser. »

La surprise et les protestations de Xavier de Maistre, les réclamations soulevées naguère au sujet d'un fragment des *Mémoires d'outre-tombe* prouvent assez que cette théorie ne peut se soutenir, et nous croyons que Sainte-Beuve lui-même, en fin de compte, eût reconnu de bonne grâce que la vérité vraie est encore la seule vérité.

Mais si l'on ne peut nier que Sainte-Beuve finît par aimer les faits pour eux-mêmes, « les faits trouvés beaux quand ils sont exacts », sans qu'il soit besoin de les corriger ou de les compléter pour les rendre intéressants, on ne peut nier non plus qu'étant poète il ait mêlé d'abord un peu d'invention au réel, accordé son imagination avec sa conscience, et qu'il ait sacrifié parfois à l'*harmonie de l'ensemble* l'exactitude de certains détails.

Avouons maintenant que de Maistre amplifia sans doute les soupçons de « ridicule fatuité » que le passage de la *Revue des Deux Mondes* pouvait faire peser sur sa mémoire. La seule personne qui pût s'offenser de ce passage, celle qu'il avait recherchée étant jeune, et qui était devenue depuis longtemps une respectable mère de famille, savait à quoi s'en tenir sur les sentiments de son ami. Voici la lettre qu'elle avait reçue de Xavier de Maistre à son retour de Russie, en 1828, après une absence qui pouvait paraître un siècle. « Je ne sais si vous reconnaîtrez l'écriture de *Joris*, Madame, après un si long espace de temps. Malgré les années et l'éloignement, j'ai toujours conservé pour vous l'estime et l'attachement que votre caractère et vos excellentes qualités m'avaient inspirés, dans le temps où je me croyais destiné à unir mon sort au vôtre... Vous savez peut-être que Dieu m'a donné une bonne

femme à laquelle j'ai bien souvent parlé de vous. Heureusement j'ai pu lui en parler sans rien lui cacher des rapports que nous avons eus ensemble, et j'ai pu lui faire partager les sentiments que je vous porte... Ecrivez-moi de grâce; tout ce que vous me direz m'intéresse. Dites-moi s'il y a encore des pigeons devant vos anciennes fenêtres; si la petite maison de votre mère existe encore, et si vous avez visité quelquefois *la Tour déserte du pauvre lépreux...* » — Elle avait écrit, elle avait donné les détails qu'on lui demandait; et voici dans quels termes elle avait été remerciée : « Enfin j'ai arraché une lettre de la cité d'Aoste! En la parcourant, le noir espace qui m'a séparé de vous a disparu. Je vous ai revue jeune et belle, assise sous les noisetiers avec vos oncles et le père Tavernier; et le cœur du vieux *Joris* ne s'est pas moins ému que celui d'Elisa. Je ne sais si votre imagination m'aura représenté aussi favorable à votre souvenir... Mais, pour entrer dans la réalité, je vous apprendrai que mon front s'est dépouillé de ses cheveux, et qu'ils ne *rebiollent* plus, comme vous me le disiez un jour. En conservant ma face maigre et pâle, je suis devenu plus volumineux... J'habite maintenant une jolie maison de campagne au pied des Apennins. Je n'en partirai que lorsque mon enfant malade sera assez fort pour supporter le climat de Saint-Pétersbourg. Votre réponse m'a fait un véritable plaisir : elle est si naturelle, si bonne! ma femme l'a trouvée charmante. Elle veut que je vous dise combien elle a été sensible aux compliments que vous lui adressez et vous prie d'agréer les siens. Ecrivez-moi encore de grâce et croyez aux sentiments sincères que vous a voués pour la vie votre ancien ami. » — Evidemment l'ancien ami, qui tenait ce langage en 1828, n'avait pu, dix ans plus tard, se targuer des succès et s'attribuer le roman que lui prêtait à la légère son éminent, mais trop inventif, biographe.

Th. Froment.

CATHERINE DE MÉDICIS

ENTRE GUISE ET CONDÉ

Il y a aujourd'hui toute une école d'historiens, ou plutôt de polémistes, qui, pour rendre plus spécialement odieuse la responsabilité de la religion, se plaisent à la considérer comme l'unique auteur de ces guerres dites « religieuses » où les âmes frémissent toujours plus que les épées. Rien n'est moins certain, pourtant, et la justice de l'histoire a le devoir de se demander si la foi qui proteste, la conscience qui se défend, l'amour de Dieu, la liberté du culte, sont la cause la plus constante et la plus effective de ces luttes. La passion religieuse, il faut le reconnaître au moins pour les guerres du seizième siècle, n'est pas seule à les susciter; il y a aussi une politique qui les mène : cette politique intrigante qui s'introduit dans la religion ou qui se dissimule derrière elle. L'historien le constate sans peine chez les chefs de gouvernement; il le discerne non moins sûrement chez presque tous les personnages de second ordre qui servent dans ces guerres; et les raisons elles-mêmes de la politique dont procèdent leurs faits et gestes se subdivisent en toutes sortes de mobiles individuels, où la religion n'a plus rien à démêler [1]. On affecte de combattre pour Dieu et c'est, en définitive, pour soi seulement : ici, pour la couronne ou pour le pouvoir; là, pour un titre ou une fonction; ailleurs, pour un salaire ou pour le butin. Ainsi, la part de ce que les guerres religieuses ont de sacré, au fond de ce qu'elles ont de terrible, se

[1] Les contemporains et, parmi eux, les huguenots mêmes, virent clairement, plus d'une fois, cette action prépondérante de la politique dans la guerre religieuse. Ainsi, pendant la deuxième campagne, en 1568, « les députés du roi » avaient produit, devant l'Electeur palatin, « des lettres écrites par plusieurs réformés, qui se louaient de la bonne exécution de l'édit de paix; ils avaient accusé l'ambition de Condé et de l'amiral, affirmant que la religion n'était pour rien dans la prise d'armes, et que c'était pure rébellion ». (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 319.)

réduit de plus en plus, quand on en étudie bien toutes les origines, les divers commencements, et qu'on analyse avec une impartiale psychologie les actes qui en composent la suite sanglante.

C'est une de ces études-là que M. Bernard de Lacombe, deux fois prédestiné par son nom à être, avec un égal mérite, un écrivain et un historien, a faite et nous fait faire dans son livre si expressivement intitulé : *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*[1]. La politique a été, plus que la religion, la conseillère de Catherine, dans la première des guerres d'alors : ce livre le démontre. Il y a, chez Catherine, une sorte d'indifférence doctrinale qui la dispose à ménager « les idées nouvelles » dans toute la mesure où elle peut gagner les hommes. Elle songe moins à sauver l'Eglise qu'à sauvegarder la royauté, entre les périls qui la pressent, tantôt du côté catholique, tantôt du côté protestant. Elle ne craint pas de favoriser, avec une bienveillance qui ressemble à une coquetterie pieuse, les « ministres » plus ou moins ingénus, plus ou moins exaltés, de « la religion prétendue réformée »; elle assiste, ici ou là, pendant un temps, à leurs prêches, avec la contenance d'une princesse prête à se convertir; volontiers, elle laisse chanter dans son palais les psaumes de Marot. Ses fils d'abord, Dieu ensuite; le royaume de France, quel que puisse être le royaume du ciel : voilà son programme secret. François de Guise, qui n'a pas le caractère souple et l'esprit subtil de cette Florentine, mais qui n'a pas non plus la même charge et le même intérêt, obéit davantage à sa foi religieuse : son grand cœur est sincèrement catholique; son génie aussi. Mais il s'en faut que, dans son rôle, il soit le simple et pur chevalier de sa religion; ce n'est pas sa piété qui l'arme de pied en cap. Si la politique ne le domine pas tout entier, comme Catherine de Médicis, elle l'incite cependant : il aspire à régenter Catherine et ses fils; c'est le pouvoir qu'il dispute, autant pour son compte que pour celui de l'Eglise, à l'invasion protestante et, en particulier, à la rivalité de Condé. Le prince Louis de Condé, qui, des trois, a le plus de passion et l'humeur la plus changeante, n'est ni un politique si absorbé que Catherine par ses desseins, ni un croyant si fervemment sérieux que Guise. Mais, lui aussi, il a son égoïsme, dans le dévouement religieux qu'il affecte : l'espoir d'être le maître à la cour, en vertu de sa qualité quasi royale, le dirige plus encore que celui d'assurer le triomphe du protestantisme. Plus d'une fois même, les « ministres » lui

[1] *Les Débuts des guerres de religion* (*Orléans*, 1559-1564). *Catherine de Médicis entre Guise et Condé*, par Bernard de Lacombe. — Paris, Perrin, 1899; 1 vol. in-8°.

reprocheront de sacrifier sa religion à sa politique, et ce ne sera pas toujours un vain grief de leur sombre et ardente suspicion.

Les causes générales de la Réforme sont connues. Bossuet en a précisé la principale, quand il a dit, dans son *Histoire des Variations :* « Il y a plusieurs siècles qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique. » Cette « réformation », demandée par les plus saints apôtres, par les plus pieux docteurs, ne s'était pas opérée; les vices et les abus n'avaient été corrigés ni efficacement ni à temps. Il en fut de l'Eglise, au seizième siècle, comme il devait en être de la royauté, au dix-huitième : pour n'avoir pas fait, quand il l'eût fallu, la réformation religieuse, on eut la Réforme, comme on eut la Révolution, pour n'avoir pas fait la réformation politique quand il le fallait. A cette cause primordiale s'ajoutèrent les causes circonstancielles et particulières. « Plus de mécontentement que de huguenoterie! » s'écriait de Thou. La noblesse ne s'était pas seulement rangée derrière les Bourbons et derrière les Guises, en épousant, selon ses relations et ses nécessités, la querelle des uns ou celle des autres. Pour la plupart, la croisade était plus politique que religieuse. L'aristocratie pullulait dans le camp protestant. Alors que les gens de la Sorbonne et les légistes voyaient dans la nouvelle religion un danger pour le trône autant que pour l'autel; alors que la masse de la bourgeoisie et du peuple restait catholique, parce qu'elle était, non seulement plus attachée à sa foi, mais, d'instinct et par sentiment, plus soucieuse de l'unité nationale, la majeure partie de la noblesse passait au protestantisme. Parmi les gentilshommes si prompts à cette apostasie, les plus puissants comptaient amoindrir, dans cette guerre religieuse, l'autorité du roi et relever leur grandeur féodale. D'autres se laissaient tenter par leur cupidité seulement; ils rêvaient de s'enrichir des domaines confisqués sur l'Eglise, comme les princes et les seigneurs d'Allemagne et d'Angleterre. Tous les ambitieux déçus et aigris, tous les gentilshommes ruinés s'étaient joints à eux. Et aussi les aventuriers oisifs, et les belliqueux qui cherchaient des chefs et des coups d'épée, et les turbulents que le désordre attirait. Un petit nombre étaient des religionnaires sincères; et, parmi eux, quelques-uns qui délibéraient, dans les consistoires, sur la question de savoir si la royauté devait être élective ou héréditaire; d'autres même qui songeaient à fonder une république, tout en rebâtissant la cité de Dieu. Quel que fût le mélange des passions et des intentions, les huguenots formaient déjà, à la mort de Henri II, un groupe influent dans l'Etat. L'acte d'association signé, trois ans plus tard, par les seigneurs réformés, montre combien était rapide l'accroissement de « la cause »; il

porte les noms de « quatre mille gentilshommes des meilleures et des plus anciennes maisons de France ». Dès 1562, les huguenots ont à eux quelques-unes des plus grandes villes du royaume : non pas seulement Orléans et Bourges, mais Lyon, Rouen, Poitiers, Tours et Angers; et, quand Condé, à Orléans, a besoin d'argent et de soldats, la lettre par laquelle il sollicite l'assistance de « ceux de la religion » circule dans deux mille cent cinquante églises. Exaspérés par les persécutions de François II et confiants dans leur force impatiente, les protestants se décident à prendre les armes. Leurs « ministres », devenus arrogants, agressifs, téméraires, et qui s'en vont prêchant çà et là, « l'espée au costé », les y ont excités violemment. Ces « ministres » ne se contentent même pas de demander des représailles contre les catholiques. Ils se préoccupent de réprimer les hérésies qu'ils voient se développer librement, logiquement, autour d'eux : ils veulent qu'on frappe sans pitié, dans tout le royaume, « les libertins », les anabaptistes, les athées. L'intolérance dont ils se plaignaient hier, ils en menacent maintenant les autres, à mesure que leur règne arrive. Encore un peu, et chaque ville protestante était une seconde Genève, avec sa religion d'Etat et la tyrannie d'un Calvin.

Le protestantisme manifesta, dans cette première guerre, toute son ambition et toute son énergie par le choix même de la capitale qu'il se donna. Il la prit proche de Paris, en face de Paris, avec une hardiesse quasi souveraine. Cette capitale usurpatrice et usurpée, ce fut Orléans, la ville qui, peut-être, après Paris, a eu l'importance la plus glorieuse dans la formation de la monarchie et de la patrie française. Orléans fut plus que la capitale du protestantisme, de 1562 à 1563; ce fut son camp retranché, sa cité savante et presque sa cité sainte, le foyer de son prosélytisme, le centre de ses colloques, l'atelier de ses publications. Destinée curieuse! Un peu plus d'un siècle auparavant, en 1429, la guerre de Cent ans commençait sous les murs d'Orléans sa fin victorieuse, avec Jeanne d'Arc. Maintenant, c'est la guerre religieuse qui y commençait avec Condé et, plus tard, la Fronde aura là un de ses plus fameux épisodes, quand « Mademoiselle », panache en tête, y entrera, suivie de ses deux maréchales de camp, par un coup de main semi-héroïque, semi-romanesque. Quel contraste aussi, dans l'histoire d'Orléans, entre l'époque de Jeanne d'Arc et celle de Condé! En 1429, Paris était anglais et Orléans, français; en 1562, Paris est catholique et Orléans, huguenot. Condé, comme Jeanne d'Arc, vient assaillir Paris; mais Jeanne d'Arc pour y établir son roi, Condé pour l'y soumettre. En ce seizième siècle, également, Orléans subit un siège; mais ce sont des Français qui se combattent les

uns les autres dans ses faubourgs, et c'est sur le lieu même où Jeanne d'Arc avait délivré Orléans, devant le fort des Tourelles. Leçon bien éloquente enfin et bien instructive pour ceux qu'intéresse le changement des âmes et, spécialement, de l'âme populaire, à travers le cours des circonstances! Orléans, pendant que toutes les opérations de cette guerre évoluent autour de son enceinte, a été un champ de bataille pour les deux religions, avec de grandes vicissitudes : rixes dans les rues et disputoisons dans les églises, exode des réformés vers Genève, émigration ou expulsion des catholiques, triomphe complet du protestantisme. Les huguenots sont là 12,000, zélés, audacieux, intrépides; les catholiques qui demeurent se sont presque tous convertis ou à demi convertis, les uns par conviction, les autres par peur ou par intérêt, ou tout simplement par un mouvement d'inconstance indifférente. Eh bien, de même que la domination du protestantisme est absolue à Orléans, dans cette période, de même elle en disparaît pour toujours [1]. Déjà, après 1567, la passagère royauté d'Orléans s'éclipse, le protestantisme a transporté sa capitale à La Rochelle. Bientôt, redevenu catholique, Orléans aura sa Saint-Barthélemy : ce sera l'assouvissement d'une vengeance qui n'a rien pu oublier, rien voulu pardonner; et, un peu plus tard, dans cette même ville qu'un regard de Henri IV captivera, la Ligue sera presque aussi bruyante, ardente, violente, qu'à Paris même.

Le protestantisme avait commencé à Orléans, dès 1525, dit Th. de Bèze; plus anciennement, affirme M. B. de Lacombe [2], dont les renseignements paraissent plus précis. Il s'y était propagé rapidement, favorisé par la curiosité complaisante du clergé, et non seulement par les doctrines des maîtres de l'Université, mais par le culte même des étudiants allemands qui se pressaient autour d'eux. Les sévices, les rigueurs, les peines, n'intimident pas les réformés. Le Parlement a beau déléguer Antoine Le Coq à Orléans, pour y étouffer l'hérésie. Vainement aura-t-on supplicié Anne Audebert et plusieurs de ses coreligionnaires. Les protestants se multiplient : de plus en plus nombreux, sont ceux qui se dissimulent dans la ville; de plus en plus nombreux aussi, sont ceux qui vont s'instruire à Genève. En 1557, l'Eglise protestante se constitue officiellement à Orléans. Aussitôt elle prospère. Quand le débile François II monte sur le trône, les huguenots orléanais sont plus qu'un groupe

[1] On ne compte pas plus de 700 à 800 protestants, aujourd'hui, à Orléans, et la population est de 66,700 habitants.

[2] M. B. de Lacombe a pu, avec des documents nouveaux, raconter aussi authentiquement que clairement ces commencements du protestantisme à Orléans.

entreprenant, ils sont déjà un parti menaçant. Ils accueillent avec d'orgueilleuses espérances le prince de Condé. Comme lui « le Capitaine muet », ils coopèrent, par leurs manigances autant que par leurs promesses, à la Conjuration d'Amboise. Leur surexcitation redoublant, ils osèrent assaillir les catholiques dans les rues. Le roi s'alarme : il dépêche à Orléans le maréchal de Vieilleville. Inutilement. Vieilleville s'agite plus qu'il n'agit; il ne pacific rien, quoiqu'il s'en vante à la cour. François II décide de convoquer à Orléans même les états généraux. Sur son ordre, le prince de la Roche-sur-Yon, accompagné de Sipierre à qui sa destinée réserve un office plus efficace et plus glorieux, arrive, comme gouverneur, pour préparer l'installation de la cour; il amène des troupes et désarme les habitants. Le 18 octobre 1560, le roi entre, pompeusement et l'air irrité. Sans retard, on arrête les huguenots les plus notables; on intente le procès du bailli Jérôme Groslot que, dans le défilé solennel de l'entrée, un inconnu, parmi la foule, avait désigné au roi par ce cri : « Voilà le capitaine des huguenots! » On dissout la nouvelle Eglise. On emprisonne Condé, le chef du parti. Mais François II n'est déjà plus depuis huit jours, quand les états généraux se réunissent, le 13 décembre. Il était mort, après une courte maladie que les contemporains s'ingénièrent à considérer comme un mal mystérieux, et Catherine s'était hâtée de saisir le pouvoir, ce pouvoir dont elle était si avide et dont elle sera si jalouse.

Catherine, non contente de délivrer Condé, se rapproche de lui. Les réformés reprennent courage, à Orléans; d'autant plus que le prince de la Roche-sur-Yon les traite avec une bienveillance qui leur paraît débonnaire, après les dures sévérités de la veille, et que Groslot revient, absous par le Parlement. On les autorise à se réunir dans leurs logis pour la pratique de leur culte. Ils s'enhardissent, en tenant des assemblées publiques. Le chapitre de Sainte-Croix en dénonce l'illégalité : ils lui répondent par un « tumulte ». Un édit prohibe leurs conventicules; ils résistent, ils se soulèvent même et c'est le procureur du Châtelet qui mène les émeutiers. Plus de paix. L'année 1561 se continue par des troubles où ce n'est pas seulement leur humeur batailleuse qui s'exerce, mais leur audace conquérante. Un jour, ils envahissent l'église des Carmes; un autre jour, l'Hôtel-Dieu. Entre temps se promulgue l'édit de janvier 1562 : outre qu'il sanctionne la liberté de conscience « à domicile », il autorise l'exercice public du culte nouveau et, dans l'intention de prévenir les rencontre et les hostilités, il assigne aux catholiques les villes, pour leurs églises, et aux protestants les faubourgs, pour leurs temples. Mais ce n'est pas encore la

pacification. Le massacre de Vassy sert d'occasion à la guerre qui se préparait depuis si longtemps dans les esprits et dans les cœurs. Les protestants courent aux armes. Condé, qui voit Catherine de Médicis, après quelques hésitations, favoriser Guise, s'est résolu à la lutte [1]; il vient occuper Orléans où la population l'acclame presque comme le roi de la France protestante. Ses troupes observent bien, durant quelques semaines, leur discipline, si stricte d'abord et même si austère. Mais, le sac de Sens à peine annoncé, les soldats se ruent dans les églises et les dévastent. Le culte catholique est interrompu. Les « ministres » s'installent sur les autels vides et silencieux, tandis que les prêtres fuient et que les fidèles émigrent. Triomphalement, les réformés tiennent, à Orléans, les états généraux de leur religion, leur troisième synode national. Le gouvernement de Condé, toutefois, est difficile. Il alimente son atelier monétaire avec les trésors sacrés; il accapare les deniers de la ville; il décrète des impôts. Mais l'argent lui manque et la fortune seconde mal ses premières opérations militaires. Les protestants orléanais se découragent et s'irritent jusqu'à la fureur. Ils pendent, sous les yeux de Condé et de Coligny, le curé de Saint-Paterne, puis deux notables. Le Parlement sévit, à son tour; il déclare rebelles et coupables de lèse-majesté divine et humaine, non seulement les chefs des huguenots, mais les habitants les plus suspects de pactiser avec eux. C'est alors, parmi les réformés d'Orléans, une exaspération implacable. L'arsenal de Condé a brûlé; par vengeance, on expulse les catholiques. La peste elle-même, avec toutes ses horreurs, ne crée qu'une fausse trêve, de juillet à novembre (1562). A la nouvelle que Rouen est pris par le duc de Guise, ce sont encore des représailles; on avait sous la main l'abbé de Gastine et un conseiller du Parlement, Sapin, enlevés sur la route où ils accompagnaient Odet de Selves, que le roi envoyait en Espagne comme ambassadeur; on les exécute. Enfin, renforcé de ses reîtres allemands et des bandes gasconnes, Condé commence sa campagne, le 7 novembre. Il perd, le 19 décembre, la bataille de Dreux; il est prisonnier. Guise se dirige sur Orléans et l'assiège. Il s'empare du Portereau, le 6 février 1563; des Tourelles, le 9. L'oppression s'appesantit à Orléans et la détresse y est affreuse; on soupire après la paix. Or, voici le coup inattendu: Guise tombe assassiné, le 18 février. Sans tarder, Catherine de Médicis et Condé, libéré provisoirement, négocient. On confère

[1] Il n'est pas douteux que la formation du « Triumvirat » de Montmorency, de Guise et du maréchal de Saint-André, n'ait irrité Condé, alarmé Coligny, et n'ait précipité leur rébellion. Là encore, la religion eut une part moins décisive que la politique.

dans l'Ile-aux-Bœufs, sous les murs d'Orléans où s'entrechoquent les avis des « ministres » intraitables et les vœux des gentilshommes conciliants. « La paix l'emporte. » L'édit d'Amboise est signé, le 12 mars. Ce fut un dernier sujet de rage pour les huguenots [1] : les églises qui subsistaient furent presque toutes saccagées ou détruites. Cependant la première des guerres religieuses est finie; l'armée protestante évacue Orléans. Catherine y entre, le 1er avril; quatre jours après, arrivait Sipierre, déjà nommé gouverneur. Salut à lui! Il sera le pacificateur.

Nous n'en sommes qu'à la première guerre. Dans les trêves, on s'embrasse encore. Et, pourtant, quels effroyables excès déjà! On traite ses adversaires religieux comme on traitait les ennemis, les gens d'une autre race, sur la frontière ou par delà. D'Aubigné assure que, dans ces premières hostilités, les protestants avaient été des « anges », quand on comparait cette guerre aux suivantes. Des « anges »! Ni eux, en vérité, ni les catholiques [2]. Mais les protestants ne s'en prirent pas seulement aux personnes; ils sévirent contre les monuments du catholicisme, iconoclastes farouches qui pensaient punir ainsi l'idolâtrie! Orléans vit, en 1562 d'abord, cette sacrilège dévastation dans sa cathédrale, dans douze églises et trois chapelles. Impie, la dévastation fut également révolutionnaire : on brûla le cœur de François II; on arracha de la façade de l'hôtel de ville les bustes de Louis XI et de Louis XII, on les traîna dans les rues, puis on les jeta dans la Loire. Partout où les bandes des huguenots poussèrent leurs incursions dans l'Orléanais, à Cléry [3], à Beaugency, à Jargeau, à Pithiviers, leur cruauté

[1] Dans une apostrophe violente, en plein conseil, Coligny reprocha à Condé d'avoir signé l'édit d'Amboise. Il en sera de même plus tard, en 1568, quand Condé ratifiera la « petite paix » de Chartres : Coligny la blâmera.

[2] Etienne Pasquier écrivait à M. de Fonsomme : « Où le huguenot est maistre, il ruine toutes les images..., démolit les sépulcres et les tombeaux..., enlève tous les biens sacrez et voüez aux églises. En contre eschange de ce, le catholic tüe, meurdrit, noye tous ceux qu'il cognoist de ceste secte, et en regorgent les rivières. » (Etienne Pasquier, *Œuvres complètes*, t. II, p. 99.)

[3] A Cléry, « le mal fut considérable », dit M. Louis Jarry (*Histoire de Cléry*, p. 237). « La collégiale voit ses reliquaires violés, ses vitraux brisés en mille pièces, les orgues brûlées, les meubles ecclésiastiques, les livres et registres découverts jetés au feu..., les voûtes et la couverture de l'église furent incendiées... Là où la rage des iconoclastes ne connut plus de frein, c'est lorsqu'ils s'acharnèrent à dévaster les tombeaux, qu'ils abattirent et brisèrent les crucifix et les images... Si Condé ne fait pas respecter les sépultures de sa famille dans les villes de Vendôme et d'Angoulême, il n'en agit pas autrement à Cléry, pour celles du Bâtard et de

s'exerça contre les églises comme contre les prêtres. La paix elle-même ne les apaisait pas. En 1563, pendant les négociations, on ravage, on souille de nouveau les églises, à Orléans. L'édit d'Amboise promulgué, c'est sur les murs eux-mêmes de ces églises que les soldats se précipitent, animés à la destruction par leurs « ministres » délirants. « On n'épargna, confesse Th. de Bèze, que le grand temple de Sainte-Croix, à cause du bagage des reistres qui y estoit[1]. » Les églises que les réformés ont démolies en partie ou totalement et qu'il a fallu soit réparer, soit reconstruire, forment presque la moitié de celles que compte le diocèse, aujourd'hui[2]. Elles ont leur martyrologe, elles aussi, les églises! Les hommes, en passant, s'acharnent à les détruire et Dieu les relève. Il y a des lieux consacrés où la religion prête à ses monuments sa perpétuité : l'anéantissement qu'on essaie contre ses sanctuaires n'est pour eux qu'un changement immortel. Hier, c'était un temple romain; puis, c'est une basilique chrétienne; puis, un débris fumant, un chaos de marbres brisés et de briques émiettées; puis, le vide, et l'herbe et la ronce, suprêmes souvenirs des barbares qui sont venus incendier le sanctuaire ou l'abattre; puis une cathédrale nouvelle a surgi, s'élançant vers le ciel. Et, au même endroit, pour une autre suite de siècles, recommencent l'agenouillement, la prière, le culte, la fumée de l'encens, les hymnes, les larmes, les extases, les cérémonies et les rites de la vie entière, sous le regard de Dieu. Pourquoi donc s'attaquer, dans nos guerres, à ces pierres divines, puisqu'il est décidé, historiquement, qu'elles incarnent dans leur matière périssable l'idée éternelle et que, sous ce titre imprescriptible, elles reprendront toujours, quelles que soient les injures humaines, leur place, leur forme, leur caractère, leur destinée?...

son fils François... Ses soldats arrachent de sa tombe les os de Louis XI, qu'ils espéroient trouver dans un cercueil d'argent, et les jettent aux chiens comme ses cendres au vent. On prétend même que la soldatesque jouait à la boule avec le crâne du roi. »

[1] Bèze, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 290.

[2] Les protestants dévastèrent ou détruisirent, à Orléans, dans la seule année d'avril 1562 à mars 1563, les églises de Saint-Marc, Saint-Pierre-Empont, Saint-Pierre-le-Puellier, Saint-Paul, Saint-Etienne, Saint-Donatien, Saint-Germain, Saint-Hilaire, Saint-Sulpice, Saint-Avit, Saint-Benoît, Saint-Liphard, Saint-Victor, Saint-Michel-en-la-ville-neuve, Saint-Magloire, Saint-Aignan, Saint-Euverte, La Tour Saint-Jacques, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, Notre-Dame de Recouvrance, Notre-Dame de la Conception, Notre-Dame-du-Chemin, les chapelles des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes, celles du grand cimetière, etc. La plupart « n'étaient plus, dit M. B. de Lacombe, qu'un amas de décombres », quand Sipierre vint prendre le gouvernement d'Orléans.

Notre histoire tout entière atteste douloureusement la facilité criminelle avec laquelle nos pères ont toujours pratiqué l'assistance de l'étranger dans leurs guerres civiles. D'une part, peu de guerres nationales auxquelles la France ne mêle une guerre civile; d'autre part, point de guerre civile où les factions n'appellent l'étranger. Il en était ainsi chez les Gaulois. Il en fut ainsi dans la guerre de Cent ans. Il en sera ainsi dans nos guerres de religion; et ce ne sera pas la dernière faute commise par le patriotisme français. Qui livra le premier à l'étranger, dans la guerre de 1562, le bien et l'honneur de la France? Le parti protestant. Il ne faut pas mettre en ligne de compte les mercenaires que, des deux côtés, on alla chercher par delà une frontière ou une autre[1]. Pour défendre Orléans, Coligny avait sous ses ordres 7,300 Allemands, reîtres ou lansquenets, tandis que, pour l'attaque, Guise avait parmi ses troupes des compagnies suisses et des bandes espagnoles. Ce recrutement, légitimé par l'usage de l'époque, les huguenots ne s'en contentèrent pas; ils négocièrent avec les gouvernements de l'étranger, et ce fut la trahison. Que devenait la belle parole de Coligny, mentionnée par Th. de Bèze? Un jour, dans le Conseil, des seigneurs protestants avaient exprimé l'avis qu'il fallait solliciter des princes d'Allemagne l'intervention de leurs armes. Indigné, Coligny « leur rompit cette délibération, disant qu'il aimeroit mieux mourir que consentir que ceux de la religion fussent les premiers à faire venir les forces étrangères en France[2] ». Mais déjà Condé y travaillait; il écrivait ou envoyait des ambassadeurs à la reine Elisabeth, aux princes allemands, à l'Electeur palatin, au sénat de Genève, pour « tirer de là ce qu'on pourroit de faveur et d'aide ». Bientôt, Coligny, aussi bien que Condé, perdit tout scrupule patriotique. Le 20 septembre 1562, ils conclurent avec l'Angleterre le honteux traité de Hamptoncourt[3] qui lui livrait le Havre et qui lui promettait Calais, « les deux portes de la France », remarque M. B. de Lacombe[4]. Plus tard,

[1] « Les Suisses et les Allemands qui servaient dans l'armée royale étaient de ces soldats capitulés que l'on trouvait dans toutes les armées françaises depuis cinquante ans. » (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé,* t. I, p. 162.)

[2] Bèze, *Histoire ecclésiastique,* t. II, p. 35-36.

[3] « Pour un prêt de 140,000 écus d'or et quelques milliers de soldats, qui devaient sauver les villes normandes des armées du roi de France, ils vendaient à la reine d'Angleterre le Havre et lui permettaient d'affirmer une fois encore son prétendu droit sur Calais. » (B. de Lacombe, p. 273.)

[4] Cette cession traîtresse du territoire national indigna tout ce qu'il y avait de bons Français dans le camp des protestants eux-mêmes. Mor-

pendant la seconde captivité de Condé, Coligny continue cette politique : il demande à Elisabeth des subsides; il annonce sans vergogne à Montgomery qu'il ira, aussitôt ses « reistres rafraîchis », le rejoindre, lui Montgomery, « et les Anglois », en Normandie. Néfaste politique. L'alliance de l'étranger coûte toujours cher; il ne se bat que pour son profit et dans la mesure du contrat. Les Anglais veulent Calais; ce ne sera pas pour le rendre, fût-ce à un roi protestant. Ils occupent le Havre et, quand Condé, après la paix d'Amboise, exhorte discrètement Elisabeth à restituer la place, elle refuse [1]. Condé et Coligny seront obligés de venir, dans les rangs de l'armée royale, reconquérir le Havre sur leurs alliés de la veille. Ce sera leur châtiment. Mais combien d'autres remords! Condé, si fier devant le roi de France, n'avait-il pas subi, tête basse, les reproches humiliants, les sarcasmes de l'ambassadeur anglais? Et, mainte fois, pendant que Coligny et lui toléraient le pillage et les cruautés de leurs auxiliaires allemands, n'avaient-ils pas entendu le cri des populations maudissant encore plus, dans cette guerre fratricide, les déprédations et les violences de l'étranger que les blessures dont se frappaient les deux partis?

Dans la succession des choses historiques et dans la responsabilité des hommes, il y a une causalité souvent difficile à déterminer. Quel est l'acte qui mit en branle telle ou telle série d'événements? Quel fut l'ordre logique des incidents et des conséquences? D'où vint la première provocation? A qui, à quoi imputer la première faute? Autant de questions qu'on a une grande peine à résoudre, après des siècles, et que les contemporains ont résolues plus mal encore, dans le trouble de leurs passions et alors que tant de bruits incertains, de récits fictifs ou d'informations exagérées affolaient la crédulité de l'imagination populaire. Ce qui est sûr, c'est que cette causalité, bien ou mal discernée par les contemporains, a une loi fatale qui se manifeste dans les guerres religieuses du seizième siècle comme dans les guerres civiles de toutes les époques : c'est celle du contre-coup, de la répercussion; c'est celle des effets s'engendrant les uns des autres; c'est celle des représailles éclatant, instantanées, aveugles, terribles, pour en susciter d'autres non moins furieuses, non moins funestes. Les âmes sont tendues à l'excès. On est trop haletant pour rien examiner; on ne veut rien discuter. Tout, chez l'adversaire, paraît être un défi; tout chez lui, semble être un crime. On est implacable dans le ressou-

villiers, Renault de Gamaches et d'autres renoncèrent à servir « la cause », désormais déshonorée; ils se retirèrent chez eux.

[1] Par le traité, Elisabeth ne s'obligeait à rendre le Havre qu'après avoir recouvré Calais et l'argent qu'elle prêtait aux réformés (140,000 écus d'or).

venir et dans l'accusation. On se dit mutuellement, à travers les clameurs d'une foule hurlante : « Vous avez pendu, vous avez brûlé, les premiers ; vous avez, les premiers, pris les armes ; le premier sang, c'est vous qui l'avez versé. » On n'aspire qu'à se venger : aujourd'hui d'un fait réel, demain d'une hypothèse ; tantôt de l'ennemi, tantôt de la fortune. Il suffit d'une mauvaise nouvelle, d'une rumeur menaçante. On se rue. On fait expier à des innocents la victoire de leur parti ; on punit une défaite par un massacre ; à plus forte raison, un massacre par une autre extermination. Et voilà comment, avec l'espoir fougueux de tout finir en une fois, avec la certitude d'assurer pour toujours la félicité publique par une suppression suprême de l'empêchement, on va, dans un état réciproque de colères vindicatives et inexpiables, jusqu'à la journée maudite d'une Saint-Barthélémy. On le vit pendant cette première guerre, on le vit quatre fois dans la seule ville d'Orléans. Il y a plus. Les imputations meurtrières dont on s'arme, on les intervertit volontiers, en brouillant l'enchaînement des faits : quand les huguenots vengent « le tumulte de Vassy », ils oublient « le tumulte de Saint-Médard »[1], dont ils eurent l'initiative. Plus tard, avec tous les mêmes genres de rage et de sophistique, la loi de cette causalité si propre aux guerres civiles agira non moins terriblement, sinon davantage, pendant la Révolution, sur la frontière et à Paris, puis dans le pays tout entier ; et, là encore, rien ne sera généralement plus obscur, plus disproportionné, plus monstrueux, que le rapport de la cause à l'effet.

L'édit d'Amboise, qui devrait, en vérité, s'appeler l'édit d'Orléans, était un grand acte de pacification. S'il ne prononce pas expressément le mot de liberté de conscience[2], il en établit le prin-

[1] Le « tumulte de Vassy » eut lieu, le 1er mars 1562 ; celui de Saint-Médard datait du 27 décembre 1561.

« Le 27 décembre, raconte le duc d'Aumale, les protestants réunis au Patriarche, dans le faubourg Saint-Marceau, au nombre de trois ou quatre mille, pour entendre le ministre Malo, envoyèrent prier les catholiques réunis dans l'église Saint-Médard de faire cesser le bruit des cloches qui couvrait la voix de leur pasteur. Cette requête fut fort mal accueillie, et un des huguenots fut tué, assure-t-on. Aussitôt, ses compagnons se ruent sur l'église, la dévastent, profanent le tabernacle et les saintes hosties ; plusieurs personnes sont massacrées, et tout ce désordre s'accomplit, en quelque sorte, sous la protection du guet et des officiers de robe courte, qui favorisèrent ouvertement les assaillants. L'agitation fut très vive à Paris, quand ces faits furent connus, et, pour la calmer, on dut faire arrêter les fonctionnaires que l'on accusait de partialité pour les réformés ; quelques-uns furent exécutés plus tard. » (*Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 116.)

[2] Le mot de « liberté de conscience » ne date ni de notre siècle, comme

cipe : pour que le mot, déjà employé pourtant par Condé et déjà connu à la cour, ait enfin son empire dans les esprits aussi bien que dans la langue, il faudra plusieurs siècles. L'édit d'Amboise disait : « Chacun pourra vivre et demourer partout en sa maison librement, sans estre recherché ne molesté, forcé ne contrainct pour le faict de sa conscience. » Il autorisait l'exercice du culte réformé dans les villes où cette liberté se pratiquait avant le 7 mars 1562 ; dans les faubourgs d'une ville par bailliage : il n'y avait d'interdiction que pour Paris, sa « prévoté et vicomté ». Libre exercice aussi du culte « en les maisons tenant fief de haubert et de tous les gentilshommes tenant fief ». Libération de tous les prisonniers de guerre et de tous ceux qu'on avait mis sous les verroux « pour le faict de la religion ». Annulation de toutes les sentences édictées contre les religionnaires, depuis le règne de Henri II. Restitution de tous les temples et de tous les biens ecclésiastiques. Défense de s'assembler en armes. Licenciement, dans un camp et dans un autre, de tous les étrangers. Quittance de tous les deniers pris dans les caisses publiques. Tel était le traité. Il restait à l'exécuter, comme Catherine de Médicis le voulait sincèrement, avec une fermeté scrupuleuse et néanmoins adroite. L'homme capable de cette opération difficile, elle le trouva, sinon pour tout le royaume, du moins pour Orléans, d'où l'exemple pourrait s'étendre à toute la France. C'était Sipierre, que, depuis le 15 janvier déjà, elle avait nommé gouverneur de cette place. Philibert de Marcilly, sieur de Sipierre, était un honnête serviteur de la royauté ; estimé du jeune roi dont il avait surveillé l'éducation avec un sévère sentiment de son devoir ; un « excellent » capitaine, « rond, sans dissimulation ny tromperie, ouvert du cœur et de la bouche », selon le témoignage d'un historien [1] peu favorable aux catholiques ; mais, si rude qu'il pût paraître, Sipierre, au jugement de M. B. de Lacombe, était « un administrateur intelligent, très habile au besoin ». Il le prouva, et le récit de la pacification

on le croit généralement, ni du dix-huitième siècle, comme on l'a trop dit. Il appartient au seizième siècle lui-même, et il est de Condé, qui le met dans ces deux phrases de ses *Mémoires* : « Sachans qu'ils ne pourroyent innover sans l'œuvre des grands, ils les voulurent gaigner, leur proposant liberté de conscience. » (*Mémoires*, p. 641.) — « Conserver les pauvres fidèles de ce royaume en la liberté de conscience qu'il a pleu au roi leur permettre par ses édits. » (*Ibid.*, p. 646.)

Le mot avait été adopté à la cour même, puisque le duc d'Alençon, frère du roi, s'en sert dans le manifeste qu'il publia, en 1575, après s'être enfui de Paris à Dreux. Il y demandait la convocation des états généraux pour réformer les abus et pour « établir la liberté de conscience ».

[1] La Popelinière, *Histoire de France*, t. I, fol. 332, r°.

qu'il sut accomplir à Orléans constitue, dans le livre de M. B. de Lacombe, un chapitre aussi intéressant que neuf. Par la lumière que M. B. de Lacombe a faite sur cette œuvre de Sipierre, il a rendu un important service, non seulement à l'histoire, mais à la cause de la liberté religieuse.

Sipierre a reçu de Catherine des instructions minutieuses qui étaient sages; mais les difficultés étaient encore plus nombreuses, dans la variété de leurs cas et de leurs détails, que les règles prescrites et les conseils énoncés par ces instructions. La courageuse équité, la bonne foi et le bon sens de Sipierre pourvoient à tout. D'abord, il rétablit le culte catholique[1]. En même temps, il désarme tout le monde : seuls, certains officiers royaux, certains magistrats gardent leur épée. Si, d'ailleurs, les protestants et les catholiques s'attaquent les uns les autres, « pour le faict de la relligion », ils savent la peine qui les menace : la « peine de vie ». Sipierre est le premier à montrer sa tolérance : il n'inquiète personne pour ses discours ou pour ses actes d'autrefois; il laisse même au plus turbulent et au plus hardi des huguenots orléanais, Jérôme Groslot, ses fonctions de bailli[2]. Mais, si les catholiques ont recouvré la liberté de leur culte, les protestants occupent toujours tous les emplois dans la cité. Sipierre fait aux catholiques leur part : ce sera l'égalité. Il adjoint douze catholiques aux douze protestants qui régnaient dans le conseil des échevins, et, chose qui les honore tous ensemble, ils s'entendent. Il faut maintenant mettre le droit, l'accord, dans les affaires commerciales : Sipierre institue un tribunal de commerce composé de protestants et de catholiques. Puis, il assure aux morts la paix de la tombe, cette paix violée depuis quelques années par tant d'attentats. Là, il n'unit pas, il sépare : il crée, pour les protestants, deux cimetières dont il leur réserve l'entière possession. A l'Hôtel-Dieu, ses règlements n'ont pas cet équilibre : il y respecte, certes, la liberté de conscience, puisqu'il décide que les malades protestants ne seront plus confondus, dans la grande salle de l'hôpital, avec les catholiques, qu'il leur sera affecté « une chambre » distincte et qu'ils « pourront, en cas de nécessité, demander ministre de leur dicte religion qui yra si bon leur semble et quant requis en sera »; mais il remplace par des catholiques les quatre « commis et gouver-

[1] Les protestants eurent, dans la ville même, pour l'exercice de leur culte, deux édifices déjà consacrés à leurs prêches : l'un, dans la rue d'Illiers; l'autre, sur la place de l'Etape.

[2] « Six gallands » voulurent présenter à Sipierre une enquête qui demandait une exermination générale des réformés. Il les mit en prison, en élargit cinq et fit fouetter le sixième « par les carrefours. »

neurs » qui étaient en charge : exclusion que les protestants supportèrent mal, car, comme le constate M. B. de Lacombe, le roi, entendant leur plainte, décréta, en 1556, qu'un administrateur protestant serait nommé par les échevins. Il reste que Sipierre supprime une cause singulièrement agissante de rancunes et de conflits. Les partisans des deux religions sont aux prises judiciairement : les prêtres, les communautés, les citoyens, les corporations, lésés pendant les troubles, revendiquent leurs biens ou réclament des indemnités. Quant à la ville, on a épuisé son trésor. Sipierre s'en occupe. Il satisfait, avec l'aide du Parlement, à toutes les requêtes légitimes. Il obtient du roi qu'Orléans sera exempté de 2,500 livres auxquelles ses habitants étaient taxés pour contribuer aux fortifications de Metz et de Calais. De plus, des décharges sont données par le roi, par Condé et Coligny, au receveur des deniers communs et aux échevins, pour les levées d'argent et les réquisitions qui avaient été opérées. C'est, dans l'ensemble, l'apaisement définitif, malgré les regrets irrités qui grondent çà et là.

La cité avait repris peu à peu sa vie d'autrefois. La procession de Jeanne d'Arc avait recommencé; même celle de la Fête-Dieu. Plus de tumultes. La prospérité refleurit. Mais, maintenant, c'est la royauté, à son tour, qui veut ses garanties. Il ne se peut plus qu'Orléans soit une puissance qui égale la véritable capitale du royaume et qui, du haut des remparts, brave l'armée du roi. Sipierre a désarmé les habitants; il va démanteler leur ville. Si bruyantes que soient leurs clameurs, si ardemment que tous ensemble, catholiques et protestants, se coalisent pour le salut des murailles derrière lesquelles s'abritent leur indépendance et leurs libertés, Sipierre, impitoyable, détruit ces fortifications orgueilleuses et trop facilement rebelles; il construit deux citadelles, aux portes d'Orléans, du côté qui regarde Paris : les troupes du roi les occuperont. Et sa tâche est dès lors finie : chaque chose est désormais à sa place, et chacun dans le double cercle de son devoir et de son droit. Sipierre peut disparaître[1] : son œuvre subsistera. C'est une mémoire que M. B. de Lacombe a très justement honorée. Remercions-le de nous avoir décrit ce rôle heureux de Sipierre, ce service bienfaisant d'un soldat qui ferme les plaies de la guerre civile. Remercions-le surtout de la leçon qu'il a mise en évidence. Supposez que Sipierre s'appelle Henri IV, qu'Orléans soit le royaume et que l'édit qu'on applique porte, non pas le nom d'Amboise, mais celui de Nantes. C'était, d'un coup, la guerre

[1] Sipierre n'eut pas la joie de présider longtemps à sa grande œuvre. Il mourait, en 1565, aux eaux de Liège.

religieuse se terminant dès sa première période, en 1563. Quelle abréviation dans la durée de ces luttes qu'Henri IV ne doit clore qu'en 1598! Que de sang épargné! Quel gain de la paix sur toutes ces batailles si meurtrières pour la nation, pour la patrie! Et en même temps, quelle gloire de finir par une victoire remportée sur l'étranger, par celle qui reconquit Le Havre sur les Anglais! On ne peut pas ne pas pousser ce soupir et ne pas sentir cette mélancolie, quand on a lu cet éloquent chapitre du livre de M. B. de Lacombe.

Si Catherine de Médicis a mérité un jugement sévère, ce n'est certes pas dans la période où elle signe cet édit d'Amboise et où elle règle cette pacification de la capitale protestante. Elle n'est pas encore, à la vérité, dans le plein épanouissement de son personnage. Mais déjà elle se révèle ou se laisse deviner presque tout entière[1]. C'est une créature singulièrement souple et subtile; étonnante dans l'art avec lequel son être se modifie, selon son rôle et son jeu. Plus homme d'Etat, semble-t-il, que femme ou même que reine. L'amour de la politique, de la petite, mais de la grande aussi; point de principes, point de scrupules, point de préjugés; la volonté de réussir par tous les moyens et, d'abord, par la captation; patiente et tenace; experte à discerner la mesure. Plus d'adresse que de noblesse. Astucieuse avec plaisir plus que cruelle par goût. Un esprit délié; une prodigieuse fertilité de ressources; une façon d'intriguer avec une simplicité qui lui sert à dissimuler sa ruse; un langage insinuant et persuasif; quelquefois, dans ses lettres, une réelle éloquence. Libre à l'égard de chacun; jalouse de garder contre tous, aussi bien qu'avec tous, l'indépendance de la couronne; elle oppose les factions l'une à l'autre; elle seconde le plus faible contre le plus fort; elle retient l'ami incertain; elle impose au serviteur inquiet l'obéissance et la confiance; elle brouille ses ennemis; elle force celui-ci à hésiter, elle émeut celui-là et elle le charme. Elle est conciliante par système aussi bien que par tempérament. Elle excelle dans la transaction. Elle sait calculer, temporiser, attendre. Nullement fanatique. Elle ne partage aucune de ces fureurs religieuses dont elle est le témoin et parfois l'arbitre. Elle fuit la dispute théologique. Catholique sans exaltation; molle

[1] Voici le portrait physique qu'a fait d'elle M. B. de Lacombe : « Vigoureuse avec ses quarante-trois ans, grande mangeuse; le teint un peu chargé et déjà l'obésité naissante; passionnée pour les exercices du corps; sans cesse en mouvement, marcheuse intrépide, écuyère infatigable; excitant ses fils à la chasse, son plaisir favori, les entraînant jusqu'au plus épais des taillis; on sentait en elle un besoin d'action qui, faute de mieux, se répandait au dehors, et qui, au premier jour, se jetterait sur les affaires publiques. » [Page 92.]

et tiède dans sa piété; subordonnant l'intérêt de sa foi à l'intérêt du règne; rebutée, au fond, par la contention protestante, mais aimable et condescendante avec les réformés, quand elle le croit expédient. A sa manière, elle a l'idée de la tolérance; elle a surtout le sens de la modération. En aucun temps, elle ne le prouva mieux qu'entre les années 1560 et 1564 où, devant un fils qui meurt sur le trône, à seize ans, et un roi qui y monte, à dix, son métier de reine se confond avec son devoir maternel[1]. Mère, elle l'est passionnément. Chez elle, c'est la mère[2], autant ou plus que la régente, qui veut si ardemment la pacification, « le repos », et qui emploie avec tant d'industrie cette politique « d'équilibre » devenue, dans l'édit d'Amboise, une politique « d'équité », selon l'exacte définition de M. B. de Lacombe. Exclusivement occupée à sa besogne royale; incroyablement active et laborieuse; pensant à tout et mettant à tout la main; studieuse de ne pas se livrer; indifférente à la vertu et même coquette, mais trop ambitieuse de gouverner tout le monde pour permettre que la femme sacrifie à un favori la reine. Italienne par le sang, Catherine fut vite une princesse toute française, par le sentiment de son obligation dynastique. Qu'elle fût de race espagnole, une sœur de Philippe II : elle se fût montrée autrement fervente, dans sa religion, et autrement intempérante, dans sa politique religieuse. En définitive, à bien la regarder, elle est, pendant cette première guerre, une aussi grande reine qu'elle a pu l'être dans un pareil milieu et parmi de telles circonstances. Si elle ne se fait pas aimer de l'historien, elle ne se fait pas haïr non plus, et, souvent, il faut la louer, avec la tentation de l'admirer.

Des trois hommes qui, amis ou ennemis, disputent à Catherine de Médicis la tutelle de la royauté, Guise a le plus de gloire militaire, le plus de services rendus à la France. « Héros national », comme l'appelle M. B. de Lacombe. Victorieux à Renty, avant de l'être à Dreux. Il a sauvé Metz et reconquis Calais; il allait reprendre Orléans, la veille du jour où il fut assassiné. Il a le don du com-

[1] On sent chez elle la résolution et la fierté de la mère dans tous ses discours, dans toute sa correspondance et, spécialement, dans la lettre où, la veille même de la mort de François II, elle écrivait à Guillaume de Saulx qui gouvernait la Bourgogne en l'absence de M. de Tavannes : « Grâces à Nostre-Seigneur, il n'a pas laissé ce Royaulme dépourveu de légitimes et vrays successeurs, dont je suis la mère qui, pour le bien d'icelluy, prendrai en main la charge du devoir qu'il fauldra rendre en l'administration qui y sera nécessaire. »

[2] Quand Catherine, effrayée par les desseins que le Triumvirat semble avoir contre elle, essaie de gagner Condé à sa cause, elle lui écrit une lettre pathétique où elle le supplie de « conserver les enfants et la mère et le royaume ». (Biblioth. nationale, Saint-Germain, 171.)

mandement. Impassible jusqu'à l'instant d'agir. Une volonté inflexible; un cœur qui se gouverne tout entier. Toujours maître de lui, il ne s'emporte que sur le champ de bataille, quand il faut entraîner les hésitants ou ramener les fuyards. Grave; volontiers silencieux; ironique plutôt que gai. Altier, mais chevaleresque dans sa politesse, dans sa galanterie. Ambitieux, assurément, mais sans que rien puisse prouver qu'il ait songé à changer la dynastie, à ceindre la couronne, comme ces Carolingiens dont ses courtisans le déclaraient le descendant et l'héritier. Capable de tolérance, de résignation même, par politique, mais par politique seulement; incapable de faiblesse, de bassesse [1]. Moins rigide que Coligny; plus contenu que Condé; plus apte aux longs desseins; moins aimable, moins attirant; généreux, lui aussi, mais par noblesse d'âme, tandis que Condé l'est par tempérament, avec une spontanéité qui en accroît la vertu. Seul des trois, il a été jusqu'au sublime : il l'a été dans le pardon des injures; et, s'il a eu, seul aussi, le suprême loisir de pouvoir, dans sa lente agonie, se reconnaître et se tourner doucement vers Dieu, il a eu le privilège chrétien de grandir encore sa vie par la grandeur de sa mort. Quand Guise expire, Coligny a encore neuf ans à exister; il possédera quelque temps, à la cour, cette suprématie que Condé n'a pu que rêver. Il a plus d'une des hautes qualités de Guise, mais il les outre. Discret, secret, comme Guise; se maîtrisant avec une invincible énergie; mais presque toujours renfermé en soi-même, taciturne, mystérieux. Moins superbe que Guise, mais plus dur dans son orgueil, plus difficile dans son humeur. Ferme, mais opiniâtre et rancuneux, ne désarmant jamais qu'en apparence. Regardant toujours son dessein, marchant toujours à son but, mais aveuglément et par les voies étroites. Soldat plus qu'héroïque, à Saint-Quentin; un chef inférieur à Condé, non moins qu'à Guise; il ne sait, comme eux, ni préparer une campagne, ni voir clair dans la mêlée. Vertueux, austère, mais avec cette sévérité impitoyable et ce langage amer qui plaisent tant aux « ministres ». C'est Calvin sous la cuirasse. Devenu, comme Condé, huguenot par ambition, il s'est passionné pour sa foi nouvelle : il a dans son protestantisme un dogmatisme

[1] C'est le cardinal de Lorraine qui est l'intrigant émérite de la famille : il avait vraiment, celui-là, « l'âme fort barbouillée », comme dit Brantôme.

Chaque famille, chez les chefs de cette première guerre, avait son cardinal : Guise, le cardinal de Lorraine; Condé, le cardinal de Bourbon; Coligny lui-même, le cardinal de Châtillon, qui se fit calviniste, en 1562, et qui, bien qu'excommunié par Pie IV, continua effrontément de porter la pourpre romaine, jusqu'au jour où il se maria avec Elisabeth de Hauteville.

absolu que n'a pas connu Condé. Très digne, certainement, de commander; hardi et, à l'occasion, prudent; mais plein d'une confiance arrogante; impérieux dans le conseil; imposant son opinion, jusque par l'invective et la menace; impatient et même indiscipliné, devant Condé, jusqu'à la désobéissance. Bien qu'il ait été célébré par des apologistes qui ont amplifié la louange autant que ses détracteurs ont exagéré le blâme[1], la mémoire de Coligny reste sous le poids des deux fautes qu'il a commises dans cette première guerre : la conjuration d'Amboise, dont il fut l'âme encore plus que Condé; le traité de Hamptoncourt, dont il fut le principal auteur.

Condé n'égale ni Guise ni Coligny par la hauteur du caractère; mais, chez Condé, l'esprit est plus brillant que chez Guise, le cœur plus généreux que chez Coligny. L'ambition de Guise et de Coligny a une âpreté plus personnelle : Condé reste un prince, un Bourbon; mainte fois, dans ses erreurs, il se souviendra qu'il est d'une famille dont la destinée se lie à celle de la France et que le pouvoir royal doit être ménagé. Huguenot, il ne l'est, lui aussi, que par politique : il a trop obéi à sa haine des Guises, trop cédé à l'amitié captieuse de Châtillon; rien ne l'excuse d'avoir apostasié pour se rebeller contre son propre sang, pour combattre son roi et troubler un royaume dont il était une partie presque souveraine. Mais, à ne considérer en lui que l'homme même et le personnage si divers qu'il remplit, comme il est intéressant avec sa nature complexe, les contrastes de sa vie et la facilité qui le relève de ses chutes! Un huguenot un peu sceptique, un religionnaire un peu léger. Enclin, en tout temps, à traiter avec Catherine. Modéré, tolérant, par goût. Il a l'horreur des excès, parce qu'il est brave et qu'il estime que, la violence dans la victoire, c'est une lâcheté. Mais trop prompt à se croire impuissant devant les sectaires et les furieux; violent, à son tour, par faiblesse. Un soldat admirable et un chef qui a le génie de la guerre : la race de Henri IV et du grand Condé pourra se reconnaître en lui. Irrésistible dans la charge, comme à Doullens; vigoureux et tenace dans la retraite, comme à Saint-Quentin; aussi apte à concevoir un plan qu'à bien conduire une opération; aussi habile dans les difficultés que sagace sur le terrain de l'action. Magnanime, instinctivement; avide de gloire; dispos à la lutte et aux aventures. « Bien disant »; éloquent même; amoureux de discourir; il excelle dans la répartie; il a des cris entraînants; et, néanmoins, il sait se taire, quand sa

[1] Comme le dit un des historiens qui connaissent le mieux le seizième siècle, M. G Baguenault de Puchesse, « cette figure énigmatique n'a peut-être pas encore livré tous ses secrets ».

politique le veut. Fier sous « ses dehors frivoles »; courageux devant ses rivaux, dans les conseils du roi; aussi ferme qu'intrépide, aux heures critiques, dans sa double captivité, en face de la mort. Indécis seulement, dans les temps ordinaires, et imprévoyant, dans la bonne fortune. Gracieux, spirituel, gai; le « gentil prince », comme il disait de lui-même; le « petit homme » qui « tous jours ry », comme disait la chanson; séduisant sans effort et jaloux de plaire. Mais moins persévérant que Guise et Coligny; impressionnable, mobile; sensible à la flatterie, aux caresses; vite conquis, vite oublieux, vite las; tantôt enjôlé par Catherine et, tantôt, capitulant devant Coligny qui l'ennuie et qui l'excède. Il a des vices. Voluptueux, à l'envi de son frère Antoine de Navarre, et cyniquement dissolu dans ses mœurs. Pas plus un père attentionné qu'un mari fidèle. Il est, par là, plus de la cour que Guise et Coligny. Il est aussi plus de son siècle par l'intrigue et la dissimulation. Au total, un des êtres les plus extraordinaires de son époque. Il n'a pas donné toute sa mesure[1]. Qu'il vieillisse un peu; qu'il ait, dans ses malheurs, le loisir de s'assagir; que Louis de Condé traverse les épreuves de Henri de Navarre; qu'il soit appelé à recueillir la couronne de Henri III : ne peut-on pas croire que, cette église de Saint-Denis devant laquelle il fut un jour vaincu, il y serait venu, lui aussi, entendre la messe et recevoir le sceptre? Et celui qui signa l'édit d'Amboise aurait-il eu beaucoup de peine à signer l'édit de Nantes?

L'audace féodale s'est tempérée, au seizième siècle. La royauté, même personnifiée par des mineurs, s'élève incontestée par-dessus les rébellions nouvelles, dans cette première guerre du moins[2]. On ne se déclare plus le compétiteur de la couronne : on y peut rêver, mais on n'ose pas l'avouer; il y a, dans la nation, un état d'esprit qui ne le permet plus. La révolte qu'on tente par ses actes, on s'en défend dans le discours. Condé a beau être, à Orléans, dans l'attitude d'un véritable rebelle qui prend au roi une de ses citadelles les plus nécessaires; il écrit à Catherine de Médicis, le 11 avril 1562, pour l'assurer qu'il est « un très fidel serviteur »; et, même alors qu'il interdit aux échevins d'Orléans de se rendre à Blois où le roi les appelle, il adresse à Charles IX et à sa mère une lettre par laquelle il proteste qu'il ne veut rien que

[1] Il faut, à l'honneur de Condé, se rappeler ce mot d'un juge qui ne se pique guère d'être juste pour les huguenots, Montluc : « Ce pauvre prince aymoit sa patrie, et avoit pytié du peuple. »

[2] De guerre en guerre, l'autorité royale sera plus méconnue. Au temps de la Ligue, c'est la royauté elle-même qui, sous le règne de Henri III, se trouve mise en cause.

leur « service ». Prisonnier, après la bataille de Dreux, et enfermé dans le château d'Onzain, il envoie, le 16 février 1563, à sa femme, aux chefs du parti, aux « ministres », ces recommandations : « Continuez de servir pour voir le royaume de Dieu avoir paix en estui-cy et votre roy demeurer honoré et obéy. » Coligny, quoique son verbe soit d'ordinaire plus libre et plus rude, ne parle pas autrement : « Je vous supplie très humblement, Madame, écrit-il à Catherine, le 11 mai 1562, pour fin de ceste lettre, croire que le roy et vous trouverez toujours en ceste compagnie toute servitude, loyaulté et obéissance. » Seulement, Coligny ajoute ces mots qui sont la formule même de la casuistique selon laquelle les réformés concilient, au fond de leur conscience, leur fidélité et leur révolte : « Mais nous ne nous mettrons jamais à la merci de ceulx qui nous sont juges et parties. » Voilà l'explication, l'excuse qu'on se donne à soi-même. Artifice ou aveuglement, on s'attribue le droit de se proclamer « le fidel serviteur du roy », tout en militant contre lui. Ce n'est pas sa personne, son pouvoir, sa majesté, qu'on prétend combattre; ce sont ses conseillers et ses agents. On est rebelle pour le bon motif, et, plus on affecte d'être dévoué au roi, plus on s'imagine légitimer l'insurrection; on se persuade même, dans cette ostentation de son loyalisme, qu'il n'y a de rebelles, sous le ciel de France, que les autres, les amis du roi et ses défenseurs! Condé, sommé par les ambassadeurs du roi de venir le retrouver, commence par se dire, comme toujours, « l'humble sujet et serviteur de Sa Majesté »; mais il reste sourd à l'ordre royal, il refuse de « séparer ses forces », sous le prétexte que son ennemi, le duc de Guise, qui a « le premier pris les armes », garde sa place à la cour; et, s'estimant justifié, Condé continue sa rébellion. Le manifeste des protestants[1] s'inspire du même sentiment ou plutôt du même raisonnement : s'ils sont « contraints de prendre les armes, c'est pour l'honneur de Dieu et la délivrance des Majestés du roy et de la reyne[2] ». Que ce langage soit sincère ou hypocrite, peu importe : ce n'est plus la bravade directe et personnelle des vassaux, des grands seigneurs révoltés d'autrefois. Il y a là un

[1] Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé,* t. I, p. 131.

[2] « Délivrance! » Ils se servaient aussi du mot « liberté » dans le même sens. Condé, manquant d'argent et réduit aux expédients, propose ce cas de conscience financier et religieux aux « quarante-cinq « ministres » qui sont à Orléans : lui était-il permis de disposer des biens ecclésiastiques pour les affaires militaires? Ils répondent favorablement, en déclarant qu'il en avait bien le droit, mais sous condition que ces ressources fussent employées par lui-même « à maintenir le service de Dieu et la liberté du Roy et du Royaume ». (B. de Lacombe, p. 256.)

changement tout politique. On ne prétend plus conquérir le royaume contre le roi, mais conquérir le roi pour le royaume. La distinction a son prix.

Dans les troubles de l'Etat, la différence entre le seizième et le dix-septième siècle est à l'avantage de la royauté. La monarchie subit encore, au dix-septième siècle, une guerre civile, dans le commencement d'un règne, sous la minorité d'un roi. Mais la Fronde est une guerre civile que ne double pas une guerre religieuse, et la fierté des ambitions, sinon des courages, a diminué chez les rebelles : les grands caractères, comme les grandes causes, manquent à ces frondeurs brillants, mais frivoles, brouillons, inconstants. Certes, Condé, qui est catholique, vaut son aïeul et même davantage; Turenne, qui est protestant, vaut plus que Coligny; mais les autres n'égalent ni un Guise, ni un Montmorency, ni un d'Andelot, et Molé lui-même ne saurait être comparé à un L'Hôpital, pas plus que le cardinal de Retz à un cardinal de Lorraine ou à un cardinal de Bourbon. Dans ce laps de l'histoire, Richelieu a passé, courbant devant son pouvoir et la majesté du roi, cette noblesse orgueilleuse et turbulente qui aspirait à la domination ou à l'indépendance, autour des fils de Catherine, et qui était à la fois si puissante et si hardie. Condé lui-même, bien que rayonnant de toute la gloire de Rocroy, se montre plus respectueux, plus modeste, devant le jeune Louis XIV, que son aïeul devant François II ou Charles IX. Expéditions ou équipées, harangues ou chansons, tout se tourne contre Mazarin; d'autant plus contre Mazarin qu'Anne d'Autriche qui n'est, ni par le génie politique, ni par l'audace, une Catherine de Médicis, s'efface derrière son ministre. La royauté connaîtra encore, pendant la Fronde, des journées d'humiliation, de misère, comme dans les guerres religieuses du seizième siècle. Mais, dès que la Fronde est vaincue et que Louis XIV apparaît sur le trône, cet arrière-petit-fils d'Antoine de Navarre a une autorité souveraine qu'Henri IV lui-même n'a pas possédée au lendemain de son avènement; les Frondeurs seront plus vite les serviteurs très humbles du roi et ses courtisans que ne le furent les Ligueurs. Et, en face du titre royal, que reste-t-il de tous ces noms superbes du seizième siècle? A part celui de Condé, des ombres. Un Guise, « dameret », qui conspire avec le duc de Soissons et que Richelieu gracie dédaigneusement; qui va à Naples assister Masaniello contre l'Espagne; que don Juan d'Autriche emprisonne à Ségovie; que Condé y délivre et qui, après avoir vainement tenté de reconquérir Naples, devient grand chambellan. Un Coligny, lieutenant de Condé dans la Fronde et qui se bat glorieusement contre les Turcs, à Saint-Gothard, avec les

six mille Français qu'il commande, mais qui finit obscurément sa vie. De Montmorency, il n'en existe plus. Le dernier, Henri II, le petit-fils du connétable, a payé de sa tête, en 1632, la faute d'avoir accompagné Gaston d'Orléans dans sa révolte : Richelieu l'a, d'un coup de hache, abattu.

Comme dans la guerre de Cent ans, la France pouvait périr dans les guerres religieuses du seizième siècle; ce n'était plus seulement l'Anglais, mais l'Espagnol qui la menaçait de ses convoitises, et, à supposer que le royaume se divisât en une sorte de féodalité nouvelle, l'unité de la nation se fût défaite d'autant plus terriblement qu'il serait resté des principautés protestantes en face de principautés catholiques, pour la lutte incessante de l'avenir. Mais l'idée de la patrie, il faut le dire, était déjà plus haute dans les âmes qu'au siècle précédent. Il y avait une France qu'on voyait mieux, sous sa forme glorieuse; une France dont on pouvait mieux considérer le développement et contempler la destinée; une France que, pour cette double raison, on sentait mieux être une patrie et qu'on aimait davantage. On l'invoquait, pendant cette guerre civile, la patrie. On ne prétendait pas seulement, même chez « ceux de la religion », défendre les droits et servir les intérêts de la patrie, comme on s'en targue dans toutes les guerres civiles. On excipait de son nom, dans les papiers publics, et Condé le prenait comme le plus grand mot, le plus beau mot, dont il pût composer sa devise avec celui du Christ : « *Pour Christ et la Patrie* » ; devise qui aurait pu être aussi bien catholique que protestante et qui eût été si française, si on avait voulu ! Mais le mot de patrie n'est pas seulement sur les lèvres des uns et des autres; le sentiment de la fraternité nationale est au fond des cœurs. Lorsque, à Toury, les escortes de Catheriue de Médicis et du roi de Navarre se rencontrent avec celle de Condé, elles se mêlent allégrement : on est trop français pour ne pas redevenir aussitôt des amis; gentilshommes et soldats, la plupart ont « les larmes aux yeux », quand « les casaques cramoisies et blanches » se séparent. A Dreux, avant que la bataille ne commence, les deux armées se regardent avec tristesse; tous ont l'angoissante certitude qu'on va commettre un crime contre la patrie et que cette guerre civile, dont ce sera le premier coup, est une chose bien misérable pour des Français. Ecoutez La Noue : « Chacun se tenoit ferme, repensant en soy-mesme que les hommes qu'il voyoit venir vers soy n'estoient Espagnols, Anglois ni Italiens, ains François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui estoient ses propres compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns les autres. » Plus tard, quand le maréchal de Brissac assiège le

Havre[1], occupé par les Anglais, les soldats des deux religions, ralliés contre l'ennemi commun, oublient leurs premières hostilités, leurs premières blessures; ils rivalisent de zèle autant que de courage. Le spectacle est superbe. Les « enseignes colonelles » de d'Andelot montent la garde auprès des bandes qui suivaient naguère le duc de Guise; les seigneurs huguenots se rangent en foule sous les ordres de Montmorency; Condé chevauche à côté du duc de Montpensier, « le fougueux catholique. » Le vieux Montmorency en tressaille d'une joie toute patriotique; il écrit avec une sorte d'exaltation dont on l'aurait jugé incapable : « D'ici à Bayonne, tout crie : Vive France! » Condé et Coligny relevèrent, là, dans l'honneur national, leur propre honneur; ils rachetèrent le traité de Hamptoncourt. Mais quelle pitié que tous ces grands hommes de guerre eussent été aux prises! Combien de fois, auparavant, le souvenir de ce qu'ils avaient fait ensemble pour la France, avait dû troubler leur animosité! Condé avait aidé François de Guise, dans la victoire de Renty; il avait été le compagnon d'armes de Montmorency, à Saint-Quentin. Dans cette défaite de Saint-Quentin, Coligny et d'Andelot avaient déployé un admirable héroïsme, à l'envi de Montmorency et de Condé. Et, unis hier contre l'étranger, ils se battaient maintenant, à Dreux, les uns contre les autres : Montmorency devenait le prisonnier de Coligny, Condé celui de Guise. Faut-il croire que la patrie sacrifiée s'est vengée sur eux? Ils sont tous morts de ces guerres civiles qui animaient si fort leurs ambitions : Guise et Coligny, assassinés; Montmorency, tué à Saint-Denis, dans une charge que Condé conduit contre lui; Condé, tué à Jarnac, traitreusement, après la bataille!

Le livre où M. Bernard de Lacombe nous a fait de ces événements un récit non seulement si clair et si vif, mais si harmonieux, a doublement sa nouveauté : il enrichit l'histoire générale de la Réforme, en même temps qu'il révèle, avec bon nombre de détails inédits, l'histoire particulière du protestantisme à Orléans; il nous donne surtout cet exemple si curieux, cette leçon si intéressante de la pacification opérée par Sipierre, comme pour servir d'idéal, entre l'édit d'Amboise et l'édit de Nantes, à la pauvre France, haletante d'un tel épuisement de ses forces et de son honneur. Mais, ce qui recommande surtout l'ouvrage de M. B. de Lacombe, c'est la grande équité de l'historien. M. B. de Lacombe aime la vérité avec un bien rare et bien noble scrupule; il sait examiner librement les témoignages et user du doute où il le faut, quand il

[1] En juillet 1563, quatre mois après la première guerre.

le faut; il est impartial sans indifférence; il ne se contente pas de laisser aux choses qu'il raconte leur intime pouvoir de juger les hommes : un mot précis indique son sentiment. Point de sentences formulées avec l'assurance de l'absolu ou sur le ton de la déclamation. M. B. de Lacombe est modéré par esprit de justice, et il semble que cette loyale modération répande autour d'une si tragique histoire une sorte de sérénité. Il y a dans ce livre le bienfait d'un apaisement. Personne n'y désapprend la préférence de sa religion; mais chacun y apprend l'horreur de la guerre religieuse. Si, aujourd'hui, on ne lutte plus par les armes pour sa foi, la guerre de la haine, de la calomnie, du mensonge, par les journaux, par les harangues des réunions publiques, par les discours mêmes du Parlement, est aussi atroce qu'au seizième siècle et peut-être s'étend-elle davantage sur le pays. Les persécutions, les vexations ne manquent pas non plus, sous les formes d'une légalité plus ou moins hardie, plus ou moins lâche. C'est le catholicisme qu'on attaque; c'est le protestantisme qu'on ménage, provisoirement : au fond, c'est le christianisme lui-même qu'on menace. Dans cette crise, reprenons avec M. B. de Lacombe les enseignements du passé. Ils nous avertissent de vouloir toujours davantage l'élévation des âmes, le perfectionnement de nous-mêmes, l'amélioration morale de la société où nous vivons parmi tant d'abus et de maux sans cesse renaissants. Ils nous persuadent surtout de préférer à tous les triomphes de la force la liberté, de pratiquer dans nos discordes religieuses la tolérance et de mettre, tous ensemble, sous l'abri du droit commun, toutes nos dissidences, celles de notre temps et celles des siècles qui nous ont formés.

Auguste Boucher.

L'HÉRITAGE DES KERLOUAN [1]

IV

Me voici maintenant arrivé à l'événement capital de ma vie. Le souvenir en est resté si vivant dans ma mémoire et réveille dans mon cœur tant d'impressions émotionnantes que ma plume tremble entre mes doigts, au moment de le raconter.

Ce qui les ranime, ces impressions, ce n'est pas l'événement lui-même, que j'acceptai d'abord comme une marque de l'éclatante faveur du ciel, mais ses conséquences et les troublantes aventures dans lesquelles il me jeta. Elles sont inoubliables. Elles tiennent tout à la fois du roman et du rêve, et l'invraisemblable, l'extraordinaire, l'imprévu, y occupent une si grande place que le lecteur inclinera peut-être à penser que j'abuse de sa crédulité. J'ai donc le devoir de déclarer et je déclare, pour n'y plus revenir, que tout est aussi vrai dans la suite de mon récit que dans son prologue.

Il y avait alors quatre ans que je connaissais le marquis de Kerlouan. Nous venions, Fernande et moi, de nous séparer de lui, pour la quatrième fois, après notre saison de vacances, qui avait vu se terminer le classement de ses archives. En le quittant, nous lui avions fait promettre de venir bientôt nous visiter à Quimper. Il s'y était engagé avec la vivacité qui caractérisait ordinairement ses résolutions et que j'étais toujours tenté de trouver surprenante quand je considérais son âge.

Il est vrai qu'à le voir solide et vert, allant et venant, du matin au soir, d'un bout à l'autre de son vaste domaine, surveillant ses ouvriers et veillant à l'exécution de ses ordres, on ne pouvait se douter que, depuis quelques mois, il était octogénaire. Il l'était cependant, et de se sentir toujours si vigoureux, l'intelligence si claire et le cœur si chaud, il tirait même quelque orgueil.

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 mai 1900.

— Oui, j'irai passer quatre ou cinq jours auprès de vous, m'avait-il dit, et nous fêterons ensemble les dix-huit ans de Fernande.

Depuis que nous le fréquentions, je l'avais toujours connu homme de parole. Je le quittai avec la certitude qu'il tiendrait son engagement. Aussi comptions-nous sur lui au jour anniversaire de la naissance de Fernande. Une lettre, reçue la veille, nous annonça son arrivée et en fixa l'heure. Il savait que lorsqu'il venait à Quimper, c'était un plaisir pour nous d'aller le chercher à la gare, et toujours il nous avertissait. Nous y allâmes donc, Fernande et moi, laissant notre fidèle ménagère Yvonne mettre la dernière main aux préparatifs que nous avions faits pour le recevoir.

A la gare nous attendait une déception. Le marquis n'était pas dans le train. D'abord, nous n'en voulions pas croire nos yeux. Mais, lorsque nous eûmes vu tous les voyageurs défiler, nous dûmes bien nous rendre à l'évidence.

— Pour n'être pas venu, il faut qu'il soit malade, me dit Fernande.

C'était aussi mon opinion. Nous rentrâmes chez nous inquiets et tristes. La table toute fleurie à laquelle nous nous assîmes nous parut vide et trop grande, et la pauvre Yvonne en fut pour ses frais, car c'est à peine si nous touchions aux plats qu'elle nous servait. Fernande n'était pas moins préoccupée que moi. Mes efforts pour la distraire ne parvinrent pas à dissiper ses inquiétudes.

Au sortir de table, je lui dis :

— Si nous ne recevons pas de lettre demain matin, je télégraphierai.

Yvonne entra sur ces mots. Elle apportait un télégramme. Je me hâtai de l'ouvrir. Il était signé de Yves Kermarrec. Je lus à haute voix : « Monsieur le marquis, très malade, désire vous voir. »

— J'en étais sûre! s'écria Fernande. Il faut partir tout de suite, papa. Je partirai avec vous.

Je regardai la pendule et constatai que nous avions largement le temps de prendre le train de Brest. L'idée ne me vint pas d'empêcher Fernande de m'accompagner. Sa sollicitude pour M. de Kerlouan était la conséquence naturelle des témoignages affectueux qu'il lui avait prodigués. Je trouvai donc légitime son désir, et, le même soir, nous partîmes ensemble.

Le lendemain, au petit jour, nous étions à Lannilis. Averti par une dépêche, Yves Kermarrec nous avait envoyé une voiture qui nous transporta au château. En y arrivant, nous savions déjà, par le cocher, que, la veille, au moment de se mettre en route pour Quimper, le marquis avait eu une attaque. D'abord, on l'avait cru mort. Mais, bientôt, il avait repris connaissance. Néanmoins, le

médecin de Lannilis, mandé en hâte, jugeait le cas désespéré. Yves Kermarrec nous confirma ces détails.

— Nous avons aussi appelé un prêtre, me dit-il. M. le marquis a voulu être administré. Vous pourrez assister à la cérémonie.

Douloureusement ému, je me rendis dans la chambre de notre vieil ami, suivi de Fernande, qui se faisait violence pour ne pas l'effrayer du spectacle de ses larmes. Perrine et sa mère lui prodiguaient leurs soins. Elles avaient veillé à son chevet toute la nuit. A notre entrée, ses yeux se tournèrent vers nous; un sourire éclaira son visage pâle et décomposé. Il nous tendit la main et porta jusqu'à ses lèvres celle de Fernande, en faisant un effort qui attestait sa faiblesse.

— Je suis heureux de vous voir, murmura-t-il.

La fatigue l'empêcha de continuer. Mais son regard resta attaché sur nous, pendant que M. le curé de Lannilis, auquel il venait de se confesser, se préparait à lui donner l'extrême-onction. Il reçut les derniers sacrements avec une humilité touchante et s'associant à toutes les prières. On n'entendait pas sa voix, mais on voyait ses lèvres remuer, et son visage révélait la sérénité avec laquelle il accueillait la mort.

La cérémonie terminée, il m'appela d'un signe. Je m'approchai. Alors, d'un accent de défaillance, il me dit :

— J'ai d'importantes recommandations à vous faire...

Je prêtai l'oreille, et mon attitude lui montra que je l'écoutais pieusement. Mais ces recommandations, qui m'eussent été sans doute précieuses, je ne devais pas les entendre. A ses premières paroles, il n'ajouta rien. Après les avoir prononcées, il était resté sans mouvement. Un long soupir déchira sa poitrine et il ne bougea plus. Le médecin, qui se tenait de l'autre côté du lit, se pencha, écouta quelques secondes et gémit :

— Tout est fini.

Des sanglots lui répondirent. C'était Fernande et Perrine. Agenouillées sur le tapis, elles laissaient éclater leur douleur.

Ce trépas quasi foudroyant me mettait dans le plus grave embarras. Il y avait certaines dispositions à arrêter immédiatement tant pour les obsèques que pour la garde des biens du défunt, en attendant que son héritier non encore désigné pût en prendre possession. Or, j'étais sans autorité ni pouvoir. Je n'avais même pas la possibilité de prévenir les parents du marquis. J'ignorais leur nom, leur résidence et ne savait d'eux que le peu qu'il m'en avait dit sans me les désigner.

Yves Kermarrec était un peu plus renseigné sur ces personnes. Mais il ne l'était pas quant aux intentions du défunt à leur égard.

Seul, son notaire, qui habitait Lannilis, pouvait nous les faire connaître. Je me hâtai donc de lui écrire pour le prévenir et je lui fis porter ma lettre. Yves, que j'en avais chargé, le ramena.

Mis au courant de mes perplexités, le notaire m'apprit que plusieurs mois avant de mourir, le marquis avait fait un testament.

— J'en suis le dépositaire, ajouta-t-il. En me le confiant, il m'a donné l'ordre de l'ouvrir aussitôt après sa mort devant les personnes qui se trouveraient au château et autant que possible en votre présence. Aussi l'ai-je apporté en apprenant que vous étiez ici. Nous allons procéder à son ouverture.

J'aurais préféré attendre que les parents du marquis fussent arrivés. Mais ses instructions à son notaire étaient formelles et ne permettaient pas à celui-ci de déférer à mon désir. Il ne pouvait que remplir sur l'heure cette formalité et dans les termes où elle lui avait été imposée. Il réunit donc le personnel du château dans un des salons du rez-de-chaussée, en me conviant ainsi que ma fille à cette réunion. Le curé de Lannilis et le médecin qui n'étaient pas encore partis furent également priés d'y assister.

Le testament de M. de Kerlouan était enfermé dans une enveloppe de toile grise, scellée de trois cachets rouges à ses armes. Sur cette enveloppe, il y avait, outre sa signature, celles des deux témoins dont il s'était fait assister pour en opérer le dépôt dans l'étude de son notaire. On pouvait y lire aussi la date de ce dépôt attestée par l'officier ministériel au jour où il l'avait reçu.

Après avoir appelé notre attention sur ces preuves de l'authenticité du testament, il le retira de l'enveloppe et le déplia non sans nous faire remarquer que l'écriture était bien celle du marquis, de la première à la dernière ligne. Puis, il en commença la lecture qui fut écoutée dans un respectueux silence, d'autant plus respectueux qu'aucune des personnes présentes ne comptant hériter, le respect nous était facile et ne pouvait être troublé par aucune marque d'impatience.

Dans un préambule éloquent, le marquis déclarait qu'il avait pris ses résolutions dernières, dans la plénitude de ses facultés, sain de corps et d'esprit et qu'à moins qu'il ne les eût révoquées, elles devraient être considérées comme l'expression formelle et unique de sa volonté.

Il continuait ensuite en ces termes :

« N'ayant que des parents éloignés envers lesquels je ne suis tenu par aucun devoir, je les exclus formellement de ma succession à laquelle ils n'ont aucun droit. Désirant d'autre part donner à mon ami Jean-Marie Malgorn, archiviste du département du Finistère, ainsi qu'à sa fille, Mlle Fernande Malgorn, un témoignage écla-

tant de mon affection et de ma reconnaissance, je l'institue mon légataire universel.

« A ce titre et à l'heure même qui suivra mon décès, il entrera en possession de tous mes biens meubles et immeubles, sans restrictions ni réserves, si ce n'est celles qui résultent des dispositions stipulées ci-dessous au profit des personnes qui seront à mon service quand je fermerai les yeux. »

Suivait l'énumération de divers legs mis à ma charge en faveur de ses serviteurs et notamment des Kermarrec dont il récompensait le long dévouement, en leur assurant une pension viagère et en constituant une dot à leur fille déjà fiancée à un douanier en résidence à Brest. Il y avait aussi un inventaire estimatif des biens meubles et immeubles qu'il me léguait et qu'il évaluait lui-même à la somme de trois millions de francs.

J'ai dit que nous écoutâmes cette lecture dans un respectueux silence. Peut-être pensera-t-on que j'ai exagéré et que ce silence ne tint pas devant la révélation qui m'était faite et la perspective de l'immense fortune dont j'héritais à l'improviste. J'affirme cependant que je ne bronchai pas et que ma surprise, ma stupéfaction, ma joie, ne s'exprimèrent ni par des cris ni par des gestes. Elles furent telles et tel mon saisissement qu'il cloua ma bouche et me paralysa. C'est à peine si j'eus assez de sang-froid pour penser à ma fille, jeter sur elle un regard et constater qu'elle était aussi interdite que moi. Nous étions si loin de nous douter, l'un et l'autre, des intentions généreuses de notre ami !

Les félicitations du notaire auxquelles le médecin et le curé joignaient les leurs me rappelèrent à la réalité et me convainquirent que je ne rêvais pas. C'était bien l'opulence qui nous arrivait et transformait notre vie. Fernande devenait une des plus riches héritières de Bretagne, et ce château de Kerlouan où nous avions toujours trouvé l'hospitalité la plus large, mais où nous avions vécu en étrangers, nous appartenait désormais.

Il est des événements si extraordinaires qu'on n'y peut croire quand ils se produisent et qu'on doute encore de leur réalité après qu'ils se sont accomplis. Il fallait bien croire à celui-ci cependant. Comment en eussions-nous douté quand la teneur du testament résonnait encore à nos oreilles? Ma fille toute bouleversée s'était rapprochée de moi; je l'embrassai pénétré comme elle d'une ardente reconnaissance pour le pauvre mort que nous pleurions et qui nous rendait au centuple le dévouement qui avait embelli les dernières années de sa vie.

— Bien qu'il faille quelque délai pour vous mettre en possession de l'héritage, me dit le notaire, ce testament vous donne le droit

de prendre dès à présent les dispositions que nécessitent les circonstances. Pour la déclaration du décès, la question des obsèques, en un mot pour tous les ordres à donner, vous êtes maître.

— Mais, ne croyez-vous pas que les héritiers naturels du marquis attaqueront ce testament? demandai-je.

— J'en serais bien surpris. Ils sont sans droit et ils y regarderont à deux fois avant de s'engager dans un procès qui tournerait nécessairement à leur confusion.

Avec les dispositions qui me constituaient héritier, le testament du marquis en contenait d'autres de moindre importance. L'une d'elles était relative à la cérémonie de ses obsèques, qu'il avait voulue simple et dépourvue de tout apparat. « Je désire être enterré comme un pauvre, avait-il écrit. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. Ma mort ne doit être qu'une occasion de distribuer aux indigents de Lannilis, en mémoire de moi, des secours dont mon héritier fixera le chiffre. »

Je n'avais pas le droit de transgresser ses ordres. A ma demande, M. le curé se contenta d'annoncer en chaire le jour et l'heure de l'enterrement. La cérémonie religieuse fut telle que l'avait souhaitée le marquis. Mais, toute la population du pays y assista. Il avait vécu au milieu d'elle. Elle n'oubliait pas ses bienfaits.

Après cette cérémonie, le cercueil fut ramené au château et déposé dans la petite chapelle élevée au fond du parc, voici déjà deux siècles, et où plusieurs générations de la maison de Kerlouan dorment leur dernier sommeil.

En m'instituant son héritier par un testament clair et formel, le marquis avait désigné son notaire pour assurer l'exécution de ses dernières volontés et poursuivre l'accomplissement des formalités légales. Celui-ci était donc en réalité le gardien de la succession jusqu'au jour où elle me serait transmise. Mais il m'en considérait, dès ce moment, comme le légitime possesseur et il m'invita, aussitôt après les obsèques, à prendre toutes les dispositions qui me paraîtraient utiles en vue de mon établissement au château.

J'étais bien résolu à ne pas user de la permission et à vivre à Kerlouan jusqu'à nouvel ordre, ainsi que j'y avais vécu quand le marquis m'y recevait, c'est-à-dire en visiteur. Il me semblait que je devais à sa mémoire de ne pas mettre une hâte inconvenante à me substituer à lui, et j'entendais, d'autre part, ne pas faire acte de propriétaire tant que je ne serais pas fixé sur les intentions de ses héritiers naturels, que je m'attendais à voir apparaître d'un moment à l'autre et attaquer le testament qui les dépouillait à mon profit.

Je ne crus pas manquer cependant à ce rôle que me commandait le souci de ma dignité en commençant sans plus tarder à me fami-

liariser avec les lieux où j'allais désormais être maître et avec les objets qui s'y trouvaient rassemblés. Il était notamment un mystère que je brûlais de pénétrer, celui du petit cabinet qui faisait suite à la salle des archives et dans lequel, on s'en souvient, le marquis n'avait jamais voulu me laisser entrer ni moi ni personne, pas même son fidèle serviteur Yves Kermarrec, de qui je l'appris quand je l'interrogeai.

Le premier usage que je fis de mes pouvoirs consista donc à ouvrir la porte mystérieuse dont l'accès jusqu'à ce jour m'était resté interdit. Le soin jaloux avec lequel M. de Kerlouan la tenait fermée devait me faire supposer que quelque découverte suggestive m'attendait dans le cabinet. Je m'étais toujours figuré que l'excentrique châtelain y conservait un trésor, de précieux souvenirs de famille. N'est-ce pas de là que provenaient les riches présents qu'il avait offerts à Fernande? Le notaire, qui n'en savait pas plus long que moi, Yves Kermarrec, Fernande elle-même se livraient, à des suppositions analogues aux miennes. Mais nous fûmes bien déçus.

Entre les quatre murs de cette pièce étroite, dans laquelle entrait, par une fenêtre en ogive et en rayons affaiblis, la lumière du dehors, il n'était rien qui attirât spécialement l'attention. Un tapis de Perse était jeté sur les dalles sans y être fixé. Une table, deux ou trois chaises et un antique bahut constituaient tout l'ameublement. Une tenture bleue, en vieille étoffe de soie, couvrait les murs et en formait l'unique ornementation sauf, au-dessus de la cheminée, où était accroché un tableau représentant, peinte en grandeur naturelle et jusqu'à mi-corps, une jeune femme blonde, en robe blanche, coiffée d'un chapeau de paille à larges ailes et orné d'une touffe de roses. Ni le notaire ni Kermarrec ne purent me dire qui était cette femme et je renonçai pour le moment à le savoir.

Dans le bahut, il n'y avait que quelques dossiers de paperasses poussiéreuses et jaunies, ne différant en rien de ceux qui remplissaient la salle des archives. Je dus en conclure que, tirés du tas, ils avaient été apportés là, soit que le marquis se fût proposé de les parcourir, soit que, les ayant parcourus, il les eût jugés plus importants que les autres et qu'il eût voulu pour ce motif les mettre à part. Je remis à plus tard le soin d'y regarder et nous sortîmes de la pièce, Fernande et moi, sans avoir compris, pourquoi il la tenait toujours hermétiquement close.

La visite des autres parties du château, à laquelle nous nous livrâmes ensuite, nous procura des satisfactions plus positives. Guidés par Yves Kermarrec que j'avais déjà prévenu qu'il restait à mon service, nous parcourûmes le vieux manoir du haut en bas. Quoique depuis quatre ans, nous y eussions fait de longs séjours,

nous étions bien loin de le connaître en tous ses recoins. Il y avait des pièces où nous n'étions jamais entrés, des meubles, des tableaux, des livres que nous n'avions jamais vus.

J'acquis la certitude que la demeure des Kerlouan entre ses murailles dégradées qui appelaient de promptes réparations ne contenait rien qui n'eût une valeur. En un temps où les choses anciennes ont tant de prix, les marchands d'antiquité et les amateurs eussent payé très cher toutes celles que réunissait le superbe héritage qui m'était échu. L'argenterie et les tapisseries représentaient à elles seules une fortune. Parmi les meubles, il y avait d'admirables spécimens de l'art d'autrefois. Les tableaux et la bibliothèque formaient un rare trésor au point de vue historique. Ces richesses ne figuraient que pour mémoire dans l'inventaire estimatif de la succession. Le marquis les avait comptées pour rien, de telle sorte que je me trouvais plus riche que je n'avais supposé.

La visite des immeubles qui constituaient la plus belle part de ma nouvelle fortune me réservait d'autres surprises dont l'une au moins ne me fut pas très agréable. Je découvris, en effet, que parmi les propriétés que me léguait le marquis, il en était plusieurs qui provenaient d'achats de biens d'émigrés, opérés sous la Révolution par son grand-père Alain de Kerlouan.

J'avoue que j'eusse préféré ne pas les voir figurer dans l'héritage. Mais elles y étaient et je n'avais aucun moyen de les en écarter. J'étais tenu d'en prendre possession comme de tout ce dont j'héritais. Toutefois, en m'y résignant, je conçus une assez triste opinion de ce gentilhomme qui n'avait pas craint de profiter du malheur de ses pairs et de s'enrichir de leurs dépouilles. Déjà il se révélait à moi, tel qu'allaient me le montrer d'autres circonstances de sa vie, c'est-à-dire comme un homme dépourvu de scrupules et de préjugés, prompt à tirer parti des occasions favorables à ses desseins.

Le domaine formé par ses soins et qui me revenait sensiblement agrandi et amélioré par son fils et son petit-fils ne laissait rien à désirer. Terres et bois, les uns affermés, les autres exploités directement étaient en plein rapport. L'outillage que nécessitait leur culture témoignait du soin constant qu'avait apporté mon bienfaiteur à se tenir au courant des progrès de la science agricole.

Je dois dire qu'à Brest, à Quimper, à Lannilis, il possédait plusieurs maisons et à la Banque de France, un dépôt de titres considérable. Ce qu'il avait estimé trois millions de francs valait certes davantage. Il me fallut du temps pour faire ces constatations. Mais. dès le premier moment, je pus les pressentir et m'avouer que ma fortune était immense.

Le lendemain de l'enterrement, dès le matin, deux des cousins

du marquis se présentèrent au château. Ayant appris, à Paris où ils résidaient, le décès de leur parent, ils s'étaient mis en route sans délai. Ils arrivaient les dents longues, les yeux brillants, convaincus qu'ils héritaient.

J'étais en conférence avec le notaire de Lannilis lorsqu'on les annonça. J'allai à leur rencontre et les ramenai dans le salon où nous étions réunis le notaire et moi. Ils exprimèrent d'abord le regret de n'avoir pu assister aux obsèques, puis la surprise qu'ils éprouvaient à me voir, moi, un étranger, installé là, comme dans ma maison. Le notaire leur apprit alors que j'étais légataire universel et pour les convaincre qu'ils n'avaient pas de droits, il leur donna lecture du testament.

Jamais la cupidité déçue ne s'exprima sous des formes plus maussades et plus violentes. Ces deux messieurs, gentilshommes l'un et l'autre, étaient des vieillards. Leur éducation, leur âge, leur état dans le monde, tout devait me faire croire qu'ils accueilleraient avec calme et déférence la résolution de leur parent, tandis qu'elle commença par leur arracher des récriminations et des menaces. Je les vis subitement s'emporter et je les entendis m'accuser d'avoir, par de basses manœuvres, capté l'héritage. A les en croire, j'avais profité de ce que l'intelligence de M. de Kerlouan s'était affaiblie pour lui dicter les dispositions qui m'enrichissaient et extorquer sa signature.

Naturellement, je m'indignai. Il s'ensuivit une querelle très pénible durant laquelle ils me déclarèrent qu'ils allaient m'intenter un procès. A cette déclaration, je répondis que je ne les craignais pas. Le notaire mit fin à cette scène en leur montrant la date du testament et en établissant ainsi que lorsque le défunt l'avait rédigé il était en possession de toutes ses facultés, lesquelles d'ailleurs restaient entières, même au moment où il avait rendu l'âme, ainsi qu'en pouvaient témoigner les habitants du château, témoins de ses dernières heures et de sa mort.

Après m'avoir menacé, ces messieurs essayèrent de m'attendrir à l'effet d'obtenir de ma générosité une part de l'héritage. Maître de mes volontés, peut-être me serais-je résigné à exaucer leurs sollicitations. Mais, les termes du testament m'enchaînaient. Le marquis avait formellement exclu ses cousins de la succession et j'étais tenu de faire respecter son arrêt.

En fin de compte, ils se retirèrent furieux en m'annonçant que j'allais recevoir de leurs nouvelles par ministère d'huissier. Je dois dire pour n'y plus revenir que ces menaces ne se réalisèrent pas. Les prétentions qui venaient de m'être exprimées avec tant de violence s'évanouirent devant mes légitimes droits. A quelques

semaines de là, j'entrai paisiblement en possession de l'héritage que personne n'était en état de me disputer.

V

Ce n'est pas une petite affaire pour des humbles comme nous de passer subitement de la médiocrité à l'opulence et de transformer toute sa vie. Quoique je ne fusse pas homme à faire étalage de mes richesses, je ne pouvais cependant continuer à vivre comme j'avais toujours vécu. N'eût-il pas été, par exemple, tout à fait ridicule que, plusieurs fois millionnaire, je conservasse les modestes fonctions que j'exerçais depuis trente ans?

Je les aimais; elles m'étaient chères, et quoique j'eusse droit à ma retraite, j'avais toujours nourri l'espoir de les conserver tant que je serais en état de les remplir. Le préfet m'avait même donné à cet égard les assurances les plus formelles. Peu de temps avant la mort du marquis, il m'avait dit un jour :

— Nous sommes trop contents de vos services, monsieur Malgorn, pour songer à vous en priver. Vous resterez à votre poste aussi longtemps qu'il vous conviendra d'y rester.

J'étais donc bien éloigné de toute idée de démission. Mais, maintenant, cette démission qu'en d'autres circonstances j'eusse indéfiniment reculée s'imposait. Nous en tombâmes d'accord, Fernande et moi. Quoiqu'elle eût à peine dix-huit ans, la maturité de sa raison, sa droiture naturelle, sa rare intelligence, faisaient d'elle un conseiller très précieux et très sûr. Depuis longtemps déjà, je l'avais constaté et je me plaisais à ne rien résoudre sans la consulter. Je fus enchanté de la trouver de mon avis et nous décidâmes qu'en rentrant à Quimper, je me démettrais de mes fonctions.

Une autre question se posait. Où vivrions-nous désormais? Notre bienfaiteur avait pris l'habitude de résider à Kerlouan toute l'année. Mais nous ne pouvions, au moins en cela, suivre son exemple. Passer l'hiver dans ce coin perdu de Bretagne eût été bien sévère pour Fernande. Et puis, je devais me préoccuper de son mariage, et ce n'est pas en demeurant ensevelis dans notre vieux manoir que nous pourrions découvrir cet oiseau rare qu'est un bon mari.

Ces motifs nous dictèrent la résolution de ne rester à Kerlouan que pendant la belle saison, c'est-à-dire de mai à novembre. Durant ces six mois, les pays bretons sont, en un grand nombre d'endroits, un vrai paradis où il est très doux de vivre. Quant au reste de l'année, nous le passerions en partie à Quimper, où nous voulions

nous créer une installation confortable dans un hôtel appartenant à la succession du marquis, en partie à Paris ou en voyage. Fernande n'avait jamais quitté le département du Finistère. Elle voulait connaître Paris, courir un peu le monde. Je trouvais ce désir trop naturel pour ne pas en faciliter la réalisation.

Tout étant ainsi convenu, nous partîmes de Kerlouan, au commencement de l'hiver, après avoir assisté au mariage de Perrine qui allait maintenant habiter Brest avec son mari. En notre absence, il devait être procédé dans le château, sous la surveillance d'Yves Kermarrec, aux réparations que mon architecte avait jugées indispensables.

Rentrés à Quimper, ma première visite fut pour le préfet. Il était averti déjà de l'événement qui faisait de moi un des grands propriétaires du pays et je m'en aperçus à son accueil. Je l'avais toujours trouvé très bienveillant. Mais, sous sa bienveillance, se trahissait toujours un peu de hauteur; il aimait à marquer sa supériorité sur ses subordonnés. Ce jour-là il fut presque obséquieux, m'accablant de félicitations et de flatteries.

Il accepta ma démission comme une chose à laquelle il s'attendait et m'invita à reprendre ma liberté sans attendre la nomination de mon successeur. Il parut tout surpris lorsque je lui annonçai que je voulais remettre moi-même mon service à ce successeur et que je ne quitterais mon poste qu'après son arrivée. M. le préfet s'était levé à mon entrée. Quand je sortis, il me ramena jusqu'au delà de la porte de son cabinet. Il n'y rentra qu'après m'avoir vu descendre l'escalier.

Je trouvai semblable accueil chez les personnes avec qui j'étais en relation. Il est même vrai que je me découvris des amis inconnus. Des gens que je n'avais jamais vus assiégeaient ma porte. Tout ce qui comptait dans la ville tint à honneur de me féliciter. A ces démonstrations se mêlèrent plusieurs sollicitations d'argent, des propositions d'affaires, voire trois demandes en mariage pour Fernande. Je déclinai ces sollicitations et ces offres, premier résultat de ma transformation sociale, et, pour m'y dérober, je partis avec ma fille, non sans avoir installé aux Archives départementales un jeune homme frais émoulu de l'Ecole des chartes, qu'on nous envoya de Paris pour me remplacer.

Nous laissâmes Yvonne à Quimper, à la garde de notre maison. Elle versa bien quelques larmes en nous voyant partir. Elle ne s'était jamais séparée de Fernande. Mais elle nous savait heureux, sans appréhension pour l'avenir, et cette certitude, comme l'assurance de nous revoir bientôt, facilita sa résignation.

Notre séjour à Paris fut de trois semaines. Je promenai Fernande

un peu partout. Notre deuil et son jeune âge ne me permirent pas de la conduire dans les théâtres. Mais, nous visitâmes les monuments, les musées. Elle s'intéressa avec toute l'ardeur de sa jeunesse à ce qu'elle put saisir de la vie de la capitale, si captivante pour ceux à qui est échue la bonne fortune de n'en connaître que les beaux côtés.

Mes lecteurs n'auront pas besoin d'un grand effort d'imagination pour se figurer avec quel ravissement elle voyait tout à coup s'élargir devant elle les horizons de la vie. A l'âge que j'avais alors, autant dire au seuil de la vieillesse, une métamorphose pareille à la nôtre, quelque inattendue et quelque heureuse qu'elle soit, n'éveille en nous que des idées mélancoliques.

On se dit qu'elle vient bien tard et qu'on ne profitera guère des biens qu'elle nous apporte. Mais, à l'âge de Fernande, elle allume des espoirs qu'on ne soupçonnait pas. Elle embellit le présent et l'avenir des plus riantes images. Dans ce qu'elle réalise comme dans ce qu'elle promet, tout est surprise, tout est cause de joie.

Ma chère enfant n'avait jamais rien rêvé de ce qui lui arrivait. Elle n'avait pu même l'entrevoir. Vouée à une existence modeste et obscure, n'en ayant pas conçu une autre, elle en était tirée à l'improviste pour devenir une riche héritière et passer de son obscurité sur le plus brillant théâtre.

Comment, dans l'épanouissement de ses dix-huit ans, n'en eût-elle pas été enchantée, alors surtout qu'à l'empressement que je mettais à réaliser tous ses désirs, elle pouvait juger des avantages que procure la fortune. Assurément, la fortune ne fait pas toujours le bonheur, et le dicton qui le proclame ne constate que la vérité; mais elle y aide singulièrement en facilitant à ceux qui la possèdent l'accomplissement de tant de choses rêvées et projetées qui, sans elle, seraient toujours restées à l'état de projets et de rêves.

C'est ainsi que Fernande ayant exprimé le désir de passer l'hiver sous un ciel plus clément que celui de Paris, il me fut aisé d'exaucer ce vœu.

— Nous irons le passer où tu voudras, lui avais-je dit.

Nous hésitâmes durant quelques jours avant de fixer notre choix. Il fut un moment question de nous embarquer pour le Caire qui commençait à devenir une station d'hiver, très fréquentée. Puis, nous jetâmes notre dévolu sur l'Algérie. Nous résolûmes ensuite de ne pas passer la mer et de nous en tenir aux côtes azurées de la Provence. Mais, la réflexion nous amena bientôt à penser que tout ce pays de Nice est, en la saison d'hiver, un lieu de plaisirs où nous ferions assez triste figure avec nos vêtements de deuil, — nous portions le deuil du marquis, — et cette considération nous déter-

mina à aller nous fixer à Pau. Les renseignements qui me furent donnés sur cette ville nous convainquirent que le repos et le calme auxquels nous aspirions ne nous y manqueraient pas.

Trois jours après, dans la soirée, et par une température très douce, nous y arrivions. Je m'étais annoncé à l'hôtel où nous descendîmes. Nos chambres étaient préparées. Comme l'heure était avancée et la nuit profonde, nous n'eûmes qu'à nous retirer chez nous en arrivant et nous nous endormîmes sans avoir rien vu du pays où nous allions vivre durant plusieurs semaines.

Le lendemain matin, comme j'achevais ma toilette, Fernande entra chez moi en coup de vent.

— Oh! papa! que c'est beau, ici! s'écria-t-elle.

Elle m'entraîna vers la croisée d'où l'on découvrait le plus admirable spectacle. A nos pieds, au delà d'une large et haute terrasse, à travers des prairies aux couleurs d'émeraude, le Gave déroulait ses sinuosités, sillonnant de la teinte jaunâtre de ses eaux les verdures respectées par l'hiver.

Sur la rive opposée à celle où nous étions, s'élevaient des collines aux sommets arrondis, que couvraient de toutes parts des arbres dépouillés de leurs feuilles et aux flancs desquelles on apercevait, jetées comme au hasard dans les replis du sol, des villas à la façade claire et riante. Ces collines s'étageaient, formaient les premiers degrés des montagnes plus hautes qui déroulaient leur chaîne en face de nous, à droite et à gauche, sur une étendue immense, dominées elles-mêmes par des cimes géantes dont les pics neigeux se dressaient sur l'horizon qu'ils fermaient en s'y confondant et dont la blancheur immaculée se dorait de la lumière d'un soleil pâle et tiède.

Nous ne connaissions que la mer. Nous n'avions jamais vu les montagnes. Nous fûmes éblouis par la resplendissante beauté de ces nobles Pyrénées, rivales des Alpes, qui, dans leur magique parure d'hiver, semblaient s'être mises en frais pour nous recevoir. Lorsque nous commençâmes à les regarder, elles étaient encore à demi voilées par les brumes matinales. Mais, bientôt et peu à peu, le soleil s'élevant au-dessus d'elles, déchira le voile qui nous les cachait. Nous vîmes leurs contours s'accuser, s'ourler de rose, jaunir, se dorer, et la chevelure argentée de leurs pics altiers scintiller dans la lumière.

Nous étions destinés, Fernande et moi, à contempler souvent ce spectacle et tous ceux que les montagnes réservent à leurs adorateurs, car, vieilles autant que le monde, elles se rajeunissent à volonté, toujours pareilles et toujours changeantes, et comme la mer, multipliant leurs métamorphoses. Mais, sans attendre les sur-

prises qu'elles nous gardaient, nous subissions dès ce moment leur séduction non moins puissante que celle de l'Océan. Nous les admirions, écrasés par leur grandeur et dans leur majesté immuable, nous reconnaissions la main créatrice et féconde qui en a embelli son œuvre : la nature.

Les premières journées de notre séjour à Pau se passèrent à parcourir le pays environnant, et quand l'heure des repas nous ramenait à l'hôtel ou, le soir, dans le salon, à nous familiariser avec les personnes au milieu desquelles nous nous trouvions. Nous tâtions le terrain, comme on dit, avant d'entrer en relation avec tant de gens inconnus, Anglais et Américains, — la fleur du cosmopolitisme élégant, — habitués des stations d'hiver, parmi lesquels les Français n'étaient qu'en petit nombre. Ils avaient vite su qui nous étions. Le bruit de notre aventure s'était répandu et nous nous vîmes bientôt l'objet d'attentions et de prévenances flatteuses dont Fernande était visiblement l'objet et dont je n'avais ma part que parce que j'étais son père.

Des gens qui nous eussent à peine dit bonjour quelques semaines plus tôt saisissaient l'occasion de se faire présenter à nous : des coureurs de dot, des dames mûres ayant un fils à établir et les guidant à travers les péripéties de la chasse au mariage. Il me fut bientôt facile de comprendre que Fernande était visée par tout ce monde. C'était à qui ferait sa conquête et à qui, pour la séduire, la flatterait, l'enguirlanderait, l'accablerait d'hommages.

Pauvre petite! Qui s'était occupé d'elle, qui l'avait remarquée quand elle ne possédait aucune fortune? Avait-elle alors moins de beauté, moins de grâce? Non, sans doute. Mais, pour la plupart des hommes de nos jours, la grâce et la beauté n'ont de prix qu'à la condition d'être enchâssées dans une dot opulente. C'est parce qu'on savait Fernande riche qu'elle était maintenant entourée, courtisée, adulée. J'avais le devoir de l'en avertir pour la mettre en garde contre ses illusions et les entraînements de son cœur et je ne manquai pas de m'en acquitter.

Ce fut un bonheur pour moi de constater alors une fois de plus sa raison et son sang-froid. Elle s'était pliée bien vite à sa vie nouvelle, vie charmante, féconde en satisfactions d'amour-propre. Elle en jouissait délicieusement, mais sans se tromper au caractère des hommages qu'elle recueillait, sans perdre la clairvoyance, et jugeant froidement les adorateurs qui se multipliaient. Aussi, l'idée ne me vint-elle pas que son mariage dût être la conséquence immédiate de notre déplacement.

Ce n'est pas qu'elle ne fût en état de se marier. C'était une plante vigoureuse, ma Fernande. Elle resplendissait de santé et

possédait au plus haut degré les charmes de la femme, la grâce corporelle, la clarté de l'intelligence, l'ardeur de l'âme, et, en plus, une précoce expérience de la vie qui tenait, j'en avais quelque orgueil, à son éducation, à mes enseignements, embellie par tout ce que je m'étais appliqué à mettre en elle de droiture et de vertus.

Mais, trop jeune encore pour avoir hâte de s'enchaîner à jamais, trop sage pour s'engager à la légère avant de connaître le monde, elle me répétait sans cesse qu'elle n'était pas pressée de se marier, qu'elle ne serait jamais plus heureuse que dans cette plénitude d'indépendance dont elle jouissait près de moi. A force de le lui entendre dire, je me convainquis que de longtemps rien ne serait changé dans nos conditions d'existence, et cette conviction me permit de goûter sans appréhension ni contrainte le plaisir qu'on éprouve toujours à se sentir recherché et adulé.

La personne avec laquelle nous nous liâmes d'abord se nommait miss Dawson. Jolie, et fine d'esprit autant que de corps, elle était de plusieurs années plus âgée que Fernande. Je sus plus tard que lorsque nous la connûmes, elle touchait à la trentaine. Mais vraiment, il n'y paraissait pas. La première fois que nous la vîmes, dans le salon de l'hôtel, un soir après dîner, elle venait d'y entrer, soutenant une vieille dame aveugle qui s'appuyait à son bras et dont elle guidait la marche hésitante.

En dépit de la simplicité de sa mise, — une robe de soie sans ornements, qui faisait contraste avec la toilette plus recherchée de la vieille dame, — nous crûmes qu'elle était sa fille ou sa petite-fille et celle d'un grand vieillard robuste, à mine hautaine, qui les accompagnait. Elle déployait envers l'aveugle confiée à ses soins une sollicitude vraiment filiale, et nous ne pouvions supposer qu'elle fût à ses gages. Mais, quelques mots que lui adressa, d'une voix impérative et brève, le mari de celle-ci, et dont Fernande, qui comprenait et parlait l'anglais, eut vite saisi le sens, nous détrompèrent et nous apprirent que cette jeune fille n'était là qu'en qualité de demoiselle de compagnie.

Toute rougissante des paroles qui venaient de lui être dites d'un accent sans bienveillance et sous la forme d'un ordre, elle installa la femme au coin du feu, dans un fauteuil près duquel elle poussa celui du mari. Elle se mit ensuite à l'écart, et comme personne ne lui parlait, elle s'assit à la grande table de lecture, tirant à elle un *Magazine*, le feuilletant, tout en coulant de temps en temps un regard du côté de ses maîtres, comme sur le qui-vive, prête à leur répondre s'ils l'avaient appelée.

Le hasard voulut que Fernande fût assise à la même table. Elle n'avait rien perdu de cette scène, et de sentir malheureuse et

humiliée cette personne que chacun semblait dédaigner, quoiqu'elle fût jeune, jolie et d'une grâce charmante, elle sentit s'éveiller en elle, pour cette inconnue, une sympathie compatissante qu'elle lui manifesta en l'interrogeant à propos de rien.

A sa question posée en anglais, sa voisine répondit en un français très pur, et la connaissance fut bientôt faite. C'est ainsi que ma fille entra en relation avec miss Annie Dawson, à qui elle me présenta. Miss Annie était depuis plusieurs années au service de la vieille dame, Mme Hartington. Elle remplissait auprès d'elle l'office d'une Antigone. Quant à M. Hartington, naguère encore banquier à Chicago, il s'était retiré des affaires après s'y être enrichi. Venu en France dans l'espoir d'y trouver des médecins spécialistes qui rendraient la vue à sa femme, il passait l'hiver à Pau avec elle, attendant le printemps pour la conduire à Paris.

Les confidences ultérieures de miss Dawson nous en apprirent plus long sur elle et sur ses origines. Née à Boston, d'un père américain et d'une mère française, elle s'était trouvée, à vingt-cinq ans, non encore mariée, orpheline, dépourvue de ressources, sans autre appui qu'un frère aîné qui, pour le moment, ne pouvait rien pour elle, et obligée par conséquent de demander au travail des moyens d'existence. Très instruite et admirablement élevée, elle eût voulu trouver en Europe une place d'institutrice. Pendant qu'elle la cherchait, l'emploi qu'elle remplissait chez les Hartington s'était offert. Comme il était largement rétribué, elle l'avait accepté. Mais depuis, elle ne cessait de s'en repentir.

Les exigences de madame, le caractère irascible de monsieur, leur sécheresse de cœur, leur égoïsme, étaient devenus, pour l'âme sensible de la demoiselle de compagnie, une source d'humiliations et de peines. Vingt fois elle avait voulu partir. Mais l'habitude de son servage, la crainte de se trouver sur le pavé, les supplications de l'aveugle qui ne voulait pas la perdre, et dont la cruelle infirmité l'apitoyait, les largesses du mari qui, la jugeant à son image, croyait que l'argent guérit toutes les blessures, contribuaient à l'attacher à son emploi et l'empêchaient de briser sa chaîne.

Nous ne reçûmes ces aveux qu'avec lenteur, peu à peu. On verra bientôt comment ils nous amenèrent, Fernande et moi, à proposer à miss Dawson de venir chez nous, et par suite de quelles circonstances, elle se trouva dans notre maison, à l'heure où, si elle n'y avait été, j'aurais considéré comme un devoir sacré de me mettre à sa recherche, dussé-je aller la chercher au bout du monde.

Mais au moment où commençaient nos relations, il m'était impossible de prévoir quelle place elle devait prendre dans les événements de notre vie, et ce fut bien uniquement d'un attrait réci-

proque que naquirent les liens qui se formèrent entre elle et nous dès notre première rencontre.

Cette rencontre eut d'ailleurs d'autres conséquences, et immédiates. Elle nous mit en rapport avec les Hartington, à qui nous dûmes de connaître une femme dont je dois parler maintenant : la comtesse de Floret.

VI

La comtesse de Floret était déjà installée à Pau quand nous y étions arrivés. Nous restâmes durant quelques jours sans nous adresser la parole. Mais, dans la soirée qui suivit le début de nos relations avec les Hartington et miss Dawson, nous la trouvâmes au salon, assise auprès d'eux, et sur sa demande, ils nous présentèrent à elle, Fernande et moi. J'ai su depuis qu'avant de provoquer cette petite formalité, elle s'était renseignée sur nous et savait à quoi s'en tenir sur ma fortune et ses origines.

De mon côté, j'eus bientôt fait d'apprendre qu'elle était la veuve d'un diplomate très considéré de son vivant. Depuis son veuvage, elle venait régulièrement à Pau tous les ans, pour la durée de l'hiver, et y fréquentait le meilleur monde. Elle avait un fils secrétaire d'ambassade, résidant en cette qualité à l'étranger. Elle allait le voir quelquefois. Cette année-là, elle l'attendait à Pau, où il avait promis de venir la rejoindre.

Ce qui frappait d'abord à son aspect, avant même qu'on entendît sa voix, c'était la séduction qui se dégageait d'elle, grâce à l'éclat de sa beauté de brune, magnifiquement épanouie dans l'automne de la cinquantaine. L'âge, en la mûrissant, ne l'avait pas déparée. Les yeux, des yeux noirs d'une expression caressante, conservaient la vivacité de la jeunesse et animaient d'une rare intensité de vie le visage dont les lignes n'avaient rien perdu de leur pureté.

Quand elle affirmait qu'elle avait un fils de vingt-six ans, on était tenté de ne pas la croire tant, dans sa personne élégante et svelte, tout concourait à démentir son affirmation. Sa voix, le tour de son esprit, l'instruction que révélait son langage, la délicatesse des sentiments qu'elle manifestait, achevaient de séduire ceux à qui elle voulait se donner la peine de plaire.

Ces qualités eussent été bien suffisantes pour captiver Fernande, pour me captiver moi-même; mais Mme de Floret en accrut encore l'attrait par les attentions dont, à peine liée avec nous, elle entoura ma fille. Ce fut de sa part, dès le début de nos rapports, une sollicitude quasi maternelle qui devait tout naturellement toucher le

cœur d'une jeune personne à qui avaient toujours manqué les soins d'une mère.

Quoique je me fusse sans cesse efforcé de féminiser, si j'ose dire ainsi, ceux que je lui prodiguais, et malgré les efforts d'Yvonne pour me seconder dans ma tâche d'éducateur, je n'avais pu dépouiller les enseignements et les exemples que je donnais à Fernande de tout caractère viril. Il en était résulté qu'elle gardait encore à dix-huit ans des allures un peu garçonnières et que ses façons d'être, de s'habiller, témoignaient d'une entière ignorance de ces raffinements du goût, qui perfectionnent la femme.

Mme de Floret eut vite fait de discerner, dans la créature presque parfaite qu'était Fernande, ce défaut de la cuirasse. Elle s'appliqua à la transformer en lui révélant ce qu'elle ignorait. Cette transformation fut rapide; elle s'opéra sous mes yeux et cimenta les liens affectueux qui s'étaient formés entre la comtesse et nous. Mme de Floret prit ma fille sous son patronage. Le matin, elles sortaient ensemble; l'après-midi, des excursions nous réunissaient; le soir venu, nous nous retrouvions au salon de l'hôtel.

A la faveur de ce rapprochement, l'amitié se faisait agréable et étroite, et nous procurait à tous plaisir et profit. Dans nos fréquents entretiens, le fils de la comtesse, son cher Gaston, comme elle disait, tenait beaucoup de place. Elle parlait sans cesse de lui, vantait ses qualités de cœur et d'esprit, couronnant ses louanges par ces mots qu'elle aimait à redire.

— Vous allez bientôt le connaître et vous verrez qu'en rendant justice à ses mérites, je ne les exagère pas.

C'est ainsi qu'avant même d'arriver, Gaston de Floret n'était plus un étranger pour nous. Sa présence ne modifia pas l'idée que nous nous étions faite de sa personne. Rien qu'en le voyant, nous fûmes prévenus en sa faveur. Grand, mince, très élégant, il était beau comme sa mère et, comme elle, il excellait dans l'art de conquérir la sympathie d'autrui. Ayant longtemps voyagé et vécu au contact d'hommes supérieurs, il savait beaucoup; sa science donnait à sa conversation de l'agrément et du charme. Fernande ne tarda pas à s'intéresser à lui. Il fut bientôt visible qu'il en était touché et multipliait les efforts pour lui plaire.

Je ne m'inquiétai pas. Je connaissais assez ma Fernande pour être assuré qu'elle ne se laisserait pas prendre à des qualités de surface et qu'elle ne donnerait son cœur à ce prince Charmant qu'après avoir acquis la certitude que, chez lui, le fond valait autant que la forme.

D'autre part, un tel mariage me convenait sous tous les rapports. La famille du prétendant était honorable; lui-même, grâce à son

nom et à son rang social, ne pouvait que m'agréer; sa recherche me flattait et prévoyant que Fernande se prononcerait en sa faveur, j'étais tout prêt à donner mon consentement. Il ne me restait donc qu'à m'en remettre à la Providence du soin de décider, et c'est ce que je fis.

Un mois s'écoula sans modifier cette situation ni sans me laisser prévoir comment elle se dénouerait. Le congé de Gaston de Floret touchait à son terme; la date de son départ était déjà fixée et il n'avait encore rien dit qui pût me faire soupçonner ses intentions. Brusquement, tout changea.

La veille du jour où il devait partir, comme, après le dîner, nous venions de rentrer dans le salon, sa mère et moi, elle me dit :

— Savez-vous que j'ai fait une découverte, monsieur Malgorn?

— Une découverte! m'écriai-je. Laquelle, madame la comtesse?

— Mon fils aime votre fille.

— Il vous l'a dit?

— Il me l'a dit, non spontanément, mais en réponse aux questions que son attitude un peu énigmatique m'a décidée à lui poser. Pressé de s'expliquer, il m'a fait des aveux et m'a confessé qu'il ne pouvait être heureux qu'autant qu'il épouserait Mlle Fernande.

— Ces aveux, les a-t-elle entendus? demandai-je.

— Non, il ne voulait les faire qu'après y avoir été autorisé par vous. Il sollicite, par mon entremise, la permission de plaider sa cause auprès de votre fille. Je me suis chargée de vous dire qu'il est ardemment épris d'elle et que, s'il devient son mari, il s'appliquera à la rendre heureuse.

— C'est ce que promettent toujours ces messieurs, objectai-je en riant, et nous savons, vous et moi, madame, qu'ils ne tiennent pas toujours.

— Mon fils tiendra, lui, déclara la comtesse. C'est un honnête homme.

— Je n'en doute pas, repris-je, et je consens volontiers à ce qu'il essaie de convaincre Fernande de sa sincérité, mais seulement après que je l'aurais prévenue. Je désire savoir avant tout s'il ne lui déplaira pas d'entendre ce que votre fils veut lui dire. Vous ne blâmerez pas ma prudence, madame; elle ne peut avoir que de bons effets.

Mme de Floret en convint avec moi. Il fut entendu que je parlerais à Fernande le soir même et que je m'assurerais de ses dispositions. Si elles étaient favorables à Gaston de Floret, il serait autorisé à faire sa cour. A cette occasion, sa mère de nouveau le vanta. Elle s'évertua à me prouver qu'il était digne de l'adorable personne à laquelle il voulait donner son nom. Elle prêchait un

converti. Ce qu'elle pensait de son fils, je le pensais aussi; mais il importait avant tout de savoir si Fernande le pensait comme nous.

Quand je fus seul avec elle, je lui fis part du message dont je m'étais chargé, sans lui taire que de ce qui s'agitait en ce moment dépendait le bonheur de toute sa vie.

— Il est dans tes mains ce bonheur, ma chère petite, ajoutai-je; prends donc tout ton temps avant de répondre; que tu sois disposée à dire oui ou disposée à dire non, tu dois te garder de toute résolution hâtive à moins cependant que tu n'aies prévu la demande dont tu es l'objet et préparé ta réponse.

— J'ai prévu la demande et préparé ma réponse, me dit Fernande après m'avoir écouté. Je suis très heureuse d'avoir fixé l'attention de M. de Floret; on est toujours heureuse de plaire à un homme qu'on estime; mais je ne le connais pas encore assez pour m'engager; j'ai besoin de le mieux connaître, de mettre ses sentiments à l'épreuve, de m'assurer de leur constance; j'ai besoin surtout de me convaincre que c'est bien pour moi-même qu'il m'a choisie et non pour ma dot. Si j'étais pauvre, je serais sans défiance; mais la fortune nous change; elle nous porte à suspecter le désintéressement de ceux qui nous recherchent.

— Et tu n'es pas convaincue de celui de M. de Floret? observai-je, pénétrant la pensée de ma chère fille.

— Sa mère m'a dit qu'il n'est pas riche et que dans l'intérêt de sa carrière, il ne peut épouser qu'une personne en état de l'enrichir. Et je serais bien humiliée, bien malheureuse de n'être épousée que pour mon argent.

— Alors, que dois-je lui dire?

— Invitez-le à attendre, mon père. Si dans quelques mois, il est animé des mêmes sentiments qu'aujourd'hui, il me sera plus facile de les croire sincères. Et puis, il aura réfléchi comme j'aurai réfléchi moi-même, et, quoi qu'il arrive, nous n'aurons pas à nous reprocher d'avoir agi étourdiment.

Trop de sagesse dictait ce langage pour que j'essayasse d'obtenir une réponse plus conforme aux désirs de M. de Floret. Je la transmis à sa mère telle qu'elle m'avait été faite. Je dois supposer qu'elle l'eût souhaitée plus précise et qu'elle en éprouva, comme son fils, quelque déception. Mais, ils surent me la cacher. Après tout, cette réponse qui leur laissait beaucoup d'espoir valait mieux qu'un refus.

Et puis, j'en tempérai la rigueur en invitant notre amoureux à venir nous voir à Kerlouan vers le milieu de l'été suivant. A ce moment, Fernande se serait décidée dans un sens ou dans l'autre. Il connaîtrait alors sa réponse définitive. Il nous quitta le même

jour pour retourner à son poste. Sa mère partit bientôt après. Elle rentrait à Paris.

Quant à nous, résolus à prolonger notre séjour à Pau, et comme la plupart des personnes avec qui nous nous étions liés en arrivant n'y résidaient déjà plus, nous nous trouvâmes réduits à la société des Hartington et de miss Dawson.

En d'autres circonstances, nous eussions peut-être trouvé que c'était bien insuffisant. Mais nous ne recherchions ni l'agitation ni le bruit. Il nous plaisait de vivre entre nous. Nous écoutions sans impatience les constantes plaintes de Mme Hartington qui accusait de son infirmité le ciel et les hommes et ne s'y résignait pas, et de même nous subissions les allures excentriques de son mari, ses boutades parfois bien étranges, son caractère grondeur et taquin, ses duretés envers miss Dawson et, en un mot, tout ce qui cachait en lui une réelle bonté, trop rarement manifestée, mais qui éclatait à l'improviste, en traits inattendus.

Il faut dire aussi que la présence auprès d'eux de leur demoiselle de compagnie donnait un grand charme aux relations qui s'étaient établies entre nous. Nous nous attachions de jour en jour à cette aimable personne à qui le bonheur avait été refusé, bien qu'elle le méritât. Ayant subi l'ascendant de ses vertus, nous nous plaisions à provoquer ses confidences, à lui faire les nôtres et surtout à la traiter comme notre égale. Touchée par ces procédés affectueux, auxquels on ne l'avait pas accoutumée, Annie Dawson témoignait sa gratitude par la plus tendre confiance, et bientôt nous n'ignorâmes plus rien de son passé ni de ses espérances d'avenir.

Elle avait, je l'ai déjà dit, un frère plus jeune qu'elle de deux ou trois ans, professeur dans un collège de Boston, de qui elle avait dû se séparer, parce qu'il était pauvre comme elle, trop pauvre pour la prendre à sa charge. Mais elle ne désespérait pas de se réunir à lui. C'est dans ce but qu'elle conservait son emploi chez les Hartington, bien que tout y fût pour elle humiliations et souffrances. Il lui permettait de réaliser des économies, de se constituer une petite fortune, car, à défaut d'autres qualités, l'ancien banquier avait la main largement ouverte et rachetait par des dons généreux ses incessantes duretés.

— Quand j'aurai amassé un petit pécule, nous disait souvent miss Dawson, j'irai rejoindre mon frère. Sa situation s'améliore de jour en jour. Avec ce qu'il gagne et ce que je gagnerai moi-même par les élèves qu'il me procurera, nous pourrons vivre ensemble, modestement sans doute, mais heureux.

Et Fernande de répondre.

— Je souhaite que vos espérances se réalisent, chère Annie.

Mais promettez-moi de ne pas quitter la France sans venir passer quelques semaines auprès de nous, en Bretagne.

Telle fut l'origine des circonstances qui devaient à si peu de temps de là amener miss Dawson chez nous, à la suite d'événements que rien alors n'annonçait et qui furent eux-mêmes précédés et suivis d'autres événements d'un caractère si extraordinaire qu'on sera sans doute tenté de croire que je les ai imaginés, alors que, cependant, ils ont été bel et bien une réalité.

Le moment vint enfin où nous dûmes nous séparer de notre nouvelle amie. Elle était tenue de suivre les Hartington à Paris où ils se rendaient pour consulter un médecin oculiste auquel ils étaient recommandés. Quant à nous, nous nous préparions à rentrer à Kerlouan, en passant par l'Espagne. Ce n'était pas le chemin; mais, j'avais promis à Fernande de la conduire à Séville pendant les fêtes de la semaine sainte. Les adieux entre elle et Annie témoignèrent de l'affection réciproque qu'elles s'étaient vouée. La promesse que fit miss Dawson de venir nous voir à Kerlouan en tempéra seule la tristesse.

De notre course au pays espagnol, je ne dirai rien sinon que tout y fut satisfaction et plaisir et qu'il acheva l'éducation intellectuelle de ma chère fille. Au milieu du mois de mai, nous étions de retour à Quimper. Nous y retrouvâmes notre vieille Yvonne. Elle nous attendait avec une impatience qu'expliquait surabondamment la longueur de la séparation qu'elle avait dû subir. Elle s'extasia sur la métamorphose de Fernande qu'elle revoyait plus belle qu'au moment de son départ et qui était véritablement, j'ose l'affirmer, une femme accomplie, femme par le charme du visage, par la culture et la grâce de l'esprit, par l'élévation des sentiments.

Bientôt après, nous rentrâmes à Kerlouan.

Je compte les jours qui suivirent notre rentrée parmi les plus heureux de ma vie. L'avenir s'offrait à mes regards, paisible, doux et sans ombre. Maître de ma fortuue, j'entrevoyais la possibilité de faire quelque bien dans le pays et de m'assurer ainsi la reconnaissance et l'affection de ses habitants. Grâce aux réparations entreprises en notre absence et qui touchaient à leur fin, le manoir de Kerlouan achevait de se transformer, sans rien perdre de sa physionomie féodale que nous avions tenu à lui conserver. Que Fernande maintenant se mariât selon son cœur, et mes vœux seraient comblés.

Quoiqu'elle ne se fût pas encore prononcée, je m'accoutumais à l'idée qu'elle épouserait Gaston de Floret. Je me voyais à quelques années de là, vivant toujours à ses côtés, au milieu de ses enfants, la secondant dans tous ses efforts pour en faire des êtres honnêtes

et bons, dignes d'elle et dignes de moi. Mes ambitions se bornaient à me voir revivre en eux et je ne souhaitais rien au delà.

VII

Quoique l'administration de mes biens fût assez étendue pour absorber désormais presque complètement mes journées, je ne pouvais oublier mes origines ni mon passé, et pas davantage abdiquer mes goûts, mes habitudes d'esprit. Aussi, en organisant par la pensée mon existence nouvelle, y avais-je fait une part à l'étude. Les archives de Kerlouan que j'avais classées durant les années précédentes offraient à mon activité intellectuelle un élément inépuisable. Elles renfermaient la matière de plusieurs volumes et les éléments de révélations historiques très sensationnelles. Il y avait là de quoi m'occuper longtemps.

Il existait aussi un certain nombre de dossiers que je n'avais pas examinés, ceux notamment que contenait l'armoire du cabinet de M. de Kerlouan, cette pièce toujours close de son vivant, et où je n'étais entré qu'après sa mort. Empêché d'en entreprendre l'examen au moment où je les avais découverts, je m'étais promis de m'y consacrer au plus tôt, et c'est à les compulser que, de retour en Bretagne, je résolus d'employer mes premiers loisirs.

Mais ces loisirs se firent attendre. C'est une profession laborieuse que celle de propriétaire foncier, surtout quand on est contraint de l'exercer sans en avoir fait l'apprentissage. Chaque soir en me couchant, je me promettais d'aller le lendemain m'ensevelir dans mes archives. Mais, le lendemain venu, je me trouvais pris, dès mon réveil, dans un engrenage d'occupations qui ne me laissait pas la liberté de réaliser mes projets. Ce ne fut qu'après un séjour de six semaines à Kerlouan que je pus enfin commencer à les exécuter.

Ce jour-là, enfermé de bonne heure dans le cabinet, j'ouvris l'armoire et j'en tirai le premier dossier qui me tomba sous la main, convaincu d'abord que si les documents qui le composaient avaient été mis de côté par le marquis, c'est qu'ils présentaient plus d'intérêt que ceux qui remplissaient la salle des archives et que, s'il les avait soustraits à mes recherches, tandis qu'il me livrait tous les autres, c'est qu'ils étaient révélateurs de faits qu'il avait cru nécessaire de me laisser ignorer.

Durant mon séjour à Pau comme au cours de mon voyage en Espagne, je m'étais fait souvent cette réflexion. Elle me hantait encore au moment où j'allais enfin savoir si elle était fondée, et on ne sera pas surpris que je fusse en proie à quelque émotion en

commençant la lecture du dossier que je venais de poser sur la table et en jetant les yeux sur l'un des cahiers qui s'y trouvaient.

Brusquement, cette émotion s'accrut, et la surprise m'arracha un cri. En haut d'une page, je lisais ces mots : « Procès de l'*Artémise*. — Déposition des témoins. » Sans pousser plus loin ma lecture, je me précipitai vers l'armoire ; j'y pris un nouveau dossier. Il portait la même inscription. Sur un autre, le titre disait : « Interrogatoire des accusés » ; et au-dessous : « Baptiste Galeron. » Il n'y avait pas à s'y tromper : c'était tout ou partie de la procédure à laquelle avait donné lieu le pillage de l'*Artémise* qu'après l'avoir vainement cherchée ailleurs, je venais de découvrir à l'improviste. Comment ces pièces originales qui, en bonne règle, auraient dû se trouver aux archives de Quimper étaient-elles arrivées au château de Kerlouan? Qui les y avait apportées? M. de Kerlouan avait-il jamais su qu'elles étaient en sa possession?

L'impossibilité où j'étais de répondre à ces questions ne pouvait qu'exciter ma curiosité. Elle était singulièrement allumée lorsque, ayant mis en ordre, tant bien que mal, ces dossiers au nombre d'une vingtaine, je me mis à les lire après avoir vérifié l'authenticité des pièces qu'ils renfermaient par l'examen des signatures dont elles étaient revêtues. Témoins et accusés avaient en effet signé leurs dépositions et leurs réponses au magistrat instructeur, et c'était bien leurs signatures que j'avais sous les yeux.

Il ne tenait donc qu'à moi de reconstituer dans presque tous ses détails ce drame sinistre qui m'attirait et que je brûlais de connaître comme si j'avais pressenti l'influence qu'un siècle après s'être déroulé, il allait exercer sur la suite de ma vie. L'étude à laquelle je me livrai pour réunir les éléments du récit que j'en voulais faire me prit plusieurs jours. Je dus lire et relire ces multiples interrogatoires, ainsi qu'une volumineuse correspondance qui y était annexée.

Cette étude, dès le début et jusqu'à sa fin, me captiva et m'absorba au point de me rendre indifférent aux mille incidents qu'amenait notre existence quotidienne. Tant qu'elle dura, il me fut impossible de m'en détacher. Je ne dormais plus, je mangeais à peine. Je passais mes journées dans la fièvre sans que ma curiosité surexcitée s'épuisât et se déclarât satisfaite. On verra bientôt qu'elle n'était que trop justifiée et quels rigoureux devoirs imposés à ma probité en furent pour moi la conséquence.

Fernande et Yvonne s'inquiétaient un peu de me voir ainsi. Je ne calmai leurs craintes qu'à l'aide de prétextes qu'il me fut aisé de trouver. Ne voulant pas avouer à Fernande la cause de mes anxiétés, que d'ailleurs je ne discernais pas encore très clairement, je lui affirmai que tout mon émoi ne venait que de l'espoir d'être sur la

voie d'une importante découverte historique. Je ne mentais pas. C'était bien d'une découverte importante qu'il s'agissait. Mais elle n'intéressait pas la science. Elle n'intéressait que moi, ma destinée, celle de ma fille.

Pour en convaincre ceux qui me lisent, je dois avant tout résumer ici les événements que me révéla la lecture des pièces relatives au procès de l'*Artémise*. Le récit que j'en présente est rédigé d'après les dires des acteurs et des témoins tels que les reproduisent les documents judiciaires.

Au mois de janvier 1797, la corvette l'*Artémise* voyageant sous pavillon espagnol, sans qu'on sût d'où elle venait ni où elle allait, passait au large des côtes bretonnes quand elle fut assaillie par une de ces tempêtes si fréquentes durant l'hiver dans ces parages. Poussée du côté de la terre par l'incessante impétuosité des vents, elle eut bientôt perdu sa route. Le ciel était bas et obscur. Une brume épaisse emplissait l'espace.

Après trois jours de périls affreux, le malheureux navire privé de ses mâts dont il avait dû successivement s'alléger, ballotté comme une épave par les vagues furieuses, se trouvait, sans savoir où il était, parmi les récifs qui longent la rive entre Roscoff et l'île Vierge.

On sait que cette île n'est qu'un amas de roches dénudées dont les pointes acérées apparaissent à fleur d'eau ainsi que les tentacules pétrifiées d'une pieuvre gigantesque. Une chaussée naturelle la réunit au territoire de Plouguerneau d'où on peut, à marée basse, aisément y accéder.

A cette époque, les habitants de la côte étaient depuis longtemps réputés comme de dangereux pilleurs d'épaves et ne méritaient que trop leur réputation. Sous prétexte qu'en qualité de riverains ils avaient droit à l'épave, ils se tenaient sans cesse à l'affût des navires égarés, recouraient à d'incessants subterfuges pour les attirer sur les brisants, hâter leur perte et recueillir leurs débris et ceux de leur cargaison.

Aux temps de la monarchie, des mesures rigoureuses avaient été prises pour arrêter le cours de ces pratiques criminelles dont il semble bien que dans les pays où elles étaient usitées, les seigneurs ne profitaient pas moins que les vassaux. Mais, la Révolution venue et à la faveur des désordres et des troubles qu'elle engendra, la surveillance s'était relâchée. De nouveau, l'industrie du pillage d'épaves était devenue florissante.

Elle trouvait, du reste, une sorte de justification dans les événements qui avaient armé l'Angleterre et la France l'une contre l'autre et permettaient de transformer en faits de guerre ce qui

n'était, en réalité, que des actes de brigandage. Pour les riverains, gens de mœurs brutales et farouches, figés dans un obscurantisme sauvage, tout navire aperçu au large et menacé de périr représentait l'Anglais, l'ennemi séculaire contre qui toutes les exactions, toutes les violences, toutes les ruses étaient légitimes. Ils ne s'inquiétaient pas de sa nationalité. Quel qu'il fût, il suffisait qu'ils l'eussent vu s'aventurer parmi ces récifs pour le considérer comme de bonne prise.

C'est ainsi que dès qu'eut été signalée par ses feux la présence d'un bâtiment en perdition dans les eaux de Plouguerneau, la population de ce village et celle des communes environnantes se mirent à l'affût, le guettant, s'ingéniant à précipiter son malheur et s'apprêtant à en tirer profit.

La guette dura pendant plusieurs jours. Du rivage, les guetteurs suivaient avidement les allées et venues du navire. Il courait des bordées de droite et de gauche, au gré de la tourmente furieuse, qui se manifestait en sautes de vent, capricieuses et déconcertantes.

Sa perte était maintenant certaine et ses efforts pour conjurer le destin ne faisaient que prolonger son agonie. Il s'agissait seulement de savoir sur quel point de la côte il irait s'échouer et auxquels des riverains appartiendraient ses épaves. Cette incertitude ne dura pas. Il fut bientôt visible que la tempête le rapprochait de plus en plus de l'île Vierge, c'est-à-dire de Plouguerneau.

C'est au cours de ces péripéties que, dans la soirée du 15 janvier, arriva dans ce village un riche propriétaire de Lannilis, nommé Baptiste Galeron. Ancien officier subalterne aux dragons de Lambesc et retiré en Bretagne après avoir quitté le service, Galeron avait alors soixante ans. Mais, en dépit de son âge, il était resté jeune d'aspect et n'avait rien perdu ni de sa vigueur physique ni de son énergie morale.

Marié sur le tard et devenu veuf peu d'années après son mariage, il avait deux enfants, un fils et une fille, qu'il faisait élever à Quimper. Il était dans l'aisance, très estimé parce qu'on le tenait pour un homme honnête et serviable, très considéré parce qu'on le savait en possession d'une grande fortune. Il la devait, disait-on, à des spéculations habiles et heureuses.

A Lannilis, quand il y résidait, il vivait dans une étroite intimité avec le châtelain de Kerlouan, dont il était l'ami : Fabrice-Alain de Kerlouan, grand-père de celui qui devait me faire plus tard son héritier. On les croyait associés dans diverses entreprises de négoce. Ce qui le faisait croire, c'est que, fréquemment, ils partaient ensemble pour des voyages qui, parfois, se prolongeaient, et dont on ignorait le but.

En dépit de leur richesse qui n'était un mystère pour personne, et bien qu'ils se rattachassent à l'ancien régime, l'un par sa noble naissance, l'autre par le grade qu'il avait eu dans l'armée sous Louis XVI, ils entretenaient des relations cordiales avec les autorités révolutionnaires et avaient traversé sans accident les temps de la Terreur.

Il est vrai que, dès les débuts de la Révolution, le châtelain de Kerlouan s'était empressé de faire oublier son origine aristocratique en effaçant la particule de son nom, et que son ami, à son exemple, avait, en 1792, offert à la nation une grosse somme pour armer les volontaires de son département. Grâce à ce témoignage de leur civisme, ils avaient vécu durant les jours sombres et difficiles sans en trop souffrir.

J'en ai assez dit pour faire comprendre que Baptiste Galeron, au moment où l'affaire de l'*Artémise* le met en scène, jouissait d'une réputation sans tache. Mais, dès ce moment et à la lumière de l'acte d'accusation dressé ultérieurement contre lui, il apparaît sous un tout autre jour. Son enveloppe d'honnêteté n'est plus qu'un déguisement dont cette accusation le dépouille et dont il ne garde rien. Le brave homme qu'honorent ses concitoyens se transforme en bandit, en vulgaire chef de bande. A en croire l'accusation, s'il arrive à Plouguerneau dans la soirée du 15 janvier, c'est qu'averti par un billet dont l'auteur est resté inconnu, d'un naufrage inévitable et prochain sur la côte, il veut être là pour recueillir le profit.

A peine arrivé, il prend la direction de l'entreprise qui consiste à hâter le sinistre. Il commence par enjoindre aux femmes, aux enfants, aux vieillards de rentrer chez eux et ne garde avec lui qu'une poignée d'hommes déterminés. A voir avec quelle sûreté et quelle audace il procède, avec quelle docilité ces gens, dont il parle la langue, subissent son ascendant, on doit supposer que ce n'est pas la première fois qu'ils le voient assumer un tel rôle, diriger une entreprise pareille et qu'ils n'ont pas à se repentir de lui avoir obéi.

Par ses ordres, on profite de ce que la mer est basse pour faire passer deux vaches sur les rochers de l'île Vierge. Aux cornes de ces vaches, une lanterne est allumée dont la flamme, vue de loin, dans la nuit, donne l'illusion d'un feu de navire et fera croire à l'équipage de l'*Artémise* que, dans la direction où il la voit, la route est libre et qu'il peut, sans risques, avancer de ce côté. Le piège tendu, Galeron et ses complices s'embusquent sur le rivage et attendent.

Leurs calculs ne tardent pas à produire les effets qu'ils en espè-

rent. Tant bien que mal, le navire trompé se rapproche de l'île Vierge. Lente est sa marche. Les vagues qui tantôt le poussent vers l'île et tantôt l'en éloignent, le soulèvent, le précipitent, le recouvrent, au point de faire croire qu'elles l'ont à jamais enseveli. Mais toujours il reparaît, et, sous l'action de la marée montante, il avance dans la nuit tumultueuse, dans la rumeur du vent, tour à tour plaintive et furieuse, vers les rocs aigus que lui désignent les lanternes mouvantes et qu'il croit être la pleine mer.

Les heures s'écoulent ainsi, tragiques et terrifiantes. Le jour se lève enfin, un jour gris, brumeux, sans clartés. Mais les yeux des Bretons ne perdent rien du drame qui va finir et trahissent l'indomptable patience qu'ils puisent dans l'espoir d'un gain inespéré et qui ne peut plus leur échapper.

Soudain, vers deux heures, sur la crête des vagues, une clameur sinistre parvient jusqu'à eux, peut-être même un craquement, un bruit de planches qui se brisent. Le navire a touché les pointes de l'île Vierge. Elles ont pénétré ses flancs, et par les déchirures qu'elles y ont ouvertes, l'eau meurtrière entre, achevant de détruire...

Armé d'une lunette d'approche, Galeron a tout vu. Alors il se redresse, et, s'adressant à ses complices, il leur dit joyeusement :

— C'est fini, les gars; nous n'avons plus maintenant qu'à laisser la mer nous mâcher le morceau. Elle sera basse ce soir Nous nous retrouverons ici pour aller ramasser ensemble ce qu'elle aura bien voulu nous laisser.

Pour reconstituer cette scène atroce, je n'avais eu qu'à suivre l'acte d'accusation. C'est encore à lui que je dus de connaître celles que vit s'accomplir la nuit suivante. Ainsi que l'avait prévu Galeron, lorsque, avec ses complices, il put gagner l'île Vierge, la mer avait achevé son œuvre. Du navire, dont alors seulement on put lire le nom sur une épave, il ne restait rien que sa coque brisée. Elle s'était comme incrustée entre deux rochers d'où nulle force humaine n'aurait pu, semblait-il, la détacher.

Grâce à cette circonstance, l'accès en était relativement facile, et, immobilisée au fond de cette coque, une partie de la cargaison pourrait en être enlevée. Mais Galeron ne se hâta pas de donner des ordres à cet effet ou, s'il les donna, la résistance des derniers survivants de l'équipage ne permit pas de les exécuter sur-le-champ.

Les dépositions recueillies au procès ne dissipent pas l'obscurité dont avaient été enveloppés ces pathétiques épisodes, tous les témoins interrogés ayant eu plus ou moins intérêt à tromper la justice. La vérité tout entière n'aurait pu être dite que par les marins de l'*Artémise*. Or, on n'en retrouva pas un seul pour déposer ni même pour dire de quel port était parti le navire ni

vers lequel il se dirigeait. Ils avaient tous trouvé la mort dans cet épouvantable sinistre sans laisser aucune trace de leur identité.

Quant aux dires des accusés et des témoins, ils étaient contradictoires. D'après les uns, lorsqu'ils purent approcher de l'*Artémise*, l'équipage avait péri, et la mer avait enlevé les cadavres. D'après les autres, quelques-uns des naufragés respiraient encore, étendus, çà et là, sur les rochers où les avait jetés la tempête.

Le capitaine se trouvait parmi eux. Son énergie épuisée par plusieurs journées d'efforts surhumains se ranima quand il comprit que les riverains s'apprêtaient à faire un butin de ce qui restait de la cargaison. Résolu à la leur disputer, il s'efforça d'organiser la résistance. C'est alors qu'à l'instigation de Galeron, les pilleurs d'épaves auraient massacré les survivants de l'équipage.

Les documents qui me révélèrent ces détails n'étaient pas plus précis quant au point de savoir ce qu'était devenue la cargaison. Ils indiquaient que tout ce que les pilleurs purent arracher à la mer avait été transporté à dos d'âne de l'île Vierge à la terre ferme. Il y avait là des barils renfermant de l'or et de l'argent monnayés, des lingots et plusieurs caisses contenant des pierres précieuses, des bijoux montés, des étoffes de prix.

Tous ces objets qui devaient donner lieu à un partage entre ceux qui s'en étaient emparés furent déposés à Plouguerneau, dans une maison inhabitée. On en confia la garde à deux hommes du pays qui demeurèrent là pendant quarante-huit heures, par l'ordre de Baptiste Galeron, armés de fusils et ne laissant approcher personne, si ce n'est lui.

Il fut établi au procès qu'un brocanteur de Quimper, complice ordinaire des pilleurs d'épaves et recéleur de profession, vint, sur la demande de Galeron, procéder à un inventaire estimatif de la cargaison et en acheta une partie qu'il paya comptant. Il aurait voulu se rendre acquéreur du tout, mais ses ressources étaient insuffisantes et Galeron refusa de lui faire crédit. Après son départ, les précieux objets à l'achat desquels il avait dû renoncer restèrent pendant deux jours encore sous la surveillance des gardiens.

Or, dans la matinée du troisième jour, se produisit un incident nouveau qui acheve de donner à cette affaire le caractère le plus mystérieux et le plus tragique. Galeron s'étant rendu à la maison trouva les gardiens gisant dans un coin, liés, bâillonnés, les yeux bandés. Quant au dépôt confié à leur garde, il avait disparu.

Mis en demeure de s'expliquer ils racontèrent que, pendant la nuit et alors qu'ils sommeillaient, deux hommes masqués les avaient surpris et désarmés, en les mettant tout à la fois dans l'impuissance de se défendre et de voir ce qui allait se passer. Ils

ne purent donc dire ce qu'était devenue la cargaison de l'*Artémise.*

Baptiste Galeron parut consterné et exaspéré par ce coup de main. Il déploya le plus grand zèle pour en retrouver les auteurs. Il procéda lui-même à des visites domiciliaires chez des individus qu'on soupçonnait et qui parvinrent d'ailleurs à démontrer leur parfaite innocence.

Finalement, les recherches furent abandonnées. Les auteurs du pillage, volés à leur tour, avaient encouru de trop lourdes responsabilités pour oser saisir la justice de leur plainte. Ils n'auraient pu le faire qu'en dénonçant leur propre crime. Ils préférèrent garder le silence.

Ces événements avaient eu lieu au mois de janvier. Bien qu'ils eussent été connus de tous les habitants de Plouguerneau, le secret en avait été si bien gardé que ce fut seulement au mois de juin que la justice en entendit parler pour la première fois.

L'enquête sommaire à laquelle elle se livra ayant démontré la participation de Galeron à ce crime abominable, on l'arrêta et avec lui quelques-uns des individus que la rumeur publique désignait comme ses complices. L'instruction judiciaire ouverte ensuite par l'accusateur public de Quimper releva à leur charge des faits accablants, propres à établir leur culpabilité. Renvoyés devant le tribunal criminel siégeant en cette ville, ils y furent condamnés, après de longs débats, Baptiste Galeron à la peine de mort, comme auteur principal, et ses complices aux galères.

Il est remarquable qu'il ne cessa de protester de son innocence. Il avouait sa participation au pillage de la cargaison, qui n'avait été, disait-il, que l'exercice du droit à l'épave. Mais il se défendait énergiquement d'avoir voulu rendre inévitable la perte de l'*Artémise* et agi dans ce but. Il protestait de même contre l'accusation d'avoir mis à mort les survivants du naufrage. A l'en croire, ils avaient disparu lorsqu'il était arrivé avec sa bande sur les rochers de l'île Vierge.

De même, il se déclarait étranger au rapt de la cargaison. A cet égard, il invoquait même un alibi. Il affirmait avoir passé au château de Kerlouan la nuit durant laquelle ce rapt s'était opéré, et le châtelain dont il avait réclamé le témoignage confirma ses dires.

Mais ils étaient démentis par tant d'autres faits que la condamnation fut prononcée et exécutée. Aux pièces qui me fournirent ces détails était jointe une lettre qu'à la veille de son exécution Galeron avait écrite à Alain Kerlouan pour lui recommander ses enfants que sa mort allait faire orphelins.

Les termes de cette lettre ne laissaient pas d'être mystérieux

et énigmatiques. J'en gardai l'impression que le châtelain, encore qu'il n'eût été mêlé au procès qu'à titre de témoin, avait eu dans l'événement une part plus grande que ne permettaient de le croire les pièces judiciaires. J'eus le soupçon que, dans une certaine mesure, il avait profité du crime. Ce soupçon ne se fondait pas seulement sur la teneur de la lettre de Galeron, sur certaines allusions que j'y relevai et qui me prouvèrent qu'un secret existait entre ces deux hommes, mais encore sur certains faits qui avaient immédiatement suivi le naufrage de l'*Artémise*.

Je fus notamment frappé par celui-ci.

A la veille de la Révolution, le châtelain de Kerlouan était dans un état voisin de la gêne. Quelques années plus tard, sa fortune s'était sensiblement accrue, grâce surtout aux achats de biens nationaux qu'il avait contractés pendant la Terreur, ce qui supposait des ressources dont je n'apercevais pas clairement l'origine.

Je constatai par l'étude de ces comptes qu'il avait payé comptant ses achats. Mais nulle part, il n'était dit d'où provenaient les fonds à l'aide desquels il en acquittait le prix.

Ainsi se fonda rapidement en mon esprit la conviction que tout n'était pas pur dans l'héritage que j'avais recueilli. Ce fut pour moi, je l'avoue, une cause de trouble et de malaise moral, lequel s'accrut encore lorsque je constatai que les papiers dont j'avais entrepris l'examen ne contenaient aucune trace de ce qui avait dû être fait pour les enfants de Galeron, recommandés par lui, la veille de sa mort, à la sollicitude d'Alain Kerlouan. Celui-ci avait-il donc négligé de s'en occuper? Les avait-il abandonnés? Tous mes efforts pour m'en enquérir demeurèrent vains.

Je ne fus pas plus heureux quand je tentai aussi de savoir ce qu'étaient devenus ces malheureux héritiers du condamné de 1797. A Lannilis, personne ne se souvenait d'eux. Sur les registres paroissiaux où, grâce au concours de M. le curé, je retrouvai leur acte de baptême, il n'était pas fait mention de leur décès et comme je me rappelais que M. de Kerlouan m'avait dit un jour que les héritiers de Galeron n'existaient plus, je dus conclure de l'inefficacité de mes recherches qu'après la mort de leur père, ils avaient quitté le pays.

Je n'en restai pas moins en proie à des scrupules et à des craintes dont je fus, dès ce moment, très cruellement tourmenté. Devant ma conscience se posait une question douloureuse qu'à tout prix, j'aurais voulu résoudre et qui se résumait ainsi. Alain Kerlouan avait-il été le complice du crime de Galeron? En avait-il tiré profit, et la rapide et subite augmentation de sa fortune était-

elle due aux bénéfices que lui avait permis de réaliser le naufrage de l'*Artémise?* En ce cas, l'héritage que m'avait légué son petit-fils était au moins en partie le fruit d'un vol dont je me faisais le complice en le conservant.

Assurément, rien ne m'obligeait à creuser la question. Je n'étais pas tenu d'en savoir plus long qu'on ne m'en avait dit et de me jeter à la poursuite de la vérité, alors surtout qu'il était presque impossible de l'établir d'une manière positive et de dissiper l'ombre sous laquelle elle demeurait ensevelie. Je n'avais pas à me montrer plus scrupuleux ni plus difficile que ne l'avait été mon vénérable ami M. de Kerlouan, dont je ne pouvais suspecter la droiture ni la loyauté.

Voilà ce que me disait ma raison.

Mais je connaissais ma conscience. Je savais qu'une fois mise en éveil quant à la légitimité de mes droits sur les biens qui m'étaient échus, elle ne me laisserait pas de repos tant que je n'aurais pas la certitude que ces biens n'appartenaient qu'à moi et que je ne devais rien à personne.

Or, pouvais-je affirmer que je ne devais rien à personne, s'il m'était démontré que dans la succession de Kerlouan, le produit d'un acte de brigandage entrait pour une part? Maître de cette succession, ne devais-je pas considérer comme des créanciers les infortunés au détriment desquels le rapt avait été commis : les armateurs du navire naufragé, le capitaine qui le commandait, les veuves et les orphelins laissés par les matelots qui avaient trouvé la mort dans cette tragique aventure. A supposer qu'il me fût impossible de découvrir les descendants de ces infortunées victimes d'un atroce forfait, ni les héritiers de Galeron, m'était-il permis de jouir en paix d'une fortune à laquelle se liaient tant de criminelles péripéties? N'était-ce pas pour moi un devoir rigoureux de m'en servir pour réparer en partie un si grand crime?

Les réflexions que j'expose ici se formèrent dans mon esprit avec une précision qui n'eut d'égale que leur rapidité. Dès que j'eus conçu le soupçon dont elles étaient la conséquence, la tâche qui s'imposait éventuellement à moi m'apparut nette et claire. Ou Alain Kerlouan n'avait eu aucune part dans le crime de Galeron, et alors je pouvais conserver sans remords ni scrupules l'héritage de son petit-fils; ou il avait été complice de ce crime, et alors il ne m'appartenait pas de garder une fortune dont l'origine était suspecte. J'étais contraint de poursuivre l'œuvre de réparation qui, dès ce moment, m'apparaissait comme un devoir impérieux.

Il fallait donc avant tout m'appliquer à déterminer quel rôle avait joué, dans le drame de l'*Artémise*, Alain Kerlouan et c'est à

cela que je résolus de m'attacher en ayant soin cependant de taire à ma fille les préoccupations dont j'étais torturé. Je jugeais inutile de troubler, quant à présent, la quiétude de sa vie. Il serait toujours temps de le faire.

Malheureusement, les moyens d'information dont je disposais étaient aussi rares qu'inefficaces. Tout restait mystérieux dans cette affaire. Les pièces de la procédure n'incriminaient pas plus Alain Kerlouan qu'elles ne révélaient l'identité du navire. Mes soupçons ne reposaient que sur des données vagues, des pressentiments, des suppositions et non sur une preuve matérielle, car la lettre que lui avait écrite Galeron au moment d'aller à l'échafaud, si elle révélait des relations étroites et une fréquente réciprocité de services ne constituait pas une preuve.

En outre, l'impossibilité où je me trouvais de préciser ce qu'il était advenu des épaves de l'*Artémise* augmentait mes doutes et affaiblissait les éléments de ma conviction. Il résultait de diverses dépositions de témoins que la cargaison du navire avait une valeur considérable. Mais rien ne permettait de deviner entre quelles mains elle était tombée.

On ne la voyait au pouvoir des pilleurs que jusqu'au moment où ils l'avaient mise à terre sous bonne garde. A dater de ce moment, on en perdait la trace et le mystère des circonstances dans lesquelles, tout à coup, elle avait été enlevée, les pièces du procès ne le déchiraient pas.

Comment donc formuler une accusation positive contre Alain Kerlouan? On pouvait le soupçonner d'avoir été le metteur en œuvre de cette mystérieuse affaire, mais non l'incriminer à coup sûr, car, encore une fois, il n'existait pas de preuve contre lui.

Si j'insiste sur cette absence de preuves, c'est afin d'expliquer l'état d'indécision et de trouble en lequel me laissa la lecture des dossiers découverts par moi au château de Kerlouan et pourquoi, bien qu'ils m'eussent fait pressentir qu'un devoir rigoureux allait s'imposer à ma conscience, j'éprouvais le plus grave embarras pour préciser en quoi il consistait et comment je devais en entreprendre l'exécution.

Ernest Daudet.

La suite prochainement.

LES PRINCES D'ESPAGNE

A VALENÇAY

(1808-1814)

I

L'ARRIVÉE AU CHATEAU

D'une parole, l'empereur avait réglé à Bayonne le sort des princes d'Espagne : le vieux roi Charles IV et Marie-Louise s'en iraient à Compiègne; le château de Valençay était assigné comme demeure à Ferdinand, à son frère Carlos et à son oncle Antonio. Ils partirent sinon résignés, du moins soumis.

Au fond de l'âme, ils éprouvaient l'impression d'une détente : après les mois cruels et agités qu'ils venaient de traverser, la sensation du repos leur était presque douce, et l'inconnu leur offrait les attentes d'une vie facile, ils l'espéraient, sur ce sol de France, le berceau de leur race, après tout, qui ne pouvait manquer d'être à leurs yeux dans l'éclat de ses grandeurs passées et de ses splendeurs présentes, la terre des merveilles et des enchantements. Le prisonnier ne doit sentir la perte de la liberté qu'à l'instant où le bruit de la porte de son cachot lui apprend la séparation définitive d'avec le monde; en chemin, au grand soleil, il appartient encore à la race des vivants.

Entouré de la reine et de Godoï, Charles IV prit la route de Bordeaux, salué au départ par le préfet M. de Castellane qui, ayant reçu l'ordre d'adresser un compliment ne trouva guère autre chose à lui souhaiter, dans les circonstances présentes, qu'un « bon voyage ». — La veille, le 11 mai, dès cinq heures du matin, ses fils et son frère l'avaient précédé. Les fidèles du prince des Asturies les accompagnaient : Escoïquitz, le précepteur et le conseiller; le duc de San Carlos, toujours agréable et satisfait de lui-même. Tout ce monde se reposa à Dax, chez M. de la Neufville; le lendemain, ils vinrent coucher à Mont-de-Marsan, dans la maison Papin, où leur aumônier leur dit la messe avant le départ. On s'arrêta deux jours à Bordeaux.

Les princes, hier, si importants, comme détenteurs de la couronne d'Espagne, étaient subitement devenus de si minces personnages que l'on perd la trace même de leur passage; on ne retrouve aucun souvenir d'eux. A peine sait-on leur route : prirent-ils à droite, par Périgueux et Limoges? Nul témoignage local n'en est demeuré. A gauche, par Angoulême et Poitiers? C'est plus vraisemblable. Mais on n'oserait l'assurer : archives du département, délibérations du corps de ville, journaux du temps, ou souvenirs, tout est muet.

A Châteauroux, la réception fut cordiale, et un homme de cœur, le père du général Bertrand, leur offrit l'hospitalité en défrayant de sa bourse toutes leurs dépenses, gracieuseté qui jusque-là ne leur avait été nulle part offerte.

Au premier moment, la pensée de Napoléon avait été de placer le prince des Asturies au château de Chanteloup, ce domaine rendu fameux par le séjour de Choiseul en disgrâce; mais Chaptal, le propriétaire actuel, s'en était peu soucié et avait décliné l'honneur en s'excusant de ce que sa maison n'était pas en état « de recevoir une tête couronnée[1] ».

Alors, par une de ces finesses narquoises qu'il affectionnait, l'empereur résolut de donner la garde de ses captifs à Talleyrand. Par ce coup adroit, l'Europe entière se devait persuader de la parfaite entente du souverain et de son ancien ministre, ce dernier ne saurait refuser une mission malséante qu'on lui présentait comme une marque de confiance insigne, il ne pourrait même témoigner son embarras sans trahir le maître et blesser ses propres intérêts. Toute sa campagne d'effacement volontaire depuis six mois devenait vaine. On n'oublia pas un dernier argument auquel le prince de Bénévent ne demeurait jamais insensible : le trésor lui compterait 50,000 francs par an. Ils furent exactement payés[2]. Mais cet argent changeant en « location » une « hospitalité » dont il aima, lors de la Restauration, à faire parade, lui donnait tous les rôles désagréables sans lui laisser aucune compensation d'honneur. A la fois, Talleyrand était compromis vis-à-vis de l'empereur, des princes et des chancelleries. Rarement, scène plus malicieuse avait été jouée avec un bonheur égal sur le théâtre des cours.

Dès le 8 mai il avait été officieusement averti. Une lettre de Duroc, dont je dois la bienveillante communication à M. le duc de

[1] *Souvenirs*, p. 116.

[2] Un rapport de M. Mollien nous indique que les 150,000 francs avaient été payés aux 19 février et 2 mai 1809, pour les années précédentes. Archiv. nation. AF IV. 1er dossier, pièce 104.

Broglie, nous l'apprend. Et le 9, Napoléon prenait lui-même la plume pour dresser ce monument d'ironie :

« Je désire que ces princes soient reçus sans éclat extérieur, mais honnêtement et avec intérêt, et que vous fassiez tout ce qui sera possible pour les amuser. Si vous avez à Valençay un théâtre et que vous fassiez venir quelques comédiens, il n'y aura pas de mal. Vous pourriez y faire venir Mme Talleyrand avec quatre ou cinq femmes. Si le prince des Asturies s'attachait à quelque jolie femme, et qu'on en fût sûr, cela n'aurait aucun inconvénient, puisqu'on aurait un moyen de plus de le surveiller. J'ai le plus grand intérêt à ce que le prince des Asturies ne fasse aucune fausse démarche; je désire donc qu'il soit amusé et occupé. La farouche politique voudrait qu'on le mît à Bitche ou dans quelque château fort; mais comme il s'est jeté dans mes bras, qu'il m'a promis qu'il ne ferait rien sans mon ordre, que tout va en Espagne comme je le désire, j'ai pris le parti de l'envoyer dans une campagne en l'environnant de plaisirs et de surveillance. Que ceci dure le mois de mai et une partie de juin, alors les affaires d'Espagne auront pris une tournure, et je verrai le parti que je prendrai.

« Quant à vous, votre mission est assez honorable : recevoir trois illustres personnages pour les amuser est tout à fait dans le caractère de la nation et dans celui de votre rang[1]. »

Il n'y avait qu'à obéir. La bonne grâce de Talleyrand ne fut pas en défaut. Dans une série de lettres dont je suis surpris qu'on ait jusqu'à ce jour trop respecté le sommeil dans les cartons de nos Archives nationales, le fin personnage montre le plus gracieux visage : « Je répondrai par tous mes soins à la confiance dont Votre Majesté m'honore... », et il trace tout aussitôt le programme de son hospitalité : « Mme de Talleyrand est partie dès hier au soir pour donner les premiers ordres. Le château est abondamment pourvu de cuisiniers, de vaisselle, de linge de toutes espèces. Les princes y auront tous les plaisirs que peut permettre la saison, qui est ingrate. Je leur donnerai la messe tous les jours, un parc pour se promener, une forêt très bien percée, mais où il y a très peu de gibier, des chevaux, des repas multipliés et de la musique. Il n'y a point de théâtre, il serait plus que difficile de trouver des acteurs. Il y aura d'ailleurs assez de femmes pour que les princes puissent danser si cela les amuse. » Il ajoute : « Sur le premier avis de M. le grand maréchal, je prévins l'inspecteur de la gendarmerie de tenir au complet sa brigade de Valençay, l'invitant à avoir quelques

[1] Napoléon à Talleyrand. Bayonne, 9 mai 1808. Lettres inédites. (Recueil Lecestre, t. Ier.)

postes aux environs, et à donner aux gendarmes l'ordre de surveiller attentivement sans en avoir trop l'air. Cent hommes de la garde de Votre Majesté feraient, ce me semble, l'éclat qu'Elle veut éviter et paraîtraient peut-être n'être pas seulement une garde d'honneur[1]. » Des aumôniers, des femmes et des gendarmes, M. de Talleyrand avait décidément bien compris.

Ce Valençay offrait-il les éléments qu'en attendait Napoléon? C'était sans doute une fort belle demeure, au milieu d'un très grand domaine. Elle appartenait à la fin de l'ancien régime à M. de Vilmorien, le fermier général; son fils, M. de Luçay, en était encore possesseur après la Révolution. Il était dans les idées du Premier consul que ses serviteurs eussent une assiette solide en France, et une possession territoriale répondait seule à ce dessein. Il dit un jour à Talleyrand : « Je veux que vous achetiez une belle terre, que vous y receviez brillamment le corps diplomatique et les étrangers marquants, qu'on ait envie d'aller chez vous, et que d'y être prié soit une récompense pour les ambassadeurs des souverains dont je serai content. » Valençay était une charge plus qu'un agrément pour la bourse de M. de Luçay, préfet du palais; Valençay était donc à vendre. Grâce à toutes les circonstances, Talleyrand en fit l'acquisition.

Il paraîtra bon sans doute de préciser le moment de cette vente, car, à son propos, on s'est plu à établir un rapprochement ingénieux peut-être, inexact à coup sûr.

Un historien espagnol dont il faut faire grand cas a écrit que le prince de Talleyrand avait acheté Valençay avec l'argent que le prince de la Paix lui aurait offert pour apaiser la colère de l'empereur irrité de sa belliqueuse proclamation à la veille d'Iéna. L'or espagnol servant à acquérir le château qui allait être la prison des princes d'Espagne, il y a là matière à philosopher. Mais les faits parlent souvent autrement que les hypothèses les plus heureuses, et ici les dates renversent l'assertion du général de Artèche : la proclamation de Godoï est du 6 septembre 1806, Talleyrand avait acheté Valençay un million six cent mille francs le 17 mai 1803[2]. Qu'il l'ait entièrement payé avec ses propres ressources, on en peut douter, il n'était pas homme à oublier que le Premier consul lui donnant un ordre devait lui fournir également les moyens de l'exécuter; et Bonaparte avait bien entre-bâillée la porte d'une demande; en passe au reste de générosité, il ouvrit la main et chacun parut satisfait : M. de Luçay qui se défaisait d'une rési-

[1] Talleyrand à l'empereur, Paris, 13 mai 1808. AF IV. 1680. Original.

[2] Acte du 17 floréal an XI. Etude de Mes Raguideau et Chaudron, notaires à Paris.

dence onéreuse, M. de Talleyrand qui la possédait à fort bon compte, et le Consul qui flattait sa manie.

Quelque peu délabré, le château pouvait redevenir assez facilement une résidence princière, et la forêt de Gatines lui formait de ses splendides futaies une couronne délicieusement verte pour les promenades d'été et encore plus brillante peut-être pour les chasses d'automne. Il est situé en plein pays berrichon, sur un sol d'aspect monotone et de mœurs paisibles que le marquis de Ayerbe a regardé avec des yeux prévenus pour l'avoir trouvé « sans herbe, sans fleurs et sans arbres »; la Touraine n'est pas loin et déjà on en peut pressentir les jardins dans cette gracieuse petite vallée du Nahon que les terrasses du château dominent au midi. Au sommet de la colline, formant comme le nœud des deux routes de Blois au nord, de Châteauroux au sud, les constructions, par leur position seule, ont déjà un aspect parfaitement majestueux. Comme origines féodales, rien de plus noble : depuis Mahaud de Courtenay, fille de l'empereur de Constantinople, et Yolande de Châtillon-Bourbon, la liste de ses possesseurs nous donne : Eudes, comte de Bourgogne, Jean, comte de Châlons, Jean d'Etampes, Mme de Montmorency. Et au siècle dernier les princes de la finance. Philibert Delorme a dessiné le plan et les ornements du donjon. L'opulence des fermiers généraux a élevé les tours d'angle; au-dessus du fossé un pont hardi relie les logis aux jardins et au parc; une terrasse offre le charme d'une belle vue, les agréments d'un parterre et le repos d'une promenade abritée.

Les princes d'Espagne arrivant par la route de Châteauroux, en considéraient donc le côté le plus pittoresque, et leurs regards devaient examiner avec une profonde anxiété cette demeure qui allait devenir la leur. Aucun rapprochement possible avec les châteaux royaux d'Espagne, et, à tout dire, la comparaison eût été à l'avantage de Valençay. Les ombrages et les eaux vives d'Aranjuez ont une fraîcheur délicieuse, mais le palais est mesquin. La magnificence des jardins et la charme des cascades de Saint-Hildefonse sont fort gâtés par la monotonie des appartements bas et étroits. Le Pardo n'est qu'un rendez-vous de chasse, et, malgré ses merveilles, l'Alcazar de Séville qu'une forteresse. L'Escurial est sévère, froid, mortel, pour qui ne le sait pas comprendre, rien n'y parle aux yeux comme ce donjon ciselé de la Renaissance et ses salons ensoleillés.

Les chevaux ont achevé de gravir la pente raide, ils ont tourné par la grille d'honneur; ils traversent les orangeries, un large gazon, le pont-levis et s'arrêtent en face de la galerie à arcades, où, avec le prince de Talleyrand, deux chambellans de l'empereur, MM. d'Arberg et de Tournon se tiennent, tête découverte.

Qui sentit plus vivement cette scène des arrivants ou de leur hôte? Talleyrand, dans ses *Mémoires*, se vante avec bon goût d'avoir été le plus ému; on le croit; et cette rencontre avec la race de Bourbon ne manquait pas de lui être propice aux retours sur lui-même; c'était la première depuis les dix-huit années qui séparaient l'évêque d'Autun de la messe de la Fédération. Par ailleurs, quel spectacle : des princes fatigués, désemparés et anxieux, sortant péniblement des plus étranges carrosses qui se puissent imaginer, lourdes et pesantes machines, aux roues massives, au train épais, balançant avec un bruit de ferraille d'énormes lanternes éteintes; supportant des caisses rouges rechampies d'or, riches, fanées et incommodes; images de cette majesté surannée, impropre à l'activité de son époque, et gardant un aspect magnifique, encombrant et décrépit.

Talleyrand déploya toute sa grâce, voulut être aimable, accueillant et y parvint. Son premier mot n'avait peut-être pas été très heureux : Ferdinand l'avertissait que son oncle Antonio ne savait pas le français : « Et moi, je ne parle pas d'autre langue », répondit-il trop vivement; mais il avait bientôt repris cet air de respect dont il ne se départit jamais et qui obligeait vis-à-vis de lui-même à une dignité pleine d'égards. Conduits avec cérémonie dans leurs appartements, les princes purent ne pas s'apercevoir de leur captivité. Quelques fleurs cachaient les chaînes; leurs yeux n'étaient pas assez perspicaces pour deviner des gardiens sous la livrée des gens de service et des geôliers sous l'uniforme des sentinelles rendant les honneurs.

Ferdinand était disposé à tout accepter par une résignation forcée et par une dissimulation naturelle; une lettre de l'empereur que lui remit M. de Talleyrand le charma : « Nous conclurons le mariage que vous désirez contracter avec une de mes nièces. J'espère que vous y trouverez le bonheur et moi un nouveau motif de prendre intérêt à tout ce qui vous concerne [1]. » Il est à croire que Napoléon ne pensait donner aucune suite sérieuse à ce projet; si c'était un leurre, Ferdinand s'y laissa prendre; sa naïveté ayant témoigné sa gratitude dans une épître un peu chaude, valut à Talleyrand ce rappel à l'ordre : « Le prince Ferdinand, en m'écrivant, m'appelle son *cousin*. Tâchez de faire comprendre à M. de San Carlos que cela est ridicule et qu'il doit simplement m'appeler *sire* [2]. » Ajaccio et Sainte-Hélène dispensent de tout commentaire.

Cependant, on s'était installé. Don Antonio occupait à droite les grandes pièces du rez-de-chaussée, Ferdinand celles de gauche;

[1] 14 mai 1808.
[2] Bayonne, 24 mai 1808.

au-dessus de lui logeait don Carlos. Dans le corps de logis qui est en équerre, toute la suite : chambellans, écuyers, l'aumônier et les médecins; c'est dire qu'on était un peu à l'étroit. Talleyrand ne s'était réservé que quelques pièces. Les galeries de tableaux, de gravures, de médailles, qui ont fait la réputation de Valençay, s'y trouvaient déjà en partie, la bibliothèque également; mais les arts et les livres avaient peu d'attrait pour ces hôtes illustres, et le maître de céans savait occuper leur attention par des plaisirs moins délicats : « La journée des princes s'arrange chaque jour de manière à leur être plus agréable. Le matin, les deux jeunes princes prennent des leçons de danse; le prince Ferdinand y ajoute des leçons de musique. L'après-midi, ils montent à cheval ou se promènent en calèche. Hier, ils ont fait une partie de pêche. Le soir, ils font danser chez eux et se dispensent de danser eux-mêmes.... Mme de Talleyrand leur fait faire de la musique tous les jours; les *boléro*, les *fandango* se font entendre de tous les côtés. — Je commence à trouver mon séjour ici assez inutile [1]. »

Cette consigne de ne songer qu'à des jeux et de ne s'occuper que de divertissements assez bruyants pour être entendus du village, c'était le paravent dressé entre les princes et le public. L'Espagne devait être pour eux une terre oubliée. L'empereur le voulait absolument. Il fallait que les graves événements de la Péninsule leur demeurassent inconnus : « Gardez-en le secret, » mandait-il à Talleyrand. Et sur ce point il pouvait avoir tout repos. Le vice-grand-électeur disait pleinement la vérité dans cette même lettre qui parlait de *fandango* et de *boléro :* « Toutes les mesures de surveillance sont bien prises. Le château et les environs sont dans la tranquillité la plus parfaite. Je ne crois pas qu'il y ait un lieu dans le monde où l'on sache moins ce qui se passe en Europe. »

On avait sans doute éloigné le commandant de gendarmerie Henry, dont les habitudes un peu soldatesques et le costume lui-même portaient trop l'empreinte de sa mission; mais M. d'Arberg, qui le remplaçait, dans son frac de chambellan comme dans son uniforme de hussard, n'en était pas moins un gouverneur de château fort.

On ne se présentait qu'avec une carte signée de lui; pour arriver comme pour sortir, il fallait passer par le corps de garde; toutes les portes du parc étaient verrouillées; dans les cours et les corridors, des sentinelles. La nuit, l'enceinte extérieure est gardée par des piquets, surveillés eux-mêmes par des rondes d'officiers. Valençay est entouré de 8 brigades de gendarmerie et cerné par 8 cantonnements qui, chaque jour, communiquent par des pa-

[1] Talleyrand à l'empereur, 21 mai et 31 mai 1808. AF IV. 1680. Documents autographes.

trouilles croisées. Un gendarme de planton va tous les matins à Blois et à Châteauroux pour éclairer les routes et porter les dépêches; 15 hommes de garde font des patrouilles de nuit, renforcées de minuit à deux heures d'une patrouille à cheval; 10 soldats de la maréchaussée se tiennent en permanence, chevaux bridés, à Valençay; 4 officiers surveillent le service, commandé par le capitaine Bodin[1]. *Toutes* les lettres du bureau de poste, même celles des habitants, sont réunies en un paquet et envoyées de suite à Lavalette[2]. Celui-ci confirme les instructions aux maîtres de poste des environs pour qu'aucun voyageur ou courrier ne puisse avoir de chevaux sans un ordre du gouverneur[3].

Une démarche significative et en vérité gratuitement injurieuse pour les princes était imposée à leur suite. Tous leurs gentilshommes, tous leurs serviteurs, durent prêter serment de fidélité à Joseph Bonaparte. Ne pouvant s'y soustraire, leur grande préoccupation fut de couvrir cet acte de termes amphibologiques et d'accumuler à dessein et à plaisir les réticences. Ayant appris « par la voix publique » son installation sur le trône d'Espagne « avec le consentement de la nation », désireux de rester Espagnols et surtout d'obéir aux lois de leur pays, ils « regardaient comme un devoir » de se soumettre au système adopté par la nation et de rendre, « comme elle-même », leurs hommages à S. M. Catholique, en lui offrant le même respect et la même fidélité qu'au gouvernement précédent. — Chacun voulait jouer au plus fin, et c'est à cette habitude décevante que Talleyrand a sacrifié une fois de plus quand il nous a tracé le tableau idyllique de la vie édifiante que l'on menait sous son toit :

« La journée finissait par une prière publique à laquelle je faisais assister tout ce qui venait dans le château, les officiers de la garde départementale, et même quelques hommes de la gendarmerie. Tout le monde sortait de ces réunions avec des dispositions douces; les prisonniers et leurs gardes priant à genoux, les uns près des autres, le même Dieu, paraissaient se moins regarder comme ennemis; les gardes n'étaient plus aussi farouches, les prisonniers n'avaient plus autant d'alarmes, peut-être même quelque signe d'intérêt leur faisait-il concevoir un peu d'espérance[4]. »

A la vérité, le soir, retirés dans leurs appartements, les princes récitaient le Rosaire avec leur entourage, et la mélancolie de Ferdinand ne cédait qu'aux airs nationaux que le musicien Castro lui

[1] Juin 1808. F. 7. 3544.
[2] D'Arberg à Duroc. — Biblioth. nation. Mss. Fonds français, nº 6596.
[3] Lavalette à l'empereur, 22 juin 1808. F IV. 1680. Lettre originale.
[4] *Mémoires*, t. I[er].

faisait entendre en pinçant sa guitare. — Les promenades dans le parc ne pouvaient être que peu récréatives : était-ce en voiture? Une calèche venait prendre les princes, dans une seconde montaient San Carlos, deux gentilshommes espagnols et M. d'Arberg; le reste de la suite suivait très librement... à pied. Etait-ce à cheval? Un écuyer et un chambellan, désignés par Talleyrand, les accompagnaient et un piquet de gendarmes fermait la marche.

De partir, le prince de Bénévent mourut bientôt d'envie : son personnage ici embarrassait cet homme que rien ne pouvait déconcerter, et après quelques conversations d'affaires avec le chanoine Escoïquitz, quelques causeries banales avec Ferdinand, les soirées pieuses à la chapelle ne lui suffirent plus. Il souffrait, d'ailleurs, de ce mal qu'il ne put jamais ni supporter ni vaincre : l'ennui. Ses amis eux-mêmes souriaient de son rôle, et son compère d'Hauterive lui écrivait de Paris cette épître mordante :

« Ici le roi Jacques second,
Sans ministre et sans maîtresse,
Le matin allait à la messe,
Et le soir allait au sermon.

« Je crois que Mme de Sévigné, que vous citez, a un peu exagéré les charmes de la vie de Saint-Germain; mais puisque vous êtes à Valençay et que Mme de Talleyrand s'étudie à rendre ce séjour agréable, je ne doute pas que le roi Ferdinand VII s'y plaise, et j'en serais charmé. Au reste, il me paraît qu'on ne s'occupe guère ici des princes que parce qu'ils sont chez vous, et de votre château que parce que vous y êtes. Le roi Charles, qui est à Fontainebleau, ne vient pas à bout, malgré la proximité, d'attirer l'attention ni d'inspirer un grand intérêt. La révolution a ôté aux esprits toute susceptibilité sur ces objets..

« Je ne comprends pas encore bien pourquoi vous êtes si longtemps à Valençay [1]... »

Le vice-grand électeur le comprenait mieux, mais n'en était pas plus satisfait, il avait hâte de rejoindre Napoléon, de se remettre dans le mouvement du monde. Après plusieurs ouvertures, il prit sur lui de s'en aller : « V. M. ayant paru trouver qu'il n'y avait pas d'inconvénient à ce que je me rendisse à Paris, mon projet serait d'y aller à la fin de la semaine. Je n'ai pu voir V. M. qu'un moment depuis quatre mois, et j'ai un grand désir de me retrouver plus près d'elle. Mme de Talleyrand resterait ici quelques jours de plus que moi pour que le château ne prenne pas tout à coup l'air

[1] Paris, 6 juin 1808. Archives de Broglie. Papiers de Talleyrand classés par M. de Bacourt. Original.

monacal qu'il aura quand il n'y aura plus que des hommes[1]. » Il voulut du moins se faire donner, pour l'empereur, un certificat de bonne conduite; il l'obtint aisément, le voici :

« Monsieur le prince, notre cher cousin et cher ami,

« Les bontés dont V. A. S. nous a comblés, depuis que nous avons eu le bonheur de la connaître; l'aimable hospitalité que nous lui devons, et mille motifs de la plus vive reconnaissance, joints à la haute estime que ces grandes qualités nous ont inspirée, nous font un devoir bien agréable de vous assurer par le moyen du duc de San Carlos et du chanoine Escoïquitz, porteurs de cette lettre, des sentiments de parfaite et inviolable amitié que nous lui avons voués. Quoique nous soyons bien persuadés que nous ne les pourrons exprimer que faiblement, de même que les regrets que nous cause votre absence, bien que modérés par l'espérance qu'elle sera favorable à l'expédition de nos affaires, et que nous aurons le plaisir de la revoir. Recevez donc, prince, cet épanchement de nos cœurs...

« Vos bien affectionnés cousins et amis,
« FERDINAND. CHARLES. ANTONIO.

« Valençay, 30 août 1808[2]. »

Mais c'est là style d'épitaphe, et si cet homme habile n'eut d'autre garant que l'attestation que je viens de reproduire, il se trompe encore, car les princes étaient satisfaits de son éloignement. Non pas qu'il ne fût extrêmement poli et capable de merveilleusement habiller son âme, mais ne s'étaient-ils pas mis en tête de « souffrir d'être logés par un étranger qui n'était pas leur égal[3]! » Voilà une étrange délicatesse et venue bien à propos! D'Arberg l'écrivait à Duroc avec un étonnement que nous partageons à notre tour et que M. de Talleyrand ignora peut-être, tout en étant assez fin pour s'apercevoir des froideurs et des réticences.

Il partit à la fin d'août et courut à Nantes rejoindre Napoléon. Celui-ci venait de traverser la Vendée où de sincères acclamations avaient, sur cette terre classique de la chouannerie, salué le pacificateur de la patrie et le restaurateur des autels. Le monarque était de parfaite humeur, il accueillit fort bien M. de Talleyrand, et, certes, si ce dernier témoigna de l'opposition à la conduite des affaires d'Espagne, ce ne fut pas à ce moment-là. Il suivit la cour

[1] Talleyrand à l'empereur, 16 août 1808. AF IV. 1680.
[2] Archives de Broglie. Papiers de Talleyrand classés par M. de Bacourt. — Copie.
[3] Mss. Fonds français. 6596.

Paris et, tout à son rôle d'amphitryon des Espagnols, réunit à sa table l'abbé de Pradt, le duc de San Carlos, le chanoine Escoïquitz. Il se dédommageait de ces attentions officielles par les sarcasmes de l'intimité, dévoré du désir de blâmer sans oser encore toucher à la politique impériale, il criblait de traits ses artisans : Champagny plus qu'aucun autre; et il se réservait pour l'imprévu qu'allait lui offrir la réunion d'Erfurt.

Un aspect monacal! Talleyrand avait craint que sa demeure ne le prît bien vite; mais d'autres ressources restaient pour éloigner ce danger-là. La toujours très belle et peut-être point si sotte personne qu'on l'a prétendu, Mme de Talleyrand remplissait son rôle de maîtresse de maison avec un dévouement infini. Napoléon avait laissé entendre à mots fort découverts que si Ferdinand s'amourachait de quelque jolie femme, cela serait à merveille. Celle que Bonaparte avait, selon le mot de Chateaubriand, « attachée à son mari comme un écriteau » savait s'en détacher elle-même à l'occasion. Sa modestie ne visa pas jusqu'au maître, elle abaissa avec bonté ses regards sur le serviteur, et le prince de Bénévent, respectueux jusqu'à l'excès des moindres désirs de l'empereur, s'accommoda fort galamment des complaisances sans bornes de la princesse pour le duc de San Carlos, son admirateur déclaré. Dans le même temps, intervertissant les rôles à son tour, Ferdinand voulait bien goûter quelques distractions avec une jeune personne vivant sous le même toit. Vint-il à prendre méfiance de cette affection presque offerte? Ce feu de paille brûla un moment et s'éteignit.

Un vent amoureux passait sur ces cœurs inactifs, et chacun dans son oisiveté cherchait des compensations à l'ennui d'un château qui ressemblait moralement à une prison. Un des gentilshommes de la suite, don Raphaël Antonio de Souza, marquis de Guadalcazar, avait trouvé dans les alentours l'objet charmant digne de ses hommages. Au manoir de la Moustière, demeurait tout une famille estimable : le grand-père, le vieux M. Godeau de la Houssaye; son fils, Godeau d'Entraigues; ses petits-fils, l'un, auditeur au Conseil d'État; l'autre, officier de chasseurs à cheval, et leur sœur, une enfant de quinze ans. Elle était jolie et coquette; M. de Guadalcazar se montra pressant, l'auréole de la fidélité et de la persécution ornait son front, la bonne grâce de ses manières et l'antiquité de son blason firent le reste. Ernestine d'Entraigues ne repoussa pas l'heureux et galant hidalgo. Les fiançailles, puis le mariage, occupèrent le mois de septembre, et furent pour tous la plus agréable diversion.

En effet, au commencement de ce même mois, l'alarme avait été chaude dans la petite colonie espagnole. L'argent se faisait

rare, et les promesses impériales d'une pension semblaient singulièrement oubliées. Pour les rappeler à qui de droit, Ferdinand envoya à Paris don Pedro Macanaz. Quand il eut exécuté ses sollicitations, celui-ci donna avis de son retour, mais ne reparut pas. Alarmé, on envoya de Valençay M. d'Amezaga à sa rencontre. Il apprit que Macanaz avait été arrêté à Etampes sous le prétexte d'un passeport incomplet et sous le motif d'une conversation dans un café sur les malheurs de sa patrie. On l'avait bel et bien conduit à Vincennes. En vain San Carlos et Escoïquitz, alors à Paris avec M. de Talleyrand, demandèrent une audience de l'empereur qui s'excusa sur son prochain départ pour Erfurt. Après le retour, on voulut oublier l'affaire et le malheureux Macanaz resta cinq années, jusqu'à la fin de l'Empire, enfermé au donjon.

Tout ceci avait vivement affecté et émotionné les princes. Le mariage de Guadalcazar n'avait pu les désassombrir complètement, et la visite de Talleyrand ne leur rendit pas toute leur belle humeur. Le vice-grand électeur fit une simple apparition : avant de suivre Napoléon en Allemagne, il venait prendre congé de ses hôtes. Cherchant un cadeau à lui faire comme témoignage de cette hospitalité, ils lui offrirent leurs vieux livres de prières. Ce choix indiquerait qu'ils n'avaient à leur disposition que fort peu d'objets de prix, à moins qu'ils n'eussent voulu se montrer extrêmement plaisants, et de fait, quoi de plus folâtre que ces Bourbons dépossédés remettant leur missel à l'ancien évêque d'Autun. — Imperturbable, celui-ci reçut son cadeau avec toute la gratitude et le respect imaginables, et monta en voiture. Il ne devait pas rentrer dans sa demeure avant la seconde Restauration, en avril 1816.

Le mariage de Mlle d'Entraigues, voilà un exemple des émotions qu'avait causées dans les castels de ce tranquille pays berrichon l'arrivée des princes. Toutes ne furent pas d'un caractère aussi joyeux. La police s'avisa de voir des conspirateurs dans tous les hobereaux voisins, et les préfets déployèrent leur zèle.

Le marquis de Bartillat habitait le château de Celles-sur-Cher, une grande maison que la bande noire depuis a détruite, et qu'avait construite Philippe de Béthune, frère de Sully. M. de Bartillat possédait cette terre par sa femme qui était justement une Béthune. D'excellente famille (sa mère et sa tante, — Mme Robert de Dillon, — étaient toutes deux de Maistre), il appartenait à cette noblesse qui, dans sa province, n'avait point souscrit au nouveau régime et il restait mal « noté » pour avoir prodigué des marques de son attachement au marquis de Rivière lors du grand procès de 1804. Il rencontra les princes dans une de leurs promenades et les salua. Souvent à cheval dans la forêt de Gatines,

on s'avisa de craindre de sa part une tentative d'enlèvement en leur faveur, et sur le propos plus que vague d'une Mme de Saint-Aignan qui aurait dit que peut-être M. de Bartillat serait homme à aider une évasion, on l'arrêta chez lui le 26 septembre au matin. Le lendemain même, écroué à Vincennes, il avait les honneurs d'un interrogatoire de Desmarest.

Il n'y avait rien, on ne trouva rien. D'apprendre que Mme de Saint-Aignan avait un fils placé par ordre à l'école de Saint-Cyr, d'où il était sorti pour mauvaise santé, que ce jeune homme fréquentait chez Mme de Chevreuse au château de Luynes où il y rencontrait M. de Duras et le prince de Poix, oui, cela fut prouvé; mais non de bâtir un complot entre lui et M. de Bartillat. Ce dernier n'en demeura pas moins sept mois au cachot, avant d'être envoyé en surveillance à Nancy, pour que son exemple servît à d'autres.

Si les princes apprirent ces événements où leur nom se trouvait mêlé à leur insu, et qui les pouvaient édifier sur leur position, ils n'en prenaient pas ombrage : leur pensée étant de ne pas demeurer longtemps à Valençay. En échange de l'Espagne et des Indes, l'empereur leur avait promis le château de Navarre, avec ses « parcs, bosquets et dépendances ». Ils demandaient à venir habiter leur *propriété*.

Navarre était cette ancienne demeure des ducs de Bouillon, à la porte d'Evreux, où la bande noire n'a pas laissé pierre sur pierre, mais qui s'est poétiquement embellie avant de disparaître de l'ombre fugitive d'une grande infortune : Joséphine de Beauharnais. Résidence bien près de Paris, trop près par conséquent pour y maintenir dans le silence et l'oubli trois princes rayés de l'almanach impérial. On argua de l'état délabré du château, de l'étroitesse des appartements, et, à toutes les instances de Ferdinand, on fit la sourde oreille, jusqu'au jour où la lassitude le rendit muet[1].

De la pension apanagère stipulée à Bayonne, au lieu de 600,000 francs échus à la fin d'août 1808, 250,000 francs avaient été alors payés[2]. En septembre, quelques phrases de promesses évasives à San Carlos et à Escoïquitz[3]. Nouveaux retards, nouvelles réclamations, nouvelles fins de recevoir, en octobre[4]. Au commencement de 1809, Ferdinand réclame encore : l'arriéré est de

[1] Les biens du duc de Bouillon furent réunis au domaine par décret du 3 janvier 1809. Navarre fut érigé en duché et en majorat pour Joséphine en 1810. Vendu en 1834 et démoli.

[2] Aff. étrangères. *Espagne*, vol. 676, fol. 297.

[3] *Ibid.*, fol. 320.

[4] *Ibid.*, vol. 677, fol. 106.

516,666 francs[1]. Rien. Démarches le 24 février, démarches le 22 mars, démarches le 5 avril. Nulle réponse.

Il fallait donc vivre à Valençay. Malheureusement l'existence y devenait plus pesante. M. de Talleyrand n'y venait plus; sa présence était pour elle-même peu regrettée, car elle gênait ses hôtes par l'étiquette méticuleuse qu'il avait imposée[2]. Toutefois l'isolement paraissait plus grand encore, et sur l'aspect d'une « prison » toute illusion tombait.

L'empereur était parti pour l'Espagne et ses succès devaient écraser les dernières espérances des princes. C'était bien là la conquête définitive de leur royaume. Quelles étaient leurs pensées intimes sur ce point? Ils paraissaient indifférents. On peut croire que le flegme de Ferdinand, l'âge de Carlos et l'apathie d'Antonio y étaient pour quelque chose. Le prince des Asturies dissimulait à merveille; quand il était sûr de n'être point espionné, il demeurait moins taciturne. A l'annonce, très imparfaite encore de l'affaire de Baylen, il dit le mot du Psalmiste : *Pater meus et mater mea dereliquerunt me*; *Dominus autem assumpsit me*. C'était au moins de l'à propos.

Et puis quel avis précis avoir sur des événements incertains? Les nouvelles leur arrivaient rares, tronquées ou fausses. Les soins de M. de Lavalette sur ce point n'étaient pas vains : toute lettre subissait un examen soigneux : les princes n'en recevaient pas, leur entourage seul pouvait en attendre. Dès qu'un passage était suspect la missive était retenue. Pour être le destinataire d'une correspondance arrivée de Madrid avec quelques lignes chiffrées, Ignacio Menendez, valet de chambre de don Carlos, fut arrêté, tenu au secret à Châteauroux et conduit au fort de Ham. Il n'en sortira qu'à la fin de 1813[3]. Cette mesure était, du reste, un simple prélude.

Le nombre des sentinelles augmentait et on doublait les postes de gendarmes. La surveillance s'étendait aux moindres détails. Il y eut une rumeur qui monta jusqu'au préfet quand don Carlos demanda à faire venir de Paris le dentiste Bousquet. Tout voyageur passant par Valençay était minutieusement noté, et le préfet de l'Indre envoyait au ministre de la police cette liste quotidienne. Un tailleur nommé Bédassier, faisant à Blois les commissions de Talleyrand, se chargea aussi de celles des princes. On l'arrêta pour avoir trois paquets dans sa voiture; il avoua que c'étaient

[1] Aff. étrangères. *Espagne*, vol. 678, fol. 193.
[2] Lettre de d'Arberg, 15 avril 1809.
[3] F VII — 6518. Dossier *Menendez*. Ces lettres lui étaient adressées par Antonio Saiz de Zafra et sa femme.

trois boîtes contenant trois seringues pour M. d'Amezaga, l'écuyer; les gendarmes ne se contentèrent pas de cette déclaration : « Nous avons fait ouverture des trois boîtes et avons trouvé : une seringue d'étain garnie d'une canule courbe, chacune des deux autres d'une courbe et d'une droite; recherche faite dans les dites seringues, nous n'y avons rien trouvé[1]. » Pour cette grave affaire le préfet écrivait à Réal le conseiller d'État, et comme l'auberge de Bédassier « Hôtel d'Angleterre » (une enseigne suspecte) étant « située sur la route d'Espagne, pouvait recevoir des étrangers », on la ferma.

D'Arberg n'épargnait rien. Il habillait en bourgeois quatre gendarmes et payait leurs vêtements 510 francs. Deux hommes à 3 francs par jour veillaient aux écuries; ci : 3,282 francs. Il remboursait au directeur de la poste le port des lettres d'Espagne interceptées, soit : 355 francs. Nous avons tous ces comptes.

Il semblerait que l'empereur ait prétendu faire supporter aux princes le mauvais succès des affaires d'Espagne, et augmenter leur angoisse en proportion de la diminution de ses propres espoirs.

Déçu de l'autre côté des Pyrénées, anxieux de la prise d'armes qui l'appelait, à l'opposé, sur les bords du Danube, il ne voulait laisser derrière lui aucun foyer de conspiration.

Ferdinand manquait d'argent : son majordome Ayerbe vendait ses chevaux. D'Arberg s'en plaignait comme d'une offense à la munificence de l'empereur; mais la pension ne s'en payait pas mieux. On s'avisa d'un autre moyen, en vérité plus simple : à la fin de mars l'ordre arriva de renvoyer la plus grande partie de la suite. Dans les quarante-huit heures, sous peine de la confiscation de leurs biens, trente-trois personnes devaient quitter Valençay. On comprend l'émoi de tous, et le désespoir des trois Infants, privés de leurs serviteurs accoutumés. C'était pendant la semaine sainte, au milieu de pratiques de dévotion auxquelles l'absence de Talleyrand n'enlevait rien de leur sincérité et de leur recueillement. La dignité de Ferdinand se plut à ne laisser paraître ni indignation ni chagrin; il ordonna que les exercices de piété suivissent leur cours, et il se rendit de sa personne à l'adoration du saint Sacrement.

L'aumônier Ostolaza, qui était compris parmi les exilés, prêcha le sermon des Sept paroles avec une douloureuse présence d'esprit, Après la messe du samedi saint, tout ce monde en larmes se sépara. On laissait aux princes deux cuisiniers, quelques laquais; tout le service d'honneur disparaissait : le marquis d'Ayerbe, le général Antonio Correa, le duc de Feria, Cisternes, Ramirez Molina... et jusqu'à ce malheureux Guadalcazar, que sa jeune femme suivit sur

[1] Mars 1809. Arch. nation. F VII. 3543.

les grandes routes, avec qui elle se rendit à Burgos, et qui, moins de deux ans après, revenait, veuve de dix-sept ans, se réfugier chez ses parents, mais à qui l'entrée de Valençay fut rigoureusement interdite dans la crainte de lui voir donner aux princes des nouvelles trop exactes de leur patrie[1]. Cette caravane reçut à Châteauroux des passeports pour Auch, d'où ses membres furent conduits à Bayonne; ils passèrent ensuite les uns à Pampelune, les autres à Saint-Sébastien.

Le chanoine Escoïquitz était resté au château, et son neveu Dominique d'Amezaga, premier écuyer et intendant, semblait devoir prendre la direction de la maison. D'une bonne famille de Biscaye, parent de l'amiral Mazaredo, Amezaga était un brouillon et une mauvaise tête. Sa femme, née de Bergara (elle l'accompagnait avec leurs sept enfants), semblait plus aimable, trop aimable même s'il faut en croire la chronique. Tous deux troublèrent les princes plus qu'ils ne leur furent utiles, et l'oncle Escoïquitz, pour sa part, révolutionna cette cour minuscule, en excitant, non sans propos, mais, hélas! sans tact, l'irritation de son maître. San Carlos avait été renvoyé également et interné à Bourg en Bresse. On sait que le prince de Bénévent était alors en pleine disgrâce, et le comte le Senft a écrit que l'exil du brillant Espagnol était pour atteindre jusqu'à la princesse. Mme de Talleyrand, il est vrai, supportait fort mal cette absence. L'obligeant Escoïquitz entretint avec tous deux une correspondance secrète qu'il faisait passer de l'un à l'autre. Ferdinand s'ennuya de ces divers commérages et il demanda le départ de cette turbulente famille. Ils s'en allèrent tous à Bourges, au mois de juin, mais avec espoir de retour. L'avenir leur donna raison.

Le prince des Asturies avait jeté toute sa faveur sur deux prêtres français, les abbés Gaillard et Blanchard, que l'archevêque de Bourges[2] lui avait envoyés pour le service religieux. Le premier avait émigré en Espagne pendant la Révolution et parlait bien la langue. Ils étaient de toutes les parties; mais ces distractions demeuraient tout à fait orthodoxes, car le préfet de l'Indre étant venu en ce temps-là faire une visite de surveillance, n'annonçait rien de nouveau à signaler, si ce n'est que « le Nain jaune remplaçait le Loto ». Le passage d'une « troupe d'artistes d'agilité » (lisez : des danseurs de corde) devint un événement; elle donna une séance à Valençay, et les princes en furent si satisfaits qu'ils louèrent leurs talents pour tout un mois.

Ils se contentaient de ces plaisirs et c'était fort heureux, car on ne leur en eût point permis d'autres. Pour rompre cette affreuse

[1] Mss. Fonds français, nº 6596, pièce 98.
[2] Mgr de Mercy (1802-1811).

monotonie, d'Arberg avait songé à leur faire visiter quelques châteaux voisins et à les mener pêcher dans la rivière du Cher. Il en demanda l'autorisation à M. de Pommereul, le préfet, qui en référa au ministre de la police, et Réal, en marge, répondit : « A quoi bon? »

La gracieuseté et la pitié de d'Arberg n'excluaient pas au reste une exacte police : si les princes sortaient dans le parc, quatre gendarmes cachés précédaient toujours leur voiture; dès quatre heures du matin un journalier est placé sous leurs fenêtres, muni, pour donner le change, d'un râteau ou d'un autre instrument, afin d'épier toutes les démarches et voir s'ils ne touchent pas aux portes pour les ouvrir, s'ils ne jettent pas des billets par-dessus les murs. Cet *observateur* est un jeune militaire blessé et en retraite; on lui donne 90 francs par mois [1].

Ainsi se passa, à Valençay, cette première année, dans ces graves et importantes affaires. Pendant ce temps, surexcitée par la diversion belliqueuse de l'Autriche, soutenue par l'or de l'Angleterre, la Péninsule était tout entière debout. Soult devait abandonner le Portugal, Victor était battu à Talavera, Joseph reculait sur Madrid, le siège de Girone laissait dans l'histoire un souvenir immortel, et, sur le plateau d'Ocaña, la vaillante ardeur de nos troupes avait besoin de soutenir la réputation non d'héroïsme de nos aigles, mais de leur bonheur.

De tout cela, nulle trace dans l'esprit de Ferdinand, de son frère ou de son oncle. A leur vouloir tout cacher, on avait certainement réussi. M. d'Arberg recevait en récompense le titre de comte et venait reprendre à la cour un service plus digne de lui et moins ingrat.

II

TENTATIVES D'ENLÈVEMENT

Le nouveau gouverneur de Valençay n'avait sans doute pas les qualités d'homme du monde de son prédécesseur, mais il se trouvait très propre au métier de gardien qui lui était fait : soldat de bravoure sans caractère, malgré des aventures assez multipliées :

Pierre Berthemy [2], cuirassier à l'armée du Rhin, attaché à l'état-major du général d'Hautpoul, avait eu la bonne fortune de devenir officier d'ordonnance de l'empereur. Lorsque Savary s'en fut en mission à Saint-Pétersbourg, à l'été de 1807, Berthemy fit partie de la maison militaire de cet ambassadeur d'un nouveau genre [3],

[1] Rapport du 3 juillet 1809. F VII. 3544.

[2] Né le 16 mai 1778. Entré au service en 1798. Sous-lieutenant en 1800.

[3] *Mémoires* du général de Saint-Chamans.

et c'est là, sans doute, que le duc de Rovigo apprécia la pureté de son zèle et la sûreté de son service.

Murat passant en Espagne le chargea d'aller tâter le patriotisme des habitants des îles Baléares. Ils le lui montrèrent en l'enfermant au château de Bellver. Au bout de sept mois, on l'embarqua sur un méchant bateau, à qui des corsaires espagnols donnèrent la chasse. Berthemy est remis au cachot, se fait passer pour un marchand allemand, recouvre sa liberté, reprend la mer; la tempête le pousse en Barbarie : le dey d'Alger le retient une demi-année dans ses casemates [1]. C'est à sa rentrée en France qu'on l'envoie à Valençay. Disons de suite la fin de son histoire : attaché à la fortune de Murat, dont la vaillance aimait les gens qui se battent (et Berthemy, blessé à Austerlitz, à Eylau, à la Moscowa, montrait qu'il savait s'exposer en des jours heureux), il resta au service du roi de Naples jusqu'aux catastrophes de 1815. La Restauration en fit plus tard un maréchal de camp; le gouvernement de Juillet, un commandant de département. Il mourut vieux, à la fin de 1855.

Quand, à la suite de ses mésaventures des Baléares et d'Afrique, il accepta le poste de gouverneur de Valençay, on aurait pu soupçonner sa rancune contre les Espagnols de vouloir prendre sa revanche. Point du tout. Charmer les princes par sa politesse, Berthemy l'avait prétendu. Nous le voyons, à ses débuts, leur ménager la surprise de petits présents et travailler, pendant trois mois, à un « groupe de dessin à la manière d'Isabey », qu'il croit devoir offrir au prince Ferdinand.

Mais d'autres soucis ne tardent pas à le dominer. Des tentatives d'évasion, dont la plus fameuse de toutes est connue par le nom du baron de Kolli, caractérisent son gouvernement. — Evasion, enlèvement, c'est tout un dans l'espèce, et que la chance en ait été poursuivie, rien de plus naturel. Que Napoléon ait prétendu ne pas laisser aux Espagnols cette facilité, la chose est dans l'ordre. Il ne se comprend pas moins que l'Espagne, tout entière soulevée au nom de Ferdinand VII, ait cherché à délivrer son roi. On demeure seulement surpris de ne pas voir l'entreprise risquée plus souvent en faveur de ce nouveau Richard, qui, sans avoir un « cœur de lion », savait encore trouver des Blondel.

Les invités de marque que Talleyrand, dans l'été de 1808, avait priés de venir à Valençay, pour donner sans doute à sa maison un air plus mondain et d'élégance, ne manquèrent pas d'avoir cette

[1] Affaires étrangères, *Espagne*, vol. 679 et 682. — Archives nationales AF IV. 1613. — Bibliothèque nationale. Mss. Fonds français, vol. 6596.

idée. M[mes] de Bellegarde, la femme et la belle-sœur du feld-maréchal autrichien, qui avait discuté avec Bonaparte les préliminaires de Léoben, la duchesse de Gênes et M[me] de Brignoles, sa fille, proposèrent d'aider la fuite, au moins celle de Ferdinand, au marquis d'Ayerbe, son intendant. Mais celui-ci hésita, prit peur et certainement il eut raison [1]. Cette démarche était spontanée et imprudente.

Il y en eut de naïves, comme celle de Bonaventure de Malibran, un Français dès avant la Révolution au service de l'Espagne et qui s'était distingué dans les colonies d'Amérique. En janvier 1809, il était parti pour la délivrance de Ferdinand, un peu comme Don Quichotte à la conquête de Dulcinée du Toboso. Pensant bien que l'argent est encore l'arme la meilleure en pareille occurrence, il menait deux mules chargées de deux caisses remplies d'or, mais cachées, il le croyait du moins, sous des tablettes de chocolat. Il n'eut pas même la peine d'être pris par des gendarmes français : avant d'atteindre la frontière espagnole, arrêté deux fois par des paysans en armes, à Lérida et à Olinna, il fut remis en liberté, à cause des passeports très réguliers que lui avaient fournis, au nom de la junte suprême de Catalogne, Thomas de Véri et Théodore Reding, mais ses caisses n'eurent pas la même bonne fortune : il ne les revit jamais. Il ne renouvela pas sa tentative généreuse, dont les archives de M. le duc de Saragosse nous ont conservé les détails [2].

Afin de voir Ferdinand VII, prendre ses ordres et les reporter en Espagne, la Régence de Séville chargea de passer en France don Juan Antonio Miguel y Forté. C'était un artiste « décorateur de la Chambre royale », qui, par ses anciennes fonctions au palais de Madrid, pouvait avoir conservé avec l'entourage des princes des relations utiles pour pénétrer au château.

Miguel y Forté partit de Cadix en février 1809. Après une quarantaine à Trieste, il passa par le Tyrol, la Suisse, Bâle, Berne, Genève, traversa Lyon, arriva à Paris (3 juin), y demeura trois semaines, et entreprit son voyage de reconnaissance autour de Valençay par Tours, Vierzon, Selles et Saint-Aignan. Il put facilement se rendre compte de l'exacte surveillance dont le château était entouré; les détails de son rapport coïncident tout à fait avec les renseignements des bulletins de police.

Son ami Moreno n'était plus là, éloigné au mois d'avril précé-

[1] *Memorias* del marquès de Ayerbe.

[2] Il fut nommé receveur des finances à Grenade. Il était, en 1810, intendant de la Sierra Morena; depuis, administrateur de Puycerda. Il appartenait à une vieille et bonne famille de Mont-Louis, dans la Cerdagne française. Né en 1768, il mourut en 1842.

dent, comme tous les gens de service. Miguel y Forté interrogea les uns et les autres; pénétrer jusqu'à Ferdinand, il n'y fallait pas songer; pensant avec prudence, et, on doit le dire, avec sagacité, qu'il compromettrait sans utilité et les princes et lui-même, il repartit. Son retour s'effectua par la Suisse, le Rhin, Manheim; à Rotterdam, il s'embarqua pour Londres (septembre 1809). Là il rendit compte à Cevallos, ambassadeur dans cette ville, de ses faits et gestes, puis regagna l'Espagne. Le 6 octobre, à Séville, il énumérait à Martin de Garay les détails de ses pérégrinations. Il avait complètement échoué [1].

Au commencement de 1810, deux émissaires de la junte de Tarragone venaient en France. S'il faut en croire une note de Réal, ils étaient porteurs de 800,000 francs de lettres de crédit. La somme paraît forte. Le projet était de gagner la côte de Bretagne et d'aborder un vaisseau anglais qui croiserait là. L'un d'eux, déguisé en femme, serait parvenu auprès d'un médecin de la suite des princes; mais Ferdinand aurait refusé de tenter l'aventure parce que « le non-succès l'avilirait aux yeux de l'Europe. Il n'attendait d'amélioration à sa position que dans la constance de la nation espagnole à lutter contre l'empereur ». Ce n'était point si mal répondu. La tentative fit peu de bruit; car s'il est vrai que, dans la soirée du 27 au 28 janvier, les gendarmes poursuivirent dans le parc un individu qui leur échappa, rien n'indique que ce fût un agent politique; il y avait beaucoup d'autres intrigues nocturnes au château; et c'est le ministère de la police qui s'en vint avertir la préfecture de Châteauroux de ce qu'elle avait ignoré complètement [2].

Le mois suivant, autre alerte; mais, cette fois, le préfet de l'Indre, prenant sa revanche, annonce l'aventure à Réal; la nuit encore, une ronde vit un homme s'enfuir devant elle; elle parvint à le saisir : c'était un soldat qui tendait des collets à lapins. Réal conserva toute sa gravité : il demanda un rapport supplémentaire pour le placer sous les yeux de Sa Majesté [3]. Quand on pense que ceci se passait à la fin de février 1810, à l'heure où l'empereur recevait l'acceptation de la cour de Vienne pour son mariage avec Marie-Louise, il faut reconnaître que la police était bien vigilante et Napoléon peu absorbé.

On eut vent à cette même époque, et même un peu avant, d'un moyen d'évasion paraissant plus sérieux et plus vraisemblable : profiter d'une promenade à cheval dans les bois, s'écarter douce-

[1] Archives d'Alcala de Henarès. *Estado*. Legajo 2955.
[2] AF IV. 1508.
[3] F. VII. — 3544.

ment de l'escorte à un croisement de route et gagner à fonds de train des relais disposés pour un enlèvement. On dit qu'Escoïquitz et San Carlos en eurent la tentation; si Ferdinand témoignait de l'hésitation, et son caractère permettait ce doute, on l'eût attaché à sa monture entraînée par les autres cavaliers. Tout ceci est bien vague, et comme les noms de Mathieu de Montmorency et du marquis de Rivière furent murmurés[1], il semble qu'on ait seulement voulu rapprocher des personnalités suspectes pour se donner le prétexte d'exercer quelques sévérités. Aucune preuve matérielle de ces projets.

Sans doute, parmi beaucoup de difficultés, celles-ci paraissaient les moins insurmontables. Le gouverneur Berthemy mettait sa perspicacité et son zèle à les prévoir : « Le Cher est à trois petites lieues de Valençay, il tombe dans la Loire, on peut se rendre sur ses bords par des chemins détournés dans la forêt de Gatines. Sur la rive gauche, c'est l'ancienne Vendée..., contrées faciles pour couvrir une fuite. César dit positivement dans ses *Commentaires* qu'il ne put jamais les fouiller entièrement. Arrivé dans les Sables-d'Olonne, on peut y attendre les voiles anglaises. »

Voilà de l'érudition! Et voici du courage :

A supposer une attaque de vive force du château : « Si je ne succombais pas dans l'action, et si j'étais malgré tout forcé à la retraite, les Anglais pourraient enlever le dépôt qu'a daigné me confier mon souverain et maître; mais ils n'auraient que des cadavres[2]! » Le valeureux Berthemy n'eut pas à déployer cette férocité. Du tact, de la prudence et de la ruse, voilà ce qu'on allait lui demander. Nous verrons ce qu'il en advint. C'est la fameuse affaire du baron de Kolli.

Mille obscurités voilent comme à plaisir cette entreprise : le héros était un aventurier porteur d'un faux nom; la police a fait jouer au sosie qu'elle lui substitua un rôle qui devait tromper ceux à qui il s'adressait; l'empereur a ordonné l'insertion au *Moniteur* de pièces qu'il savait apocryphes; les intéressés eux-mêmes ont, par la suite, donné créance à des mensonges qui flattaient alors leur vanité; leurs *Mémoires*, publiés à grand bruit, sont de pure invention, et les *Biographies* les plus autorisées ont reproduit ces assertions sans contrôle. Pour ne point se perdre au milieu d'un

[1] Le premier vint, en cet été de 1810, dans sa terre de la Forest, près de Blois, puis à Fossé, chez M. de Salaberry, et à Chaumont, avec Mme de Staël et M. de Barante; et le second, sorti au mois de mai de la citadelle de Strasbourg, était interné dans le département du Cher, son pays natal, où il venait de se marier.

[2] Berthemy à Fouché, 4 avril 1820. Mss. Fonds français, nº 6596.

pareil dédale, je dirai brièvement la vie de Kolli avant d'exposer les faits qu'un patient examen des documents originaux me fait croire être la vérité.

Il est bien extraordinaire ce *curriculum vitæ*, et ne devient vrai, sinon vraisemblable, qu'en un temps de révolution.

De son vrai nom, il s'appelait Louis Collignon, fils d'un tambour-major du département de la Meuse, tué devant Cambrai en 1793, Il n'avait pas trente ans quand, sous le Consulat, en l'an XI, il fut condamné aux fers par contumace, à Bar-sur-Ornain, comme faussaire et déserteur. Plus tard, il est convaincu de vol chez M. Buffaut, le receveur général du département, mais il échappe encore. Il ne manquait ni d'esprit, ni d'habileté, ni de talents; sa figure agréable, ses manières polies le rendaient séduisant. Il avait pris femme, je ne sais comment: celle-ci eut une intrigue avec un baron de Munch; Collignon les surprit et fit signer au « coupable » un traité en douze articles : l'heureux rival tout d'abord lui versait 40,000 francs, puis il épousait la femme et promettait enfin d'élever les enfants « dans la crainte de Dieu et les principes de l'honneur ». Cette pièce, digne de Frontin et de Tartufe, est du 12 avril 1805 [1].

Pour lui, l'époux outragé, il alla vivre avec la veuve d'un banquier génevois, prit ses diamants et les mit en gage. C'est probablement à cette époque que, faisant peau neuve, il allégea son nom patronymique de cette dernière syllabe : *gnon*, si peu aristocratique; il l'augmenta au contraire d'une particule qui l'était incontestablement beaucoup plus : il changeait le *C* en *K* (conseil que ne lui eût point donné l'aimable Charles Nodier qui trouvait, contre le savant Augustin Thierry, cette « perpendiculaire maussade armée de deux pointes obliques et divergentes » bien inférieure au *C*, « si gracieux en sa jolie forme demi-circulaire »); mais Collignon se souciait peu de l'étymologie de l'orthographe, et il donnait à l'ensemble de son nom nouveau une saveur étrangère : M. de Kolli, baron irlandais... ou italien. A Versailles, il se fait passer pour un officier général suisse, il en porte l'uniforme avec une croix de Hohenloë [2].

Dans cette ville, où il demeura de 1807 à 1809, sa trop bonne mine lui valut la conquête d'une femme exaltée et mystique, divorcée de M. d'Abzac, remariée avec M. de Bonneval, petite-fille de la fameuse Mlle Aïssé et nièce de Mme de Breteuil. Cette liaison

[1] Fouché à l'empereur. AF. IV. 1680.

[2] Brouillon de la main de Fouché d'un « Rapport à S. M. l'Empereur et Roi ». 31 mars 1810. F. VII. 5540.

était tout à fait à la Jean-Jacques; des scènes de repentir succédaient aux scènes de passion; Kolli menaçait de se suicider, puis recevait des conseils pieux, peut-être sincères, d'une maîtresse alternant la galanterie et la dévotion. Un beau jour, il partit se jeter dans un ermitage de la forêt de Sénart; il en sortit en novembre 1809 pour gagner, près d'Anvers, la chartreuse de Westmale. Mme de Bonneval l'avait muni d'une bourse et d'un passeport au nom de son cocher. C'est là que lui vint l'idée qui devait faire sa fortune, ses malheurs et sa gloire.

Il passa en Angleterre, décidément « baron de Kolli » d'une noble famille piémontaise. Ses protestations religieuses avaient trompé un excellent et digne prêtre, mais ici trop confiant, l'abbé Desjardins, curé des Missions étrangères à Paris, qui tentait de ramener au bien également Mme de Bonneval. Pendant son exil en Angleterre et au Canada, M. Desjardins avait connu, pour ses œuvres, le duc de Kent. Sur les instances de Mme de Bonneval et dans sa satisfaction d'éloigner honnêtement de sa pénitente son ancien amant, il donna à Kolli une lettre d'introduction « dans le sens simple de la charité chrétienne. » C'était assez pour l'intrigant. Il parvint jusqu'au duc de Kent, le séduisit par son ardeur, et se fit fort de délivrer les princes espagnols, de les sortir de Valençay, de les mener en Angleterre. Le duc adopta cette triomphante idée; M. de Wellesley avait dès longtemps nourri cette espérance; un homme de main se présentait, nul risque moral à courir pour le ministère anglais, des guinées et voilà tout; on sait que cette politique est souvent la sienne. On fit en secret les préparatifs nécessaires.

Kolli se trouva muni de pièces fort sérieuses :

A. La lettre originale que Charles IV avait écrite (en 1802) à Georges III, pour lui annoncer le mariage du prince des Asturies (aujourd'hui Ferdinand VII). Au revers une apostille de la main de Wellesley, datée du 26 février 1810, attestait que cette lettre donnait toute créance dans le porteur.

B. Deux lettres autographes, l'une en latin, l'autre en français, du roi Georges, contresignées par Wellesley, exprimant des condoléances sur la situation malheureuse de l'Espagne.

C. Un nombre considérable de pièces fausses, laissées en blanc mais signées à l'avance : des ordres de service des ministres de la guerre et de la marine, des feuilles de routes, des passeports portant l'en-tête de la mairie de Versailles.

D. Une grille en cuivre avec les mots : *Secrétairerie d'Etat.* — Une imitation du grand cachet d'acier du ministère de la marine de France. — Un cachet à aigle avec la légende : *Commis-*

saire des guerres. — Des cartes de la côte bretonne et des environs de Valençay.

E. Enfin, le viatique nécessaire pour mettre en jeu toutes ces batteries : des lettres de change, de l'argent, des diamants d'une valeur totale de 180,000 francs.

Le 24 janvier 1810, Kolli prenait congé, partait pour Plymouth; les vents l'y retenaient un mois; dans la nuit du 8 au 9 mars, après avoir longé les rochers de Quiberon, il débarquait près de Sarzeau.

Il avait un compagnon, un jeune homme de vingt-cinq ans, Albert-Constant de Saint-Bonel qui, pour son malheur, avait été attaché, l'automne précédent, aux bureaux du commissaire des guerres de l'armée du Nord. A Anvers, à la table d'hôte de l'auberge de l'*Ours*, il avait fait connaissance de Kolli et, acceptant les promesses d'un avenir magnifique, le suivait à Londres, comme interprète, car il parlait l'anglais. A peine débarqués en France, ils ne s'entendirent plus; Saint-Bonel, sans ressources, crut pouvoir « lever » deux diamants des paquets de Kolli. Enfin, plus ou moins raccommodés, ils arrivèrent à Paris, le 16 mars, et le « baron » se mit en campagne.

Il alla droit chez Mme de Bonneval, qui se chargea de négocier avec son banquier, M. Doyen, une partie des diamants anglais; elle toucha 30,000 francs. Il fit également visite à l'abbé Desjardins: très probablement, lui conta merveille sur son projet de la délivrance de Sa Majesté Catholique, et très sûrement, le bon abbé, comme il le déclarait plus tard dans un interrogatoire, « ne donna pas les mains au complot ». Kolli prétendait mener son expédition dans l'Indre avec toutes les précautions du monde et prendre son temps. Il loua dans la campagne une maison isolée, sur la lisière du bois de Vincennes, acheta des chevaux, prit à son service un certain Richard, « ancien soldat de la Vendée ». Tout ceci employa une semaine.

La police de Fouché ne l'avait pas perdu de vue un seul instant. Elle l'avait suivi dès son séjour en Belgique et, quand il était parti le 18 novembre pour Anvers, le duc d'Otrante le signalait, le 23, au préfet. Fouché connaissait la correspondance avec Mme de Bonneval, il connaissait le voyage de Sarzeau à Paris, il connaissait l'entrée au service de Richard, et même il l'acheta. Il attendait seulement que l'entreprise encore vague fût caractérisée, et pour procéder à une arrestation, que tous les papiers fussent réunis dans un même endroit.

Quand Richard l'eut averti, le 24 mars au matin, des agents se présentèrent à Vincennes (dans la petite maison de la rue de la Pissotte,) et d'un coup de filet saisirent Kolli, de Saint-Bonel et les pièces

cachées : la lettre du roi dans une canne creuse, les autres dans une doublure d'habit et les diamants dans le collet d'une pelisse. L'interrogatoire ne fut pas difficile, Kolli se déclarant avec emphase : « Ministre de S. M. Britannique auprès de Ferdinand VII »! Il est certain que l'occasion était belle pour se créer des titres aussi authentiques, et la police eut la bonne grâce de croire tout ce qu'il lui disait.

Mis au secret, à Vincennes, on le pressa de questions, et comme la main de l'Angleterre était tout entière dans l'aventure, Napoléon, par un coup de machiavélisme, résolut d'en tirer un double profit : mystifier les Anglais et compromettre Ferdinand. Il ordonna donc de faire jouer par un homme sûr, à Valençay, la comédie de la tentative d'évasion que préméditait Kolli, pour ensuite rendre publique l'inanité d'une entreprise devenue ridicule. L'invention était misérable mais adroite; par le fait, l'affaire fut manquée. L'empereur n'en avait pas moins été un *impresario* excellent; sa lettre (est-il besoin de dire qu'elle ne figure pas dans la *Correspondance* officielle) prévoit et ordonne tout.

On s'avisa de prendre pour aide ce même Richard, qui avait trahi son maître; il était sous la main. On lui promit 12,000 francs, mais c'était un maladroit. Il devait être Kolli pour Ferdinand, après s'être introduit sous le nom de guerre d' « Albert ». On le mit en route pour Valençay. Prévenu, Berthemy le reçut à merveille, n'hésita pas à déployer tout son zèle, mais il éprouva une déception. Laissons-lui la parole pour la raconter à Fouché :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de rendre compte à V. Exc. que le 5 du courant je voulus introduire le sieur Albert; mais les princes étant en recueillement pour prières, je remis au 6 mon projet. Hier, à onze heures du matin, je présentai le dit Albert au prince Antonio qui a un tour et s'y occupe : c'était le seul moyen d'arriver plus loin. Le prince Antonio, après avoir visité les divers ouvrages du dit Albert, convint qu'après sa promenade le dit Albert reviendrait dans son appartement pour tourner quelque ouvrage.

« Mais le dit Albert m'ayant fait part qu'il désirait voir en particulier M. d'Amezaga, je le fis introduire seul, en lui recommandant de sonder le terrain sur lequel il allait travailler et le reportant, en outre, à mes autres instructions.

« A peine le sieur Albert voit-il M. d'Amezaga, qu'il lui fait voir la lettre de Georges III, lui fait part de son projet d'enlever les princes, exige la parole d'Amezaga et lui fait des menaces s'il y manque. Ce dernier la lui donne; mais au lieu de s'y tenir, il accourt chez moi, me fait part de tout ce que j'ai l'honneur de rap-

porter à V. Exc., me dit qu'il veut se hâter d'en instruire LL. AA., qu'il me prie en grâce de prendre de promptes mesures pour que cet individu soit fouillé, arrêté et livré à la justice, qu'il m'en prie à genoux, et se retire en ajoutant diverses phrases qui prouvaient son attachement à l'empereur et roi.

« Je fis amener le sieur Albert auquel je fis des reproches sur ce qu'il n'avait point suivi mes instructions et qu'il avait agi comme un cerveau brûlé.

« Il me dit qu'il était certain que le projet des Anglais avait été connu aussi vite à Valençay qu'à Paris. Je lui demandai s'il disait cela pour moi; il me répondit que non, qu'il était bien loin d'attaquer un homme d'honneur, mais que lui aussi n'était pas fait pour perdre le sien, qu'il reviendrait et qu'il saurait les enlever à la tête d'un escadron de cavalerie et tailler en pièces Amezaga, qui lui avait donné sa parole d'honneur de ne rien divulguer. Je le fis évader, et il quitta Valençay à trois heures. Je fis rendre compte aux princes que l'individu était parti bien escorté et que je l'avais envoyé directement à Paris.

« Peu de temps après, le prince Ferdinand m'adressa une dépêche dont j'ai l'honneur de vous transmettre copie.

« A trois heures et demie, d'après le rendez-vous de Son A. R., je me rendis chez M. d'Amezaga où je trouvais Son A. R. Elle me priait en grâce de vouloir bien veiller à leur sûreté bien en danger, et lui donner un piquet de cavalerie lorsqu'elle irait promener, de mettre des sentinelles partout où elles seraient nécessaires; qu'elle ne voulait recevoir aucun marchand quelconque pour éviter toute embûche et qu'elle me priait instamment de n'en laisser entrer aucun, même ayant rempli les formalités exigées; que ce lieu n'était d'aucune sûreté, puisque la forêt touchait au château; qu'elle me priait de demander deux bataillons de plus en garnison et qu'en outre, elle allait écrire à S. M. l'empereur et roi pour qu'on la plaçât dans un lieu de sûreté, afin qu'elle puisse vivre tranquille et non dans l'inquiétude comme, sans cesse, elle y était.

« J'ai l'honneur d'assurer V. Exc. que quoique je sois depuis peu de temps à Valençay, j'ai cependant tout observé avec un soin très scrupuleux; mais je dois dire que je n'ai rien découvert qui ait pu me faire naître des soupçons relativement à la connaissance du projet en question.

« Je dois ajouter que j'eusse cru le sieur Albert plus profond : je lui rends toute justice quant à l'intention, mais je pensais qu'il allierait son impétuosité à la réflexion qu'une mission pareille exigeait. Je lui avais cependant donné les conseils qu'il m'avait promis de suivre, et j'aurais voulu qu'il ait démontré moins d'ardeur; de cette

manière, j'aurais eu plus de certitude pour les conséquences que j'ai eu l'honneur de décrire à V. Exc. dans ma dernière dépêche.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'hommage de mes civilités très humbles.

« BERTHEMY.

« J'ai l'honneur aussi de vous rendre compte qu'à l'instant M. d'Amezaga vient de me remettre deux lettres : l'une pour l'empereur, l'autre pour Son Exc. le duc de Frioul; toutes deux de la part de S. A. le prince Ferdinand. Je les adresse par ce courrier à M. le grand maréchal.

« Valençay, 7 avril 1810. [1] »

Tel était donc le résultat de toute cette manœuvre : Ferdinand, par crainte réelle ou par dissimulation, se croyait obligé de demander lui-même un redoublement de surveillance. D'Amezaga, mourant de peur « d'être assassiné dans son lit », était pour tout jamais guéri de l'envie de donner les mains à un enlèvement. Berthemy profitait de l'effroi général pour resserrer le service de sûreté. Et Napoléon, malgré la très légitime préoccupation qu'aurait pu lui causer son mariage célébré le 1er avril, ne perdait pas l'occasion de poursuivre ce coup de partie. Le *Moniteur* du 26 avril insérait en grand fracas, mêlant le faux au vrai, les pièces authentiques trouvées sur le véritable Kolli, c'est-à-dire Collignon, ses aveux dans un interrogatoire de fantaisie, et le récit brodé de la démarche faite à Valençay censément par lui, réellement par l'espion Richard, dit Albert, dit Kolli [2]. Cet amalgame devait merveilleusement embrouiller toute l'affaire, donner à la tentative anglaise à la fois l'apparence d'un complot, d'un échec et d'un ridicule. Et pour montrer les princes d'Espagne dans une posture de pusillanimité, de défaillance et de courtisanerie (ils n'y prêtaient que trop!) le même numéro du *Moniteur* faisait suivre ces pièces du récit emphatique des fêtes qu'ils avaient célébrées à Valençay en l'honneur du mariage de Napoléon.

Faut-il achever ici nos renseignements sur Kolli? Nous dirons de lui ensuite : *Abeat quo libuerit!*

Il fut donc emprisonné à Vincennes. Il demanda, bien qu'il ne paraisse pas avoir cherché à les voir quand il était libre, la visite

[1] F. VII. 6540. Dossier *Kolli*. — Autre copie autographe F. VII. 6517a. Dossier *Collado*. — Bibliothèque nationale. Mss. Fonds français. N° 6596.

[2] *La Gazette de Madrid*, au contraire, garda un silence absolu sur toutes ces pièces. Notre ambassadeur, La Forest, demanda pourquoi. D'Urquijo, ministre de Joseph, répondit : « Il est préférable de ne pas attirer l'attention des Espagnols sur leurs anciens princes. » (*Espagne*, vol. 682, fol. 246.)

de sa femme et de ses enfants, domiciliés rue des Martyrs. Permission refusée. Le 8 février 1811, il se frappe, peu grièvement, de deux coups de ciseaux. Le 23 octobre suivant, après avoir creusé un trou au mur de sa tourelle, suspendu à ses draps, il descend dans la cour du donjon; il y revêt les vêtements d'un des maçons travaillant par hasard au château et se cache le visage derrière une auge de plâtre pour passer devant le corps de garde, précurseur, à son insu, dans ses moyens et ses espérances, du prince Louis-Napoléon au fort de Ham. Mais il est moins heureux : le gardien refuse de lui ouvrir le guichet; reconnu, il est ramené à son cachot. En janvier 1812, il proteste contre la parcimonie de sa « solde » de prisonnier. J'ai là, sous les yeux, un petit billet autographe où, au bas d'un reçu, il écrit : « Cette quittance est la dernière que je signe : 10 sols par jour ne suffisent pas aux dépenses (habillement, linge, repas, chauffage). J'ai vendu tout ce que je possédais, en finissant par ma montre. Il y a deux ans que cet état dure[1]. » Nous le voyons demander à Rovigo de toucher 25,000 francs « déposés au greffe du château [2] ». Avec tous les autres prisonniers d'Etat, il fut transféré de Vincennes à Saumur (7 février 1814) à l'approche des armées alliées. Deux mois après, au retour des Bourbons, il était mis en liberté.

Il entreprit de réclamer les sommes dont il se trouvait porteur lors de son arrestation, notamment 200,000 francs de diamants, prétendait-il. Le gouvernement de la Restauration accueillait avec une confiante bienveillance les griefs de tous ceux qui étaient ou se prétendaient victimes de Napoléon; une décision de Louis XVIII ordonna de lui rendre un cheval, un cabriolet, un sabre, un nécessaire et 15,125 francs. Au mois de décembre, Kolli échangeait, sur la tentative de 1810, des démentis publics avec Berthemy, maintenant général, chevalier de Saint-Louis et royaliste comme le roi.

Fouché, appelé en témoignage, avouait galamment la supercherie de la police et le subterfuge du *Moniteur*. Kolli triomphait, faisait imprimer l'aveu à cent exemplaires, et l'envoyait... à tous les souverains d'Europe.

Jamais il n'avait été un personnage plus important. Il allait à Madrid voir le prince pour qui il s'était dévoué. Officiellement protégé par l'ambassade d'Angleterre, devenu « gentilhomme suisse[3] », il était présenté à Ferdinand VII et recevait de ses

[1] F. VII. 6540.
[2] *Ibid.*, dossier *Saint-Bonel.*
[3] Lettre du prince de Laval à M. de Jaucourt, 13 février 1815. (*Espagne*, vol. 695, fol. 138.)

mains la croix de Charles III. Aux Cent-Jours, il se crée major d'un régiment de volontaires royalistes; le colonel, M. de Barbarin, est tué dans une lutte avec les douaniers, sur la frontière, près de Bédary. Kolli est emmené à Bayonne, Waterloo le délivre. Il reprend ses instances auprès du gouvernement français; débouté une fois, deux fois, il ne se tient jamais pour battu. En 1823, il publie, ou l'on publie pour lui, un volume de « Souvenirs » dans la collection des *Mémoires relatifs à la révolution d'Espagne*. Là, il est redevenu « gentilhomme italien ». Il meurt dans l'oubli et la misère vers ce temps-là; et quand, dix-huit ans plus tard, la très sérieuse « Biographie » Michaud lui consacre un article, elle adopte les contes bleus de cet aventurier. Tous les dictionnaires suivent ces errements et la légende semble indéracinable.

Le complice de Collignon-Kolli : Albert de Saint-Bonel, tenu au secret à Vincennes depuis le 24 mars 1810, fut transféré au fort de Ham le 12 août 1811. Le 25 février suivant, il s'évadait avec un sieur Sorbi, Italien mêlé à des intrigues espagnoles. Repris, on l'écrouait à la Force un mois après. Sans doute que la chute de l'empereur lui rendit la liberté. — Richard, « le soldat vendéen », qui fut si maladroit dans la comédie qu'on voulut lui faire jouer, disparut complètement après avoir touché une partie de la somme promise. — L'abbé Desjardins, alarmé de l'abus fait par Kolli de sa lettre de recommandation auprès du duc de Kent, voulut expliquer sa conduite; il attira malheureusement pour lui davantage l'attention de la police; une réponse du duc de Kent à son adresse fut saisie à la poste de Boulogne; c'était à une époque où tout ce qui touchait à l'Angleterre, à l'Espagne ou au Pape jetait l'empereur dans une fureur aveugle : l'abbé Desjardins rentrait trois fois dans cette triple catégorie de suspects; au lieu d'être relâché, on le transféra, comme un criminel, à Fénestrelles, à Campiano, à Verceil. En 1814, il retrouva sa cure des Missions étrangères. Vicaire général de Paris, il refusa les évêchés de Blois et de Châlons et mourut, en 1833, vénéré pour sa charité.

A toutes ces personnes, je n'ose dire à tous ces personnages, n'était point réservée la délivrance des princes espagnols. Emprisonné parce qu'il avait porté une couronne, c'est la couronne au front que Ferdinand VII devait quitter Valençay. La justice de la Providence le voulait ainsi. Il nous reste à voir comment.

La fin prochainement.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

PANISLAMISME ET NATIONALITÉS

EN ORIENT

La concession du chemin de fer de l'Euphrate, accordée par le Sultan au mois de décembre dernier, a ramené l'attention publique vers ces contrées qui, depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance et le percement du canal de Suez, semblaient de plus en plus délaissées par le commerce et tombaient peu à peu dans la ruine et l'oubli.

Par une convention préliminaire, la Société des chemins de fer d'Anatolie s'est engagée à construire, dans un délai maximum de huit années, et à exploiter une ligne de chemin de fer à largeur normale, partant de Koniah, point terminus des lignes ottomanes vers le sud de l'Asie Mineure et aboutissant, par Bagdad, à Bassorah, sur le golfe Persique. Antérieurement il avait été convenu que les frais et profits de l'entreprise seraient partagés selon la proportion suivante : 40 pour 100 pour les Français, 40 pour 100 pour les Allemands et 20 pour 100 répartis entre les Belges, les Autrichiens et les Suisses qui voudraient se joindre à eux. Ce résultat a été dû à de laborieuses négociations diplomatiques, car il a fallu faire triompher les propositions franco-allemandes des projets d'un syndicat anglais qui offrait un autre tracé.

Va-t-on voir renaître la prospérité sur l'ancienne route des Indes dont Bassorah, Bagdad, Mossoul étaient les étapes merveilleuses? Les marchandises d'Extrême-Orient, comme au temps des caravanes de l'antiquité et du moyen âge, vont-elles de nouveau affluer dans les Echelles d'Asie Mineure? Il est permis de croire qu'une transformation profonde ne tarderait pas à se produire dans ces pays ruinés par le fisc ottoman, si précisément l'administration turque, avec son cortège de misères et de vénalités, ne constituait pas le principal obstacle au progrès tel que nous le comprenons. Il s'est en outre développé, en ces dernières années, dans l'Islam, de nouvelles forces, des poussées de fanatisme intolérant qui se sont traduites, exactement sur le futur parcours de la ligne de

l'Euphrate, par les effroyables tueries arméniennes. Nous croyons à un avenir meilleur pour les populations chrétiennes et même musulmanes de ces contrées, mais nous ne pensons pas que la houille et l'acier soient seuls capables de le réaliser. Trop longtemps, sous la conception étroite des cerveaux turcs, le fanatisme musulman, greffé sur le despotisme oriental, a tenu ces contrées asservies. Notre but sera de démêler ce que, à la suite des ingénieurs, notre diplomatie, fidèle au grand rôle de la France en Orient, doit faire désormais pour y améliorer à tous les points de vue le sort des faibles, pour rendre à ces nationalités éparses la conscience d'elles-mêmes, pour faire marcher de pair, en un mot, le progrès social et le progrès matériel. Ainsi la France aura couronné l'édifice basé, il y a des siècles, sur son protectorat religieux et aura accompli une œuvre définitive.

*
* *

L'habile politique suivie par Abd-ul-Hamid, les succès remportés par les Ottomans pendant la guerre turco-grecque et amplifiés par la presse dans tout le domaine musulman, enfin le besoin pour le monde islamique de se grouper autour du plus fort pour résister au chrétien et à l'ensemble de nouveautés apportées par lui, ont sensiblement modifié la situation de la Turquie en ces derniers temps.

Affilié à une confrérie musulmane fanatique, le Sultan actuel s'est mis résolument à la tête du mouvement panislamique dont les ordres religieux sont les agents actifs. Aux Indes et jusque dans les îles de la Sonde, les victoires de Thessalie ont été célébrées par des fêtes et des illuminations comme le triomphe de l'Islam sur les chrétiens et ont porté au loin la gloire du prince des croyants. Au lendemain de la campagne et avant que l'enthousiasme se fût refroidi, Abd-ul-Hamid se faisait adresser des félicitations par les musulmans en des audiences solennelles. Il en profitait pour citer de nombreux passages du Coran énumérant les devoirs de tout bon musulman envers le khalife, les sacrifices moraux, financiers et matériels qu'il est tenu de faire, et l'obéissance passive qu'il doit à tous les ordres donnés pour la sainte cause. Le Sultan se plaisait à déclarer que la force de l'Islam résidait dans l'union et la concorde, et que les erreurs qui ont conduit à la destruction de l'empire des Maures ne devaient pas être renouvelées. Puis il ordonnait de faire porter cette réponse par des envoyés spéciaux aux scheiks et ulémas des Indes, de l'Egypte et de l'Arabie.

Parfois encore on apprend que des souverains musulmans du

Soudan central, considérés par les traités comme placés sous notre protectorat, se réclament volontiers de la suzeraineté du khalife, auquel ils adressent cadeaux et hommages. L'empereur Guillaume II, en passant par Damas en 1898, se plut à faire allusion aux trois cents millions de musulmans répandus sur le globe entier et indissolublement attachés à Sa Majesté Impériale par les liens du khalifat. Outre que par une hyperbole, excusable sous ce climat, il augmentait probablement d'un tiers le nombre des vrais croyants, il prononçait une parole imprudente qui eut du retentissement dans l'Islam, car la puissance spirituelle du Sultan est contestée par une fraction notable des musulmans, notamment par beaucoup d'Arabes qui la revendiquent pour le shérif de la Mecque. Or Guillaume parlait à Damas au milieu d'Arabes qui se demandaient à quel titre ce Roumi prenait parti dans leur querelle.

Quelles que soient, d'ailleurs, les nuances de détail et la façon d'en comprendre l'application, le grand mouvement est indéniable, le panislamisme est né en Orient, dans ces dernières années, comme ailleurs le panslavisme, le pangermanisme, l'impérialisme anglais ou l'impérialisme américain. La politique européenne d'autrefois s'est transformée en politique générale. Plus tard ce sera le concert de quelques grands empires, vastes syndicats de nationalités et d'intérêts moraux et matériels, qui gouvernera le monde en dehors des périodes des conflits armés probablement inévitables, mais destinés à devenir de plus en plus rares.

A l'éveil de ces idées de groupement chez les nations chrétiennes a correspondu, chez les musulmans, un mouvement de forme analogue. Le panislamisme est une ligue de défense de ces millions d'individus unis entre eux par le même ensemble de lois religieuses, sociales et politiques, c'est-à-dire le Coran.

La haine du chrétien, du civilisé moderne, a été un des meilleurs ferments d'entente. Le musulman hait les chrétiens non seulement parce qu'ils représentent les infidèles dont on lui a appris à redouter jusqu'au contact impur, mais encore parce que, par leurs capitalistes et leurs ingénieurs, ils reprennent possession des terres dont ses ancêtres les avaient chassés, parce que, malgré les préjugés d'éducation, il reconnaît dans ces êtres méprisables, chiens fils de chiens, les maîtres probables de demain. Il proclame l'inanité des mots d'humanité et de civilisation dont nous nous targuons sans nous donner la peine de réfléchir : « Au nom de l'humanité, nous dit-il, vous supprimez l'esclavage chez les noirs, mais vous leur apportez l'alcool, qui décime une tribu nègre en deux générations. Au nom de la civilisation, vous nous construisez des chemins de fer et vous contrôlez nos finances, mais c'est pour

augmenter les revenus d'actionnaires qui vivent grassement à Paris, à Londres ou à Berlin. »

Ainsi continuera à se développer et à se fortifier l'idée du panislamisme, représentant le patriotisme et le nationalisme, aussi bien chez le Turc et l'Egyptien dont l'éducation s'est faite à Paris, que chez le noir du centre de l'Afrique.

Mais ce mouvement ne constitue que les dernières convulsions de peuples pénétrés déjà de toutes parts par les civilisations chrétiennes, étrangères et hostiles. S'ils ne sont pas destinés à la destruction, du moins sont-ils voués à l'asservissement final. En Europe, le refoulement des musulmans a été presque consommé à la suite du soulèvement des nationalités balkaniques. En Asie, au nom d'intérêts supérieurs, la Russie et l'Angleterre tiennent étroitement sous leur domination, leur protectorat ou leur influence, l'immense majorité des musulmans. Quant à l'Afrique, elle est déjà partagée entre les nations européennes qui, d'ici à quelques années, n'y laisseront aucune terre inexploitée, ni aucune race indépendante. Les gouvernements musulmans, à base théocratique, fondés sur l'inégalité sociale et politique entre croyants et non croyants sont donc appelés à rejoindre dans la poussière de l'histoire les vieux systèmes trop attardés et déjà balayés par le courant des idées modernes. L'idée panislamique semble galvaniser un instant la masse des musulmans; mais, décapitée de chefs indépendants et influents, celle-ci retombera prochainement inerte et pour ne plus se relever sous la dépendance des peuples de progrès.

*
* *

Dans le tableau des contrées musulmanes, déjà placées dans la sphère d'influence des puissances européennes et destinées à y rester désormais, la Turquie occupe le premier plan. Pour un nombre d'années difficile à déterminer elle est protégée par le dogme du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, solennellement proclamé en 1895 et qui a formé une des bases de l'entente franco-russe. Mais la politique française, pour en arriver là, a dû se débattre dans de douloureuses alternatives. D'une part, le gouvernement a soutenu officiellement un souverain marqué au front de l'assassinat de 150,000 de ses sujets; d'autre part, l'opinion publique, généreuse et éprise de justice, a conservé ses sympathies pour des populations chrétiennes séculairement persécutées et d'autant plus malheureuses qu'elles avaient été leurrées de vains espoirs. Craignant des ambitions rivales, prêtes à profiter de la réprobation soulevée par les massacres arméniens, nos hommes

d'Etat ont préféré professer une politique de désintéressement qui semblait s'accorder avec notre intérêt immédiat. La France est donc allée au plus pressé. Peut-être en sauvant cette intégrité de l'Empire ottoman, en conformant sa ligne de conduite à celle de la Russie, en restant avec les autres puissances simple spectatrice de ces abominables tueries, a-t-elle empêché de graves complications qui eussent pu éclater entre les copartageants éventuels et dont les conséquences eussent été incalculables. Beaucoup à ce moment et depuis lors ont estimé que sa politique, pour le bon renom de notre pays, aurait pu être plus ferme. Mais on peut se demander si, à l'avenir, et dans des circonstances qui sont à prévoir, il y aura lieu, dans l'intérêt et pour l'honneur de la France, de persévérer indéfiniment dans une politique d'effacement. Notre désintéressement à la longue ne finirait-il pas par profiter d'une façon trop singulière à d'autres déjà plus puissants que nous?

Dans une célèbre conférence, faite en 1896 au lendemain des massacres arméniens, et qui fut reproduite par le *Correspondant*, M. Albert Vandal prononçait avec sa haute compétence les paroles suivantes : « Devant cette terrible leçon succédant à tant d'autres l'Europe reconnaîtra-t-elle enfin que la réforme générale et volontaire de la Turquie, agissant sur elle-même et par elle-même, est un leurre, une impossibilité, une duperie, un trompe-l'œil avec des envers sinistres? »

Ce développement des idées panislamiques n'a fait que donner plus de force à ces affirmations. La seule politique à suivre en Turquie, l'expérience est là pour le conseiller, ne consisterait-elle pas à donner une autonomie plus ou moins large selon les circonstances aux nationalités chrétiennes et même musulmanes, capables de vivre d'une existence propre? On proclamerait en même temps, comme on l'a fait naguère pour la Roumélie et la Crète, le maintien de la suzeraineté du Sultan dont l'action, en n'étant plus directe, n'en deviendrait que moins néfaste. Par cette fiction diplomatique, ingénieuse pour endormir les appétits des grandes puissances, on arriverait à sauvegarder tant bien que mal l'intégrité de l'Empire ottoman. Bon gré mal gré, sous peine de voir encore le sang couler, n'a-t-on pas été obligé d'employer ce subterfuge pour la grande île dont nous venons de parler? N'est-ce pas ainsi qu'à une échéance facile à prévoir, il faudra traiter tôt ou tard la Macédoine?

En France on a pris une défiance extrême du principe des nationalités sans réfléchir que ce qui est nuisible à notre porte nous est peut-être utile dans l'éloignement. M. Lamy, dans *la France du Levant*, a fort bien défini les conséquences finales souvent heureuses de cette politique dont les premiers fruits nous avaient

semblé amers : « Les nationalités, dit-il, ont épuisé contre nous tout le mal qu'elles pouvaient nous faire et, dans leurs évolutions prochaines, elles commenceront à le réparer, parce que le développement logique des nationalités tend à diviser les masses unitaires des grands États nos voisins. »

Nous ne pouvons que rejeter comme funeste pour la France la politique actuelle des sphères d'influence qui consiste à assigner comme une vague zone commerciale, politique ou religieuse réservée, la Macédoine à l'Autriche, la presqu'île d'Asie Mineure à l'Allemagne, l'Arménie à la Russie. Il est entendu que l'Angleterre est déjà suffisamment lotie avec l'Egypte et que la Palestine doit demeurer terrain neutre. Quand les ambassadeurs obtiennent du Sultan dans ces contrées respectives des concessions de chemin de fer, sous-entendent-ils qu'elles serviront de bases au partage de l'Empire ottoman? Dans ce cas, nous trouvons que la Syrie seule serait vraiment un faible morceau pour la France et que celle-ci ferait un marché de dupe.

Un simple coup d'œil sur l'histoire de ce siècle nous montrera que, par la force des choses et la logique des événements, la France, tout en proclamant bien haut le principe du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, a passé son temps à le violer et n'a guère entendu par là, dans la pratique, que la nécessité de conserver le Sultan en face des Russes, à l'entrée du Bosphore. Sous la Restauration, elle aide à la reconstitution de l'Hellénisme.

Sous le gouvernement de Juillet, sans parler de la conquête de l'Algérie, vassale nominale de la Porte, elle prend en main, au risque de déchaîner une guerre générale, la cause de Méhémet-Ali, dont le triomphe eût eu pour effet lointain d'enlever aux Turcs, au profit de la race arabe, l'hégémonie musulmane. Sous le second Empire, au traité de Paris, elle faisait garantir les privilèges et libertés des principautés danubiennes et de la Serbie, maintenues sous la suzeraineté de la Porte. Tout protectorat russe devait être aboli. Cette amputation faite à propos dans l'Empire ottoman eut, en réalité, pour résultat de constituer une digue infranchissable devant la Russie. C'est sûrement l'événement du siècle qui a le mieux servi à maintenir, tant bien que mal, la Turquie sur sa base. Peu après, la France obtenait pour le Liban catholique une véritable autonomie administrative. Enfin, vingt ans plus tard, au congrès de Berlin, en se réservant comme part, la Tunisie, elle sanctionnait le démembrement de l'Empire ottoman d'où sortirent l'indépendance définitive de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro, la constitution de la Bulgarie, le statut de la Roumélie, l'annexion à la Russie d'une partie de l'Arménie, l'occupation de

la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche et de Chypre par l'Angleterre. Vingt ans presque après cet événement, elle proclamait solennellement, de concert avec la Russie, le dogme du maintien de l'intégrité de la Turquie, procédé d'ailleurs commode pour éviter d'intervenir dans les affaires arméniennes, mais quelques mois plus tard, elle envoyait des troupes occuper la Crète enlevée à l'autorité directe du sultan.

Il semble donc que le système de l'autonomie sous la garantie des puissances soit devenu le procédé favori de la diplomatie pour effectuer sans trop de complications les opérations périodiquement nécessaires à l'homme malade. Cette façon d'agir n'est pas pour nous déplaire. L'autonomie se termine souvent au bout de quelques années, quand le jeune peuple n'a plus besoin de tutelle, par une déclaration d'indépendance; mais, à tout prendre, c'est encore la France qui, si elle savait faire, devrait retirer le plus d'avantages de l'éveil de ces jeunes nationalités. Ce sont ses clientes naturelles et à leurs yeux, depuis des siècles, elle incarne la civilisation. La Grèce, la Roumanie, la Serbie, les pays slaves des Balkans, n'est-ce pas chez ces peuples que notre langue, notre civilisation et notre influence se répandent le plus facilement en Orient? Or, moralement, la Méditerranée ne devrait-elle pas être un lac français? Animés de défiance vis-à-vis de l'Autriche et surtout de la Russie qui, tout en ayant contribué à leur indépendance, menace de les absorber, ces nouveaux peuples ne sauraient avoir les mêmes sentiments vis-à-vis de la France? Celle-ci, d'autre part, qui ne saurait compter sur l'Empire ottoman pour opposer une barrière aux grands Etats prêts à se partager ses dépouilles, a tout intérêt à fortifier ceux qui sont aptes à vivre et à grandir d'une existence propre. Détenant les rivages de la Méditerranée orientale, ils empêcheront ainsi les puissants voisins de s'y établir

Il ne saurait être évidemment question d'enlever au Sultan Constantinople et sa banlieue, ni la presqu'île proprement dite d'Asie Mineure. Ce sont pays turcs où l'on doit seulement chercher à rendre la vie supportable à la minorité chrétienne. Mais ce bloc d'Osmanlis, fort opportunément placé à l'entrée des Dardanelles et du Bosphore, ne convient-il pas de l'alléger de ses derniers satellites chrétiens ou musulmans arabes? Causes de faiblesse pour lui, ils le distraient mal à propos de son rôle précis et délimité de gardien des détroits. On dit que l'Espagne, depuis qu'elle est délivrée de ses colonies et qu'il lui est loisible de se replier sur elle-même, entrevoit une ère probable de prospérité. Nous partageons la même opinion à l'égard de la Turquie. Ce

serait rendre un service signalé aux Ottomans que de les empêcher de s'épuiser en portant leur malfaisance chez d'autres races, que de supprimer leur principal objectif qui consiste à devenir fonctionnaire pressurant les populations conquises.

Mais, dira-t-on, que faire des peuples soustraits à leur administration directe? Nous n'insisterons pas sur la question de la Macédoine, qui semble être mûre. N'étaient les vues de l'Autriche sur Salonique, il est probable que cette province serait aujourd'hui dotée d'une autonomie semblable à celle de la Roumélie orientale ou partagée entre ses voisins slaves et hellènes. La situation des îles de l'Archipel, dont le retour à l'Hellénisme à la suite de la Crète est indiqué, ne semble pas moins claire.

Mais les choses deviennent plus compliquées quand il s'agit de la Turquie d'Asie dont l'heure pour venir plus tard, n'en sonnera pas moins un jour. En Arménie, d'abord, le mélange est confus des religions et des nationalités. C'est là que la situation est la plus triste, si lamentable même que l'attention du monde civilisé a été naguère attirée sur elle d'une façon tragique. Rien ne s'y est amélioré depuis lors. On y est au même point que le 20 octobre 1895, jour où le Sultan signait par dérision le projet de réformes des six vilayets arméniens, présenté par les ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre. Mais en même temps, il donnait l'ordre des grands massacres qui, aussitôt et pour deux mois, devaient redoubler avec une intensité d'horreur inouïe. C'est cependant sur la base de ces réformes, consenties, en somme, par le gouvernement ottoman, qu'il conviendrait d'établir le futur statut de l'Arménie, à moins qu'on attende d'y être contraint par de nouveaux et sanglants événements. Les améliorations proposées par les ambassadeurs étaient les suivantes : développement de la vie communale, simplification de la justice et des finances, admission des chrétiens aux hautes fonctions civiles ainsi que dans la gendarmerie et la police, protection contre les Kurdes. L'ensemble en constituait un minimum capable de rendre la vie supportable aux chrétiens. Il conviendrait de le compléter par un régime plus achevé de distinction et de spécialisation administratives sous le contrôle des ambassadeurs des grandes puissances. Ainsi, une région déterminée de l'Empire pourrait déjà s'acheminer vers un avenir meilleur.

Restent les pays habités par la race arabe, de religion musulmane ou chrétienne : la Syrie, la Mésopotamie et la vallée inférieure de l'Euphrate jusqu'au golfe Persique. Là, nous trouvons, tout d'abord, un peuple ayant déjà, grâce à la France, recouvré son autonomie, une masse de plus de 300,000 Maronites, avec un gouverneur chrétien, nommant les fonctionnaires et les juges, per-

cevant l'impôt, assurant l'ordre au moyen de milices locales, les troupes turques étant exclues.

Ne conviendrait-il pas d'accorder un statut analogue à ces musulmans hérétiques tels que les druzes et les ausariehs qui forment, eux aussi, des agglomérations puissantes et originales et ont à souffrir autant que les chrétiens des exactions des fonctionnaires ottomans? Dans la haute vallée du Tigre et sur les frontières de Perse existent aussi quelques centaines de mille de chrétiens schismatiques, de jacobites et de nestoriens, populations suffisamment condensées pour se régir elles-mêmes et parlant encore en partie syriaque. Au même titre que d'autres, ils méritent une condition meilleure. Ecrasés par la centralisation et le fisc turcs, ils finirent par disparaître au mépris de toute justice et pour le plus grand dommage de la prospérité de ces régions.

Nous parlerons en dernier lieu de la masse la plus imposante et non la moins intéressante, bien qu'elle soit de la même religion que les maîtres, nous voulons dire les Arabes musulmans de la Syrie et de la Mésopotamie. Les contrées qu'ils habitent, où se rencontrent les noms légendaires de la Chaldée et de l'Assyrie, vont prendre une nouvelle importance par suite de l'extension des voies ferrées. La situation commerciale et stratégique de ces contrées, points de jonction par terre de l'Europe et de l'Asie méridionale, ne sera pas sans analogie avec celle de l'Egypte, et devra appeler au même titre l'attention de l'Europe. En dehors des tribus nomades qui parcourent le désert de Syrie, il y a sur ce sol des anciens empires sémitiques de pauvres populations agricoles, mélangées parfois de chrétiens qui, par leur patience et leur résignation, rappellent le fellah d'Egypte. Ce seront sans doute en Turquie les derniers qui songeront aux revendications qui, ailleurs, ont déjà abouti. Mais, à défaut d'un Méhémet-Ali pour galvaniser ces contrées, assoupies depuis le moyen âge dans un profond sommeil, on peut prévoir que l'administration ottomane ramènera périodiquement dans ces contrées l'anarchie et l'état de révolte. Or, si l'on ne prend à l'avance les dispositions nécessaires, qui donc serait appelé le premier à en profiter par une habile intervention faite à propos, sinon les puissants voisins du Nord, désireux de s'ouvrir une route vers le golfe Persique et la mer des Indes?

*
* *

Tous ces dangers, dira-t-on, sont éloignés. Cela est possible, bien que contestable, car la question d'Orient, qui se complique de la question d'Egypte toujours pendante, reste ouverte et revient

à intervalles réguliers sur la table des diplomates. Le caractère des transformations modernes est de se précipiter. L'émancipation de la plus grande partie de la péninsule balkanique n'a guère duré plus d'un demi-siècle; le mouvement qui débarrassera du cancer de l'administration ottomane la partie de la Turquie d'Asie non habitée par l'Osmanli proprement dit, et désormais ouverte à l'activité européenne, pourra s'effectuer en moins de temps. En ce qui concerne cette contrée, nous sommes en ce moment, pour employer une expression devenue banale, à un tournant de l'histoire. A une profonde modification économique, dans un pays où le commerce par caravane avait seul existé jusqu'à présent, va correspondre un mouvement parallèle dans l'esprit des populations appelées enfin à prendre conscience d'elles-mêmes. Il importe que la France ne soit pas prise au dépourvu en face d'une situation nouvelle.

A qui profite, en effet, le *statu quo* actuel, sinon aux grandes puissances, nos rivales, qui y trouvent un moyen d'augmenter leur influence respective? Voyons d'abord la Russie. Si nos intérêts sont communs avec elle sur d'autres points et sont même assez puissants pour avoir déterminé une alliance définie, on ne peut nier que nos intérêts ne soient fort différents des siens en Orient. C'est une situation fort délicate que de cheminer côte à côte avec un ami dont quelques faux pas ne sauraient vous être désagréables.

Donc la Russie qui, de concert avec la France et l'Angleterre, avait imposé au Sultan le projet des réformes arméniennes, a semblé, plus tard, ne pas s'en souvenir. A-t-elle pensé qu'il valait mieux, pour la paix du monde, ne pas risquer une intervention européenne? A-t-elle craint de favoriser, par cette conduite, les visées ambitieuses d'une grande puissance maritime intéressée au partage de l'Empire ottoman? A-t-elle seulement pensé que le moment de ce partage n'était pas encore venu et que, plus tard, elle serait à même d'en retirer plus d'avantages? A-t-elle plus vraisemblablement estimé qu'il fallait à tout prix empêcher sur ses frontières la reconstitution d'une nationalité qui serait une dangereuse attraction pour ses Arméniens du Caucase? Quoi qu'il en soit, les tueries ont continué avec des raffinements effroyables sans que personne, devant l'abstention de la Russie, osât prendre la défense des malheureux. Depuis cette époque, si la vie des Arméniens ne court plus les mêmes dangers, du moins la sécurité de leurs biens et de leurs foyers est sujette aux mêmes risques qu'auparavant. On peut prévoir le moment où, à bout de souffrance et lassés d'espérance, ils feront pour toujours le sacrifice de leur nationalité et appelleront de leurs vœux le Cosaque libérateur. Est-ce là ce qu'a voulu la Russie?

Plus au sud, en Syrie, les missions catholiques placées sous le protectorat français se rencontrent avec les établissements russes orthodoxes soutenus par la Société de Palestine. Initiative individuelle, celle-ci ne fait toutefois que voiler l'action gouvernementale. Depuis quelques années, le travail de cette association redouble d'intensité. Des écoles de différents degrés sont créées par lesquelles la langue russe s'introduit peu à peu dans le pays. Une école normale de professeurs fonctionne à Nazareth. L'effort des missions russes se porte surtout vers les populations orthodoxes placées sous la dépendance d'un clergé recruté à deux sources. En haut de la hiérarchie, les places sont détenues par des dignitaires d'origine grecque; car l'Hellénisme, qui a autrefois dominé ces contrées, y a conservé, comme un dernier reste de sa splendeur déchue, les hautes charges ecclésiastiques. Mais on sait que, dans ces derniers temps, l'Hellénisme est devenu l'ennemi du Slavisme, dans lequel il voit le flot prêt à tout engloutir. Aussi n'est-ce pas dans le haut clergé, mais chez les humbles prêtres orthodoxes, de race et de langue arabes, tirés de la population elle-même, que les missions russes cherchent leur point d'appui. Elles s'offrent à eux comme représentant la puissance, la richesse et l'avenir. C'est ainsi que, tout dernièrement, elles ont réussi à faire élire à Antioche, jusqu'à présent fief de l'Hellénisme, un patriarche arabe orthodoxe. Aussi l'événement a-t-il été regardé comme une victoire des Russes dont on se plaît à considérer les missions comme l'avant-garde. Ne sont-ils pas aussi le nombre? ce qui est un signe de force. Chaque année, dix mille pèlerins de leur nation font le voyage de Jérusalem, et cela frappe directement les sens des populations. Enfin, le Russe est encore, à certains points de vue, d'esprit et de mœurs orientales, ce qui lui facilite l'entrée dans ce monde où d'autres semblent par trop étrangers.

Mais en face des Russes, il est une nation dont le privilège s'est grandement accru, en ces dernières années, aux yeux des indigènes chrétiens. La conquête brutale de l'Egypte, qui fut un coup de force, — mais de tels actes ne sont pas pour déplaire aux Orientaux, — avait déjà donné à l'Angleterre un imposant relief. Son attitude lors de la crise arménienne, où seule elle protesta énergiquement au nom de l'humanité, où elle proposa des mesures coercitives contre le Sultan, et n'y renonça que devant le refus des autres puissances, non seulement lui concilia les sympathies arméniennes, mais lui donna une place à part dans l'esprit des chrétiens orientaux. Cette situation n'a fait que grandir depuis les événements de Crète. L'Hellénisme se plut à voir sa main dans l'autonomie garantie finalement et d'assez mauvaise grâce à l'île par le concert

européen. Comment s'étonner, après cela, que beaucoup d'Orientaux considèrent leurs intérêts comme liés avec ceux de l'Angleterre. Ils s'en vont répétant qu'elle a remis l'ordre dans les affaires de l'Egypte, où tout allait à la dérive, et qu'elle a tiré le Soudan de l'anarchie. Il est même une locution : « L'Anglais est juste », qui commence à se vulgariser là-bas dans les conversations courantes. La reine d'Angleterre, dit-on aussi, seule a refusé d'accepter, ou tout au moins on n'a pas osé les lui offrir, ces hautes distinctions et décorations ottomanes qui brillent sur la poitrine du tsar, de l'empereur allemand et du Président de la République française, comme si c'était le prix de la complaisance. Ceci est d'un large effet pour les populations orientales, aux yeux desquelles tout est symbole.

De l'Allemagne, le rôle en Orient ressort d'une façon assez originale pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister. Empire fondé sur la force, sur l'écrasement de la Pologne, du Danemark et de l'Alsace-Lorraine, elle ne pouvait que saluer de ses sympathies celui qui étouffait par tous les moyens en son pouvoir les aspirations arméniennes et crétoises. A l'époque où les massacres étaient à leur apogée, l'empereur Guillaume faisait au Sultan un don solennel de son portrait; lors de la guerre de Thessalie, il lui envoyait des officiers. Dès 1890, estimant que chacun doit rester maître chez soi, il avait renoncé au bénéfice des capitulations, tout en réservant par précautions pour l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée. Il manquait, il est vrai, son effet en 1898, lors de son voyage dénué de prestige et d'éclat en Palestine, mais il se consolait en pensant aux progrès annuels et continus du commerce allemand en Orient, aux colonies agricoles qu'il était possible d'y établir et aux concessions de chemin de fer qu'il était en voie d'obtenir. Enfin, les succès de l'armée turque, qu'il souhaite aussi nombreuse et aguerrie que possible en face des frontières méridionales de la Russie, n'ont pas été pour lui déplaire.

De l'aperçu qui précède, de l'examen de ce qu'ont gagné ses rivaux, on peut juger ce que la France a perdu en Orient, et il est urgent de rechercher, afin d'apporter les remèdes nécessaires, ce que nous réserve l'avenir.

Sans remonter au temps où les nations européennes étaient contraintes de trafiquer en Orient sous pavillon français, où nous y possédions à la fois le double monopole commercial et religieux, où deux puissances seules existaient et traitaient d'égale à égale dans la Méditerranée, Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Hautesse le sultan, nous eûmes en ce siècle-ci de superbes instants. Nous tînmes tour à tour entre nos mains le sort de la Turquie, contrainte

d'implorer notre protection contre le Moscovite, et celui des nations opprimées par le musulman et tournant instinctivement les yeux vers nous. Mais aujourd'hui chaque client a trouvé son patron. Le Slavisme, bien qu'avec crainte et méfiance, et l'Eglise arabe orthodoxe, regardent vers la Russie; l'Hellénisme, vers l'Angleterre, qui possède aussi les sympathies des missions protestantes et des Arméniens, en même temps qu'elle tient l'Egypte sous sa puissance. Le Turc lui-même, quoiqu'il soit le maître, n'est pas fâché de compter sur l'Allemagne.

Il nous reste le protectorat officiel des Latins et le protectorat officieux des rites orientaux catholiques. Il nous est garanti par les traités. Après la tentative récente et infructueuse de l'empereur Guillaume, pour le restreindre à notre détriment, en face de l'attitude très nette de la Papauté en cette occasion, il ne semble plus qu'on doive nous le contester sérieusement. Le Sultan lui-même n'y trouve-t-il pas son avantage? Il y voit un moyen de diviser les revendications européennes de natures différentes et qui, s'exerçant en sens contraires et même hostiles, perdent singulièrement de leur efficacité. C'est aussi une occasion pour lui, quand certaines réclamations deviennent pressantes, de vous faire à peu de frais des concessions sous la forme de firmans d'autorisation pour bâtir une école ou une église. Sans doute, le terrain gagné en Orient par nos vaillants missionnaires est considérable. Leurs établissements sont nombreux et fréquentés. Grâce à eux et malgré des événements contraires, non seulement notre nom est aimé et respecté, mais encore le français est communément parlé au Caire, à Alexandrie, à Jérusalem, à Beyrouth, à Damas, à Smyrne et à Constantinople. C'est l'organe commercial dans cette Babel des nations; c'est la langue des consuls et des diplomates entre eux; c'est l'idiome qui résonne aux oreilles dans la rue de Péra, au point qu'on croirait n'avoir pas quitté la Cannebière; c'est, enfin, le parler de la bonne société et des classes instruites en Egypte, en Roumanie, en Grèce et ailleurs.

Mais suffit-il d'indiquer aux populations encore placées sous le joug ottoman la voie qui mène à la vie et au progrès, si on ne leur permet d'utiliser largement et par elles-mêmes les éléments de supériorité qu'on leur donne. Ces peuples placés sous notre protectorat séculaire, qu'avec une paternelle sollicitude nous avons tirés sur tant de points de la superstition et de la barbarie, ces communautés auxquelles nous avons rendu la conscience d'elles-mêmes, devons-nous nous considérer comme libérés vis-à-vis d'elles. Assurément non, et, tant que nous ne leur aurons pas assuré l'égalité politique et sociale au milieu des musulmans dont le cime-

terre s'abaisse encore sur elles d'une façon périodique et sanglante, notre tâche ne sera pas terminée. Par contre-coup et analogie nous devons nous appliquer également à gagner les sympathies des musulmans arabes qui ont tout à perdre en restant sous le joug des Ottomans. La Turquie d'Asie par le brusque développement des voies de communication s'ouvre en ce moment à l'activité européenne. Le bouleversement moral suivra de près chez ses peuples la transformation matérielle. Dès maintenant, par une pression discrète et prudente de notre diplomatie nous devons agir en leur faveur et songer qu'il s'agira un jour plus ou moins proche, de ne pas être surpris au dépourvu, sans plan arrêté. Puis, quand éclatera la crise périodique et fatale, guerre ou massacre, qui s'empare tous les vingt ans de l'Empire ottoman, il importera pour nous d'employer toute notre énergie, en face de puissantes ambitions, pour amener peu à peu l'autonomie partielle ou totale de nouvelles nationalités destinées à bien d'autres titres que les Turcs à rester dans notre clientèle.

*
* *

Il est de bon ton dans certains milieux de dire que le chrétien d'Orient quel qu'il soit, Arménien, Grec ou Syrien, est lâche, hypocrite et sans délicatesse dans les affaires, qu'il est en outre vaniteux à l'excès, qu'il croit sans cesse les yeux de l'Europe fixés sur lui. Son seul but serait de brouiller les cartes au risque de déchaîner une guerre générale, mais aux termes de laquelle il finirait par retirer quelques avantages. Parlez-nous des Turcs. Ceux-là au moins sont de braves gens. Ils sont courageux à la guerre; et dans la paix, ils sont francs, loyaux et hospitaliers. Ce sont les termes consacrés et je n'y veux voir rien changer.

Il y a du vrai dans les deux appréciations, bien que les exagérations soient évidentes, car il y a deux espèces de Turc : l'homme du peuple et le fonctionnaire, et il ne faut pas les confondre. Mais supposons que ces affirmations soient exactes. Il n'y a pas besoin d'avoir voyagé en Orient pour savoir qu'une nation, habituée à commander depuis plus de six cents ans et engagée par sa position géographique dans des guerres perpétuelles, a dû conserver des qualités incontestables de noblesse et de courage militaire. D'autre part des populations pillées et rançonnées depuis des siècles, éloignées par principe des charges civiles et guerrières, tenues dans un état navrant de mépris et d'infériorité sociale, massacrés de temps à autre, ont dû chercher leur salut dans la souplesse et la fertilité de leur esprit, seules ressources restées en leur pouvoir.

Mais s'ensuit-il de là que ces mêmes peuples ne puissent aspirer à une situation plus digne et plus humaine, et soient irrévocablement condamnés à demeurer ce qu'ils sont? Se rappelle-t-on ce qui se passa lors de l'émancipation des Grecs, des Roumains, des Serbes et des Bulgares? Sordides et misérables, amplement pourvues de tous les vices inhérents aux races opprimées, de relations rien moins que sympathiques, ces populations ont porté à leur naissance le stigmate laissé par une servitude séculaire. Elles ont prêté le flanc à la critique, aux jugements les plus pessimistes; elles ont excité la verve des voyageurs et des romanciers et fourni des sujets d'opérette. Elles ont été ensuite le jouet des révolutionnaires et des financiers, et l'exemple de la Grèce nous montre que cela n'est pas encore terminé. Puis, le temps a a marché, chaque génération a apporté avec elle un nouveau progrès; comme dans les familles qui s'élèvent, à chaque degré, le fils est plus affiné que le père. Certes, la civilisation paraît moins belle dans la péninsule des Balkans que sur les bords de la Seine et de la Tamise. C'est encore loin d'être la perfection; mais, enfin, que de chemin parcouru quand on songe au point de départ! Quelle différence entre ces régions et les pays maintenus sous le joug de l'Islam! Quelle résurrection étonnante, par exemple, chez ce peuple bulgare qui compte à peine vingt années d'existence! Encore quelques générations, et cette civilisation européenne qui semble encore un vernis de surface aura apporté bien-être, instruction, mœurs nouvelles et idées bienfaisantes au sein de ces jeunes nationalités jusqu'à présent à demi barbares.

Celles-ci, en effet, sont assimilables, assimilables non seulement par leurs aspirations à un état meilleur, mais aussi parce qu'elles sont chrétiennes, c'est-à-dire formées de la même substance sociale que les autres peuples européens. Au même titre, nous sont également parents les Arméniens et les communautés diverses de la Turquie d'Asie. Assimilables, c'est bien là le mot dont il faut se pénétrer et je n'en veux encore pour preuve que cet entrain des jeunes chrétiens orientaux à apprendre notre langue qui, dans les relations des classes élevées entre elles, a déjà remplacé les idiomes du pays. Au risque enfin d'encourir le reproche de sentimentalité, je ne sache pas de sensation plus douce en Orient que d'entendre résonner à chaque pas la langue française, avec laquelle les enfants des écoles, dans les coins les plus reculés, viennent vous souhaiter la bienvenue et débiter leurs compliments. L'honneur en revient à nos missionnaires et à nos religieuses, mais on peut regarder les choses dans l'avenir à un autre point de vue, et d'ailleurs, il est entendu, chez les gens graves, qu'on ne doit plus faire de politique

de croisade. Ces petits garçons et ces petites filles, élevés dans la vénération de la France et qui nous charment par leur intelligence vive et éveillée, sont les descendants des premiers peuples commerçants de l'antiquité. Syriens, Grecs, Arméniens, ont incontestablement hérité des merveilleuses aptitudes commerciales de leurs ancêtres. Bien que leur besogne soit limitée à l'heure actuelle, ils seraient encore les courtiers naturels et forcés du négoce avec les peuples européens et la France en particulier, si la prospérité devait un jour renaître dans le Levant. Mais que l'on se hâte de leur venir en aide, car depuis quatre cents ans que le Turc détruit sans relâche, les oasis sont devenues de plus en plus rares dans les mornes espaces où autrefois la réalité semblait si belle, qu'elle côtoyait sans cesse le merveilleux. Le fanatisme musulman, enfin y a pris un regain de vigueur, et le principe du panislamisme, quand il n'arrive pas à supprimer le raïa, est précisément de le compter pour rien, car l'avenir moral et économique de la Turquie ne repose que sur l'initiative européenne, aidée par les sympathies locales.

Ce serait mal connaître l'histoire que de croire à quelque chose de stable et de définitif dans l'état présent de la question d'Orient. Demain un incident peut surgir qui forcera la diplomatie à plier à de nouvelles éventualités ce fameux droit public européen, bien fragile château de cartes à l'extrémité de la Méditerranée. Sous Louis-Philippe nous étions les alliés de Méhémet-Ali, qui menaçait de déplacer le centre de gravité de la puissance musulmane et représentait cependant le progrès en face des Ottomans. A ce moment, ceux-ci étaient défendus par la Russie, l'Angleterre et la Prusse. Sous Napoléon III, nous sommes les amis des Anglais et nous protégeons le Sultan contre les Russes, tout en sauvegardant fort opportunément les intérêts des principautés danubiennes. Sous la troisième République, après quelques tâtonnements, nous devenons les alliés des Russes, nous servons par nécessité la politique allemande en Orient et nous défendons contre les Anglais les droits du Sultan en Egypte. Quel sera l'avenir? Il ménage sans doute des volte-face analogues, mais dans le siècle de la houille et du fer qui se prépare avec un redoublement d'activité sur le précédent, il est à craindre que, plus encore que par le passé, toute question ne soit subordonnée aux intérêts financiers et commerciaux des puissants.

Ludovic de Contenson.

N. B. — Si l'on veut se rendre un compte exact des intérêts matériels respectifs des diverses puissances en Turquie, il est nécessaire de consulter quelques chiffres.

D'après le Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople, la part proportionnelle d'affaires de chacune d'entre elles était la suivante en 1896 :

	Importations en Turquie.	Exportations de la Turquie.
Angleterre	36,02 pour 100	41,05 pour 100
France.	11,63	25,50
Allemagne. . . / Autriche-Hongrie. / Belgique. . . .	25,80	15,59
Russie.	7,72	2,42
Italie.	3,26	3,61

Depuis cette époque, la proportion est restée sensiblement la même dans ses lignes générales. L'Angleterre vend à elle seule autant que la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Belgique réunies. La France est le meilleur client de la Turquie à laquelle elle achète plus qu'elle ne vend et à laquelle elle fournit un fort appoint en numéraire.

Le commerce franco-turc, importations et exportations réunies, a été en légère décroissance dans ces trois dernières années et a passé de 156,301,161 francs en 1897 à 139,250,000 francs en 1899. Le commerce anglo-turc n'a pas, d'ailleurs, été plus favorisé. Quant au commerce turco-allemand, l'augmentation progressive en avait été énorme de 1880 à 1892. Depuis, le chiffre de l'importation en Turquie diminue chaque année et tend à s'équilibrer avec celui de l'exportation.

D'après M. Alexis Rey, le montant des capitaux engagés par les diverses nationalités en actions et obligations de chemins de fer en Turquie est le suivant :

Nationalités.	Lignes de chemins de fer.	Montant du capital (actions et obligations).
Allemands. . . .	Anatolie / Salonique-Monastis	241 millions.
Anglais.	Aïdin-Railway	92 millions.
Autrichiens . . .	Orientaux	40 millions.
Français	Jonction-Salonique / Smyrne-Canaba / Beyrouth-Damas	247 millions.

L. C.

LA CATHÉDRALE DE STRASBOURG [1]

Au point de vue de l'art comme au point de vue patriotique, il n'est pas de monument plus intéressant que la cathédrale de Strasbourg. Elle est à elle seule le résumé vivant des métamorphoses de l'architecture chrétienne du douzième au seizième siècle, et sa flèche incomparable, vainement bombardée par les Prussiens, porte jusqu'au ciel le cri de foi et d'espérance de l'Alsace opprimée. Aussi devons-nous une vive reconnaissance à l'abbé Dacheux, qui vient de publier sur cet édifice une monographie richement illustrée.

« Ecrire l'histoire de notre cathédrale, dit-il au début de son livre, c'est écrire l'histoire de la cité elle-même, qui, dans le cours des siècles, s'est formée, agrandie et développée autour de son église mère, vrai centre de ralliement, où les citoyens se sont toujours retrouvés dans leurs joies comme dans leurs tristesses, dans leurs luttes et leurs épreuves comme après leurs triomphes. »

En effet, c'est la ville de Strasbourg qui a mis son honneur à bâtir sa cathédrale. D'abord ses évêques s'étaient établis en maîtres sur les ruines de l'ancienne cité romaine d'Argentoratum, terrain sacré dont une terreur superstitieuse semblait éloigner la population, et ils y avaient élevé leur demeure et leur église, reliées par des cloîtres à leurs écoles et à leur hôpital, et entourées d'un cimetière.

En 1176, à la suite d'un incendie, ils avaient construit en style de transition le chœur, le transept et la grande tour octogone, qui existent encore aujourd'hui. Ces murs simples et solides bravent les outrages du temps. A côté du plein cintre roman, on y voit déjà naître l'ogive, qui va prendre son essor et régner en souveraine. Cependant, à ce moment, la ville avait grandi, et ses habitants intelligents et laborieux aspiraient à la gouverner eux-mêmes.

De leur côté, les évêques qui y résidaient peu, n'auraient pas été fâchés de jouer sur cette grande ville le rôle de seigneurs féodaux, et en 1281 l'un d'eux, Walther de Geroldseck, y avait fait son entrée avec une armée de guerriers. Excités par cet appareil menaçant, les bourgeois prirent à leur tour les armes, allèrent livrer bataille en plein champ aux troupes épiscopales, les battirent et obtinrent, une fois pour toutes, la garantie de leur indépendance et la direction des travaux de leur cathédrale.

Rien de curieux comme l'organisation républicaine de cette ville libre, dont les institutions, sagement pondérées, devraient donner à réfléchir à nos modernes faiseurs de constitutions, et ne ressemble en rien au chaos de notre suffrage universel. Les nobles formaient

[1] A Paris, à la librairie Fischbacher, rue de Seine, 33.

une tribu et nommaient le tiers des sénateurs. Tous les autres bourgeois étaient partagés en vingt tribus ou corporations de métiers; chacune d'elles élisait quinze échevins, qui, à leur tour, choisissaient un sénateur. Ces trois cents échevins formaient, à côté du sénat, une seconde Chambre législative. Enfin, une troisième Chambre, ou Conseil d'Etat, composée des anciens sénateurs ou hauts fonctionnaires, assistait un consul noble et un consul plébéien dans l'exercice du pouvoir exécutif. Ce nombreux personnel, pris dans son ensemble, se nommait le Magistrat, titre singulier qui représentait non seulement une municipalité, mais tout un gouvernement.

Chez ces braves gens, justement fiers de leur indépendance, et n'ayant à subir le joug d'aucun pouvoir central, la république ne s'identifiait pas avec l'impiété. Bien au contraire, leur foi était vive; leur patronne bien-aimée était Notre-Dame, la Vierge Marie, dont la grande figure ornait les deux faces du drapeau de la cité. Une commission de trois membres, élus par eux, avait l'insigne honneur de diriger les travaux et d'administrer les biens de la cathédrale, œuvre de prédilection à laquelle le peuple de Strasbourg mettait tout son cœur.

A partir de 1275, on quête chaque dimanche, dans toutes les églises, pour l'achèvement de la façade et des tours du monument. On tient exactement la liste des bienfaiteurs qui lui lèguent, les uns leurs chevaux de bataille et leurs armures, les autres leurs fourrures et leurs bijoux, et d'autres, enfin, leurs maisons et leurs terres. Plusieurs d'entre eux se dépouillent de tout ce qu'ils possèdent, à condition de devenir jusqu'à leur mort les pensionnaires de Notre-Dame.

A ce moment, le style de l'église se transforme et ses proportions grandissent. Au transept roman, remarquable par sa solidité, s'ajoute une vaste nef gothique, où l'élan des âmes vers Dieu se traduit par l'essor des piliers et des voûtes, et où d'immenses fenêtres, versant à travers leurs vitraux des flots de lumière, racontent au peuple l'histoire de Jésus-Christ, de son Eglise et de ses saints, et sont la fidèle image des clartés que la piété, la poésie et la science font goûter aux âmes du treizième siècle.

Ce n'est pas encore assez, et, dans un nouvel élan, les architectes, parmi lesquels s'est immortalisé Erwin de Steinbach, rêvent de donner à leur édifice une façade et des tours surpassant tout ce qui s'était fait jusqu'alors. La façade aura les trois étages traditionnels; dans le bas, un triple portail gardé par des rangées de statues; au-dessus, une immense rosace escortée de quatre figures équestres; enfin, le pignon qui dessinera la nef et reliera le pied des tours.

Sur cette grande muraille, dissimulée par une véritable dentelle

de colonnettes et de clochetons qui lui donnent une incroyable légèreté, s'étale en mille figures de pierre le poème de la chute et de la rédemption du genre humain. Au portail du milieu, apparaît la Vierge Mère entre deux files de patriarches, de prophètes et de rois. Le portail de gauche est gardé par douze vertus terrassant les vices, celui de droite par les vierges sages, pendant qu'un séducteur couronné de roses entraîne les vierges folles.

Dans les tympans des trois portes, cette histoire se développe et nous présente en bas-reliefs vivants : 1° La naissance de Jésus, l'adoration des bergers et des mages, le massacre des innocents et la fuite en Egypte; 2° Le dimanche des Rameaux, la Cène, la flagellation, le Christ sur la croix versant son sang dans la coupe de l'Eglise et sur la tombe du vieil Adam, pendant que la synagogue a les yeux bandés et détourne la tête; puis la descente du Christ aux enfers au milieu de tous ceux qui l'attendent, et la résurrection victorieuse; 3° La résurrection des morts et le jugement dernier. Ces merveilleux tympans sont encadrés par cinq voussures peuplées de toutes les figures de l'Ancien et du Nouveau Testament, patriarches, apôtres, martyrs, confesseurs.

Au-dessus du grand portail, deux rangées de lions échelonnés conduisent au trône de Salomon, qui fait lui-même l'escabeau du trône de Marie et de son Fils, protégés et soutenus par le Père Eternel. On le voit, le poème commence et finit par la Vierge Mère.

Partant de cette base élégante, la première tour élève vers le ciel ses quatre tourelles et sa flèche audacieuse à travers lesquelles la lumière se joue, et qui dominent au loin toute la plaine d'Alsace.

Ce travail séculaire ne se poursuit pas sans accidents. Tantôt c'est un incendie qui dévore la toiture, les murs de la nef et les orgues à peine posées. Tantôt c'est la foudre qui frappe à coups redoublés la tour, qui semble provoquer sa colère. Tantôt ce sont des tremblements de terre qui font subir au monument tout entier d'effrayantes oscillations. Pour désarmer le bras de Dieu, l'évêque, le magistrat et le peuple font vœu de faire chaque année une procession solennelle du Saint-Sacrement autour de la cathédrale, le jour de la fête de saint Luc. Et jusqu'à la Réforme, les membres du Magistrat y assisteront, pieds nus, couverts d'un long habit couleur de cendres, un gros cierge à la main. Les cierges seront ensuite offerts à Notre-Dame et les habits distribués aux pauvres, avec trente sacs de grains. Pendant ce temps-là, la tour montait, montait toujours, et enfin, en 1439, le soir de la Saint-Jean-Baptiste, la statue de la Vierge, patronne de l'église et de la ville, vint couronner la flèche et annoncer au loin aux populations émerveillées qu'enfin l'œuvre glorieuse de foi et d'expiation, entreprise par leurs aïeux, était en grande partie achevée.

A ce moment, Jeanne d'Arc venait à peine de délivrer la France du joug des Anglais et des horreurs d'une guerre de cent ans. Mais Strasbourg jouissait encore, comme toute l'Allemagne, d'une paix profonde et d'une admirable prospérité. La vie chrétienne s'y épanouissait dans plus de deux cents églises ou chapelles. L'ordre de Saint-Dominique excitait, par la vertu et l'éloquence de religieux éminents, l'émulation du clergé séculier. Depuis plus d'un siècle, les évêques de Strasbourg lui demandaient des suffragants et les paroisses des prédicateurs. Les écoles étaient florissantes, et les jeunes gens, qui se sentaient quelque valeur, allaient achever leurs études soit dans le voisinage, à Bâle ou à Fribourg, soit, s'ils étaient plus entreprenants, dans les fameuses universités de Paris ou de Bologne. Les corporations ouvrières étaient puissantes, le peuple libre et heureux.

C'était trop beau pour durer toujours. Peu à peu, la mollesse, fille du bien-être et de l'oisiveté, envahit les âmes. Les religieux eux-mêmes se laissent gagner par cette contagion et cessent de marcher à l'avant-garde. Leur parole n'a plus rien qui enflamme ni qui entraîne, et, pour relever la chaire de la cathédrale, on fait appel, en 1475, à un prêtre séculier, le célèbre Geiler, qui y prêchera pendant trente-cinq ans la réforme du peuple et du clergé. Ce Savonarole alsacien lutte sans se lasser contre la décadence des mœurs, stigmatise les abus et menace ses auditeurs de la colère de Dieu s'ils ne font pas pénitence de leurs désordres.

En 1505, il signale comme un triste symptôme de froideur l'arrêt presque complet des travaux de la cathédrale. « C'est pitié, dit-il, de voir nos tours inachevées. Nous devrions en avoir trois. Une seule est faite, et on a peine à l'entretenir. Les autres sont commencées, mais quand les terminera-t-on? »

En effet, on sent venir le protestantisme, qui sera la mort de l'art chrétien. Comme pour attester qu'ils ne veulent plus rien faire pour leur chère église, les bourgeois de Strasbourg réunissent les deux tours de la façade, l'une achevée, l'autre commencée, par une masse informe de pierres qu'on appellera la plate-forme. De là cette ligne horizontale derrière laquelle se cache le pignon. C'est la négation du gothique, qui veut s'élancer en flèche ou en pointe vers le ciel.

Quand vint la Réforme et que la chaire de Geiler fut occupée par une série d'apostats, le peuple conserva pour l'édifice qui lui avait coûté tant de labeurs un respect qui le préserva de toute mutilation, jusqu'au jour (1681) où la France le rendit au culte catholique.

On aurait tort de se figurer qu'à cette époque Strasbourg était une cité absolument germanique, séparée de la France par un fossé infranchissable. Dans sa fière indépendance, cette ville libre

se rattachait par plus d'un lien à la patrie de Charlemagne et de saint Louis. Au treizième siècle, des évêques français lui envoyèrent des dons pour l'érection de sa cathédrale. L'apôtre de la Gaule, saint Martin, y était vénéré dans une des principales chapelles. Enfin, sur la façade, parmi les quatre statues équestres, nos rois Clovis et Dagobert, bienfaiteurs de la religion en Alsace, avaient pris place à côté de Rodolphe de Strasbourg, héritier des comtes du pays. Une quatrième niche restait vide, attendant Louis XIV, à qui la vieille cité devait trouver un jour tout naturel d'ouvrir ses portes pour recouvrer la paix et la sécurité, bannies de l'Allemagne par la guerre de Trente ans. Du reste, dans la grande république chrétienne du moyen âge, les peuples étaient vraiment frères et ne connaissaient pas les inimitiés farouches qui les ont depuis divisés. En revenant volontairement de l'Allemagne à la France, Strasbourg ne croyait pas renier son passé ni porter atteinte à son antique honneur.

La révolution de 1793 fut plus cruelle que la Réforme. Longtemps, le conseil municipal refusa d'obéir aux vandales qui ordonnaient de dépouiller les églises de toute leur parure; mais un jour vint où l'on aurait payé de sa tête une désobéissance. Après avoir enlevé et caché une partie des statues de la cathédrale, les Strasbourgeois en virent briser deux cent trente-cinq. Les magnifiques portes de bronze furent mises en pièces et fondues, et un gigantesque bonnet phrygien en fer blanc vint coiffer la croix de la flèche que l'on n'était pas parvenu à abattre. Il y eut même un énergumène qui proposa de démolir la tour, qui était, disait-il, une offense à l'égalité. Mais on fut moins sot qu'à Cluny, et on envoya promener ce farouche destructeur.

Dès le commencement de 1795, les modérés de Strasbourg reprirent le pouvoir, et la municipalité, bien qu'en majorité protestante, rendit le temple de l'Etre Suprême au culte catholique. Elle dénonça courageusement à la Convention les mutilations que des brigands étrangers à la ville avaient fait subir au monument, et fit enlever l'appareil des fêtes civiques. Il fut décidé que « le bois de la grande tribune où se faisait la publication des lois servirait à remplacer la chaire et les boiseries démolies et dégradées sous le règne de la Terreur et du vandalisme ». On alla chercher à la bibliothèque de la ville une partie des anciens livres de plain-chant, à l'arsenal les grands chandeliers et la croix du maître-autel; et, le 30 août 1795, le culte fut rétabli, et la messe dite par des prêtres purs de tout hommage à l'idole révolutionnaire. Cette embellie ne fut pas longue. Au 13 vendémiaire, ces bons prêtres sont condamnés à la déportation et obligés de nouveau de se cacher. L'un d'eux est guillotiné. Mais les catholiques n'aban-

donnent pas leur église; ils y organisent tous les dimanches et les jours de fête des réunions de prières présidées par de pieux laïcs. On fait le chemin de la Croix, et on honore spécialement l'agonie du Sauveur, renouvelée pour les fidèles par d'odieux persécuteurs. Au 18 fructidor, redoublement de rigueurs et rétablissement des ridicules fêtes décadaires, qui ne cessèrent qu'au 18 brumaire. A ce moment, les prêtres reparaissent et montent à l'autel au milieu d'un peuple qui pleure de joie.

A la suite du Concordat, des architectes et des sculpteurs de mérite tinrent à honneur de restaurer fidèlement le monument mutilé et de lui rendre sa parure de vitraux et de statues, sans oublier sa merveilleuse horloge astronomique. Le plus grand danger qu'il ait jamais couru lui vint, en 1870, des Prussiens qui, après avoir brûlé de leurs premiers obus une des plus riches bibliothèques de l'Europe, ne cessèrent de prendre la cathédrale pour cible de leurs projectiles. Ils ont tout brisé, meneaux, colonnettes, clochetons, statues, vitraux, et se sont fait gloire d'atteindre et d'entamer la croix de pierre qui surmonte la flèche. Fortement ébréchée et courbée, elle n'a été retenue que par les grosses barres de fer qui relient les pierres entre elles. Le feu a été mis à la toiture par des obus incendiaires, et, tant que les flammes ont duré, le monument a été criblé de projectiles, afin d'en éloigner les habitants accourus pour le sauver. Par bonheur, les arcs-boutants qui contiennent les voûtes n'ont pas été atteints, sans quoi la nef se serait effondrée. On n'a jamais vu pareille sauvagerie, et elle était exercée sur une ville sœur que l'Allemagne aspirait à délivrer de la domination française. Au lieu de faire brèche au rempart et de monter à l'assaut, les Prussiens tiraient sur une population inoffensive et, de préférence, sur les monuments.

Sans rien demander à l'ennemi qui l'avait mutilé, notre cher édifice a trouvé dans les fonds accumulés par la piété de ses fondateurs de quoi panser ses blessures et réparer ses ruines. Devenu silencieux et à demi désert, par suite de l'émigration de la population catholique, il attend des jours meilleurs, et les habitants qui y viennent encore ne se lassent pas de demander à la Vierge Marie de rendre à la liberté l'église et la ville, dont elle est la patronne et la reine. Pèlerins français, allez voir cette merveille de l'art gothique. Du haut de sa flèche, contemplez l'Alsace, la plus belle et la plus riche de nos provinces. Puis entrez dans la nef, et fléchissez le genou avec nos fidèles Strasbourgeois pour hâter l'heure de la réparation et de la délivrance.

E. KELLER,
Ancien député de l'Alsace.

LA FLOTTILLE DE LOUIS XIV

AU GRAND CANAL DE VERSAILLES

La principale perspective du parc de Versailles est celle du Grand Canal, qui entraîne le regard dans une longue percée au bas des jardins. Dès les premiers travaux exécutés au petit château des fêtes de Louis XIV, Colbert avait fait établir en cet endroit une pièce d'eau, pour recueillir les eaux de la plaine marécageuse; mais ce court canal primitif, qu'a décrit Mlle de Scudéry, n'avait pas tardé à sembler mesquin, et il avait eu sa part dans l'élargissement général des proportions de Versailles ordonné par le jeune Roi après la paix d'Aix-la-Chapelle. On venait de bâtir le premier Trianon, ce « Trianon de porcelaine », qui imitait les constructions chinoises et fit l'admiration des contemporains; l'idée vint de le réunir par eau aux constructions de la Ménagerie. En même temps qu'on allongeait le Canal à ses deux bouts, l'on creusa, au cours de 1671 et 1672, le long bras qui le traverse et qui alla d'un petit palais à l'autre. Les dimensions définitives furent alors données, qui sont de 1,800 mètres de longueur dans un sens, et de 1,500 mètres dans l'autre, sur 62 mètres environ de large. La dépense pour la fouille de terre, les aqueducs, la maçonnerie et la tablette des murs, dépassa un million de livres, en cinq années de travaux [1].

Du côté de Trianon, le Canal arrivait jusqu'au pied des jardins et du tertre où s'élevait la maison de porcelaine. En 1678, on y construisit deux grandes rampes pour descendre de la terrasse sur le bord de l'eau. De bons sculpteurs taillèrent dans la pierre de cette construction en fer à cheval les beaux glaçons d'un large dessin qui existaient encore il y a peu d'années, quoique en partie descellés et couverts de mousse. Des rampes beaucoup plus considérables furent faites à l'autre bout pour conduire à la Ménagerie.

[1] *Comptes des Bâtiments du Roi*, éd. J. Guiffrey, t. I, p. 333, 335, 392, 418, 486.

A la tête du Canal, auprès du bassin d'Apollon, où était le principal lieu d'embarquement pour les promenades, furent placés deux groupes colossaux de Tubi, en métal doré, formés chacun d'un cheval marin et de deux amours, sur les dessins de Le Brun. En face du château, l'extrémité du Canal s'élargissait devant une magnifique demi-lune, où l'on rêva longtemps de mettre un belvédère entouré de colonnades et orné d'abondantes statues: il aurait été construit sur des rochers et précédé de degrés descendant jusqu'au niveau de l'eau. Ce belvédère, qui était encore une idée de Le Brun, devait être visible du château et terminer la perspective. L'estampe de Pérelle, qui fait connaître ce projet, montre diverses embarcations sur le point d'aborder aux degrés et donne une idée assez vivante de la navigation sur le Canal. On y voyait sans cesse, en effet, quand la Cour était à Versailles, des barques à rames ou à voiles transportant de brillantes compagnies; et souvent le Roi lui-même, suivi par des bateaux remplis de hautbois et de violons, montait sur un grand vaisseau sculpté et doré, où flottait le pavillon royal fleurdelisé, et qui faisait passer devant les pacifiques verdures du parc la majestueuse silhouette d'un bâtiment de guerre.

C'est un coin tout à fait singulier de l'ancien Versailles que ce Grand Canal, auprès duquel vit, sous l'ancienne monarchie, une véritable corporation de matelots, et où évolue, au temps de Louis XIV, la plus jolie flottille de plaisance qui ait sans doute jamais existé. Dès 1669, avant même que le Canal ait son étendue définitive, on y a mis les premiers bateaux. Des courriers ont été expédiés à Rouen, afin d'en « faire venir des bateaux pour le service du roi à Versailles », et neuf embarcations ont été voiturées à Versailles, y compris une « chaloupe biscayenne », qu'on a payée 250 livres. L'ingénieur Le Roy construit une grande galiote qu'on monte sur place au bord du Canal et dont les bois sont venus par eau, tout préparés, de Rouen à Saint-Cloud. Elle est garnie, l'année suivante, de trente-deux petites pièces de canon qui ont été fondues par le sieur de Villemorard, au prix de 20,599 livres, et dont les ornements ont été faits sur un modèle des frères Marsy. Un autre artiste, Pierre Mazeline, a fait la sculpture du vaisseau, orné en toutes ses parties, suivant les usages de l'ancienne marine, et qui doit être, dans les proportions réduites qu'il présente, un objet d'art assez délicat. Il va de soi que toutes ces barques sont entièrement dorées, équipées avec un luxe extrême, meublées et tendues des plus riches étoffes. Elle fait déjà un brillant effet sur le Canal de Versailles, cette flottille des premières années, dont les navires ont des tentes de damas

et de brocart, des franges d'or et d'argent, des cordages de soie, des pavillons, flammes et banderoles, où se déploie toute la fantaisie de la couleur [1].

Le brigantin a son « tendelet de brocart bleu, or et argent, doublé d'un autre brocart approchant, garni d'une crépine or et argent, à quatre grosses houppes or, argent et bleu »; à l'arrière flotte « le grand pavillon de damas par bandes, moitié blanc et moitié bleu, de quatre lés, sur deux aunes deux tiers de long, avec les armes du Roi brodées à double face »; au sommet du mât est le petit pavillon de damas bleu et blanc, aux armes du Roi, et la voile et les banderoles sont aussi de damas mi-partie, et la flamme de taffetas semblable; tout le mobilier, le dais, les coussins sont de brocart bleu et les rideaux de la chambre de damas blanc. Voici maintenant les chaloupes, désignées par la couleur de leur tendelet de damas, la verte, la jaune, la bleue, la felouque napolitaine violette, la petite chaloupe verte et blanche, la petite chaloupe rouge, enfin la petite berge au tendelet de velours rouge cramoisi, doublé de damas et frangé de soie et brodé de lames d'or avec les chiffres de Monsieur et de Madame. Ces embarcations se groupent autour du « grand vaisseau » royal. Il porte à la poupe un pavillon « de damas blanc, brodé à double face, où sont les armes du Roi dans le milieu et quatre devises aux quatre coins, le tout de broderie or et argent, ayant 12 pieds de large et 18 pieds de long ». Au grand mât, où flottent vingt-trois flammes de taffetas blanc et bleu, au mât de misaine et à l'artimon sont hissés divers pavillons, l'un de damas blanc, « en broderie à double face or et argent, dans le milieu un soleil, et quatre cornes d'abondance aux quatre coins »; un autre de taffetas « moitié rouge, moitié blanc, fait en cornette »; un troisième, de damas blanc, brodé à double face des chiffres du Roi, en or et argent. Les « pavesades du tour du navire », qui ont 116 pieds de long, sont de damas rouge avec une bande de damas blanc brodée aux armes et chiffres du Roi; la pavesade de la grande hune, longue de 17 pieds, et celle des hunes d'artimon et de beaupré sont de damas rouge semé de fleurs de lis d'or.

Tel est, avec les deux magnifiques gondoles vénitiennes dont on va parler, l'ensemble des premiers navires qui voguent entre les tablettes de pierre du Grand Canal et mouillent auprès du bassin d'Apollon : « Sur le Canal, dit un guide, vous verrez un vaisseau

[1] Cette première flottille de 1669-1670 a été étudiée dans un article de M. Coüard, paru en 1896 dans la revue *Versailles illustré*, t. I, p. 61-64. Voy. aussi l'*Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV* (1663-1715), publié par J. Guiffrey, t. II, Paris 1886, p. 245, 252, 261.

de haut bord, avec trois ou quatre autres de diverses espèces, deux gondoles vénitiennes, une felouque napolitaine et plusieurs autres bâtiments, de manière que cet endroit du Canal représente un port de mer [1]. » De son côté, le fontainier Denis, dans un naïf poème sur les beautés de Versailles, contemple, avec un enthousiasme justifié,

Des navires flottants avec leurs équipages,
Spectacle surprenant et qui peut exprimer
Comment l'art dans ces lieux a su faire une mer!
On voit des Vénitiens deux superbes gondoles
Flotter sur cette mer sans consulter les pôles...
Ce présent est aussi rare que magnifique
Et le Roi l'a reçu de cette République,
Pour prendre dans l'été le divertissement
Que peut à son esprit donner cet élément [2].

L'histoire de ces gondoles mérite d'être dite. Lorsque l'ambassadeur vénitien Michieli visita Versailles le 12 septembre 1671, le Roi lui montra lui-même les travaux du Canal qui étaient alors en pleine activité. Cela permit à l'avisé diplomate de faire naître l'occasion d'un présent pouvant servir les intérêts de la République. Voici ce qu'il en narre le lendemain, dans sa dépêche à la Seigneurie, après s'y être étendu longuement sur les belles créations qu'il a vues se multipliant à Versailles : « Une des œuvres les plus merveilleuses qui seront dans la vaste enceinte de ce domaine est un Grand Canal de largeur peu ordinaire, qui aura une lieue de long de part et d'autre et sur un des bras duquel seront de petites habitations embellies des délices les plus rares (Trianon). Le Roi me dit à ce propos qu'il avait, pour naviguer sur le Canal, diverses sortes de navires, c'est-à-dire de petites felouques et d'autres embarcations à la façon de Naples et de Provence. Voulant découvrir l'intention du Roi, je crus bon de répondre que, pour fendre l'eau de canaux, il n'y avait rien de mieux approprié que les gondoles de notre ville, ce qu'admit le roi avec un gracieux et courtois sourire... Je parlai confidentiellement au maréchal de Bellefonds de l'allusion que j'avais faite devant le Roi au sujet des gondoles et du bon accueil qu'elle avait eu. Il me répondit que le Roi les recevrait sûrement avec plaisir, mais qu'il pensait à en faire la dépense. Je dus dire alors que la Sérénissime République se montrait généreuse en toutes ses résolutions, et je n'ajoutai rien de plus afin de

[1] Combes, *Explication historique*, Paris, 1681, p. 103.
[2] Bibliothèque nationale, Fonds fr. 2,348, fol. 11.

conserver toute liberté d'en référer à Vos Excellences[1]. » A la suite de ce rapport, la délibération du Sénat de Venise ne se fit point attendre et, le 28 novembre, il décida la construction, aux frais de l'État, de deux grandes gondoles du plus beau modèle, destinées à être offertes au roi de France.

Cet hommage de Venise à Louis XIV témoignait une fois de plus des excellentes relations qui existaient depuis longtemps entre la France et la République. C'était évidemment, en outre, dans la pensée des donateurs, une marque de gratitude pour l'appui prêté à Venise dans la longue guerre contre les Turcs qui venait à peine de prendre fin. Malgré l'héroïsme de la défense, les Vénitiens avaient en partie perdu Candie qui allait bientôt leur échapper entièrement; mais ils gardaient, avec l'espoir d'être aidés dans leur revanche, une sincère reconnaissance des services rendus à leur cause par tant de gentilshommes français venus s'enrôler comme pour une croisade, et des secours de tout genre, d'hommes et de vaisseaux, que la France avait envoyés au secours de Candie. Voilà ce qu'il faut deviner dans tous ces échanges officiels de courtoisie, à propos des gondoles de Louis XIV. Comme elles devaient être parmi les plus belles qu'on eût jamais construites, la décoration complète n'en fut terminée qu'au mois de juillet 1673, et elles ne parvinrent à Versailles qu'aux derniers jours de l'année. La République envoya également au Roi quatre gondoliers expérimentés, qui ne tardèrent pas à faire partie du personnel fixe du Canal et qui reçurent chacun des gages annuels de 1,200 livres, outre les gratifications du Roi. La *Gazette* mentionna, comme un événement d'importance, l'arrivée de ces embarcations : « Le 14 janvier (1674), le Roi étant allé au château de Versailles, l'ambassadeur de Venise lui présenta, de la part de la République, deux gondoles qu'elle lui a envoyées et qu'il avait fait mettre sur le Canal, dont la structure et la richesse par dehors et par dedans les fit admirer à Sa Majesté; laquelle chargea cet ambassadeur d'en témoigner son agrément à la République[2]. » Ce ne fut pas Michieli qui fit au Roi cette présentation; il avait été remplacé deux mois auparavant par un nouvel ambassadeur, Giustiniani, et la mission de celui-ci débuta ainsi par un acte de délicat hommage, dont son prédécesseur avait eu l'initiative.

[1] La dépêche de l'ambassadeur vénitien est du 13 septembre 1671. Venise, Archivio di Stato, *Filza* 149. *Francia. Senato III Secreta*. Bibliothèque nationale, *Fonds ital.* 1872, fol. 91. La dépêche du 16 décembre (fol. 157) répond à la délibération du Sénat et les allusions à cette affaire sont nombreuses dans la correspondance de France.

[2] *Gazette*, 1674, p. 72.

Il semble que Louis XIV veuille réunir sur le Canal les modèles des plus curieux bateaux alors en usage. Il a eu d'abord, comme on l'a vu, des bateaux nationaux, ceux dont on se sert en Provence, en Flandre, sur le golfe de Gascogne; plus tard, il s'intéresse aux modèles étrangers. Deux ans après les premières gondoles arrivent deux petits yachts qui ont été, sur l'ordre donné par Colbert, construits en Angleterre. La sculpture très soignée de ces embarcations a été partagée entre des artistes anglais et français; mais la construction est entièrement anglaise. Les charpentiers qui les ont faites les amènent à Versailles toutes montées, au mois d'août 1675, et l'on pratique une brèche dans le mur du grand parc pour faire arriver jusqu'au Canal la machine qui les transporte [1]. On a joint à ces yachts à l'anglaise un « heu », vaisseau assez important de type hollandais. En 1667, la flottille reçoit une augmentation considérable, par la mise à l'eau de huit chaloupes nouvelles construites dans les ateliers établis aux bords du Canal et entièrement sculptées par Philippe Caffieri. L'année suivante, on fait faire au port de Dunkerque un bâtiment de forme particulière, qu'on nomme à Versailles la *Dunkerquoise*, et qui rappelle le souvenir du rachat de la ville aux Anglais en 1662.

A ce moment du développement de la flottille, le personnel d'officiers et de matelots employé au Canal reçoit pour appointements annuels, non compris les gondoliers vénitiens, une somme de 12,000 livres, qui sera augmentée par la suite. Le « capitaine des vaisseaux » est un certain Consolin, qui a pour lieutenant un Consolin Lazarin, Marseillais comme lui. Tous les autres noms de contremaître, charpentier, calfateur et matelots ont une forme française et proviennent certainement des divers ports du royaume. Deux forçats, qui comptent seulement pour leur nourriture évaluée à 350 livres par homme, sont employés aux bas ouvrages. Plus tard, le Roi fait acheter en Afrique un certain nombre de Maures, qui doivent aussi servir au canal [2]. Ce n'est que plus tard encore que les matelots vénitiens viennent en nombre, attirés par les

[1] Les yachts sont commandés par Colbert à l'ambassadeur Colbert de Croissy, dans une lettre du 13 mars 1672; Louis XIV tient à les faire bâtir par le meilleur charpentier du roi d'Angleterre, mais à les payer lui-même (*Lettres de Colbert*, t. V, p. 322). L'arrivée à Versailles, trois ans après, est racontée avec détail dans un petit rapport de Charles Perrault au ministre, envoyé de Paris le 26 août 1675. (Bibliothèque nationale, *Mélanges Colbert*, vol. 172 *bis*, fol. 393.)

[2] Le *Mercure galant* de septembre 1680, p. 295, parle des cinquante-quatre Maures qui sont présentés à Louis XIV, rangés dans une des cours de Versailles, et qu'on destine à servir au Canal.

faveurs royales, et font donner aux maisonnettes qu'ils habitent, au bord du canal, le nom de « Petite-Venise » [1]. En 1684 apparaissent deux gondoliers nouveaux et deux charpentiers de barque; en 1685, il en arrive d'autres, et bientôt, sur les états de paiement, se pressent les noms de Massagati, Palmarin, Lorich, Sora, Tarabara, Velaï, Pancalonio, Vidotti, Borelli, Sedea, Manenti, Doria, portés parfois par plusieurs individus de la même famille. Ainsi grandit peu à peu une sorte de corporation nautique groupée, avec ses règlements et ses usages, à la Petite-Venise, et dont les membres, presque tous Italiens d'origine, font souche de fidèles sujets du Roi de France [2]. Sans entrer dans un détail qui m'entraînerait trop loin, je désire citer une description inconnue et assez curieuse de ce coin de Versailles, dont une partie des anciens bâtiments est encore aujourd'hui conservée. Bien que ce récit appartienne au milieu du dix-huitième siècle, la plupart des traits en sont applicables à l'époque de Louis XIV :

« J'aperçus à ma main droite une espèce de petite ville dont les remparts composés des charmilles du parc empêchent la vue de ce côté. Je m'en approchai et m'informai de l'état de la chose. « Vous « êtes donc bien neuf, me dit un suisse qui gardait ce lieu. C'est « ici où demeurent les matelots du Roi. Louis XIV a formé cet éta- « blissement pour donner à sa Cour le plaisir de courir sur le « Canal qui mène d'un côté à Trianon, de l'autre à la Ménagerie. « Aujourd'hui que ce plaisir n'est plus si commun, le Roi se sert « de ces gens pour Saint-Hubert et la rivière de Seine, qui coule « aux pieds de Choisy. Et comme les gens employés à cet usage « ont été d'abord tirés de Venise, on appelle cette habitation la « Petite-Venise. Il y a un commandant, un magasin et un garde- « magasinier. Ces gens vivent là avec leur famille; leurs mœurs y « sont pures et les enfants bien élevés. » Cette description me fit naître le désir de parcourir la Petite-Venise; mon suisse s'engagea à m'y conduire, j'en fus charmé. Il me conduisit dans les trois à

[1] J. Fennebresque, *La Petite Venise, histoire d'une corporation nautique*, Paris et Versailles, 1899, p. 28 et suiv. M. Fennebresque, qui est l'historien récent et informé de la Petite Venise, s'est plu à rattacher l'origine du nom du Grand Canal de Versailles au *Canal Grande* de Venise, à cause des relations étroites rétablies peu de temps auparavant entre le roi de France et la République.

[2] M. Fennebresque a suivi dans le plus grand détail, grâce surtout aux dossiers des Archives nationales, l'histoire de la colonie vénitienne à Versailles, de son organisation, de ses règlements jusqu'à l'époque de la Révolution. Je n'ai qu'à y renvoyer le lecteur en signalant toutefois, dans le registre O[1] 1810 des mêmes Archives, l'existence du règlement de 1750, avec l'état des chaloupes et gondoles à cette date.

quatre rues principales bordées de maisons et de jardins de chaque côté; tel qui d'un côté a sa maison a, vis-à-vis et en traversant la rue, une espèce de grange pour travailler, et à côté est un jardin qu'il cultive. Je fus enchanté de voir les mères avec leurs filles travailler de concert les unes au fuseau, les autres à l'aiguille, d'autres qui instruisaient leur jeunesse, celle-ci employée aux usages du ménage, celle-là à lire ou à s'instruire dans de bons livres. Je causai avec quelqu'unes de ces bonnes gens, qui me firent entrer. Je fus édifié de la propreté de leur demeure; il n'y a pas de religieuse qui ait un plus grand soin de sa cellule. Dans chacune de ces maisons, il y a deux chambres et deux cabinets; ils se font des alcôves et se forment de petits cabinets. Il me sembla être transplanté dans ces habitations de l'ancien âge d'or de nos pères et réaliser à mes yeux ce que je croyais avoir toujours été fabuleux [1]. »

Le Canal de Versailles doit servir à des œuvres plus utiles que l'établissement d'une flottile de plaisance pour la Cour, et à mesure que s'accroissent les dépenses qui y sont réservées, on sent l'utilité qu'elles prennent aux yeux des ministres et du Roi, pour les intérêts de la marine française. Louis XIV, de plus en plus persuadé par Colbert de la nécessité de développer la marine et ne pouvant, d'autre part, visiter, comme il conviendrait de le faire, les ports et les arsenaux de son royaume, a choisi Versailles comme lieu d'expérience pour les perfectionnements projetés. Il y peut suivre par lui-même, au moyen de petits navires exactement faits sur le modèle des grands vaisseaux, les progrès accomplis alors par la construction navale.

On hésiterait peut-être à croire à l'importance des chantiers de la Petite Venise et au sérieux des essais qu'on y voit tentés, sans un témoignage qui date de 1681 et fait intervenir les noms les plus illustres de notre marine : « Il y a des charpentiers à Versailles qui travaillent à bâtir une frégate d'un nouveau dessin, approchant pourtant de la fabrique anglaise, sur laquelle on prétend avoir raffiné, tant pour la mâture que pour l'assiette, qui seront d'une manière à faire bien porter les voiles et à la rendre légère, quoique chargée de beaucoup d'artillerie. Cette frégate, qui ne doit avoir que trente pieds de quille, sera néanmoins percée pour soixante pièces de canon. C'est M. le chevalier de Tourville qui a la direction de cet ouvrage. Si par l'exécution de ce dessin on voit réussir

[1] *Les rendez-vous du parc de Versailles*, Bruxelles, 1762, p. 27-29. Ce petit livre assez léger, attribué à Huerne de la Mothe, renferme sur la vie de Versailles au dix-huitième siècle des détails qui n'ont été utilisés nulle part.

ce qu'on s'en promet, on bâtira à l'avenir toutes les autres frégates sur ce modèle. M. du Quesne, qui est arrivé en Cour après avoir désarmé en Provence, en a apporté une autre qu'il a fait faire en petit et qui est de son dessin. Il ne lui donne que quinze pieds de quille, au lieu de trente qu'aura la première, et prétend que la frégate portera autant d'artillerie. Il en sera bâti une sur ce dessin, et on se réglera ensuite selon le succès pour le modèle des autres [1]. » Peu après, des bâtiments plus importants sont entrepris au Grand Canal. Ils se construisent sous la direction du marquis de Langeron, un des marins français qui ont rapporté du service de Venise avec beaucoup d'observations utiles, le désir de les appliquer au bénéfice de leur pays. Langeron a été nommé par Louis XIV inspecteur général des armées navales et chargé de donner des plans et profils aux charpentiers de la marine royale [2]. La présence d'un tel homme à la tête des chantiers de Versailles suffit à montrer que les efforts qui s'y font n'ont point seulement pour but l'agrément des promenades de la Cour.

Si la flottille tient une certaine place, comme on le voit, dans l'histoire de la marine française, elle en mérite une également dans l'histoire de l'art. Chacun sait qu'à cette époque les navires sont encore revêtus d'une ornementation sculpturale abondante, pour la beauté de laquelle les constructeurs se piquent d'émulation. Il n'est pas indifférent de rappeler que la supériorité des artistes français en ce genre paraît attestée par beaucoup de témoignages. Je citerai seulement, parce qu'il est inédit et se rapporte à notre sujet, un mot de Charles Perrault, donnant à Colbert son appréciation sur les yachts venus d'Angleterre : « Ces deux vaisseaux, écrit-il, me semblent beaux. La sculpture est faite, partie par des sculpteurs anglais et partie par des sculpteurs français. La différence des manières est très grande, et les Anglais ne sauront de longtemps autant que les Français. » Le ministre attachait lui-même de l'importance à cette application de l'art, au moins à l'époque où il écrivait à l'intendant de la marine à Toulon : « Je conviens que les ouvrages de sculpture des trois grands vaisseaux bâtis en dernier lieu à Toulon consomment beaucoup de temps; mais vous m'avouerez vous-même qu'il n'y a rien qui frappe tant les yeux ni qui invoque tant la magnificence du Roi que de les bien orner, comme les plus beaux qui aient encore paru à la mer, et qu'il est

[1] *Mercure galant*, février 1681, p. 302-304. En 1697, un de ces navires, nommé *le Modèle*, probablement celui de Tourville, était encore en service dans la flottille.

[2] Fennebresque, *l. c.*, p. 50. Jal, *Dictionnaire biographique*, p. 1261.

de sa gloire de surpasser sur ce point les autres nations qui jusqu'ici se sont le plus appliquées à la marine [1]. »

On ne saurait donc s'étonner de voir collaborer aux travaux de ce genre plusieurs des meilleurs maîtres chargés de décorer les appartements royaux de Versailles. Les bateaux furent d'autant plus soignés qu'ils devaient être mis sous les yeux du Roi et servir à son plaisir. La seconde série de constructions, celle qui suivit l'installation de la Cour en 1682, donna matière à d'intéressants ouvrages d'art. En 1685, Tubi était occupé aux gondoles et aux barques nouvelles. Philippe Caffieri surtout y était employé, soit sur ses propres dessins, soit sur ceux de Jean Bérain, qui paraît avoir été un grand inventeur d'ornements de bateaux. Caffieri enrichit de sculptures la principale des gondoles, celle dont le tendelet était de damas rouge broché d'or, ainsi que la nouvelle *Dunkerquoise*, à laquelle travailla aussi son associé Briquet et qui fut faite à Versailles même, au cours de 1685, par des charpentiers du port de Dunkerque [2]. Mais c'est aux sculptures des grandes embarcations dont je vais parler que Caffieri acheva de montrer sa maîtrise; il s'y fit même assez apprécier pour obtenir, aussitôt après, la commission de sculpteur, ingénieur et dessinateur des vaisseaux du Roi, d'abord au Havre, puis à Dunkerque, honorable charge qui l'éloigna, à partir de 1687, des travaux où nous avons tant de fois signalé son nom.

Deux navires d'une importance considérable, en effet, furent construits à Versailles vers cette époque et donnèrent à la flottille royale son aspect définitif. Dangeau mentionne deux vaisseaux bien distincts achevés la même année; le premier, le 27 août 1685 : « Le Roi se promena dans ses jardins et vit mettre à l'eau un vaisseau qu'il a fait bâtir ici et dont Langeron a ordonné la construction. » Une galère est lancée le 20 novembre : « Le Roi monta en calèche pour aller voir mettre à l'eau la galère qu'on a bâtie ici [3]. » La « Grande Galère » avait été construite par le Marseillais Chabert; elle marchait à rames, conduite par des forçats, sous les ordres d'un comite, d'un sous-comite et d'un sergent. Le « Grand Vaisseau » était une frégate en miniature, qu'avait dirigée le

[1] *Mél. Colbert*, vol. 172 *bis*, fol. 393. *Lettres de Colbert*, t. III, 1re part. p. 147 (année 1669).

[2] *Comptes*, t. II, p. 617, 618, 890. M. Guiffrey a relevé les travaux plus importants dus à Philippe Caffieri et à son associé Briquet. (*Les Caffieri*, p. 46.) On trouve dans le même ouvrage, p. 466, la reproduction d'un dessin de Caffieri daté de 1685, de l'arrière du « vaisseau de Versailles conduit par M. le marquis de Langeron ».

[3] Dangeau, t. I, p. 212, 254.

marquis de Langeron. Elle portait quatre fanaux de cuivre doré et contenait des chambres ornées de glaces. Les petits canons avaient été fondus par les Keller à l'Arsenal de Paris, et il y en avait un au moins qui tirait à poudre[1]. Ce vaisseau paraît avoir remplacé celui qui avait flotté le premier sur les eaux de Versailles, et qui était aussi un petit bâtiment de guerre.

On peut se faire une idée de la somptuosité de ces nouvelles constructions, par la « Grande Galère », qui en était sans doute la plus élégante et la plus soignée. Elle mettait sur le Canal une sorte de réduction de la fameuse *Réale*, sculptée par Puget pour la Méditerranée, et dont elle reproduisait les dispositions essentielles. C'était le modèle le plus achevé de ce bâtiment léger, long et fin, qui fut en grand usage au dix-septième siècle. J'ai retrouvé au Cabinet des Estampes deux représentations singulièrement précises, qui donnent l'arrière de cette galère, vu de face et vu de côté, et remettent sous nos yeux de complète façon la plus merveilleuse barque de Louis XIV. Ce sont de grandes aquarelles en or et couleur, sur parchemin, où tout le détail de la décoration est minutieusement reproduit. La coque, peinte en bleu, est ornée d'une profusion de bas-reliefs dorés, semés de fleurs de lis, bouquets, coquilles, divinités marines. Une grille de fer forgé, dorée entièrement, porte des fleurs de lis et le chiffre du Roi. Un escalier de cinq marches, très ornées, descend de chaque côté de l'arrière, auprès du banc du dernier rameur. Les figures sculptées à la poupe, en haut relief, sont en grand nombre; dans le bas, ce sont surtout des Zéphirs et des Amours; dans le haut, des femmes tenant des palmes. Au-dessus de l'écusson de France est un soleil royal surmonté d'une couronne. Trois fanaux de cuivre à monture fleurdelisée dominent cette partie du navire, que couvre un grand tendelet de damas rouge brodé de rinceaux d'or avec le chiffre et l'écusson, et dont les quatre pentes sont garnies de crépines d'or. Une tente semblable, qu'on devine fleurdelisée, est repliée sur le pont, qu'elle peut couvrir tout entier. Nous savons, par un inventaire, que la pavesade, qui fait le tour de la galère et qui a 138 pieds de long, est également du même damas chiffré et fleurdelisé, comme aussi tous les pavillons. Le grand étendard royal, hissé au mât bleu et or, porte l'écusson au centre; la plus longue flamme, qui a 38 pieds, est brodée d'un grand soleil d'or, et les vingt-quatre banderoles, attachées aux cordages de soie aurore et cramoisie, les flammes, les gaillardets, les guidons, toute la joyeuse décora-

[1] *Comptes*, t. II, p. 988, 1,120. Archives nationales, O[1] 1792. (*Etat de la flotte en* 1698.)

tion de la mâture, fait flotter au vent les emblèmes du Grand Roi [1]. Il n'y a que ces grandes aquarelles dorées qui puissent en évoquer la splendeur, et il n'existe nulle part de document plus sûr pour se figurer l'œuvre décorative du premier Caffieri et l'extraordinaire richesse de cette flottille de Versailles.

C'est un curieux coup d'œil qu'offre une telle réunion de navires si variés de formes, avec leurs riches pavesades et leurs dorures éclatantes. Lorsque, en descendant le Tapis Vert, le visiteur aperçoit sur le Canal les pavillons multicolores flottant à la hauteur des grands arbres, son imagination est aisément transportée bien loin de Versailles et s'attend à de fabuleuses navigations. Ici encore, le goût magnifique de Louis XIV a atteint le résultat souhaité. Au reste, le nombre et le costume des matelots, qui se tiennent sur la rive ou qui montent les embarcations, donnent à toute heure une animation de fête à cette partie des jardins. Les hommes des équipages ont le justaucorps, l'habit à boutons d'or, bleu et rouge, des bas et jarretières de soie cramoisie, des cravates de mousseline et les cheveux noués d'un ruban; ils le cèdent seulement, pour l'élégance du costume, aux sveltes gondoliers vénitiens. Ceux-ci portent la veste de damas de Gênes ou de brocart cramoisi or et argent, sont tous coiffés de velours noir et chaussés de bas de soie d'Angleterre et d'escarpins [2].

La promenade en barque est devenue à ce moment un des plaisirs favoris de la vie de Versailles. Le personnel fixe du Canal a dû être renforcé par trois compagnies militaires, qui étaient en Flandre réservées pour le service des frégates et qui font un ensemble de deux cent soixante hommes sachant ramer. Soixante d'entre eux doivent être à toute heure auprès du Canal : « Ils ont ordre, écrit Dangeau en avril 1685, d'être toujours avec leurs officiers subalternes au bord du Canal et de mener les gens qui veulent s'embarquer [3]. » Les courtisans et les promeneurs usent également de cette facilité; parfois, à l'improviste, le Roi, Monseigneur ou Madame la Dauphine, descendent au Canal et s'y font suivre par des musiciens. L'été, on s'y promène à la fraîcheur; il n'est pas rare de trouver chez Dangeau des mentions du genre de celle-ci,

[1] Cabinet des estampes : *Navigation*, *I. c.* 4. Cf. Guiffrey, *Inventaire du mobilier de la Couronne*, t. II, p. 351, 359. — A la page 354, et sous la date d'août 1685, est la description de la galiote de la pièce d'eau des Suisses, tendue de damas rouge. L'énumération la plus complète de la flottille de Louis XIV après les dernières constructions est un rapport sur l'état des bateaux rédigé par Christophe Le Roux, maître des matelots du Canal. (Archives nationales, O[1] 1792.)

[2] *Comptes*, t. II, p. 717.

[3] Dangeau, t. I. p. 162, 192.

qui est encore de 1685 : « Le Roi ne sortit qu'à sept heures du soir. Il monta en calèche avec Madame la Dauphine et beaucoup de dames, car ils étaient quatorze dans la calèche. Ils allèrent s'embarquer au bout du Canal ; la musique les suivait dans d'autres bateaux, et les courtisans dans les gondoles. On se promena jusqu'à dix heures du soir. Monseigneur ne sortit point de tout le jour et accompagna le Roi à la promenade sur l'eau. »

Le Grand Canal sert encore pour varier l'itinéraire des ambassadeurs et des princes étrangers, le jour où ils vont voir Trianon et la Ménagerie. J'emprunte à la relation de la visite des envoyés siamois, logés en 1686 au château de Clagny, un récit qui peut donner l'équivalent de beaucoup d'autres : « Avant que de monter sur le Canal, ils virent le bassin d'Apollon qui est au bout de la grande allée qui y conduit... Ils montèrent dans la galère qui est sur le Canal. Toutes les gondoles et tous les autres bâtiments les accompagnèrent avec tous leurs ornements et agrès, et ces bâtiments étaient remplis de timbaliers, de trompettes et de divers instruments, qui ne cessèrent point de jouer tant que les ambassadeurs furent sur le Canal. Les matelots avaient des habits fort propres, rouges ou bleus. Après qu'on eut fait divers tours sur le Canal, la galère entra dans le côté de la croisée qui conduit à la Ménagerie. Cette croisée a 450 toises de longueur. Le Canal en a plus de 750 de long sur 40 de large et 7 pieds de profondeur... Au sortir de la Ménagerie, ils allèrent à Trianon, qui est à l'autre bout de la croisée du Canal, qu'ils traversèrent sur les mêmes bâtiments qui avaient servi à les porter à la Ménagerie. Ils y montèrent par un très beau degré, au haut duquel est un fort gros jet d'eau. Ils ne s'en retournèrent point par le Canal, mais dans des carrosses qui les attendaient et qui les remmenèrent à Clagny[1]. »

Les jours de grande fête, de vastes illuminations étaient pré-

[1] *Mercure galant*, novembre 1686, p. 105, 112, 117. — Pour rappeler, par un exemple, que les usages établis sous Louis XIV durèrent après lui, on peut mentionner la première promenade faite sur le Canal par le jeune Louis XV après son mariage : « Le 26 mai, après le salut, le Roi alla à la Ménagerie et la Reine se rendit par eau à Trianon, dans la grande barque à voiles couverte de damas cramoisi avec des crépines d'or. Sa Majesté était accompagnée des dames du palais et des officiers de sa maison. Le reste de sa suite, les pages et les gardes du corps, suivaient dans deux gondoles à la vénitienne. Le Roi se rendit aussi peu après par eau à Trianon, et, sur les six heures, Leurs Majestés retournèrent ensemble par eau à la Ménagerie où l'on servit une magnifique collation. » Voici maintenant une promenade de Marie Leczinska : « Le 24 (juin 1727), la Reine alla en carrosse à la Ménagerie, où Sa Majesté dîna et soupa avec les dames de sa cour. En allant et en revenant, le long du Grand Canal, elle eut, avec le plaisir de la promenade, celui d'une très belle musique, placée dans une gondole

parées le long des berges, qu'elles ornaient d'une architecture de feu. Une des plus importantes fut celle de 1674, pendant les fêtes qui célébrèrent la seconde conquête de la Franche-Comté. Elles avaient été précédées d'un essai fait l'année précédente pour le plaisir du Dauphin et que la *Gazette* de septembre mentionnait ainsi : « Le 5 de ce mois, jour de la naissance du roi, Monseigneur le Dauphin fit une grande fête à Versailles, par des feux d'artifice sur le Grand Canal, éclairé de toutes parts d'une infinité de lumières et par d'autres réjouissances qui durèrent une grande partie de la nuit[1]. » Bien des fois, depuis lors, les feux d'artifice, à l'un ou à l'autre bout du Canal illuminé, vinrent terminer les réjouissances nocturnes. Les dernières et peut-être les plus belles illuminations du Grand Canal et du pourtour du bassin d'Apollon, eurent lieu pour le mariage du Dauphin, petit-fils de Louis XV, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. Moreau le jeune en a fixé l'image dans un de ses dessins les plus célèbres, qui est au Louvre.

L'histoire du Canal de Versailles appartient donc, comme on le voit, à celle de la Cour. Il en est question sous les trois règnes; la reine Marie-Antoinette s'y promènera encore sur une grande chaloupe, sculptée pour elle et qui, plus tard, restaurée sur l'ordre de Napoléon, servira à l'impératrice Marie-Louise. Mais l'époque la plus brillante de la flottille de Versailles est, sans aucun doute, celle de Louis XIV, surtout vers le temps de l'arrivée de la duchesse de Bourgogne à la Cour. Le Grand Canal est alors le chemin naturel entre ce petit séjour de la Ménagerie, qui a été donné à la jeune princesse, et le château de Trianon transformé par Mansart et devenu fréquemment pour le Roi un lieu de repos. Il y a de continuelles parties sur le Canal, entre les deux résidences. La duchesse de Bourgogne se passionne pour ces promenades. Elle les prolonge fort avant dans la nuit; on emporte une collation qu'on mange sur l'eau, et les musiciens suivent dans une barque, à quelque distance, donnant aux soirées de Versailles l'harmonieux enchantement des nuits vénitiennes.

Pierre DE NOLHAC.

qui suivait à mesure que les carrosses avançaient au petit pas. » (*Mercure de France*, 1726, p. 1,257; 1727, p. 1,485.)

[1] *Gazette*, 1673, p. 880.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER MENSUEL

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

Coup de tonnerre. — Rire jaune. — Joie féroce. — Duels inoffensifs. — Un enlèvement extraordinaire. — Bruit d'attentat. — Les économies de l'Elysée. — Une gaffe historique. — Le Coq et nos monnaies d'or. — Le verbe *inaugurer*. — Truffes et champignons. — Une définition trop exacte. — Mauvais augure. — Le feu et l'eau. — Un quatrain. — Déconvenues et réclamations. — Une flouerie. — Les chiens à l'Exposition. — Le Féminisme au palais du Congrès. — Sujets de conférences. — Les idées d'un romancier. — Le monument de Victor Hugo. — Olympio peint par lui-même. — Petits vers et colossal orgueil. — Les Conversations de Louis-Philippe. — Le comte de Paris enfant. — Joinville et Nemours. — La conscience du poète. — Un mot de Mlle Georges. — Hugo à l'Elysée. — Un quatrain sur Berryer. — Une lettre de l'impératrice Eugénie. — Encore Loubet. — Vers de Déroulède. — Les leçons de *Charlotte Corday*. — Nos théâtres. — Reprises partout. — A l'hiver les pièces nouvelles.

On parle parfois de « coups de tonnerre dans un ciel serein ». Paris vient d'en faire entendre un qui a retenti par toute la France et dont les échos prolongés ne semblent pas près de s'éteindre. — Cette Chronique légère n'a pas à en apprécier la portée politique, mais il lui appartient d'en relever les côtés piquants et anecdotiques, en montrant qu'ils ajoutent l'amusant à l'utile.

Les vaincus ont d'abord essayé de prendre leur débâcle sur le ton plaisant; mais le rire était jaune et laissait trop percer l'amertume. — « Allons, a dit le *Siècle*, les candidats du P. du Lac triomphent, et, sans doute, dès la réunion du nouveau Conseil, ils enverront une adresse au Saint-Siège et décideront d'aller en pélerinage au Sacré-Cœur de Montmartre! » — C'était tellement spirituel que l'organe dreyfusard n'a pu soutenir ce ton railleur et n'a pas tardé à laisser éclater sa colère. — « Jamais, s'est écrié M. Yves Guyot d'une voix indignée, jamais je ne me serais douté qu'en 1900 un pareil phénomène pût se produire à Paris!... La Ville-Lumière de Victor Hugo est devenue une ville-éteignoir! »

D'autre part, certains des vainqueurs prennent une joie féroce à retourner le fer dans la plaie. — « On me dit, raconte M. Gaston Méry, que je dois mon succès à ma qualité d'auteur de *Loubet-la-Honte* : je ne ferai pas le modeste, je n'essaierai pas de le nier...,

oui, j'ai fait ma campagne au cri de : A bas Loubet! parce qu'il est la synthèse de tous les scandales et de toutes les hontes qui ont déshonoré le pays en ces dernières années... Il est « la grâce de Dreyfus » ; il est « la Haute Cour ». Il symbolise la concussion, le tripotage, le mensonge... Il est « représentatif » de toutes les bassesses, de toutes les injustices, de toutes les oppressions dont la France serait morte depuis longtemps si la France pouvait mourir... Et c'est pour avoir jeté ces vérités à la face de ce bonhomme encore plus ridicule qu'odieux que les électeurs m'ont donné leurs voix. »

Et après avoir annoncé l'imminente publication du tome second de son ouvrage *Loubet-la-Honte*, M. Gaston Méry ajoute imperturbablement : — « Monsieur Loubet, lorsque je n'étais qu'un simple journaliste, je vous ai accusé de toutes ces infamies. Vous êtes resté coi. Aujourd'hui, c'est en ma qualité de conseiller municipal de Paris et de conseiller général de la Seine que je porte contre vous les mêmes accusations, que je les porte énergiquement et formellement. Vous ne pouvez plus les dédaigner. Il faut me poursuivre ou vous en aller! »

N'est-ce pas que c'est réjouissant, et que ces nationalistes ont tout de même une façon de dire et de faire qui soulage la conscience publique?...

A ce propos, on ne peut se défendre d'une remarque. Qu'un passant, victime des procédés du régime, crie dans la rue : A bas Loubet! la police l'appréhende aussitôt et le tribunal correctionnel le condamne impitoyablement à des mois de prison. Mais que ce même passant profère le même cri dans un journal et l'y répète à satiété, en l'assaisonnant des accusations les plus infamantes, la police ne dit rien et la justice demeure sourde et immobile.

Pourquoi cette étrange différence, demanderez-vous? — Parce que, dans le premier cas, le président Loubet est certain d'obtenir une condamnation de la servilité de ses juges; tandis que, dans le second cas, le journal et l'écrivain ne relevant que du jury M. Loubet aurait peur d'un acquittement qui serait un soufflet sur la joue présidentielle. — Voilà tout le secret de la différence de traitement, et je laisse à décider si elle est à l'honneur de l'Elysée.

En attendant, ces élections municipales, qui ont mis le feu aux poudres, ont mis aussi l'épée à la main entre vainqueurs et battus sur plusieurs points du territoire; mais, finalement, personne n'a été transpercé, et les écrasés demeurent dans leur aplatissement.

Nous avons bien eu, comme dérivatif à ces incidents, l'extraordinaire aventure de l'enlèvement de Gyp, mais l'affaire, quoique entrée en instruction, est encore trop obscure et énigmatique pour

qu'on puisse en discerner le caractère et le but. Il faut attendre, et la plume incisive de l'auteur du *Petit Bob* nous aidera sans doute à en pénétrer le mystère.

En fait de rapts, le régime actuel en a tant vus, depuis ceux des religieux arrachés violemment à leurs cloîtres jusqu'aux victimes de la Basse Cour saisies nuitamment dans leur domicile, que personne ne serait surpris d'avoir à en imputer un de plus à la haine ou à la vengeance.

Un instant le bruit avait couru que M. Loubet, lui aussi, venait d'être le héros d'un attentat; mais pourquoi? L'homme ne suffit-il pas à se détruire lui-même par le ridicule? Aussi la rumeur n'a-t-elle pas tardé à être expliquée : il s'agissait tout simplement d'un pauvre diable, qui, reconnaissant le chef de l'Etat dans la rue, avait levé le bras pour lui demander l'aumône, et en avait reçu royalement... une pièce de dix sous, — bonne, je suppose.

Dame! écoutez donc : le Président a, dans ce moment, bien des charges à supporter en raison de l'Exposition, et quoique la Chambre lui ait alloué un crédit supplémentaire de 500,000 francs pour frais de représentation, les dîners coûtent cher, et, si haut placé que l'on soit, l'économie n'en reste pas moins une vertu.

Précisément, on vient de construire une nouvelle galerie de bois dans les jardins du palais pour agrandir les salles des fêtes, et il en résultera fatalement un surcroît de dépenses en glaces, gâteaux et champagne : c'est à considérer!

Quant à la transformation du jardin sur l'avenue Gabriel et à l'ouverture en cet endroit d'une porte monumentale en face du pont Alexandre III, si ces travaux n'atteignent pas la bourse de M. Loubet, elles touchent le budget de l'Etat, dont le Président, comme on sait, n'est pas moins économe que de ses propres deniers.

A ce propos, on nous apprend que la porte monumentale sera surmontée, suivant le rapport de l'architecte, « d'un emblème national », c'est-à-dire d'un Coq chantant, à la façon de celui que porte notre nouvelle monnaie d'or. — Il y aurait ici à s'entendre et à ne pas commettre une gaffe artistique et historique capable de faire rire à nos dépens.

Précisément, un savant distingué, gendre de M. Bourbeau, l'ancien ministre de l'Empire, M. Th. Ducrocq, professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris et correspondant de l'Institut, vient de publier, sur les nouveaux types monétaires de la France, un Mémoire de solide érudition où il établit que, jamais, à aucune époque, le coq n'a été l'emblème officiel de notre pays.

C'est M. Loubet qui va l'introniser, sans que l'on puisse savoir au nom de quel principe, de quelle tradition, de quelle autorité? — Il est

curieux d'entendre à cet égard les critiques d'un numismate éclairé, qui nous donne en même temps une intéressante leçon d'histoire.

« Le prétendu coq gaulois, dit M. Ducrocq, est une invention tirant son origine d'un jeu de mots, d'une sorte de calembour, fait sur le mot latin *Gallus*, signifiant à la fois *Coq* et *Gaulois*... C'est un emprunt fait, non aux institutions de nos ancêtres, mais à la mythologie des Grecs et des Romains, faisant du coq, attribut de Mercure, l'emblème de la Vigilance. Jamais il n'a figuré sur les monnaies gauloises, et c'est au mépris de toute tradition comme de tout précédent qu'on l'introduit aujourd'hui dans notre système monétaire... Les monnaies gauloises montrent ordinairement des guerriers, avec ou sans bouclier, armés de la lance ou portant une enseigne. On y voit aussi des chevaux, des lions, des ours, des loups, des cerfs, des sangliers, des taureaux, des béliers, des aigles, plus rarement des alouettes, des corbeaux, des cigognes... Jamais le coq, ainsi qu'un numismate éminent, M. de la Saussaye, l'a constaté naguère en plein congrès scientifique.

« Comment donc, conclut justement M. Ducrocq, avant d'admettre le prétendu coq gaulois sur nos monnaies, n'a-t-on pas eu recours, sur ce point historique, à la haute compétence de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres? — Elle eût répondu que *jamais* les Gaulois n'ont eu le coq pour emblème. »

Et, de fait, le président actuel de l'Académie des Inscriptions, M. Anatole de Barthélemy, confirme pleinement l'opinion de M. Ducrocq. Dès 1851, faisant allusion au coq de la monarchie de Juillet, qui brillait seulement sur les boutons d'uniforme de la garde nationale, il écrivait dans son *Manuel de Numismatique* : « Mieux vaut un type nul qu'un mauvais jeu de mots donnant à une grande nation, pour symbole, un oiseau peu célèbre dans la mythologie, sous prétexte qu'il aurait été l'emblème des anciens Gaulois. Il est vraiment fâcheux que les Gaulois, pour excuser leurs petits-fils, n'aient pas au moins porté un coq sur leurs enseignes... »

Il est donc inexplicable qu'on ait ainsi choisi, pour symbole national, un emblème qui ne répond à rien et qui nous donne devant le monde le ridicule d'être ignorants de la science, de nos traditions et de notre propre histoire.

Cela n'empêchera sans doute personne de faire aux nouvelles pièces d'or un accueil souriant et empressé; mais un type plus rationnel n'eût pas nui à leur succès.

*
* *

Pour passer du coq à notre Président, la transition n'est pas aisée. Elle eût été plus facile au temps de Félix Faure, mais,

faute d'un rapprochement, [franchissons d'un bond la distance.

Après avoir inauguré l'Exposition en bloc, en assurant à l'univers qu'elle était « dans son complet épanouissement », M. Loubet l'inaugure maintenant en détail, à mesure que les installations qui n'existaient pas se réalisent à peu près. On a inauguré le 14 avril, on inaugure sans relâche depuis cette date mémorable, on inaugurera encore pendant des semaines et des mois, probablement jusqu'à la clôture. Nos maîtres ne sont plus occupés qu'à conjuguer le verbe inaugurer, et ils y mettent d'autant mieux le temps que chaque inauguration nouvelle amène un banquet, et que cette consommation continue de truffes et de champagne n'a rien qui déplaise à nos socialistes.

Pour se remettre de tous les retards, de tous les accidents, de toutes les doléances et réclamations, nos gouvernants font bonne chère et sablent les vins fins. Jamais la table n'a joué un plus grand rôle dans les cérémonies de ce genre : pour ces repus du régime, la véritable Exposition est l'Exposition où l'on dîne, et M. Millerand n'a pas même quitté ses voluptés culinaires pour assister aux obsèques des malheureuses victimes de son incurie... Il est vrai, comme on l'a dit cruellement, qu'il a fait mettre, en signe de deuil, des truffes dans tous ses plats...

Pauvres écrasés de l'avenue de Suffren, vous avez dû tout de même mourir apaisés, en songeant qu'au moins vous avez fourni au ministre de la paquinade l'occasion de quelque toast mousseux et consolateur !

N'avez-vous pas remarqué, aux kiosques des marchandes de journaux, un dessin représentant un père causant avec son bambin, et, au-dessous, ce dialogue :

— Papa, qu'est-ce que c'est, l'Exposition universelle ?

— Mon enfant, c'est un endroit où quelques personnes exposent et où tout le monde est exposé...

On l'a bien vu une fois de plus la semaine dernière, à l'accident du Grand Palais et à l'incendie du Château-d'Eau. Comment de pareilles surprises ont-elles pu se produire dans des bâtiments qu'on a mis trois années à édifier et pour la bonne confection desquels aucune dépense n'a été épargnée? — Aussi, quand, un dimanche, à l'heure où la foule est le plus compacte, a retenti brusquement ce cri comico-sinistre : *Il pleut dans le Grand Palais!* la stupéfaction a-t-elle été aussi universelle que l'Exposition elle-même. Et c'était vrai ! L'averse tombait à flots, de la coupole et de la toiture, sur les tableaux et les statues, et pour se protéger contre cette avalanche, les malheureux visiteurs du palais des Beaux-Arts avaient dû ouvrir en hâte leurs parapluies,

pendant que les gardiens éperdus décrochaient les toiles ruisselantes et couraient au secours des plâtres et des marbres. Mais il était déjà trop tard : le sol, peu consistant, et formé de terres rapportées, venait de s'affaisser sous le poids d'une statue de la République en marbre, haute de 2 mètres, qui, en dégringolant sur une autre statue de marbre figurant la chute d'Icare, s'était fracassé la tête et cassé le bras, pendant que le pauvre Icare, prédestiné aux chutes comme la République elle-même, gisait en morceaux auprès de la Marianne décapitée!... Quel symptôme, le jour même des élections municipales! Vous jugez de l'émoi!

Un homme d'esprit assure qu'un de nos bons républicains, apprenant que l'installation du palais des Beaux-Arts avait été confiée à M. Molinier, conservateur du musée du Louvre, se serait écrié : — Aussi, pourquoi, sous la République, confier les musées à des conservateurs!...

La catastrophe du Château-d'Eau a été plus grave encore, puisqu'elle a détruit tout l'ensemble des appareils électriques et des 2,400 fils destinés au fonctionnement des fontaines lumineuses et des projections pour les fêtes de nuit du Champ de Mars. Trois ouvriers, surpris par le feu, ont été à demi asphyxiés, et déjà les flammes avaient attaqué les charpentes qui soutiennent les énormes vasques du Château-d'Eau! Il n'était que temps!

Il faudra tout un mois pour remettre les choses en état, et les calculs les plus optimistes ne font pas espérer la complète réparation du désastre avant le 15 ou le 20 juin.

Avez-vous lu ce quatrain dans une feuille satirique :

Temps bizarre où tout va désormais *crescendo,*
Comme chez Nicolet comme à la Comédie :
L'eau, jadis, éteignait parfois un incendie;
Nous voyons maintenant brûler les châteaux-d'eau!

Et à peine les ouvriers s'étaient-ils mis au travail pour réparer le mal qu'un nouvel incendie, heureusement moins grave que le premier, est venu compliquer encore les choses.

Ainsi, la précipitation coupable qu'a mise un ministre vaniteux à ouvrir l'Exposition, bien avant que l'achèvement de l'œuvre immense eût été constaté, multiplie, depuis plus d'un mois, les déconvenues, les catastrophes et les victimes. Aussi, ne faut-il pas s'étonner des récriminations des concessionnaires, déçus et lésés par la faute de ceux-là mêmes qui auraient dû se préoccuper le plus de leurs intérêts. Les kiosques, qui ont payé leur étroit emplacement de 12 à 15,000 francs, ne vendent presque rien, pendant que les cafés et les restaurants manquent de l'électricité qui ferait

valoir le luxe de leurs salles et attirerait les consommateurs.

Et puis, quelle mesure singulière d'exiger des visiteurs du matin deux tickets, alors que tout est fermé dans l'Exposition et que les seuls pavillons ou établissements ouverts emploient précisément ces heures matinales à balayer, nettoyer, épousseter, faire la toilette des vitrines! Les galeries mêmes des Beaux-Arts sont inaccessibles à ce moment, de sorte que le visiteur qui a payé deux tickets pour jouir plus à l'aise et sans cohue des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture en est pour sa désillusion et se heurte à des portes impitoyablement closes! Il y a là une véritable flouerie, car c'est tromper scandaleusement le public que de lui extorquer deux tickets sous couleur d'immunités particulières, tandis qu'en réalité on ne lui offre même pas ce qu'il a pour un seul ticket dans l'après-midi... On fait donc payer double pour donner moins!

Aussi, les entrées sont-elles loin de rendre tout ce qu'on avait espéré. Leur moyenne n'est guère que de 100,000 par jour, car si quelques dimanches en ont élevé le chiffre au-dessus de 200,000, combien de journées en semaine ont laissé le total au-dessous!

En 1878, on avait compté 16 millions d'entrées. — En 1889, il en a été relevé 28 millions. — En supposant pour l'Exposition actuelle une moyenne de 150,000 entrées quotidiennes, on n'arriverait, à la fin d'octobre, qu'à un ensemble d'environ 30 millions, alors qu'on s'était flatté d'atteindre le total pharamineux de 60 millions!

On peut juger par là du nombre des déconvenues en perspective!

Naturellement, cette situation ne fait pas monter le cours des tickets; leur cote reste faible : ils se négocient en général de 50 à 60 centimes, c'est-à-dire avec une perte d'environ 50 pour cent sur le prix d'émission.

Est-ce pour se rattraper que l'Ad-mi-nis-tra-tion songe, dit-on, à admettre les chiens dans l'enceinte, pour satisfaire au désir exprimé par un certain nombre de personnes amies de ces intéressants animaux et ne pouvant se résoudre à s'en séparer un seul instant? La concession pourrait bien ne pas aller sans quelques inconvénients, surtout dans certains pavillons, mais on en compenserait l'ennui en traitant les caniches comme des contribuables et en leur imposant plusieurs tickets...

Pendant ce temps, M. Loubet soupire toujours après la visite des souverains, qui ne semblent pas se presser; et, dans l'espoir de leur visite, l'État vient de louer, au prix de 80,000 francs, l'ancien hôtel de la princesse de Condé, rue de Monsieur, possédé en dernier lieu par le comte de Chambrun, en vue de l'utiliser comme annexe éventuelle de l'hôtel Evans.

Nous avons bien eu, ces jours derniers, le prince et la princesse

de Saxe-Altenbourg, le prince et la princesse de Schaumburg-Lippe et quelques archiducs incognito; mais ce ne sont là que *Dii minores* et la République souhaiterait de vrais porteurs de couronnes. Le roi de Suède lui-même, annoncé pour la fin du mois, ne suffit pas à combler le rêve de M. Loubet et de ses ministres; ce n'est, après tout, qu'un petit-fils de Bernadotte, et nos démocrates sont altérés de souverains plus huppés et de plus vieille race, comme seraient François-Joseph et Nicolas II. Mais quand ceux-là décideront-ils?

En attendant, d'autres rois, qui sont peut-être plus désirés par le commerce, les rois américains, — rois du pétrole, des chemins de fer, du suif, du porc salé, de l'extrait de viande, — nous promettent leur visite, et il faut souhaiter qu'ils dédommagent nos magasins et nos exposants des déceptions essuyées jusqu'ici.

En parcourant les palais échelonnés au bord de la Seine, ces étrangers, généralement curieux de parisianisme, ne manqueront pas de s'arrêter, avec un sourire, devant l'exposition féministe du palais des Congrès où s'étalent, avec le programme des revendications du sexe, les portraits, élégamment encadrés, de tous ceux et de toutes celles qui, parmi nos contemporains, ont témoigné de leur sympathie pour l'émancipation féminine. On y voit la photographie d'Alfred Naquet, l'homme de la loi du divorce, à côté du buste de Maria Deraisme, et le portrait de M. Paul Hervieu entre les figures reconnaissantes de mesdames Pognon et Clémence Royer. — Bien entendu, toute la rédaction de la *Fronde* brille dans la vitrine, pendant que le journal annonce une suite de conférences destinées à élucider le nouveau code social. Deux de ces conférences m'ont paru tout spécialement suggestives : l'une, *Au temps des cours d'amour;* l'autre, sur l'*Education amoureuse de l'Homme*, — une éducation qui semble pourtant se faire toute seule et n'avoir pas besoin de professeur...

En même temps, le journal *la Fronde* pose quelques problèmes de l'ordre moral et social dont la seule énonciation est bien faite pour donner aux visiteurs étrangers une haute idée de l'école féministe française.

Première question : — « Y a-t-il vraiment beaucoup de femmes en qui l'amour puisse nuire gravement à l'amour maternel? »

Deuxième question : — « Le secret est-il plus souvent un piment qu'un agent de dissolution pour l'amour? »

Troisième question : — « Une jeune fille de dix-huit ans aime ardemment un jeune homme qu'elle regarde depuis plus de deux ans comme son mari. La mère de la jeune fille, découvrant leur liaison, repousse la demande en mariage du jeune homme et déclare

qu'elle donnera sa fille à un homme qu'elle a choisi, elle. Quelle conduite doivent tenir le jeune homme et la jeune fille? »

La réponse à faire vous paraît sans doute aussi simple qu'impérieuse; mais les féministes de l'école française hésitent, puisqu'elles invitent les visiteurs étrangers à les éclairer sur la solution du problème.

En même temps, un de nos romanciers en vogue, enrôlé dans la petite armée féministe, M. Marcel Prévost, cherche où en est aujourd'hui la Femme, et voudrait pouvoir le constater de ses yeux dans les galeries de l'Exposition. Il rêve devant ces quatre mots : *Palais de la Femme*, « où devrait être exposé, dit-il, ce qui nous intéresse le plus : elle-même... Elle nous convierait, comme les autres forces de la nature et les autres merveilles de l'art, à juger ce que, depuis l'Exposition de 1889, les onze années écoulées ont fait d'elle... Dans le palais de l'Electricité, nous pouvons mesurer les progrès accomplis depuis onze ans par l'effluve magnétique : où nous montrera-t-on les progrès de la Femme depuis la même époque?... »

Et après un développement sur « la Femme nouvelle », jalouse d'égaler l'homme dans tous les domaines, même dans celui des exercices du corps, en assimilant le plus possible le costume féminin au vêtement masculin, le romancier poursuit : « Physiquement plus proche du type masculin qu'il y a dix ans, la Femme a incliné dans le même sens son ingénieux esprit... Elle est devenue avocate, doctoresse en médecine, pharmacienne, journaliste... Et pour tout résumer d'un mot, on peut dire que, d'une Exposition universelle à l'autre, la personnalité de la Femme s'est orientée vers une force, une activité, une liberté égales à celles de l'homme. La Femme a conquis plus de souplesse physique en même temps qu'une plus ample intellectualité. D'autre façon que ses aînées, elle a pris conscience de son destin social. — Reste à savoir l'accueil que l'autre sexe réserve à la Femme nouvelle, — modèle de 1900? »

Je crains beaucoup pour nos réformateurs que la réponse ne soit pas de nature à les satisfaire, et, de même que je préfère tel Homme d'autrefois à tel Homme d'aujourd'hui, de même j'incline à croire que la Femme du passé, celle des vieilles mœurs et des vieilles croyances, sera jugée bien autrement sûre que la Femme nouvelle pour l'accomplissement de sa mission dans la famille, pour la dignité comme pour le bonheur du foyer domestique.

*
* *

Mais je me laisse entraîner par le féminisme hors de l'Exposition, et j'y veux revenir pour signaler, dans le Grand Palais, le monument aussi médiocre qu'énorme de Victor Hugo, *rudis*

indigestaque moles, dont le Maître serait sans doute content parce qu'il dépasse en proportion tous les autres monuments de bronze ou de marbre élevés aux plus illustres, et parce que le colossal et le titanesque furent toujours les préférés d'Olympio.

Du reste, dans la crainte qu'on ne lui dressât pas de piédestal suffisant après sa mort, il a pris soin de s'en ériger un à lui-même, de son vivant, dans le tome second du Journal qui vient d'être publié sous le titre de *Choses vues*[1], et où la personnalité éclate à chaque page de la façon la plus prodigieuse comme la plus enfantine. Le livre est d'hier, et je ne puis résister, pour l'amusement du lecteur, à citer quelques passages de cette publication posthume où l'orgueil fantastique d'Hugo se peint au naturel. — Jugez-en :

« 5 *septembre* 1870. — « Je rentre à Paris. Une foule immense « m'attendait. Accueil indescriptible. J'ai parlé quatre fois, de ma « calèche et du balcon d'un café...

« 6 *septembre*. — « Innombrables visites. On est venu me « demander si j'accepterais d'être d'un triumvirat... J'ai refusé. « J'ai dit : *Je suis impossible à amalgamer.* »

« 7 *septembre*. — « Les dames de la Halle m'ont apporté un « bouquet.

« 9 *septembre*. — « Les généraux me demandent des comman- « dements, on me demande des audiences, on me demande des « places ! Je réponds : Mais je ne suis rien ! »

« 9 *octobre*. — « Cinq délégués de mon arrondissement sont « venus *me faire défense de me faire tuer...* »

« 16 *octobre*. — « On donne mon nom au boulevard Hauss- « mann. Je n'ai pas été voir. »

« 30 *octobre*. — « On fond un canon qu'on veut appeler *le* « *Victor-Hugo*. J'ai autorisé. »

« 23 *novembre*. — « Frédérick Lemaître est venu me voir. Il « m'a baisé les mains en pleurant. »

« 9 *décembre*. — « On me remet cette adresse de mon bataillon « de garde nationale :

« La garde nationale de Paris fait défense à Victor Hugo d'aller « à l'ennemi, attendu que tout le monde peut aller à l'ennemi, « et que Victor Hugo seul peut faire ce que fait Victor Hugo. »

Puis, à côté de ces témoignages de grotesque infatuation, des gamineries, des traits de gavroche inconscient au milieu des douleurs patriotiques du siège :

« 30 *décembre*. — « Hier, j'ai mangé du rat, et j'ai eu pour « hoquet ce quatrain :

[1] Calmann Lévy, éditeur.

O mesdames les hétaïres,
Dans vos greniers, je me nourris;
Moi qui mourais de vos sourires,
Je vais vivre de vos souris.

« 1[er] *janvier* 1871. — « Je digère mal le cheval. J'en mange « pourtant. Il me donne des tranchées. Je m'en suis vengé, au « dessert, par ce distique :

Mon dîner m'inquiète et même me harcèle,
J'ai mangé du cheval et je songe à la selle.

« 6 *janvier*. — « Hier, j'ai offert des bonbons aux femmes, et « j'ai dit :

Grâce à Boissier, chères colombes,
Heureux, à vos pieds nous tombons,
Car on prend les forts par les bombes
Et les faibles par les bonbons.

Et notez que, pendant ces petits jeux d'esprit, les Prussiens bombardaient cruellement Paris. — « Depuis trois jours, écrit à ce moment le poète dans son Journal, ils nous ont envoyé plus de 12,000 obus. »

« 18 *janvier*. — « Il y a un coq dans mon petit jardin. Hier, « Louis Blanc déjeunait avec nous. Le coq chanta. Louis Blanc « s'arrête et me dit : — Ecoutez! — Qu'est-ce? — Le coq chante. « — Eh bien? — Entendez-vous ce qu'il dit? — Non. — Il crie : « *Victor Hugo!* — Nous écoutons. C'était vrai. Le chant du coq « ressemblait à mon nom... »

« 21 *janvier*. — « La situation devient extrême et suprême. La « mairie de Paris demande mon avis. »

« 2 *février*. — « Je continue à mal digérer le cheval. Maux « d'estomac. Hier, je disais à une dame, dînant à côté de moi :

De ces bons animaux la viande me fait mal,
J'aime tant les chevaux que je hais le cheval.

« 5 *février*. — « La liste des candidats républicains pour l'As- « semblée nationale a paru ce matin dans les journaux. Je suis « en tête. »

« 12 *février*. — « Quoique je ne sois pas encore nommé, je pars « demain pour Bordeaux. »

« 15 *février*. — « Une foule immense m'attendait sur la grande « place. Elle a crié : *Vive Victor Hugo!* »

« 16 *février*. — « L'ovation a recommencé. Pour y échapper, « j'ai pris une voiture que le peuple a suivie.

« 17 *février.* — « Mon hôtesse, fort jolie femme, m'a envoyé un « bouquet. »

« 18 *février.* — « Gambetta m'a abordé à l'Assemblée et m'a « dit : Mon maître, quand pourrai-je vous voir. J'aurais bien des choses à vous expliquer. »

20 *février.* — « J'ai parlé dans le 11e bureau, sur la magistrature. J'ai bien parlé. J'ai un peu terrifié le bureau.

21 *février.* — « Aujourd'hui encore le peuple m'a acclamé.

28 *février.* — « Thiers a apporté à la tribune le traité de paix. « Il est hideux. Je parlerai demain. »

1er *mars.* — « Aujourd'hui séance tragique. On a exécuté l'empire, puis la France, hélas! J'ai parlé. Je suis content de moi.

6 *mars.* — « J'ai parlé dans le 11e bureau. J'ai failli être « nommé commissaire, mais un M. Lucien Brun l'a emporté. »

8 *mars.* — « J'ai donné ma démission de représentant. Il « s'agissait de Garibaldi. Il avait été nommé en Algérie. On pro- « posait d'annuler l'élection. J'ai demandé la parole. J'ai parlé. « Tumulte et rage de la droite. Devant cette furie, j'ai fait un « geste de la main et j'ai dit : « Je donne ma démission. »

Puis il retourne à Paris où, naturellement, il note de nouvelles ovations.

18 *mars.* — « La foule m'entourait. On me prenait les mains. « Comme ce peuple m'aime, et comme je l'aime! »

C'est le dernier mot du livre, et il achève bien de peindre l'homme!

Et voilà, pour le poète infatué, toute l'histoire du siège de Paris et de l'Assemblée de Bordeaux! En dehors de lui, de ses maux d'estomac et de ses petites satisfactions personnelles, il n'y a rien. — C'est colossal de vanité!...

*
* *

Puisque je parle de ce livre, il est équitable d'ajouter que, dans les chapitres précédents, où l'auteur consigne des souvenirs sur le Théâtre, l'Académie, le roi Louis-Philippe, les princes d'Orléans, la République de 1848 et la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, il y a des traits curieux et de piquantes anecdotes.

Les conversations avec Louis-Philippe sont particulièrement intéressantes et contribuent à éclairer le caractère du prince. Citons-en quelques-unes.

C'était en 1840, au moment où une question de politique extérieure divisait la France et l'Angleterre. On parlait de Robert Peel.

« C'est un homme grave, dit le roi, mais capable de légèreté et de sottise. Et puis, il ne sait pas de langues. Un homme qui ne sait pas

de langues, à moins d'être un génie, a nécessairement des lacunes dans les idées. Or, sir Robert n'a pas de génie. Croiriez-vous cela : il ne sait pas le français! Aussi, il ne comprend rien à la France. Les idées françaises passent devant lui comme des ombres... Il y a des Anglais, et des plus haut placés, qui ne comprennent rien aux Français, comme ce pauvre duc de Clarence, devenu, depuis, Guillaume IV, qui me disait un jour : — Duc d'Orléans, il faut une guerre tous les vingt ans entre la France et l'Angleterre. L'histoire le montre. — Je lui répondis : — Mon cher duc, à quoi bon les gens d'esprit si on laisse le genre humain refaire toujours les mêmes sottises? — Le duc de Clarence ne savait pas un mot de français...

« ... Monsieur Hugo! Monsieur Hugo! Les princes intelligents sont bien rares! Voyez ce pacha d'Egypte, qui avait de l'esprit et qui abdique, comme Charles-Quint, qui avait du génie pourtant, et qui a fait la même sottise! Voyez cet imbécile de roi du Maroc! Quelle misère de gouverner à travers cette cohue de rois ahuris! On ne me fera pas faire la même grosse faute... »

Et, huit ans plus tard, il signait son abdication devant l'émeute du 24 Février!...

Victor Hugo était alors un assidu des Tuileries, et on peut juger, par les détails qui suivent, de la fréquence de ses visites comme de son degré d'intimité.

6 *septembre* 1844. — Le roi me disait hier : — Ce qui me rend la paix difficile, c'est qu'il y a en Europe deux choses que les rois de l'Europe détestent : la France et moi. Moi plus encore que la France...

7 *septembre* 1844. — Le roi me disait hier : — « M. Guizot a de grandes qualités et d'immenses défauts ». (Chose bizarre, M. Guizot m'avait dit précisément la même chose du roi l'avant-veille, en commençant par les défauts...)

Sur le comte de Paris, enfant :

Hier, Madame la duchesse d'Orléans me disait : — « Mon fils n'est pas ce qu'on peut appeler un enfant aimable. Il n'est pas de ces jolis petits prodiges qui font honneur à leur mère et dont on dit : Que d'à-propos! Que d'esprit! Que de grâce! — Il a du cœur, je le sais; il a de l'esprit, je le crois; mais personne ne sait et ne croit cela que moi. Il est timide, silencieux, effaré aisément. Que sera-t-il? Je l'ignore. Souvent, à son âge et dans sa position, un enfant comprend qu'il faut plaire, et se met, tout petit qu'il est, à jouer son rôle. Le mien se cache dans la jupe de sa mère et baisse les yeux. Tel qu'il est, je l'aime ainsi. Je le préfère même. J'aime mieux un sauvage qu'un comédien. »

Sur le prince de Joinville :

1847. — La surdité du prince augmente. Tantôt il s'en attriste, tantôt il s'en égaie. Un jour il se pencha vers moi, et me dit en riant : — J'abaisse le pavillon de l'oreille. — C'est le seul que Votre Altesse abaissera jamais, lui ai-je répondu.

... Il aime la France et ressent tout ce qui la touche. Cela explique ses accès d'humeur noire. Comme il ne peut parler à sa guise, il se

concentre et s'aigrit. Il a cependant parlé plus d'une fois, et courageusement; on ne l'a pas écouté ou on ne l'a pas entendu; il me disait un jour : — « Qu'est-ce qu'ils disent donc de moi? C'est eux qui sont sourds! »

M. le duc de Nemours était d'une autre nature. Par sa naissance. il siégeait à la Chambre des Pairs. Lisez ce petit trait :

« S'étant trouvé le plus jeune de son bureau, il avait à y remplir les fonctions de secrétaire, comme c'est l'habitude. M. de Montalembert a voulu lui en épargner la peine. — Non, a dit le prince, c'est mon devoir. — Il a pris l'urne, et il a fait, comme secrétaire, le tour de la table pour recueillir les bulletins. »

La Révolution de 1848 vient changer toutes choses. — Le lendemain même des journées de février, Victor Hugo est nommé maire de son arrondissement par le Gouvernement provisoire. Il refuse ce maigre honneur et court à l'Hôtel de Ville :

« Lamartine m'entraîna dans l'embrasure d'une croisée. — Ce n'est pas une mairie que je voudrais pour vous, me dit-il, c'est un ministère. Victor Hugo, ministre de l'Instruction publique de la République française!... Voyons, puisque vous dites que vous êtes républicain?... — Républicain... en principe. Mais, en fait, j'étais hier pair de France, j'étais hier pour la Régence, et, croyant la République prématurée, je serais encore pour la Régence aujourd'hui. — Les nations sont au-dessus des dynasties, reprit Lamartine; moi aussi j'ai été royaliste... — Vous étiez, vous, député, élu par la nation; moi, j'étais pair, nommé par le roi. — Le roi, en vous choisissant, aux termes de la Constitution, dans une des catégories où se recrutait la Chambre haute, n'avait fait qu'honorer la pairie et s'honorer lui-même. — Je vous remercie, dis-je, mais vous voyez les choses du dehors, je regarde dans ma conscience. »

Depuis, cette conscience s'est montrée plus accommodante...

La République passe. Arrive la Présidence napoléonienne, qui ne lui offre pas de portefeuille. Il écrit :

« Louis Bonaparte s'était logé place Vendôme. Mlle Georges alla le voir. Ils causèrent assez longtemps. Tout en causant, Louis-Bonaparte mena Mlle Georges à une fenêtre d'où l'on voyait la Colonne et lui dit :
— Je passe ma journée à regarder cela...
— C'est bien haut! dit Mlle Georges.

Le Président s'installe à l'Elysée. Victor Hugo s'y présente, y dîne, y parle des choses de la politique avec le prince, qui continue à ne pas lui offrir de portefeuille, tandis qu'en revanche il semblait rechercher Berryer, son ancien défenseur devant la Chambre des Pairs.

A un bal, on remarqua que Louis-Napoléon cherchait Berryer,

s'attachait à lui et l'attirait dans les coins. Le prince avait l'air de suivre et Berryer d'éviter.

Vers onze heures, le Président dit à Berryer : « Venez-vous avec moi à l'Opéra? »

Berryer s'excusa. « Prince, dit-il, cela ferait jaser : on me croirait en bonne fortune!

« — Bah! répondit Louis Bonaparte en riant, les représentants sont inviolables! »

Le prince partit seul et l'on fit circuler ce quatrain :

En vain l'empire met du fard,
On baisse ses yeux et sa robe;
Et Berryer-Joseph se dérobe
A Napoléon-Putiphar.

N'est-il pas bon de mettre les transformations et les palinodies de l'un en regard de la fidélité fière et désintéressée de l'autre?

Dans ce deuxième volume des *Choses vues*, il n'y a rien sur le second Empire, pas une page, pas un mot. On s'en étonne.

Par contre, j'ai assisté avant-hier à une vente d'autographes où figurait une lettre curieuse de l'impératrice Eugénie, lettre de 1871, où, faisant allusion aux catastrophes de l'année précédente, la souveraine déchue écrit ces lignes expressives : « Espérons que tant d'épreuves et de souffrances ont apaisé la justice de Dieu et qu'il réserve à la France des jours plus calmes dans l'avenir... »

La « justice de Dieu! » — La veuve de Napoléon III reconnaît donc que les fautes du régime impérial en appelaient les sévérités douloureuses?...

*
* *

Revenons à M. Loubet, ex-bonapartiste, car c'est toujours à lui qu'il faut revenir comme au point central, à la tour Eiffel de la République.

Le même Hugo, que je viens de citer, a écrit quelque part : « Il y a dans l'homme une tendance à élire son inférieur. » — C'est par suite de cette pente naturelle que M. Loubet a été élu et trône à l'Elysée. Mais il n'y est pas toujours sur un lit de roses, et, après les épines du scrutin municipal de Paris, le chardon parlementaire menace de lui faire sentir plus vivement encore ses piqûres. Peut-être, après avoir désinfecté l'Hôtel de Ville, « l'esprit nouveau », pour prendre le mot de Spuller, va-t-il vouloir assainir le Palais-Bourbon, et également, de cette rive de la Seine à l'Elysée d'en face, il n'y a pas loin...

Les « nationalistes » sont inquiétants; lancés comme ils le sont, on ne sait pas jusqu'où ils peuvent aller...

A la vente d'autographes dont je viens de parler, se trouvait

aussi une pièce de vers de Déroulède, écrite sur papier de la Ligue des Patriotes, avec la vignette représentant un porte-drapeau :

Porte-drapeau, mon camarade,
Au combat comme à la parade,
Ton chemin est notre chemin.
C'est un fier poste que ton grade,
Porte-drapeau, mon camarade;
Tu tiens la France dans ta main.

S'ils ne la tiennent pas encore tout à fait, ils visent à la prendre, et M. Loubet n'est pas tranquille sous ses lambris redorés. — Hier, ses ministres, pour le distraire de ses soucis, l'ont conduit à l'Exposition canine, où les molosses lui ont montré les dents... — Quelques jours avant, les mêmes ministres avaient eu l'idée, pour mieux rasséréner ses esprits, de le mener entendre *Charlotte Corday* à la Comédie-Française; mais, au dernier moment, ils se sont demandé avec inquiétude quelle figure il ferait devant le parterre, aux objurgations véhémentes des personnages du drame, aux vers cinglants qui souffletteraient avec lui toute la bande gouvernementale :

VERGNIAUD.

Il faut que nous brisions la Commune rebelle
Si nous ne voulons pas être brisés par elle...
Nous sommes sous le joug d'un millier de tyrans
Qui prétendent traiter la France en conquérants.
. . . .
... Je prévois que cet essai terrible
Rendra la liberté pour longtemps impossible,
Et que la France, après un si rude labeur,
Tombera de fatigue aux mains d'un dictateur.
Hélas! la liberté, comme un trompeur mirage,
Fuira-t-elle toujours l'œil qui se décourage?
Sommes-nous condamnés, nous ses meilleurs amis,
A ne jamais entrer dans ce pays promis,
Et verrons-nous toujours, au seuil démocratique,
La révolution, — jamais la République!

Mme ROLAND.

Nous n'avons fait que perdre au change des tyrans...

BARBAROUX.

Les forfaits et les lois sont en paix aujourd'hui...
. . . .
Cherchez des citoyens dans ces faux patriotes,
Plus tyrans mille fois que les pires despotes,

... Je vois, et j'en gémis,
Combien la République a peu de vrais amis.

CHARLOTTE.

Hélas! que deviendra la malheureuse France
Si les méchants, eux seuls, ont la persévérance?...

MARAT.

. . . . Je sais que, chez les nôtres,
Quelques-uns ne voulaient que la place des autres,
Et tiennent que chacun doit être satisfait
Quand ce sont eux qui font ce que d'autres ont fait.

DANTON.

Nous avons abattu le dernier privilège :
Que reste-t-il encor qui puisse être emporté,
Sinon les fondements de la société ?

CHARLOTTE.

La lâcheté des uns fait l'audace des autres.
. . . .
Montrez-moi des héros que je puisse honorer!
Après avoir haï, j'ai besoin d'admirer.

Il n'est pas jusqu'à Robespierre lui-même, jusqu'au sinistre guillotineur de 93, qui ne vienne ici donner des leçons aux républicains de nos jours :

ROBESPIERRE.

. . . . L'instruction première
Doit luire à tout le monde ainsi que la lumière
Formez la conscience, et d'abord sachez bien,
S'il ne parle de Dieu, que ce mot ne dit rien.
On foule aux pieds la loi qui n'a pas pour tutelle
Le dogme d'un Dieu juste et d'une âme immortelle.
. . . .
Tous les ambitieux ont eu cette méthode,
Le matérialisme à leurs plans est commode.

Enfin, un citoyen, parlant au nom de tous comme le chœur antique, dit vertement leur fait aux charlatans et aux despotes, en invitant le peuple à secouer leur misérable joug.

UN CITOYEN.

Ne saurons-nous jamais agir à notre guise?
Sommes-nous des moutons pour que l'on nous conduise?

Pourquoi nous nommons-nous le peuple souverain
Si nous avons des chefs qui nous mettent un frein?
— Tenez, on nous endort par de belles paroles,
Et le peuple est toujours dupe de ses idoles.
Vous croyez bonnement qu'on songe à vos besoins?
Allons donc! C'est de quoi l'on s'occupe le moins!
C'est un texte où l'on cherche un succès de tribune,
Et qu'on met de côté dès qu'on a fait fortune!

Je le répète : quelle tête aurait fait le pauvre Loubet sous les lanières de ces alexandrins vengeurs? Aussi a-t-il fait comme M. Choufleury : il est resté prudemment chez lui.

Mais quelle idée a eue la Comédie-Française de remettre au jour ce drame oublié depuis trente ans? Ceux qui en ont décidé la reprise ne l'avaient donc pas lu? Ou bien ils n'ont compris ni les allusions sanglantes qui s'en dégagent, ni la leçon qui atteint en pleine poitrine les fantoches et les tyranneaux du jour?

C'est, du reste, à ce petit événement littéraire que s'est borné le mouvement théâtral du mois. Sur toutes les scènes, il n'y a eu que des reprises, motivées par l'Exposition. — Reprise de *Cyrano* à la Porte-Saint-Martin (410e représentation!), — reprise de *Madame Sans-Gêne* au Vaudeville, — reprise du *Nouveau Jeu* aux Variétés, — reprise de la *Cagnotte* au Palais-Royal, — reprise de *Miss Hélyett* aux Bouffes (1,456^{e} représentation!), — reprise de la *Poudre de Perlimpinpin* au Châtelet. — Vieux habits! vieux galons! — Tous nos théâtres ont voulu offrir aux visiteurs de l'Exposition leurs pièces à succès de ces dernières années. Comme la Peinture et la Sculpture, ils font une exhibition rétrospective des œuvres les plus saillantes de leur répertoire. Les *Fossiles* même, que donnait hier la Comédie-Française, ne sont qu'une reprise de la pièce de M. de Curel, jouée naguère sur une scène secondaire, et il nous faut attendre patiemment jusqu'au lendemain de la grande kermesse du Champ-de-Mars et du Trocadéro pour assister à l'éclosion d'œuvres nouvelles. — La littérature fait actuellement comme la foule : elle s'amuse à la foire, en nous disant : A l'hiver prochain, les choses sérieuses!

A TRAVERS L'EXPOSITION

Le Champ-de-Mars, le Trocadéro, les Invalides, le Cours-la-Reine demeurent autant de chantiers où le travail se poursuit avec fièvre, où l'on inaugure successivement pavillons et vitrines à mesure qu'ils prennent figure, et l'on peut espérer que d'ici à trois ou quatre semaines l'ensemble sera près de son achèvement.

Jusque-là, patience. A chaque jour suffit son palais.

Certains exposants étrangers n'ont pas encore reçu leurs colis en raison de l'encombrement des lignes ferrées, de l'insuffisance des transports, ou des arrêtés de notre administration interdisant la circulation des caisses et marchandises dans l'enceinte pendant le jour. Les sections de l'Electricité et de la Métallurgie restent en souffrance. Tels palais, comme celui des Armées de terre et de mer, sont tout juste édifiés et les aménagements intérieurs commencent à peine. Sur plusieurs points du Trocadéro, on bâtit encore! Au Champ-de-Mars, le palais de la Femme nous fait languir, et, dans la rue de Paris, le palais de la Danse ne fait encore entendre ni valses, ni menuets, ni pavanes.

Ce qui ne veut pas dire qu'en dépit de ces déplorables retards il n'y ait pas, dès à présent, beaucoup à voir et beaucoup à admirer. Ce qui existe suffit à faire pressentir que l'ensemble sera vraiment splendide *quand ce sera fini*. — Seulement, quand sera-ce fini? Quand ce qui était, au dire de M. Loubet, « dans son plein épanouissement » le 14 avril, sera-t-il réellement épanoui?

La Joaillerie.

Pour aller plus vite sans doute, Mme Millerand, venant en aide à son époux, s'est mise à inaugurer à ses côtés. — « C'est nous qui sont les princesses! »

On peut dire, en effet, que c'est elle qui, toute fière et toute radieuse, a inauguré la section française de la bijouterie et de la joaillerie, où, il faut le reconnaître, elle avait quelque

droit de préséance, puisque, parmi les bijoux les plus rutilants, d'un art nouveau et d'un très « modern style », trône, en belle place, un bracelet d'or des plus opulents, serti de pierres précieuses, et au-dessous duquel une étiquette triomphante arbore ces mots qui défient les théories socialistes du mari : « Appartient à Mme Millerand. »

Mais que vont en penser les compagnons?

La Papeterie.

Pendant ce temps, le ministre inaugurait l'exposition de la Papeterie, organisée de façon très originale, et dont la partie rétrospective déroule toute l'histoire de la papeterie française, avec des registres vénérables, des cartes à jouer de tous styles, depuis les quinzième et seizième siècles, avec des almanachs, des vieilles images d'Epinal, du papier à lettres avec anciennes devises, une pendule Louis XVI en papier, des jeux d'oie, des écrans, des abat-jour, des éventails, des calendriers, des bouquins séculaires, des flacons d'encre de la « Petite-Vertu », — toujours de mode! — de vieilles presses, de vieilles estampes, tout un musée pittoresque et technique.

La partie moderne intéressera surtout les fumeurs par une exhibition des divers papiers à cigarettes, avec tous les détails de leur fabrication.

De jeunes femmes, habillées à la mode de 1830, confectionnent des enveloppes à l'aide d'une machine, la première qui fut employée à cet usage et qui date également de Louis-Philippe.

Mais jetons un coup d'œil sur les Palais étrangers avant de passer en revue les sections françaises. La courtoisie nous le commande, en même temps que l'ordre chronologique des installations, car ils ont été généralement prêts avant nous.

La Perse.

Le pavillon de la Perse attire une grande affluence et justifie cet empressement par ses magnificences. On ne songeait d'abord à ne l'inaugurer qu'à l'arrivée du Shah à Paris, mais le souverain oriental ne devant nous venir que le 3 août, l'attente a paru trop longue et on s'est décidé à ouvrir les portes.

Le palais est la reproduction de la célèbre résidence du Shah, près d'Ispahan. Une porte haute de 14 mètres donne accès dans le salon d'honneur, meublé avec un luxe éblouissant. Ses poteries anciennes, ses vases à reflets métalliques, ses armes damasquinées,

ses étoffes tissées de soie et d'or, ses tapis éclatants, ses broderies merveilleuses, ses pierreries, ses perles, ses turquoises, lui donnent l'aspect féerique d'une salle destinée à recevoir quelque prince des Mille et une Nuits. En réalité, c'est la salle du trône, et le divan somptueux où devra s'asseoir le Shah est surmonté d'une riche couronne impériale.

Les tapis surtout excitent l'admiration des visiteurs. Le jour de l'inauguration, les invités foulaient aux pieds un tapis de 50,000 francs, et un autre tapis de valeur supérieure, et ne mesurant pas moins de 55 mètres, n'a pu être déployé à cause de sa dimension.

Au premier étage se trouve une salle de spectacle où s'exécutent des danses orientales et où des tireurs persans font de l'escrime asiatique.

Le Japon.

Même féerie que la Perse, avec plus de douceur et de charme.

C'est au Trocadéro, entre les hautes murailles de l'Egypte et les coquettes constructions de Ceylan, que se cache ce petit Eden. Au milieu d'un jardin enchanté, avec bassins, cascades, pelouses et corbeilles de fleurs, se dressent dans la verdure quatre pavillons dont le principal, celui du centre, est la reproduction d'un temple bouddhique du huitième siècle. Ses murs sont revêtus d'une peinture d'or à demi éteinte qui ne flamboie pas au soleil et repose agréablement l'œil fatigué de couleurs.

A l'intérieur de ce pavillon, les Japonais ont placé le Dieu de la Guerre, et on comprend cette fierté de la part du vaillant petit peuple qui a récemment étonné le monde par sa supériorité militaire. Mais ce n'est pas une raison pour que nous tremblions déjà devant la menace d'un péril jaune!

Dans les salles du rez-de-chaussée, une exposition rétrospective nous montre d'antiques armes damasquinées, des cuirasses étranges, des masques effrayants, des coffrets de laque, des Bouddhas accroupis dans un demi-sommeil. Mais tout cela, c'est le Japon d'autrefois, celui des siècles passés qui avait la haine de toute civilisation européenne; c'est le Japon qui est mort. — Celui d'aujourd'hui ne rêve plus que chemins de fer, cuirassés, canons, usines, et les industries de l'Occident doivent s'apprêter à compter bientôt avec ses fabriques, comme les flottes européennes avec ses navires.

En attendant, les Japonais maintiennent « la maison de thé », qui est chez eux une véritable institution nationale et ils en font boire d'excellent dans une petite annexe de leur curieux palais.

Suède et Norvège.

Après « l'Empire du Soleil Levant », les pays de glace et de nuits polaires.

Nous avons dit quelques mots de la Suède. Il convient d'y revenir, en lui associant sa sœur ennemie, la Norvège. — De même que la Hongrie a nettement séparé son exposition de celle de l'Autriche, de même la Norvège a tenu à manifester son indépendance en faisant fièrement bande à part. Ces autonomies politiques se traduisent par la dualité des expositions : bâtiments différents, commissariats distincts, inaugurations séparées.

Ce que la Suède a tenu à offrir à ses visiteurs, ce n'est pas l'ensemble des productions du pays, puisque les classes diverses du Champ-de-Mars en présentent des échantillons variés; mais seulement l'attraction de ses lacs et de ses montagnes, dont elle fait admirer les beautés dans deux superbes dioramas, dont l'un représente le port de Stockholm par une nuit d'été, et l'autre un site pittoresque de Laponie par une nuit d'hiver; — et de nombreuses photographies complètent le séduisant tableau.

Le pavillon, d'aspect très original, est entièrement construit en bois de Suède, découpé en forme d'écailles de pommes de pin superposées les unes au-dessus des autres. Au premier étage se déploie en rotonde une élégante terrasse surplombant la Seine et d'où la vue embrasse tout le splendide panorama de l'Exposition le long des deux rives du fleuve.

Dans le hall du rez-de-chaussée, une riche vitrine permet de constater les progrès de l'orfèvrerie suédoise par les magnifiques cadeaux offerts au roi Oscar à l'occasion du 25[e] anniversaire de son avènement. — De chaque côté des Suédoises, en costume national, travaillent, sous les yeux du public, aux industries spéciales du pays : tissage des étoffes, broderies, dentelles, tapisseries.

Au centre, et décorant la pièce, un panneau magistral représente une superbe vue de Stockholm, peinte par le prince royal. — Du reste, le roi lui-même est peintre de talent, et il a courtoisement offert plus d'une de ses œuvres distinguées aux ambassadeurs de France qui, depuis vingt-cinq ans, se sont succédé dans sa capitale.

Dans un angle du hall fonctionne un petit atelier où des orfèvres fabriquent devant les visiteurs des parures en or martelé et des bijoux rustiques.

Ce qui nous paraît moins appréciable, c'est une adresse gravée sur une plaque d'argent ciselé, émaillée de brillants, et provenant

de la Franc-Maçonnerie suédoise dont le roi est membre depuis quarante ans. — Il faut être de son métier et ne pas faire, même par une courtisanerie qui se croit habile, le jeu de ses adversaires. L'histoire de nos révolutions nous a trop appris que le rôle de paratonnerre ne réussit pas en politique.

Le pavillon de la Norvège, peint en rouge et vert, de physionomie très sobre et d'aspect trapu, est situé dans la rue des Nations, entre les pavillons de la Belgique et de l'Allemagne.

A l'intérieur s'ouvre un vaste hall, entouré de galeries qui se répètent à l'étage supérieur, auquel on accède par un escalier monumental. Ce hall réunit tout ce qui constitue la vie rude des populations scandinaves : engins de pêche et de chasse les plus divers, fourrures les plus riches, bateaux les plus étranges, à côté des spécimens de tous les animaux de terre et de mer des régions arctiques, ours blancs, morses, phoques, cachalots; et au-dessus de tout cet ensemble, des filets de pêche, fins et souples, forment une espèce de velum diaphane assez semblable à une immense toile d'araignée.

La place d'honneur est occupée par une reproduction du *Fram*, le navire légendaire de Nansen, avec un grand nombre des objets ayant servi au célèbre explorateur dans son voyage aventureux à travers les glaces du pôle : sa pirogue en peau de phoque, ses patins-traîneaux, ses instruments d'observation scientifique, ses ustensiles de cuisine; — véritables reliques dont ses compatriotes sont fiers, et ils ont raison, car derrière ces objets vulgaires et au-dessus des férocités de la nature apparaît ce qu'il y a de plus noble et de plus grand : l'homme.

Les Iles Féroë — l'Islande — le Groënland.

Dans le même ordre d'idées et de faits se présente la très curieuse exposition des possessions danoises dans les régions arctiques. C'est l'ethnographie et l'archéologie de ces contrées mystérieuses, qui nous semblent perdues dans une brume lointaine, et dont l'état de civilisation nous apporte plus d'une surprise.

Il y a 1,000 ans que les anciens Scandinaves pénétrèrent dans ces parages, et c'est au Christianisme, introduit dès lors au sein de ces populations et toujours maintenu depuis à travers des phases diverses, qu'est due la civilisation qu'on y retrouve. Quelle découverte que d'y rencontrer des manuscrits très anciens, des bijoux ciselés, des broderies délicates, des bois et des cuirs travaillés avec art, des autels sculptés et dorés comme ceux de nos cathédrales gothiques!

Et n'est-ce pas aussi d'une touchante inspiration chrétienne qu'est sorti cet hôpital de lépreux, fondé de longue date dans la petite capitale de l'Islande et dont on nous offre une réduction poignante?

Le reste du pavillon donne une idée de la vie, souvent rudimentaire, de ces pauvres tribus, en nous montrant des modèles de huttes chez les Esquimaux, des types de pirogues et de bateaux de pêche, de vêtements en peau de phoque, avec des pelleteries en profusion accrochées aux murs, des photographies impressionnantes, un traîneau avec son attelage de six chiens tout harnachés.

Comme on est loin de Paris devant ces choses, qui font passer dans les chairs une sorte de frisson glacé! Et, pourtant, comme il est sain de les voir, de les sentir, pour mieux apprécier les douceurs de notre vie européenne!

Et quel contraste saisissant quand, en sortant de cette brume, de ces glaces, de ces terres et de ces eaux silencieuses, on se trouve tout à coup devant les pavillons de nos colonies africaines, au bruit des tam-tam nègres et des flûtes criardes des danses du ventre! — Là, le jour pâle et crépusculaire du pôle; à côté, le rutilant soleil des tropiques!

L'Exposition, comme on voit, ne manque ni de poésie ni de philosophie...

Les Indes Néerlandaises.

Avec plus de lumière et une civilisation plus avancée, les possessions de la Hollande en Extrême-Orient n'offrent pas moins d'intérêt.

Leur exposition comporte deux pavillons et un temple bouddhique, reconstitution d'un temple célèbre de Java. — Les pavillons, copies d'habitations indigènes de Sumatra, fort originales avec leurs murs peints en rouge et leurs toitures en feuilles sèches, servent, l'un de musée ethnographique, l'autre de musée de géographie. Entre autres curiosités, ils présentent des figures de cire vêtues des habits de soie brodés d'or qui furent offerts, il y a deux ans, à la jeune reine Wilhelmine par les chefs indigènes de la colonie lors de son couronnement.

La Roumanie.

Revenons en Europe, en commençant par la région des Balkans, et par les deux Etats constitués depuis moins d'un demi-siècle avec des lambeaux du vieil empire ottoman.

La Roumanie présente d'abord le buste de son premier roi, sur

lequel le *Correspondant* a publié des pages si révélatrices [1], et aussi le marbre de sa première reine, qui, sous le pseudonyme de Carmen Sylva, a su ajouter une couronne littéraire à celle qui brillait déjà sur son front.

Le palais est situé dans la rue des Nations, et la pensée qui l'enveloppe et le domine semble être avant tout une pensée religieuse. Comme construction, il s'inspire des églises du seizième et du dix-septième siècle. La principale entrée reproduit le porche imposant d'une cathédrale, les fenêtres rappellent celles d'une autre basilique du royaume, et la frise, en or sur fond blanc, est empruntée à l'église de Jassy; de même que les riches broderies qui décorent le hall proviennent de divers couvents de Roumanie; et, dès le seuil, on aperçoit sur le mur du fond l'écusson national, avec cette devise qui scandalisera nos sectaires : *Nihil sine Deo.*

De nombreuses vitrines renferment une exposition rétrospective d'objets d'art sacrés, datant des XIVe, XVe et XVIe siècles, entre autres une descente de Croix sur étoffe, dont le Christ est exclusivement fait de perles fines.

On y voit aussi un Trésor composé de colliers, de médailles, de coupes en or massif, de bijoux enrichis de pierreries, qui offrent un des plus rares spécimens que l'on possède en Europe de l'orfèvrerie barbare. Ce Trésor a appartenu à Alaric, roi des Visigoths, et on l'évalue à plusieurs millions.

La Roumanie abonde en mines de cuivre, de fer, de charbon, principalement de sel gemme, dont on admire un échantillon colossal sous la coupole. C'est une énorme sphère de sel, pesant 10,000 kilos, et reposant sur un piédestal de 2 mètres, également en sel.

Çà et là, des costumes nationaux, des échantillons de bois des Carpathes, des céréales cultivées dans les domaines de la couronne; — puis des uniformes militaires, des fusils, des canons, des obus, c'est-à-dire tout ce qui peut détruire le reste.

Mais, pour finir, comme elle commence, par une pensée religieuse, l'exposition roumaine fait admirer, au premier étage, un magnifique évangéliaire manuscrit, orné de splendides enluminures, œuvre personnelle de la reine, et pieusement offert par elle à la cathédrale d'Argesh. — *Nihil sine Deo.*

La Bulgarie.

Quoique de création un peu plus récente, la Bulgarie n'offre pas moins d'attrait.

[1] Voy. les très curieux articles de M. le baron Jehan de Witte dans les livraisons de la Revue des 25 octobre et 25 novembre 1898.

Son pavillon, de style composite, rappelle l'architecture byzantine, avec ses légères coupoles, semblables à celles qui surmontent les minarets.

Dans le salon d'honneur s'aperçoivent immédiatement le portrait en pied du prince Ferdinand, et le buste en marbre de la princesse défunte, celle qui est morte de douleur du changement de religion imposée à son fils enfant.

Au milieu du hall, deux vitrines renferment des objets précieux appartenant au prince : un sceptre en or, copié sur l'ancien sceptre des rois de Bulgarie, et offert au prince Ferdinand, lors de son avènement, par la ville de Tornovo ; des coupes en or, imitées de celles des tsars, des triptyques byzantins enrichis d'émaux et de pierreries, et représentant saint Boris et saint Cyrille, patrons de la Bulgarie, des icônes en filigrane d'argent.

D'autres vitrines contiennent des produits du pays : maïs, vins, eaux-de-vie, tapis de soie et de laine, étoffes nationales, essences de rose, provenant de cette féerique vallée des roses qui est la merveille de la principauté. Enfin, des tableaux graphiques représentent les immenses progrès accomplis depuis 25 ans au point de vue de l'instruction populaire dans ce petit pays où les écoles, au nombre de 200 à peine il y a un quart de siècle, dépassent aujourd'hui le chiffre de 3,000.

C'est au gouvernement d'un prince français que sont dus ces brillants résultats, et il serait injuste de n'en pas reporter, pour une part, le mérite et l'honneur à son éminente mère, la princesse Clémentine d'Orléans, duchesse de Saxe-Cobourg, qui a été constamment le conseiller aussi intelligent que discret de la nouvelle couronne.

Nous arrêtons ici ce compte-rendu rapide, non certes que la matière manque, mais parce que l'espace nous fait défaut. — D'autres pavillons étrangers, en effet, ont récemment ouvert leurs portes : l'Espagne, — la Belgique, — l'Allemagne, — les Etats-Unis, — l'Egypte, — la Turquie ; — puis l'exposition Tunisienne et le panorama de Madagascar. Mais on ne peut tout dire en une fois, et force est d'ajourner les derniers venus à une Chronique prochaine, avec les sections coloniales du Trocadéro.

En réalité, l'Exposition ne fait que s'ouvrir ; elle a encore cinq mois devant elle, et avant que n'arrive la grande marée des visiteurs de province et de l'étranger, nous aurons tout le loisir de suivre et d'étudier ses merveilles.

CHRONIQUE POLITIQUE

22 mai 1900.

Les Chambres se réunissent à l'heure où nous écrivons ces lignes, et nous sommes dans cette situation ingrate d'avoir à raisonner sur leurs délibérations, sans savoir ce qu'elles seront. Nous ne pouvons qu'émettre des conjectures que l'événement aura peut-être démenties, au moment où cette Chronique paraîtra sous les yeux de nos lecteurs.

Il semble, au premier abord, qu'il ne peut y avoir de doute sur les résolutions que prendra la Chambre des députés. Après l'écrasante manifestation que les électeurs viennent de faire, à deux reprises, contre le ministère, on s'étonne que ce ministère soit encore debout, et l'on ne concevrait pas que la Chambre hésitât à le renverser. Cependant, quelques personnes prétendent qu'il se trouvera une majorité pour le soutenir, et que, par un détestable calcul, des membres de l'opposition méditeraient de le faire durer afin d'augmenter, par l'excès du mal qu'ils attendent de lui, l'exaspération du pays. C'est ce qu'on appelle la politique du pire; elle a généralement trompé ceux qui y ont eu recours; ce n'est pas nous qui jamais consentirons à la défendre.

Tout est possible; mais nous avons peine à croire ces prévisions fondées. Nous ne faisons pas au Parlement l'honneur d'attribuer à des considérations élevées, à des mobiles patriotiques et désintéressés, le vote qu'à notre avis, il émettra contre le ministère. Il l'aurait depuis longtemps répudié, s'il puisait à de telles inspirations les motifs de ses décisions. Nous supposons que c'est simplement à l'instinct de conservation qu'il obéira, en se séparant d'un gouvernement qui sombre; il ne voudra pas être entraîné dans son naufrage. Il aura lu, dans les dernières élections municipales, la préface des élections législatives, et il fera en sorte de s'épargner à lui-même le sort que les électeurs de Paris et de tant d'autres communes ont fait à leurs conseillers.

Nous avons toujours pensé que c'était au pays bien plus qu'à

la Chambre que les orateurs de l'opposition devaient s'adresser, persuadé que cette Chambre ne céderait à leurs avertissements que lorsque la voix du pays les lui aurait confirmés. Cette voix s'est fait entendre. Il n'y a point à la méconnaître. Depuis trois mois, elle s'élève; elle a retenti dans les élections sénatoriales comme dans les élections partielles à la Chambre des députés; elle vient enfin de tonner, avec un éclat dont les plus sourds ont dû être frappés, dans les élections municipales. Le mouvement ne s'arrêtera pas. Il s'est reproduit, dimanche dernier, dans les élections au Conseil général de la Seine; il continuera sa marche, en se développant; les tentatives que ses adversaires ont faites ou feront contre lui n'ont eu et n'auront d'autre résultat que d'en aggraver le caractère et d'en étendre la portée.

Que n'avaient-ils pas dit aux électeurs pour gagner leurs suffrages? Que « la défense républicaine » était engagée; que si l'on ne nommait pas les candidats ministériels, c'était à la laïcisation, aux lois intangibles, qu'on portait un coup mortel; que désormais le cléricalisme, la sacristie, les Jésuites, allaient régner en maîtres; que ce serait le triomphe du « sabre et du goupillon », et cherchant, suivant une vieille tactique, leurs arguments au delà des frontières, ils montraient la guerre en perspective, si les nationalistes étaient élus. Vains efforts! Inutiles mensonges! Il y a tel arrondissement où le candidat du gouvernement, s'imaginant trouver une force dans la popularité du Président de la République, avait placardé sur tous les murs en grosses lettres cette accusation contre son compétiteur : « IL A INSULTÉ PUBLIQUEMENT M. LOUBET! » Vraie ou fausse, l'imputation n'a servi qu'à rendre plus grand le succès du concurrent. Il a suffi que des accusés de la Haute Cour, que des avocats qui avaient plaidé pour eux se présentassent au scrutin pour qu'aussitôt le suffrage populaire les désignât. M. Brisson patronnait deux candidats dans les deux sections de son arrondissement; il n'a réussi qu'à assurer sa propre défaite, avec la leur. M. Viviani a eu beau se démener pour son ami Lefèvre, il n'a pu empêcher l'élection de M. Auffray. Mais c'est encore pour M. Dausset qu'a été la victoire la plus signalée.

Voilà un jeune professeur du collège Stanislas, que M. Leygues a révoqué parce qu'il était secrétaire général de la *Patrie française;* il demeure rue du Regard, dans le quartier le plus tranquille du monde, loin des agitations des faubourgs. Il va crânement dans l'un de ces faubourgs, où nul ne le connaît; il a quinze jours pour préparer la lutte, et contre qui ose-t-il l'engager? Contre le président de l'ancien Conseil municipal, contre une des puissances

de cette néfaste et terrible société qui fait marcher députés, sénateurs, ministres et fonctionnaires, contre M. Lucipia. C'est folie, semble-t-il, de hasarder un pareil combat. On en devait rire sous le toit de la Veuve, comme chez les Philistins, quand parut David. Eh bien! non, ce David n'avait pas trop présumé de sa vaillance; il a eu raison de ce Goliath. Il l'avait fortement secoué dans un premier engagement; dans le second, il l'a couché sur le sol tout de son long.

Jamais on n'avait vu à Paris une manifestation pareille, et ce qui la rend plus significative, c'est qu'elle n'est pas l'effet d'un entraînement passager. Elle est née d'une résolution réfléchie, persistante, qui, à huit jours d'intervalle, s'est renouvelée, toujours plus ferme, et d'autant plus durable qu'elle portait sur des idées et non sur un homme.

Il est vrai que les vaincus ont une réponse toute prête : Paris n'est rien, la province est tout. En 1871, c'était le contraire. Paris était tout, les « ruraux » n'étaient rien. Il y aurait beaucoup à dire sur les élections de province; il a plu au gouvernement d'en définir le caractère avant de les connaître, et, par une largeur d'appréciation dont il n'est pas coutumier, de donner comme acquis à sa politique tout ce qui, sans distinction de nuances, était républicain. La question constitutionnelle n'ayant été soulevée nulle part, le procédé était simple. Un examen plus approfondi a fait justice de ces évaluations volontairement superficielles. Sur tous les points du territoire, à Dijon, à Orléans, à Rouen, à Auch, à Blois, au Havre, à Fontainebleau, à Epinal, à Vesoul, à Mende, en bien d'autres villes, comme le remarquait dans un entretien récent M. Méline, les candidats du gouvernement ont été battus; on peut dire que, sans avoir le caractère foudroyant qu'il a eu à Paris, le même esprit, qui a prévalu dans la capitale, a pénétré dans toute la France; à Senlis, un sous-préfet, que M. Waldeck-Rousseau venait de révoquer, a été élu, l'un des premiers, conseiller municipal; à Auch, M. Aucoin, l'un des membres les plus violents de la Haute Cour, a été exclu, et le président de cette Haute Cour, M. Fallières, a vu à Nérac la liste, pour laquelle il avait agi et voté, rejetée par les électeurs.

Ceux qui essaient de nier cette défaite en sont au fond si convaincus qu'ils s'en prennent, sans plus tarder, au suffrage universel. Après avoir si longtemps préconisé la loi du nombre, ils se lamentent tout à coup sur l'injustice d'une législation qui laisse sans représentation la minorité, et qui n'assure même pas toujours à la majorité son expression vraie. La plainte n'est pas sans fondement; mais on voit trop quel motif l'inspire. On disait autre-

fois : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » Formule excessive qui tournait contre les principes eux-mêmes; car, à force de vouloir les appliquer, sans tenir compte des faits, on risquait de les briser contre les réalités qu'on avait méconnues. Ce n'est plus par cet excès d'attachement aux principes que pèchent aujourd'hui nos sectaires; il n'y a pour eux de principe que leur intérêt; il ne leur vient jamais à l'idée que leurs malheurs puissent résulter de leurs fautes, et qu'ils aient, avant de révolutionner les lois, à réformer leur propre conduite. Les enseignements de l'expérience, le mouvement des idées, les avertissements de l'opinion publique, n'ont sur eux aucune prise. Ils ne songent qu'à supprimer ce qui leur fait obstacle; ils changeraient tout plutôt que de changer eux-mêmes.

Malgré cela, nous ne supposons pas que ni la Chambre ni les ministres tentent une sérieuse résistance. Audacieux contre les faibles, fanfarons devant les timides et les résignés, ces ministres ne sont que des trembleurs, quand ils sentent devant eux une force. Le suffrage universel en est une, avec laquelle ils compteront. Déjà leurs journaux ont modifié leur langage. Les « toupies hollandaises » de la presse ont commencé à tourner, présageant l'évolution prochaine des « toupies hollandaises » du Parlement.

Maintenant que les socialistes sont vaincus, le *Temps*, qui les avait appuyés, leur fait gravement la leçon. Il reconnaît que la situation politique était *obscure et menaçante*, et il ajoute : « On a voté contre tous ceux qui avaient contribué à l'amener, et contre tous ceux qui n'avaient pas su la prévenir. On a voté contre toute espèce d'agitation, contre le drapeau rouge, symbole du désordre révolutionnaire, contre toute velléité de reprendre l'affaire Dreyfus, contre les prétentions excessives des ouvriers et contre les grèves multipliées, contre les imprévoyances trop manifestes qui ont compromis les débuts de l'Exposition... »

C'est-à-dire qu'on a voté contre tout ce que les ministres, soutenus par le *Temps*, avaient fait, toléré ou encouragé.

Le *Figaro* fait, à son tour, sa pirouette. « Il faut dire aux vaincus, écrit-il, qu'ils ont mérité leur sort et qu'ils l'ont préparé. Il faut leur rappeler quelle faute ils commirent l'an dernier, à la fête du Triomphe de la République, en encourageant le déploiement du drapeau rouge... » Avant le scrutin, il n'y avait que l'opposition pour articuler ces reproches; c'étaient des griefs imaginaires, risibles, aux yeux du *Figaro*. Aujourd'hui le *Figaro* les reproduit, il se les approprie, un peu plus il dirait qu'il a été le premier à les formuler. Et déjà il trace le programme du nouveau Conseil : « La rentrée des Sœurs dans les hôpitaux, l'équité dans les subventions

municipales entre les établissements pédagogiques; le gaz à bon marché; l'eau potable en abondance, la facilité des communications, et surtout — oh! surtout — l'ordre dans les finances obérées de la Ville. »

C'est le début de l'évolution. Nous serions fort surpris que la Chambre ne se mît pas à la suivre.

Mais que deviendra ce mouvement? Quel en sera le terme? Quelques-uns déjà s'en effraient. Ils demandent avec anxiété où on les mène : « Où vous voudrez! leur dirons-nous, si toutefois vous savez vouloir, et si, ayant une volonté, vous savez prendre peine pour la réaliser. »

Ce qui vient de se passer est une preuve assez instructive de ce que peuvent des initiatives résolues. La *Patrie française* a eu dans les élections de Paris une influence incontestée. Qu'était-elle pourtant l'année dernière? L'entreprise de quelques hommes, de « quelques gens de lettres », comme disaient dédaigneusement de prétendus sages, qui les regardaient avec ironie, épiant curieusement leurs fautes, annonçant, dès le jour où leur Ligue était née, qu'elle était morte. Elle l'était si peu que la voyant grandir, on a essayé de la tuer par un procès, et que de ce procès elle est sortie avec une vitalité nouvelle, étendant chaque jour son action et sa puissance, mais pourquoi? Parce qu'elle avait à sa tête des chefs qui, dans le silence de l'opposition parlementaire, dans l'effacement de ceux qui auraient dû provoquer et diriger les revendications du pays, s'étaient décidés, voyant le péril imminent, à se jeter dans la mêlée, et, dussent-ils y sacrifier le repos de leur vie, à tout faire pour susciter par toute la France un mouvement qui la sauvât.

La *Patrie française* a commencé par donner son nom à ce mouvement ou, si on l'aime mieux, elle a pris dans le sentiment public le nom sous lequel elle pressentait que ce mouvement se ferait. Elle en a fait le signe de ralliement des patriotes, le drapeau des nationalistes. Car, pour nous, patriotes et nationalistes, c'est la même chose, et c'est vainement qu'on tenterait d'établir des distinctions entre les deux termes.

Ces distinctions, nous avons vu avec peine que, dans une interview publiée par les journaux, M. Déroulède avait essayé de les faire. Il a prétendu donner du nationalisme, et des conditions sans lesquelles on n'a pas le droit d'en revendiquer le nom, une sorte de définition *ex cathedra*, comme s'il avait reçu en cette matière quelque privilège d'infaillibilité. A l'entendre, ne seraient nationalistes, — quoiqu'il veuille bien les tenir pour des patriotes, — ni les conservateurs, ni les monarchistes, ni les républicains modérés; il n'y aurait pour mériter ce titre que les plébiscitaires, parce que

le mot nationaliste implique l'idée de la souveraineté nationale, et que la souveraineté nationale n'est reconnue que par les plébiscitaires.

Ce sont là des interprétations qui appartiennent à M. Déroulède, mais qui ne font pas encore loi, et nous regretterions de voir cette nature généreuse, sympathique à tant d'égards, dont nous avons plus d'une fois vanté ici l'activité, le dévouement et le courage, renouveler au profit de ses idées ces prétentions exclusives que les jacobins affichent au profit de leur secte.

Nous ne savons au juste de qui est venue cette expression de nationalistes. Il fut un temps où M. Déroulède se contentait de celle de « patriotes », puisqu'il en avait fait le nom de la Ligue dont il était le chef; il ne songeait pas alors à exclure du patriotisme ceux qui n'avaient pas foi, autant que lui, dans la panacée plébiscitaire. Le nationalisme est né, en quelque sorte, de l'instinct des foules, bien moins comme la revendication de la souveraineté nationale — encore qu'il n'y fût pas contraire — que comme la protestation de l'indépendance nationale, méconnue et menacée. C'est contre l'étranger, dont il sentait, favorisée par des traîtres, l'action dans nos affaires intérieures, que le pays s'est indigné. Il a compris qu'un complot s'était ourdi pour le désarmer moralement, avant et afin de l'envahir, et il s'est levé contre les conspirateurs. C'est sous cette émotion vengeresse que se sont groupés, sans distinction de partis, tous les bons citoyens; et comme leurs adversaires, dans leur campagne contre la défense nationale, avaient uni dans leurs attaques l'armée, la religion, la liberté, la justice, tous les principes fondamentaux de la société moderne, ce sont ces principes, ces idées, ces croyances que le nationalisme a embrassés, en les associant à cette invocation de la patrie pour laquelle il combattait. C'est là ce qu'il faut retenir; c'est là ce qui donne au triomphe des nationalistes son vrai caractère. Les choses valent, non seulement, par ce qu'elles sont, mais encore par ce qu'elles paraissent. L'interprétation publique leur donne souvent une signification que n'avait pas prévue ceux qui les ont faites. Quand Robespierre monta sur l'échafaud, ceux qui l'y avaient envoyé n'entendaient pas abolir la Terreur. Robespierre l'avait cependant tellement incarnée, que, le monstre renversé, elle tomba avec lui; les portes des prisons s'ouvrirent d'elles-mêmes. Nous ne ferons pas aux hommes qui viennent de chasser les jacobins de l'Hôtel de Ville l'injure de les comparer avec leurs prédécesseurs; ils leur sont, à tous les titres, infiniment supérieurs. Mais, quand même ils ne seraient pas d'accord, comme nous espérons qu'ils le sont, sur les principes de liberté, de justice et de tolérance, ces idées ont tellement dominé les élections des 6 et 13 mai, leur

victoire a été, dans ces deux scrutins, tellement évidente, qu'il ne sera pas possible aux nouveaux élus de s'y soustraire; comme elles ont été la devise du scrutin qui les a nommés, elles constitueront fatalement le programme de leurs délibérations.

M. Déroulède a eu dans ce mouvement réparateur une influence que nul n'est tenté de méconnaître. Mais il s'abuserait s'il croyait le représenter à lui tout seul, et s'il voulait en confisquer pour sa cause et pour sa personne le caractère et les conséquences.

M. Jules Lemaître, qui avait, au moins autant que lui, le droit d'en revendiquer l'honneur et qui n'en use pas, lui a insinué finement la vérité, dans son télégramme : « Votre nom, lui a-t-il écrit, nous a *beaucoup* servi dans la lutte. Les élections des 6 et 13 mai, si riches de signification, sont, *entre autres choses*, une protestation contre l'odieux procès de la Haute Cour, un salut du peuple aux persécutés et aux proscrits. » — « Beaucoup » et « entre autres choses »; la nuance est là. Il y a eu dix-huit membres du nouveau conseil pour aller visiter le proscrit de Saint-Sébastien, et certes nous honorons leur démarche; tous l'auraient faite, s'il ne s'était agi que de rendre hommage à l'homme. Mais ces dix-huit membres eussent-ils adhéré au système de M. Déroulède, cela ne constituerait pas la majorité du conseil, et pour ne citer qu'un nom, nous avons entendu M. Dausset, le candidat qui a soutenu la plus redoutable lutte et remporté la victoire la plus importante, se prononcer contre le plébiciste. M. Déroulède l'exclura-t-il pour cela du parti nationaliste? Ce n'est pas, en ce cas, l'exclu qui souffrirait le plus de cette exclusion.

A entendre M. Déroulède, les droits de la nation ne seront sauvegardés que si le président de la République est élu par le suffrage universel. La prétention n'est pas nouvelle. C'était celle des deux Napoléons. Mais M. Déroulède n'admet que le plébiscite républicain; les Napoléons le comprenaient bien ainsi au début, au 2 décembre comme au 18 brumaire, et même quand fut créé le premier Empire, le plébiscite restait républicain. Il portait que « le gouvernement de la République française serait confié à un empereur qui prendrait le titre d'Empereur des Français ». L'idéal de M. Déroulède était réalisé; le peuple était censé gouverner. A moins de refaire l'histoire, il faut pourtant convenir que jamais le peuple ne gouverna moins. Il gouvernait si peu qu'en 1813, d'une voix suppliante, le Corps législatif se hasardait à rappeler à Sa Majesté « les lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, de la sûreté, de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques ».

Et que répondait l'élu du plébiscite à cette humble requête? « Voudrait-on rétablir la souveraineté du peuple? Eh bien! en ce

cas, je me fais peuple, et je prétends être toujours là où se trouve la souveraineté. » Ceci dit, il faisait fermer les portes du Corps législatif, et traitait d'agent de l'Angleterre le patriote qui avait osé lui présenter les vœux de la France, l'intègre Lainé.

La même thèse fut reprise après le 2 décembre, et quand le plébiscite eut confirmé les pouvoirs de l'auteur du coup d'Etat, ses préfets et ses journaux érigèrent en principe qu'il était le représentant de la souveraineté nationale et qu'à ce titre il lui appartenait de désigner aux électeurs les députés qu'ils devaient choisir. Les candidatures officielles sont nées du plébiscite.

Voilà comment le système préconisé par M. Déroulède assure l'exercice des droits de la nation. Un homme est élu par le suffrage universel, et de cette origine, il se fait un argument pour opposer à toutes les revendications, qu'elles lui soient adressées par des citoyens isolés ou par des corps constitués, la même réponse : « Le peuple, c'est moi ! » L'élection plébiscitaire, c'est le pouvoir absolu mis aux mains de celui qu'elle a choisi; c'est la volonté d'un homme, — et qui sait ce que sera cet homme? — devenue une institution.

Nous n'ignorons pas qu'il y a des époques où ces doctrines d'abdication populaire ont chance d'être écoutées. Fatigués des révolutions, dégoûtés des agitations stériles ou meurtrières, les hommes aspirent à la dictature, comme au suprême repos. Ils sont nombreux ceux qui ont connu cet état des âmes en 1851, ou qui en ont recueilli le récit de la bouche de leurs devanciers. Quoique l'Assemblée d'alors fît une autre figure que notre présent Parlement, quoiqu'elle comprît dans ses rangs l'élite de la France, ses divisions, ses luttes, perfidement encouragées par le pouvoir exécutif, avec le Président, les incertitudes d'un avenir que les menaces du socialisme rendaient effrayant, avaient prévenu contre elle les intérêts alarmés. On n'avait alors qu'épigrammes contre le gouvernement « des bavards », et, comme aujourd'hui, on prophétisait la fin du « parlementarisme ». On demandait un maître; on l'obtint, et le silence se fit. Dix ans ne s'étaient pas écoulés qu'on avait hâte de le rompre. On commençait à sentir ce qu'il en coûte de livrer à un homme les destinées d'un pays; on supputait les fautes commises, les périls prochains; on se retournait vers ces orateurs, qu'on avait relégués dans l'ombre; on invoquait leur parole. Le dictateur lui-même essayait de donner au sentiment national une première satisfaction par les décrets du 24 novembre. Bientôt les hommes « des vieux partis », M. Thiers, M. Berryer reparaissaient au Palais-Bourbon. Et pourquoi y revenaient-ils, rappelés, malgré eux, par le vœu public? Pour réclamer ces libertés que le coup

d'Etat avait abolies, non pas seulement la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté des élections, mais la responsabilité ministérielle, garantie de ce régime parlementaire dont on demandait de toutes parts le retour, après avoir applaudi à sa disparition.

Ce n'était pas d'ailleurs pour la première fois que se produisait dans les esprits cette révolution. Et M. Thiers, en invoquant « les libertés nécessaires », pouvait rappeler à Napoléon III l'exemple de son oncle, de l'auteur du 18 brumaire, qui, après avoir dit en 1813 : « Le peuple, c'est moi! », déclarait en 1815 : « Aujourd'hui s'accomplit le désir le plus pressant de mon cœur... Je viens commencer la monarchie constitutionnelle. »

Tant les impressions sont mobiles en France! Tant il est vrai que sur ces dispositions éphémères, quoique toujours exclusives, on ne peut fonder des théories absolues, ni des dogmes politiques! Ce qu'il faut chercher, au contraire, c'est une combinaison qui réponde, dans une juste mesure, à ce double besoin de liberté et d'autorité, de stabilité et de progrès, dont ces variations alternatives sont l'expression, et qui évite ainsi au pays ces entraînements périlleux tantôt vers la révolution, tantôt vers la dictature.

N'essayons pas de devancer ni de brusquer les événements. « Paris, comme disait Henri IV aux impatients de son temps, ne s'est pas fait en un jour. » Tenons-nous-en aux résultats acquis, en laissant à la force des choses, aidée par l'action des hommes, le soin d'en développer les conséquences. Ces résultats, c'est qu'une grande union s'est faite autour du drapeau; c'est qu'elle s'est faite sur les idées de liberté, de tolérance, de probité, de justice et d'honneur national; c'est que la protestation contre les gens du Panama, les dreyfusistes et les francs-maçons a été entendue et confirmée par le pays. C'est à nous à faire en sorte que le mouvement dure et s'étende. Qui eût dit, il y a seulement quelques mois, qu'on arriverait à chasser de l'Hôtel de Ville de Paris la horde jacobine? Il n'est pas plus difficile d'assainir la Chambre des députés que le Conseil municipal. On y arrivera si l'on persévère dans la tactique déjà suivie; si, laissant de côté les rivalités, les chicanes, les éléments de division, on n'envisage que les principes communs pour les défendre en masse; si chacun se dit qu'il est responsable du salut du pays, et se met à l'œuvre avec la pensée que de son seul effort dépend tout le succès. L'heure pourra venir des controverses constitutionnelles et des révisions gouvernementales. Tâchons, pour le moment, de constituer, à tous les degrés du pouvoir, des syndicats d'honnêtes gens. De toutes les réformes, c'est la plus pressante; car, sans elle, aucune autre ne se fera, et avec elle, beaucoup de difficultés seront aplanies. Les bonnes mœurs prépa-

rent les bonnes lois, et elles rendent meilleures, par l'usage qui, sous leur influence, en est fait, celles qui existent.

L'Italie est livrée de nouveau à l'inconnu des élections. La vie législative y semble impossible; les sessions ne s'ouvrent que pour être presque aussitôt prorogées. Cette fois le remède a paru insuffisant; il a fallu prononcer la dissolution du Parlement. La Chambre s'était séparée, il y a quelques semaines, après avoir voté par une sorte de coup d'Etat un règlement qui soumettait à des pénalités plus sévères les députés trop turbulents. L'extrême-gauche avait déclaré qu'elle s'opposerait à son application. Elle a tenu parole; dès la rentrée de la Chambre, elle a empêché tout débat, et le président a dû lever la séance, tandis que les républicains étouffaient sa voix en chantant l'*Hymne des travailleurs* et l'*Hymne à Garibaldi*. Un décret royal fixe au mois prochain les élections nouvelles. On ne croit pas que leur résultat puisse changer la situation; les députés socialistes ont toute chance d'être réélus dans leurs circonscriptions; ils reviendront au Parlement enhardis par la consécration qu'ils auront reçue de leurs commettants. La royauté italienne n'est entrée à Rome qu'avec l'appui des révolutionnaires; c'est avec eux qu'elle a fait son œuvre, et par eux peut-être qu'elle la verra périr.

Les Boërs ont levé le siège de Mafeking, à l'approche des troupes envoyées par lord Roberts au secours de la ville. Cette retraite suscite à Londres un enthousiasme extraordinaire. L'Angleterre aurait triomphé, après une lutte désespérée, du peuple le plus redoutable de la terre qu'on n'eût pas vu chez elle pareil délire. Cet état d'esprit ne peut s'expliquer que par les craintes qu'elle éprouvait, et quand on songe que, pour combattre quelques milliers d'hommes, elle en a mis sur pied, ainsi que le disait dernièrement lord Salisbury, plus de deux cent mille, on sent redoubler son admiration pour la petite république qui impose à la grande nation un tel effort et lui inspire de telles inquiétudes. L'allégresse de l'Angleterre est le plus bel hommage à la valeur des Boërs.

Louis JOUBERT.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

POURQUOI LE CONCORDAT?

On s'est demandé comment Bonaparte, fils du dix-huitième siècle et de la Révolution, avait pu renouer la chaîne de la tradition chrétienne, rompue officiellement en France depuis tant d'années, et signer le Concordat. On n'a pas assez remarqué qu'en faisant ce grand acte, il obéit à une des préoccupations les plus avérées, les plus persistantes, de la Révolution elle-même : combler le vide immense que la suppression de la religion avait laissé dans l'âme du peuple.

A la suite de la campagne triomphante menée par les philosophes contre l'Eglise, les classes dirigeantes avaient plus ou moins perdu la foi, et l'idéal chrétien avait pâli. Dès la Constituante, Mirabeau, et jusqu'à l'évêque Talleyrand, dans leurs rapports sur l'instruction publique, ne dissimulent pas qu'il est temps de substituer, dans l'éducation de la jeunesse et de la nation elle-même, les fêtes antiques, si riantes, si humaines, à la sévérité et à la tristesse des institutions chrétiennes. Si vous leur dites qu'il s'agit là d'une révolution morale plus difficile que toutes les révolutions politiques, les orateurs de la Constituante, de la Législative, de la Convention, vous répondront qu'elle n'est point au-dessus de leur ambition et de leur puissance, qu'ils se font forts d'opérer « une révolution dans les têtes » comme « dans le gouvernement », et, s'il le faut, selon l'expression énergique de Rousseau, de *dénaturer l'homme.*

Ne croyez pas que ces réformateurs, auxquels on a si souvent reproché avec justice de faire de la politique à coups de théories et d'abstractions, veuillent ici traiter l'humanité par la raison pure. Non, ils ont conscience qu'il faut la prendre telle qu'elle est et, pour l'entraîner, faire appel à toutes ses facultés à la fois. « L'homme, dit Mirabeau, obéit plutôt à ses impressions qu'au raisonnement. Ce n'est pas assez de lui montrer la vérité; le point capital est de le passionner pour elle, de s'emparer encore de son imagination. Il s'agit moins de le convaincre que de l'émouvoir. » Pour pratiquer ses devoirs, le Français, même celui du dix-huitième siècle, « paraît avoir besoin de les transformer en passions et de les environner toujours de quelques prestiges ». A la même époque,

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 avril 1900.

Talleyrand proclamait, à la tribune de la Constituante, que « la morale arrive à l'homme en s'emparant de son intelligence, de ses sens, de ses facultés, de toutes les puissances de son être ». La Législative, la Convention, le Directoire, parlent sur ce point comme la Constituante. « Gardons-nous des abstractions métaphysiques, disait Vergniaud, la nature a donné aux hommes des passions; c'est par les passions qu'il faut les gouverner et les rendre heureux. » Lorsque le comité de la Convention viendra décrire à la tribune les moyens de faire fleurir la morale sur la terre, on entendra le poétique auteur du calendrier révolutionnaire, Fabre d'Eglantine, s'écrier : « Nous ne concevons rien que des images. » C'était comprendre la nature de l'homme que d'affirmer avec tant d'énergie que, pour l'entraîner au bien, à la vertu, il faut le prendre tel qu'il est, être de sensibilité et de raison, s'emparer de toutes ses puissances, de toutes ses facultés à la fois. Le programme était magnifique : l'exécution fut misérable.

Ces images, ces « prestiges », ces inventions, qui doivent transformer les devoirs en passions et s'emparer de l'homme par son intelligence, par son imagination, par tous ses sens, ce seront des institutions. *Institutions*, *institutions*, voilà le mot qui résonne sans cesse dans la bouche d'un Saint-Just, d'un Boissy-d'Anglas, de tous les orateurs. Mais quelles institutions? Voici le grand secret. Ces institutions seront des fêtes, fêtes politiques, fêtes morales, fêtes religieuses, où l'inspiration est toute païenne, où il s'agit de faire reculer la nation de vingt siècles et d'acclimater chez un peuple moderne les jeux, les habitudes, les goûts, les aspirations, les passions des Grecs et des Romains, où il n'est question que d'autels de la patrie et de la victoire, de génie, de couronne civique, de feuilles de chêne, de chorèges, de gymnasiarques, de danseurs.

On ne connaît guère de ce grand effort que le décadi et la tentative des théophilanthropes. On oublie trop que ce ne sont là que des épisodes d'une campagne plus vaste et plus opiniâtre; que la Révolution, dans tout le cours de son existence, c'est-à-dire pendant plus de dix ans, fit mille tentatives, dépensa une énergie extraordinaire à chercher, selon le titre même d'un rapport de Chénier, à la fin de 1794, *les moyens de remplacer les cérémonies religieuses*. De là ce grand essai d'une religion nouvelle qui a pour dieu la nature, pour sacerdoce les magistrats et les vieillards, pour dimanche le décadi, pour saints les montagnards sacrés par le martyre révolutionnaire tels que Marat, pour culte une immense organisation de fêtes publiques[1].

[1] Nous avons exposé ailleurs cette vaste organisation : *L'Education morale*

L'échec fut complet et le projet ne pouvait réussir. Cette tentative de culte laïque, en particulier celle des théophilanthropes, devait se heurter à un double écueil : ou à l'imitation des pratiques des religions positives sans la foi qui les inspire, ou à des cérémonies purement civiles qui n'auront rien gardé du caractère religieux. Il n'y avait rien pour l'imagination, pour le cœur, pour cette aspiration vers le divin, vers l'infini que le christianisme savait si bien satisfaire. En pleine persécution, la superstition, la magie, les sortilèges disaient assez quel besoin de surnaturel tourmente l'humanité. Ce qui le disait mieux encore, c'était la résurrection étonnante de l'ancien culte partout où une liberté relative permettait de relever les autels.

En dehors de cet attrait de l'âme humaine vers la religion qui lui apporte les secrets de l'éternité, les plus sceptiques sentaient la nécessité de l'appeler au secours de la morale. Que de fois la tribune révolutionnaire avait retenti de projets destinés à sauvegarder les mœurs publiques. A la fin du siècle, Quatremère de Quincy constatait l'avortement misérable de ces inventions. « L'Europe, disait-il, ne nous a vus depuis huit ans que par le reflet extérieur de notre gloire militaire. Toutes les vertus semblent, en effet, s'être portées en dehors et les vices être restés au centre. On dirait qu'une sorte d'extravasion des éléments de courage, d'honneur, de générosité, ait tari dans l'intérieur le principe de la vertu, et que, comme ces sépulcres que la fureur du vandalisme a détruits, la France, belle à l'extérieur, n'ait renfermé que les restes cadavéreux et la pourriture du corps social[1]. » La contagion avait gagné les élèves des écoles, des collèges, au point que Barbé-Marbois avait cru devoir dénoncer publiquement à la tribune cette jeunesse comme « dépassant dans ses excès toutes les limites, et presque celles que la nature elle-même semble avoir assignées aux désordres de l'enfance[2] ».

Il faut convenir que cette enfance ne trouvait point de bons exemples dans les autres âges, qu'elle ne pouvait guère demander des leçons de vertus à la jeunesse, à l'âge mûr, et même à la mort. Le mariage était avili. Les documents contemporains nous mon-

et civique avant et pendant la Révolution, in-8°. *A la recherche d'une religion civile*, in-12.

[1] Rapport au Conseil général de la Seine, le 15 fructidor an VIII (2 septembre 1800), par Quatremère de Quincy.

[2] Portalis dira à son tour, dans son discours du 15 germinal an X (5 avril 1802) : « L'instruction est nulle depuis dix ans : il faut prendre la religion pour base de l'éducation. Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la Divinité, sans notion du juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et barbares; de là un peuple féroce. »

trent mariés, mariées et témoins entassés pêle-mêle dans la salle comme sur des bancs de taverne. On voit, monté sur une antique estrade d'un vieux bois enfumé, un officier public, les cheveux roulés et en chétive redingote; une grande statue de l'Hymen ayant en mains deux vieilles couronnes flétries; enfin, quelques scribes pour tenir les registres. Vient alors l'appel des couples, le oui sacré jeté à la tête du président au milieu des rires et des propos obscènes de la foule qui assiste à cette scène. Le divorce, en faisant du mariage un bail résiliable à volonté, acheva de tout perdre. Il fallait entendre, sous la Convention, et même dans les décadis du Directoire, l'officier municipal, en carmagnole et en bonnet rouge, haranguer les convolants[1].

Chose étrange, la dissolution morale amenée par la proscription de toute idée religieuse avait étendu ses ravages jusqu'à la profanation de la mort. Tous les documents de l'époque nous montrent les trépassés livrés à « d'impurs fossoyeurs », les familles s'habituant à « considérer les restes d'un époux, d'un père, d'un enfant, d'un frère, d'un ami, comme ceux de tout autre animal dont on se débarrasse ». En 1800, le citoyen Cambon, chargé par l'administration centrale de la Seine de faire un rapport sur l'état des sépultures à Paris, ne crut pouvoir le publier qu'en latin[2], tant il y avait de honte dans ces funérailles barbares, où les corps sans voile, de tout âge et de tout sexe, étaient jetés pêle-mêle, et quelquefois donnés en pâture aux chiens qui servaient d'adjoints aux prétendus gardiens des cimetières. La constatation est bien extraordinaire pour ce Paris aujourd'hui si respectueux de la mort. Le mal avait pris de telles proportions qu'en 1800, le propre frère de Bonaparte, Lucien, alors ministre de l'intérieur, proposa à l'Institut d'examiner « quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles et le règlement à adopter pour les lieux de sépulture ». Nous avons les réponses ridicules que suscita cette consultation.

Les membres de l'Institut paraissent à cette époque les avocats consultants, le concile laïque du pouvoir dans ces questions philosophico-religieuses. Vers la fin du siècle, ce cénacle presque entière-

[1] Lecoz, dans une lettre à Bonaparte (15 février 1800), se plaint encore, au commencement du siècle, de la façon dont les mariages sont célébrés dans le décadi. (*Annales de la religion*, t. X, p. 307 et suiv.)

[2] Le mal était général. Le 17 novembre 1796, Lecoz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, écrivait de Rennes au ministre de l'intérieur : « Citoyen ministre, l'indécence des inhumations, surtout dans les grandes communes, afflige toutes les âmes honnêtes et sensibles. Des hommes naturellement grossiers y traitent les respectables dépouilles de l'humanité avec un mépris qui révolte, et dont on ne trouve pas d'exemple chez les nations les plus sauvages. » (*Correspondance de Lecoz*, publiée par l'abbé Roussel, in-8, 1900, p. 225.)

ment athée propose par trois fois comme sujet de prix : *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple*[1] ? Lorsqu'on parcourt les mémoires à lui adressés, on est étonné de la pauvreté des conceptions et de la misère des résultats. L'un croit conquérir à la vertu les générations futures en établissant un livre de famille qui perpétue le souvenir des fautes des enfants; l'autre veut élever sur les places publiques des colonnes infamantes destinées à montrer les noms des criminels. Celui-ci demande un journal officiel où seront inscrites les bonnes actions; celui-là fait prononcer dans chaque village l'éloge anniversaire des citoyens qui ont bien mérité de la patrie. Tel autre forme l'enfance aux sentiments de philanthropie en lui faisant cultiver, dans les jours solennels, le jardin du vieillard, de la veuve et de l'orphelin. Toutes les idées étranges que nous avons rencontrées sur notre chemin, dans le cours de la Révolution, reparaissent dans ces mémoires. Un des concurrents, voulant ouvrir le cœur de la nation aux sentiments d'une paternité générale, demande que les mères échangent leurs enfants et les fassent passer de main en main, de maison en maison, jusqu'à l'âge de quinze ans. Destutt-Tracy indique cinq moyens infaillibles de faire régner la vertu sur la terre : l'exécution sévère des lois répressives, un budget en équilibre, la défense aux prêtres d'enseigner la morale, la loi du divorce et l'égalité des partages. Un mémoire que Ginguené trouve supérieur à tous les autres donne pour appui à la vertu l'égalité des jouissances, « un juste équilibre entre nos besoins et nos facultés... Un peuple aura de la morale quand la convoitise cessera d'être excitée par la trop inégale répartition des jouissances ». Tandis que cet auteur fonde la morale sur le bien-être et Destutt-Tracy sur le gendarme, J.-B. Say l'établit sur l'économie politique : « Un bon livre d'économie politique doit être, dit-il, le premier livre de morale. » Oh! gare aux rêveurs. Ils font vraiment la part trop belle au terrible meneur d'hommes, qui aura à peine besoin de souffler sur ces chimères pour les faire évanouir.

*
* *

Il fallait rappeler ces conceptions, cette situation morale de la France au moment du Consulat pour comprendre le mépris de Bonaparte pour ces inventeurs de systèmes, et la réaction qui

[1] L'Institut avait d'abord posé ainsi la question : *Quels sont les moyens de fonder la morale chez un peuple?* Ce concours, ouvert en l'an V, n'ayant pas provoqué de mémoire digne d'être couronné, l'Institut remplaça les mots : *quels sont les moyens*, par ceux-ci : *quelles sont les institutions*. Le problème parut encore plus difficile et ne fut pas plus heureusement résolu. L'Institut, sans se décourager, forma un nouveau programme qui, pour la troisième fois, aboutit à un échec. Il prit alors le parti de retirer la question.

s'opéra dans son esprit vers les traditions du passé. L'Institut, peuplé de philosophes impies, représentant, en quelque sorte officiel, de l'irréligion en France, avait pu se flatter que le vainqueur de Brumaire ferait servir ce coup d'Etat au triomphe de ses idées et à établir le règne de la raison. Il allait être cruellement désillusionné. Un mot prononcé par Bonaparte à son entrée dans la cathédrale de Milan sur les « athées de Paris » avait dû retentir à leurs oreilles comme un mauvais son de cloche. Il voulait bien les recevoir à la Malmaison, s'entretenir avec eux familièrement, mais leurs négations, leurs théories creuses, les misérables trouvailles de leurs disciples pour remplacer le christianisme, remplir l'âme de la nation et étayer la morale publique, devaient sembler bien ridicules à cet esprit effroyablement pratique et clairvoyant, qui ne tardait pas à leur témoigner son mépris en les traitant d'*idéologues*. Leurs négations l'indisposaient. « Mais vous êtes donc athée! » disait-il en interrompant Laplace [1]. « Je ne crois pas aux religions, déclarait-il un autre jour, mais à l'idée d'un Dieu! (Et levant sa main vers le ciel) : Qui est-ce qui a fait tout cela [2]? »

Sa croyance en Dieu le séparait des athées, sa connaissance des hommes le séparait des déistes. « Le Premier consul combattit longuement les différents systèmes des philosophes sur les cultes, la religion naturelle, le déisme, etc. Tout cela n'était, pour lui, que de l'*idéologie*. » Adieu les théophilanthropes, adieu le décadi et les fêtes révolutionnaires. Toutes ces inventions ne pouvaient remplir l'âme du peuple. « Tenez, disait-il, j'étais ici, à la Malmaison, dimanche dernier, me promenant dans cette solitude, dans le silence de la nature. Le son de la cloche de Rueil vint tout à coup frapper mon oreille. Je fus ému tant est forte la puissance des premières habitudes de l'éducation! Je me dis alors : quelles impressions cela ne doit-il pas faire chez les hommes simples et crédules? [3] » Manifestement l'esprit du Premier consul se tourne vers la religion des ancêtres. « Avec votre philosophie, observait-il à Chaptal, on ne sait, ni en politique ni en religion, d'où l'on vient et où l'on va. J'aime mieux la foi de nos pères. La Convention l'a détruite avec le reste : elle a fait tout le mal, il faut y remédier [4]. »

La foi des ancêtres donnait le mot de l'énigme du monde. Elle satisfait le besoin de mystère, d'infini qui est en l'homme; elle apporte un aliment, un apaisement à l'imagination populaire. « La philosophie de notre siècle, dans tous ses plans d'organisation,

[1] Miot de Mélito, t. I, p. 313.
[2] *Mémorial*, IV, 259. — Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon au Conseil d'Etat.*
[3] Thibaudeau, p. 151, 152 (21 prairial an X).
[4] *Bulletin de la correspondance royaliste*, du 15 août.

écrivait Portalis au Premier consul, a trop compté sur l'influence de la raison humaine et elle a trop peu calculé sur les passions. L'esprit a les siennes comme le cœur. Je ne sais où nous aurait conduit l'abolition entière de tout ce qui parle au cœur, à l'imagination et aux sens[1]. »

La religion qui parle ainsi à l'imagination, aux sens, offrait un avantage précieux pour un conducteur d'hommes, elle rendait à la morale publique sa base séculaire. On sait combien cette question de morale avait préoccupé la Révolution. Malheureusement les insuccès avaient été aussi nombreux que les expérimentations. Chénier pouvait s'écrier avec vérité à la tribune de la Convention : « La morale populaire désorganisée, heurtée, poussée en tous sens par les tyrans de l'esprit public qui se sont rapidement succédé sur le trône révolutionnaire; soumise tour à tour aux influences individuelles; dominée par tous les fanatismes; fatiguée de vexations et de folies, *cherche encore un point d'appui solide*[2] » La morale qui courait ainsi après son point d'appui, en 1794, le demandait toujours en 1800 et à l'aube du dix-neuvième siècle. Mais puisqu'il s'agit de morale, n'y avait-il pas, avant 1789, une certaine France dont l'existence, plusieurs fois séculaire, avait fait quelque bruit dans le monde, et dans cette France n'avait-on pas su fonder et faire pratiquer la morale? A mesure que les yeux se dégagent du bandeau révolutionnaire qui leur cachait la patrie d'autrefois, l'image de la vieille France ou plutôt de l'humanité elle-même reparaît, se montre avec son cortège d'institutions nécessaires au fonctionnement et à la vie de toutes les sociétés.

Le Premier consul et les hommes qu'il a associés plus intimement à sa politique, voulant faire œuvre durable, paraissent déterminés à emprunter au passé ce qui a duré. On veut un fondement, un soutien à la morale publique. Mais cette morale avait eu toujours et partout, en France, hors de France, un auxiliaire puissant, toujours présent, populaire : la religion. Bonaparte est bien tenté d'accepter son concours. « L'utilité ou la nécessité de la religion, dit en son nom Portalis, ne dérive-t-elle pas de la nécessité même d'avoir une morale? L'idée d'un Dieu législateur n'est-elle pas aussi essentielle au monde intelligent que l'est au monde physique celle d'un Dieu créateur? »

Voilà le grand mot de religion prononcé, prononcé par des hommes du gouvernement, et il ne semble pas qu'il ait brûlé leurs lèvres. Sans doute, la plupart en parlent plus en administrateurs qu'en croyants. Pour eux, les institutions religieuses ont l'immense avantage de donner un « ressort prodigieux à l'âme », d'être

[1] Lettre du 29 messidor an XI. Archives nationales, AF IV, 1044.
[2] *Moniteur*, des 23 et 24 décembre 1794.

comme les canaux par lesquels les idées d'ordre, de devoir, d'humanité, de justice coulent dans les couches profondes de la nation. Mais c'est déjà une innovation étrange, un progrès immense, que des ministres viennent proférer ce mot de religion remplacé depuis dix ans par les termes de superstition, fanatisme. Et, remarquons-le, il ne s'agit point ici d'une simple religion naturelle; on est disposé à accepter une religion avec des dogmes, parce que les dogmes « ne remplacent pas la raison; ils ne font qu'occuper la place que la raison laisse vide et que l'imagination remplirait incontestablement plus mal ». On agrée une religion avec des dogmes dans l'intérêt même de la morale, parce que, s'écrie Portalis, « la morale sans dogmes religieux ne serait qu'une justice sans tribunaux ».

Avec les dogmes, le culte. « Le culte, dira Lucien Bonaparte à la tribune du Corps législatif, est à la religion ce que les signes sont aux pensées. » Nier l'inutilité des rites et des pratiques religieuses en matière de morale, ce serait contester l'empire des notions sensibles sur des êtres qui ne sont pas de purs esprits, ce serait nier la force de l'habitude. Ce serait aussi compromettre les vérités que le culte est appelé à sauvegarder et à répandre. « S'il faut juger, s'écrie Portalis, du culte par la doctrine, ne faut-il pas conserver la doctrine par le culte. »

*
* *

Ce langage officiel montre le gouvernement du Consulat favorable au rétablissement de la religion, mais quelle religion? Fallait-il prendre occasion des ruines accumulées par la Révolution pour essayer de « créer une religion nouvelle »? Non, non. « Nous naissons dans des sociétés formées et vieillies. » On ne promulgue point une religion comme une loi. Les lois humaines peuvent tirer avantage de leur nouveauté même; mais, en religion, tout ce qui a l'apparence de la nouveauté porte le caractère de l'erreur et du mensonge. La sagesse prescrivait donc aux consuls, convaincus de la nécessité d'une religion, de prendre parmi les religions existantes celle qui avait la sanction du temps et le respect des peuples. Quel était son nom? christianisme, christianisme. La voilà donc cette pensée chrétienne qui reparaît après dix ans de proscription dans les préoccupations, dans les discours des gouvernants et des législateurs. Depuis qu'avait retenti cette parole impie de Mirabeau : *Il faut déchristianiser la France*, la puissance publique s'était attelée à cette œuvre de destruction, et avait déployé un effort inouï pour substituer l'idée païenne à la religion séculaire. Le christianisme proscrit, longtemps sans temples, sans autels, reparaissait sur la terre de France vivant et immortel. Il arrachait cet aveu

aux arbitres des destinées du pays : « Il paraît extraordinaire que l'on ait à examiner aujourd'hui si les Etats peuvent s'accommoder du christianisme qui, depuis tant de siècles, constitue le fond de toutes les religions professées par les nations policées de l'Europe... Les préceptes de l'Evangile notifièrent la vraie morale au monde. Si le boussole ouvrit l'univers, c'est le christianisme qui l'a rendu sociable. » Depuis des siècles, il garde sa vitalité, son rayonnement moral. « Le gouvernement français ne pouvait donc raisonnablement, conclut Portalis, abjurer le christianisme. » Il pouvait moins encore le persécuter, parce que la force est impuissante sur les âmes, parce que la lutte exalte les courages, provoque la résistance, fait dégénérer l'esprit de religion en esprit de secte, parce que, en un mot, la persécution religieuse avait échoué et que depuis on avait « compromis la liberté en ayant l'air de séparer la France catholique de la France libre[1] ».

Hâtons-nous de dire qu'aucune pensée de persécution ne pouvait venir à l'esprit du Premier consul. « Le gouvernement a senti, disait Portalis[2], que tout système de persécution devenait impossible. » C'en était fini de ces proscriptions qui avaient jeté hors des frontières ou sur les échafauds toute une catégorie de citoyens. Déjà la France n'évoquait pas sans confusion, sans remords, le souvenir des années terribles. La vue même des prêtres rentrés de l'exil ou sortis de leur retraite, qui portaient sur leur front la trace des souffrances endurées pour leur foi, en excitant la compassion, aidait encore à l'esprit de tolérance. Les persécuteurs démodés baissaient le ton et commençaient à glisser dans l'ombre, cachant leurs mains teintes de sang.

Bonaparte, qui jugeait la situation en politique, et en politique de génie, n'eut point un seul instant l'idée de se faire l'héritier de ce Fructidor qu'il avait renversé. Il savait qu'il pouvait tout,

[1] Les citations de Portalis sont prises de son rapport sur le Concordat (15 juillet 1801).

[2] C'était l'opinion universelle. Le préfet des Landes écrivait à Chaptal : « Depuis neuf ans qu'on combat contre eux (les prêtres), avec le fer, la flamme, l'exil, les proscriptions, ils ont survécu à tout et, après tant d'orages, ils se sont relevés plus forts qu'ils n'étaient auparavant. » Ce préfet ne parle point en croyant. « Ah! sans doute, dit-il, si par un décret on eût pu anéantir les anciens usages et rendre un peuple entier philosophe, alors il n'y aurait pas à hésiter, je dirai aussi : chassez les prêtres, écrasez l'infâme. Mais cette chimère a coûté trop de larmes et de sang... Il est de la sagesse de se faire des alliés de ceux qu'on ne peut vaincre. Un gouvernement sage doit s'approprier et utiliser à son profit tous les moyens d'influence, et certes, ceux que le culte peut procurer ne sont pas les moindres. » Le préfet ajoute : « Il est peu de départements où le catholicisme compte plus de sectaires fervents que dans celui des Landes. » (Archives nationales, F^{19} 865.)

excepté de supprimer, de comprimer la conscience religieuse d'un peuple. Loin de combattre cette force, ne valait-il pas mieux l'utiliser, la diriger, la canaliser en quelque sorte? Sans être croyant lui-même, il avait l'intuition de l'immense et heureuse influence que la religion exerce sur les masses. Sans elle, « les habitants des campagnes » lui apparaissent, ainsi qu'à ses conseillers, « comme des hordes sauvages, vivant isolés sur un vaste territoire ». Sans elle, qui mettra en branle cette multitude qui a plus besoin d'être entraînée qu'éclairée, « qui est plus susceptible d'impressions que de principes, et qui, sans les secours et sans le frein de la religion, ne connaîtrait que le malheur et le crime »? Bonaparte veut faire l'ordre partout. Il veut rétablir tous les rouages de la machine administrative et gouvernementale détraquée par tant de démolisseurs, de constructeurs révolutionnaires. Quel avantage d'avoir sous sa main une grande force morale qui n'atteint pas seulement la face extérieure de la société, qui agit en dedans, qui fait mouvoir les ressorts les plus secrets, qui entretient le foyer où s'échauffent la foi, l'énergie, l'endurance, la frugalité, la vertu, l'enthousiasme, qui fait passer dans le cerveau, dans le cœur, dans l'âme des peuples une sève divine.

Ce que Bonaparte apprécie beaucoup dans le christianisme, c'est qu'il prêche la résignation. Oh! il n'en parle point en croyant. « Quant à moi, dit-il, je n'y vois pas le mystère de l'Incarnation, mais le mystère de l'ordre social; la religion rattache au ciel une idée d'égalité qui empêche le riche d'être massacré par le pauvre. » Et ces paroles d'un utilitarisme gouvernemental effrayant: « Comment avoir de l'ordre dans un État sans une religion. La société ne peut exister sans l'inégalité des fortunes, et l'inégalité des fortunes sans la religion. Quand un homme meurt de faim à côté d'un autre qui regorge, il lui est impossible d'accéder à cette différence, s'il n'y a pas là une autorité qui lui dise : Dieu le veut ainsi; il faut qu'il y ait des pauvres et des riches dans le monde; mais, ensuite et pendant l'éternité, le partage se fera autrement[1]. »

Il semblait naturel d'abandonner à elle-même, à son expansion naturelle, une religion qui, à mesure qu'elle reprenait possession de la France, faisait œuvre d'apaisement et d'assainissement public. Le régime de séparation de l'Eglise et de l'Etat, inauguré par la Convention, continué par le Directoire, pouvait être maintenu par le Consulat avec un esprit de tolérance et de bienveillance que les gouvernements précédents n'avaient pas connu. Une telle solution ne devait pas arrêter un instant l'esprit de Bonaparte. Il ne croit guère aux deux domaines, il n'aperçoit pas la ligne de

[1] Pelet de la Lozère, p. 223. Rœderer, *Œuvres complètes,* III, 334, 335 (18 août 1800).

démarcation entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. « Je cherche en vain où la placer, dit-il; son existence n'est qu'une chimère. J'ai beau regarder, je ne vois que des nuages, des obscurités, des difficultés. » Et puis, comment cet homme ombrageux et tyrannique qui voulait tenir dans sa main toutes les ramifications de la puissance publique, qui voulait porter dans son cerveau toute la pensée de la France[1], qui devait s'offusquer d'un mot dit en conversation, aurait-il pu laisser hors de son action une force morale aussi haute, aussi vivace, aussi redoutable que celle du christianisme? Avec une religion reconnue, protégée, l'Etat sait à qui il a affaire. Avec une religion indépendante, étrangère à l'Etat, la sécurité semble compromise. « Au lieu des assemblées publiques surveillées par la police, et qui ne peuvent jamais être dangereuses, nous n'aurions, disait Portalis, que des conciliabules secrets, des trames ourdies dans les ténèbres. » Se désintéresser de la religion, « abandonner un ressort aussi puissant, c'était avertir le premier ambitieux ou le premier brouillon qui voudrait de nouveau agiter la France... Au terme de la plus grande révolution qui ait éclaté dans l'univers, alors que l'ébranlement causé par tant de secousses n'est point encore calmé, un gouvernement bien avisé » pouvait-il courir « le risque de voir tomber le ressort de la religion dans des mains suspectes et ennemies... Il est de l'intérêt des gouvernements, conclut le rapporteur officiel, de ne point renoncer à la conduite des affaires religieuses ». Portalis interprétait admirablement la pensée de son maître qui avait dit à Rœderer : « Le gouvernement, s'il n'est maître des prêtres, a tout à craindre d'eux. Vous autres, métaphysiciens, vous êtes à cet égard » dans l'erreur « quand vous pensez qu'il faut laisser les prêtres de côté, ne pas s'occuper d'eux quand ils sont tranquilles et les arrêter quand ils sont perturbateurs[2]. »

*
* *

Avec quels représentants du christianisme va donc traiter un pouvoir décidé à faire dans l'État une place officielle à la religion? Les protestants sont une petite minorité qu'il est facile de satisfaire. Les catholiques sont divisés entre le clergé constitutionnel et le clergé insermenté. Auquel des deux Bonaparte va-t-il faire appel pour l'organisation de l'Eglise nouvelle?

Oh! il n'ignorait point l'existence des constitutionnels. Il avait fait parler Grégoire et provoqué un rapport du patriarche de l'Église assermentée. Au moment même des négociations du Concordat, de son aveu, peut-être sous son inspiration, les évêques constitutionnels faisaient dans leur concile réuni à Paris un bruit qu'on voulait

[1] Voy. l'ouvrage de M. le duc de Broglie sur *le Concordat.*
[2] *Œuvres* de Rœderer, t. III, p. 335.

faire arriver jusqu'aux oreilles du Pape. Avec eux, Bonaparte trouvait dans l'Eglise les réformes que la Révolution avait voulu faire triompher dans l'Etat : les élections à tous les degrés, les pratiques parlementaires sous le nom de synodes et de conciles, le vote des lois par les intéressés, en un mot les institutions religieuses qui semblent convenir à un peuple libre. En outre, ce clergé s'était toujours montré libéral, plus tard républicain, démocrate. Enfin ses liens avec Rome avaient été tellement relâchés qu'il formait une Église véritablement nationale, à peu près étrangère à la Papauté, d'autant plus docile à la direction des pouvoirs publics, qu'elle n'eût point trouvé un point d'appui pour lui résister ni dans une puissance du dehors ni dans la majorité des fidèles au dedans.

Mais c'était ici précisément le côté faible du clergé constitutionnel. Il n'avait point la confiance de la nation. Décimé par la persécution révolutionnaire sous la Convention, déshonoré par l'apostasie, le mariage de beaucoup de ses prêtres et de quelques évêques, réduit encore par la conversion d'un grand nombre de ses membres, qui faisaient leur retour au giron catholique, il avait enfin la douleur d'être abandonné par les croyants, à mesure que les prêtres insermentés rentrant de l'exil reprenaient l'exercice du culte. Bonaparte n'était pas homme à faire un marché de dupe. Les constitutionnels pouvaient lui remettre à peine deux ou trois mille temples, dont beaucoup à peu près vides. C'était trop peu pour donner à ce maître ombrageux et clairvoyant l'impression, la conviction qu'il aurait dans sa main l'Eglise de France. Il est douteux que l'avantage d'avoir adopté dans le gouvernement spirituel les institutions électives et législatives des peuples modernes, d'avoir toujours été bon républicain, bon patriote, d'avoir même compté dans ses rangs des jacobins et des bonnets rouges, fût une recommandation auprès de l'homme qui méditait déjà le renversement de la république, l'établissement de l'empire et du pouvoir absolu.

Restait l'Eglise catholique romaine, avec sa hiérarchie de prêtres et d'évêques, couronnée par le Pape. Oh! c'est ici qu'éclate l'immense avantage pour elle d'avoir pris les devants, d'être rentrée en possession du sol avec une vitalité étonnante, avec une sorte d'impatience fébrile, sans s'inquiéter des obstacles, des périls, poussée par la soif des âmes et le besoin de reconquérir. Bonaparte la trouve partout debout, dans les villes, dans les campagnes, dans les édifices publics, dans les oratoires, ramenant à la pompe de ses cérémonies et de ses fêtes les populations restées croyantes. Manifestement le culte s'est reconstitué, nous l'avons vu, malgré la persécution. Le Premier consul n'a qu'à ouvrir les yeux pour constater le fait et mesurer l'importance de cette résurrection. A

l'aurore du nouveau siècle l'Église catholique se trouve partout. Au terrible jouteur qu'est Bonaparte elle peut faire valoir l'argument du *beati possidentes*, montrer ses temples, les foules qui les assiègent, les prêtres accourus de toutes parts pour les desservir. Le culte n'a point été restauré en France parce que le Concordat a été signé. Non, le Concordat a été signé parce que le culte était restauré.

Mais quoi! va-t-on vraiment rétablir officiellement l'ancien clergé et accepter dans la république une organisation contre laquelle s'étaient livrées la bataille de la constitution civile et toutes les luttes qu'elle entraîna à sa suite? Va-t-on infliger un pareil désaveu à toute la politique religieuse de la Révolution? Si le catholicisme rentre en scène, il faut avant tout s'aboucher avec le Pape qu'on a ignoré pendant dix ans, sans lequel on a prétendu trancher souverainement en matière ecclésiastique.

A cette seule pensée, au seul bruit des négociations du Concordat, les philosophes se voilent la face, les jacobins laissent échapper leur dépit, les généraux, habitués à la licencieuse impiété des camps, accueillent la nouvelle par des propos de soudard; le personnel administratif, toujours le même à travers les gouvernements qui se succèdent, se demande avec stupeur s'il ne faudra point préparer une volte-face, et bientôt faire adorer ce qu'on avait fait brûler[1].

Bonaparte laisse dire et poursuit son grand dessein. A travers les théories et les sophismes des uns, les passions et les rancunes des autres, à travers l'opposition plus ou moins factice des classes dirigeantes, son regard a su découvrir, au fond de l'âme du peuple, un attachement invincible au vieux culte. Son oreille a entendu l'immense concert de prières et de louanges qui de nouveau s'élève vers le Dieu des chrétiens. Sa résolution est bien prise; son principe est qu'il faut gouverner les hommes comme ils veulent. « On dira, s'écrie-t-il, que je suis papiste. Je ne suis rien. J'étais musulman en Egypte, je serai catholique ici pour le bien du peuple[2]. » Le peuple, toujours le peuple. « Je ne dois pas

[1] Cette opposition au Concordat a été souvent décrite. Contentons-nous de citer ce témoignage d'un contemporain, de Chaptal. A cette époque, dit-il, « la haine la plus acharnée et le mépris le plus profond pesaient sur le clergé. L'idée de rétablir la juridiction du Pape sur une classe de Français était tellement en opposition avec l'esprit et l'opinion du temps que lui seul pouvait concevoir et exécuter ce grand œuvre ». (Chaptal, *Mes souvenirs sur Napoléon*. 1893. In-8°, p. 236.)

[2] Thibaudeau, p. 152 (21 prairial an X) — « Ma politique est de gouverner les hommes comme le grand nombre veut l'être... C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Egypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les

m'aliéner la conscience de mes sujets. Il faut donc que je rende au peuple la plénitude de ses droits en fait de religion. Les philosophes en riront, mais la nation me bénira[1]. »

C'est cette certitude absolue d'interpréter les désirs et la volonté du peuple qui le détermine à signer le Concordat, à sauter le pas, à traiter de puissance à puissance avec l'Eglise catholique, avec le Pape. Oh! si on avait pu se passer de lui! Portalis explique longuement comment, pour terminer le conflit, il est impossible de suivre l'exemple d'Henri VIII en Angleterre. « Les principes du catholicisme ne comportent pas que le chef de chaque Etat puisse, comme chez les luthériens, se déclarer chef de la religion... Pour investir, en France, le magistrat politique de la dictature sacerdotale, il eût fallu changer le système religieux de la très grande majorité des Français. » Au point de vue politique, « une telle réunion de pouvoirs spirituels et temporels dans les mêmes mains n'est pas sans danger pour la liberté. » Le ministre de Bonaparte se livre alors à une discussion savante pour montrer l'avantage d'avoir le chef religieux en dehors du territoire.

Il est douteux que cette argumentation ait convaincu le Premier consul. Ce n'est pas sans dépit que cet ombrageux despote se voit obligé d'entrer en composition avec autrui pour la puissance; et encore il se croit lésé dans la répartition. « Voyez, dit-il, l'insolence des prêtres qui, dans le partage de l'autorité avec ce qu'ils appellent le pouvoir temporel, se réservent l'action sur l'intelligence, sur la partie noble de l'homme, et prétendent me réduire à n'avoir direction que sur les corps. Ils gardent l'âme et me rejettent le cadavre. » Si les prêtres lui avaient proposé de faire un échange, de prendre les corps pour leur partage et de lui laisser les âmes, qui sont plus impondérables, il se serait récrié plus fortement encore; il voulait tout. Son imagination ardente le transporte dans l'antiquité, dans la république romaine, où « les sénateurs étaient les interprètes du ciel », en Turquie, en Orient, « où l'Alcoran est en même temps loi civile et évangile religieux. Ce n'est que dans le christianisme que le pontificat s'est trouvé ainsi séparé du gouvernement civil[2] ». Et encore, dans le christianisme, c'est le catholicisme seul qui se montre aussi accapareur. En Russie, en Angleterre, dans les monarchies du Nord, dans une partie de l'Allemagne, il trouve « la réunion légale des deux pouvoirs », et par suite « la direction religieuse, aux mains du souverain ». Vif est son regret de ne pouvoir suivre de tels

esprits en Italie. Si je gouvernais un peuple juif, je rétablirais le temple de Salomon. » (*Œuvres* de Rœderer, t. III, p. 334.)

[1] Chaptal, *op. cit.*

[2] Pelet de la Lozère, p. 201, 206.

exemples et « trancher la difficulté comme Henri VIII[1] ». Malheureusement, la France y répugne. Bonaparte dit que cette question a été longtemps « l'objet de ses méditations ». Elle l'avait conduit à cette conclusion qu'une fois « embarqué à fond dans l'entreprise, la nation l'eût abandonné ». Il est trop avisé, trop prudent dans son audace, au début de sa carrière, pour se jeter dans une campagne sans issue.

Que fera-t-il? Il arrivera à son but par un autre chemin. « Il ne veut pas altérer la croyance de ses peuples : il respecte les choses spirituelles », mais il « veut les *dominer* sans les toucher; il veut *les faire cadrer à ses vues et à sa politique*, mais par l'intermédiaire des choses temporelles[2] ». Il sait le moyen de conduire les hommes. Déjà personne ne lui résiste dans l'Etat : il compte bien que tout le monde s'inclinera dans l'Eglise. De ce côté, s'il lui a fallu faire des concessions à des traditions religieuses séculaires, il espère faire combattre à son profit la milice sainte, dont il a réorganisé les bataillons. « Vous verrez, disait-il en négociant le Concordat, quel parti je saurai tirer des prêtres[3]. »

*
* *

En tête de ces prêtres est le Pontife suprême, dont l'autorité, rétablie officiellement en France par le Premier consul, doit élever ses services à la hauteur d'un tel bienfait.

On lui demandera tout d'abord d'éteindre le schisme. Un schisme religieux est un dissolvant, « un germe de désordre », même pour le corps social. Il entretient dans un pays une fermentation d'idées, une agitation incompatible avec la paix des intelligences, avec le solennel silence que le nouveau maître veut faire régner dans la nation. Bonaparte veut l'ordre dans le culte comme dans le gouvernement, la paix dans les consciences comme dans la rue. Les hommes habitués à batailler en religion peuvent être tentés d'apporter le même esprit de controverse en politique. Puisque « les théologiens sont par eux-mêmes dans l'impossibilité d'arranger leurs différends », on apaisera leurs querelles par l'appel au Chef suprême. « En général, dit Portalis, il est toujours heureux d'avoir un moyen canonique et légal d'apaiser des troubles religieux. »

A côté du schisme religieux, il y a un schisme politique qui préoccupe plus vivement encore le Premier consul. Le clergé, lié à la royauté par des siècles de vie commune la plus intime, proscrit depuis avec elle, malheureux avec elle, a tourné vers elle ses affec-

[1] Pelet de la Lozère, p. 201.
[2] *Mémorial*, V, p. 253. — Notes sur *les Quatre Concordats* par M. de Pradt. (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXX, p. 557.)
[3] Bourrienne, *Mémoires*, V, p. 232.

tions et ses espérances. Durant cette révolution qui les martyrisait, qui les traquait sur tous les chemins de l'Europe, que de fois les prêtres insermentés du dedans, les prêtres et les évêques émigrés du dehors, ont adressé au malheureux Louis XVI, à son successeur Louis XVIII, leurs protestations de fidélité et d'amour. Quel danger de compter à la tête des paroisses, des diocèses, des chefs indifférents ou hostiles! Heureusement les quelques prélats et la masse des prêtres rentrés en France montrent, par leur serment de fidélité à la Constitution, bientôt par leur acceptation du Concordat, des dispositions conciliantes qu'il sera facile, par des bienfaits, de tourner en adhésion reconnaissante. Mais les évêques obstinément émigrés, en particulier les prélats réfugiés en Angleterre, qui ne jurent que par le roi, qui ont accepté pendant dix ans l'hospitalité du plus grand ennemi de la France, comment les reconnaître pour chefs religieux des diocèses de France? Puisqu'on ne peut essayer de les convertir, il n'y a qu'à les supprimer. Le Pape leur demandera leur démission, et sur leur refus les remplacera d'office. Les prêtres, les fidèles, qui n'avaient pas accepté le clergé constitutionnel, qui auraient repoussé des ministres à simple estampille gouvernementale, agréeront les envoyés du Pape avec une mission canonique. Les anciens titulaires pourront protester là-bas, derrière la Manche ou le Rhin. Leurs réclamations impuissantes se heurteront à l'indifférence et à l'oubli de leurs diocésains déjà empressés à se serrer dans les temples rouverts autour des nouveaux pontifes.

Bonaparte entend bien employer ainsi l'influence du Pape à « rompre le dernier fil par lequel les Bourbons communiquaient encore avec le pays ». — « Cinquante évêques, et soldés par l'Angleterre, disait-il, conduisent aujourd'hui le clergé français. Il faut détruire cette influence, et l'autorité du Pape est nécessaire pour cela : il les destitue ou leur fait donner leur démission. » Destitution ou démission, impossible pour eux de se dérober à cette alternative. Toute menée pour échapper à cette double décision du gouvernement spirituel et temporel n'aboutirait qu'à les signaler comme « des rebelles qui préfèrent les affaires du monde et les intérêts terrestres aux affaires du ciel et à la cause de Dieu ». Bonaparte ne dissimule pas l'avantage d'avoir en main le Souverain Pontife pour atteindre un tel but. « Si le Pape, dit-il, n'avait pas existé, il aurait fallu le créer pour cette occasion[1]. »

[1] Thibeaudeau, p. 152 (21 prairial an X). — Notes sur *les Quatre Concordats*, de M. de Pradt (*Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXX, 638 et 639) — Taine, *le Régime moderne*, II, 9-12. — Sur ce sujet, le plan du Premier consul était très net : « On déclare que la religion catholique étant celle de la majorité des Français, on doit en organiser l'exercice. Le Premier consul nomme cinquante évêques; le Pape les institue. Ils nomment les curés;

Les prévisions de Bonaparte se réalisent. Nombre d'évêques, frappés par les deux puissances, dans leur titre même, dans leur juridiction, allaient élever une protestation à la fois respectueuse et véhémente. Mais leur voix, partie de Londres, devait à peine atteindre les côtes de France, comme les tempêtes de la Manche qui expirent sur le rivage. Quelques notes discordantes ne pouvaient troubler sérieusement l'immense concert du clergé et des fidèles acclamant le Concordat.

Le Pape débarrasse le Premier consul des évêques du dehors, il lui soumet les évêques du dedans. D'après la législation de 1790, les chefs des diocèses étaient élus par le peuple et institués par le métropolitain. La Constitution de l'an VIII conférait au gouvernement la nomination aux charges militaires, administratives, judiciaires et politiques, la désignation de tous les emplois dans l'instruction publique et les beaux-arts. Elle ne parlait pas du clergé, qui n'avait point alors de situation officielle. La religion catholique entrant désormais publiquement dans l'Etat, comment le Premier consul, qui nomme les généraux, les préfets, les juges, les professeurs, les instituteurs, pourrait-il rester étranger au choix des évêques et des curés? Il se tient pour héritier légitime de ce droit régalien auquel le Concordat de François I[er] et de Léon X avait donné une consécration solennelle. Depuis lors, il est vrai, il y avait eu Voltaire et la Révolution. Le roi très chrétien avait fait place à un maître très incrédule, lequel devait avoir tels successeurs notoirement impies. Il semblait bien anormal de faire choisir les chefs religieux par des hommes étrangers à la religion, et, dont certains mêmes pouvaient être ennemis acharnés de l'Eglise. Un article du Concordat fera des réserves sur tout chef d'Etat qui ne serait pas « catholique ». Mais cet article restera lettre morte. En attendant, Bonaparte revêtait triomphalement la magistrature religieuse de François I[er] et de Louis XIV.

Il voulait bien, comme eux, se contenter de la nomination et abandonner au Pape l'institution. Portalis croit devoir expliquer ce qui paraissait aux adversaires une grave concession. « Aucune raison d'Etat ne pourrait, dit-il, déterminer le gouvernement à ne pas admettre ce point de discipline, puisque le Pape, en instituant,

l'État les salarie. Ils prêtent serment; on déporte les prêtres qui ne se soumettent pas. On défère aux supérieurs, pour les punir, ceux qui prêchent contre le gouvernement. Le Pape confirme la vente des biens du clergé: il sacre la République. » Thibaudeau, *op. cit.*, p. 154. — « La Constituante, dit Siméon dans son rapport au Tribunat sur le Concordat, avait reconnu que la religion étant un des plus anciens et des plus puissants moyens de gouverner, il fallait la mettre, plus qu'elle n'était, dans la main du gouvernement, » De là le vote de la constitution civile. « Son seul tort fut de ne pas se concilier avec le Pape. »

est collateur forcé, et qu'il ne peut refuser arbitrairement l'institution canonique au prêtre qui est en droit de la demander [1]. » Le Premier consul, plus favorisé que les anciens rois de France, agréera les curés, les chanoines, les vicaires généraux nommés par l'évêque.

Pour que tout le clergé soit bien dans la main du gouvernement, curés et évêques lui prêteront serment de fidélité, s'engageront à ne coopérer à aucune entreprise de nature à troubler « la tranquillité publique », et même à dénoncer tout ce qui pourrait se tramer « au préjudice de l'Etat [2] ».

Les serments avaient tenu une trop grande place dans la politique religieuse de la Révolution; naguère encore, la promesse de fidélité à la Constitution avait trop agité et trop dévié les esprits, les prêtres avaient donné trop de gages à la royauté, pour que le Premier consul ne demandât point des garanties au clergé appelé à des fonctions publiques. Les adversaires, les indécis, les timorés, si nombreux encore, déposent les armes quand le Pape, par son exemple et par sa parole, a levé leurs scrupules. Peut-on vraiment tenir pour usurpateur, pour suppôt de Satan, un gouvernement avec lequel le Vicaire de Jésus-Christ, le chef de la religion négocie et signe un traité solennel? Le Concordat a le grand résultat d'étouffer dans le clergé, avec le schisme religieux, un schisme politique. Il résout, il enterre cette grande question du serment de fidélité dont nous avons été assourdis pendant plus de deux ans. Il suffit qu'il soit connu, proclamé, pour entraîner l'adhésion presque unanime des masses profondes du clergé secondaire. Bonaparte peut se vanter de compter désormais, à côté de ses légions militaires, une armée ecclésiastique soumise et fidèle dont il saura apprécier et provoquer les services. Tous ces prêtres lui

[1] « La maxime de France est que le Pape est collateur forcé de tous les titres dont le gouvernement a la nomination. Le Pape collateur n'est point ce que serait un casuiste pour le for intérieur dans le tribunal secret de la pénitence. Il n'est juge que des capacités extérieures de l'ecclésiastique nommé. » (Portalis à Cacault, 3 novembre 1801. — Boulay de la Meurthe, IV, 285.)

[2] Cette question de serment, ainsi que la formule, furent ardemment discutées dans les négociations du Concordat. L'article 6 du Concordat porte la formule suivante du serment des évêques : « Je jure et promets à Dieu, sur les saints Evangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement. » L'article 7 portait : « Les ecclésiastiques de second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement. » Ce dernier article, bien que rappelé par la loi de germinal (art. 27), devait tomber en désuétude.

ont prêté serment; ils ont même promis de prier, de chanter pour le Consul et pour la République. Il ne désespère point de la leur faire aimer. Par là se trouvera réalisé le programme du Premier consul : « Il faut une religion au peuple, et il faut que cette religion soit dans les mains du gouvernement [1]. »

*
* *

On fera accomplir au Pape bien d'autres prodiges. Il va passer condamnation sur la confiscation des biens ecclésiastiques, par là même calmer la conscience des acquéreurs et accroître considérablement en leurs mains la valeur de leur gage. L'Etat, qui a tout pris, tout volé au clergé, n'a gardé que les édifices. Il est pauvre, il est ruiné, tandis que les acheteurs se sont enrichis. Impossible à lui de restituer les biens qu'il n'a plus; impossible de faire rendre gorge aux détenteurs. Ils sont légion, douze cent mille, d'après Rœderer [2]. Ils ont, par le fait même de leur achat, partie liée avec la Révolution. Les anathèmes qu'ils ont encouru de la part des victimes, les jalousies excitées autour d'eux par leur bonne fortune, les laisse sur le qui-vive, mal assis encore sur un sol qu'ils tiennent d'une grande iniquité sociale et sur lequel les fidèles envoient leurs malédictions. Les scrupules de tel membre de la famille, de leur propre conscience, peut-être, leur disent assez que la question de justice n'est pas définitivement réglée. Ils sentent que le sort de leur propriété est lié à la stabilité du gouvernement qui a remplacé la royauté. Aussi le Consulat, bientôt l'Empire, n'auront pas de plus ardents défenseurs que ces néo-propriétaires déterminés à faire front à la réaction de tout l'amour qu'ils portent à leurs champs.

Tous les régimes qui se sont succédé depuis la spoliation ordonnée par la Constituante ont veillé avec un soin jaloux sur

[1] « Ce qui fait aimer le gouvernement, c'est son respect pour le culte... Il faut rattacher les prêtres à la République. » (Paroles du Premier consul, Thibaudeau, p. 152, 154.) L'article 8 du Concordat dit : « La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans les églises catholiques de France :

Domine, salvam fac Rempublicam;
Domine, salvos fac consules.

[2] Rœderer, III, 330 (juillet 1800). — « Le Premier consul m'a parlé des mesures à prendre pour empêcher les rayés de racheter leurs biens, vu l'intérêt de conserver à la cause de la Révolution environ 1 million 200,000 acquéreurs de domaines nationaux. » Le Premier consul attachera, dans les négociations du Concordat, une capitale importance au renoncement par le Pape aux biens ecclésiastiques. « Il ne faut pas perdre de vue, écrivait Talleyrand, le 29 mai 1801, que le sujet de cet article doit être considéré comme un des principaux motifs de la détermination que le Premier consul a prise. »

ces acquéreurs. La Constitution de l'an VIII leur a renouvelé l'assurance qu'ils ne seront pas « dépossédés ». La Constitution impériale proclamera à son tour « l'irrévocabilité » de leur domaine. C'était tranquilliser le détenteur contre toute revendication légale, tant que durera le nouveau pouvoir. Mais une nouvelle révolution est possible, et de ce qu'il est le propriétaire légal, il ne s'en suit pas qu'il soit le propriétaire légitime. Il circule dans l'air comme une rumeur de probité publique protestant contre des achats faits presque sans bourse délier à des vendeurs qui avaient tout l'air de voleurs. L'origine de ces propriétés pèse sur elles comme une malédiction. Dans les transactions elles perdent la moitié, un tiers, un quart de leur valeur. Pour effacer cette tare que faut-il? Il faudra que la victime, que le spolié déclare consentir à la spoliation et renoncer pour toujours au bien qu'on lui a pris. C'est ce que fait le Souverain Pontife dans le Concordat en déclarant que « ni lui ni ses successeurs ne troubleront, en aucune manière, les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables en leurs mains ou celles de leurs ayants cause ». Quelle étonnante déclaration! Voilà donc cet immense patrimoine légué par les siècles à l'Eglise de France, lequel constituait ses moyens d'existence, son indépendance, sa parure, le budget de sa charité, de ses œuvres, de ses collèges et de ses écoles, le voilà abandonné sans retour. Son Chef suprême, celui qui ne fait pas la justice, mais qui la définit, le Pape, a déclaré, en son nom, que tous ces biens d'Eglise ne retourneraient pas à l'Eglise. Immédiatement, comme un soupir de soulagement s'échappe des détenteurs, l'apaisement s'opère dans leur conscience, et sur le marché une hausse formidable salue la plus-value et l'absolution que le Pape vient de donner à des propriétés naguère encore sacrilèges. Sous la Restauration, le milliard des émigrés produira un effet analogue.

Que de miracles on fait opérer au Pape! On attend de lui encore une démarche qui étonnera le monde. « Vous avez envie de vous faire casser la petite fiole sur la tête », disait un jour La Fayette au Premier consul pendant les négociations du Concordat. « Nous verrons, nous verrons », répondait celui-ci.

Il y aurait mauvaise grâce à récuser comme chef religieux un Pontife qui rend de tels services. Il serait puéril de prendre ombrage de la puissance du Pape qui a toujours été contenue en France par les libertés de l'Eglise gallicane[1]. Les Articles organi-

[1] « Comme chef d'une société religieuse, le Pape n'a qu'une autorité limitée par des maximes connues, qui ont plus particulièrement été

ques vont encore réglementer ses rapports avec le clergé du dedans et mettre celui-ci sous l'étroite dépendance de l'Etat.

Bonaparte, tout en faisant les concessions inévitables, a su donner au Concordat une allure très moderne et en exclure tout ce qui eût senti l'ancien régime. Au fond, la plupart des mesures prises par la Constituante à l'égard de l'Eglise sont maintenues et plusieurs officiellement consacrées. La Révolution a rompu l'unité religieuse. La Constituante a affirmé ne plus reconnaître la religion catholique comme religion d'Etat. Le Concordat, malgré tous les efforts de Consalvi et de la cour romaine pour faire déclarer le catholicisme « religion dominante[1] » ou du moins, à titre de consolation, « religion protégée », ou enfin « religion de la nation », n'aboutissent qu'à la faire proclamer « religion de la grande majorité des citoyens français » et, en particulier, des consuls qui, pourtant, n'étaient pas dévots. Les efforts du Saint-Siège pour faire abolir les actes législatifs, gouvernementaux ou judiciaires, qui sont contraires au dogme, à la discipline, à la liberté, etc., n'ont pas abouti. Une « nouvelle circonscription des diocèses », des paroisses et, par suite, leur réduction est admise. Concession plus grave, le Concordat déclare la propriété des biens ecclésiastiques « incommutable » entre les mains des acquéreurs, et abandonne définitivement le projet de dotation foncière pour se contenter d'un traitement aléatoire, dont le chiffre est autrement mesquin et autrement vague que celui fixé par la Constituante[2]. Enfin, pour que rien ne subsiste du passé, tous les évêques de l'ancien régime sont invités à donner leur démission, sous peine d'être destitués par le Pape! Certes, c'était bien une Eglise nouvelle qui sortait du Concordat, une Eglise d'après la Révolution, et l'on pouvait presque dire que le Pape avait « sacré la République ».

Abbé Sicard,
Curé de Saint-Médard.

La fin prochainement.

gardées par nous, mais qui appartiennent au droit universel des nations. Le Pape avait autrefois, dans les ordres religieux, une milice qui lui prêtait obéissance, qui avait écrasé les vrais pasteurs, et qui était toujours disposée à propager les doctrines ultramontaines. Nos lois ont licencié cette milice. » (Rapport de Portalis sur le Concordat.) Plus tard, le sénatus-consulte du 17 février 1810 dira du Pape : « Il prêtera, lors de son exaltation, le serment de ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'Eglise gallicane. »

[1] « Je ne veux pas de religion dominante. » (Pelet de la Lozère, p. 208.)

[2] Voy. le détail de ces négociations dans Boulay de la Meurthe, *Documents sur la négociation du Concordat*, 5 vol. gr. in-8°, en particulier t. III, p. 755-772.

COMMENT GUILLAUME II RENVOYA BISMARCK

D'APRÈS LES RÉVÉLATIONS D'UN CONFIDENT DU CHANCELIER

Deux ans ont passé sur les cendres de Bismarck. L'apaisement, prélude de l'oubli, plane déjà sur la tombe qui se dresse, isolée dans un replis montagneux du Sachsenwald, solitaire près du manoir familial de Friedrichsruhe, à l'ombre de ses arbres séculaires et de ses immortels souvenirs. C'est à peine si, de temps à autre, quelques fidèles dont l'amitié a survécu aux disgrâces et à la mort du vieux ministre viennent encore méditer près du sépulcre où dort son dernier sommeil celui qui fut le Chancelier de Fer.

La presse elle-même, emportée par le torrent de l'actualité, semble avoir oublié l'homme qui, pendant trente années, a rempli le monde du fracas de son nom. Seuls, quelques historiens allemands, — ses amis, ses confidents d'autrefois pour la plupart, — nous révèlent, dans des volumes bourrés de documents selon la mode allemande, ce qui reste encore d'inédit dans une carrière aussi étudiée, dans une vie aussi discutée qu'est celle du fondateur de l'Allemagne contemporaine.

Le plus célèbre de ces biographes, le plus connu outre-Rhin, est le docteur Hans Blum. C'est un vieil ami de trente ans du Chancelier. Député en 1867 d'une circonscription saxonne au Reichstag de l'Allemagne du Nord, il avait, dès cette époque, connu intimement Bismarck. D'autre part, sa femme était elle-même très liée avec Jeanne de Puttkammer, princesse de Bismarck. Au cours de la guerre franco-allemande, Blum avait accompagné le Chancelier à travers la France, et il vécut presque continuellement à ses côtés pendant les six mois que dura la lutte.

Après la guerre, Hans Blum se lança dans le journalisme. Pendant longtemps, il dirigea, à Leipzig, un journal important, le *Grenzbote* « Messager de la frontière ». Vingt années durant, il fut en relations étroites avec Bismarck, lequel était alors au faîte du pouvoir.

Quand la fortune abandonna Bismarck, après le coup d'Etat impérial de 1890, Hans Blum resta l'ami des mauvais jours. Ce fut dans le sein de ce confident discret que le colosse déchu, retiré soit à Varzin, soit dans son « ermitage » de Friedrichsruhe,

épanchait le plus volontiers ses réflexions amères. Il lui fournissait des documents pour répondre aux attaques d'adversaires sans scrupules, adversaires d'autant plus hardis qu'ils sentaient maintenant leur ennemi plus impuissant. C'était quelquefois même Bismarck qui, « du fond de son fauteuil et les pieds sur les chenets », dictait ce qu'il fallait répondre, et dans cette « copie », signée Hans Blum, toute remplie de sarcasmes et de traits acérés, les Allemands reconnaissaient vite la griffe du vieux lion.

Cependant, Hans Blum ne se contenta pas de défendre au jour le jour les actes du Chancelier ; il a publié, depuis la mort de celui-ci, plusieurs volumes [1], tous consacrés à célébrer la mémoire du prince, — véritable mine de renseignements précis, détaillés, souvent inédits, toujours intéressants, où l'historien devra largement puiser s'il veut reconstituer l'histoire intérieure de l'Empire allemand.

C'est dans ces publications d'un confident dévoué qu'il faut aller chercher la pensée posthume de l'ancien premier ministre de Prusse. C'est dans ces révélations d'outre-tombe que se trouvent dévoilés un à un les derniers secrets que Bismarck n'avait pas voulu révéler de son vivant, par pudeur, crainte ou machiavélisme.

Parmi ces secrets d'Etat, il n'en est assurément pas de plus curieux que le récit fait par Bismarck lui-même des intrigues qui amenèrent sa chute du pouvoir. Jusqu'à présent, les circonstances de cet événement politique étaient restées quelque peu mystérieuses. Ni l'Empereur ni le Chancelier n'avaient rompu le silence, et tout le monde, à Potsdam et à Friedrichsruhe, respectait, en quelque sorte, ce suprême et tacite accord des deux antagonistes.

Comment donc Bismarck se trouva-t-il amené à faire connaître au docteur Blum les circonstances de sa rupture avec l'empereur Guillaume II ? « Ce fut une résolution subite, écrit l'auteur des *Souvenirs*. Un jour de l'année 1893, où j'étais à Friedrichsruhe, le prince me proposa tout à coup de me raconter cette histoire. Avec quelle joie j'acceptai, vous pouvez le supposer. J'écoutai avec la plus vive curiosité ce récit, fait de la bouche même de l'un des acteurs de ce grand drame historique. Le soir, dès que je fus remonté en chemin de fer, je transcrivis sur un agenda, pour n'en pas perdre une phrase, ce que le prince venait de me dire. Quelques jours plus tard, j'écrivis au Chancelier pour lui demander l'autorisation de publier immédiatement ces détails. — Non, me répondit-il, pas maintenant. Vous sortirez cela après ma mort... »

[1] Ils ont pour titre : *Sur la route de l'unité allemande*; *l'Allemagne au temps de Bismarck*; *le Prince de Bismarck et son temps*; *Souvenirs sur le prince de Bismarck*. Ce dernier ouvrage vient de paraître à Munich.

M. Hans Blum a scrupuleusement obéi. Il vient seulement de livrer au jugement de la postérité cette tragi-comédie de l'histoire allemande, vécue il y a dix ans, qui eut la cour de Berlin pour théâtre, le plus grand ministre du siècle pour victime, et dont le metteur en scène, l'impresario tour à tour ouvert ou masqué, ne fut autre que Sa Majesté Guillaume II, Empereur et Roi.

* * *

« L'Etat, c'est moi! » aurait dit Louis XIV à la mort de Mazarin. Le petit-fils de Guillaume le Grand avait sans doute hâte d'imiter le Roi-Soleil, car quelques mois après son élévation au trône, il disait confidentiellement aux personnages de son entourage : « Je serai, je veux être à moi-même mon premier ministre. »

C'est cette parole, aussitôt rapportée au Chancelier et considérée alors par lui comme un enfantillage, qui marque le point de départ de la lutte entre l'Empereur et Bismarck. Et, en effet, la première divergence de vues naquit justement sur ce terrain de la politique étrangère où le Chancelier se considérait comme tout-puissant.

Bismarck s'opposait énergiquement aux « voyages d'amitié » que le Kaiser voulait entreprendre en Russie, en Angleterre, en Grèce, à Constantinople. Guillaume II, au contraire, jeune, ardent, plein de confiance, se flattait de conquérir, par sa valeur personnelle, tous les ministres et souverains étrangers, comme il avait fait des Berlinois. « Sire, lui disait le méfiant chancelier, n'essayez pas de plaire à tout le monde, vous n'arriverez jamais à accorder Londres et Pétersbourg, pas plus qu'à marier l'eau et le feu. Toutes les paroles que vous prononcerez dans l'une ou l'autre de ces deux villes seront répétées, interprétées, modifiées, retournées sens dessus dessous, et vous reviendrez avec la réputation d'un monarque qui pense d'une façon et parle de l'autre. » Cet avis était sage. L'empereur ne le suivit pas et, à partir de ce moment, il songea à s'affranchir d'une tutelle qu'il sentait devoir être une entrave perpétuelle pour les projets que roulait déjà son esprit remuant.

Et d'abord il s'aperçut que les diplomates qui peuplaient la Wilhelmstrasse, tout tremblants devant Bismarck, n'étaient pas assez dans sa main. Il en changea quelques-uns, en mit d'autres à la retraite, et cela, bien entendu, sans consulter le Chancelier, par un simple *motu proprio*. Ce fut un bouleversement général à l'Office des affaires étrangères. « Je fus navré de tous ces changements, dit le prince à Hans Blum, je voyais partout des hommes incapables installés à des postes qu'ils ne pouvaient gérer. Je n'en dormais pas... Ce fut l'objet de tous mes soucis dans les derniers jours que je fus au pouvoir, et aussi après mon départ. Car,

ajoute-t-il plus loin, j'étais le seul qui connusse bien les difficultés inhérentes à la gestion du ministère des affaires étrangères. »

Cependant Bismarck, un moment désorienté par cette activité fébrile de Guillaume II, qui contrastait si fort avec le désintéressement, la placidité bon enfant de Guillaume Ier et la résignation maladive de Frédéric III, ne tarda pas à se ressaisir, en se disant que tout cela était le fait de la jeunesse, et passerait « comme l'eau de la Sprée. » Et puis, il comptait sur l'appui de ses collègues du ministère qui, jusque-là, avaient travaillé en plein accord avec lui. Ils se serreraient, pensait-il, autour de sa personne, et ne se laisseraient pas enlever leurs prérogatives.

Sur ces entrefaites, — on était au commencement de 1890, — Bismarck ressentit, comme tous les hivers, de violents accès de rhumatisme. Immédiatement, ses collègues du ministère, les conseillers privés de l'empereur, MM. Henzpeter et Douglas, vinrent le trouver : « Il faut vous reposer, lui dirent-ils en substance, le soin de votre santé l'exige; allez à la campagne ou dans une ville d'eaux. Mais ne restez pas à Berlin où l'agitation des affaires, le surmenage de la politique ne pourraient que vous être funestes. » Le vieux Chancelier, bien loin de soupçonner quelque manœuvre ou quelque arrière-pensée, remercia avec effusion tous ces donneurs de bon conseil, et partit.

Il n'avait pas plutôt quitté Berlin, que commençaient, à l'instigation de l'Empereur, les intrigues souterraines destinées à provoquer la colère et l'opposition violente de Bismarck à son retour. Ce qu'on voulait, c'était provoquer entre le Kaiser et son ministre un conflit où celui-ci eût, en apparence, tous les torts. Chose difficile, car le vieux renard avait déjà éludé plus d'un piège. D'autre part, le peuple allemand, bien qu'il eût maintes fois supporté en frémissant la main de fer du chancelier, s'était habitué à le considérer comme indispensable au développement de sa vie politique. Jamais l'Allemagne n'aurait compris, sans un motif impérieux, le départ de Bismarck d'un poste qu'il occupait depuis trente ans.

La question sociale, qui préoccupait fort à ce moment-là les cercles politiques de l'empire, fournit à l'Empereur le premier prétexte qu'il cherchait. On sait que vers la fin de 1889, les divers gouvernements de la Confédération allemande s'étaient mis d'accord pour élaborer une loi contre l'agitation socialiste, une loi commune à toutes les parties de l'empire. Cette disposition législative, une fois admise par le Reichstag, déterminait les cas d'expulsion pouvant être prononcés dans l'intérêt de l'ordre public, contre les leaders socialistes et révolutionnaires.

Malheureusement le projet de loi, soumis à une commission spé-

ciale du Reichstag, s'il eut l'approbation générale quant au fond, ne l'eut pas dans sa teneur. La principale difficulté porta sur l'extension à donner à l'expulsion. La minorité, composée de conservateurs et d'un certain nombre de nationaux-libéraux, opinait pour que l'agitateur public fut expulsé de l'empire. La majorité, composée des représentants de tous les autres partis, trouvait ce traitement beaucoup trop sévère et demandait que le coupable fût purement et simplement éloigné du district où sa présence était une cause de trouble.

Bismarck, par tempérament, était pour les mesures les plus radicales. Il avait appuyé de tout son pouvoir le projet tel qu'il avait été présenté, et il aurait voulu que l'Empereur fît une déclaration de même nature à la session de clôture du Reichstag, le 25 janvier, en vue de peser sur les prochaines élections. Dans la pensée du Chancelier, l'autorité impériale, ajoutée à la sienne, impressionnerait les électeurs, et le nouveau Reichstag reviendrait avec des idées plus favorables que l'ancien.

Guillaume II aurait peut-être cédé, Bismarck aurait peut-être vaincu cette difficulté, n'eût été le fatal voyage. « Mais l'Empereur, délivré de ma présence, dit le Chancelier, soutenu, poussé en avant par les membres irresponsables de son Conseil privé, s'appuyant sur l'expérience du secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. de Bœtticher, l'Empereur se figura avoir trouvé une panacée pour combattre la démocratie sociale, dans ces fameux *Rescrits pour la protection du travail* qui firent tant de bruit à l'époque. Le Kaiser, avec cette belle confiance que donne la jeunesse, croyait fermement que des conseils émanant de sa personne seraient acceptés comme des ordres et que le moindre de ses blâmes aurait plus de poids que toutes les sanctions d'une loi. »

Aussi quelle ne fut pas la stupéfaction, — disons mieux, la colère, — de Bismarck, quand, à son retour, le 24 janvier, au conseil des ministres, M. de Bœtticher lui mit sous les yeux le rescrit impérial, approuvé par le Conseil de la couronne !

Immédiatement, Bismarck se rend au palais impérial et fait au souverain de pressantes représentations sur « l'inopportunité », « l'inefficacité » et le « danger » d'un tel document, adjurant pour ainsi dire Guillaume II de ne pas le lancer. Vains efforts. L'empereur avait son siège fait. « Abandonnez-moi la Démocratie sociale, dit-il au Chancelier, j'en viendrai bien à bout tout seul. »

Il n'y avait pas à insister. Bismarck se retira. Malgré cela, il espérait encore que, le lendemain, à la session de clôture du Reichstag, le discours du trône aurait un mot de regret pour le rejet du texte intégral de la loi socialiste. L'Empereur, à son avis, ne pouvait pas faire moins que de se solidariser, au moins en appa-

rence, avec tous les partisans de l'ordre et de l'autorité. Chose étrange, il n'en fut rien. L'Empereur ne fit même pas la moindre allusion au vote de la Commission, comme s'il eût en quelque sorte escompté d'avance et approuvé cette manière de voir de la majorité. Les conservateurs et les nationaux-libéraux, fort étonnés, et un peu froissés, de voir qu'ils n'avaient même pas l'appui du gouvernement sur lequel ils avaient le droit de compter, s'en allèrent dans leurs circonscriptions, mécontents contre Bismarck qu'ils accusèrent secrètement, et bien à tort, d'avoir fait échouer la loi.

Mais le plus mécontent de tous, c'était le Chancelier. Ce qui l'irritait le plus, c'était qu'il ne savait sur qui faire tomber sa colère. Il ne pouvait ou ne voulait supposer que tous ces événements étaient le résultat d'un plan longuement mûri de l'Empereur dans le but de le précipiter du pouvoir.

« Il n'oserait... », pensait-il.

*
* *

Le 4 février, coup de théâtre! Les fameux rescrits impériaux pour la protection du travail paraissaient au *Moniteur de l'Empire*. La Cour et la Ville, les gouvernements et les millions de membres de la Confédération allemande furent les témoins stupéfaits de cette chose nouvelle, extraordinaire, inouïe : le document officiel, — pour la première fois, — n'était pas contresigné par le Chancelier, prince de Bismarck! Pour la première fois, un empereur allemand s'était permis d'exprimer une opinion qui n'était pas celle de son tout-puissant ministre.

Cependant le prince ne se montra pas, quant à lui, très étonné de cette publication. Connaissant le caractère obstiné du jeune souverain, il la prévoyait un peu, s'y était préparé, et la subit, impassible. La vérité, c'est qu'il crut plus habile de ne rien dire et de paraître se résigner à un événement qu'il jugeait inévitable. Avec une inlassable espérance, il prétendait convaincre le souverain. Qui sait, se disait-il, si l'Empereur ne serait pas le premier à reconnaître son erreur? Déjà les cris de triomphe du parti socialiste devaient l'éclairer sur la portée de son manifeste. La façon dont la démocratie sociale interprétait cet acte de libéralisme de Sa Majesté ne devait-elle pas l'avertir que ses rêveries sentimentales n'étaient que des utopies dangereuses? Le *Vorwaerts*, journal du parti, ne disait-il pas déjà que l'Empereur, ne pouvant combattre la démocratie sociale, prenait lui-même son programme, se mettait à sa tête, et la couvrait de l'étendard impérial? Les autres journaux socialistes comportaient mille absurdités du même

genre. Non, l'Empereur aurait à cœur de ne pas laisser s'accréditer de pareilles légendes.

Ce qui rassurait encore Bismarck, c'était la proximité des élections législatives. Le 20 février devait avoir lieu le renouvellement du Reichstag. Le Chancelier se figurait — étrange illusion pour un ministre aussi avisé —, que les électeurs de l'empire auraient, dans une affaire en somme assez obscure, une compréhension plus exacte des vrais intérêts de la nation que l'empereur, ses ministres et son Conseil privé. Décidément, la perspicacité ordinaire de Bismarck l'abandonnait.

En effet, le 20 février arriva, et, comme il fallait s'y attendre, les élections législatives n'apportèrent avec elles aucune signification dont pût se prévaloir Bismarck. Le vieux triumvirat Windthorst-Richter-Grillenberger revint. « Ce fut, dit M. Hans Blum, la quittance que les électeurs allemands donnèrent aux rescrits de Sa Majesté. « Je fus personnellement, ajoute-t-il, très chagriné de ce résultat négatif. Mais quant au maintien de Bismarck au pouvoir, — ce que je considérais comme la chose principale, — je ne le mettais pas en doute; et ce triste événement électoral ne m'inquiétait pas. Au contraire, car, à mon avis, le Kaiser et ses irresponsables conseillers devaient voir à cette heure, combien, en présence de la voie suivie, étaient fondés les énergiques avertissements du Chancelier, combien avaient grandi les partis de la démocratie sociale, du centre, les partis du peuple, les Guelfes et les Polonais, tandis que les nationaux-libéraux et les conservateurs, soutiens du trône, subissaient d'assez grosses pertes. »

Ainsi l'aveuglement était général, aussi bien chez le Chancelier que dans son entourage immédiat. Bismarck espérait que les élections seraient nettement antisocialistes et lui apporteraient un argument à faire valoir contre l'utilité des rescrits. Quant au confident du prince, il s'imaginait sérieusement que l'Empereur, dont les idées libérales venaient, en somme, de triompher, allait reconnaître son erreur au moment même où la nation paraissait l'approuver. Quelle aberration!

Mais si brillante avait été, au ciel de la politique allemande, l'étoile du Chancelier de Fer, qu'elle semblait ne devoir jamais pâlir. Dans cette lutte engagée entre l'Empereur et son premier ministre, lutte dont personne ne soupçonnait à ce moment l'extrême gravité, tout le monde était convaincu que le Chancelier, à force d'habileté, finirait par faire triompher ses vues contre le Kaiser. Il en avait mis bien d'autres à la raison, des rois, des empereurs aussi. Il courberait celui-là comme il avait courbé les autres. Telle était l'opinion générale. Il le crut, lui aussi. Il paya cher son erreur.

*
* *

Mais, dira-t-on, et les autres ministres, quelle était leur attitude dans ce conflit naissant? Pris entre les deux masses qui menaçaient de s'entre-choquer, les collègues du prince de Bismarck s'apercevaient peu à peu de la gravité de la situation que leurs manœuvres avaient contribué à faire naître. « Ils furent en réalité, dit le Chancelier, plus ou moins conscients de l'œuvre qu'on leur a fait faire. Prudemment, ils s'efforcèrent de se tenir à l'écart, simples spectateurs du duel. »

Bismarck n'avait donc pas à compter sur leur alliance. Déçu du côté des électeurs, déçu du côté des ministres, il pensa au Conseil d'Etat qui devait reprendre ses séances le 28 février. Ayant une situation plus indépendante, les conseillers parleraient peut-être à l'Empereur avec moins de servilité. Vain espoir. Le Conseil d'Etat s'inclina, lui aussi, devant la volonté nettement exprimée du souverain.

N'importe! Bismarck ne s'avouait pas encore battu. Il mettait sa suprême espérance dans la « Conférence internationale pour la protection du travail » qui devait tenir ses assises à Berlin dans les premiers jours de mars. Ou bien, se disait-il, la conférence aboutira à un échec, et elle démontrera alors l'impossibilité de s'accorder avec les socialistes. Ou bien, elle aboutira à une entente entre les nations contre l'agitation révolutionnaire, et alors elle édictera un certain nombre d'arrêtés qui engageront le gouvernement allemand et l'obligeront à prendre une attitude plus nette.

Rien de tout cela ne se produisit. Cette conférence ne fut, selon le mot de Bismarck, que pure « phraséologie ». Véritable réunion de professeurs; on y parla beaucoup, on y discuta académiquement sur les plus graves problèmes sociaux, mais... on oublia de conclure!

Grande fut la désillusion du Chancelier. C'est alors qu'agacé, énervé, irrité de ces échecs successifs, il abandonna son habituelle prudence et se jeta tête baissée dans le piège qui lui était tendu de longue main.

Subitement, au conseil des ministres du 13 mars, sans avoir prévenu personne de ses intentions, Bismarck adressa à l'Empereur et aux ministres un discours énergique, à peine respectueux, dans lequel il faisait remarquer qu'en vertu de l'ordre du cabinet prussien de 1852 et des termes mêmes de la Constitution fédérale de 1871, il était *seul* responsable de la politique intérieure et extérieure de l'Empire. « Comme Chancelier de l'Empire et président du ministère prussien, il avait seul le droit, disait-il, de tenir conversation avec le souverain sur les principales mesures d'administration, et tous les titulaires de départements ministériels devaient au préalable le consulter verbalement ou par écrit sur tous les

projets de loi qu'ils soumettraient à la signature impériale. Bien plus, tout chef de service qui se trouvait obligé d'adresser au Kaiser un rapport immédiat sur les affaires de son ressort, était tenu de le faire connaître d'avance au ministre-président afin que celui-ci pût assister à l'entretien, s'il le jugeait nécessaire. » Les prétentions de Bismarck étaient réellement excessives, le contrôle qu'il réclamait, abusif. On pouvait s'attendre à ce que l'Empereur reçût très mal cet avis comminatoire.

Il n'en fut rien. Le Kaiser déploya un calme, un sang-froid, qui font honneur à ses capacités diplomatiques. « C'est une question à examiner, répondit-il tranquillement; faites-moi un rapport là-dessus et je déciderai. » Le Chancelier ne s'attendait pas à une réponse dilatoire et il n'avait même pas pu se rendre compte, sur la figure impassible de Guillaume II, de l'impression qu'avait produite sur le souverain cette mise en demeure. D'un autre côté, les journaux hostiles au Chancelier publiaient, le lendemain, une note dont l'origine n'était pas douteuse, dans laquelle on racontait, en les amplifiant, les exigences de Bismarck.

Quant aux collègues du prince, son arrogance les avait décontenancés et indisposés contre lui. Ils se voyaient désormais obligés d'obéir à deux maîtres. Désormais un double contrôle s'exercerait sur leurs actes et ils se sentaient condamnés à servir de tampon entre les deux pouvoirs ennemis. Ils étaient mécontents et avaient quelque raison de l'être.

Bref, l'isolement politique de Bismarck s'accentuait.

Les choses en étaient là quand éclata, d'une façon absolument inattendue pour le prince, le suprême motif de rupture. Depuis le premier Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord, le Chancelier avait l'habitude de s'entendre avec les chefs des principaux partis constitutionnels pour assurer la marche des travaux parlementaires. Ceux d'entre eux qui avaient la coutume d'entretenir des rapports personnels plus ou moins directs avec Bismarck éprouvaient le même besoin. Jamais cette manière de faire n'avait donné lieu à la moindre observation de la part du vieil empereur Guillaume Ier. Bismarck était donc fondé à croire qu'il ne trouverait pas plus d'opposition de la part du petit-fils qu'il n'en avait rencontrée chez le grand-père.

Ici pourtant se place le point le plus mystérieux, le plus inexplicable du grand drame. Mais laissons d'abord la parole à M. Hans Blum, qui reproduit l'incident d'après les propos mêmes de Bismarck.

« Le 14 mars, raconte le prince, ma femme me fit savoir que mon banquier, M. de Bleichrœder, désirait me parler immédiatement. Je le reçus tout de suite; car, quelle que soit la manière

dont cet homme se soit conduit, même dans sa vie privée, il a toujours été pour moi un homme d'affaires à idées larges, très désintéressé, extrêmement fin, habile et prévoyant. Grâce à lui, je fus déchargé du grand souci, — auquel je n'aurais pu suffire tout seul avec mes occupations publiques, — d'assurer le placement de mes valeurs, de bien administrer mon argent, de toucher tous les revenus de mes biens, etc., et il m'accordait aussi un crédit illimité pour mes besoins d'argent courant. Pas un seul de ses comptes, qu'il m'envoyait très régulièrement, n'a jamais eu à subir une rectification. Bref, je lui suis obligé et reconnaissant personnellement. Je fus toutefois bien étonné, en ce jour du 14 mars, quand M. de Bleichrœder me dit qu'il était venu me demander une audience pour le député Windthorst, qui s'était adressé à lui dans cette intention. « M. le docteur Windthorst, répondis-je, sait bien « que, comme député, il a eu en tout temps accès auprès de moi et « n'a pas besoin d'intermédiaire pour cela. — Aussi, me répondit « Bleichrœder, l'ai-je amené avec moi. »

« Ma conversation avec Windthorst roula sur ces deux questions : Comment le centre se comporterait-il dans le nouveau Reichstag, et quelles prétentions, dès maintenant, affichait-il? Windthorst me demanda de rétablir la situation des catholiques telle qu'elle était avant 1870. Je déclarai ces conditions « exorbitantes » et « inacceptables ». Ne voilà-t-il pas que ces deux épithètes inoffensives furent rapportées au Kaiser avec un sens tout différent de celui qu'elles comportaient! L'Empereur prétendit que j'avais voulu, par l'intermédiaire de M. de Bleichrœder, m'assurer la collaboration du chef du centre, dans le but d'avoir l'assistance de ce parti dans mes démêlés avec mon souverain. Si seulement le Kaiser avait attendu au lendemain, il n'aurait eu qu'à jeter un coup d'œil sur les journaux du centre pour voir avec quelle mauvaise humeur ils divulguaient mon entretien avec Windthorst. Il aurait vu que ceux qui lui avaient rapporté ces choses les avaient dénaturées, afin de le tromper d'une façon grossière, car si Windthorst n'avait pas été un quémandeur inutile, et si un accord secret entre lui et moi avait été l'objet de l'entrevue, la presse du centre eût naturellement gardé un silence diplomatique là-dessus. Mais le Kaiser, dans l'excitation que lui causa cette fausse nouvelle, ne prit pas la peine d'examiner tout cela, et agit sans réflexion. »

Hans Blum, après avoir donné ce qu'il appelle la version de Bismarck, nous avertit, quelques pages plus loin, que le prince lui fit sur ce point certaines autres confidences qu'il ne croit pas expédient de raconter. On comprend la réserve du confident, qui ne veut pas mettre en cause des personnalités trop haut placées, mais tout

le monde voit sans peine que le récit du Chancelier, tel qu'il est rapporté, n'est pas très clair, ou du moins qu'il est incomplet.

Pourquoi Windthorst avait-il pris l'intermédiaire de Bleichrœder pour venir converser avec Bismarck, alors que, nombre de fois auparavant, il s'était entretenu avec le Chancelier sans avoir besoin de l'entremise de personne? Faut-il supposer que M. de Bleichrœder était lui-même l'instigateur de cette entrevue, et que le banquier de Bismarck, inquiet de la tournure que prenait le conflit entre l'Empereur et son ministre, avait eu l'idée d'effectuer une sorte de compromis provisoire entre Bismarck et Windthorst, afin d'apporter un appui au Chancelier? Ou bien doit-on imaginer un plan machiavélique, dont les conseillers privés de l'Empereur auraient été les inspirateurs, et qui consistait à compromettre Bismarck aux yeux du Kaiser et de la nation, en lui ménageant des entrevues qui pouvaient, dans les circonstances présentes, passer pour suspectes? Ce qui le ferait supposer, c'est que ce jour-là, une surveillance étroite était établie autour du Chancelier, puisque l'entrevue à peine terminée, Guillaume II en était averti.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur ne laissa pas échapper l'occasion qui s'offrait à lui de tirer parti de la situation. « Sans perdre de temps, dit Bismarck, il envoya le chef de son cabinet civil, M. de Lucanus, me signifier que j'eusse à le prévenir avant d'avoir des conversations politiques avec des députés. » — « Veuillez dire à Sa Majesté, répondis-je, que je ne reconnais à personne le droit de m'imposer le choix des gens qui passent le seuil de ma maison. »

« Le lendemain, 15 mars, le Kaiser vint lui-même chez moi de grand matin et demanda à me voir. J'étais encore au lit, je m'habillai au plus vite, et me trouvai en présence du souverain : « Que signifient, s'écria l'Empereur très agité, ces négociations avec « Windthorst? » Je répondis qu'il n'y avait pas eu de négociations, mais seulement une conversation particulière et intime.

« Là-dessus l'Empereur insista sur son droit d'être prévenu de toute négociation de son chancelier avec les chefs de partis du parlement. Je repoussai cette prétention. « Je ne puis admettre, « m'écriai-je, aucune surveillance dans mes rapports avec les « députés, et je n'accorde à personne le droit de commander dans « ma maison. » — « Pas même si je vous l'ordonne comme souve- « rain? » reprit le monarque, en proie à une grande surexcitation. « — Pas même dans ce cas, Majesté; les ordres de mon Empereur « s'arrêtent devant la porte du salon de ma femme. » Et j'ajoutai : « Ce n'est que pour tenir une promesse faite à l'empereur Guil- « laume I[er] que je suis resté au service de son petit-fils. Si je gêne « Votre Majesté, je suis prêt à me retirer. »

Cette fois, c'était la rupture à bref délai. Arrivée à un diapason aussi aigu, la discussion ne pouvait aboutir qu'à la révolte ouverte de Bismarck ou à sa chute. Chose étrange! Le Chancelier, que son coup d'œil ordinaire abandonnait singulièrement en ces dramatiques circonstances, ne s'en rendit pas compte. Il n'avait offert sa démission que dans l'intime conviction qu'elle ne serait pas acceptée, et il ne croyait pas l'Empereur capable de le prendre au mot.

A la vérité, Guillaume II, toujours maître de lui, ne voulut non plus rien brusquer. Il prit la journée du 16 pour réfléchir. Ce silence acheva de tromper le Chancelier, en le fortifiant dans cette idée que l'Empereur reculait. Aussi ne se préoccupa-t-il pas autrement d'atténuer par une démarche quelconque l'irritation du Kaiser, et il se mettait à rédiger le fameux rapport demandé sur l'ordre de cabinet de 1852, quand, le 17 au matin, on lui annonça la visite inattendue du général de Hahnke, aide de camp du Kaiser.

L'entrevue fut courte, mais éloquente : « Sa Majesté, dit l'impérial messager, attend la demande de démission de Votre Altesse. Elle daignera la recevoir à deux heures. » — « Veuillez dire à Sa Majesté, répondit le prince, après avoir rapidement surmonté son émotion, que mon état de santé ainsi que la gravité d'une démission, faite aussi brusquement dans les circonstances actuelles, ne me permettent pas d'accéder immédiatement à son ordre. Je considérerais comme un manque de conscience à l'égard de l'Empereur et de la nation si, dans l'état actuel des choses, je quittais mon poste. En remettant aujourd'hui entre les mains de Sa Majesté une demande de retraite, je donnerais une image de la situation absolument fausse au point de vue historique. L'Empereur a le pouvoir de me donner mon congé à n'importe quelle heure. Quant à moi, je ne puis mettre fin à ma carrière politique par un acte dont je considère les suites comme fatales pour le peuple et l'empire allemands. »

Le général de Hahnke s'inclina sans mot dire et partit porter cette réponse à l'Empereur. L'émotion fut grande ce jour-là dans les milieux ministériels. Qu'allait-il advenir de cette crise constitutionnelle? Les collègues de Bismarck, qui connaissaient son caractère altier, sa nature violente, se demandèrent très sincèrement s'il n'allait point se laisser aller à quelque extrémité regrettable. D'autre part, ils commençaient à comprendre, — mais trop tard, — qu'en travaillant contre Bismarck, ils travaillaient aussi contre eux-mêmes et contre tous leurs successeurs. Le Chancelier était le dernier obstacle à l'absolutisme impérial : lui brisé, les autres ne résisteraient pas.

Alors on vit ces ministres qui, hier, contrariaient les plans du prince autant qu'il était en leur pouvoir, se retourner de son côté à cette heure suprême. On vit ces mêmes hommes politiques, qui

avaient été les complices du Kaiser lorsque celui-ci avait publié ses Rescrits sans le contreseing du Chancelier, on les vit d'accord avec Bismarck pour déclarer qu'il fallait maintenir dans son intégrité l'ordre du cabinet de 1852 qu'eux-mêmes avaient violé un mois auparavant. Lorsque Bismarck leur eut exposé, en outre, les circonstances de sa dispute avec l'Empereur, ils trouvèrent, comme lui, que « sa vieillesse avait droit à plus d'égards de la part du jeune souverain ». Bref, ils associaient presque leur cause à la sienne.

Ce n'est pas tout. Le soir de ce même jour, ils se réunissaient chez M. de Bœtticher, — hors la présence du prince, bien entendu, — et décidaient d'entreprendre une démarche collective auprès de l'Empereur et du Chancelier, pour arranger le différend à l'amiable. Mais ils avaient à peine terminé la délibération qu'un aide de camp impérial sonnait à la porte de M. de Bœtticher. « Il venait prier ces messieurs de se dispenser de toute peine, car l'Empereur n'avait plus besoin de leur conseil : ses résolutions à l'égard du prince de Bismarck étaient prises. »

Extraordinaire, n'est-il pas vrai, le flair de cette police impériale qui savait d'avance ce qui allait se décider dans les réunions ministérielles, et procurait au Kaiser le moyen de répondre à une question qui n'avait pas encore été posée?

*
* *

En apprenant par le général de Hahnke que le prince refusait de lui obéir sans délai, Guillaume II sentit s'accroître son exaspération. Avant le soir de ce même jour (17 mars), le chef du cabinet civil, M. de Lucanus, reparaissait devant le chancelier et lui réitérait, au nom de l'Empereur, la demande de sa démission, en ajoutant que le souverain s'étonnait qu'elle tardât. Il fixait même une heure à laquelle elle devait être remise.

« Je suis prêt, répondit cette fois Bismarck, à signer tout de suite mon simple renvoi, mais quant à une demande de retraite qui serait le dernier document officiel émanant d'un ministre qui a fait une certaine figure dans l'histoire de l'Allemagne et de la Prusse, j'ai besoin de quelque délai. Je le dois à moi-même et à l'histoire qui doit savoir un jour pourquoi j'ai reçu mon congé. »

Bismarck, c'est bien évident, essayait de gagner du temps, espérant contre toute espérance, contre toute vraisemblance, se disant toujours que Guillaume II hésiterait à assumer la responsabilité de son renvoi.

Mais M. de Lucanus devait bien vite couper court à cette dernière illusion. « Sa Majesté, ajouta le chef de cabinet, vous offre très gracieusement, en remercîment des services que vous avez

rendus à la couronne et à la patrie, le titre de duc de Lauenbourg... — Ah! interrompit le chancelier avec amertume, j'aurais pu être duc depuis longtemps si mon ambition m'y avait poussé! — Je crois pouvoir vous donner l'assurance, fit encore le chef de cabinet, que Sa Majesté a ajouté à ce titre une dotation qui permettra à Votre Altesse de tenir le rang qui lui est attribué. — Je ne doute nullement des bontés de Sa Majesté, déclara le prince en rompant l'entretien, mais vous voudrez bien dire au Kaiser que j'ai derrière moi une carrière qui ne permet pas de supposer que je la termine en courant après une gratification, comme on en donne au jour de l'an aux facteurs qui ont bien fait leur service. »

C'était bref, catégorique, presque insultant. Lucanus n'insista pas. Dans les trois jours qui suivirent cet entretien, Bismarck travailla à l'exposé motivé de sa demande de démission. Ce mémoire, auquel il donna de grandes proportions, avait pour objet de défendre dignement ses derniers actes administratifs. Le prince voulait que, si on le publiait un jour (il ne l'a pas été encore), le monde politique se rendît bien compte, en le lisant, que des motifs de santé n'avaient nullement déterminé cette démission. « Ce qu'il s'efforça surtout, dit-il, de démontrer, c'est que sa présence au ministère des affaires étrangères était indispensable à la sûreté de l'Empire. Personne n'avait son expérience; personne n'avait acquis, comme lui, la confiance des cours étrangères. Si, par exemple, les relations russo-allemandes s'étaient refroidies dans les derniers temps, il fallait en faire remonter la cause à cette impériale méprise (*autokratische Missgriffe*) qui avait restreint peu à peu l'étendue des pouvoirs attachés au titre de chancelier. »

Enfin, le 20 mars, au matin, le prince de Bismarck envoyait à l'Empereur ce fameux mémoire rédigé et mis au net. « Comme cette pièce était très volumineuse, dit Bismarck, le Kaiser ne pouvait pas encore l'avoir parcourue, — ce n'est point son habitude, du reste, — quand il envoya Lucanus et Hahnke m'apporter ma démission, pour que je la signe. Mais mon étonnement ne devait pas s'arrêter là. Moi, qui avais pris bien soin de spécifier que ce n'était pas mon état de santé qui nécessitait une retraite aussi rapide, je fus stupéfait de lire — et d'avoir à signer — que ma démission était motivée par l'affaiblissement de mes forces. »

Et Bismarck signa, quand même, la rage au cœur...

De ce jour, le premier Chancelier de l'Empire allemand était pour jamais tombé du pouvoir.

J. Delaporte.

LE THÉATRE DU SIÈCLE

Si, négligeant l'enfance de l'art, on laisse de côté tout ce qui a précédé Corneille et ses contemporains, notre littérature dramatique ne date guère que de deux cent cinquante ans. Certes, il y eut chez nous, même avant la Renaissance, des essais de drame et surtout de comédie, une sorte de théâtre embryonnaire auquel l'érudition moderne a su intéresser notre curiosité. Il a produit un chef-d'œuvre, *Maître Pathelin*, où triomphe, dans sa primitive originalité, l'ancienne malice nationale. La Renaissance, toute grecque et latine, interrompit ce courant, nous ramena brusquement vers l'antiquité, en inspira la passion à ses poètes, et l'un d'eux Jodelle, inaugura cette tragédie classique qui a duré et régné pendant deux siècles.

On raconte que Ronsard, du Bellay, Belleau, Baïf, et tous ceux de la Pléïade, pour fêter la *Didon* de leur ami Jodelle, lui offrirent, selon l'usage antique, un bouc couronné de fleurs.

Puis vint Hardy, le fécond, l'inépuisable Hardy, l'homme aux six cents pièces, dont l'histoire doit conserver le nom parce que, devançant la formule romantique, il mêla le grotesque au sublime et introduisit dans ses pièces les bouffonneries de la comédie italienne et espagnole. Mairet le suit de près, Mairet, le protégé de Richelieu, dont la *Sophonisbe* ne précède *le Cid* que de sept ou huit ans. La tragédie française, ou plutôt gallo-romaine, était née. Avec Mairet, elle possède déjà son système complet et ses règles définitives. Elle a devant elle ce long avenir de gloire et de faveur, plus ou moins méritées, qui va de Louis XIII à Louis XVIII. Nous touchons à Corneille et nous ne pouvons pas prévoir Baour-Lormian.

Qu'un genre littéraire, établi sur des principes rigoureux, circonscrit dans d'étroites limites, et remarquable par son manque absolu de souplesse, ait pu donner une si longue satisfaction aux goûts changeants d'un public à la fois capricieux et délicat, c'est un phénomène dont nous n'avons point à rechercher les causes. Il suffit de constater, au début de cette étude sur le Théatre du siècle, que, de sa naissance à son déclin, la tragédie a été l'exercice préféré, l'école, pour ainsi dire, des auteurs dramatiques et qu'au moment précis où nous la prenons, presque à la veille de sa mort, c'est elle encore qui, victorieuse de la Révolution, après en avoir été complice, s'impose à la société très théâtrale du Consulat et de l'Empire. C'est elle qui, dans le cortège des plaisirs intellectuels,

se présente la première et ouvre la marche. Les poètes pullulent; ils font des odes, des satires, des élégies, des épigrammes, voire des épopées; mais ils n'arrivent à la renommée — et à l'Académie — qu'après avoir coulé dans le vieux moule des trois unités une tragédie en cinq actes et en vers.

Ai-je besoin de dire qu'entre la Fronde et le 18 brumaire, le type originel a subi quelques modifications, d'ailleurs plus apparentes que réelles, et que, si la tragédie de Marie-Joseph Chénier n'est pas celle de Corneille, la tragédie de Voltaire n'est pas non plus celle de Racine? Elle a un peu élargi son champ d'action, elle a recruté dans le moyen âge et dans les temps modernes un certain nombre de héros qui ne sont ni grecs ni romains, elle en a emprunté quelques-uns à la chevalerie, d'autres à l'Ecriture, plusieurs à l'histoire des religions; elle nous a donné un *Mahomet*, un *Charles IX*, une *Adélaïde Dugesclin;* enfin elle a essayé tout à la fois de s'émanciper et de se rajeunir, mais elle n'y a pas complètement réussi. Elle s'est faite philosophique et sentimentale, sous l'influence de Ferney et de Trianon; au fond, elle n'a pas beaucoup changé. Elle a surtout remplacé l'action par les maximes et le style par l'emphase. C'est à elle, — on ne l'a peut-être pas dit assez, — que nous devons les pompes et les œuvres de l'éloquence révolutionnaire, aussi déclamatoire que fleurie. Barnave et Vergniaud procèdent de Rousseau, mais ils procèdent aussi de Thomas.

Au commencement du siècle, la tragédie est condamnée; elle n'a plus que le souffle, ou plutôt un râle violent qui l'achève, mais elle ne l'avoue pas, surtout elle ne se l'avoue pas à elle-même; elle fait bonne figure sous son fard; elle attendra encore près de trente ans avant de rendre le dernier soupir. Et peut-on jurer qu'elle l'ait rendu? Ne semble-t-il pas, à certains indices, qu'elle nous prépare quelque brillante résurrection ou au moins quelque subtile métamorphose? N'a-t-on pas joué, dans ces derniers temps, des pièces en vers qui auraient eu honte de s'intituler tragédies, mais qui ont prouvé, par leur succès, que le nom ne fait rien à l'affaire?

Quoi qu'il en soit, c'est cette période du Consulat et de l'Empire, c'est ce bizarre tressaillement de la tragédie expirante, véritable legs de l'ancien régime au nouveau, qui sollicite d'abord notre examen, sinon notre intérêt. Tout siècle littéraire plonge par ses racines dans le siècle qui le précède et se prolonge par ses branches dans le siècle qui le suit. C'est ainsi que le nôtre — celui qui va finir — semble offusqué d'abord par l'ombre de son prédécesseur qui arrête sa sève prête à jaillir. Elle jaillira cependant. Elle se répandra, un peu trop dispersée peut-être, dans les mille canaux où le théâtre s'alimente, et deviendra la source d'une activité, d'une

fécondité dramatique dont je laisse à d'autres le soin de décider si elle constitue une décadence ou un progrès!

I

Le 14 juin 1800 (25 prairial an VIII), vers six heures et demie du soir, au moment même où, dans la plaine de Marengo, les grenadiers de Desaix et les dragons de Kellermann, rompant la grande colonne autrichienne, changeaient une défaite en victoire et assuraient ainsi la fortune de Bonaparte, les Parisiens allaient gaiement à leurs théâtres préférés, la Comédie-Française, l'Opéra et Feydeau. Le boulevard, très fréquenté aussi, était représenté par la Gaîté et l'Ambigu. Aux Français, on jouait *Zaïre*, pour les débuts de l'acteur Lafond dans le rôle d'Orosmane. La veille ou le lendemain, on donnait la pièce en vogue, *Misanthropie et Repentir*, de Kotzebue. A l'Opéra, c'était *Anacréon chez Polycrate*, de Grétry; à l'Opéra-Comique, *Adolphe et Clara*, de Dalayrac; ou peut-être *Zémire et Azor*, de Grétry; ou encore *Montano et Stéphanie*, de Berton; ou l'*Ariodant*, de Méhul, avec la célèbre romance « Femme sensible » qui attiraient les amateurs. Le *Collatéral*, de Picard, avait amusé le public l'année précédente, aux environs du coup d'Etat.

Ces divers spectacles donnent bien l'idée de ce qu'étaient alors ses préférences. Sauf quelques honorables tentatives dans le genre sérieux, la musique dramatique en était encore à « Femme sensible » que je ne me permets pas de dédaigner; la comédie d'intrigue avait succédé à la comédie de caractères; le mélodrame préludait à ses prochains triomphes, et la tragédie classique continuait à trôner sans partage sur la grande scène littéraire du Théâtre-Français. Seule, elle paraissait digne de fonder une renommée et de mettre un écrivain en pleine lumière; seule, elle était capable de conduire son homme aux grands honneurs officiels. On n'était réputé auteur dramatique qu'après avoir fait des preuves dans la tragédie, et la mode était de s'y essayer, dès le collège, comme aujourd'hui dans le roman.

J'ai déjà indiqué qu'elle avait subi quelques modifications depuis Racine, et même depuis Campistron et Lagrange-Chancel. Sous la pression de Voltaire, les deux grandes prétentions du dix-huitième siècle, la philosophie et la sensibilité, s'y étaient introduites et y avaient marqué assez fortement leur passage. Des deux principaux éléments dont elle se compose, la terreur et la pitié, c'était la première qui avait battu en retraite devant l'autre. De Belloy avait bien imité, dans *Gabrielle de Vergy*, les horreurs du festin d'Atrée,

et retrouvé un instant « l'infernal » succès de Crébillon; mais le parterre, alors tout-puissant, et les coteries littéraires qui s'y donnaient rendez-vous, réclamaient un pathétique plus tendre et des émotions plus douces. La tragédie *romanesque* de Voltaire, où l'étude des caractères et le développement des passions étaient sacrifiés à l'effet de scène, à ce que nous appelons aujourd'hui le coup de théâtre, était considérée comme une heureuse réforme de l'art. La Harpe, en y ajoutant du sien, la présentait ainsi à l'admiration des connaisseurs. On en goûtait les tirades, les formules sentencieuses et les apophtegmes; on lui savait gré surtout des ressources lacrymatoires qu'elle avait réunies pour toucher les cœurs.

Il faut reconnaître cependant que la Révolution lui rendit un peu de nerf. Cette ridicule émulation romaine qui sévit sans opposition, et jusqu'à constituer un style, sous la République et sous l'Empire, l'avait peu à peu ramenée vers Corneille. C'était à qui « ferait du Corneille », et la tragédie cornélienne eut alors un regain de vogue. Il semble inutile d'énumérer tous les Brutus, tous les Manlius, tous les Spartacus, Quintus Fabius, Caïus Gracchus, Marius, Coriolans, Catilinas, toutes les Lucrèces, Virginies, Cornélies, Arrias, etc., qui circulèrent pendant trente années sur les illustres planches de la Comédie-Française. La liste seule en remplirait un volume. Tous les héros y passent, et non seulement les Romains, mais les Grecs. On abuse notamment du vertueux Timoléon. Cette mode datait de loin. Malgré la prédominance de Racine durant tout le cours du dix-huitième siècle, l'auteur d'*Horace* et de *Cinna* avait conservé des fidèles qui s'efforçaient de perpétuer son souvenir en copiant son style. Le *Manlius* de Lafosse, qui devait fournir à Talma son légendaire « Qu'en dis-tu? » est de 1698, presque contemporain du Luxembourg de Steinkerque. Le *Spartacus* de Saurin remonte à 1760; Voltaire lui-même, dans sa *Rome sauvée*, cherche à imiter Corneille; mais c'est bien la Révolution qui rend décidément à la tragédie romaine le haut du pavé, la place d'honneur. Il y a une école de David dans la tragédie comme dans la peinture.

Marie-Joseph Chénier en est le chef. Bien que son *Charles IX* ne soit pas un Romain, sa pièce est déjà habillée à la romaine et elle respire d'un bout à l'autre ce souffle révolutionnaire qui contribua fortement à ouvrir l'outre aux tempêtes. Le *Coriolan* de Lebrun la suit de près. Le *Marius à Minturnes* d'Arnault obtient un succès éclatant un peu avant le 10 août. Son *Germanicus* est de 1798. L'*Epicharis et Néron* de Legouvé coïncide avec la Terreur; son *Quintus Fabius* avec le 13 vendémiaire. Le Premier Consul, devenu empereur, favorise de tout son pouvoir, tout en la surveillant, une tendance qui répond en même temps à ses goûts et à ses vues.

Encouragée et récompensée par lui, la tragédie semble prendre un nouvel essor, comme un aigle alourdi par l'âge dont les ailes auraient retrouvé tout à coup leur première vigueur. L'aigle est en cage et, à la moindre tentative d'évasion, il se heurte aux barreaux de la censure; néanmoins, la tragédie classique, grecque ou romaine, continue à solliciter les auteurs dramatiques en renom.

Quelquefois elle se hasarde hors de son domaine familial et s'en va chercher ses sujets au loin, dans l'antiquité assyrienne, persane, hindoue. Elle exploite les Cyrus et les Artaxerxès. La Harpe versifie *les Brames*. On connaît la fameuse histoire du *Ninus II*, de Brifaut. C'était, à l'origine, une pièce espagnole dont les incidents se déroulaient à Madrid, et dont le héros principal s'appelait Alvarès. Pour ne pas trop attirer les regards sur cette Espagne où les armes impériales étaient alors en échec, la censure ordonna à l'auteur de dépayser sa pièce, et Brifaut en fit son *Ninus II*, en substituant Arsace à Alvarès et Babylone à Madrid. En dépit de cette bizarre opération, *Ninus II* réussit, et il n'était pas indigne de réussir. Plus tard, sous la Restauration, le même Brifaut ensevelira sa réputation dans un *Charles de Navarre* et une *Jane Gray*, qui n'eurent pas le bénéfice d'une transposition de cette nature.

La tragédie puisait aussi dans l'Ancien et le Nouveau Testament; elle s'inspirait de ce génie du christianisme que Chateaubriand allait si magnifiquement célébrer. Elle faisait des *Joseph*, Legouvé écrivait *la Mort d'Abel*. Plus souvent elle suivait la voie ouverte par Voltaire et exploitait l'histoire moderne, particulièrement l'histoire de France. De Belloy avait débuté en 1775 par un coup de maître, *le Siège de Calais*. Dans le même temps, prenant son bien un peu partout, La Harpe s'épanchait abondamment dans *Warwick*, *Pharamond*, *Gustave Wasa*, *les Barmécides*, *Jeanne de Naples*. Legouvé, déjà nommé, risquait une *Mort de Henri IV*. Lemierre échouait avec un *Guillaume Tell*, qui n'est pas sans mérite, et il n'était pas beaucoup plus heureux, à la veille de la Révolution, avec un *Barnewelt*, où il y a au moins un beau vers. Barnewelt, condamné, répond à son fils qui l'invite à se tuer, sous prétexte que la mort est une délivrance :

> ... Mon fils, qu'avez-vous dit? —
> Caton se la donna. — Socrate l'attendit!

On cultivait alors tout spécialement le sublime, et le rêve consistait à glisser dans un hémistiche un pendant au « Soyons amis » ou au « Qu'il mourût! » On pâlissait sur Longin, qui ne donne pourtant, là-dessus, que de bien faibles lumières.

Arnault faisait jouer successivement *les Vénitiens*, *Don Pèdre*,

les Guelfes et les Gibelins; Baour-Lormian abordait la Turquie avec son *Mahomet II* et la Gaule avec son *Omasis*. Mais, en dépit de ces efforts et de ces déguisements, jugés alors audacieux, pour s'évader de la Grèce et de Rome, la tragédie restait toujours grecque et romaine. Il y a, l'année même de Waterloo, un *Dion* de Paul Duport et un *Caton* de Mennechet.

Laissons là cet amas de cendres sur lequel deux ou trois noms demeurent inscrits sans que nos contemporains sachent au juste ce qui leur vaut cet honneur. On se rappelle vaguement, pour en avoir lu des extraits dans les anciens recueils de Morceaux choisis, destinés aux établissements universitaires, que Raynouard fit *les Templiers* et que Luce de Lancival fit un *Hector*. Avec le *Marius* d'Arnault et le *Tibère* de Marie-Joseph Chénier, qui ne put affronter la rampe, ce sont, ou bien peu s'en faut, les deux seuls ouvrages qui aient surnagé quelque temps au milieu de ce fatras tragique du premier Empire. Napoléon reprochait à Raynouard d'avoir été dur pour Philippe le Bel; en revanche, il prônait l'*Hector* de « monsieur Luce » comme *une tragédie de quartier général*, qui donnait du cœur aux gens pour la guerre et les batailles. Les deux pièces, provoquèrent un égal enthousiasme qui ne rencontra d'opposition que chez le terrible Geoffroy. Elles se valent. Elles trahissent, au même degré, le vide et le néant d'un genre fini, qui essaie vainement de revivre.

La critique de leur temps établit entre elles et généralement entre toutes ces tragédies de la décadence, une distinction qui ne semble point arbitraire, qu'elle considère même comme fondamentale, mais dont l'importance nous échappe un peu aujourd'hui. Elle reproche à certains auteurs de braver toutes les vraisemblances en accumulant dans un même jour et dans un même lieu des événements qui, en bonne logique, auraient besoin de plusieurs années, au moins de plusieurs mois, et de plusieurs théâtres pour recevoir leur développement naturel et normal. Elle reproche aux autres de sacrifier l'action dramatique à cette même unité de temps et de lieu, c'est-à-dire de ne mettre dans leurs tragédies qu'un détail insignifiant, un incident secondaire, pour être plus sûrs de l'y faire entrer sans briser le cadre réglementaire d'Aristote, d'Horace et de Boileau. De ces deux griefs, *les Templiers* de Raynouard tombent évidemment sous le premier et l'*Hector* de Luce de Lancival sous le second [1].

Cette remarque de l'ancienne critique est certainement juste; à

[1] Je trouve cela très finement saisi et très clairement expliqué dans un récent ouvrage de M. Charles-Marc Desgranges, intitulé : *Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire*. Ce n'est pas la seule observation que j'emprunterai à ce livre bien écrit et supérieurement documenté. Les

distance elle semble quelque peu subtile et nous sommes bien tentés de mettre pêle-mêle dans le même sac, sous la même étiquette, tous ces tragiques de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. Ils se ressemblent comme les derniers fils d'une mère épuisée et, je ne saurais trop le répéter, ils ont exactement la même valeur négative. Ils nous apparaissent aujourd'hui comme les liquidateurs oubliés d'une littérature en faillite.

Qui donc oserait, comme on le faisait alors, établir entre eux un classement et donner des prix? Lequel tient le haut, lequel occupe le bas de l'échelle? Lequel préférez-vous — je prends à dessein ceux qui passent pour avoir eu le plus de vitalité et d'énergie — de Népomucène Lemercier ou d'Arnault, de Brifaut ou de Baour, de Raynouard ou de Luce? Et même, s'il vous plaît de pousser la comparaison jusqu'à cette heure suprême où la tragédie essaie de se retremper aux sources romantiques, à qui décernerez-vous la palme, de *Marie Stuart* ou de *Clytemnestre*, de Lebrun ou de Soumet!

La vérité est que, malgré quelques méritoires tentatives d'émancipation, la fidélité de la tragédie à des règles mal comprises la paralyse et la tue. En fait, elle ne réussit pas à sortir du vieux moule où elle étouffe depuis Racine et que Voltaire amoindrit en profondeur au moment même où il paraît l'élargir en surface. Elle applique mal, ou plutôt elle prend trop à la lettre une définition dirigée contre elle par Bossuet, mais juste et féconde malgré la volonté de son auteur ; une pièce est une crise, « le rapide moment d'une conjoncture imprévue ». Elle s'attache aussi trop étroitement à l'observation de Diderot : « Les vingt-quatre heures que vos personnages vont passer sont les plus cruelles de leur vie. » Pour Bossuet, comme pour Diderot, d'accord sur ce point, le théâtre, c'est le coup de théâtre. Encore faut-il qu'il soit préparé par l'étude des caractères, par la psychologie de ceux que la tragédie appelle ses héros. Dans toute la tragédie impériale et consulaire, pour mieux dire, dans toute la tragédie voltairienne, c'est précisément ce qui manque, et voilà pourquoi, après une existence magnifique qui ne va guère au delà de trois quarts de siècle, après une vie précaire de cent vingt ans, malgré quelques beaux restes et, çà et là, des réminiscences présentables, la tragédie expire. Madame se meurt, Madame est morte! Et ceux-là même qui vont l'enterrer lui dédient, en son propre style, une suprême oraison funèbre. Chateaubriand fait un *Moïse* et Lamartine un *Saül*. Son agonie a duré trente ans. On peut épiloguer sur la date exacte de

réflexions de son auteur sur la comédie du même temps sont également excellentes. Il est fort peu de ses jugements que mon propre travail ne m'ait confirmés.

sa naissance ou de son décès, mais on ne se trompera pas beaucoup en écrivant sur sa tombe: 1550-1820. C'est à peu près, comme nous l'avons dit au commencement de cette étude, deux siècles et demi entre Jodelle et Delavigne.

II

Pendant que la tragédie subissait cette lente décomposition, que devenait la comédie? Thalie, comme on l'appelait alors, se comportait et se portait-elle mieux que Melpomène? Assurément, elle avait en elle des ressources que sa majestueuse voisine ne possédait pas, une puissance naturelle de renouvellement intérieur que le perpétuel changement des mœurs lui assurait et lui assurera toujours. La tragédie n'est qu'un genre; la comédie est une génération spontanée. Les hommes sont enclins à rire de leurs propres travers et, en France, nous avons un penchant presque national à nous moquer les uns des autres. La comédie humaine pourra rencontrer, suivant les époques, des interprètes plus ou moins inspirés; mais elle durera aussi longtemps que son objet, elle est éternelle comme notre sottise, dont elle vit.

Elle en vivait gaiement, sans âpreté ni colère, au commencement du siècle. Révolutionnaire avec Beaumarchais, soupçonneuse ou agressive, comme une arme de parti, sous la première République, puis asservie et bâillonnée avec Fabre d'Eglantine, l'auteur d'un *Philinte* qui lui a survécu, elle s'était d'abord procuré une sorte d'asile dans l'opéra-comique. La musique aidant, Favart créait ce « genre éminemment français » qui résiste encore, vaille que vaille, à toutes les attaques; mais la comédie en sortit souvent et elle ne tarda pas à en sortir complètement avec Picard, Alexandre Duval, Etienne, Andrieux, et vingt autres, pour redevenir elle-même et revendiquer son vrai et propre nom de comédie.

Plusieurs de ses représentants étaient doués; l'ordre rétabli et le repos reconquis laissaient à sa verve et à la leur une latitude relative, peut-être ne lui manqua-t-il alors, pour reprendre et continuer ses grandes traditions, que le bien suprême, la liberté. Telle quelle, et forcément limitée dans sa peinture des mœurs et des caractères, on peut dire qu'elle se présente à nous d'un fort bon air, sous le nom de comédie *moyenne*, héritière légitime de Destouches, de Gresset, et surtout de Dancourt, vive, alerte, amusante, riant de tout sans avoir, malgré sa devise latine, la prétention de rien corriger.

De tous ceux qui l'ont cultivée dans les premières années du

siècle, Picard est certainement celui qui l'a le mieux comprise et dont le nom est resté le plus familier à nos contemporains. Il s'est plaint dans ses *Préfaces* du peu de champ que le temps où il écrivait lui laissa pour lâcher la bride à sa verve; il s'est excusé, sur les rigueurs de la censure, de n'avoir pu flétrir plus énergiquement la société très corrompue qui l'entourait et d'en avoir été réduit, pour éviter les tracas, à n'égratigner ses personnages qu'à fleur de peau. Il a remarqué aussi, non sans finesse, qu'à une époque de transition sociale comme le Consulat et l'Empire, les cadres, les types n'étaient point encore fixés, ne se fixaient même pas du tout et variaient du jour au lendemain, sous l'influence des événements, avec une incessante mobilité qui donnait à l'observateur, toujours surpris et dépassé, la sensation d'une sorte de mouvement perpétuel. Comment, dans de telles conditions, aborder franchement la comédie de mœurs et y pénétrer à une certaine profondeur?

Le rival de Picard, longtemps son ami, Alexandre Duval, a, en mainte occasion, exprimé la même idée et formulé, au nom de la comédie, les mêmes doléances. Mais le double inconvénient signalé par eux n'a pas empêché Picard de nous laisser un chef-d'œuvre, *la Petite ville*, dont le titre seul promet toute une comédie, et même plusieurs ouvrages de premier ordre, comme *les Marionnettes* et *les Ricochets*. On ne les lit plus guère; je me figure que l'on pourrait encore les jouer. Picard a même pu, sans anicroche, s'attaquer avec énergie aux gros vices de l'époque et écrire, cinquante ans avant *les Effrontés* d'Emile Augier, des satires presque violentes, comme *Médiocre et rampant* et *Duhautcours*, où il devine et dénonce le règne prochain de Son Altesse l'Argent, entre Turcaret, Mercadet et Vernouillet.

On sent toutefois que sa gaieté n'y est pas aussi complètement à l'aise que dans une foule de pièces légères ou épisodiques comme *l'Entrée dans le monde*, *Encore des Ménechmes*, *la Maison en loterie*, *les Oisifs*, *Monsieur Musard*, et tant d'autres, qui ne sont guère que des vaudevilles dans la première manière de Scribe. En somme, plus on étudie cet aimable et ingénieux Picard, plus on se persuade qu'il a touché, en souriant, à toute la matière de notre comédie contemporaine. Seulement, plus fidèle que nos auteurs au rôle de la comédie, il s'est épargné les moralités trop sombres et les sermons trop durs. Il a fait, sous d'autres noms, *l'Honneur et l'Argent*, *la Bourse*, *Maître Guérin*, *les Faux Bonshommes*, *le Père prodigue*, sans patrociner ni prêcher.

A côté de lui, Alexandre Duval, qui fut aussi de l'Académie, afficha des prétentions analogues à peindre les mœurs et les carac-

tères. Il y réussit quelquefois, par exemple dans *les Héritiers*, que l'on reprend encore à la Comédie-Française; dans *le Tyran domestique*, que l'Académie désigna, en 1811, pour un des prix décennaux fondés par Napoléon; dans *la Manie des grandeurs*, qui, composée sous l'Empire, ne put être jouée que sous la Restauration; dans *les Projets de mariage* et *le Chevalier d'industrie*, dont le titre même est oublié.

Il fit, comme Picard, beaucoup d'autres pièces qui s'élèvent tout juste à la hauteur du vaudeville; il a excellé dans la comédie d'intrigue et spécialement dans la comédie historique, dont Alexandre Dumas père et Scribe nous ont donné, après lui, les vrais modèles. Les historiens de notre littérature dramatique citent encore, avec une admiration justifiée par l'éclatant accueil que leur fit le public, *la Jeunesse de Henri V* et *Edouard en Ecosse*, qui ne semblent pas sensiblement inférieurs à *Mademoiselle de Belle-Isle*, à *Bertrand et Raton* ou au *Verre d'eau*, tant les combinaisons y sont ingénieusement agencées, les situations adroitement amenées et conduites jusqu'aux coups de théâtre consécutifs et à l'explosion finale.

L'art des préparations que les dédaigneux appellent aujourd'hui *ficelles*, n'avait pas de secrets pour Alexandre Duval; l'art du style en avait. Duval écrit médiocrement et n'est pas loin de s'en vanter; mais quand on prend la peine de relire aujourd'hui *le Faux Stanislas*, *Shakespeare amoureux*, *Frédéric à Spandau*, *le Menuisier de Livonie*, dont le héros est un Pierre le Grand qui a beaucoup servi aux auteurs dramatiques et aux musiciens, on est obligé de convenir que, dans ce genre un peu subalterne de la comédie anecdotique, le plus fort était fait lorsque *la Dame de Monsoreau* et *Adrienne Lecouvreur* le portèrent à sa dernière perfection. Alexandre Duval avait déjà résolu le difficile problème de passer, sans dissonance, de la gaieté à la tristesse et du rire aux larmes.

La justice distributive ne permet pas d'oublier, dans la même période, Etienne et Andrieux, qui ne se tiennent pas à une très grande distance, encore que bien marquée, de Picard et d'Alexandre Duval. Etienne et Andrieux ont écrit, l'un et l'autre, quantité de comédies ou de livrets d'opéra qui ne leur ont guère survécu; chacun d'eux a fait une pièce capitale qu'on ne joue plus, mais qui garde une place distinguée dans notre répertoire de second ordre. Etienne est aujourd'hui l'auteur des *Deux gendres*, comédie en cinq actes, en vers, qui eut l'honneur d'être chaudement applaudie à la Comédie-Française et qui valut, coup sur coup, à son auteur, deux accusations de plagiat non complètement imméritées. Andrieux est l'auteur des *Etourdis* qui, dans la mémoire des collectionneurs, occupe exactement le même rang que les

Deux gendres. Il est probable qu'il ne viendra plus jamais à l'idée d'un directeur de théâtre de reprendre l'une ou l'autre de ces deux pièces qui firent du bruit en leur temps; elles pourraient tout au plus prêter à une conférence de l'Odéon.

Parmi les auteurs comiques de cette période, voilà certainement les principaux. Ils sont morts, mais ils ont vécu, comme dit une chanson célèbre, et ce qui reste de leur renommée s'impose au moins à notre mémoire. Je pourrais aisément grossir cette liste. Plusieurs de leurs contemporains se disputèrent souvent la faveur du public, sans se créer autant de titres à l'estime de la postérité. Pour l'histoire, respectueuse des gloires passées et fanées, Dupaty, Charlemagne, Planard, Chéron, etc., ne sont pas absolument des quantités négligeables. Chacun d'eux a eu son heure et a fait rire un instant une société spirituelle dont les descendants doivent quelque reconnaissance à tous ceux qui ont pris la peine d'amuser leurs grands-pères.

Charlemagne, homme d'infiniment d'esprit, mais d'esprit trop facile, a écrit plusieurs pièces, dont deux, très différentes de ton et de forme, *M. de Crac à Paris* et *l'Agioteur*, jettent un certain jour sur le charlatanisme spécial de la fin du dernier siècle. La jactance et l'avidité, nées de la victoire même, en font les frais. Chéron collabora à ce *Duhautcours* de Picard, qui a devancé tous nos faiseurs modernes. Dupaty a improvisé des comédies qui ne sont point au-dessus de la moyenne de son temps et qui ressemblent à tout ce qu'on a fait entre Picard et Scribe; elles lui valurent un fauteuil à l'Académie. Planard a plus de fond; mais ses comédies sont moins nombreuses que ses opéras-comiques. Il écrivait, à volonté, en prose ou en vers, quoique le plus souvent en vers. *L'Épouseur de vieilles femmes*, qu'il donna en 1808, effleure, de coin et en passant, un sujet très hardi, très scabreux, que Dumas fils abordera de front dans *Monsieur Alphonse*.

Riboutté, dont une rue de Paris porte le nom, a composé laborieusement une comédie en vers : *l'Assemblée de famille*, qui eut un succès retentissant. Elle ressemble aux *Héritiers* et à toutes les pièces, un peu tristes, sur les héritages. C'est une riche matière qui tentera toujours les satiriques. *Le Testament de César Girodot* de Villetard, *l'Héritage de M. Plumet* de Théodore Barrière, *les Corbeaux* de Becque, sont sortis de cette mine sans l'épuiser. Chacune des comédies qu'on en tire nous rappelle, une fois de plus, que, pour se chausser, il ne faut pas compter sur les souliers d'un mort. La déception qu'on en éprouve, encore qu'elle soit le juste châtiment d'espérances téméraires, ne m'a jamais paru désopiler la rate humaine. Le spectateur dit : « C'est bien fait! » et s'en

va plus assombri que dilaté. Au contraire, il s'épanouit librement, dès le commencement du siècle, à des comédies moins renfrognées, comme *les Suites d'un bal masqué* de Mme de Rawr, qui n'ont pas encore complètement quitté le répertoire.

Tous ces noms diversement célèbres, — et j'en ai omis plus de quarante qui ne le cèdent guère aux autres, — s'étagent sur un espace relativement assez court de cinquante années qui appartiennent presque tout entières à la comédie *moyenne*. Les cadres, les procédés, les effets, varient peu; le goût public y est habitué, il s'en accommode, et la Révolution même, occupée ailleurs, ne songe guère à les modifier; elle se contente d'interdire ou d'amputer ce qui la gêne. Elle renouvelle tout en France, excepté — remarquez-le bien — la tragédie et la comédie. Les vieux gaufriers dramatiques suffisent à tous ses besoins.

C'est pendant la période révolutionnaire que débutent presque tous les auteurs comiques qui feront les beaux jours du Directoire, du Consulat, de l'Empire, et même de la Restauration. Avant de donner ses *Héritiers*, qui sont de 1796, Alexandre Duval avait obtenu, en pleine Terreur, un premier succès avec *la Vraie Bravoure*, comédie à laquelle collabora Picard, et qui fut plus tard imitée de fort près, pour ne pas dire copiée, jusque dans son titre, par M. Glais-Bizoin, membre de la Défense nationale et auteur peu applaudi du *Vrai Courage*. Duval avait également prêté à l'heureuse réaction thermidorienne l'appui d'une comédie pleine d'allusions, intitulée *les Suspects. Les Visitandines*, de Picard, sont de 1792; ses *Amis de collège*, de 1795; son *Collatéral*, de 1799; et, enfin, *la Petite Ville*, de 1801. Le canon de Valmy, de Toulon, de Rivoli et de Marengo leur servait d'accompagnement.

L'Inconstant, de Collin d'Harleville, reçu à la Comédie-Française en 1780, ne fut joué qu'en 1786; son *Optimiste* date de 1788; son chef-d'œuvre, *le Vieux Célibataire*, empreint d'une si douce et sincère bonhomie, coïncide précisément avec les paroxysmes de cette année 1793, qui ne se distingue pas, dans le progrès de nos mœurs nationales, par un excès de sociabilité. Quant à Fabre d'Eglantine, on sait qu'il fit jouer sa *Suite du Misanthrope* ou *le Philinte de Molière* quatre ans juste avant de porter sa tête sur le même échafaud que Danton.

Les débuts d'Andrieux remontent à la fin du règne de Louis XVI. Les premières comédies d'Etienne sont contemporaines du Directoire. Il en fit même une, *les Eaux de Spa*, où l'on crut voir je ne sais quelle allusion désobligeante à Mme Récamier, la reine du jour, et dont quelques influences puissantes empêchèrent la représentation. Son *Brueys et Palaprat* et ses *Deux gendres* furent

joués dans l'éblouissement de Tilsitt et dans l'ivresse du mariage autrichien. Sa dernière comédie, *les Plaideurs sans procès*, réussit vaille que vaille au Théâtre-Français, au mois d'octobre 1831. Depuis neuf ans, l'aigle n'était plus dans le secret des dieux. Etienne lui avait toujours été fidèle; sa verve parut s'éteindre l'année même où mourut Napoléon.

Tous comptes faits, cette agglomération d'auteurs comiques, cette monnaie divisionnaire de Dancourt, garde un rang fort honorable dans l'histoire générale de la comédie en France. La plupart eurent beaucoup d'esprit; plusieurs en eurent assez pour qu'on puisse affirmer qu'en se transformant avec les modes littéraires, ils eussent encore fait, de nos jours, très bonne figure, Labiche à leur tête, et la vérité est, à y regarder de près, qu'on ne saisit pas de différence capitale, en ce qui touche la façon de concevoir et de traiter la comédie, entre Labiche, Picard et Dancourt.

J'ai dû m'arrêter, en passant, à d'autres noms dont le souvenir n'est pas encore complètement effacé. Je demande grâce pour cette manière de statistique. Je ne m'en dissimule pas la sécheresse, mais je devais établir que tous ces hommes, doués à des degrés divers, vécurent, écrivirent à peu près dans le même temps et cultivèrent, avec des nuances, le même genre de comédie aimable et facile. Je l'ai appelée la comédie *moyenne*, cette vieille comédie si française, qui glisse sans appuyer et qui rit sans déchirer. Au siècle dernier, elle se réclame de Destouches, de Gresset, de Piron et de Voltaire lui-même, qui la conduisirent jusqu'à la veille de la Révolution. Elle occupe un bon tiers du nôtre. Le Consulat, l'Empire et la Restauration ont un droit égal à en revendiquer le prolongement.

Certes, les talents qu'elle suscita présentent quelques différences et si j'avais à les étudier séparément, je n'aurais aucune peine à faire entre eux les distinctions, à marquer les distances nécessaires; mais il est bien plus facile encore de voir par où ils se ressemblent et de jalonner, sur leurs noms, le chemin parcouru, je ne veux pas dire la pente descendue par la comédie, de Molière à Regnard, de Regnard à Dancourt, de Dancourt à Destouches et Gresset, de Destouches et Gresset à Alexandre Duval et Picard, d'Alexandre Duval et Picard à Scribe, à Bayard... Je m'arrête, la comédie va remonter.

En attendant, c'est bien chez tous ces représentants de la comédie moyenne qu'on peut signaler cette uniformité qui, suivant une remarque très judicieuse de Villemain, « rapproche et confond tous les talents secondaires d'une époque ». Ceux-ci ont un air de famille auquel on ne saurait se méprendre. Tous frères ou, à la rigueur, cousins. Ils sont bien de même souche et de même race.

Ils se tiennent, pour ainsi dire, par la main et, après eux la chaîne n'est pas encore rompue. Scribe est là, et Bayard et Delavigne, et tous les auteurs comiques et tous les vaudevillistes de la Restauration et de la monarchie de Juillet. A cette heure même, j'ose dire que, malgré le déchet qu'elle a subi, la comédie de Duval et de Picard, d'Etienne et d'Andrieux, de Bayard et de Scribe, n'est pas encore morte, qu'elle ne mourra jamais, parce qu'elle répond à un penchant naturel de notre esprit, parce qu'elle est, en un mot, foncièrement nationale et que ceux-là s'exposeraient aux démentis de l'avenir qui la croiraient enterrée dans le tombeau de M. Camille Doucet.

Quand on pense que la plupart de ces écrivains, naturellement hilares, que je viens de réunir dans un pêle-mêle inévitable, ont pu réussir et plaire dans le temps même que Chateaubriand et son groupe changeaient totalement la physionomie de notre littérature par l'avènement de la mélancolie; quand on constate qu'ils ont pu traverser la crise romantique sans périr, on se dit que la comédie moyenne, la petite comédie leur a porté bonheur, qu'elle a mené doucement leur modeste barque à bon port et qu'à les supposer médiocres — ce qui n'est pas mon opinion — ils n'en sont pas moins immortels.

A quoi doivent-ils cette honorable perpétuité qui s'attache à leurs noms plus qu'à leurs œuvres? Uniquement, je pense, à une qualité précieuse et bien française, mais aujourd'hui dépréciée et presque perdue : la modération et la mesure. Ce sont des modérés, des philosophes discrets qui ne rient qu'à bouche entr'ouverte et qui regarderaient comme une faute contre le goût de trop déployer la gorge. Les vieux régulateurs du Parnasse, Horace et Boileau, leur ont enseigné qu'il y a des frontières précises entre lesquelles le beau a son domaine et ils ne veulent pas aller au delà; ils resteraient plutôt en deçà, dans une zone neutre. *Est modus in rebus*; pénétrés du précepte, ils se sont appliqués à ne s'en jamais départir. Ils aiment mieux frapper juste que frapper fort. Ils se sont fait des ménagements, des tempéraments, des atténuations de toute espèce, un art spécial où leur finesse naturelle se donne carrière. Avec eux il faut deviner, suppléer, en prendre un peu plus qu'ils n'en donnent. Leur sagesse littéraire fuit toute extrémité et leur gaieté même reste sobre.

Aussi pècheraient-ils plutôt par l'insuffisance que par l'excès. Leur comédie paraît, çà et là, un peu dépourvue et pauvre. Pas un, parmi les plus favorisés, ne possède la vraie inspiration, le vrai souffle, cette vertu joyeuse, cette puissance comique qui secoue la rate et les côtes, force le rire et emporte l'applaudisse-

ment. Ils sont amusants, ou, si vous le préférez, ils ne sont pas ennuyeux; ils ont de l'observation, et même du trait. Ils excellent dans la pensée maxime, dans le vers proverbe; ils vous chatouillent délicatement l'esprit, mais ils ne vous remuent guère parce qu'ils s'interdisent à eux-mêmes de pousser à fond. Ils laissent la profondeur, comme la sévérité, aux moralistes de profession, aux prédicateurs de la chaire et aux raisonneurs du théâtre. Jamais Andrieux et Picard n'arriveront à se figurer qu'ils ont été créés et mis au monde pour faire concurrence à Bourdaloue, à La Bruyère, ou seulement à Beaumarchais. Ils ont pratiqué avec préméditation et conscience une comédie de surface qui ne peut inspirer que le plus parfait dédain aux novateurs, aux révolutionnaires d'aujourd'hui, si l'on se rend compte que ces hommes terribles ne voient déjà plus dans Alexandre Dumas fils qu'un sermonneur à l'eau de rose et timide.

Mais ce n'est pas seulement la force comique, la vraie faculté, le vrai don de comédie qui leur a été refusé; c'est également le style, aux poètes comme aux prosateurs. La plupart ne se donnent pas la peine de tailler leur plume; ils soutiendraient volontiers que l'élégance et la correction glacent le rire. Et, au fait, Picard l'a dit et Scribe l'a prouvé, Scribe, leur successeur désigné, et leur légataire universel.

Je me persuade qu'on n'écrit pas beaucoup mieux aujourd'hui; on écrit même moins bien, à certains égards; on écrit surtout plus lourdement; mais, nonobstant, on soigne davantage, on se surveille, et le public vous tient compte, même quand ils sont un peu trop visibles, du travail et de l'effort. Il vous sait gré de vous tourmenter un peu à son intention.

Enfin, à la comédie moyenne, à la comédie de Collin d'Harleville, d'Alexandre Duval, de Picard, d'Andrieux, d'Etienne, de Scribe et de Bayard, il manque surtout un ingrédient bizarre, très en faveur depuis vingt ans : la tristesse! La comédie pure qui ne vise qu'à nous faire rire, même la comédie doucement sentimentale de Destouches et de Gresset, dont le comédien Molé disait avec sympathie : « Il faut de la pâture pour le cœur », est absolument passée de mode. Elle ne suffit plus à nous contenter, ni même à nous égayer. Il a fallu un art exceptionnel et l'autorité d'un grand nom pour que *Francillon* réussît. Nous réclamons, en pleine expansion comique, un notable appoint de drame, avec des angoisses et des larmes. Nous ne nous hâtons plus de rire de tout, nous prenons le temps et le plaisir d'en pleurer.

Il y a un homme qui, soutenu par La Harpe, par Diderot, par Voltaire lui-même, — le Voltaire de *Nanine*, — opéra, au siècle

dernier, une véritable révolution théâtrale; c'est Nivelle de La Chaussée, l'auteur du *Préjugé à la mode* et le créateur de la comédie dramatique, dite *larmoyante* par ses ennemis. On parle de lui, dans l'école, avec un certain mépris; pour mieux dire, on le traite sous jambe; on a tort, car son jour est venu et nous le verrons bien à la fin de cette étude. Il triomphe, il règne, il trône. Nous sommes tous les fils ou les petits-fils de La Chaussée. Nous descendons directement de lui et de son ami Lamotte qui voulait qu'on n'écrivît qu'en prose. Et Dieu sait si nous en faisons, de la prose!

Je viens d'évoquer à plusieurs reprises l'ombre de Scribe, et je n'ai encore rien dit de son œuvre. J'avoue que Scribe m'embarrasse, car s'il commence presque avec le siècle, il en remplit à lui tout seul plus que la première moitié et figure encore avantageusement dans la seconde. C'est ici toutefois, à ce qu'il me semble, que je dois le placer, car il est en réalité le contemporain, à peine plus jeune, de tous les auteurs comiques dont j'ai exhumé le bagage. Le sien s'impose d'abord par sa masse. On le sait trop pour que j'y insiste. Aussi bien ne saurais-je avoir la prétention de porter un jugement original sur un homme depuis longtemps classé et coté. Il a touché à tous les genres avec succès et avec un pouvoir de renouvellement qu'il serait puéril de méconnaître. Il a alimenté tous les théâtres, sans exception, pendant cinquante-quatre ans. Il a fait à lui tout seul la fortune de l'ancien Gymnase. Vaudevilles, petites et grandes pièces, comédies d'intrigue, de mœurs et de caractères, anecdotiques et historiques, drames, livrets d'opéra, ballets, etc.; on trouve partout son esprit et sa main, aidés de l'esprit et de la main des autres. Il a été, avec Alexandre Dumas et plus qu'Alexandre Dumas, l'habile et heureux organisateur d'un système de collaboration qui, avant lui, n'avait été pratiqué le plus souvent que par des auteurs timides ou des débutants inexpérimentés, et qui, sous son impulsion, s'est généralisé jusqu'à l'abus. Personne n'ignore qu'on se met aujourd'hui à trois ou quatre pour fabriquer une pièce, et qu'on ne nomme même pas toujours sur l'affiche ceux qui ont participé à sa confection. La chose tourne quelquefois, trop visiblement, à l'entreprise industrielle; des procès scandaleux en font foi.

Scribe y mit plus de scrupule. Il ne cherchait pas les associés; il se contentait d'accepter ceux qui venaient lui soumettre, en suppliant, une idée, un embryon de comédie, à retoucher, à parfaire, la plupart du temps à refaire. Néanmoins sa fécondité ne s'expliquerait pas sans le secours qu'il en reçut. C'est par centaines que ses ouvrages se comptent. Est-il nécessaire d'en établir ici le cata-

logue? Il faudrait constater en même temps que, dans cette fastidieuse nomenclature, presque tout a péri.

Et pourtant Scribe a survécu. Si l'on ne joue plus guère ses meilleures comédies, on les étudie, on les imite, souvent on les démarque, on comprend l'influence qu'elles ont exercée, on mesure le vide qu'elles laisseraient dans la production du siècle si, par je ne sais quel miracle, elles venaient à disparaître; on n'est pas très assuré que celles qui les ont supplantées aient une durée plus longue; enfin on rend à leur auteur la justice qu'il n'a pas cessé de mériter; on salue en lui le plus ingénieux constructeur d'intrigues théâtrales qui ait existé avant que M. Victorien Sardou, en marchant sur ses traces, lui eût ravi cette gloire; une sorte de prestidigitateur qui a exécuté, pour la scène, d'innombrables et incomparables tours de sorcellerie amusante, un merveilleux magicien, inépuisable en ressources et si rompu à toutes les adresses de son métier que ceux-là même qui le dédaignent l'envient et se tiendraient, j'imagine, pour satisfaits de posséder ce qu'ils appellent ironiquement l'art de Scribe.

On dit qu'il n'a pas de style et qu'il n'a jamais su écrire; c'est excessif. La vérité est que, semblable en cela à ses prédécesseurs immédiats, il ne s'en est pas préoccupé; il a le style de la conversation qui, un peu haussé de ton et relevé de forme, serait exactement celui du théâtre. S'il n'écrit pas, il parle, il cause, et la facilité de son dialogue en fait la vérité. Ce qui n'est pas contestable c'est que le vent a changé et qu'on aime autre chose aujourd'hui. Aux aimables inventions de Scribe on préfère l'observation, même grossière, la réalité crue. On raille, on condamne ses stratagèmes, on les qualifie de trucs, on emploie des moyens qu'on croit plus simples, sinon plus sûrs, pour amuser et pour émouvoir.

Il n'en est pas moins vrai que Scribe a ému et amusé ses contemporains pendant un demi-siècle et qu'on est toujours tenté de demander à ses détracteurs s'ils peuvent se prévaloir d'une plus longue immortalité. Scribe, avec toutes ses lacunes, demeure un homme extraordinaire, un phénomène dans notre littérature dramatique. On n'obtient pas les résultats qu'il a obtenus sans un privilège de nature que je qualifierais volontiers, chez lui, d'un seul mot : le don d'intéresser presque toujours et de n'ennuyer jamais. Cette faculté se manifeste dans ses pièces par une étonnante habileté à amener, à suspendre, à reprendre et à dénouer, au bon moment, une situation parfois très ordinaire, très bourgeoise et de tous les jours, conformément au désir du spectateur.

Le spectateur, au théâtre, est foncièrement honnête et bon; il exige en retour que l'auteur soit bon et honnête. Frissonner,

frémir, trembler sont des états d'esprit qui lui agréent à la condition que ses inquiétudes n'aillent pas jusqu'à l'angoisse ou la terreur, et que les accidents ou les malheurs qui les lui ont inspirées se résolvent gaiement en une conclusion finale d'indulgence philosophique et de décente satisfaction. Scribe eut au plus haut degré cette faculté de mesure et, pour ainsi parler, de dosage qui, faisant une sorte de balance entre les impressions complexes et les vœux souvent contradictoires du parterre — alors qu'il existait encore un parterre — lui assurait, par cela même, une majorité d'admirateurs et d'amis. Ce ne fut pas absolument un paradoxe et une gageure, chez J.-J. Weiss, de soutenir que personne, au théâtre, n'eut plus de poésie que Scribe. Assurément il n'en a pas dans son style; le lyrisme et l'auteur du *Mariage de raison* n'ont jamais passé par la même porte; mais ses personnages ont presque tous l'imagination poétique, l'âme jeune et printanière du sous-lieutenant de *la Dame blanche*, qui proclame que douze cents francs d'appointements suffisent à son bonheur. Ils entrent dans la vie confiants, allègres, avec un rêve dans le cœur; si elle les éprouve, elle ne les trahit guère, et ce rêve aboutit généralement, sauf dans les pièces historiques dont le dénouement ne peut être changé, à la plus douce, à la plus radieuse réalité. C'est par là que, dans la prospérité, Scribe et le Gymnase furent longtemps inséparables. Heureux temps où *l'Ours et le Pacha*, joué sur le théâtre de Madame, répondait amplement au désir des Parisiens. Il leur faut autre chose aujourd'hui.

Est-il nécessaire de rappeler que, malgré ses aptitudes spéciales, Scribe eut besoin, pour réussir, d'un long apprentissage, d'une grande force de volonté et d'une incroyable puissance de travail. Pendant cinq années consécutives, il ne se fit guère connaître que par des échecs; mais il apprit son métier en le pratiquant, comme en nageant on apprend à nager. Quand il le sut, il donna successivement *Flore et Zéphir*, *le comte Ory*, *les Deux précepteurs*, et ce fameux *Solliciteur* que Schlegel préférait au *Misanthrope*. Bientôt jaillit et déborde, en source intarissable, cette merveilleuse fécondité qui se présente en première ligne dans l'idée que nous gardons de Scribe. Son théâtre nous apparaît comme une de ces gargouilles habillées en sirènes qui emplissent les bassins de nos fontaines publiques ou comme une de ces statues allégoriques qui portent dans leurs mains des cornes d'abondance d'où s'échappent des fruits et des fleurs.

A peine connu, il abordait la Comédie-Française avec une vraie comédie, *Valérie*, contemporaine d'autres pièces plus modestes jouées au Gymnase, *le Secrétaire et le Cuisinier*, *le Ménage de gar-*

çon, *la Petite Sœur*, etc. Là encore je demande qu'on me fasse grâce du catalogue et qu'on se reporte pour la liste complète des productions de Scribe aux répertoires spéciaux, dont la plupart sont d'ailleurs incomplets.

Ce qu'il faut retenir comme un témoignage précieux de l'influence exercée par Scribe sur les hommes de son temps, c'est qu'à partir de 1825, il resta presque seul à lutter contre le romantisme menaçant, qu'il en supporta sans faiblir la bruyante concurrence, qu'il poursuivit à côté de lui sa carrière personnelle avec une tranquillité imperturbable, et que ce conquérant provocateur ne réussit pas une minute à en interrompre le cours. Ses grands opéras et opéras-comiques les plus agréables coïncident avec le triomphe définitif de la truculence littéraire et, ce qui est plus curieux encore, ses grandes comédies, *Bertrand et Raton*, *l'Ambitieuse*, *la Camaraderie*, *la Calomnie*, franchissent, sans accroc, avec un plein succès, la grosse barricade romantique, discutées, il est vrai, et même insultées par la critique, mais vengées par un public moins facile à enrôler, moins docile aux mots d'ordre que nos snobs de la fin du siècle. *Fra Diavolo* lutte sans désavantage contre *Hernani*, *la Camaraderie* n'a pas à souffrir autrement du contact athlétique de *Ruy Blas* et *les Malheurs d'un amant heureux* disputent la vogue à *la Tour de Nesle*. Comment s'étonner après cela qu'en 1843, lorsque *les Burgraves*, et surtout l'accueil qu'on leur fit, trahirent le dépérissement du lyrisme au théâtre, les amateurs fissent fête, depuis près d'un an, à *Oscar ou le mari qui trompe sa femme*, sur cette même scène de la Comédie-Française où *les Burgraves* tombèrent d'une si lourde chute dont ils ne se sont pas encore complètement relevés? Comment s'étonner surtout que les dernières grandes comédies de Scribe, *Une Chaîne*, *le Puff*, *Adrienne Lecouvreur*, *les Contes de la reine de Navarre*, et *Bataille de Dames* aient été salués, à tort sans doute, comme une heureuse réaction?

Il ne faut rien dire de trop, ni risquer des prophéties téméraires, mais il ne me semble pas impossible qu'au milieu de cette exubérante moisson, paille et blé, que le théâtre engrangea dans la première moitié de ce siècle, la production de Scribe et celle d'Alexandre Dumas, dont nous nous occuperons prochainement, imposantes l'une et l'autre par leur richesse un peu mêlée où tant de collaborateurs d'élite ont apporté leur contribution, continuent longtemps encore à attirer le regard, comme une énorme gerbe, comme une meule au milieu des épis.

A. CLAVEAU.

La suite prochainement.

ÉQUIPÉE OU ÉPOPÉE ?

LA DUCHESSE DE BERRY

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION

Incedo per ignes, n'eussent pas manqué de s'écrier les essayistes du temps jadis, au début d'un article comme celui-ci; mais on ne cite plus du latin qu'au Palais-Bourbon, et encore quand c'est M. Brisson qui est à la tribune... Avec les années, d'ailleurs, le sujet est devenu infiniment moins délicat. Si les aventures de la duchesse de Berry ont conservé un côté scabreux, et si le récit détaillé n'en est pas indiqué pour la lecture de réfectoire dans les pensionnats de jeunes personnes, le tumulte des passions soulevées autour de la princesse s'est bien apaisé depuis 1832 : le temps a fait son œuvre, et les révolutions aussi, en renouvelant à plusieurs reprises la distribution des partis telle qu'elle existait alors. Si le débarquement de Marseille, l'arrestation de Nantes et la captivité de Blaye ne sont point encore de l'histoire ancienne, c'est déjà, selon l'expression populaire, une « vieille histoire », dont les acteurs ont disparu, dont le cadre politique s'est effondré, et qu'on peut essayer de raconter sans se heurter à de trop vives susceptibilités.

C'est ce qu'un ancien conseiller d'Etat, M. Thirria, dont les recherches sur *Napoléon III avant l'Empire* avaient été fort remarquées, vient de faire dans un livre très intéressant, très suffisamment impartial, malgré quelques vivacités de style, et supérieurement documenté[1]. Indépendamment des pièces antérieurement publiées, il a puisé à deux sources fort différentes, mais également précieuses : le volumineux dossier de police constitué à l'occasion de la tentative de 1832, et dont personne jusqu'ici n'avait eu communication aux Archives nationales; la correspondance intime

[1] H. Thirria : *la Duchesse de Berry* (*S. A. R. Madame*), 1798-1870. Paris, Th. J. Plange, 1900, xvi-467 p. in-8°.

échangée pendant près d'un demi-siècle entre la duchesse et une de ses amies d'enfance, la comtesse de Meffray, née de la Tour, venue de Naples avec elle et mariée par elle en France[1]. Les pièces saisies par la police jettent un jour nouveau sur les mobiles et sur l'échec de l'entreprise de 1832; les lettres familières reflètent les préoccupations « courantes » de la princesse et montrent bien quel était, en dehors des circonstances solennelles, le tour ordinaire de son esprit. Les unes et les autres nous serviront aujourd'hui à esquisser une rapide biographie de la duchesse de Berry, en insistant naturellement sur le drame dont elle a été l'héroïne.

I

Caroline de Bourbon (je fais grâce au lecteur de ses dix autres prénoms) naquit en 1798, à Caserte, du prince héréditaire de Naples et d'une archiduchesse d'Autriche. Sa grand-mère paternelle était la fameuse reine Marie-Caroline. Marie-Amélie, la future reine des Français, était au nombre de ses tantes. Parmi ses douze frères et sœurs, citons au moins Ferdinand II, ce souverain dont la presse cosmopolite fit une sorte de croquemitaine, sous le nom de *roi Bomba*, et que les lazzaroni pleurent encore; Christine, la quatrième femme de Ferdinand VII et la reine régente d'Espagne; Thérèse, qui fut la dernière impératrice du Brésil et que nous avons tous entrevue, bien qu'elle ne fût pas une « physionomie parisienne » à l'égal de son mari dom Pedro.

L'enfance de la princesse s'écoula à Palerme, où les siens s'étaient réfugiés sous la protection de la flotte anglaise, à la suite de l'occupation de la terre ferme par les soldats de Napoléon. Elle y reçut, comme elle était plus tard la première à le reconnaître, une éducation sicilienne, c'est-à-dire déplorablement négligée : entourée de personnes qui parlaient le dialecte local ou le napolitain, on ne prit même pas la peine de lui apprendre l'italien classique, et, après quatorze ans de séjour en France, elle n'écrivit jamais correctement notre langue. En dehors de nombreuses impropriétés de termes, son orthographe est d'une fantaisie digne du grand siècle.

En 1815, la chute de Murat rouvrit aux Bourbons les portes de Naples : l'année suivante, Louis XVIII, dédaigneux ou peu sou-

[1] Son mari avait une charge de cour et était député. Mme de Meffray écrivait à la duchesse le 4 août 1830 : « Mon mari n'est retenu ici que par le devoir qu'il veut et doit remplir à cette malheureuse Chambre. Dès qu'il sera libre, nous irons dans nos bois nous ensevelir dans l'obscurité, et nous y serons, maintenant, toujours, prêts à tout ce qu'il plaira à Madame d'ordonner de nous. » Ils tinrent parole.

cieux des avances du tsar Alexandre, demanda pour son neveu le duc de Berry la main de la princesse Caroline. Comme le duc d'Angoulême n'avait pas d'enfants, c'était la presque certitude d'être un jour reine de France, ou tout au moins mère du roi; c'était quitter immédiatement la qualité de princesse obscure d'une branche cadette pour figurer au premier rang de la branche aînée; c'était surtout échanger la vie de Naples contre celle de Paris, du Paris de la Restauration, étincelant de luxe et grisé de plaisir. Pour une enfant de dix-sept ans, la perspective était tentante; le duc avait bien vingt bonnes années de plus qu'elle, mais ces différences d'âge, qui donnent à réfléchir aux bourgeois, ne sont-elles pas fréquentes dans les mariages princiers? Si elle fut consultée, elle dut accepter d'enthousiasme.

L'empressement fut moins vif de l'autre côté. A la maréchale Oudinot qui le félicitait, le duc de Berry confessait sans ambages qu'il lui en coûtait de renoncer à sa liberté, et que c'était là un dur sacrifice fait à la nécessité d'assurer la succession du trône. Lors de la première entrevue, il trouva, comme la plupart des assistants, que si la princesse avait un teint éblouissant et des mains de déesse, sa démarche sautillante manquait de prestige, que sa physionomie était gâtée à la fois par les proportions de la bouche et par l'irrégularité du regard.

Pourtant, malgré l'emportement de caractère et la médiocre fidélité du mari, malgré la perte des deux premiers enfants et la naissance d'une fille, le ménage, installé à l'Elysée, était très heureux, très gai et véritablement populaire. Ses allures contrastaient avec la majesté intimidante de Louis XVIII, l'austérité du comte d'Artois, la réserve quelque peu chagrine du duc et surtout de la duchesse d'Angoulême; on voyait le duc et la duchesse de Berry dans les petits théâtres, les expositions de tableaux, les magasins à la mode. Généreux et peut-être même dépensiers, ils s'acquirent bien vite, parmi les artistes, les négociants, les courtisans, la réputation de protecteurs des arts. La duchesse, passionnée de spectacles, de bals, de toilettes, était comparée par les flatteurs à sa grand-tante Marie-Antoinette, dont elle était loin d'égaler le goût exquis et la grâce souveraine; nous serions plus près de la vérité en nommant une autre méridionale, qui par la suite occupa avec éclat une situation analogue.

Le poignard de Louvel mit fin à cette existence enchantée. Pas n'est besoin de rappeler ici le désespoir de la duchesse, ses instances des premiers jours pour quitter la France, puis la naissance inespérée d'un fils, que les poètes purent sans trop d'exagération qualifier d'*enfant du miracle*.

Après ces semaines d'émotions, la vie ne tarda pas à reprendre son cours pour tout le monde, même pour la princesse. Elle avait quitté l'Elysée pour les Tuileries; elle prenait ses repas à la table royale, où ses retards quasi quotidiens au dîner lui valaient de terribles semonces de Louis XVIII. Peu à peu, les courses de magasins, les soirées au théâtre, les bals même, recommencèrent comme avant la catastrophe. Du jour, surtout, où Louis XVIII eut disparu, la duchesse de Berry, confiante dans la paternelle indulgence de Charles X, se laissa aller sans réserve à son goût pour le plaisir; elle avait hérité de sa belle-sœur la duchesse d'Angoulême, devenue dauphine, l'appellation traditionnelle de *Madame*, réservée à la princesse la plus voisine du trône après la reine et la dauphine. Tant que régna Charles X, la petite cour de *Madame* fut un centre de gaieté, de distraction, d'entrain; les gens scrupuleux disaient même de dissipation.

Tiendrait-on le reproche pour fondé, que bien des circonstances atténuantes devraient être invoquées à la décharge de la duchesse de Berry : son âge d'abord, car elle était restée veuve à vingt et un ans, puis les lacunes ou plutôt la nullité de son éducation première. Les leçons du malheur, dont je ne prétends point nier l'efficacité, ne produisent tout leur effet que sur une nature un peu préparée à les recevoir. La duchesse avait été très sincère dans l'exaltation de sa douleur : mais comme, après tout, elle avait eu pour son mari une affection de raison plus qu'une de ces inclinations qui dominent toute la vie, la frivolité naturelle de son caractère devait fatalement reparaître. Ajoutons que le milieu même de famille où elle était placée l'entraînait de ce côté par réaction. Sans être précisément morose, l'entourage de Charles X converti était bien austère pour une toute jeune femme; quant à la duchesse d'Angoulême, c'était une sainte assurément, mais nullement de l'école de François de Sales, et tout en rendant hommage à ses hautes vertus, sa belle-sœur ne devait se sentir aucun attrait à imiter son genre de vie.

Les enfants mêmes de la duchesse ne lui étaient point une sauvegarde contre sa légèreté. Les journaux bien pensants en faisaient une Blanche de Castille : si elle avait été tentée de prendre ce rôle au sérieux, l'impitoyable étiquette aurait eu raison de sa bonne volonté. Louise de France, *Mademoiselle*, promettait d'être une femme et une princesse d'élite, mais Mme de Gontaut et Mme de Rivera avaient mission du roi de présider à son éducation, ce dont d'ailleurs toutes deux s'acquittaient à merveille; pareillement, c'étaient le duc de Rivière et l'abbé Tharin qui étaient chargés de cultiver les heureuses dispositions du petit duc de Bordeaux. Au

cas où leur mère aurait prétendu intervenir sérieusement, personnellement, dans leur formation intellectuelle et morale, elle aurait sûrement heurté des susceptibilités, et sûrement aussi elle aurait dû s'effacer.

Condamnée par sa nature, par son éducation, par sa situation même, à l'existence très agitée et très vide à fois d'une jeune veuve mondaine, la duchesse de Berry était infailliblement exposée à la calomnie. Elle l'encouragea par des inconséquences de langage ou des fautes de tenue qui n'étaient sans doute qu'un ressouvenir de la terre natale : ce qui eût paru à Naples un aimable trait de bonhomie fit scandale à Paris. La passion politique s'en mêla, ainsi que l'atteste le Journal du futur maréchal de Castellane : mais, et M. Thirria en fait ici la juste remarque, la haine des ennemis fut moins perfide que le bavardage des amis, et surtout que cette misérable fatuité masculine, qui est de tous les temps et de tous les mondes, mais qui, en pareil cas, était doublement criminelle. Des hommes très haut placés à la cour et dans la société, dévoués à la famille royale, passant pour délicats dans les relations mondaines, quand on accolait d'un ton significatif leur nom à celui de la duchesse, au lieu de protester avec indignation, prenaient un air mystérieusement gêné, et sacrifiaient de gaieté de cœur l'honneur de la maison de France à leur réputation galante. Ces calomnies furent pour beaucoup dans l'état d'esprit de certains légitimistes en 1832.

Toute à la vie et aux plaisirs du monde, la duchesse de Berry se souciait peu de politique, ne cherchait pas à exercer d'influence et n'était jamais consultée. Au printemps de 1830, la visite de ses parents de Naples l'occupa beaucoup plus que les démêlés du cabinet Polignac avec la Chambre et les électeurs. La révolution la surprit comme un coup de foudre : fixée d'abord en Angleterre avec les autres membres de la famille royale, sous le nom de marquise de Rosny, elle partit à l'improviste pour l'Italie au mois de juin 1831, en déclarant que le climat du Nord lui était contraire : motif peu vraisemblable au début de l'été.

II

On sait que le 2 août 1830, alors que la révolution était décidément triomphante, Charles X avait abdiqué et le dauphin renoncé à ses droits en faveur du jeune duc de Bordeaux, qui devenait roi sous le nom d'Henri V, avec le duc d'Orléans comme lieutenant général. On considérait généralement, dans l'entourage des princes, que ces actes, n'ayant pu produire d'effet utile, étaient comme

non avenus, et que Charles X demeurait le souverain légitime de la France. Mais la fraction ardente et jeune du parti royaliste soutenait qu'abdication et renonciation étaient définitives, que seule la désignation du lieutenant général était caduque par suite de la forfaiture de ce dernier, et qu'en vertu des traditions nationales la régence appartenait à la mère du roi mineur, c'est-à-dire à la duchesse de Berry. A l'appui de cette thèse juridique, ils apportaient des arguments de fait et de sentiment, faisant valoir, par exemple, que Charles X et son fils s'étaient dépopularisés en versant le sang français, mais que, sur cette terre d'enthousiasme et de générosité, une femme, tenant un enfant par la main, serait couverte d'acclamations. Ils s'adressaient directement à la duchesse, la pressaient d'entrer en France, lui répétaient que la nation l'attendait et qu'il fallait se hâter, tant que n'était pas consolidé le trône de Louis-Philippe.

Tout portait la princesse à répondre à cet appel. Le ton d'assurance de ses correspondants était fait pour la convaincre que le moment était en effet décisif, et qu'il dépendait d'elle de faire triompher les droits de son fils; elle pouvait croire que c'était une question de devoir maternel. Si peu de goût qu'elle eût d'ailleurs pour la politique, elle n'eût point été femme si elle avait été insensible à la tentation d'un rôle prépondérant, alors surtout qu'on le lui contestait : quand l'entourage de Charles X affectait de la tenir en dehors des conseils ou conciliabules; quelle revanche que de faire acte de régente sur le territoire français! Il est inutile enfin de montrer combien le côté romanesque, romantique d'une pareille expédition devait séduire une imagination nourrie de Walter Scott; combien la perspective de déguisements, de chevauchées, de proclamations, de scènes émouvantes souriait à une nature faite pour le mouvement, et confinée depuis près d'un an dans l'atmosphère morale et physique la plus brumeuse comme la plus étouffante. M. Thureau-Dangin a finement indiqué ce dernier trait de caractère : « Une heure d'héroïsme lui était plus facile qu'une vie de devoir simple et triste. L'exil inerte et résigné dans un vieux château, entre Charles X et la duchesse d'Angoulême, représentait pour elle quelque chose de cent fois pire que le danger, l'ennui. »

Sollicité lui-même de toutes parts, Charles X finit par conférer à sa belle-fille une régence conditionnelle, dont l'exercice serait subordonné au conseil et surtout au *veto* du duc de Blacas. Une fois en Italie, la duchesse congédia Blacas et fit savoir au vieux roi qu'elle se considérait comme régente sans conditions, en vertu de son droit propre, depuis l'abdication de Rambouillet. Puis, installée à Massa, dépouillant elle-même les correspondances chiffrées

qui lui arrivaient de tous les points de la France, elle prépara avec quelques fidèles l'exécution du grand projet.

Soit intuition de femme et de mère, soit docilité à des conseils éclairés, cette Napolitaine, grandie à l'abri d'une flotte anglaise, sentait très vivement tout le mal moral que le patronage des coalisés avait fait à la Restauration : elle entendait que la monarchie de son fils, relevée par ses soins, ne pût jamais se voir reprocher « les fourgons de l'étranger » ; ses scrupules à cet égard désorientaient quelques-uns de ses amis, moins soucieux des susceptibilités de la France moderne. Pour elle, la nouvelle restauration devait avoir un caractère éminemment national : si elle négociait avec les puissances étrangères, si elle escomptait des complications diplomatiques, c'était pour opposer aux timidités du gouvernement de Louis-Philippe une politique de fierté, de conquête éventuelle, nous dirions aujourd'hui de panache.

Le 25 avril 1832, la duchesse, accompagnée de quatorze personnes, s'embarqua sur le vapeur le *Carlo Alberto*, frêté par le vicomte de Saint-Priest. La femme de ce dernier écrivait à son père le duc de Caraman : « Elle se jette en France sans secours étranger, apportant toutes promesses de bonheur, toutes idées sages et nationales. » Le 28, sous un déguisement de marin, elle prit terre près de Marseille, et lança une proclamation très adroite à l'armée, qu'elle conviait à effacer les humiliations de 1830. On avait promis qu'au signal parti du clocher de Saint-Martin, la garnison et la population de la grande ville légitimiste rivaliseraient d'empressement à arborer le drapeau blanc : une fois maîtresse de Marseille, la régente soulèverait tout le Midi et renouvellerait la marche de Napoléon sur Paris. Par suite de la mauvaise volonté du sonneur ou de la pusillanimité du curé, ce signal initial ne put être donné, et les quelques conjurés qui s'étaient déjà groupés ne tardèrent pas à se débander. La partie était manquée, ou tout au moins ajournée : on pressa la duchesse de reprendre la mer.

Son amour maternel et sa générosité naturelle lui firent comprendre qu'à suivre ce conseil, elle accentuerait le ridicule inséparable de tout insuccès, et que la seule manière d'arrêter les moqueries était de forcer les applaudissements par sa vaillance. Sous des déguisements variés, elle traversa toute la France en diagonale, le plus souvent à cheval, et rencontra partout d'admirables dévouements, grâce auxquels la police fut constamment dépistée. Parvenue au cœur de la Vendée, où elle se reprochait de ne s'être point réfugiée avec son fils en 1830, elle fit ordonner une prise d'armes par le comte d'Autichamp. Mais le temps était passé des grands enthousiasmes, comme aussi, il faut le recon-

naître, des grandes persécutions de la Révolution; les paysans vendéens, accoutumés à la conscription, laissés libres dans la pratique de leur culte et dans l'exploitation de leurs terres, répugnaient à se lancer dans la guerre civile par pur point d'honneur légitimiste. Sous la Restauration sans doute, quand un prince traversait la Vendée, les cantates et les allocutions débordaient de serments... au conditionnel : la duchesse de Berry ne tarda pas à se rendre compte qu'il y avait loin de ce conditionnel à l'indicatif. Quelques soulèvements isolés se produisirent bien, notamment celui de la Pénissière, où une quarantaine de partisans firent une résistance héroïque et désespérée : mais l'ensemble du pays ne bougea pas. La princesse indignée s'en prit aux chefs : « La Vendée, je m'en suis convaincue moi-même, est toujours digne de son nom; mais plusieurs gentilshommes dégénérés ont oublié que le premier devoir et le plus grand honneur de cette ancienne et brave noblesse était de se faire tuer autour de son souverain. Au lieu de communiquer cet élan qui était dans mon cœur et que j'aurais voulu souffler moi-même à ces populations fidèles, ils ont employé leur logique fausse et lâche à calmer et refroidir ces braves gens. » Le 9 juin 1832, elle se réfugia à Nantes, où elle demeura cachée pendant près de cinq mois, s'obstinant à ne pas quitter la France.

De tous les côtés, on la pressait de se mettre en sûreté. Le gouvernement de Louis-Philippe, qui était impuissant à pénétrer le secret de sa retraite, mais qui la savait à Nantes ou dans les environs, lui faisait dire qu'elle ne serait pas inquiétée si elle gagnait la frontière. Charles X, qui n'avait jamais été favorable à l'entreprise, s'autorisait du piètre résultat obtenu pour prêcher la prudence sur le ton d'un censeur : « Soyez bien sûre, ma chère enfant, que je connais mieux que vous ne pouvez le faire dans la position l'état réel des choses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et que c'est avec la certitude de ne pas me tromper que je puis vous assurer que la prolongation de votre séjour en France devient de moments en moments plus funeste à nos grands intérêts. » Des lettres mêmes de ses enfants, toutes naïves et spontanées, il résulte qu'on les entretenait des périls courus par elle plus que de la vaillance qu'elle déployait : « Ma bonne mère, lui écrivait, par exemple, le comte de Chambord, je suis toujours inquiet sur votre compte, car vous êtes toujours au milieu du danger. Je désirerais vivement vous voir dans un lieu plus sûr. »

En France, les chefs les plus qualifiés du parti légitimiste ne tenaient pas un autre langage. Berryer, qui avait été secrètement trouver la princesse en Vendée, pour déconseiller la prise d'armes,

lui faisait passer maintenant des notes où il insistait sur la convenance du départ : « Au nom de cette auguste famille, au nom de la France, au nom du jeune Henri V, au nom de tous les royalistes, je supplie, je conjure Madame de prendre sa retraite... Réduira-t-on Madame à être tuée dans un champ ou graciée par Louis-Philippe? » Chateaubriand écrivait de son côté : « Les vrais amis de Son Altesse Royale pensent qu'il serait bon qu'elle en sortît (du royaume) le plus promptement possible, après avoir usé de toute son autorité pour pacifier les départements soulevés et pour ne laisser à la France que le souvenir de son courage, de sa bienfaisance et de ses vertus. » Berryer pouvait être suspect d'avoir une foi trop exclusive dans l'action parlementaire, et Chateaubriand dans les campagnes de presse; mais un vétéran des conspirations royalistes, Hyde de Neuville, se rencontrait avec eux : « Madame n'a pas été bien conseillée... Il faut que Madame quitte la Vendée... Personne n'a plus que moi l'amour du grand, du noble, du chevaleresque, mais il s'agit ici de faire de l'histoire et non du roman. »

A distance, notre impression très nette est que ces illustres personnages se trompaient, et que l'instinct de la princesse était plus sûr que leurs raisonnements. Un seul motif eût dû lui conseiller la retraite : c'est que le rôle qu'elle avait assumé ne souffre pas de partage, que de nouveaux sentiments s'étaient emparés de son cœur, et qu'elle avait cessé d'être exclusivement la veuve du duc de Berry et la mère du comte de Chambord. Mais ce changement de situation était alors un mystère, et à rester en France, elle gagnait d'embarrasser le gouvernement, de tenir l'opinion publique en éveil, d'empêcher l'oubli autour de sa cause, de ménager à elle et à son fils des chances de popularité pour l'avenir.

Tout en étudiant un nouveau soulèvement en Bretagne et en Vendée, elle poursuivait ses négociations avec un certain nombre de cours d'Europe. Les agents secrets qu'elle entretenait dans plusieurs capitales ne s'abusaient-ils pas, ne l'abusaient-ils pas elle-même dans une large mesure? S'il faut s'en rapporter aux correspondances saisies à Nantes, le roi des Pays-Bas promettait, dès qu'il aurait reconquis la Belgique, de la céder au roi légitime de France. Cette combinaison était admirablement trouvée pour flatter le sentiment patriotique, que la duchesse tenait tant à ménager : mais on se demande quel avantage pouvait y trouver la maison d'Orange; de plus, l'intermédiaire était ici le fameux spéculateur Ouvrard, dont le nom achève de rendre cette histoire bien suspecte, à moins d'admettre qu'à la fin de sa carrière, il ait voulu expier ses méfaits par un acte de désintéressement. A Turin,

le nouveau roi Charles-Albert, nature mystique et inquiète, se montrait sympathique à la cause légitimiste; déjà désireux d'affranchir l'Italie de la domination autrichienne, il stipulait pour cette éventualité l'alliance de la monarchie restaurée. Dom Miguel, enfin, protestait de son bon vouloir, en échange duquel la duchesse n'était pas loin de lui offrir la main de sa fille : mais il était trop occupé à défendre son trône pour intervenir hors du Portugal. Quant aux grandes puissances, y compris la Russie, il ne paraît pas qu'elles aient accueilli les émissaires venus de Nantes.

III

Nous l'avons dit, cinq mois se passèrent ainsi, cinq mois pendant lesquels la duchesse ne cessa de recevoir des conseils de prudence et des encouragements à l'action, venus les uns des chefs du parti et les autres des petites gens : l'instructif et touchant témoignage en est dans l'énorme dossier dépouillé aux Archives par M. Thirria.

A Paris, le gouvernement, qui eût prêté volontiers les mains à sa sortie de France, devenait ridicule en ne découvrant pas sa cachette. Un nouveau ministère venait d'être formé, où le portefeuille de l'intérieur était échu à Thiers; celui-ci, qui débutait alors aux affaires et qui tenait à accréditer sa réputation d'habileté, mit les scrupules de côté. Un Juif, soi-disant converti, nommé Deutz, lui fut signalé comme pouvant le mettre sur la trace de la duchesse; le ministre ne dédaigna pas de s'aboucher en personne avec ce triste personnage, de le rencontrer la nuit aux Champs-Elysées et de lui promettre 500,000 francs. Deutz partit pour Nantes, joua le dévouement à la cause légitimiste et se fit livrer l'indication de la maison, où il conduisit les gendarmes; le 7 novembre, après seize heures passées avec trois compagnons derrière une plaque de cheminée, la duchesse, à demi asphyxiée, finit par être prise. Deutz osa bien se justifier dans une brochure et prétendre qu'il n'avait agi que par dévouement à la monarchie de Juillet; une des plus belles pièces des *Chants du Crépuscule* cloua le traître au pilori :

. . . .
Juif! les impurs traitants à qui l'on vend son âme
Attendront bien longtemps avant qu'un plus infâme
Vienne réclamer d'eux, dans quelque jour d'effroi,
Le fond du sac plein d'or qu'on fit vomir sur toi!
. . . .
Eh! tais-toi! que veux-tu balbutier encore?
Dis, n'as-tu pas vendu l'honneur, le vrai trésor?
Garde tous les soufflets entassés sur ta joue!
Que fait l'excuse au crime et le fard sur la boue?

Tout en se donnant des airs de triomphateur, le ministère était fort embarrassé de sa capture. Comme l'écrivait la duchesse de Dino, « si Madame la duchesse de Berry libre en France était un malheur, l'y voir prisonnière me paraît une catastrophe ». La question se compliquait des liens étroits de parenté qui existaient entre la princesse et la reine Marie-Amélie. Louis-Philippe a dit que son sentiment avait été de faire conduire sa nièce à la frontière, et qu'il avait dû s'incliner devant l'opposition unanime du conseil. Il était, d'autre part, impossible d'entamer une poursuite judiciaire et de céder aux ironiques invitations du *National*, qui se réjouissait par avance de cet avilissement du prestige monarchique. On s'arrêta à une solution purement arbitraire : avec l'approbation des Chambres, la duchesse, sans être mise en jugement, fut internée dans la forteresse de Blaye, sur la Gironde. Malgré la douceur du régime matériel auquel elle était soumise, cette résurrection des prisons d'Etat en pleine monarchie constitutionnelle fut passionnément dénoncée par l'opposition de gauche et d'extrême droite. L'affaire tournait mal pour le gouvernement, et la duchesse semblait avoir eu raison contre ses « sages » conseillers.

Tout à coup, l'événement le plus inattendu vint bouleverser la situation : le bruit se répandit que la princesse était enceinte.

Il faut bien dire que si les légitimistes crièrent à la calomnie et allèrent même en grand nombre sur le terrain pour soutenir l'honneur de *Madame*, la masse du parti gouvernemental accueillit cette nouvelle comme une bonne fortune inespérée. Enceinte, la mère du prétendant devenait ridicule ou déconsidérée, et par là même inoffensive : c'était tout pour ces politiques à courte vue, qui ne voyaient pas l'atteinte portée au principe même du sentiment royaliste. Le ministère décida de retenir la prisonnière jusqu'à son accouchement, pour la discréditer plus sûrement. Le commandement de Blaye fut confié à un général qui faisait partie de la Chambre des députés, et qui était connu par son animosité contre la Restauration. Pour prévenir un avortement ou une suppression d'enfant, le futur conquérant de l'Algérie (car c'était Bugeaud) ne rougit pas de descendre à des mesures vexatoires et indécentes. Les documents publiés par M. Thirria prouvent la passion qu'il apporta à cette mission ; le jour où la duchesse lui remettait une déclaration de mariage secret, qui était le plus significatif des aveux, il télégraphiait à Paris : « Je suis heureux ! Le but est atteint ! L'honneur (*sic*) du roi et du pays est sauvé ! Tout favorise le trône de Juillet ! »

Il est moins excusable encore que cette exaltation ait été partagée en haut lieu et que le gouvernement se soit hâté de mettre

la déclaration de la duchesse au *Moniteur*. Tous ceux qui avaient gardé quelque sang-froid en éprouvèrent un sentiment de gêne : « On ne se fait pas, écrivait Barante, à cette publicité donnée officiellement à un déshonneur que toute famille s'empresse, en pareil cas, de cacher. » Carrel, au contraire, avait beau jeu pour dénoncer, à grand fracas, l'immoralité de la politique du juste milieu : « Dans nos humbles familles plébéiennes, on ne sait pas livrer à la malignité publique les faiblesses de son sang pour en retirer un grossier profit. Cette protestation d'un genre particulier n'est faite que pour les royautés parvenues. » Les journaux légitimistes, de leur côté, crurent user de représailles en allant rechercher les histoires scabreuses qui avaient pu courir sur les femmes de la maison d'Orléans, y compris la mère de Louis-Philippe.

Le gouvernement alla plus loin encore. Thiers, médiocrement satisfait, au fond, de la besogne qu'il avait accomplie, et déclarant qu'il ne voulait pas être « le Fouché du régime », avait troqué le ministère de l'intérieur contre celui du commerce. Son successeur, le comte d'Argout, honnête homme à l'esprit très étroit, s'obstina à vouloir établir la matérialité de la grossesse. Bien loin de consentir à l'élargissement de la princesse, il décida que les *autorités* de Blaye assisteraient à l'accouchement, par une sorte de parodie du cérémonial usité pour les reines [1]. Après l'événement, quand la princesse dut être embarquée, d'Argout, dominé par son idée fixe, écrivit au sous-préfet : « Il faut... que des milliers de témoins puissent dire qu'ils ont vu la duchesse et son enfant sortant de la citadelle. » Et Bugeaud, obéissant à la même préoccupation, aurait voulu qu'une proclamation annonçât le jour et l'heure du départ.

Sous l'empire de son état physique, et par suite aussi de sa naturelle inconstance, l'enthousiasme politique de la prisonnière était tombé : elle ne rêvait plus que de liberté et que de vie bourgeoise. Tantôt elle se laissait aller au désespoir, traitant Louis-Philippe et Bugeaud de bourreaux, accusant même les légitimistes exaltés de vouloir sa mort, pour avoir « un cadavre ». Tantôt, rieuse et insouciante, elle évoquait sans amertume les souvenirs du passé, plaisantait avec le général et demandait à l'officier d'ordonnance Saint-Arnaud (le Saint-Arnaud du Deux-Décembre et de l'Alma) de lui chanter des romances :

[1] Tous ces dignitaires de sous-préfecture acceptèrent avec empressement ce que le président du tribunal traitait de « mission patriotique ». Le commandant de la garde nationale se déclarait « toujours dévoué à toutes les mesures qui seront prises pour convaincre les ennemis de nos institutions ». C'est la même phraséologie qui est demeurée en honneur parmi leurs successeurs.

Avec le comte de Brissac et la comtesse de Hautefort, qui s'étaient noblement offerts pour lui tenir compagnie, sa société préférée était celle de son accoucheur Deneux et du Dr Ménière, médecin envoyé de Paris pour la soigner. Elle se faisait raconter par le premier ces curiosités obstétricales, dont tant de femmes sont friandes, et échangeait avec le second, pour taquiner Mme de Hautefort, des facéties scatologiques, histoires de clystères, de purgations ou de vomitifs : le feu roi Louis XVIII, dont c'était une des faiblesses, lui en avait légué un copieux répertoire. Elle ne semblait plus rien avoir de la femme qui avait rêvé de soulever le Midi et la Vendée, menacé le trône de Louis-Philippe. Au physique même, après avoir vaillamment supporté pendant des mois une vie si rude et si dépourvue de confortable, elle faisait montre maintenant d'une sensibilité maladive; elle se plaignait que l'auscultation la fît souffrir et disait au Dr Ménière, sur un ton d'enfant gâtée : « Surtout, docteur, ne me frappez pas; je ne veux pas être battue. J'en ai encore plein le dos des coups de poing de Laënnec, et j'ai sur le cœur ceux de Récamier. Ecoutez tant que vous voudrez, mais pas de secousses. »

Le 10 mai 1833, la duchesse mit au monde une fille; le docteur Deneux, à qui elle avait confié ce soin, nomma, dans l'acte de naissance, le mystérieux mari auquel sa précédente déclaration avait fait allusion : il s'appelait le comte Hector Lucchesi Palli, des princes de Campo Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles. Plus jeune de huit ans que la princesse, c'était un élégant cavalier, plus instruit que la majorité de ses compatriotes.

Il n'y avait vraiment plus l'apparence d'un motif pour retenir en prison l'épouse morganatique d'un comte napolitain. A peine remise de ses couches, un vaisseau de l'Etat la conduisit à Palerme.

IV

Dans le désarroi où les nouvelles de Blaye avaient jeté le parti royaliste, plusieurs de ses membres, protestant contre l'évidence, avaient nié la grossesse de la duchesse et soutenu que ses prétendues déclarations étaient forgées par le gouvernement; quelques-uns persistèrent à nier l'accouchement et déposèrent sérieusement contre les ministres une plainte en « supposition d'enfant ».

Ces naïfs furent en minorité, mais le mariage, au contraire, trouva des sceptiques dans la masse du parti. Nous avons dit les imputations qui couraient dès la Restauration, grâce aux inconséquences de la princesse, aux rancunes des uns et à la légèreté des autres. On se figura, en général, que le drame de Blaye avait pour origine une

de ces prétendues intrigues, et que le comte Lucchesi Palli n'était intervenu qu'au dénouement, pour sauver officiellement l'honneur de la fille de son roi; les gens bien informés faisaient valoir que, pendant la captivité de Blaye, il s'était montré fort assidu auprès de la comtesse du Cayla (ce qui, à la vérité, pouvait faire suspecter sa fidélité conjugale, mais non la réalité de son mariage). Ce scepticisme se répandit très loin et très haut; Charles X ne voulait pas revoir la duchesse avant d'avoir la preuve formelle qu'elle était mariée, et le duc d'Angoulême répétait un peu trop : « Je ne peux pas entendre parler de cette femme-là. »

M. Thirria établit que le mariage secret avait été effectivement béni à Rome, le 14 décembre 1831, par le P. de Rozaven, et que, pendant la réclusion de la princesse à Nantes, le comte Lucchesi a pu se rapprocher de celle qui était sa femme devant Dieu. Ce mariage, dans des circonstances si graves, fut sans doute une lourde faute politique : mais il convient du moins de dégager la responsabilité morale de Caroline de Bourbon.

A défaut, d'ailleurs, de preuve directe, sa conduite ultérieure montra bien que son mariage avait été l'acte d'une princesse profondément éprise et non l'expédient d'une femme aux abois. Dans ses nombreuses lettres à Mme de Meffray, elle se révèle jusqu'au bout comme la plus tendre, la plus absorbée des épouses et des mères [1]. L'enfant née à Blaye ne survécut que quelques mois, mais trois autres filles et un fils [2] vinrent successivement au monde. La correspondance de la duchesse est pleine de leurs hauts faits, avec des détails attentifs sur la santé du *pacha*, comme elle appelait irrévérencieusement son mari, pour se dispenser peut-être de choisir entre *le comte* et *Hector*. Quant à lui, imperturbablement correct, il ajoutait souvent un post-scriptum aussi scrupuleusement conforme aux règles de l'orthographe qu'aux lois de l'étiquette; il y parlait de *Madame* en époux morganatique qui sait son monde, observe l'attitude extérieure d'un chambellan, et ne redevient mari que dans le tête-à-tête.

La princesse voyait assez rarement, au début, son fils et sa fille du premier lit : Charles X, tout paternel qu'il fût, trouvait que la place de ses petits-enfants n'était point dans la *nursery* des Lucchesi. Après la mort du vieux roi, les rapports furent plus fréquents, et la duchesse s'occupa même de l'établissement de ses

[1] Quatorze ans plus tard, elle écrivait à propos de deux fiancés : « Je leur souhaite tous les bonheurs possibles et d'être aussi heureux que je suis dans leur ménage. »

[2] Les filles épousèrent des gentilshommes italiens, et le fils est le duc della Grazia.

enfants princiers. Par représailles ou par précaution, le gouvernement de Juillet organisait autour d'eux une sorte de blocus matrimonial. Pendant un séjour à Brunnsee, Mme de Meffray écrivait mélancoliquement : « Mademoiselle est toujours la plus délicieuse et la plus admirée, mais rien de plus, et les années s'écoulent; cela est triste. » Louise de France, destinée au berceau à devenir duchesse de Chartres et d'Orléans, finit par épouser l'héritier du duché de Parme : c'était un Bourbon encore, mais un bien petit prince, et insuffisamment préparé peut-être à apprécier une aussi exquise nature. Au reste, il périt bientôt assassiné.

Pour son fils, le comte de Chambord, la duchesse de Berry rêvait d'une alliance avec une de ses propres demi-sœurs, la princesse Caroline de Naples. La tante et le neveu étaient du même âge et éprouvaient l'un pour l'autre un vif attrait. L'inflexible politique les sépara : Ferdinand II craignit de mécontenter Louis-Philippe, et de faire manquer le mariage du duc d'Aumale avec la princesse de Salerne. Caroline de Naples épousa un Bourbon d'Espagne, le comte de Montemolin, et l'on sait que le comte de Chambord demanda la main de la princesse Marie-Thérèse d'Este-Modène.

Tout cela n'était pas pour réconcilier la duchesse de Berry avec celui qu'elle persistait à appeler *Fifi* ou *Fip Ier*. Elle considéra la révolution de 1848 comme un châtiment providentiel, et se consola presque du Deux-Décembre, dans la persuasion que Louis-Napoléon n'avait fait que prévenir un complot orléaniste. On me dispensera de citer le commentaire ironiquement satisfait que lui inspira la confiscation des biens d'Orléans.

Mais plus les années se succédaient, et plus dans la correspondance, les appréciations politiques cédaient le pas aux nouvelles de famille : la duchesse était grand-mère à présent, et grand-mère d'une trentaine de petits-enfants. Ses lettres devenaient de vrais bulletins de grossesses et de naissances; en voici une prise au hasard : « Lucrèce est, comme vous le dites bien, une bien douce société pour moi; sa petite fille est un amour, grasse et forte, très bonne. Elle est de nouveau grosse. Clémentine est à Venise avec tous ses enfants, et grosse de nouveau. Francesca, après ses couches, viendra ici... Vous voyez que je ne manquerai pas de petits-fils. » Une autre fois, elle recourait à une forme étrangement imagée pour exprimer cette pensée qui lui était chère : « J'ai de bonnes nouvelles de Bebelle et de ses sept enfants; son mari est parfait pour elle, mais elle m'annonce qu'elle est de la race des lapines, car elle aura un huitième en décembre... » O Louis XIV !

La duchesse de Berry n'avait jamais apporté beaucoup d'ordre

à la conduite de sa fortune : l'établissement de ses quatre enfants Lucchesi la mit dans une véritable gêne. Dès 1842, elle parlait de la nécessité d'économiser des ports de lettres, et s'ingéniait à se faire inviter pour de longs séjours à la cour de Naples. En 1849, elle écrivait familièrement à une amie de France, la marquise de Crenay : « Rien ne se paye et on se serre les côtes, ce qui n'est pas agréable. » En 1864, elle ne fut débarrassée de ses créanciers que par l'intervention de son fils, le comte de Chambord, qui liquida le passé et lui assura une large pension viagère.

Malgré des joies d'intérieur où elle se complaisait plus que toute autre, la fin de son existence fut mélancolique. Elle se plaignait que le sort des vieillards fût de voir disparaître successivement tous leurs amis : le plus intime et le plus fidèle, le comte Lucchesi, lui fut enlevé le 1er avril 1864, alors qu'elle pleurait sa fille aînée, la duchesse de Parme. Des deuils d'une autre nature vinrent attrister ses dernières années : non seulement son rêve de 1832 ne se réalisait pas, et son fils demeurait éloigné du trône de France, mais à Naples aussi, dans son pays natal, les Bourbons perdaient la couronne. Après un passager accès de sévérité contre les concessions libérales de son neveu François II, elle rendit justice à l'héroïque défense de Gaëte, et maudit l'indifférence de l'Europe : « Il semblait impossible que les souverains laissassent ainsi dépouiller le seul d'entre eux qui, en défendant son trône, défendait leurs droits. Gloire à lui! Honte à eux! Et plus tard, malheur, sans doute! »

La duchesse de Berry redevint un instant la Parisienne de la Restauration, pour s'amuser aux récits de l'Exposition de 1867, mais ses yeux étaient très affaiblis, et ses lettres devenaient rares. Sa dernière joie fut le mariage de son petit-fils, le duc Robert de Parme. Une attaque d'apoplexie l'emporta le 16 avril 1870.

Sa mort passa presque inaperçue, car sa vie ne tenait à l'histoire que par le lointain épisode de 1832, qui avait débuté en épopée et fini en comédie, par la publication d'un mariage. L'incontestable légèreté de la duchesse de Berry doit-elle faire oublier la chevaleresque et habile audace de sa résolution? Doit-elle surtout accréditer les calomnies amoncelées par la passion politique? M. Thirria ne l'a pas pensé; tous ses lecteurs lui sauront gré d'avoir fait revivre, par un curieux contraste, quelques semaines d'héroïsme, puis des années de la vie de famille la plus unie et la plus terre à terre, mais la mieux faite pour imposer silence aux médisants.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

L'HÉRITAGE DES KERLOUAN[1]

VIII

Ce qui ajoutait aux cruelles perplexités dont je trace le tableau, c'était de n'avoir pu découvrir pour quelles causes le marquis avait, sa vie durant, défendu comme un cerbère l'entrée du cabinet dans lequel je venais de faire ces tristes découvertes. Les dossiers révélateurs des péripéties d'un drame oublié étaient enfouis au fond d'une armoire d'où personne, lui vivant, ne se fût avisé de les tirer et dont il lui eût suffi de garder la clef pour les mettre à l'abri d'une curiosité malveillante.

D'ailleurs, les avait-il jamais lus? Les connaissait-il mieux qu'il ne connaissait le reste des volumineuses archives de sa maison, et s'il les connaissait, s'il avait jugé bon de les cacher, même à moi son légataire universel, s'il les considérait comme les éléments d'une accusation infamante contre son grand-père, pourquoi ne les avait-il pas détruits?

Est-ce de ces papiers qu'il voulait me parler, lorsqu'au début de son agonie, les approches de la mort avaient étouffé sur ses lèvres les confidences qu'il venait de m'annoncer? Autant de points d'interrogation qui se dressaient dans ma pensée et qui me disposaient à croire qu'il avait ignoré ce que la lecture des dossiers m'avait révélé à moi-même.

Mais alors se posait cette autre question à laquelle je ne trouvais pas davantage une réponse. Pour quel motif s'était-il obstiné à tenir fermée cette petite salle où, en dehors des dossiers, je n'avais rien découvert qui justifiât son obstination? Elle ne contenait rien, en effet, qui pût paraître suspect ni faire soupçonner un mystère. Il n'y avait, je l'ai dit, que quelques vieux meubles et ce portrait de femme, accroché au-dessus de la cheminée, que j'avais cru d'abord être celui d'une aïeule du marquis. Est-ce ce portrait qu'il voulait soustraire à tous les yeux?

Dans l'espoir d'être fixé à cet égard, j'interrogeai le notaire de Lannilis et Yves Kermarrec. Mais ils ne purent éclaircir mes doutes. Ils ignoraient comme moi qui était cette femme dont ils n'avaient jamais vu l'image, du vivant de M. de Kerlouan. J'abandonnai

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 mai 1900.

donc cette piste et j'en fus réduit à me débattre dans de multiples suppositions qui contribuèrent encore à épaissir les ténèbres dont j'étais environné.

Ces suppositions, je renonce à les émettre comme à décrire les inquiétudes que déchaînait en moi mon impuissance à découvrir la vérité. Résolu à n'en faire part à Fernande que lorsque je ne pourrais plus les lui laisser ignorer, j'étais seul à en porter le fardeau et ce fardeau m'accablait. Je me sentais de plus en plus mal à l'aise dans la possession d'un héritage dont il m'était impossible de me déclarer avec certitude le maître légitime.

Un soir que je me livrais à ces pénibles réflexions, un souvenir oublié me revint tout à coup. Je me rappelai que, lorsque quelques années avant, je m'étais rencontré pendant la nuit avec le marquis au moment où il sortait du petit cabinet, il tenait à la main un écrin contenant le collier de perles qu'il avait offert le lendemain à Fernande. Je m'étais dit alors que s'il entendait que le petit cabinet demeurât toujours fermé, c'est que sans doute il y gardait ses valeurs, les bijoux de sa famille, tout un trésor. Depuis, lorsqu'il avait fait à ma fille d'autres présents d'un si grand prix, je m'étais toujours figuré que c'est de là qu'il les tirait.

Le réveil de ce souvenir eut pour conséquence de me faire soupçonner qu'il existait dans cette pièce quelque cachette que je n'avais pas aperçue et qui renfermait la clef du mystère. Excité par le soupçon, je fouillai les coins et recoins, soulevant les tentures, cherchant s'il n'existait pas quelque porte dérobée dans l'épaisseur des murs. Je nageais dans l'extraordinaire, et toutes les hypothèses étaient permises. Mais, cette fois encore, mes recherches furent vaines. C'est le hasard qui devait, bien à l'improviste, en assurer le succès.

Dépité de ne rien découvrir et convaincu cependant que je finirais par découvrir quelque chose, j'en revins à l'idée qui m'avait hanté déjà, c'est qu'il y avait eu un lien entre les événements que je brûlais de reconstituer dans tous leurs détails et la femme en blanc dont le portrait se dressait au-dessus de la cheminée.

Je ne pouvais plus me résoudre à croire que ce fût une aïeule du marquis Il y avait dans le château beaucoup d'autres portraits de famille. Mais ils étaient tous réunis dans les salons. Pourquoi celui-là, si c'en était un, avait-il été mis à part? Pourquoi ne figurait-il pas parmi les autres? Pourquoi l'avait-on tenu caché?

Ainsi, se fortifia en moi l'impérieux désir de savoir qui était la femme représentée sur cette toile et si virginalement belle dans sa robe blanche et sous le chapeau de paille à larges ailes fleuries, posé sur ses cheveux blonds.

Malheureusement, en l'absence de toute signature, de toute inscription indiquant le nom du peintre et celui du modèle, ce désir semblait irréalisable. Yves Kermarrec, on l'a vu, n'avait pu me renseigner. Voulant en avoir le cœur net, je pris le parti de décrocher le tableau pour l'examiner de plus près. A nous deux, Yves et moi, nous le déplaçâmes. En l'ôtant de sa place, nous pûmes constater qu'il y était depuis longtemps.

Une couche épaisse de poussière s'était formée tout autour de cette place. Des araignées y avaient tendu leurs fils et le morceau de tenture qui la recouvrait avait conservé sa couleur originelle, tandis que dans ses parties découvertes, cette tenture s'était défraîchie et fanée. C'était assez pour me convaincre que depuis que le tableau avait été mis en cet endroit, on ne l'avait pas déplacé.

Mais cela ne m'apprenait pas ce que j'aurais voulu savoir et je suivais d'un air penaud et déçu les mouvements d'Yves Kermarrec qui époussetait à l'aide d'un plumeau le dos de la toile et en faisait tomber la poussière agglomérée.

Soudain d'un geste et d'un cri, je l'arrêtai. Son plumeau venait de mettre à nu une étiquette en parchemin, clouée derrière le cadre et que la poussière qui s'y était comme incrustée m'avait d'abord empêché de distinguer. Sur le fond de cette étiquette se détachaient quelques mots tracés à la main, formant une ligne d'une écriture menue et ferme, mais devenue à peu près illisible tant s'était décolorée avec les années l'encre qu'on y avait employée. Les caractères en étaient si pâles que je ne pus d'abord les déchiffrer. Enfin, je parvins à lire et je lus : « ... née à Cadix en 1770. »

Il était clair qu'un nom avait jadis précédé cette indication. Mais, de ce nom, il ne restait rien que deux lettres initiales qui me parurent être un I et un D, sans que cependant j'eusse pu l'affirmer, le temps qui avait effacé les autres lettres, ayant à peine épargné celles-là. J'eus recours à ces réactifs que j'avais employés quelquefois pour raviver l'écriture des papiers d'archives. Mais ce fut en pure perte et j'eus vite compris que ce tableau ne me livrerait pas son secret.

— Remettons-le où nous l'avons pris, fis-je en soupirant.

— Une minute, monsieur, me dit Yves, qui ne pouvait deviner les causes de mon désappointement ; le temps de nettoyer la place. Elle en a fameusement besoin.

Monté sur un escabeau, il époussetait la tenture.

Bientôt je l'entendis s'écrier.

— Tiens ! il y a un trou dans le mur.

C'était vrai. Ce trou caché par la tenture flottante en cet endroit, le plumeau, dans ses allées et venues, l'avait découvert. Je l'aper-

cevais étroit et profond, ménagé à dessein dans la muraille, maçonné et cimenté de façon à servir de cachette, grâce d'abord à la tenture qui le recouvrait et ensuite au tableau accroché devant.

En une minute, j'eus fait descendre Yves de son escabeau et m'y trouvai debout. Je mis la main dans le trou pour me rendre compte de sa profondeur. Mon bras s'y enfonça tout entier et je tressaillis en sentant sous mes doigts une liasse de papier qu'entourait un cordon de soie. Mon cœur battait avec violence. Mais je fis appel à tout mon sang-froid et je parvins à dissimuler l'émotion qui me faisait trembler.

Je m'emparai des papiers et, jetant les yeux sur la feuille qui leur servait de couverture, j'eus le courage de murmurer :

— C'est sans importance.

En disant ces mots, je mentais effrontément, car, sur cette feuille, je venais de lire : « Inventaire des épaves provenant du naufrage de l'*Artémise.* » Mon sang n'avait fait qu'un tour et mes jambes flageollaient quand je descendis de l'escabeau.

— Il n'y a plus, repris-je, qu'à remettre en place cette belle dame dont nous ne saurons jamais rien, sinon qu'elle était Espagnole.

— Espagnole! Vous êtes sûr, monsieur? fit Kermarrec.

— Naturellement, mon ami, puisque l'inscription certifie qu'elle est née à Cadix.

— Alors, monsieur, m'est avis que son portrait provient du naufrage de l'*Artémise.*

— Qu'est-ce qui vous le fait supposer?

— Je me souviens d'avoir entendu dire par des vieux du pays que ce bâtiment portait le pavillon espagnol.

— Parfaitement vrai, mon brave; mais cela ne présente que bien peu d'intérêt, me hâtai-je d'ajouter. Ces événements sont si lointains.

— Oh! pour sûr, monsieur, me répondit Yves.

De son attitude et du ton de sa réponse, il me fut impossible de ne pas conclure qu'il trouvait extraordinaire qu'une épave de l'*Artémise* se trouvât au château de Kerlouan. Mais je devais feindre et je feignis de ne pas comprendre son étonnement.

Quelques instants après, étant enfin seul, je développai ces papiers dont le contact me brûlait, et j'en lus à la hâte le contenu. Ainsi que le mentionnait l'inscription placée sur la couverture, ils constituaient l'inventaire d'une partie de la cargaison du navire mis au pillage et je ne doutai pas qu'il ne s'agît des épaves qui, après comme avant le procès, avaient échappé aux recherches de la justice.

Il me fut aisé de constater que tout, dans ces épaves, était précieux. L'inventaire signalait, en effet, une somme considérable en quadruples d'Espagne, contenue dans trois petits barils; des

lingots d'or, des pelleteries, des dentelles. Venait ensuite une nomenclature de perles, de pierres précieuses et de bijoux montés, parmi lesquels figuraient le collier et d'autres objets offerts jadis par M. de Kerlouan à Fernande.

Ainsi, peu à peu, le voile se déchirait, la vérité commençait à m'apparaître et confirmait mes premiers soupçons. Ce qui restait des épaves de l'*Artémise* avait été recueilli par Alain Kerlouan, le grand-père du marquis, et se trouvait sans doute encore au château; ce qui expliquait la générosité de son petit-fils à l'égard de ma fille. Mais où étaient-elles, ces épaves? En quel lieu les avait-on cachées?

Je me posais ces questions tout en lisant, bien loin de me douter que la réponse m'attendait à la dernière ligne du manuscrit. Elle éclata soudain à mes yeux, cette réponse, dissipant d'un seul coup l'obscurité qui, depuis trois mois, m'enveloppait. Elle était brièvement formulée et ainsi conçue : « Tous ces objets ont été déposés dans le caveau du petit cabinet. »

Je ne m'étais donc pas trompé, lorsque j'avais supposé qu'une cachette existait quelque part, à ma portée. Elle avait échappé à mes précédentes recherches. Mais, cette fois, j'étais bien décidé à arracher leur secret à ces murailles mystérieuses qui, jusqu'à ce jour, s'étaient obstinées à me le taire.

Je me mis à l'œuvre dès le lendemain, au début de l'après-midi, profitant de l'absence de Fernande. Accompagnée d'Yvonne, elle était allée visiter ses pauvres de Lannilis et ne devait rentrer qu'à l'heure du dîner. Sous un prétexte, j'éloignai Kermarrec et, certain de pouvoir me livrer à ma tâche sans être dérangé, je m'enfermai dans le cabinet, comme j'avais l'habitude de le faire à mes heures de travail.

Le manuscrit portant en toutes lettres que les épaves avaient été déposées dans « le caveau du petit cabinet », j'en avais conclu que l'entrée de ce caveau devait se trouver sous les dalles dont était revêtu le sol, au rez-de-chaussée du château. Je commençai donc par enlever le tapis qui les recouvrait, ce que j'avais négligé de faire lors de mes précédentes investigations. Ces dalles rougeâtres étaient étroitement ajustées et soudées les unes aux autres par un ciment qui formait entre elles une mince raie blanche.

Au premier examen que j'en fis, nul interstice ne m'apparut propre à me faire croire que l'une d'elles était mobile. Mais, à force d'y regarder, je finis par constater du côté opposé à la fenêtre, à la place de l'armoire que j'avais écartée, un vide imperceptible entre celle de ces dalles qui touchait le mur et ce mur lui-même.

Dans ce vide, j'introduisis la pointe d'un pic de fer dont j'avais eu soin de me munir et j'essayai de soulever la pierre. En dépit de mes efforts réitérés, elle ne bougea pas. Convaincu,

cependant, que je brûlais, j'enlevai la tenture qui tombait au pied du mur. Alors un petit bouton de cuivre que dissimulait cette tenture brilla dans la maçonnerie. Instinctivement j'y mis la main. Je sentis qu'il cédait sous la pression de mes doigts. J'appuyai plus fort et ne pus retenir un cri de victoire en voyant se soulever la dalle que j'avais en vain essayé d'ébranler. Elle se dressa toute droite, me laissant voir une ouverture assez large pour que le corps d'un homme pût y passer et les premiers degrés d'un étroit escalier en spirale qui se perdait dans l'ombre d'un souterrain.

Si violente était l'émotion qui s'empara de moi au moment où se justifiaient ainsi mes prévisions que je dus m'asseoir avant d'aller plus loin et attendre d'avoir recouvré mon sang-froid. Durant cette minute, les circonstances qui m'avaient conduit où j'étais se résumèrent dans ma pensée et, devinant que j'avais là, sous mes pieds, la preuve irréfragable de la complicité d'Alain Kerlouan dans le crime que Baptiste Galeron avait seul expié, j'entrevis avec lucidité, mais non sans un grand trouble d'âme, les devoirs qui allaient s'imposer à ma loyauté.

On sait qu'ils m'étaient apparus déjà et que j'avais résolu de les accomplir quels qu'ils fussent. Je n'eusse donc éprouvé aucune défaillance si leur accomplissement n'avait dû frapper que moi. Mais ma pauvre Fernande devait en être aussi la victime, et c'est de cela que j'étais désespéré. Ma défaillance fut passagère. Je me ressaisis et ne songeai plus qu'à me lancer dans l'inconnu qui s'ouvrait et qui ne m'était, hélas! que trop connu. Je n'ignorais rien de ce qu'il me réservait.

Penché sur l'ouverture du caveau, j'essayai d'en voir l'intérieur. Mes yeux ne parvinrent pas à en percer l'obscurité. Je me décidai alors à y descendre, après avoir allumé une bougie, et comme je constatais que le passage était un peu étroit, je m'aperçus qu'une dalle voisine de celle que le ressort avait fait mouvoir était mobile aussi et se soulevait à volonté.

Me voilà donc, un flambeau dans la main, descendant les marches, au nombre d'une vingtaine, rongées par le temps et sillonnées de crevasses qui m'obligeaient à n'y poser le pied qu'après m'être assuré qu'il ne glisserait pas. En quittant la dernière, je me trouvai devant une ouverture pratiquée à travers les murs de soutènement. Je la franchis et pénétrai dans un caveau voûté, de même grandeur que le cabinet sous lequel on l'avait creusé. Sur le sol, on avait jeté des planches, il y avait longtemps, sans doute, car rien qu'en les touchant, je les entendais se briser comme du bois pourri.

Elevant ma bougie, je regardai autour de moi et d'un coup d'œil, j'embrassai les épaves de l'*Artémise*, rangées dans un coin, consis-

tant en six coffres de fer et en trois petits barils cerclés de fer, dont un seul était défoncé. J'ouvris un des coffres et je fus ébloui par le scintillement des perles et des pierres précieuses qu'il renfermait. Dans le tas, il y avait des écrins semblables à celui que Férnande tenait du marquis et contenant des bijoux montés, colliers, bracelets, boucles d'oreille. Dans les autres coffres, je découvris des peaux de bêtes, des étoffes et des lingots d'or.

Quant aux trois petits barils que l'inventaire désignait comme contenant des quadruples d'Espagne, deux seulement étaient intacts, pleins jusqu'au bord. On avait presque entièrement vidé le troisième. C'est dans celui-là sans doute, qu'avait puisé Alain Kerlouan pour se créer des ressources, en vue de devenir acquéreur de biens nationaux.

Comme les actes constatant ces acquisitions et qui avaient précédemment passé sous mes yeux stipulaient que l'acheteur avait payé en assignats le prix de ses achats, je dus en conclure qu'avant de payer, il avait échangé contre du papier cet or étranger qui l'eût terriblement compromis si on l'avait trouvé en sa possession. Ce n'est donc pas seulement de son crime que je découvrais la preuve, mais celle aussi de son raffinement dans le crime, de son astuce, de ses ruses, en un mot, de ce qui le rendait encore plus coupable que Baptiste Galeron.

Sa conduite cessait d'être obscure. Elle se précisait, devenait claire, se déroulait dans toute son horreur. Il avait été l'âme et le metteur en œuvre du pillage de l'*Artémise*. C'est d'accord avec lui que Galeron avait débarqué les épaves. Ensemble, ils en avaient vendu secrètement une partie à des recéleurs de Quimper, accoutumés à ce genre d'opérations; ensemble aussi, ils avaient organisé le coup de main qui leur avait permis de s'approprier le reste de la cargaison, ce qu'elle contenait de plus précieux, et de le transporter au château de Kerlouan.

Peut-être pouvait-on s'étonner qu'une fois arrêté, Galeron n'eût pas accusé son complice et qu'il fût allé à l'échafaud sans le dénoncer. Mais ce silence héroïque s'expliquait. Le malheureux condamné, croyant au dévouement et à la bonne foi d'un homme qu'il considérait comme son ami, l'avait épargné, afin de laisser dans sa personne un protecteur à ses enfants. Tout cela était pour moi lumineux et limpide, et ne me renseignait que trop quant aux origines de l'héritage du marquis.

Il m'était maintenant bien inutile de savoir si mon bienfaiteur avait ignoré ou connu ce que moi-même je venais d'apprendre. Je ne tenais pas à résoudre ce problème et pas davantage à préciser le rôle de M. de Kerlouan. Il s'était montré dévoué, affectueux,

plein de bonté envers ma fille, envers moi. Le souvenir que je gardais de lui était doux et pur; je voulais le conserver tel. Aussi dans la crainte que mes recherches n'arrivassent à le souiller, préférai-je rester dans le doute et ne rien approfondir. Il m'eût répugné d'avoir à juger un homme qui m'avait fait tant de bien.

Ce qui m'importait uniquement, c'était de savoir quelle part dans la fortune recueillie par moi de ses mains avait une origine honorable, représentait un bien légitimement acquis, et quelle part, au contraire, provenait du vol; c'était de décider ce que j'en pouvais conserver et ce que j'étais tenu d'en restituer.

A force d'y penser, j'en arrivai à me convaincre que je n'avais de droits que sur la portion de l'héritage que possédait Alain Kerlouan à la veille du naufrage de l'*Artémise*. Tout le reste était suspect et de provenance douteuse, car eût-il été démontré que ce vieux forban n'avait pas commis une action indélicate en achetant, lui gentilhomme, des biens arbitrairement enlevés par l'Etat à leurs légitimes possesseurs, il n'en restait pas moins à sa charge qu'il n'en avait acquitté le prix qu'à l'aide d'un vol audacieux, commis dans des circonstances tragiques, où des innocents avaient payé de leur vie sa cupidité. Dès lors, toute cette richesse allait peser sur ma conscience; j'aurais hâte de m'en décharger en la rendant à ses légitimes possesseurs, c'est-à-dire aux héritiers des victimes.

Mais où étaient-ils ceux-là? Comment les retrouver, alors que les pièces judiciaires passaient sous silence le nom des armateurs du navire, celui du capitaine et des matelots, et que, ni à la suite du procès de Quimper, ni depuis, aucune réclamation n'était arrivée au gouvernement français? Autant dire que c'était impossible et que si je persistais à ne vouloir pas conserver l'héritage des Kerlouan, je n'aurais d'autre ressource que de le distribuer aux pauvres ou de le consacrer à des fondations charitables.

Mes soupçons antérieurs m'avaient trop bien préparé à ces conclusions pour qu'il m'en coûtât de les adopter. Il ne me fallut ni de longues réflexions, ni beaucoup de temps. J'étais prêt à tous les sacrifices pour rendre à ma conscience troublée une paix nécessaire. Mais, si telle était en bloc ma résolution, il s'en fallait encore de beaucoup que je fusse en état d'y donner suite, tant je voyais par la pensée, se multiplier autour de moi les obstacles.

Renoncer à une fortune que l'on a acceptée et dont on a commencé à jouir, cela ne se peut sans que nombre de gens en soient avertis et sans causer parmi eux quelque émoi. On m'interrogerait; on voudrait connaître les mobiles de ma conduite.

Comment les expliquer et quels motifs mettre en avant pour dépouiller ma fille et me dépouiller moi-même? M'était-il permis

d'avouer que je réparais un grand crime et que si je répudiais l'héritage, après en avoir pris possession, c'est que j'avais découvert que la source en était impure? N'eussé-je pas été coupable en déshonorant publiquement un nom, qu'à l'exception de cet Alain Kerlouan, auquel personne ne pensait plus, tous ceux qui le portèrent avaient fait estimer et aimer?

Et puis, pouvais-je disposer de cet héritage en faveur des pauvres sans m'être assuré qu'il n'existait plus d'ayants droit? Et par où commencer de telles recherches, alors qu'aucun indice ne m'ouvrait la voie où je devais les diriger? J'avais espéré trouver parmi les épaves quelque indication propre à me révéler la provenance de l'*Artémise*, à me mettre sur la trace de ses armateurs ou de son commandant. Mais cet espoir fut trompé. Pour me guider dans ces ténèbres, je n'avais d'autre point de repère que le portrait d'une femme inconnue, morte depuis longtemps, dont j'ignorais même le nom. On peut dès lors comprendre en quel état d'âme j'étais, lorsqu'au bout de quelques heures, je quittai le petit caveau pour remonter à la lumière du jour.

C'est à peine si j'avais eu le temps de remettre tout en ordre dans le cabinet et de faire disparaître les traces de mes recherches, lorsque Fernande et Yvonne rentrèrent de leur course à Lannilis. Au bruit de la voiture qui les ramenait, j'accourus à leur rencontre sur le perron et je reçus Fernande dans mes bras.

Elle était toute joyeuse. Elle avait visité quelques pauvres familles qui vivaient de nos bienfaits. Son visage rayonnait du bonheur dont les témoignages de leur reconnaissance emplissaient son âme. Elle me décrivit ce qu'elle avait vu et me répéta ce qu'on lui avait dit, trop dominée encore par le souvenir qu'elle en gardait pour s'apercevoir de ma pâleur et de mon agitation. Elle me laissa ensuite pour changer de toilette avant le dîner.

Pendant ce temps, je parvins à me remettre du trouble en lequel m'avait jeté ma découverte. Lorsque Fernande revint, j'avais recouvré mon calme ordinaire. Elle ne put soupçonner ce que je voulais à tout prix lui cacher. Comme ses visites à Lannilis l'avaient un peu fatiguée, nous nous séparâmes de bonne heure.

Quant à moi, je veillai une partie de la nuit, plongé dans l'étude de mes titres de propriété, attentif à établir rigoureusement la valeur des biens des Kerlouan, avant le jour où le naufrage de l'*Artémise* avait tout à coup enrichi celui d'entre eux que je considérais comme un voleur. Tout ce qu'il possédait antérieurement à cette époque m'appartenait à bon droit; je pouvais le garder; tout ce qu'il avait acquis depuis, je devais le restituer et je n'en voulais pas profiter.

Il résulta pour moi de cette étude que lorsque j'aurais exécuté mon projet, ma fortune ne s'élèverait pas au delà de trois cent mille francs, y compris le manoir de Kerlouan. Pour des gens simples comme nous, ce serait encore une large aisance. Fernande resterait malgré tout un parti sortable et trouverait aisément à se marier. Mais, comme nous serions loin des millions que nous avions cru posséder et combien notre vie nouvelle serait différente de celle que nous avions rêvée! Que de renoncements devrait faire ma chère fille après s'être leurrée de l'espoir d'une existence enchantée sur les sommets du monde!

Si je n'avais connu son désintéressement et l'élévation de son âme, la perspective des sacrifices qu'il n'était pas en mon pouvoir de lui épargner m'eût épouvanté et peut-être, l'amour paternel l'emportant sur le devoir, eussé-je reculé devant les conséquences de l'impérieuse résolution à laquelle me contraignait ma conscience. Mais je savais Fernande comme moi, fanatique d'honneur, incapable de vivre heureuse dans la possession d'une fortune mal acquise, et j'étais convaincu que mise au courant de la vérité, elle ne serait pas moins ardente que son père à marcher dans la voie du sacrifice.

Il ne me restait donc qu'à saisir une occasion propice pour lui apprendre ce qu'il était indispensable qu'elle sût. Cette occasion se présenta plus vite que je ne prévoyais.

IX

A quelques jours de là, un matin, nous trouvâmes dans le courrier deux lettres expédiées de Paris, l'une à mon adresse, signée de la comtesse de Floret, l'autre à l'adresse de Fernande et qui lui était écrite par la chère Annie Dawson.

Depuis qu'elles nous avaient quittés à Pau, nous entretenions avec ces amies de fraîche date une correspondance assez suivie. L'arrivée de leurs nouvelles ne constituait donc pas un incident extraordinaire et je n'y ferais pas même allusion si je n'étais tenu, dans l'intérêt de mon récit, de publier ces deux lettres.

Je commence par celle de miss Dawson. Voici ce qu'elle mandait à ma fille :

« Chère Fernande, depuis que j'eus le plaisir de vous écrire, il y a trois semaines, sont survenus dans ma vie d'importants événements dont l'affection que vous me témoignez et l'inaltérable reconnaissance qu'elle m'inspire m'obligent à vous faire part. Je manquerais à un devoir sacré si je ne m'empressais de vous les raconter, alors qu'à la suite des circonstances qui nous ont rap-

prochées l'une de l'autre, votre bonté n'a cessé de s'exercer envers moi sous les formes les plus propres à toucher mon cœur.

« Vous savez qu'au moment où je vous écrivais, nous venions de nous installer à Versailles, Mme Hartington, son mari et moi. C'est le médecin oculiste entre les mains de qui s'était mise Mme Hartington qui lui avait assigné cette résidence, après avoir reconnu que, pour la guérir de sa cécité, il fallait lui faire l'opération de la cataracte. Il espérait qu'un séjour dans un lieu tranquille et sain, et dans une atmosphère plus pure et plus vivifiante que celle de Paris, aurait pour conséquence de rendre à sa cliente épuisée par l'âge et la maladie assez de force pour supporter cette opération.

« Nous étions à Versailles depuis quarante-huit heures lorsque je reçus de Boston une lettre de mon frère, le professeur George Dawson, dont je vous ai si souvent parlé. Il m'apprenait qu'à la suite d'un concours, il venait d'obtenir la chaire de philosophie au Grand Collège. Ce succès lui assurait un traitement double de celui qu'il touchait précédemment et lui permettait désormais de pourvoir non seulement à tous ses besoins, mais encore à tous les miens. Il m'annonçait donc que le moment de nous réunir était arrivé. Il m'invitait à procéder aux préparatifs de mon départ pour les Etats-Unis et à le rejoindre dès que cela serait possible.

« Vous qui savez par mes confidences ce qu'est pour moi ce frère chéri et combien j'avais hâte d'aller me fixer près de lui, vous comprendrez, chère Fernande, toute la joie que me causèrent les heureuses nouvelles qu'il me donnait. Je touchais à la réalisation de mon vœu le plus ardent et je voyais en même temps la fin de mon exil et de mon esclavage, car ce fut un véritable esclavage que mon trop long séjour dans cette maison où, par suite des exigences de Mme Hartington et de l'irascibilité de son mari, j'ai tant souffert et versé tant de larmes.

« Cependant ni mon bonheur ni le souvenir de mon supplice ne me firent perdre de vue le devoir qui s'imposait à moi. Je pensai que, malgré tout, je ne pouvais quitter Mme Hartington avant l'opération qu'elle devait subir et je résolus de rester auprès d'elle jusqu'au moment où elle pourrait se passer de mes soins ou tout au moins me remplacer. Je le lui dis en présence de son mari, après leur avoir donné lecture de la lettre de mon frère.

« Mais cette communication les irrita plus encore qu'elle ne les surprit. Ils l'accueillirent par une explosion de colère que ne parvint pas à apaiser la promesse que je leur faisais de ne pas les laisser dans l'embarras. Ni le mari ni la femme ne voulaient rien entendre, et, brusquement, M. Hartington, qui ne se contenait plus,

me déclara que, puisque j'avais résolu de quitter leur service, je devais le quitter sur-le-champ.

« Peut-être aurais-je dû feindre de ne pas l'entendre, étant convaincue qu'il regretterait bientôt ses paroles. Mais elles me blessèrent par leur injustice et leur violence. Je le pris au mot et quelques heures plus tard, — le temps de fermer mes malles et de régler nos comptes, — je sortais pour n'y plus revenir de la maison des Hartington, chassée par eux au mépris du dévouement que je leur ai prodigué depuis cinq ans.

« Il y a trois jours que s'est passée cette pénible scène à la suite de laquelle je suis venue à Paris, pour m'installer à l'hôtel d'où je vous écris. Je compte y passer cinq ou six jours et partir ensuite pour les Etats-Unis, mais non sans vous avoir fait à Kerlouan, chère Fernande, la visite à laquelle je me suis engagée envers votre père et envers vous.

« Vous me verrez donc apparaître prochainement. Si vous étiez tentée de critiquer le sans-gêne avec lequel j'agis, veuillez me chercher une excuse dans le désir que j'ai de vous embrasser avant de quitter la France, peut-être pour toujours.

« A bientôt donc, chère Fernande, et croyez à ma tendre et constante amitié. — Annie Dawson. »

Cette lecture achevée, nous décidâmes, Fernande et moi, d'écrire à miss Dawson pour qu'elle sût que nous serions heureux de la voir prolonger son séjour auprès de nous. Nous la tenions déjà pour une amie et nous étions impatients de la recevoir.

La seconde lettre, celle de Mme de Floret était ainsi conçue :

« Cher monsieur, j'ai la grande satisfaction de vous annoncer que, par décision du ministre des affaires étrangères en date de ce jour, mon fils abandonne le poste qu'il occupait à Rome. Il est appelé à remplir un emploi de son grade au cabinet du ministre. Je l'attends d'un moment à l'autre, heureuse de penser que nos épreuves sont finies ou qu'après une bien pénible séparation, il va vivre près de moi pour un temps aussi long, je l'espère, que celui durant lequel nous avons été éloignés l'un de l'autre.

« Je connais trop la sensibilité de votre cœur pour n'être pas assurée que vous vous associerez, ainsi que Mlle Fernande, à la joie que je ressens et qu'augmenterait singulièrement la certitude, si vous vouliez nous la donner, que le retour de mon fils hâtera la réalisation de ses espérances et des miennes.

« Ces espérances, vous le savez, lui tiennent au cœur. Dans ses lettres, il n'a cessé de m'en entretenir, et dans toutes celles que je vous ai écrites vous en avez retrouvé l'écho. Vous-même les avez encouragées, et quoiqu'à votre charmante fille seule il appartienne

de prononcer en dernier ressort, il me semble impossible qu'elles ne se réalisent pas, maintenant que vous êtes sûr qu'en l'épousant Gaston ne vous l'enlèverait pas.

« Nous serons bien heureux l'un et l'autre le jour où, conformément à votre promesse, vous nous autoriserez à vous apporter à Kerlouan l'expression des sentiments que nous vous avons voués depuis que nous pûmes apprécier les précieuses qualités de Mlle Fernande, si propres à lui attacher pour la vie l'honnête homme dont, par la puissance de son charme, elle a conquis le cœur.

« Ces sentiments que vous connaissez, cher monsieur et ami, vous en avez une part, car notre affection ne sépare pas le père de la fille, et ce sera un grand bonheur pour mon fils, pour moi, de vous le dire après vous l'avoir écrit. En attendant de vos nouvelles, j'embrasse tendrement Mlle Fernande et je vous envoie à vous l'assurance de mon estime et de mon entier dévouement.

« D'Etanges de Floret. »

Cette lettre, j'ose le confesser, me déchira l'âme. Quelle que fût mon inexpérience du monde, elle n'était point telle cependant que je pusse croire au désintéressement de l'auteur de ces belles phrases. Elles étaient à son image et s'inspiraient surtout du désir qu'elle avait conçu d'enrichir son fils en le mariant. Mais ce désir exprimé avec tant d'habile éloquence ne se refroidirait-il pas lorsqu'elle apprendrait que Fernande possédait, non plus des millions, mais une modeste dot? Ce qu'elle dirait alors, je le devinais par avance. Elle s'en tirerait par le témoignage d'un vif désappointement, un grand salut, mille regrets.

Ce dénouement m'apparaissait à la lumière de ce que j'avais pu constater déjà des mœurs mondaines et, tout en lisant la lettre de Mme de Floret, je me disais qu'il n'était d'autre moyen de le conjurer et de nous l'épargner qu'un refus pur et simple opposé à ces offres significatives et pressantes.

Mais ce refus, Fernande y était-elle disposée? Je l'ignorais. Depuis notre arrivée à Kerlouan, elle ne m'avait guère permis de lire dans son cœur. Quelles résolutions cachait son silence? Au moment de le savoir et de me voir contraint peut-être à des aveux décevants, destructeurs de ses illusions, j'éprouvais le plus cruel émoi. Que faire cependant, sinon ce que je fis? Je n'étais pas maître d'éviter à ma chère enfant sa première douleur et je m'armai de tout mon courage, conservant encore l'espoir que le refus viendrait d'elle-même et serait spontané.

Ayant lu la lettre de Mme de Floret, je la lui tendis et quand je lui eus laissé le temps d'en prendre connaissance, je demandai :

— Eh bien, que décides-tu?

Très calme, sans enthousiasme apparent, mais avec une vivacité qui témoignait d'une résolution déjà prise, elle me répondit :

— C'est à vous de décider, papa chéri. Je vous rappelle seulement, comme vous le rappelle d'ailleurs Mme de Floret, que vous l'avez invitée à venir à Kerlouan avec son fils. Il serait malséant de paraître l'avoir oublié.

— Tu as sans doute compris que ce sera un encouragement donné aux espérances dont parle cette lettre.

— C'est bien ainsi que je l'entends, me déclara Fernande.

Je devais m'attendre à cette déclaration. Je n'en fus pas moins bouleversé en me voyant contraint aux aveux nécessaires que j'aurais voulu reculer encore.

— Tu es donc disposée à épouser ce jeune homme? repris-je en essayant de dissimuler mon trouble.

— J'y suis disposée, me répondit ma fille, et j'envisage sans déplaisir la perspective de ce mariage.

Que n'eus-je pas donné pour qu'autre fût la réponse? Mais telle qu'elle était, elle ne me permettait pas d'ajourner l'accomplissement du devoir auquel j'étais tenu et je m'y préparai en tentant de lire dans le cœur de Fernande.

— Tu aimes donc M. de Floret? demandai-je.

— Je ne sais si je l'aime. Mais il ne me déplaît pas, vous le savez, mon père, et plus j'ai pensé à lui, plus je me suis convaincue qu'il est digne de moi, qu'il est sincère lorsqu'il affirme qu'il m'aime et qu'en conséquence, en le connaissant mieux, je l'aimerai. Puisqu'il faut que je me marie, mieux vaut lui qu'un autre, puisque je sais déjà tout ce qu'il vaut. Au reste, son séjour à Kerlouan me fournira l'occasion de l'étudier de plus près que je n'ai pu le faire à Pau. S'il ne détruit pas l'idée que je me fais de lui, je serai heureuse de devenir sa femme.

Ces paroles me rassurèrent un peu. Elles témoignaient de plus d'estime que d'amour et me montraient ma fille sous un jour inattendu, car je n'aurais jamais supposé qu'elle se résignât à un mariage de raison, et c'est bien comme d'un mariage de raison qu'elle me parlait de celui qu'elle avait en vue. Je voulais cependant en avoir le cœur net et je répliquai :

— Si je te comprends bien, et quoique prête à épouser M. de Floret, il ne te tient pas tellement au cœur que tu doives être malheureuse si tu ne l'épouses pas.

Ses yeux vivement se levèrent sur moi; elle me regarda bien en face et m'interrogea.

— Pourquoi me dites-vous cela?

— Je te le dis, mon enfant, parce que je crains que ton désir ne puisse se réaliser et que tu ne sois jamais la femme de M. de Floret.

Je surpris sur son visage un tressaillement et dans ses yeux une expression de tristesse. Mais ce ne fut qu'un éclair. Son énergie morale domina ces signes visibles de sa déception.

— Pour quel motif?

— Parce que nous ne sommes pas aussi riches que nous l'avons cru, parce que loin de pouvoir te constituer une grosse dot, j'en suis réduit à te doter modestement, presque pauvrement, et que M. de Floret, quelque désir qu'il ait manifesté de se marier selon son cœur, ne se contentera probablement pas de la très mince fortune que tu peux lui apporter.

— Mais l'héritage de M. de Kerlouan ne s'élève-t-il pas à plusieurs millions? s'écria Fernande.

— Cet héritage ne nous appartient pas. Il ne nous appartient pas plus qu'il n'appartenait à notre vieil ami. De tristes découvertes que j'ai faites m'ont prouvé que M. de Kerlouan n'était pas le légitime propriétaire des biens qu'il m'a légués. Une mince partie de ces biens seulement était à lui. Le reste est à autrui et nous ne pourrions le conserver sans manquer à l'honneur.

— Mais il l'avait conservé cependant?

— J'ai lieu de croire qu'il n'en connaissait pas l'origine. D'ailleurs, écoute-moi, ma chérie. Tu vas maintenant tout savoir et tu prononceras. Je serais bien étonné si tu prononçais autrement que moi.

Sans plus tarder, ayant fait asseoir Fernande en face de moi, j'entrepris le récit que je lui devais du naufrage de l'*Artémise*, de ses suites, et des circonstances successives qui m'avaient, par des chemins inexplorés, conduit à la vérité. Elle m'écouta silencieuse et attentive. Puis, quand j'eus fini, elle me dit :

— Vous avez raison de ne pas vouloir d'une fortune dont l'origine est si suspecte et de n'en garder que la part qui échappe au soupçon. Nous serions aussi coupables que ce malheureux Alain Kerlouan, si nous consentions à jouir d'un bien mal acquis. Ce que vous avez fait, je l'approuve, et je vous remercie de l'avoir fait. Toute autre décision eût été une souillure pour vous, pour moi. J'ai cependant un reproche à vous faire...

— Un reproche! Lequel, mon enfant?

— Celui de m'avoir si longtemps caché vos soucis, vos anxiétés. Comment avez-vous eu le courage de porter seul ce douloureux secret et, vivant si près de moi, de ne me rien dire de ce qui vous préoccupait? Ne suis-je pas d'âge à tout comprendre, à vous soutenir, à vous consoler, et, par ma conduite, n'ai-je pas mérité votre entière confiance?

Je me défendis du mieux que je pus. Mais je m'étais trop mis dans

mon tort pour ne pas le reconnaître et ne pas me résoudre à solliciter mon pardon. Il me fut accordé à la condition que, désormais, entre Fernande et moi, il n'y aurait plus de mystère. Elle exigea à cet égard une promesse que je lui fis en toute sincérité.

On pense bien d'ailleurs qu'en ce moment, je fus dédommagé de mon sacrifice. Le courage avec lequel l'acceptait ma fille me le rendait léger. Je ne l'avais redouté que pour elle.

— Penses-tu toujours que nous devons inviter Mme de Floret et son fils? ajoutai-je.

— Non, me répondit Fernande. Il faudrait leur avouer que nous nous sommes volontairement appauvris, et leur réponse n'est que trop facile à prévoir. Epargnons-nous-en l'humiliation. Ecrivez à Mme de Floret que, quoique sensible aux attentions de son fils, je ne crois pas être la femme qui lui convient.

Je la regardais pendant qu'elle me parlait, cherchant dans son regard sa pensée, essayant de mesurer son chagrin et l'effort que lui coûtait son renoncement. Mais son visage demeurait impassible, et je ne pus savoir ce jour-là si son cœur était atteint.

Quand notre entretien fut épuisé, elle voulut voir de ses yeux et toucher de ses mains les épaves de l'*Artémise*. Je ne pouvais refuser de les lui montrer. Je la conduisis dans le petit cabinet et, la porte bien close, je fis mouvoir le ressort qui ouvrait le caveau. Nous y descendîmes ensemble. Elle put admirer à loisir ce qui restait de la cargaison du navire.

Au cours de cette visite, elle voulut tout à coup s'éloigner, comme cédant à une idée subite. Elle le fit en m'annonçant qu'elle allait revenir. Quand elle revint, elle portait dans une corbeille les présents qu'elle avait reçus jadis de M. de Kerlouan : le collier de perles, les autres bijoux offerts par lui en diverses circonstances, voire les étoffes et les fourrures qu'elle n'avait pas encore utilisés. Elle me tendit ces objets en me disant :

— Mettez-les avec le reste. Ce n'est plus à nous.

Et je ne pus qu'obéir, puisque ce qu'elle faisait je lui eusse demandé de le faire, si elle n'en avait pris l'initiative.

Le même jour, j'écrivis à Mme de Floret pour lui annoncer la décision de Fernande. Tous les ménagements auxquels il convient de recourir pour communiquer à quelqu'un une mauvaise nouvelle, j'en usai dans ma lettre. J'alléguai l'éducation première de Fernande, son goût pour la vie simple et la solitude, son désir de ne pas quitter Kerlouan, de ne pas me quitter moi-même, et, à l'aide de ces motifs, je formai un faisceau d'arguments propres à justifier le refus que nous opposions à la demande de M. de Floret et à enlever à ce refus tout le caractère désobligeant.

Ma lettre partie, Fernande m'embrassa et me dit :

— Nous voilà donc libres de réparer le crime d'Alain Kerlouan, si toutefois il est encore réparable.

Pendant trois jours, nous n'entendîmes parler ni de Gaston de Floret ni de sa mère. Mais, à l'expiration de ce délai, vers le milieu de l'après-midi, travaillant dans la salle des Archives, je fus détourné de mon travail par une sonnerie de grelots et un roulement de voiture sur le sable de la grande avenue. Si j'avais pu deviner quel visiteur nous arrivait, je me serais hâté de condamner ma porte et de faire répondre à quiconque demanderait à nous parler que nous étions absents pour plusieurs jours, Fernande et moi. Mais j'étais si loin de m'attendre à la visite de Mme de Floret que, loin de me cacher, je vins sur le perron, ou presque aussitôt me rejoignit Fernande qui avait aussi entendu le bruit.

Nous regardâmes approcher la voiture que nous reconnûmes pour appartenir au loueur de Lannilis, et lorsqu'elle se fut arrêtée devant le château, nous fûmes tout stupéfaits d'en voir descendre la sémillante Parisienne dont Fernande avait refusé d'épouser le fils et que nous pensions bien ne plus jamais rencontrer,

— Je viens plaider notre cause, nous cria-t-elle en mettant pied à terre.

Il était impossible de ne pas la recevoir. Nous la conduisîmes au salon, tout en lui demandant de ses nouvelles. Mais il s'agissait bien de cela vraiment. Elle nous répondait à peine et une fois seule avec nous, refusant le fauteuil que je lui offrais, restant debout, elle poursuivit :

— J'ai reçu votre lettre, cher monsieur Malgorn. Mon fils venait d'arriver; nous l'avons lue ensemble. Elle nous a mis au désespoir, et lui plus encore que moi. Si vous pouviez le voir, le pauvre garçon, il vous ferait pitié. Il est tombé de si haut; le coup a été si rude; il s'y attendait si peu; non qu'il vous considérât comme engagée envers nous, chère mademoiselle, mais vous aviez promis de ne rien décider sans l'avoir revu et il espérait qu'en le connaissant mieux, vous l'apprécierez et vous convaincriez que nul mieux que lui n'est en état de vous assurer tout le bonheur auquel vous avez droit. Il vivait de cet espoir et je me demande si, contraint d'y renoncer, il pourra jamais être heureux. Ne soyez donc pas surpris de me voir ici. Une mère a tous les droits; mon fils serait devenu fou si j'avais refusé de vous apporter ses prières. Je me suis donc décidée à cette démarche. Nous avons quitté Paris hier, bien tristes, bien désolés, nous rattachant cependant à une dernière espérance. J'ai laissé Gaston à Lannilis et je suis accourue afin de vous demander pourquoi vous vous reprenez après nous avoir accueillis et encouragés.

Mme de Floret avait débité ce discours d'une haleine, la voix brisée par les larmes. L'idée ne nous vint pas qu'il y eût rien de joué dans son exaltation. Je crus à sa sincérité; Fernande y crut comme moi et la pâleur de la chère enfant, son regard, son trouble, me prouvèrent que le spectacle de cette douleur maternelle l'avait attendrie et bouleversée.

— Croyez bien, chère comtesse, dis-je alors, que notre conduite en cette circonstance s'est inspirée des motifs les plus respectables et que si, d'accord avec ma fille, je vous ai écrit comme je l'ai fait, c'est qu'il le fallait.

— Mon fils vous déplaît donc, chère petite? s'écria Mme de Floret.

Je répondis pour Fernande.

— Votre fils, madame, n'est pour rien dans les raisons qui nous ont déterminés.

— Mais ces raisons, ne puis-je pas les connaître?

— Vous les révéler ne changerait rien à ce qui est et leur divulgation aurait pour nous et pour d'autres des inconvénients qu'il convient de nous épargner à tous.

Mon accent et mon geste démontrèrent à Mme de Floret qu'elle n'obtendrait pas les confidences qu'elle sollicitait. Alors, elle se répandit en plaintes et en récriminations. C'était bien cruel pour elle de voir son fils expier la faute qu'elle avait commise en lui conseillant de s'allier à nous et bien humiliant pour lui, un homme dont tout le monde faisait si grand cas, d'être éconduit sans savoir pourquoi.

Puis, de nouveau, elle parla de ses sentiments, de l'ardeur de son amour et du malheur auquel le condamnait notre décision.

— Ne le repoussez pas ainsi, supplia-t-elle en finissant. Accordez-lui, au moins, quelques heures d'entretien; fournissez-lui l'occasion de se faire mieux connaître; ne me mettez pas dans la cruelle nécessité de lui dire que l'arrêt qui le frappe est sans appel.

Cette pénible scène secouait mes nerfs et je voyais bien qu'elle causait à Fernande la plus douloureuse émotion. Je commençais d'ailleurs à trouver importune, déplacée et par trop dépourvue de dignité, l'insistance de Mme de Floret, et je me décidai à y couper court en éloignant ma fille. Mais Fernande me prévint. Comme j'allais l'inviter à se retirer, elle fit un pas vers moi et rompant le silence qu'elle avait gardé jusque-là, elle me dit :

— Pourquoi taire la vérité? Nous n'avons pas à en rougir; vous n'avez pas le droit de la révéler tout entière, mais ce qu'il vous est permis d'en dire convaincra Mme de Floret que les motifs qui nous ont guidés, vous et moi, n'ont rien d'offensant ni pour elle ni pour son fils.

— Tu veux que j'avoue...?

— Notre pauvreté, oui, mon père.

— Eh bien soit, m'écriai-je; tu as raison après tout et mieux vaut en finir. M'adressant à Mme de Floret que le langage de Fernande avait déconcertée, je continuai : — Lorsque vous nous avez fait l'honneur de rechercher notre alliance, j'eus le tort de vous confier, madame, que la dot de ma fille s'élevait à quinze cents mille francs et qu'à ma mort, elle hériterait d'une somme au moins égale. Je n'avais rien exagéré et telle était bien alors la situation. Mais, depuis cette époque, des événements sur lesquels je n'ai pas à m'expliquer nous ont appauvris. Ce qui était vrai, il y a quelques mois, ne l'est plus et je ne peux apporter au contrat que cent cinquante mille francs. Dès lors, ma fille n'est plus le brillant parti qu'a le droit de vouloir votre fils. Le mariage dont nous avions parlé est devenu impossible. Nous avons trouvé plus digne de vous et de nous de prendre l'initiative d'une rupture et de nous épargner aux uns et aux autres les explications que votre insistance m'oblige, bien malgré moi, à vous donner aujourd'hui.

Je n'avais pas encore achevé que déjà je pouvais suivre sur le visage de Mme de Floret l'effet de mes paroles. Au premier moment, elle n'ajouta pas foi à ma déclaration. J'ai toujours supposé qu'elle crut d'abord que je la soumettais à une épreuve. Mais elle eut bientôt acquis la certitude que je ne jouais pas une comédie et que je parlais sérieusement. Tout aussitôt sa physionomie se transforma. Ce n'était plus une mère au désespoir que j'avais devant moi, mais une femme experte et rouée qui cherchait à se tirer avec honneur d'un pas difficile.

Par malheur pour elle et par bonheur pour nous, la peur de prononcer quelque parole imprudente qui l'engagerait paralysait son ordinaire habileté et lui fit lâcher le masque dont elle aurait voulu encore s'affubler afin de se ménager une sortie.

— Vous avez donc perdu beaucoup d'argent? fit-elle.

— Oui, madame, beaucoup d'argent, affirmai-je.

Un mouvement qui paraissait être un élan de son cœur et qui n'était qu'une feinte, la poussa vers Fernande qu'elle embrassa fiévreusement en répétant :

— Pauvre, pauvre petite!

Avec la mine d'une personne qui plie sous l'émotion, elle demeura quelques secondes debout, sans paroles, nous enveloppant de son regard où passaient des larmes et, soudain, ayant balbutié quelques mots que j'entendis à peine, mais qui me parurent une promesse de nous donner bientôt de ses nouvelles, elle courut vers la porte et s'éloigna.

Ce fut si précipité que je ne songeai pas à l'accompagner et que l'étonnement où me jetait sa fuite ne cessa que lorsque j'entendis de

nouveau les roues de sa voiture écraser le sable de la grande avenue.

A ce moment, nous nous regardâmes, ma fille et moi, n'en pouvant croire nos yeux.

— Peut-être est-elle allée chercher son fils, me dit Fernande. Il est inadmissible qu'elle nous quitte ainsi.

— Détrompe-toi, mon enfant, répondis-je. Elle est partie.

Et comme toute l'attitude de Fernande protestait contre cette supposition, je repris :

— Nous ne la verrons plus.

Et c'était vrai, nous ne devions plus la revoir.

Ainsi se consomma la rupture. Elle était, certes, inévitable. Nous l'avions prévue, Fernande et moi, et c'est afin de nous en épargner les ennuis que nous avions rendu spontanément à Mme de Floret et à son fils leur liberté. S'ils l'eussent reprise purement et simplement, nous n'en eussions pas été offensés. Il eût suffi de l'expression affectueuse de leurs regrets pour enlever au dénouement de nos relations tout caractère pénible.

Mais ce qui venait de se passer était par trop blessant. Le départ précipité de la mère succédant à des protestations auxquelles nous avions failli croire équivalait à avouer qu'en venant, comme elle disait, plaider la cause de son fils au nom de l'inguérissable amour qu'il prétendait avoir conçu pour Fernande, elle avait joué une indigne comédie. C'était bien uniquement à la dot qu'ils tenaient, ils nous en avaient eux-mêmes fourni une preuve certaine.

Je cessai cependant de m'indigner en pensant que leur conduite aurait pour résultat de consoler promptement ma fille. Elle n'était pas encore assez engagée de cœur pour pouvoir souffrir bien longtemps de sa déception, et sans doute, en tout état de cause, se fût-elle vite remise. Mais le procédé dont nous étions victimes devait, me semblait-il, hâter sa guérison en l'obligeant à reconnaître que son mariage avec Gaston de Floret ne lui eût pas donné le bonheur. Elle faisait ce jour-là son premier apprentissage des épreuves de la vie, et j'étais heureux de constater qu'elle les acceptait avec un grand courage.

X

Dans la soirée du même jour, un télégramme d'Annie Dawson, nous annonçant son arrivée pour le lendemain, vint faire diversion au ressentiment légitime que, en dépit de notre volonté d'oublier, nous laissait au cœur la visite de la comtesse de Floret.

Nous perdions une amitié que nous avions eu la folie de croire désintéressée et sincère. Mais nous en conservions une autre, du désintéressement de laquelle nous ne doutions pas et à laquelle nous

ne pouvions adresser qu'un reproche : celui de n'être entrée dans notre vie que pour en disparaître aussitôt. Annie nous avait écrit que, pressée de se réunir à son frère, elle nous resterait peu de jours, et au plaisir que nous nous promettions de sa présence parmi nous se mêlait par avance le regret de la voir partir à peine arrivée.

Ce regret, Fernande le manifesta au reçu de la dépêche, avec une vivacité qui m'inquiéta. J'en fus d'autant plus ému que je la sentais plus blessée qu'elle ne l'avouait de la conduite de Mme de Floret et de son fils, et que j'avais compris qu'elle comptait sur miss Dawson pour se distraire d'un souvenir attristant. J'exprimai l'espoir que nous parviendrions peut-être à retenir son amie au delà du terme qu'elle avait assigné à son séjour à Kerlouan. Assurément, dans les pénibles circonstances que nous traversions, elle ne nous refuserait pas le sacrifice que nous voulions solliciter de son amitié.

J'eus à peine émis cet espoir que Fernande s'y rattacha. Sa tristesse disparut et ce fut avec entrain et bonne humeur qu'elle donna l'ordre de préparer la chambre que miss Dawson devait occuper auprès de la sienne. Il fut ensuite convenu que nous irions ensemble le lendemain à Lannilis à la rencontre de la voyageuse. Le train qui nous l'amenait entrant en gare à neuf heures du matin, nous devions quitter Kerlouan en voiture à huit heures et demie.

A l'heure dite, j'attendais Fernande sur le perron, le cœur rasséréné par la beauté du jour et tout heureux de pouvoir montrer notre Bretagne et le manoir de Kerlouan à miss Dawson, dans le resplendissement de ce soleil si tiède et si doux dont la lumière d'or embrasait le ciel.

Mais, au lieu de Fernande, c'est Yvonne que je vis paraître.

— Priez mademoiselle de se presser, lui criai-je. Il faut partir si nous voulons arriver à Lannilis avant le train.

Je tombai de mon haut, en entendant Yvonne me répondre :

— Partez seul, monsieur; mademoiselle ne viendra pas.

— Comment! Elle ne viendra pas? m'écriai-je; elle renonce à aller à la rencontre de son amie!

— Elle est obligée d'y renoncer et vous prie de l'excuser; elle a passé une très mauvaise nuit, elle n'a pu fermer l'œil; elle est lasse, les membres brisés. La course accroîtrait sa fatigue. Elle trouve plus prudent de ne pas sortir. Mais quand vous reviendrez, elle sera debout. Vous ferez bien cependant, monsieur, puisque vous allez à Lannilis, de prier le docteur de venir la voir.

Yvonne n'avait pas achevé que, sans l'écouter plus longtemps, je m'élançais dans l'escalier, grimpant les degrés quatre à quatre, inquiet de l'état de Fernande, pressé d'en juger par moi-même et

maudissant par la pensée Mme de Floret que, sans hésiter, j'accusais d'être la cause de ce soudain malaise.

Je trouvai la chère petite agitée, fiévreuse, le regard abattu, énervée par la longue insomnie qu'elle attribuait, comme moi, à ses émotions de la veille, et je compris que je m'étais fait illusion en espérant que l'étrange visite que nous avions reçue ne produirait sur elle aucun effet fâcheux. Elle en restait tout à la fois mortifiée et révoltée. Le coup n'était pas allé jusqu'à son cœur. Mais son orgueil blessé vibrait douloureusement sous l'injure qu'on lui avait faite.

Néanmoins, elle me rassura. Je partis pour Lannilis presque tranquillisé et convaincu qu'à mon retour, il ne resterait plus trace de sa subite indisposition, ce qui ne m'empêcha pas, du reste, de passer, en allant à la gare, chez notre médecin, que j'eus la chance de rencontrer et que je priai de venir au château sans délai.

A la gare, après une courte attente, je vis arriver le train, et quand il se fut arrêté, miss Dawson en descendre, mais si peu semblable à l'humble et craintive personne dont je gardais le souvenir que si je ne l'avais attendue, j'eusse hésité à la reconnaître. A Pau, et surtout quand elle se montrait avec les Hartington, elle semblait plier sous le joug, accablée par sa servitude et n'avoir d'autre souci que celui de ne pas attirer l'attention dans ce rôle de mercenaire auquel elle se fût résignée de bonne grâce si la dureté de ses maîtres ne l'eût rendu humiliant. Il avait fallu l'insistance affectueuse de Fernande pour forcer sa modestie et sa réserve, et pour qu'elle laissât son esprit piquant et affiné éclater sous son enveloppe un peu grise.

Combien différente elle m'apparaissait maintenant, la pauvre esclave délivrée! La conviction de son indépendance reconquise l'avait transformée, animait son charmant regard et rajeunissait sa personne élégante. Elle n'avait plus trente ans, mais vingt à peine. Sous la masse lourde de ses cheveux d'or, dont les ailes d'un chapeau en paille brune, égayées par un nœud de ruban et une touffe de marguerites, laissaient voir l'abondance, sa figure radieuse révélait la joie de vivre.

Il faut bien que je l'avoue, pour la première fois depuis tant d'années que je pleurais une compagne adorée, trop tôt ravie à mon amour, le charme d'une femme entra dans mes yeux et pénétra mon cœur. Des sentiments bien nouveaux pour moi, tant ils étaient depuis longtemps endormis, s'éveillèrent et me révélèrent que je pouvais encore aimer.

Ce fut instantané et comme une vision rapide destinée à s'évanouir à peine formée. Mais l'effet s'était produit. J'en fus profon-

dément remué, pensant du même coup que mes quarante huit ans, qui m'avaient laissé jeune d'aspect, avaient également respecté la jeunesse de mon cœur et que ce n'en était peut-être pas fait pour moi du bonheur de vivre à deux, de boire à la coupe d'une tendresse partagée. Je dois confesser cet état de mon âme puisqu'il devait avoir des suites bien imprévues.

Tout cela, je le répète, n'eut qu'une durée d'éclair, et Annie n'en put rien voir quand je m'approchai d'elle.

— Fernande n'est pas venue?

Telles furent ses premières paroles. Elles m'obligèrent à lui expliquer les causes de l'absence de ma fille. Je le fis brièvement, en ayant l'air de n'y attacher aucune importance et sans avouer, bien entendu, les circonstances qui m'avaient appauvri. Miss Dawson n'en fut pas moins stupéfaite quand elle apprit ce qui s'était passé entre la comtesse de Floret et nous, et son indignation égala sa surprise.

Pendant notre séjour à Pau, elle avait été témoin des attentions dont nous étions l'objet de la part de Mme de Floret et de son fils. Elle savait mieux que moi combien Fernande en avait été touchée, celle-ci le lui ayant confié de vive voix, d'abord, et, ensuite, dans ses lettres. Ce qu'elle me raconta à ce sujet me donna lieu de craindre, contrairement à mes premières impressions, que Fernande n'eût été atteinte dans son cœur au même degré que dans sa vanité de femme.

Je fis part de mes craintes à miss Dawson, en ajoutant que je comptais sur elle pour m'aider à effacer, dans la mémoire de son amie, ces douloureux souvenirs. Sa réponse fut telle que je l'attendais. Sans chercher à savoir comment j'avais perdu la presque totalité de ma fortune, elle me promit de ne quitter Kerlouan que lorsque sa présence n'y serait plus nécessaire.

— Mon frère ne m'en voudra pas si je tarde à le rejoindre, quand il connaîtra les motifs pour lesquels j'ajourne mon départ, me dit-elle. Il sait, monsieur, combien vous m'avez été secourables, Fernande et vous. Il me blâmerait si j'hésitais à vous prouver ma reconnaissance dans la forme où il m'est possible de le faire.

Nous venions de monter en voiture quand miss Dawson me tint ce langage. J'en fus si vivement touché que, sans prononcer une parole, je pris dans mes mains une des siennes, qu'elle achevait de déganter, et la portai à mes lèvres dans un élan dont je ne fus pas maître.

C'était, me semblait il alors, un élan de gratitude, amical et paternel. Mais je ne serais pas sincère si je n'ajoutais que, malgré mon émotion, je fus sensible au contact de cette main fine, souple, d'une forme parfaite, une véritable main de patricienne. C'est, d'ailleurs, tout ce que je veux dire des impressions inoubliables de cette journée, qui fut le point de départ d'une nouvelle phase de ma vie.

En arrivant à Kerlouan, j'appris par Yvonne que Fernande avait voulu se lever. Mais, au moment de le faire, elle s'était sentie si faible qu'elle avait pris le parti de ne pas quitter son lit. Cette nouvelle me bouleversa. Nous nous hâtâmes de monter dans la chambre de notre malade. Elle nous attendait et ouvrit les bras à son amie, en s'excusant de n'avoir pu aller à sa rencontre.

— Je me soigne aujourd'hui pour être sur pieds demain, lui dit-elle. Je serai si heureuse de vous faire les honneurs de notre vieux manoir!

— Te sens-tu moins bien que ce matin? lui demandai-je, frappé par l'altération de sa voix, l'éclat fiévreux de son regard et l'afflux de sang qui empourprait sa figure.

— Ni moins bien ni mieux, me répondit-elle. Je suis comme si l'on m'avait rouée de coups.

— Une courbature, fis-je en dissimulant mon inquiétude.

— Vous aurez pris froid, chère Fernande, observa miss Dawson, et vous êtes condamnée à garder la chambre. Heureusement que me voici près de vous.

— Pour trop peu de temps, hélas! gémit ma fille.

Mais miss Dawson la rassura en lui renouvelant la promesse qu'elle m'avait faite à moi-même :

— Je ne vous quitterai, chère Fernande, que lorsque vous n'aurez plus besoin de moi. Ne vous attristez donc pas de mon départ et si ma présence vous est salutaire, ne songez qu'à en jouir.

L'arrivée du médecin interrompit ces propos. Il examina Fernande, l'ausculta et dit ensuite.

— Je ne vois rien de bien grave en tout ceci, mademoiselle. Deux ou trois jours de lit vaudront mieux pour vous que les remèdes. Seulement, il conviendrait de calmer votre imagination qui travaille beaucoup plus qu'il ne convient.

Quand il eut rendu cet arrêt, et comme il voulait rédiger une ordonnance, je le conduisis dans mon cabinet afin de l'interroger à l'aise.

— Que pensez-vous de l'état de Fernande, cher docteur? demandai je tandis qu'il écrivait.

Il s'arrêta pour me répondre.

— Il m'inquiète un peu, je vous l'avoue, monsieur Malgorn. Je n'y vois pas encore très clair. Mais certains symptômes me font redouter une maladie assez grave, longue surtout. Je ne l'eusse pas dit à Mlle Fernande. Mais, à vous, son père, je ne dois rien cacher.

— Quelle maladie? m'écriai-je éperdu.

— Je ne sais trop; une fièvre cérébrale, peut-être. Du reste, s'empressa-t-il d'ajouter, ce n'est qu'une supposition et il n'est pas

sûr que ce que je crains se réalise. Demain, je serai mieux qu'aujourd'hui en état de prononcer.

Je fus littéralement affolé. Il partit en m'annonçant sa visite pour le lendemain. Je revins chez Fernande, si préoccupé de ne pas trahir mes alarmes qu'elle ne se douta pas plus de leur existence qu'elle n'en pouvait soupçonner la vivacité. Elle me crut sur parole quand je lui affirmai que le médecin avait diagnostiqué une indisposition passagère qui lui permettrait de reprendre sa vie habituelle au bout de deux ou trois jours.

Mais ce mensonge commandé par la prudence et suggéré par la sollicitude, il me fut impossible de le soutenir quand je me trouvai seul avec Annie dans son appartement où, à défaut de Fernande, j'avais dû la conduire afin de l'installer et de m'assurer qu'elle n'y manquerait de rien. Avant que j'eusse parlé, elle lut dans mes yeux mon anxiété, et la question qu'elle me posait ne me laissa pas libre de mentir. D'ailleurs, pourquoi l'aurais-je trompée, alors que j'étais tenu de faire appel à son dévouement? Et puis, eussé-je voulu la tromper, l'aurais-je pu, et ma voix tremblante, les larmes vainement refoulées qui m'aveuglaient ne m'auraient-elles pas trahi? Elle devint donc, dès le premier moment, la confidente de mes craintes.

Il est des âmes qui semblent faites pour les jours de douleur et d'épreuves, tant elles possèdent au suprême degré le secret des paroles qui rassurent, soulagent et réconfortent. C'est une de ces âmes que portait en soi miss Dawson et que je découvris à l'heure même où j'avais besoin de l'assistance efficace que celles-là seules peuvent donner.

Elle avait déjà pour Fernande une affection de sœur et elle aimait en moi le père de son amie. J'en fus convaincu dès qu'elle m'eut parlé. Je lui dus de reprendre confiance et courage, de ne pas désespérer de la bonté de Dieu et de ne pas douter de la guérison de ma fille.

Et de sentir près de moi, au début de la crise que je prévoyais, cette vaillante créature, cette femme forte, dont un passé trop rude et le spectacle de la souffrance humaine auquel elle était faite, n'avaient pas desséché le cœur, je compris qu'elle entrait dans ma maison à l'heure propice pour y mettre en œuvre les mérites qui la distinguaient et en m'aidant à disputer ma fille au péril dont nous étions menacés, pour conquérir des droits éternels à ma reconnaissance, à mon affection.

Ce péril couva, trois jours durant, dissimulé par l'apparente tranquillité de Fernande et par les illusions que nous nous obstinions à garder. Puis, brusquement, il éclata, entraînant à sa suite toutes les

complications, toutes les secousses d'une longue maladie et les innombrables alternatives de mieux et de pire qui la caractérisent.

Je renonce à dépeindre les angoisses auxquelles je fus en proie durant les journées monotones et les nuits interminables que je dus passer au chevet du lit où je voyais la jeunesse de ma fille livrer à la mort un combat acharné. Les pères et les mères me comprendront, et avec eux quiconque a tremblé pour la vie d'un être chéri. Ils devineront tout ce que j'eus à souffrir, alors qu'un mal redoutable épuisait en Fernande peu à peu les moyens de résistance, alors qu'une pâleur affreuse remplaçait sur son pur visage les roses de la santé, et que ses beaux yeux s'assombrissaient dans l'égarement de sa raison, révélé par sa parole brève, enfiévrée et délirante.

Mais ce que je veux dire, ce sur quoi je ne saurais trop insister, c'est le secours incessant, l'assistance ininterrompue et, pour tout résumer, la sollicitude et le dévouement que nous prodigua miss Dawson au cours de cette cruelle épreuve. Ah ! la noble, la courageuse créature, que ne lui dois-je pas et que serais-je devenu sans elle?

Elle fut toujours là, énergique, infatigable, habile à donner des soins, à exécuter les ordonnances du médecin, à lutter pied à pied contre la maladie. Son âme admirable se révéla dans la confiance qu'elle conservait ou feignait de conserver pour ranimer la mienne, parfois bien affaiblie et dans les douces, les réconfortantes paroles qu'elle eut pour moi en ces heures critiques. Elle ne désespéra pas un seul jour de sauver ma fille. Son ardente foi dans un dénouement heureux fut tout le secret de mon propre courage, et c'est ainsi que la menace d'un irréparable malheur créa entre nous un lien qui ne devait jamais se briser.

Bien entendu, elle ne parlait plus de partir. La date de son départ était indéfiniment ajournée. Elle l'avait écrit à son frère. Il s'était empressé, au reçu de sa lettre, de lui télégraphier qu'il approuvait sa conduite et que ce qu'elle ferait serait bien fait. La certitude qu'elle ne m'abandonnerait pas contribua à atténuer mes appréhensions tout autant qu'elles pouvaient l'être. De ces temps d'alarmes et si lointains qu'ils soient, je garde le vivant souvenir d'une jeune femme, circulant, grave et douce, dans ma maison, — tel un ange consolateur, — s'asseyant, le visage calme et sans jamais perdre le sang-froid ni l'espoir, auprès de Fernande, et quand elle me voyait abattu, me prenant les mains et me disant d'un accent inoublié :

— Nous la sauverons, monsieur.

Chères mains, mains bénies, mains de fée, que de fois elles pressèrent ainsi les miennes, versant, par ce contact, un baume salutaire dans mon cœur qu'endolorissait l'effroi !

Nous vécûmes dans ces transes durant trois semaines, de plus en plus rapprochés par la communauté de nos craintes. Notre intimité fut de tous les instants. Nul incident ne s'y produisait qui n'eût pour effet d'accroître ma reconnaissance et de me montrer en miss Dawson la femme la plus rare et la plus accomplie, la compagne idéale, celle qu'on rêve d'avoir toujours près de soi, la seule, enfin, qui pût m'aider à me résigner, si j'avais le malheur de perdre ma fille.

Ce malheur, grâce à Dieu, devait être conjuré. La maladie qui, jusqu'au vingtième jour, avait paru s'aggraver, diminua soudain d'intensité. Un matin, le médecin, qui venait deux fois par jour, rouva Fernande sensiblement mieux. Il constata le ralentissement de la fièvre. Il ne voulut pas encore se prononcer. Mais, quarante-huit heures plus tard, le mieux s'étant accentué, il s'écria :

— Maintenant, je réponds de sa vie. La convalescence sera longue, mais la guérison est certaine.

Alors, succédant à une période de terreur, succéda une période heureuse. Je vis ma fille renaître, la flamme de son regard se ranimer et sa santé commencer à refleurir. La fièvre cérébrale laisse parfois des traces dans les intelligences qu'elle a momentanément obscurcies et j'en redoutais les suites. Mais il fut bientôt visible que mes craintes ne se réaliseraient pas, et les prédictions de notre cher docteur achevèrent de me rassurer.

Un jour vint enfin où ma chère convalescente put faire sa première sortie. En me rappelant les circonstances de l'événement, je ressens les mêmes émotions qu'en cette heure de détente où je bénissais Dieu qui avait écarté de ma maison la foudre prête à la détruire. Le tableau qu'elle présentait remplit mes yeux d'où, comme alors, coulent des larmes de joie. D'un côté, Fernande s'appuyait à mon bras; de l'autre, à celui d'Annie Dawson. A pas lents, mais avec une sûreté qui témoignait de son rétablissement, elle nous entraînait à travers les allées du parc qu'elle avait voulu revoir et parcourir.

Tout la ravissait, la splendeur du ciel où montait le soleil d'été, la verdure sombre des arbres, le miroitement de la rivière à travers leurs branchages et les chants d'oiseaux qui résonnaient de toutes parts dans l'espace clair qu'embaumait le parfum des fleurs. On eût dit qu'elle voyait et entendait pour la première fois. Elle nous souriait; elle souriait à Yvonne qui pleurait de bonheur, à Yves Kermarrec, à tous ceux que nous rencontrions sur notre route et qui s'inclinaient sur son passage, ayant aux yeux l'étonnement que leur causait sa résurrection.

Je me souviens encore qu'après l'avoir ainsi promenée de tous

côtés et jugeant que cette première course avait assez duré, nous la ramenâmes dans sa chambre, où l'attendait, près de la croisée ouverte, dans le demi-jour des persiennes closes, sa chaise longue. Un peu lasse, mais d'une lassitude saine et vivifiante, et un peu grisée aussi par l'air salubre de notre parc, qu'elle avait aspiré à pleins poumons, elle s'allongea. Sous nos yeux égayés, les siens se fermèrent, vaincus par le sommeil réparateur qui s'emparait d'elle.

— Laissons la, me dit Annie à voix basse, après l'avoir délicatement enveloppée d'une couverture.

Nous sortîmes de la chambre, marchant avec précaution pour ne pas l'éveiller, et nous entrâmes dans la pièce voisine, en laissant derrière nous la porte entr'ouverte. Une fois seuls, nous nous regardâmes sans nous rien dire. Le bonheur immense qui chantait dans nos âmes nous ôtait la parole, et miss Dawson s'assit sur une chaise qui se trouvait à sa portée.

Alors, cédant à une force mystérieuse qui ne me laissait plus maître de moi, je m'agenouillai et murmurai.

— C'est à vous qu'après Dieu je dois le salut de ma fille, chère mademoiselle. Comment acquitterai-je jamais une telle dette? C'est à peine si toute une vie de tendre dévouement pourrait payer celui que vous nous avez prodigué; et cette vie même, nous ne pourrons vous la consacrer, puisque bientôt vous allez partir.

Elle resta silencieuse. Mais elle laissa tomber sur moi un regard inexprimable que je ne lui avais jamais vu et qui pénétra jusqu'au plus profond de mon être. En même temps, sa main se posa sur mon front et je la sentis trembler. Puis, brusquement, elle se redressa. Une expression d'enjouement égaya sa physionomie recueillie et timide, et elle soupira :

— On part, mais on revient.

— Promettez donc de revenir, suppliai-je.

— Je le promets, déclara-t-elle. Oui, je reviendrai si Dieu le veut comme je le veux.

Pourquoi cette promesse m'emplissait-elle de joie? Je ne le savais pas alors.

A dater de ce jour, la guérison de Fernande marcha à grandes enjambées. Mes inquiétudes se furent bientôt dissipées, surtout après qu'il m'eut été donné de me convaincre que Fernande ne gardait plus de cette aventure avec les Floret qu'un souvenir sans trouble, allégé, libre de tous regrets. Elle redevint ce qu'elle avait été avant la crise. Notre vie recommença, souriante, embellie par la présence de miss Dawson, et sans que notre ruine volontaire, dont nous persistions à garder pour nous seuls le secret, parvînt

à y mettre une ombre. Nous avions fait notre sacrifice et nous ne le regrettions pas.

Quant à miss Dawson, il n'était plus question de fixer l'époque où elle nous quitterait, son frère lui ayant écrit que, peut-être, il profiterait des vacances scolaires, qui étaient proches, pour venir la chercher et visiter en même temps la France, qu'il considérait un peu comme sa patrie, en souvenir de ceux de ses aïeux qui en étaient issus. Ce projet nous laissait Annie pour deux ou trois mois encore, et nous en étions tous également enchantés.

On devine bien que, pendant le long mois où la santé de ma fille me causait de si cruels soucis, j'avais perdu de vue les vagues projets conçus à la suite de mes découvertes relatives au naufrage de l'*Artémise* et les résolutions qu'elles me commandaient. Mais, une fois délivré de mes inquiétudes et mon calme recouvré, le désir de réparation qui s'était emparé de moi me ressaisit, et ma pensée s'absorba de nouveau dans l'étude des moyens qui pouvaient me faire retrouver les ayants droit à la succession de Kerlouan.

Malheureusement, ces moyens, j'avais beau les chercher, je ne les trouvais pas. Mon esprit s'agitait dans les ténèbres. D'aucun côté ne me venait la lumière, et si la possession des épaves du navire me rappelait sans cesse que j'avais un grand devoir à remplir, aucun indice, parmi ces épaves, ne me mettait sur la voie qui pouvait me conduire à son accomplissement.

Il y avait bien le portrait de la femme en blanc. Tout me portait à croire qu'il provenait aussi du naufrage et qu'il était entré au manoir de Kerlouan avec la cargaison. Mais quel éclaircissement pouvais-je en tirer, alors qu'il ne portait aucun nom et que cette femme restait pour moi une inconnue? Cependant, l'idée me vint que, puisqu'elle était née à Cadix, et si, comme je le supposais, son portrait avait été pris sur l'*Artémise*, il se pourrait que, dans cette ville, on eût conservé quelque souvenir d'elle ou du naufrage. Je résolus de m'en informer et j'écrivis au consul de France.

Sans lui révéler le motif de mes recherches, je lui racontai, d'après les pièces judiciaires, le sinistre où le navire avait péri corps et biens, le procès qui l'avait suivi et comment j'avais été amené à penser que ce navire était espagnol. Je lui demandais d'ouvrir une enquête à l'effet de savoir s'il existait encore quelque héritier des victimes et, dans le cas où il le retrouverait, de l'engager à se mettre en rapports avec moi.

Je reçus, au bout de quelques jours, la réponse du consul. Ses recherches avaient été vaines. Dans le port de Cadix, personne, même des vieillards, ne se souvenait d'avoir entendu parler de l'*Artémise*. Les archives de la marine ne renfermaient aucun

document touchant ce navire. Le consul me faisait en outre remarquer que, à supposer même que l'*Artémise* eût appartenu au port de Cadix ou mouillé dans ses eaux, il n'était pas surprenant que, après plus d'un siècle, personne ne fût en état de l'affirmer.

Sans doute pouvait-on s'étonner que le procès de Quimper n'y eût eu aucun écho et que les armateurs n'eussent pas adressé de réclamations au gouvernement français, alors qu'il était démontré que l'*Artémise* et son équipage avaient été l'objet d'un véritable guet-apens. Mais cela s'expliquait par ce fait que, à cette époque, l'Espagne était en guerre avec la France et la France sous le régime de la Terreur. Probablement, ceux qui auraient pu réclamer s'étaient abstenus, soit qu'ils eussent ignoré les causes réelles du sinistre, soit qu'ils eussent pensé que leurs réclamations, adressées à une nation ennemie, ne seraient pas écoutées.

Cette réponse ne dissipa donc pas mon ignorance. Elle me laissa dans le même état de doute et d'indécision, et j'en revins au projet de consacrer à des fondations pieuses la part de la fortune que j'étais résolu à ne pas conserver. Mais ceci nécessitait une étude préalable et approfondie. Les œuvres charitables sont innombrables en France, et encore convenait-il de décider à laquelle on s'adresserait et surtout de se convaincre que les victimes du naufrage n'avaient plus d'héritiers.

Au cours de ces recherches, dans le secret desquelles je n'avais mis que Fernande, l'arrivée de George Dawson, le frère d'Annie, vint nous surprendre. Il s'était annoncé, mais sans préciser la date de son voyage, et nous ne l'attendions pas. Débarqué au Havre, il n'avait fait que toucher barre à Paris. Il s'était ensuite dirigé vers la Bretagne, pressé d'embrasser sa sœur et négligeant de l'avertir.

Nous étions partis en excursion pour la journée, lorsqu'il arriva à Kerlouan, pendant l'après-midi. C'est le soir, en rentrant, que nous le trouvâmes. Sa sœur nous avait si souvent parlé de lui qu'il ne pouvait être pour nous un étranger. Quoique ne l'ayant jamais vu, nous le connaissions, ou, pour mieux dire, nous croyions le connaître. Mais combien il était au-dessus de ce que nous nous étions figuré.

De trois ans plus jeune qu'Annie, il lui ressemblait à ce point que, n'eussions-nous pas su qui il était, nous aurions deviné qu'ils avaient la même origine et que le même sang coulait dans leurs veines. Sans posséder comme elle la beauté du visage, il la rappelait par l'expression du regard, par la sveltesse de la taille, par les gestes et surtout par l'attrait sympathique qu'il exerçait rien qu'en se montrant.

Une barbe blonde virilisait ses traits, et le type Gaulois appa-

raissait dans sa physionomie, où se reflétait la vivacité de son intelligence, la droiture de son esprit et sa chaleur de cœur. Il nous plut dès le premier jour et ce que peu à peu nous découvrîmes en lui de haute raison, de nobles sentiments, d'érudition, ne tarda pas à nous le faire paraître plus aimable. Il chérissait la France dont, comme sa sœur, il parlait très purement la langue, et tout en lui révélait qu'il y avait eu des Français, et de bons, parmi ses ascendants. Il fut, à nos yeux, dès ce premier moment, comme si nous l'avions toujours connu.

Après avoir passé quelques heures auprès de sa sœur, il voulait repartir. Il avait formé le projet de faire un long séjour à Paris, de parcourir la France et de ne revenir à Kerlouan que pour y prendre Annie et la ramener aux Etats-Unis. Mais nous mîmes tant d'insistance, Fernande et moi, à obtenir de lui le prolongement de son séjour parmi nous, qu'il nous sacrifia ses projets et se décida à nous consacrer la plus grande partie de ses vacances.

Sa décision me jeta dans le ravissement. J'avais compris déjà que sa présence n'était pas moins agréable à Fernande que celle d'Annie. Moi-même, je me complaisais au spectacle de leur jeunesse à tous les trois. Cette jeunesse égayait en même temps ma maison et mon cœur. Elle atténuait les préoccupations qui me torturaient depuis que je m'étais mis en tête de me débarrasser d'une fortune dont la possession troublait ma conscience et que j'avais renoncé à en jouir.

Peut-être aussi, — car je ne veux rien cacher, — la société du frère n'avait-elle pour moi tant de charme que parce que la sœur en était heureuse et qu'elle lui rendait plus agréable son séjour à Kerlouan. Son dévouement à l'amitié l'y avait, jusqu'à ce moment. retenue. Je souhaitais qu'elle y fût aussi retenue par le plaisir que l'on goûte à rester là où on se plaît. Oui, j'aurais voulu l'y retenir toujours, la chère créature, et j'étais secoué d'un frisson douloureux quand je pensais que, en dépit de la longueur des heures qui restaient à s'écouler avant son départ, celle-là sonnerait trop vite qui la verrait partir peut-être pour ne revenir jamais.

C'était le nuage qui obscurcissait parfois mon bonheur présent et donnait à ma vie je ne sais quoi qui tenait du rêve, comme si ce que je commençais à entrevoir en eût eu la fragilité.

Ernest Daudet.

La suite prochainement.

LA GUERRE DE COURSE

ET LA GUERRE D'ESCADRES

C'est une opinion aujourd'hui assez répandue dans le public que les efforts de la marine française devraient être dirigés vers la guerre de course et que l'*empire de la mer* n'étant plus qu'une vaine formule, il est inutile de le disputer.

Cette opinion, qui avait été très en faveur au dix-huitième siècle, a été ressuscitée, il y a une douzaine d'années, et soutenue avec beaucoup de chaleur et de talent par l'amiral Aube, puis par M. Gabriel Charmes dans des articles et des livres qui eurent à cette époque un grand retentissement. Ces deux chefs d'école ont eu des continuateurs qui ont presque complètement gagné le gros public à leur idée. Le rapport de la commission du budget pour la marine en 1900 en est inspiré.

Il semble donc intéressant d'étudier de près une question qui doit avoir comme corollaire immédiat l'orientation de nos constructions navales dans un sens déterminé et qui doit servir de base à toute notre stratégie maritime.

Lorsque parut, vers 1886, la théorie de l'amiral Aube, la marine française souffrait du malaise résultant de la réduction que le gouvernement de la Défense nationale lui avait fait subir en 1871; le pays s'intéressait peu à elle : on disait ouvertement que nous ne devions plus jamais songer à contrecarrer les ambitions de l'Angleterre et que la marine ne devait plus servir qu'à défendre les côtes.

Il était donc naturel que beaucoup d'officiers, surtout parmi les jeunes, acclamassent le ministre qui osait le premier secouer l'opinion, et parler de la possibilité d'une guerre avec l'Angleterre qui venait de s'installer en Egypte. Les idées de l'amiral Aube furent bientôt connues sous le nom de *Théories de la jeune marine*, ce qui augmenta leur succès dans le public en leur donnant une apparence de nouveauté et de progrès.

La guerre de course plaît, au premier abord, aux imaginations françaises parce qu'elle évoque des prouesses personnelles dont les héros ont pris, avec le recul du temps, une apparence quelque peu légendaire. Tout le monde connaît l'épisode de Jean Bart fumant

sa pipe sur un baril de poudre. Le nom même de *corsaires* éveille dans les esprits l'idée d'hommes résolus à tout, dont on admire avec raison le courage personnel, l'ingéniosité et les ruses. Les richesses qu'ils capturèrent et qu'ils dépensaient généralement avec tant d'insouciance, leur mépris de la mort, la rudesse des formes chez quelques-uns, en ont fait des figures très sympathiques, d'une popularité de très bon aloi.

Mais, tout en rendant un juste hommage à ces puissantes personnalités, nous devons peser les résultats politiques obtenus par leur action, non pas pour affaiblir leur gloire personnelle qui ne peut être mise en cause, mais pour savoir si les gouvernements dirigèrent bien leurs efforts vers le but le plus favorable aux intérêts généraux du pays.

Une deuxième cause de faveur pour la guerre de course, c'est qu'on la présente comme économique : au lieu d'entasser les millions sur des cuirassés monstres, ne vaut-il pas mieux, dit-on, n'avoir que quelques croiseurs rapides qui courront sus aux paquebots renfermant de riches cargaisons et dont la capture représente un bénéfice immédiat en argent, tandis qu'une flotte militaire ne pourra que détruire des fortifications ou des cuirassés ennemis aussi inutiles qu'elle-même.

Nous avons donc à examiner si cette manière de faire la guerre est réellement plus économique, si la destruction des paquebots est possible et si elle est plus avantageuse que la destruction de la flotte militaire. Puis nous verrons si c'est bien, comme on le dit, la guerre du faible contre le fort, si elle égalise les chances des adversaires, et nous examinerons enfin les moyens pratiques de faire ce genre de guerre en nous plaçant dans l'hypothèse d'une lutte contre l'Angleterre, puisque c'est contre ce pays que l'on prétend la diriger.

Tout d'abord, on doit se demander si on a le droit de faire la course. Ses partisans nous disent que le seul droit à la guerre est celui du plus fort; mais, même en admettant ceci comme démontré, il faut examiner quels résultats entraîne une violation du droit international, tout au moins vis-à-vis des neutres.

La Déclaration de Paris de 1856 a aboli la *course*, mais il faut bien s'entendre sur les mots : il ne s'agit que de la course pratiquée par des particuliers. Ce qu'on a aboli, c'est la délivrance des *lettres de marque* donnant à des particuliers la qualité de belligérants; le traité n'a apporté, et ne pourrait apporter, semble-t-il, aucune restriction au droit de saisir la propriété de l'ennemi sur mer, quand elle est sous pavillon ennemi, et lorsque cette saisie est opérée par des navires de guerre. Sont qualifiés *navires de*

guerre les bâtiments qui appartiennent à l'Etat, et dont le commandant et tout l'équipage sont liés au service militaire par un lien régulier conformément aux lois de leur pays.

Le droit de prise nous paraît résulter du but même de la guerre qui est d'arriver à imposer sa volonté à l'ennemi; ce droit s'exerce sur terre où les armées ont le droit de réquisition et où elles arrêtent le commerce sans aucun scrupule; on n'a jamais pensé qu'une armée puisse laisser circuler les trains de marchandises ou de voyageurs sur le territoire qu'elle occupe chez l'ennemi. En plus des raisons qui existent sur terre, on doit se rappeler que le navire de commerce est une portion du territoire, un élément d'influence à l'étranger : en l'attaquant, on attaque donc directement la puissance ennemie; ajoutons que ce navire rentré chez lui peut devenir un instrument directement actif de la guerre navale, soit en servant de croiseur ou de transport militaire, soit en fournissant son équipage qui apporte un appoint toujours précieux d'hommes de mer.

Il n'est donc pas douteux que le droit de s'attaquer au commerce maritime soit formel, et ce moyen de faire la guerre ne doit pas être négligé.

Mais, en ce qui concerne la délivrance des *lettres de marque*, il semble que les conditions de la guerre moderne les rendent inutilisables.

Au dix-huitième siècle, il suffisait encore de mettre quelques canons sur un navire de commerce pour lui permettre de lutter contre un navire de guerre; tous les corsaires livrèrent à des frégates, et même quelquefois à des vaisseaux, des combats où ils furent souvent vainqueurs. Les pirates étaient, à cette époque, très nombreux dans la Méditerranée et même dans la Manche; presque tous les navires de commerce étaient armés pour leur résister et se trouvaient, par suite, entraînés à la guerre maritime; pendant les périodes de guerre, les pirates devenaient d'excellents corsaires. La lutte avait lieu, le plus souvent, à l'abordage, après une courte préparation par le canon; dans cette lutte corps à corps, le pistolet, le poignard, la hache, étaient les armes principales, et nos corsaires pouvaient déployer leur courage et leur agilité.

Aujourd'hui, quel navire de commerce oserait se mesurer avec le plus faible croiseur?

L'artillerie est devenue compliquée, son usage exige un apprentissage; d'ailleurs, où trouver des canons et des projectiles? Il n'y en a plus guère dans le commerce courant, il faut les commander à l'avance, car leur fabrication exige plusieurs mois et un outillage spécial très perfectionné.

La plupart des navires de commerce ne pourraient même pas supporter les effets de réaction du tir des pièces modernes de moyen calibre : sur nos paquebots que l'Etat doit employer en temps de guerre, on est obligé de prévoir, lors de la construction, des consolidations particulières aux emplacements des pièces; on doit donc croire qu'aucun des vapeurs de notre flotte commerciale, forcément moins robustes que les grands paquebots, ne serait en état de supporter les canons modernes.

Quant à l'abordage, on ne peut vraiment supposer qu'avec les puissants moyens dont dispose le moindre croiseur de guerre, celui-ci va se laisser approcher.

Les navires de commerce sont encore moins bien disposés pour la défensive que pour l'offensive; ils n'ont aucune protection. Sur les moindres croiseurs, le pont cuirassé couvre les machines et les organes essentiels; sur les navires commerciaux, même sur les grands paquebots, les machines montent le plus souvent jusqu'au pont supérieur, ce qui est très naturel puisque, sur ces bâtiments, on ne se préoccupe que des commodités de la navigation en temps de paix et nullement des risques à courir pendant un combat. D'autres organes essentiels, comme les machines à gouverner, sont, généralement aussi, exposés à tous les coups.

Pourrait-on du moins courir sus aux *cargo-boats* et aux voiliers contre lesquels la petite artillerie à faibles réactions pourrait suffire? Il n'est pas vraisemblable que les plus ardents partisans de la *course* osent le conseiller; car nos navires, à faible vitesse puisque l'Etat prend tous les autres, seraient rapidement détruits ou capturés.

Notons, accessoirement, que tous les marins ainsi capturés seraient pendus comme pirates.

La guerre privée sur mer semble donc devenue une utopie, surtout contre une puissante nation maritime, et la suppression des *lettres de marque* n'a fait que consacrer un état de choses existant de fait; on ne voit pas l'avantage que nous aurions à les rétablir, elles seraient sans usage.

Mais, le plus souvent, quand on parle de la Déclaration de Paris, on vise surtout les clauses relatives aux neutres et qu'on peut formuler comme suit :

1° La marchandise neutre est insaisissable sous pavillon ennemi;

2° Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, sauf la contrebande de guerre.

Cette Déclaration a été signée par la presque totalité des puissances européennes; ce n'est donc pas une simple affaire entre l'Angleterre et nous. Certes, l'Angleterre est la nation vis-à-vis de laquelle nos scrupules sur ce point doivent être les moindres,

puisque, ainsi que le rappelait récemment un homme politique anglais, le gouvernement de la reine a *omis* de faire ratifier ce traité, mais nous devons examiner si nous pourrions trouver un bénéfice à sa dénonciation, soit dans le cas où nous serions en guerre avec l'Angleterre, soit dans celui où deux autres nations maritimes seraient en guerre.

Il semble impossible que, quel que soit le régime adopté, les gouvernements neutres ne protègent pas plus ou moins énergiquement les biens de leurs nationaux et qu'ils ne cherchent pas à faire bénéficier leur pavillon du fret que l'état de guerre enlèverait aux belligérants. On a vu avec quelle énergie l'Allemagne, par la voix de M. de Bulow, a protesté, il y a quelques semaines, contre la saisie de ses paquebots : elle a exigé des excuses, une indemnité, des garanties pour l'avenir. Le gouvernement anglais a tout accordé, il a promis de ne plus visiter les navires allemands hors du voisinage immédiat du théâtre de la guerre et de ne plus les visiter sur une simple suspicion, sans avoir des raisons particulières.

Le discours de M. de Bulow se termine par la proposition de réunir une conférence internationale pour le règlement des difficultés auxquelles donnent lieu le droit de visite et la protection des intérêts des neutres.

Cette question avait déjà été soulevée plusieurs fois et, tout récemment encore, à la Conférence de La Haye, en 1899. Les Etats-Unis qui, dans leur guerre avec l'Espagne, avaient traité les navires de commerce avec tant de désinvolture, demandèrent à cette Conférence de garantir le respect de la propriété privée sur mer. Quelques nations, l'Italie entre autres, appuyèrent cette demande, qui fut considérée comme en dehors de la compétence de la réunion et fut l'objet d'un vœu tendant à soumettre la question à un autre congrès.

« Nous n'accepterons jamais de restrictions au droit de visite », disent les partisans de la *course*. Bien, mais que ferons-nous si les neutres nous les imposent?

Certes, sous Louis XV, l'Angleterre déclara en interdit tous les ports français et de bonne prise tous les navires neutres qui s'y rendraient, mais c'est qu'elle savait bien n'avoir rien à craindre de l'Europe trop absorbée par les guerres continentales. Est-ce cela que nous devrons faire?

Il est certain que, si les neutres sont bienveillants, les difficultés soulevées par le droit de visite s'arrangeront : on classera les réclamations et le vaincu paiera; mais si les neutres sont hostiles, ou simplement indifférents, est-ce que nous passerons outre à leurs réclamations, si énergiques qu'elles soient?

De sorte que, si nous n'avons que ce moyen de faire la guerre à l'Angleterre, nous serions à la merci des neutres, à moins d'être décidés à faire la guerre à tous les réclamants.

Dans le cas où nous assisterions, neutres, à une guerre maritime, notre dénonciation du traité de Paris empêcherait notre marine de commerce de profiter d'une situation avantageuse, puisque nous aurions reconnu que notre pavillon ne couvre pas la marchandise ennemie.

Il est possible que cette posture où nous met la Déclaration de 1856 soit regrettable; il est permis de chercher d'autres bases au Droit international, quoique l'attitude actuelle de l'Allemagne ne paraisse pas très favorable à une réglementation facilitant la *course.* En tous cas, tant que ces nouvelles bases, que nous ne voyons pas bien faciles à établir, ne seront pas acceptées par l'Europe, il ne paraît pas avantageux pour nous de dénoncer celles qui existent.

En dehors de la question de droit, sur quels arguments s'appuient les partisans de la guerre de course?

L'Angleterre, disent-ils, est une nation essentiellement industrielle, incapable de vivre sans les secours de l'extérieur; elle n'a ni les aliments nécessaires à sa nourriture, ni les matières premières nécessaires à ses usines. Donc, si nous la privons des secours extérieurs nous déterminerons chez elle une crise si grave, une misère si grande, que bientôt elle demanderait grâce. Ils citent alors une foule d'auteurs anglais : lord Charles Beresford, sir Samuel Baker, sir Charles Dilke, etc., qui ont écrit que sans secours extérieurs leur pays serait perdu; puis ils font appel aux statistiques prouvant l'énorme valeur de l'importation anglaise, la grande quantité de navires marchands du Royaume-Uni, et ils concluent qu'en entravant son commerce maritime on viendrait rapidement à bout de l'Angleterre.

Il n'est pas douteux que si nous privions l'Angleterre de son commerce extérieur elle serait en fâcheuse posture, mais il ne peut être question de suppression totale de ce commerce, il ne s'agit évidemment que d'une gêne plus ou moins considérable apportée aux transactions. Les partisans de la guerre de course affirment que la gêne sera suffisante pour faire céder l'Angleterre. Ses adversaires pensent, au contraire, que l'énormité même du commerce anglais rend peu probable la destruction d'une part importante de ce commerce; ils disent que, si l'Angleterre nous déclarait la guerre, elle aurait pesé l'importance des pertes commerciales auxquelles elle serait exposée et qu'elle ne s'humilierait pas pour

une perte d'argent, si considérable qu'elle fût, et qui ne saurait prévaloir sur le but politique qu'elle aurait trouvé assez important pour faire la guerre; elle considérerait que, ce but politique une fois atteint, sa richesse serait promptement rétablie.

Voilà donc deux affirmations contraires qui reposent sur une question d'appréciation et de sentiment.

Pour éclairer notre jugement, voyons d'abord ce que pensent les Anglais. « Quelques-uns de nos rivaux, dit au Parlement le premier lord de l'amirauté le 10 mars 1899, ont abandonné l'idée de se mesurer avec nous en pleine mer; ils estimaient, d'ailleurs, que, s'ils avaient été capables de le faire, la meilleure politique à suivre eût été de lasser la patience de ce pays par une attaque prolongée de nos navires marchands, en nous affamant, en ruinant notre commerce et nos moyens de production.

« Ils supposent que nos cuirassés bloqueront leurs ports et qu'ils seront à même d'annihiler notre commerce jusqu'au jour où ce pays serait fatigué par l'inquiétude, l'injure subie et la nécessité de confier notre commerce à des neutres.

« Ce plan a été préconisé ouvertement et on a même passé à l'application. L'idée suivie aujourd'hui est de construire des croiseurs très rapides qui s'élanceraient comme des oiseaux de proie sur notre commerce maritime. Pour prévenir ce plan, nous demandons la construction de cinq croiseurs. »

Voilà toute la crainte que ce plan inspire à l'amirauté.

Quatre jours après, voici ce que dit sir Kay Shuttleworth, de l'opposition : « S'il est un membre du Parlement qui craigne les croiseurs-corsaires, qu'il relise donc l'ouvrage du capitaine Mahan, des Etats-Unis[1]. »

« Il ne faut pas s'attendre, écrit Mahan, à voir renouveler les exploits du *Sunter* et de l'*Alabama* en face d'une grande puissance maritime. Ces injures sont plutôt irritantes qu'affaiblissantes; à moins que la domination de la mer n'ait été obtenue par la destruction de la flotte ennemie, une guerre de course ne causera qu'une gêne passagère. Cette gêne pourrait devenir sérieuse pour un pays qui n'aurait pas de croiseurs en quantité suffisante, mais tant que la flotte sera intacte, la sécurité nationale ne sera pas en danger. »

C'est à la même conclusion qu'aboutit M. le commander Ballard, de la marine anglaise, dans une étude[2] couronnée en 1898 par la *Royal United Institution*. « Tant que nous serons maîtres de

[1] *L'influence de la puissance maritime sur l'histoire*, par le capitaine Mahan, des Etats-Unis, traduit par Boisse. (Librairie Berger-Levrault.)

[2] *La Protection du commerce anglais en temps de guerre*, par le commander Ballard, R. N., traduit par Vrignault (librairie Chapelot, Paris).

la mer, dit-il, les vivres et les matières premières doivent nous parvenir dans tous les cas, soit par les navires neutres, soit par les navires anglais, pourvu du moins que nous puissions les payer... Si les escadres ennemies n'étaient pas annihilées par une force supérieure, toute autre opération serait inutile. Mais nous devons à notre commerce une protection plus complète ; on pourrait l'assurer par des patrouilles de croiseurs suffisantes pour se mesurer même avec une petite escadre, et en prenant des dispositions pour qu'un certain nombre de nos navires s'attachent à la poursuite individuelle de chacun des corsaires, poursuite devant se terminer tôt ou tard par un combat, et probablement assez vite puisque leur fuite serait retardée par les opérations de visite et qu'ils seraient signalés par les côtes ou les navires. »

Il semble donc que l'Angleterre n'éprouve pas à l'idée de la guerre de course la terreur qu'on pourrait croire et que la pensée d'être maîtresse de la mer lui suffit. Ainsi donc, Ballard aussi bien que Mahan considèrent que la guerre de course n'est dangereuse que pour ceux qui n'ont pas l'empire de la mer.

Ce ne serait donc pas la guerre du faible contre le fort.

Après avoir recueilli les opinions que nous venons de citer, tournons-nous du côté de l'histoire. En effet, cette théorie de la guerre industrielle, qu'on nous présente comme nouvelle, est, en réalité, aussi vieille que le monde; si l'histoire donne toujours raison à l'une des opinions, il semble que nous pourrons considérer celle-ci comme bonne, à moins qu'on ne nous prouve que les leçons de l'histoire n'ont plus de valeur. Malheureusement, nous n'avons fait ainsi que déplacer la difficulté, car les deux partis prétendent trouver dans les mêmes faits du passé la justification de leurs théories. Il paraît probable que l'un des deux se trompe. Nous examinerons seulement quelques cas, ceux où la *course* domine.

Quand Philippe le Bel décréta le blocus continental, en 1296, il déchaîna en même temps la guerre de course contre le commerce anglais. C'était donc la guerre industrielle énergiquement poursuivie. A cette époque déjà, le sol anglais ne nourrissait pas ses habitants et l'industrie, qui se portait alors sur la laine, était nécessaire au pays. Une grave crise commerciale éclata, elle dura plusieurs années, et cependant le roi Edouard ne céda pas; sa flotte militaire était alors la plus forte. Mais lorsque, par suite d'une dissension intestine, un combat s'engagea entre les deux parties de son escadre, la flotte militaire de Philippe se trouva la plus forte et aussitôt Edouard demanda une trêve qui dura plusieurs années et qui lui enlevait la Guyenne (1303).

Notons que la crise commerciale ainsi déterminée ne sévit pas qu'en Angleterre, elle causa des désastres en France, où des émeutes éclatèrent, notamment à Calais.

Trois siècles plus tard, en 1666, après la bataille dite des Quatre jours, le roi d'Angleterre, las de dépenser de l'argent pour tenir tête à la flotte hollandaise, se décida à ne plus faire que la *course* : la Hollande était alors la première puissance commerciale du monde, et ce petit pays ne vivait que de son commerce maritime. Les Anglais firent des prises nombreuses, mais l'amiral hollandais Ruyter, devenu sans conteste maître de la mer, vint tout brûler dans la Tamise et força l'Angleterre à signer la paix à Bréda (1667).

Sous le règne de Louis XIV, tant que Colbert ou son fils Seignelay entretiennent une marine militaire qui tient tête à l'Angleterre, la France est la maîtresse du monde. Lorsque, à la mort de Seignelay, son successeur Pontchartrain ne fait plus que la *course*, tout l'éclat du règne de Louis XIV s'efface, les désastres s'accumulent et le Grand Roi est obligé de signer le traité d'Utrecht, un des plus funestes de notre histoire.

C'est pourtant cette époque que citent généralement les partisans de la *course*, car c'est celle des corsaires fameux : Jean Bart, Duguay-Trouin, etc...

Jamais la course ne rapporta de pareils profits à nos marins. Plusieurs causes particulières, dit le capitaine Mahan [1], contribuèrent à rendre la course particulièrement efficace à la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg :

« La première, c'est que la flotte française, malgré la bataille de La Hougue, était encore redoutable et avait un grand prestige. »

Tourville avait remporté, deux ans auparavant, la grande victoire de Béveziers et jouissait d'une grande réputation. La Hougue, premier résultat de la politique de Pontchartrain, avait fait moins d'impression sur les étrangers que sur Louis XIV. Cette crainte de la flotte française maintenait groupées les escadres anglaises et les empêchait de courir sus aux corsaires isolément; elle agissait donc comme aurait pu le faire une guerre d'escadres.

« La seconde raison, c'est que le gouvernement anglais n'était pas encore très solide. Une partie de la marine anglaise était restée attachée à Jacques Stuart, et le roi Guillaume n'était pas très sûr de ses officiers. Par suite de cette situation, les Français avaient de nombreuses intelligences en Angleterre et étaient toujours bien informés, ils opéraient presque toujours dans la Manche, près de leurs ports d'attache.

[1] Ouvrage déjà cité.

« Troisièmement, la *course* fut faite par de véritables escadres qui montèrent jusqu'à 71 navires sous les ordres de Tourville, qui prit ou coula ainsi 100 navires d'un convoi de 400 voiles.

« Enfin, l'extension donnée à la *course* fut brusque et quelque peu inattendue, parce que Louis XIV renonça tout d'un coup aux escadres militaires et employa sa flotte à la guerre industrielle, il en loua même une grande partie à des particuliers dans ce but. »

Malgré ces conditions particulièrement favorables, 59 bâtiments de guerre furent capturés et à mesure que la flotte militaire diminuait, les corsaires furent de plus en plus réduits à l'impuissance.

A la fin de la guerre, les corsaires étaient presque tous détruits et Louis XIV était obligé de reconnaître comme roi d'Angleterre celui qu'il traitait d'usurpateur et qu'il considérait comme son plus cruel ennemi.

Malgré les souffrances du commerce anglais, celui-ci n'avait pas cessé de prospérer. A la fin de la guerre, le pavillon anglais avait remplacé le nôtre presque partout, parce que nos bâtiments de commerce, n'ayant plus aucune sécurité, avaient renoncé à la navigation et n'avaient plus armé que pour faire la *course*. Nous avions perdu notre clientèle extérieure et notre influence dans le monde.

Même au simple point de vue des pertes matérielles, l'abandon de notre flotte militaire nous avait été funeste. Au bout des cinq années de lutte les Anglais avaient perdu 1,146 navires marchands et 30 bâtiments de guerre; ils reprirent 300 de ces navires. La France avait perdu 80 bâtiments de guerre, presque tous pris en faisant la *course*, 175 corsaires et 1,346 navires marchands. La perte proportionnelle des Français était d'autant plus forte que le nombre de leurs navires avait diminué.

Pendant la guerre de la Succession d'Espagne, Louis XIV n'eut recours qu'à la *course;* mais les Anglais ne craignaient plus la flotte française, ils purent à loisir faire la chasse à nos corsaires et ruiner notre marine marchande. Les exploits de nos marins ne sont pas moins brillants, mais ils sont devenus plus rares parce que la surveillance est plus active. Pendant que nous prenons quelques bâtiments, les Anglais capturent des convois entiers comme celui resté célèbre des galions de Vigo.

L'empire incontesté de la mer fournit à l'Angleterre assez de richesses pour soutenir la guerre et subventionner ses alliés; son crédit est intact. En France, les sources de la richesse semblent taries, la famine et le brigandage règnent partout, le change sur l'extérieur monte à 20 et 25 pour 100. Beaucoup de corsaires se sont enrichis, mais la France est ruinée et semble à l'agonie.

Sous Louis XV, on ne fait plus que la *course*, nous faisons

encore beaucoup de prises; les partisans des corsaires peuvent encore dire « course fructueuse, guerre navale stérile ». La guerre n'est pas stérile pour l'Angleterre qui nous enlève toutes nos colonies, parce qu'elle domine la mer et que nous ne lui disputons plus la suprématie.

La guerre de Sept ans montre clairement que c'est l'empire de la mer qui donne les colonies et fait comprendre combien fragile est un empire colonial qui ne repose pas sur une puissante flotte militaire; sa conservation dépend uniquement du bon vouloir des nations qui dominent sur mer.

Le capitaine Mahan, voulant faire ressortir combien a été funeste à la France cette idée que la guerre navale est stérile, idée qui malheureusement dirige notre politique depuis deux siècles, cite une expédition de de Grasse. En 1782, cet amiral se trouva un jour en situation d'écraser la moitié de la flotte anglaise dont l'autre moitié était prise par le calme. Fidèle aux instructions de son gouvernement, il se garda d'en profiter car « à quoi bon détruire quelques navires anglais? Il fallait se réserver pour l'exécution de desseins ultérieurs ». Trois jours plus tard, Rodney le rencontrait avec les deux parties de son escadre, le battait et anéantissait la flotte française avec tous ses desseins ultérieurs. De Grasse fut approuvé par son gouvernement de n'avoir pas, lors de la première rencontre, livré un combat stérile!

Lorsque commence la guerre d'Amérique, nous faisons encore la *course*, mais son influence est nulle sur les événements. C'est la flotte militaire de de Grasse qui force Yorktown à capituler, ainsi que l'écrit Washington à cet amiral dans une lettre célèbre. La capitulation de Yorktown amena, peu après, l'Angleterre à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis.

La République et le premier Empire ont aussi leurs corsaires fameux; le baron Bucaille, par exemple, est resté célèbre, mais on cherche en vain l'influence de ses exploits sur l'histoire. C'est la flotte militaire de Nelson qui règle le différend à Trafalgar.

Mais, nous dit-on, l'apparition de la vapeur a tout changé.

« Les croisières des corsaires confédérés contre les Américains du Nord dans la guerre de Sécession, dit M. Dislère, un des défenseurs de la *course*, n'avaient pas eu seulement le résultat matériel de la prise ou de la destruction de 239 navires valant plus de 80 millions de francs. La plupart des navires de commerce fédéraux étaient transférés à des propriétaires anglais...

« La guerre se prolongeait enfin, non seulement par les ressources que procuraient les coureurs de blocus, mais encore par la confiance que déterminaient les exploits des corsaires. »

Soit, mais, en fin de compte, quel poids tout cela eut-il dans la balance? N'est-ce pas la flotte militaire du Nord qui força les Etats du Sud à la paix? Est-ce Semmes, le corsaire du Sud, ou Farragut, l'amiral du Nord, qui eut le plus d'influence sur le résultat de la guerre? N'est-ce pas la possession de l'empire de la mer qui détermina la victoire?

Et que prouve le transfert des navires fédéraux à des propriétaires anglais, sinon qu'une simple opération de banque peut rendre vains les exploits des corsaires et que la nation neutre qui peut profiter de cette situation est précisément celle qui possède l'empire de la mer, puisque c'est elle qui offre la meilleure protection?

« En 1870 et 1871, dit M. Gabriel Charmes, notre situation ne se serait-elle pas aggravée, notre résistance n'aurait-elle pas été raccourcie de plusieurs mois, si des croiseurs allemands avaient arrêté les nombreux navires qui nous portaient les armes et les approvisionnements destinés à remplacer ceux que nous avions livrés à l'Allemagne à Sedan et à Metz? Nos arsenaux étaient vides, notre industrie bien lente; mais tous les marchés du monde nous étaient ouverts et nous y puisions à pleines mains. Même au milieu de ces épouvantables désastres, nos relations commerciales avec les étrangers se maintenaient, notre richesse extérieure n'était point atteinte, le travail national n'était point frappé de mort. De là vient que, à la paix, notre prospérité s'est rétablie si vite. Il en eût été bien autrement, si tout ce que nous avions de navires de commerce eût été détruit ou capturé, si nos relations avec l'Algérie avaient été coupées, si nos pertes avaient égalé nos malheurs; alors la ruine eût accompagné la défaite et en eût cruellement aggravé les conséquences. Quelle diversion sur nos côtes aurait pu produire d'aussi grandes catastrophes? »

On ne saurait mieux dire, mais qui donc empêchait les Allemands de faire la guerre de course? Ils étaient vis-à-vis de nous, au point de vue maritime, dans une situation analogue à celle où nous sommes vis-à-vis de l'Angleterre. Ils l'ont essayée, cette guerre, et la prise d'un navire marchand dans la Gironde par l'*Augusta* montre que l'audace ne leur manquait pas.

Mais, au bout de quelques jours, l'*Augusta* était bloquée et aucun corsaire ne parut plus. Pourquoi donc, sinon parce que nous avions cet empire de la mer, dont on apprécie si peu la valeur? C'est notre puissance sur mer qui nous permit de bloquer tous les navires allemands dans leurs ports et de garder cette liberté des mers, dont M. Gabriel Charmes fait si éloquemment ressortir l'importance.

La France a fait la course, nous avons capturé plusieurs navires

allemands. Quel résultat cela a-t-il produit, sinon d'augmenter le montant de notre rançon de guerre? Ce sont les forces militaires en présence qui ont tranché la question sur les champs de bataille, et l'on voit que le rôle de notre flotte militaire n'a pas été aussi inutile qu'on l'entend dire quelquefois. Il semble bien qu'il ne peut rester aucun doute là-dessus.

La course ne s'est donc pas révélée, cette fois non plus, l'arme du faible contre le fort. Sur mer, nous étions les forts et, seuls, nous avons pu faire la course.

Ainsi donc, pour faire efficacement la course, il faut pouvoir disputer à l'ennemi l'empire de la mer, c'est-à-dire avoir des escadres militaires. Cela est aussi vrai maintenant que du temps de Louis XIV.

L'empire de la mer n'a pas comme seul résultat de permettre le blocus des côtes, ainsi que semble le croire M. Gabriel Charmes. Ce blocus n'est lui-même qu'un moyen pour arriver au but, qui est d'imposer sa volonté au vaincu. Le but de la guerre n'est pas de faire du mal à l'ennemi, ceci n'est que le moyen de le faire céder, de lui imposer ce que les anciens avaient rendu sensible par le passage sous le joug.

L'*empire de la mer* n'est donc pas *une simple expression emphatique*, *une formule vaine*, c'est une réalité de tous les temps qui ne peut pas plus perdre son sens que les mots de *victoire* et de *puissance*.

L'apparition de la vapeur, pas plus que l'apparition d'aucune arme nouvelle ou d'aucun engin nouveau, ne peut rien changer à ces vérités immuables. Les moyens changent, mais l'idée ne change pas. Il ne faut pas croire que le forcement du blocus fût une chose impossible, ou même très difficile, avant l'apparition de la vapeur. Toute la flotte qui transportait Hoche en Irlande força sans peine le blocus de Brest; la flotte qui transportait Bonaparte en Egypte força le blocus de Nelson sans être aperçue. Ces deux exemples suffisent, entre tant d'autres, pour prouver que les forceurs de blocus ne sont pas une nouveauté, nous pourrions en citer jusque dans l'antiquité grecque.

Mais, nous dit-on, personne ne peut nier le mal que nos corsaires ont fait aux Anglais, tandis que, quand nous avons fait la guerre d'escadres, nous avons été battus : La Hougue et Trafalgar ont tranché la question.

C'est donc qu'on reconnaît que la victoire des Anglais, en ces deux circonstances, a eu une importance capitale? On ne voit vraiment pas comment on pourrait en conclure que leur défaite n'aurait pas produit un effet inverse aussi important. Et puisque la

question a été tranchée par ces batailles d'escadres, c'est donc qu'elle n'a pas été tranchée par nos corsaires, alors à l'apogée de leur gloire. Comment croire que la possession de cet *empire de la mer*, qui eut tant d'avantages pour les Anglais, aurait été sans fruits pour nous?

Et s'il est vrai que, seules, les batailles navales ont eu une importance politique déterminante, ne doit-on pas en conclure que c'est à soutenir ces batailles navales que nous devons nous préparer?

Voudrait-on dire, par hasard, que ces deux batailles célèbres ont prouvé notre incapacité à faire la véritable guerre sur mer? Mais toute notre histoire proteste contre une pareille affirmation. Quand nos escadres ont été entretenues, nous avons toujours vaincu l'Angleterre. Jusqu'à la bataille de La Hougue, nous étions les maîtres et, deux ans auparavant, Tourville avait encore battu les Anglais à Béveziers. Pourquoi donc ce même Tourville fut-il vaincu, sinon parce que Pontchartrain, qui avait remplacé Seignelay au ministère, avait laissé péricliter la marine et n'avait plus fait que la *course*? En deux ans, on avait vidé les arsenaux. Quand Tourville se plaint de n'avoir que de mauvaise poudre, on lui répond qu'il n'aura qu'à combattre de plus près. Pontchartrain finit par lui donner l'ordre de sortir et d'attaquer l'ennemi dans n'importe quelles conditions, en l'accusant de lâcheté; cet ordre est appuyé d'un mot de la main du roi. Tourville sortit donc avec 44 vaisseaux et rencontra 99 vaisseaux anglo-hollandais; il leur tînt tête tout un jour sans perdre un vaisseau, tandis que les ennemis en perdirent une dizaine; puis, le soir venu, il se retira en bon ordre à Saint-Malo. Malheureusement, une quinzaine de vaisseaux, trop éprouvés, ne purent passer le ras Blanchart et durent se jeter à la côte, près de La Hougue, où ils furent brûlés par leurs équipages et par les Anglais.

Voilà la défaite qu'on nous donne comme preuve de notre incapacité maritime! Ne semble-t-il pas qu'elle prouve simplement l'incapacité de Pontchartrain?

La Hougue nous causa, en réalité, moins de pertes de navires que Béveziers n'en avait causé aux Anglais, et si Michelet peut écrire que « La Hougue, fort secondaire en apparence, trancha le nœud de l'avenir », c'est que le gouvernement de Louis XIV renonça à la guerre d'escadres pour ne plus faire que la *course*.

A Trafalgar, nous trouverons des circonstances analogues : une marine désorganisée par la Révolution et l'émigration; un amiral, Villeneuve, qui se plaint du mauvais état de ses navires et que Napoléon fait sortir avec les mêmes menaces que Louis XIV avait adressées à Tourville en lui annonçant l'envoi d'un remplaçant plus audacieux.

« J'ai reçu hier, par votre courrier, écrit Villeneuve à son ministre, vos dépêches du 16 septembre et les instructions signées de l'empereur... S'il ne manque à la marine impériale que du caractère et de l'audace, je crois pouvoir assurer Votre Excellence que la mission actuelle sera couronnée d'un brillant succès. »

Le conseil de guerre réuni par Villeneuve avait déclaré la sortie impossible; mais Villeneuve le rassembla de nouveau pour lui montrer la lettre de l'empereur, la sortie fut aussitôt décidée.

Villeneuve n'était pas Tourville, et la moitié de sa flotte était composée de vaisseaux espagnols en plus mauvais état encore que les vaisseaux français, et, cependant, la flotte de Nelson, une des meilleures qu'ait jamais eues l'Angleterre, menée par le plus grand homme de mer qu'ait eu ce pays, paya chèrement sa victoire, car ses pertes furent presque égales aux nôtres, et Nelson y trouva la mort.

Vraiment, nous ne pouvons pas croire qu'on trouve, dans ces deux batailles, des raisons de conclure à une infériorité de notre race sur mer; il nous est impossible d'y voir autre chose qu'une infériorité de gouvernement.

L'abandon dans lequel on laissa à ces deux époques notre flotte militaire était basé sur les mêmes critiques que celles qu'on adresse encore aujourd'hui à la marine, parce qu'on ne comprend pas, généralement, le rôle du premier ordre que joue notre marine militaire pour le rayonnement continu de l'influence française, en temps de paix comme en temps de guerre.

Il résultait aussi de cet esprit d'économie mal entendue que Pitt appelait « l'avant-coureur des défaites ». Nous poursuivons, avec plus ou moins de suite, depuis deux siècles, l'utopie de faire la guerre maritime sans dépenser d'argent. La marine nous paraît toujours trop chère, parce que son rôle s'exerce sans ces coups de tonnerre des guerres terrestres qui forcent l'attention des plus inattentifs, et que, par suite, nous ne l'apprécions pas à sa valeur.

La guerre de course est-elle plus économique que la guerre d'escadres? Pour faire cette guerre de course, qui amena la ruine de nos finances et le traité d'Utrecht, les deux Pontchartrain dépensèrent, en dix-neuf ans, 485 millions. Pendant le même laps de temps, Colbert et son fils Seignelay avaient dépensé 216 millions pour asseoir la gloire et la puissance françaises dans le monde entier.

En serait-il de même aujourd'hui?

La guerre de course, pour avoir quelque valeur, doit évidemment être faite par de nombreux navires. Les uns n'en demandent que

vingt-quatre, ce qui paraît bien peu, les autres plus de cent. Tous les partisans de la course exigent une grande vitesse; quelques-uns parlent de 3 nœuds de plus que les croiseurs ennemis.

Or les Anglais ont déjà douze grands croiseurs de plus de 21 nœuds, deux de 22 nœuds et un de 23. Le maximum que nous ayons pu atteindre, pour le moment, sur le *Guichen* et le *Château-Renault*, navires de 8,300 tonnes, construits sous l'inspiration des partisans de la course, est de 23 nœuds. Ces navires, sans valeur militaire, coûtent 15 millions 1/2 pièce.

Chaque nœud d'augmentation, toutes choses égales d'ailleurs, exigerait une dépense qu'on peut estimer à 3 millions pour le premier, 4 millions pour le second. Ainsi donc, un *Guichen* amené à 25 nœuds coûterait de 22 à 23 millions, c'est-à-dire le prix d'un de nos cuirassés de 10,000 tonnes environ.

Pour arriver à 26 nœuds, il faudrait presque doubler le prix, c'est-à-dire arriver à près de 30 millions, le prix des gros cuirassés que l'on qualifie de mastodontes ruineux.

Ces vitesses sont des vitesses d'essais; mais, à vitesse égale, les croiseurs anglais ayant, de plus que nos croiseurs corsaires, un armement militaire, ont naturellement un tonnage plus élevé. Tout le monde sait que, à la mer, plus un navire est gros, mieux il conserve sa vitesse par mauvais temps; il pourra donc se faire que nos navires plus petits soient forcés à la course par des navires moins rapides mais plus gros. Si nous voulions les faire aussi gros que les navires ennemis, ils auraient un peu plus de vitesse qu'eux, mais ils nous coûteraient bien plus cher, car il est facile de comprendre que cet avantage de vitesse ne s'obtiendrait qu'en remplaçant le poids de l'armement supprimé par un poids égal de machine et de chaudières, dont le coût est forcément plus élevé, puisque la matière est beaucoup plus travaillée que dans un canon ou une cuirasse.

Mais les progrès sont incessants; l'année prochaine ou dans deux ans, les croiseurs militaires auront la même vitesse que nos croiseurs corsaires d'aujourd'hui. Par la force des choses, nous n'aurons donc jamais que le très petit nombre des navires construits dans les deux ou trois dernières années qui pourraient échapper à leurs chasseurs, tant qu'une avarie de machine ou un accident de chauffe ne leur couperait pas momentanément les jambes. Et cet accident est d'autant plus probable qu'on marche à plus grande vitesse.

Puisque le salut de notre flotte reposerait uniquement sur la vitesse, nous devrions être certains de l'obtenir sur nos bâtiments; or, elle ne s'obtient qu'avec des chauffeurs expérimentés et habi-

tués à la grande vitesse; il faudrait donc chauffer très souvent à grande vitesse, c'est-à-dire brûler des quantités énormes de charbon, d'une manière continue, pour l'instruction des chauffeurs. Les dépenses d'entretien, l'usure des pièces, se trouveraient aussi très considérables, puisque les outils seraient fréquemment soumis au maximum d'efforts. Nous avons dit qu'une augmentation de 3 nœuds double presque le prix d'un navire corsaire, elle double aussi la consommation de charbon qui atteint déjà, sur le *Guichen*, environ 500 tonneaux par jour à grande vitesse. A 40 francs la tonne, cela fait 20,000 francs par vingt-quatre heures, soit, avec les accessoires, plus de 1,000 francs par heure.

Certes, nos escadres militaires brûlent aussi du charbon, mais beaucoup de leurs exercices peuvent être faits à vitesse moyenne, et nous avons vu combien la consommation varie vite pour quelques nœuds de différence.

Ainsi donc, les navires de course coûtent plus cher de première mise, et beaucoup plus cher d'entretien et d'entraînement, que les navires militaires; la différence sera de plus en plus grande à mesure que les vitesses absolues augmenteront d'année en année.

La *guerre de course* exige impérieusement de nombreux *points d'appui*. Le *Guichen*, par exemple, a 7,500 milles de rayon d'action à 12 nœuds, mais il n'en a plus que 1,640 à 23 nœuds, c'est-à-dire à peu près la moitié de la distance de Brest à New-York (3,000 milles). Or, sur un croiseur corsaire, la grande vitesse sera fréquemment employée, soit pour donner la chasse aux paquebots, soit pour fuir devant l'ennemi.

On nous dit bien que les corsaires rempliront leurs soutes avec le charbon des prises; c'est une opération qui ne sera pas toujours facile en mer et, en tous cas, étant longue et pénible, elle risquera fort d'être dérangée souvent par l'apparition d'une fumée à l'horizon, qu'on craindra toujours être celle d'un croiseur ennemi, qui ne laisserait plus le temps de s'enfuir si l'on tardait trop.

Il ne faut pas compter sur les neutres pour nous fournir du charbon : les ports ne peuvent le faire sans violer la neutralité et les navires ne pourraient le faire activement au milieu des croisières anglaises. Il faut donc que nos points d'appui soient très abondamment pourvus de charbon. Il leur faudra aussi beaucoup de vivres et un outillage très complet, car on ne tient pas aujourd'hui la mer à grande vitesse sans avoir besoin de fréquentes réparations et visites de machines. Après chaque voyage, aller et retour, du Havre à New-York, nos paquebots transatlantiques sont obligés de changer certaines pièces de machine qui sont hors de service pour

la grande vitesse. Tous les six mois au moins, il faut passer au bassin sous peine de perdre 1 ou 2 nœuds de vitesse, et nous ne pouvons croire que, juste au moment de la guerre, nos croiseurs viendront tous d'en sortir.

Ces points d'appui devront être bien défendus puisqu'ils seront indispensables et que, dès le début de la guerre, ils seront dans la situation de places assiégées, si nous n'avons pas de force militaire à opposer à la marine adverse qui les bloquera. C'est, d'ailleurs, une faute que de défendre un point quelconque à moitié, car cette demi-défense ne sert qu'à donner à l'ennemi des occasions de succès facile.

Nos corsaires devront chaque fois forcer un blocus pour aller se ravitailler et un autre pour sortir. Si facile que l'on veuille admettre qu'est cette opération, elle ne se fait cependant pas sans risques assez forts.

Nous arrivons donc à la constatation que les points d'appui perdent énormément de leur valeur si on n'a pas une force militaire sérieuse pour chasser les escadres de blocus ou leur inspirer la crainte d'être écrasées si elles restent séparées du gros de leurs forces.

Nous retrouvons encore cette vérité : *Pour faire efficacement la guerre de course, il faut pouvoir disputer l'empire de la mer.*

Un grand nombre de points d'appui très bien outillés et protégés, cela coûte très cher. A part Saïgon qui possède une forte situation naturelle, les rades que nous possédons exigent des travaux considérables pour être vraiment solides. Les Anglais ont dépensé plus de 100 millions à Gibraltar rien qu'en 1898, et ils trouvent que ce n'est pas suffisant; Gibraltar était pourtant déjà très armé avant ces travaux.

Certes, la guerre d'escadres exige aussi des points d'appui, mais elle en exige un moins grand nombre et ils peuvent être presque tous dans la métropole ou sur les côtes d'Algérie et de Tunisie, c'est-à-dire appuyés par les ressources d'un grand pays et difficiles à bloquer par terre et par mer.

Il semble donc que, plus encore qu'au siècle dernier, la guerre de course coûte plus cher à organiser et à faire que la guerre d'escadres. Et avec la flotte qui convient à la *course*, on n'a que des navires bons à fuir, même devant les flottes de la Chine ou du Brésil! Il ne semble pas que ce soit un bon moyen de développer notre influence dans le monde.

Il nous reste à examiner les conditions matérielles d'exécution de la *course*.

Supposons un corsaire au large, en observation sur une des routes fréquentées de l'Océan. Une fumée paraît à l'horizon. Le premier soin du corsaire sera de reconnaître l'arrivant, il s'avancera donc prudemment. Ce n'est guère qu'à une distance de 10 à 12 milles, par beau temps, qu'il saura s'il n'a pas affaire à un navire de guerre. Le vapeur poursuivra sa route et montrera le plus souvent un pavillon neutre, il faudra donc le faire arrêter pour le visiter. S'il refuse, le doute est levé et la chasse commence, mais bientôt d'autres fumées paraissent de tous côtés, puis on reconnaît des navires de guerre, le vapeur s'est replié sur un point où il sait qu'existent ces navires. Quelquefois même, il aura servi d'amorce. Le corsaire sera heureux si un prompt abandon de la chasse lui permet de s'en tirer sain et sauf.

Une autre fois, le vapeur stoppera, il faudra le visiter. L'état de la mer permettra-t-il de faire naviguer une embarcation? Mais voici un officier à bord. Il faut bien supposer que le navire aura pris quelques mesures pour essayer de faire croire à sa supercherie; il faudra examiner les papiers et reconnaître qu'ils sont faux. Cela pourra être assez long, et à chaque fumée qui paraîtra à l'horizon, le corsaire sera sur le qui-vive. Si un navire de guerre se présente, il faudra le plus souvent abandonner l'officier et l'embarcation, car on n'aura pas toujours le temps de les attendre. Avec des croiseurs ennemis de 20 nœuds, on n'aurait pas une demi-heure devant soi.

On nous dit que ce n'est pas ainsi qu'on opérera.

« Aux divisions navales (ennemies) qui escorteraient les flottes commerciales, dit l'honorable M. de la Porte dans son rapport sur le budget de la marine pour 1900[1], il faudrait pouvoir opposer d'autres divisions navales, capables non seulement de se porter à grande vitesse sur les routes bien connues que suit la navigation, mais aussi de livrer, à l'occasion, combat sans trop de désavantage. »

Si, avec la vitesse, nos navires doivent avoir la puissance, alors les prix augmentent sensiblement. Un croiseur cuirassé, pour marcher 23 nœuds, doit atteindre 13,000 tonnes de déplacement et coûte alors plus cher qu'un des cuirassés *mastodontes* de 15,000 tonnes devant lequel, cependant, il ne peut que fuir.

Ce procédé revient à faire la guerre d'escadres avec des croiseurs cuirassés, mais à la faire par petits paquets sur toutes les mers du globe. Il resterait à prouver que l'éparpillement des forces est le dernier mot de la stratégie.

[1] P. 19.

Quant à faire la course avec les torpilleurs, ce procédé ne peut évidemment s'appliquer que dans le voisinage des côtes. Comme le dit l'amiral Aube, le torpilleur doit envoyer les navires aux abîmes sans aucun avertissement préalable, car, sans cela, on le coulerait. Il semble que de pareils procédés soulèveraient une protestation universelle. Et quelle émotion s'il y avait une seule erreur !

Reprenons notre croiseur corsaire et admettons qu'il tienne enfin une prise. Où la mener? Vers l'un de nos points d'appui? Mais il y a un blocus qu'il faut forcer, des croisières ennemies qu'il faut éviter. Au dix-huitième siècle la course se faisait principalement dans la Manche à petite distance de nos côtes où les ports ne manquaient pas.

Nous coulerons les prises gênantes, nous dit-on, après leur avoir pris des vivres et du charbon et avoir sauvé l'équipage. Mais il y a à bord des marchandises neutres qui ne sont pas saisissables? Nous passerons outre. Soit, mais le droit international n'autorise pas la destruction des prises, hors le cas de nécessité qui est laissé naturellement à l'appréciation du capteur ; si large que soit le droit d'appréciation, on ne peut faire une règle de la destruction des navires, sous peine de passer en Europe pour une nation barbare et hors la loi et de s'attirer la haine de tous les neutres, sinon plus.

Mais supposons que, par impossible, nous ayons réussi à inspirer une telle terreur que le pavillon anglais n'ose plus se montrer, qu'arriverait-il? Les nations neutres en bénéficieraient, leurs bateaux remplaceraient ceux des Anglais momentanément et un certain nombre de ceux-ci changeraient de pavillon. Admettons que ce changement ne puisse se faire légalement sur une très grande échelle, il y a assez de navires neutres pour certifier qu'ils suffiraient, à eux seuls, à empêcher l'Angleterre de mourir de faim et même d'être obligée de fermer ses usines.

Un assez grand nombre de navires anglais changeraient sans doute fictivement de pavillon et, sur les autres, les marchandises seraient inscrites sous le nom d'un intermédiaire neutre. Même s'ils ne sont pas tout à fait en règle, la fraude ne sera pas toujours facile à découvrir, et que ferons-nous si le neutre qui en profite n'admet pas nos scrupules de légalité?

En ce qui concerne les neutres, quel sujet de discussion que cette clause que le pavillon neutre ne couvre pas la contrebande de guerre ! Qui pourrait définir cette dernière? On considère généralement le charbon comme contrebande; en Chine, nous avons déclaré que le riz en était, ce qui a soulevé des protestations. Au Transvaal, les Anglais ont saisi de la farine. Dans une guerre

contre l'Angleterre, nous serions obligés, pour la toucher sérieusement, de saisir presque toutes les matières premières et les objets consommables. Cette extension de la contrebande ne serait peut-être pas du goût des neutres ; elle reviendrait, en somme, à déclarer sous une autre forme le blocus continental et nous savons que Philippe le Bel et Napoléon ont échoué dans cette entreprise, bien qu'ils eussent des moyens autrement puissants que ceux que nous avons aujourd'hui.

On nous dit que nous sommes dans une situation avantageuse parce que nous n'avons plus de commerce maritime et que, par suite, l'Angleterre ne peut plus rien contre nous.

Il est malheureusement vrai que notre marine de commerce décline parce que nous avons renoncé, ou que nous agissons comme si nous avions renoncé, à disputer les marchés extérieurs à nos concurrents. Loin d'être un avantage, cette situation est désastreuse puisqu'elle nous fait déchoir progressivement du rang de grande nation et l'abandon de notre flotte militaire achèverait notre chute. Mais, si faible qu'elle soit, notre marine de commerce n'est pas nulle, et sa disparition ne paraît pas un fait négligeable, non plus que le blocus de nos côtes, l'insurrection soudoyée dans toutes nos colonies et amenant leur perte puisque nous ne pourrions les secourir. Il ne paraît pas non plus insignifiant de voir les îles de notre littoral devenir anglaises; n'est-ce pas assez des îles normandes, sans y ajouter Ouessant, Belle-Ile, Groix, l'île de Ré, les îles d'Hyères et de Lérins, même la Corse qui ne saurait résister si elle est abandonnée? N'est-ce rien que la destruction de nos ports, l'obstruction de nos fleuves, toutes nos côtes harcelées chaque jour par des coups de main d'une continuité exaspérante, dans un pays impressionnable comme le nôtre, et finissant par soulever l'émeute soigneusement encouragée par l'ennemi? N'y a-t-il donc que l'invasion qui puisse nous forcer à une paix humiliante? Est-ce que la paix d'Utrecht a été signée à Paris, est-ce que les Américains ont envahi l'Espagne? Ne voit-on pas que, toujours, c'est la victoire en elle-même qui a du prix et non l'occupation d'un bout de territoire?

Il ne faudrait pas croire que la guerre industrielle, même en dehors de notre marine de commerce, ne nous atteindrait pas comme nos voisins. Le quart du commerce français se fait avec l'Angleterre, et les intérêts sont si mélangés que tous les peuples souffrent d'une crise violente chez l'un quelconque d'entre eux. Durant la guerre hispano-américaine le prix du fret avait augmenté en France de 35 à 40 pour 100; la guerre du Transvaal a fait monter considérablement le prix du charbon. Il n'est donc pas

prouvé que nos souffrances ne seraient pas aussi grandes que celles de l'Angleterre.

De tout ce qui précède, il semble que nous sommes en droit de poser les conclusions suivantes qui nous paraissent reposer sur les faits historiques et sur le raisonnement :

1° L'*empire de la mer* n'est pas une formule vaine, et la nation qui le possède a la certitude du succès définitif dans les luttes maritimes; par suite, cet *empire de la mer* doit être le principal objectif que doivent poursuivre les nations qui veulent jouer un rôle dans le monde en dehors de leurs frontières terrestres.

2° Les résultats politiques ne peuvent être obtenus que par des forces militaires, sur terre ou sur mer.

3° La guerre de course, pratiquée seule, ne peut aboutir à aucun résultat politique et elle doit se terminer assez rapidement par la destruction des corsaires; mais, pratiquée comme accessoire, elle peut devenir une aide en forçant l'ennemi à diviser ses forces pour protéger son commerce et en le privant de quelques moyens en hommes et en transports.

4° La guerre de course coûte plus cher que la guerre d'escadres et elle coûtera de plus en plus cher à mesure que les vitesses augmenteront. Les navires aptes à faire la *course* n'ont aucune valeur pour la protection journalière des intérêts extérieurs, et ils sont impuissants sans le concours d'escadres militaires et de nombreux points d'appui très solides.

Il n'est pas exact de dire que la *course* est l'arme des faibles contre les forts.

5° Par suite, les efforts d'une nation maritime doivent être dirigés vers la construction de flottes militaires et c'est mal utiliser son argent que de l'employer à construire des navires sans puissance guerrière. — Si l'on a besoin de navires n'ayant que de la vitesse, il faut réquisitionner les navires de commerce, au besoin imposer à quelques-uns certaines dispositions militaires élémentaires moyennant une subvention convenable, mais on doit bien se convaincre qu'une flotte qui n'a pour elle que la vitesse est incapable de vaincre l'ennemi puisqu'elle ne peut que fuir devant lui.

***.

L'ART PRÉHISTORIQUE

Nous n'entreprendrons pas d'entrer ici dans d'inutiles et interminables discussions sur l'origine matérielle ou l'origine psychologique de l'art. Comme pour toutes les questions d'origine, le problème reste insoluble, et nous nous contenterons de dire que l'art est un instinct naturel que nous trouvons plus ou moins développé à toutes les époques, chez tous les peuples. M. Wilson[1] a rendu un vrai service à la science, en recherchant ses premières manifestations, en le montrant progressant avec les siècles, selon les aptitudes naturelles des races, selon la nature de leur civilisation, selon les exemples ou les enseignements que les circonstances leur apportaient. Un goût inné pour le beau, la vanité qu'ils portaient à leurs ornements, l'esprit d'imitation surtout, aident chez les hommes à son rapide développement.

Une autre considération s'impose. Dans des milliers de cas, les hommes de tous les temps, de tous les pays, de toutes les races, se sont conduits de même, ont eu les mêmes idées, ont réalisé les mêmes inventions, adopté les mêmes pratiques, suivi un stade uniforme, sans se connaître, sans se douter même de leur commune existence. Le hasard n'a pu amener de si étranges coïncidences; la véritable cause, la cause unique, c'est que tous appartenaient à la grande famille humaine. Ainsi écrivait, il y a bien des années déjà, un savant Américain. Nous voulons le montrer à notre tour.

L'enfant s'efforce de tracer sur le sable, de gratter sur la pierre, sur l'arbre, sur le premier objet qu'il rencontre, les choses qui frappent sa vue, les images qu'il aperçoit. Des traits informes répondent à sa pensée, qui ne peut encore s'élever bien haut ni s'étendre bien loin. Peu à peu, les traits sont plus fermes, les images plus nettes, les reproductions plus exactes. L'art s'annonce, il va grandir avec les siècles et devenir une des gloires les plus

[1] *Prehistoric art as manifested in the Works of Prehistoric Men.* Washington, 1898.

incontestées des peuples qui ont successivement passé sur la terre. Certes, il y a loin des demeures de nos premiers pères, aux palais, aux temples, aux monuments, qui excitent notre juste enthousiasme, des informes ébauches qui décorent, si on peut se servir de ce mot, les parois des cavernes, aux tableaux qui sont la gloire de nos musées, des sculptures trop souvent enfantines que les fouilles mettent au jour, aux statues d'un Phidias ou d'un Praxitèle, de la reproduction sur un certain rythme de sons vaguement perçus à la musique d'un Paesiello ou d'un Mozart. Une chaîne cependant ininterrompue les relie; l'art préhistorique est l'humble début du grand art et son étude permet de mieux mesurer le chemin parcouru.

Il y a plus : cette étude élève l'esprit et le cœur. Il est impossible de contempler cette marche en avant de l'humanité, ces progrès incessants que la barbarie elle-même ne suspend que pour un jour, sans être pénétré de reconnaissance pour Celui qui a créé l'homme, qui l'a voulu capable de si grandes choses.

I

La terre est peuplée depuis des siècles innombrables dont nul ne peut supputer la durée. Les êtres ont succédé aux êtres soit par une évolution lente et progressive, soit par des créations successives. Les poissons peuplent les mers et les fleuves, les oiseaux animent les airs par leur vol et par leur chant; les mammifères nombreux, souvent gigantesques, cherchent la nourriture animale ou végétale qui leur est nécessaire. Une nature jeune et luxuriante étale ses splendeurs; les humbles insectes eux-mêmes ajoutent à l'animation. La vie est partout, avec ses luttes et ses violences, mais aussi avec ses joies et ses grandeurs.

L'homme paraît à son tour au milieu de cette nature où tout va lui être soumis. Des savants dont la science est incontestable, mais dont il est permis quelquefois de suspecter la bonne foi, montrent cet homme couvert de poils longs, noirs et épais, pourvu d'une queue, privé du langage articulé, perché sur de grands arbres et ne se différenciant en rien des animaux, ses congénères. Tout autre sera notre portrait : l'homme, dès ses débuts sur la terre, était un homme comme nous. Les ossements humains que les fouilles ont donné en portent le vivant et indiscutable témoignage. Ils sont semblables à ceux des hommes des temps historiques, à ceux des hommes au milieu desquels nous vivons.

L'existence de nos premiers pères était dure; ils erraient selon

leurs besoins du moment, plus misérables cent fois que les animaux qui les entouraient. Ils étaient moins forts à la lutte, moins agiles à la course; leurs dents, leurs ongles ne pouvaient servir ni pour l'attaque, ni pour la défense; leur peau glabre n'offrait aucune protection contre les intempéries des saisons. *Nudus in nuda humo*, dit Pline, avec une énergique concision.

Dans ce duel inégal, leur lot de chaque jour, ils devaient fatalement succomber; mais à ces hommes, Dieu avait donné deux instruments plus parfaits chez eux que chez tous les autres êtres, le cerveau qui commande, la main qui exécute. Ils avaient vu qu'une pointe blessait plus facilement l'animal qui fuyait devant eux; ils avaient appris à appointer les silex ou les os gisant à leurs pieds, la branche arrachée à l'arbre voisin; en frottant deux fragments de bois l'un contre l'autre, ils avaient vu jaillir l'étincelle; ils avaient appris à la conserver et à la reproduire. L'argile humide, pétrie par leurs mains, leur avait révélé l'art du potier; une peau jetée sur leurs épaules, l'utilité du vêtement. A la force brutale, ils opposent l'intelligence, lutte grandiose où, selon l'expression du poète, « ceci devait tuer cela ». L'animal disparaît dans sa force et dans sa puissance; l'homme faible et nu reste debout. Il a vaincu ses rivaux, il a vaincu la nature; avant même qu'il ne fût, d'impénétrables décrets avaient ordonné que rien sur le globe ne pourrait arrêter son essor.

L'homme des premiers temps, dit M. Wilson, n'avait nul sentiment religieux, nulle espérance d'une vie future, nulle organisation sociale. Mais sur quelles preuves peut-on étayer de semblables assertions? Sur quelles preuves aussi, dans l'ignorance où nous sommes, peut-on les contredire? Il n'enterrait pas ses morts, ajoute notre savant ami, mais les découvertes de Spy [1], celles de l'abbé Tournier dans la grotte des Hoteaux [2], prouvent que, sur certains points tout au moins, il avait le souci des restes de ceux qui l'avaient précédé dans la vie, et les armes, les ornements déposés auprès du mort disent hautement que pour ces hommes, si barbares qu'il nous plaise de les supposer, tout ne finissait pas avec la vie mortelle et qu'une autre vie les attendait après celle qui s'écoule si rapidement pour nous. Croyance sans doute bien grossière encore, mais qui toute grossière qu'elle est, place l'homme à une incommensurable distance de tous les autres êtres.

Ce n'est pas seulement par sa structure osseuse que cette iden-

[1] Fraipont et Lohest, *Recherches sur les ossements humains découverts dans une grotte à Spy* (Belgique). — Topinard, *Bul. Soc. Anth.*, 1888.

[2] *Les Hommes préhistoriques dans l'Ain.* — Boule, *Anth.*, 1895. — D Acy, *Bul. Soc. Anth.*, 1895.

tité de l'homme à travers les temps et à travers l'espace s'affirme avec éclat; durant mes longues études anthropologiques, j'ai été singulièrement frappé de rencontrer partout les mêmes manifestations de son intelligence, les mêmes créations dues à son initiative [1]. Quand on visite les collections préhistoriques, il est impossible de se défendre d'un profond étonnement en voyant partout les mêmes formes, les mêmes procédés de travail, souvent la même ornementation et cela chez des populations séparées par des océans ou d'impénétrables déserts [2]. Assurément, le hasard, je le répète, ne saurait seul expliquer d'aussi curieuses analogies.

Les pointes de flèche du Dakotah, celles des Apaches ou des Commanches, montrent une étrange ressemblance avec celles de nos régions; les couteaux, les racloirs trouvés par le P. Zumoffen en Phénicie, ceux si nombreux qui gisaient au milieu des ruines d'Hissarlik et qui ornent aujourd'hui le musée royal de Berlin, les haches en pierre du Swaziland [3], celles du Gabon, du Loango, du Congo [4], disent la même hiotoire. Le comte Wickenburg a rapporté du Somaliland 408 objets en silex ou en quartzite qui, par leur forme acheuléenne ou moustérienne, rappellent nos silex quaternaires [5]. On rencontre les mêmes pics en silex en Angleterre, dans le sud de la France, à Spiennes en Belgique, dans les mines de cuivre de l'île Royale aux confins du Canada, et jusque dans les anciens puits à pétrole du Michigan. Les mineurs ont disparu depuis des siècles: les outils restent et répètent leur vieille histoire. Les nuclei de la Scandinavie peuvent se comparer à ceux du Mexique [6], et si l'on mêle les pierres travaillées provenant de régions si différentes, les savants les plus compétents hésiteront à se prononcer sur leur origine. « Ce qui m'a le plus frappé, disait M. Boule [7], au retour d'un voyage en Amérique, c'est la similitude,

[1] L'unité primitive des races n'exclut pas les différences les plus accentuées. Peut-on s'en étonner, quand nous les voyons persister de nos jours, alors que toutes les barrières entre les nations diverses tendent de plus en plus à s'abaisser.

[2] « We find, dit sir John Evans (*British Ass. for the Adv. of Science Toronto*, 1897), implemento so identical of form and character with British specimens, that they might be manufactured by the same hands. »

[3] Rupert Jones, *Anth. Inst. New Series*, t. I, p. 50.

[4] Docteur Hamy, *l'Age de pierre au Gabon. Bul. du Muséum*, 1897, nº 5.

[5] M. Seton Karr a également recueilli dans le Somaliland des milliers d'instruments en pierre qui lui rappelaient ceux qu'il avait trouvés en Picardie. Il n'a été rencontré avec ces silex aucun ossement pouvant les dater avec quelque certitude. Docteur Phil. Paulitcke, *Præhistorische Fünde aus dem Somalilande. Mith. Anth. Gesell. in Wien*, 1898.

[6] Tylor, *Anahuac*, p. 98, 101.

[7] *Anthropologie*, 1893, p. 36.

je dirai plus, l'identité de formes des instruments américains avec les instruments paléolithiques européens.

L'expérience avait appris de bonne heure aux hommes à choisir les pierres qui offraient les qualités les plus favorables, non seulement à la taille, mais aussi à l'usage auquel elles étaient destinées; ainsi les flèches, les pointes de lance, les scies, les couteaux, et en général les instruments à pointes aiguës, à vives arêtes avaient pour matière le silex, l'agate, le jaspe, le quartz, l'obsidienne, espèces minérales très dures mais qui se laissent aisément diviser en éclats minces et tranchants. Pour les haches, les coins, les marteaux, on employait de préférence les diorites, les porphyres, les basaltes, les roches offrant une certaine puissance de résistance. Les troglodytes avaient appris à les choisir dans leur eau de carrière, alors que le travail est plus facile, à les dégrossir à l'aide d'un galet de quartzite, par exemple, et quand ces pierres avaient perdu leur enveloppe rugueuse, à régulariser les contours par de petits coups répétés, à leur donner enfin la pointe aiguë qui blessait plus facilement et plus sérieusement; ils comprirent rapidement la force nouvelle qu'ils pouvaient obtenir en ajoutant à la hache un manche tiré de l'arbre de la forêt, ou mieux encore, en bois de cerf ou de renne et en l'assujettissant avec des lanières de peau fraîche ou des racines filiformes. C'est ainsi que procèdent, de nos jours, les indigènes de la Terre-de-Feu ou les Indiens de la Basse-Californie [1]. L'invention des gaines en bois de cervidé, servant de tampon entre la hache et son manche, constitue un perfectionnement important. Ces progrès n'ont pu être réalisés du premier coup; ils sont le fruit de longs efforts et de nombreux essais [2]. Des expériences faites en Danemark montrent qu'avec un outil ainsi façonné, on parvenait à abattre de hauts sapins [3], et j'ai pu moi-même faire sauter sans difficulté de larges copeaux de peuplier ou de pin, avec des haches en silex apportées au musée de Saint-Germain.

Au milieu de leur dure vie de chaque jour, ces hommes avaient déjà un certain goût, un goût inné, si l'on veut, pour le beau. Les belles haches de Saint-Acheul, taillées à grands éclats, les flèches triangulaires et barbelées, celles à ailerons ou à pédoncle [4], présentent une élégance de forme et de travail qui frappent l'obser-

[1] Verneau, *les Races humaines*, p. 60, 61.

[2] A. de Mortillet, *Bul. Soc. Anth.*, 19 janvier 1899.

[3] Soc. roy. des antiquaires du Nord, 1891, p. 103, 104.

[4] Les flèches de toute sorte que l'on voit en si grand nombre indiquent forcément l'existence d'un arc, mais le bois a disparu. M. Perrier du Carne a trouvé l'empreinte très nette d'un arc dans une couche crayeuse de la

vateur le plus superficiel. Ce sont véritablement les débuts de l'art sur la terre, une jouissance nouvelle offerte à l'humanité.

Avec la période néolithique ou de la pierre polie paraît un nouveau progrès. Des haches, éclatées au feu ou taillées à l'aide du silex, ne suffisent plus à l'homme; elles cèdent la place à des instruments tirés de roches d'une dureté extrême, merveilleusement polis et d'un travail tel qu'un de nos ouvriers, avec toutes les ressources de notre grande industrie moderne, ne saurait les surpasser. Le polissage de la pierre a été pour l'homme un gain considérable; on obtient ainsi un tranchant plus droit, plus solide, plus résistant, des formes plus régulières; on peut aussi se servir de roches se cassant moins facilement au choc du silex [1].

C'est en Danemark, à l'extrême nord de l'Europe, que l'art est arrivé à son apogée. Aucun de ceux qui ont visité le musée de Copenhague ne me démentira. On reste confondu des effets que l'ouvrier a pu obtenir avec les misérables outils, seuls à sa disposition [2].

Les fouilles des terrains reconnus comme les plus anciens ne donnent jamais de haches polies, on est donc en droit de conclure qu'elles datent de temps plus rapprochés de nous. Les types paléolithiques cependant persistent; les haches présentent toujours les mêmes formes. Sur sept types de flèche recueillis dans le gisement de Solutré, six se rencontrent dans la période suivante; il en est de même pour six types de javeline; et les pointes de lance paléolithiques se retrouvent sous les dolmens de l'Aveyron et dans la grotte de Durfort que l'on rattache au néolithique. Cette survivance de formes anciennes montre le lien qui rattache les populations les unes aux autres. « Vivre, ce n'est pas seulement changer, c'est continuer », a dit un éminent penseur.

Les haches polies qui se récoltent innombrables dans tous les pays, dans toutes les régions du globe sont comme les haches

grotte de Theygat (Dordogne), et M. de Mortillet (*Musée préh.*, fig. 410) en cite un en bois d'if recueilli dans une palafitte tourbeuse, auprès de Robenhausen, qu'il date de l'époque néolithique. M. Holmes (*Americ. Ant.* Jan, 1891) donne les divers modes employés par les Indiens actuels pour fabriquer les flèches en pierre dont ils se servent. Il est probable que plusieurs de ces modes étaient connus dès l'âge de pierre. Les flèches ainsi obtenues étaient dangereuses; elles entraînaient des blessures graves, la mort même.

[1] A. de Mortillet, *Bul. Soc. Anth*, 19 janvier 1899.

[2] Sur un autre continent, en Égypte, on voit des haches qui peuvent rivaliser avec celles du Danemark. « Ceux qui ont fabriqué ces pièces superbes, dit M. Arcelin, tiennent le premier rang parmi les tailleurs de silex de tous les temps et de tous les pays. »

paléolithiques en silex, en diorite, en fibrolithe, en serpentine, en roches dures. On en trouve aussi, mais rarement, en substances plus précieuses, le jade, la jadéite, la néphrite[1], la chloromélanite. Ces haches qui se rencontrent en Allemagne comme en France, sous les dolmens de notre Bretagne comme dans les palafittes de la Suisse[2], souvent travaillées sur place (les éclats recueillis le prouvent sans réplique), offrent un problème encore à résoudre[3].

D'où provenaient ces minéraux? On trouve le jade et la jadéite en Sibérie, en Chine, en Birmanie; la néphrite dans le Turkestan; mais il est presque impossible qu'aux temps préhistoriques, des rapports aient existé entre ces pays et nos régions occidentales. Les études micrographiques rendent, d'ailleurs, peu probable l'origine orientale de la jadéite[4], et M. Damour nous apprend que la néphrite d'Europe diffère chimiquement de la néphrite d'Asie. Nous sommes donc forcés de conclure à des gisements européens épuisés et d'ajouter en même temps combien cette conclusion laisse à désirer.

Il est assez singulier de nous trouver en présence des mêmes difficultés en Amérique. M. Putnam présentait, il y a quelques années, à la Société des antiquaires américains[5], une collection de celts et d'ornements en jade. Une hache à double tranchant venait du Michigan, douze autres spécimens avaient été trouvés au Nicaragua et au Costa Rica. On ne connaissait aucun gisement

[1] M. Duparc (*Notice sur la composition chimique de la néphrite*, *Anth.*, 1892, p. 744) dit que la néphrite est de la plus grande rareté et que la plupart des pièces qu'on lui attribue ne sont pas de la vraie néphrite. M. Damour constatait, il y a quelques années, l'existence de dix-huit objets seulement, tous trouvés en Suisse. Ce nombre a pu augmenter depuis, mais certainement dans de faibles proportions. On peut consulter Jeannetaz et Michel, *Bul. Soc. minéralogique de France*, et Meyer, *Die Nephritfrage kein ethnologische Problem.*, Berlin, 1883.

[2] Docteur Gross, *la Paléoethnologie en Suisse*.

[3] Le docteur A. B. Meyer (*Abhandlungen und Berichte des Kœniglichen Zoologischen Anthropologisch-Ethnographischen Museum zu Dresden*) croit la néphrite et la jadéite d'origine européenne. Il prétend même en avoir trouvé des nodules à l'île de Rugen, au Tyrol, et à l'île d'Iona, une des Hébrides. M. Traube cite des découvertes de la même roche en Silésie, en Styrie et dans les mines de pyrites arsénieux de Richenstein. M. de Limur, enfin, croit avoir reconnu un gisement dans la baie de Roguedaz (Morbihan). Mais une grande circonspection est nécessaire, car les analyses de ces différents minéraux diffèrent notablement. La même observation s'applique avec plus de force encore à la découverte récente de la jadéite dans la vallée de Suse. (Piolti, *Osservazioni sulla presenza della jadéite nella valle di Susa* Torino, 1899.)

[4] S. Reinach, *Rev. critique*, 2 décembre 1889.

[5] April, 1886, *Proceedings*, t. V.

de jade en Amérique, et ce n'est que récemment que l'on en a reconnu un à l'embouchure du Kowak dans l'Alaska. Ici aussi, il n'est guère présumable que l'Alaska couverte de glaces et de neiges fût en communication avant les temps précolombiens, avec l'Amérique centrale [1].

Les haches polies que l'on retrouve ne portent, en général, aucune trace de percussion ou d'usure; souvent elles sont ou trop petites ou en matières trop friables, la craie, le bitume, le talc, le schiste carbonifère, pour servir à un usage quelconque [2]. Il faut donc les admettre comme des insignes du rang conservés longtemps dans les familles, comme des amulettes ou des offrandes funéraires [3].

La hache, symbole de force et de puissance, a, de tout temps, joué un rôle important parmi les hommes. Pendant longtemps, on a cru que les haches taillées ou polies étaient tombées du ciel. On les vénérait sous le nom de pierres du tonnerre et nous ne voudrions pas affirmer que cette croyance ne se retrouve pas encore de nos jours au fond de nos campagnes [4]. Les sépultures de l'âge de pierre [5], celles de l'âge de bronze et de fer renferment des haches en silex, signe sacré ou arme destinée au défunt dans le monde nouveau où il entrait.

M. de Baye nous dit des haches sculptées sur les parois des cavernes de la Marne; le docteur de Closmadeuc, sur les dolmens de Bretagne. Sir A. Layard a découvert dans le palais de Nemrod un bas-relief figurant un dieu porteur d'une hache, et M. de Longpérier fait connaître une curieuse scène gravée sur un cylindre; un prêtre immole un poisson devant une hache placée sur un trône semblable à celui des dieux assyriens [6]. Jupiter Labrandus tenait son nom d'une hache [7], la hache double caractérise le Jupiter Carien [8], et Bacchus était adoré sous le même symbole. On voit la hache d'Odin gravé sur les rochers de Kivrik [9]. Sculptée sur ceux de Bogharz-Keui dans la région que l'on croit avoir été habitée

[1] *Anth Inst. of Great Britain and Ireland*, 13 june 1891.

[2] En 1886, M. Putnam trouvait sous un mound de l'Ohio deux haches en schiste carbonifère polies par un long et difficile travail.

[3] *Soc. Roy. des Ant. du Nord*, 1891, p. 116. — M. Sophus Muller signalait en 1897, à cette même savante Société, deux petites hachettes en ambre, des amulettes probablement!

[4] *Les premiers hommes et les temps préh.*, t. I, p. 11 et suiv.

[5] *Bul. Soc. Anth.*, 1883, p. 315.

[6] *Œuvres complètes*, t. I, p. 170 — Heuzey, *Rev. arch.*, 1887.

[7] Zaborowski, *Rev. d'Anth.*, 1881, p. 307.

[8] Kœhler, *Athenische Mittheilungen*, t. III, p. 10.

[9] Simpson, *Proceedings Soc. Ant. of Scotland*, t. VI, pl. 5.

par les anciens Hétéens[1], taillée sur le chaton de la bague trouvée par Schliemann à Troie, apportée probablement par ces mêmes Hétéens. Des haches votives se rencontrent au fond des tombes puniques de Carthage et sous nos mégalithes bretons. Dans le système hiéroglyphique des anciens Egyptiens, le mot *Nouter*, dieu, est traduit par un signe qui rappelle une hache[2], et sur nombre de cippes gallo-romains on voit cette même hache, au-dessous on lit : *Dis manibus*, et plus bas : *Sub ascia dedicavit*.

Le même fait se produit de l'autre côté de l'Atlantique. Le musée du Trocadéro, pour borner là des citations que l'on pourrait indéfiniment prolonger, possède une statue mexicaine; la déesse est armée d'une hache[3]. Cette universalité du même signe, se continuant durant des siècles chez des races bien étrangères les unes aux autres, est un fait dont la portée est assurément considérable.

Si la pierre reste toujours l'arme et l'outil par excellence de l'homme des premiers temps, elle ne peut bientôt plus suffire à ses besoins multiples, indices certains d'une civilisation en progrès. L'os, le bois des cervidés, les défenses de l'éléphant lui donnent des matières nouvelles qu'il apprend vite à utiliser. Les grottes du midi de la France donnent des séries complètes de dards, de sagaies, de poinçons[4], de flèches, de hameçons et de harpons barbelés, de fibules, d'ornements, d'aiguilles finement travaillées en os ou en ivoire[5].

M. de Mortillet prétend que l'homme des temps qu'il désigne sous le nom d'Acheuléens et de Moustériens, ne s'est jamais servi que d'instruments en pierre, et que ce n'est qu'au Solutréen qu'il a appris à utiliser l'os et la corne[6]. Les objets nombreux recueillis dans des conditions d'authenticité incontestable en Allemagne et en Angleterre comme en France, attestent le contraire. En Belgique, ces objets apparaissent dès les temps les plus reculés. On se servait

[1] Sayce, *les Hétéens*, trad. Menant, p. 83 et 94.

[2] A. de Longpérier, *Congrès préh. de Paris*, 1867, p. 40.

[3] Hamy, *Galerie américaine du Musée d'ethnographie du Trocadéro*.

[4] M. Rivière a trouvé en 1893, dans la grotte de Rey (Dordogne), un poinçon mesurant 0m,33 de longueur.

[5] M. Piette, un des savants qui ont rendu le plus de services aux études préhistoriques, cite, à Brassempouy, des spatules, une navette, des os chargés d'encoches où il veut voir des marques de chasse.

[6] Peut-être aurais-je déjà dû dire que M. de Mortillet divisait les temps paléolithiques en : A. *Acheuléens*, de Saint-Acheul, un des premiers points où les découvertes qui nous occupent ont été faites; B. *Moustériens*, de la grotte de Moustier; C. *Solutréens*, de Solutré, auprès de Mâcon; D. *Magdaléniens*, de la grotte de la Madeleine, dans la célèbre vallée de la Vézère. Ces divisions, très utiles pour fixer les points de départ, sont aujourd'hui très contestées et j'ajouterai très contestables.

pour les fabriquer du bois de mue que l'on pouvait recueillir partout en abondance. M. Dupont nous a fait connaître les procédés de la fabrication. Il a trouvé dans une de ses fouilles un radius de cheval avec des entailles symétriquement travaillées pour enlever les lamelles. Ces lamelles étaient ensuite arrondies, soit avec des grattoirs en silex, soit par le frottement sur un des nombreux polissoirs que l'on peut voir dans nos musées et dont l'usure atteste le long service [1].

L'invention des barbelures mérite de nous arrêter un instant. Les pointes récurrentes rendaient le coup plus dangereux; le projectile restait dans les chairs, et l'animal, mammifère ou poisson, ne parvenait point à s'en débarrasser. Mais ce n'était pas là l'unique but des barbelures, disposées en série des deux côtés de la flèche, elles la soutenaient dans les airs, comme les ailes soutiennent l'oiseau qui peut en avoir inspiré la première idée. Ces flèches étaient dangereuses; on a recueilli de nombreux ossements d'hommes ou d'animaux où elles avaient donné la mort. D'autres fois, l'homme était seulement blessé, et la pointe recouverte du tissu osseux montre qu'il avait survécu un temps plus ou moins long à sa blessure. Chez certaines peuplades, ces flèches étaient empoisonnées [2]. Cet usage est de toute antiquité; on le trouve chez les Grecs et chez les Scythes. Ils se servaient du venin de la vipère et d'autres poisons végétaux plus redoutables encore [3]. Ce cruel usage leur venait de leurs vieux ancêtres.

On est surpris du nombre d'aiguilles perforées à tous les degrés de finesse, que les fouilles ont donné [4]. Ces aiguilles apportent la preuve que les troglodytes portaient des vêtements : « La couture prouve le vêtement », dit Broca [5]. Il en est qui ont été raccommodées avec un soin qui montre leur importance; les chas ont été

[1] Dupont, *les Temps préh. en Belgique*, p. 151. — *Reliquiæ Aquitanicæ*, p 127.

[2] Lagneau, *Gazette hebd. de médecine et de chirurgie*. — *Acad. des Inscr.*, 2 novembre 1877.

[3] Les armes empoisonnées à l'aide de poisons végétaux sont bien plus dangereuses que celles des tribus qui se servent de poisons d'origine animale ou microbienne. (Chastrey, *Nature*, 24 juin 1899.)

[4] La Dordogne paraît avoir été un centre de fabrication de ces aiguilles. Elles ont été trouvées aux Eyziès, à Laugerie Basse, à la Madeleine, à Bruniquel, à Massat, dans la grotte des Combarelles. Il en a été également recueilli dans la caverne de Goyet (Belgique). Les *Reliquiæ Aquitanicæ* renferment un article sur leur fabrication. M. Lartet, un des pionniers des études préhistoriques, à qui on le doit, est arrivé à produire des chas exactement semblables à ceux que portent ces aiguilles, en opérant sur des fragments d'os avec les silex que les fouilles lui donnaient.

[5] *Les Troglodytes de la Vézère*, p. 589.

percés de nouveau, souvent agrandis. D'autres aiguilles longues et grêles ne pouvaient servir à coudre des peaux; elles se seraient immédiatement brisées. Il a donc bien fallu les employer à l'ornementation, à l'art naissant de la broderie [1].

La poterie suit la même marche progressive, la grande loi de l'humanité, que la taille des pierres ou des os. « L'art de terre, dit Bernard Palissy [2], est de tous les arts le plus ancien, le plus noble, le plus utile. »

A quelle époque cet art, comme l'appelle le glorieux potier, fut-il connu? Il est assez difficile de le dire, et cette époque varie singulièrement selon les pays. Mais les hommes qui taillaient le silex avec un véritable talent ont sûrement appris de bonne heure à pétrir et à façonner l'argile. M. Fraas nous apprend que des fragments de poterie ont été recueillis sur divers points de l'Allemagne, mêlés aux débris de la faune la plus ancienne de ces régions. Les fouilles de M. Dupont [1], plus tard celles de M. Fraipont à Engis [2], nombre d'autres découvertes dans les grottes de la Belgique, montrent que la poterie était connue dès l'époque paléolithique. Le vase provenant du Trou du Frontal, aujourd'hui au musée de Bruxelles, paraît une preuve irrécusable. Il est remarquable par sa forme ovoïde, par ses dimensions, par ses mamelons latéraux, véritables rudiments d'anses.

A Engis, des fragments de poterie furent recueillis, en 1885, dans un couloir qui avait échappé aux premiers explorateurs, obstrué qu'il était par un gros bloc de pierre. Les fragments étaient empâtés dans une brèche stalagmitique avec des ossements restitués au mammouth et à la hyène. On a reconstitué à l'aide de ces fragments une espèce d'écuelle de forme très arrondie. La surface est irrégulièrement bosselée; la couleur d'un rouge brun à l'extérieur, d'un rouge jaune à l'intérieur.

Si c'est la Belgique qui nous donne les preuves à la fois les plus nombreuses et les plus considérables de l'existence de la poterie à l'époque quaternaire, il est des faits en France permettant aussi de l'affirmer. Citons entre autres la grotte de Nabrigas, dans l'Ardèche [3], ou celle du Mammouth, à Saint-More, dans l'Yonne [4]. Il convient cependant d'ajouter que M. Cartailhac, qui a exécuté dans notre Midi des fouilles nombreuses et importantes, affirme n'avoir jamais rencontré de poteries qu'il pût dater des temps paléoli-

[1] Lartet, *Matériaux*, t. VI, p. 359.
[2] *Dialogue entre théorique et pratique.*
[3] *Bull. Soc. anth.*, 1891.
[4] *Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne.*

thiques. La même remarque s'applique à l'Angleterre [1] et, ce qui est peut-être plus curieux, à l'Amérique du Nord, bien que tout synchronisme soit ici impossible à établir [2]. M. Putnam nous dit que c'est seulement pendant que les immenses kjökkenmöddings s'étendant sur des kilomètres de longueur s'amoncelaient qu'elle fut rencontrée pour la première fois. Il en donne une preuve importante : on ne recueille jamais de tessons dans les couches profondes, mais, à mesure que le monticule s'élève, ils deviennent de plus en plus nombreux.

Quelle que soit leur date ou leur lieu d'origine, les premières poteries sont toujours d'une pâte grossière, façonnée à la main, mal pétrie, mal cuite, simplement séchée au soleil, dans les pays où le soleil le permet, et n'ayant guère pour ornementation que l'empreinte des doigts du potier [3]. Quand elle est cuite, sa couleur varie du rouge au noir. L'ouvrier ne connaît encore ni les couleurs artificielles ni les décorations [4]; celles-ci paraîtront plus tard, et leurs combinaisons, préparées avec goût, produisent les plus heureux effets. Nous assistons à la naissance de l'art de la céramique, destiné à prendre un si prodigieux essor. Les types variaient selon les régions. Le Trou d'Argent (Hautes-Alpes) en donne un que l'on ne saurait mieux comparer qu'au sabot de nos contemporains [5]. Le docteur Prunières a présenté à l'Association française pour l'avancement des sciences, réunie pour la première fois à Bordeaux en 1872, des plats rectangulaires ou carrés de la facture la plus grossière [6]. A Campigny, dans une exploration récente entreprise sous la direction de l'École d'Anthropologie [7], on a recueilli des fragments appartenant, les uns à des vases de grande dimension, les autres à des plats munis de larges rebords. Au camp de Chassey, près de Chalon-sur-Saône, il a été trouvé quatorze cuillers en terre cuite [8]. Une d'elles, de forme ronde, remarquable

[1] « Pottery and domestic animals were alike unknown in the paleothic age. » (Boyd Dawkins, *Discoveries in the Cresswell Caves. Quart Journ. geol. Soc.*, London, 1877.)

[2] Rau, *Prehistoric Fishing*, p. 248.

[3] On peut consulter un excellent travail de M. P. du Chatellier, *la Poterie aux époques préhistorique et gauloise*, 1897.

[4] « The same process operates on the art of decoration, whatever the subject, wherever the country, whatever the age. » (Haddon, *Decorative art in British Guinea*.)

[5] *Nature*, 1877, 2e sem., p. 545.

[6] *Compte-rendu*, p. 761.

[7] *Bul. Soc. d'anthropologie*, 19 janv. 1899.

[8] On a trouvé récemment, à Dondas (Lot-et-Garonne), deux cuillers aussi en terre cuite et à peu près semblables.

par sa taille, était en terre brune rugueuse, mêlée de grains siliceux ou micacés. Son usure très apparente atteste son long service.

Tous ces objets, d'autres encore qu'il serait facile d'ajouter, appartiennent aux temps que nous appelons préhistoriques, sans que nous puissions dire avec quelque certitude leur époque précise. La fabrication est en progrès; les vases ronds ou ovoïdes, les écuelles à fond plat, répondent mieux aux besoins de l'homme; aussi, après tant de siècles écoulés, trouvons-nous ces mêmes formes encore en usage.

Les poteries gallo-romaines se rattachent aux poteries néolithiques, avec qui elles offrent, sinon une identité absolue, du moins la plus grande ressemblance. Peut-être la pâte est-elle plus fine, mais elle est toujours mélangée de fragments calcaires pour augmenter la cohésion et pour empêcher la fissuration [1]. Peu à peu l'ornementation est plus variée, plus artistique; le vase répond mieux à sa destination. Quelquefois, il est moulé sur des formes en osier qui ont laissé leur empreinte sur la surface. Il est muni d'anses, d'oreilles, de boutons, de bec, de couvercle. Une série intéressante provenant de l'Egypte, certainement très ancienne, consiste en jarres, en coupes à fond rouge ou jaune, sur lequel se détachent en couleurs différentes des fleurs, des palmes, des ornements géométriques, des dents de loup, d'autres fois, des figures d'hommes ou de femmes, des antilopes, des autruches, des gazelles, des éléphants; un bateau muni de rameurs complète quelquefois cette décoration artistique.

La poterie tient partout et toujours, une place importante dans le mobilier funéraire. En Egypte, qu'il faut encore citer, on a trouvé jusqu'à quatre-vingts vases dans la même tombe [2]. Des jarres pourvues d'anses ondulées, remplies de graisse parfumée, étaient déposées auprès de la tête du mort; des vases d'un travail plus grossier remplis de débris de poisson étaient placés vers le milieu du corps. Toute cette poterie était fabriquée à la main, le potier ne possédait pas encore la roue qui devait apporter un si grand perfectionnement dans son travail.

Les amas de cendres, de bois carbonisé, de débris de charbon que l'on rencontre auprès de tous les endroits où l'homme avait établi sa demeure, montrent qu'il connaissait le feu. La cuisson de la poterie en serait aussi une preuve. Les historiens de l'antiquité ont reproduit des mythes nombreux sur une invention d'une si

[1] *Bul. Soc. anth.*, 15 fév. 1894.

[2] Ad. Arcelin, *les Premiers habitants de l'Egypte.* (Congrès catholique, Fribourg, 1898.)

incontestable utilité pour l'humanité. Un incendie allumé par la foudre, par la lave incandescente d'un volcan, par la combustion spontanée de matières végétales en fermentation apprennent à l'homme la puissance du feu et l'utilité qu'il peut en tirer. Le choc accidentel de deux cailloux fait jaillir l'étincelle; l'esprit d'observation lui montre à l'obtenir de nouveau par le même procédé [1] ou bien encore par le rapide frottement de deux branches l'une contre l'autre, comme les Australiens, les Mincopies des îles Andaman, les Indiens du Colorado, tant d'autres sauvages l'obtiennent de nos jours [2]. Le troglodyte avait ainsi assuré sa plus précieuse conquête.

II

L'homme a toujours été un être éminemment sociable, et les découvertes que chaque jour amène permettent de présumer que, dès les premiers temps, les races qui habitaient la terre possédaient déjà une organisation sociale et formaient des tribus, se connaissant, s'agrégeant même entre elles. Les phalanges de cerf percées, véritables sifflets d'appel, en sont une preuve. On a recueilli ces sifflets dans les pays les plus divers, aux Eyziès, à Laugerie Basse, à Bruniquel, au Chaffaud, dans la grotte de la Vache, en France; à Schussenreid, en Allemagne; dans la caverne de Goyet, en Belgique; dans les marais tourbeux de la Scanie, dans l'île de Palmaria, sur bien d'autres points.

La musique annonce des instincts de sociabilité plus développés encore. Il n'existe probablement pas de sauvages chez qui l'on n'en retrouve tout au moins les rudiments, et du sifflet à la flûte ou au galoubet, la distance n'est pas longue. Sans revenir à celle mentionnée par M. de Longpérier dont il serait difficile d'affirmer l'authenticité, M. Piette, dans une de ses nombreuses fouilles, a trouvé une flûte des plus primitives formée de deux os d'oiseaux; en les réunissant et en soufflant, on obtient des modulations assez semblables à celles des Océaniens, dont Cook a raconté jadis la monotone musique. Plus tard, M. Piette reconnaissait, dans la collection de La Roche Bertier, des os semblablement disposés et ayant vraisemblablement la même destination.

[1] C'est ainsi que l'obtenaient les Grecs, les Romains, nos pères eux-mêmes. Les procédés chimiques sont une invention toute moderne. (A. Heidinger, *Der altesten Methoden der Feuererzeugung*. — *Archiv für Anthrop.*, 1898.)

[2] Darwin a vu obtenir assez rapidement le feu, en tournant sur une planche une branche d'hibiscus.

Les bâtons de commandement, si nous pouvions les accepter avec quelque confiance sous cette désignation, apporteraient des preuves plus décisives. Ce sont de grandes pièces de bois de renne ou de cerf travaillées avec art et offrant un type assez uniforme[1]. Leur surface est ornée de sculptures, de dessins variés figurant des animaux, des plantes, des scènes de guerre ou de chasse. Ils sont moins épais que larges, et le soin que l'artiste a souvent pris de diminuer cette épaisseur, prouve qu'il cherchait l'élégance, la légèreté plutôt que la solidité. La plupart sont percés à leur extrémité de grands trous ronds dont le nombre varie d'un à quatre ou cinq. On a voulu voir dans le fait que quelques-uns des trous avaient été ajoutés, le bâton terminé, la preuve d'une hiérarchie où l'on franchissait successivement certains degrés que ces trous étaient destinés à marquer.

Nous nous contenterons de citer cette opinion, en ajoutant qu'aucun des faits actuellement connus ne permet ni de l'affirmer ni de la rejeter[2].

M. S. Reinach, un des savants les plus compétents sur la question, regarde ces bâtons comme des trophées de chasse semblables aux cornes d'urois ornementées que César cite chez les Germains[3]. C'est peut-être là l'explication la plus plausible; elle n'exclut pas d'ailleurs une organisation sociale, de tout temps indispensable à l'humanité[4].

Les bâtons de commandement étaient chargés, avons-nous dit, de figures humaines ou animales, et aussi d'ornements qui n'existent pas dans la nature, et que l'homme avait dû inventer, les volutes, les torsades, les enroulements, d'autres encore. C'est là un des faits les plus intéressants des temps paléolithiques; l'homme

[1] Broca, *Conférence sur les troglodytes.* — Ce nom de bâtons de commandement est aujourd'hui très contesté. Le capitaine Masson a trouvé, au Soucy, une tête de renne avec ses bois attachés au massacre; un des merrains portait les perforations et les dessins caractéristiques des bâtons de commandement. Malgré ce fait assez concluant, nous conservons, au moins provisoirement, faute d'un meilleur, le nom appliqué jusqu'ici à ces vieilles reliques du passé.

[2] M. S. Reinach nous dit que les bâtons de commandement du musée de Saint-Germain, au nombre d'une centaine environ, de provenances bien diverses, ont tous leur extrémité brisée. C'est là un fait nouveau qui peut devenir intéressant. Il a aussi remarqué que le premier exemple d'animaux adossés, si fréquents depuis dans le blason, se trouve sur un bâton de commandement en bois de renne provenant de Laugerie Basse. Il porte un protomé de taureau adossé à un protomé de vache. (*Antiquités nationales*, t. I, p. 241, fig. 105.)

[3] *Bell. Gall.*, VI, 28.

[4] S. Reinach, *Description raisonnée du musée de Saint-Germain*, t. I, p. 232.

n'est plus, s'il l'a jamais été, le sauvage ne connaissant que la vie animale, que la lutte pour l'existence. Un souffle artistique l'anime, et on est confondu de la variété et de l'importance des sujets qu'il parvenait, avec les misérables burins à sa disposition, à graver ou à sculpter, sur la pierre, sur l'ivoire, sur l'os. Tous ceux qui ont manié ces fragments, souvent informes, partagent notre étonnement de la fidélité du dessin, de l'expression donnée par l'artiste (on ne peut lui refuser ce nom) à l'animal qu'il prétendait représenter. Nous sommes en présence d'une véritable révélation sur les chasseurs de rennes, ces antiques pionniers de la civilisation, évidemment très supérieurs déjà aux races barbares qui vivent de nos jours et que l'on peut supposer au même stade de développement.

M. Gaudry a fait deux communications à l'Académie des sciences [1] sur un bâton de commandement provenant de la grotte de Montgaudier (Charente). J'ai eu moi-même l'honneur de le présenter à l'Académie des inscriptions, et chacun a été aussi surpris que je l'étais de l'exactitude de la reproduction, de la hardiesse des contours, de la sûreté de main dont témoignent les deux phoques qu'il porte [2]. L'un est vu en entier avec ses quatre membres. Les membres si curieusement repliés en arrière chez les amphibies sont fidèlement rendus; chaque patte porte cinq doigts, seule, la longueur de la queue peut paraître exagérée. Tout le corps est couvert de poils que la loupe permet de voir distinctement. La tête est délicatement travaillée, le museau avec ses moustaches, la bouche, l'œil, le trou auditif, témoignent de la fidélité de l'exécution. L'autre phoque n'est pas vu en son entier, il est plus grand que son voisin. En avant des deux phoques, comme pour remplir un vide, l'artiste a figuré un poisson, un saumon ou une truite.

Douze mètres de limon s'étaient successivement amoncelés dans la grotte. On y recueillait des cendres, des charbons, des silex rappelant, par leur taille, ceux de Solutrie, des ossements d'animaux caractéristiques de l'époque quaternaire [3], dont la plupart avaient

[1] 19 juillet et 22 novembre 1886.

[2] On ignorait l'existence, en France, du phoque à l'époque quaternaire. M. Hardy a trouvé récemment ses débris dans la grotte de Raymonden, à 7 kilomètres de Périgueux. La mâchoire, selon notre éminent paléontologiste, M. Gaudry (*Acad. des sciences*, 25 août 1890), se rapproche de celle du *Phoca Groenlandica*, qui vit aujourd'hui dans l'océan Glacial arctique. Sous d'autres rapports, le phoque de Raymonden présente quelque similitude avec le *Phoca vitulina*. Ajoutons que l'on a trouvé aussi des représentations de phoque à Gourdan et à Sordes.

[3] *Rhinoceros tichorinus*, *Ursus spelæus*, *Cervus tarandus*, *Bison priscus*. Les

servi de nourriture à l'homme. Nul doute ne peut exister ni sur l'antiquité ni sur l'authenticité de ce bâton de commandement, aujourd'hui déposé dans les galeries du Muséum.

Raconter les nombreuses découvertes de sculptures ou de gravures que chaque jour fait connaître serait un long et monotone travail. Ceux qui s'intéressent à ces questions ont pu voir à l'Exposition de 1889, dans la collection de M. Piette, un aurochs dont, malheureusement, on n'a pu retrouver la tête, sculpté en ronde bosse, dans l'attitude du combat; trois têtes de chevaux, dont l'une est écorchée, comme si elle avait dû servir de modèle pour exécuter plus fidèlement les deux autres [1]; un magnifique bovidé modelé en relief sur un bâton de commandement [2].

Depuis 1889, le vaillant chercheur a continué ses fouilles, et toujours avec le même succès. Entre autres découvertes, nous lui devons celle d'un équidé provenant de la grotte des Espélugues, à Lourdes, assurément une des œuvres les plus remarquables des temps préhistoriques [3]. M. Piette a aussi relevé dans la grotte de Lortet (Haute-Garonne) les traces de l'habitation humaine à des époques différentes. Les objets gravés se rencontrent dans les foyers inférieurs comme dans les foyers supérieurs. Toujours le trait est fin, le burin savamment manié. Un bois de cervidé, sur lequel on a tracé des rennes et des poissons, est, nous dit-il, un vrai chef-d'œuvre. Tantôt le trait est léger, tantôt il se creuse pour mieux faire ressortir les formes. Les rennes se suivent, un d'eux se retourne, peut-être pour chercher son faon. Les têtes sont dessinées de profil et sans raccourci, comme dans les peintures égyptiennes. L'artiste, après avoir terminé les rennes, a rempli l'espace resté libre avec des poissons [4], comme nous le voyons sur le bâton de Montgaudier.

Un autre de nos savants préhistoriens [5] cite à son tour un groupe d'isards, un bœuf ciselé sur la pierre, un cheval tracé sur un os, tous provenant de Bruniquel, ou bien encore une tête d'ours taillée dans un andouiller de cerf trouvée dans la grotte de Massat (Ariège).

Equidés surtout étaient nombreux; ils formaient la base de la nourriture du troglodyte.

[1] Etait-ce vraiment là le but? comme le dit M. Piette. Nous n'oserions assurément l'affirmer.

[2] M. Hœrnes (*Urgeschichte der bildenden Kunst von Europa von den Anfangen bis um* 500 *vor Christo*, Vienne, 1898) donne un excellent résumé des étonnantes découvertes de M. Piette, qui ne sont plus ni contestées ni contestables.

[3] *Bul. Soc. anth.*, 1892.

[4] *Bul. Soc. anth.*, 1874.

[5] Cartailhac, *Matériaux*, 1885.

Rien n'échappait à nos troglodytes, ils imitaient jusqu'aux insectes[1], et récemment, il a été recueilli à Lortet un fragment de ramure de renne portant une vipère. On a cru reconnaître, sur des pièces provenant de Bruniquel ou de Lourdes, des épis d'orge et de blé; de là, la conclusion que, dès ces temps, l'homme cultivait les céréales[2]. Mais ici comme au Mas d'Azil, il faut suspendre tout jugement prématuré. Ce qui est hors de doute, c'est que les végétaux sont fréquemment représentés. On connaît, entre bien d'autres exemples, une fleur à neuf pétales burinée sur une pointe de sagaie trouvée dans la grotte de la Madeleine, une longue branche garnie de ses feuilles sur un bois de renne du Veyrier, une fougère sur un bâton de commandement recueilli auprès du mont Salève, un sapin (*abies excelsa*) sur un os plat que nous a fait connaître M. Cazalis de Fondouce. Si ces essais artistiques présentent dans leur ensemble un air de famille indiscutable, chaque centre témoigne d'un caractère particulier facile à saisir. C'est ainsi que Laugerie Basse nous donne de véritables scènes animées, l'homme chassant l'aurochs, la loutre pêchant un poisson, la femme couchée entre les jambes d'un renne; une autre grotte, le combat amoureux de deux rennes gravé sur une plaque schisteuse. Sur d'autres points, au contraire, l'animal est toujours isolé.

Il est intéressant de remarquer que toutes ces découvertes viennent du midi de la France. La Loire forme une limite que nos artistes n'ont guère franchi. On rencontre rarement des essais semblables à ceux que nous venons de décrire, soit en Angleterre[3], soit en Allemagne[4] ou en Belgique, encore moins dans les autres contrées de l'Europe.

[1] *Découvertes de Laugerie Basse et d'Arcy-sur-Cure.* (*Bull. Soc. anth.*, 1888.)

[2] Piette, *Notions nouvelles sur l'âge du renne.*

[3] M. Bruce a fait connaître, dans les comtés de Dumbarton et de Stirling, un groupe remarquable de sculptures archaïques sur rocher figurant des cupules, des croix, des images de toute sorte se rattachant aux travaux que je viens de raconter. (*Proceedings Soc. of Ant. of Scotland*, 1896-1897.) Déjà on avait signalé, à la Société des antiquaires d'Ecosse, un cimetière dans le comté de Meath (Irlande), où il avait été recueilli de nombreux instruments en os dont plusieurs portaient des dessins et parfois des figures d'hommes et d'animaux; mais il est difficile de dire à quelle époque ces dessins remontent, aussi ne les citons-nous que pour mémoire.

[4] Peut-être devrais-je, pour être complètement exact, citer le Sczweizerbild, où l'on a trouvé une plaque schisteuse couverte de gravures évidemment très inférieures à celles de Thayngen. (Boule, *Arch. des missions scient.*, 1893.)

Il est cependant une exception notable. La grotte de Thayngen[1], auprès de Schaafhausen, aux confins de la Suisse et du grand-duché de Bade, a donné une série de gravures sur os ou sur bois de cervidé des plus remarquables. Un renne représenté debout la tête légèrement inclinée vers la terre, est tracé avec une sûreté de lignes, avec une connaissance extraordinaire des formes et des allures de l'animal. Le réalisme ne peut aller au delà[2], « la plus belle gravure de ce genre que l'on connaisse », dit en la racontant S. Reinach[3]. C'est aussi à Thayngen qu'il a été trouvé une gravure figurant un cheval à petite tête, à formes élancées, et une sculpture représentant une tête de bœuf musqué l'une et l'autre, très intéressantes. L'*Ovibos moschatus* est celui de tous les quadrupèdes émigrés qui habite aujourd'hui les contrées les plus froides; il vivait aux temps quaternaires depuis la Sibérie jusqu'aux Pyrénées.

Les cavernes ont fourni aussi des gravures où, à côté de la tendance réaliste qui domine toujours, paraît le goût de la symétrie. Tels sont, entre autres, le bois de renne de la Madeleine, où l'on voit douze mains humaines distribuées de chaque côté en nombre égal, une pointe de lance de la même provenance offrant sur chacune de ses faces huit groins opposés nez à nez, ou bien encore, une autre pointe de lance appartenant au Musée britannique, portant quatre chevaux d'un côté et trois de l'autre. Un trou coupe de chaque côté la tête d'un des chevaux, il a donc été percé après l'achèvement du dessin[4].

Il est bien difficile de fixer la date des travaux artistiques des troglodytes; ils sont sans doute dus à plusieurs générations successives, sans qu'il soit possible d'établir entre elles une série. L'opinion la plus généralement admise aujourd'hui, mais qui reste fort hypothétique, les fait remonter à huit mille ans environ avant notre ère; ils auraient donc précédé de trois mille ans les premières manifestations des grandes civilisations chaldéenne ou égyptienne.

Les diverses espèces d'animaux représentés à l'époque quaternaire s'élèvent à un nombre considérable. Tous, et c'est là un fait important, appartiennent à la faune européenne. On ne connaît ni un lion, ni une panthère, ni un chameau aussi faciles cependant à imiter que l'éléphant ou l'aurochs, l'ours ou le cheval. Il est étonnant de ne pas trouver parmi eux le chien. L'absence de ses osse-

[1] On a recueilli, à Thayngen, plus de 12,000 silex travaillés par l'homme pesant ensemble plus de 330 kilos.

[2] Alex. Bertrand, *la Gaule avant les Gaulois*, p. 84, 86.

[3] S. Reinach, *Musée de Saint-Germain*, t. I, p. 227.

[4] *Ibid.*

ments dans les fouilles entreprises sur tant de points différents, n'est pas moins remarquable. Faut-il en conclure que l'homme n'était pas encore parvenu à domestiquer le chien et à en faire son compagnon? Le même fait se produit aux débuts de l'époque de bronze. Dans les figurines de cette époque qui abondent dans nos musées, le chien apparaît bien rarement et toujours il est indiqué sans une certitude bien sérieuse [1].

Les oiseaux ne sont pas moins rares que les chiens. On mentionne deux canards incisés sur les parois de la cella du tumulus de Pamproux (Deux-Sèvres), une tête de lance où l'on croit reconnaître de jeunes oiseaux s'abattant à la sortie du nid [2], ou bien encore le cygne à trois têtes du Maz d'Azil [3]. La différence des goûts des diverses races humaines est curieuse à étudier. Dans toute l'Amérique, ce sont au contraire les oiseaux qui dominent aux temps précolombiens, ce sont les oiseaux que les potiers recherchent presque exclusivement pour la décoration de leurs poteries. L'ornementation aviaire est aussi très répandue en Europe à l'époque du bronze. A Hallstadt et à la Tène, nombreuses et diverses sont les figurines d'oiseaux recueillies. Elles se rapportent toutes à la faune européenne, comme nous venons de le voir pour les mammifères.

Tels sont les enseignements que suggèrent les premiers essais de nos troglodytes. M. Reinach [4] ajoute que tant que les collections de gravures ou de sculptures de l'époque quaternaire resteront en grande partie inédites, il sera impossible de porter sur cet art primitif un jugement définitif. On ne saurait dire d'où cet art procède, toujours il reste isolé, nulle tradition ne le révèle. Un des faits les plus dignes d'attention, dit l'éminent savant auquel nous empruntons ces réflexions [5], est l'absence presque complète de monuments figurés entre l'époque du renne, la plus belle époque des temps quaternaires et celle de la domination romaine; aussi a-t-on pu dire avec raison de l'art que nous étudions : *Proles sine matre creata, mater sine prole defuncta.*

La disparition du renne et de l'éléphant qui fournissaient aux

[1] S. Reinach, *la Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, p. 137. — Le savant membre de l'Institut cite, mais toujours avec quelque hésitation, une fibule en forme de chien provenant de Marzobotto et un curieux petit bronze trouvé à la Tène (fig. 428, 429).

[2] Lartet et Christy, *Reliquiæ Aquit.*, pl. XXIV, fig. 5.

[3] Piette, *Anthrop.*, 1894, fig. 140.

[4] *La Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines.*

[5] S. Reinach, *l'Art plastique en Gaule et le druidisme.* (*Revue celtique*, 1892.) — Remarquons qu'à Bibracte, il n'a été découvert aucune sculpture, et cependant l'art du potier, l'art de l'émailleur, surtout, avaient pris un grand développement.

troglodytes la plus grande partie des matériaux qu'ils employaient pour l'exercice de leur art, peut être une des causes qui ont amené sa fin. L'humidité croissante, l'adoucissement de la température avaient forcé l'émigration du renne vers des régions plus froides. D'autres cervidés restaient, mais leur bois était trop spongieux, la couche éburnéenne trop mince pour être ainsi utilisés. Telle est l'explication de M. Piette[1], et une des meilleures que l'on puisse donner. Ce fut, dit-il, un beau spectacle que celui de la naissance des beaux-arts pendant l'ère quaternaire, leurs transformations sous l'empire de la nécessité, les efforts de l'homme pour s'y perfectionner et leur extinction quand le bois de renne et l'ivoire vinrent à lui manquer.

Si c'est là une des raisons de la disparition de l'art préhistorique; il a dû en exister d'autres sur lesquelles nous reviendrons et que l'avenir fera peut-être mieux connaître. En attendant que nos successeurs les exposent, on me permettra une comparaison peut-être bien ambitieuse. En Grèce, nous voyons l'architecture, la sculpture atteindre des hauteurs que l'homme n'a jamais pu dépasser, puis disparaître peu à peu. En Italie, en Espagne, en Flandre, en Hollande, nous admirons les grandes écoles de peinture, les maîtres qui les ont à jamais immortalisées. Là aussi l'art s'est comme cristallisé sur place, et, si nous pouvons dire ses origines, il faut conclure comme pour nos pauvres chasseurs de renne, *mater sine prole defuncta.*

III

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici des représentations humaines, il faut aussi les aborder. On les trouve sculptées sur ivoire, sur os, sur bois de cervidé, gravées sur les parois des cavernes, mais toujours en moins grand nombre que celles des animaux et toujours surtout d'une infériorité frappante comme exécution.

L'animal dû aux troglodytes des Pyrénées, de la Vézère ou des Alpes est un être vivant, un organisme; l'homme est le plus souvent une caricature sans vie, sans expression presque toujours méconnaissable. Nous ne savons dire les causes de cette différence; tous ceux qui étudient ces figurines la reconnaissent comme nous; comme nous aussi, ils ne savent l'expliquer.

Parmi les œuvres probablement les plus anciennes de l'époque quaternaire, nous citerons un visage humain sculpté sur un frag-

[1] *Anthropologie*, 1899.

ment de bois de renne, une de ces caricatures dont je viens de parler, et une ébauche non moins grossière gravée sur un caillou, trouvée auprès de Dax. L'ouvrier, rebuté par les difficultés de la tâche, l'avait rapidement abandonnée. On peut cependant reconnaître le type peu gracieux qu'il avait choisi. Le crâne est bas et déprimé, les yeux obliques, le nez court et peu proéminent; la bouche et le menton n'ont point été achevés. Dans la collection Lastic, qui a fait partie de l'Exposition de 1889, on remarquait une figure d'homme, vue de profil, gravée sur un os. On ne saurait mieux la comparer qu'aux traits informes que nos écoliers tracent volontiers sur leurs cahiers ou sur les murs de leur classe.

A cette époque, le nombre des découvertes de représentations humaine était très limité; elles se bornaient à peu près à une statuette de femme, sorte de Vénus impudique trouvée par le marquis de Vibraye dans le midi de la France et donnée par ses fils avec sa magnifique collection au Muséum, une gravure figurant une femme entre les jambes d'un cervidé, un petit buste féminin, enfin, taillé dans la racine d'une incisive de cheval, découvert au Mas d'Azil[1]. Cette statuette, comme celle de Dax, montre un front déprimé, un nez fort, une poitrine aux seins pendants, semblable à celle des négresses; la stéatopygie est très apparente. Ces caractères sont incompatibles avec ceux des ossements humains extraits des grottes, et on se demande, fait bien improbable cependant, si l'artiste a cherché à retracer les traits d'une race étrangère. Telle est la première impression, mais d'autres découvertes, dont nous parlerons, montrent qu'une race semblable a pu exister en France aux temps quaternaires. On voit à chaque pas les problèmes que soulèvent les études que nous poursuivons.

Le nombre des figurines s'est, peu à peu, augmenté par les découvertes nouvelles. Il y a trois ou quatre ans, M. Alex. Bertrand présentait à l'Académie des inscriptions[2] quatre statuettes en ivoire provenant d'un foyer présumé de l'âge du mammouth. M. Maspéro, l'éminent égyptologue, les comparait à des figurines provenant de tombeaux d'enfants en Egypte. Les unes et les autres, par une coïncidence fortuite sans doute, mais bien curieuse, avaient les jambes brisées, signe représentatif, nous dit-on, de la servitude. L'an dernier, M. Rivière découvrait, à Cromagnon, une figure humaine à l'apparence bestiale dont on ne saurait dire la sexualité[3].

Mais c'est encore à M. Piette que nous devons les découvertes

[1] A. Milne-Edwards, *Acad. des sciences,* 28 mai 1888.
[2] *Bul.*, 23 nov. 1894.
[3] *Bul. soc. anth.*, 1897.

les plus importantes; il convient de les mentionner avec quelques détails. C'est dans la grotte du Mas d'Azil [1], vers le milieu de l'assise à laquelle notre savant ami a donné le nom d'*hippiquienne*, à raison du nombre considérable d'ossements de chevaux mis au jour, qu'il a recueilli les statuettes les plus remarquables, sculptées tantôt en relief, tantôt en ronde bosse [2]. Les fouilles donnaient aussi plusieurs pectens remplis de peroxyde de fer dont les troglodytes se servaient soit pour peindre leur personne, soit, comme nous le dirons plus tard, pour tracer des peintures sur les parois de la grotte qui leur servait de demeure, ou sur les galets qu'ils ramassaient dans l'Arise, la petite rivière qui traverse la grotte. Les assises supérieures ont aussi donné de nombreuses sculptures presque toujours exécutées sur la surface cylindrique des os.

M. Piette a continué, à Brassempouy (Landes), les recherches si heureusement commencées dans l'Ariège [3]. Il a recueilli, au milieu des débris du mammouth et du rhinocéros [4], les images de leurs contemporains, une petite tête aux caractères mongoliques très accusés et sept figurines.

Une d'elles, une femme, destinée sans doute à devenir le manche d'un poignard [5], montre des seins pendants, un ventre volumineux; d'énormes gibbosités couvrent les hanches et descendent très bas. Les mêmes caractères se retrouvent sur la figurine de femme provenant du Mas d'Azil. Le musée de Saint-Germain a acheté récemment une statuette en stéatite de 0m,47 de hauteur, trouvée à Barma Grande, près de Menton; le front est déprimé, et la statuette rappelle par certaines de ses dispositions celles que je viens de citer [6]. Cette race, qui s'étendait probablement sur tout le midi de la France, était très velue, et si on la compare à celles qui peuplent aujourd'hui le globe, ce serait aux Boschismen qu'elle ressemble le plus, quoique les différences restent encore sensibles.

Mais ne nous hâtons pas de conclure à la laideur de nos grand-mères et de les rapprocher d'une race africaine. Les autres sta-

[1] *Nouvelles notions sur l'âge du renne.*

[2] L'époque éburnéenne, selon M. Piette, est caractérisée par la sculpture en ronde bosse; l'époque hippiquienne, par la sculpture en relief.

[3] *Acad. des insc.*, 16 juillet 1894. *Bul. soc. anth.*, 1894, p. 633. *Anth.*, 1894, p. 129.

[4] La faune était aussi représentée par le grand lion et l'ours des cavernes, la hyène tachetée, le loup, le renard, le renne, le cerf commun et l'aurochs.

[5] Tel est le nom donné à certains silex longs et effilés auxquels le travail a donné une pointe très fine.

[6] *Anthropologie*, 1898, p. 28 et suiv. — Son authenticité avait été contestée; la réponse de M. S. Reinach est péremptoire et tranche la question.

tuettes de Brassempouy toutes mutilées qu'elles sont, révèlent une race bien différente et bien plus voisine de la nôtre. On est surpris de trouver, parmi ces figurines, une jeune fille ayant des traits mongoliques et portant des cheveux disposés comme ceux des femmes de l'Egypte aux temps pharaoniques. C'est un rapprochement, à coup sûr, assez inattendu; mais un seul fait ne saurait justifier une conclusion[1].

A l'époque néolithique, le type de la femme, toujours représentée debout, paraît sur quelques points du bassin occidental de la Méditerranée, en Ligurie et en Espagne notamment. Mais les matériaux à cet égard sont trop rares pour permettre une opinion sérieuse. En ce qui touche aux statuettes de femmes nues remontant au paléolithique, continue M. Reinach, il est hors de doute qu'il ne faut pas en chercher l'origine dans l'art de la Babylonie ou de la Phénicie[2]. Ce sont là des œuvres réalistes, produits spontanés du sens artistique qui paraît avoir été très développé chez les populations européennes de l'âge des cavernes. Ce sont là des conclusions très sages auxquelles, dans l'état actuel de nos connaissances, il convient de se rallier.

Les représentations humaines recueillies en dehors de notre Midi témoignent de la même infériorité artistique que nous avons déjà constatée pour les animaux. Toutes sont de la facture la plus grossière. Nous citerons comme exemple une figurine trouvée à Sabnitz en Bohême[3], et des ébauches à peine reconnaissables provenant, l'une du Trou Magrite en Belgique, l'autre d'une grotte à la limite des provinces belges de Liège et du Limbourg. Nous les aurions volontiers passées sous silence, s'il ne fallait parler d'une petite statuette taillée dans une défense de mammouth et découverte auprès de Brunn en Moravie[4]. Quoique les seins soient piriformes et pendants, elle représente un homme, la plus simple inspection ne permet pas d'hésitation. Elle est percée d'un trou et destinée à être portée comme amulette ou comme ornement. Bien que la facture soit très grossière, elle présente quelque analogie avec les objets provenant du midi de la France et on peut la dater comme eux de l'âge du renne. Tel est, en général, l'avis des savants

[1] Les statuettes quaternaires remontent probablement à 8,000 ans avant notre ère; les plus anciens monuments chaldéens ou égyptiens à 5,000 ans seulement. C'est la date donnée par M. Heuzey à la stèle des vautours, par MM. Amelineau et de Morgan aux plus anciens bas-reliefs égyptiens.

[2] *Anthropologie*, 1898, p. 30, 31.

[3] Rademsky Hœrnes, *Prehistoriche plastiche Thonfiguren aus Bôhmen. Die Neolitische Station von Butmer bei Sarajevo.*

[4] Schaafhausen, *Nieder-Renische Gesellschaft,* 1892. *Anth.,* 1892, p. 600.

allemands qui l'ont examinée; d'autres, au contraire, la disent néolithique; de nouvelles découvertes pourront seules résoudre la question.

Nous avons dit que la disparition de l'éléphant et du renne en enlevant aux troglodytes les matériaux dont ils se servaient avait, peu à peu, mis fin à leurs essais artistiques. M. S. Reinach indique une autre cause[1]. Il est certain, dit-il, qu'en Bretagne, le pays par excellence des mégalithes, parmi les nombreuses gravures évidemment symboliques que présentent les dalles en granit des allées couvertes ou des dolmens, il n'a jamais été signalé une figure d'homme ou d'animal. Dans les ruines de Bibracte (mont Beuvray), que Tischler appelle une Pompéi gauloise, on n'a pas non plus découvert une seule sculpture. On ne saurait expliquer cette absence de monuments dans l'une et l'autre de ces régions que par les tendances hostiles à l'anthropomorphisme qui ressortaient du druidisme, comme de nos jours de l'islamisme, et qui se montraient surtout dans les régions où cette religion dominait.

Nous possédons en France une série de sculptures sur les parois des grottes présentant les mêmes formes, les mêmes dispositions étranges, se rapportant à la même divinité. Cette divinité étrangère au culte druidique vient à l'appui de l'hypothèse de M. Reinach. Là, où son culte dominait, les essais de représentations humaines étaient en honneur.

Les premières découvertes sont dues à M. de Baye. Dès 1872, il faisait connaître des bas-reliefs dans les antegrottes de plusieurs cryptes funéraires de la vallée du Petit Morin[2]. Le plus rudimentaire de ces essais offre l'aspect d'une demi-ellipse dont la partie convexe marque la ligne des sourcils; le nez est figuré par un fort relief; mais il n'existe aucune trace des yeux. Sur le cou se dessine un large collier et plus bas une hache emmanchée. Dans une seconde sculpture (grotte de Coizard), les yeux sont indiqués par des points et deux seins paraissent au-dessous du collier. Dans la troisième grotte enfin, le collier est à plusieurs rangs.

Cette curieuse découverte n'est pas restée isolée et c'est là ce qui fait son importance. On trouve des images semblables dans le bassin de la Seine, dans l'Eure, dans l'Aveyron, dans le Gard. Partout nous voyons le collier à plusieurs rangs et deux points montrant la place des seins. Dans l'allée couverte d'Epône (Seine-et-Oise), on remarque sur un bloc terminal la même figure fémi-

[1] *La Sculpture en Europe*, p. 6 et suiv. *Revue critique*, 1892, p. 3 et suiv.
[2] Baye, *Arch. préh.*, pl. 5, *Grottes de Courjeonnet et de Coizard*. — Cartailhac, *France préhist.*, p. 237, fig. 101.

nine que je viens de décrire; ici aussi les yeux sont figurés, la bouche manque, deux points marquent les seins et sur le cou on relève un collier à trois rangs [1]. Disons, tout de suite que ces singulières sculptures n'ont aucun rapport avec les œuvres des artistes paléolithiques, qu'elles leur sont postérieures, et que des siècles nombreux les séparent.

La plus complète de ces sculptures est celle de Saint-Sernin (Aveyron) [2]. C'est une divinité féminine portant un collier au cou, et dont les seins sont fortement accusés sous une sorte de casaque qui s'arrête à la hauteur des cuisses. Les mains que l'on voit ici pour la première fois sont ramenées sur le ventre. La déesse semble vêtue d'une longue robe serrée à la taille. Toutes ces figures, celle de Saint-Sernin en particulier, sont du travail le plus barbare.

Des sculptures trouvées dans d'autres pays complètent ce travail. Trois statues ont été découvertes à Bamberg [3]. Selon les archéologues leur date est assez incertaine; pour les uns, elles remontent à l'époque néolithique; pour d'autres, elles sont d'origine slave, et du neuvième ou dixième siècle de notre ère; mais M. Reinach remarque très justement que cette date est indifférente. Il s'agit ici de types et il est difficile de ne pas voir dans ces types si voisins de style et chronologiquement si éloignés une tradition constante se poursuivant à travers l'Europe et à travers les siècles.

Il existe cependant une différence notable : les statues de Bamberg sont mâles, celles connues en France sont selon toute apparence féminines. Le type viril se retrouve dans les quatre très curieuses statues de Rosenberg, aujourd'hui au musée de Dantzig. La crosse et la corne que porte l'une d'elles établissent par leur similitude un lien entre celle de Collorgues, dans le midi de la France, remarquable par les mêmes insignes [4].

Il faut continuer une rapide énumération, la seule que comporte le cadre d'une revue. Le type que nous relevons en France et en Allemagne se voit aussi en Portugal [5], à Chypre, à Troie. A Chypre, nous avons une idole plate en terre cuite privée malheureusement

[1] Cartailhac, *la Divinité féminine et les sculptures de l'allée couverte d'Epône (Seine-et-Oise). Anth.*, p. 1894, p. 147.

[2] Abbé Hermet, *Sculpture préh. dans les cantons de Saint-Affrique et de Saint-Sernin (Aveyron).* — Peut-être faut-il dater la figure de Saint-Sernin de l'âge de bronze.

[3] Lindenschmit, *Alterthümer*, t. II. — *Arckiv für anthr.*, t. XXI, fig. 53, 57.

[4] S. Reinach, *Sculpture en Europe*, p. 18.

[5] On a recueilli à Idanha, à Nova et à Carvalhal (Portugal) des figures gravées au trait sur des plaques d'ardoise. Elles rappellent les sculptures anthropomorphiques de la France.

de sa tête, les bras croisés sur le ventre[1], rappelant les sculptures de Collorgues ou bien encore celles de l'Aveyron.

La seconde ville de la colline d'Hissarlik a donné toute une série de petites idoles plates en marbre dont le corps est très grossièrement figuré. La bouche fait défaut et on ne voit indiqués, comme dans les incisures de la Marne, que les yeux et la ligne du nez. Ces idoles proviennent d'une couche très archaïque où ont été également recueillies les *urnes à visage*, récipients en terre cuite auxquels le céramiste a voulu donner avec plus ou moins de précision l'apparence d'un corps féminin[2]. M. de Quatrefages a signalé, il y a longtemps déjà, l'analogie de ces curieux spécimens avec nos sculptures préhistoriques[3]. Pour terminer enfin ce que nous voulons en dire, rappelons que Lukis[4] a décrit deux de ces figures dans l'île de Guernesey, et que l'on vient de découvrir sous un tumulus du Yorkshire une urne cylindrique en calcaire, au-dessus d'ornements de l'âge de bronze; elle porte une silhouette que M. Greenwell a justement rapprochée des images de Collorgues, de celles de Marne ou de la côte d'Asie[5].

Sans doute ces sculptures sont barbares, très inférieures aux œuvres des chasseurs de renne de notre Midi. L'art préhistorique est en pleine décadence. Mais n'est-il pas étrange de pouvoir suivre un même type du Yorkshire à l'Hellespont[6]. C'est là ce qui fait l'intérêt de la question, et l'intérêt redouble quand on pense que cette divinité, dieu ou déesse, qui a joué un rôle chez tant de peuples différents, ne se rattache à aucune mythologie connue. Nous ne savons d'elle que les quelques grossières figures à demi effacées qui survivent jusqu'à nous!

Les troglodytes connaissaient la peinture, si ce mot n'est pas trop ambitieux pour l'emploi de quelques couleurs, le rouge ou le noir par exemple. Des découvertes récentes le prouvent, M. Rivière a reconnu au fond de la grotte de la Mouthe, dans la célèbre vallée

[1] Ce ne fut que tardivement que les artistes primitifs apprirent à détacher les bras du corps. « Dédale, le premier, dit Diodore de Sicile (IV, 76, trad. Hœfer, t. I, p. 348), avait façonné des statues les yeux ouverts, les jambes écartés, les bras étendus. Avant lui, les sculpteurs représentaient leurs statues avec les yeux fermés, les bras pendants et comme collés au côté. » M. Reinach traite toute la question en maître (*l. c.*, p. 73). Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à son très remarquable travail.

[2] Reinach, *l. c.*, p. 25.

[3] *Hommes fossiles et hommes sauvages*, 1884, p. 124.

[4] *Archæologia*, t. XLVIII, pl. xxxii, fig. 4 et 5.

[5] *Archæologia*, t. LII, pl. ii.

[6] Reinach, *l. c.*, p. 29.

de la Vézère, des dessins gravés au burin sur les parois rocheuses, puis rehaussés d'ocre rouge ou coloriés en brun ou en blanc[1]. Ils reproduisent des animaux communs à l'époque quaternaire : un bison long de 1m, 88, reconnaissable à sa bosse et à la barbe qu'il porte sous le menton ; un autre animal, qui semble par son train de derrière être un bovidé, par sa tête un cheval à la crinière courte et hérissée. D'autres mammifères sont restés indéterminables[2]. On voit dans tous la même hardiesse de main, la même connaissance des attitudes familières à l'animal, les mêmes tendances artistiques que nous avons signalées dans les sculptures des habitants de notre Midi.

Les premiers de ces dessins sont à 95 mètres de l'ouverture de la grotte, les plus éloignés à 147 mètres. Ils sont au fond d'un boyau obscur et ce n'est qu'à la lumière du magnésium que M. Rivière a pu les voir et les photographier. Evidemment au moment où l'homme traçait ces figures, la grotte devait être éclairée, mais comment? Nous ne savons le dire, et le problème est bien loin d'être résolu.

La grotte de la Mouthe a été habitée par le troglodyte à deux époques différentes. M. Rivière a recueilli dans la couche supérieure des silex taillés, des poteries grossières, des ossements humains provenant d'individus d'âge et de sexe différents; dans la couche inférieure, les débris du grand ours des cavernes, des dents et des coprolithes de la hyène tachetée, des fragments d'os et de bois du renne. Les dessins appartiennent aux hommes qui habitaient la grotte à la première époque, et leur ancienneté est prouvée par la couche de stalagmite souvent épaisse qui les recouvre.

On peut rapprocher ces gravures de celles de la caverne de Pair non Pair, de celles des grottes de l'Ariège que fait connaître M. Felix Regnault, ou bien encore de celles d'Altamira en Espagne.

La caverne Pair non Pair a été décrite par M. Daleau[3]. Il a reconnu des représentations d'éléphants, d'équidés, de ruminants assez fidèlement exécutés; un premier lavage a constaté des traces de peinture rouge sur le dessin de l'équidé. Les silex par leur travail indiquent les diverses périodes de l'époque paléolithique et la faune répond à ces indications.

[1] Une des gravures reconnues par M. Rivière paraît être une hutte. Ce serait, si on pouvait l'affirmer, le premier exemple connu d'une habitation humaine.

[2] *Acad. des sciences*, 28 sept. 1896. — *Ass. franç. pour l'avancement des sciences*, Saint-Etienne, 1897. — Dans ce congrès, l'ancienneté de ces gravures a été fortement contestée. La réponse de M. Rivière m'a paru concluante.

[3] *Soc. anth. de Bordeaux*, 1897. — Boule, *Anth.*, 1898, p. 66.

Il a été également reconnu, dans la grotte d'Altamira (prov. de Santander), des dessins tracés à l'ocre rouge et au charbon[1]. Comme à la Mouthe, la clarté est très faible et ces dessins n'ont pu être examinés qu'à la lumière artificielle. « Ces peintures, au nombre de vingt, dit M. Harlé, représentent des bœufs tous munis d'une bosse, un cheval (?) et une biche. La biche a $2^{m},20$ du museau à la croupe; sa tête est une œuvre de maître. » Mais ces peintures datent-elles d'une époque très ancienne? Les avis sont contradictoires; pour M. Harlé, qui a visité Altamira, leur perfection exclut leur ancienneté; d'autres dessins, tracés au charbon noir, datent pour lui d'une époque plus éloignée.

Les galets avec les dessins tracés à l'ocre rouge trouvés par M. Piette montrent plus nettement encore que les troglodytes connaissaient les couleurs et savaient les utiliser. Le peroxyde de fer, fréquemment employé par eux, se rencontre en abondance associé au manganèse en amont de l'Arise, non loin du Mas d'Azil, qui doit sa célébrité, dans les fastes préhistoriques, aux longues explorations et aux importantes découvertes de M. Piette; il a recueilli les pectens où le peroxyde était broyé, les os creux d'oiseau où la poudre était conservée.

Les galets sur lesquels on voit les peintures, au nombre d'une centaine environ viennent du lit de la rivière. L'homme les choisissait plats et ovalaires. Pour fixer la couleur, il la mêlait à des matières grasses ou résineuses et la déposait en couches épaisses; aujourd'hui encore, elle résiste à des lavages répétés[2].

Les assises qui renferment les cailloux peints s'étendent sur une épaisseur de $0^{m},65$ et forment une transition entre l'époque du renne et l'époque néolithique. On n'y rencontre jamais, et ce n'est pas un des moindres sujets d'étonnement, aucune des sculptures, aucune des gravures si fréquentes à l'époque immédiatement précédente. Les peintures sont grossières, sans autre art que leur régularité. Ce sont des bandes parallèles quelquefois frangées, des points, des cercles, des croix. M. Piette prétend leur attribuer une signification : « Ce ne sont pas là, dit-il, les imitations de la nature, mais les caractères d'une sorte d'écriture dont le sens nous

[1] S. de Santuola, *Breves apuntes sobre alcunos objetos prehistoricos de la provincia de Santander*. — Ed. Harlé, *la Grotte d'Altamira. Mat. pour l'histoire de l'homme*, 1881.

[2] Piette, *Notions nouvelles sur l'âge du renne*, Paris, 1891. — *Notes pour servir à l'histoire de l'art primitif. Anth.*, 1894, p. 129 et suiv. — *Bul. soc. anth.*, 18 avril 1895. — *Etudes d'ethn. préh.*, 1896, p. 385. — M. Piette a également publié un magnifique album où les cailloux ont été reproduits avec un grand talent par M. Pilloy.

échappe. » C'est là une pure hypothèse que rien ne justifie; l'écriture serait un progrès très au-dessus de ce que nous savons des vieux habitants de notre pays. Les bandes parallèles pourraient à la rigueur répondre à des souvenirs de guerre ou de chasse; mais leur nombre qui ne dépasse guère six ou sept, contraste trop avec le nombre, des encoches sur les fragments de bois de renne que l'on rencontre dans les cavernes et auxquels on attribue la même signification, pour que nous puissions accepter cette opinion.

Nous rejettons plus vivement encore l'hypothèse que la croix équilatérale est un symbole du soleil. Sans doute, le soleil dans sa magnificence a dû frapper les troglodytes, comme il a frappé les hommes de toutes les époques. M. Piette cite les Chaldéens, les Assyriens, les Hindous, les Perses, les constructeurs des mounds dans l'Amérique du Nord, les Gaulois, comme ayant adopté ce symbole. En admettant le fait comme vrai, ce que je ne suis pas encore disposé à faire, il resterait à le prouver pour les chasseurs de l'Arise et à reculer ainsi de vingt siècles le culte au dieu soleil dans notre Midi.

En dehors de ces hypothèses, il reste les curieuses découvertes de M. Piette, d'autant plus curieuses que l'on ne connaît dans aucune région rien qui puisse leur être comparé[1]. Ajoutons que les troglodytes du Mas d'Azil, à qui sont dues ces peintures, avaient déjà fait quelques progrès comme civilisation. A la viande, leur nourriture habituelle, ils ajoutaient certains fruits, des noix, des noisettes, des prunes, des cerises; on a les coques et les noyaux qui ne peuvent laisser de doutes à cet égard. M. Boule, dans une exploration récente, a même trouvé du blé. Les troglodytes de l'Arise avaient donc appris à cultiver la terre, à semer et à récolter ses produits.

IV

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cette étude? Nous ne pouvons retenir avant tout l'expression d'un profond étonnement en voyant les troglodytes, au milieu de la dure vie qui était la leur, avec les misérables outils à leur disposition, produire des œuvres aussi remarquables que plusieurs de celles qui s'entassent

[1] Le musée de Carcassonne possède, il est vrai, deux galets en roche schisteuse verte ornés de peintures rouges qui rappellent celles du Mas d'Azil. On ignore leur provenance. On cite aussi un galet semblable venant de la grotte de Montfort, près de Saint-Lizier (Ariège), et un autre trouvé par M. Cartailhac à La Tourasse (Haute-Garonne). Mais ces découvertes sont jusqu'ici trop isolées pour permettre une conclusion générale.

par centaines dans nos musées ou dans le cabinet de nos collectionneurs. Notre étonnement redouble en voyant que ces tendances artistiques n'ont jamais gagné les peuplades voisines, vivant de la même vie, subissant les mêmes influences! Thayngen reste un îlot parmi les populations primitives de la Suisse, certaines grottes des Pyrénées au milieu des troglodytes de notre Midi. Les tribus voisines ne comprennent pas ces sculptures, ne cherchent pas à les imiter.

Ce n'est assurément pas à l'évolution que l'on présente si volontiers comme le principe de tout progrès, comme une nécessité inhérente aux arts, comme à toutes les manifestations de la vie, que ces tendances artistiques sont dues. Ce n'est pas au contact de races étrangères; celles-ci ne pouvaient apporter ce qu'elles ne connaissaient pas, que les vieux habitants de la France ont appris à sculpter le bois des cervidés, l'ivoire des éléphants. L'art des troglodytes est donc un fait isolé dans l'histoire des temps paléolithiques. On ne connaît aucune tradition qui explique son origine, on ne connaît aucune tradition qui justifie son extinction. Quant à le rattacher à l'art égyptien ou à l'art chaldéen, cela est de toute impossibilité, car les troglodytes sont antérieurs de bien des siècles aux grandes civilisations qui ouvrent l'époque historique.

Est-il plus facile d'établir un rapport entre leurs œuvres, entre la Vénus impudique trouvée par le marquis de Vibraye ou les femmes plus ou moins stéatopyges de M. Piette et les divinités nues de l'Archipel? M. S. Reinach[1] reconnaît que pour le moment il y aurait presque folie à l'affirmer; mais le fond de sa pensée se découvre dans une dernière phrase. « Qui peut dire, ajoute-t-il, s'il en sera encore de même dans dix ans? » Mes conclusions ne sauraient attendre aussi longtemps. Elles sont très simples; le troglodyte n'a rien reçu de ses prédécesseurs, il n'a rien transmis de son art à des successeurs et je ne puis que redire encore une fois : *Proles sine matre creata, mater sine prole defuncta*[2]. »

Comment donc l'homme est-il arrivé à représenter soit les animaux qui l'entouraient, soit sa propre image? Probablement par l'esprit d'imitation que l'on trouve chez tous les peuples comme chez les enfants. C'est là une explication trop simple pour satisfaire nos savants. Ils croient que par l'esprit d'observation, on arrive de la forme géométrique simple, rectangle, triangle ou cercle, à la

[1] *L. c.*, p. 102.

[2] « It is impossible to say of the ornamental art of any primitive people just what causes have operated to bring it in existence or what ideas underline its varied phenomenal. » (Holmes, *Ancient cities of Mexico*, l. I, p. 32.)

forme anthropomorphique. M. Reinach[1] cite toute une série de statuettes très anciennes où la forme géométrique se reconnaît clairement tant à la forme évasée de la base qu'à l'indication grossière des bras tantôt figurés par de simples saillies, tantôt par des espèces d'ailes dirigées de haut en bas, tantôt enfin par des tronçons horizontaux, mais ce sont là des œuvres postérieures aux troglodytes, des bronzes, des terres cuites qui ne peuvent leur être attribuées, et les fouilles de nos grottes n'ont jamais rien donné qui puisse justifier cette hypothèse.

Où donc dans l'œuvre des troglodytes, et c'est mon dernier mot, pouvons-nous trouver la trace d'une influence étrangère? Quant à l'évolution de motifs décoratifs donnant l'idée de la forme animale ou de la forme humaine, elle serait à la rigueur possible, mais c'est une explication bien recherchée, bien plus difficile à comprendre que le simple esprit d'imitation qui existe chez tous les hommes et dont nous sommes chaque jour les témoins.

Marquis De Nadaillac.

[1] *L. c.*, p. 47.

DÉCOUVERTES LITTÉRAIRES

Paris fut toujours la ville des contrastes, mais aujourd'hui la mode de l'antithèse semble devenue la loi même de sa vie. De l'Hôtel de Ville au Champ de Mars, qu'il s'agisse d'élections municipales ou d'exposition centenale, l'opposition est partout. Le spectateur étonné passe d'un pôle à l'autre, franchit le temps et l'espace, court du sacré au profane, du moderne à l'antique, de l'art à l'industrie, du beau au laid, avec la plus vertigineuse rapidité. Dans cette course au clocher, si le rétrospectif l'emporte souvent, il advient aussi que le contemporain a la palme. Pour aller de l'extrême laideur des plâtres des Invalides à l'extrême beauté des vieux émaux de Limoges, il n'y a qu'un pont à traverser : or ce pont est neuf et n'en est pas moins une merveille. Il arrive même, comme au Petit Palais des Champs-Elysées, que l'art du présent sert de cadre digne d'elle à la beauté du passé.

C'est le propre d'un livre annoncé pour cette semaine, *Du Nouveau sur Joubert*, par M. G. Pailhès [1], un érudit et fin lettré, au savoir sûr, au goût délicat, dont les lecteurs du *Correspondant* n'ont pas oublié le nom et ont pu déjà apprécier le talent. Cet ouvrage d'un charme exquis, plein d'idées, de cœur, de bonne grâce, d'un style sobre, serré, précis, facile, d'une psychologie pénétrante, d'une intuition lumineuse, d'une divination qui va jusqu'à la seconde vue, avec le nom de Joubert, l'aimable moraliste, évoque aussi et renouvelle les noms de Fontanes et de Chateaubriand. Il est deux fois d'actualité, par l'agréable contraste de sa beauté paisible opposée au caractère tourmenté de la littérature ambiante, et aussi parce qu'aucun nom plus que ceux qu'il rappelle ne mérite de prendre place dans le musée centenal d'une exposition littéraire.

Sainte-Beuve a dit que Chateaubriand est le plus grand sujet littéraire du siècle, et M. Emile Faguet, remontant plus haut,

[1] *Du Nouveau sur Joubert*, par G. Pailhès, 1 vol. in-12 de 600 p., avec de nombreux documents inédits, portraits, et fac-simile, chez Garnier frères, éditeurs, rue des Saints-Pères, 6. Prix : 3 fr. 50.

déclare : « Chateaubriand est la plus grande date de l'histoire littéraire de la France depuis *la Pléiade.* » Avec Chateaubriand, l'*impersonnel* du classicisme est vaincu, et c'est le triomphe de la *personnalité* dans le romantisme.

Il y a longtemps que la critique s'est exercée, et comme épuisée, à étudier les œuvres de l'illustre écrivain. Elle tournait dans un cercle, toujours le même. Pour renouveler cette étude, et aller au fond, il fallait étudier l'*homme*; car, dans toutes ses œuvres, c'est lui qu'il a décrit, analysé, chanté; c'est sa vie que tous ses personnages ont racontée, chacun à sa manière. L'éminent critique que fut Sainte-Beuve l'avait bien compris. Aussi avait-il pénétré le plus avant possible dans la vie du maître dont il était le disciple jaloux. L'*homme* est le premier sujet d'étude quand on veut connaître le poète de la *personnalité* triomphante, le père du romantisme.

Malheureusement Sainte-Beuve n'avait plus pour Chateaubriand qu'une admiration tournée à l'aigre quand il mena de front l'étude de l'homme et de l'écrivain. Son œuvre, *Chateaubriand et son groupe*, qui pouvait devenir le chef-d'œuvre de la critique, est un livre toujours lu avec un vif plaisir, mais tenu en légitime suspicion, et, pour la part anecdotique et personnelle, justement frappé de discrédit. On sait comment M. G. Pailhès s'est appliqué à cette étude de l'homme que Sainte-Beuve avait défiguré. Il l'a étudié dans sa personne et dans son entourage : à l'aide de documents inédits, les plus curieux du monde, il nous a révélé *Madame de Chateaubriand* dans « un livre très intéressant, et le livre réussit. » Ce sont les termes mêmes du grand critique, directeur de la *Revue des Deux Mondes.* Il ne pouvait nous faire tant de révélations piquantes sur l'épouse sans révéler également quel mari fut Chateaubriand, et cela avec la saveur, l'attrait de l'inédit : il y a là des sévérités sommaires, cruelles, mais non excessives. Il y a aussi des révélations littéraires; celle-ci par exemple : Mme de Chateaubriand a collaboré aux *Mémoires d'outre-tombe* et les corrections apportées par l'écrivain de génie aux pages rapides de sa femme n'ont pas amélioré, ont gâté plutôt la rédaction originale et de premier jet.

Ce livre, infiniment suggestif, s'est répandu sans bruit, est allé aux bonnes portes, et maintenant, après avoir été utilisé par tous ceux qui ont écrit depuis sur Chateaubriand (les uns disant où ils puisaient, d'autres faisant le silence sur la source généreuse), je vois qu'il est devenu, aux mains de M. Biré, un des plus précieux auxiliaires pour son édition définitive et monumentale des *Mémoires d'outre-tombe.*

Après ce livre si curieux, qui fut une révélation pour le public, et une sorte de résurrection pour cette femme de grand cœur et de vif esprit, qui porta, sans fléchir en aucun sens, le nom écrasant de Chateaubriand, M. Pailhès connaissait en son fond caché l'illustre rêveur mieux que personne. C'est, je crois, M. Biré qui lui rendit ce témoignage. Il pouvait en faire l'objet principal et direct de ses études psychologiques, et c'est ce qu'il a fait, les mains pleines de documents inédits les plus intimes et les plus précieux, je n'ai pas à dire avec quel succès. On n'écrit plus sur Chateaubriand sans avoir ces deux livres sous les yeux. Le maître de la critique contemporaine a dit de *Chateaubriand, sa femme et ses amis* : « M. Pailhès, avec le secours de nombreux documents inédits, s'y est donné pour tâche de réfuter le Chateaubriand de Sainte-Beuve, — et il a eu raison... Nous avons plaisir à le dire, le livre de M. Pailhès, pourvu qu'on le lise avec précaution, est du plus vif intérêt, et nous espérons qu'en plus d'un point il aidera la critique à corriger le portrait quasi consacré d'un Chateaubriand de convention[1]. »

L'année où le livre parut, Chateaubriand avait été imposé aux examens. Une Revue spéciale recommandait aux candidats *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, comme un livre qui leur était indispensable : « Cet ouvrage est plein de documents inédits, mis en relief avec beaucoup d'intensité. Il offre des renseignements très précis et très exacts sur certaines périodes de la vie de l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe*. Et il sera consulté avec fruit par les nombreux candidats au certificat d'aptitude qui, cette année, ont à étudier la vie et les œuvres de Chateaubriand. Le volume de M. Pailhès leur sera un guide excellent : il les conduira à travers cette forêt touffue dont les cimes indéterminées sont un peu troublantes et donnent le vertige. Il serait intéressant de discuter avec l'auteur de ce beau volume, et particulièrement de suivre le procès qu'il fait à Sainte-Beuve, mais l'espace nous manque : qu'il suffise de noter que l'on ne pourra plus lire *Chateaubriand et son groupe littéraire* sans avoir recours aux réflexions critiques qui terminent le livre de M. Pailhès. » L'auteur de l'article signé C. S. ne serait autre que l'heureux éditeur des Mémoires de la comtesse Potocka.

Il serait superflu de signaler à nos lecteurs le charmant et pénétrant article que M. Th. Froment consacra à l'examen du même livre dans le *Correspondant* du 25 février 1896.

[1] M. Brunetière, dans son beau *Manuel de l'histoire de la littérature française*, à l'article Chateaubriand, n'a pas manqué de signaler dans ses « sources » les deux ouvrages essentiels de M. Pailhès.

Il était nécessaire de rappeler les livres antérieurs et aussi le succès qu'ils obtinrent, l'accueil qui leur fut fait, avant d'en venir au livre qui paraît à la librairie Garnier sous le titre : *Du nouveau sur Joubert*, car ce livre est plein lui aussi de hardiesses critiques; il renouvelle tout à fait un sujet qu'on pouvait croire épuisé. Là encore, il y a des documents inédits et les plus curieux, les plus inattendus, alors qu'on déclarait que personne ne trouverait plus rien à glaner. Et c'étaient les parents, devenus éditeurs, qui faisaient ces declarations autorisées, semblait-il. Mais ce qui dépasse l'intérêt des documents inédits, c'est l'interprétation du critique, ce sont les découvertes auxquelles il se porte et qu'il réalise. Il y a, dans le fait de ces recherches savantes, entreprises par conviction théorique et arrivant aux résultats pratiques prévus et annoncés, un cas de passion au service de la science, d'investigation divinatoire, qui rappellent les grands découvreurs de l'archéologie.

Malgré toutes les affirmations contraires, M Pailhès, sur quelques indices imperceptibles à tout autre, en était venu à cette conviction que Joubert avait publié de son vivant. Il fit pratiquer des fouilles à la Bibliothèque nationale. Il s'agissait de déterrer quelques lignes attribuées par Chateaubriand à Joubert, comme appartenant à un article publié par celui-ci. Trouver quelques lignes perdues dans un amas prodigieux de publications, sans savoir si c'était avant ou après la Révolution, si c'était dans un livre, une revue, ou un journal, sans titre, sans nom d'auteur! Sur ses indications, de jour en jour plus précises, on cherche, on cherche, et tout en désespérant de trouver, on arrive, on trouve. C'était un volume pauvre d'aspect, de petit format, publié en 1789, sous le voile de l'anonyme, avec un titre bizarre : *Cromwell*. L'exemplaire est peut-être unique au monde.

On n'aboutit pas à de telles convictions et à de si surprenantes découvertes par un coup d'essai. En effet, l'auteur avait découvert du nouveau sur Joubert, non seulement en fait de livre, mais en fait de style : il avait vu ce que personne n'avait soupçonné, pas même Sainte-Beuve, qui pourtant avait fort pratiqué et loué Joubert, et qui s'était reconnu des affinités avec le délicat et profond moraliste. Il avait vu, dis-je, dans le style de Joubert, la fréquence du mètre, et surtout de l'octosyllabe; et ce secret très caractéristique du style de Joubert, ce « mécanisme de sa pensée », il l'avait adopté comme criterium pour ses recherches ultérieures.

Ces reflexions, remarques et constatations, sont faites au cours d'un *premier livre*, riche de documents nouveaux, inédits : le livre est intitulé : *le Correspondant*. On voit, au cours de cette étude, que, dans l'édition des Œuvres, tout en voulant bien faire, on a

altéré la physionomie et même le sens de bien des lettres. On a voulu donner aux lecteurs une œuvre exclusivement littéraire. On a dépouillé la correspondance de son autorité, de son utilité documentaire. On a détruit un des caractères de l'originalité du style. On a fait de Joubert un parfait égoïste, retiré dans un monde magique, sans autre défaut d'humeur que cette fuite de tout ce qui peut troubler la vie. La double physionomie de Joubert et de son style est restituée par M. Pailhès avec science et dextérité, à l'aide des pièces originales reproduites avec la plus scrupuleuse fidélité, et interprétées avec le discernement le plus sûr. C'est un double gain pour la littérature et pour l'histoire que d'avoir retrouvé, sous l'apprêt factice dont on avait cru l'embellir, le portrait véritable, infiniment plus séduisant, de Joubert tel qu'il fut au naturel, et aussi d'avoir apporté à l'historien des années qui suivirent le fort de la tempête révolutionnaire la contribution de cette lettre du 5 novembre 1794, qui est une perle, mais qui n'a tout son prix que si on la possède intacte, sans mutilation, avec ses menus détails de ménage, la soupe et les petits pains, les liqueurs et les pommes de terre, faits minuscules et suggestifs qui peignent au vif et l'homme et l'époque. Et tout cela, dans le texte de M. Pailhès comme dans les documents eux-mêmes, est rapide de forme, agréable de ton, plein d'entrain et de vie. Nul effort de discussion; c'est une lumière et une joie d'évidence, c'est une facilité pour le lecteur comme pour l'auteur. Quant à la responsabilité des altérations, je suis heureux de reconnaître avec quel soin, je dirais quelle affection, M. Pailhès en décharge les éditeurs qu'il estime pleinement. Il la rejette sur d'autres : il faut voir sur qui. Toute la démonstration est appuyée de documents nouveaux très imprévus et très intéressants.

Armé du criterium que je viens de dire, l'auteur se porte à la découverte du *Publiciste*, et c'est le titre du *second livre*. Plus encore que le précédent, celui-ci justifie le titre allèchant : *Du Nouveau sur Joubert*. On avait nié le publiciste. M. Pailhès l'affirme, le prouve, et le retrouve. C'est un Joubert jeune, ardent, pessimiste, *philosophe*, démocrate, amer aux rois et hostile à la religion; mais on sent que toute cette amertume va bientôt, avec le progrès de l'âge, se changer en maturité savoureuse, car ce n'est que verdeur de jeunesse.

La première découverte nous vaut d'admirables pages sur Cromwell, Charles Ier et Charles II, rois d'Angleterre. Le talent de Joubert était déjà tout formé, et l'on voit que le moraliste futur s'était instruit au spectacle et dans l'étude de l'homme en général et des grandes révolutions. Après de larges fragments de l'œuvre anonyme,

M. Pailhès cite les articles du temps, et ces articles lui fournissent des arguments pour ces curieuses démonstrations. Et puis une découverte en amène d'autres : les citations sont choisies de manière à varier le plaisir du lecteur. On est entraîné au courant de la lecture, comme dans un roman, et plus encore, car il semble que l'on soit de moitié avec l'auteur dans l'ardeur de ses recherches et dans la joie de ses trouvailles. On arrive au terme de ce livre avec un vrai regret : ce Joubert d'avant la Révolution, d'avant la conversion, on voudrait l'entendre encore, et on serait tenté de reprocher à l'auteur de n'avoir pas tout cité ; mais il dit lui-même que des reproductions intégrales, ou seulement des citations plus abondantes, auraient fait éclater son cadre. Il a raison : ce volume de six cents pages est déjà plein à rompre, plein de choses substantielles, destinées surtout à lever le voile qui nous cachait des trésors et à nous inciter au désir de les connaître dans leur intégralité. Il y réussit pleinement.

D'ailleurs ne nous plaignons pas. Voici le *troisième livre*, intitulé *l'Inspirateur*. Il faut le répéter : ces pages sont pleines de révélations. Jugez-en d'après un trop insuffisant résumé. L'extrait de Fontanes sur le *Génie du Christianisme*, qui fit tant d'honneur au critique ami, et tant de bien à la célèbre apologie, est-il vraiment de Fontanes, et de Fontanes seul? Et tel discours, qui fit la fortune oratoire du même Fontanes, et qui se retrouve en partie dans l'*Eloge de Washington*, origine de sa fortune politique, est-il de Fontanes seul? Et pourquoi les vers de Fontanes sont-ils « parfaits » à un certain moment, et, tout de suite après, ne se tiennent-ils plus à la même fermeté et à la même hauteur? Et Fontanes, qui lisait à l'Institut des travaux historiques, avait-il donc le goût de l'histoire à ce point? Lui qui était paresseux à écrire, comment expliquer qu'il ait tant produit avant 1800? Questions intéressantes au plus haut point et que M. Pailhès mène avec une facilité pleine de grâce à la conclusion ferme : Fontanes et Joubert étaient les deux inséparables ; ils étaient unis comme des frères, et parfois, souvent même, telle était l'union qu'ils en venaient à ne faire qu'un. Lisez le livre, et vous comprendrez le mot bizarre d'apparence, et vous adopterez les conclusions originales de l'auteur.

Le troisième livre se poursuit et s'achève au milieu des hypothèses les plus vraisemblables et les plus curieuses. Par exemple, tel écrit attribué à Mme de Beaumont, est-il vraiment d'elle ou du penseur ami? Fut-il inspiré seulement, ou rédigé en auteur, par Joubert? Tous ces délicats problèmes de collaboration littéraire sont traités par M. Pailhès avec un tact, une sûreté de main, une légèreté de touche, une ingéniosité d'analyse qui sont vraiment un

charme, et nous le font apparaître à son tour comme un inséparable, un frère d'instinct, et à vrai dire un double de Joubert.

Avec le *quatrième livre*, voici le *Conseiller* et le *Moraliste*. L'intérêt grandit toujours; là, c'est Joubert lui-même appliquant sa morale, vivant ses maximes, actualisant son œuvre : Joubert, directeur laïque. Les lecteurs du *Correspondant* ont eu la primeur de quelques-unes de ces pages, vives et fraîches, consacrées à Joubert, ami de Fontanes, et quel ami! Conseiller de Mlle de Fontanes, et quel conseiller! Rien dans l'œuvre imprimée ne donnait l'idée de Joubert actualisant sa morale, la dramatisant pour être agréable et utile à ses amis, jouant des rôles divers pour leur plus grand profit : le sage, le conseiller, le moraliste, le *sorcier*, l'orateur funèbre, le poète. Il faut voir comment pour eux il mettait en œuvre et en jeu ses belles maximes, avec quelle imagination souriante, quelle effusion de cœur, quelles amabilités affectueuses, et quelles délicieuses pages il leur dédiait.

Il convient de citer des fragments de ce livre afin que le lecteur ait une idée de la manière délicate et fine dont il est écrit. L'embarras est de choisir là où tant de pages sollicitent mon choix. Voici un passage un peu étendu :

« Quel fruit, de ce labeur, pouvait-il recueillir? » Des pensées, des maximes, où l'abondance était réduite en excellence. Plus désireux d'être utile et agréable à ses amis que de laisser une œuvre aux arrière-neveux, il redemandait maximes et pensées à ses petits cahiers pour en nourrir son commerce épistolaire. On le vit se dévouer sans réserve, comme sans retour personnel, à la gloire de Fontanes et de Chateaubriand. Et encore était-il « plus intéressé à leur bonheur qu'à leurs succès, et plus à leurs vies qu'à leurs livres. » Lui-même régla son cœur et son âme d'après ses belles maximes.

Sa vraie vocation fut d'être une sorte de directeur laïque, un mentor « en habit de ville ». Elle s'éveilla dans son cœur avec la tendre affection qui le devait unir à Mlle Moreau de Bussy. Elle atteignit son plein développement avec la vive amitié qui l'attacha à Mme de Beaumont. Et combien d'autres auraient pu lui redire ce mot de l'amie préférée : « Je me félicite de vous avoir établi juge de mes sentiments. Votre indulgence passée m'encourage et empêche que l'ennui profond qui m'accable ne se répande jusque sur ma solitude. » Du jour où il connut Mme de Beaumont, son génie prit sa forme heureuse et acquit toute sa fécondité. Au lieu des remarques précédentes sur l'homme en général, à la façon des moralistes devanciers, ce furent, après 1794, des études particularisées, des leçons spéciales et vécues.

On peut lui appliquer sa maxime : « Le moraliste fait souvent la morale avec son caractère. » Et toutefois, le caractère de Joubert, l'aménité de sa nature, ne donneraient qu'une explication insuffisante de sa morale qui tranche si fort, par la sérénité et la douceur, avec l'amertume désespérée ou désespérante de La Rochefoucauld, de Pascal et même de La Bruyère. Eux ne disent guère que le mal. Ils ne se complaisent qu'aux travers et aux petitesses : « ils usent leur esprit à démêler les vices et les ridicules[1] »; ils étalent nos défauts et nos contradictions; ils triomphent de notre misère; ils en font des peintures appuyées, ironiques, je dirais immorales, s'il est vrai qu'elles portent au mépris des autres et au dégoût de soi. Corriger ne leur importe guère. Ils n'ont pas l'air de croire que ce soit chose possible. L'épigraphe des *Caractères*, non, je ne l'oublie pas; c'est l'auteur qui ne s'en est pas assez souvenu, non plus que de ce mot : « Le philosophe... demande aux hommes un plus grand et un plus rare succès que les louanges et même les récompenses, qui est de les rendre meilleurs. »

Joubert, au contraire, ne parle du mal que pour en venir au bien. Il ne dévoile la plaie que pour suggérer le remède. Aux défauts et aux travers, il essaie de trouver un bon côté : « Quand mes amis sont borgnes, je les regarde de profil. » — « Un homme qui ne montre aucun défaut est un sot ou un hypocrite dont il faut se méfier. Il est des défauts tellement liés à de bonnes qualités qu'ils les annoncent et qu'on fait bien de ne pas s'en corriger. » Et de même pour l'erreur. Il prétend qu'il y en a de respectables et d'utiles et de bonnes : « Beaucoup d'erreurs sont moins des opinions que des vertus, moins des égarements de l'esprit que de beaux sentiments du cœur. » Joubert l'écrit à Molé et le prouve admirablement. C'est encore à Molé qu'il s'adresse : « Tâchons de donner au bien les plus beaux noms, et au mal les noms les plus doux... Souvenons-nous de Fénelon lorsqu'il dit en parlant des bâtards de Lacédémone : « nés de femmes qui avaient oublié leurs maris absents pendant la guerre de Troie. »

Désirez-vous un exemple bien remarquable de ses euphémismes? Voulant menacer un des vices qui prêtent le plus au ridicule et à la satire, il dit, avec autant de concision que d'atticisme, avec autant d'énergie dans la pensée que de douceur dans l'accent :

« Le châtiment de ceux qui ont trop aimé les femmes, c'est de les aimer toujours. » Je n'imagine pas qu'il soit possible de mieux dire. Tandis qu'à d'autres penseurs, l'expérience ne fut qu'amertume et misanthropie, à lui, si sévère dans la candide indignation

[1] La Bruyère, *Des ouvrages de l'esprit*.

de ses débuts, elle n'avait apporté que paix et douceur croissantes.

Le bien, le beau, le juste, le saint, c'est cela qu'il étudie et admire, qu'il chante et adore. Il y trouve tout à la fois des moyens d'action, des sources de joie et le but idéal.

Le bien, le beau, le juste, le saint, c'est cela qu'il veut qu'on embrasse, à cela qu'il veut qu'on se tienne.

En le lisant, on prend confiance en lui, on reprend confiance en soi. Déchu, mauvais, on aspire à remonter, on se promet d'être meilleur. S'il « corrige », ce n'est pas « en riant » d'un rire moqueur; c'est en estimant et en consolant. « Fonction du sage et marque de sa bonté », sa morale est faite d'indulgence et de pitié autant que de fine pénétration et de compréhension très large. Elle s'interdit ce détour et cette surprise, l'ironie, parce que l'ironie blesse et humilie. « L'ironie est une figure que je n'ai employée de ma vie qu'en plaisantant de pure joie. » Elle enseigne à se connaître soi-même, mais aussi à se supporter; ou mieux, elle apprend à s'estimer, non point tel que l'on se trouve, mais tel que l'on sera, tel qu'on se voit en perspective. Elle apprend à aimer la vie avec ses devoirs : à l'aimer au milieu des peines, des afflictions et des infirmités. Elle apprend à ne pas plus désespérer des autres que de soi, à les aimer, eux aussi, ceux du moins qui nous touchent, dans une perspective d'amélioration. Surtout, elle nous enseigne à être heureux, à rendre heureux autour de nous. A l'appui des préceptes épars dans son œuvre, on peut appeler sa vie en témoignage. Il fut heureux où tant d'autres se seraient désespérés : toujours malade et retenu dans ses foyers, souvent même immobilisé dans son lit, il vécut de sentiments, de souvenirs, de pensées; et c'est de cette vie, douloureuse et resserrée, inutile en apparence, qu'il a dit avec un accent d'allégresse : « Elle est pleine de délices. — C'est là vivre, certes. »

Voilà quelle fut l'utilité pratique de sa morale, pour lui d'abord et pour ses proches, pour Mmes de Beaumont et de Chateaubriand, pour Fontanes, Chateaubriand et tant d'autres. Le bien qu'il leur fit, qui nous le dira?

Dieu merci! l'efficacité des leçons de Joubert subsiste dans son œuvre pour nombre de lecteurs : « Les écrits de Joubert ont gardé quelque chose du calme et doux rayonnement qu'apportait sa présence »; c'est Sainte-Beuve qui l'a dit. « J'en parlerai au point de vue du goût et de la littérature; mais, moralement, ils sont encore d'un effet singulièrement bienfaisant pour les âmes restées intègres et croyantes par quelque endroit. Lisez-les dans la solitude, dans la paix des champs; *prenez-les comme il convient, à petite dose; ce sont des essences spirituelles;* on n'a qu'à les respirer, on est

remonté, ou mieux, calmé, apaisé, rasséréné, pour tout un jour. C'est un cordial dont la vertu est bienfaisante, pour les esprits distingués et fébriles, aux instants de lassitude. J'ai là-dessus les témoignages d'amis plus jeunes que moi et restés plus sensibles à ces bonnes influences [1]. »

« Inspirées par ses amitiés, qui devenaient ainsi tout à la fois le sujet et l'objet de ses observations, les pensées de Joubert ne pouvaient être que bonnes, douces et belles. C'est, je crois, une des raisons de leur séduisante beauté. Il y a sur elles, et à jamais, le rayonnement de l'âme de Joubert et le sourire des âmes étudiées. Le moraliste avait l'habitude de leur soumettre ses pensées avant de les adopter à titre définitif, etc. »

Après ce livre IVe, tout plein d'inédits du plus vif intérêt, voici, en plus petits caractères, un *Appendice* tout débordant aussi de lettres inédites signées Chateaubriand, Villemain, Sainte-Beuve, Guizot, Bonald, Mme Lenormant, Christine de Fontanes. Encore ici, le nouveau se presse, l'inconnu abonde, les découvertes se multiplient. C'est à croire que Joubert *le sorcier* a passé sa seconde vue à son historien. Tels mots, lus et relus par les plus habiles critiques, et qui ne leur avaient rien dit, découvrent leur sens caché à M. Pailhès. Je laisse aux lecteurs le plaisir de trouver tout cela dans cet Appendice, qui composerait à lui seul un beau volume.

Parmi tant de trouvailles, il en est une, non pas, certes, la plus curieuse, qui a fait beaucoup de bruit dans la république des lettres et dont on a reporté l'honneur à qui n'y avait droit que par reflet. Le fameux passage de Chateaubriand, « Mais ai-je tout dit dans l'*Itinéraire?* », c'est M. Pailhès qui a découvert qu'il ne se trouve nulle part dans l'œuvre de Chateaubriand. C'est lui qui avait confié son secret à un visiteur, en lui demandant de lui réserver le mérite de cette trouvaille, et le visiteur s'est ensuite prêté trop facilement à s'en laisser attribuer l'honneur. M. Pailhès a traité ce problème littéraire avec une plénitude et une compétence qui tranchent absolument le débat. Il ne laisse debout aucune des affirmations qui lui ont été opposées, en appelant en témoignage Chateaubriand lui-même, qui vient déposer par un fragment de lettre inédite, reproduite en *fac-simile*, dont on admirera le merveilleux à-propos. Que de trouvailles encore pour traiter la question de cette trouvaille « la plus curieuse du monde », avait dit M. Faguet : *Mme de Mouchy dans les Œuvres de Chateaubriand.* Si curieuse qu'elle soit, cette découverte n'est que l'une des nombreuses découvertes de M. Pailhès, et, je le répète, non,

[1] *Chateaubriand et son groupe.*

certes, la plus curieuse. C'est assez dire l'extraordinaire richesse du nouveau livre, qui ne promet pas en vain *du nouveau.*

Il faut conclure :

Ce livre révélateur aurait pu s'intituler : Découvertes sur Joubert, Fontanes et Chateaubriand, car c'est vraiment *un livre de découvertes.* Et j'admire que, remuant tant de pièces, traitant de si délicats problèmes de critique, l'auteur ait gardé une allure si dégagée et si libre, qu'il ait manié tous ces grands noms avec une bonne grâce si aisée, qu'il ait disposé ses vues et ses démonstrations dans une si belle ordonnance que le mot d'Horace paraîtra fait pour ces études psychologiques et littéraires : *lucidus ordo*, un ordre plein de lumière.

J'ai entendu un ancien de l'Ecole normale, que passionnent les travaux de M. Pailhès, et qui lui a fourni de nombreux documents inédits, déplorer qu'il ne soit pas établi à Paris, en pleine Bibliothèque nationale, à portée de tant de trésors littéraires. Doué comme il l'est de tels dons critiques et intuitifs, quelles œuvres de critique littéraire neuve, vivante, ingénieuse et profonde, il pourrait produire!

M. Biré paraît être de ses amis. Il disait un jour dans une lettre que j'ai eu la bonne fortune de lire : « Je préfère les Mémoires à l'histoire, et aux Mémoires eux-mêmes je préfère les lettres. Qu'est-ce donc quand ces lettres sont écrites par un homme de talent ou un homme de génie, par un Fontanes, un Joubert ou un Chateaubriand? C'est une fameuse chance de dénicher des lettres d'*un* homme comme ceux-là. En trouver de *deux*, c'est une merveille. Mais en trouver de *trois*, voilà qui passe tout et *qui lève la paille*, comme disait Mme de Sévigné, qui avait de l'esprit autant qu'homme du monde, mais qui n'en avait pas plus que Joubert. »

Je suis heureux de finir ainsi, avec le savant éditeur des *Mémoires d'outre-tombe* et avec la spirituelle marquise.

Gaston David.

UNE NOUVELLE HISTOIRE

DE

JULIEN L'APOSTAT

Julien l'Apostat est une des figures les plus singulières de l'histoire et l'un des personnages dont il parut le plus longtemps impossible de parler avec impartialité.

Dans leur légitime horreur pour le prince qui voulut, cinquante années après Constantin, détruire l'œuvre de pacification religieuse à laquelle le premier empereur chrétien avait attaché son nom, beaucoup d'écrivains catholiques ont mieux aimé le condamner en bloc que d'essayer de l'expliquer et de le comprendre. En revanche, au siècle dernier comme de nos jours, tout ce qui se réclame de la libre pensée a mis Julien parmi ses héros et ses saints. On a parlé de lui avec autant d'attendrissement qu'il est de mode de parler de Marc Aurèle, et avec plus de sympathie encore, puisque Julien eut un mérite que Marc Aurèle n'avait pu avoir, celui d'apostasier. Il est devenu, pour les derniers tenants du voltairianisme comme pour les adeptes de l'incrédulité moderne, le type de l'empereur philosophe, et les plus farouches même lui ont pardonné d'avoir été empereur, puisqu'il avait entendu la philosophie à leur manière, c'est-à-dire comme une autre forme de l'intolérance officielle.

A le bien prendre, cependant, il ne semble point très difficile de juger équitablement Julien. Pour trouver, chez les croyants, un modèle de cette impartialité historique, qui sait demeurer calme en présence des personnages ou des faits les plus capables d'exciter l'indignation personnelle de l'écrivain, il suffit de parcourir, dans *l'Eglise et l'Empire romain* de M. le duc de Broglie, — ce livre auquel un demi-siècle n'a pas apporté une ride, — les chapitres consacrés à Julien. Et si l'on veut un exemple de la justesse de ton où les esprits les plus indépendants peuvent arriver à son

sujet, on lira, avec autant de profit que de charme, dans *la Fin du paganisme*, de M. Boissier, les pages où le portrait de Julien est esquissé de main de maître. Mais nous n'avions pas en France, jusqu'à ce jour, une histoire complète de l'empereur apostat, écrite avec cette préoccupation exclusive d'être vrai, cette volonté de rester juste, et en même temps avec toute l'ampleur que mérite le sujet, jointe à toute la précision de détails que demandent les exigences de la science moderne. M. Paul Allard, si autorisé par ses savantes études à aborder un pareil sujet, a voulu combler cette lacune, comme aussi donner une suite et un complément nécessaire à son *Histoire des persécutions*, en écrivant la nouvelle biographie de Julien, dont le premier volume vient de paraître [1].

Les premiers chapitres de l'ouvrage forment une vaste introduction, dans laquelle est reconstitué, avec un soin minutieux, le milieu où va se mouvoir le héros du drame. C'est une bien curieuse société que celle du quatrième siècle. Epoque de transition, tout s'y rencontre dans un singulier pêle-mêle. Malgré la résistance de quelques membres attardés de l'aristocratie, le paganisme romain n'est plus guère romain que de nom et se montre tout pénétré d'influences orientales : on offre encore à Jupiter l'encens officiel, mais on demande à Cybèle le sanglant baptême du taurobole ou l'on se fait initier dans les cavernes de Mithra. Ce paganisme composite et, dans un certain sens, cosmopolite, est à la fois toléré et proscrit : les lois des empereurs chrétiens défendent d'offrir des sacrifices, tandis que, par une singulière inconséquence, ces empereurs portent encore le titre de souverains pontifes et nomment aux sacerdoces idolâtriques. Quelle est, cependant, la puissance conservée par le paganisme? En Occident, il reste dominant dans la plupart des provinces, mais les grandes villes commencent à lui échapper; en Orient, il est déjà, dans beaucoup de lieux, en pleine décadence. A ses dépens, l'Eglise, malgré les divisions lamentables causées par l'arianisme, ne cesse de grandir. Les évêques sont devenus des personnages considérables; mais, remarque intéressante, ils ne sont populaires qu'en raison de leur orthodoxie : le peuple adore un Libère, un Athanase, un Basile et se détourne des prélats courtisans dont fourmille l'arianisme. On se tromperait, cependant, en n'apercevant dans le clergé chrétien que des orthodoxes et des hérétiques. Il s'y rencontre, par exception, des personnages bien plus étranges. Lisez, dans le volume que nous analysons, l'histoire de cet évêque de Troie qui mena

[1] *Julien l'Apostat*, t. I : la Société au quatrième siècle, — la Jeunesse de Julien, — Julien César. (Paris, Lecoffre, 1900, 1 vol. in-8 de IV-504 p.)

Julien visiter le tombeau d'Achille, le tombeau d'Hector, le temple de Minerve, et lui fit remarquer avec intention comme tout y était bien en place. Cet évêque était resté païen dans l'âme : en attendant l'heure de jeter le masque, il entretenait avec soin les idoles de la ville homérique.

Le quatrième siècle ne vit pas seulement les péripéties d'une évolution religieuse parfois assez confuse. Il fut témoin aussi de toute une évolution sociale. M. Paul Allard l'a étudiée avec un grand soin. Il décrit l'aristocratie encore bien vivante, demeurée à Rome le principal soutien du paganisme, s'ouvrant cependant chaque jour davantage aux idées nouvelles et comptant déjà de nombreux convertis : il montre à côté d'elle la noblesse toute administrative de l'Orient, avec le sénat improvisé de Constantinople, pâle reflet du sénat romain. On lira encore avec un vif intérêt les chapitres sur la décadence de la classe moyenne, écrasée par une mauvaise administration fiscale, soutenue cependant par la tradition des vieilles mœurs et restée assez féconde pour donner au monde la plupart des saints illustres du quatrième siècle; sur le progrès incessant des classes populaires et la réhabilitation du travail par les influences chrétiennes; sur la situation des esclaves, encore digne de pitié, mais qui va cependant s'améliorant, grâce à un lent progrès des idées, auquel le christianisme eut la part principale, et peut-être unique.

Voilà le monde, certes assez original, où naquit Julien. Voilà le milieu où il est intéressant de le voir grandir. La plupart des historiens ont résumé en un petit nombre de pages sa jeunesse et son éducation. Sur ces débuts d'une carrière qui devait être si agitée, il y a, semble-t-il, beaucoup plus à dire. « Julien, écrit M. Allard, se laisse assez aisément interroger. Ses écrits, dans leur forme quelquefois incohérente, sont pleins de souvenirs et de confidences. Comme les âmes que la vie la plus active n'a pu complètement distraire de leurs rêves, Julien n'écrit presque jamais sans quelque retour sur lui-même et sur ses idées. Il fait à tout propos de l'autobiographie. Sous sa plume abondent les réminiscences de jeunesse, amenées soit par l'expression de ses rancunes contre son prédécesseur Constance, soit par celle de sa reconnaissance et de son affection envers d'anciens maîtres. Une lecture attentive de nombreuses pages de Julien permet ainsi de se faire une idée assez claire des diverses phases de son éducation. On démêle l'influence que les événements et les hommes exercèrent en bien ou en mal sur son esprit pendant son enfance d'abord, puis durant les études de l'adolescence, et jusqu'au seuil de l'âge mûr. Beaucoup du Julien futur s'explique par cette connais-

sance du Julien adolescent et jeune homme [1]. » Son nouvel historien a consacré deux chapitres, — près de cent pages, — à la vie de l'écolier ou de l'étudiant de Macellum, de Constantinople, de Nicomédie, de Pergame et d'Athènes, durant les années décisives qui préparèrent sa conversion secrète au paganisme.

Par un de ces brusques revirements qui se rencontrent souvent au quatrième siècle, la fortune de Julien changea subitement, pendant qu'il habitait cette dernière ville. L'empereur Constance, qui, hier encore, le tenait pour suspect, le mande soudain à Milan, le fait César, lui donne en mariage sa sœur Hélène, — mariage politique et sans amour, — et l'envoie gouverner les Gaules. L'étudiant de vingt-quatre ans, qui vient d'être arraché à ses livres et à d'étranges expériences religieuses, se révèle tout à coup homme de gouvernement et homme de guerre. C'est une des parties les plus intéressantes du livre, comme c'est une des plus belles pages, — ou plutôt la seule belle page, — de la carrière impériale de Julien.

Avant de la raconter, M. Allard étudie dans tous ses détails la Gaule administrative et la Gaule militaire du quatrième siècle. Combien elle ressemble peu à la Gaule romaine des années heureuses! Sous la menace continuelle des invasions, les grandes villes se sont resserrées, ont sacrifié leurs faubourgs pour s'envelopper de remparts; les familles opulentes les ont peu à peu abandonnées pour aller vivre à la campagne, à la fois reprenant les traditions des anciens Gaulois et préludant aux mœurs des âges féodaux; les légions ont cessé d'être agglomérées sur la frontière du Rhin, et sont désormais réparties dans les garnisons de l'intérieur, afin de défendre en détail le pays qu'on a renoncé à protéger en bloc. « Il y a presque autant de villes de garnison dans la Gaule du quatrième siècle que dans la France de nos jours. A vrai dire, c'est déjà le système moderne; l'organisation militaire de notre pays, à cette époque, ressemble plus à ce qu'elle est à l'heure présente qu'à ce qu'elle était au temps d'Auguste et de Trajan [2]. »

C'est dans ce pays que Julien passa cinq ans, avec le titre de César, occupant les étés et les automnes à combattre sur les deux rives du Rhin, et s'enfermant durant l'hiver dans « sa chère Lutèce ». On trouvera ici un tableau très vivant et très précis du Paris du quatrième siècle, en même temps qu'une longue et minutieuse analyse des opérations militaires de Julien. Elles sont dignes

[1] P. 2.
[2] P. 386.

d'admiration et font de lui l'égal des grands capitaines. Peut-être cependant, comme le remarque M. Allard, laissent-elles voir en même temps combien l'art de la guerre a baissé depuis Jules César. « Par un autre côté encore, la manière de combattre de Julien pouvait prêter à la critique. Quand on lit de près Ammien Marcellin, et avec lui les autres historiens de Julien, on s'étonne de tout ce qui, dans ses campagnes, se commit de cruautés inutiles. Souvent le César refuse d'accepter la soumission de toute une peuplade d'Alemans et de Francs, afin de pouvoir en mettre à feu et à sang le territoire. Il est sans cesse question d'habitants égorgés et de villages livrés aux flammes. On brûle stupidement les moissons sur pied, au risque de nuire aux intérêts de l'armée elle-même. Les soldats sont encouragés à ne faire de quartier à personne, s'il est vrai que pour chaque tête coupée on leur donne une gratification. Tous les excès reprochés aux envahisseurs germains, les Romains les leur rendent avec usure. Ils paraissent chercher avant tout à les frapper de terreur. Ils se conduisent avec eux comme, hélas! de tout temps les civilisés se sont cru le droit de se conduire envers les barbares. A des sauvages ils font une guerre de sauvages. Sans doute, Julien eût pu invoquer à l'appui de ces mœurs militaires d'innombrables précédents. Il ne faisait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs. Mais ceux-ci n'étaient pas des philosophes, et peut-être eût-il été digne d'un philosophe d'inaugurer une autre manière de combattre des hommes qui, après tout, n'étaient pas réfractaires à la civilisation romaine[1]. »

La première partie de la vie de Julien se termine à ce *pronunciamiento* militaire d'où il sortit ayant échangé son titre de César contre celui d'Auguste, et virtuellement déclaré la guerre à Constance. Le récit de cette révolution, — la première qui se soit faite à Paris, — paraîtra particulièrement intéressant. « La juger est difficile, dit M. Allard. On entrevoit dans les actes qui la préparèrent ou l'accompagnèrent des dessous peu honorables, et en même temps, il semble qu'une sorte de nécessité de situation ou de fatalité politique devait un jour ou l'autre, sous une forme ou sous une autre, amener ce dénouement. Entre le César et l'Auguste, les rapports, sur lesquels pesaient de tragiques souvenirs d'enfance, avaient été à l'origine et étaient demeurés étranges et faux : on les a définis, d'un mot spirituel, « une amitié de loup ». Cela convient bien au personnage. Il semble qu'aucun acte de Julien ne soit tout à fait exempt d'équivoque. A l'exception du métier militaire, qu'il fit avec des allures nettes et franches, même brutales, rien, dans sa

[1] P. 470.

vie, ne se présente en pleine lumière. Tout semble vu de biais, et sous un jour changeant, de quelque côté que l'on regarde. Tel nous est apparu Julien, dans ces années de méditation et d'étude durant lesquelles se forma ou se déforma sa pensée; tel il s'est montré à nous dans le rôle subordonné où l'avait placé la faveur tardive de Constance; tel il nous apparaîtra encore quand, investi du pouvoir absolu, et se mouvant sans entraves sur un plus grand théâtre, il essaiera de réaliser, par des moyens conformes à son caractère, les rêves religieux dont s'était nourrie sa jeunesse [1]. »

Nous n'ajouterons rien à cette page, qui forme la conclusion du volume. Elle suffit, croyons-nous, à en montrer tout l'intérêt. On y voit, résumée en quelques mots, la méthode de l'éminent écrivain, qui fait marcher du même pas l'étude du caractère et le récit des faits, et par la psychologie de Julien éclaire toute son histoire.

H. DELORME.

[1] P. 497.

Le Mystère de la Passion à Oberammergau, traduit par Mme E. PARIS, sur le texte officiel. Seule traduction française publiée avec l'autorisation et sous le patronage du curé d'Oberammergau. 1 vol. in-18, format de poche, orné de gravures, portraits, plans, et d'une carte. (P. Lethielleux.)

Cette année, le « Comité de la Passion », qui, sous la présidence du bourgmestre, est chargé de veiller à la bonne organisation des représentations, a tout réglé avec un soin particulier. Pour les détails, nous renvoyons au livre de Mme Paris. Outre la traduction officielle française du drame, ils trouveront une traduction des chœurs qui ajoutent une si religieuse grandeur aux scènes qu'ils préparent et expliquent. Une introduction donne l'historique du mystère. *Indispensable à tout spectateur*, ce livre sera, de plus, d'une lecture agréable pour ceux qui ne pourront assister aux représentations. Des renseignements généraux, puisés à des sources autorisées, terminent le volume et ne laissent rien à l'imprévu.

Le Drame de la Passion à Oberammergau. Etude historique et critique, par Georges BLONDEL. 1 vol. in-18, avec des renseignemets pratiques, un plan du théâtre et deux cartes. (Lecoffre.)

Cette brochure est éminemment propre à donner une idée de cette représentation fameuse. Elle en explique les origines et les transformations successives, et montre pourquoi elle produit, même sur l'esprit des incroyants, une si forte impression. Aucune œuvre de théâtre ne peut approcher de ce drame, merveilleusement interprété d'ailleurs par ces humbles montagnards, et ne fait éprouver à un pareil degré les sentiments les plus profondément tirés du cœur de l'homme. Le petit volume que nous signalons, sera aussi utile pour laisser deviner à ceux qui n'ont pu la goûter eux-mêmes la beauté de l'art populaire et chrétien, que propre à raviver chez ceux qui ont eu le bonheur d'aller jusqu'à Oberammergau le charme de leurs souvenirs.

A TRAVERS L'EXPOSITION

L'invasion anglaise. — Les beaux dimanches. — Mer humaine. — Dîners sur toute la ligne. — Les menus de Millerand. — Vivent les rois! — La fortune de Léopold II. — L'ambassadeur des Mille et une Nuits. — Le prince de Galles au boulevard. — M. Loubet à l'Exposition. — La peur d'un coup d'État. — La forteresse d'Auteuil. — Le Derby de Chantilly. — Le grand *steeple*. — Les loisirs de *Mélibée*. — Dure corvée. — Aimez-vous la morue? — Courtisanerie d'un phonographe. — Portrait de Marie-Antoinette. — Le surtout de l'impératrice Eugénie. — Le Président à Fachoda. — Les pieds de M. Loubet à l'essence de rose. — Le palais des Odeurs suaves. — Un vers de Martial. — Les deux Gaspards. — Un collier de 3 millions. — Le Président au Transvaal. — Chambre mortuaire. — La philosophie de l'Exposition.

Il n'y a plus désormais que l'Exposition! Tout pâlit, tout s'efface devant sa vogue grandissante, et quelque événement qui s'accomplisse au dehors, — que le feu consume la capitale du Canada, que le brigandage anglais égorge un peuple pour lui voler ses mines d'or, ou que les Chinois soulevés détruisent nos consulats et massacrent nos nationaux, la masse, éblouie par les splendeurs du Champ-de-Mars, des Invalides et du Trocadéro, n'a plus d'attention et de regards que pour les merveilles de la Foire du Monde, ou plutôt de la *World's Fair*, comme dit, à présent, le snobisme, avec la manie de tout « angliciser » qui nous envahit chaque jour davantage. Nous avions déjà, pour les exercices physiques, le *Touring*, le *Yachting*, le *Boxing*, le *Racing*, le *Sporting*, je ne sais quels autres *barbaring* encore; il nous fallait, en outre, baptiser l'Exposition d'un nom britannique et l'appeler la *World's Fair*. C'est bien plus joli et bien plus harmonieux, n'est-ce pas? — Nous détestons les Anglais, mais nous avons la rage d'empoisonner notre langue, pourtant si nette et si limpide, de mots baroques empruntés à leur langue pour exprimer ce que la nôtre exprime d'une façon si claire. — Voyez-vous d'ici la tête

des bons ruraux à qui l'on dirait : « Prenez votre épargne pour aller à Paris visiter la *World's Fair?...* »

Quoi qu'il en soit, l'Exposition, déjà tellement prête le 14 avril que *jamais* il n'y en avait eu d'aussi prête, est arrivée, après deux mois d'activité fiévreuse et d'efforts surhumains, à se présenter enfin à peu près achevée. Sans doute, on y travaille encore; chaque jour inaugure quelque partie nouvelle; le palais des Armées de terre et de mer n'est pas terminé et n'ouvrira ses portes que demain devant le nouveau ministre de la guerre. Mais enfin, l'ensemble est à peu près complet et le spectacle est désormais aussi séduisant que magnifique. Aussi la foule s'y porte-t-elle, principalement le dimanche, avec l'expansion débordante d'un torrent qui a rompu ses digues. Oh! ces beaux dimanches de la population parisienne, quelles cohues fantastiques et joyeuses ils ont vues, dans la vaste enceinte, le jour de l'Ascension et pendant les fêtes de la Pentecôte! Par les cinquante portes de l'Exposition s'engouffraient des caravanes pressées et rieuses, dont les flots déferlaient, comme ceux d'une mer, dans toutes les parties du périmètre immense. Après avoir atteint 406,000, le chiffre des entrées s'est élevé jusqu'à 515,000, et on ne doute pas qu'il ne dépasse bientôt 600,000! Aussi, la circulation devient-elle par instants difficile autour des palais et des attractions diverses; mais la multitude heureuse en prend son parti avec bonne humeur et tout se passe sans désordre ni bousculade.

Cette foule, du reste, est elle-même le plus pittoresque et le plus amusant des spectacles. Il faut la voir s'épanouir devant les curiosités exotiques; se déboutonnant pour être plus à l'aise, s'épongeant sous le soleil, s'affaissant plutôt que s'asseyant sur les bancs, les chaises, les gazons, et, à l'heure du dîner, envahissant les restaurants et les bouillons, dévalisant les kiosques à victuailles, ou tirant des paniers apportés par la ménagère la charcuterie dont la famille fait son repas sur l'herbe, avec un journal pour nappe et la gaieté pour dessert!

Et les costumes de cette foule, de toutes les coupes, de toutes les couleurs et de tous les pays, quoi de plus original et de plus inattendu, depuis l'accoutrement étrange des femmes exotiques jusqu'aux uniformes des nationalités diverses, en passant par les groupes de pèlerins descendus du Sacré-Cœur avec leur éclatante croix rouge sur la poitrine! C'est un bariolage, un enchevêtrement inouïs, au-dessus duquel plane et résonne incessamment, comme un vague accompagnement d'orchestre, le grincement métallique de la plateforme roulante et du tramway aérien!

Depuis l'ouverture de l'Exposition jusqu'à ce jour, on évalue le nombre des entrées à environ 9 millions, et comme la province et l'étranger n'ont encore envoyé que de faibles avant-gardes, on présume que les avalanches déversées par les trains de plaisir durant les quatre mois et demi qui nous restent porteront le total des visiteurs à 50 millions!

En perspective de ces invasions formidables, la Commission supérieure s'est demandé si, pour éviter des encombrements dangereux, il n'y aurait pas quelques prudentes mesures à prendre, comme, par exemple, de fermer momentanément les guichets, à certaines heures du jour, pour laisser à la foule le temps de s'écouler. Mais le moyen a paru bien impratique, car la foule, une fois entrée, ne sort plus. Elle demeure et s'entasse pour contempler les illuminations du soir et de la nuit, pour jouir du spectacle vraiment féerique des palais embrasés des deux rives de la Seine et incendiant les eaux du fleuve de leurs feux multicolores.

Et puis de quel droit pourrait-on refuser l'entrée à un porteur de ticket, armé d'un titre aussi indiscutable que s'il présentait un billet de banque payable au porteur?

En attendant, on dîne à outrance dans les hôtels ministériels et dans les ambassades. Partout, ce ne sont que réceptions somptueuses, par centaines de couverts, avec guirlandes de fleurs et accompagnement de musiques cosmopolites, et, entre tous, se distingue le collectiviste Millerand par le luxe de sa table. Ses menus, aux coulis extraordinaires, font l'admiration des camarades, et toute la presse a retenti de ses gibiers rares sur « canapés kilkys », de ses grives glacées au Xérès, de ses spooms au vin de Samos et autres lucullusiades du goût le plus raffiné. On croyait naïvement que ces puritains socialistes, qui parlent sans cesse de « la sueur du peuple », se nourrissaient stoïquement de brouet noir. Allez au ministère du commerce voir quelle noce y fait le chef de la bande!

Mais, dit timidement un journal du parti qui plaide les circonstances atténuantes, il faut bien faire aux étrangers les honneurs de Paris et boire dignement à la santé de leurs souverains...

Décidément, les rois ont du bon, qui procurent à nos farouches démocrates le prétexte ingénieux de se gorger de foie gras, de truffes et de champagne à nos dépens!

Ces rois, du reste, attendus avec la plus avide impatience, commencent à venir, — les *minores* d'abord : celui de Suède après celui des Belges, précédant, dit-on, ceux de Grèce et de Portugal;

et l'hôtel du dentiste Evans achève en hâte ses dernières dispositions pour les recevoir.

Le roi Léopold, que Paris attire toujours, nous est venu le premier, mais dans l'ombre protectrice d'un incognito plus commode aux promenades et aux distractions, et comme le prince est aussi riche que généreux, on assure qu'il a fait dans nos magasins de luxe des achats de haut goût destinés à de nombreux cadeaux.

L'origine de sa fortune est toute contemporaine. Son père, Léopold Ier, simple cadet de Saxe-Cobourg-Gotha, la plus pauvre de toutes les familles princières de l'ancien empire d'Allemagne, avait à peine quatre mille francs de rente quand il épousa la princesse Charlotte, fille de Georges IV et héritière de la couronne d'Angleterre. Cette union fut courte et stérile. Au bout d'une année, Charlotte mourut, laissant à son époux une rente annuelle de 750,000 francs. Elu peu après roi des Belges, le prince reçut en cette qualité une liste civile de 3 millions 300 mille francs, mais le gouvernement britannique n'en continua pas moins à lui payer jusqu'à sa mort, survenue seulement 35 années plus tard, l'opulente pension léguée par la fille de Georges IV.

Léopold, qui avait contracté des habitudes de rigoureuse économie à ses débuts, les conserva sur le trône. Sur ses 4 millions de revenu, on évalue à près de 3 millions l'épargne qu'il mettait de côté chaque année, et comme son règne a duré 35 ans, on peut se rendre compte de l'héritage qu'il a laissé, si l'on tient compte, en outre, des spéculations privées qu'a pu faire durant cette longue période un souverain mêlé à toutes les grandes questions européennes et qui avait au plus haut degré l'instinct des affaires.

Léopold II a augmenté encore cette énorme fortune, et c'est là ce qui explique ses nombreuses libéralités.

Le roi de Suède, arrivé d'hier, les rois de Grèce et de Portugal, annoncés pour le mois prochain, sont loin d'être aussi riches, et il leur sera sans doute difficile de se montrer aussi fastueux que leur confrère le Shah de Perse, dont les traditions magnifiques sont encore vivantes dans les coulisses de l'Opéra. Naguère il n'y avait que les princes pour éblouir par leurs largesses. Dans le volume des *Choses Vues* dont nous citions quelques traits à la quinzaine dernière, Victor Hugo raconte qu'aux fêtes du sacre de Charles X, le représentant de la Grande-Bretagne, le duc de Northumberland, donna un bal féerique où chaque femme trouva un diamant dans le bouquet qui lui était offert; aussi l'appela-t-on « l'ambassadeur des Mille et une Nuits! »

Mais ces prodigalités sont passées de mode en nos temps démo-

cratiques, et ce ne sont vraisemblablement pas les roitelets du Cambodge, de l'Annam, du Laos, fortement pressurés déjà par la colonisation européenne, qui en renouvelleront chez nous les splendeurs. — Le prince de Galles lui-même, quoique héritier de la plus puissante couronne de l'univers, serait, paraît-il, plus disposé à recevoir qu'à donner, et on avait même répandu le bruit de son abstention définitive. Mais qui aurait pu le croire? Le prince bouder l'Exposition! C'est, au contraire, à Paris, qu'il viendra tirer le feu d'artifice des victoires anglaises au Transvaal et célébrer l'entrée glorieuse de ses troupes à Johannesburg et à Pretoria. — On assure qu'il paraîtra sur le boulevard avant la fin du mois.

Quant à la visite plus sérieuse des empereurs d'Autriche et de Russie, elle reste entourée d'ombre et paraît plutôt s'estomper dans un lointain vague que se rapprocher de l'horizon.

*
* *

En attendant, M. Loubet se prodigue; et chaque jour il se laisse promener dans quelque partie de l'Exposition. Mais, en dépit de ses efforts, sa popularité reste la même : la foule ne le salue plus, et, l'autre jour, un cocher de fiacre se laissait condamner à un mois de prison plutôt que de lever son chapeau sur le passage du Président.

Mais il y a mieux. — Vous souvenez-vous de la situation politique à la veille du coup d'État du 2 décembre, — situation si tendue que, des deux parts, on s'attendait à un dénouement dramatique en se demandant chaque soir si le Président allait mettre les chefs de l'Assemblée à Mazas ou bien l'Assemblée mettre le Président à Vincennes? — Or, dans une situation qui rappelle tout à fait celle d'alors, Paris a eu, l'autre jour, la petite émotion d'un dénouement analogue en lisant, en tête de toutes les feuilles publiques, ce titre sensationnel : *Le Président à Vincennes.* — Que s'était-il passé dans la nuit? Déroulède, mystérieusement arrivé de Saint-Sébastien, venait-il, par un coup brusque et hardi, de révéler sa présence? Un groupe audacieux, s'inspirant de l'enlèvement de Gyp par la police républicaine, venait-il d'enlever à son tour l'hôte de l'Élysée? Toutes les suppositions étaient permises, et déjà certaines imaginations entrevoyaient sous ces mots fatidiques : *le Président à Vincennes*, une revanche du procès de la Haute Cour, quand on s'aperçut, en lisant la suite de l'information à double entente, qu'il s'agissait, non de la mise au secret du Président dans le

donjon tragique du duc d'Enghien, mais simplement de sa visite inattendue au concours des Sociétés de gymnastique!

On l'avait persuadé qu'il y aurait, pour lui, convenance à se montrer, avec ses ministres, à ces exercices de sauteurs et d'équilibristes, et il s'y était rendu. Mais, tout de même, en lisant le titre suggestif des journaux, les souteneurs du régime ont dû éprouver une fière peur, et Millerand a pu se croire un instant réduit au millet de Lacédémone!

Quelques jours après, nouvelle émotion. C'était le grand *steeple* d'Auteuil, celui-là même qui, l'année dernière... Vous vous souvenez? — Fallait-il y paraître ou s'abstenir? Fallait-il jouer quitte ou double? Après hésitation, le Président s'est risqué; mais il importe de dire qu'on lui avait préalablement construit une tribune spéciale ayant tout le caractère défensif d'un bastion, et que c'est du milieu de cette quasi-forteresse, entouré d'escarpes... et de contrescarpes, que M. Loubet a suivi les péripéties de la course et bravé les hasards de l'aventure. S'il n'a pas recueilli d'acclamations, il n'a pas, du moins, essuyé d'avanies. On s'est borné à lui crier : « Vive l'armée! » pour lui faire bien comprendre que le sentiment national n'a pas varié au sujet de « l'affaire ». Et, mal à l'aise sans doute, il s'est hâté, après un compliment au vainqueur, de quitter son bastion pour regagner l'abri plus sûr du faubourg Saint-Honoré.

Ce *steeple* d'Auteuil, de si cuisant souvenir, n'est que le prélude du Grand-Prix de Paris, qui sera couru demain avec la solennité habituelle, et, derechef, M. Loubet devra paraître sur la pelouse. Mais tout péril est désormais écarté, et la foule, devenue indifférente à sa personne, s'occupera plus des paris engagés sur la tête des favoris que des leçons à donner au Président.

Cette passion des courses de chevaux, dont le jeu constitue d'ailleurs l'élément principal, ne fait que croître chez nous et se répandre de plus en plus dans tous les rangs de la population. On peut en juger par la statistique expressive des dernières journées hippiques. — Le chemin de fer du Nord n'a pas dû organiser moins de cinquante trains supplémentaires pour transporter au Derby de Chantilly la foule élégante et fiévreuse qui s'y précipitait, et le Pari mutuel y a atteint le chiffre scandaleux de 2 millions 398 mille francs! — Le dimanche suivant, au *steeple* d'Auteuil, la recette des entrées a produit 275,000 francs, en augmentation de 13,000 francs sur celle de l'année dernière, et l'immoral tripot du pari mutuel a donné 2 millions 587,000 francs!

Un détail qui met curieusement en relief ce qu'il y a de faux et de convenu dans la théorie utilitaire des courses pour le perfec-

tionnement de la race chevaline, c'est que le poulain qui a enlevé le prix au grand *steeple* d'Auteuil, non seulement ne sortait d'aucune écurie cotée, mais n'était même qu'un animal de rencontre, acheté cent francs par son propriétaire actuel, M. Maurain, commerçant en eaux-de-vie à la Rochelle! — *Mélibée*, devenu ainsi tout d'un coup célèbre, est un enfant du hasard, ignoré du *Stud-Book* et qui s'est fait d'un bond sa noblesse tout seul. Venez donc prétendre, après cela, qu'il faut des filiations enregistrées, des éducations scientifiques et des entraînements de longue date pour obtenir sur le turf un cheval capable de vitesse! En voilà un, qui vient on ne sait d'où, acheté la bagatelle de cinq louis par un marchand de cognac, et qui, pour son premier exploit, bat à plate couture les produits savants et bichonnés des écuries les plus réputées!

Grâce à lui, son maître a gagné, en trois minutes, quelques centaines de mille francs, et M. Maurain peut dire, en paraphrasant un peu Virgile : Ce *Mélibée* m'a tout de même fait de jolis loisirs!

*
* *

Mais revenons au Président et à l'Exposition.

Depuis deux semaines, M. Loubet s'est astreint à des visites quotidiennes dans les sections françaises et étrangères de l'immense Bazar. C'est une corvée qu'il accomplit, et il en a bien l'air avec son regard atone et son attitude fatiguée. — On lui demande ce qu'il préfère. — « Rien, dit-il avec résignation, puisqu'il faut tout voir... » Et il va, terne et mélancolique, accomplissant son bonhomme de métier. Ah! s'il n'y avait pas le traitement!... — Vous vous rappelez Arnal jouant, dans un vaudeville de Duvert et Lauzanne, le rôle d'un professeur qu'ennuient profondément ses élèves. — « Vous les aimez? lui dit-on. — Oh! murmure-t-il entre ses lèvres, ce que j'aime, c'est les 366 par mois... » — Et M. Loubet touche un peu plus de 366...

Donc, le front soucieux et le pardessus gris sous le bras, il parcourt pavillons et galeries, escorté de personnages officiels et de commissaires qui lui expliquent les choses; mais il passe vite, consultant parfois sa montre et répondant à peine aux paroles des exposants. Aux pêcheries de Terre-Neuve, on attire ses regards sur les grands barils de salaisons. — « Oui, la morue, dit-il; j'aime assez la morue; nous en mangeons à la maison. » — Et il poursuit sa course à travers les pays exotiques et les industries diverses.

Dans la classe de l'Horlogerie, où tous les timbres, mis en mou-

vement à la fois pour saluer sa présence, emplissaient l'air d'un carillon cacophonique, on arrête le Président devant une horloge dans laquelle un phonographe, adroitement dissimulé, fait entendre opportunément ces mots : « Vive M. Loubet ! Vive la République ! »

Il faut recourir au phonographe pour lui procurer quelques acclamations...

Aux Manufactures Nationales, on lui fait admirer, parmi les plus merveilleuses tapisseries des Gobelins, un chef-d'œuvre d'art et de patience qui semble tissé par des doigts de fée : un portrait de Marie-Antoinette et de ses enfants... Pas un mot. — A l'Orfèvrerie, on lui présente un magnifique surtout, commandé naguère par l'impératrice Eugénie, et sauvé en 1870 du pillage des Tuileries... Mêmes lèvres muettes. — Il ne se déride, à la salle de Sèvres, que devant le beau surtout exécuté pour son usage sur les dessins de Frémiet, et qui ne lui coûte rien personnellement. — Dans la section Tunisienne : il admire des pipes, en regrettant sans doute de ne pas fumer tranquillement la sienne sous les ombrages de son jardin. — Au Congo, on a la malencontreuse idée de l'arrêter devant le panorama de Fachoda et de l'épopée de Marchand, qui le met visiblement mal à l'aise. — Plus loin, au milieu des tapis orientaux et des aromates, un Persan se précipite aux pieds du Président qui sursaute et répand sur ses bottines vernies tout un flacon d'essence de roses. Remis de l'alerte, M. Loubet s'arrête, semblant à la fois flatté et contrarié de l'hommage, et regardant avec inquiétude l'état de ses chaussures... — Même aventure faillit se renouveler à la section de la Parfumerie française, qui, très coquettement aménagée en de pimpantes constructions sino-japonaises de bois clair découpé, forment comme une petite ville de rêve, une « Cité des Odeurs suaves » où il semble que devrait trôner le poète Robert de Montesquiou. Mais tout s'est borné à une imbibition vaporeuse sur le mouchoir. — Je ne sais pas si M. Loubet connaît le vers de Martial : *Male olet qui bene semper olet*... — Après cela, le régime a tant besoin de sentir bon !...

A la section des Mines et Houillères, M. Loubet a rencontré, pour lui en faire les honneurs, M. Casimir-Périer, administrateur des Charbonnages d'Anzin, et ces deux grands... ont dû, dans l'ombre des souterrains, se consoler entre eux, l'un épanchant ses doléances dans le gilet de l'autre, et tous deux s'accordant sur le triste fond des choses...

Puis, après la section britannique, étalant au milieu d'un ruissellement de pierres précieuses, rubis, topazes, émeraudes, et de bijoux étincelants, un incomparable collier de perles de 3 millions,

le Président a parcouru : le Canada et le pavillon Sibérien, tapissés d'opulentes fourrures; les cinq pavillons Chinois rouge et or, riches de laques, de potiches, d'étoffes de soie brodées et de bois sculptés aussi finement que des dentelles, pour arriver enfin au Transvaal, dont le commissaire général de la République Sud-Africaine montre à M. Loubet les produits divers : le minerai d'où l'on extrait l'or, l'or tentateur et maudit, cause de tant de crimes et de douleurs..., puis une petite ferme boër, aux murailles de pierre rouge, pauvrement meublée et copiée exactement sur les habitations rurales du pays..., puis, sur un haut piédestal, la figure énergique et imposante du vieux Krüger... On est un peu ému, et tout le monde garde le silence, comme dans une chambre mortuaire...

Ah! l'Exposition soulève bien des idées et donne des leçons de plus d'une sorte...

PARIS-EXPOSITION-HACHETTE

Parmi tant de publications relatives à l'Exposition, il en est une qui se distingue particulièrement : c'est *Paris-Exposition*, publié par l'Almanach Hachette. Du même format et du même prix (1 fr. 50) que ce dernier, *Paris-Exposition-Hachette*, vêtu d'une couverture artistique, illustré de 250 gravures et plans, contient en ses 512 pages tous les renseignements utiles et nécessaires au visiteur de Paris et de l'Exposition. C'est vraiment le Guide pratique et complet de l'Exposition.

Paris-Exposition-Hachette est divisé en trois parties principales : d'abord les renseignements pratiques sur la vie à Paris. Ensuite la partie Dans Paris renferme la description des principales curiosités de Paris. Enfin la partie A l'Exposition contient en 200 pages environ le compte-rendu de toute l'Exposition, Palais, Classes, Sections étrangères, Attractions et Clous.

D'autres parties annexes sont réservées à l'Exposition de Vincennes, aux Attractions du voisinage de l'Exposition, aux Environs de Paris, aux Sports à l'Exposition, aux Théâtres et Spectacles de Paris.

Enfin un vocabulaire en quatre langues complète ce merveilleux guide du *Paris-Exposition-Hachette*, qui contient encore de nombreuses primes et avantages permettant d'obtenir de notables réductions sur le prix d'entrée de la plupart des attractions de l'Exposition et même dans quelques théâtres de Paris.

REVUE DES SCIENCES

Influences saisonnières. — Les variations atmosphériques et la santé. — Le temps et le système nerveux. — Le ciel sombre et les neurasthéniques. — Le degré hygrométrique et les rhumatisants. — Par hautes et basses pressions barométriques. — Journées de bien-être et journées de malaises. — Les nerveux. — Augmentation du poids du corps par les jours pluvieux. — Diminution par les temps secs. — Gonflement des tissus. — Le corps humain baromètre. — Respiration. — Fonctions de la peau. — Circulation entravée. — Temps lourds. — Action de la lumière. — L'anémie polaire. — Observations à bord de la *Belgica* au pôle austral. — Par temps d'orage. — L'électricité atmosphérique et le corps humain. — Variations de potentiel. — Rôles opposés de l'électricité positive et de l'électricité négative. — Dépression et stimulation. — Action de l'électricité sur les végétaux. — A l'Exposition. — Galerie des machines. — Section du Danemark. — Une invention. — Le télégraphone. — Inscription à distance des télégrammes. — Nouveau phonographe magnétique. — Progrès réalisés dans la télégraphie sans fils. — Transmissions à 15 lieues de distance. — Le secret des correspondances. — Applications diverses : marine, art militaire, chemins de fer. — Télégraphe avertisseur pour navires et locomotives. — L'éclipse du 28 mai.

Il est incontestable que le temps agit plus ou moins sur la santé publique et surtout sur la santé individuelle. Les nerveux, les neurasthéniques, les hypocondriaques, sont nettement sous l'influence des changements dans la situation atmosphérique. Pendant l'hiver, un ciel brumeux, une pluie persistante, la neige, exercent une action évidente sur certains tempéraments très impressionnables. En été, l'approche de l'orage fait vibrer tout leur système nerveux. On manque d'air, on étouffe, on est énervé. Qui n'a éprouvé ces symptômes quand le baromètre descend. Les éléments météorologiques sont certainement en corrélation intime avec l'état du système nerveux. Les rhumatisants, les goutteux, prédisent exactement l'arrivée de la pluie ou de la sécheresse. Jusqu'ici, on a assez mal expliqué ces corrélations. Il est clair que le degré d'humidité de l'air joue son rôle, et plus l'air est voisin de son degré de

saturation, et plus les fonctions organiques se font mal. La peau qui est un émonctoire nécessaire de l'eau du corps et d'autres principes essentiels à éliminer fonctionne d'autant plus mal que l'atmosphère est plus humide. La perspiration est entravée. On est gonflé, comme disent certains malades. Nous gagnons en poids, parce que les liquides s'éliminent difficilement. Et le fait est certain. Nous avons eu la patience de nous peser chaque matin dans les conditions physiologiques pendant trois ans avec une balance de précision. Et nous avons dressé la courbe des poids, les courbes barométrique, thermométrique et hygrométrique. Il résulte de ce travail que le corps humain peut servir de véritable baromètre. Le poids augmente quand le baromètre descend et que l'hygromètre monte, et il diminue au contraire quand le baromètre monte et que l'hygromètre marche vers la sécheresse. Le rapport est constant, et les différences sont généralement très nettes. On peut perdre en un jour par temps sec un demi-kilogramme et davantage; 80 à 100 grammes par heure après le repas. Au contraire, par temps humide, l'accroissement de poids oscille entre 200 et 400 grammes pour un sujet moyen. Dans le premier cas, la perte est due à la perspiration et à l'expiration; dans le second, elle résulte de la diminution de ces deux fonctions. Là, nous perdons de l'eau; ici, nous en perdons moins, d'où gain apparent. Par grandes pluies prolongées, l'augmentation du poids du corps peut aller jusqu'à 500 grammes. Par temps très sec, la diminution constatée atteint près de 800 grammes. C'est pour cela que l'on peut avancer qu'en général quand on se pèse on a le poids du jour et de l'heure, mais nullement le poids moyen, qui exige plusieurs pesées journalières successives. Quoi qu'il en soit, on conçoit bien que ces variations continuelles exercent certain retentissement sur l'état fonctionnel de l'organisme.

Les effets de la lumière sont aussi bien connus. Les nerveux sont impressionnés par la nébulosité du ciel. Un simple rayon de soleil les ramène à la gaieté et au bien-être. La lumière est indispensable à la santé. Les hommes de la *Belgica*, le navire de l'expédition récente au pôle austral, ont dû subir la nuit polaire. Les facteurs de dépression ont été nombreux : isolement, froid, humidité pénétrante, tempêtes, mauvaise nourriture, etc. Mais l'obscurité les a surtout rendu malades. Ils étaient devenus pâles, avec une sorte de teinte verdâtre. L'estomac et les différents organes refusaient tout travail. L'anémie polaire les conduisit aux troubles cérébraux et cardiaques. Le cœur battait faiblement et irrégulièrement. L'un des matelots arriva jusqu'aux confins de la folie. Et tous les symptômes alarmants, tous les accidents, s'en allèrent comme par enchantement

au retour du soleil. L'obscurité nous tue; la lumière nous fait vivre.

Temps lourd! Autrefois on disait que l'impression que nous ressentions était due à la diminution de la pression atmosphérique, le baromètre baissant. L'explication est mauvaise, car souvent le baromètre baisse à peine quand l'orage survient, et d'ailleurs nous nous portons très bien à des altitudes élevées qui correspondent à une pression barométrique bien plus faible que celle que nous relevons dans nos régions peu accidentées. Non, le temps lourd a pour origine l'excès d'humidité atmosphérique et l'élévation de température. On respire mal dans l'air humide, puisque la vapeur d'eau occupe la place d'une certaine quantité d'air, et la peau ne fonctionne plus comme dans l'état normal. Cependant cette explication serait encore insuffisante, car il arrive quelquefois que l'air ne soit pas encore très humide et que cette sensation de malaise général devienne persistante. Surtout à l'approche des orages, et alors même que l'hygromètre ne révèle pas une humidité considérable, certaines personnes souffrent et leur système nerveux est franchement influencé. La température élevée exerce bien son action, mais il semble aujourd'hui qu'il faille rapporter ces actions physiologiques encore obscures surtout à l'état électrique de l'atmosphère, à son potentiel électrique.

Les quelques observations qui ont été faites dans cette voie nouvelle s'accordent à révéler une relation de cause à effet entre l'électricité atmosphérique et l'état de santé. M. le docteur Schliep, de Baden-Baden, a repris la question récemment, et posé quelques conclusions qu'il y a intérêt à faire connaître en France[1]. Déjà Dow en 1855, Humboldt lui-même, avaient signalé la possibilité de l'influence électrique. Le docteur Gaves de Dublin, Hufeland, etc., professèrent, dès 1848, cette doctrine des relations de l'électricité avec la santé publique. Le docteur Schliep a fait mieux : il a expérimenté avec l'électroscope à feuilles d'or, bien connu des physiciens, de façon à déterminer les variations des électricités positives et négatives à la surface du sol. Il a même eu recours à l'appareil enregistreur de Mascart. Peut-être les expériences ne sont-elles qu'approximatives, mais, en tout cas, elles provoqueront des recherches plus précises. Selon M. Schliep, l'électricité atmosphérique dans les basses régions atmosphériques est généralement positive. Si le ciel se couvre, la tension ou le potentiel s'abaisse et l'électricité devient négative. Pendant la pluie, c'est l'électricité négative qui domine. Pendant les orages, on constate de fortes

[1] Deutsche medizinal Zeitung.

oscillations entre les deux électricités, toujours avec prédominance négative. Pendant la nuit, le potentiel positif est plus marqué que l'autre. Il y a un minimum de tension pendant le jour et le plus souvent un maximum pendant la plus grande partie de la nuit. Le potentiel est plus élevé en hiver qu'en été. M. Schliep admet que l'électricité devient négative quand la température moyenne et le point de rosée montent en même temps que le baromètre descend; elle tend au contraire à devenir positive lorsque la température et le point de rosée s'abaissent tandis que le baromètre monte.

Selon M. le docteur Schliep, l'électricité négative correspond à une dépression de l'organisme. On est fatigué, mal à l'aise pendant qu'elle existe. Au contraire, l'électricité positive est stimulante. L'électricité positive est favorable à l'hématose et aux oxydations intimes du tissus; elle augmente la circulation et les échanges organiques, agit favorablement sur le système nerveux. L'ozone peut aussi exercer son influence salutaire, mais elle n'est que secondaire. En tout cas, beaucoup d'ozone fait du bien aux nerveux. Avec l'électricité négative, les symptômes observés sont inverses. Diminution de la circulation, dépression du système nerveux. C'est par l'électricité négative que surviendraient les maladies infectieuses, les angines, les pneumonies, l'herpès, etc. Il est clair que les microbes, cause première du mal, en trouvant un terrain déprimé feraient plus facilement leur œuvre destructive.

Par temps d'orage, les végétaux souffrent. La circulation de la sève est arrêté, les bourgeons sont atteints dans leur développement et la croissance s'en ressent. On a observé surtout cette influence néfaste sur les asperges qui viennent d'habitude très vite. Edmond Becquerel a fait jadis à ce propos une expérience un peu trop oubliée aujourd'hui. Il avait choisi quatre hyacinthes rouges de même grandeur et les avait placées dans une solution salée, deux sous un châssis en verre, la troisième sous un châssis en zinc, la quatrième sous un châssis en cuivre. Il avait relié le zinc et le cuivre par un fil métallique de façon à constituer une pile électrique. Or la végétation se développa surtout au pôle négatif, moins dans le châssis de verre, et presque pas au pôle positif. On en conclut alors naturellement que l'électricité négative paraissait favorable à la végétation. Dans ces derniers temps, on a fait des essais de culture électrique qui semblent confirmer les expériences de Becquerel. Mais l'électricité ne jouerait pas un rôle direct; elle amènerait des réactions complexes dans le compost de terre favorable à la nutrition de la plante. Quoi qu'il en soit, le milieu électrisé négativement agirait sur les racines. Et M. le docteur Schliep fait remarquer que cette électricité négative qui est

défavorable à l'homme serait au contraire un élément d'excitation bienfaisante pour le végétal.

Peut-être plus correctement, serait-il mieux de dire que l'électricité négative réveille les bactéries du sol, ouvrières de la nutrition, et provoque ainsi l'accroissement des plantes. Inversement et par le même motif, cette action sur les microbes se traduirait chez l'homme par une invasion plus facile des microbes pathogènes et par suite par une impressionnabilité plus grande aux désordres organiques et à la maladie.

Bref, sans insister davantage sur le rôle de l'électricité tel que le considère M. Schliep, il paraît certain qu'il ne faudrait pas trop le délaisser quand on veut caractériser un climat ou une situation atmosphérique. La nature de l'électricité régnante, tout comme la pression, la température et l'humidité, doit entrer en ligne de compte. Et peut-être ainsi arrivera-t-on à mieux comprendre les singuliers effets que l'on observe chez les nerveux et les malades quand surviennent certaines conditions atmosphériques. Il est toujours bon de poser nettement le problème; c'est la première condition pour le résoudre un jour ou l'autre.

Il existe au Champ de Mars, galerie de l'Electricité, une véritable nouveauté qui fera parler d'elle et que nous avons découverte par hasard, exposée dans un petit coin très sombre de la section du Danemark. L'appareil est dû à un ingénieur de Copenhague, M. Valdemar Poulsen et il porte le nom de « Télégraphone ».

Il a été combiné, en effet, pour venir en aide au téléphone. Les abonnés absents ne peuvent avoir trace des communications qui leur sont faites. Aussi dès 1889, M. Hamner avait eu l'idée d'associer le phonographe au téléphone. Le phonographe inscrit la communication téléphonique et l'abonné au retour peut prendre connaissance des paroles transmises. Le système s'est peu développé.

On a imaginé depuis des télégraphes enregistreurs qui impriment les communications automatiquement. Nous ne voyons pas qu'on les ait souvent utilisés. Sans doute parce que les auxiliaires sont d'un prix élevé. M. Poulsen, de Copenhague, a cherché à résoudre le problème plus simplement, et par suite plus économiquement. Dans son système le courant de la ligne téléphonique vient directement agir sur un phonographe réduit à sa plus simple expression et qui répète ensuite la communication transmise.

Dans un phonographe ordinaire, le son produit fait vibrer un stylet qui marque sur un rouleau de cire de petits reliefs successifs. Quand ensuite un stylet passe sur ces reliefs, la membrane à laquelle il est fixé, vibre et reproduit les sons. M. Poulsen a rem-

placé l'inscription au stylet sur une substance malléable, par une inscription magnétique sur un fil d'acier. Les sons se marquent par des aimantations de l'acier et réciproquement, ces aimantations réagissent ensuite magnétiquement sur le téléphone pour engendrer les sons.

Voici le dispositif. On prononce les paroles à enregistrer devant un microphone ordinaire relié à une pile et au fil de ligne. A côté du microphone, dans le circuit, on a placé un petit électro-aimant qui peut se déplacer longitudinalement sous l'influence d'un mouvement d'horlogerie ou d'un autre moteur devant un fil d'acier enroulé sur un cylindre en bois qui tourne uniformément. Les sons produits font vibrer le microphone, déterminent des courants ondulatoires, lesquels traversent l'électro-aimant. Celui-ci agit en conséquence sur les parties du fil d'acier qui passent devant et engendre des aimantations permanentes en rapport avec les sons produits. La parole se trouve ainsi enregistrée magnétiquement à distance sans aucun contact avec le fil d'acier. Pour la reproduire à volonté, il suffit d'écouter dans le cornet d'un téléphone Bell en faisant tourner devant lui le fil métallique. Les aimantations du fil réagissent sur le magnétisme du téléphone qui se met à vibrer et à reconstituer les paroles. Par conséquent l'appareil étant installé au poste d'arrivée, les courants émis par le poste de départ impressionnent le fil inscripteur, et quand on veut lire la dépêche transmise, il n'y a plus qu'à faire passer le fil d'acier devant un téléphone Bell. Rien de plus simple.

La reproduction est extrêmement nette et suffisamment intense. On n'entend plus ce grincement désagréable du stylet sur le rouleau, puisque l'enregistrement et la reproduction ont lieu sans contact. Le télégraphone, à cause de sa simplicité, nous paraît pouvoir entrer dans la pratique. On peut d'ailleurs facilement supprimer les inscriptions aimantées quand on a pris connaissance de la dépêche, en soumettant le fil à un courant inverse et continu. L'aimantation devient uniforme et le fil est de nouveau tout prêt à recevoir les aimantations nouvelles du point de départ. Ce système pourra recevoir plus d'une application utile et on peut le classer parmi les curiosités de l'Exposition.

La télégraphie sans fils progresse. M. Marconi avait l'année dernière communiqué entre Wimereux et Douvres à une distance de 50 kilomètres. M. le lieutenant de vaisseau C. Tissot est parvenu le mois dernier à transmettre très nettement des télégrammes du cuirassé *le Masséna* au phare de Portzic, distance 33 milles, environ 65 kilomètres. C'est jusqu'ici le record des distances de

transmission. Et M. Tissot n'a eu recours à aucun des dispositifs employés par M. Marconi. Il emploie, pour recevoir les ondes hertziennes, un radio-conducteur à électrodes polarisées; c'est-à-dire un tube à limailles de composition spéciale dont les deux extrémités sont comprises entre les deux pôles d'un petit aimant. Cette disposition règle mieux les propriétés réceptrices des limailles et donne beaucoup de netteté aux correspondances. De bonnes communications à 15 lieues de distance seront précieuses pour la marine. Il est évident que les navires pourront bien désormais se mettre en rapports continuels avec la côte. En cas de brouillards, ils pourront, par des signaux continuels, sonder les parages dans lesquels ils naviguent.

On ne voit pas pourquoi ce système de télégraphie ne trouverait pas aussi d'application aux chemins de fer. Les locomotives aussi pourraient être munies des appareils nécessaires et simplifiés; les trains pourraient donc rester en constante communication entre eux et avec les stations. Il y a là toute une série d'importantes recherches à poursuivre pour nos ingénieurs de chemins de fer. Plus de fils, rien qui fasse obstacle. Un simple générateur d'ondes hertziennes et un récepteur, et la communication est établie malgré l'obscurité, malgré le brouillard ou la pluie. Les signaux par ondes hertziennes sont assimilables à des signaux lumineux visibles même par nuit noire. Cela est précieux.

Le seul inconvénient de la télégraphie sans fil résidait surtout, pour les usages militaires, en ce que les télégrammes pouvaient être saisis par tout récepteur installé dans leur rayon d'action, à moins d'avoir recours à un télégramme par clef. Les ondes voyageant concentriquement dans toutes les directions comme la lumière, le même transmetteur peut envoyer des dépêches dans un grand nombre de stations, ce qui est un avantage, mais ce qui est aussi un grand inconvénient, puisque le premier venu peut les recueillir et les lire. Cette difficulté, qui n'avait pas été levée pratiquement jusqu'ici, vient de l'être en ce qui concerne les télégrammes et surtout les signaux. M. Tomasi a imaginé de transmettre à la fois deux dépêches, l'une avec un appareil susceptible de communiquer à la distance calculée du poste récepteur, l'autre avec un appareil d'une portée moindre. Par suite, sur tout le parcours, les deux dépêches s'embrouillent et les signaux recueillis deviennent incompréhensibles. La dépêche n'arrive nette qu'au poste extrême.

M. Blondel a combiné une autre solution d'une extrême simplicité qu'il avait décrite dans un paquet cacheté à l'Académie des sciences, il y a deux ans, et qu'il vient de faire connaître; elle est

applicable surtout aux signaux. M. Blondel règle à un taux fixé le nombre des oscillations hertziennes, et supprimant tout appareil télégraphique, il fait, au poste d'arrivée, impressionner directement un téléphone par les ondes. Le téléphone étant accordé sur le nombre d'ondulations du transmetteur fournit un son. Et on reçoit la dépêche avec le signal, comme on le fait au son avec le télégraphe Morse. Pas d'accord, et pas de signal transmis. Par suite, le secret des correspondances est assuré. Pour les grandes distances, on emploie cependant un radioconducteur, comme d'habitude, mais celui-ci fait simplement fonctionner un téléphone. On voit donc que la télégraphie sans fils se perfectionne de jour en jour, et il est certain qu'à bref délai, elle pénétrera dans la pratique courante.

L'éclipse du 28 mai a pu être observée convenablement sur toute la ligne de totalité, c'est-à-dire en Algérie, en Espagne, dans le Portugal et en Amérique centrale : nous devons nous en féliciter, car les éclipses totales de soleil sont rares et nous n'en avons eu que douze dans tout le dix-neuvième siècle. Et la totalité ne dure que quelques minutes. Le phénomène offre un extrême intérêt, car nous ignorons encore la constitution de la couronne. La surface visible du soleil a reçu le nom de *photosphère*. Quand il y a éclipse totale, on peut voir sur les bords, tout autour de la lune qui apparaît comme un « globe noir » et non un écran sombre, une couche lumineuse de matière gazeuse rosée à laquelle Firanxland et Lockyer ont donné le nom de *chromosphère*. Çà et là de grandes masses de cette matière chromosphérique s'élèvent à de grandes hauteurs, quelquefois à plus de 300,000 kilomètres comme des flammes gigantesques. On nomme ces nuages de feu *proéminences* ou *protubérances*. On peut les étudier journellement au spectroscope. Mais au delà se trouve la couronne, grand cercle irrégulier de lumière diffuse composée surtout de filaments rayonnés et de banderoles qui s'étendent à d'énormes distances du soleil, souvent à plus d'un million et demi de kilomètres. Qu'est-ce que cette couronne? Une atmosphère extérieure, un phénomène optique, un amas de matériaux indépendants du soleil? C'est surtout la clef de ce mystère qui provoque les observations de tant d'astronomes. On s'est attaché partout, le 28 mai, à dessiner, à photographier la couronne. Les télégrammes reçus ont annoncé de bonnes observations. Mais il faut du temps pour les comparer, les grouper et en tirer des déductions certaines. Nous reviendrons sur l'éclipse du 28 mai quand les diverses missions se seront mises d'accord et auront fait connaître leurs conclusions définitives.

Henri de Parville.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 juin 1900.

Le ministre de la guerre est changé; mais le ministère subsiste, et la Chambre, qu'il a hâte d'envoyer en vacances, va le laisser, selon toute apparence, maître absolu du gouvernement. Nous avions trop présumé de cette Chambre, non pas de sa conscience en laquelle nous n'avons nulle foi, mais de sa clairvoyance. Nous pensions qu'elle se rendrait à l'avertissement que lui donnaient les élections municipales, et que, soucieuse d'éviter pour elle-même la défaite qu'elles ont infligée au cabinet, elle ne tenterait pas de résister à un mouvement qui ne fera que grandir. Nous n'avions pas assez réfléchi à la date des élections législatives. Si ces élections devaient avoir lieu avant la fin de cette année, il n'est pas douteux que la Chambre, prise de peur, eût, sans tarder, renversé le ministère. Mais elle a deux ans devant elle; le péril est loin; elle ne le sentira que lorsqu'elle le touchera. Alors, soyez en sûrs, elle se retournera; elle tentera de faire oublier par un coup brutal ses complaisances passées, et tels qui auront le plus encensé ce ministère seront peut-être, si le malheur veut qu'il soit encore debout, les plus ardents, les plus acharnés contre lui. Mais quel mal n'aura pas été fait d'ici là! Quelles illégalités, quelles violences, quels attentats commis! Il est des personnes, même parmi les ennemis de ce ministère, qui se réjouissent de sa durée; il en est qui demandent à la majorité, comme faisait l'autre jour M. de Cassagnac, de « le garder le plus longtemps possible, toujours; car nous en avons, dit le député du Gers, le plus indispensable besoin ».

Nous ne partageons pas l'avis de ces profonds politiques, et nous ne croyons pas qu'il soit compris du pays. Nos populations n'ont pas de ces subtilités raffinées; elles raisonnent de la politique comme de l'agriculture, et n'ayant jamais entendu dire que le moyen de conserver leurs vignes ou leurs bestiaux soit d'entretenir la maladie dont plantes ou bêtes peuvent souffrir, elles n'arrivent pas à démêler le bien qu'on fait au pays, en maintenant au pouvoir

un ministère dont on leur répète, chaque jour, qu'il est une peste pour la France. Tout ce qu'elles pourraient conclure de ce langage, c'est que ce ministère est moins mauvais qu'on ne le prétend, et que puisque leurs députés font des vœux pour son existence, c'est qu'ils y trouvent profit, sinon pour leurs électeurs, du moins pour eux-mêmes.

Non, quand on estime qu'un gouvernement corrompt le pays, qu'il le ruine, qu'il le trahit, il n'est pas permis de dire qu'il est bon de le conserver, afin qu'il achève, par l'horreur de ses actes, d'exaspérer la nation. Sait-on quelles seront les conséquences de cette déplorable tactique? Les révélations qui viennent d'être faites au Parlement nous ont appris les trames odieuses que ce gouvernement ourdissait en secret contre l'honneur et le repos de la patrie. Il en est sans doute bien d'autres qu'on ignore, et le mal qu'on ne voit pas est peut-être plus dangereux encore que celui qui se voit. On ne s'émeut que des scandales retentissants; on ne songe point assez aux ravages que, par une infiltration quotidienne et occulte, l'esprit, dont ce gouvernement est infecté, exerce dans les services qui dépendent de lui, et jusque dans de trop nombreuses consciences.

M. Joseph Reinach avait dit vrai à Digne. Le dreyfusisme est toujours la loi du ministère, et sous ce nom sont comprises, avec la cause d'un homme, les doctrines et les alliances jugées nécessaires pour que cette cause triomphe, dût la France en périr. La discussion qui s'est produite à la Chambre sur la correspondance de l'agent de police Tomps, la démission du général de Galliffet, le discours de M. Waldeck-Rousseau au Sénat, dans le débat sur la loi prétendue d'amnistie, sont autant de traits de lumière jetés sur la situation.

Tandis que les foules s'abandonnaient aux distractions de l'Exposition, quelques-uns, s'imaginant peut-être que le gouvernement allait sérieusement respecter la trêve, celui-ci profitait de leur insouciance pour préparer la reprise de l'Affaire. Sa police engageait, par les voies les plus louches, une campagne pour obtenir, à prix coûtant, un « fait nouveau » qui permît de recommencer le procès en révision. Il s'agissait d'établir la fausseté de l'accablante déposition que le témoin Czernuski avait faite devant les juges de Rennes. Nous ne retracerons pas ici l'histoire de cette correspondance échangée entre le sieur P., la femme Mathilde et l'agent Tomps. Nous ne parlerons pas du voyage de l'agent Tomps à Madrid, où il devait se rencontrer, toujours pour le service de Dreyfus et de M. Waldeck-Rousseau, avec l'espion Cuers, protégé et subventionné par l'Allemagne. Tous ces détails ont été donnés

de la façon la plus précise à la Chambre par M. Le Hérissé et par M. Alphonse Humbert. Le ministre de l'intérieur, qui leur avait opposé, au Palais-Bourbon, « des dénégations formelles », a dû, deux jours après, devant le démenti que lui infligeait la publication des documents, se faire adresser au Luxembourg une interpellation par un compère, afin d'inventer une version nouvelle, dont son docile auditoire n'a pas lui-même paru convaincu; et lorsque la question est, encore une fois, revenue devant la Chambre, lorsque l'évidence des faits a rendu impossibles tous les subterfuges et tous les mensonges, M. Waldeck-Rousseau n'a plus trouvé d'autre ressource que de se soustraire à la nécessité d'une explication, en provoquant un scandale qui empêchât la continuation du débat.

Tout le monde connaissait au ministère de la guerre l'œuvre qui se tramait dans l'ombre à la Sûreté générale. Si nous sommes bien informé, des employés de la police, indignés du métier qu'on leur imposait, allaient eux-mêmes en prévenir l'état-major. Mais, au ministère de la guerre, la consigne était de ne rien dire. M. de Galliffet avait écrit, dans un ordre du jour à l'armée : « L'incident est clos. » Il se gardait de le rouvrir : mais, par une étrange conception de son devoir, il ne voulait point savoir si, à côté de lui, d'autres ne le rouvraient pas. Quand des civils, comme M. Lasies, venaient lui dire : « On vous trompe! » il répondait : « Ce n'est pas possible »; il ajoutait, à la vérité, plus tard : « Oui, il se peut qu'il y ait quelque chose. » Mais il s'en tenait là, et interdisait à ses officiers toute allusion à ce sujet, en sorte que, fidèle à l'ordre donné, l'état-major voyait chaque jour monter la trahison, sans oser la signaler à celui qui eût dû, le premier, en être averti. Il s'est rencontré pourtant un homme qui n'y a pas tenu : il n'a pas cru qu'il lui fût permis de laisser se poursuivre le crime, sans crier alerte; ne pouvant parler au ministre, il s'est adressé à un député. Le capitaine Fritsch a commis une faute contre la discipline, et pour lui, la punition ne s'est pas fait attendre. Il a été mis en retrait d'emploi. Nous ne nions pas la faute, et nous savons combien est délicat l'examen des circonstances dans lesquelles l'observation de la discipline peut se trouver en conflit avec les devoirs les plus sacrés. Les vrais coupables sont les gouvernements qui posent ces redoutables alternatives; ce sont ceux qui mettent un soldat dans une situation telle que son patriotisme peut lui faire un devoir d'enfreindre la discipline.

Nous laissons à d'autres le soin de condamner le vaillant et loyal officier dont le ministre, qui a été pour lui si dur, n'a pas pu s'empêcher de faire le plus grand éloge. Mais nous refusons ce droit aux panégyristes habituels de la révolte, à ceux qui

faisaient du commandant Labordère un député, parce qu'il avait déclaré tout haut qu'il n'obéirait pas à ses chefs, à ceux qui font profession de dénoncer les officiers aux soldats, à ceux qui prêchent aux soldats la rébellion et la désertion; et ce sont précisément ceux-là qui crient le plus haut contre le capitaine Fritsch!

Ils ont acclamé M. Waldeck-Rousseau, quand il a osé prononcer ce mot de « félonie »; ils l'ont acclamé surtout parce qu'ils voyaient dans l'impudente parole une excitation pour les soldats à se lever contre leurs chefs. C'est bien le cas d'ailleurs de faire à l'insulteur la réponse que M. de Falloux adressait en 1850 à un homme qui la méritait moins : « L'injure subit la loi des corps physiques; elle n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe ». Venant du président du Conseil, de ce renégat qui, par le mépris qu'il a fait de ses propres convictions, a montré lui-même en quelle estime on devait tenir ses propos, l'injure n'atteint pas ceux qu'elle vise, et le jugement des patriotes les en a suffisamment vengés.

Le langage du ministre a produit néanmoins, même dans cette Chambre, une telle émotion que l'éclat des protestations, dominant les clameurs des énergumènes, a interdit au personnage la continuation de son discours. Il a subi silencieusement les affronts, les huées, les plus sanglants reproches; il les avait prévus sans doute. Car la scène qu'il avait ainsi fait naître rentrait dans son plan oratoire. Ne pouvant nier le complot dont les preuves étaient devant lui, il voulait éviter de répondre. L'indignation de l'Assemblée lui en a fourni le moyen. Le but était atteint, l'opprobre ne comptant pas.

M. Waldeck-Rousseau avait-il également compris dans ses calculs et dans ses prévisions la démission du ministre de la guerre? On pourrait le croire, s'il est vrai, comme on nous le rapportait, il y a déjà quelques semaines, que le général de Galliffet, répondant à l'un de ses nombreux censeurs, lui ait fait cette déclaration : « Quand je m'en irai, on mettra à ma place le général André, et alors vous me regretterez. »

Cependant, le gouvernement et ses journaux ont fait mine, tout d'abord, de s'opposer à cette démission. Comme d'habitude, ils ont commencé par mentir; ils ont nié qu'elle eût été donnée. Le lendemain de la séance, le *Figaro* disait, avec son aplomb accoutumé : « La vérité est que le général de Galliffet a cédé à une sorte d'écœurement, et que le bruit de sa démission est tout simplement une fausse nouvelle. »

La fausse nouvelle, au contraire, c'était que le général de Galliffet n'eût pas donné sa démission. Mais il y avait une part de

vérité dans l'assertion du journal; c'est que le ministre de la guerre avait cédé « à une sorte d'écœurement ». M. de Galliffet, — il l'a prouvé, — n'est pas homme à s'écœurer facilement. Dans quelle sentine d'infamie faut-il qu'il se soit trouvé pour qu'il ait éprouvé cette impression? Quelle honte nouvelle a-t-on exigée de lui pour qu'il ait enfin dit : « non »?

Nous n'irons pas pour cela le couvrir de fleurs, comme l'ont fait des gens, à notre avis, trop pressés. Même en admettant que son successeur doive le faire regretter, M. de Galliffet ne lui en aura pas moins donné l'exemple. On pourra faire pis que lui; on s'autorisera, pour le dépasser, de ses actes antérieurs. Il a dit du capitaine Fritsch qu'il avait commis un crime. De quel nom flétrirons-nous donc la conduite de l'homme qui, sachant quel coup il allait porter à la discipline, quelle atteinte au moral de l'armée, a sacrifié à d'indignes exigences ou à de misérables rancunes les généraux qui avaient au plus haut degré la confiance de leurs soldats, un Zurlinden, un Giovaninelli, et surtout un Négrier?

M. de Galliffet est sorti du ministère par une porte meilleure que ne le méritait la manière dont il y était entré. Quelle occasion pourtant il a perdue de faire un éclat qui, en le relevant lui-même, eût peut-être abattu ce néfaste gouvernement! Pour un homme qui n'a pas la réputation de ménager ses expressions, et que n'ont jamais effarouché les mots à la Cambronne, il a singulièrement finassé, avant de publier sa détermination. Il a allégué « sa santé ébranlée », quand, deux jours après, son ami, le prince d'Arenberg, venait dire à la tribune qu'il ne s'était jamais mieux porté. Que ne se levait-il, en pleine séance, devant l'outrage que le président du Conseil lui faisait à lui-même en l'adressant à des officiers dont le ministre de la guerre avait, quelques instants auparavant, reconnu la droiture et les hautes qualités? Que ne protestait-il tout haut et tout de suite? Voit-on d'ici l'effet qu'aurait produit une pareille attitude, et quel honneur eût rejailli, même après tant de légitimes griefs, sur celui qui l'aurait eue?

Du moins, M. de Galliffet s'est retiré. Il en a eu assez. Chose incroyable! un autre général a consenti à prendre le pouvoir des mains de l'homme qui, la veille, avait insulté ses frères d'armes!

Admirez, dans ce nouveau trait, la bonne foi des sectaires qui nous gouvernent. Ont-ils assez répété que le ministère de la guerre devait être confié à un civil, la rigueur des principes exigeant que la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité militaire s'affirmât en toute occasion? C'était la thèse qu'invoquait, avec son lugubre dogmatisme, M. Brisson, alors président de la Chambre. Et le même M. Brisson, ayant à donner un successeur à M. Cavaignac,

s'empressait de nommer le général Chanoine, et c'est chez le même M. Brisson qu'à peine désigné par M. Waldeck-Rousseau, le général André a été chercher son investiture. Il est vrai que faire opérer par un soldat la démolition de l'armée, « de cette institution surannée et maladroite », comme écrit M. Jaurès, doit être pour les ennemis de l'armée une vengeance et un triomphe de plus.

Ils se sont jusqu'ici trompés dans leurs choix. Militaires et civils, civils et militaires leur ont faussé compagnie. M. de Freycinet comme M. Cavaignac, le général de Galliffet comme le général Chanoine, n'ont pu se résoudre à les suivre jusqu'au bout. Le général André ne connaîtra-t-il pas, lui aussi, ces dégoûts, et ne viendra-t-il pas un jour où, dans son âme indignée, le soldat se révoltera? Nous voudrions le croire. Mais plusieurs n'ont pas cette espérance, et même à supposer qu'il finisse comme les autres, par quels actes va-t-il commencer!

On a dit de l'hypocrisie qu'elle était « un hommage rendu à la vertu ». C'est le même genre d'hommage que M. Bourgeois et les ministériels ont rendu à l'armée, en faisant dire à la Chambre, dans un ordre du jour, qu'elle était « sûre du dévouement de l'armée à la patrie et à la République ». La confiance était méritée : mais dans la bouche de ceux qui l'exprimaient, elle n'était qu'imposture. Judas trahissait le Christ par un baiser, et Néron disait de Britannicus :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

C'est dans les mêmes dispositions que la faction gouvernementale a salué l'armée. Presque à la même heure où ce vote était émis, les gens de la Commune annonçaient la célébration de leurs sanglants anniversaires, et au bas de ces adresses, qui ne respiraient que la haine de l'armée et de la société, on lisait les noms des principaux soutiens du ministère, des Viviani, des Fournière, des Krauss, des Jaurès, etc. Le ministère est dans leurs mains; il marche à leur suite, d'un pas qu'il tente quelquefois de ralentir, mais qu'il presse aussitôt sous le fouet de ses maîtres; car ils ne le protègent qu'autant qu'il leur obéit, et ils ne lui épargnent, tout en votant pour lui, ni reproches, ni dédains, ni injures. Il n'aura leur concours dans sa campagne pour Dreyfus qu'à la condition de leur livrer la religion, la défense nationale, la société et la patrie. Il le sait et, par moments, il l'avoue. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le plus obséquieux et le plus doucereux des journaux qui le servent : « C'est la politique radicale et jacobine qui devient le drapeau arboré depuis hier sur le navire du gouvernement par

le pilote lui-même », écrivait le *Temps*, à propos d'un des derniers discours de M. Waldeck-Rousseau.

La discussion qui vient de s'engager au Sénat a confirmé la démonstration.

On a beaucoup parlé d'amnistie au Luxembourg. Cependant ni le gouvernement ni le Sénat n'ont osé qualifier de ce nom la loi qu'ils ont proposée et votée. Ils l'ont seulement appelée « projet de loi relatif à l'extinction de certaines actions pénales ».

Cette loi n'a, en effet, aucun des caractères d'une amnistie. Elle n'est qu'une garantie d'impunité donnée aux adhérents du syndicat de trahison; elle les met à l'abri de toutes poursuites devant les tribunaux qui devaient les juger; elle les encourage par cette protection posthume pour leurs actes antérieurs, à les renouveler et à les pousser plus loin.

Votée en dernière analyse par la plupart de ceux qui ont pris parti contre l'armée, cette loi a été faite dans des conditions et pour des fins si inavouables qu'elle n'a trouvé personne, en dehors du gouvernement, pour la défendre. Le rapporteur lui-même ne lui a donné qu'une adhésion évasive, et comme on lui reprochait la mollesse de son concours : « On fait ce qu'on peut », s'est-il contenté de répondre.

Qui dit amnistie éveille une idée de bienveillance, de générosité, de pacification, et ce débat n'a été animé que par des sentiments de haine : « On nous convie à l'apaisement, a dit avec raison le comte de Maillé, et c'est la passion même qui parle! » Un des plus chauds ministériels n'en a pas fait mystère : « Je ne suis pas le moins du monde pour l'apaisement », s'est écrié M. Delpech. La discussion de la loi n'a été qu'un prétexte pour préparer la réhabilitation de Dreyfus et attaquer ses juges. Dreyfus seul a été exclu de l'amnistie, non pas parce qu'on l'en estimait indigne, mais parce que l'amnistie lui eût enlevé la possibilité de faire annuler l'arrêt porté contre lui. Toutes les menées du gouvernement n'ont d'autre but que d'obtenir cette annulation. Non pas, assurément, que nous contestions, ainsi que l'a dit le général Lambert, à Dreyfus et à sa famille, le droit de la poursuivre; mais le gouvernement ne l'entend pas ainsi. Il veut faire son œuvre de cette annulation; c'est pour elle qu'il s'est constitué. M. Waldeck-Rousseau n'est entré au ministère que comme l'avocat du condamné; la cause de Dreyfus est toute sa politique, et comme l'attestent les documents qu'a produits M. Humbert, c'est avec les fonds du gouvernement, associés au sommes versées par la famille Dreyfus, que ses agents allaient chercher dans des maisons interlopes des auxiliaires pour l'entreprise à laquelle il s'est voué.

On a donc eu, pendant toute une séance, ce scandale de voir la sentence du conseil de guerre de Rennes livrée aux interprétations oûtrageantes de ces membres de la Haute Cour, qui ne souffriraient pas, eux, qu'on élevât la moindre insinuation contre les condamnations qu'ils ont prononcées; on les a entendus lancer contre les juges militaires le mot de « forfaiture », eux à qui leur doyen, le vénéré M. Wallon, avait dit : « Si vous vous déclarez compétents, vous commettez une véritable forfaiture », et qui pourtant l'ont commise. Et tout cela s'est produit avec la tolérance ou, pour mieux dire, avec la complicité du président. Ah! vraiment, le général Mercier a été bien bon d'adresser à ce Président ses remerciements, comme l'avait fait déjà, devant la Haute Cour, M. de Sabran. On devrait cependant le bien connaître aujourd'hui, ce faux bonhomme qui, sous son épaisse nonchalance, n'en est plus à déguiser sa criante partialité. Il s'était naguère prononcé pour la condamnation de M. de Sabran qui, la veille, lui rendait grâces. Et, cette fois, au Sénat, comment a-t-il mérité les remerciements du général Mercier? En laissant tout dire contre les chefs militaires. Un sénateur déjà nommé, M. Delpech, s'était vanté d'écrire dans l'*Aurore*, le journal qui se signale chaque jour par sa rage contre l'armée; il avait dit, après avoir dirigé les accusations les plus infamantes contre les membres des conseils de guerre : « Il y a, dans les prisons et dans les bagnes, des criminels qui sont encore plus intéressants que certains autres criminels dont j'ai parlé. »

Sait-on comment M. Fallières l'a rappelé aux convenances : « Je vous prie, monsieur Delpech, de continuer avec la modération que vous m'avez promise et *que je vous remercie d'apporter dans votre discours.* »

Il ne restait plus qu'à entendre M. Waldeck-Rousseau. Le Sénat, à une faible majorité d'ailleurs, a voté l'affichage du discours du Président du Conseil. Il avait déjà voté l'affichage du discours, dans lequel M. Delcassé calomniait les nationalistes; le résultat a été de ménager aux nationalistes un triomphe dans les élections municipales. Nous n'attendons pas moins de la publicité donnée aux paroles de M. Waldeck-Rousseau.

Les populations sont averties; elles ont appris à lire dans les harangues ministérielles, et il ne leur faudra pas une grande perspicacité pour démêler dans les assertions contradictoires du ministre le but qu'il poursuit. Pour que l'amnistie soit accordée aux associés de Dreyfus, il invoque la nécessité de l'apaisement, et cette nécessité, il ne l'admet plus quand on lui propose d'étendre l'amnistie aux proscrits de la Haute Cour. Il y a trop peu de temps, à l'en croire, que ceux-ci ont été condamnés, et, d'ailleurs,

il n'a pas entendu dire qu'ils aient manifesté quelque sentiment de repentir. Mais, comme on le lui a rappelé, Dreyfus n'était pas condamné depuis huit jours que déjà on lui accordait sa grâce; mais Zola, Reinach, Picquart, tous ceux qu'il veut amnistier, protestent contre sa loi, et cependant il demande qu'on la vote en leur faveur; mais les révoltés de la Commune n'ont jamais témoigné qu'ils se repentaient de leurs actes; ils n'ont cessé de s'en glorifier, et, sans que M. Waldeck-Rousseau fît un geste de dénégation, des bancs ministériels partait ce cri : « La Commune a sauvé la République », et cependant c'est parmi ceux qui professent ces doctrines, qui en préparent le triomphe, qui l'annoncent, aux chants de la *Carmagnole* et à l'ombre du drapeau rouge, que M. Waldeck-Rousseau, va chercher ses collaborateurs; c'est avec eux qu'il marche; c'est à leurs passions et à leurs fureurs qu'il demande son programme de gouvernement. « Il est temps, et il n'est que temps, dit-il au Sénat, d'apercevoir l'ennemi que nous avons oublié et qui, lui, ne nous a pas oubliés; il est temps de donner au gouvernement républicain sa charte définitive, ses lois et ses garanties nécessaires. »

La prétendue proposition d'apaisement finit par un appel à la guerre civile. Les feuilles du parti ne s'y sont pas trompées : « La bataille va commencer », écrit le *Radical*. « M. Waldeck-Rousseau a prêché la guerre civile, et il a eu raison », dit l'*Aurore*, et une autre feuille de la même faction conclut ainsi : « Ce qui reste et restera en question, ce n'est plus la cause de Dreyfus, mais celle des deux camps formés pour ou contre lui. »

En d'autres termes, d'un côté les défenseurs de la société moderne, de l'autre les collectivistes; les patriotes, d'un côté, les sans-patrie, de l'autre.

Le Conseil municipal de Paris s'est réuni. On ne peut lui souhaiter qu'une chose, c'est de continuer comme il a commencé; c'est de montrer dans toutes ses délibérations la mesure et l'entente qui ont prévalu dans la formation de son bureau. Président, vice-présidents, secrétaires, syndic, ont été pris, sans distinction de nuances, dans les rangs des nationalistes. C'en est fini, à l'Hôtel de Ville du moins, de la domination des cosmopolites et des francs-maçons. Quelques-uns des choix qu'a faits la majorité nouvelle ont eu une saveur particulière. Le président de la commission d'enseignement est M. Dausset, l'ancien professeur du collège Stanislas, révoqué par M. Leygues, l'adversaire triomphant de M. Lucipia. Le président de la commission d'assistance est M. Ambroise Rendu, l'intègre avocat dont le nom, titre d'honneur pour tous ceux qui le portent, rappelle cette admirable Sœur Rosalie, que le général

Cavaignac entourait de ses hommages, et qui a laissé dans le cœur des pauvres de Paris un souvenir impérissable. Qu'un professeur de Stanislas soit mis par le Conseil municipal de Paris à la tête de la commission d'enseignement, et un neveu de la Sœur Rosalie à la tête de la commission d'assistance, voilà qui prouve qu'en France aucun retour d'opinion n'est impossible, et que, pourvu qu'on n'épargne ni son temps ni sa peine, pourvu qu'on ne se croie dispensé ni de sagesse, ni de prévoyance, ni d'esprit politique, pourvu qu'on se souvienne, suivant le mot de Bossuet, que « le plus habile l'emporte à la longue », il ne faut, Dieu aidant, ne désespérer de rien.

Le Conseil municipal de Paris a une grande mission. Tous les regards sont fixés sur lui; les uns épient et espèrent ses fautes; les autres attendent et souhaitent ses bons exemples. Il n'a point à faire de politique, puisque la politique ne rentre pas dans ses attributions, et que, à vouloir les dépasser, il ne servirait que ses ennemis, avides de trouver un prétexte pour le dissoudre. Mais la manière dont il remplira son mandat, l'ordre qu'il remettra dans les finances, l'esprit de justice, de tolérance et de probité, dont seront animées ses résolutions, l'accord qu'il saura maintenir entre les diverses fractions de sa majorité, seront pour la France entière autant de leçons de choses. Investis de l'autorité personnelle qu'ils auront conquise par leur attitude dans le Conseil, les membres de l'assemblée municipale se retrouveront, en dehors des séances, pour s'entretenir des affaires publiques; ils auront droit de s'adresser au pays et de préparer le mouvement qui portera les patriotes au Palais-Bourbon, comme il les a portés à l'Hôtel de Ville.

La Belgique donne l'exemple à l'Europe. Elle avait déjà introduit le vote plural dans sa loi électorale; elle y a ajouté la représentation proportionnelle pour accorder satisfaction au droit des minorités. La législation nouvelle vient d'être appliquée pour la première fois. Les élections générales ont eu lieu tout ensemble pour le Sénat et pour la Chambre des représentants. Au Sénat, les catholiques ont conservé une forte majorité; à la Chambre des représentants, leur nombre a diminué; mais ils dominent encore les autres partis. La minorité se partage entre les libéraux et les socialistes, ceux-ci avançant toujours, ceux-là ne pouvant rien par eux-mêmes, et réduits à s'allier soit avec les socialistes, soit avec les conservateurs. Nous souhaitons qu'ils optent pour ce dernier parti, et que des transactions, habilement ménagées des deux côtés, facilitent le rapprochement d'opinions, dont l'accord est nécessaire devant le flot montant de la révolution. Ce qu'on a le plus remarqué dans ces élections, c'est la défaite des démocrates chrétiens et de leur chef, l'abbé Daens. Nous ne songeons pas à nous en plaindre; nous

avons peu de goût, à vrai dire, pour ces bruyants abbés qui pensent apparemment servir l'Eglise en prodiguant à la démocratie leurs flagorneries, comme d'autres, sous l'Empire, les prodiguaient au césarisme. Pour nous, les meilleurs des socialistes chrétiens, si l'on tient absolument à employer ce mot, c'est encore saint Vincent de Paul et ceux qui lui ressemblent. La prédication de l'Evangile par les exemples et par les œuvres est de toutes la plus efficace.

L'Italie a eu, elle aussi, ses élections générales. Elles n'ont pas amélioré la situation du ministère. Il aura sans doute la majorité; mais le nombre des membres de l'extrême-gauche s'est accru, et leurs succès ne feront que les rendre plus audacieux dans leurs tentatives d'obstruction. L'ancien président de la Chambre, M. Colombo, qui n'avait pas osé leur imposer par la force l'observation du nouveau règlement, a échoué au scrutin. Quel sera son successeur au fauteuil, et aura-t-il plus de fermeté contre les perturbateurs? La question se pose au Quirinal, et l'on n'y est pas sans inquiétudes sur la durée du cabinet Pelloux.

Tandis que s'accomplissent en Chine de graves événements, dont la Russie paraît disposée à profiter, l'Angleterre, qui ne laisse pas de s'en préoccuper, est obligée de concentrer son action dans l'Afrique australe. Les Boërs sont vaincus, mais non soumis. Les Anglais sont entrés, sans coup férir, à Johannesburg et à Pretoria; mais les Boërs les attendent dans les montagnes de Leydenburg et, en même temps que l'occupation de Pretoria par lord Roberts, on apprenait à Londres qu'un bataillon irlandais avait été tout entier fait prisonnier par cet ennemi, qu'on croit écrasé et qui se relève toujours.

D'un autre côté, le congrès des Afrikanders, par l'énergie de ses protestations contre l'annexion des deux républiques, annonce aux envahisseurs que, même en possession des territoires, ils n'auront pas les âmes. La conquête n'aura pas terminé la lutte.

Louis Joubert.

Le Directeur : L. LAVEDAN.

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

UN AN DE GOUVERNEMENT DREYFUSISTE

HISTOIRE D'UN MINISTÈRE

L'année dernière, au commencement de juin, le ministère Dupuy tombait. M. Loubet en avait hérité de son prédécesseur : il le garda tout d'abord. La loi de dessaisissement, votée par la Chambre, allait être examinée par le Sénat, quand M. Félix Faure disparut : le nouveau président n'osa pas défier l'opinion publique, si surexcitée déjà par son élection, en annulant un projet que la Chambre venait de sanctionner à la demande même du premier président et des doyens de la Cour de cassation[1]. M. Charles Dupuy resta donc au pouvoir, fit ratifier par le Sénat la décision de la Chambre et poursuivit l'exercice auquel il se plaisait : trois mois durant, il continua, suivant la formule qui lui était chère, à « changer son fusil d'épaule » et finit par lasser tous les partis[2].

[1] A la suite des révélations de M. Quesnay de Beaurepaire en janvier 1899, le gouvernement se décida, non sans peine, à prescrire une enquête sur les agissements de la Chambre criminelle Cette enquête, confiée au premier président, M. Mazeau, et aux deux doyens de la Cour, MM. Dareste et Voisin, se termina par un rapport où ces trois magistrats déclaraient que les membres de la Chambre criminelle n'avaient plus le « calme et la liberté morale indispensables pour faire l'office de juges. » (*Journal officiel*, février 1899, annexe 736, p. 178.) Il n'est pas inutile de rappeler que M. Mazeau fit partie, en 1887, comme garde des sceaux, du cabinet formé par M. Rouvier pour combattre le boulangisme et ne saurait être suspect, par conséquent, en matière de « défense républicaine ». Aussi bien, pour se rendre compte de l'état d'âme de la Chambre criminelle, ne suffit-il pas de relire la lettre où l'un de ses membres, M. le conseiller Dupré, pour combattre les allégations de M. Quesnay de Beaurepaire, écrivait au garde des sceaux : « Nous avons *subi sans broncher* près de dix-huit séances d'auditions des différents représentants de l'état-major. » (*Loc. cit.*, p. 189.)

[2] C'est ainsi qu'après avoir provoqué le dessaisissement de la Chambre criminelle, il proposa la mise en accusation du général Mercier. La loi de dessaisissement elle-même n'est-elle pas d'ailleurs l'exemple le plus carac-

Ebranlé par la retraite de M. de Freycinet, au commencement de mai, il trébucha bientôt au pesage d'Auteuil et s'effondra en revenant de Longchamps. Huit jours auparavant, la Cour de cassation avait renvoyé Dreyfus devant le conseil de guerre de Rennes.

C'est ainsi que M. Loubet fut appelé pour la première fois à faire acte de chef d'Etat. Son coup d'essai stupéfia ceux-là même qui s'attendaient à tout de la part de ce protégé de M. Clémenceau[1]. M. Charles Dupuy avait été renversé le 12 juin. Le 23, l'*Officiel* enregistrait une série de décrets attribuant la Présidence du Conseil et l'Intérieur à M. Waldeck-Rousseau, la Guerre à M. de Galliffet, la Marine à M. de Lanessan, les Affaires étrangères à M. Delcassé, le Commerce à M. Millerand, et les autres portefeuilles à MM. Caillaux, Baudin, Decrais, Monis, Georges Leygues et Jean Dupuy. « Ce n'est pas un ministère, c'est une gageure! » s'écriait aussitôt le journal de M. Méline. Et, à l'autre pôle du parti républicain, M. Pelletan, — qui depuis..., mais alors il n'était pas encore discipliné, — protestait avec indignation contre cette « inconcevable et lugubre fantaisie[2] ». On ne comprenait pas que l'ennemi du socialisme, le contempteur hautain de la politique de concentration livrât le commerce et l'industrie à l'orateur de Saint-Mandé, que celui-ci fît cause commune avec le « massacreur de 1871 », que le fils d'un ancien ministre du 16 mai collaborât avec l'ancien président du Conseil municipal de Paris, que l'adversaire du pacte de Bordeaux pactisât avec les chefs du collectivisme. En 1894, M. de Lanessan, alors gouverneur général de l'Indo-Chine, avait été brutalement révoqué par M. Delcassé; cette exécution avait paru aussi méritée que nécessaire; et maintenant l'ami du maître chanteur Canivet, l'administrateur suspect dont il avait fallu débarrasser d'urgence les colonies, devenait le Grand Maître de notre marine, le collègue de ce même Delcassé!

« D'où vient donc, demandait Jules Lemaître, cet oubli du sang et des haines, et cette frénésie du pardon des injures?... Sans doute, l'étranger a franchi la frontière, la patrie est en danger, et c'est dans une pensée sublime que ces héroïques ministres ont

téristique de cette politique de bascule qui détermina la chute de M. Dupuy : quoi de plus outrageant en effet et de plus injuste que ce dessaisissement, si les magistrats qui en étaient l'objet n'avaient pas démérité? S'il était vrai, au contraire, qu'ils n'eussent plus les qualités nécessaires pour « faire l'office de juges », pourquoi les admettre à juger de concert avec leurs collègues, non compromis, des deux autres Chambres?

[1] On se rappelle qu'au lendemain de la mort de M. Félix Faure, M. Clémenceau terminait son article de l'*Aurore* en disant : « Je vote pour Loubet. »

[2] *Eclair*, 24 juin 1899.

sacrifié leurs vieux intérêts de parti et leurs plus féroces rancunes personnelles?

« Nullement... Si ces bourgeois conservateurs et ces bourgeois révolutionnaires se donnent la main, c'est simplement, à ce qu'on dit (et quelle autre explication en pourrait-on trouver?), pour peser sur l'arrêt d'un conseil de guerre, — c'est aussi pour « faire taire » des officiers coupables d'avoir prémuni leurs soldats contre le poison de feuilles affreuses qu'on distribue jusqu'aux portes des casernes, bref pour terroriser une armée adorée de la nation et pour réprimer des complots qui n'existent pas[1]. »

Ces prévisions datent d'un an, et depuis un an nous les voyons se vérifier chaque jour. L'expérience est assez longue maintenant pour être concluante. Et puisque le Parlement tient à la prolonger, peut-être n'est-il pas inutile d'en préciser le caractère et les résultats. Voyons donc ce qu'a été pendant ces douze mois, ce qu'a fait, où nous a conduits ce gouvernement étrange qui a mérité le nom de « Cabinet Dreyfus », parce qu'il eut pour raison d'être et pour loi le besoin d'innocenter à tout prix le client de M. Reinach.

I

A ceux qui suspectaient ses intentions, M. Waldeck-Rousseau répondait qu'il n'avait qu'un but : « permettre à la justice d'accomplir son œuvre dans la plénitude de son indépendance », qu'il était résolu à « faire respecter tous les arrêts », qu'il ne savait pas « distinguer entre ceux qui ont la redoutable mission de juger les hommes » et qu'il « souhaitait avant tout l'apaisement[2] ».

Mais comment il entendait l'apaisement, ce qu'il exigeait de la justice pour faire respecter ses arrêts, il était facile de le deviner. M. Waldeck-Rousseau n'était-il pas un dreyfusiste de la première heure? Dès 1894, avant même que le conseil de guerre eût statué, il s'était chargé déjà de négocier au nom de Dreyfus avec les pouvoirs publics. Les poursuites à peine engagées, il était intervenu, de concert avec M. Reinach, auprès de M. Casimir-Périer; il avait demandé que le Président de la République fît fléchir, en faveur de l'officier juif, la règle du huis clos, invariablement suivie, après comme avant l'Affaire, à l'étranger aussi bien qu'en France, pour tous les procès d'espionnage[3]. En 1899, à la veille de former son

[1] *Echo de Paris*, 25 juin 1899.
[2] Déclaration ministérielle du 26 juin (*Journal officiel*, 27 juin 1899, p. 1672)
[3] Dans sa déposition du 12 août 1899 devant le Conseil de guerre de

ministère, ses sympathies n'avaient pas varié, et nul n'avait combattu avec plus de vivacité le projet qui devait empêcher la Chambre criminelle de casser sans renvoi la condamnation de 1894. Protecteur de Picquart, ami de Reinach, dont il avait fait son officier d'ordonnance aux manœuvres et son porte-parole dans la presse, M. de Galliffet, pour servir la cause révisionniste, avait attribué, devant la Cour de cassation, au général Talbot, des propos que le général Talbot a déclaré n'avoir jamais tenus[1]. Quant à M. Millerand, les érudits se rappelaient seuls certaine invective à l'adresse de M. Reinach, « trop pressé de réhabiliter un

Rennes, M. Casimir-Périer a relaté ces démarches dans les termes suivants : « Le 13 décembre 1894, MM. Waldeck Rousseau et Joseph Reinach sont venus successivement dans mon cabinet m'entretenir du désir de la défense que le huis clos ne fût pas prononcé, et de l'engagement que prenait la défense d'observer, dans les questions diplomatiques, une grande réserve si les débats avaient lieu autrement qu'à huis clos. J'ai répondu à M. Waldeck-Rousseau comme à M. Joseph Reinach que je ne pourrais que transmettre leur désir; que personnellement je ne pouvais rien pour y donner satisfaction. » (*Figaro supplémentaire,* 12 août 1899, p. 2, col. 4.) Dreyfus avait d'abord attribué un tout autre succès à l'intervention de ses deux patrons. Dans une lettre du 23 novembre 1898, publiée dans le *Figaro* du 16 avril 1899, il écrivait : « J'avais demandé à M. Casimir-Périer la publicité des débats. Après m'avoir fait donner ma parole de me soumettre à certaines conditions trop naturelles, M. le Président de la République me fit répondre par l'intermédiaire de Me Demange qu'il se confiait en ma parole et qu'il demandait la publicité des débats. Elle ne fut cependant pas accordée. Pour quels motifs, je l'ignore... Cette parole que j'avais donnée à M. Casimir-Périer, je l'ai tenue. » M. Casimir-Périer protesta contre le rôle singulier que Dreyfus lui attribuait; et Me Demange qui sentait combien il serait fâcheux d'indisposer un pareil témoin contre son client, finit par lui donner satisfaction en arguant d'une méprise dont il prenait, lui Demange, toute la responsabilité : « M. Waldeck-Rousseau, dit-il, m'avait rapporté que M. Casimir-Périer avait accueilli ma demande avec bienveillance, mais qu'il ne pouvait pas statuer... Je suis venu trouver Alfred Dreyfus et je lui ai dit : « Le président a accueilli ma demande favorablement... J'espère dans « son intervention bienveillante auprès du conseil des ministres. » Ai-je donné trop d'espérances à Dreyfus? C'est possible. C'était un accusé et c'est un peu notre rôle de les consoler et de les encourager... Je veux prendre toute la responsabilité de cela, car je ne voudrais pas que cela pût retomber sur ce malheureux capitaine. J'exprime donc mes regrets à M. Casimir-Périer en lui assurant qu'il n'a jamais été question d'engager des négociations entre le capitaine Dreyfus et M. le Président de la République. » (*Figaro supplémentaire,* 14 août 1899, p. 3, col. 1.) — Quel qu'ait été le rôle exact de M. Casimir-Périer en cette circonstance, l'intervention de M. Waldeck-Rousseau reste bien avérée et mérite de n'être pas oubliée.

[1] Voy. *le Bilan de l'Affaire* (*Correspondant* des 24 septembre et 10 octobre 1899). Ce travail a été publié en brochures avec préface de Jules Lemaître et Appendice, sous ce titre : *l'Affaire* (chez Noizette).

nouveau Calas, alors qu'il avait dans sa famille d'autres réhabilitations plus urgentes à opérer ». Depuis, M. Millerand avait reconnu son erreur : il avait compris que l'héritier de l'illustre panamiste travaillait mieux que personne aux « destructions nécessaires »; il ne songeait plus qu'à lui faciliter sa tâche.

M. Delcassé avait dépensé contre l'Etat-major, lors de l'incident Cuignet-Paléologue, toute l'énergie qu'il s'abstenait d'employer vis-à-vis de l'étranger, et M. de Lanessan avait gagné son cœur en assimilant l'expédition Marchand à une « aventure de condottiere ». En ajoutant que cette entreprise était « non seulement chimérique, mais folle et malveillante », qu'avec « un peu de philosophie » nous pouvions « nous proclamer enchantés » d'avoir évacué le Bahr-el-Ghazal [1], le nouveau ministre de la marine avait séduit les beaux esprits, pour qui la dévotion à l'Angleterre est proprement la marque des âmes éprises de justice et de vérité.

Ainsi se dégageait le sentiment unique mais puissant qui avait groupé des hommes, jusqu'alors si divisés, en vue d'une action commune. Restait à savoir comment les soldats ratifieraient l'alliance de leurs chefs. Le 26 juin, quand le cabinet aborda la Chambre, les cris de : « Vive la Commune! » accueillirent le ministre de la guerre. M. Mirman termina une philippique enflammée par ces mots : « Il y a deux sortes d'hommes que la famille républicaine rejette..., ce sont les fripons et les meurtriers, ce sont les panamistes et les bourreaux, ce sont les hommes de boue, et comme M. le marquis de Galliffet, les hommes de sang [2]. » Mais M. Brisson veillait. M. Waldeck-Rousseau avait dit : « Le but du gouvernement est de réunir tous les républicains pour faire face à tous les réactionnaires [3]. » M. Brisson s'écria : « Le gouvernement promet de défendre la République. Je lui donne mon vote et j'invite tous ceux sur qui je puis avoir quelque influence à la Chambre à voter, je ne dis pas pour le gouvernement, mais pour la République [4]. »

Vainement des républicains tels que MM. Audiffred, Dujardin-Beaumetz, Georges Berger, Alphonse Humbert, sans parler de MM. Méline et Cavaignac, résistèrent à cet appel. La franc-maçonnerie avait parlé : la Chambre obéit. Le beau feu de M. Mirman tomba, et pareillement l'indignation de M. Pelletan; l'un et l'autre manifestèrent leur réprobation pour les hommes de sang et de

[1] *Revue des questions diplomatiques et coloniales*, 15 novembre 1898, p. 321, et 1er avril 1899, p. 385 et 386.

[2] *Journal officiel*, 27 juin 1899, p. 1676.

[3] *Ibid.*, p. 1678.

[4] *Ibid.*, p. 1681.

boue en s'abstenant. Des modérés comme M. Barthou, M. Mézières, le comte d'Alsace, plus préoccupés de rompre avec les nationalistes que de barrer la route au socialisme, s'abstinrent eux aussi. D'autres se rallièrent au *consortium* Waldeck-Millerand. Et finalement, autour de l'équivoque exploitée par M. Brisson, une majorité se forma où M. Aynard fraternisait avec M. Basly, M. Poincaré avec M. Paschal Grousset, et M. de Montebello avec M. Viviani.

Majorité hétéroclite qu'il eût été dangereux de soumettre à une trop longue épreuve. Aussi le 4 juillet, sans se préoccuper du budget, dont la discussion n'était pas même entamée, le gouvernement déclara la session close. Puis, sûr du lendemain, maître de travailler à sa guise et sans contrôle, il se mit à la besogne.

II

On ne pouvait ordonner aux juges d'acquitter l'accusé : on s'efforça de désarmer l'accusation. Tout fut mis en œuvre pour transformer le Conseil de guerre en une simple Chambre d'enregistrement. M. de Galliffet déclara au commissaire du gouvernement qu'il y avait des points sur lesquels « l'autorité de la chose jugée » ne permettait pas, « à peine d'excès de pouvoir et de nullité, de rouvrir les débats ». Il prétendit notamment que la Cour de cassation « avait proclamé *in terminis*, c'est-à-dire souverainement, la non-existence juridique des aveux attribués au capitaine Dreyfus [1] ».

La phrase visée par le ministre figurait dans les considérants, non dans le dispositif de l'arrêt de cassation, et par suite n'était nullement passée en force de chose jugée. Elle se bornait d'ailleurs à constater que les propos recueillis par le capitaine Lebrun-Renaud ne s'opposaient pas à la révision, parce que l'on n'avait pu « en fixer le texte exact et complet ». Mais de nouveaux débats pouvaient en préciser la teneur et rien ne permettait par conséquent de les éliminer *a priori* du procès.

Non content de vouloir supprimer les témoins gênants, le ministre tâcha de fermer la bouche à ceux qu'il ne parviendrait pas à écarter. Il écrivit aux officiers cités par le commandant Carrière :

« Je vous autorise à témoigner sans vous considérer comme liés par le secret professionnel.

« Toutefois, vous devrez vous abstenir absolument de prononcer,

[1] Le *Temps*, 21 juillet 1899.

au cours de votre déposition, les noms des personnages dont la mise en cause pourrait entraîner des complications diplomatiques ou nuire au bon fonctionnement de notre service des renseignements [1]. »

S'il était interdit de mettre en cause, d'une part les hommes pour qui Dreyfus avait trahi, de l'autre ceux qui avaient révélé sa trahison, de qui et sur quoi les témoins pouvaient-ils bien parler? On avait voulu reprendre l'Affaire, la reprendre au grand jour, malgré les dangers qui devaient en résulter; depuis dix-huit mois les secrets de notre défense étaient livrés à toutes les discussions : il n'était plus temps de sauvegarder des intérêts trop longtemps méconnus; si l'on se privait de tout dire, ce n'est plus le pays, c'est l'accusé seul qui pouvait bénéficier de cette incomplète et tardive réserve.

L'indépendance des juges, l'énergie, le sang-froid et l'intelligence des témoins triomphèrent de ces habiletés. Comment Dreyfus sortit condamné de ce tribunal convoqué pour le réhabiliter, je l'ai dit ici même au lendemain du verdict, et n'y reviendrai pas. Mais ce qu'il importe de noter, c'est qu'au cours et jusqu'à la fin de l'instance, la sollicitude du gouvernement ne se démentit pas à son égard. Il y avait au ministère de la guerre « des renseignements détaillés sur les entrevues d'hommes considérables dans l'Etat avec le représentant d'une puissance au profit de laquelle la trahison s'est accomplie [2] ». Le commandant Cuignet les avait signalés dès le 19 août. Le gouvernement se garda bien de les produire. Il fallut que le commandant Cuignet revînt à la charge au bout de quinze jours; et c'est le 4 septembre seulement, quand il n'y eut plus moyen de résister davantage, qu'on se résolut enfin à communiquer le dossier [3]. Le 6, à la veille du réquisitoire, M. de Galliffet écrivit au commandant Carrière pour lui réitérer ses instructions, pour l'enserrer encore dans ce que le *Figaro* appelait « les limites rigoureusement tracées par la Cour de cassation [4] ». On n'avait pu contraindre les juges à s'y renfermer; ils avaient repris la question des aveux et provoqué sur ce point capital les dépositions si concluantes de MM. Lebrun-Renaud, Anthoine, Peyrolles, Wunenburger et Risbourg. On voulut tout au moins que le ministère public renonçât à s'en servir. A côté de ces interventions avérées ne s'en produisit-il pas d'autres plus significatives encore? Et M. Waldeck-Rousseau, quand il défendait au Sénat son projet

[1] Le *Temps*, 6 août 1899.
[2] Déposition Cuignet, *Figaro supplémentaire*, 19 août 1899, page 1, col. 2.
[3] *Figaro supplémentaire*, 4 septembre 1899, page 4, col. 1.
[4] *Figaro ordinaire*, 7 septembre 1899.

d'amnistie, avait-il le droit d'affirmer que « les juges d'alors n'ont pas connu cette violence insidieuse et particulière qui résulte des suggestions d'un chef[1] »? Il est permis de se le demander. Pourquoi le général Brugère, par exemple, à peine investi du gouvernement de Paris, accourut-il à Rennes et quel fut l'objet de sa longue entrevue avec le colonel Jouaust? Nous l'ignorons. Mais tout récemment Me Labori déclarait à la barre du tribunal de la Seine : « **A Rennes la politique a fait son œuvre**. Par suite de négociations auxquelles je ne me suis jamais associé, la défense, **non pas seulement à la dernière heure, mais encore à chaque instant du débat**, la défense a été paralysée. » Evidemment la défense ne s'est laissé paralyser qu'à bon escient et ce n'est pas sans motif, sans obtenir des engagements pour prix de sa docilité, que Me Demange s'est prêté aux négociations signalées par son confrère. D'ailleurs celui-ci n'ajoutait-il pas : « Depuis ce jour **il appartient aux hommes d'Etat d'achever l'œuvre dont ils ont désormais, QU'ILS LE SACHENT BIEN, assumé toute la responsabilité**[2]. »

Qu'est-ce à dire, sinon qu'un pacte avait été conclu, pacte que le conseil de guerre a refusé de sanctionner, mais qui n'est pas abrogé, et que l'on entend bien faire exécuter tôt ou tard par « les hommes d'Etat » préposés à cet office.

Ainsi s'explique l'attitude de ces politiciens, la sentence une fois rendue. Le 24 août, alors qu'on se flattait encore d'obtenir un acquittement, le Président de la République avait prononcé à Rambouillet ces paroles aussitôt publiées et commentées avec complaisance par tous les amis de la Lumière : « **Lorsque bientôt le Conseil de guerre de Rennes, dans sa pleine et entière indépendance, aura prononcé son jugement, le pays entier devra s'incliner : car il n'est pas de société qui puisse vivre sans le respect des décisions de la justice.** Les mandataires du peuple à tous les degrés collaboreront à cette œuvre de réconciliation et d'apaisement nécessaires dans l'intérêt supérieur de la patrie[3]. »

Le conseil de guerre se prononça; sa décision ne fut pas telle qu'on l'avait espérée : on s'empressa d'en annuler les effets. Dernièrement, MM. Fruchier et Milliard proposaient au Sénat d'étendre l'amnistie aux condamnés de la Haute Cour. M. Waldeck-Rousseau demanda ironiquement : « Avez-vous reçu des confidences de

[1] *Journal officiel,* 3 juin 1900, page 521, col. 3.
[2] *Aurore,* 24 mai 1900, page 2, col. 1.
[3] *Figaro,* 25 août 1899.

repentir auxquelles nous n'avons pas été admis? » Et il ajouta : « On ne donne pas l'amnistie à ceux qui menacent et qui l'attendent comme on attend des excuses [1]. »

Dreyfus n'eut pas à attendre sa grâce, elle suivit immédiatement sa condamnation, comme si l'on avait hâte de s'excuser, et ne fut achetée par aucune « confidence de repentir ». Le condamné retira son pourvoi devant le conseil de révision, mais en proclamant bien haut sa résolution de reprendre la lutte sur un autre terrain :

« Dès aujourd'hui, écrivait-il au sortir de prison, je vais continuer à poursuivre la réparation de l'effroyable erreur judiciaire dont je suis encore victime. Je veux que la France sache par un jugement définitif que je suis innocent [2]. »

Ses partisans n'admettaient pas davantage que la question fût liquidée. Les journaux publiaient des protestations qui ne laissaient aucun doute à cet égard; celle-ci, par exemple :

« Cher Monsieur Dreyfus,

« Les soussignés, présents à Rennes le 9 septembre, sortent des audiences du conseil de guerre plus convaincus que jamais de votre innocence...

« Ne craignez pas que nous vous abandonnions. Nous prenons l'engagement de rester fidèles à la cause de la justice et de la vérité. »

Cette adresse était signée : Aubry, professeur à la Faculté de droit; Basch, professeur à la Faculté des lettres; Laroche, résident général des colonies; Molinier, professeur à l'Ecole des chartes; Cavalier, Sée, professeurs à la Faculté des sciences; Havet, professeur au Collège de France; Painlevé, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Le ministre de l'instruction publique ne fit rien pour rappeler ses subordonnés au « respect des décisions de la justice ».

Pour appliquer les enseignements de M. Loubet, le gouvernement attendit, près de cinq mois, jusqu'à la fin de janvier : mais alors il n'hésita plus. Des citoyens français venaient d'être condamnés parce qu'ils avaient non pas trahi leur pays, mais fondé une association et un journal : le jugement rendu en première instance était susceptible d'être réformé en appel; il reposait sur cet article 291 du Code pénal que tous les républicains n'ont cessé jadis de stigmatiser. Des évêques se permirent de témoigner leur

[1] *Journal officiel*, 3 juin 1900, p. 527, col. 3.
[2] *Matin*, 21 septembre 1899.

sympathie aux religieux ainsi frappés : aussitôt M. Waldeck-Rousseau leur signifia que « cette protestation publique contre une décision de l'autorité judiciaire » était « absolument inadmissible » et les priva de traitement[1].

Ainsi s'affirmèrent les sympathies, les haines, les servitudes, tout ce qui constituait en un mot la vocation de ce gouvernement. Et cette idée dut s'enraciner dans les esprits qu'il faut se garder d'avoir raison contre M. Reinach, quand on tient à sa carrière, mais qu'au contraire le dreyfusisme est propice à ceux qui font vœu d'être siens. Dès le commencement de juillet, une enquête avait été ouverte contre le général de Pellieux. Le général Brugère déclara qu'il ne trouvait dans la conduite de son subordonné « aucun acte pouvant entacher son honorabilité ni son respect de la discipline ». Le général de Pellieux n'en fut pas moins relégué de Paris à Quimper : il y est encore[2].

Les Chambres une fois en vacances, aussitôt que le gouvernement se sentit à l'abri des interpellations, le général Zurlinden fut dépossédé du gouvernement de Paris. Il n'avait à se reprocher ni un acte ni une parole. Son loyalisme républicain était notoire : chef suprême des troupes de la capitale à l'heure où le pouvoir exécutif devint subitement vacant, il fit assez voir en cet instant critique qu'il n'était point un général de coup d'Etat. Mais il avait refusé de participer à la réhabilitation du coupable : il fut et il reste disgracié.

Depuis un an, le commandant Cuignet est privé d'emploi. En revanche le capitaine Freystætter avance au choix : ne faut-il pas encourager les « superpositions de mémoire » qui servent la bonne cause, et « clore l'incident » en s'abstenant de « représailles »? C'est le vœu de M. de Galliffet; c'est aussi la pensée de M. Monis, et le garde des sceaux travaille à l'apaisement avec une dextérité singulière. Quand M. Reinach prétendit faire du colonel Henry le véritable traître, Mme Henry le somma d'apporter ses preuves en justice. M. Reinach se réfugia dans le mâquis de la procédure et pendant un an esquiva toute rencontre. A la fin, quand il se sentit acculé, quand il ne vit plus aucun moyen d'échapper à la Cour d'assises, la Chancellerie s'avisa qu'un projet d'amnistie était déposé, que ce projet, s'il était voté, couvrirait le fait incriminé par Mme Henry; et le 18 décembre, trois jours avant l'ouverture

[1] Lettre de M. Waldeck-Rousseau aux évêques de Montpellier, de Viviers et de Valence, à la suite de leurs protestations contre la condamnation des Assomptionnistes. (*Rapport de M. Dulau sur le projet tendant à la répression des troubles apportés à l'ordre public par les ministres des cultes.*)

[2] Voy. l'*Affaire*, p. 110.

des débats, une ordonnance intervint qui sauva M. Reinach en remettant son affaire *sine die*. Par contre, la *Libre Parole*, coupable d'avoir parlé avec irrévérence de la blessure de Me Labori, fût jugée et condamnée sans répit; et dernièrement M. Lepelletier, poursuivi par MM. Reinach et Picquart, demanda vainement le renvoi de son procès jusqu'au jour où la cause de Mme Henry aurait été entendue.

Quand il donne son investiture au gouvernement actuel, quand il vient le sauver aux heures de détresse, M. Brisson se souvient-il de quel ton, avec quelle âpreté, il y a vingt ans, il accusait les ministres du 16 mai d'avoir « tantôt pressé, tantôt suspendu, tantôt empêché l'exécution des lois pénales suivant les opinions des coupables, des prévenus ou des condamnés »?

III

Frapper les adversaires du condamné, favoriser ses partisans, l'exempter lui-même de sa peine, c'était bien, mais ce n'était pas assez; et si le gouvernement avait cru se libérer par cette série d'acomptes, ses commanditaires prenaient soin de rappeler avec une insistance hautaine qu'ils n'entendaient pas lui donner *quitus* pour si peu. A la fin d'avril M. Yves Guyot offrait à Mme Dreyfus, au nom du *Morning Herald*, un « splendide coffret d'argent doré, massif », et commentait la remise de ce cadeau en ces termes :

« Dreyfus a supporté les traitements les plus abominables avec une dignité tranquille et imperturbable, qui aurait fait l'admiration de Marc-Aurèle... Certes, il n'a pas personnellement besoin d'une autre réhabilitation que celle que lui a donnée le monde civilisé, et dont ce coffret est un des témoignages. Mais, pour la cause de tous, sa réhabilitation s'impose, et nous, ses défenseurs de la première heure, nous ne considérerons pas l'affaire Dreyfus comme terminée tant qu'il ne l'aura pas obtenue[1]. »

Huit jours après, M. Reinach formulait à Digne un programme identique :

« A cette heure, disait-il, nous sommes exactement à l'entr'acte qui, dans les bons mélodrames, sépare le quatrième acte du cinquième, où l'innocence est vengée et le crime puni. Et **il faut**, il est nécessaire, surtout à l'honneur historique de la France, **que le verdict de Rennes**, nul déjà par l'admission de circonstances atténuantes, déchiré ensuite par le décret de grâce, il faut qu'il **soit anéanti entièrement par un arrêt suprême.**

[1] *Siècle,* 20 avril 1900.

« Cette dette est sacrée : je jure que nous l'acquitterons [1]. »

M. Reinach se montrait d'ailleurs bon prince : il voulait bien ne pas troubler l'Exposition et consentait « une armistice pour toute la durée de cette grande fête du travail et de la paix ». Que risquait-il? Loin de se préparer à défendre l'arrêt menacé, le gouvernement ne rêvait que d'en saper les bases et d'ouvrir aux assaillants le chemin de la place.

L'incident qui décela ces manœuvres est instructif. Le gouvernement a commencé par le nier; il a tenté ensuite d'en dénaturer le caractère : finalement, grâce à la complicité du Parlement, il a réussi à faire dévier le débat. Ses errements ont échappé ainsi à la sanction qu'ils comportent : ils n'en subsistent pas moins et méritent qu'on s'y arrête : les réticences, les contradictions, les violences employées à couvrir d'injustifiables pratiques ne sont pas moins curieuses que ces pratiques elles-mêmes.

Le mois dernier, le 21 mai, l'*Eclair* publiait un article relatant les tentatives d'un agent de la Sûreté, détaché au service des renseignements de la guerre, M. Tomps, en vue de provoquer la révision du second procès Dreyfus. Le lendemain, la question fut portée à la Chambre par M. Alphonse Humbert, qui la résuma en ces termes :

Une personne, dont M. le ministre de la guerre connaît parfaitement le nom, nous a déclaré qu'elle a été, de la part d'agents du service de la Sûreté générale, l'objet de sollicitations tendant à créer un fait nouveau qui permette de reprendre l'affaire Dreyfus. On prétendait faire la preuve que la déposition de M. Cernusky avait été non seulement mensongère, mais dictée et payée par l'état-major, afin d'obtenir la condamnation de Dreyfus au moyen d'un faux témoignage.

Cette personne nous a déclaré qu'elle a été, de la part de M. Tomps, commissaire au service de la Sûreté générale, l'objet de sollicitations en vue de fournir une déposition conforme à la version que je viens d'indiquer. Elle a ajouté qu'elle avait été sollicitée dans ce sens, ici, à Paris; qu'à Bruxelles, elle avait été arrêtée, visitée en prison par un délégué de M. Tomps, qui avait renouvelé ces propositions, qu'on avait noué cette affaire non seulement par l'intermédiaire de M. Tomps, mais encore par celle de M. Cavard, directeur de la Sûreté générale; que, pour la nouer plus sûrement, on avait fait un voyage dans lequel on s'était abouché avec Richard Cuers, espion au service de l'Allemagne, auquel on avait demandé des renseignements en vue de produire le résultat que j'indiquais tout à l'heure...

La même personne ajoutait que des lettres étaient tombées entre

[1] *Siècle*, 28 avril 1900.

les mains du ministre de la guerre, que ces lettres étaient signées de M. Tomps, contenaient de la main de M. Tomps, sous la garantie de sa signature, les propositions qu'il faisait pour obtenir des témoignages, et cela à prix d'argent, en vue du résultat que j'ai indiqué [1].

M. Waldeck-Rousseau répondit :

Si M. Tomps est encore commissaire spécial, c'est que ses affirmations et les preuves qu'il en a fournies, loin de permettre de croire qu'il a provoqué des révélations, tendent à démontrer, au contraire, que si on lui a offert, à maintes reprises, de lui vendre des pièces et des preuves que l'on n'avait d'ailleurs pas, non seulement il n'a pas été au rendez-vous qui lui était assigné, mais il a mis le ministre de la guerre en mesure de connaître l'homme dont il s'agissait [2].

M. Humbert revint à la charge et un colloque s'engagea qu'il convient de retenir :

M. Alphonse Humbert. — Il y a quelque chose dont vous persistez à ne pas parler : il y a les lettres de M. Tomps, il y a les lettres qui portent sa signature.
M. le Président du Conseil. — Où sont-elles?
M. Alphonse Humbert. — Entre les mains de M. le ministre de la guerre.
M. le ministre de la guerre. — Non! non! [3].

La situation est donc bien nette. Le gouvernement, averti par la publication de l'*Eclair*, a pris soin de se renseigner. Il a recueilli les affirmations de M. Tomps, vérifié ses preuves, et cette enquête faite, il atteste que M. Tomps n'a rien à se reprocher, ni rendez-vous suspects, ni lettres compromettantes.

La Chambre se tint pour satisfaite. Mais le lendemain, on apprenait que les lettres de M. Tomps existaient au ministère de la guerre, qu'elles avaient été photographiées, et que ces photographies se trouvaient entre les mains de M. Le Hérissé. Le gouvernement vit bien qu'il n'échapperait pas à un nouveau débat. Il prit les devants et se fit interpeller au Sénat où M. de Galliffet apporta la déclaration suivante :

Il y a trois jours, interrogé par l'honorable M. Humbert, j'ai dit : « Les lettres que vous citez n'existent pas, ou du moins je ne les ai

[1] *Journal officiel*, 23 mai 1900, p. 1,293, col. 1 et 2.
[2] *Ibid.*, p. 1,294, col. 2.
[3] *Ibid.*, p. 1,295, col. 1.

jamais connues... » Aujourd'hui, j'ai le devoir de vous dire, au contraire : « Je les connais ».

Dès le lendemain de la séance de la Chambre des députés, j'ai fait venir à mon bureau le chef et le sous-chef d'état-major général..., et je leur ai dit : « Je veux absolument savoir comment ces lettres sont arrivées et disparues. » Deux heures plus tard, j'apprenais que ces lettres avaient été copiées par un officier, sans autorisation aucune, et livrées par lui à un personnage politique.

Puisqu'il suffisait de deux heures pour découvrir la chose, pourquoi le ministre, au lieu de s'en occuper le lendemain de la séance de la Chambre, ne s'était-il pas renseigné la veille : l'article de l'*Eclair* avait paru dans la matinée du 21 : le *Temps* l'avait reproduit et presque entièrement confirmé dans la soirée : comment M. de Galliffet ignorait-il encore le 22 ce qu'il était obligé de confesser le 25? Il n'eut garde de l'expliquer et se contenta d'exécuter le capitaine Fritsch, l'auteur des révélations qui le mettaient en si piteuse posture :

Cet officier, dit-il, a été mis, sur ma proposition, en retrait d'emploi... Il était resté jusqu'à ces derniers jours d'une honorabilité indiscutable; c'est un de nos meilleurs officiers; on ne pouvait pas soupçonner qu'il fût capable de commettre un pareil crime: — j'emploie à dessein le mot « crime », car c'est le seul qu'on puisse employer pour qualifier un tel acte [1].

Le mot était dur et devait être relevé quelques jours plus tard à la Chambre par M. Le Hérissé, qui en fit ressortir la singulière exagération [2].

En tous cas, quelle que fût la responsabilité du capitaine Fritsch, il n'en restait pas moins que la correspondance Tomps, niée le mardi, était avouée le vendredi. Quel en était l'objet? C'est ce que M. Waldeck-Rousseau tenta d'expliquer.

Il ne contesta plus que M. Tomps eût engagé des pourparlers avec un nommé P..., qui « proposait de faire, contre une forte

[1] *Journal officiel*, 26 mai 1900, p. 489, col. 2.

[2] « Quand un officier ou quand un citoyen quelconque a commis un crime, il y a autre chose qu'une punition disciplinaire; il y a des conseils d'enquête qui permettent la mise en réforme; il y a des conseils de guerre qui permettent au ministère public de requérir une condamnation, à l'accusé de se justifier, il y a enfin, Monsieur le ministre de la guerre, la Cour d'assises devant laquelle, de complicité avec moi, vous pouvez envoyer cet officier. Osez donc le faire, Messieurs du gouvernement. » (Discours de M. Le Hérissé, *Journal officiel*, 29 mai 1900, p. 1310, col. 1.)

rémunération, des aveux complets sur l'affaire Czernusky[1] ». Il reconnut que M. Tomps « avait demandé et obtenu l'autorisation de se rendre à Bruxelles[2] » pour s'aboucher avec cet individu alors en prison, qu'il avait négocié avec lui par le canal de son avocat et qu'ensuite, P... une fois libéré, il lui avait fait des offres et même des remises d'argent[3]. Seulement, tous ces efforts tendaient simplement à fournir à M. Tomps des armes contre ses ennemis personnels. Quand le gouvernement estima que « dans l'intérêt du service, dans l'intérêt de l'armée elle-même, il convenait de ne pas laisser plus longtemps à des officiers des fonctions peu en harmonie avec leur profession » et que ces fonctions furent confiées à M. Tomps, celui-ci ne tarda pas à se voir attaqué; on l'accusa de « légèreté », voire d' « infidélité »; il s'émut et demanda une enquête pour se laver de ces soupçons. Il lui fut répondu que « ces accusations n'avaient rien de précis, ne pouvaient trouver crédit, demeuraient méprisables » et qu'il n'y avait pas lieu par conséquent à enquête. M. Tomps n'en continua pas moins à vouloir confondre ses détracteurs, et ses relations avec P... eurent pour but de recueillir, « non pas des renseignements destinés à l'usage qui a été allégué, mais une déclaration écrite qui lui fournirait la preuve de la moralité de ceux qui l'accusaient[4] ».

Si telle était la vérité, pourquoi ne l'avoir pas dite plus tôt, et pourquoi contester, le 22, des rendez-vous et des lettres qui, le 25, se justifient aussi aisément? En réalité, n'est-ce pas que les explications du 25 n'expliquent rien? Comment! le gouvernement trouve superflue l'enquête réclamée par M. Tomps : et ce serait uniquement pour « faire aboutir cette enquête » que ce même gouvernement l'aurait autorisé à se rendre auprès de P... à Bruxelles! M. Tomps ne songe nullement à réhabiliter Dreyfus, il ne travaille que pour lui-même : alors que signifie ce billet adressé, le 8 avril, à l'amie de P... :

Tu m'as écrit que P... t'a offert de prouver que le témoignage de Czernusky à Rennes a été payé. Dans une autre lettre, tu ajoutes que

[1] *Journal officiel*, 26 mai 1900, p. 491, col. 2.
[2] *Ibid.*, p. 490, col. 3.
[3] Le 3 février, Tomps écrit à P... : « Dites-moi la vérité entière, la vérité complète, et ensuite, seulement ensuite, je vous viendrai volontiers en aide. » Et le 19 février, P... écrit à Tomps : « Prêtez-moi 50 francs, ce qui fera 150 francs en tout... » (*Journal officiel*, p. 491, col. 1.) P... avait donc reçu dejà quelques acomptes.
[4] *Journal officiel*, 26 mai 1900, p. 491, col. 3.

P... t'a même dit que c'est X... qui serait le plus compromis dans cette affaire.

Tout cela est très joli. Mais pourquoi P... ne veut-il pas lui-même faire cette offre? Je dois, avant d'entrer en négociations, proposer la chose, et pour cela je n'ai rien...

En dehors de cela, il pourrait se faire que P... ne voulût plus rien dire et, dans ce cas, ce serait moi qui serais le compromis.

Pour proposer l'affaire, il suffit qu'il en dise assez pour qu'on comprenne de quoi il s'agit. Mais je veux être paré [1].

Est-ce le langage d'un homme qui agit pour son compte et dans son intérêt propre? Ces hésitations, ce besoin d'être « paré », cette crainte d'être compromis, tout ne révèle-t-il pas l'agent chargé d'une besogne suspecte à qui l'on saura gré de réussir s'il atteint le but sans encombres, mais que l'on s'est réservé de désavouer dès qu'il se laissera « pincer »?

Et c'est justement ce qui arrive. Le 22, M. Tomps était jugé digne du poste qu'il occupait; le 25, il est déplacé : « Il a manqué de sang-froid et de prudence, il a commis une faute légère, sans doute, mais une faute néanmoins, en cherchant à se procurer des armes complètement inutiles [2]. » M. Tomps pourrait répondre que, d'après les déclarations mêmes du ministre, il s'est vu autorisé en février à rechercher ces armes. Mais il est discret, il ne dira rien; il n'ignore pas qu'il pourrait être dangereux d'examiner de trop près les affirmations de M. Waldeck-Rousseau, que tout vient à point à qui sait se taire, et que sa disgrâce, — si tant est qu'il soit disgracié, — ne sera ni longue ni pénible [3].

Aussi bien, ce billet du 3 avril est-il le seul fait que l'on renonce décidément à défendre. Le voyage de Madrid, au contraire, et les relations avec Richard Cuers, on les « couvre énergiquement ». Richard Cuers avait offert de livrer « tous les secrets d'un certain espionnage centralisé à Madrid »; M. Tomps fut envoyé « avec un

[1] *Journal officiel,* 26 mai 1900, p. 491, col. 3.

[2] *Journal officiel,* 26 mai 1900; p. 492, col. 3.

[3] A la séance de la Chambre du 28 mai, M. Le Hérissé fit ressortir la mansuétude du gouvernement à l'égard de M. Tomps. — « Deux fonctionnaires ont été frappés, dit-il, l'un appartient à l'armée; il a, par ses révélations, porté atteinte à votre portefeuille; vous lui appliquez le maximum des peines disciplinaires; l'autre, du service de la Sûreté générale, porte atteinte à la tranquillité publique : par ses agissements, il essaye de troubler à nouveau le pays; vous le déplacez purement et simplement avec une paternelle bienveillance. Vous qualifiez sa conduite d'imprudente! Tout cela montre mieux que je ne saurais le dire à quels mobiles vous obéissez. » (*Journal officiel,* 29 mai 1900, p. 1,310, col. 2.)

mandat précis et régulier pour recueillir ces confidences ». Il ne recueillit en fait que des demandes d'argent. Mais on ne pouvait pas *a priori* et systématiquement dédaigner ces propositions qui ne se rapportaient, d'ailleurs, « en quoi que ce soit, à l'affaire Dreyfus [1] ».

Le Sénat se garda naturellement de discuter ces assertions. Mais la question fut reprise trois jours après à la Chambre, et le gouvernement, cette fois, ne triompha pas sans difficulté. Après avoir fait ressortir les invraisemblances et les contradictions qui caractérisaient l'histoire des relations de Tomps et de P... selon M. Waldeck-Rousseau, M. Alphonse Humbert s'attaqua à la version officielle du voyage à Madrid.

Le colonel Picquart, dit-il, a rapporté au procès de Rennes que Cuers avait demandé au colonel de Foucault d'être entendu et d'apporter des renseignements précieux à l'état-major français... On s'est rendu auprès de Cuers. Celui-ci n'a pas parlé de la défense nationale. Il a parlé exclusivement de l'affaire Dreyfus et il a dit uniquement aux officiers qui venaient le voir de la part du colonel Picquart : « Vous vous trompez, ce n'est pas le capitaine Dreyfus qui est coupable; le coupable c'est un commandant d'infanterie », et il désignait le commandant Henry...

La déposition du colonel Picquart a été reproduite à des centaines de millions d'exemplaires; le monde entier a su que Cuers avait offert à un agent militaire de la France de lui livrer les secrets allemands... et quand le gouvernement allemand a su cela, il a conservé à Cuers sa place; Cuers est rentré, et six mois après il recevait de l'avancement. Si, après cela, M. Waldeck-Rousseau persiste à soutenir qu'il a pu croire que Cuers n'était pas un agent allemand, ou que Cuers était un agent allemand décidé à trahir l'Allemagne, je dis qu'il se moque de nous.

La réalité, c'est que vous êtes allés à Madrid chercher ce que vous étiez une fois déjà allé chercher à Bâle, des témoins contre le colonel Henry [2].

C'était l'effondrement de la théorie échafaudée par le Président du Conseil; déjà le ministre de la guerre avait dû reconnaître que son chef d'état-major lui avait caché les lettres Tomps quand elles avaient été rapportées au ministère [3]; et, comme il se plaignait que

[1] *Journal officiel*, 26 mai 1900, p. 492, col. 3.
[2] *Journal officiel*, 29 mai 1900, p. 1315, col. 1 et 2.
[3] *Ibid.*, p. 1308, col. 1.

le capitaine Fritsch, avant de s'adresser à un homme politique, ne fût pas venu frapper à sa porte, il avait subi sans mot dire cette réplique de M. Le Hérissé :

Le capitaine Fritsch a vu les manœuvres équivoques qui se produisaient autour de lui... Il avait en particulier été témoin d'un fait qui n'a pas encore été révélé, que je vais apporter à cette tribune et qu'une enquête, si vous l'ordonnez, messieurs, démontrera absolument exact. Un dossier considérable existait au ministère de la guerre contre les gens qui machinaient la reprise de l'affaire Dreyfus. (*Interruptions à gauche.*)

M. Le Hérissé. — M. le capitaine Fritsch a vu un jour l'un de ses chefs prendre ce dossier en présence de témoins, le détruire et le jeter au feu.

A gauche. — C'est du roman.

M. Le Hérissé. — Non ! Ce n'est pas plus du roman que les lettres Tomps qu'on qualifiait aussi de roman l'autre jour [1].

Personne n'avait relevé ces allégations; M. de Galliffet s'était tu : silence d'autant plus significatif qu'un instant après il prenait soin de rectifier une assertion de M. Lasies [2] en homme qui ne laisse rien passer de ce qu'il croit pouvoir contester.

Ainsi se dévoilaient tout à la fois la résolution de la Sûreté générale de reprendre l'affaire, et la résolution non moins arrêtée du ministère de la guerre d'assurer aux agents de la Sûreté « le silence et la sécurité nécessaires pour travailler tout à leur aise [3]. »

M. Waldeck-Rousseau comprit la nécessité d'une diversion. Sans plus s'occuper des lettres Tomps, il s'attaqua avec une violence calculée au capitaine Fritsch et l'accusa d'avoir commis une félonie. Ce mot déchaîna une tempête; la séance fut suspendue; quand elle reprit, M. Waldeck-Rousseau déclara qu'il n'avait pas entendu apprécier la conduite du capitaine Fritsch autrement que le ministre de la guerre et descendit immédiatement de la tribune, esquivant ainsi toute explication sur l'objet véritable du débat. M. Bourgeois vint alors à son aide, comme M. Brisson, l'année dernière; comme lui, il adjura le parti républicain de « se ressaisir », de songer avant tout à la cause de la « liberté civile » et tout en protestant contre la pensée de reprendre l'Affaire, il rallia une majorité autour du gouvernement, — de ce gouvernement que

[1] *Journal officiel,* 29 mai, p. 1309 et 1310.
[2] *Ibid.*, p. 1311, col. 1.
[3] Discours Humbert, *Ibid.*, p. 1314, col. 2.

l'on venait précisément de surprendre en flagrant délit d'agression contre la chose deux fois jugée[1] !

IV

Il convenait de retracer cette discussion avec quelque détail : car elle révèle d'une manière caractéristique les tendances et les procédés des ministres chargés d'assurer ce respect des décisions judiciaires sans lequel aucune société ne saurait vivre.

Depuis, les événements se précipitent; et le plan des conjurés se dessine de plus en plus nettement chaque jour.

Au mot de félonie lancé par le Président du Conseil, le ministre de la guerre quitte la Chambre et envoie sa démission. Dans la lettre communiquée au public, il déclare que « sa santé ébranlée ne lui permet pas de résister à toutes les émotions du moment ». Mais ce n'est là qu'un prétexte, une dernière concession faite à des complices qu'il abandonne sans oser les renier. Personne n'en est dupe[2] et chacun se demande pourquoi, tout d'un coup, M. de Galliffet s'évade ainsi de la galère commandée par M. Waldeck-Rousseau.

N'est-ce pas l'homme que M. Bourgeois saluait comme le type du « vrai soldat[3], » à qui M. Jourde décernait ce brevet de civisme vraiment significatif de la part d'un ancien communard : « En six mois, ce ministre aura plus fait pour l'armée que ses prédécesseurs en trente ans[4]. »? S'il a tant fait déjà, que lui demande-t-on de faire encore, pour qu'il regimbe et se refuse à mériter plus longtemps les éloges de MM. Jourde et Bourgeois?

M. de Galliffet est remplacé par le général André, divisionnaire obscur que rien ne désigne pour une pareille fonction, rien si ce n'est l'amitié de M. Brisson et certain ordre du jour excluant des cercles d'officiers les journaux suspects aux dreyfusistes.

[1] L'année dernière déjà, à la veille du procès de Rennes, la Sûreté générale avait tenté de circonvenir un autre agent du contre-espionnage, la femme que l'on désigne habituellement sous le nom de : « la voie ordinaire ». (Voy. l'*Affaire*, p. 103.) La tentative de M. Tomps, loin d'être un acte isolé, fait donc partie d'un système dont l'application se poursuit avec méthode et ténacité.

[2] Les *Débats* du 31 mai publient une note ayant toutes les apparences d'un communiqué et affirmant que « le général de Galliffet est en parfait état de santé »; de son côté, le prince d'Arenberg, dont on connaît les relations avec le ministre démissionnaire, s'est empressé d'apporter la même affirmation à la tribune de la Chambre.

[3] *Figaro*, 11 janvier 1900.

[4] *Journal officiel*, 21 décembre 1899, p. 2260, col. 3,

Aussitôt installé, le nouveau ministre se met à l'œuvre. Trois jours avant le départ de M. de Galliffet, M. Waldeck-Rousseau se vantait devant le Sénat qu'il ne restait plus rien au ministère de la guerre, ni du personnel, ni des traditions du 2e bureau. M. Waldeck-Rousseau se trompait sans doute, et les épurations de M. de Galliffet étaient insuffisantes; car le premier soin du général André est de procéder à de nouvelles éliminations. Il renvoie brusquement, sans consulter le chef d'état-major, trois chefs de service, les colonels de Castelnau, Hache et Meunier, qui dirigeaient les 1er et 2e bureaux et la section du personnel; il les remplace, sans consulter davantage le général Delanne, non par leurs collaborateurs déjà familiarisés avec ce genre de travaux, mais par de nouveaux venus absolument étrangers à ces divers services [1]. Le général Delanne a bien montré, lors de l'incident Tomps, qu'il n'était point un défenseur farouche de l'État-major : cette fois cependant il s'inquiète; il trouve impossible, avec de pareils bouleversements dans son personnel, d'assumer les responsabilités qui lui incombent, et demande à être relevé de ses fonctions. Sa demande est repoussée. Il restera donc, par ordre, avec un chef qui refuse de l'écouter, des subordonnés qu'il subit malgré lui et qui agiront en dehors de lui, jusqu'au jour où, les Chambres entrées en vacances, le ministre pourra s'adjoindre un homme de son choix sans crainte des interpellations. Alors — et qui sait s'il faudra même attendre jusque-là? — M. Tomps sera vraiment chez lui rue Saint-Dominique; plus de témoins récalcitrants, plus de gêneurs empêchant les négociations fructueuses ou la destruction des dossiers compromettants. Le grand œuvre pourra s'accomplir sans entraves; et M. Cornély, notre moderne Ezéchiel [2],

[1] On lit dans l'*Eclair* du 14 juin à propos de ces nominations : « L'opinion affolée se demande pourquoi ces mutations étaient si nécessaires que le général André les a faites avec cette hâte inquiétante.

« Elle se répondra quand elle saura que le lieutenant-colonel Faurie, né à Montélimart, était professeur à l'Ecole de guerre avec M. Picquart dont il est resté l'ami; que M. Picquart, dans sa déposition devant la Cour de cassation, a parlé des sentiments qui l'unissent au lieutenant-colonel Mercier-Milon, et que le lieutenant-colonel Laffon de Ladébat, brillant officier d'ailleurs, est le beau-frère de M. Tanon, ce président de chambre à la Cour de cassation dont le dreyfusisme atteignait à l'aigu. »

[2] On sait qu'en dehors de son genre habituel qui ne vise pas au sublime, M. Cornély s'est mis, à l'occasion de l'Affaire, et pour mieux marquer sans doute son dévouement à la cause juive, à cultiver le genre biblique; c'est ainsi que, dans le *Figaro* du 3 mai 1899, on pouvait lire sous sa signature ce morceau, d'autant plus remarquable qu'il tranche avec le ton ordinaire de l'auteur et du journal : « Pour moi, humble et indigne ouvrier de ce travail glorieux (*la réhabilitation de Dreyfus*), toutes les fois que je saisis ma

se sera montré bon prophète quand il écrivait il y a quelque temps :

« Un beau jour on lira, dans la dernière heure du *Temps*, que la Cour de cassation a prononcé un arrêt définitif de réhabilitation. »

Peut-on compter sur l'amnistie, en effet, pour prévenir ou pour arrêter ces manœuvres? Mais l'amnistie, telle que le gouvernement la propose, ne termine, n'empêche rien; au fond, — M. Maxime Lecomte l'a dit, et il avait raison, — c'est moins une amnistie qu'une loi de dessaisissement. En éteignant l'action publique tout en laissant subsister l'action civile, le projet voté par le Sénat tend uniquement à transférer du jury aux tribunaux la connaissance de tout ce qui se rattache à l'affaire : ce qui aboutit non pas à mettre M. Reinach et ses amis dans l'impossibilité de nuire, mais simplement à les soustraire à la juridiction populaire qu'ils redoutent, pour leur accorder une juridiction de fonctionnaires dont ils se croient sûrs. C'est là toute l'économie du système, et toutes les précautions sont prises pour qu'un ministre de la guerre docile, doublé d'un garde des sceaux bien choisi, puisse rouvrir l'Affaire quand et comme on voudra. Ne nous laissons donc pas abuser par les protestations de l'*Aurore* et du *Siècle*. M. Trarieux, tout en croyant devoir s'y associer, a laissé échapper cet aveu, qui nous édifie sur le prétendu désaccord du gouvernement avec les dreyfusistes : « Le Président du Conseil nous a combattus en de tels termes que je désire lui en exprimer ma reconnaissance. Nous avons senti que **sa pensée concordait avec la nôtre.** »

« Sa pensée concorde avec la nôtre! » Voilà ce que les amis de Dreyfus ont pu dire de M. Waldeck-Rousseau, non seulement hier à propos de l'amnistie, mais en toute circonstance, depuis que M. Waldeck-Rousseau est au pouvoir.

Oui, depuis un an, avant, pendant et après le procès de Rennes, sa pensée constante a bien été la réhabilitation de Dreyfus; il a tout fait pour arracher au conseil de guerre un acquittement; la condamnation une fois prononcée, il n'a songé, il ne songe encore qu'à l'annuler. Et M. Alphonse Humbert avait le droit de résumer et de flétrir cette politique en s'écriant lors de l'incident Tomps :

« Quand M. Reinach a fait son discours, on pouvait se demander si, en se proposant de rouvrir l'affaire Dreyfus, il faisait acte de bon Français, s'il avait suffisamment réfléchi à l'incomparable dou-

plume, j'entends, au fond de ma pensée, une voix qui me répète ces paroles de la Bible : « Dieu dit à Ezéchiel : Sonne du cor, Ézéchiel. Et si ton peuple ne veut pas t'écouter, toi du moins tu auras sauvé ton âme! »

leur dont il allait une fois de plus nous affliger... On pouvait se demander cela, mais on ne peut pas contester qu'il avait le droit de le faire. Le principe du respect de la chose jugée est inscrit dans la loi, mais il ne va pas jusqu'à empêcher les particuliers d'user des moyens que la loi met à leur disposition pour obtenir la révision d'un jugement qu'ils considèrent comme mauvais; M. Reinach avait le droit de jeter sur nous ce désastre, d'attirer sur nous cette plaie. Qu'il en ait usé, cela ne regarde que sa conscience et lui.

« Mais que le gouvernement se soit fait son complice, que le gouvernement ait envoyé des agents auxquels on a donné le soin de veiller sur les secrets de la défense nationale, — car vous avez commis cette imprudence de reprendre au ministère de la guerre le service des renseignements et de le mettre entre les mains de M. Tomps; vous voyez comme il en a usé, — que le gouvernement ait commis ce crime de se faire le complice de la besogne misérable qui consiste à faire une fois de plus le jeu de l'étranger..., cela ne peut pas se pardonner[1] ! »

Il reste à montrer comment ce crime en a engendré d'autres, et par quel enchaînement les hommes qui s'étaient donné pour mission de détruire l'une des colonnes de notre édifice national ont été conduits à les ébranler toutes. Il reste à voir aussi comment le pays a discerné le péril, s'est ressaisi et fait tête à l'ennemi. Ce sera l'objet des pages qui suivront.

Ch. Descotay.

La fin prochainement.

[1] *Journal officiel,* 23 mai 1900, p. 1293, col. 3.

LA POLITIQUE SOCIALE

DES CATHOLIQUES BELGES

Les élections qui viennent de se faire en Belgique pour le renouvellement intégral des deux Chambres se sont terminées par un nouveau triomphe des catholiques. Alors que les plus optimistes comptaient à peine sur une majorité de huit voix en leur faveur dans la Chambre des représentants, c'est 20 sièges qu'ils obtiennent de plus que tous leurs adversaires réunis, 86 contre 66. Tandis qu'on pouvait craindre que, rendus par le nouveau régime électoral à l'entière liberté de leurs mouvements, un nombre plus ou moins considérable d'électeurs qui, dans les élections dernières, votèrent avec les catholiques afin de faire échec aux socialistes, retourneraient aux libéraux, — les opérations électorales du 27 mai ont constaté la présence dans les urnes d'un nombre de suffrages catholiques plus élevé qu'aux précédents scrutins. Cette confiance inaltérable du pays, le gouvernement, qui, depuis plus de quinze années, préside aux destinées de la Belgique, l'a méritée par la sagesse de sa politique scolaire, financière, constitutionnelle et sociale. En un précédent article [1], dont quelques lecteurs du *Correspondant* se souviennent peut-être, nous avons vu le peuple belge aux prises avec les difficultés politiques, avec ces problèmes électoraux qui sont, pour les nations, ce qu'est, pour un individu, le passage de l'enfance à l'âge des passions, et nous avons essayé de montrer avec quelle habileté ces difficultés ont été traversées, avec quelle hardiesse ces problèmes ont été résolus par les catholiques. D'autres difficultés non moins redoutables se sont présentées, d'autres problèmes se sont posés qui ne touchaient plus seulement à une époque mouvementée de la vie, mais à la vie entière; des questions non plus proprement politiques, mais sociales. Dans quelles circonstances nos voisins de Belgique se sont trouvés en face de la « question sociale », et de

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 août et du 10 septembre 1899.

quelle façon ils y ont répondu, n'est-il pas intéressant pour nous, catholiques français, de l'apprendre?

I

C'est en 1884 que les catholiques belges arrivaient au pouvoir; c'est en 1886 que leur attention était appelée, — et par des événements retentissants, — sur le problème social.

Le 18 mars de cette année 1886, un meeting était réuni à Liège, par quelques anarchistes, pour fêter l'anniversaire de la Commune de Paris. Les organisateurs de cette manifestation avaient, pour y préparer les esprits, répandu à profusion dans la ville et dans la banlieue les exemplaires d'une petite brochure intitulée : *le Catéchisme du peuple*, pamphlet violent dont l'auteur, Alfred Defuisseaux, s'était, depuis quelques années, signalé par l'ardeur de ses convictions socialistes, et où la révolution était ouvertement prêchée à l'ouvrier comme l'unique moyen d'améliorer sa situation. Dans un pays où règne la liberté de la presse la plus absolue, et où l'on est habitué à toutes les audaces de plume et de langage, — la Belgique, à ce point de vue, ne diffère pas sensiblement de la France, — on n'avait pas attaché grande importance à la distribution de ce *factum*. Le meeting annoncé inspirait lui-même si peu de crainte que l'autorité communale n'avait pas jugé nécessaire de prendre aucune mesure de précaution. Il s'agissait seulement, était-il permis de croire, « d'une de ces manifestations bruyantes où quelques orateurs populaires sans notoriété pérorent devant un auditoire composé en majeure partie de curieux et de désœuvrés; d'une de ces réunions, comme il s'en présente fréquemment, où l'assemblée se disperse paisiblement après avoir entendu quelques harangues incendiaires et s'être donné la satisfaction toute platonique de voter un ordre du jour révolutionnaire. « Rien ne permettait de prévoir qu'il en serait autrement cette fois. Et, à la vérité, tout se serait peut-être passé avec calme si l'un des manifestants, au moment où le cortège traversait une des rues commerçantes de la ville, n'avait eu la fâcheuse idée de briser, d'un coup de hampe de son drapeau, la glace d'un magasin; si ce bel exemple n'avait pas été immédiatement suivi par quelques professionnels de l'émeute, — « gens propres à rien, fainéants qui n'ont d'énergie que pour le mal, polissons de rue possédés de la manie de la destruction, repris de justice mêlés à tous les troubles et que l'on retrouve partout où il y a un mauvais coup à faire », — lesquels figuraient au premier rang de la manifestation anarchiste et profi-

tèrent de l'absence ou de l'insuffisance des forces de police pour dévaster en quelques instants plusieurs rues et faire voler en éclats les vitres de nombreuses maisons.

Bien qu'elle empruntât au caractère de la réunion dont elle était la suite une certaine gravité, cette regrettable échauffourée n'eût été, en d'autres circonstances, qu'un incident sans portée. Elle se produisait malheureusement dans un moment critique. Depuis plusieurs mois déjà, l'industrie belge, jusque-là très prospère, était entrée dans une période de crise aiguë : « La crise! on n'entend plus que ce mot, écrivait, au mois de décembre 1885, dans le courrier de Belgique de la *Réforme sociale*, l'éminent professeur de l'Université de Liège, M. Dejace. Déployez votre journal, parcourez le bulletin financier, suivez les débats parlementaires, découpez une brochure, arrêtez-vous devant un rayon de librairie, mêlez-vous à une conversation quelconque..., partout, vous retrouvez la crise servant de thème inépuisable aux journalistes, aux orateurs, aux économistes, aux simples particuliers. C'est une véritable obsession, mais c'est en même temps une triste actualité. » L'ouvrier fut naturellement victime de cette crise et, pour n'en donner qu'un exemple, le salaire moyen de l'ouvrier mineur, qui était de plus de 1,000 francs en 1883, descendit à 911 francs en 1884, et tomba en 1885 au-dessous de 800 francs, ne permettant à la famille de se maintenir que grâce à un abaissement extraordinaire du prix des denrées agricoles. On avait, il est vrai, constaté, et l'on admirait, dans cette population ouvrière si éprouvée, « les preuves d'une patience exemplaire, d'une résignation courageuse, en face de la crise intense que traverse l'industrie et de l'effrayante réduction des salaires qui en est la conséquence ». Ce qu'on ne voyait pas, c'est que cette patience et cette résignation n'étaient que sentiment d'impuissance; la haine couvait sous cette masse en apparence immobile, et il ne fallait qu'un souffle pour l'embraser. Les troubles de Liège apparurent aux ouvriers comme le signal qu'ils attendaient de l'agitation et de la révolte; ils furent considérés par les meneurs, qui ne s'y étaient point préparés, comme le puissant levier d'un soulèvement général; aux uns et aux autres, ils donnèrent l'idée de ce qu'ils n'étaient pas, d'un mouvement révolutionnaire. Dès le 19 mars, la grève se déclarait dans le bassin de Liège, pour gagner, ensuite et par une contagion rapide, les deux autres districts houillers de Belgique, le bassin de Charleroi et le bassin de Mons.

Qui donc expliquera la mystérieuse puissance de cette loi d'imitation, en vertu de laquelle non seulement les individus, mais encore les peuples, se copient les uns les autres. Quelques jours avant les

événements que nous venons de rappeler, des mineurs français, les ouvriers de la compagnie houillère de Decazeville s'étaient mis en grève et avaient préludé à une campagne de revendications violentes par l'assassinat d'un de leurs ingénieurs, M. Watrin. Les grévistes belges prirent exemple sur ce modèle et eurent bientôt fait de le surpasser. A Liège et à Mons, les violences furent légères et les dégâts matériels peu importants; mais il n'en fut pas de même à Charleroi, où l'on vit des bandes d'émeutiers parcourir la contrée, arrêter le travail, saccager des usines, proférer des menaces de mort contre les industriels, incendier des châteaux. « Au seuil de la politique belge venaient de surgir brusquement, dans le décor des incendies et des émeutes, des bandes surexcitées, aveuglées, révoltées, qui ne s'accompagnaient plus du *Chant des gueux*, qui n'arboraient plus les couleurs des vieux partis, mais qui s'avançaient tragiquement dans la clameur des *Carmagnoles* et dans le sillage des drapeaux rouges[1]. »

Quels devoirs créaient aux pouvoirs publics ces événements, qui avaient produit dans le pays et dans toute l'Europe une impression de stupeur et d'effroi? Le premier devoir était de rétablir l'ordre. « Contre la brute qui démolit, brûle ou tue, il n'est qu'un recours, la force. Si libéral et si philanthrope qu'on fût la veille, on est bien obligé de l'employer, et il le faut, promptement, énergiquement ». Ainsi parlait le chroniqueur politique du *Correspondant*; et, faisant allusion à la situation qui, à cette même heure, menaçait notre pays, il ajoutait : « La Belgique a senti dans ces circonstances, l'avantage d'avoir un gouvernement conservateur. Sous l'influence de ce gouvernement, personne qui n'ait voulu être le gardien vigilant de l'ordre, tout en étant le respectueux serviteur de la loi : ministre, gouverneur de la province, magistrat, général, commissaire de police, gendarme, chacun parle ou agit fermement devant l'émeute; pas un chef qui soit enclin par les doctrines de son parti, ou disposé par sa populacière ambition, à ménager les anarchistes; pas un subordonné qui soit forcé par son supérieur à pactiser ou atermoyer avec eux. On peut dire que, bien que surprise et n'ayant sous la main qu'une armée insuffisante, la Belgique a fait face résolument au danger et elle a vaincu[2] ». Une petite troupe, rassemblée et conduite par un officier habile et énergique, le général Vandersmissen, fut envoyée sur le terrain de l'émeute, pour contenir, pour disperser les bandes révolutionnaires, et

[1] H. Carton de Wiart, Discours au Congrès de la Ligue démocratique belge de 1898.

[2] *Correspondant* du 10 avril 1886.

réussit, — non sans que le sang ait coulé, — à ramener l'ordre.

D'avoir triomphé de l'émeute, était-ce, pour le gouvernement, tout le devoir accompli, toute la morale des événements de Liège et de Charleroi dégagée, toute menace pour l'avenir écartée? Non, assurément. Si quelqu'un avait pu se bercer de cette illusion, il eût été bientôt détrompé par la propagande à laquelle se livraient les chefs du parti socialiste qui, ne se faisant pas faute d'exploiter la situation, envoyaient chaque dimanche dans tous les bourgs industriels des conférenciers semer la parole de haine et de rébellion, créaient partout des ligues de résistance et des associations de combat, multipliaient les manifestations en faveur du suffrage universel, et apportaient dans toute cette œuvre un esprit de suite, une ténacité de volonté, une ardeur de conviction, que nul ne pouvait méconnaître. Les catholiques, les défenseurs de la propriété et de la liberté, devaient prévoir de nouvelles luttes, — et se forger de nouvelles armes.

Fas est ab hoste doceri. Le parti socialiste, par l'évolution qui commençait à se dessiner dans ses tendances et dans sa tactique, fournissait à ses adversaires un enseignement et un exemple. Il n'en était pas encore arrivé sans doute à considérer la conquête des pouvoirs publics, — voire d'un simple portefeuille ministériel, — comme l'objectif de sa politique. La révolution sociale restait son but, la grève générale son moyen. Mais, à côté des turbulents qui voulaient immédiat, ou du moins très prochain, le signal donné pour cette suppression brusque de la circulation du sang industriel, pour cette coalition formidable des forces ouvrières sous la pression de laquelle les patrons devaient être écrasés, — apparaissaient déjà les sages, les politiciens à venir, lesquels affirmaient que la grève générale n'est possible qu'après la constitution préalable d'un solide fonds de résistance, et estimaient à 10 millions de francs pour la Belgique le chiffre minimum de ce « trésor de grève ». Defuisseaux, l'auteur du *Catéchisme du peuple*, était resté le premier parmi les « ardents »; mais Anseele, le fondateur du *Vooruit* de Gand, prit la tête des « prudents » : « La grève générale, s'écriait-il, la grève générale sans les moyens de la mener à bien, c'est une utopie, que dis-je? une folie coupable. Elle ne servira qu'à précipiter dans la misère la plus noire notre population ouvrière pour aboutir à la plus prompte et à la pire des réactions. La marche à suivre est de multiplier les sociétés coopératives ouvrières et de prélever sur les bénéfices que ces sociétés permettent de réaliser les sommes nécessaires pour constituer la caisse de résistance. » Il n'était pas difficile de prévoir que cette opinion d'Anseele, encore qu'on pût justement lui reprocher de reculer à

une date très lointaine (sinon aux calendes grecques) le jour de la révolution sociale, triompherait bientôt de toutes les oppositions et deviendrait l'idée directrice de la politique socialiste en Belgique.

Par cette transformation de son programme, par cette évolution de sa politique, le socialisme ne cessait pas d'être une menace; il ne devenait pas moins dangereux, il devenait autrement dangereux. Il semblait retourner pour son usage l'axiome fameux : *Si vis pacem, para bellum*, le traduisant : « Tu veux la guerre : organise la paix. » Il se faisait modéré pour acquérir les moyens d'être violent. Il ne reculait que pour prendre son élan. L'imminence du péril était écartée, mais son intensité accrue; l'heure de la révolution retardée, mais son triomphe rendu plus probable : autant les volontés sont hésitantes, autant les intelligences sont « promptes »; et tel qui aurait reculé d'effroi devant la proposition de faire le coup de fusil se laissera facilement gagner par la promesse d'un sort meilleur... Mais le danger n'étant plus le même, les moyens d'y faire face devaient être renouvelés; l'attaque ayant changé de position, la défense était forcée de modifier sa tactique. Puisque la politique socialiste cessait de reposer sur l'action violente et révolutionnaire, comment une politique de répression brutale aurait-elle pu en avoir raison? Si la propagande socialiste commençait à se réclamer, — non plus seulement des sentiments de haine et d'envie qui, s'ils sommeillent dans tous les cœurs, ne gouvernent heureusement que le petit nombre, — mais de cet « intérêt » qui est le mobile de toutes nos actions, ne fallait-il pas autre chose que des négations pour la combattre et pour la paralyser? Non, le problème, que les grèves du bassin houiller et les incendies de Charleroi avaient brusquement posé, ne pouvait pas être résolu par la force. Et ce fut, comme on l'a très justement dit, « l'honneur des catholiques belges et de leur gouvernement de n'avoir pas cru un seul instant qu'il suffisait des baïonnettes pour faire taire le cri exaspéré de la misère. »

Mais avant même d'inaugurer cette politique sociale dont la nécessité venait de s'imposer, il convenait de jeter un regard sur les années écoulées, afin de regretter les fautes commises, de renier les erreurs aveuglément acceptées, et de débarrasser l'avenir des préjugés du passé.

II

Ce qui apparaissait comme une première constatation évidente, à la suite des événements de Liège et de Charleroi, c'est que les gouvernements qui s'étaient succédé au pouvoir, catholiques ou

libéraux, ayant compté sur l'absence de loi, sur la liberté pour résoudre toutes les difficultés que soulève le problème du travail, — la liberté, avait, pour employer une expression à la mode, fait faillite.

Jusqu'à ce jour, en effet, d'accord sur ce point avec les doctrinaires du parti libéral, les catholiques belges appliquaient dans l'ordre des choses économiques ce qu'un philosophe anglais a appelé les principes du nihilisme administratif; et, sans aller jusqu'à traiter l'Etat de « nuisance », de mal nécessaire, ils étaient fermement décidés à restreindre son intervention dans les limites les plus étroites, et à demander aux initiatives individuelles et libres la solution de tous les problèmes de la vie sociale. C'était sur l'observation du devoir librement pratiqué par les patrons et par les ouvriers qu'ils faisaient reposer l'harmonie des rapports sociaux.

Parmi les patrons, on en pouvait citer plusieurs qui n'avaient pas méconnu, ni négligé, leur devoir de patronage; et la Société belge d'économie sociale, fondée en 1880 sur le modèle de la Société française de même nom et par l'initiative de M. Brants, pour répandre dans le royaume de Belgique les fécondes idées du maître Le Play, s'était donné pour mission de faire connaître ces beaux exemples et de les faire imiter : « Des établissements comme la Vieille-Montagne, Cokerill, les cristalleries du val Saint-Lambert, etc., écrivait M. Ch. Dejace, dans la *Réforme sociale* du 15 novembre 1884, s'imposent des sacrifices considérables pour la classe ouvrière, organisent des œuvres multiples en sa faveur, fondent des caisses de secours, d'épargne et de retraite, créent des écoles d'adultes et des cours professionnels, bâtissent des habitations saines et commodes, établissent des lavoirs, ouvrent des magasins d'alimentation économique, s'intéressent au délassement même de l'ouvrier, tels que les cercles, les bibliothèques et les sociétés musicales, etc. » On reprochait cependant à ces industriels généreux, — et le reproche ne laissait pas d'être fondé, — « de n'avoir pas su corriger le caractère trop administratif de leurs institutions par l'admission des ouvriers à leur gestion, et de ne pas en retirer pour cette raison tout le bien qu'ils en attendaient ». On pouvait surtout leur reprocher... d'être l'exception. Combien d'autres vivaient, suivant l'expression de M. Wœste, « dans une attitude d'indifférence » en face de leurs ouvriers, croyant avoir rempli tout leur devoir en payant régulièrement le salaire convenu. Combien même justifiaient, par une conduite qui n'était pas seulement « indifférente », ces paroles sévères de M. Charles Périn, l'économiste chrétien bien connu : « Il ne serait pas juste d'attribuer tous les torts à l'ouvrier. Les patrons livrés eux aussi à l'esprit

d'individualisme, ne considèrent-ils pas trop souvent l'ouvrier comme matière à exploitation et instrument de lucre? Par leur cupidité, n'ont-ils pas bien des fois prêté quelque raison aux revendications populaires? On chercherait en vain à révoquer en doute les témoignages qui attestent l'odieuse conduite de certains chefs d'industrie à l'égard de leurs ouvriers. Les spéculations condamnables qui se pratiquent non seulement sur leur nécessaire matériel, mais encore sur leur dignité et leur moralité; ces abus trop réels ne peuvent assurément justifier les excès des ouvriers, mais contribuent à les expliquer. »

Si la généralité des industriels avaient si mal compris et si peu pratiqué leurs devoirs de patrons, les ouvriers de leur côté n'avaient pas mieux rempli, mais peut-être étaient-ils plus excusables, leurs devoirs de travailleurs libres et chrétiens. Ils n'avaient pas su profiter des accroissements successifs et considérables du salaire et de l'augmentation de leurs ressources pour améliorer leur situation matérielle ni pour établir sur la base solide de la prévoyance leur existence menacée par tant de crises, mais encore pour améliorer leur situation morale et intellectuelle. A mesure qu'on marchait vers le progrès matériel, on s'éloignait du progrès social. Plus prospère était l'industrie et plus lucrative la profession, plus s'enfonçait l'ouvrier dans l'imprévoyance, dans l'immoralité, dans la haine; plus les salaires montaient, plus la misère était grande. L'industrie qui devait fournir à l'émeute de Charleroi ses plus ardentes recrues, l'industrie de la verrerie, payait dans les jours de prospérité industrielle des salaires qui s'élevaient pour un grand nombre de ses ouvriers, — le chiffre est à peine croyable, mais il est établi par d'indiscutables témoignages — jusqu'à 1,000 francs par mois. « Chez les verriers, écrit un observateur qui parcourait la Belgique quelques semaines après la grève, se remarquent des traits de désorganisation aiguë qui prennent leur source, non pas dans la modicité d'un salaire réduit au strict minimum, mais au contraire dans un gain excessif. Aucune institution ne vient faire contrepoids, chez eux, à ce débordement de richesses, et un antagonisme aigu les sépare des patrons, qui entendent borner leurs rapports avec leur personnel aux nécessités du travail. Enivrés d'un haut salaire, les ouvriers verriers, du reste, repoussent toute intervention du patron, contre lequel des années d'antagonisme ont développé chez eux une méfiance difficile à surmonter. L'avenir ne les préoccupe pas; ils se laissent entraîner à toutes les fantaisies du luxe, de la bonne chère, et parfois également de la débauche. Aussi, lorsque l'heure du repos sonne pour eux, et les fatigues d'un dur métier l'amènent fréquemment à cin-

quante ans, bien peu se trouvent à la tête d'un petit capital qui donnera à leur vieillesse quelque sécurité. N'est-ce pas là une nouvelle et éloquente démonstration de l'insuffisance de l'élévation de salaire pour rendre les familles ouvrières plus stables » [1].

Tant que les besoins de la production avaient assuré la prospérité de la situation industrielle et le maintien des salaires élevés, on avait pu conserver l'illusion que le régime de liberté absolue n'était pas plus défavorable à la paix sociale que contraire au progrès matériel. Le jour où la crise éclata, où l'abaissement du salaire força l'ouvrier à se priver de jouissances devenues plus nécessaires que la vie même, où les sentiments de haine et d'envie qui couvaient dans une partie de la population ouvrière brusquement s'enflammèrent, l'illusion ne fut plus permise. M. Beernaert le proclamait, dès le lendemain de l'émeute, devant le Parlement, et non sans mélancolie : « Je n'ai point perdu la foi robuste de mes jeunes années en la liberté, mais où sont nos espérances d'autrefois? Nous attendions de cette liberté le progrès, l'harmonie et la paix. Le progrès s'est accompli, mais où sont l'harmonie et la paix ? »

Le « laisser-faire » absolu n'était donc plus de mise. Une politique nouvelle s'imposait. Pour que le pays tout entier le suivît dans cette voie où il comptait s'engager, et eût en quelque sorte sa part de collaboration dans l'œuvre qu'il allait entreprendre, le gouvernement imagina d'ouvrir une vaste et publique consultation de tous les intéressés : il sollicita donc et obtint du roi la création d'un comité « chargé de s'enquérir de la situation du travail industriel dans le royaume et d'étudier les mesures qui pourraient l'améliorer ».

Le décret qui institua la « commission du travail » choisit ses membres dans les milieux les plus divers : à cet éclectisme ne devait-elle pas gagner de présenter des travaux plus compétents, des discussions plus nourries, des conclusions plus autorisées? Parmi les trente-sept notabilités intellectuelles qui la composaient, on comptait des membres du Parlement, des professeurs, des ingénieurs, des hauts fonctionnaires de l'administration, des publicistes. Les quatre universités du royaume, non pas seulement les universités officielles de Liège et de Gand, mais l'Université libre catholique de Louvain et l'Université libre libérale de Bruxelles, se trouvaient représentées par leur professeur d'économie politique. Toutes les doctrines économiques avaient leur champion : l'ortho-

[1] Urbain Guérin, *la Crise ouvrière en Belgique,* dans la *Réforme sociale* du 1er février 1887.

doxie, M. de Molinari; l'économie sociale catholique, MM. Brants et Dejace; l'éclectisme, M. de Laveleye; le socialisme, M. Hector Denis. A côté des membres du clergé, comme Mgr Cartuyvels, et de catholiques laïques éminents, comme M. Lammens et M. Jacobs, siégeaient des libéraux, M. Buls, M. d'Andrimont, M. Montefiore-Lévy, M. Sainctelette, et même un futur sénateur socialiste, M. Ed. Picard. Seuls, les chefs d'industrie et les ouvriers avaient été écartés de la commission, « en leur qualité de parties intéressées dans le vaste débat qui allait s'ouvrir. »

La première résolution que prit la commission, — à l'unanimité de ses membres, — est digne d'être notée : « Article premier du règlement : Les membres de la commission ne touchent ni indemnité ni frais de déplacement. Il en est de même des secrétaires et des secrétaires adjoints. » Ainsi les commissaires ne s'interdisaient pas seulement de recevoir aucune indemnité ou « jeton de présence », pour le temps qu'ils consacraient à la chose publique, mais encore prenaient à leur charge exclusive les frais de transport et de séjour que les enquêtes orales à organiser dans tout le pays allaient forcément entraîner. La gratuité absolue s'appliquait même au service du secrétariat et de la sténographie, service très rude et qui exigeait beaucoup de dévouement et de temps : on fit appel dans chaque région à la bonne volonté des jeunes gens instruits; et partout se présentèrent des avocats, des ingénieurs, voire de simples « fils de famille », pour exécuter cette besogne « fatigante », et dont il ne devait « résulter ni honneur ni argent. » L'autorité de la commission, ainsi que le remarquait un de ses membres, ne pouvait que grandir par ce trait d'absolu désintéressement. Désintéressement, qui ne ralentit nullement l'activité des commissaires. Un membre ayant déclaré, dans la séance du 25 juin, que « si on ne sacrifiait pas pour cette année 1886 ses vacances, on ne ferait pas grand chose », la commission fut unanime à décider qu'on en ferait le sacrifice; et son président enregistrait plaisamment cette décision en disant : « D'ailleurs, les vacances sont une invention des membres du barreau. »

La commission avait pris à cœur la double mission que lui traçait le décret d'institution : s'enquérir de la situation du travail industriel dans le royaume, et étudier les mesures qui pourraient l'améliorer. Ouvrir une enquête qui fût vaste, fournir des conclusions qui fussent pratiques : tel fut le double objet de ses travaux.

L'enquête devait être aussi large que possible, ouverte à tous, permettant, suivant le mot du président de la commission, à la fois et à ceux qui peuvent apporter un tribut d'idées et à ceux qui peuvent renseigner sur les faits, d'y donner leur concours. Et,

pour atteindre ce but, il convenait qu'elle fût à la fois écrite et orale, l'enquête écrite s'adressant de préférence aux associations patronales et les mettant en mesure de fournir des réponses mieux coordonnées, mieux réfléchies, plus complètes; l'enquête orale, accessible surtout aux ouvriers, et permettant à « l'ouvrier *travaillant* » de faire entendre par sa propre voix, ses griefs, ses revendications.

Le questionnaire qui fut rédigé pour servir de base à l'enquête écrite comprenait exactement cent questions, réparties en quatre chapitres. Le *travail* faisait l'objet du premier chapitre : nombre des ouvriers, âge d'admission, durée du travail, travail de nuit, travail du dimanche, hygiène et sécurité de l'atelier. Le second chapitre comprenait les questions relatives aux *rapports entre le capital et le travail :* questions du salaire, de ses modes, de son taux et de ses variations, questions relatives au contrat de travail et à son exécution, aux associations ouvrières et aux unions de patrons, à l'arbitrage et à la conciliation. Tout ce qui concerne la *situation matérielle* des ouvriers d'une part, leur *situation morale et intellectuelle* d'autre part, était contenu dans les deux derniers chapitres : le budget de la famille, son logement, son alimentation; les sociétés de secours mutuels, les caisses de secours, de retraite et d'épargne; le contrat d'apprentissage et les écoles professionnelles; l'état religieux et moral des ouvriers, les ravages de l'alcoolisme... Près de six mille réponses à la totalité, ou à quelques-unes de ces cent questions, furent reçues, classées, imprimées : témoignage éclatant de l'intérêt pris par le pays à l'enquête. Est-il besoin d'ajouter que la qualité des réponses est loin d'être aussi satisfaisante que leur quantité? Un des commissaires rappelait justement à leur égard le vers du poète latin : *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.* A côté d'observations précieuses sur la condition des ouvriers, sur leur genre de vie, sur leurs habitudes, sur leurs besoins, on y rencontre le lot ordinaire des élucubrations maladives d'idéologues incompris, ou de naïves récriminations, telle la supplique d'une veuve qui, se plaignant que sa fille ait été abandonnée par son séducteur, demande à la commission « quelles mesures elle va prendre contre cette manière d'agir. »

La commission n'avait pas attendu les résultats, d'ailleurs incomplets, de cette consultation écrite, pour commencer l'enquête orale qu'elle avait décidé d'entreprendre. Répartis en six sections régionales, ses membres « commencèrent dès le mois de juillet leurs longues et multiples pérégrinations à travers la Belgique entière, d'Ostende à Arlon, et de la frontière française aux sables de la

Campine flamande : dur sacrifice pour plus d'un Nemrod transformé en commissaire enquêteur que cet emploi laborieux des beaux mois de vacances; mais tous se trouvèrent au poste[1]. » Qui ne connaît pas les mœurs belges se représentera difficilement la simplicité quasi patriarcale, « populaire » (en prenant ce terme dans son sens le meilleur), qui fut le trait caractéristique de ces assises d'un nouveau genre. Est-il rien de plus pittoresque, par exemple, et de moins solennel, que ce tableau, décrit dans quelques lignes du procès-verbal de la séance tenue à Auvelais le 7 septembre 1886 : « L'audience se tient en la maison communale, au premier étage. A ce moment, la foule est telle dans la salle au fond de laquelle se trouvent debout et accroupis des groupes serrés de houilleurs, qu'on vient prévenir M. le bourgmestre du danger d'un effondrement. M. l'ingénieur Lagasse (un des membres de la commission) descend, constate que le danger est sérieux et propose, faute de pièce assez large, de siéger en pleine place publique, au bas du perron de l'hôtel de ville. La commission décide qu'il en sera ainsi, et la séance reprend en plein air, au milieu de plus de quinze cents ouvriers respectueux, mais se bousculant quelque peu pour mieux entendre les dépositions. » L'impression faite par le passage des commissaires fut partout si considérable, et le désir de déposer devant eux si intense chez les ouvriers, que le Conseil général du parti ouvrier belge, ayant, par une déclaration solennelle, interdit à ses affiliés de comparaître dans l'enquête, se vit bientôt débordé et dut revenir sur sa décision.

« Il est permis d'affirmer, disait le président de la commission en clôturant les travaux de l'enquête, que les sections n'ont laissé aucune partie du pays en dehors de leurs investigations, et que partout toute voix a pu se faire entendre. Toutes les mesures qui ont paru devoir rendre les dépositions plus libres ou plus complètes ont été prises. Les témoins ont pu déposer, à leur choix, publiquement ou à huis clos, et des délégués des ouvriers ont été appelés à prendre place au bureau. Ce qui a dominé dans l'esprit des sections régionales, c'est la ferme volonté que toute plainte puisse se produire, tout abus être signalé, toute amélioration être réclamée. » Du caractère même de l'enquête orale, du but poursuivi par ses organisateurs, de l'esprit qui a présidé à son exécution, il est résulté qu'elle fut moins un instrument de recherche scientifique et impartiale de la vérité, qu'un simple appareil de réception passive offert à tous ceux qui avaient quelque grief à formuler. Il

[1] Ch. Dejace, *l'Enquête de la commission du travail*, dans la *Réforme sociale* du 1er août 1887.

en est résulté par une conséquence naturelle que, dans un assez grand nombre de milieux, ce furent des meneurs habiles intéressés à altérer l'exactitude des choses, ou des hommes ardents incapables de conserver la juste mesure, qui, presque seuls, prirent la parole, et remplirent de leurs déclamations et de leurs violences de longues heures d'audience. Celui qui voudrait trouver, dans le gros volume consacré à la reproduction des procès-verbaux des six sections régionales, les éléments d'une étude statistique et documentaire de la population ouvrière belge, éprouverait une grande déception en les compulsant... Si l'enquête orale de la commission du travail a produit des résultats bienfaisants, c'est moins par les renseignements qu'elle a fournis que par le retentissement qu'elle a eu, par l'impression qu'elle a laissée dans le pays tout entier. On a dû lui rendre cette justice que, suivant le mot de son président, « elle n'a rien laissé dans l'ombre de ce qui pouvait appeler des réformes, et n'a donné place à aucun soupçon de vouloir atténuer les faits qui peuvent en provoquer ». Grâce à cette largeur de sa conception, et encore que ses réunions aient trop souvent servi de prétexte à déclamations, elle a été véritablement une œuvre de rapprochement et d'apaisement.

Péché avoué, dit le proverbe, est à demi pardonné. Grief exposé, pourrait-on dire, est à demi satisfait. C'est comme un besoin de l'âme humaine de crier ses fautes ou ses colères; et de ne pas oser ou de ne pas pouvoir les confesser, c'est dont elle souffre souvent plus que de les avoir commises ou ressenties. L'enquête ordonnée par le gouvernement belge n'aurait-elle obtenu que ce résultat de donner une forme aux doléances populaires, de servir en quelque sorte de soupape à cette masse comprimée de griefs et de misères qui, après l'explosion de mars 1886, restait encore sous pression, — elle n'eût pas été inutile. Mais elle a procuré d'autres avantages, et positifs. Elle a certainement facilité, préparé, inspiré l'œuvre principale, l'œuvre « originale » de la commission du travail : l'étude des mesures qui pourraient améliorer la situation. Œuvre remarquable par la méthode qui a présidé à sa confection, et par le labeur intelligent qu'elle représente; œuvre remarquable plus encore par le caractère à la fois progressiste et modéré de ses conclusions, ainsi qu'en témoignait devant notre Académie des sciences morales et politiques M. Georges Picot : « L'œuvre poursuivie par la commission belge du travail est la plus vaste qui ait été accomplie de notre temps. Elle a un caractère particulier : en un temps où tous les Parlements, tous les peuples, tous les ministres s'enrôlent dans un parti, où les députés se font radicaux ou réactionnaires, veulent de parti pris marcher à l'avant-garde ou

rebrousser chemin, les Belges ont montré un esprit libre..., fournissant, aux débats qui tendent à absorber de plus en plus les esprits et à remplacer dans l'avenir les discussions de pure politique par l'étude des réformes pratiques, des solutions modérées, dignes de réveiller l'attention publique [1]. »

III

En même temps que le gouvernement réunissait la commission du travail, un des membres les plus distingués de l'épiscopat belge, Mgr Doutreloux, évêque de Liège, convoquait les catholiques en un congrès dont le titre suffisait à indiquer le but et à marquer les tendances : congrès des œuvres « sociales ». On y fut unanime à reconnaître, et cette unanimité se retrouva dans les délibérations d'un second congrès tenu à Liège encore l'année suivante, qu'une « orientation nouvelle » en matière sociale était nécessaire. « Si l'on doit repousser l'intervention de l'Etat dans le sens socialiste, sa domination destructive de toute autonomie du travail et de l'individualité humaine, si l'on doit même se défier de certain socialisme d'Etat prôné dans un grand pays voisin, peut-on cependant ne pas convenir que le « laisser-faire » de certaine école est aussi contraire à la charité chrétienne et à la raison qu'au bien social et à la fin même de l'Etat ? » Ainsi fut résumée par l'évêque la pensée maîtresse de tous les congressistes.

Le retentissement de ces deux congrès de Liège fut tel, non pas seulement en Belgique, mais dans toute l'Europe catholique, qu'un troisième congrès fut projeté pour le mois de septembre 1890, dont on voulut faire, à l'exemple de la conférence de Berlin réunie cette même année par l'empereur Guillaume, une conférence internationale des catholiques. « Etatistes » venus d'Allemagne, et « libéraux » venus de France, prirent possession, pendant les trois jours que dura le congrès, du sol liégeois; et bien que, « réunis, ainsi que le disait le cardinal archevêque de Malines, dans une seule pensée et un seul amour, la pensée du salut de la société et l'amour de leurs frères qui travaillent et qui souffrent », ils apparurent plus encore comme profondément séparés par une manière très différente de concevoir le rôle de l'Etat en matière sociale... Bien qu'ils n'eussent, pour la plupart, assisté qu'en spectateurs à cette querelle

[1] Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, année 1887, t. Ier. — Voy. dans le *Correspondant* du 25 août 1887, un article de M. Béchaux sur *les Questions du travail en Belgique*.

franco-allemande, les Belges se sentirent bientôt les victimes des germes de division qu'elle avait introduits. Vainement le cardinal de Malines, pressentant le danger, eut la pensée de réunir dans sa ville archiépiscopale, l'année suivante, un quatrième congrès, dans le programme duquel ne figuraient pas ces questions de législation qui avaient absorbé toute l'activité des précédents congressistes. La réunion de Malines fut très brillante et, à certains points de vue, très féconde[1]; elle ne réussit point à faire la paix. La lutte que le congrès de Liège avait vu s'engager entre interventionnistes d'Allemagne et non-interventionnistes de France, se continua chez les catholiques belges entre « conservateurs » et « démocrates ».

Cette lutte entre conservateurs et démocrates, — il importe de le remarquer, — c'est bien plutôt sur des points d'organisation politique que sur des questions de doctrine sociale qu'elle a porté. Il est vrai que des exagérations, principalement de forme chez les uns, des susceptibilités et des indignations trop faciles chez les autres, certains excès de langue et de plume d'une part, trop de méfiance d'autre part, avaient creusé entre les deux nuances de l'opinion catholique un abîme qu'un observateur superficiel aurait jugé infranchissable. Il a suffi d'une lettre pastorale de l'évêque de Liège publiée le 16 juin 1895, pour le combler : « Les divergences qui existent entre vous, écrivait Mgr Doutreloux, en s'adressant à la fois aux conservateurs et aux démocrates de son diocèse, sont peu nombreuses, comme on en peut juger par la comparaison des programmes de vos associations : elles portent sur des questions librement discutées, ou sur des réformes d'une application éloignée et même incertaine; elles ne peuvent par conséquent légitimer un antagonisme. » Quelque semaines après cette intervention pacifique de « l'évêque des congrès de Liège », une lettre collective, rédigée et signée par tous les membres de l'épiscopat belge, organisait dans chaque diocèse « une réunion de prêtres et de laïques ayant pour but de rechercher et d'étudier les mesures à prendre pour ramener et maintenir la concorde entre les catholiques », et convoquait à Malines une conférence générale dans laquelle on devait tâcher « d'harmoniser les conclusions les plus importantes émanées des délibérations des réunions diocésaines ». Le programme issu de cette conférence et daté du 5 mars 1896, connu sous le nom de « programme de Malines », est exclusivement un programme d'œuvres, et laisse de côté les questions de réformes législatives, pour la solution desquelles on s'en rapporte

[1] Mgr d'Hulst a publié, dans le *Correspondant* du 25 septembre 1891, un très intéressant article sur ce congrès de Malines.

au gouvernement, « lequel, disait la lettre des évêques, ne néglige rien pour améliorer la situation morale et matérielle de l'ouvrier, et n'entend point reculer devant la tâche qu'il s'est imposée. » Accueillies avec sympathie par tous les catholiques appartenant aux associations conservatrices ou démocratiques, les délibérations et les solutions de la conférence de Malines ont réalisé, entre les catholiques belges, sous réserve des divergences légitimes et nécessaires dans les questions de détail, l'unité de doctrine, et clos l'ère des discussions théoriques.

Il semble qu'on puisse résumer cette « doctrine sociale » des catholiques belges dans les formules suivantes. La liberté reste l'idéal; mais l'intervention législative est aujourd'hui nécessaire pour garantir son existence, réparer ses lacunes, prévenir ses abus. L'individu, ou plutôt la famille, reste l'unité, la « cellule » sociale; la réforme sociale est donc principalement une réforme morale; mais l'intervention de la loi est aujourd'hui nécessaire pour stimuler l'activité individuelle, pour susciter, développer, fortifier, les initiatives toujours lentes et quelquefois impuissantes. Et parce qu'enfin il ne faut pas que la liberté soit un vain mot pour l'ouvrier, ni que l'individu reste une « poussière humaine sans direction », et qu'il est d'ailleurs souhaitable que la loi puisse graduellement se dégager d'attributions que les circonstances imposent, mais qui dépassent le domaine naturel de sa compétence et l'exercice normal de sa fonction, l'association doit être développée : l'association sous ses formes les plus diverses; sous la forme de mutualités, groupant les unités impuissantes à lutter isolément contre les crises qui menacent la famille ouvrière; sous la forme de syndicats, réalisant la concentration du travail en face de la concentration du capital, et rétablissant l'équilibre entre les deux éléments rivaux de la production; sous la forme enfin d'une organisation légale de la profession, instituant entre l'individu atome impuissant et l'Etat masse incohérente, entre la petite famille composée du père, de la mère et des enfants et cette grande famille qui est la nation, une agglomération intermédiaire, une troisième famille, plus nombreuse et par conséquent plus stable que la première, plus homogène et par conséquent plus souple que la seconde.

C'est cette doctrine, — que les amateurs de mots barbares pourraient, en l'opposant à l'individualisme des uns et au collectivisme des autres, qualifier d'*associationnisme*, — c'est cette doctrine qui a inspiré et dirigé les réformes entreprises depuis quinze années par le gouvernement belge. La loi est intervenue ou interviendra, pour garantir l'exécution fidèle des engagements contractés dans le pacte de travail, pour protéger l'enfant et la

femme, pour réduire à leur minimum les causes d'insalubrité et d'insécurité dans les ateliers, pour mettre à la charge des entreprises la réparation des accidents qui sont la conséquence nécessaire du risque professionnel, pour assurer dans la mesure du possible à tous ceux qui dépendent d'un maître les moyens de pratiquer la loi divine du repos dominical. La loi est intervenue, ou interviendra, pour créer, pour promouvoir, pour favoriser, les institutions qui peuvent améliorer la situation matérielle et morale du travailleur, relativement au logement, à l'alimentation, à la prévoyance, au crédit. La loi est intervenue, ou interviendra, pour donner la vie, ou plus de vie, aux associations mutuelles, aux groupements syndicaux, à l'organisation professionnelle. Ainsi s'édifie peu à peu une œuvre considérable, dont on a pu justement écrire que « c'est le plus complet effort législatif dont l'histoire de ce siècle puisse offrir l'exemple », une œuvre prudente cependant, à la fois très progressiste et très modérée, inspirée par les circonstances et dirigée par une méthode, satisfaisant aux besoins du présent sans embarrasser l'avenir : œuvre qu'il ne nous est pas possible de décrire ici par le menu, dont il sera tout de même intéressant de passer une revue sommaire[1].

IV

Il rentre incontestablement dans les attributions de l'Etat de garantir la liberté des parties dans la formation du contrat de travail, comme de tous les autres contrats, et de veiller à l'exécution fidèle des conventions librement faites. A ce double point de vue, l'enquête de 1886 fit connaître certains abus qu'une loi du 16 août 1887 eut pour objet de faire disparaître. Aux termes de cette loi, les salaires des ouvriers doivent être payés en monnaie métallique ou fiduciaire, ayant cours légal, et tous paiements effectués sous une autre forme sont nuls et non avenus ; ils doivent être payés, au moins deux fois par mois, à seize jours au plus

[1] Le ministère du travail a publié, en 1898, un petit manuel comprenant le texte des *lois et règlements concernant le travail des femmes et des enfants, la police des établissements classés, le payement des salaires aux ouvriers, les règlements d'atelier et l'inspection du travail.* (Bruxelles, Schepens, 1898.) — On consultera encore avec profit un livre que vient de faire paraître (chez Aystpruyst, à Louvain) le P. Vermeersch, S. J., sous le titre de : *Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique.* — Un des fonctionnaires les plus distingués du ministère du travail a bien voulu me fournir, avec une complaisance inépuisable, tous documents et renseignements qui m'étaient utiles.

d'intervalle; ils doivent être payés, en dehors de tout cabaret, débit de boissons, magasin, boutique, ou locaux y attenant.

Par ces dispositions, le législateur belge garantissait, dans la mesure du possible, la libre formation et l'exécution fidèle de cette clause principale du contrat de travail qui est la convention de salaire. Mais il y a dans le contrat de travail bien d'autres conditions à régler, d'autres difficultés à prévoir, pour lesquelles on se rapporte aux « usages des lieux », ou simplement aux traditions de l'usine. Ces coutumes ne sont pas toujours établies avec précision, ni exactement connues des parties contractantes; et il est à souhaiter qu'elles soient *écrites*, codifiées dans un « règlement d'atelier », qui devienne ainsi comme le *grand coutumier* du travail, dans l'établissement pour lequel il est fait. Si cette codification est souhaitable, pourquoi ne serait-elle pas obligatoire? s'est demandé le législateur belge; et ayant répondu affirmativement, il a prescrit par une loi du 15 juin 1896, que, « dans les entreprises industrielles et commerciales qui emploient au moins dix ouvriers, il serait rédigé un règlement d'atelier. » Liberté entière est laissée au patron de régler, comme il l'entend, et sous la seule réserve d'observer les prescriptions de police, les conditions auxquelles il offre le travail; mais la loi de 1896 établit une procédure à la faveur de laquelle les ouvriers ont la faculté de présenter leurs observations, lors de la confection du règlement, et plusieurs moyens à leur disposition pour que ces observations soient placées, sans compromettre leurs auteurs, sous les yeux du patron.

Le règlement d'atelier ne peut pas tout prévoir, et une loi toute récente, la loi du 10 mars 1900, a été promulguée pour rendre plus facile la solution des principaux conflits qui peuvent se produire à l'occasion du contrat de travail, notamment à cause de la rupture de ce contrat. La netteté et la fermeté de ses dispositions contrastent singulièrement avec l'obscurité et l'imprécision de certaine loi française du 27 décembre 1890 qui poursuivit le même objet. La loi belge n'interdit et ne réprime que la rupture brusque du contrat de travail, celle qui n'observe pas le délai de préavis fixé par le règlement d'atelier ou par les usages. Elle détermine d'avance l'indemnité à allouer, lorsque cette règle est violée par l'une des deux parties : une indemnité égale à la moitié du salaire correspondant à la durée du délai de préavis; et pour que cette sanction ne soit pas illusoire, elle autorise le patron à se couvrir en retenant au jour de la paye une partie du salaire de l'ouvrier. Elle énumère limitativement les circonstances qui justifient, soit de la part du patron, soit de la part de l'ouvrier, la rupture brusque du contrat.

*
* *

Ainsi se trouve assurée la liberté des contractants, et garantie l'exécution des engagements contractés, premier devoir de l'Etat. L'Etat ne doit-il pas faire quelque chose de plus? N'y a-t-il pas certaines conventions qu'il doit prescrire et certaines autres qu'il doit proscrire? certaines restrictions qu'il doit imposer à la liberté dans l'intérêt général? certaines mesures de police qu'il doit ordonner? Tandis que la plupart des grandes nations industrielles, et notamment l'Angleterre et la France, avaient depuis longtemps résolu la question par l'affirmative et fait dans la législation une place, d'ailleurs modeste, à la police du travail, rien n'avait été fait en Belgique. La loi du 13 décembre 1889 est venue réparer cette grave lacune, en édictant les prescriptions générales ci-après : interdiction d'employer des enfants avant l'âge de douze ans; défense de faire travailler les jeunes ouvriers âgés de moins de seize ans et les filles et femmes mineures, plus de douze heures par jour; obligation du repos hebdomadaire et suppression du travail de nuit, sauf exceptions, pour ces mêmes catégories de travailleurs. A côté de ces règles générales que la loi elle-même détermine, viennent se placer d'autres dispositions, variables suivant les industries et plus rigoureuses, dont la détermination est laissée au pouvoir royal, et qui, en s'adaptant aux situations diverses, complètent l'œuvre de protection sans paralyser la marche de l'industrie... La même souplesse, la même modération, caractérisent la législation nouvelle relative à l'hygiène et à la sécurité des ateliers (décrets des 27 décembre 1886 et 21 septembre 1894 et loi du 2 juillet 1899) aux termes de laquelle le gouvernement est autorisé à prescrire les mesures propres à assurer la salubrité des ateliers et la sécurité des ouvriers dans les entreprises industrielles et commerciales dont l'exploitation présente des dangers.

En ces matières délicates, l'Etat doit souvent se garder de prescrire, mais il doit toujours donner l'exemple... C'est depuis quinze années l'une des principales préoccupations du gouvernement belge d'étendre le plus possible au profit de tous ceux qui dépendent de lui le bienfait du repos dominical. Grâce à l'intelligente et énergique persévérance d'un ministre éminent, M. Vandenpereboom, on a réussi en Belgique à faire que, dans les services publics, même les plus chargés et où la solution du problème était le plus difficile, le repos du dimanche est devenu, sinon général, au moins très étendu [1]... La même sollicitude des pouvoirs publics s'exerce aujour-

[1] Cf. dans la *Réforme sociale* du 16 février 1896 un intéressant article sur

d'hui au profit des ouvriers qui, sans être sous la dépendance de l'administration, sont employés à des travaux publics. Pas plus qu'un particulier, que dis-je? bien moins qu'un particulier, l'Etat n'a le droit de se désintéresser, quand il fait travailler, des conditions dans lesquelles s'effectue le travail. Sa responsabilité serait engagée si, par sa négligence, les lois de justice et de charité se trouvaient violées dans la convention qui lie le maître et les ouvriers de l'entreprise. Lorsque surtout, à cause du procédé d'adjudication au rabais, qui est le plus souvent pratiqué en matière de travaux publics pour la désignation de l'entrepreneur, il faut craindre que la concurrence, poussée à l'extrême, ne s'exerce sur cette partie importante des frais généraux que constituent les salaires, — l'Etat, les administrations publiques, font sagement d'insérer dans leurs cahiers des charges une clause protectrice de l'ouvrier, qui fixe un maximum à la durée du travail et un minimum au salaire. Il y a plusieurs années que cela se fait en Belgique, grâce à l'initiative d'un des hommes les plus en vue du parti catholique, M. Arthur Verhaegen, non pas encore par mesure générale et applicable à tous travaux publics, mais, — avec cette prudence qui caractérise le législateur belge et qui permet de le comparer au législateur anglais, — par voie d'essais et d'expériences qui préparent la solution du problème.

*
* *

Il ne faut recourir à l'autorité publique, selon l'auguste parole de Léon XIII, que « lorsque les intérêts généraux, ou l'intérêt d'une classe en particulier, se trouvent ou lésés ou simplement menacés, et qu'il est incapable d'y remédier ou d'y obvier autrement ». Et le devoir du législateur n'est pas seulement de se maintenir dans ces sages limites, mais encore de chercher à les reculer, en s'efforçant de donner plus de force à ces intérêts menacés et incapables de se défendre... L'union professionnelle est, pour les intérêts professionnels, l'organe naturel de défense. Interdite par la législation révolutionnaire, cette forme d'association a reçu, de la constitution belge de 1830, le droit, commun à toutes les associations, de se fonder librement; mais il lui fallait, pour réaliser pleinement ses fins, quelque chose de plus : la personnalité civile. Dès 1886, après un remarquable rapport de M. Ad. Prins, la commission du travail établissait, avec une certaine timidité dans l'application, le principe que « les unions professionnelles doivent être des individua-

l'observation du dimanche dans les administrations des chemins de fer de l'Etat, des postes et des télégraphes en Belgique.

lités juridiques ». La loi du 31 mars 1898 a consacré ce principe et accordé aux unions professionnelles, moyennant certaines conditions de fond et de forme, la jouissance et l'exercice de ce triple droit qui est essentiel à la vie juridique de toute personne physique ou morale : droit de posséder, droit de recevoir, droit de plaider [1].

Le syndicat, — patronal, ouvrier ou mixte, — n'est qu'un des éléments de l'organisation professionnelle : librement fondé, librement composé, librement administré, il a seulement pour rôle de pourvoir à la défense des intérêts professionnels *particuliers* de ses membres. Mais n'y a-t-il pas aussi des intérêts professionnels *généraux* à la profession, pour l'étude desquels des organismes légalement constitués, groupant tous les individus appartenant à un même métier dans une même région, sont nécessaires? C'est ce qu'a pensé le législateur belge en créant, par une loi du 16 août 1887, les conseils de l'industrie et du travail. Ces conseils, où sont appelés à siéger, en nombre égal, des patrons élus par les patrons et des ouvriers élus par les ouvriers, ont reçu de la loi une double mission : la mission de mettre fin par la conciliation aux conflits industriels, qu'ils ont remplie jusqu'à présent avec assez peu de succès; la mission de représenter vis-à-vis des pouvoirs publics industriels et travailleurs, qui leur donne une action considérable et chaque jour grandissante. Spontanément ou sur l'initiative gouvernementale, ils interviennent dans la préparation des lois relatives au travail, et dans l'application de ces lois; ils provoquent les réformes en démontrant leur nécessité, et les rendent plus pratiques en facilitant leur adaptation aux circonstances et aux situations. Sans doute, ce ne sont que des avis qu'ils donnent, ce sont seulement des vœux qu'ils expriment, — donner un pouvoir propre à des organismes aussi « nouveaux » n'eût pas été faire preuve de sagesse; — mais, pour être simplement des conseils, ces vœux et ces avis ont leur prix, et on a eu rarement à regretter de les avoir suivis. C'est pour la Belgique un honneur d'avoir, la première, tenté, avec la prudence qui sied à de telles réformes, un essai d'organisation et de représentation professionnelles, — et d'y avoir réussi [2].

[1] Cf. le commentaire publié de cette loi par M. Ch. Théate, attaché à l'office belge du travail. (Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1899.)

[2] M. F. Payen, avocat à la Cour d'appel de Paris, a fait une étude détaillée de cette institution dans un livre récent qui est intitulé : *Une tentative récente d'organisation du travail. Les conseils de l'industrie et du travail en Belgique.* (Paris, Rousseau, 1899.)

*
* *

La législation sociale ne doit pas seulement conférer des pouvoirs à l'Etat, donner la vie ou la force aux groupements professionnels, mais encore fournir à l'individu le moyen de poursuivre et d'obtenir par ses efforts l'amélioration morale et matérielle de son sort. Si l'on se place à ce troisième point de vue, la loi du 9 août 1889 sur les habitations ouvrières est aussi de celles qui font le plus d'honneur au législateur belge.

« Aider l'ouvrier à construire ou à acheter une maison, un foyer qu'il aimera comme on aime ce qui est à soi, et dont la seule possession relèvera le sentiment de sa dignité personnelle et celui de ses devoirs envers sa famille », tel est, d'après l'auteur même de la loi, d'après M. Beernaert, le but même qu'elle poursuit. Et voici le moyen qu'elle emploie. Si l'ouvrier devait attendre, pour devenir propriétaire, qu'il ait accumulé, par l'effort persévérant des années, la somme nécessaire à l'acquisition ou à la construction de sa maison, on le persuaderait difficilement de tenter l'entreprise, on obtiendrait rarement qu'il y réussisse. Combien la propagande serait plus facile et plus féconde si on pouvait, au contraire, mettre l'ouvrier à même d'acquérir ou de construire immédiatement l'habitation qu'il veut occuper, en lui laissant le devoir de se libérer peu à peu des obligations qu'il a contractées : problème dont la solution suppose trouvés deux facteurs : un prêteur complaisant d'une part qui ne demande à ses capitaux qu'un intérêt modique; chez l'emprunteur, d'autre part, des garanties de solvabilité telles qu'en se contentant d'une rémunération minime, le prêteur fasse une bonne action sans faire une mauvaise affaire. Pour obvier à l'impuissance du crédit individuel, la loi belge de 1889 met en jeu la force de l'association; pour trouver le prêteur, elle s'adresse à un établissement public, la Caisse générale d'épargne. Isolé, l'ouvrier est un détestable débiteur; cautionné par la société de construction ou de crédit, il devient très solvable; la Caisse d'épargne, faisant des avances pour le remboursement desquelles elle ne court presque aucun risque, peut se contenter d'un faible intérêt, et faire cependant une opération préférable à tous points de vue, pour elle-même et pour ses déposants, à l'achat de rentes.

Ainsi est résolu le problème. Ainsi, l'accès du travailleur à la propriété de sa maison devient une route facile et engageante. Il lui suffit désormais de s'adresser à une des sociétés créées par application de la loi, pour acquérir ou faire construire la maison de ses rêves. L'intérêt de la somme empruntée pour cette construction ou

cette acquisition ne dépasse jamais 4 pour 100, et le payement de cet intérêt est combiné avec le remboursement du capital, de telle façon que, par des versements mensuels qui diminuent insensiblement la dette, la propriété soit définitivement acquise après dix, quinze, vingt ou vingt-cinq ans... La seule éventualité redoutable est que l'emprunteur vienne à mourir avant d'avoir achevé la période d'amortissement, laissant à sa veuve ou à ses enfants une charge trop lourde. Mais la loi a prévu cette éventualité, et mis dans les mains du chef de famille le moyen de prévenir les siens contre ce danger : ce moyen, c'est l'assurance sur la vie, dont la Caisse générale d'épargne a organisé le service. L'emprunteur fait constater par un médecin, au moment où il contracte son engagement, qu'il est bien portant; au versement mensuel par lequel il amortit son emprunt, il ajoute une petite somme supplémentaire représentant la prime d'assurance; et par le bénéfice de cette assurance, s'il vient à mourir avant d'avoir entièrement payé sa maison, celle-ci devient la propriété quitte et libre de sa femme ou de ses ayants droit. 8,619 individus, — se répartissant en 1,149 ouvriers mineurs, 5,179 ouvriers d'industrie ou de métier, 1,435 journaliers et ouvriers agricoles, 84 ménagères, 772 agents inférieurs d'administration, — profitaient, au 31 décembre 1898, de cette forme originale de l'assurance. Mais le nombre des maisons construites et des ouvriers en voie de devenir propriétaires par application de la loi de 1889 est bien plus considérable encore et dépasse certainement *vingt mille*.

*
* *

En se constituant un foyer sain, décent, agréable, le travailleur n'obtient pas seulement le résultat d'améliorer présentement sa situation; il fait encore acte de prévoyance, puisqu'il épargne et accumule un capital. L'épargne proprement dite, l'accumulation d'un capital représenté par une somme d'argent, a fait, en Belgique, l'objet d'une attention active et vigilante des pouvoirs publics. C'est surtout en s'adressant à l'enfance, en faisant rentrer les questions d'épargne dans le programme de l'enseignement primaire, en encourageant la formation de caisses scolaires d'épargne, qu'on a cherché à créer dans le pays un courant de prévoyance; et le résultat de cette propagande n'a pas laissé d'être appréciable, puisque, d'une part, on compte aujourd'hui, pour une population scolaire de 1 million d'enfants, près de 300,000 élèves qui épargnent, et dont l'avoir dépassait, en 1896, 6 millions de francs; puisque, d'autre part, le chiffre total des dépôts à la Caisse

d'épargne, qui n'atteignait pas 200 millions en 1885, est aujourd'hui de 600 millions.

Les assurances ouvrières, cette forme de prévoyance aujourd'hui si préconisée, possèdent en Belgique deux organes. Les sociétés de secours mutuels ont dans leur domaine le service des assurances dont la répartition peut se faire dans un assez court exercice, comme l'assurance contre la maladie. La Caisse générale des retraites, qui remonte, ainsi que la Caisse générale d'épargne avec laquelle elle ne fait d'ailleurs qu'un seul corps, à l'année 1865, se réserve le service des assurances, dont la répartition ne peut se faire qu'à long terme, comme l'assurance sur la vie... Une loi du 23 juin 1894 a, suivant une heureuse expression, « ouvert une ère nouvelle à la mutualité en Belgique ». Son objet a été : de multiplier les avantages légaux en faveur des sociétés mutualistes; de leur accorder de plein droit, ou avec des réserves qui ne laissent aucune place à l'arbitraire et qui ont seulement pour intérêt de sauvegarder les droits de chacun, la reconnaissance légale qui procure ces avantages; de leur permettre de poursuivre une action plus étendue en pratiquant toutes sortes d'assurances et en produisant tous effets utiles qui ne sont pas incompatibles avec leur caractère; — en un mot de faire la mutualité plus libre, plus efficace et plus solide... Un nouveau service d'assurances sur la vie, qui permet à l'ouvrier de garantir, soit pour sa veuve dans le cas où il viendrait à mourir prématurément, soit à lui-même s'il parvient à un âge déterminé, le paiement d'un capital, a été créé au sein de la Caisse générale des retraites par la loi du 21 juin 1894. L'action du législateur s'est manifestée depuis plusieurs années, en faveur de l'œuvre des pensions ouvrières, par l'inscription au budget d'un crédit de plus en plus élevé, — 20,000 francs en 1895, 300,000 francs en 1899, — destiné à grossir par un versement supplémentaire tout versement effectué à la Caisse des retraites par l'intermédiaire d'une société mutualiste; elle vient de se manifester d'une façon plus décisive par le vote d'une loi, la loi du 10 mai 1900, qui confirme, précise et perfectionne ces mesures provisoires.

Mais on jugerait mal de l'action sociale exercée par les pouvoirs publics en Belgique, dans le domaine de la prévoyance, si l'on se bornait à considérer l'intervention législative. L'intervention administrative se manifeste, pour ce même objet, avec une force et une efficacité dont nous pouvons difficilement nous faire en France une idée [1]. Subventions intelligemment distribuées : le gouvernement

[1] Un des hauts fonctionnaires de l'administration belge, M. R. du Sart de Boulant, gouverneur du Hainaut, a lui-même décrit, dans la *Réforme sociale*

dispose d'un crédit important pour faciliter l'établissement ou le fonctionnement des sociétés de secours mutuels; — propagande par la plume: suivant le mot de M. Ch. Benoist « toute une littérature est déjà sortie de cette sollicitude qui ne s'endort pas et qui va trouver l'ouvrier chez lui[1] »; — propagande plus efficace encore par l'école, où l'enseignement de la prévoyance est devenu matière obligatoire de programme, où la pratique de la mutualité sous forme de sociétés scolaires a été vivement encouragée; — concours ingénieusement institués et impartialement jugés entre les sociétés de secours mutuels; — décorations habilement et honnêtement réparties; — le gouvernement belge n'a rien négligé pour amener le développement de la prévoyance. Et l'on conviendra que ses efforts n'ont pas été vains, si l'on veut bien interroger les chiffres. Le nombre des sociétés de secours mutuels reconnues s'est élevé successivement de 254 en 1887, à 369 en 1891, 752 en 1895, 1,974 en 1899; le chiffre des membres effectifs affiliés à une société mutualiste est passé de 36,000 en 1887 à 55,000 en 1891, 97,000 en 1895, 350,000 en 1899, — c'est-à-dire que pour 10,000 belges il y avait en 1887, 61 mutualistes, en 1891, 95 mutualistes, en 1895, 152 mutualistes, en 1899, 500 mutualistes... Le nombre des clients nouveaux de la Caisse des retraites, qui n'atteignait pas 400 en 1888, qui n'était encore que de moins de 4,000 en 1893, s'est élevé à plus de 10,000 en 1896, à 17,000 en 1897, à 43,000 en 1898.

*
* *

L'ennemi du foyer, c'est le cabaret, l'ennemi de la prévoyance, c'est l'alcool. L'une des principales observations que l'enquête de 1886 mit en lumière, fut l'étendue et l'intensité, dans la nation belge, de ce fléau de l'alcoolisme, dont le rapporteur à la Commission du travail, M. de Ridder, disait justement dans son rapport « qu'il est l'obstacle le plus redoutable au progrès matériel et au perfectionnement moral de la population. » — « C'est un devoir impérieux pour la société, concluait avec M. de Ridder la Commission, de ramener dans les plus étroites limites ce vice dégradant. La tâche est difficile; il ne faut pas se faire d'illusion : la lutte sera longue et ne donnera peut-être pas de résultat immédiat. Mais

du 1er juillet 1898, sous le titre de *Trois années de mutualité scolaire dans le Hainaut*, les efforts entrepris par son initiative et sous sa direction pour développer l'enseignement et la pratique de la prévoyance dans la province qu'il gouverne.

[1] *L'organisation du travail* dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1899.

l'exemple d'autres pays prouve qu'elle peut être entamée avec succès; qu'il est possible, sinon de supprimer le mal, au moins d'en atténuer la gravité. » Le gouvernement belge n'a ni méconnu ni négligé ce devoir[1].

Son intervention s'est manifestée, dans la sphère administrative, par d'importantes mesures. Un crédit élevé, — 50,000 francs en 1899, 75,000 francs en 1900, — a été inscrit au budget pour venir en aide aux nombreuses sociétés de propagande ou de tempérance, qui se sont fondées sur toute l'étendue du royaume. A tout employé de l'Etat, et dans tout bâtiment de l'Etat, la vente des boissons alcooliques a été interdite. L'alcool ne trouve plus sa place dans les buffets des gares; il est proscrit de la caserne. Comme la prévoyance, la tempérance est enseignée à tous les enfants, dans toutes les écoles; les sociétés scolaires de tempérance voisinent avec les sociétés scolaires d'épargne et de secours mutuels (au 31 décembre 1898, on comptait plus de 50,000 garçons ayant pris l'engagement d'honneur de s'abstenir jusqu'à l'âge de vingt ans des liqueurs fortes). L'intervention du pouvoir législatif n'a pas été moins énergique. Une loi du 16 août 1887 réprime l'ivresse jusque-là impunie, et assimile les dettes de cabaret aux dettes de jeu. Une loi du 19 août 1889 impose aux cabaretiers, jusque là indemnes, le paiement d'un droit de licence, variant entre 60 et 200 francs, exception faite pour ceux qui ne vendent que des boissons fermentées, et avec cette réserve que la réforme atteindra seulement les cabaretiers *nouveaux*. Une loi du 15 avril 1896, courageusement votée et promulguée quelques jours avant un renouvellement de la Chambre des représentants, et une seconde loi du 17 juin 1896, élèvent les droits perçus par le fisc sur l'alcool, et les portent à 128 francs d'abord, à 200 francs ensuite, l'hectolitre à 100°.

Il paraît bien établi que cette propagande, et ces mesures administratives, et ces réformes législatives, ont eu pour premier résultat d'enrayer les progrès du mal. La consommation de l'alcool qui, depuis le milieu du siècle, n'avait pas cessé de s'accroître, est aujourd'hui un peu moindre de ce qu'elle était hier. On estime cependant chez nos voisins que les remèdes employés sont insuffisants, et que de nouvelles réformes plus énergiques, plus agressives, contre le cabaret et contre l'alcool, s'imposent. Nous ne doutons pas que le législateur belge sache, en s'engageant plus avant dans cette voie hérissée d'obstacles de l'antialcoolisme, « unir à la

[1] Voy. une excellente brochure de M. H. Carton de Wiart : *L'état de la question de l'alcoolisme en Belgique au point de vue législatif*. Louvain, 1899.

prudence du serpent le courage du lion », et sans se départir de sa modération accoutumée, marcher droit à l'ennemi.

*
* *

Les progrès de cette législation ouvrière, dont nous venons de décrire les grandes lignes, ont été tels qu'il a paru nécessaire au gouvernement belge de créer un département ministériel nouveau où fussent centralisés tous les services qui y sont relatifs, le ministère du travail [1]. Un arrêté royal du 25 mai 1895 a réalisé cette création, qui aurait pu en d'autres pays soulever de légitimes méfiances, mais qui fut bien accueillie par tous en Belgique... « Il appartiendra au chef du nouveau département de veiller à ce que l'unité de vues la plus complète préside à la coopération à l'œuvre commune des diverses administrations de son ministère, et que les travaux y soient menés d'après un plan d'ensemble méthodiquement tracé et rigoureusement suivi » : ainsi s'exprimait le rapport présenté au roi pour lui exposer le projet d'organisation nouvelle. L'homme d'Etat qui, le premier et jusqu'au début de l'année 1899, a eu à réaliser cette unité de direction, M. Albert Nyssens, s'est acquitté à merveille de cette tâche. « Nos voisins, écrivait naguère M. Ch. Benoist, ont eu la bonne fortune, au moment même où ils étaient dotés d'un ministère nouveau, de rencontrer tout de suite le ministre qu'il fallait à ce ministère : une pareille chance n'échoit qu'à ceux qui la méritent et savent l'aider un peu ». M. Nyssens a ouvert brillamment une voie dans laquelle ses successeurs ne manqueront pas de le suivre. Et puisque la véritable politique est celle qui sait agir avec méthode, l'institution du ministère du travail contribuera pour une part importante à grandir et à féconder la politique sociale des catholiques belges.

Maurice VANLAER.

[1] Cette création avait été précédée, quelques mois auparavant, de celle de l'office du travail, qui est resté l'organe principal du département nouveau et le centre de toute la législation sociale. L'office belge du travail, à la différence de ses pareils de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, n'a pas seulement dans ses attributions la statistique du travail; il doit encore concourir à l'étude des réformes législatives, présider à l'exécution des lois en vigueur, diriger l'inspection du travail, surveiller le fonctionnement des institutions de prévoyance, etc.

LE FORUM ROMAIN

ET LES FOUILLES RÉCENTES

D'APRÈS UN LIVRE NOUVEAU[1]

Etiam periere ruinæ...

S'il est un champ de désolation, carnage de pierres rompues, statues mutilées, débris informes de vingt générations d'héroïsme, de piété, d'orgueil, de décadence, cimetière d'efforts, d'aspirations et de luttes, cimetière aride et nu, sans une fleur, sans un cyprès, c'est le *Forum romain*, tel qu'on peut le voir aujourd'hui.

Sous un plein midi de printemps ou d'été, accoudez-vous à la balustrade de la petite rue qui du Capitole descend au Forum. Rien qu'un désert de pierres brûlées du soleil, l'éclat aveuglant des marbres brisés, la surface polie du pavé des temples et des basiliques, blanche sous le ciel bas, blanc de chaleur. Pas une tache de verdure où l'œil se repose. Eblouissante et crue, la pierre, rien que la pierre... Un chantier de destruction... Ceci n'est pas l'œuvre du temps, mais l'œuvre des archéologues.

Combien plus paternel avait été le temps! Avec quel soin pudique il cachait sous un manteau de fleurs les plaies des pauvres monuments, dégradés moins par l'abandon de leurs hôtes, moins par la brutalité des barbares, moins par les grandes pluies de mars, que par la main sacrilège des architectes savants de la Renaissance, par la pelle aveugle des chaufourniers! Avec quelle tendresse il revêtait d'un tapis de verdure les grands parvis disjoints, de plantes folles les corniches croûlantes, avec quel art inconscient il savait marier l'acanthe fraîche et vivace à l'acanthe brisée des chapiteaux morts, et d'une blessure faire une grâce! Comme parfois on se

[1] Henry Thédenat, membre de l'Institut. *Le Forum romain et les forums impériaux*, avec 2 grands plans et 48 gravures, 2e édition mise au courant des fouilles récentes, 1 vol. in-16, Paris, Hachette, 1900.

prend à le regretter le rustique *Campo Vaccino*, avec ses colonnes surgissant à demi ensevelies des buttes gazonnées, ses arcs de triomphe sous la voûte desquels on ne passait que la tête courbée, et sa longue avenue d'arbres, ses charrettes adossées aux vieux murs de temples ignorés, ses bœufs paissant où paissaient ceux d'Evandre, mais sur un sol exhaussé de vingt pieds, fait de débris amoncelés; ses *contadins* et ses paysannes au costume éclatant; ce vieux *Campo Vaccino*, tel que tant de peintres en ont fixé l'image mélancolique et que chacun connaît au moins par quelque vieille et pittoresque gravure de l'un des deux derniers siècles!

Et pourtant, il est beau encore ce Forum dégagé. Mais ce n'est pas en plein midi qu'il faut le voir. A cette heure brûlante, vous subirez l'étonnement de cette table rase que les siècles font des plus grandioses œuvres humaines, vous sentirez le néant de nos plus éclatantes vanités, vous n'aurez pas, je crois, l'impression de la beauté... C'est vers le soir qu'il faudra revenir, au moment où les ombres adoucies s'allongent, quand les chapiteaux des colonnes encore debout, le faîte des arcs de triomphe, les sommets verdoyants du Palatin, les façades des églises et le toit des humbles maisons qui encadrent ce champ illustre, rougeoient, or, pourpre et violet, aux rayons baissants du soleil. Mieux encore, c'est au clair de lune, par une transparente nuit d'automne (si vous bravez la fièvre), à l'heure où les grands trous béants de la basilique de Constantin laissent à flots s'épandre les rayons bleuâtres qui sur le pavement blanc se prolongent en molles traînées, caressent en passant l'épaule d'un buste brisé de Vestale, effleurent comme d'un souffle l'enroulement d'une volute ou le rinceau d'une frise, tandis que les voûtes, les creux, les longs couloirs qui bordent le Palatin, rejetés plus violemment dans l'ombre, s'emplissent de l'horreur du noir... Puis la lune montera en plein ciel, inondera tout de sa clarté régulière et sereine, et sur les ruines tragiques flottera comme une buée pâle, ondulante et diffuse, douce âme lointaine des choses apaisées.....

Toutefois, si l'on peut en quelque mesure regretter le sauvage abandon d'autrefois, ces grands vestiges de l'antiquité ne sont pas seulement, il ne faut pas l'oublier, une source de rêverie pour les poètes, un merveilleux réservoir de lignes et de couleurs pour les peintres, ils sont aussi matière scientifique. Et sous ce rapport, l'effort des archéologues a été couronné d'un tel succès qu'on ne saurait leur reprocher d'avoir, coûte que coûte, poursuivi leurs passionnantes recherches. Ici, d'ailleurs, l'imagination ne perd pas ses droits. N'est-ce pas elle que la connaissance précise de ces lieux, témoins des plus grands faits de l'histoire, invite à de-

puissantes reconstitutions qui valent mieux que de vagues rêveries? Et puis, le remède serait si simple : quelques bouquets d'arbres habilement ménagés, une chasse moins impitoyable au plus petit brin d'herbe, à la moindre fleurette, rendraient sans peine au Forum une partie de ce pittoresque que les fouilles lui ont enlevé. Et ce ne serait pas là une correction arbitraire, un embellissement artificiel, puisque la nature elle-même fait de la végétation l'ordinaire parure des ruines. De plus, les fragments encore debout y gagneraient incontestablement en effet. Mais ce serait là beaucoup demander. Ne fut-il pas sérieusement question de jeter sur le Forum un pont de fer qui, le coupant en deux, aurait été rejoindre le nouveau pont Garibaldi? Les travaux du Tibre n'ont-ils pas naguère dévoré cette maison de Rienzi, toute faite de fragments antiques, si curieuse en son bizarre amalgame et si heureusement dressée sur les bords du fleuve? Et ainsi, pièce à pièce, s'en va la vieille et douce Rome tant aimée. Là comme ailleurs, trop souvent, l'ingénieur est le maître, un maître dur et dédaigneux du passé. Il a tort...

I

L'auteur de la plus récente et de la plus complète monographie du Forum romain, le R. P. Thédenat, un Oratorien qui maintient, en bonne compagnie, du reste, les savantes traditions de son ordre, était admirablement préparé à cette tâche difficile. Trop modestement, cet érudit, très sagace et très informé, s'appelle lui-même quelque part un *amateur*. Nous retiendrons le mot, mais au sens étymologique, un *amoureux*. Il aime l'antiquité, il aime les vieux livres, les vénérables reliques; il s'y complaît, et au besoin il y flâne. Témoin ce jour où il consacrait d'ingénieuses investigations à rechercher de qui pouvaient bien être les annotations manuscrites d'un certain exemplaire des *Fragmenta vestigii veteris Romæ*, de Bellori, qu'une heureuse fortune lui avait fait découvrir sur les quais. Il ne retrouva pas, il est vrai, le nom de l'annotateur anonyme, mais il établit que les notes n'étaient pas de Bellori, que le précieux bouquin provenait de la collection de livres portant en marge des notes autographes d'hommes célèbres, réunie à Rome au dix-septième siècle par le cardinal Camillo Massimi, que les notes enfin avaient été toutes utilisées par Xavierius Canale, *pontificii ærarii præfectus*, pour l'édition corrigée de Bellori qu'il donna en 1764. Et tout heureux, il faisait part de sa petite découverte à ses collègues de la Société

des Antiquaires, puis au public, en une note imprimée, aussi spirituelle qu'érudite.

Mais, bien entendu, ce n'était là qu'une amusette de bibliophile. La publication d'un important ouvrage sur les cachets d'oculistes romains, en collaboration avec M. Héron de Villefosse, et dont le premier volume seul a paru, une mission du gouvernement à l'effet de relever les bornes milliaires de la Provence, une foule d'articles et d'études de détail à la *Revue archéologique*, au *Bulletin critique*, au *Dictionnaire des antiquités*, une importante contribution à la publication des œuvres de Borghesi, enfin une connaissance approfondie des monuments de Rome, étudiés sur place en de nombreux séjours et voyages, le désignaient successivement à la Société des Antiquaires qu'il présidait en 1897, au ministère de l'instruction publique qui le nommait, en 1898, membre du Comité des travaux historiques, à l'Institut enfin, qui, la même année, lui conférait le titre de membre libre, en remplacement de M. le baron de Rubbe.

Plutôt que de décrire après tant d'autres le Forum, nous nous proposons de mettre ici en lumière, à l'aide du R. P. Thédenat, un certain nombre de points de vue moins connus : Quels ont été les apports de chaque grande époque de l'histoire romaine dans la constitution du Forum? Quelle transformation a-t-il subi à travers les âges jusqu'à la fin de la puissance romaine? Quel a été le sort du Forum depuis les invasions barbares jusqu'au jour où les savants modernes sont venus exhumer ses ruines? Quelle est l'histoire de ces fouilles, quels hommes y ont pris la plus grande part, quelle méthode a été suivie, tant pour les exécuter que pour en identifier les résultats? Qu'ont donné enfin les campagnes poursuivies au cours de ces deux dernières années, et que reste-t-il à découvrir?

II

Au pied du Capitole s'étendait une petite plaine marécageuse qui se relevait un peu vers le nord-est. Des collines assez escarpées, boisées à leur partie inférieure, quelques-unes bâties déjà à leur sommet, l'entouraient de tous les côtés, à l'exception d'un seul, celui du Vélabre, qui la mettait en communication avec le Tibre; et comme le niveau de la vallée n'était supérieur que de quelques mètres au niveau du fleuve, les fréquentes inondations de celui-ci y entretenaient une grande humidité. C'est dans cette petite plaine, soit sur le renflement appelé *Velia*, où se dresse actuellement l'arc de Titus, soit, au contraire, au nord-est, qu'aux temps les plus

reculés de Rome, les habitants des collines voisines avaient coutume de se réunir pour échanger les produits de leurs champs et de leur industrie rudimentaire; c'était le marché, le *forum*. Dans ces temps primitifs, le marché était le seul endroit où toute la population d'une région se rencontrât à des intervalles fixes et rapprochés, où l'on se communiquât les nouvelles, où enfin le paysan, isolé le reste du temps dans son hameau ou dans sa ferme, se sentît membre d'une communauté et prit conscience de sa qualité de citoyen; il devint aussi, le plus souvent, le lieu où l'on discutait les affaires communes à tous ceux qui s'y réunissaient, où l'on publiait les décisions des magistrats, où l'on rendait la justice. Souvent ces forums n'étaient pas attenants à des villes, mais placés à des points intermédiaires choisis avec soin, à quelque carrefour de route; mais bientôt des constructions s'élevaient autour de ces emplacements, et plus d'une ville italienne ou provençale n'a d'autre origine que l'un de ces antiques marchés.

A Rome, toutefois, le Forum ne prit que lentement le caractère de centre politique. Le fait s'explique aisément par le régime aristocratique qui domina d'abord. Tout le pouvoir politique étant aux mains du roi et du Sénat, toute la vie publique se concentra autour de la curie où le Sénat tenait ses séances, au *Comitium*, sorte de place toute voisine du Forum, dont elle n'était séparée que par la tribune aux harangues. La place du marché ne s'en orna pas moins peu à peu de temples, de portiques, de boutiques. Elle présentait un spectacle assez animé : on y donnait des jeux, des combats de gladiateurs, on s'y réunissait pour flâner et causer, enfin, on y passait beaucoup, car par elle s'établissait la communication naturelle entre les collines. Cependant, à mesure que le peuple conquérait de nouveaux droits, le Forum prenait plus d'importance. Du jour où le peuple eut achevé, avec le Sénat, le partage du pouvoir, il devint le foyer le plus actif de la vie publique. Alors on vit ce fait caractéristique : l'orateur, au lieu de regarder le Comitium lorsqu'il parlait de la tribune, tourna le dos à celui-ci, et s'adressant au peuple, regarda le Forum.

Ce furent, dit-on, Caïus Gracchus et Licinius Crassus qui introduisirent cette réforme significative. Peu à peu le marché fut éliminé; les denrées durent émigrer et céder la place aux brillants étalages des changeurs et des orfèvres. Quand il devint le siège de la justice, des basiliques s'y ajoutèrent.

Pendant plusieurs siècles, le Forum fut véritablement le cœur de Rome, cœur vibrant et palpitant, prompt à s'émouvoir, prompt à changer, comme la curie en était le cerveau pensant et voulant. Le régime personnel eut beau énerver à Rome la vie publique, il

ne put faire perdre au Forum son ancien prestige, car c'est encore là qu'aux derniers jours de l'Empire, si l'on veut décerner à quelque personnage un suprême honneur, on lui dresse colonne ou statue. Aussi toutes les époques, tous les régimes ont enrichi le Forum, il n'en est pas un qui n'ait tenté de lui imprimer sa marque pour les siècles.

Raconter l'histoire du Forum, c'est presque retracer celle de Rome. N'est-ce pas autour de ses marais que, contre les Sabins, se livre le fameux combat interrompu par l'intervention des épouses forcées, mais consolées, des Romains ravisseurs, et n'est-ce pas à la suite de cet événement que le Forum et ses alentours reçoivent leurs premiers ornements, un temple à Jupiter Stator, à l'endroit où le dieu avait arrêté la fuite des Romains, un autel à Vulcain, un autel à Janus, qui, à cette place même, avait fait jaillir sur les Sabins des eaux sulfureuses et bouillantes? Plus tard, on dit que ces eaux avaient jailli du temple lui-même.

Puis, la vallée du Forum est déboisée, et une chaussée, origine de la voie Sacrée, fait communiquer le Palatin et le Capitole. Le caractère religieux de Numa se retrouve dans ses monuments, temple et atrium de Vesta, Regia, ou demeure du grand pontife, transformation de l'autel de Janus en ce temple fameux dont les portes ouvertes ou fermées annonçaient la paix ou la guerre. Tullus Hostilius élève le palais du Sénat ou Curia Hostilia, dans le Comitium, qui devient ainsi, comme nous l'avons dit, le siège du gouvernement aristocratique. Ancus Martius, le dernier roi sabin, bâtit la prison. Viennent les rois étrusques, dont le génie constructeur marque une nouvelle période dans l'histoire de la ville, celle des grands travaux utilitaires : la *Cloaca maxima*, vaste égout collecteur qui acheva le dessèchement du Forum, en demeure le symbole. « Les eaux, dit Pline, lancées comme des torrents impétueux pour entraîner les immondices et grossies encore par les eaux pluviales, battent le fond et le flanc de l'égout; le Tibre débordé y entre en remontant, et cependant l'immuable solidité de la construction résiste. Des poids énormes sont traînés au-dessus de la voûte sans qu'elle fléchisse; le temps et les incendies y abattent des maisons; des tremblements de terre ébranlent le sol, et depuis sept cents ans, l'œuvre de Tarquin est inébranlable. » Elle ne l'est pas moins après deux mille cinq cents.

Donc, dès cette date reculée et l'expulsion des rois, le Forum est une place régulière, entourée de portiques, ornée de boutiques, décorée d'importants monuments, sans parler des statues et des trophées, comme la *Pila Horatia*, dédiée en souvenir de la victoire des Horaces sur les Curiaces.

Il est à remarquer que l'expulsion des rois marque un temps d'arrêt dans l'extension de la puissance romaine. A ce moment des voisins reprennent l'offensive contre la jeune cité, et il faut à celle-ci de longues années d'héroïques et patients efforts, d'abord pour regagner le terrain perdu, puis pour établir définitivement sa suprématie.

Cette dépression, toutefois, ne semble pas avoir exercé son influence sur le développement du Forum. En effet, le temple de Saturne et celui de Castor et Pollux, élevé à l'endroit où les Dioscures firent boire leurs chevaux quand ils annoncèrent aux Romains la victoire du lac Rhégille, datent de cette période agitée. Avec ses monuments, de style sans doute encore un peu lourd, le Forum devait présenter déjà le plus imposant aspect, quand survinrent l'invasion des Gaulois et la prise de Rome. Une restauration s'imposa certainement alors, mais il ne paraît pas que l'ensemble de la place en ait été profondément modifié. Les anciens monuments sont rebâtis, auxquels s'en ajoutent de nouveaux, entre autres les éperons de navires de la tribune aux harangues, trophée de la première victoire navale remportée par les Romains, et ce fameux cadran solaire apporté de Catane par Valerius Messala, et qui pendant cent ans indiqua aux Romains une heure de fantaisie : Ils n'avaient pas su le régler. Puis, coup sur coup, on voit s'élever les quatre grandes basiliques Porcia, Æmilia, Sempronia, Opimia, l'arc de triomphe de Fabius, vainqueur des Allobroges, à l'extrémité orientale du Forum, enfin le Tabularium.

Sous César et Auguste la transformation est complète : avec le régime personnel, à quoi bon un vaste Forum? Aussi la place est-elle restreinte par l'érection du temple de César et d'une tribune qui se dresse en face des rostres, transportées à l'extrémité ouest du Forum. La basilique Julia s'élève, ainsi que l'arc de triomphe d'Auguste, la plupart des monuments du Forum sont magnifiquement rebâtis en marbre.

Ce brillant Forum n'était pas encore achevé que déjà il était le théâtre de l'une des scènes les plus émouvantes de l'histoire. Chose étrange! César avait voulu restreindre l'importance politique du Forum, et à peine César mort, c'est au Forum que se déroulent des épisodes inoubliables dont le génie de Shakspeare a dégagé en une forme immortelle à la fois la grandeur tragique et l'ironique philosophie. César venait d'être assassiné à la curie. Les conjurés « hommes par le cœur, enfants par la tête », dit Cicéron, demeuraient inactifs, épouvantés du succès de leur entreprise. Frappés d'effroi, les sénateurs avaient disparu. Les conjurés traversent le Forum, appellent le peuple à la liberté, mais le peuple interdit ne

leur répond que par un morne silence. De leur côté, les amis de César se cachaient. Le lendemain 16 mars, Cicéron descend au Forum et, par un discours empreint d'une gravité qui en impose, prêche la concorde et l'oubli, mais un autre orateur ayant attaqué la mémoire du dictateur, le peuple éclate en menaces et les conjurés s'enfuient. Le lendemain 17, au Sénat, Cicéron fait décréter l'amnistie, son éloquence pathétique gagne tous les cœurs, conjurés et césariens fraternisent. Le 18, le grand orateur parle au Forum et le peuple entraîné applaudit quand paraissent ensemble Antoine et Cassius, Brutus et Lépide. Mais le ressentiment populaire n'est qu'assoupi et Antoine travaille activement. Il lit au peuple le testament de César, et parmi les légataires figurent plusieurs des chefs de la conjuration, il donne au peuple ses jardins et 300 sesterces par tête. La foule s'émeut de nouveau. Le jour des funérailles approche. Un bûcher a été dressé au Champ de Mars, mais, selon la coutume, l'éloge du mort doit être prononcé au Forum. On y porte le corps sur un lit d'ivoire, on le dépose devant les rostres. Antoine lit les décrets du Sénat qui déclarent César inviolable, père de la patrie, qui lui accordent les honneurs divins, puis il entonne un hymne, et dans une sorte de vocifération rapide et brûlante il chante les victoires de César, ses conquêtes... Tout à coup le mort se dresse, il tourne lentement sur lui-même, découvrant au peuple les vingt-trois blessures qui ont percé le héros. Ce n'est qu'une figure de cire, suivant l'usage romain, mais l'effet est produit. Le peuple exaspéré court aux armes, il veut massacrer les conjurés, incendier la curie. On porte le cadavre au Capitole pour le brûler dans le temple de Jupiter, mais les prêtres s'y opposent.

On le ramène et un bûcher s'improvise; on y jette les bancs des boutiques, les clôtures des tribunes; les vétérans y jettent leurs armes d'honneur, les femmes leurs bijoux, les robes prétextes et les bulles d'or de leurs enfants, les histrions eux-mêmes qui chantaient aux funérailles leurs robes triomphales. Les étrangers, les Juifs en particulier, mêlent leurs lamentations à celles des citoyens. Arrive un ami de César. Le peuple, trompé par le nom, le prend pour un des conjurés. On le met en pièces. Puis aussitôt on se répand par la ville avec des torches pour incendier les maisons de Brutus et de Cassius. Un grand nombre de personnes sont massacrées. Il faut pour calmer la fureur du peuple que plusieurs des siens aient été précipités du haut de la roche Tarpéienne, par ordre des magistrats.

A la place où s'était dressé le bûcher, on élève une colonne portant l'inscription *Pater Patriæ* et à côté de la colonne un autel, où spontanément le peuple célèbre le culte de César. On y offrait des

sacrifices, on jurait par le nouveau dieu. Le consul fit enlever autel et colonne, et le sang coula de nouveau. Le calme ne revint que quand les triumvirs eurent fait décréter l'érection d'un temple à César, et sans doute relevé l'autel, puisque, en 713, au jour anniversaire du meurtre de César, Octave y fit immoler trois cents prisonniers, faits à la reddition de Pérouse.

La réfection de César et d'Auguste achevée, le Forum a désormais, à peu de chose près, la physionomie qu'il gardera pendant toute la durée de l'Empire : quelques temples, quelques portiques s'y ajouteront. Quand les arcs de triomphe de Tibère et de Septime Sévère feront pendant à ceux de Fabius et d'Auguste, on pourra dire que le Forum est achevé. Du reste, un véritable peuple de statues et nombre de petits monuments de significations diverses se dressent partout où subsiste un peu d'espace libre. Le dernier érigé, peut-être le moins glorieux, et, par une fortune singulière, l'un des mieux conservés, est la colonne dédiée, en 608, par Smaragdus, préfet de Ravenne, à Phocas, très indigne empereur d'Orient.

III

Strabon, après avoir décrit le Champ de Mars et les plus beaux monuments de Rome, ajoute : « Supposons cependant que d'ici l'on se transporte dans l'antique Forum et que l'on y promène ses regards sur cette longue suite de basiliques, de portiques, de temples qui le bordent, ou bien que l'on aille au Capitole, au Palatin, dans les jardins de Livie, contempler les chefs-d'œuvre qui y sont déposés, on risque fort, une fois entré, d'oublier tout ce qu'on a laissé dehors. Telle est Rome! » Qu'on restaure, en effet, par la pensée cet incroyable ensemble de monuments que bornent d'un côté le Capitole, de l'autre les palais, les temples, les jardins du Palatin; d'un troisième, l'arc de Constantin, le Colisée, les thermes de Titus; d'un quatrième enfin, l'immense espace qui s'étend de la basilique de Constantin au temple de Trajan, en passant par les forums de la Paix, de Nerva, de César, d'Auguste, de Trajan, et l'esprit restera frappé de stupeur devant le nombre, la magnificence et l'illustration des monuments et des places, tels qu'aucune ville au monde n'a pu et sans doute ne pourra jamais en montrer une pareille réunion! Ce spectacle, on pouvait le contempler du haut du Capitole, du Palatin ou du Colisée. Il est possible encore aujourd'hui, l'imagination aidant, de s'en donner une idée, combien affaiblie! si l'on gravit la tour du Capitole.

Le vieux Forum romain n'est qu'un coin dans cet ensemble inouï, mais le plus vénérable et le plus rempli à la fois de monuments variés. Son caractère propre était de rappeler aux Romains, comme il nous les rappelle encore, toutes les phases et les péripéties de leur histoire, depuis l'origine. Centre de la vie publique pendant plusieurs siècles, honoré d'une sorte de culte patriotique, consacré par la religion du souvenir, même après que la direction des affaires se fut dissimulée derrière les murs des palais impériaux, nous avons vu comment tous les siècles avaient tenu à honneur d'ajouter au Forum quelque embellissement. Il était donc naturel que la curiosité des savants se portât plus particulièrement et tout d'abord de ce côté. En outre, l'emplacement, moins encombré que d'autres, le Champ de Mars par exemple, de constructions modernes, se prêtait moins malaisément à un déblaiement complet.

Comment les monuments du Forum, respectés en somme pour la plupart par le moyen âge, malgré les barbares, malgré les rivalités des seigneurs qui s'y taillaient des forteresses, malgré les luttes du Sacerdoce et de l'Empire, malgré l'éloignement momentané des Papes au quatorzième siècle, comment ces monuments furent, au temps de la Renaissance, mis en coupe réglée, concédés moyennant finances comme et sous le nom de carrières de marbre, c'est ce que le R. P. Thédenat nous raconte succinctement, et ce que l'illustre archéologue romain, M. Lanciani, nous dira avec plus de détails dans l'histoire qu'il prépare des fouilles archéologiques à Rome [1]. Le quinzième siècle et surtout le seizième, ces siècles artistes par excellence, furent les plus impitoyables ennemis des monuments de l'antiquité. On ne se contenta pas de les dépecer pour s'emparer des blocs tout taillés, pour parer les constructions nouvelles de colonnes, de frises, de corniches dérobées. Les marbres que l'on ne pouvait utiliser étaient brisés et réduits en chaux. On a retrouvé sur l'emplacement même du Forum ou dans ses environs un assez grand nombre de fours dont l'aspect attestait les longs services. Toute cette dévastation, c'est une triste consolation de l'ajouter, n'était pas également acceptée de tous. Même parmi les artistes, les architectes, les érudits, qui ne comprenaient pas, comme on le fait de nos jours, la nécessité de sauver ces ruines glorieuses, ou qui se sentaient impuissants à réagir contre l'entraînement général, beaucoup eurent à cœur d'en conserver du moins à la postérité des images ou des descriptions ; ils nous ont laissé des plans, des dessins, des ouvrages imprimés ou

[1] Voy. aussi A. Geffroy, *Etudes italiennes, Rome monumentale.* 1898

manuscrits. Des voix autorisées faisaient parfois entendre d'éloquentes protestations. Voici en quels termes Raphaël, nommé commissaire des antiquités par le pape Léon X, s'exprimait dans un rapport : « Ceux-là même qui devaient défendre comme des pères et des tuteurs ces tristes débris de Rome, ont mis leur soin à les détruire ou à les piller. Que de pontifes, ô Saint-Père, revêtus de la même dignité que Votre Sainteté, mais ne possédant pas la même science, le même mérite, la même grandeur d'âme, ont permis la démolition des temples antiques, la destruction des statues, des arcs de triomphe et d'autres édifices, gloire de leurs fondateurs! Combien d'entre eux ont permis de mettre à nu les fondations pour en retirer de la pouzzolane, et ont ainsi amené l'écroulement de ces édifices! Que de chaux n'a-t-on pas fabriquée avec les statues et les autres monuments antiques! J'ose dire que cette nouvelle Rome, que l'on voit aujourd'hui avec toute sa grandeur, toute sa beauté, avec ses églises, ses palais, ses autres monuments, est construite avec la chaux provenant des marbres antiques. » Et le premier, à notre connaissance, Raphaël proposait un déblaiement complet du Forum. Que d'années devaient s'écouler avant que l'on donnât suite à ce projet grandiose; que de pertes irrémédiables, ou plutôt quelle destruction presque totale ne devait-on pas déplorer avant qu'on l'exécutât! Ni l'autorité d'un Léon X, ni le crédit d'un Raphaël, ni l'appui qu'ils trouvaient auprès d'une élite de penseurs et d'artistes, ne devaient prévaloir contre l'immuable destin. Il fallait que de la mort sortît la vie. Absoudrons-nous pour cela, avec le R. P. Thédenat et M. Eugène Müntz, les auteurs de ces sauvageries? Pour ma part, je ne puis m'y résoudre. Eh quoi! c'est après avoir traversé des siècles de décadence, de barbarie et d'indifférence, après avoir échappé à la guerre, à l'ignorance, que, par la main de ceux même qui se font les champions et les disciples des lettres et des arts de l'antiquité, les monuments en seront saccagés, détruits, rasés jusqu'aux fondements! Que dirait-on si les humanistes, après avoir extrait de Virgile, d'Horace et de Cicéron les plus belles pensées, leur avoir emprunté leurs tours les plus vifs ou les plus poétiques pour les enchâsser dans leurs propres livres, en avaient ensuite détruit les œuvres comme inutiles, sous prétexte que les leurs en conservaient toutes les beautés? Qu'ont fait autre chose les constructeurs d'alors? Et, au demeurant, pourquoi ne nous rangerions-nous pas du côté de Léon X et de Raphaël, contre Sixte-Quint et la fabrique de Saint-Pierre [1]?

[1] En 1540, un décret publié par M. Müntz, investit la fabrique de Saint-Pierre du droit d'exploiter et de concéder les permis d'exploiter les maté-

Cependant, dès le seizième siècle, on vit quelques courtes tentatives de fouilles scientifiques. Mais il faut attendre jusqu'à la fin du dix-huitième pour qu'il s'en produise de nouvelles, encore, la méthode faisant défaut, elles ne donnèrent pas de résultats durables.

C'est au pape Pie VII que revient l'honneur d'avoir inauguré à la fois le principe de la conservation des monuments et les premières fouilles vraiment archéologiques.

Jusqu'alors les mieux intentionnés n'avaient guère exploré les ruines antiques que pour y chercher des statues, y découvrir des inscriptions, en retirer de beaux fragments d'architecture que l'on pût utiliser à nouveau. Désormais on ne fouillera plus pour extraire des matériaux destinés à des constructions neuves, ni pour trouver des œuvres d'art et des inscriptions. On dégagera les monuments, on les étudiera pour eux-mêmes et pour l'ensemble dont ils font partie. On relèvera avec soin le lieu de découverte de tout fragment d'architecture, de toute inscription, comme pouvant fournir dans la suite, en outre des enseignements qu'ils contiennent en eux-mêmes, des données utiles sur la topographie du Forum ou sur la destination des monuments qu'ils ornaient ou dont ils étaient partie intégrante. Le point de vue a donc totalement changé, et les recherches archéologiques ont singulièrement gagné en largeur, en portée et en intérêt. La méthode, d'abord un peu hésitante, ira toujours en se précisant. On s'efforcera tout d'abord de retrouver l'exacte orientation du Forum, et quelque temps encore, faute de la connaître, on n'avancera qu'à tâtons; puis, à l'aide des fragments du grand plan antique de Rome, conservé au musée du Capitole, à l'aide des bas-reliefs trouvés sur le Forum même et qui en représentent des vues perspectives, à l'aide des médailles et enfin des textes, les savants modernes arriveront à identifier avec une certitude absolue la plupart des monuments découverts. Ce travail d'identification, le plus délicat, mais que l'élimination rend plus aisé à mesure qu'il avance, est surtout l'œuvre de la seconde moitié de notre siècle.

Cependant Fea, par l'ordre de Pie VII, s'attaquait successivement à l'arc de Septime Sévère, au Colisée, à l'arc de Constantin, et dégageait l'arc de Titus. Celui-ci, bloqué dans de vieilles constructions du moyen âge, se trouva alors dans le plus fâcheux

riaux des monuments du Forum, et ce fut pendant dix ans, dit le P. Thédenat, une dévastation sans exemple. Quant à Sixte-Quint, s'il respecta la colonne Trajane et fit dresser sur la place de Saint-Pierre l'obélisque de Caligula, il pilla littéralement les monuments anciens pour ses propres constructions. De plus, c'est à lui que revient l'idée de faire déverser au Forum les déblais des travaux exécutés dans d'autres quartiers.

état de délabrement. Il devait être plus tard restauré par Valadier.

A partir de 1809, les fouilles sont poursuivies par l'administration française avec la même ardeur qu'elle apporte alors dans toutes les branches de son activité. Le comte de Tournon, préfet du Tibre, s'y passionne et reprend le plan tout à fait rationnel jadis proposé par Raphaël : ramener partout le sol au niveau antique et retrouver ainsi au moins le plan des monuments détruits. Ce sera encore un point de méthode définitivement acquis. Projet vaste et coûteux, qui entraîne de délicats pourparlers, car il faut négocier les expropriations avec de nombreux intéressés. Pourtant, dès 1810, on put se mettre à l'œuvre. Le temple de Vespasien, dont les colonnes rongées à la base n'étaient guère soutenues que par les terres amoncelées, fut déblayé et consolidé, le temple de Saturne dégagé, ainsi que la colonne de Phocas, dont l'inscription découvrit enfin la destination sur laquelle on avait tant bataillé, sans avoir l'idée de recourir à un si simple et si sûr moyen d'information. Les bases des colonnes du temple d'Antonin et de Faustine et le pavé de la voie Sacrée furent mis au jour, la basilique de Constantin en partie débarrassée de ses amas de décombres. Les degrés et les portiques du temple de Vénus de Rome reparurent. Tout cela fut accompli en quatre ans.

Pie VII, de retour à Rome, continua les travaux encore avec l'aide de Fea, et, avec une générosité qui lui fait honneur, repoussa les offres d'une société européenne internationale qui proposait de se charger de l'entreprise. D'ailleurs, les étrangers résidant à Rome, qui suivaient avec une ardeur passionnée ces recherches couronnées de découvertes presque quotidiennes, secondaient à l'envi le Pontife : le comte de Funchal, ambassadeur du roi de Portugal, la duchesse de Devonshire qui paie la main-d'œuvre de quatre forçats, le duc de Blacas, ambassadeur de France, meilleur antiquaire que politique, ne ménageaient ni leur bourse ni leur activité. Fea et Nibby poursuivirent les fouilles sous les pontificats de Léon XII et de Grégoire XVI jusqu'en 1837. Mais une brouille survint entre ces deux archéologues. Le Pape, fort mécontent, les remplaça par une commission. Remède pire que le mal ! Aussitôt, suggère malicieusement le P. Thédenat, comme il fallait s'y attendre, les travaux cessent entièrement. Quelques fouilles eurent lieu de 1841 à 1844. Puis le gouvernement de 1848, la municipalité de Rome, en 1849, sous la direction des autorités militaires françaises, le pape Pie IX, enfin, jusqu'en 1854, année où moururent le ministre des travaux publics, Jacobini, et le grand archéologue Canina, directeur des fouilles, accomplirent une nouvelle et féconde période de recherches. Elles ne furent reprises

qu'en 1870 par le gouvernement italien, d'abord sous la direction de Pietro Rosa, qui avait acquis une grande expérience pratique en explorant le Palatin pour le compte de l'empereur Napoléon III, puis de Fiorelli, à partir de 1876. En 1878, tout le Forum proprement dit était déblayé, sauf dans la partie nord l'espace couvert par deux chaussées dont l'une traversait le Forum en passant devant l'arc de Septime Sévère et l'autre en réunissant l'église San Lorenzo in Miranda à Sainte-Marie Libératrice. Dès lors, à part la suppression de la dernière de ces rues, le déplacement de la première et quelques recherches de détail, tout l'effort allait se porter sur l'immense espace situé à l'est du Forum et jusqu'au Colisée, qui prolonge le Forum sans interruption. La plus précieuse acquisition de cette importante période a été sans contredit l'exploration de la maison des Vestales, attenante au temple de Vesta et, par conséquent, au Forum lui-même. Cette exploration était l'œuvre d'un savant dont le nom restera indissolublement attaché aux grands travaux archéologiques au dix-neuvième siècle, et, nous l'espérons bien, au vingtième, M. Lanciani, qui connaît mieux que personne le sol et le sous-sol de la ville et de la campagne.

Le retour de M. Baccelli au ministère de l'instruction publique a été une heureuse fortune pour l'archéologie. Ministre une première fois pendant la féconde période à laquelle nous devons la maison des Vestales, M. Baccelli avait alors conçu un plan grandiose qui comportait non seulement le déblaiement total du Forum et de la vallée qui s'étend jusqu'au Colisée, mais encore celui du Palatin, d'une partie du Cælius et de la vallée comprise entre le Palatin et l'Aventin, où l'usine à gaz, le cimetière juif et des maisons particulières recouvrent le cirque Maxime. Fort sagement, c'est par le Forum qu'il a voulu inaugurer la reprise de ses projets. Il serait prématuré de vouloir dès à présent exposer en détail les résultats de la campagne entreprise en 1898 et poursuivie avec succès jusqu'à ce jour, sous la direction de M. Boni et le contrôle de MM. Gatti, Huelsen, Lanciani et Zacconi. Ces fouilles ne sont pas achevées et certains groupes de monuments n'ont pas été encore étudiés avec toute l'attention qu'ils comportent. Mieux vaut donc se réserver. Le R. P. Thédenat a pu cependant, dans la seconde édition de son ouvrage, qui a suivi de si près la première, en consigner, sous la forme d'un appendice sommaire, les plus sûres acquisitions.

Les trouvailles sensationnelles n'ont pas manqué, embellies encore dans les correspondances par l'imagination des journalistes. L'apparition devant le temple de César de l'autel fameux, dont nous avons parlé en racontant les scènes qui suivirent la mort

du dictateur, n'est assurément pas un fait banal, même pour les personnes que touche médiocrement l'archéologie. Etait-il nécessaire d'ajouter, comme l'ont fait quelques nouvellistes trop enthousiastes, qu'on avait en même temps retrouvé l'épitaphe et l'urne contenant les cendres du grand homme? Moins fantaisiste et plus curieuse encore est l'interprétation qui fut donnée de l'exhumation d'un carré de dalles noires qui recouvraient des constructions en tuf, d'époque très ancienne, accompagnées d'une inscription archaïque en caractères gravés à rebours. Ce ne serait rien moins que le tombeau de Romulus, ou du moins ce que les Romains regardaient comme tel! Ne sourions pas trop de cette ambitieuse appellation. De bons esprits la soutiennent, et, après tout, ce monument existait bien réellement au Forum. La question est réservée et de nouvelles tranchées seront pratiquées à une profondeur où l'on n'était point parvenu jusqu'à présent. Plus sûres, encore que moins bruyantes, sont les découvertes faites au Comitium et à la curie de Dioclétien, dégagée jusqu'au sol du comice, et à la basilique Æmilia, dont le déblaiement était souhaité depuis si longtemps. Cet infortuné monument ayant servi de carrière de marbre, on ne pouvait espérer en retrouver des fragments bien considérables. Une partie du plan de la basilique a été mis à jour et on se rend bien compte maintenant de sa situation et de ses dimensions. Près du temple de César, toute la surface de la Regia a été rendue à la lumière. Les divisions de cet édifice sont bien reconnaissables. L'un des plus anciens de Rome, puisqu'il remontait à Numa, c'en était aussi l'un des plus importants. Il était le centre de l'administration du souverain pontife qui y avait sa demeure ou dans une maison attenante. Là étaient les archives sacrées et où se conservaient les armes de Mars qui, lorsqu'elles s'agitaient d'elles-mêmes, remplissaient de crainte le cœur des Romains : c'était un présage funeste qu'il fallait conjurer par des sacrifices. C'est là aussi que César passa la fin de sa vie. Inutile de dire que le monument dont on vient de découvrir les fondations n'est pas celui de Numa. Il avait subi de nombreuses transformations.

Telles sont dans leurs grandes lignes les découvertes principales qu'ont fournies les fouilles en cours. Ce qui leur donne leur caractère d'originalité peut-être le plus marqué, c'est d'avoir été poussées jusqu'à un niveau que l'on n'avait pas encore cherché à atteindre, et d'avoir fait pressentir sous le Forum actuel toute une série de voies et de monuments d'une extrême antiquité. Mais encore une fois, tout cela demande à être poursuivi et étudié à fond.

Une autre tentative très curieuse et qui rendrait au Forum une partie du pittoresque dont nous avons déploré la disparition, consiste à remettre en place, quand cela est possible, les fragments d'architecture trouvés parmi les débris amoncelés au pied des monuments. Il n'est nullement question, hâtons-nous de le dire, à proprement parler, de restauration. Pratiquée avec la discrétion dont ont fait preuve les auteurs des quelques essais réalisés jusqu'à ce jour, on ne peut attendre de cette innovation que d'heureux effets. Mais ici encore, il convient de réserver notre jugement.

*
* *

S'il y a beaucoup à faire encore au Forum, on peut affirmer cependant que la plus grande partie de la tâche est achevée. Ce sera certainement une des gloires scientifiques du dix-neuvième siècle d'avoir inauguré l'ère des grandes exhumations historiques. Il a définitivement posé les principes qui présideront désormais à tous les travaux de ce genre, il a fixé la méthode. Olympie, Delphes, Délos, Pompéi, le Forum romain, rendus à notre admiration, tels du moins que les siècles ont bien voulu nous les laisser, prouvent surabondamment l'excellence et la sûreté de cette méthode. Grâce au zèle d'un ministre respectueux des grandes traditions de Rome, grâce à la bonne volonté de la Commission archéologique municipale, les premières années du vingtième siècle nous rendront, c'est notre ferme espoir, le Forum tout entier, comme nous ont été rendus les thermes de Caracalla, les palais des Césars, les Catacombes, noms glorieux qui renferment tous les souvenirs, toutes les émotions[1] !

André Baudrillart.

[1] Aux noms des savants que nous avons cités au cours de cet article et dont le nom demeure attaché aux études sur le Forum dans ces dernières années, il convient d'ajouter ceux de MM. Jordan, Dutert, J.-B. de Rossi, Boissier, Marucchi. Avec son livre si complet sur le Forum, le R. P. Thédenat a pris rang parmi ceux qui font autorité en la matière.

CONGRÈS INTERNATIONAUX

CONGRES DES VALEURS MOBILIÈRES

A cette immense réunion d'hommes venus pour visiter nos merveilles, il ne s'agissait pas seulement d'offrir des spectacles destinés à éblouir les yeux; il fallait aussi profiter du concours que pouvaient apporter des intelligences éminentes afin de se livrer en commun à des études intéressant tout le monde, quelle que fût la région à laquelle on appartînt.

Le point de vue local, en toutes choses, va, chaque jour, se rétrécissant, tandis que s'élargit et s'impose le point de vue général, international. Les barrières s'abaissant de plus en plus, on ne peut se contenter de savoir ce qui se passe chez soi; il faut aussi savoir ce qui se passe chez ses voisins, et le but à poursuivre c'est que la même chose se passe chez tout le monde.

D'où, à l'occasion de l'Exposition universelle, l'ouverture d'une innombrable quantité de congrès, tous internationaux. Il y en a de toutes les sortes et pour tous les goûts : agriculture, horticulture, sylviculture, propriété bâtie, sciences sociales, financières, œuvres humanitaires, charitables, etc., etc. Au palais des Congrès, matin et soir, les salles se remplissent; les tribunes ne chôment point. Cela commence par des compliments de bienvenue à ceux qui, de loin, ont répondu à notre invitation et se termine généralement par un banquet dans lequel on choque les verres en buvant à l'union, à la bonne entente, à l'espoir de se retrouver, de resserrer des liens trop tôt rompus. Pourquoi ne pas voir dans ces groupements d'hommes associant leurs efforts, dans ces rapports, tout momentanés qu'ils soient, un des meilleurs résultats de la fête que nous offrons au monde?

Parmi les divers congrès qui se sont ouverts ou doivent s'ouvrir, un se détache par son caractère essentiellement international comme par l'importance des matières qui devaient y être débattues;

je veux parler du *Congrès international des valeurs mobilières.*

Point n'est besoin d'insister sur la place qu'ont prise ces valeurs dans la fortune publique, non plus que sur l'espèce de solidarité qui s'est établie entre les grands centres financiers. Tous, tant que nous sommes, depuis le spéculateur audacieux s'abandonnant aux risques du jeu, jusqu'au père de famille soucieux de n'employer qu'en des placements sûrs le produit de son épargne, nous sommes tributaires des valeurs mobilières, intéressés aux conditions dans lesquelles elles se négocient, à ce qui se passe à Londres et à Berlin presque autant qu'à ce qui se passe à Paris. Ce n'était donc pas seulement une idée heureuse que celle de convier en de grandes assises les financiers qui devaient venir nous visiter, mais une idée qui s'imposait; il fallait examiner ensemble tout ce qui concernait la création, la négociation des valeurs mobilières, comme aussi la conservation de cette partie de la fortune publique qui tend, chaque jour davantage, à devenir la plus importante.

Le Congrès des valeurs mobilières s'est tenu du 5 au 9 juin, avec deux séances par jour. Son programme, divisé en trois sections, statistique, économie politique, législation civile et fiscale, formait une véritable encyclopédie de la science financière.

Les questions posées ont été examinées dans des travaux écrits publiés par le Congrès; elles ont été discutées en séance, sérieusement, habilement, par des hommes compétents.

Profitant de cette double source d'instruction, je voudrais détacher deux de ces questions qui me paraissent présenter un particulier et général intérêt, de celles qu'on croit définitivement résolues et qui renaissent toujours : la question du marché réglementé et du marché libre, autrement dire, l'éternelle lutte de la coulisse contre le monopole des agents de change, et la question des marchés à terme, de leur validité, de leurs effets au regard de l'art. 1965 du Code civil, ce qui revient à se demander si, comme plusieurs le prétendent encore, on ne peut pas, dans de certaines conditions dont la principale est que l'opération n'ait point réussi, échapper à ses conséquences en opposant l'exception de jeu.

I

ORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER

Il y a des débats qui semblent destinés à n'être jamais clos; celui qu'a provoqué la création du monopole des agents de change est un de ceux-là; il se rattache à des intérêts trop divers et trop considérables pour qu'on puisse espérer de voir ces intérêts

désarmer jamais. Nous ne sommes pas loin de 1898, c'est-à-dire de l'époque où a eu lieu ce qu'on appelle la réorganisation du marché financier, réorganisation devant laquelle il semblait que tout le monde se fût incliné, de telle sorte qu'on pût compter tout au moins sur une trêve d'assez longue durée, et deux années à peine après cet apaisement trompeur, ceux qui ont pu assister, le 6 juin, à la première séance du Congrès des valeurs mobilières, ont entendu, pendant deux heures, renouveler, contre le monopole des agents de change, toutes les attaques d'autrefois, reprendre l'affaire, en portant au compte de l'odieux monopole toute sorte de griefs dont le plus gros est celui qu'on ne dit pas, celui qui s'aperçoit aussi le plus facilement.

Devant cette situation, il convient de passer rapidement en revue tous les points du débat, de présenter, en les résumant, les objections comme les réponses qui y sont faites, afin de mettre chacun à même de faire sciemment son choix.

Le premier reproche que l'on adresse au monopole des agents de change, c'est... d'être un monopole. Ici, une invocation en l'honneur de la liberté, la liberté de 1789, celle de nos grands ancêtres, qui ont proclamé libre le commerce, libre l'industrie, libre tout ce qui était enserré dans les liens du servage, de la corporation. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce thème dont il est trop facile d'entrevoir les brillants développements On a pu entendre l'orateur qui a le plus vivement attaqué le monopole des agents de change, en demander la suppression au nom de l'*émancipation humaine*[1].

La liberté est une magnifique conquête qu'il faut savoir conserver et défendre, en la faisant la plus large et la plus généreuse possible. Je ne suis pas de ceux qu'on voit disposés à rire des grands principes qu'ont proclamés nos pères; je les respecte comme la manifestation de la plus grande transformation sociale qui se soit jamais produite; mais je suis de ceux qui ne veulent pas qu'on abuse des meilleures choses et particulièrement, quand il s'agit de liberté, qu'on la compromette par des applications excessives, de telle sorte qu'on soit en droit de condamner tout ce qui ne porte pas son plein cachet.

Que si l'on veut bien regarder autour de soi, on verra que, quoique assurément nous soyons des hommes libres, notre liberté est gênée à tous les moments et de toutes les manières. Qu'est-ce que la loi, toute loi humaine, si ce n'est une atteinte portée à notre liberté, une restriction de notre liberté? Atteinte, restriction,

[1] M. Vidal-Naquet.

qui ont pour cause, pour justification l'intérêt du plus grand nombre; c'est toujours à cette raison suprême qu'il en faut revenir quand il s'agit d'examiner la valeur d'une mesure législative, le droit de l'imposer ou la nécessité de la réformer.

Pour ce qui est des privilèges et monopoles, ils sont un peu partout, reposant sur cette loi d'intérêt public qui domine fatalement la vie de toute société. Pourquoi donne-t-on à des hommes choisis et spécialement habilités qualité pour conférer l'authenticité aux conventions intervenues entre les parties, aux dispositions de dernière volonté? Pourquoi des notaires, des avoués, des commissaires priseurs? Pourquoi des médecins, des pharmaciens, des avocats, tout ce monde de diplômés ne pouvant exercer leurs professions qu'autant qu'ils ont justifié de leur aptitude dans les conditions que la loi a cru devoir prescrire? Pourquoi, si ce n'est que l'intérêt public l'exige. L'intérêt public qui commande des entraves à la liberté, des restrictions au principe des libres professions sous peine de mettre en péril les fortunes et les vies.

Plus spécialement, dans l'ordre industriel, on doit considérer comme essentiellement libres l'industrie, le commerce des transports. De fait, cette liberté était à peu près entière, quand l'industrie et le commerce du transport s'exerçaient à l'aide de routes et voies dont l'usage appartenait à tout le monde. Mais est venue la grande révolution des chemins de fer. Fallait-il lui appliquer purement et simplement le principe absolu de la liberté, c'est-à-dire autoriser quiconque à créer des voies ferrées sur n'importe quel point du territoire, dans n'importe quelles conditions d'établissement et de construction? Qui oserait le soutenir? Qui ne voit, en cette matière, la nécessité de monopoles exercés soit par l'Etat se faisant transporteur, soit par de grandes associations prenant à leur charge l'établissement des voies en vue des profits qu'elles espèrent de leur exploitation?

Donc, attaquer un monopole par cela seul qu'il est un monopole, lui opposer les grands principes de liberté industrielle et commerciale est une raison tout à fait insuffisante; encore faut-il établir que ce monopole n'est pas justifié par l'intérêt public qui serait tout aussi bien, sinon mieux, sauvegardé par l'application de la loi de liberté.

Quant à revendiquer la suppression du privilège des agents de change au nom de *l'émancipation humaine*, je déclare avoir mal compris ce que l'émancipation humaine avait à faire ici. Je cherche vainement, dans le monde de la Bourse, des serfs et des parias; j'y vois, au contraire, ceux qui, autrefois, pouvaient se plaindre d'être placés et maintenus dans des conditions d'inégalité sociale, nantis de situations comportant mal les gémissements et

les protestations, si bien que, sur cette terre féconde du lucre et de la fortune qu'est la Bourse, les hommes à émanciper ne se trouvent nulle part, mais, en revanche, les émancipés se trouvent partout.

Le seul servage qu'en ce grand domaine on doive songer à abolir, c'est celui qui résulterait, pour la fortune publique et à son grave détriment, de négociations faites par des intermédiaires suspects, sinon véreux qui, dans un milieu parfois un peu trouble, tout au moins facile à troubler, pourraient trop aisément sacrifier les intérêts de ceux qui se seraient confiés à leur bonne foi, s'ils se trouvaient en lutte avec leur profit personnel.

En définitive, la question se résume en des termes très simples : le monopole des agents de change est-il justifié par l'intérêt public? Celui-ci est-il mieux sauvegardé par le privilège établi au profit des agents qu'il ne le serait par l'application au marché financier du principe de liberté? Si oui, il faut le maintenir, malgré toutes les plaintes et les récriminations; si non, il faut le supprimer, proclamer la liberté du marché, laisser quiconque se faire intermédiaire de négociations sur les valeurs mobilières, laisser chacun se débrouiller, se défendre comme il le pourra, contre la mauvaise foi et la fraude.

Examinons la question ainsi posée.

Il y a d'abord ce qu'on appelle l'argument historique puisé dans l'expérience faite à la fin du siècle dernier, expérience dont les résultats ont été consignés dans un document d'une autorité et d'une importance indéniables.

Le privilège des agents de change, déjà mentionné dans l'arrêt du conseil du 24 septembre 1724, avait été confirmé de la façon la plus expresse par l'arrêt du conseil du 26 novembre 1781 :

« Art. 13. — Fait Sa Majesté deffenses à toutes personnes autres que les agents de change de s'immiscer dans les négociations d'effets royaux et papiers commerçables, comme aussi de prendre la qualité d'agent et de courtier de change, d'avoir et tenir dans la Bourse aucuns carnets pour y inscrire les cours des effets et de rester à la Bourse après le son de la cloche qui en indique la sortie; à peine, pour l'une ou l'autre de ces contraventions, de nullité des négociations, de trois mille livres d'amende et, en cas de récidive, de punition corporelle. »

Ce privilège allait sombrer et disparaître avec la loi du 17 mars 1791, qui supprimait tous les offices, toutes les maîtrises et jurandes.

« A partir du 1er avril prochain, dit son article 2, les offices des perruquiers-barbiers, baigneurs-étuvistes, ceux des agents de change (singulier rapprochement) sont également supprimés. »

Marché financier devenu entièrement libre; liberté qui va se prolonger jusqu'à la loi du 28 ventôse an IX : quels furent les effets de cette liberté? C'est Regnaud de Saint-Jean d'Angély qui va nous le dire dans l'exposé des motifs, présenté à l'occasion de la loi nouvelle.

« Toutes les bourses de commerce offrent le spectacle décourageant du mélange des hommes instruits et probes avec une foule d'agents de change et de commerce qui n'ont pour vocation que le besoin, pour guide que l'avidité, pour instruction que la lecture des affiches, pour frein que la peur de la justice, pour ressources que la fuite et la banqueroute. Le crédit public et particulier est arrêté dans son essor, contrarié dans ses développements par la composition scandaleuse et effrayante de cette masse d'agents de la Bourse qui, à Paris, sont au nombre de six cents et plus, qui, à Paris comme dans les départements, se rendent arbitres des cours en vendant et achetant ce qu'ils n'ont pas, ce que, peut-être, personne n'a, ce qu'ils savent ne pouvoir livrer, ce qu'ils savent bien plus sûrement ne pouvoir payer; qui s'interposent entre le véritable vendeur, le véritable acheteur, qui gênent, embarrassent, nuisent, étouffent les transactions de toute espèce... Tout est livré à l'homme intrigant, avide et sans moyens effectifs, qui risque tout pour gagner et fait banqueroute s'il s'est mépris... C'est cette classe qu'il faut expulser de tous les grands marchés de commerce qui vont s'ouvrir. »

Ce document a le don de déplaire souverainement aux partisans du marché libre : de fait le tableau n'est point flatteur; aussi fait-on de grands efforts pour s'en débarrasser et mettre au compte des temps en vue desquels il a été écrit ces résultats plus que fâcheux, ne disons pas, si on le veut, produits par le marché libre, mais, tout au moins, sous le régime de la liberté des négociations. C'est, dit-on, la loi sur les assignats qui avait causé tout le mal et amené l'agiotage effréné auquel on avait cru pouvoir remédier en rétablissant le monopole supprimé peu d'années auparavant[1].

Que les assignats aient été pour quelque chose, pour beaucoup même dans les abus et fraudes de toutes sortes signalés par Regnaud de Saint-Jean d'Angély, on est prêt à le reconnaître; mais cela n'innocente point le marché libre. C'est principalement en vue des jours de crise que les institutions sont créées et c'est par eux qu'elles sont jugées; or, vraiment, en présence de temps

[1] Mémoire de MM. Oudin, président, et Vidal, secrétaire de la Chambre syndicale des banquiers en valeurs à terme près la Bourse de Paris. — Congrès international des valeurs mobilières, documents, 2e fascicule, nº 52.

comme ceux qu'on traversait de 1791 à l'an IX, l'absence de tout contrôle, de tout frein sur le marché financier était mal faite pour pour y assurer l'ordre et la loyauté.

Remarquons qu'il s'agissait en l'an IX d'un marché alimenté par un nombre infiniment restreint de valeurs, et qu'aujourd'hui on se trouve en face d'un mouvement colossal de titres, engageant la fortune publique dans d'énormes proportions; est-ce le moment d'enlever à ceux qui se trouvent, comme malgré eux, saisis par ce mouvement, leurs garanties de sécurité? Le plus simple bon sens ne commande-t-il pas, au contraire, de les maintenir, sinon de les augmenter[1]?

Les garanties de sécurité se trouvent d'abord dans la détermination des cours qui forme la base de toutes les négociations. Il faut que ces cours soient fixes, c'est-à-dire, les mêmes pour tous; il faut de plus qu'ils soient sincères, c'est-à-dire, absolument exacts.

Ces conditions ne se peuvent rencontrer que dans un marché solidement réglementé; elles sont incompatibles avec un marché libre.

Elles ne se peuvent rencontrer que dans un marché réglementé, par une raison simple, c'est que la sincérité de la cote n'est possible qu'autant que les intermédiaires chargés de l'établir seront désintéressés dans les cours eux-mêmes. Or, on sait que la loi interdit aux agents de change de faire, en aucun cas et sous aucun prétexte, des opérations de commerce ou de banque pour leur propre compte; ils ne doivent être et ils ne sont, suivant une expression fort exacte, que *les enregistreurs* des négociations faites par leur intermédiaire[2].

Et avec le marché libre?

Personne n'ignore que, dans un très grand nombre de cas, c'est l'intermédiaire lui-même, le coulissier qui est la contre-partie du client, c'est-à-dire, qui est acheteur quand le client est vendeur et réciproquement. Alors, où est la garantie pour la détermination des cours? Qui les *fixera?* Et comment ne pas être pris d'appréhensions quant à leur sincérité? Sans doute, il n'est point défendu d'apercevoir une légion d'honnêtes courtiers voyant, avant tout, l'intérêt de leurs clients; mais il n'est peut-être point défendu, non plus, d'en apercevoir d'autres, si bien qu'en dernière analyse, avec le marché libre, disparaît la première, sinon la plus grande

[1] Dans les discussions qu'ont provoquées au Congrès les questions de statistique financière, on a évalué a environ 100 milliards le chiffre des négociations se faisant annuellement à la Bourse de Paris et à 400 milliards celui des négociations se faisant dans l'ensemble des Bourses d'Europe.

[2] M. Théry, séance du Congrès du 6 juin.

sécurité de la Bourse, à savoir : l'établissement d'une cote des cours dans des conditions qui ne puissent laisser place au moindre soupçon de fraude.

Une seconde garantie se rencontre dans l'honorabilité des intermédiaires choisis et recrutés en des conditions qui engagent trop de responsabilités pour que ces choix soient jamais faits à la légère.

Et avec le marché libre?

Est-ce qu'il serait si difficile de revoir certains types du tableau de l'an IX?

La garantie ne se trouve pas seulement dans l'honorabilité des intermediaires, elle se trouve aussi dans leur solvabilité, solvabilité de chaque agent, responsable vis-à-vis de son client, solvabilité de tous les agents réunis, solidaires entre eux, responsables des fautes commises par les membres de la corporation. On a évalué entre 3 et 400 millions ce que représentait cette solidarité[1].

Et le marché libre?

Qu'offrirait-il en échange de pareilles sûretés?

A ces raisons, tout au moins sérieuses, invoquées par les partisans de la réglementation du marché, on oppose le régime de liberté qui serait celui des Bourses étrangères, tandis que la Bourse de Paris serait seule soustraite à ce régime.

C'est le contraire qui est vrai.

Réglementées et fortement réglementées, les Bourses de Vienne et de Berlin.

Réglementée et fortement réglementée, quoiqu'on en dise, la Bourse de Londres.

Réglementée, non par des mesures législatives et gouvernementales, mais par les statuts d'une société, d'une corporation, la société, la corporation du Stock-Exchange. En change, qui fait et absorbe toutes les affaires. En principe, liberté des négociations; chacun peut prendre pour intermédiaire qui bon lui semble; en fait, il ne s'opère de négociations que par les membres du Stock-Exchange. En change dont le recrutement est aussi sévère qu'il peut l'être à Paris, dont les statuts imposent, pour l'établissement de la cote comme pour les négociations elles-mêmes, des conditions offrant toutes les sécurités qu'on peut réclamer d'un marché financier[2].

Il semble que nous soyons assez loin du marché libre. Qu'importe que la réglementation soit faite par l'autorité publique ou

[1] M. de Verneuil, syndic des agents de change, séance du Congrès du 6 juin.

[2] M. Raphaël Lévy, *la Physionomie des marchés financiers, mémoires, documents*, publiés par le congrès, 2e fascicule, no 53. Explications verbales, séance du 6 juin (matin).

par une corporation, dès lors que c'est toujours la réglementation?

Un seul marché financier, d'une importance d'ailleurs très médiocre, le marché de Bruxelles, semblait donner pleine satisfaction aux partisans du marché libre; mais vraiment ils jouent de malheur. Voici qu'au congrès, un financier belge est venu déclarer que la liberté complète des négociations, l'absence de garanties offertes par le personnel des intermédiaires avait entraîné de tels abus, qu'en ce moment-ci même, le Parlement était saisi d'une proposition ayant pour but la réglementation de la Bourse[1].

La vérité est que le marché parisien offre un type à part qui devrait être de nature à satisfaire tout le monde, le type qu'on peut appeler mixte, comprenant en même temps la réglementation et la liberté. La réglementation, pour les valeurs portées à la cote officielle, valeurs dont la négociation ne peut être valablement faite que par les agents de change; liberté, pour les valeurs non inscrites à la cote; elles peuvent être négociées par tout mandataire, coulissier, banquier, etc. Ne semble-t-il pas qu'avec un pareil état de choses, il y ait place pour tout le monde et que personne n'ait le droit de se plaindre?

Droit de se plaindre! Est-ce qu'il n'appartiendrait pas au public, si on lui enlevait les sécurités qu'il rencontre, à l'heure présente, sur le marché financier?

La question a été très bien posée par un orateur du Congrès : Est-ce pour le public qu'on légifère ou pour d'autres? Et voici la réponse qu'il faisait : « Si c'est pour le public, aujourd'hui, avec le marché réglementé, l'ordre; demain, avec le marché libre, l'anarchie[2]. »

L'anarchie! Peut-on s'exposer à un aussi grave péril? Je l'ai déjà dit, ce ne sont pas les jours calmes qu'il faut voir, mais les jours de crise, crise économique, financière, politique, extérieure. Il semble bien qu'à ce point de vue, le marché réglementé, l'institution des agents désignés par le gouvernement, ait fait ses preuves. Qu'on se rappelle le krach de 1882, son intensité, sa terminaison par l'intervention de la corporation des agents de change de Paris, et qu'on se demande ce qui serait advenu si, au lieu du marché organisé comme il l'est en ce moment, on n'avait eu devant soi qu'un marché libre.

La réponse est facile, parce que, lui aussi, le marché libre, a fait ses preuves, non dans ces temps reculés où régnait l'assignat, mais hier.

En 1885, nouveau krach; mais celui-là ne porte que sur une

[1] Séance du 6 juin (matin).
[2] M. Manchez.

nature spéciale de valeurs, les actions de mines d'or, et ces valeurs sont particulièrement négociées par la coulisse. Quel a été son rôle? Il est arrivé qu'à un certain moment, suivant l'expression employée par un orateur du Congrès[1], *les carnets se sont fermés*, c'est-à-dire, disparition des intermédiaires, suspension des opérations, plus personne pour répondre des opérations faites, pour suivre les opérations à faire. Etendez, généralisez le désastre, appliquez-le à toutes sortes de valeurs et voyez quelles proportions il va prendre.

Est-ce qu'un pays soucieux de son avenir et de ses destinées peut courir de pareilles aventures?

II

MARCHÉS A TERME. SPÉCULATION. EXCEPTION DE JEU.

Les marchés à terme, c'est la spéculation avec ses risques et ses aventures; c'est le jeu, avec tous ses entraînements et ses périls.

Si l'on s'élève au-dessus du point de vue économique et financier, on est en droit de se demander quelle action exercent, ont exercée sur l'esprit public et les mœurs la spéculation, le jeu sur les valeurs mobilières, avec les énormes proportions qu'ils ont prises, et répondre, sans hésitation, que cette action a été mauvaise.

Tout ce qui, dans une société, détourne, dégoûte du travail patient, opiniâtre, tout ce qui affaiblit l'idée, le rêve d'une fortune faite d'ordre, de sagesse, d'épargne est chose malsaine.

Or, comment ne pas attribuer cet effet au spectacle donné par des fortunes que le jeu improvise, qui, par le jeu, deviennent, en peu de temps, non seulement considérables, mais parfois colossales, qui engendrent ce luxe insolent spécial aux parvenus de l'or?

Il est vrai que ce que fait le jeu, le jeu le défait; mais la ruine n'impressionne pas comme le succès. Pourquoi ne serait-on pas soi-même parmi les favorisés du sort, de ceux qui savent s'arrêter à temps et ne plus exposer aux risques mauvais ce qu'ont apporté les chances heureuses?

Et, comme nous ne sommes plus aux temps où la foule d'en bas voyait entre elle et ceux d'en haut un large fossé qu'il lui était interdit de franchir, il s'ensuit que l'appétit des gains rapides, fouetté par des conditions d'existence de plus en plus difficiles, gagne tout le monde, que l'humble et le modeste trouve insuppor-

[1] M. Manchez.

tables la modestie et l'humilité de sa vie, qu'un vent d'aventureuse spéculation souffle sur les cerveaux et les trouble à tous les degrés de l'échelle sociale. Que l'on compare ce qu'est aujourd'hui, à la Bourse, la foule du public spéculant avec ce qu'était ce public, il y a seulement un quart de siècle; que l'on suppute ce que représentent les énormes bénéfices prelevés par la Caisse du pari mutuel, et l'on comprendra dans quelles effrayantes proportions se sont développés le besoin et la passion du jeu, quels ravages ils causent dans les vies et dans les consciences.

Dans les vies, qu'ils jettent en dehors des voies normales; dans les consciences qu'ils oblitèrent.

Il serait excessif, au point de vue moral, de condamner d'une façon absolue la spéculation à terme sur les effets publics; mais si l'on songe combien de conditions sont nécessaires pour qu'elle devienne la source légitime et avouable d'une fortune, on arrive vite à cette conclusion : que le mieux est de se soustraire aux tentations, aux entreprises douteuses que le jeu traîne toujours après lui.

Si nous nous laissons prendre dans l'engrenage, qui nous dit que nous en pourrons sortir? Que nous saurons demeurer en face de risques proportionnés à notre avoir? Que nous éviterons toujours les louches combinaisons et les concours équivoques? Si notre caisse se remplit, sommes-nous sûrs de pouvoir démontrer aux nôtres, comme à tous, qu'elle est justement pleine, de la laisser recouverte d'un honneur intact?

Devant ces questions que soulève la spéculation sur les effets publics, le moraliste est obligé de se maintenir dans des termes d'une prudente réserve, parce que, au point de vue économique général, cette spéculation, le mouvement de capitaux qu'elle engendre produit des résultats incontestablement heureux; si, par un côté, elle est un mal, par un autre, elle est un mal nécessaire.

On ne peut nier qu'elle est le grand instrument de vie et de prospérité du marché financier; que l'énorme circulation de capitaux, conséquence de ses opérations, n'a pas seulement pour effet l'augmentation de la richesse dans un groupe restreint d'individus, mais trouve sa répercussion dans la fortune du pays tout entier par un accroissement de vie industrielle et commerciale, de bien-être plus général.

Si bien que rêver, encore aujourd'hui, la suppression des marchés à terme serait un rêve insensé, puisque ce serait tuer notre marché financier, suivant une expression qui est, ici, tout à fait à sa place : tuer la poule aux œufs d'or.

Comme chez nous, la spéculation à terme forme le principal élément des grands marchés étrangers; à Londres, la dispropor-

tion entre les marchés à terme et les opérations au comptant est énorme; les premiers absorbent presque tout le mouvement des négociations.

Considérons donc comme définitivement acquise la place qu'a prise à notre Bourse la spéculation à terme et recherchons s'il n'existe pas encore, dans notre législation, quelque entrave à son développement.

Si l'on a pu dire justement que rien ne reflétait mieux l'état des esprits et des mœurs d'un pays que sa législation et la façon dont on l'applique, cela est surtout vrai de la législation concernant les marchés à terme sur effets publics et des variations qui se sont établies dans la jurisprudence.

Au commencement du siècle, dans son premier quart, on est défavorable aux marchés à terme; la tendance est de les restreindre le plus possible; ils ne sont pas nuls par eux-mêmes, mais ils le deviennent quand ils n'ont pas en réalité pour objet la livraison de titres, quand ils doivent seulement se traduire par le paiement de différences, d'où la nécessité pour le juge de dégager l'intention des parties contractantes, vendeur, acheteur, agent de change, des circonstances et conditions dans lesquelles l'opération était intervenue.

Après 1830, on constate une évolution dans la jurisprudence; la tendance se modifie; elle devient moins défavorable : les marchés à terme sur effets publics ne sont pas nuls par cela seul qu'ils n'ont pas pour objet des livraisons de titres, mais seulement le paiement de différences; ils ne le deviennent que s'ils recouvrent une pure opération de jeu permettant au joueur malheureux d'opposer l'exception écrite dans l'article 1965 du Code civil. D'où la nécessité, pour le juge, de ne plus seulement rechercher l'intention des parties, au point de vue de la livraison des titres ou du paiement des différences, mais encore de scruter leur situation de fortune afin d'arriver à reconnaître si l'importance des opérations, si les risques courus n'étaient pas en disproportion avec les ressources du vendeur ou de l'acheteur, il fallait sortir du contrat lui-même pour demander la solution à ce qu'on appelle, dans le langage juridique, les circonstances extrinsèques.

On arriva, dans ces conditions, jusqu'en 1882. Elles étaient absolument mauvaises. Rien n'est souvent plus difficile que de discerner nettement et d'une façon certaine l'intention des parties dans la conclusion d'un contrat soumis à leurs contradictions; rien n'est plus fâcheux que d'obliger le juge à sortir des conventions elles-mêmes pour aller enquêter au milieu de circonstances dans l'appréciation desquelles sa religion peut être facilement trompée,

et cela pour aboutir à ce résultat d'anéantir des engagements au profit de la mauvaise foi et de la fraude.

En 1882, survint le krach de l'Union générale, entraînant un si scandaleux abus de l'exception de jeu, que la nécessité de remanier une législation permettant aux spéculateurs déshonnêtes de se dégager si facilement en passant la ruine à d'autres, apparut à tous. On se mit à l'œuvre; il semblait que dût être vite élevé le monument législatif nouveau, tout le monde paraissant d'accord sur l'esprit dans lequel il devait être édifié. Les choses n'allèrent point si rapidement, et ce n'est que le 28 mars 1885 que la loi put être votée, après de longs débats dans les commissions et d'une série de voyages du Palais-Bourbon au Luxembourg et du Luxembourg au Palais-Bourbon. Cette loi est tout entière dans son article Ier ainsi conçu : « Tous marchés à terme sur effets publics et autres, tous marchés à livrer sur denrées et marchandises sont reconnus légaux. Nul ne peut, pour se soustraire aux obligations qui en résultent, se prévaloir de l'article 1965 du Code civil, lors même qu'ils se résoudraient par le paiement d'une simple différence. »

Voici un texte assez net et formel pour que toutes difficultés disparaissent; les marchés à terme tous valables et, au cas de règlement par paiement de différences, on ne peut leur opposer l'exception de jeu.

Grave erreur : les difficultés vont renaître et, dès le lendemain de la promulgation de la loi, va se poser la question de savoir si on n'a pas légiféré seulement en vue des marchés *sérieux*, l'on soutiendra qu'il n'y a de marchés sérieux que ceux qui doivent s'exécuter par livraisons de titres ou, s'il s'agit de règlement, par paiement de différences, que les marchés conclus entre gens en situation de les exécuter. Si ces conditions ne se rencontrent pas, vis-à-vis de ces marchés *non sérieux*, l'exception de l'article 1965 reprend toute sa force; elle reste opposable comme par le passé; autrement dire, rien de changé, tout à refaire.

La doctrine et la jurisprudence se divisent; on enseigne et l'on juge, les uns que l'exception de jeu est définitivement supprimée, en matière de marchés à terme; les autres, qu'elle est toujours opposable : presque autant d'auteurs et d'arrêts dans un sens que dans l'autre.

C'est dans ces conditions que la question se présente devant la Cour suprême, avec ceci de particulier que des pourvois différents la saisissaient en même temps de décisions rendues en sens contraire par deux chambres de la même Cour (Paris). Il est à peine besoin de dire que le débat y fut complet, approfondi.

Les partisans de l'opinion qui soutenaient supprimée l'exception de jeu disaient :

S'il en était autrement, à quoi bon légiférer? Pour confirmer l'état de choses existant? Ce n'était vraiment pas la peine. Personne, depuis longtemps, ne contestait plus la validité des marchés à terme; à quoi bon alors la solennité d'un acte législatif pour aboutir seulement à dire qu'ils sont valables? C'est enfoncer une porte ouverte. Avant la loi de 1885, on ne considérait comme valables que les marchés *sérieux*, ceux qui ne marquaient pas des opérations de jeu à régler simplement par le paiement de différences, et les juges se croyaient autorisés à rechercher l'intention des parties contractantes dans un ensemble de circonstances dont une des principales était leur situation de fortune.

Si l'on doit comprendre la loi de 1885 en ce sens qu'il n'y a de véritables marchés à terme que les marchés sérieux et si l'on est en droit de prouver que ceux sur lesquels on discute n'ont pas ce caractère, parce qu'étant en disproportion avec les ressources du spéculateur, ils ne constituent que des opérations de jeu autorisant l'exception de l'article 1965, quoi de changé? On aura discuté pendant des années pour arriver à ce que le lendemain soit exactement ce qu'était la veille; la montagne n'aura rien enfanté, pas même le *ridiculus mus*.

Est-ce admissible quand, de tous les travaux qui ont précédé ou accompagné la loi, il résulte qu'on a voulu innover, dresser un monument législatif qui fût en concordance avec un état économique nouveau? Innovons, crie-t-on de toutes parts, enlevons les entraves appartenant à un régime vieilli, usé, et pour cela... continuons le régime d'autrefois, cherchons le jeu sous la spéculation, fouillons, inquisitionnons, favorisons ces honnêtes financiers pour lesquels le krach de la loyauté et de la conscience est celui qu'ils redoutent le moins.

On répondait :

Il n'est pas exact de dire qu'en dehors de l'exception de jeu, la loi de 1885 n'ait rien fait. D'abord, elle a prévenu toute incertitude pour l'avenir relativement à la validité des marchés à terme, consacrée seulement par une jurisprudence dont on pouvait craindre les variations.

De plus, par cela même qu'elle reconnaît, en principe, la validité des opérations conclues sous la forme de marchés à terme ou à livrer, elle prescrit aux tribunaux de se montrer très circonspects dans l'admission de l'exception de jeu.

La loi de 1885 a fait plus encore; elle a exigé, pour que l'exception de jeu pût être admise, un accord initial entre les parties,

refusant ainsi la faculté d'opposer l'article 1965 à l'agent de change qui, ayant servi simplement d'intermédiaire, n'a pu connaître l'intention de jouer que chez l'une des parties. En cela, elle a modifié la jurisprudence antérieure; aujourd'hui, l'exception de jeu ne serait plus opposable à l'agent de change qu'autant qu'enfreignant ses devoirs professionnels, il se serait fait la contre-partie de son client. La loi de 1885 donnera donc la sécurité aux agents de change, en même temps qu'elle garantira l'exécution des opérations de Bourse auxquelles ils auront prêté leur ministère. L'exception de jeu ne pourra plus être opposée que pour les opérations faites sans intermédiaire, ou avec un coulissier, banquier, courtier, qui se sera constitué la contre-partie de son client.

A l'appui de ces thèses contradictoires, chacun invoquait les travaux préparatoires, et que ne trouve-t-on pas dans les travaux préparatoires d'une loi discutée pendant trois années, soumise à l'épreuve d'une succession de rapports initiaux, supplémentaires, rectificatifs au Sénat et au Corps législatif?

Ici, notamment, on trouvait qu'on avait versé des flots d'encre et de paroles à propos de la substitution par le Sénat au texte adopté par la Chambre des députés portant : « Nul ne peut, pour se soustraire aux obligations qui en résultent, se prévaloir de l'article 1965 du Code civil, lors même que ces marchés *devraient se résoudre* par le simple paiement d'une différence », de ces mots *qui se résoudraient*. D'après les partisans de l'exception de jeu, cette modification ruinait l'opinion de leurs adversaires!

Gardons-nous d'entrer dans l'examen détaillé de ces documents. Qu'il nous suffise de reproduire les dernières paroles du rapporteur à la Chambre des députés, l'honorable M. Peulevey, paroles non contredites et sur lesquelles a été votée la loi :

« Comment serait-il possible que les tribunaux eussent encore la velléité d'admettre qu'il n'y a qu'une présomption, qui peut être détruite par une preuve contraire, que rien n'est changé dans la législation et que les parties pourront, comme par le passé, se prévaloir de l'article 1965 pour se soustraire à leurs engagements? Votre commission ne le pense pas; elle affirme de nouveau que tous les marchés à terme et à livrer, tels qu'ils sont connus et pratiqués dans le monde des affaires, constituent, par eux-mêmes, une preuve contre laquelle nulle preuve contraire ne peut être admise, et c'est sous le bénéfice de ces observations qu'elle vous propose d'adopter le projet de loi tel qu'il a été voté par le Sénat. »

C'est cette signification, cette portée de la loi du 28 mars 1885 qu'a consacrée la Cour de cassation par son arrêt du 22 juin 1898, ainsi conçu :

« Vu l'article 1er de la loi du 28 mars 1885 :

« Attendu qu'en déclarant, en des termes essentiellement impératifs, que nul ne pourrait se soustraire aux obligations résultant de *tous* marchés à terme sur effets publics et autres, de *tous* marchés à livrer sur denrées et marchandises, lors même qu'ils se résoudraient par le paiement d'une simple différence, la loi du 28 mars 1887, lorsque les opérations sur effets et marchandises ont pris la forme de marchés à terme, a entendu interdire, aux parties, d'opposer l'exception de jeu; aux juges, de rechercher l'intention des parties; qu'en décidant le contraire, alors que les opérations sur lesquelles il avait à statuer avaient pris la forme de marchés à terme, l'arrêt attaqué a violé l'article de loi susvisé... Casse... »

Les termes absolus de cet arrêt ne comportent aucune restriction. M. Naquet, rapporteur au Sénat, avait écrit : « S'il s'agit d'un marché contracté suivant les règles, le marché est valable; il est couvert par une présomption légale qui empêche les tribunaux de rechercher les intentions premières des parties; mais s'il s'agit d'une convention écrite, portant que les livraisons des titres ou des marchandises ne pourraient être ni exigées ni imposées, les tribunaux apprécieront, comme aujourd'hui, s'il y a là une convention sérieuse que la société doive couvrir de sa protection, ou un simple jeu dont elle n'a pas à connaître. »

Outre qu'aucun financier n'a jamais vu une pareille convention, existât elle, elle devrait être considrée comme non avenue, parce qu'elle serait contraire à la loi, dès lors qu'elle ne pourrait être annulée qu'en vertu de l'article 1965 du Code civil, dont la loi de 1885 interdit absolument l'application en la matière des marchés à terme.

En résumé :

Les marchés à terme sur effets publics et autres sont valables. Quand ils ont pris cette forme, il est interdit de leur opposer l'exception de jeu; ce qui veut dire que le spéculateur doit payer quand même sa dette.

Il se pourrait bien, en définitive, qu'en enlevant aux malhonnêtes et aux éhontés l'abri qu'ils trouvaient dans l'exception de jeu, le législateur eût opposé à la spéculation folle son plus sérieux obstacle.

T. Crépon,

Conseiller à la Cour de cassation,
Membre du Comité d'organisation du
Congrès international des valeurs mobilières.

L'HÉRITAGE DES KERLOUAN[1]

XI

Nous consacrâmes à des excursions les quinze jours qui suivirent l'arrivée de George Dawson. Tout le pays qui environne Kerlouan est pittoresque et bon à voir, sans parler de Brest, où l'Arsenal et quelques-uns des cuirassés mouillés en rade reçurent notre visite. Nous partions le matin, tantôt en voiture, tantôt par le chemin de fer et, parfois, nous poussions nos courses jusqu'à une assez longue distance du château.

C'est ainsi que nos amis parcoururent tour à tour, guidés par nous, toute cette partie de la Bretagne qui forme l'extrémité des côtes de France autour de l'immense rade de Brest. Nous les conduisîmes sur les bords si riants de la rivière de Landerneau, à Kerhuon, à Plougastel, sous les belles futaies qui ombragent la chapelle de Saint-Laurent et vers les sites les plus sauvages de Brignognan, de Plouguerneau, de Guisseni.

Une chaloupe à vapeur mise à ma disposition par l'amirauté nous promena dans la baie de Douarnenez, à Morgat, au cap de la Chèvre et jusqu'à l'Enfer de Plogof. Nous rentrions le soir un peu las, mais les yeux emplis par la beauté magique des spectacles de nature qu'il nous avait été donné d'admirer.

Ces excursions eurent encore un autre résultat. Elles resserrèrent les nœuds qui s'étaient si rapidement formés entre les Dawson et nous. A vivre ensemble durant des journées, sans se quitter un instant, on apprend vite à s'apprécier. Ce jeune professeur, qui s'efforçait en vain de dissimuler sa science sous sa modestie naturelle et sa bonne grâce accoutumée ; sa sœur, dont le charme enveloppant s'exerçait si vite sur ceux qui l'approchaient, avaient été jusqu'à ces derniers temps des inconnus pour nous comme nous étions des inconnus pour eux.

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 mai, et 10 juin 1900.

Mais, après deux semaines où nos rapports étaient de tous les instants et où, par la force des choses, les caractères et les sentiments réciproques se révélaient sans contrainte, nous étions les uns envers les autres comme de vieux amis qui trouvent un plaisir infini dans l'existence commune qui les a rapprochés et n'attachent de prix qu'à ne pas se séparer.

Chacun de nous suivait, du reste, son penchant. Il se manifestait dans le spectacle que nous offrions lorsque, descendant du train ou de voiture, nous nous engagions à pied à travers les landes, ou sur les plages rocheuses, ou par quelque vert sentier circulant sous les bois. Au point de départ, on eût pu nous voir tous les quatre ensemble, ne formant qu'un groupe. Mais bientôt, obéissant, à notre insu, à je ne sais quelles impulsions irrésistibles, nous en formions deux : en avant, Fernande et George, et, en arrière d'eux, Annie et moi.

— Combien je serais heureux, pensais-je souvent, quand nous nous trouvions ainsi, si ce groupement était l'image de notre vie!

Au bout de peu de jours, en effet, je n'avais pu douter du plaisir que trouvaient ma fille et le jeune professeur à être réunis et à causer librement. Quant à moi, je ne cherchais pas à lutter contre la force supérieure qui m'entraînait sans cesse vers miss Dawson, surtout depuis que j'avais cru découvrir que ma conversation ne lui déplaisait pas.

Peut-être trouvera-t-on que je m'attarde un peu trop à ces détails. Mais ils n'auront pas été inutiles s'ils aident mes lecteurs à mieux comprendre, et sans que de plus longues explications soient nécessaires, ce que je dois maintenant raconter.

A la fin d'une journée durant laquelle nous avions fait une course très longue à dix lieues de Kerlouan, nous y étions rentrés à une heure avancée de la soirée.

Tous également pressés d'aller prendre un repos bien gagné, nous dînâmes en hâte. Pour dire le vrai, nous tombions de sommeil, et il était convenu qu'on irait se coucher en sortant de table. Tout se fit ainsi qu'il en avait été décidé. Chacun rentra chez soi comme dix heures sonnaient.

Fernande m'accompagna dans ma chambre. Elle le faisait toujours et nous échangions encore quelques mots avant de nous séparer. Ce soir-là, je supposais que la conversation serait courte et que ma fille me quitterait aussitôt après m'avoir embrassé. Mais il n'en fut rien. Loin d'être pressée de me quitter, elle semblait disposée à la causerie. Je la vis s'asseoir dans un fauteuil et devinai qu'elle avait quelque chose à me dire, la présence de Dawson l'ayant empêchée de le faire plus tôt.

Je ne me trompais pas, et la question qu'elle me posait me le prouva du premier coup :

— N'êtes vous pas frappé, père chéri, des attentions que me prodigue M. George? me demanda-t-elle.

— Frappé, c'est beaucoup dire, répondis-je un peu surpris. J'ai seulement constaté qu'il se plaît dans ta société, qu'il la recherche. Mais je n'y ai attaché aucune importance, ignorant d'ailleurs de quoi il te parle.

— Il me parle de lui, beaucoup de lui, de sa famille, de son passé, de ses espérances d'avenir, comme s'il voulait m'intéresser à sa vie; il m'interroge aussi comme s'il voulait me mieux connaître et comme s'il s'intéressait à la mienne...

— Et tu en conclus?...

— J'en conclus, fit-elle d'un accent qui, sous un air de gaieté plus feint que réel, trahissait un peu de tristesse, que M. George Dawson est en train de devenir amoureux de Mlle Fernande Malgorn.

Ce n'était pas pour me surprendre. Elle était si jolie, ma Fernande, d'une âme si haute, d'une intelligence si claire! Quel homme jeune, loyal, libre de cœur, aurait pu la connaître sans l'aimer? Je ne pouvais donc m'étonner de ce que j'apprenais. Je n'en ressentis pas moins la plus vive émotion. J'essayai de la dissimuler, et, me mettant à l'unisson de ma fille, je repris :

— Mademoiselle Malgorn est elle sûre de ne pas se tromper?

— Elle en est sûre, affirma-t-elle.

— Et que pense-t-elle des sentiments qu'elle a découverts?

Elle redevint grave et me répondit :

— Elle pense que si elle n'écoutait que son cœur, elle serait heureuse, bien heureuse.

— L'autre est donc oublié? continuai-je.

Sa physionomie prit une expression de dédain :

— Oh! il a tenu si peu de place, celui-là, il a compté si peu... En détruisant par sa conduite la bonne opinion que j'avais de lui, il a cicatrisé lui-même la blessure qu'il avait faite à mon orgueil. Oui, il est bien oublié.

— Alors, si M. Dawson se déclarait?...

Je ne pus achever, Fernande m'interrompit avec vivacité.

— Mais, il ne se déclarera pas; il ne faut pas qu'il se déclare et si je vous parle de lui, mon père, c'est afin d'aviser avec vous aux moyens de l'en empêcher en le décourageant par avance.

— Je ne comprends plus, mon enfant, dis-je alors. Tu m'avoues que tu es heureuse des sentiments que tu lui as inspirés et tu veux les décourager!

— N'ai-je pas raison? s'écria-t-elle. M. Dawson n'est pas Français: il n'habite pas la France. Si je l'épousais, je devrais partir avec lui. Pourrais-je y consentir, consentir à m'expatrier, à me séparer de vous, à vous laisser seul si loin de moi?

— Je ne suis pas en cause, ma Fernande. C'est de ton bonheur seul qu'il s'agit et s'il doit résulter de ton mariage avec ce galant homme...

De nouveau, elle me coupa la parole.

— Assez, père chéri. Ce mariage est impossible et je ne vous ai confié ce que j'ai cru découvrir qu'afin que vous m'aidiez à faire comprendre à M. Dawson qu'il ne doit pas persévérer dans la voie où il s'est engagée.

— Que ne le dis-tu à sa sœur? Elle est un intermédiaire tout trouvé pour une communication aussi délicate.

— Mais encore faudrait-il qu'elle me fournît l'occasion de le lui dire. Or, elle ne m'a parlé de rien, jusqu'ici... Convient-il que je prenne les devants et puis-je me donner l'air d'avoir deviné ce qu'on ne m'avoue pas? C'est à vous d'intervenir, mon père, et d'en trouver le moyen.

— Avec cela qu'il est facile de le trouver...

— Il y en a peut-être un, poursuivit Fernande. M. Dawson est trop pauvre pour avoir rêvé de m'épouser, s'il ne supposait que je suis assez riche pour deux; non qu'il soit intéressé et que son amour ait eu sa source dans l'idée qu'il se fait de ma dot; mais, assurément, il ne voudrait pas me condamner à une vie de misère. Donc, il me croit riche.

— J'ai dit à sa sœur le contraire, en lui révélant les causes de la conduite de M. de Floret.

— Il faut le lui redire, insister afin qu'elle n'ignore pas que nous sommes pauvres, très pauvres et qu'il n'est pas en mon pouvoir d'épouser un homme sans fortune, qui, par cela même, a le droit d'être ambitieux.

J'étais confondu par la logique de ma fille, par la solidité de son raisonnement et quoique son mariage avec George Dawson ne me semblât pas aussi peu réalisable qu'elle le croyait, j'abondai dans son sens.

— Eh bien, soit, je parlerai à miss Dawson, déclarai-je, et de manière que, pas plus que son frère, elle ne puisse se faire illusion sur notre véritable état. Mais si, nonobstant nos confidences, George Dawson s'obstine, s'il me demande ta main?...

— Alors, mon père, vous répondrez que je ne veux pas m'expatrier.

Cet entretien me jeta dans le plus grand trouble, et les pénibles

réflexions qu'il me suggérait me tinrent éveillé durant une partie de la nuit. J'étais contraint, en effet, de m'avouer que Fernande plus encore que moi serait la victime de mes scrupules en ce qui touchait l'héritage de Kerlouan.

Si j'avais pu me résoudre à conserver cet héritage, tout eût été simple et facile. En consentant à épouser George Dawson, Fernande en possession d'une grosse dot, aurait aisément obtenu qu'il renonçât à la position qu'il occupait à Boston et qu'il s'établît en France. Ainsi seraient tombées les objections qu'elle voulait opposer à une demande en mariage venant de lui.

Mais, parce qu'elle était pauvre, elle ne pouvait lui demander un tel sacrifice, alors surtout qu'il était plus pauvre qu'elle, et après avoir perdu une première occasion de se marier, elle allait en perdre une seconde. C'est donc elle qui aurait le plus à souffrir de mes résolutions.

Je dois, toutefois, me rendre cette justice que si je regrettais en ce moment d'avoir dû les prendre, je ne regrettais pas de les avoir prises, et c'eût été faire injure à Fernande que de la soupçonner de les regretter. Je ne fus pas un seul instant tenté de me repentir ni d'abandonner mes projets, et le chagrin que me causaient ces incidents n'ébranla pas ma volonté d'accomplir jusqu'au bout mon devoir, quoi qu'il pût m'en coûter.

En rentrant de notre course, nous avions résolu de n'en pas faire le lendemain et de rester tranquillement à la maison. J'en profitai pour me ménager dès le matin un tête-à-tête avec miss Dawson. Son frère ayant besoin d'expédier un télégramme à Boston voulut le porter lui-même à Lannilis, et Fernande nous ayant fait prévenir qu'elle ne descendrait que pour le déjeuner, nous nous trouvâmes seuls, Annie et moi. Je lui proposai une promenade dans le parc qu'elle accepta sans hésiter.

Une fois, sous les avenues qui bordent les rives de l'Aberwrach, je crus le moment opportun pour lui faire mes confidences, encore que je n'eusse pas décidé par où je commencerais. Ce fut elle-même qui me tira du petit embarras que j'éprouvais pour entrer en matière. Comme elle s'extasiait sur la beauté des futaies sous lesquelles nous avions porté nos pas, je lui dis que je considérais comme un grand bonheur, après les grosses pertes d'argent que j'avais faites, de n'avoir pas été obligé de me défaire du manoir de Kerlouan.

— Je ne me fusse pas consolé si j'avais dû le vendre, ajoutai-je, et je bénis le ciel qui m'a permis de le conserver.

Je n'en avais jamais tant dit sur ce que j'appelais ma ruine, ni à miss Dawson, ni à personne. Tout ce qu'elle savait c'est que Gaston

de Floret avait renoncé à épouser Fernande, en apprenant que je ne pouvais plus la doter aussi largement que je l'avais d'abord annoncé. Elle pouvait par conséquent supposer que, quoique diminuée, cette dot formait encore un total avantageux. C'est cette supposition que j'avais à cœur de détruire. Mais Annie levait ses yeux vers les miens et, timide, discrète, craignant d'en trop demander, elle m'interrogea.

— Vous avez donc fait de grosses pertes, monsieur Malgorn?

— Des pertes énormes, répliquai-je. Elles ont emporté la presque totalité de la succession du marquis. C'est à peine si j'ai pu sauver du désastre, avec ce domaine bien diminué, de quoi y vivre modestement, ma fille et moi.

Elle ne me répondit pas, et nous continuâmes à marcher sous les arbres, côte à côte et silencieux. Alors, à l'improviste, j'eus le regret de l'insuffisance de mes explications. Miss Dawson n'y verrait-elle pas la preuve d'un manque de confiance et, d'autre part, ne concevrait-elle pas de moi une opinion défavorable si l'idée lui venait que ma ruine était due à des imprudences, à des légèretés, à une mauvaise administration de mes biens. N'en serais-je pas déprécié à ses yeux? Je ne sais pourquoi cette pensée me fut intolérable. Mais il est certain qu'elle mit sur mes lèvres des paroles de justification et de défense :

— Ne croyez pas, chère miss, repris-je, qu'il y ait eu de ma faute, dans le malheur que j'ai subi. Je suis ruiné, mais ma ruine est volontaire. Ma conscience n'eût pas été en repos si j'avais conservé l'héritage de M. de Kerlouan.

— Pourquoi cela, monsieur?

— Parce qu'une fois en possession de cette immense fortune, je me suis aperçu qu'elle n'appartenait pas à celui de qui je la tenais et qu'il n'avait pas eu le droit de me la léguer. J'ai lieu de croire qu'il a toujours ignoré ce qu'un hasard m'a fait découvrir après sa mort. Mais, l'ayant découvert, j'ai dû me conduire comme il se fût conduit lui-même s'il avait su ce que je sais, c'est-à-dire que sa fortune avait une origine qui la rend suspecte. Ne m'approuvez-vous pas, Annie?

— Comment pourrais-je ne pas vous approuver, fit-elle, quand vous me donnez une preuve nouvelle de cette loyauté que vous portez si haut et dont témoignent à tout instant votre conduite et vos paroles? Mais n'avez-vous pas cédé, monsieur, à des scrupules excessifs?

— Je n'ai cédé qu'à l'évidence, affirmai-je. Du reste, vous connaîtrez bientôt les motifs qui m'ont guidé et vous vous convaincrez que je ne pouvais pas rester riche.

Elle me tendit la main et d'un accent qui m'alla au cœur, elle soupira :

— Ah! cher honnête homme, comment ne pas vous admirer? Savez vous que c'est beau ce que vous avez fait là et qu'il en est bien peu, parmi vos pareils, qui l'eussent fait. Vous appauvrir volontairement, appauvrir votre fille?...

— C'était le devoir et Fernande m'a approuvé.

Elle semblait ne pas entendre et continua :

— Ainsi vous êtes pauvre après vous être cru riche. Je sais quelqu'un que cette nouvelle réjouira.

Vivement, je me récriai :

— Quelqu'un qui se réjouira de mon malheur!

— Oui, et ce quelqu'un, c'est mon frère Il a conçu pour Fernande le sentiment le plus doux, le plus ardent, le plus tendre; mais, convaincu qu'après vous, elle posséderait les biens des Kerlouan, il n'eût jamais osé prétendre à sa main, tandis qu'à présent...

Après ma conversation de la veille avec Fernande, miss Dawson ne m'apprenait rien en m'avouant l'amour de son frère pour ma fille. Je n'en feignis pas moins d'être surpris par cette révélation.

— Que me dites-vous là, chère Annie?

— Rien qui ne soit la vérité, monsieur, et si vous n'y faites obstacle, vous verrez un de ces jours mon cher George solliciter l'honneur de devenir votre fils. C'est son vœu le plus cher.

— Un vœu irréalisable, hélas! répondis je contre mon gré, ne voulant me rappeler que l'ordre de Fernande.

— Irréalisable! Pour quelle cause?

— Parce que Fernande ne veut abandonner ni son pays ni son père.

Miss Dawson, que ma première objection avait déconcertée, se rassura en entendant la seconde.

— Qui lui demande de les abandonner? reprit-elle. Nous avions prévu votre réponse; mais la nôtre n'en laissera rien subsister; mon frère est résolu, si vous agréez sa demande, à se fixer en France.

— Il sacrifierait sa position? Et de quoi vivrait-il? Comment subviendrait-il aux nécessités de sa vie, aux besoins de son ménage?

Miss Dawson souriait, malicieuse et triomphante :

— Cela est prévu aussi, dit-elle. Lorsqu'il a quitté récemment les Etats-Unis, un grand journal de New-York lui a offert de l'installer à Paris à titre de correspondant. N'ayant encore à ce moment aucun motif pour renoncer à vivre à Boston, il a refusé; mais si Fernande consentait à l'épouser, il reviendrait sur ce refus; il accepterait les offres brillantes qui lui ont été faites, et son existence, celle de sa femme, seraient ainsi assurées.

— Mais vous, chère Annie, que deviendriez-vous?

— Oh! moi, je pense bien qu'ils consentiraient à me garder auprès d'eux.

Je dus recourir à toute ma volonté pour ne pas trahir le trouble et la joie où me jetait ce que je venais d'entendre. Fernande mariée à un homme digne d'elle, fixée en France avec lui, me restant par conséquent alors que tant de fois j'avais redouté que son mari ne la séparât de moi; et Annie demeurant au milieu de nous, qu'aurais-je pu souhaiter qui donnât une satisfaction plus grande aux besoins de mon cœur? Acquérir la certitude que l'on conservera près de soi tout ce qu'on aime, quelle perspective radieuse et rassurante! J'en fus intérieurement bouleversé, tant l'avenir ouvert tout à coup à mes espérances différait de celui que quelques instants avant j'avais encore lieu de craindre.

Oh! cet avenir, comme mon imagination l'embellissait! Annie m'était devenue si chère qu'à penser qu'elle ne me quitterait plus et qu'il ne serait pas impossible qu'un jour vînt qui m'unirait à elle par des liens plus doux et plus forts que ceux de l'amitié, j'étais fou de bonheur, à ce point exalté que j'oubliais jusqu'aux dix-huit ans qui se dressaient entre mon âge et le sien. Elle ne s'en douta pas, cependant. Je restai maître de moi et pour mieux dissimuler ce que j'éprouvais, j'opposai hypocritement quelques objections à l'espoir qu'elle exprimait de voir se réaliser les vœux de son frère. Mais elle eut réponse à tout, et force me fut de désarmer devant elle.

— Si votre frère persévère dans ses desseins, lui dis-je, ce n'est pas moi qui serai l'obstacle. Je le tiens pour un honnête homme et je serai heureux de l'appeler mon fils. Mais il n'est pas que mon consentement qui soit nécessaire; il faut avant tout celui de Fernande. Je ne prétends pas peser sur sa volonté.

— Je n'attends pas cela de vous, monsieur, me répondit Annie. Il suffira que vous ne désapprouviez pas la sienne. Vous savez bien qu'elle ne décidera rien sans vous consulter et que d'accord avec vous. Veuillez donc conserver à mon frère les sentiments que vous lui portez et, pour le reste, laissez-moi faire. Fernande sait combien je la chéris. Si je suis amenée à m'ouvrir à elle comme je me suis ouverte à vous, elle ne se trompera pas aux motifs qui me font agir. Si je n'étais convaincue que mon cher George lui donnera le bonheur, je ne tenterais pas de les réunir.

Tout en causant, nous étions revenus sur nos pas. Nous aperçûmes alors Fernande qui sortait du château et se dirigeait de notre côté en nous souriant. Notre entretien fut interrompu. Mais nous nous étions dit tout ce que nous avions à nous dire, et lorsque

ma fille m'eut embrassé, je m'éloignai la laissant avec son amie.

J'avais hâte d'être seul pour me remettre de l'émotion qui m'agitait. En entrant dans ma chambre, je jetai les yeux dans une glace. Elle me renvoya mon image et je restai saisi. Une flamme embrasait mes yeux. Je n'étais plus le même, comme si l'espoir qui gonflait mon cœur m'eût rajeuni soudain. Je me souviens comme si elle datait d'hier de cette heure solennelle où l'amour m'apparut et s'affirma en moi, enveloppant de sa lumière les jours que j'avais encore à vivre.

Ce fut d'abord comme un éblouissement : toute ma vie transformée. Je me vois encore debout devant le miroir, cherchant malgré moi si mon visage avait subi ces dégradations que nous imposent les années, constatant avec une satisfaction intime et intense que, sous mes cheveux grisonnants, ma figure était sans rides, ma taille encore svelte et que tout dans ma personne témoignait d'une jeunesse de corps égale à ma jeunesse de cœur.

Puis, brusquement, le remords versa comme un seau d'eau glacée sur cet accès d'orgueil. Amoureux, moi! Une voix intérieure se faisait entendre. Elle me reprochait mon manquement à cette fidélité si longtemps gardée à la mémoire d'une chère morte. Elle m'accusait de lui faire injure en songeant à donner sa place à une autre. Alors des larmes gonflèrent mes paupières. Je les sentis couler sur mes joues brûlantes tandis que je me demandais si j'avais perdu le droit au bonheur.

Mais, bientôt, à cette voix intérieure, implacable et dure, une autre répondit, pleine de mansuétude, celle-là, et c'était celle qui, si souvent, dans mes heures de détresse et de doute, m'avait soutenu, réconforté, consolé. Elle disait :

— C'est assez me pleurer. Après vingt ans de constance dans tes regrets, tu es libre de cueillir les fleurs de la vie. Heureuse dans l'éternel repos, je veux que tu sois heureux. Laisse s'ouvrir ton cœur à l'espérance, à l'amour, et si la femme dont le sourire a charmé tes yeux peut te rendre quelque chose de ce que tu perdis en me perdant, aime-la.

Et cette fois, je fus convaincu que je ne devais plus entendre que ce langage, parce que c'était celui de la vérité. Et sous le rayon qui, tout autour de moi, illuminait le présent, l'avenir se déroula et je vis clairement la conduite que je devais tenir. Elle consistait à me livrer confiant et docile à la volonté supérieure qui dispose souverainement de nous et nous conduit là où elle veut que nous allions, à ne rien faire pour la contraindre, à ne rien faire non plus pour la contrarier. Je laisserais Fernande épouser George Dawson, si tel était leur mutuel désir. Puis,

lorsqu'ils seraient heureux, ma tâche étant exécutée et mon devoir accompli, j'écouterais mon cœur, celui d'Annie, si je le sentais battre à l'unisson du mien. Et cette résolution prise, je fus soulagé. Elle me rendait le courage, la patience et la paix.

Le lendemain, dans la soirée, nous nous promenions tous quatre, après dîner, sous les ombrages du parc. Je cheminais avec Annie. Devant nous, marchaient Fernande et George. La nuit était tiède et claire, et, sous le ciel constellé, on entendait chanter la brise marine dans les arbres et le flot de la rivière dans son lit élargi par la marée montante. L'influence de la nature est toute-puissante sur nous. Cette soirée enchanteresse me disposait à la confiance. Il me semblait que le bonheur rêvé ne pouvait plus m'échapper.

— J'ai causé avec Fernande, fit Annie tout à coup. Elle n'ignore plus les projets de mon frère.

— Les a-t-elle approuvés? demandai-je.

— C'est à vous, monsieur, qu'elle le fera savoir.

Au même instant, je vis Fernande et George rebrousser chemin pour venir à nous.

— Père chéri, me dit Fernande, j'ai une nouvelle à vous apprendre. M. George m'a fait des aveux. Il m'aime et veut m'épouser. Que dois-je lui répondre?

— Ce que ton cœur te dictera, mon enfant. D'avance, j'approuve ta réponse, quelle qu'elle soit.

Elle prit vivement la main de George et l'obligeant à s'agenouiller dans l'herbe, à côté d'elle, elle ajouta :

— Alors, ô le meilleur et le plus tendre des pères, bénissez vos enfants qui veulent s'unir et vous jurent, en s'unissant, de ne jamais vous quitter.

J'avais beau m'y attendre, je fus un peu décontenancé.

— Vous restez en France? m'écriai-je en m'adressant à George.

— La patrie de ma femme sera ma patrie, déclara-t-il.

Tout ému, je laissai tomber mes mains sur leurs deux têtes courbées devant moi et ma bénédiction paternelle consacra leurs accords. Ainsi furent célébrées leurs fiançailles, en présence d'Annie qui, dès ce moment, me devenait plus chère et plus sacrée, car bien que j'ignorasse encore ce qu'elle déciderait le jour où j'oserais me prononcer, il me semblait qu'elle ne me repousserait pas et que le mariage de Fernande était le prologue du mien.

XII

Jusqu'à ce jour j'avais soigneusement évité d'entretenir Annie Dawson et son frère des circonstances sous l'empire desquelles je m'étais décidé à ne pas conserver l'héritage du marquis de Kerlouan. Quelles que fussent l'estime et l'affection qu'ils m'inspiraient, ils n'en restaient pas moins pour nous des étrangers à qui je devais d'autant moins la confidence des motifs qui m'avaient fait agir que cette confidence était déshonorante pour l'un des membres de la famille de mon bienfaiteur.

Je m'étais donc appliqué à ne rien trahir, en présence des Dawson, de mes légitimes préoccupations, et Fernande, entrant dans mes vues avait suivi mon exemple. Je n'avais fait aucune allusion au naufrage de l'*Artémise*, ni prononcé devant eux le nom du navire même quand nos promenades nous conduisaient sur les grèves de Plouguerneau et de l'île Vierge.

Poussant plus loin encore ma réserve, je ne leur avais pas ouvert la partie du château où se trouvaient la salle des archives et le petit cabinet sous les dalles duquel étaient enfouies les épaves de l'*Artémise*. Ils ne connaissaient ni l'existence de ce trésor, ni le portrait de la femme en blanc. Dans ma pensée, ils ne devaient les connaître que si je devenais l'époux d'Annie, hypothèse qui me semblait encore d'une réalisation bien difficile, quoique mon esprit et mon cœur n'eussent guère cessé de la caresser depuis que s'étaient révélés à mes yeux les rares mérites de cette femme exceptionnelle.

Mais les fiançailles de Fernande créaient à l'improviste une situation toute neuve et m'imposaient un nouveau devoir. Ne devais-je pas toute ma confiance à son futur mari, ce fils qu'elle me donnait? Ne convenait-il pas de la faire juge de mes scrupules, de savoir s'il les approuvait ou non? Ne pouvais-je d'ailleurs espérer de lui un conseil quant à l'emploi de cette fortune dont je ne savais que faire? Telles furent les raisons qui me déterminèrent à ne lui rien cacher des causes de ma conduite.

Cette confession j'aurais pu la retarder, l'obligation où il était d'aller à Boston pour régler ses affaires et préparer son établissement en France ne nous permettant pas de célébrer le mariage avant deux ou trois mois Mais il me paraissait préférable de la faire sans retard et je m'y décidai après m'être mis d'accord avec Fernande qui s'était empressée de m'approuver.

A une si longue distance de ces événements, je ne me souviens plus bien pourquoi j'avais voulu que mes confidences fussent

simples, dépourvues de toute solennité, comme dues à un pur hasard et non à un projet arrêté d'avance. Tout ce que je me rappelle, c'est que nous jouâmes, Fernande et moi, une véritable comédie pour amener George et Annie dans la salle des archives sans avoir à leur expliquer pourquoi, jusqu'à ce jour, nous ne les y avions jamais conduits.

Je procédai à toute une petite mise en scène pour arriver, en ayant l'air de vouloir leur montrer mes richesses documentaires, à les mettre en présence des dossiers relatifs au procès de l'*Artémise*. Tout naturellement, les révélations que je considérais comme un devoir de leur faire résulteraient de l'examen de ces dossiers, dans lesquels j'avais puisé les éléments de ma conviction.

On comprendra d'ailleurs qu'au moment de leur raconter une aventure aussi extraordinaire que celle dont ils allaient entendre le récit, j'eusse jugé utile d'avoir sous la main la preuve de mes dires : c'est-à-dire les pièces du procès, le portrait de la femme en blanc et les épaves de la cargaison du navire.

Donc, quarante-huit heures après les fiançailles de Fernande, je vins m'installer dans la salle des archives comme pour m'y livrer à l'étude. Cette salle ne ressemblait plus guère à ce qu'elle était jadis lorsque le marquis de Kerlouan m'y avait introduit pour la première fois. On eût dit alors un grenier livré à l'abandon et aux souris qui pouvaient ronger à l'aise les papiers les plus précieux. Tout y témoignait d'un désordre remontant à des temps lointains et on n'y pouvait remuer un dossier sans soulever des flots de poussière.

Peu à peu, j'avais tout transformé.

Etiquetées, rangées et classées, mes archives s'étageaient derrière des grillages à travers lesquels des indications manuscrites, placées sur chaque dossier, facilitaient les recherches. Au milieu de la salle, une vaste table et des fauteuils se reflétaient dans le parquet ciré et luisant et par les fenêtres que j'avais fait agrandir entrait ardente et claire la lumière du dehors.

J'étais là, depuis quelques minutes, quand on frappa à la porte. Sur ma réponse, elle s'ouvrit et je vis apparaître avec Fernande, Annie et son frère.

— Peut-on visiter le temple, père chéri? me demanda gaiement ma fille.

— Oui, oui, mes enfants; vous êtes ici chez vous et si les paperasses vous intéressent, il y a de quoi vous récréer.

— Comment, vous possédez un tel trésor et je n'en savais rien, murmura George, d'un accent de reproche en promenant de tous côtés ses yeux émerveillés.

— Vous pourrez désormais l'examiner à loisir, repris-je.

Tout en parlant, je m'étais levé et j'allai ouvrir la porte du petit cabinet sans remarquer que de la place où il était, George pouvait embrasser d'un regard l'intérieur de cette pièce. Je le remarquai d'autant moins que je ne cherchais pas à lui faire mystère et que j'étais, au contraire, résolu à ne lui rien cacher de ce que j'avais découvert. Mais, pouvais-je m'attendre à l'inoubliable incident auquel donna lieu cette ouverture de porte?

George brusquement s'élança sous l'impulsion d'une surprise en quelque sorte foudroyante. Il ne fit qu'un saut jusqu'au cabinet. Arrêté sur le seuil, les yeux fixés sur le portrait de la femme en blanc, il s'écria :

— Ce portrait ici! Comment s'y trouve-t-il? Comment y est-il venu? Regarde, Annie.

Elle accourait près de lui, partageant sa stupéfaction et la manifestant par ses cris et ses gestes.

— Vous connaissez cette femme? balbutiai-je.

— Comment ne la connaîtrions-nous pas, reprit George, alors que nous possédons à Boston le portrait original dont celui-ci n'est qu'une copie? Ce portrait, nous l'avons toujours vu depuis notre naissance, n'est-ce pas, Annie?

— C'est celui de notre arrière-grand-mère, répondit-elle sans hésiter, Inès Silveira de Cadix, épouse de James Dawson, notre aïeul paternel.

L'idée ne me vint pas qu'il y eût erreur. Trop nette était l'affirmation. Et puis, je me rappelais l'inscription que j'avais lu derrière le tableau et qui portait que la femme dont le nom effacé par le temps n'existait plus était née à Cadix. N'ai-je pas eu raison de dire, au début de cette histoire, que la réalité dépasse souvent en invraisemblance et en coups de théâtre les fictions les plus ingénieuses des romanciers?

Depuis trois mois, je cherchais en vain la clef d'un mystère. J'avais mis tout en œuvre pour la découvrir, et c'est lorsque, las de mes inutiles efforts, je me voyais contraint d'y renoncer, qu'elle tombait miraculeusement dans mes mains, à l'improviste, à l'heure où je l'attendais le moins et grâce au hasard qui avait conduit à Kerlouan les héritiers de la femme en blanc. Je n'en revenais pas. Cloué au sol, confondu, ne songeant guère à poursuivre ma sotte et puérile comédie, interrogeant du regard ceux qui m'entouraient et dont la surprise égalait la mienne, effrayé par la pâleur subite de Fernande, j'étais sans voix.

Celle de George s'élevant dans le silence me rendit à moi-même. Il répétait sa question :

— D'où vous vient ce tableau, monsieur Malgorn?

— Je l'ai trouvé dans l'héritage du marquis de Kerlouan, avouai-je. Mais j'ignore de qui celui-ci le tenait. J'ai toujours pensé, sans avoir pu cependant en acquérir la certitude, qu'il provient d'un naufrage qui eut lieu dans ces parages il y a un siècle.

— Un naufrage! Quel naufrage?

— Celui de l'*Artémise*.

Mes paroles eurent pour effet de provoquer un nouveau coup de théâtre.

— L'*Artémise!* reprenait George avec un redoublement d'exaltation. Vous avez entendu parler de l'*Artémise?* Ce navire a péri près d'ici?

— Oui, à la pointe de l'île Vierge, au mois de septembre 1797, ainsi qu'il appert de documents dont je suis possesseur. Ne le savez-vous pas?

— Nous ne savons rien, monsieur, nous n'avons jamais rien su que ce que nous ont raconté nos parents. C'est notre arrière-grand-père, James Dawson, qui commandait l'*Artémise*.

Ce fut à mon tour de tomber de mon haut. Sans laisser George achever, je me jetai vers lui, et prenant ses mains, je dis d'un accent de prière.

— Hâtez-vous de me faire part de ce que vous avez appris par vos parents, mon cher enfant. Peut-être maintenant notre ignorance va-t-elle se dissiper et allons-nous être sur la trace de la vérité, cette vérité que j'ai tant à cœur de connaître et que j'ai vainement cherchée jusqu'ici.

Il me regardait, comprenant de moins en moins, attendant peut-être des explications plus complètes. Mais je n'avais rien à dire tant qu'il n'aurait pas parlé. D'un mouvement affectueux, je le ramenai vers la table; je l'obligeai à s'asseoir et m'assis en face de lui. Sa sœur et ma fille prirent place à nos côtés. Fernande, tremblante, était comme moi tout oreilles. George se recueillait pour rappeler ses souvenirs et Annie semblait prête à venir en aide à sa mémoire.

— Vous disiez donc, repris-je alors, que votre arrière-grand-père, James Dawson, commandait l'*Artémise*?

— Oui, me répondit-il. C'était dix ans après son mariage avec Inès Silveira, dont vous possédez le portrait. Il l'avait connue à Cadix, durant un séjour que fit, dans les eaux espagnoles, une frégate américaine à bord de laquelle il se trouvait comme enseigne. Il était né à la Nouvelle-Orléans, et après son mariage, c'est dans cette ville qu'il ramena sa jeune femme. La dot qu'elle avait reçue de ses parents étant suffisante pour assurer leur existence, il quitta

la marine à sa prière. Elle ne voulait pas être exposée à le voir partir pour de lointains voyages. Elle n'eut de repos qu'après qu'il eut pris, en se démettant de son grade, l'engagement de ne jamais la quitter. Pendant quelques années, ils vécurent heureux, sans ambition, tout à leur amour que la naissance d'un fils ne fit qu'accroître. Ce fils, monsieur, était mon grand père, c'est de lui que mon père et ma mère tenaient ces détails que je vous donne tels qu'ils me les ont transmis Mais peut-être les trouvez vous superflus?

— Non, non, m'écriai je; n'en négligez aucun. Il importe que je les connaisse tous. La vérité ne peut jaillir que d'une confiance absolue et réciproque.

— Je ne vous cacherai rien, continua-t-il. James Dawson et sa femme résidaient donc à la Nouvelle-Orléans lorsqu'une lettre qui leur arriva du Mexique vint subitement changer la destinée qu'ils s'étaient choisie. Cette lettre leur était écrite par un parent qu'ils n'avaient jamais vu et ne connaissaient que pour en avoir entendu parler : Giacomo Silveira, oncle paternel de mon arrière-grand-mère, établi aux environs de Puebla où il possédait et exploitait, depuis vingt ans, des plantations de café. L'oncle Giacomo était devenu très riche. Il n'avait d'autre héritier que sa petite-nièce, et vieux, malade, proche de sa fin, il suppliait la jeune femme et son mari de venir vivre auprès de lui, autant pour faire cesser son isolement, que pour le seconder dans la surveillance de ses domaines. Au prix du sacrifice qu'il leur demandait, sa succession leur appartiendrait. James Dawson et sa femme ne pouvaient hésiter. Ils quittèrent donc la Nouvelle-Orléans et, quelques semaines plus tard, ils arrivaient chez l'oncle Giacomo qui semblait n'avoir vécu jusqu'à ce moment que pour les attendre, car bientôt après, ils eurent la douleur de lui fermer les yeux.

— Et le bonheur sans doute d'hériter de lui? demandai-je, pressentant déjà ce que j'allais apprendre.

— Ils héritèrent, poursuivit George. L'héritage était considérable. Outre les terres qui rapportaient gros, ils trouvèrent dans la succession une somme importante en or et une autre d'une valeur plus grande en pierres précieuses brutes. Le défunt, depuis plusieurs années, en achetait très fréquemment à bas prix à des Indiens. Il y avait aussi des bijoux apportés d'Europe au Mexique par des fonctionnaires espagnols à qui l'oncle Giacomo avait eu l'occasion de faire des prêts et qui ne pouvant les lui rembourser en numéraire, s'étaient libérés en abandonnant ces bijoux donnés par eux en nantissement. L'inventaire qu'ils firent de ces richesses éblouit mes grands-parents; ils ne songèrent qu'à mettre en sûreté ce trésor qui leur apportait une opulence qu'ils n'avaient jamais

rêvée. A ce moment, ma chère aïeule souhaitait ardemment de revoir son pays : l'Espagne. Elle décida son mari à quitter le Mexique et à se fixer avec elle à Cadix. Mais une circonstance inattendue vint bientôt modifier ce projet et obliger James Dawson à précipiter son départ.

Le récit de George captivait de plus en plus mon attention. Je n'en perdais pas un mot. J'étais haletant sous la lumière qui commençait à éclairer les ténèbres dans lesquelles depuis si longtemps je me débattais. Comme il s'était arrêté pour mettre un peu d'ordre dans sa narration, je ne fus pas maître de contenir mon impatience.

— Achevez, mon cher George, m'écriai-je, de grâce.

— A cette époque, continua-t-il, commençait à se préparer au Mexique le mouvement national qui devait triompher quelques années plus tard. Le peuple était las de la domination espagnole; il tentait d'en secouer le joug. Déjà des actes isolés de rébellion avaient trahi son désir d'indépendance. Je n'ai jamais su en quelles circonstances mon arrière-grand-père fut déclaré responsable de l'un d'eux. Ce dont je suis plus sûr, c'est qu'encore que sa culpabilité n'eût pu être prouvée, il se trouva trop compromis pour prolonger son séjour dans un pays où flottait le drapeau espagnol. Dès lors, il était contraint de s'enfuir; il s'y décida. Un soir, il partit pour la Vera Cruz où il devait s'embarquer pour l'Europe en emportant de l'héritage de l'oncle Giacomo tout ce qui était transportable. Il n'était plus question de se rendre à Cadix; il y eût couru les mêmes périls qu'à Puebla; c'est à Lisbonne qu'il voulait débarquer. La précipitation de son départ ne lui avait pas laissé le temps de vendre les terres; mais sa femme restait derrière lui pour procéder à cette opération; elle devait le rejoindre en Portugal avec leurs enfants qu'il lui laissait comme unique protection. A quelques jours de là, elle apprenait qu'à la Vera Cruz, il avait pu fréter un bâtiment français, l'*Artémise* et quitter ce port sans être inquiété, en emportant l'or et les bijoux qui formaient une partie de sa fortune.

George cessa de parler. Je crus qu'il avait épuisé les détails qu'il était en son pouvoir de me donner. Ce qu'il venait de me raconter était d'ailleurs bien suffisant pour me permettre de deviner toute la vérité et de la lui apprendre à lui-même si, comme je devais le supposer, il l'ignorait.

— Est-ce là tout ce que vos parents vous ont raconté? lui demandai-je.

— En ce qui touche le sort de l'*Artémise*, oui, monsieur. Ce navire une fois parti, on n'en entendit jamais plus parler. Après

des mois et des mois d'attente, il fallut bien conclure de sa disparition qu'il avait péri corps et biens. Mais ma mère ignora toujours en quels parages il s'était perdu et nous eussions continué à l'ignorer comme elle si vous-même, monsieur, vous ne veniez de nous le révéler. Donc, le naufrage eut lieu sur les côtes de Bretagne, non loin de Kerlouan?

J'avais déjà répondu à cette question, et comme peu de jours avant, nous avions dirigé notre promenade du côté de Plouguerneau, il me fut facile de désigner à George et à sa sœur la place où s'étaient ensevelis sous les flots le commandant et les marins de l'*Artémise.*

— Nous reparlerons tout à l'heure de cette catastrophe, ajoutai-je. Mais j'ai besoin de savoir d'abord ce qu'il advint de votre aïeule après qu'il lui fut devenu impossible de douter de son malheur.

— Elle fut longtemps sans vouloir y croire, reprit George, et bien des jours s'écoulèrent avant qu'elle s'y résignât. Ce malheur la frappait à la fois dans son cœur et dans sa fortune. Veuve à vingt-cinq ans d'un époux tendrement aimé, elle restait sans ressources avec deux enfants en bas âge.

— Mais les terres que l'oncle Giacomo lui avait léguées?

— Le gouvernement espagnol s'était empressé de les confisquer après la fuite de James Dawson et refusa de les rendre à sa famille.

— Il eut le triste courage de la condamner à mourir de faim! m'écriai-je, indigné.

— Il eut ce courage, affirma George. Mon aïeul n'était à ses yeux qu'un conspirateur dont la fuite fut interprétée comme un aveu de culpabilité. Il ne resta donc à la veuve d'autres ressources que les débris de son opulence. Elle revint, à la Nouvelle Orléans, avec les deux enfants, renonçant à retourner en Espagne où le nom qu'elle portait l'eût rendu suspecte. Par bonheur pour elle, elle était vaillante jusqu'à l'héroïsme. Elle lutta pour la vie tant qu'elle put se tenir debout et eut la consolation de voir, avant de mourir, ses enfants mariés. C'était beaucoup d'avoir pu atteindre un tel résultat, et l'ayant atteint, elle se consola de son impuissance à réédifier la fortune détruite. Ses héritiers n'ont pas été plus heureux qu'elle. Ils ont vécu, ils ont élevé leur famille, mais ne sont pas parvenus à l'enrichir, et cela vous explique, monsieur, pourquoi nous sommes pauvres, ma sœur et moi.

Je n'avais pas besoin d'en entendre plus long pour être fixé. Tout était clair maintenant et j'avais devant moi, dans la personne de George et de sa sœur, les légitimes propriétaires des épaves

de l'*Artémise*. Aussi, en entendant le frère me rappeler que sa sœur et lui étaient pauvres, fus-je tenté de protester. Si j'avais obéi à l'impulsion qui, soudain, me secoua, je lui eusse crié :

— Pauvres, vous! Vous l'étiez hier; vous ne l'êtes plus aujourd'hui.

Mais ce cri que me suggérait ma conscience, ma bouche ne la formula pas. Il fut cloué dans ma gorge par la pâleur livide dont, au cours de cette scène, j'avais vu la figure de Fernande se couvrir et par les supplications que je lus dans son regard.

Il semblait me dire, ce regard chargé d'angoisse :

— Par pitié, père chéri, n'avouez pas encore à George et à Annie que leur patrimoine est en votre possession. Donnez-vous le temps de réfléchir, d'examiner si cet aveu est nécessaire aujourd'hui, s'il ne présente pas un danger et si mieux ne vaut pas attendre pour le faire que je sois mariée. Que deviendrais-je si la fortune allait changer le cœur de mon fiancé, s'il se reprenait après s'être donné?

Je les devinai sans peine ces supplications, car, ce qui les inspirait, je l'entendais, et ce qui se passait dans l'âme de ma fille se passait au même instant dans la mienne. Je redoutais de voir se rompre les liens encore bien fragiles qui unissaient Fernande à George Dawson. Pauvre George! je l'ai bien mal jugé ce jour-là en le supposant capable de se laisser griser par la fortune au point d'oublier ses serments.

J'eus la faiblesse, je l'avoue, d'envelopper sa sœur dans un soupçon analogue. Oui, et je m'en accuse, je suspectai son désintéressement. J'eus la sottise de craindre qu'en apprenant qu'elle avait des droits à l'héritage de M. de Kerlouan, elle ne pût se défendre contre l'influence malsaine de l'argent, n'écoutât plus que l'ambition et fût disposée à rire de moi si j'osais, maintenant qu'elle était riche, lui demander sa main.

Pour ces motifs, je ne dis pas ce que j'aurais dû dire. Ce n'est pas que je fusse disposé à conserver cette fortune que, depuis longtemps, je m'obstinais à éloigner. Je continuais à penser que la vouloir conserver serait un témoignage de perversité et me porterait malheur. Je voulais fermement qu'elle sortît de mes mains, mais je me disais aussi que la prudence me commandait d'attendre que Fernande eût épousé le frère et que moi-même je fusse assuré des intentions d'Annie à mon égard. Alors, la proclamation de la vérité ne pourrait plus nuire à nos projets.

On voit que je ne cherche pas à dissimuler la défaillance morale dont je fus l'objet à cette minute solennelle où le bonheur de ma fille et le mien étaient en jeu. Aussi, pour être sincère jusqu'au

bout, dois-je ajouter que, pour la première fois, je regrettai d'avoir mis tant de hâte à parler aux Dawson de ma ruine. Je me flattai même de l'espoir que, pour conjurer les suites possibles de mes aveux, celles du moins que je redoutais, je trouverais une raison plausible, propre à expliquer pourquoi je m'étais cru subitement appauvri, alors que, en réalité, je ne l'étais pas. Mais, cette raison, j'avais tout le temps de la chercher et de la trouver, et, pour le moment, il me paraissait plus essentiel d'ajourner le récit que j'avais promis.

L'ajourner, comment? sous quel prétexte? Comment le retarder, maintenant que la curiosité de mes auditeurs était si naturellement surexcitée?

— Je vous ai dit ce que je savais, monsieur, supplia soudain George; ne me direz-vous pas, à votre tour, ce que vous savez vous-même?

Si j'avais entrepris de lui répondre, en lui faisant un récit de l'événement, il eût été au-dessus de mes forces de lui taire une partie quelconque de la vérité. Il n'aurait plus ignoré que les épaves de l'*Artémise* étaient en mon pouvoir. Mais, en ce moment, sous le regard de Fernande, obstinément fixé sur moi, et où, dans une expression de détresse, passait plus pressante la prière que j'y avais lue tout à l'heure, le moyen que je cherchais d'éluder ma promesse et d'ajourner mon récit m'apparut et me dicta ma réponse :

— Ce que je sais, mon cher George, ces dossiers vous l'apprendront.

En même temps, je tirais les dossiers de l'armoire où je les tenais enfermés et les étalais sur la table.

— Nous permettez-vous, à ma sœur et à moi, d'en prendre sur-le-champ connaissance? me demanda George.

— Pourrais-je ne pas vous le permettre? Je ne comprends que trop votre impatience. Nous vous laissons, mes amis; vous trouverez là tous les détails recueillis au procès qui suivit le naufrage. Je les ai, d'ailleurs, résumés dans une relation que voici.

Cette relation, je l'avais écrite du vivant du marquis, à une époque où je n'avais pas encore découvert les épaves cachées dans le château. Elle n'en parlait donc pas. Mais j'évitai de dire à George que, lorsqu'il l'aurait lue, il en saurait autant que moi. Je ne voulais pas mentir. Je voulais seulement gagner du temps et me concerter avec Fernande.

XIII

Pourquoi nous avions laissé George et Annie dans la salle des archives et n'y étions pas restés avec eux pour les aider à dépouiller

les dossiers de l'*Artémise*, je ne parviendrais pas encore aujourd'hui à me l'expliquer, si je ne me souvenais que nous avions hâte d'être seuls, ma fille et moi, et de pouvoir causer librement.

Les ayant quittés, je voulais entraîner Fernande dans mon cabinet. Mais elle devina ma pensée, et vivement elle m'arrêta en disant :

— Non, non, pas dans votre cabinet, père chéri; le murs ont des oreilles. Allons dans le parc, plutôt. Là, nul ne pourra nous entendre.

Elle prenait les devants; je la suivis. Nous marchâmes un moment, côte à côte, sans prononcer une parole. Puis, lorsque nous fûmes éloignés de la maison et eûmes gagné la grande avenue, ma fille soupira :

— Quelle aventure!

— Oui, une aventure bien extraordinaire, repris-je, mais où se révèle visiblement la main de Dieu. C'est lui qui a conduit ici George et Annie pour faciliter le devoir que nous avions à remplir. En les y conduisant, il nous donne une preuve de sa bonté; il nous récompense de la résolution que nous avons prise. Il nous permet de restituer aux héritiers de James Dawson la fortune qui leur appartient, sans nous appauvrir. L'opulence dont ils jouiront désormais, nous en jouirons aussi, grâce à ton mariage.

J'avais parlé ainsi plus encore pour obliger Fernande à me répondre que dans l'entraînement d'une conviction raisonnée et inébranlable. Je voulais l'obliger à ne me rien taire des sentiments que j'avais surpris en elle au moment où la vérité nous était apparue. Je n'éprouvais aucun étonnement en constatant qu'elle ne partageait pas la confiance que je venais d'exprimer sans la ressentir.

— Mon mariage! murmura-t-elle. Le croyez-vous encore possible?

— Pourquoi cesserait-il de l'être? Ne vous êtes-vous pas fiancés, George et toi?

— Oui, quand il était ou se croyait pauvre! Mais lorsqu'il saura qu'il est riche, voudra-t-il encore de moi?

Cette crainte était la mienne aussi. Mais pour rien au monde je n'eusse voulu l'avouer; car, malgré tout, je trouvais affreux de faire à George cette injure.

Loin de l'avouer, je protestai.

— Quoi! m'écriai-je, tu l'estimes, tu l'aimes et tu doutes de son désintéressement!

Elle me répondit d'une voix où se trahissait tout à la fois une angoisse et le remords de ne pouvoir s'en délivrer.

— Peut-être, en effet, ce doute est-il bien injuste et bien immérité. Mais c'est plus fort que moi, et j'ai peur de ce qui pourrait

arriver si George apprenait que cet immense héritage de Kerlouan est à lui et à sa sœur.

— Entends-tu donc leur cacher qu'il n'appartient qu'à eux, rien qu'à eux?

— Est-il nécessaire qu'ils l'apprennent maintenant? Ne peut-on retarder cet aveu jusqu'après mon mariage? Ecoutez, père, poursuivit Fernande avec exaltation, je redoute l'influence funeste de l'argent. J'ai déjà vu quels effets malsains elle produit. Je me crus naguère aimée de M. de Floret et peut-être m'aimait-il. N'empêche que lorsqu'il sut que ma dot n'était pas ce qu'il avait supposé et que je n'avais qu'un mince bien à attendre de vous, il se retira, vous savez avec quelle vivacité, quelle inconvenance. Je supportai cette épreuve parce que mon cœur n'était pas engagé et j'ai eu bien vite oublié ces pénibles incidents. Mais tout autre est aujourd'hui l'état de mon cœur. J'aime George, je l'aime ardemment, il n'est pour moi de bonheur qu'avec lui et je ne pourrais supporter son abandon.

— Crois-tu donc qu'il t'abandonnerait?

— Que sait-on? Quel attrait n'exercerait pas sur lui la perspective d'une fortune inattendue et des satisfactions qu'il pourrait en retirer? Son amour, que je sais à cette heure sincère et désintéressé, n'en serait-il pas atteint? Devenu riche, ne rêverait-il pas de l'être plus encore, en épousant une femme aussi riche que lui? Tout proteste en moi contre ces suppositions. Je sens qu'elles sont exagérées, mauvaises, sans fondement. Mais je suis terrifiée à la pensée que celui que j'aime pourrait cesser de m'aimer! Pardonnez-moi cet aveu, père, ajouta-t-elle, en se pressant contre moi; mais je ne pourrais survivre à une telle catastrophe.

Il m'épouvanta cet aveu, je le confesse; il me rendit lâche devant ce que, quelques instants avant, je considérais comme le devoir, le devoir impérieux, tel que le commande la conscience. J'enlaçai ma chère enfant de mes bras; je couvris de baisers ses cheveux, je m'efforçai de l'apaiser, en m'apaisant moi-même; car, moi aussi, j'avais besoin de lumière et d'apaisement.

Tout ce qu'elle me disait en pensant au frère, je me le disais en pensant à la sœur. Epris d'elle, je n'osais espérer lui inspirer une tendresse égale à la mienne. A mon âge, inspire-t-on encore de l'amour? Mais, pour la conquérir, j'avais compté sur l'attrait de la douce vie que je pouvais lui faire en la tirant de sa pauvreté. C'était là mon plus puissant moyen d'action sur elle. Seul l'attrait d'une telle vie pourrait lui faire oublier la différence de nos âges, la décider à s'unir à moi. Mais que devenait-il ce moyen d'action si de la pauvreté elle passait à la richesse? Et tout comme ma fille, et

encore que mon cœur ne fût pas pris au même degré que le sien, j'avais peur.

Loin donc d'être en état de la ramener à l'exacte notion de notre devoir, je n'étais que trop disposé à en décliner l'accomplissement. Livré à moi-même, peut-être me serais-je sacrifié jusqu'à l'accomplir; mais l'idée que mon sacrifice entraînait le sien, la rendrait malheureuse et qu'elle succomberait à sa douleur m'ôtait tout courage.

— Moindre serait l'effroi que je ressens, reprit-elle alors, si la date de mon mariage était proche, si George n'était pas au moment de partir et s'il ne devait pas me quitter pour deux ou trois mois. Jusqu'à ce jour, je n'avais pas redouté son éloignement. Mais que fera de lui l'absence s'il se sait riche? Lorsque, dans son pays, on apprendrait qu'il l'est, ne tenterait-on pas de me l'enlever?

— Que résoudre, alors? Quel parti prendre? demandai-je.

— Il n'en est qu'un, me répondit Fernande, celui que je viens de vous suggérer, ne rien dire à George quant à présent, attendre son retour pour lui tout avouer, attendre que je sois sa femme. Une fois que je le tiendrai, rien ne pourra me le ravir.

— Ne nous en voudra-t-il pas de lui avoir dissimulé la vérité? objectai-je encore. Il saura tôt ou tard que nous avons manqué de confiance en lui et peut-être alors, incriminera-t-il notre silence. Si cela arrivait, n'aurais-tu pas toi même, ma pauvre enfant, attiré sur l'aube de ta vie conjugale un nuage gros de tempêtes? Avoir un secret pour celui qu'on aime, c'est marcher vers le bonheur par un chemin tortueux et qui rarement y conduit.

Il est remarquable qu'en même temps que ma raison et ma naturelle loyauté me fournissaient les arguments les plus propres à montrer à Fernande que nous nous engagions dans une voie périlleuse, je ne souhaitais pas qu'elle se laissât convaincre. Je ne les multipliais que pour la mettre à même de les réfuter et de découvrir le moyen d'éluder la difficulté qui se dressait devant nous.

— Vos objections me frappent, père chéri, fit-elle. Oui, il pourrait arriver que George s'offensât de l'ajournement de nos aveux, alors surtout que je n'oserais lui en dire la cause. Mais, ces aveux sont-ils nécessaires? A-t-il besoin de savoir que vous êtes en possession des épaves de l'*Artémise?* Prenons la résolution de ne jamais le lui apprendre. Qu'il l'ignore toujours.

— Pourrions-nous les conserver sans qu'il le sût et le stratagème auquel nous aurions recouru ne tournerait-il pas contre nous?

— Il dépend de notre volonté qu'il ne le sache ni dans le présent ni dans l'avenir, continua Fernande qui s'obstinait dans son idée. Vendez-les ces épaves. Qu'elles disparaissent et avec elles toutes

les appréhensions qui nous torturent. De quel souci ne serons-nous pas délivrés quand elles n'existeront plus! Puis, quand vous les aurez vendues, mettez-en la valeur dans ma corbeille de noces. Qu'elles constituent ma dot. Ainsi, l'héritage se trouvera indirectement mais réellement restitué à ses légitimes propriétaires sans que nous ayons été contraints à des révélations qui me semblent, à tort ou à raison, mettre mon bonheur en péril.

Je n'eusse point de moi-même conçu ce parti. Mais, tel que Fernande me le présentait, je n'en fus pas effarouché. L'essentiel, c'était que l'héritage retournât à ses maîtres et, sous cette forme, il y retournait.

Toutefois, une nouvelle objection me vint aux lèvres.

— Tu oublies, ma fille, que George et sa sœur nous croient pauvres.

— Oh! là n'est pas l'obstacle, fit-elle. Vous leur avez parlé de grosses pertes d'argent. Vous leur direz que ces pertes sont moins considérables que vous ne pensiez et qu'en fin de compte, votre fortune n'en est pas sensiblement diminuée.

— Je ne peux leur donner une telle explication, répliquai-je. J'ai raconté à Annie que ma ruine était volontaire et que j'avais de mon plein gré répudié l'héritage de M. de Kerlouan parce que la source en était impure.

— Ne pouvez-vous avoir découvert depuis que vous vous étiez trompé, que vos scrupules étaient excessifs?

Cette fois, je ne reconnus plus ma fille. Je me révoltai contre son obstination.

— Voilà bien des mensonges, lui dis-je d'un accent de reproche,

— Qui lèsent-ils? me demanda-t-elle vivement. A qui portent-ils dommage?

— Ils creusent un fossé entre toi et l'homme que tu aimes, affirmai-je.

Mais Fernande avait réponse à tout.

— Ce fossé, mon amour le comblera, s'écria-t-elle.

J'étais vaincu et n'essayai plus de résister, bien qu'au fond de moi, tout au fond, ma conscience me fît honte de ma faiblesse. Et cependant, ma fille venait de déployer tant d'énergie pour me démontrer que son bonheur, sa vie même étaient exposées à d'effroyables risques que personne, à ma place, n'eût, me semble-t-il, agi autrement que moi.

Au surplus, ma résolution fut prise dès cet instant et je décidai que je me conformerais en tout à la volonté de Fernande. Lorsque je le lui eus déclaré, elle me sauta au cou en me remerciant. Elle me connaissait trop bien pour mettre en doute l'étendue du sacri-

fice que je lui faisais. Elle crut et devait croire que le souci de son avenir était l'unique mobile de ma conduite. Je n'osai lui avouer que j'obéissais aussi à un autre mobile et qu'en me prêtant à ses vues, je m'étais inspiré non seulement du désir d'assurer son prochain mariage avec George, mais encore de celui de préparer le mien avec Annie.

Je dois ajouter que ces choses décidées, nous restâmes un peu embarrassés vis-à-vis l'un de l'autre. Je me souviens que mes yeux s'étant fixés sur les siens, elle ne put soutenir mon regard et qu'ils se détournèrent de moi. Nous n'avions pas l'habitude des procédés louches et pour la première fois, ayant eu à prendre un grand parti, nous n'étions pas satisfaits du moyen auquel nous avions recouru pour que son exécution ne nous coûtât rien.

D'ailleurs, de cette exécution, de l'heure où il conviendrait de l'entreprendre comme des formes à lui imprimer, je restais seul maître. Fernande s'en reposait sur moi, après m'avoir rangé à son avis, du soin d'y donner toutes les suites qu'il comportait. Moi-même, je venais de me résoudre à ne rien précipiter, à rester sur l'expectative, à garder, quant à présent, le silence vis-à-vis des Dawson jusqu'au jour où une occasion opportune nous serait offerte de le rompre.

Après cette conversation dont ils ne pouvaient soupçonner l'objet, nous revînmes dans la salle des Archives. George et Annie en étaient encore à feuilleter les volumineux dossiers mis à leur disposition. Il s'en fallait même de beaucoup qu'ils en eussent achevé la lecture. Mais ils avaient lu la relation de l'événement, rédigée par moi à une autre époque, d'après ces mêmes dossiers qui, dès lors, ne pouvaient plus rien leur apprendre ni leur rien fournir que les preuves de mes dires.

Comme ils n'avaient pas besoin de ces preuves pour être assurés que mon récit était du début à la fin rigoureusement exact, notre entrée arrêta l'examen auquel ils se livraient.

En nous voyant, ils fermèrent le manuscrit qu'assis l'un près de l'autre, ils étaient en train de parcourir. Annie se leva la première et venant vers nous.

— N'est-ce pas un miracle, cher monsieur Malgorn, me dit-elle, que nous ayons été amenés dans ce pays et dans votre maison pour y percer le mystère dont restait enveloppée pour nous la mort de notre aïeul et pour apprendre que lui et ses infortunés compagnons périrent assassinés?

— Un vrai miracle, en effet, répondis-je, ne sachant que dire.

— Si grand qu'il soit, il est incomplet, intervint alors George; il est incomplet, puisqu'il ne nous révèle qu'une partie de la

vérité. Pour qu'il donnât à notre légitime curiosité une entière satisfaction, il faudrait qu'il nous mît sur la trace des richesses qu'avait à son bord l'*Artémise*. Que sont-elles devenues? Il est dit par plusieurs témoins qu'elles furent débarquées par les pilleurs d'épaves et portées à Plouguerneau. Mais, là, elles disparaissent à la suite d'un audacieux coup de main et ensuite, il n'en est plus question. Nous ne savons pas si elles furent toutes mises à terre.

J'aurais pu d'un mot répondre à ces questions. Possesseur de l'inventaire de la cargaison, j'avais naguère constaté que ce qu'elle contenait de plus précieux avait été sauvé de ce naufrage et existait dans la cachette où l'avait déposé Alain Kerlouan. Mais ce mot, je m'étais interdit de le prononcer. J'en avais pris l'engagement envers Fernande. Je ne répondis donc que par des paroles évasives attestant mon ignorance et, pour tout dire, je commençai à mettre en pratique la résolution à laquelle je m'étais résigné.

— Ce qu'elles sont devenues ces richesses, déclarai-je, je ne l'ai jamais su, malgré mes recherches. J'ai fouillé vingt fois mes archives; elles sont muettes à cet égard.

— Il est cependant bien abominable de penser, continua George d'un accent d'amertume, qu'il y a quelque part des gens en possession d'une fortune qui ne leur appartient pas et que des bandits arrachèrent à mon malheureux aïeul. Si je l'avais cette fortune, je pourrais, ma chère Fernande, vous assurer dès maintenant plus de bien-être qu'il ne m'est permis de vous en promettre.

Le visage de ma fille me révéla le trouble soudain en lequel la jetaient ces propos. Pas plus que moi, elle ne portait allègrement le poids du mensonge. Elle eut cependant assez d'empire sur elle-même pour ne se point trahir.

— Ne la regrettez pas, cette fortune perdue, cher George, dit-elle; elle n'ajouterait rien à notre bonheur. Songez aussi que, si vous l'eussiez possédée, vous ne seriez sans doute pas dans notre maison et à la veille d'entrer dans notre famille; Annie n'aurait jamais quitté l'Amérique, je ne l'aurais pas rencontrée à Pau et vous ne me connaîtriez pas.

— C'est la vérité même, déclara Annie en souriant. C'est toujours pour un bien que les choses arrivent, et nous ne devons jamais nous plaindre, même quand elles semblent d'abord ne pas réaliser nos espérances.

— Oui, vous avez raison, continua George, et penser comme vous, c'est se préparer une grande consolation quand ces choses ne tournent pas à notre gré. Je ne regrette pas cette fortune qui nous fut ravie, mais j'ai bien le droit de maudire ceux qui, pour se l'approprier, massacrèrent les naufragés de l'*Artémise*.

— Ils ont expié leurs forfaits, rappelai-je; Galeron monta sur l'échafaud et ses complices furent condamnés à diverses peines.

— Ceux qui s'étaient appropriés les épaves ne furent pas châtiés, insista George.

Son objection m'effraya. Je me demandai, non sans trembler, s'il avait puisé, dans l'examen des pièces de la procédure, quelque motif de soupçonner Alain Kerlouan. S'il le soupçonnait, c'en était fait de mon stratagème et de mes calculs. Il ne comprendrait que trop pourquoi je n'avais pas voulu conserver l'héritage, et il n'aurait, à défaut de mes aveux, aucune peine à deviner que cet héritage lui appartenait.

Je le regardai dans les yeux pour saisir sa pensée. Il me sembla que je m'alarmais sans cause. Non, il ne soupçonnait pas Alain Kerlouan. Il était à mille lieues de la vérité. J'en fus convaincu en l'entendant ajouter à ce qu'il venait de dire :

— Il serait bien intéressant de savoir si aucun débris de la cargaison ne fut englouti par les flots. Les pilleurs parvinrent-ils à tout leur arracher? S'il en était autrement, si quelque partie de ces richesses descendit au fond de la mer, elle y est restée, et peut-être ne serait-il pas impossible de l'y retrouver.

Ces mots ravivèrent mon angoisse.

Si George donnait suite à ce dessein de se livrer à des recherches sous-marines, je serais obligé de jouer une comédie nouvelle, de paraître croire à leur efficacité, alors que je n'ignorais pas qu'elles ne pouvaient avoir le résultat qu'il en attendait.

Je le savais homme de science, audacieux et persévérant. D'autre part, je n'ignorais pas qu'il existe des moyens de fouiller la profondeur des mers, de lui arracher ses secrets, et que ces moyens sont souvent périlleux pour ceux qui y recourent. Je me vis à la pointe de l'île Vierge, assistant à ces recherches pratiquées par des scaphandriers qui exposeraient leur vie en s'aventurant à travers les roches que recouvre en cet endroit la masse des eaux. Aurais-je le courage de mentir jusqu'au bout et de laisser se poursuivre ces tentatives inutiles?

Ces réflexions furent instantanées. Elles accrurent mon désarroi moral et me laissèrent tout juste assez de présence d'esprit pour me convaincre qu'il fallait, à tout prix, amener George à renoncer à son projet.

— Retrouver ces richesses! m'écriai-je. Comment?

— En allant les chercher là où elles furent englouties, me répliqua-t-il. Leur poids les a nécessairement fixées à la place où elles tombèrent. Rien de plus aisé que de les en retirer.

— Vous raisonnez, mon cher George, comme s'il était démontré

qu'elles ont été précipitées dans l'abîme. Or, les pièces de la procédure disent expressément le contraire. Elles sont unanimes à affirmer que la cargaison de l'*Artémise* fut débarquée avant que les flots n'eussent dispersé les débris du navire.

— Affirmation sans preuve, fit-il, et qui ne saurait détruire mon espoir. En tout cas, il n'en coûtera rien de se livrer à des essais.

N'ayant plus d'arguments à lui opposer, je gardai le silence, en m'avouant que j'étais impuissant à le détourner de son dessein. Mais, à l'improviste, Fernande vint à mon aide, animée sans doute par une inquiétude égale à la mienne.

— George, lui dit-elle, c'est avec beaucoup de peine que je vous verrais lancer dans une telle entreprise, et je vous supplie d'y renoncer pour l'amour de moi.

— Quel inconvénient présente-t-elle donc? demanda-t-il.

— Celui de vous procurer une déception, j'en suis sûre, car je pense, comme mon père, que toute la cargaison fut mise à terre avant le naufrage total; et cette déception sera d'autant plus cruelle que vous resterez convaincu que, si l'on n'a rien trouvé, c'est qu'on a mal cherché. Cette idée vous hantera, sera pour vous un souci dont nous aurons l'un et l'autre à souffrir et dont la source ne sera ni bien noble ni bien pure, puisqu'il ne s'agit, après tout, que d'un gain à réaliser. Et vous m'apparaîtrez alors, ô mon ami, vous que votre désintéressement m'a rendu si cher, comme un homme d'argent. Il me semble que votre prestige en sera amoindri. Laissez cela, je vous en prie; l'augmentation de notre fortune nous donnera-t-elle plus de bonheur? Est-il sage, est-il prudent, en vue d'un succès bien hypothétique, de jeter dans notre existence conjugale et sur ses premières heures des préoccupations étrangères à l'amour?

— Ce qu'elle te dit, George, fit vivement Annie, j'étais en train de me le dire. Elle te prêche la sagesse, frère. Laissons les épaves de l'*Artémise* là où elles sont et n'allons à l'île Vierge que pour y prier à la place où périt notre aïeul. Nous planterons une croix là où fut sa tombe.

— Puisque vous êtes tous les trois d'une opinion contraire à la mienne, répondit George, c'est que j'ai tort. Il ne me reste donc qu'à me conformer à votre désir. Quant à vous, ma chère Fernande, n'attribuez mon ambition de devenir riche qu'au besoin qui m'anime de satisfaire à tous vos caprices. Si je la regrette, cette fortune, et si j'ai manifesté l'espoir de la recouvrer, c'est uniquement à cause de vous. Mais si, comme vous l'avez dit, elle n'est pas nécessaire à votre bonheur, je n'y tiens plus.

Cette déclaration, dont était éclatante la sincérité, aurait dû nous

montrer, à Fernande et à moi, l'inanité de nos craintes, et c'est à ce moment que, mieux inspirés, nous aurions dû avouer toute la vérité. Nous n'en fîmes rien. Nous persévérâmes dans notre silence, bien loin de nous douter que nous ne tarderions pas à nous en repentir.

Le lendemain, un pieux devoir nous conduisit à la pointe de l'île Vierge, où nous pûmes arriver à mer basse. Annie et son frère avaient voulu prier sur le lieu du sinistre de 1797 pour le repos de l'âme des infortunés à qui il coûta la vie. Agenouillés, Fernande et moi, à côté d'eux, nous unîmes nos prières aux leurs. Nous déterminâmes ensuite l'endroit où une croix commémorative devait être érigée, et je promis à George qu'il la trouverait plantée à son retour.

Je profitai de notre présence sur le théâtre de ce tragique événement pour démontrer aux Dawson la difficulté de pratiquer les recherches dont George avait eu un moment l'idée. La pointe est abrupte, déchiquetée, ravagée. De toutes parts, ce n'est, à fleur d'eau, que récifs aigus qui montent de l'abîme, laissant deviner, de leur base à leur sommet, des déchirures entre lesquelles s'ouvrent des gouffres. Sur ce sombre rivage, la mer est toujours soulevée, même lorsque, au large, elle est calme. Sur les vagues agitées, ourlées d'écume, nulle embarcation n'aurait pu tenir, et les scaphandriers, en s'enfonçant sous les eaux, auraient infailliblement glissé sur les aspérités des rochers.

George en convint, mais sans conviction. Je vis clairement que si, pour plaire à sa fiancée et à sa sœur, il renonçait à sa téméraire entreprise, il n'était pas convaincu de son impossibilité. Du reste, c'est en toute sincérité qu'il y avait renoncé. Durant les jours qui suivirent, il ne nous en parla plus.

Il nous quitta la semaine d'après, afin d'aller prendre au Havre le paquebot des Etats-Unis. Il supposait que son absence durerait deux mois. Ce n'était pas trop de temps pour régler toutes les questions que soulevait son établissement définitif en France. Il devait revenir aussitôt qu'elles seraient réglées.

Son départ fut, pour ma pauvre Fernande, une cause de grande tristesse. C'est tout le cœur de ma chère enfant qu'il emportait avec lui. Elle allait être triste jusqu'à son retour et j'allais aussi l'être comme elle, bien que je fusse assuré de trouver dans la présence d'Annie, qui nous restait, un dédommagement au vide créé par l'absence de son frère, et une consolation.

Ernest Daudet.

La fin prochainement.

POURQUOI LE CONCORDAT?[1]

II

Nous venons de voir pourquoi Bonaparte conclut le Concordat, et vraiment il se faisait dans ce traité la part assez belle pour y apposer sa signature. Mais l'Eglise y trouvait-elle des avantages compensant les concessions qu'elle venait de consentir? Ne faisait-elle pas un marché de dupe?

Pour qui connaît la situation du clergé au sortir de la Révolution, — et nous avons essayé de la décrire aux lecteurs du *Correspondant*, — il est difficile de contester que le Concordat n'ait été pour l'Eglise de France un immense bienfait. Nous l'avons dit, ce n'est point au Concordat que l'on doit la renaissance du culte en France, c'est au contraire parce que la religion catholique reparaissait partout avec une vitalité extraordinaire, irrésistible, que le Concordat fut conclu. Mais si cette convention consacrait officiellement les résultats déjà acquis, quelle force il donnait pour les affermir, pour les développer encore dans des proportions beaucoup plus vastes.

Le Concordat apportait tout d'abord à l'Eglise de France un bienfait dont elle sentait tout le prix après les terribles secousses de la Révolution : *la sécurité*, *la stabilité*. Ce qui nous frappe dans le clergé de cette époque, c'est un sentiment de lassitude après les dix années de troubles qu'il vient de traverser. Certes, ces prêtres sont toujours vaillants et résolus pour la défense de leur foi; mais l'âge, les souffrances de la solitude ou de l'exil, leurs pérégrinations à travers l'Europe, les émotions que renouvelait sans cesse la présence de la mort, ont brisé leur cœur et mis leur volonté à une épreuve terrible. Comme toute la France, ils aspirent à la paix. S'ils sont encore à l'étranger, ils ne voudraient pas quitter au prix de bien des fatigues le pays hospitalier qui leur donne refuge, et passer la frontière pour être obligés bientôt, comme ils l'ont déjà fait, de reprendre une fois encore le chemin de l'exil. S'ils sont en France, ils aspirent à

[1] Voy. le *Correspondant* des 10 et 25 avril, et 10 juin 1900.

exercer tranquillement leur ministère, sans craindre que le gendarme, le proconsul du village, le philosophe du cru, fassent irruption dans le temple pendant les saints mystères.

Or, il faut le dire, avant la signature du Concordat, ni les hommes ni les lois ne leur donnaient sur ce point de véritable assurance. Nous l'avons vu, le Consulat n'avait pas rapporté les décrets contre les prêtres déportés, émigrés ou réfractaires. S'ils sortent de leurs retraites, s'ils rentrent en foule, confiants dans la tolérance, dans l'esprit nouveau d'un gouvernement réparateur, c'est à leurs risques et périls. Ils peuvent être et plusieurs sont, en effet, reconduits à la frontière. Les circulaires maussades, brutales, du ministre de Bonaparte, Fouché; les boutades, les coups de boutoir de Bonaparte lui-même, dont les fantaisies musulmanes en Egypte, dont les conciles constitutionnels en France n'avaient pas révélé un catholique à foi profonde, le changement incessant de la scène politique où, depuis dix ans, ont paru et disparu tant de figurants se chassant les uns les autres, tout soulève des points d'interrogation sur les dispositions des nouveaux maîtres et sur l'avenir. Le gouvernement veut-il vraiment cette fois la paix religieuse? Le clergé n'est-il que campé en France, ou peut-il y jeter avec confiance les fondements d'une nouvelle Eglise? Tout le monde sent qu'un Concordat solennellement débattu entre la puissance civile et la puissance spirituelle est un traité de paix à longue échéance, pour le clergé, en particulier, une sécurité qu'il n'avait pas connue depuis 1789. Aussi pendant la gestation laborieuse de ce grand pacte, les prêtres du dedans écoutent, sentant le sol s'affermir sous leurs pas à mesure que les négociations avancent; ceux encore attardés au dehors lèvent la tête, prêts à partir à la première nouvelle que l'évènement est accompli. L'abbé Bernier, dans sa correspondance avec Consalvi, fait valoir cet argument pour presser Rome de conclure. « Les prêtres français, lui dit-il, gémissent dans l'exil; ils veulent tous rentrer dans le sein de leur patrie. Eh bien, Monseigneur, rien de tout cela ne pourra s'effectuer sans la décision du Saint-Siège, et elle n'arrive pas[1]. » Elle arriva, et en arrivant, en scellant le Concordat, elle donna à tout le clergé la sensation que la persécution était finie, que le droit d'existence remplaçait la tolérance, qu'on passait du provisoire au définitif, que l'Eglise reprenait en France une situation stable, officielle, assurée à tous les prêtres comme à tous les

[1] Bernier à Consalvi, 13 mai 1801. Cette lettre a été publiée par P. Theiner, t. I, p. 129.

fidèles. Le sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802), conséquence du Concordat, précédant même sa publication, venait, en proclamant l'amnistie pour tous les déportés ou émigrés, précipiter le retour des retardataires, et rendre enfin à leur patrie presque tous les survivants de ce grand corps, assurés désormais d'y trouver paix et sécurité, non par grâce, mais sous la garantie légale d'un traité solennel.

Cette sécurité ne pouvait être donnée à l'Eglise qu'à la condition d'être consentie par Bonaparte. Il était trop ombrageux pour laisser hors de son influence une grande force morale; il était trop redoutable pour ne point porter des coups terribles à la puissance qu'il aurait regardée comme ennemie. Il fallait donc traiter avec lui. Comment lui demander d'ignorer ou du moins de voir avec indifférence s'épanouir une institution fortement hiérarchisée comme l'Eglise, qui avait des ramifications dans le plus petit village, qui tenait aux masses profondes de la nation par ce qu'il y a de plus indestructible dans l'âme humaine?

Lui dont la main met tout en branle dans l'Etat, lui dont l'oreille, toujours aux aguets, sera bientôt froissée du moindre propos discordant dans les salons du faubourg Saint-Germain, comment pourrait-il se résoudre à laisser hors de son action une milice de 40,000 prêtres, à les laisser parler dans 40,000 temples, sans être tenté d'écouter aux portes.

Non, Bonaparte n'acceptera pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce qu'il ne permet à personne de se séparer de lui. Il ne sera pas neutre, parce qu'il ne connaît déjà que des ennemis ou des sujets. Ennemi, s'il l'était lui-même, ce grand capitaine ne paraîtrait pas moins redoutable à l'Eglise que sur un champ de bataille. De quel poids, ce jeune héros, l'idole de la France, populaire de toute la gloire qu'il lui prodigue au dehors, de la paix qu'il lui apporte au dedans, de quel poids ce jeune héros aurait pu peser sur l'Eglise catholique s'il s'était fait son persécuteur, si même il avait épousé la cause d'une minorité chrétienne, comme les protestants ou les constitutionnels. Sans doute, il n'était pas dans ses moyens de l'anéantir, de tuer l'idée catholique, mais quel mal il pouvait lui faire! Puisque son caractère ne lui permettait pas d'être neutre, puisque sa politique lui défendait d'être ennemi, puisque, enfin, les traditions religieuses de la France répugnaient à fondre Pape et César dans la même personne, restait la voie d'entente entre le Pape et César par un Concordat. A ce prix, et par des concessions importantes, le clergé retrouvait, enfin, avec ses autels, droit de cité en France. Sous la protection d'un traité solennel, à l'ombre de l'épée de Bonaparte, l'Eglise

avait désormais une stabilité, une sécurité qu'elle n'avait pas connue depuis 1789.

*
* *

J'ajoute que l'Eglise reconquérait sa *liberté*. Le premier article du Concordat porte : « La religion catholique, apostolique et romaine sera *librement* exercée en France. » Ce n'était pas un vain mot et les négociateurs du traité avaient voulu faire consacrer par cette expression une situation véritablement nouvelle. La cour romaine y avait attaché une grande importance. Parler de liberté de l'Eglise sous le premier Empire et même sous le Consulat semble un paradoxe. Mais il s'agit ici de comparer la situation nouvelle à la situation précédente. A ce point de vue, le Concordat faisait succéder un régime de confiance réciproque au régime de persécution. Depuis cent ans que cette convention est signée, l'Eglise a connu la liberté, et quand elle lui a manqué c'est moins la faute du Concordat que celle des hommes chargés de l'appliquer. Sous Bonaparte, sous Napoléon lui-même, ce traité solennel du chef de l'Etat et du chef de l'Eglise fit comprendre à tous qu'une ère religieuse nouvelle avait sonné. Il opéra une volte-face dans les dispositions, dans la conduite des dépositaires de la puissance publique à tous les degrés de l'échelle gouvernementale et sociale. Les fonctionnaires étaient hostiles au Concordat, parce que ce traité était le désavœu de toute leur vie publique. Ces hommes, dont beaucoup avaient figuré dans la Révolution comme jacobins, bonnets rouges, régicides, avaient l'esprit de persécution dans le sang. L'intellect de la tolérance religieuse n'entrait pas dans leur tête. A force d'avoir tonné, légiféré, décrété contre le clergé, ils avaient de la peine à voir les prêtres autrement qu'entre deux gendarmes conduits à la prison ou à l'échafaud. Le pli est pris. Pour leur déssiller les yeux et modifier leur optique, il faudra que l'exemple d'un homme prodigieux, qui est leur maître, vienne leur donner une secousse cérébrale et changer leur idée fixe, qu'au besoin le sentiment de leur propre intérêt leur impose des réflexions salutaires [1]. Déjà la conversion, et pour beaucoup la volte-face, se

[1] « Ce qui est en grande partie cause du peu d'accueil que rencontrent les sages institutions du Consul près de la grande majorité des fonctionnaires publics les plus marquants, tant à Paris que dans les provinces, c'est qu'ils ne peuvent favoriser la religion sans condamner leur propre conduite, et sans se prostituer d'une certaine manière aux yeux du peuple qu'ils ont forcé par leurs dispositions ou séduit par leur exemple. » (Ph. Cobenzl à Colloredo, 26 octobre 1801. Arch. de Vienne, publié par Boulay de la Meurthe, IV, 255.)

produit. Ces persécuteurs, on pourrait dire de quelques-uns ces bourreaux, se demandent s'il n'y a point du bon dans cette religion qu'ils ont proscrite avec fureur. On les voit passer de la rage à la tolérance, parfois de la tolérance à la ferveur. Ces préfets qui ont hurlé avec les destructeurs vont se prêter avec ardeur aux reconstructions religieuses du Concordat. Ils vont travailler avec les nouveaux évêques à la délimitation des paroisses, à la pacification religieuse, au choix des nouveaux pasteurs. On les entendra, dans le temple même, aux réunions les plus solennelles, parler comme des Pères de l'Eglise, et, si Bonaparte l'eût voulu, nul doute qu'ils ne se fussent prêtés à donner avec l'évêque la bénédiction aux fidèles et brûlé l'encens où ils avaient fait danser la *Carmagnole*. Ce changement à vue n'est peut-être point à l'éloge de la dignité humaine. Il montre, du moins, qu'avec le Concordat, qu'avec l'exemple et la volonté du Premier consul, la religion catholique reprend possession du pays avec l'assentiment universel. Les fonctionnaires rebâtissent les temples qu'ils démolissaient naguère, protègent le clergé qu'ils mitraillaient. En religion, c'est un despote qui leur a donné le sentiment de la liberté. Les attentats contre la Papauté, la plus étrange pression sur l'épiscopat, signaleront bientôt la politique ecclésiastique de Napoléon. Il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue de la fréquentation des temples, des rapports réguliers entre le clergé et les fidèles, de tout le fonctionnement religieux, en un mot, de l'exercice du culte sur toute la surface du territoire, l'Eglise de France allait, malgré tous les démêlés de l'empereur et de Pie VII, jouir d'une liberté qu'elle ne connaissait pas depuis la Révolution.

*
* *

Avec la liberté la *publicité*, condition nécessaire d'une véritable liberté. « Son culte sera *public* », dit textuellement le Concordat parlant de la religion catholique. Pour comprendre la portée de ce mot et l'importance de cette concession, il faut se reporter à la législation antérieure. Aucune loi de la république n'avait parlé de publicité du culte avant le Concordat. En fait, aux époques d'accalmie dans la persécution, de tolérance, les églises rendues au culte s'étaient rouvertes aux fidèles. Avec le Consulat les prêtres prêtant le serment de fidélité pouvaient exercer dans les temples, tandis que les « non-soumissionnaires » devaient élever leurs autels dans les maisons privées. Evidemment dans les oratoires particuliers, le culte avait moins de publicité que dans les églises.

Mais, pour celles-ci, à combien de restrictions était également

soumise cette publicité relative. Les arrêtés pris par le Consulat relativement à la religion s'en réfèrent toujours à la législation antérieure[1]. Or, que disait cette législation? La loi du 21 février 1795 avait interdit tout signe extérieur, toute inscription pouvant désigner un édifice destiné au culte, toute « proclamation, convocation publique pour y inviter les citoyens ». La loi du 28 septembre 1795 renouvelait la plupart de ces dispositions. Le Directoire eut bien garde de les rapporter. Il les approuva au contraire. Le 11 avril 1796, il défendit sous peine d'emprisonnement l'usage des cloches pour annoncer les réunions religieuses. Sous le Consulat, le ministre de la police, Fouché, renouvelle la même interdiction, proscrit à nouveau tout signe religieux dans l'intérieur des temples, dans l'appareil ou les lieux de sépulture. Ces ordres étaient souvent violés parce qu'ils allaient contre le courant de l'esprit public. Ils n'en montrent pas moins ce qu'avaient de précaire les institutions religieuses avant le Concordat. Quels obstacles le culte longtemps proscrit rencontre encore pour reprendre toute sa publicité ! Il semble qu'il soit obligé de se glisser dans l'ombre, de se faire pardonner sa renaissance à force d'obscurité et d'humilité. Cependant les défenseurs les plus éclairés de l'Eglise gémissent de cette situation. Ils croient que la publicité du culte est la marque de sa résurrection, le signe de sa prise de possession, son grand moyen d'attraction auprès des masses. M. Emery, dans les polémiques du temps, a souvent fait ressortir l'importance de cette publicité. « Quand donc, s'écriait, au commencement du siècle, Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, le Roi immortel des siècles reprendra-t-il possession de son trône? » Il semble que le Concordat ait réalisé ce vœu, en assurant, en proclamant hautement la publicité du culte, en ouvrant à Dieu toutes grandes les portes des temples dans la France entière. Je me transporte à Notre-Dame, au jour de Pâques 1802. Dans la vieille basilique décorée comme pour les pompes les plus fastueuses de Louis XIV, sur un autel étincelant de lumières, un pontife de l'ancien régime célèbre les saints mystères. Dans le chœur, sur une estrade, le maître de la France, Bonaparte, a pris place, entouré de ses généraux, de tous les grands corps de l'Etat. En chaire, la voix la plus éloquente, le plus grand nom du clergé reconstitué, Mgr de Boisgelin, parle à un auditoire étonné de se trouver réuni dans un tel lieu, après une

[1] L'arrêté du 7 nivôse an VIII (28 décembre 1899), relatif aux édifices destinés à l'exercice du culte, porte qu'on pourra exercer le culte dans les églises rendues aux communes dans les termes des lois du 11 prairial an III et 7 vendémiaire an IV. L'arrêté ajoute (art. 3) : « Les lois relatives à la liberté des cultes seront exécutées selon leur forme et teneur. »

telle révolution. Quel retentissement un tel spectacle allait avoir dans le plus humble village et jusqu'aux extrémités du territoire. C'était bien la publicité du culte rendue à l'Eglise gallicane.

*
* *

C'était plus encore, c'était pour la religion une estampille officielle, une recommandation sociale, gouvernementale, à laquelle la cour romaine et le clergé de France attachaient alors le plus grand prix. Les administrateurs, pleins de mépris pour les prêtres[1], ne devaient arriver à ne leur accorder considération qu'en raison et en proportion de leur union avec l'Etat. C'est cette union avec l'Etat qui pouvait seule convaincre les enragés de persécution que les prêtres n'étaient plus hors la loi, qu'ils étaient intangibles, qu'il fallait respecter un culte pratiqué par Bonaparte et Napoléon.

En outre, les traditions d'ancien régime avaient habitué le clergé à l'alliance de deux pouvoirs. L'Eglise, durant sa vie séculaire en France, avait entrelacé ses institutions, sa vie, à tous les rouages, à tous les organes de l'Etat. Cette intimité profita longtemps à l'un et à l'autre, jusqu'au jour où l'Eglise dut payer les frais de cette alliance trop étroite et périr en quelque sorte de la perte même de l'ancien régime. Malgré cette leçon terrible, les évêques, les prêtres persécutés depuis la chute commune du trône et de l'autel, hantés par le souvenir du bonheur, de la considération extérieure dont ils avaient joui avant 1789, rêvaient de retrouver dans les bonnes grâces et les faveurs du pouvoir un prestige qui devait servir la religion, en honorant leur personne. Sous ce rapport, Bonaparte, Napoléon surtout, a succédé aux anciens rois; le Consulat, l'Empire sont, comme autrefois la royauté, la puissance publique. Le clergé n'a pas assez remarqué que la religion a repris vie en France, en dehors et en dépit des pouvoirs humains. Ces prêtres, arrivés à l'âge d'homme quand la Révolution vint les surprendre, s'étaient trop longtemps appuyés sur la royauté pour marcher seuls désormais, sans appui gouvernemental. Leur formation ne les avait nullement préparés au *self government*. Il faut ajouter que les divers régimes qui s'étaient proclamés jusqu'alors étrangers à

[1] « La plupart de ceux que j'ai rencontrés me disent : *Un pauvre curé, un malheureux curé*. Les fonctionnaires sont dévoués à l'empereur comme au seul appui qu'ils aient contre les nobles, qu'ils redoutent, et contre les prêtres, qu'ils considèrent peu... Les militaires, les juges, les administrateurs, ne parlent des prêtres et du culte qu'en souriant; les prêtres, de leur côté, parlent avec peu de confiance des fonctionnaires. » (Rœderer, t. III, p. 479 et suiv. Rapport sur la sénatorerie de Caen.)

l'Eglise n'avaient guère manifesté leur neutralité que par la persécution. C'en était assez pour faire désirer au clergé une nouvelle alliance. Au fond, en 1801 les évêques, les prêtres ne voulaient pas plus la séparation d'avec l'Etat que Bonaparte ne voulait la séparation d'avec l'Eglise.

L'insistance extraordinaire que mettent les négociateurs romains à faire déclarer que la religion catholique est professée par les consuls, « le grand éclat » qu'ils attendent pour elle « de l'établissement du culte en France [1] », montre l'importance qu'ils attachaient aux situations officielles, aux exemples et aux adhésions d'en haut. Sous l'ancien régime, la religion, perdue dans les sommets par les prévarications des grands et même des princes, s'était conservée dans les couches profondes de la nation. C'est de là qu'était parti, après le naufrage, un cri immense, cri de résurrection et de vie, que la voix populaire avait fait arriver jusqu'à Bonaparte. L'Eglise nouvelle n'oublia pas, sans doute, qu'elle avait été sauvée par la multitude, mais elle avait trop souffert de l'hostilité des gouvernants pour ne mettre point le plus grand prix à se les concilier. Elle avait encore trop de racines dans l'ancien régime pour ne point désirer, accepter, avec la protection de la puissance publique, les faveurs humaines qu'elle répand volontiers sur ceux qui la servent.

Oh! le nouveau maître ne devait point s'en montrer avare. La place de l'Eglise catholique, avec ses pompes, sa hiérarchie magnifique, ses cardinaux, son Pontife suprême, était marquée dans la reconstitution générale d'un empire dont la splendeur voulait éclipser tous les âges. Nous trouverons des évêques non seulement dans le sanctuaire, mais au Sénat, au Conseil d'Etat, au Conseil privé, dans la Légion d'honneur, dans l'Université, partout où ils peuvent donner du prestige en en recevant eux-mêmes. La loi du 21 février 1795, qui défend aux ministres du culte de « paraître en public avec les habits affectés aux cérémonies religieuses », a fait place aux Articles organiques qui permettent l'habit à la française. L'habit à la française sera à son tour supplanté par la soutane. Dans les temples, hors des temples, on verra reparaître tout l'appareil de l'ancien costume, et, dans les antichambres du nouveau César, le violet des évêques, le rouge écarlate des cardinaux, feront pâlir les habits de cour des courtisans.

[1] Le Concordat porte en tête : « Sa Sainteté reconnait que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en font les consuls de la République. »

*
* *

Un avantage plus substantiel que les honneurs rendus au clergé dans l'Etat lui était assuré par le budget des cultes. Avoir le pain de chaque jour était une question grave pour lui, comme pour tout être humain. La confiscation des biens ecclésiastiques avait laissé les évêques, les prêtres, sans ressources, et de quel poids la misère pesa sur eux durant l'émigration! Les rares confesseurs restés en France avaient trouvé assistance dans les fidèles, heureux de partager avec ces héros les dons de leur pauvreté et de leur foi, dans un commun danger pour la vie. A mesure que les exilés rentrent plus nombreux, leur subsistance devient plus difficile. Des contrées sont signalées comme faisant vivre facilement, largement, les ministres de la religion. D'autres, plus nombreuses, ne leur donnent point le nécessaire. Des plaintes réitérées ne nous permettent aucun doute sur l'intensité de la crise [1]. On pouvait se demander si le paysan, encore attaché à son culte, habitué jusqu'en 1789 à en payer les frais avec la dîme, se montrerait généreux pour ses prêtres ruinés par la Révolution. Il fut plutôt avare. Lui-même avait beaucoup souffert, et toutes les histoires redisent combien étaient grandes, à la fin du Directoire, la misère privée et la détresse du Trésor. Malgré cette situation, quand on pense à ce qu'a fait pour son clergé la malheureuse Irlande, comment douter que le peuple français pût nourrir le sien? Il le laissa plus ou moins végéter durant les deux ou trois années qui précèdent le Concordat. Le paysan montra dans cette circonstance cet esprit d'économie qui est une des richesses de la France, mais qu'on peut trouver moins rassurant quand il s'agit de fonder sur lui un budget des cultes.

Cette expérience fit encore attacher plus de prix à la contribution d'Etat, que le Concordat devait stipuler pour l'Eglise. Quand on voit les négociations engagées à ce sujet par la cour romaine, on est frappé de la prudence, de la fermeté et de l'insistance qu'elle apporte dans ses revendications. L'exemple de la Révolution, qui a décrété, avec la Constituante, un salaire soumis au vote annuel du pouvoir législatif, et rarement payé, lui fait craindre qu'un budget établi dans ces conditions ne soit très aléatoire et très précaire. Le souvenir de la dignité et de la sécurité que son ancienne fortune territoriale assurait à l'Eglise de France la porte à demander une dotation en biens-fonds, que Bonaparte promet

[1] Le préfet de l'Oise écrit à Chaptal : « La plupart des curés désignés absents desservent d'autres paroisses, la leur les laissant dans l'indigence. » Il serait facile de multiplier ces témoignages.

d'abord d'établir quand elle sera possible. Elle voudrait, à tout le moins, et semble obtenir que les biens non aliénés soient restitués. On en arrive, enfin, après de longs pourparlers, où chaque mot est pesé, discuté, à stipuler dans le Concordat l'engagement solennel, pris par le gouvernement, d'assurer un traitement convenable aux évêques et aux curés.

Avec un partenaire tel que Bonaparte, il eût été prudent de préciser. La difficulté de fixer un chiffre suffisant pour une époque, insuffisant pour une autre, surtout les embarras du Trésor, la peur d'effaroucher une opinion et des assemblées législatives déjà prévenues contre le Concordat, firent adopter une formule un peu élastique. Le « traitement convenable », *sustentationem quæ deceat*, commencera par être et restera jusqu'à nos jours un traitement inconvenant. Ce qui est plus grave, c'est que ce terme de *curés*, *parochorum*, qui convenait, semble-t-il, à tout prêtre ayant la responsabilité d'une paroisse, sera limité, dans un premier projet, à huit mille [1] et finalement à trois mille prêtres recevant un traitement de l'Etat. Par économie, le Premier consul range tous les autres, c'est-à-dire la masse, dans la classe des desservants, lesquels devront se contenter de la pension stipulée, mais mal payée, par la Révolution et le Consulat. Le gouvernement recommandera ces malheureux à la générosité des communes. Mais, là encore, l'expérience qui va se poursuivre, jusqu'à la loi du 11 prairial an XII (31 mai 1804), d'un budget à la charge des populations, fera ressortir leur esprit d'économie poussée jusqu'à l'avarice. Des cris de détresse nous disent quelle fut, durant ces trois ou quatre ans, la misère des desservants.

Malgré cette parcimonie, cette épreuve, le Concordat avait pris l'engagement solennel d'un traitement convenable sur lequel devait se bâtir à la longue un véritable budget des cultes. Les desservants eux-mêmes recevront du gouvernement, à partir du 1er messidor an XII (20 juin 1804), une allocation de 500 francs, qui leur assurera un morceau de pain, et dont la Restauration augmentera le chiffre. Le Concordat autorise les fondations, décrète le retour au clergé des églises qui sont une quarantaine de mille. Il en sera de même des presbytères. L'Etat coopère et fait contribuer les communes à l'entretien de ces édifices. Il aide, en un mot, à loger, à nourrir ce clergé qu'il a lui-même jeté dans la rue et affamé. Certes, c'est pour celui-ci une réparation minime des pertes immenses qu'il a subies ; mais ce budget lui apporte une sécurité, un soulagement, véritables au milieu de l'incertitude et de la gêne où le laissaient les

[1] Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 250, 322, 323.

populations. Avec ses presbytères, avec ses cathédrales, ses églises de campagne que les municipalités, les constitutionnels, les théophilanthropes, les « décadaires », ne pourront plus lui disputer, il retrouve peu à peu l'outillage d'un grand culte.

L'Eglise de France ne sera plus opulente; mais, comme il n'y a guère de malheur sans compensation, la perte de ses biens la délivre de cette législation bénéficiaire qui était pour elle, sous l'ancien régime, une cause perpétuelle de procès et de petites servitudes. Elle supprime le scandale de cette inégalité des fortunes qui gorgeait de millions tel évêque à côté de ses curés congruistes; elle fait tomber cette iniquité séculaire qui attribuait tous les grands postes, évêchés, abbayes, canonicats, à une caste, la noblesse; elle coupe court avec l'abolition de la dîme à tous les différends que sa perception créait entre le clergé et le peuple. Bref, l'Eglise de France sort de cette terrible épreuve, et je puis dire de sa ruine, plus dégagée, plus moderne, plus démocratique. A ceux qui trouveraient cette compensation un peu mince, nous pourrions répondre ce que M. Emery écrivait à l'abbé du Bourg, évêque de Limoges : « Mais, Monseigneur, quand il faut remercier de ce qu'on existe, doit-on être bien difficile sur la manière d'exister [1]. »

*
* *

Voici pour l'Eglise un avantage du Concordat plus important peut-être que tous les autres : il allait *éteindre le schisme* et amener la paix religieuse.

Le schisme! Depuis la Constitution civile, il déchirait le clergé de France. Cette triste aventure de la Constituante avait suscité dans chaque paroisse deux curés se disputant le même troupeau, dans chaque diocèse deux évêques s'arrachant la houlette, s'anathématisant l'un l'autre. Aux époques de persécution universelle, il y a des accalmies dans cette polémique religieuse. La Convention, en coupant la tête aux prêtres, les empêche de parler; mais, aussitôt qu'il se produit une détente politique, les adversaires se retrouvent en présence et le combat recommence.

Du côté des réfractaires, l'amertume d'avoir vu leurs frères séparés déserter leur cause, s'allier aux persécuteurs, et finalement prendre leur place; du côté des assermentés, les sentences qui les accablent, le dépit d'être traités d'ambitieux, de schismatiques, chez plusieurs la conviction qu'avec plus de condescendance, la crise

[1] Lettre de M. Emery à Mgr du Bourg, 10 juillet 1802. *Archives* de M. Emery.

religieuse aurait pu être évitée, apaisée, le besoin de rendre coup pour coup, voilà trop de motifs pour animer les deux partis l'un contre l'autre.

Vers la fin de la Révolution, la rentrée en masse de prêtres insermentés vient rendre à la lutte son acuïté et ses violences. Dans leurs lointains exils, ils ont sinon oublié, du moins perdu de vue leurs adversaires. Les voilà maintenant face à face avec eux, sur le même terrain, dans l'étroite circonscription d'une même paroisse, en présence du seul temple qui puisse abriter leur culte. Les rentrants ont, aux yeux de la foule, outre le caractère de l'orthodoxie, le prestige que donnent la persécution et de longues souffrances endurées pour la foi. Les fidèles accourent à eux. Les constitutionnels ont la douleur de voir leur chapelle se vider et l'autre se remplir. Ils s'entendent dire que leur messe n'est pas bonne, que leurs absolutions sont nulles, que leurs sacrements sont frelatés. Ils apprennent que les réfractaires font renouveler les premières communions, recommencer les confessions, et tiennent pour non avenu tout ce qui a été fait sans eux. Les fidèles, en les abandonnant, les laissent sans ressources. On les affame, et quand on les rencontre au coin d'une rue, dans un sentier détourné, on leur fait sentir qu'on les méprise. Manquer de pain, c'est dur, mais manquer d'honneur c'est terrible. Quelles sourdes colères, j'allais dire quelles rages une telle situation devait allumer chez des hommes hier vainqueurs et qui sont en train de passer au rang de vaincus.

Aussi des deux côtés les polémiques s'entrecroisent ardentes, véhémentes. Aux arguments se mêlent les anathèmes. En voyant les deux camps aussi acharnés l'un contre l'autre on se demande comment finira cette guerre plus que civile. Comment se refera l'unité? Est-ce par l'extinction, par la mort naturelle du parti constitutionnel qui, nous l'avons vu, est la petite minorité. Sans doute les assermentés avaient beaucoup perdu et devaient perdre encore, mais ils restaient assez puissants pour être les maîtres dans quelques paroisses, pour troubler la paix dans beaucoup d'autres. Compter pour le retour de l'harmonie religieuse sur leur disparition par décès, c'était la remettre à d'autant plus longue échéance qu'ils pouvaient avoir de disciples.

Et puis quel spectacle offrent, à une France habituée à l'unité de foi pendant des siècles, les divisions que la Révolution avait créées dans l'Église. On trouvait, avant le Concordat, dans la même ville, la même localité, une bigarrure étrange des ministres de Dieu, ceux-ci presque sécularisés, ceux-là presque schismatiques, les autres fermes dans le devoir, mais parfois inexorables, inflexibles, ne voyant dans leurs anciens confrères que des suppôts de Satan.

Avec quel dédain, quelle hauteur les insermentés répondent aux propositions d'union des constitutionnels qui inventent un mot nouveau pour qualifier leurs intraitables adversaires : ils les appellent les *incommuniquants*.

La passion belliqueuse se communique du clergé aux fidèles. Dans tel village du Doubs, et dans combien d'autres de France, « les deux partis se trouvent de front. Les partisans des dissidents (les prêtres catholiques) qualifient hautement de schismatiques, d'hérétiques, d'intrus, de damnés, les partisans des prêtres constitutionnels. Les têtes se montent; on craint de terribles explosions ». Ce dissentiment apporte la désunion même dans les familles où les hommes, par politique, ont parfois pris parti pour les constitutionnels, ou généralement les femmes, jusqu'à des « mairesses » jusqu'à des « préfètes », au témoignage de Grégoire, bataillent pour les insermentés. Voilà « les dissensions domestiques [1] » qui viennent s'ajouter, çà et là, à toutes les autres et accroître encore la lassitude générale du schisme. Les conseils généraux, les préfets, les enquêteurs officiels se font l'écho de l'énervement des populations. « Qu'on mette un terme, dit-on de toutes parts, aux querelles religieuses. » Les consuls ont entendu ce cri du pays, et leur proclamation du 21 messidor contient ces paroles remarquables : « Bientôt cessera le scandale des divisions religieuses. »

Les plus sages conseillers du clergé signalent le schisme comme son grand malheur. De quel ton, par exemple, avec quel accent de tristesse et de conviction profonde, M. Emery [2] et les meilleurs

[1] Le 13 août 1801, le préfet du Doubs, dans une circulaire aux maires, parle de « l'espoir que les familles ont justement conçu de voir disparaître de leur sein le germe toujours renaissant des dissensions domestiques ». (Sauzay, *op. cit.*, t. X, p. 523-539.)

[2] M. Emery signale comme la plus grande calamité de l'Église de France « le schisme qui la dévore d'un bout à l'autre. Les faux évêques qui ont pris la place des légitimes persévèrent dans leur résistance aux droits du Saint-Siège. Ils se perpétuent avec soin; ils sont maîtres de la plupart des cathédrales... Les maux qu'occasionne tous les jours le schisme sont incalculables. L'impiété surtout en tire le plus grand avantage, et les fidèles qui ne sont que médiocrement instruits se scandalisent de voir les ministres de la religion divisés entre eux et se combattre les uns les autres. » M. Emery conjure le Pape de rendre au clergé « la paix domestique ». (Lettre de M. Emery à Pie VII (15 mai 1800), au nom de tous les évêques restés en France. *Papiers de M. Emery*, t. II, f. 415.) Cette lettre ne fut pas envoyée. — M. Emery, dans une lettre à Mgr de Bourg, évêque de Limoges, en date du 10 juillet 1802, lui signalait le retour des constitutionnels. « Je crois devoir vous apprendre, lui dit-il, que dans le vaste diocèse de Versailles, il ne reste pas un seul prêtre constitutionnel, tant il est vrai qu'avec de la

évêques parlent de ce déchirement intérieur, du besoin absolu de pacification, de l'état précaire de l'Eglise tant qu'elle portera au flanc cette plaie béante du schisme. Ils sentent combien un clergé divisé contre lui-même est impuissant à reconstituer et à reconquérir. Quel malheur pour lui de perdre en des luttes fratricides des forces qu'il faudrait dépenser à évangéliser un peuple privé de culte pendant si longtemps; quel malheur de scandaliser par ces dissensions cléricales les masses qu'il s'agit de convertir.

La réconciliation des insermentés et des constitutionnels paraissait aussi difficile que nécessaire. La Papauté pouvait d'autant moins l'opérer qu'elle était, en quelque sorte, elle-même l'objet du litige et la raison de la lutte. Au-dessous d'elle, prêtres et évêques s'étaient trop engagés dans le combat pour présenter la branche d'olivier. Comment demander le baiser de paix à des lèvres qui avaient prononcé tant d'anathèmes. Les orthodoxes, par un excès de sévérité dont se plaint M. Emery, oubliant que les situations extraordinaires, uniques dans l'histoire, ne se dénouent pas comme on résout un petit cas de conscience isolé, les yeux tournés vers les saints canons, ne voient guère d'absolution possible pour les assermentés qu'au travers d'épreuves expiatoires et de pénitences variées, que leur dignité ou, si l'on veut, leur orgueil, repoussent comme une humiliation. Les deux partis semblent donc condamnés à l'état de guerre quand, si je puis ainsi parler, éclate le Concordat. Alors tout change, et la réconciliation des deux clergés, hier impossible, va s'opérer comme par miracle. Les constitutionnels, sourds à la voix du Pape, ont l'oreille tendue à la moindre parole qui sort de la bouche du Premier consul. Condamnés à Rome, attaqués par tout le clergé insermenté, peu soutenus par leur rares fidèles, que leur reste-t-il si le pouvoir civil les abandonne? Que le maître parle, surtout un maître tel que Bonaparte, et il sera obéi. Le Pape, en signant le Concordat, en destituant les anciens évêques, a débarrassé Bonaparte de tous ces évêques d'ancien régime en qui celui-ci voyait des suppôts de la royauté; Bonaparte, en soumettant au Concordat tous les assermentés, à l'institution canonique ceux d'entre eux qui devaient être replacés, a débarrassé le Pape des constitutionnels. Ce service réciproque, cette amputation corrélative, font faire un pas immense à l'unité.

Dans cette œuvre de rapprochement, les constitutionnels gardent en apparence de grands avantages. Douze de leurs évêques, appelés dans la nouvelle organisation, y trouveront, par suite de leur com-

douceur on peut venir à bout de tout en ce genre. » Consulter, sur l'Eglise constitutionnelle et sur Grégoire, Gazier, *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, 1887, in-12.

munion avec Rome, un crédit qu'ils n'avaient jamais connu. C'est une satisfaction pour leur amour-propre de voir démissionnaires, exilés, remplacés, la plupart des anciens évêques dont ils disputaient les sièges. Les diocèses, les paroisses, reçoivent enfin cette circonscription nouvelle qu'avait décrétée la Constitution civile du clergé. Les nombreux pasteurs replacés avec l'appui des deux puissances n'entendront plus retentir à leurs oreilles cette qualification d'intrus, qu'on leur jetait comme une opprobre. Enfin, le pouvoir civil, dont ils ont toujours été les sujets dévoués, les défend contre les pénitences canoniques qui devaient précéder leur réconciliation. On n'exigera d'eux que l'adhésion au Concordat. Il est vrai que, par cette adhésion même, ils reconnaissent la rentrée du Pape dans l'Eglise de France et le droit d'institution canonique que lui déniait la Constitution civile du clergé. Ce fait a une portée immense. Qu'importe que les constitutionnels soient plus ou moins nombreux dans l'organisation nouvelle, et que même leur soumission à Rome soit plus ou moins sincère. La Papauté, de l'aveu des deux puissances, redevient la clef de voûte de l'édifice religieux en France. Dans le partage des places, les constitutionnels, forts des sympathies des ministres Talleyrand et Fouché, leurs anciens confrères, favorisés, soutenus le plus souvent par les préfets, pourront se montrer hargneux, prétentieux, turbulents, arrogants; mais ils passeront et la Papauté restera. Une fois incorporés à la hiérarchie, une fois enregimentés, il faudra bien marcher et se taire sous des évêques appuyés par leur préfet et, au besoin, par un maître qui comprend le fonctionnement du clergé comme un organisme militaire. C'est ainsi que le pouvoir civil, qui avait fait le schisme avec la Constituante, aidait à le défaire avec Bonaparte. Le vent de presbytérianisme qui, depuis et avant même 1789, avait soufflé sur l'Eglise de France et semé des germes d'indépendance jusque dans les rangs du clergé insermenté, s'est enfin apaisé. Grâce à l'accord des deux puissances, l'anarchie ecclésiastique prend fin; l'ordre rentre dans le clergé comme dans toutes les administrations et toutes les puissances de l'Etat. Du chaos ecclésiastique où s'émiettait, s'épuisait, s'anathématisait la pauvre Eglise de France, le Concordat a su tirer cette magnifique unité qu'avait chantée au grand siècle l'éloquence de Bossuet.

A tout prendre, dans le partage des avantages faits à l'un et à l'autre par ce grand pacte, Pie VII reçoit autant sinon plus que Bonaparte. Il ne s'est réservé que l'institution, mais ce sera dans ses mains une arme dont aucun potentat ne pourra éluder la force. Napoléon en fera l'expérience comme Louis XIV quand il s'avisera de créer des évêques sans le Pape. Au fond le Pape est le grand

vainqueur dans cette lutte que soutient la Révolution contre Rome depuis la Constitution civile du clergé. Cette Constitution, qui a chassé le Pape de l'Eglise de France, en est chassée à son tour; et à l'aurore du dix-neuvième siècle, le pontife de Rome se dresse sur les ruines de l'Eglise gallicane dont elle anéantit l'épiscopat pour le ressusciter à nouveau avec d'autres noms par un acte de sa juridiction et d'un trait de plume. Quel élan vers la toute-puissance le Concordat de 1801 imprimait à la Papauté!

*
* *

Avec l'unité l'Eglise va se refaire une virginité. Certes, la Révolution avait fait éclater daus son sein les vertus les plus hautes. Jamais, à aucune époque de son histoire, elle n'avait compté tant de confesseurs, tant de martyrs, parce que jamais sa foi n'avait été soumise à pareille épreuve. Les abus d'ancien régime dont les prêtres étaient plutôt les héritiers que les complices, et qui, d'ailleurs, ne profitaient qu'à quelques privilégiés, avaient été lavés dans des flots de sang. Les exilés, après avoir tout sacrifié, même la joie du troupeau, de la famille et de la patrie, à leur conscience, ont porté au dehors une dignité de vie, une sérénité d'âme, une grandeur morale, qui ont propagé dans toutes les nations étrangères le bon renom de leur Eglise. A mesure que des publications nouvelles, que des histoires locales viennent tirer de l'oubli les événements de chaque diocèse en ces années terribles, on voit s'accroître ce qu'on pourrait appeler les *Acta martyrum* de l'Eglise de France. Si les mauvais jours devaient reparaître, c'est là que le clergé devrait aller chercher des leçons d'héroïsme.

Mais on pense bien que, lorsque toute une vaste corporation, comptant plus de cent mille membres, est soumise à une pareille épreuve, on ne peut pas demander à tous de se tenir à ces hauteurs. Inévitablement, des défaillances se produisent. Pendant la Révolution, elles furent nombreuses, humiliantes. Il n'est point question ici du serment à la Constitution civile, qui fut le plus souvent un acte de bonne foi. Nous voulons parler de tant de prêtres qui, dans les rangs du clergé constitutionnel, avaient livré leurs lettres d'ordination et contracté mariage. Ils étaient là, toujours vivants, portant le scandale avec leur présence, triste épave d'une révolution où avaient sombré tant de courages. Au moment où une frondaison nouvelle va s'épanouir sur le tronc séculaire de l'Eglise de France, que faire de ces branches mortes, de ces excroissances morbides qui usent sa sève et déparent sa beauté? Pour ces déchus, pour ces *lapsi* modernes, un grand courant de miséricorde et

de pardon va sortir du Concordat. Sans lui, ils auraient persévéré dans leur état, coupables et révoltés; avec lui, la liquidation morale du passé, du passé le plus triste, devient possible. Ici, Caprara, dont l'histoire n'a point fait assez ressortir sur ce point la mission bienfaisante, sera l'intermédiaire du pardon, de la paix de la conscience, de la dignité de vie reconquises. Parmi ces coupables, quelques-uns pourront être réhabilités et reprendre les fonctions ecclésiastiques. La plupart, ou sur leur désir, ou par suite de leurs engagements humains, seront rendus à la société laïque. Ainsi disparaîtra l'écume que la mer, maintenant calme et transparente, avait, en se retirant, laissée sur le rivage. Tout, dans l'Eglise de France, reprend cet air de respectabilité qui était chez elle une tradition séculaire. Le curé, rentré dans sa chaire, peut prêcher la morale sans qu'on lui jette à la tête l'exemple de son confrère. Lui, a été un héros, et les coupables qui ont failli, maintenant pardonnés, réconciliés avec l'Eglise, réparent, par une vie nouvelle, parfois pénitente, le scandale de leur chute. Avec l'unité, l'Eglise de France s'est refait une virginité.

*
* *

Les considérations que nous venons de présenter prouvent, il nous semble, que le Concordat de 1801 fut un grand bienfait. Du côté de l'Etat, le besoin reconnu d'une religion pour satisfaire l'idéal, remplir l'imagination des masses, servir de base à la morale populaire; comme choix de cette religion, l'acceptation presque forcée du christianisme, du catholicisme; la susceptibilité ombrageuse et despotique du nouveau maître calmée par un droit de nomination et de police qui met dans sa main le clergé de France, la confiscation des biens ecclésiastiques ratifiée par le Pape, la disparition de toute religion dominante et exclusive, les formes modernes et certains décrets de la Constituante consacrées dans l'organisation nouvelle; du côté de l'Eglise, le besoin de stabilité, de liberté, de publicité, de considération sociale, d'un budget qui pourvoie à sa subsistance, d'unité, enfin, après les déchirements du schisme, voilà les raisons multiples qui font accepter le Concordat par les deux pouvoirs. Il est, en particulier, telles de ces considérations : le caractère de Bonaparte qui n'aurait jamais supporté hors de sa sphère une puissance comme l'Eglise; pour l'Eglise, la presque impossibilité d'éteindre le schisme sans cette convention, qui nous montrent le Concordat comme véritablement nécessaire. Si les raisons que nous venons de présenter laissent quelques lecteurs sceptiques et inconsolables de la conclusion de

ce traité, nous leur rappellerons, comme soulagement à leur douleur, que le Concordat que Bonaparte n'eût point signé eût été fait et moins bien fait par son successeur Louis XVIII. Le roi très chrétien y eût mêlé, comme en 1817, des importations d'ancien régime qui auraient singulièrement compromis la vitalité qu'a encore le Concordat de 1801.

Il faut reconnaître que la situation telle que nous venons de la décrire a changé depuis un siècle, grâce au Concordat lui-même et à la marche incessante de l'histoire. Il n'y a plus de Bonaparte; il est vrai que les jacobins et les fructidoriens, qu'il avait fait taire, ont reparu en nombre. Il n'y a plus de schisme, et l'évolution d'idées qui s'est produite dans l'Eglise de France depuis cent ans a placé dans la main du Pape un clergé uni et centralisé comme il ne le fut jamais. Le développement extraordinaire de la fortune publique, particulièrement de la richesse mobilière, rend plus facile aux fidèles l'entretien du culte. La séparation serait donc plus aisée aujourd'hui qu'il y a un siècle. Le pouvoir civil l'a de nouveau opéré à l'école, à l'hôpital, à l'armée, avant-hier même dans la marine jusqu'au scandale, partout enfin où la présence du prêtre pourrait paraître une faveur officielle.

Un parti puissant ne dissimule point sur ce point sa résolution de rompre solennellement le dernier lien qui unit l'Etat à l'Eglise. L'Eglise, sceptique à juste titre sur la liberté qui lui serait laissée en cas de séparation, — et les sept années d'expérience de ce régime avant le Concordat ne peuvent qu'accroître ses appréhensions, — sachant ses adversaires très capables de supprimer leurs millions sans supprimer ses chaînes, incertaine d'ailleurs, sur le degré de générosité et de ressources des fidèles qui devraient ajouter les dépenses du culte à tant d'autres, l'Eglise ne paraît pas disposée à prendre la responsabilité de la dénonciation et à courir la première l'aventure. Il est pourtant de sa dignité de laisser entendre qu'elle l'envisage sans trembler. Du reste, ce n'est point en quelques lignes et par incidence, que l'on peut résoudre une question aussi grave que la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En traitant du Concordat, nous avons voulu parler pour 1800, non pour 1900 et moins encore pour l'an 2000.

Abbé Sicard,
Curé de Saint-Médard.

LES PRINCES D'ESPAGNE

A VALENÇAY [1]

(1808-1814)

Nous avons laissé les princes réveillés, le 1er avril 1810, dès six heures du matin, par les salves d'artillerie annonçant le mariage de Sa Majesté Impériale et Royale avec l'archiduchesse fille de l'empereur d'Autriche.

A huit heures, de leurs fenêtres, ils voient la parade des troupes dans la cour du château. A dix heures, trois voitures de gala les viennent chercher pour les conduire à l'église du bourg; aux portières caracolent Berthemy et d'Amezaga. Grand messe et *Te Deum*. A midi, dans la chapelle, nouveau *Te Deum;* insatiables, les princes s'y trouvent encore, et Ferdinand attend avec impatience le dernier verset pour crier d'une voix vibrante : « Vive l'empereur! » A une heure et demie, les autorités civiles et les officiers sont admis à une courte audience. A quatre heures, dîner d'apparat; au dessert, trois toasts : Ferdinand porte la santé du « grand Napoléon et de l'adorable Marie-Louise »; Carlos, celle des familles impériales de France et d'Autriche; Antonio, avec bonne volonté, lève son verre en l'honneur de toutes ces Majestés. En quittant le festin, l'écuyer distribue, de la part de Leurs Altesses, des cadeaux en signe de réjouissance à la garnison : chaque officier reçoit une montre d'or, chaque sous-officier 6 francs, et 3 francs chaque soldat. La fille la plus vertueuse du canton est gratifiée d'une dot de 200 écus; pour leur première communion, on habille huit garçons et huit filles.

Et les largesses continuent : un banquet réunit à six heures, avec les officiers et les autorités, les personnes distinguées de la ville; c'est au tour de M. d'Amezaga à prendre la parole : il boit à Napoléon et à Marie-Louise, « la gloire de la France et les délices de l'Allemagne ». Ceci mène jusqu'à l'heure des illuminations : neuf mille lampions éclairent la terrasse, les cours et le parc; un feu d'artifice porte au comble l'enthousiasme; à neuf

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 mai 1900.

heures commence, dans les salons, un concert qui se prolonge encore quand, vers minuit, les princes méritent bien de regagner leurs appartements après une journée si heureusement remplie[1] !

C'est sans doute au souvenir de ces magnificences que Talleyrand, le jour où Louis XVIII lui parlait des beaux ombrages de Valençay pour l'inviter trop clairement à s'y confiner, que le fin personnage (l'anecdote est-elle vraie?) répondit au roi *Nichard* : « Oui, c'est une assez belle terre, et les jardins y étaient splendides avant que les princes d'Espagne ne les eussent brûlés par leurs feux d'artifice pour la Saint-Napoléon. »

Tout était donc en liesse, et Ferdinand prodiguait vraiment les témoignages de sa bonne volonté. Il fit venir chez lui le commandant Berthemy pour lui exprimer un double désir : devenir le fils adoptif de Napoléon et quitter Valençay[2]. Demandait-il la première faveur pour obtenir surtout la seconde? Peu après, il prévint le gouverneur qu'il cessait relations et correspondances avec San Carlos, Escoïquitz, Montenegro, Macanaz et Moreno, respectivement internés à Lons-le-Saulnier, Bourges, Nevers, Paris et Montbrison. C'était assez vraisemblablement pour couper court à des demandes d'argent; mais Amegaza afficha comme raison les projets d'évasion que nourrissaient ces vieux serviteurs[3]. Pour exprimer sa joie de recevoir une lettre de l'impératrice, le prince des Asturies baisa cette missive avec un empressement tout à fait touchant, et donna à Berthemy, qui la lui apportait, une tabatière enrichie de diamants. Voilà un prisonnier bien content de ses chaînes!

Ces excellentes intentions n'empêchaient pas la police de conserver, de resserrer encore sa vigilance. A leur promenade, « six gendarmes armés de pied en cap » suivaient les princes à trente pas. « Le service autour du château se faisait comme dans une place de guerre; on avait mis de côté toute espèce de précaution qui pût envelopper cette surveillance sous un voile d'une autre couleur[4]. » Une nuit, des brandes mal éteintes en brûlant dans la campagne donnèrent l'alarme : l'infanterie bivouaqua dans le parc, armes chargées, et les gendarmes montant à cheval se massèrent, sabre au clair, sous les fenêtres[5]. A bon entendeur, salut.

Le préfet de Châteauroux, le général de Pommereul, plus policier que soldat, et que ces qualités allaient faire mettre à la tête de

[1] Berthemy à Fouché, 2 avril 1810. AF IV. 1680.
[2] Lettre de Berthemy, 4 avril 1810. AF IV. 1680.
[3] Mss. Fonds français, 6596, 10 avril 1810.
[4] Rapport du préfet de l'Indre, mai 1810. F. 7. 3544.
[5] Rapport à Réal, 21 avril 1810. F. 7. 3544.

la censure de l'Empire, dénonça les relations de politique qu'entretenait avec Valençay son collègue de Blois, M. de Corbigny, homme de bon ton et de manières courtoises. Il le suspectait de vouloir faire acheter aux princes la terre voisine de Ménars [1]. L'empereur fut irrité, et le ministère de la police prescrivit aussitôt à ce préfet « sans zèle pour S. M. » de cesser toute relation avec M. d'Amezaga et de ne plus sortir de son territoire.

D'autres déboires marquèrent alors la vie des princes. Dans cette petite cour en miniature, les passions humaines se donnaient carrière comme sur un plus vaste théâtre, et le contact incessant rendait plus cruels les mésintelligences et les heurts. D'Amezaga était revenu à Valençay, et il y paraissait même tout à fait important. Son influence sur ses maîtres était indéniable, elle semblait plutôt tenir de la crainte. Mais il passa les bornes. Don Antonio était d'habitudes assez paisibles, il ne brillait pas par la patience, et, comme son frère Charles IV, devenait furieux après un long temps de contrainte. Il s'emporta contre l'intendant et le traita, dans son irritation, de : Godoï! Il n'imaginait pas pire injure. Ferdinand se fâcha à son tour; il écrivit directement à Pommereul (27 novembre 1810) pour dénoncer le luxe, le caractère, les prétentions de d'Amezaga, les intrigues scandaleuses de sa femme avec Berthemy. Ce dernier et d'Amezaga étaient en querelles intestines, non pas cependant au sujet de Mme d'Amezaga, comme on le pourrait croire; le gouverneur accusait l'écuyer de préparer la fuite des princes; plus précis, l'écuyer accusait le gouverneur d'avoir voulu dérober une montre d'or à don Antonio. Tels : maître Blasius et maître Bridaine du proverbe de Musset!

Excédé de ce tapage, inquiet de ses conséquences, Ferdinand se souvint avec mélancolie des façons paisibles de M. d'Arberg et demanda le départ de Berthemy :

« M. Berthemy a sûrement des titres à votre bienveillance sous les rapports militaires, mais les fonctions qu'il a été chargé de remplir auprès de nous ont été un écueil pour lui; il n'en a pas connu le véritable esprit, et son caractère l'empêche d'en saisir toutes les convenances...

« Puisque votre volonté est que nous soyons heureux, il est bien important pour nous, tant que nous vivrons dans le lieu solitaire où nous sommes, qu'au moins notre existence n'y soit pas troublée par des contrariétés intérieures; nous n'en éprouverions aucune si nous avions auprès de nous un homme d'esprit, connaissant le monde, ayant de la mesure dans ses paroles comme dans ses

[1] 2 octobre 1810. F. 7. 6331.

actions, et capable enfin de remplir sous tous les rapports les intentions de Votre Majesté. Nous avions cet homme en M. de d'Arberg... [1].

« ... Je suis loin de souhaiter à M. Berthemy des disgrâces, mais je tiens beaucoup à ce que ses services soient utilisés ailleurs qu'auprès de moi. Naturellement étourdi, il a presque toujours oublié qu'il était placé auprès de princes ayant le titre et les prérogatives des princes français...

« ... N'ayant pas l'habitude du monde, manquant de manières et de ton, il a dû faire journellement de ces fautes choquantes, dont il nous est devenu insupportable d'être les témoins et l'objet [2]... »

Puis il eut peur d'avoir froissé le gouverneur et, rejetant tout sur d'Amezaga, décidément condamné, il fit des excuses à Berthemy pour le passé.

Afin de satisfaire tout le monde, on renvoya tout le monde. D'Amezaga quitta Valençay au mois de mars 1811, et, en sollicitant de Rovigo une place de commissaire général de police en Espagne, il accrédita le bruit d'avoir été déjà un policier dans son service auprès de ses maîtres. Berthemy l'avait précédé de quelques semaines (février), muni d'une lettre de satisfaction des princes, dont il aimait à faire parade et dont il tira même vanité, treize ans plus tard, en Espagne, quand la roue de la fortune politique le ramena, maréchal de camp des Bourbons de France, travailler au rétablissement du trône et de l'autel. Remercié aussi le caissier Amaury, et sans nulle compensation matérielle au monde. Enfin, l'aumônier, l'abbé Gaillard, dont l'importance avait grandi et dont la discrétion n'avait peut-être pas suivi une marche parallèle, fut renvoyé à son presbytère de Châtillon-sur-Indre.

Les princes acceptaient vraiment ces changements à merveille; ils semblaient fort tranquilles, sans la moindre velléité politique, sans la moindre prétention dynastique. Ils s'occupaient alors de s'installer plus confortablement : Valençay paraissait leur demeure éternelle. Leurs dépenses étaient larges, beaucoup de beaux meubles et de riches tapis arrivèrent. Ferdinand, afin d'être plus rapproché de son jeune frère, quitta ses appartements du rez-de-chaussée pour occuper les pièces correspondantes du premier étage; un mobilier neuf et des tentures à la mode décorèrent sa chambre. Il était tout à côté de la chapelle et de la galerie. La tranquillité de l'esprit, la paix de l'âme, le repos du cœur, sont de grands biens.

[1] Mss. Fonds français. 6596. Lettre originale à l'empereur, 15 juin 1810.
[2] *Ibid.* Lettre originale à Duroc, 6 août 1810.

III

LE TRAITÉ DE VALENÇAY

On voulait des gens tout à fait sûrs pour remplacer les partants. Savary songea d'abord à un officier que l'on retrouve, pendant la durée de l'Empire, dans certaines besognes ingrates : en Espagne, comme auprès de Pie VII (mais c'était là le métier), Philippe-Marie de Meckenem d'Artaise, par ses aventures tout à fait digne des contrastes de son temps : page du roi, émigré, sept ans au service de l'Autriche, puis hussard de France, officier d'état-major; chargé de neuf missions en Espagne, décoré au siège de Lérida, frappé d'un coup de sabre à Landrecies, les doigts gelés à Moscou, prisonnier à Leipzig et tranquillement retraité à la Restauration.

Une lettre de Réal lui montrait tous les avantages de la place de gouverneur : logé, nourri, chauffé, éclairé, un appartement à lui, ses repas chez lui, sa femme et ses enfants avec lui; il garderait ses appointements de chef d'escadron, « le bail pouvait être long, mais c'était une belle retraite [1] » !

— Attaché! dit le loup : vous ne courez donc pas
Où vous voulez?...

Meckenem refusa.

Ce fut un autre gendarme, le capitaine Reiset, qui accepta. En récompense, il fut promu chef d'escadron, puis bientôt nommé prévôt de l'une des provinces illyriennes, tout en gardant résidence à Valençay [2]. Ceci dura trois ans, jusqu'à la fin. C'était un homme adroit, sans doute, puisque ses prisonniers s'accommodèrent de lui, au point de craindre son départ, et un jour qu'il en fut question, pour le retenir, ils lui achetèrent 200 louis deux mauvais chevaux qui en valaient peut-être 50.

Subalterne obéissant de son chef direct le duc de Rovigo, le capitaine Reiset était entouré d'auxiliaires également dans la même main; le ministère de la police fournissait tout le « service d'honneur » de Valençay : le trésorier des princes, c'était maintenant un nommé Roux, gendre de Dubois, préfet de police. L'intendant, c'était Henry, beau-frère du secrétaire particulier de Savary. Plus tard, on fera entrer à son service, et comme domestique d'intérieur du prince, un espion du nom de Bath; mais le maladroit se vante

[1] Février 1811. F. VII. 6515. Dossier *Amezaga*.

[2] François-Antoine-Xavier Reiset, né à Bosheim (Bas-Rhin), le 21 décembre 1763. Garde du roi (Cie écossaise) en 1783, breveté lieutenant de cavalerie (1788); capitaine de gendarmerie (1793). Placé à la Compagnie de l'Indre (1801). En non-activité en 1816, retraité en 1818. Décédé le 16 novembre 1836.

dans la ville d'avoir été pendant deux ans *attaché* à la police générale..., et son crédit en souffre un peu.

Les belles fêtes du mariage n'avaient point fait relâcher la surveillance : que des musiciens viennent de Paris dans l'espérance d'obtenir, pour leur démarche et leur harmonie, une grosse gratification, le château leur est fermé, et saisie leur correspondance intime, où nous lisons leur déception[1]. — Voici le printemps et l'époque des promenades en forêt : le préfet de l'Indre spécifie bien qu'elles ne soient jamais dirigées vers l'étoile, « point central qui présenterait des inconvénients ». Reiset invente des raffinements de zèle : « il pique la jument du prince Ferdinand afin de la rendre boiteuse pour quelques jours[2] »; car « il ne négligera aucun moyen pour remplir son devoir avec honneur ». Il est vrai que cette idée de rendre les chevaux indisponibles vient de l'empereur lui-même, toujours amoureux des détails :

« Saint-Cloud, 7 mai 1811. — Les princes espagnols font des courses à cheval. Il y a des projets pour les enlever, et on les enlèvera. Il faut que vous preniez des mesures pour que ces courses cessent, et même pour qu'il n'y ait plus un cheval de selle dans le château. Il faut que ceux qui sont chargés de leur garde soient bien imprudents. »

L'inaltérable apathie des Infants rendait vaines ces précautions multiples. Tout pour eux était circonscrit à l'aménagement de leur vie intime. On les voit acheter une « machine pleumatique », comme l'écrivait le brave capitaine Reiset, mal au fait des choses de la physique. Don Antonio construisait des pièges à loups, et cinquante de ces instruments ornaient son appartement; il avait entouré sa chambre de gradins et les couvrait de plantes et de pots de fleurs; armé d'une petite pompe, qu'il faisait jouer de l'un des coins de la pièce, il aspergeait aussi bien les tentures de soie, les meubles et les tapis, que ce potager improvisé. Plus tard, il s'installe une petite forge, ou bien s'occupe de reliure avec un gendarme, ancien relieur. Ce gendarme nous rassure. Ferdinand fait construire une serre de 60 pieds avec des jets d'eau. « Le jeune don Carlos regarde tout cela d'un œil très indifférent », dit le préfet de Blois[3].

Intelligent, don Carlos avait, par son âge, autant que par la vivacité de son caractère, échappé aux effets funestes de cette éducation morne et pesante qui, chez son frère aîné, comprima les ressorts de la vie. C'était un véritable Espagnol de l'Espagne

[1] Janvier 1811. F. VII. 6515.
[2] 10 mai 1811. F. VII. 6514.
[3] Lettre à Réal, septembre 1811. F. VII. 3544.

de Philippe II, prêt à tout sacrifier à des « principes ». Il était loyal, fier, ardent, entêté, religieux, et ses qualités, par l'amour habituel des contrastes, avaient pris de l'empire sur les défauts de Ferdinand, homme de défiance, de ruse, de patience et de petites dévotions. Ils s'aimaient sincèrement, unis par les liens du sang, du malheur commun et du patriotisme, mais leurs natures devaient se heurter sous l'excitation de leurs courtisans, comme on ne le vit que trop vingt ans après.

Parfois ils font de la musique (leur père avait des prétentions sur le violon) et donnent un petit concert à leur entourage. Ils jouent, Ferdinand du flageolet, Carlos de la flûte, Antonio de la trompette marine. — « La trompette marine, dit M. Jourdain, est un instrument qui me plaît et qui est harmonieux! » — D'une bibliothèque dont ils avaient fait l'emplette (ils achetaient cher et on leur offrait beaucoup) les princes firent retirer les œuvres de Voltaire et de Rousseau, et dans une cheminée de leur appartement exécutèrent un *autodafé*; leur empressement faillit même mettre le feu au château, mais leur satisfaction n'y prit pas garde. C'était le 14 juillet 1812; pensaient-ils protester à leur façon contre l'anniversaire de la prise de la Bastille?

Beaucoup de tableaux de la galerie de l'ancien évêque d'Autun n'étaient-ils pas pour édifier les yeux? En tous cas, le rigorisme de ses hôtes leur fit subir une révision sévère. M. de Talleyrand dut envoyer son secrétaire, le fameux Perrey, pour emballer ses collections. Le mérite de la peinture ou la gloire du peintre, rien ne put fléchir l'ostracisme de ces catholiques devenus puritains. Pour les justifier, il faut reconnaître leur bonne foi : le curé de Valençay, l'abbé Charpentier, leur avait témoigné de la compassion, de l'intérêt, de l'amitié et prodigué ses conseils; ils écoutaient son enseignement avec plaisir, avec profit, avec componction; l'influence du pasteur était grande au château; le préfet Pommereul le constate et en gémit sans pouvoir jamais fournir la preuve d'aucun acte sujet à blâme.

Ferdinand prescrit quatre jours de maigre pendant le carême et il fait déjeuner autour de lui au pain sec; il commande des livres d'heures magnifiquement reliés, il distribue d'abondantes aumônes et aux pauvres des « soupes économiques », il en veut manger, son frère et son oncle également, et tous les trouvent bonnes « par esprit de pénitence ».

Au reste, règnent dans le château l'harmonie, une grande paix, une entente heureuse. « On assure que les prêtres contribuent pour beaucoup à les rendre ainsi, c'est un esprit de résignation qui pourrait avoir du mérite s'il était sincère. » De cette sincérité,

le capitaine Reiset ne peut douter : « Ils y vont vraiment de bonne foi, ce ne sont pas des grimaces [1]. » — « Les princes font toujours semblant d'être contents, je crois même un peu à la réalité, car, comme Job, ils mettent tout à la volonté de Dieu : ils comptent le fléchir à force de prières. »

Cette sérénité était périodiquement troublée par les petites querelles intestines. Dans l'été de 1812, le personnel avait augmenté; la suite des princes et les domestiques firent venir qui sa femme, qui ses enfants. Aussitôt : jalousies, rivalités, dénonciations. Nous trouvons là une famille de médecin qui prend beaucoup de place. Ceux qui étaient sortis d'Espagne, Ignacio Jaurégui, chirurgien de la chambre du roi, et Vicente Martinez, médecin de la citadelle de Pampelune, avaient été renvoyés à Agen au moment de l'hégire de 1809. On les avait remplacés par un sieur Vuilliez, d'origine savoyarde, qui semblait heureusement cantonné dans ses fonctions; mais ses fils l'avaient rejoint, deux grands gaillards, l'aîné ayant servi dans l'armée joséphiste, le cadet sorti de l'école de Sorèze; sans emploi ni occupations, ils traînaient leur désœuvrement dans les corridors du château. Savary s'avisa de parler encore d'un autre médecin : Constancio; c'était un Portugais et un protestant. Les princes se récrièrent; et, de fait, le duc de Rovigo faisait là preuve d'un tact singulier. En janvier 1812, on compta un hôte de plus, un compatriote de M. Vuilliez : le docteur Fodéré, élève de l'université de Turin, jadis major à l'armée des Alpes, praticien à Marseille et à Trévoux, professeur de physique à Nice, attaché à l'hôpital de Martigues, et auteur de quelques traités de médecine légale. Il n'avait pas de fortune, mais une femme et six enfants. Ajoutez un pharmacien : Pinel. Voilà un corps médical au bien grand complet.

Des aventures devenaient possibles, elles eurent lieu, plusieurs avec un air de scandale. La défiance du gouverneur aida au trouble. On arrêtait l'écuyer Smith, puis on le remettait en liberté; successivement, au grand effroi de la domesticité, au grand mécontentement des princes, on conduisit en prison un cordonnier, un aubergiste de Blois, un ouvrier graveur. Qu'une dame Imbert de la Platière vienne à Valençay avec des lettres de recommandation de Lacépède, son voyage paraît suspect. On la loge chez le lieutenant de gendarmerie Robert (c'est une souricière), on saisit ses bagages, ses papiers, et, sans écouter ses remontrances, la maréchaussée la reconduit à Paris [2].

Les vieux procédés d'espionnage sont rajeunis, Rovigo ranime

[1] 9 octobre 1813.
[2] Octobre 1812. F. VII. 3544.

le zèle : « il n'y a pas de mince détail à négliger : un enfant, une jeune fille jouent le plus souvent des rôles importants dans de pareilles aventures [1]. »

Le capitaine Reiset s'efforce donc de cacher toute nouvelle venant d'Espagne et spécialement nos défaites. Il répand, au contraire, des bruits de victoire et sonne la fanfare pour des combats favorables aux armes de l'empereur. Naturellement, — et sans doute par le curé, — les princes apprennent ce qu'il faut en croire; leur indolence semble se réveiller; pour la première fois depuis deux ans, le préfet de l'Indre mentionne la vivacité de leur physionomie à la nouvelle de la blessure de Marmont aux Arapiles et de la retraite de l'armée [2].

Mais ce n'est qu'un éclair, la grande affaire est de dépenser leurs pensions; les marchands les aident. Rien qu'en décembre 1812, ils achètent pour 8,000 francs d'argenterie aux frères Polty, 12,000 francs d'horlogerie chez Bréguet, 40,000 francs de tableaux mécaniques à Petiteau [3]. Avec une générosité déplacée, qui rappelle les dons des vieillards sans enfants à leur entourage domestique, ils distribuent dans le château des cadeaux à pleines mains. Rien qu'en l'année 1812, aux étrennes, Mme Reiset reçoit une parure de corail (collier, boucles d'oreilles et peigne) et un médaillon d'or entouré de perles fines; l'intendant Henry, une boîte d'or; Mme Henry, un jonc de diamants et une montre à répétition; Mlle Henry, un collier de mosaïques; le docteur Vuilliez, l'abbé Gaillard et un sieur Voyer, secrétaire-trésorier, des tabatières d'or; Mme Voyer, une chaîne d'or et une montre entourées de roses, et le pharmacien Ruel, aussi. A la fête de Ferdinand : le commandant Reiset, un jeu de dominos en or dont les points sont des perles fines et un carillon à musique de 1,900 francs; Henry, Voyer, Vuillez, des tabatières avec chiffres en diamants; Pinel, un cachet en or.

A la fête d'Antonio, le préfet de l'Indre, une boîte en or; Henry, une montre et Reiset, une épée d'or massif. A la fête de Carlos : neuf plats d'argent au commandant Reiset, de nouvelles tabatières d'or à l'intendant, au pharmacien, et à un sieur Miègle, physicien; une bague et des pendants d'oreilles à une dame Liano, un collier et des boucles à sa fille, et à toutes les femmes de chambre des montres de 800 francs [4].

Mais bientôt ce ne sont plus eux qui donnent des bijoux; à eux on va offrir une couronne. Voilà que les événements se précipitent :

[1] 12 mai 1812. Autographe. Vente Laverdet (mars 1848).
[2] 25 août 1812. F. VII. 3544.
[3] Lettre de Reiset. F. VII. 6514.
[4] F. VII. 3544.

les défaites se changent en revers, les revers en catastrophes et en déroute.

A Vittoria, le 21 juin 1813, a sonné le glas des dernières espérances. C'en est fait : le trône de Joseph est détruit et repris dans ses bagages jusqu'aux menus objets qui lui rappelleraient sa domination éphémère. Les esprits sages comprennent que ses princes légitimes peuvent seuls apporter la paix à ce malheureux pays d'Espagne. Par une dernière finesse de son orgueil blessé, l'empereur aime encore mieux traiter avec son royal prisonnier que de s'aboucher, d'égal à égal, avec ces paysans qui chassent ses aigles à coups de fronde. Voici une lettre bien caractéristique, jusqu'ici inconnue, du maréchal Soult. Soit éclairé par son bon sens militaire, soit poussé par sa mésintelligence avec le roi Joseph, à qui, sans aucun doute, il joue ici un tour bien amer, le duc de Dalmatie, rejeté en France, à Saint-Jean-de-Luz, devient partisan de Ferdinand VII. Il écrit à Napoléon :

« Sire,

« Je me suis souvent rappelé qu'un jour Votre Majesté, dans une de ses promenades près de Dresde où j'avais l'honneur de l'accompagner [1], daigna me faire une ouverture au sujet des affaires d'Espagne et du prince Ferdinand. C'est ce qui m'enhardit à soumettre à Votre Majesté quelques idées sur le même sujet.

« Le moment est venu, je crois, où la pensée de Votre Majesté pourrait être réalisée; il y a beaucoup d'agitation en Espagne, la méfiance entre les Anglais et les Espagnols augmente tous les jours; les généraux qui ont montré le plus de dévouement au parti des premiers et qui jouissaient d'une grande considération sont mal vus et ont été éloignés des places. Castaños et O'Donnell sont dans ce cas. Le général Giron, neveu de Castaños, qui a remplacé O'Donnell dans le commandement de l'armée d'Andalousie, le témoigne dans plusieurs lettres que nous avons interceptées il y a deux jours et que j'ai envoyées au ministre de la guerre. Il se plaint de son gouvernement et ajoute qu'il est urgent d'en changer. Ces renseignements confirment ceux que j'avais déjà recueillis des nombreux déserteurs espagnols que nous recevons à chaque instant.

Il me semble que si le prince Ferdinand avait contracté une alliance de famille avec Votre Majesté, et si, après l'avoir reconnu roi d'Espagne, elle le présentait à la nation, il résulterait un grand changement qui mettrait l'armée anglaise dans la nécessité de rentrer en Portugal..., et peut-être de quitter la Péninsule. Dès

[1] Juin-juillet 1813. Après l'armistice de Pleiswitz, et pendant le Congrès de Prague.

lors, Votre Majesté serait à même de porter sur un autre théâtre ses armées d'Espagne... J'ai cru devoir représenter à Votre Majesté un moyen qu'elle-même avait imaginé, de terminer par une mesure politique les affaires d'Espagne et de rendre les armées qui y sont employées entièrement disponibles pour la guerre du Nord [1]. »

Napoléon est à Saint-Cloud, préoccupé des rives du Rhin, se préparant à y courir, la pensée de Soult est, au fond, la sienne, il dicte ses volontés :

« En pensant mieux à la manière d'accélérer les affaires d'Espagne, il m'a paru convenable de faire partir le comte Laforest pour Valençay. Il s'y rendra incognito avec un seul domestique et dans une voiture aussi modeste que possible. Il prendra un nom espagnol. Il portera au prince des Asturies la lettre de moi ci-jointe. Le principal est de voir dans quelles dispositions sont les trois princes, et de s'assurer s'ils ont eu quelques nouvelles; il est difficile qu'ils n'aient pas reçu quelque chose. Secondement de connaître les personnes en qui ils ont confiance. Il est de la plus haute importance que personne ne sache que c'est le comte Laforest; le commandant français ne doit pas même le savoir. Laforest aura une lettre du ministre de la police sous quelque titre subalterne. Rédigez sur-le-champ ses instructions et venez me les présenter [2]. »

C'est dans la nuit du 14 au 15 que Laforest reçut à son tour le courrier venu à toute bride les lui porter. Il se trouvait par bonheur au château de Freschines, aux environs de Blois, et c'était certainement un coup de la Providence de placer aussi près de Valençay le diplomate français qui venait de passer cinq années en Espagne [3]. Il se mit en route, sous le nom de Delbosche ou Delbosque (mauvais jeu de mots qui espagnolisait son nom : de Laforest, — du Bois, — *del Bosqué*), ayant pris soin de faire passer sa correspondance sous le couvert du chevalier Pardessus, notaire à Blois.

La chaise de poste roule, et le digne et froid diplomate, surpris, haletant, traverse comme dans un rêve les longues plaines du pays berrichon. C'est l'hiver; les routes grises et boueuses, le vent

[1] AF. IV. 1635. 1er dossier, nº 239.

[2] Saint-Cloud, 12 novembre 1813. (Recueil Lecestre, t. II.)

[3] Antoine Laforest (8 août 1756-2 août 1846). Entré aux affaires étrangères en 1774. Consul général aux États-Unis (1788); chargé d'affaires à Munich; envoyé extraordinaire à la diète de Ratisbonne; ministre à Berlin (1805); ambassadeur à Madrid auprès du roi Joseph (1808-1813); ministre par intérim des affaires étrangères (avril-mai 1814); député (1815); pair de France (1818); ministre d'Etat (1825); comte de l'Empire (1809); grand cordon de la Légion d'honneur (1814).

siffle dans les arbres dépouillés; la pluie raye les vitres de la berline, et à travers le brouillard, comment reconnaître dans cet inconnu solitaire l'ambassadeur de l'empereur, qui a posé sur les coussins de sa voiture, pour en faire remise aux petits-fils de Louis XIV, la couronne de Charles-Quint? M. de Laforest arrive à Valençay et descend par prudence à l'auberge. Une lettre l'attend, la signature est du duc de Bassano : elle trace tout le canevas des premières ouvertures.

L'ordre dynastique existant en Espagne avant 1808 sera rétabli. Les armées françaises évacueront la Péninsule sans condition. L'empereur rendra les 100,000 (?) prisonniers espagnols qui sont en France. On lui rendra les prisonniers français. Les biens des partisans du roi Joseph seront restitués et garantis. Tout cela sera effectué dès que les Anglais auront évacué l'Espagne. Le traité très court peut être signé dans les vingt-quatre heures. Il sera porté à la régence par don Antonio ou don Carlos, qui ira incognito aux lignes de Suchet. Napoléon propose que Ferdinand épouse la fille de Joseph, âgée de treize ans[1].

L'empereur a expliqué lui-même tout ce programme hier à M. de San Carlos.

M. de San Carlos? Mais il est à Lons-le-Saulnier, prisonnier d'Etat. Il y était. Sa Majesté, dans son impatience, l'a fait venir à Paris, et sur-le-champ l'a entretenu de ses projets : lui aussi ira à Valençay pour parler aux princes.

M. de Laforest a mieux compris par cet empressement le tour qu'il doit donner à sa mission. Il court au château; il a les moyens de se faire introduire. Dans le grand salon, il présente une lettre de Napoléon :

« Mon cousin, — Les circonstances actuelles de la politique de mon empire me portent à désirer la fin des affaires d'Espagne. L'Angleterre y fomente l'anarchie, le jacobinisme et l'anéantissement de la monarchie et de la noblesse, pour y établir une république. Je ne puis qu'être sensible à la destruction d'une nation si voisine de mes Etats, et avec laquelle j'ai tant d'intérêts maritimes communs.

« Je désire donc ôter tout prétexte à l'influence anglaise et rétablir les liens d'amitié et de bon voisinage qui ont existé si longtemps entre les deux nations. Je désire que Votre Altesse soit persuadée des sentiments d'estime et d'attachement que j'ai pour elle[2]. »

Ferdinand demeure muet de surprise et de circonspection.

[1] Affaires étrangères, vol. 692. Il s'agissait de Zénaïde-Charlotte, mariée plus tard à son cousin le prince de Canino.

[2] Saint-Cloud, 12 novembre 1813. (Recueil Lecestre, t. II.)

Craint-il un piège? Cette lettre extraordinaire, il refuse d'abord de l'ouvrir, il se retire chez son frère, revient, et parle, à mots coupés, de banalités. Laforest n'avait pas prévu cette difficulté-là. Le lendemain 20 novembre, il retourne, pressé par ses instructions. La glace est certainement rompue. Ferdinand se montre adroit, rusé, presque habile : il laisse voir moins d'étonnement et encore plus de prudence. Avant de formuler son avis, il lui faut consulter « les autorités qui exercent provisoirement en Espagne le pouvoir royal en son nom ».

En vain l'ambassadeur le presse de prendre un parti par lui-même. Il se cantonne dans sa réponse que don Carlos approuve d'un air décidé auquel, par un hochement de tête muet, don Antonio se joint lorsque son regard le fixe. Nouvel attermoiement, et le lendemain lettre du prince remise pour l'empereur : il lui faut s'entendre avec la junte qui l'éclairera ou, au moins, faire venir quelques-uns de ses membres auprès de lui; les Espagnols qui sont en France n'ont pas sa confiance; l'empereur l'a mis à Valençay : si c'est sa destinée, il y restera jusqu'à sa mort; il n'a pas plus d'intérêt pour les Anglais que pour les Français, et il ne doit songer qu'au bonheur de sa nation; il parle franchement à l'empereur, parce qu'il est sincère.

Les princes se sont levés à six heures du matin, ont fait appeler le curé, et avec lui prolongent un long entretien. On le sent, leur embarras est de trouver un confident sûr. Tout ce qui vient de l'empereur leur paraît suspect. Ainsi, voici San Carlos qui arrive (22 novembre); on le loge au château, on le reçoit poliment, mais avec réserve. Quelle faiblesse aura-t-il commise pour être en liberté?

Des colloques s'échangent, M. de Laforest y prend part, San Carlos est désigné comme plénipotentiaire, mais, toujours défiant, Ferdinand demande que M. Macañaz lui soit adjoint. Deux jours se passent en pourparlers; San Carlos discute les termes du traité, Ferdinand songe davantage à qui les portera en Espagne : le chanoine Escoïquitz? Le général Palafox? Macañaz vient (1er décembre); le prince retrouve quelque assurance, et sur la question épineuse des biens confisqués et achetés à vil prix, émet des opinions sages qu'on n'eût pas attendues de lui, en des termes formels dont la précision étonne sur ses lèvres : Ne pas molester les partisans du roi Joseph, c'est bien, mais ne pas dépouiller les partisans du roi Ferdinand, il ne le faut pas davantage; « la chose bien considérée, observe le prince, ces sortes d'acquisitions sont de la nature des contrats maritimes dits de *grosse aventure*, où l'on donne le moins pour avoir le plus. La fortune de mer en décide

et le perdant ne doit regretter que le gain qu'il n'a pas pu faire[1] ».

Tout le monde s'accorde à choisir San Carlos pour porter le traité aux Espagnols, et l'intérêt de chacun se concentre maintenant sur l'arrivée des passeports qui vont lui ouvrir la route. Les princes les attendent avec une fébrilité qui s'impatiente, et pendant cette attente (toute une semaine), ils retournent en tous sens la conduite à tenir vis-à-vis de leurs sujets quand ceux-ci leur seront rendus. Progressivement, Ferdinand redevient roi; l'exilé, le prisonnier, le prétendant s'effacent, il songe avec joie qu'il va commander, et à ce monarque qui ne possède rien, les concessions semblent déjà dures, inadmissibles, il les retire avant de les avoir accordées. Laforest est là pour lui faire une peinture du royaume que lui vient de quitter après l'avoir habité longtemps; mais parlent-ils la même langue? Ses réflexions irritent Ferdinand plus qu'elles ne l'éclairent. Par courtoisie, il se tait, il dissimule, il attend.

Voici les passeports: on signe sur-le-champ le traité, après une dernière lecture; instinctivement, les yeux se fixent sur l'horloge du salon où, dans ce vieux château perdu dans la campagne et l'obscurité et le silence, se passe la scène historique : il est minuit et demi, dans la nuit du 10 au 11 décembre 1813.

Rassurés, les princes sont paisibles, ils s'entretiennent comme il convient de ces extraordinaires événements, et puis les serviteurs d'autrefois peuvent accourir : voici Escoïquitz, voici Palafox, sortis hier de Vincennes et tout glorieux d'une prison qui continue bien les mérites de Saragosse. Muni d'une copie du traité, il ira lui aussi en Espagne, sa démarche ayant une rare valeur morale auprès de la régence, car il ne peut être suspect de faiblesse, son loyalisme est couvert par son patriotisme. C'est maintenant là le souci des princes : quel accueil le traité recevra-t-il des exaltés? Escoïquitz reprend son rôle de mentor, il demande un exemplaire de la Constitution de Cadix pour la méditer avec Ferdinand. Il a bientôt fait de la découvrir dangereuse et révolutionnaire, il conseille la dissimulation avant que son abrogation soit possible, mais elle est déjà résolue. L'esprit est tendu vers l'Espagne; que s'y passe-t-il?

Des longs loisirs de sa réclusion forcée en ces jours d'hiver Laforest profite pour étudier ces princes qui vont monter brusquement sur la scène politique. Ses prévisions sont justes : pendant les débuts de la restauration, Escoïquitz et San Carlos auront une influence prépondérante; l'infant don Carlos jouera un rôle, et ses manières sont faites pour lui valoir des partisans; il « pétille

[1] Laforest à Bassano, 1er décembre 1813. vol. 692, fol. 200.

d'impatience », tandis que son frère se distingue au contraire par la résignation, la lenteur et le sang-froid. Vertus réelles mais négatives et qui ne répandent pas de sympathie sur un visage dont les cheveux en broussailles cachent le front. Entre un nez trop bourbonnien et un menton trop relevé, les grosses lèvres d'une grande bouche, s'avancent sans grâce et sans distinction; l'aspect général est épais et serait vulgaire si l'œil n'avait parfois des rayons de ruse, de finesse et de malice.

Le mois de janvier se passe vaille que vaille; les événements en France doivent nourrir et exciter tout ensemble leur espoir : le Pape est sorti de Fontainebleau le 24; quand de pareilles chaînes se brisent, les fers des autres prisonniers sont bien près de tomber à leur tour. Les alliés ont franchi les frontières. Ils s'avancent vers Paris. Les princes ne peuvent l'ignorer, car les mauvaises nouvelles vont vite, et maintenant chacun parle des revers tout haut en des conversations publiques que, la veille, la police eût punies pour les avoir murmurées tout bas. Après une scène tragique, l'empereur a quitté sa capitale, résolu à ne laisser derrière lui aucun embarras d'importance. Valençay en est un; il est donc disposé en face des lenteurs des Espagnols à leur renvoyer leurs princes sans condition. Il le dit au duc de Feltre et le duc l'écrit à Laforest.

M. de San Carlos apparaît enfin. Son voyage a été une odyssée sans résultat.

Parti en si grand mystère que le chef de son peloton d'escorte, un aide de camp du ministre de la guerre, le colonel Muller, ignore au juste qui il est, il s'est rendu droit à Perpignan. Pour arriver mieux déguisé encore aux lignes espagnoles, c'est un méchant voiturin qui a mené cet ambassadeur de Sa Majesté Catholique, caché sous le nom de *Carvajal*, jusqu'à Vich, auprès du général Copons y Navia.

Avec les mêmes précautions, il a pu arriver à Madrid. Là, échec absolu : vainement pendant quatre jours (5-9 janvier 1814) a-t-il tenté de faire entendre raison à ces législateurs intraitables. Armée de son dix-neuvième décret du 1er janvier 1811 qui rejette à l'avance tout acte émanant du roi si Sa Majesté n'est au milieu des représentants de la nation, la Régence s'obstine à regarder comme nul le traité de Valençay; et sa seule réponse est d'envoyer à Ferdinand le texte officiel des Cortès. San Carlos, rebroussant chemin, revient par Valence, Girone, Toulouse et rend compte à Valençay de sa déconvenue. Palafox en essuie une autre, à la même heure, dans les mêmes conditions. « Nous avons un ambassadeur espagnol auprès des puissances alliées, lui a répondu le cardinal de Bourbon, c'est là que se fera le traité de paix authentique. »

Conçoit-on l'irritation de ce *roi* à qui l'on rend la liberté et qui demeure retenu dans sa prison par le formalisme des sujets armés pour sa défense et pour sa cause? Heureusement pour lui, Napoléon n'a pas le loisir de perdre son temps à ces protocoles. Ses occupations en cette première quinzaine de février ont été absorbantes : il a mené ces prodigieux combats qui restent l'admiration et la stupeur de tous les gens du métier, il a écrasé les Russes à Saint-Dizier, Champaubert et Montmirail; les Prussiens à Brienne et Château-Thierry. San Carlos s'épuise à courir à sa suite dans les bivouacs. Il le rejoint; quels sont ses ordres? « Qu'ils partent! qu'ils partent donc! » s'écrie l'empereur, qui voit dans l'arrivée des princes sur la frontière la disponibilité des corps de Soult et de Suchet, peut-être vingt, peut-être trente, peut-être quarante mille hommes, l'armée providentielle qui lui manque là entre la Marne et la Seine, pour y jeter Sacken, York, Schwarzenberg et Blücher [1].

Mais plus forts que les dynasties, plus calmes que les révolutions, les bureaux n'ont pas à compter avec les chocs rapides et les événements imprévus. Tranquillement, de son fauteuil du ministère des affaires étrangères, d'Hauterive engage San Carlos à attendre un ordre personnel pour s'éloigner de Paris. Le duc de Feltre ne veut pas mettre sa signature sur les passeports dans le cas où l'empereur (en effet, n'ayant d'autre souci!) s'en réserverait le mérite. Enfin, ces passeports partent, mais on les laisse en blanc. Quatre ministres interviennent : Clarke, Caulaincourt, Savary et Maret, afin, sans doute, que les lenteurs augmentent. On s'avise que pour un si long convoi, les chevaux vont manquer : les relations extérieures en préviennent la direction des postes. Lavalette estime qu'une dépense imprévue doit être autorisée par Napoléon. D'Hauterive la sollicite hiérarchiquement du duc de Bassano. Bassano l'obtient. Alors le duc de Rovigo, à son tour, exige un ordre personnel pour ouvrir les portes de Valençay. Et on arrive au 13 mars!

Heureusement, pendant ce temps-là, au château, chacun a fait ses paquets, peut-être même avec un empressement trop hâtif, emballant ce qui ne lui appartient pas. Dans les bagages figurèrent de la sorte deux immenses portraits de Louis XIV et du grand Dauphin, ce qui devait faire dire à Mme de Dino que les princes avaient étendu un peu trop loin le droit de parenté. Il n'y a plus qu'a entendre la messe une dernière fois dans la petite chapelle

[1] La dépêche du ministre de la guerre au maréchal Suchet (11 février) finit ainsi : « Faites ce que vous voudrez, mais, sur toutes choses, que des troupes arrivent sur Lyon. »

de la galerie, car c'est un dimanche, et à dix heures du matin, Ferdinand, en manteau de voyage, sans ordres ni insignes, monte en voiture, en laissant pour son père et sa mère deux lettres à Laforest.

Celui-ci respire, sa longue et insipide faction de quatre mois est terminée; il a, du reste, fait bonne contenance et conquis, par sa politesse, la reconnaissance du prince : que sa fille, la marquise de Moustier, vienne treize ans plus tard à Madrid comme ambassadrice de France, Ferdinand VII lui fera remettre le cordon de Marie-Louise, « n'oubliant pas les services rendus à Valençay ». Et, en vérité, ces souvenirs de Valençay lui laisseront plus de douceur que d'amertume. Il crée plus tard, en mémoire de ces jours-là, « l'ordre de la Fidélité », il donne le nom de Valençay à un régiment, et il avait placé dans ses appartements particuliers des vues du château que M. de Blosseville fut assez surpris de voir là en visitant le Palais Royal de Madrid.

Avait-il tort? Il semble au contraire qu'il ait eu grand raison en répondant aux souhaits du curé du village : « Priez Dieu que nous ne regrettions jamais Valençay! » S'il avait aperçu dans l'horizon de l'avenir et l'île de Léon, et Cadix, sa prescience royale était forte. Il partait joyeux cependant, et rempli de bien belles espérances. Il allait être roi et occuper sans conteste une fonction sacrée dont sa puissance éphémère et troublée du mois d'avril 1808 ne lui avait donné qu'un avant-goût décevant. Quand on met le pied sur la route du trône, on n'éprouve guère la tentation de regarder en arrière. Songea-t-il à retourner la tête pour apercevoir une fois encore les hautes tours rondes de M. de Vilmorien, et la terrasse blanche, et le donjon de Philibert Delorme? Il l'aurait pu, car la marche était lente sur les routes détrempées de pluie et noyées dans les frimas.

On s'en vint coucher à Châteauroux. Malgré l'*incognito* de « M. le comte de Barcelone », on rencontrait à Limoges, à Brives, à Cahors, de nombreux prisonniers espagnols qui se jetaient à la portière, saluaient de vivats enthousiastes ce jeune prince, leur souverain légitime, pour qui ils souffraient depuis tant d'années, et qui, sur la terre d'exil, personnifiait d'une façon vivante la patrie commune dont les joies leur allaient à tous être rendues.

A Toulouse, M. de Villèle, alors inconnu, assista aux transports d'une foule surexcitée d'un royalisme tout nouveau.

« Ce fut le 17 mars que s'arrêtèrent dans la ville le roi Ferdinand VII et ses augustes frères, venant de Valençay, se rendant en Espagne. A peine la population en fut-elle informée qu'elle envahit l'hôtel de *France* où ils étaient descendus et la place sur

laquelle cet hôtel est situé; les plus empressés de la foule pénétrèrent jusque dans les appartements des princes, virent à plusieurs reprises ces intéressantes victimes de la plus odieuse des trahisons et eurent la satisfaction de pouvoir sans danger laisser échapper de leur bouche le cri, qui, depuis si longtemps, n'avait pu se faire entendre, de : « Vive le roi! Vivent les Bourbons[1]! »

Les Anglais étaient là, eux aussi, en pleine France, hélas! et le lieutenant Woodberry a noté quelques particularités du séjour :

« Ferdinand VII a passé par Toulouse la semaine dernière; il a dîné chez un ami de nos hôtes, et on ne parle que de lui. On célèbre surtout sa politesse envers les dames. Il s'est distingué vis-à-vis d'une jolie fille qui lui donnait une poire (?). Il la mit dans sa poitrine, disant qu'il la garderait jusqu'au dernier jour de sa vie en souvenir d'elle[2]. »

Perpignan était la dernière ville française d'une marche que les revers de Napoléon rendaient chaque jour plus réellement triomphale. Le maréchal Suchet avait reçu Ferdinand sans surprise (il était prévenu depuis le 18 février), mais avec embarras et respect. Sans ordre précis, dans le trouble de ces mois de révolution, il demanda à voir don Carlos prolonger son séjour auprès de lui, comme une garantie du retour de nos garnisons dispersées en Espagne, comme un otage des événements qui allaient se passer. Ferdinand VII y consentit, dans sa fièvre de fouler le sol de sa patrie.

On se mit en marche vers la frontière. Sans doute, par un suprême contraste voulu du Ciel, le temps, ce matin-là, était affreux. Un piquet de cavalerie ouvrait le cortège. Après la voiture du duc d'Albuféra, celle du roi, puis celle de M. Percy, modeste employé du ministère des affaires étrangères, et, dans l'espèce, représentant la France[3]. Sur la route, des postes multipliés présentent les armes et battent aux champs. On est passé sous les canons du fort de Bellegarde : c'est l'Espagne! Mais à la Jonquière, une halte de plusieurs heures pour les relais; d'ailleurs, les pluies ont fait déborder le petit ruisseau du Tet. A Figuières, Ferdinand doit paraître au balcon; les cris, les vivats s'élèvent, ponctués par le roulement sourd des carcnades qui tirent leurs salves; le soir, des illuminations improvisées courent aux frontons des maisons, et le roi, à la lueur des flambeaux, est l'objet d'une ovation nouvelle. Les habitants lui apportent leurs vœux, les magistrats lui lisent une adresse : « Depuis longtemps, nous demandions à Dieu

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 205.
[2] *Journal du lieutenant Woodberry*, 23 mars 1814.
[3] C'est à sa correspondance avec d'Hauterive que nous empruntons ces détails. *Espagne*, vol. 693.

le roi et la paix. Notre première espérance se réalise, qu'elle soit le gage du prochain succès de notre second désir. »

« Tous mes vœux sont pour la paix, répond Ferdinand, mais elle ne dépend pas de moi. »

Enfin l'heure décisive a sonné. Le jeudi 24 mars, par un présage heureux, le temps est devenu serein; lavé par les pluies, l'air est transparent et le soleil brille; dans le lointain, les Pyrénées ont leur belle teinte violette, comme le dernier manteau de tristesse d'un deuil qui va finir. Le maréchal monte à cheval, les aides de camp caracolent, les cavaliers alignent leurs pelotons. Les trompettes sonnent, les étendards s'inclinent; nos bataillons en grande tenue bordent la route; le roulement des tambours, l'accord des musiques et les salves d'artillerie flottent au-dessus des têtes. Voici la Fluvia, sur ses bords, Ferdinand reçoit le compliment officiel du duc d'Albuféra; d'un air radieux et bien sincère : « Monsieur le maréchal, ce jour vaut une grande victoire. » Le maréchal est peut-être moins convaincu, et sa mémoire lui rappelle d'autres journées de triomphe; cependant tous ces vieux guerriers sont las de la guerre, et puisque le repos va venir, saluons la paix!

Il est midi quand la berline royale traverse le petit pont de pierre; entre les deux armées étagées face à face sur les rives, un moment solennel impose le silence. Puis les transports des Espagnols éclatent, et leurs acclamations roulent dans la vallée sonore. Le général Copons y Navia, tête nue, débite sa harangue : les Cortès, le peuple, l'armée, la constitution! Dans sa ferveur, il inaugure la longue série des généraux amis de la phrase, dont l'Espagne pendant tout un siècle va mourir, d'émeutes en pronunciamientos! Il parle avec attendrissement, enthousiasme et emphase. Mais le vent passe, et l'écho reste muet. Copons présente au prince le texte de la constitution : « Il l'a mise dans sa poche », dit un témoin. Le geste est symbolique, il eût plu à Joseph de Maistre, qui n'aimait pas les constitutions imprimées. C'est le premier acte royal.

Des mules espagnoles conduisent Ferdinand jusqu'à la petite ville de Bascara; il met pied à terre pour voir de plus près les régiments d'infanterie qui défilent aux cris de « Vive le Roi! Vive l'Espagne! » La restauration est faite et Bayonne est vengé.

A la même heure, sur la chaussée de Saint-Dizier, Napoléon gagne le dernier combat heureux qu'il doive livrer sur terre. Demain, 25 mars 1814, au milieu des bagages, le roi de Rome sortira des Tuileries. Il y a toujours un prince innocent qui part pour l'exil. La roue seule de la Fortune a tourné.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

LE THÉÂTRE DU SIÈCLE[1]

III

J'ai amené jusqu'au seuil du romantisme les deux branches principales de notre littérature dramatique, la tragédie, mortellement malade, et la comédie légèrement déprimée par un régime quelque peu débilitant. J'ai étudié, un peu minutieusement peut-être, le long travail intérieur qui aboutit à la destruction presque complète de la tragédie dans les dernières années de la Restauration. Enfin, j'ai montré, non sans plaisir, la joyeuse résistance que la comédie, sous toutes ses formes, comédie d'intrigue, comédie de mœurs ou de caractères, comédie historique et anecdotique, livret d'opéra-comique, vaudeville et parodie, offrait à l'attaque des novateurs; il faut voir maintenant ce que fit de l'une et de l'autre cet ambitieux romantisme, qui prétendait les réconcilier, les unir et même les confondre dans une violente et obligatoire embrassade.

Que la tragédie fût condamnée et que sa fin fût prochaine, personne n'en doutait, sauf peut-être la tragédie elle-même, qui s'abusait sur son état, et l'Académie qui, par la bouche d'Auger recevant Soumet, invectivait les révolutionnaires et promettait aux conservateurs de la vieille école un second avenir.

Il va sans dire qu'un genre littéraire, consacré par une longue durée et par des chefs-d'œuvre, ne disparaît pas du jour au lendemain, et surtout qu'il ne disparaît jamais complètement, sans laisser de traces. Nous observerons, à la fin de cette étude, que nos théâtres ont roulé longtemps et roulent encore, dans leur flot très mêlé, des épaves de ce grand naufrage. Mais, à la veille de 1830, les yeux les moins ouverts apercevaient clairement le sort qui était réservé à la tragédie. Des signes précurseurs, des signes infaillibles annonçaient sa ruine. Elle avait fait son temps, le temps que l'habitude et la tradition le plus enracinées accordent à une forme

[1] Voy. le *Correspondant* du 10 juin 1900.

littéraire ou théâtrale, quelle qu'elle soit. Elle était morte bien avant les coups que le romantisme lui porta et celui-ci, malgré sa jactance, n'eut ni grande peine ni grande gloire à la tuer. A l'heure même ou un reste de faveur superficielle dont elle jouissait encore pouvait faire illusion à ses derniers partisans, il n'eut qu'à la toucher du doigt pour en étaler à leurs regards l'irrémédiable caducité. Comme un fruit séché ou pourri sur un arbre encore vert, à peine secouée elle tomba. Le romantisme ne fut que l'instrument de cette chute, prévue et prédite par la critique très clairvoyante d'un des plus passionnés admirateurs de la tragédie, Geoffroy.

Encore faut-il s'entendre sur le romantisme, particulièrement sur le romantisme français et sur le romantisme au théâtre. Quel est-il? Quelle est sa véritable origine? A quelle date précise en fûmes-nous heureusement assaillis et conquis, — d'autres disent infectés? La réponse n'est pas facile, et l'observateur hésite, parce que, tel qu'il s'est emparé de notre littérature dans le premier tiers du siècle, il constitue un phénomène des plus complexes. Vient-il de chez nous ou d'ailleurs? Est-ce une importation étrangère, est-ce un produit national? Répondait-il à un état d'esprit exclusivement français ou à un état d'âme universel? A-t-il été seulement un besoin, un progrès littéraire, ou une manifestation morale, résultant d'une disposition passagère de l'humanité? A-t-il éclaté comme un coup de foudre ou s'est-il développé peu à peu par une lente accumulation de causes concomitantes, par une sorte d'infiltration de matières explosibles qui devaient, tôt ou tard, trouver leur issue? En un mot, le romantisme est-il une simple émeute improvisée sous des influences subites ou une vraie révolution conséquente et logique?

Autant de problèmes d'une solution délicate, à travers lesquels il ne faut s'aventurer qu'avec certaines précautions, mais dont, à tour prendre, il ne faut pas s'embarrasser outre mesure puisque le point important est beaucoup moins de déterminer d'où le romantisme est venu et comment il est venu, que ce qu'il nous a donné et ce qu'il en reste.

On dit souvent qu'il est, de naissance, allemand et anglais. Je le crois, pour ma part, très croisé et mâtiné de gallicisme. Vraie ou fausse, étroite en tout cas, la philosophie de notre dix-huitième siècle avait terriblement desséché les âmes. Un grand désenchantement s'ensuivit et une grande tristesse, comme il arrive toujours après une déperdition d'idéal. Les satisfactions légitimes acquises à la raison avaient laissé, derrière elles, des regrets et un vide. Le sentiment religieux, refoulé par l'incrédulité, et surtout par la raillerie voltairienne, chercha des compensations dans le sentiment de

la nature, qui est encore une religion, car il vous ramène invinciblement à l'inconnu, à la cause première, à Dieu, tout au moins à la rêverie sur Dieu. Précisément à cette époque, il commençait à fleurir dans notre littérature, avec les pervenches de J.-J. Rousseau, et à trouver son expression sincère sous des plumes inspirées. Mais, en même temps qu'il se plut davantage au spectacle des beautés naturelles, l'homme, dépouillé d'une part de sa foi première, ne sachant plus à qui rapporter son besoin de croire, en conçut un chagrin aggravé bientôt par les deuils sanglants, par les sauvages férocités de la Révolution française; si bien qu'à la fin du dernier siècle, tout entière livrée au conflit militaire et à l'action brutale, un voile sombre s'étendit sur le monde de la pensée. On s'ennuya de vivre. Le désespoir, la *désespérance*, signalée par Alfred de Musset dans sa *Confession d'un enfant du siècle*, hanta les plus nobles esprits; le suicide les tenta. Il y eut des Werthers partout, même avant le Werther de Goethe. Il y en eut d'illustres en France et, à leur tête, René. La mélancolie nous gagna, la mélancolie, qui est la moitié du romantisme, la mélancolie d'Adolphe, d'Obermann, de Didier et d'Antony.

Dans la nature même, ou dans l'art, elle n'aima plus que les débris du passé, les tombeaux et les ruines, les vieilles cathédrales, les vieux châteaux du Rhin, les vieilles tours de Montfort-l'Amaury, où elle crut entendre, dans le vent, la grande plainte du moyen âge. Elle s'aima surtout elle-même. L'homme, devenu pessimiste, s'abîma dans la douloureuse contemplation de son moi. Les poètes les plus illustres s'adorèrent le nombril, comme les brahmes. L'ancien « Connais-toi toi-même » leur parut suffisant, comme devise et comme règle; seulement, au lieu d'appliquer cette connaissance perfectionnée à l'étude et à la peinture de personnages fictifs, au lieu d'approfondir encore la psychologie altruiste des deux derniers siècles, ils se proposèrent eux-mêmes aux regards du public. Un déplaisant égotisme s'empara du théâtre pour quinze ans. On s'étonnerait que l'orgueil romantique eût dédaigné cette prise de possession. Une fois installé dans l'âme humaine, il devait forcément s'installer dans la littérature qui en est le reflet, et sur la scène qui en est l'écho.

C'est ici qu'on nous refuse habituellement la priorité. On veut à toute force que l'Allemagne ait donné le signal, que Goethe, Schiller et toute l'école allemande nous aient précédés de trente ou quarante ans dans cette voie romantique où Victor Hugo allait se jeter casque en tête et lance au poing, avec son génie pour armure. Et quand on refuse cet honneur aux Allemands, comme Victor Hugo lui-même le leur refusait, on l'attribue tout entier à Shakespeare. Il

serait plus juste de l'attribuer à Byron, le second des romantiques, après Chateaubriand, qui en est le premier. Mais nos romantiques du théâtre ne se réclament guère que de Shakespeare. C'est le messie, c'est le dieu! On se prosterne devant lui, on l'adore, on lui sacrifie, avec un excès d'humilité, toute notre poésie nationale, on va répétant que rien n'a existé avant ce prodigieux créateur; on ajoute même qu'après lui rien n'existera. On lui consacre de gros volumes où l'on proclame que tout, dans son œuvre, est admirable et qu'un vrai shakespearien y doit tout admirer « comme une brute ». Enfin, c'est une piété, c'est un culte et on ne se contente pas d'honorer celui qui en est l'objet; on l'imite, on le copie même dans ses plus éclatantes extravagances. Le romantisme tourne du premier coup au fétichisme. Il roule les yeux et fait les gestes de La Fontaine lisant Baruch. Il veut mal de mort à Voltaire et à Ducis d'avoir porté une main téméraire sur le colosse; il crie à la profanation, au sacrilège, parce que l'un a échenillé et l'autre édulcoré Shakespeare.

En réalité, et sans en chercher si long, le romantisme, ou plus exactement le drame romantique, est un produit d'origine mixte et beaucoup plus national qu'on ne l'imagine. Son véritable père est le mélodrame français, notre vieux *mélo*, de Guilbert de Pixérécourt, de Caigniez, de Cuvelier, etc.; qui florissait au boulevard sous le premier Empire et qui commençait, dès lors, dans la faveur des Parisiens, à détrôner la tragédie. La critique du temps signalait ce phénomène comme un danger. Geoffroy voyait très clairement le mélodrame victorieux conquérir le théâtre et prendre peu à peu possession de toute la scène française. Il s'en inquiétait, en vieil amant de la tragédie classique; mais comme il préférait un bon mélodrame à une mauvaise tragédie, la tristesse qu'il éprouvait de cette substitution n'allait pas jusqu'au désespoir. Avec une véritable puissance de divination, il prédisait que le jour où le mélodrame, déjà intéressant en soi et habile à créer des situations émouvantes, à entrechoquer des passions théâtrales, trouverait un poète et des acteurs, il enterrerait aisément la tragédie. Toujours irrité contre les admirateurs de Voltaire, il les invitait ironiquement à en faire leur deuil. C'était pour lui une sorte de vengeance analogue à celle des politiciens conservateurs qui, supplantés au pouvoir par des transfuges de leur propre cause, se frottent les mains devant un soulèvement populaire qu'ils ont annoncé et dont la violence balaie en même temps toutes les rivalités et toutes les compétitions intérieures du parti. Geoffroy prenait un malin plaisir à mettre face à face la tragédie et le mélodrame et à répéter dans ses feuilletons : Ceci tuera cela!

C'est qu'en effet ce successeur à qui l'héritage était promis et qui n'avait eu besoin pour naître ni de Shakespeare ni de Schiller, n'était pas si méprisable. Il avait déjà un passé et une histoire. La vogue dont il jouissait exaspérait les derniers partisans du théâtre classique; ils lui prodiguaient les anathèmes et les exorcismes; ils fulminaient contre ces « horreurs », sans réussir à en dégoûter le public. On abandonnait *Zaïre* et *Adélaïde Du Guesclin* pour *le Château d'Udolphe*, *le Moine*, *la Nonne sanglante* et surtout pour *Victor ou l'Enfant de la forêt*. Il nous en reste de curieux témoignages et des aveux non suspects, recueillis sur les lèvres mêmes des fidèles qui levaient les bras au ciel en voyant ainsi abandonner leurs dieux.

Il importe surtout de ne pas oublier que le mélodrame est une corruption et une déformation de la tragédie, qu'il a poussé spontanément sur notre sol littéraire et que, par conséquent, il ne faut attribuer à l'importation étrangère ni ses défauts ni ses mérites. J'éprouve un certain orgueil à le dire : le mélodrame est français et le drame romantique qui en est sorti, avec une collaboration extérieure qu'il ne faut pas non plus méconnaître, est, comme lui, un genre français. A la tragédie, le mélodrame avait ajouté des situations, des aventures, des surprises. Aux situations, aux aventures, aux surprises du mélodrame, le drame romantique a ajouté la mélancolie, le lyrisme et l'hexamètre; mais tant de mélodrames fameux qui eurent des centaines de représentations sous l'Empire et sous la Restauration, *le Jugement de Salomon* et *l'Enfant du bûcheron* de Caigniez, *le Sacrifice d'Abraham* et *les Macchabées* de Cuvelier, *la Citerne* et *le Fanal de Messine* de Pixerécourt, *le Faux Martinguerre* d'Habert, et une foule d'autres, durent leur succès précisément à l'ingrédient spécial que leur emprunta plus tard le drame romantique, c'est-à-dire l'étrange, l'imprévu, l'extraordinaire, l'impossible.

Ce qui distingue le mélodrame du drame romantique et de la tragédie, c'est, je le dis principalement à son honneur, sa moralité, toujours simple et naïve. Il était destiné au peuple, et la conscience du peuple n'est pleinement satisfaite que par le châtiment du crime et le triomphe de la vertu. Le mélodrame n'a inventé ses héros et ses traîtres que pour lui donner ce spectacle. Pour le reste, le mélodrame diffère moins qu'on ne le suppose et de la tragédie et du drame romantique; il n'en diffère même sérieusement que par le style; mais, sur la morale, il est intraitable, inflexible. Un Hippolyte innocent, puni comme une Phèdre coupable, eût révolté ses auteurs et indigné son public. Ce n'est pas cette supériorité qui lui assura la succession de Voltaire; mais c'est sa puissance d'invention qui

valut à Pixérécourt l'honneur d'engendrer et d'inspirer, pour sa juste part, en compagnie de Shakespeare, le drame de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas.

Lorsque ce mélo si méprisé eut ainsi préparé le terrain et fait son œuvre, les temps étant révolus et la révolution mûre, le poète vint. Ici toutefois, les dates ont leur importance. Bien que le romantisme proprement dit ne prenne réellement corps et substance qu'avec le Cénacle, il avait déjà derrière lui, en 1820, cinquante ans de limbes, je veux dire cinquante ans de cette existence vague et crépusculaire qui, comme la première sève cachée dans le bourgeon des arbustes, aboutit aussi souvent à un avortement complet qu'à une victorieuse éclosion. Tout d'abord, ainsi que nous venons de l'établir, il était virtuellement en puissance dans le drame du boulevard, son prédécesseur immédiat. Mais, depuis beaucoup plus longtemps, un certain nombre d'explorateurs littéraires, effrayés par l'évidente décadence de la tragédie, essayaient, Voltaire encore vivant, de pousser le théâtre dans des voies latérales, à peu près inexplorées. De Belloy, l'auteur du *Siège de Calais* écrivait, — toujours en cinq actes et en vers, — sa *Gabrielle de Vergy* qui, malgré ses atroces rapports avec le festin d'Atrée, est un drame presque moderne.

Retenez que nous ne sommes encore qu'en 1770, et que, la même année, ce pauvre Baculard d'Arnaud, qui avait le monopole des pièces noires, emprunte son *Fayel* à la même légende. Ducis, dont le nom se présente ici de nouveau, avait déjà mis Shakespeare à la mode, malgré Voltaire, un peu jaloux, qui avait abusé de son influence sur Lekain pour l'empêcher de jouer *Hamlet*. Quand *Hamlet* put surmonter ce gros obstacle, le succès dépassa l'espérance du novateur. Le parterre se prit alors d'un véritable enthousiasme pour Shakespeare, et cette passion, qui dura vingt-cinq ans, ne s'éteignit qu'à la veille de la Révolution, dans ce recommencement néo-classique, néo-romain surtout, qui était condamné d'avance à n'être qu'une imitation sans avenir. Cette production simili-romaine figure aujourd'hui dans une espèce de garde-meuble littéraire où, moins heureuse que les pendules et les fauteuils du même temps, la curiosité des collectionneurs ne l'a pas suivie.

Même mutilés jusqu'à l'abus par une main cruelle qui se croyait prudente, tous les drames de Shakespeare furent copieusement applaudis, sauf *Macbeth* qui échoua, et l'on sut gré à Ducis de ces tentatives timides, qui passèrent alors pour un comble d'audace. Mais le véritable révolutionnaire du temps, le grand réformateur, fut incontestablement Népomucène Lemercier, l'auteur d'*Aga-*

memnon et de *Pinto*. Il fit des tragédies qui ne sont pas toutes grecques, avec préméditation et récidive; il demanda la plupart de ses héros à notre histoire nationale. Baudoin, Charlemagne, Saint Louis, Clovis, l'inspirèrent tour à tour. Il écrivit une tragédie intitulée *Brunehaut*, une autre qui s'appelle *la Démence de Charles VI*. Il essaya même, à un certain moment, de l'actualité, et soumit à la censure, qui resta impitoyable, un drame, *les Martyrs de Souli*, contemporain du tableau d'Ary Scheffer, et des *Orientales* de Victor Hugo. Son véritable titre, comme précurseur, est cette comédie historique de *Pinto*, qui sembla inaugurer un nouveau genre, et fut saluée comme la plus originale des créations. J'avoue qu'il m'a été impossible de me la procurer, mais je recueille cette impression dans tous les écrits du temps, et j'induis de certains rapprochements, facilités par des extraits, que cette pièce introuvable n'est pas sans analogie avec le *Don Juan d'Autriche* de Casimir Delavigne. Depuis *Pinto*, la catégorie théâtrale à laquelle il appartient a pris une extension considérable; mais ce début si brillant et si fêté ne l'a pas empêchée de rejoindre la tragédie elle-même dans le sépulcre des genres défunts. Elle était neuve alors, et Népomucène Lemercier, dont le triomphant *Agamemnon* avait déjà été salué comme « la dernière grande tragédie classique », vit son *Pinto* prôné comme la première grande comédie historique. Trompée par l'apparence, la critique lui rendit des hommages dont il se défendit, — plus tard — avec une sorte de colère, comme si on l'eût insulté en le félicitant d'avoir fait quelque infidélité à la tragédie sacro-sainte, et, pour mieux prouver sa sincérité, il affecta dès lors de se ranger dans le camp des conservateurs-bornes, opposés systématiquement à toute transformation et à toute nouveauté.

Il avait eu le malheur de venir à une de ces époques de transition et d'être pris, comme on dit, dans un de ces tournants littéraires qui laissent souvent les esprits incertains de leurs facultés et de leur direction. Il ne sut pas choisir et, avec une chaleur d'âme, avec une puissance un peu tumultueuse de production qui n'était pas loin de ressembler à du génie, il n'a été qu'un précurseur inconscient et involontaire, toujours enclin à désavouer l'influence de son œuvre, à se renier lui-même pour se punir d'avoir cédé à son instinct, et son nom, tombé dans l'oubli, n'a repris un peu de lustre que le jour où Victor Hugo, par l'effet d'une filiation moins paradoxale qu'elle ne semble, a hérité de son fauteuil académique.

Casimir Delavigne aussi fut un novateur. Il est un peu négligé aujourd'hui et même un peu méprisé des jeunes écoles. Sitôt

que la Comédie-Française reprend son *Louis XI* ou ses *Enfants d'Edouard*, une bonne moitié de la critique répond à cette hardiesse par des sourires et des haussements d'épaules. C'est le sort réservé, en littérature comme en politique, aux indécis qui n'osent pas prendre parti entre les opinions et les systèmes. Casimir Delavigne fut un poète dramatique centre-gauche, exposé aux coups des deux armées ennemies, et sa réputation a subi les conséquences naturelles de cette position intermédiaire. Classiques et romantiques l'ont tour à tour raillé et répudié. Il n'en figure pas moins parmi les talents de premier ordre, et la justice commande de voir en lui un homme du plus vif esprit, fécond en ressources de toute sorte, excellent écrivain sans envolées géniales et auquel il n'a manqué que l'étincelle divine pour prendre rang parmi les restaurateurs de la scène française dans le premier tiers de ce siècle. N'oublions pas que Lamartine n'a point dédaigné de correspondre avec lui, en vers.

Sa gloire est peut-être d'avoir compris avant tous les autres que notre théâtre avait besoin d'être restauré et rajeuni. *Les Vêpres siciliennes*, qui ne sont déjà plus, tant s'en faut, une tragédie classique, datent de 1819 et précèdent, par conséquent, de dix années la révolution officielle. *Le Paria* remonte à 1821. Evidemment, le poète cherchait sa voie. Il crut l'avoir trouvée à mi-chemin de la côte qu'il fallait gravir et s'y tint bourgeoisement avec *Marino Faliero*, *Louis XI*, *les Enfants d'Edouard*, *la Fille du Cid* et ses autres drames, même lorsque, dépassé par ses successeurs, il les vit en haut de la montée, maîtres du terrain conquis et fiers d'y planter leur drapeau. Il redouta leurs excès et s'appliqua scrupuleusement à les éviter. Dans la comédie comme dans le drame, l'auteur des *Comédiens*, de *l'Ecole des vieillards*, de *la Princesse Aurélie*, de *la Popularité*, est resté un réformateur circonspect, mais ingénieux et très utile à étudier. Il y a laissé un modèle, *Don Juan d'Autriche*, supérieur par la conception, par le style, par la peinture des caractères, même par la gaieté, à ce que Scribe et Alexandre Dumas ont produit de mieux dans ce genre de la comédie historique en prose, où l'un et l'autre excellèrent, et qui paraît singulièrement délaissé et démodé aujourd'hui.

Enfin, l'heure avait sonné, la trompette romantique retentit avec un éclat extraordinaire, donnant le signal de l'attaque générale, et la bataille s'engagea sur toute la ligne. Elle fut terrible. On n'a pas l'idée de l'acharnement, de la férocité qu'on y déploya de part et d'autre. Tous les écrits du temps en ont gardé la trace et perpétué le souvenir. Il faut admirer ces guerres civiles littéraires où l'on

apporte autant de foi que dans les guerres de religion et où l'on se brûle des deux côtés comme hérétiques. La grande querelle des anciens et des modernes, qui ne finira jamais, renaissait encore une fois sous une forme d'apparence nouvelle, peu différente au fond de la première. Les modernes avaient préludé à leur assaut par des romans et des poésies. Le plus grand peut-être des romantiques français est Chateaubriand, à moins, — comme je l'ai déjà indiqué, — qu'on ne remonte jusqu'à J.-J. Rousseau, et il y faut remonter s'il est vrai que l'essence même du romantisme, c'est la passion du moi, l'étude fiévreuse de l'homme par lui-même et pour lui-même, l'hypertrophie de la personnalité, unie à un très vif et très profond sentiment de la nature, de cette nature dans laquelle l'homme, qui en est le roi, aime à se contempler et à se confondre,

Il s'en dégage, — c'est entendu, — une vague tristesse, une conviction raisonnée du néant des choses, et, conséquence fatale, un certain levain de pessimisme qui s'accuse très fortement chez Rousseau, chez Chateaubriand, chez Alfred de Vigny et chez les principaux personnages de Victor Hugo, sinon chez Victor Hugo lui-même, à ses débuts. C'est le dégoût d'Adolphe, la misanthropie de Lara et du Corsaire, le werthérianisme transcendant qui sévit au commencement du siècle. Seule ou presque seule, Mme de Staël, la plus sincère des romantiques, y échappa; les femmes ne désespèrent jamais complètement de la vie et de la destinée.

Mais je ne veux m'occuper ici que du romantisme littéraire, fils naturel du romantisme moral et de ses premières manifestations poétiques. Deux isolés, Lamartine et Alfred de Vigny, avaient remué profondément les cœurs avec *les Méditations* et *les Poèmes antiques et modernes*. *Eloa* et *le Lac* avaient procuré à l'âme française des émotions nouvelles, en lui révélant une partie d'elle-même qu'elle semblait ignorer. On sentit que quelque chose de nouveau allait s'imposer à l'attention des hommes; on en vit tous les signes dans le soleil et dans les étoiles. Une demi-douzaine de jeunes inspirés fondèrent ce qu'on a appelé le Cénacle, et Victor Hugo, à la tête du mouvement, rédigea, dans la préface de son impossible *Cromwell*, la charte de la nouvelle école. Charte bizarre où les appréciations les plus hasardées sur le développement rationnel des divers genres poétiques à travers les âges aboutissent à une conclusion encore plus étrange et plus fausse. L'auteur prétend que l'évolution normale de toute poésie chez tous les peuples doit nécessairement ressortir au drame qui en est la forme définitive et dernière. Le drame est l'achèvement, le couronnement de la pensée humaine au théâtre, et non seulement de la pensée humaine, mais de l'humanité elle-même tout entière, sentiments et

rêves, opinions et passions. Partant de là, le drame qui doit contenir et résumer la vie intégrale est nécessairement comédie et tragédie, rire et pleur, avec toute l'amplitude du contraste et l'infinie distance qui sépare le désespoir de la bouffonnerie, une vivante et colossale antithèse. Shakespeare était indiqué comme le modèle qui se rapprochait le plus de cet idéal; Racine ne comptait plus.

On se battit héroïquement sur la préface de *Cromwell*, assez médiocrement appuyée du drame en vers que le poète y ajouta comme démonstration, et qui est tellement injouable qu'on n'a jamais essayé de le jouer. Mais on ne s'attacha guère qu'au programme, et il devint, en cet an de grâce 1827, l'Evangile des Jeune-France, bataillon ardent, bataillon sacré qui avait pris les armes spontanément et qui se serrait autour du Cénacle, roulant les yeux, montrant le poing, prêt à se ruer sur les retardataires qui hésiteraient à capituler devant la Proclamation. Théophile Gautier, en cravate rouge, excitait et dirigeait ces intéressants fanatiques.

Cependant l'honneur de la première rencontre ne revint pas à Victor Hugo. La bataille se livra, acharnée et sanglante, sur l'*Othello* de Shakspeare, traduit et arrangé, avec une fidélité relative qui parut un comble d'audace, par le comte Alfred de Vigny. Rarement on fut témoin, au parterre, d'aussi violentes émotions. Le mouchoir, le fameux mouchoir révolta les champions de l'ancien régime littéraire. Leurs colères et leurs plaisanteries le mirent en pièces, à un moment où la moindre perspicacité leur eût révélé qu'il allait se reconstituer complètement et prendre possession du théâtre, comme ces foulards, hachés par les ciseaux de Robert Houdin, et qu'un tour de physique amusante rendait intacts à leur propriétaire stupéfait. Le mouchoir! le mouchoir! On s'escrima avec fureur sur le mouchoir pendant deux mois.

On ne parla pas moins du premier drame d'Alexandre Dumas père, *Henri III et sa cour*, en prose. L'histoire anecdotique, rédigée par Dumas lui-même, nous a transmis les préliminaires de ce coup de foudre. Nous savons que le duc d'Orléans, qui allait être le roi Louis-Philippe, s'employa très activement pour son jeune expéditionnaire; mais nous savons d'autre part qu'une véritable conspiration s'ourdit contre la pièce, à la cour et à la ville, et que les derniers champions de la tragédie en vers mirent tout en œuvre, y compris d'assez louches artifices, pour interdire l'entrée du drame à la Comédie-Française; mais rien n'y fit, le branle était donné, ils y perdirent leur temps et leur peine. L'impétueuse jovialité de Dumas rompit tous ces bâtons qu'on mettait dans sa roue. Son talent, son entrain, secondés par ce besoin de changement qui

possédait alors les esprits les plus retardataires, triomphèrent des derniers obstacles.

Toutefois son *Henri III* n'était pas encore le grand coup. Il fut frappé le 25 février 1830 par Victor Hugo et *Hernani*. Est-il nécessaire de rappeler le duel épique dont la Comédie-Française devint le théâtre dans cette mémorable soirée? On assure qu'il y eut beaucoup de chapeaux défoncés, voire quelques crânes. La même opposition, qui n'avait pu avoir raison d'*Henri III*, s'était reformée contre la pièce et son auteur, même parmi ses interprètes. On n'avait pas confiance, on était mal prévenu et mal disposé. Le poète eut besoin de la plus énergique ténacité pour vaincre certains scrupules de M[lle] Mars. Au parterre, les combattants brisèrent les banquettes et s'en armèrent. Il y eut des protestations, des cris, des grincements de dents. Les jeune-France avaient apporté des gourdins. Ils en firent un usage qui découragea les dernières résistances et décida du succès. Le romantisme s'annexa la scène, il y obtint tous les honneurs, il y revendiqua tous les privilèges réservés antérieurement à la tragédie. Il poussa un cri de triomphe : « Enfoncé, Racine! » Après quoi, il ne régna pas tout à fait quinze ans.

Un peu plus tard, lorsqu'il penchera vers son déclin, je rechercherai la cause principale de cette brièveté. Je me borne à dire maintenant que, malgré son insuffisance et ses lacunes, malgré ce je ne sais quoi de soufflé et de boursoufflé qui le caractérise, il avait accompli une révolution nécessaire. Le théâtre tragique périssait si on ne lui insufflait un sang nouveau, et c'est à cette indispensable opération que le romantisme a servi. Il a inventé des héros semblables à ceux d'Eschyle par cet abus du panache que raillait Aristophane il y a plus de deux mille ans; mais il leur a fait parler une langue neuve, colorée, pittoresque, originale, dont il ne faut pas regretter le lyrisme puisque c'est là précisément ce qui la recommande à notre admiration et à notre gratitude. Au poignard et à la torche de la tragédie il a ajouté la plus sonore des lyres. Il a tiré du livre pour les transporter, vivantes, sur la scène, l'ode, l'idylle et l'élégie. C'est une conquête en dehors des règles, mais c'est une conquête riche et féconde, sans laquelle le romantisme n'eût été que présomption et absurdité.

Les règles anciennes, il les a toutes attaquées, méprisées, violées. L'unité de lieu, l'unité de temps qui, dans la tragédie telle que la concevaient Corneille, Racine et leurs successeurs, avaient un semblant de logique, il les a rejetées et détruites du premier coup comme autant de barrières incommodes qui gênaient son complet épanouissement. Il a renouvelé, rajeuni le vers alexandrin par des enjambements quelquefois bizarres, surtout par la multiplicité et la

variété des césures, plusieurs d'un effet admirable, par exemple, dans ce vers de *Ruy Blas* :

> Car je vais te tuer, monseigneur, vois-tu bien,
> Comme un infâme — comme un lâche — comme un chien!

Enfin, il a enrichi la prosodie de coupes et de rythmes inconnus avant lui et il lui a communiqué ainsi, sans la détruire, une élasticité, une souplesse que nos contemporains ont transformée malheureusement en une désarticulation absolue et un désossement parfait.

C'est Victor Hugo presque seul, car lui seul était vraiment un poète qui a été l'âme, parfois agitée et fébrile, de cette brillante évolution. Je ne crois pas qu'il soit à propos d'analyser ici tous ses drames. A quoi bon répéter ce qui a été dit et bien dit partout depuis cinquante ans et ce que la critique actuelle a mis hors de discussion, sur *Hernani*, sur la fierté quasi cornélienne, castillane en tout cas, qui règne d'un bout à l'autre de ce roman dialogué, sur le pittoresque des descriptions et des tableaux, sur le relief du contraste — le roi et le bandit — qui domine toute la pièce; sur la grandeur et aussi sur la longueur et l'invraisemblance des plus fortes scènes; sur la hardiesse provocante de certaines répliques, et sur la beauté, sur la puissance d'une langue poétique neuve, entraînante, lyrique surtout (j'y reviens sans cesse) qui supporte sans désavantage le parallèle avec les plus parfaits échantillons de notre grand style classique? C'est autre chose assurément; mais on diminuerait à plaisir notre génie national, si on ne reconnaissait pas que c'est une richesse de plus.

A *Hernani* succéda presque immédiatement *Marion Delorme*, écrite, dit-on, avant lui, et d'une couleur, d'une forme si différente qu'on peut dire que ce second drame appartient à un autre genre de romantisme, le romantisme noir et triste. Celui-là procède non plus de l'Espagne, méridionale et ensoleillée, mais de la rêverie anglo-saxonne; il a donné naissance à toute une génération de personnages qu'on a baptisés les beaux ténébreux. Le héros principal, Didier est un bâtard qui, même dans ses plus furieux transports d'amour, passe son temps à gémir sur l'énigme de la vie sur l'insoluble problème de la destinée humaine. Ce type était à la mode alors et Alexandre Dumas lui imprima quelque temps après, dans son *Antony*, une vigueur caricaturale qui devint le commencement de sa décadence. C'est lui qui, dans une magnifique poussée de passion, de « flamme adultère », dit à son Adèle : « Je suis à toi comme l'homme est au malheur! » Nous retrouvons là

cette mélancolie transcendante qui constitue un des éléments du romantisme; mais de nos jours, elle a beaucoup perdu de son prestige et je me figure qu'elle aurait peu de prise, excepté à Montmartre, sur nos Parisiennes modernes. Elles préfèrent une pointe de cette élégante et sèche ironie à laquelle la critique a donné ce vilain nom de *rosserie* emprunté aux familiarités de la langue verte.

Marion Delorme, jouée à la Porte-Saint-Martin, eut alors un grand succès. On l'a reprise il y a une dizaine d'années et, malgré la beauté des vers, le spectateur parut en éprouver quelque ennui. On médite de la reprendre à la Comédie-Française; nous verrons l'effet qu'elle produira. Elle est toutefois bonne à lire et fort instructive, comme un spécimen de romantisme plus complet que ce prestigieux *Hernani*. C'est dans *Marion Delorme* qu'on trouve ce couplet, objet d'une préméditation particulière du poète :

J'ai pour tout nom Didier, je n'ai jamais connu
Mon père ni ma mère, on me déposa nu,
Tout enfant, sur le seuil d'une église; une femme
Vieille et du peuple, ayant quelque pitié dans l'âme,
Me prit, fut ma nourrice et ma mère, en chrétien
M'éleva, puis mourut, me laissant pour tout bien
Neuf cents livres de rente à peu près, dont j'existe.
Seul à vingt ans, la vie était amère et triste,
Je voyageai, je vis les hommes et j'en pris
En haine quelques-uns et le reste en mépris,
Car je ne vis qu'orgueil, que misère et que haine
Sur ce miroir terni qu'on nomme face humaine,
Si bien que me voici, jeune encore, et pourtant
Vieux et du monde las, comme on l'est en sortant;
Ne me heurtant à rien où je ne me déchire;
Trouvant le monde mal, mais trouvant l'homme pire!

Tout y est, tout le romantisme, et même quelques vers superbes qui décorent le morceau et qui, dans leur ampleur, reposent le lecteur de l'allure systématiquement essouflée de leur entourage.

Le théâtre de Victor Hugo ne se compose que de huit pièces, une de plus que ce qui nous reste de Sophocle. La critique ne peut que se féliciter de ce petit nombre. Avec un producteur comme Alexandre Dumas, elle ne sait où se prendre; avec Victor Hugo, elle peut facilement se concentrer et juger, ces huits pièces embrassant, dans leur diversité, tout le drame romantique.

Après *Marion Delorme* vint *le Roi s'amuse*, le triomphe de l'antithèse. Entre un roi et un bandit, l'écart avait sans doute paru trop faible à l'auteur d'*Hernani*, car il y substitua, dans *le Roi*

s'amuse, l'intervalle encore plus marqué entre un bouffon et un roi. Il eut même soin, pour qu'on ne pût s'y méprendre, de le préciser dans un vers qui ressemble à une affiche :

..... Maintenant, monde, regarde-moi.
Ceci, c'est un bouffon, et cela, c'est un roi!

La pièce n'eut qu'une représentation. Des scrupules de décence qui paraîtraient bien puérils aujourd'hui à la censure, décidèrent le gouvernement à l'interdire, dès qu'il en eut vu l'effet. Elle est poignante, elle est terrible, elle vous prend à la gorge, sinon au cœur. L'amour paternel y éclate en cris, en sanglots, en malédictions, en désespoirs, d'une violence inouïe qui subjugue peut-être plus qu'elle n'émeut; mais la poésie qu'elle répand brûle, comme le feu, toutes les scories qu'elle renferme, et c'est encore une admirable pièce que *le Roi s'amuse*, repris plus tard, sans grand succès, à la Comédie-Française, lorsque la liberté eut reconquis ses droits. Pour se réhabiliter complètement, il ne lui manque peut-être qu'un acteur. Mise en musique, elle a trouvé des chanteurs et merveilleusement réussi. Victor Hugo, qui n'aimait pas ce genre de métamorphose, a pu se reconnaître et s'applaudir dans le quatuor de *Rigoletto*.

Irrité de la disgrâce infligée à son Triboulet, il déserta la Comédie-Française et émigra, sous des influences diverses, à la Porte-Saint-Martin, où il donna deux nouvelles antithèses en prose, *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor*. La première est la seule qui conserve un semblant d'existence; on la considère comme supérieure, au point de vue de la fabrication, à toutes les autres pièces de l'auteur. Il revint bientôt à la Comédie-Française avec *Angelo, tyran de Padoue*, un mélodrame, qui fut joué par une tragédienne. Ces trois pièces n'ont aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif. On y saisit, dans son travail compliqué, la langue que Victor Hugo s'était faite pour le théâtre, quand il n'y parlait pas en vers; langue heurtée, hachée, volontairement haletante qui vise à rendre la passion par des tressaillements et des hoquets. Elle n'est certainement pas à la portée du premier prosateur venu et le poète, çà et là, s'y retrouve; mais elle pèche par l'absence de sincérité et de naturel. On y sent un effort qui déconcerte ou refroidit l'émotion.

Victor Hugo prit sa revanche à l'Odéon avec un nouveau drame espagnol en vers, *Ruy Blas*, qui reçut dès lors le plus favorable accueil et qui a pris possession de la scène française pour toujours. Beaucoup de critiques y voient son chef-d'œuvre dramatique; on lui peut préférer *Hernani*. Jamais conception plus étrange, — un

laquais amoureux et aimé d'une reine d'Espagne, — n'a étonné les esprits et gagné les cœurs. Lorsque la réflexion vous en souligne l'invraisemblance, on s'incline avec inquiétude devant l'artiste incomparable dont la virtuosité a pu faire accepter cette gageure à plusieurs générations de connaisseurs. *Ruy Blas*, que des censeurs infiniment trop sévères ont condamné comme un défi au bon sens, est l'expression la plus hardie du drame romanesque; la froide raison y rend les armes à la sorcellerie de l'imagination et à la magie du vers.

Ce fut, pour l'auteur dramatique si évidemment incomplet chez Victor Hugo, le chant du cygne. Cinq ans après, il risqua, sur la scène de la Comédie-Française, une tragédie féodale, *les Burgraves*, que sa grandeur épique ne put sauver d'un retentissant échec. Jamais, peut-être, le poète ne s'était plus franchement abandonné à ses préférences et à son penchant; jamais il n'avait été plus sincère avec lui-même qu'en brossant ce vigoureux panorama du moyen âge, où le principal rôle semble joué par les vieux châteaux des bords du Rhin, où les burgs sont plus intéressants que les burgraves et où la poésie s'élève à la hauteur de ces nids d'aigles, habités par des titans, hantés par des fantômes. Victor Hugo était là, pour ainsi dire, chez lui, au cœur même de ce romantisme germanique, qui est encore plus conforme à son génie que le romantisme espagnol.

Mais, germanique ou espagnol, visiblement le romantisme baissait. On ne comprit pas ou l'on ne voulut pas comprendre; on méconnut la beauté du poème, un des plus fiers monuments de notre langue; la parodie en eut raison et *les Burgraves*, en tant qu'ils sont restés dans la mémoire du public, y ont laissé comme une traînée de gaieté ironique, entretenue par une défaveur qui s'attache même à leur nom. Victor Hugo, humilié, se rendit compte que la tragédie eschylienne convenait peu à notre tempérament national, et non seulement il renonça pour toujours à ses Prométhées gothiques, mais il secoua sur le théâtre la poussière de ses sandales et se réfugia dans l'ode et l'épopée, son vrai domaine.

A ses côtés et dans son orbite, d'autres avaient réussi plus souvent que lui, en vers et en prose. Alfred de Vigny avait donné sa *Maréchale d'Ancre*, très applaudie, et surtout son *Chatterton*, dont le malheureux héros intéressa si bien toutes les bonnes âmes à la destinée des poètes, que la société parut un moment responsable de leurs misères, petites ou grandes, et que, à la tribune de la Chambre, plusieurs députés, notamment MM. Fulchiron et Charlemagne, crurent devoir protester contre leurs revendications. Alfred de Vigny aurait voulu que le gouvernement servît à chacun

d'eux, dans une tour d'ivoire semblable à celle où il s'enfermait lui-même, les aliments que les oiseaux du ciel apportaient spontanément aux prophètes hébreux. Cela parut excessif, mais le suicide de Chatterton n'en produisit pas moins une très vive impression.

Les drames d'Alexandre Dumas eurent plus de durée. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier et surtout d'analyser en détail l'œuvre de ce constructeur extraordinaire qui, après avoir rempli le théâtre de sa fécondité, y occupe encore aujourd'hui une si large place. On le compte habituellement parmi les romantiques parce qu'il contribua à populariser le romantisme, et que son *Henri III*, taillé sur le patron des pièces de Schiller plutôt que de Shakespeare, donna cœur et courage à la nouvelle école. Ce fut un signal, un coup de cloche; mais, en réalité, Alexandre Dumas ne relève que de lui-même. Son indépendance, autant que sa surabondance, le mettent en dehors des systèmes. Il a abordé et pratiqué avec succès tous les genres, poète et grand poète par l'imagination, versificateur médiocre et assez convaincu de sa médiocrité pour n'avoir essayé la concurrence que dans de rares pièces comme *Christine à Fontainebleau*, *Charles VII chez ses grands vassaux* et *Caligula*, où il y a certainement plus d'un beau vers; avant tout et par-dessus tout homme de métier, fabricant hors de pair pour qui le théâtre n'avait pas de secrets et qui poussa jusqu'à ses plus extrêmes limites l'art de faire une pièce; rival puissant de Scribe, son contemporain, et de M. Victorien Sardou, son cadet.

On sait qu'après avoir mis en romans trois ou quatre siècles de l'histoire de France, de Charles VI à la Révolution, il a mis tous ses romans en drames, et que la plupart ont obtenu un éclatant succès. Je n'ai pas besoin de rappeler que, sous leur double forme, ses *Mousquetaires* sont immortels, qu'on les relit, qu'on les revoit encore avec plaisir, que le naturalisme vainqueur n'a qu'à peine entamé leur panache et que l'avenir leur promet peut-être de glorieuses revanches. Ce qu'il convient de rappeler, c'est que, dans ses pièces historiques, comme dans celles, drames ou comédies, où il a tiré de son propre fonds le sujet, l'intrigue, les épisodes et le dénouement, Alexandre Dumas n'a pas été seulement le plus grand amuseur du monde connu, mais le plus ingénieux éducateur des générations futures. C'est à lui bien plus qu'à Victor Hugo que leurs communs successeurs devront emprunter cette facilité de dialogue rapide qui ne s'égare jamais dans des développements inutiles, et qui va droit au but par le chemin le plus court. Observez bien cela : chez Alexandre Dumas, la parole et l'action se confondent, chaque mot est un geste, et chaque mouvement est un acte. On dirait quelquefois que son esprit s'attarde aux bagatelles; point,

au moment où l'on croit qu'il bavarde, on s'aperçoit qu'il agit. Je ne pense pas que la scène française ait eu, à aucune époque, un dramatiste mieux doué, et certes aucun autre ne lui a donné, au même degré, l'espoir d'un chef-d'œuvre qu'il n'a pas fait.

L'anarchie de sa vie privée, la nécessité de faire vite pour boucher les trous que son insouciante prodigalité y creusaient, lui ont interdit cette concentration, ce recueillement qui semble indispensable à la perfection du travail littéraire. Cependant j'ai bien la conscience de ne pas le mettre trop haut en le classant, immédiatement après Victor Hugo, comme le champion le plus illustre et en même temps le plus involontaire de ce romantisme qu'il déborde de toutes parts et auquel il a survécu.

Lui vivant, en effet, et très vivant, le romantisme allait mourir à la fleur de l'âge, dans sa quinzième année. Il s'éteignait peu à peu, sous l'influence d'une consomption lente, due à ses excès, et une réaction salutaire s'opérait dans les esprits. Deux circonstances heureuses firent tourner cette impression encore indécise au bénéfice de l'ancienne tragédie dépossédée. Il nous était né une tragédienne incomparable, une Camille, une Hermione, une Roxane, une Pauline à qui Victor Hugo lui-même s'était empressé de confier le rôle de sa Tisbé dans *Angelo, tyran de Padoue*. Elle échappe, suivant moi, à tout parallèle, parce qu'elle eut le double don, l'inspiration et le discernement, l'enthousiasme et la sobriété. Rachel avait déjà remis la tragédie en honneur lorsqu'un jeune poète dauphinois, parfaitement inconnu jusqu'alors, François Ponsard, vint lui prêter son concours en faisant jouer sa *Lucrèce* à l'Odéon. Ce fut un coup de foudre, ou plutôt un glas de mort pour le drame romantique. Le succès de Ponsard fut égal un moment à celui de Rachel, et la tragédie en profita ou parut en profiter. Ses vieux partisans, à qui elle avait laissé de si amers regrets et qui avaient essayé, à plusieurs reprises, de monter contre les drames de Victor Hugo une cabale analogue à celle de Richelieu contre *le Cid*, rapprochèrent leurs mains tremblantes pour applaudir la tragédienne et le restaurateur de la tragédie. Mais l'histoire ne saurait partager leurs illusions; la tragédie classique était bien morte. Ce qui saute aux yeux, c'est que le drame romantique se mourait à son tour, non pas après l'avoir tuée, — car elle n'avait pas besoin qu'on lui donnât le coup de grâce, — mais après avoir contribué à la mettre en terre avec tous les honneurs dus à son antique majesté.

Sur les ruines des deux écoles ennemies, une autre école allait naître, qui, instruite par les routines ou les extravagances de ses devancières, s'appela d'abord l'école du bon sens et s'appellera

probablement, dans l'histoire de notre littérature dramatique, l'école de la liberté. On peut fixer approximativement la date de sa naissance vers le milieu du siècle. Le romantisme avait violé les principes, détruit les règles et escaladé toutes les barrières, non sans quelques indécentes cabrioles. Des trois unités classiques, il n'en restait plus qu'une, la seule nécessaire : l'unité d'action. Le théâtre affranchi se mit en devoir de modérer la révolution qui l'avait émancipé. Ce fut une grande et rare sagesse, trop méconnue, dont il doit rapporter tout l'honneur à Ponsard et à Emile Augier. Il comprit que, en se dégageant des systèmes préconçus et en s'en fiant à la seule raison, il pouvait se préparer de nouvelles et brillantes destinées, parfaitement étrangères, cette fois, à la querelle des anciens et des modernes.

Rappelons-nous que, à ce moment précis, la comédie moyenne d'Alexandre Duval, de Picard et de Scribe, un peu étoffée par Alexandre Dumas, avait poursuivi honorablement sa carrière à l'abri des grandes secousses du voisinage. Il ne restait donc plus de notre ancien théâtre, à la veille de 1848, que cette comédie toujours perfectible dont le rajeunissement périodique et presque quotidien est assuré par l'infinie variabilité du ridicule, et le mélodrame, peut-être éternel, malgré son faux rire et ses fausses larmes. Le drame romantique, en vers et en prose, avait lassé le public à force de vouloir l'étonner, et la tragédie ne vivait plus que chez Corneille et Racine, par la grâce d'une petite Juive. Le théâtre était mûr pour toutes les fantaisies révolutionnaires. Il fit de sa liberté, pendant trente ans, un usage raisonnable. Il suivit, avec une curiosité sympathique, les transformations de la société, il y accommoda les transformations nécessaires de l'art. C'est une des plus belles périodes de son existence, dans un pays essentiellement théâtral qui a toujours encouragé ses efforts et applaudi à sa fécondité. Tous ceux qui s'y sont illustrés ne sont pas morts; le jugement sur leurs œuvres ne peut pas avoir un caractère définitif; on nous permettra un peu plus de discrétion à leur égard.

A. Claveau.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER MENSUEL

DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DU THÉATRE

Amusons-nous! — Menus pantagruéliques. — Trois trônes. — Livrées de gala. — Mécontentement des ventres-creux. — Plaques et grands-cordons. — Le jour chic. — Le Président à l'Exposition. — Pour Mme Loubet. — A Longchamps. — La victoire de *Semendria.* — Crack et crack. — Un concurrent qui se révèle. — Actes et discours. — Un mot de Louis XVIII. — Les inquiétudes de l'entourage. — Le roi de Suède et le Shah de Perse. — Un romancier hongrois à l'Élysée. — Le gala de la Comédie-Française. — Pétard d'Almaviva. — Autel et théâtre. — Les moyens de transport pour l'Exposition. — Curiosités de la locomotion en France. — Voitures et chemins de fer. — Le Cyclisme. — Au Vélodrome de Vincennes. — Le Cynodrome de Levallois. — Pauvres bêtes. — Concours de ballons. — Les Congrès. — Au Palais de la Femme. — Œuvres catholiques. — Paroles d'évêque. — Le Patronage de la Jeunesse ouvrière. — Discours du comte de Mun. — A Montmartre. — A Paray-le-Monial. — Une scène grandiose. — Le drapeau tricolore.

On a raconté jadis, vers la fin de l'Empire, qu'un général de l'intimité des Tuileries aurait dit avec expansion : « Je ne sais pas si cela durera longtemps, mais nous nous serons bien amusés!... »

Les républicains de nos jours ne pourraient-ils tenir le même propos? Et ne vous semble-t-il pas, par exemple, entendre le citoyen Millerand dire à son entourage, entre deux festins joyeux : « Je ne sais pas ce que cela durera, mais nous nous serons bien gobergés!... »

La vérité est qu'ils se gobergent sans retenue ni mesure, et que jamais peut-être les hôtels ministériels n'ont vu semblables ripailles. Les menus du socialiste austère qui préside au commerce ou à l'industrie sont déjà devenus légendaires; ceux de M. Delcassé ne sont pas moins affriolants, sans améliorer, du reste, pour cela nos affaires extérieures, et M. Loubet surpasse tous les autres en s'étonnant lui-même de ses prodigalités.

Vous avez lu dans les journaux le compte-rendu de ces réceptions pantagruéliques? A l'Elysée, la table, tout enguirladée de roses, était chargée d'un splendide surtout en argent massif; le

service était fait dans le Sèvres le plus précieux, — et, le soir, pour la représentation théâtrale, une magnifique tapisserie des Gobelins avait été tendue sur le parquet pour supporter trois fauteuils, j'allais dire trois trônes : celui du milieu, réservé au roi de Suède; celui de droite, où a pris majestueusement place Mme Loubet, celui de gauche où s'est posé le Président, portant le grand cordon de l'Ordre des Séraphins... Derrière eux, avec les distances gardées, des tabourets, comme à la cour de Louis XIV...

Au palais du quai d'Orsay, raffinement de fleurs, de mets et de service! Pour se mettre à la hauteur des circonstances, M. et Mme Delcassé avaient revêtu leur personnel d'une livrée de grand gala : habit à la française, culotte de soie rouge, bas blancs, cheveux poudrés et bicorne. — Le bicorne n'est peut-être pas très démocratique, mais pour recevoir un roi...

Ces imitations d'ancien régime semblent avoir choqué le puritanisme de quelques compagnons, qu'on avait oublié sans doute d'inviter à la fête, aussi l'un d'eux, le citoyen, Gerault-Richard, a-t-il versé ses critiques amères dans les colonnes de la *Petite République*, en appréciant à sa façon les honneurs rendus au petit-fils de Bernadotte.

« Les républicains bourgeois ou les bourgeois républicains, dit-il, croiraient la République diminuée si le roi des Patagons ou la reine des Pituites la regardaient de travers. Ils tiennent avant tout à « la considération », et, pour eux, il n'y a point de considération en dehors de ce qu'ils appellent « le grand monde ».

« Tout cela sent vraiment trop le parvenu, et nous éprouvons quelque honte pour la République à la voir sensible à de pareilles niaiseries. *Si elle était ce qu'elle doit être, pas un représentant des régimes monarchiques ne pourrait entretenir des relations avec elle*, pas un n'éprouverait l'envie extravagante de la visiter officiellement.

« Hélas! ils la visitent et lui font bonne mine. Oscar est dans nos murs : d'autres messieurs du même genre, qui ont l'habitude de se faire appeler par leur prénom, comme les cochers de bonne maison, succéderont à Oscar dans le palais meublé à cet effet. »

C'est un peu dur, surtout pour le citoyen Millerand, qui a paru dans tous ces galas officiels chamarré du grand cordon de l'Ordre royal de Wasa, reçu des mains d'Oscar. Son collègue des Affaires étrangères n'a-t-il pas accepté la grand-croix de Saint-Olaf (un saint!), et le farouche Baudin, ministre des travaux publics, n'a-t-il pas agréé précédemment un cordon du tsar de toutes les Russies?

Quoi qu'il en soit, les purs ne sont pas contents; les menus sardanapalesques des chefs de file les scandalisent, et, quant aux

« infortunés prolétaires, » ils se plaignent avec aigreur de rester le ventre vide pendant que les farceurs qui les ont leurrés de belles promesses se gavent de truffe et de foie gras.

Ce n'est pas tout. Ces prétendus démocrates, en réalité très fiers de frayer avec des princes et de se faire talons-rouges, ont voulu se créer un jour *chic*, un jour *select*, pour goûter plus à l'aise les plaisirs de l'Exposition en dehors de la tourbe et de la poussière. *Odi profanum vulgus!* Arrière la cohue, le populaire, la masse grossière et suante! Ces nouveaux aristocrates ont voulu se réserver une belle soirée, le vendredi, où la société « smart » pourra venir en toilettes jouir plus délicatement des distractions variées de la rue de Paris, des soupers fins de la terrasse des Nations, des rafraîchissements cosmopolites des cafés du bord de l'eau. Et afin de mieux assurer cette sélection, ils ont, arbitrairement d'ailleurs, imposé à toute entrée du vendredi soir une taxe exceptionnelle de quatre tickets, qui sera bientôt, dit-on, portée à cinq, à sept, à dix tickets. Avant tout, il faut écarter les petites gens, l'ouvrier, les calicots, les concierges, toute la plèbe, tout ce qui est commun, pour s'assurer une élite digne des Excellences du régime!

Pour un gouvernement qui se targue de n'avoir d'autre souci que l'amélioration des classes laborieuses, que le relèvement physique et moral du plus grand nombre, c'est une mesure originale que cette mise en interdit de l'Exposition pour la vile multitude le jour même où l'on prend soin d'y concentrer les attractions les plus séduisantes! Et c'est une façon nouvelle d'entendre l'Égalité, prônée sur toutes les murailles! Mais si la logique devait régner dans la conduite de nos affaires, que deviendraient la République et ceux qui la gouvernent?...

Quant au socialiste irréductible qui trône actuellement au ministère du commerce, transformé pour lui en Capoue délicieuse, il lui appartenait vraiment de créer ainsi des catégories de citoyens et de ressusciter les classes privilégiées contre lesquelles il a tant fulminé naguère!

M. Loubet ne s'abandonne pas moins que ses ministres aux molles jouissances du pouvoir, et c'est tout à fait en souverain qu'il continue ses visites matinales à l'Exposition, où il daigne, par des inclinaisons de tête et des sourires, témoigner son approbation, mais il refuse obstinément tous les cadeaux et souvenirs que voudraient lui faire agréer les exposants. Pour jouer au potentat, le Président n'en est pas moins un homme pratique et réfléchi. Il s'est dit avec justesse que l'acceptation de ces cadeaux entraînerait de sa part une générosité quelconque, et, comme il place l'économie au premier rang des vertus domestiques, il écarte impitoyablement

toute occasion de déroger à son principe. — Pourtant, au pavillon de la Roumanie, il a failli être vaincu par la courtoise insistance d'un industriel de Bucharest lui mettant de force un flacon de parfum dans la main. — Non! Non! répétait en se débattant le Président. Mais le galant industriel ajouta d'une voix mielleuse : « C'est pour Mme Loubet... » Et à cet argument toute résistance tomba.

M. Millerand dut prendre aussi, — pour Mme Millerand, — un flacon d'essence de rose, mais plus petit, de manière à bien sauvegarder les exigences du protocole.

Après les galeries du Champ-de-Mars, la piste de Longchamps. M. Loubet s'y est rendu pour faire au roi de Suède les honneurs du Grand-Prix. C'était la première fois depuis trente ans qu'on y voyait une tête couronnée, aussi le monarque a-t-il été acclamé avec une chaleur dont le Président semblait un peu jaloux. — La journée, comme d'habitude, a été « le triomphe du Cheval! » Les entrées ont donné près de 400,000 francs de recettes; le Pari mutuel a fait plus de 3 millions, et le baron Schickler, l'heureux propriétaire de *Semendria*, a empoché un demi-million de bénéfices, sans compter les félicitations de M. Loubet.

Mais toujours la manie des mots anglais substitués, plus encore « sur le turf » qu'ailleurs, aux mots français les plus précis et les plus clairs! On pouvait dire de *Semendria* qu'il était le *favori* des parieurs. On trouvait plus chic, plus snob, de l'appeler « le crack » du Grand Prix... — Quand c'est un banquier qui saute, sa clientèle est victime de son *crack;* quand c'est un cheval qui franchit le poteau, on porte le *crack* aux nues en empochant les gains qu'il procure. Dans le premier cas, le crack mène à la correctionnelle ou à la cour d'assises. Dans le second, il conduit triomphalement au Capitole!

M. Loubet ne semble pas être le Crack, je veux dire le favori des foules, qui ne le saluent plus guère dans les lieux où il se montre; et tout fait douter de plus en plus qu'il monte jamais au Capitole, surtout depuis qu'un concurrent habile et agissant se profile chaque jour davantage à l'horizon. Les prétoriens de l'Elysée ne s'y trompent pas, et déjà le *Siècle*, criant comme les oies classiques, signale le danger du « Deschanélisme ». — C'est le nom nouveau, dit-il, d'une maladie ancienne qui s'est appelée le Boulangisme, puis le Déroulèdisme, puis le Nationalisme, et qui semble vouloir s'incarner aujourd'hui dans le Deschanélisme. — Et, là-dessus, le *Siècle* essaye de railler, en mêlant, bien entendu, les Jésuites à l'affaire; mais ses sarcasmes rient jaune et laissent visiblement percer des inquiétudes.

Louis XVIII disait du duc d'Orléans sous la Restauration : « Je

ne le vois pas marcher, et cependant je sens qu'il avance. » — Sans être aussi perspicace que le vieux Bourbon, M. Loubet pourrait dire de son jeune rival qu'il le voit marcher; et, en effet, il ne néglige aucune occasion de se produire et de gagner du terrain. Il préside des réunions diverses, prononce d'ingénieux discours, organise des fêtes; il se multiplie à Paris comme en province; partout il caresse adroitement les opinions et les intérêts capables de venir en aide à ses ambitions. On l'a vu au banquet des Mutualistes; on l'a saisi mieux encore à la solennité annuelle de la Société d'Encouragement au Bien, où il a loué, en termes choisis : — « la beauté morale, source des nobles actions » ; — « la flamme du patriotisme et la religion du souvenir » ; — les « Dames françaises de la Croix-Rouge, anges tutélaires de nos armées » ; — « la France laborieuse, l'ouvrier, le paysan, le soldat » ; — puis, d'un seul mot, le peuple, « grand et admirable peuple, tant calomnié, réservoir inépuisable de vaillance, de vertu et d'honneur! »

Il y en a pour tout le monde, comme on voit; et après les cajoleries collectives, les saluts particuliers à certaines individualités présentes, « à M. Raymond Poincaré, une des plus puissantes réserves et des plus hautes espérances de la République... »

Intelligenti pauca. — A la place de M. Loubet, je ne dormirais pas tranquille...

Et ce n'est pas tout! Voilà que M. Deschanel se met, en outre, à donner au palais de la Présidence des soirées fastueuses tendant à éclipser les plus brillants galas de l'Elysée! Nous revenons aux somptuosités du duc de Morny sous l'Empire et aux splendeurs de la dictature de Gambetta. Depuis vingt ans, on n'avait rien vu de pareil! — Une salle de théâtre merveilleuse a été improvisée dans les jardins du palais pour y offrir à l'élite parisienne un spectacle unique, composé pour la circonstance par des poètes de l'Académie française et des musiciens de l'Institut; et cet impromptu royal, image et symbole de *Toute la France*, a pour interprètes les étoiles de la Comédie et du Chant, c'est-à-dire la crème, ou, pour parler l'argot du boulevard, tout le gratin de notre monde théâtral. — Aucun souverain n'aurait affiché de plus grandes façons, et ce candidat à la Timbale présidentielle devient tout à fait un trouble-fête pour le modeste petit bourgeois de Montélimar!

Aux soirées mirifiques données naguère par Gambetta à la Présidence, les hommes seuls étaient admis, mais la galanterie connue de M. Deschanel a voulu ouvrir devant le beau sexe les portes du palais, et l'on assure qu'il n'a pas reçu moins de soixante mille demandes pour 2,500 places seulement!

Comprenez-vous maintenant que les amis de l'Elysée s'alarment et que le *Siècle* crie avec effroi au « Deschanélisme »?. . — Décidément, la politique est une boîte à surprises, et, par nos temps déséquilibrés, Aujourd'hui ne saurait pressentir de quoi sera fait Demain...

Devant ces nuages et ces incertitudes, M. Loubet essaye au moins de se faire une philosophie, et nous l'avons entendu, dans un récent discours, préconiser, comme suprême sagesse, cette formule « rajeunie », a-t-il dit : « Aide-toi, *l'humanité* t'aidera. » — Mais ce n'est pas « rajeunie » qu'il aurait fallu dire, c'est « défigurée », car le vieil adage de la civilisation chrétienne porte : « Aide-toi, le *Ciel* t'aidera. » Seulement, notre Président, qui ne peut faire intervenir le ciel dans aucune affaire, a préféré dire une sottise en le remplaçant par l'Humanité, alors que c'est précisément contre les jalousies, les haines, les passions de nos semblables, contre les obstacles qui naissent de cette humanité tout entière, que nous avons besoin d'une aide supérieure.

Sans doute M. Loubet, dans sa carrière de politicien, a rencontré des circonstances où l'on a pu dire : « Aide-toi, Panama t'aidera »; — ou bien : « Aide-toi, la magistrature épurée t'aidera »; — ou bien encore : « Aide-toi, le syndicat juif t'aidera ». Mais « l'humanité » n'a rien à voir en tout cela, et c'est au contraire le Ciel, exclu par M. Loubet, qui se chargera de l'ordre final.

En attendant, l'élu de M. Clémenceau se dresse aux belles manières pour recevoir les rois, et, après Oscar II, c'est au Shah de Perse qu'il se dispose à faire les honneurs de Paris. Ce monarque oriental, âgé de quarante-sept ans, est très civilisé, très ouvert aux idées modernes, parlant avec pureté la langue française, ayant eu lui-même pour précepteur un ancien élève de notre Ecole Polytechnique, et faisant élever ses fils par un gouverneur français. — Et remarquez-vous, à ce propos, quelle humiliation nous devons éprouver de notre ignorance des langues étrangères devant ces visiteurs lointains qui nous saluent courtoisement dans notre langue sans que nous soyons en état de leur rendre la politesse! C'était hier le roi de Suède, ce sera demain le Shah, puis le roi de Portugal, le roi de Grèce, peut-être le roi d'Italie ou l'empereur d'Autriche, tous rendant hommage au génie de la France dans la langue de Bossuet et de Pascal, tandis que, chez nous, les représentants du pouvoir sont incapables de leur adresser le moindre compliment dans la langue du Tasse, de Goethe ou de Camoëns?... M. Loubet, recevant à l'Elysée la visite du grand écrivain hongrois, Maurice Jokaï, s'est extasié sur la beauté de ses œuvres. Elles ne

comprennent pas moins de cent volumes : en connaît-il seulement une seule page? On ne lit guère Jokaï à Montélimart...

Toutefois, au milieu de ce tourbillon de fêtes, la voix du hasard, qui n'est souvent que l'écho d'une voix supérieure et mystérieuse, a fait entendre au Président une parole de bon conseil dont sa griserie du moment méconnaîtra peut-être la sagesse. — C'était à la représentation de gala offerte au roi de Suède par la Comédie-Française. La censure vigilante avait soigneusement écarté du programme tout ce qui aurait pu contenir la moindre allusion aux choses de la politique, et les tirades brûlantes de *Charlotte Corday* avaient été particulièrement proscrites. Mais les plus malins ne s'avisent jamais de tout! On ne s'était pas, bien à tort, défié de Beaumarchais, et voilà que tout à coup cet étourdi d'Almaviva s'écrie : « Amnistie générale! Nous en avons tous besoin!... » — Vous jugez de l'effet! Le mot terrible est saisi comme balle au bond; la salle entière se lève et éclate en applaudissements prolongés Il fallait voir la tête de nos gouvernants? Ils se regardaient, ahuris, ne sachant quelle contenance observer, tandis que leur hôte royal esquissait discrètement un demi-sourire...

Et encore n'y avait-il là qu'un public officiel, des spectateurs triés, des amis du régime, des invités de choix. Jugez de ce qu'eût produit le pétard devant un public ordinaire!

C'est peut-être là ce qui a donné au roi Oscar, mis en goût par l'incident, l'idée d'assister le lendemain à une séance de la Chambre. Il se sentait curieux de voir fonctionner chez nous la machine parlementaire, et comme il y avait précisément une interpellation sous roche, l'intérêt s'en trouvait plus piquant.

On se rappelle le mot fameux d'un chimiste au roi Charles X visitant le laboratoire du Muséum, et à qui la Faculté voulait offrir le spectacle d'une nouvelle expérience : — « Sire, ces deux gaz vont avoir l'honneur de se combiner devant Votre Majesté. » — Les gaz réfractaires du Palais-Bourbon ont refusé discourtoisement de se combiner devant la Majesté suédoise, et le royal visiteur eût perdu son temps si, à l'interpellation d'un radical, M. Sembat, sur la situation des cochers de fiacre pendant l'Exposition, il n'eût entendu cette réplique d'un membre de la droite : « Ce sont les cochers du gouvernement qu'il faudrait changer... »

Du coup, Oscar II prit son chapeau, comprenant qu'il n'avait plus qu'à retourner bien vite au Champ de Mars où, du moins, il échappait aux épines de la politique.

Je viens de parler du gala de la Comédie-Française. M. Claretie a relevé dans le *Temps* un petit détail historique qui s'y rattache. — La draperie de satin blanc frangé d'or qui ornait la loge du

roi de Suède, et qui avait déjà servi pour la représentation offerte au tsar Nicolas, n'est autre, paraît-il, que la nappe magnifique dont fut recouvert l'autel de Notre-Dame lors du mariage de Napoléon III avec l'impératrice Eugénie. — C'est bien le cas de rappeler le dicton fameux : « Déjeuner de l'autel et souper du théâtre. » — Mais comment cette nappe a-t-elle pu sortir du trésor de la vieille cathédrale pour passer au magasin d'accessoires de la Comédie-Française?

*
* *

A travers tout cela, l'Exposition achève de s'organiser, et, bien qu'on inaugure encore chaque jour quelque partie nouvelle, on peut dire qu'après deux mois et demi d'incessant labeur elle est enfin, suivant le mot trop hâtif de M. Loubet, « dans son plein épanouissement. » Aussi la foule s'y presse-t-elle avec une curiosité croissante, et la moyenne des entrées, de 100 à 150,000 par jour le mois dernier, est-elle montée à 200 et 250,000 ce mois-ci, en exceptant, bien entendu, les dimanches, où le flot dépasse 400 à 450,000!

Mais on se plaint toujours vivement des moyens de transport, si largement insuffisants malgré le secours des tapissières de tout acabit. Fiacres et omnibus sont submergés par les caravanes de visiteurs que déversent quotidiennement sur nos quais les trains de plaisir des Compagnies de chemins de fer; et à défaut du Métropolitain, ce carabinier d'Offenbach qui n'arrivera manifestement qu'après la clôture, la Ville de Paris vient d'organiser un supplément de service avec le concours de la Compagnie des Omnibus. La substitution de la traction électrique à la traction animale pour une partie du matériel avait laissé disponible un stock de 18,000 chevaux dans les écuries; cette cavalerie va être adaptée à un matériel roulant, que compléteront avant peu 300 voitures électriques à puissants moteurs. — Ce n'est assurément pas tout ce qu'il faudrait, mais l'effort reste appréciable.

A ce propos, il est intéressant de noter un instructif et pittoresque travail qu'a fait dresser et qu'expose au Champ de Mars le ministère des travaux publics sur l'histoire et le développement des chemins de fer en France depuis l'origine jusqu'à ce jour; et à ce travail de statistique est jointe, afin de mieux frapper les yeux et l'esprit, tout une série d'aquarelles figurant les moyens de transport depuis la Renaissance jusqu'à notre époque. Il est amusant de voir ainsi défiler, dans ce panorama de la locomotion, la litière seigneuriale du quinzième siècle, le coche d'Henri IV, le chariot du temps de Louis XIII, la litière de Vauban et celle de Van der

Meulen, le coche d'été de Paris à Versailles du règne de Louis XIV, le carrosse de Paris à Amboise du règne de Louis XV, la galiote de Paris à Saint-Cloud, le coche d'eau de Paris à Auxerre, la chaise de poste de Louis XVI, la malle-poste de la Convention, la berline de l'émigré, la Diligence du Directoire, la Turgotine, les Postillons de l'Empire, les Messageries royales de la Restauration, le Coucou de Paris à Saint-Germain de Louis XVIII, la Malle-Poste de Paris à Calais de Charles X, la Chaise de Poste de Louis-Philippe, les bateaux à aubes de Paris à Saint-Cloud, la première locomotive française sur le petit chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, en 1827, puis la série des locomotives perfectionnées, et enfin les tramways et les automobiles, — en attendant les ballons!

Les coches d'eau, traînés par des chevaux à la remonte, suivaient le fil de l'eau à la descente, système qui rendait assez longue la durée du trajet. Il fallait quatre jours pour aller de Paris à Rouen ou à Auxerre.

L'emploi de la chaise de poste accéléra les voyages, mais c'était un luxe à la seule portée des gens riches.

La Diligence, qui fit son apparition vers le milieu du dix-huitième siècle, réalisa un progrès considérable sur les procédés jusque-là mis en pratique. Elle pouvait transporter huit personnes et, vers 1750, elle effectuait le trajet de Paris à Lyon en cinq jours pendant l'été et six jours pendant l'hiver!

Depuis l'établissement du service des Postes par Louis XI, en 1464, les courriers circulaient bien sur les routes, mais restaient exclusivement affectés au transport des dépêches. Ce n'est qu'en 1793, quand fut institué le service des malles-postes, qu'il fut permis à quelques voyageurs d'y prendre place en compagnie des dépêches.

Ces malles-postes disparurent avec la construction des chemins de fer. En 1847, elles desservaient encore onze lignes partant de Paris. La dernière fut celle de Toulouse à Montpellier, qui cessa son service en août 1857.

En somme, la Diligence a vécu environ un siècle.

C'est le 1er octobre 1828 que fut ouvert à la circulation le premier chemin de fer en France, de Saint-Etienne à la Loire (Andrézieux), d'une longueur de 18 kilomètres, mais ne marchant pas encore à la vapeur. La traction s'y opérait par des bœufs ou des chevaux, et il ne servait exclusivement qu'au transport des charbons. La vapeur n'y fut utilisée qu'un peu plus tard, et le service ne fut ouvert aux voyageurs qu'en 1834.

La comparaison des vitesses est assez curieuse.

Le carrosse de 1692 parcourait 1 kilomètre 6 à l'heure. — La diligence de 1786 faisait 3 kilomètres 5. — La malle-poste de 1814

arrivait à 6 kilomètres 8. — La malle-poste de 1834 atteignait 9 kilomètres 7. — Le train de chemin de fer en 1867 franchissait 58 kilomètres, — Le même train, en 1887, dépassait 65 kilomètres. — Aujourd'hui, sur la ligne du Nord et sur celle d'Orléans, il dévore 90 kilomètres à l'heure!

De sorte que le voyage de Paris à Calais, qui demandait sept jours en 1692, trois jours en 1786, quarante heures en 1814, et vingt-huit heures en 1834, s'effectue actuellement en trois heures quinze minutes!

En 1823, nous n'avions en France que 23 kilomètres de voie ferrée. Dix ans plus tard, en 1838, nous en possédions 183. Dix années encore après, en 1848, nous en comptions 2,200. C'était peu. Le second Empire poussa activement à leur construction. En 1858, nous arrivions à 8,681 kilomètres; en 1868, à 16,225 kilomètres.

La guerre vint en interrompre le développement; il reprit avec un nouvel essor à la paix. En 1878, nous étions à 22,139 kilomètres; en 1888, à 32,652 kilomètres; enfin, en 1899, nous possédions 45,000 kilomètres de chemins de fer en exploitation, et nous en avons actuellement près de 15,000 en construction qui porteront avant peu l'ensemble à 60,000 kilomètres!

Ce total formidable de 60,000 kilomètres de voies ferrées, d'intérêt général ou local, et réparties entre 250 compagnies ou administrations indépendantes, a nécessité, comme on le pense bien, une masse énorme de capitaux, qu'on n'évalue pas à moins de 17 milliards, représentés, dans le matériel roulant, par près de 12,000 machines et de 315.000 voitures de toute sorte!

Sur les 17 milliards absorbés par la construction, le montant des sommes employées à cet objet depuis 1871 n'est pas moindre de 9 milliards.

Ainsi, malgré les 5 milliards de notre rançon, malgré les ruines sans nombre accumulées sur notre sol par la guerre, malgré les pertes immenses de l'industrie et du commerce, la France a pu tirer encore de sa sueur et de son épargne la somme colossale de 9 milliards pour les consacrer à l'expansion de ses voies ferrées! N'est-ce pas admirable! Et à quel degré de richesse et de puissance ne parviendrait pas un tel pays s'il était entre les mains d'hommes noblement préoccupés de faire servir ses incomparables ressources à la restauration de sa grandeur!

* * *

Après les chemins de fer et les courses de chevaux, ce n'est ni déroger ni détonner que de parler du Grand-Prix Cycliste qui met

à l'heure présente en ébullition tout le monde du sport. Car il s'agit d'une épreuve exceptionnelle, extraordinaire, où ne se rangent pas moins de soixante concurrents appartenant à treize nations différentes : l'Allemagne, l'Amérique, l'Angleterre, l'Autriche, le Danemark, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Russie, la Suisse et la France. Jamais lutte aussi sensationnelle ne s'était encore produite; c'est le championnat du monde qu'il s'agit de conquérir; aussi les passionnés du Cycle ont-ils obtenu qu'un des principaux champions français, Bourillon, actuellement retenu par son service militaire, reçût une permission spéciale pour venir au vélodrome de Vincennes soutenir l'honneur du drapeau!

Ce vélodrome de Vincennes, théâtre solennel de la bataille, est, paraît il, le plus beau qui existe, tant par ses vastes proportions que par son aménagement. Ses gradins, disposés en amphithéâtre, pourraient supporter 80,000 spectateurs, et sa piste assure une vitesse de 60 kilomètres à l'heure.

Des épreuves éliminatoires ont resserré la lutte entre les concurrents les plus redoutables; c'est aujourd'hui même qu'a lieu la course décisive, et l'intérêt qu'elle soulève est si ardent qu'on se dispute à prix d'or les places de loge et de pesage. Un siège ne coûte pas moins de 50 francs pour assister à ce combat homérique!

Le prix de 10 000 francs donné par la Ville de Paris n'est rien; c'est le laurier qui est tout, et, je le répète, treize nations s'en disputent la gloire. Dans les six années précédentes, un Américain et un Italien ont enlevé la palme, contre Morin et Bourillon remportant quatre fois la victoire. Quel sera le triomphateur de demain?

Après les hippodromes et les vélodromes, on nous annonce les cynodromes, c'est-à-dire les courses de chiens, succédant aux courses d'hommes, de femmes et de chevaux. — Cela devait arriver : tout y passera! C'est l'Exposition sans doute qui nous vaut cette rage de sport, dont il semble pourtant que la loi Grammont, protectrice des animaux, devrait s'accommoder assez mal, car il sera difficile de dresser les pauvres chiens à toutes les règles d'une course méthodique sans une éducation préalable où le fouet et le bâton joueront le principal rôle.

Quoi qu'il en soit, c'est sur la piste de Levallois, premier théâtre des exploits giratoires des maîtres de la pédale, et transformée désormais en cynodrome, que nous assisterons aux courses nouvelles. Les concurrents seront amenés sur la pelouse, tenus en laisse par leurs conducteurs, puis, rangés en ligne, ils devront, au signal du *starter*, se lancer contre un troupeau de moutons groupés devant eux, en obligeant ces bêtes déconcertées et troublées à franchir correctement les obstacles, fossés, haies vives, banquettes

irlandaises, et à traverser sans bousculade un étroit défilé. — Ce sera comme le grand steeple d'Auteuil, moins la cote et le pari mutuel!

C'est le mois prochain que commenceront ces exercices, organisés par le Club français des Chiens de berger; et, en attendant, on a imaginé un autre genre de sport, plus scientifique et plus utile : une course aérienne de ballons, luttant à qui se maintiendrait le plus longtemps.

C'est dans le bois de Vincennes qu'a été aménagé le parc aérostatique, et des concours variés, — de vitesse, d'élévation, de durée, — s'y tiendront pendant l'Exposition. A défaut de la direction, c'est la durée qui est ce moment en jeu, et le prix sera décerné à l'aérostat qui se sera maintenu le plus grand nombre d'heures dans l'atmosphère. Dix ballons doivent concourir à cette lutte, montés par les navigateurs aériens les plus habiles, et comme on demandait à l'un d'eux jusqu'où il irait : — « Que sais-je? répondit-il; jusqu'à Strasbourg, jusqu'à Berlin peut-être... »

Quel dommage qu'on ne puisse aller d'une seule traite jusqu'à Pékin pour savoir ce qui s'y passe...

*
* *

Et pendant que les hommes s'agitent, les femmes ne restent pas inactives. Elles ont voulu avoir aussi leur congrès, passant en revue toutes les œuvres et institutions féminines; elles en ont même eu deux, également internationaux : l'un, plus laïque, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, l'ancien ministre; l'autre, plus religieux, sous la direction de M. Odelin, vicaire général de Paris.

Le premier, où se remarquaient des délégations de Russie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse, d'Autriche, de Suède, d'Amérique, n'a terminé qu'hier ses travaux dont nous aurons à signaler l'ensemble; et, en même temps, il inaugurait le Palais de la Femme, en y exhibant avec fierté tous les travaux féminins, depuis les dentelles jusqu'aux sculptures, depuis les broderies et les tapisseries jusqu'aux toiles de Rosa Bonheur, en conduisant ensuite les visiteurs à une coquette salle de théâtre où des pièces exclusivement composées par des femmes n'avaient que des femmes pour interprètes.

Le second de ces congrès, avec moins de bruit et d'ostentation, a fait plus de besogne pratique. Ce n'est pas le féminisme à revendications risquées et tapageuses qui l'inspirait, mais un féminisme chrétien, ne visant, dans la réforme de la législation, que le côté

économique où le code civil a un peu trop sacrifié la compagne de l'homme.

Un des résultats les plus intéressants de ce congrès a été d'établir une sorte d'union entre des œuvres diverses, inconnues les unes des autres et se complétant sans le savoir. — « Sous ce rapport, a dit M. Odelin, nous avons eu de véritables et surprenantes révélations. » Et le vénéré président a cité plusieurs œuvres d'assistance, particulières à certaines localités, nées spontanément d'initiatives privées, et dont l'extension aurait les plus heureux effets.

Comme l'autre congrès, le congrès catholique des femmes était international, avec des déléguées appartenant à l'élite sociale de l'Italie, de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Autriche, de la Suisse, de la Bavière, avec Mme la comtesse d'Eu et Mme la duchesse de Vendôme pour présidentes d'honneur.

Dans l'impossibilité de parler aujourd'hui de tous les congrès, — ils sont trop, et ils méritent d'ailleurs une place à part, — nous ne saurions finir sans mentionner au moins deux de ces assemblées qui ont attiré nos particulières sympathies : celle des œuvres catholiques, où l'éloquent évêque de Montpellier a fait entendre de si nobles paroles, et celle du Patronage de la Jeunesse ouvrière, qui a fourni à M. de Mun l'occasion d'un de ses plus beaux discours.

Dans le premier de ces congrès, Mgr de Cabrières, esquissant avec élévation le rôle des écrivains qui se sont imposé la tâche, souvent ingrate, de défendre et de propager les saines doctrines, a tenu à revendiquer pour les catholiques français, comme pour les catholiques de tous les pays, le droit de rester fidèles à leurs traditions nationales, et de servir l'Eglise et leur pays sans abandonner ce qu'ils considèrent comme un legs respectable du passé et comme un patrimoine historique.

Dans le congrès de la Jeunesse ouvrière, présidé par M. Mézières, l'éminent député de Lorraine, après avoir donné pour devise aux œuvres de patronage et de solidarité sociale la douce parole évangélique : « Aimez-vous les uns les autres », a pressé ses auditeurs, — et ils étaient plus de sept cents ! — de traduire ces fraternels sentiments en action, de manière à désarmer les instincts de révolte, à calmer les pensées amères et à contribuer ainsi à la paix sociale. — « Y a-t-il une plus noble tâche, a-t-il demandé en terminant, que de rapprocher, de réconcilier dans une œuvre commune les pauvres et les riches, le capital et le travail, pour le plus grand bien de la patrie ?... »

C'est aussi à l'action, « qui est la vie », que M. de Mun a convié le vaste auditoire, en développant magnifiquement sa pensée, en

montrant avec une rare beauté de langage que, sans la croyance en Dieu, sans l'affirmation d'une religion positive, toute éducation morale du peuple restera caduque, toute organisation sociale de la démocratie vaine et stérile.

« M. Léon Bourgeois a dit un jour qu'il faut savoir emprunter à « l'Eglise ses moyens humains. Je dirai aux catholiques qu'il faut « savoir aussi emprunter aux œuvres laïques ce qu'elles ont de « bon, de pratique et d'utile. Nul n'y perd et le peuple y gagne. « Son cœur est au plus dévoué... Mais, hors de la loi divine, nous « ne concevons pas de frein assez puissant pour contenir et régler « les passions; nous ne connaissons pas de considération sociale, « fût-elle la plus élevée, d'idée générale, fût-elle la plus noble et la « plus généreuse, qui puisse, dans le cœur de l'homme, tenir la « place de l'idée religieuse, et pour tout dire d'un mot, de la foi « chrétienne. »

Aussi, l'illustre orateur a-t-il la ferme confiance que, peu à peu, dans les œuvres de patronage comme dans l'école elle-même, par le fait même de l'expérience, « la nécessité apparaîtra de plus en « plus d'un retour aux vieilles notions de la morale de nos pères, « et de l'évocation dans les « âmes juvéniles, non point d'un « idéal vague et imprécis, mais de celui qui trouve en Dieu sa « source et son objet. »

Oui, il faut aimer le peuple, et les nombreuses institutions de prévoyance et de secours enfantées de notre temps par la foi catholique disent assez de quel cœur les croyants ont répondu à cette obligation. Aussi, « lorsque le magnifique décor des rives de la Seine aura disparu, il restera encore le spectacle du mouvement admirable d'amour qui caractérisera ce siècle tombé dans le passé. »

Et pendant que resplendit le décor féerique de l'Exposition, pendant que les merveilles de l'industrie et de l'art éblouissent les visiteurs de toutes les parties du monde, un autre spectacle, d'essence plus haute et moins éphémère, se déroulait là-bas sur la colline sacrée des martyrs, et, plus loin, dans les montagnes du Morvan, à ce sanctuaire de Paray-le-Monial, où des milliers de pèlerins, par groupes internationaux comme ceux du Champ-de-Mars et du Trocadéro, allaient se retremper à la source intarissable des énergies, des dévouements et des sacrifices.

A Montmartre, on inaugurait le grand dôme avec une solennité exceptionnelle, et le dernier Bulletin, par les chiffres et les témoignages qu'il enregistre, atteste avec éclat toute la vitalité généreuse des croyances que la haine des sectaires voudrait éteindre.

A la date du 1er juin, le total des recettes montait à 34 millions 489 mille francs.

Le total des dépenses jusqu'à la même date ayant été de 33 millions 380 mille francs, la caisse garde un excédent de 1 million 109 mille francs.

Quelle œuvre sectaire et jacobine suscite des libéralités aussi fidèles et aussi dévouées?

A Paray-le-Monial, le spectacle des pèlerinages, dérivant de l'Exposition même, n'a été ni moins imposant ni moins consolateur. — Des milliers d'hommes et de femmes, débarqués de trains venant de Bordeaux, de Pau, de Montpellier, de Grenoble, de Besançon, de Quimper, de Nantes, de Bourges, de Laval, s'y sont rencontrés avec les membres du Congrès international des œuvres catholiques de Paris, parmi lesquels des députés, des sénateurs, des chefs d'industrie, des représentants de l'armée, et nombre d'étrangers venus de la Pologne, de la Russie, de la Louisiane, du Mexique, d'Haïti, de Cuba, de la Guadeloupe, de la Réunion, de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Belgique, de l'Italie, précédés de leurs bannières spéciales, et reçus au seuil de la basilique par le cardinal Perraud, tout radieux de ces éclatants témoignages de foi.

A l'office solennel, c'était l'évêque de Potosi, au Mexique, assisté d'un évêque d'Australie, qui haranguait cette multitude recueillie, et on retrouvait là Mgr de Cabrières, célébrant dans un langage ému les vieilles gloires religieuses de la France.

Mais le moment de l'émotion la plus profonde a été celui de la bénédiction des bannières, quand tous ces drapeaux, s'inclinant à la fois sous la main qui leur donnait en quelque sorte l'accolade divine, le P. Lemius, supérieur de Montmartre, saisissant le drapeau aux couleurs nationales et le portant à ses lèvres, s'est écrié d'un irrésistible élan : « Je salue toutes les bannières, mais au drapeau de France je donne un baiser d'amour!... »

Les larmes coulaient de tous les yeux, les applaudissements partaient de toutes les mains, toutes les âmes restaient saisies de cette scène grandiose de foi et de patriotisme...

CHRONIQUE POLITIQUE

22 juin 1900.

La session se prolonge plus que le gouvernement ne l'avait imaginé; tant qu'elle ne sera pas close, il pourra éprouver des inquiétudes sur sa propre existence. Il y a, en effet, une chose qui aujourd'hui ne fait plus de doute : c'est que ce gouvernement n'a pas même pour lui la confiance de ceux qui lui donnent leurs votes. Ils l'en informent d'une manière qui ne fait honneur ni à leur courage ni à leur franchise; mais enfin ils l'en avertissent par des manifestations qui, pour être indirectes et obliques, n'en doivent pas moins avoir à ses yeux une gravité menaçante. Il a réussi jusqu'à ce jour à conserver sa majorité, tant que le vote a été public; mettre son nom sur un bulletin d'opposition dépasse l'héroïsme de beaucoup de membres de cette Chambre. Mais, dès qu'on peut donner son opinion sans lever son masque, les caractères se redressent, et tels, qui n'avaient pas osé, devant les ministres, porter à l'urne leur bulletin bleu, se vengent contre eux d'une complaisance, dont apparemment ils ont honte, en nommant dans les bureaux des commissaires qui leur sont hostiles. C'est ainsi que cette Assemblée, qui prodigue au cabinet les votes de confiance, vient de prendre parmi ceux qui les lui refusent la majorité de deux de ses commissions, la commission du budget et la commission de l'amnistie.

La commission du budget, une fois élue, a porté jusqu'au raffinement le témoignage de son opposition; elle a choisi pour rapporteur du ministère de l'intérieur, le chargeant par là même d'exercer plus particulièrement son contrôle sur M. Waldeck-Rousseau, l'homme qui, peut-être, — et à juste titre d'ailleurs, — pardonne le moins à M. Waldeck-Rousseau le cynisme de ses palinodies, M. Audiffret, député de la Loire, qui s'était porté garant, devant les électeurs de son département, des opinions du futur président du conseil, alors adversaire déclaré des socialistes, et qui par son influence l'avait fait entrer au Sénat.

Assurément, cette façon anonyme de combattre un gouvernement n'est pas fière; mais les sentiments qu'elle décèle n'en sont pas moins évidents; on ne peut tirer de ce spectacle qu'une conclusion, c'est que le ministère qui se résigne ainsi à vivre par la tolérance d'une Chambre dont il connaît la secrète hostilité, et

la Chambre qui n'ose pas lui dire en face ce qu'elle pense de lui, sont bien dignes l'un de l'autre.

Le ministre de la guerre n'a pas tardé à justifier les craintes qu'avait fait naître, dans les circonstances où elle s'est produite, sa nomination. Avec plus de hâte que d'adresse, Il a tenu à révéler tout de suite la besogne à laquelle on le destinait. A peine en possession de son portefeuille, M. le général André a changé le personnel, non pas seulement celui du cabinet militaire dont les membres n'ont, sans doute, été que trop heureux de se séparer du nouveau ministre, mais encore celui des bureaux de l'état-major, dont la stabilité est un des éléments essentiels de la défense nationale. On a vu ce fait étrange d'un chef d'état-major, chargé de la tâche la plus délicate et la plus importante pour la sécurité de la patrie, en ayant toute la responsabilité, privé tout à coup par un simple décret des agents qui recevaient ses ordres, et ces agents remplacés par des nouveaux venus sur le choix desquels le chef d'état-major, dont ils doivent être les collaborateurs, n'a pas même été consulté. Ces nouveaux venus peuvent être des officiers de mérite; ce qu'on sait d'eux surtout, c'est que dans leurs rangs il y a des dreyfusards déclarés. Ainsi se poursuit cette conspiration que le capitaine Fritsch, au risque de briser sa carrière, a divulguée, et dont M. de Galliffet lui-même, après l'avoir trop longtemps subie, a répudié l'ignominie. Faut-il croire, comme beaucoup l'assurent, que le vrai ministre de la guerre n'est pas le général dont on a mis le nom sur l'affiche officielle, mais bien le colonel en réforme Picquart, lequel, dans l'ombre, dicte les révocations et les nominations?

La démission du général Delanne a été la réponse au coup d'Etat du général André. Il fallait bien que la mesure fût comble; car le chef d'état-major avait fait preuve d'une grande patience sous le précédent ministre, et l'on s'était étonné à bon droit que, sous prétexte de ne pas enfreindre la consigne donnée par M. de Galliffet, qui ne voulait pas qu'on lui parlât de l'Affaire, il lui eût laissé ignorer ces documents de police que, dans un élan de patriotisme indigné, le capitaine Fritsch s'était décidé, devant l'indifférence de ses chefs, à livrer à un député.

La commission de l'armée s'est émue de l'événement. Elle a résolu d'en demander compte au gouvernement. Rendez-vous avait été pris entre elle et le ministère pour la séance du 15 juin; l'interpellation convenue devait être développée à cette date. Mais, profitant de l'absence, hélas! trop fréquente de plusieurs membres de l'opposition, et particulièrement du président de la commission de l'armée, la majorité ministérielle a réussi, la veille, à faire ajourner

l'interpellation à un mois, sans que le ministère, soucieux de la parole donnée, ait le moins du monde songé à lui opposer l'engagement qui le liait. Vainement M. Alicot a essayé de reprendre l'interpellation sous une autre forme, en rappelant au cabinet sa promesse. M. Waldeck-Rousseau a parlé cette fois pour alléguer le vote acquis, et la Chambre lui a donné raison.

La même majorité s'est retrouvée pour voter l'urgence sur la proposition de M. Rabier, relative à l'article 7. On sait que cet article, détaché d'un des projets de loi de M. Jules Ferry, avait pour objet d'interdire l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées. N'ayant pu en obtenir l'adoption du Sénat, M. Ferry avait remplacé cette prohibition par ces décrets d'expulsion dont, mieux que personne, il sentait l'illégalité, puisqu'il avait commencé par réclamer d'une loi les pouvoirs que, cette loi lui étant refusée, il devait usurper.

C'est le nom de M. Ferry, ce sont ses paroles, que M. Rabier et ses acolytes ont mis en avant pour justifier leur proposition. Faite par de pareils hommes, cette invocation n'est pas de nature à servir la mémoire de l'ancien ministre de l'instruction publique; elle est pour elle un châtiment plus qu'un honneur; une expiation plus qu'une apothéose. On dit que, à la fin de sa vie, abandonné de ceux auxquels il avait sacrifié ses convictions premières, M. Ferry conçut quelque regret de la triste campagne qu'il avait menée, et c'est peut-être sous l'impression de ces souvenirs de la dernière heure que les progressistes, au moment où ils préconisaient une politique de tolérance et de modération, ont, eux aussi, prononcé, à l'appui de leur programme, les noms de Jules Ferry et de Gambetta. Ce sont là de fâcheux modèles à proposer, et les progressistes iraient contre leur but, — ils doivent commencer à s'en apercevoir, — en mettant tant d'insistance à les rappeler. Jules Ferry et Gambetta ont été les premiers à engager la guerre religieuse; leurs noms restent attachés aux discours et aux actes qui l'ont déchaînée; il faut laisser aux Ranc et aux Rabier le soin de se couvrir de leurs exemples, à moins qu'on n'ait en mains, et qu'on ne soit prêt à fournir les preuves irrécusables du changement que la réflexion et les événements auraient opéré dans leurs vues et dans leurs vœux.

Nous ne pouvons que renouveler ici une observation bien souvent faite. Comptez ceux qui ont signé la proposition de M. Rabier; regardez ceux qui l'appuient. Ce sont les mêmes qui ont ourdi et dirigé la conspiration contre l'armée. Ainsi, par le fait de leur communs agresseurs, l'armée et l'Eglise, la croix et l'épée, sont nécessairement réunies. La patrie a les mêmes défenseurs que la religion; elle a aussi les mêmes adversaires. Tant il est vrai que

les deux causes sont inséparables! Ce n'est pas seulement en Orient, c'est partout, et plus qu'ailleurs en France, que Franc et Chrétien sont synonymes.

Le gouvernement a obtenu que la proposition de M. Rabier fût renvoyée à la commission d'Association. En bonne logique, c'est à la commission d'enseignement qu'elle devait revenir, puisqu'elle soulève une question d'enseignement. Mais on sait que la commission d'enseignement, avec M. Ribot et M. Aynard, s'est prononcée pour la liberté. La commission d'Association a choisi pour rapporteur M. Trouillot. C'est tout dire. On est sûre qu'auprès d'elle les projets de proscription trouveront toujours bon accueil; si elle faisait un reproche à l'article 7, ce ne serait point d'être excessif, ce sera d'être insuffisant.

Est-ce à dire que les sectaires, gouvernement ou majorité, soient pressés d'engager le débat! Nous en doutons, et nous serions fort surpris s'ils se hasardaient à commencer, avant les vacances, l'examen du projet de loi sur les Associations. La discussion pourrait être longue, et la loi ne serait apparemment pas votée, à supposer qu'elle le soit, sans avoir été marquée par des flétrissures dont se souviendrait le pays. La protestation qu'a fait entendre M. Aynard nous assure que les voix ne manqueront pas contre l'œuvre des proscripteurs.

Ce que cette majorité demande d'ailleurs au ministère, ce sont des mesures bien plus que des lois. Elle sent la Chambre incapable de mettre sur pied des lois qui se tiennent; elle compte sur le gouvernement pour introduire dans les actes ce qu'elle n'aura pas eu le temps ou la capacité de mettre dans les textes. Déjà le ministre de la marine a devancé ses intentions, en prenant des décisions qui empêchent, sans le dire, l'Ecole préparatoire de Jersey de présenter désormais des candidats à la marine; le ministre de l'instruction publique, M. Leygues, naguère barde effervescent de la liberté, n'a pas montré moins d'empressement, en excluant les élèves des écoles libres du concours institué pour les fonctions qui relèvent de son administration. Ces manœuvres sourdes, ces moyens perfides et détournés de pratiquer l'oppression, conviennent d'autant plus au tempérament des sectaires que, sans faire moins de victimes, ils font moins de bruit.

Il y a, de plus, des hasards et des dangers dans un débat public. La faction s'en est convaincue, lors de l'interpellation sur la grève de Châlons sur Saône. Le sang a coulé dans cette grève; il y a eu des blessés du côté des gendarmes; il y a eu des morts dans les rangs de la foule. Sous un autre ministère les socialistes auraient crié : « au meurtre! » et ils auraient fait honte à la

Chambre de maintenir au pouvoir un gouvernement « assassin ». Ce n'est pas avec la promesse d'une enquête judiciaire qu'on serait parvenu à les calmer. Mais les ministres s'appellent aujourd'hui Waldeck-Rousseau, Millerand, Baudin, et s'il y a parmi eux le fils d'un ancien ministre du 16 mai, il a tellement renié son père que cette impiété filiale lui vaut presque un brevet de collectivisme. La faction n'avait donc nulle idée de les renverser; mais il lui fallait jouer la comédie de l'indignation pour donner à ces masses populaires, dont elle fait métier d'exciter les fureurs, un semblant de satisfaction. Un député de Saône-et-Loire, M. Simyan, s'est chargé du rôle. Il a naturellement accusé les gendarmes, mais en épargnant le gouvernement, et cette interpellation, qui semblait, au début, un réquisitoire, s'est terminée par un ordre du jour de confiance dont l'interpellateur, d'accord avec le président du Conseil, a lui-même proposé le texte. Quelques radicaux, moins assouplis, avaient bien réclamé une enquête parlementaire, et pour s'assurer la voix des ministériels, ils avaient pensé ne pouvoir mieux faire que d'emprunter la formule que M. Millerand avait jadis adoptée pour une proposition analogue, lors des fusillades de Fourmies. Mais M. Millerand, à cette époque, n'était pas ministre. Il a donc, avec ses collègues, bravement voté contre son propre texte, qui n'a été cependant rejeté qu'à une majorité de vingt voix, dont il fallait encore défalquer les voix des membres du cabinet.

L'abstention de quelques-uns des républicains modérés a seule empêché la défaite du ministère. S'ils eussent tous voté pour l'enquête parlementaire, nous étions débarrassés de ce gouvernement. Ils ont craint de faire prévaloir une résolution qui, en ajoutant à l'enquête judiciaire l'enquête du Parlement, aurait semblé mettre en suspicion la magistrature, et consacrer les empiètements du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. Nous respectons leurs scrupules; mais il faut reconnaître qu'il y a des jours où le salut du pays doit dominer toute autre considération. Or, est-il vrai que le salut du pays exige que ce ministère de trahison et de mensonge disparaisse au plus tôt? Est-il vrai que c'est là l'intérêt le plus pressant, la nécessité vitale pour la France? Est-il vrai qu'on ne puisse plus avoir de confiance dans une enquête judiciaire, depuis qu'on a vu quelle pression le gouvernement exerce sur la magistrature, quelles complaisances il obtient d'elle; et quand elle a pu, sur un mot d'ordre officiel, suspendre le cours de la justice en faveur des protégés de ce gouvernement, c'est-à-dire des partisans de Dreyfus, n'a-t-on pas à craindre qu'elle ne subordonne son enquête aux consignes de la faction à laquelle sont livrés les pouvoirs publics?

La réponse n'est pas douteuse, et nous la lisons dans les propres déclarations des feuilles ministérielles. Que disent-elles, en effet, sur tous les tons, au gouvernement? Qu'il est entre leurs mains; qu'il n'a été sauvé, cette fois, que par leur concours, et que, pour peu qu'il essaie de se dérober à leur direction, elles lui retireront cet appui, sans lequel il ne peut rien.

A vrai dire, nous ne prenons guère au sérieux leurs menaces. Les socialistes perdraient beaucoup eux-mêmes à les réaliser; ils feront encore, quoi qu'ils en disent, plus d'un sacrifice pour conserver ce ministère. Ce n'est pas sans s'imposer une pénitence amère qu'ils ont réussi, dans ce débat sur la grève de Saône-et-Loire, à faire passer l'ordre du jour de confiance. Un député nationaliste, M. Massabuau, y avait ajouté ce paragraphe qu'une grande majorité a voté : « en réprouvant les doctrines collectivistes par lesquelles on abuse les travailleurs ». Avec une admirable désinvolture, M. Millerand, qui devait, le lendemain, tout chamarré du grand cordon de l'ordre de Gustave Wasa, faire ses humbles révérences au roi de Suède, prêt à quitter la France, M. Millerand, interpellé sur cette addition, avait répondu : « Cela m'est indifférent. » Il lui est indifférent qu'on réprouve ces doctrines dont il s'est fait l'apologiste à Saint-Mandé, ces doctrines dont il a dit à Lille, depuis qu'il est ministre, qu'elles étaient l'avenir de la France. Bien plus, il consent à les condamner publiquement lui-même, et si l'ordre du jour adopté par la Chambre était affiché dans tous nos villages avec les noms des votants, les populations apprendraient, sous les signatures de MM. Millerand, Rouanet, Viviani, Fournière et autres prédicants du collectivisme, que le collectivisme n'est qu'une formule mensongère, à l'usage des farceurs et des charlatans qui veulent tromper les foules. Quand on en vient, pour conserver le pouvoir, à faire de tels aveux, de quels sacrifices n'est-on pas capable?

Après tout, ce n'est pas cette extraordinaire résignation que nous reprocherions le plus au parti ministériel. Plût au Ciel que, sans pousser l'abnégation aussi loin, sans aller jusqu'à ces extrémités où se perd tout sentiment d'honneur et de dignité, les conservateurs, les modérés, eussent montré quelque chose de cette tactique, quand ils avaient des ministres qui, sans répondre à leur idéal, se rapprochaient pourtant de leurs tendances! On ne les aurait pas vus, comme cela est arrivé trop souvent, plus sévères pour leurs amis ou leurs alliés que pour leurs ennemis; ils n'auraient pas mis tant de hâte à précipiter la chute de gouvernements qui, après tout, leur était profitables, alors qu'ils supportent avec tant de patience ceux qui perdent leur pays.

Les socialistes ont jugé que le cabinet Waldeck-Rousseau préparait leur triomphe, et quelques désagréments que parfois il leur cause, ils les lui pardonneront, en vue du but principal qu'avec lui ils se flattent d'atteindre. Ils ont appris à estimer à sa mesure le président du Conseil, et désormais persuadés que ce ne sont pas les convictions qui le gênent, ils se rendent compte qu'ils le tiennent par l'intérêt de l'œuvre à laquelle il a voué son âme. On demandait à un membre de cette Chambre quelles pouvaient être, après tant de métamorphoses, les idées vraies de M. Waldeck-Rousseau : « Des idées, répondait l'interlocuteur, mais il n'en a pas. Ne voyez en lui ni un homme de gouvernement ni un homme d'Etat; c'est tout simplement un homme ou plutôt un agent d'affaires. Il prend les affaires à forfait; il a pris à forfait l'affaire Dreyfus, comme il avait pris l'affaire Eiffel, comme il avait pris l'affaire du « petit sucrier », autrement dit l'affaire Lebaudy. Il n'est au ministère que pour servir Dreyfus; dût-il livrer la France au socialisme, tout lui sera bon, pourvu qu'il réussisse. »

Les socialistes se disent qu'avec un tel homme leur cause ne peut qu'avancer; car il a besoin de leur appui pour gagner la sienne, et ils ne le lui accorderont pas, sans exiger des gages.

Cependant leur sécurité serait encore plus grande, si les Chambres étaient parties. On ne sait pas ce qu'une discussion peut réserver d'incidents ou d'accidents imprévus. Mieux vaut ne pas s'y risquer, en fermant le Parlement.

Il y a encore à débattre cette fausse loi d'amnistie. L'affaire n'est pas sans périls.

Elle n'a déjà pas marché toute seule au Sénat. Le projet du gouvernement, on s'en souvient, était si mal venu qu'il n'a pas trouvé de défenseurs. Plus de cent membres ont voté l'amendement qui en étendait les dispositions aux proscrits de la Haute Cour, et si un certain nombre de ces opposants ont fini par donner leur adhésion à la proposition officielle, c'est avec l'espoir, exprimé en leur nom par M. Prevet, que la Chambre des députés y introduirait les additions qu'ils avaient inutilement réclamées du Sénat. Si l'on s'en rapportait au choix des commissaires élus au Palais-Bourbon, on pourrait croire que la Chambre des députés ne trompera point cette attente. La majorité des membres de la Commission est, en effet, favorable à l'amnistie plénière. Mais il serait imprudent de s'arrêter trop vite à cette illusion, la Chambre ayant coutume de désavouer au scrutin public les volontés qu'elle a manifestées par des votes clandestins. Quelle belle page pourtant elle écrirait, si elle se décidait à voter l'amnistie pour tous! Et comme elle aurait fait bonne justice de ce ministère, comme elle aurait mis à nu l'esprit

de guerre civile dont il est animé, si elle l'avait forcé à se retirer, en votant, malgré lui, une loi de pacification et de concorde!

Telle que le ministère la présente, cette loi, quoi qu'il en dise, n'est une loi ni d'amnistie, ni d'apaisement. Bien loin de là, elle n'est qu'une loi de combat et de haine. Elle ne réclame le pardon pour une catégorie de coupables qu'afin de mieux engager la guerre contre ceux qui ne le sont pas. M. Waldeck-Rousseau, à bout d'arguments, en a fait l'aveu au Sénat. « Il est temps, a-t-il dit, d'apercevoir l'ennemi que nous avons oublié et qui, lui, ne nous a pas oubliés ; il est temps de donner au gouvernement républicain sa charte définitive, ses lois et ses garanties nécessaires. »

Et le lendemain, l'un des journaux de la faction écrivait : « M. Waldeck-Rousseau a prêché la guerre civile, et il a eu raison. »

Eh bien! quelle est cette guerre? à qui veut-on la déclarer, et pour qui veut-on la faire? A n'en juger que par ceux qui appuient le projet ministériel et par ceux qui le repoussent, il n'y a qu'une classification à établir : d'un côté, les ennemis de l'armée, de la foi religieuse, de la société moderne; de l'autre leurs défenseurs. Il faut que la question se pose et s'éclaircisse à la tribune. Ce n'est pas seulement une discussion judiciaire sur les termes plus ou moins étendus d'une loi d'amnistie qu'il s'agit d'instituer, c'est un grand débat de politique générale. Il se peut que la Chambre identifie encore une fois son sort avec celui de ce gouvernement; mais il faut que le pays, avant la fin de la session, soit éclairé. L'occasion est bonne pour interpeller le ministère sur ce qu'il compte faire, sur ce qu'il a fait déjà, sur ce qu'il entend par ces garanties, par cette « charte définitive » qu'il propose de donner au gouvernement républicain. L'heure est solennelle. Les divers groupes de l'opposition seraient impardonnables, après un silence trop longtemps gardé, s'ils la laissaient passer, sans s'expliquer devant la France, sans dresser devant elle le procès de ce gouvernement, sans mettre sous ses yeux, en pleine lumière, de quels éléments il se compose, au prix de quels marchés il vit, quelles ruines il a déjà faites et quel avenir, ou plutôt quelle fin il prépare à la patrie. Il se peut, encore une fois, que la Chambre soit insensible à leurs accents; mais la France les recueillera; elle en gardera le souvenir; elle s'en inspirera pour mieux observer et mieux comprendre la suite des événements, et le jour viendra où elle confondra dans le même arrêt un gouvernement criminel et le Parlement avili qui l'aura soutenu.

Il n'est pas une âme française, il n'est pas un esprit impartial et droit qui ne se soit dit, en apprenant la mort du prince

de Joinville, et en comparant ce que fut sa vie avec l'avenir que l'éclat de ses jeunes années avait semblé lui promettre : « Quelle calamité pour un pays que les divisions produites par les révolutions! Que de ressources elles lui enlèvent! Que de bons citoyens, que de grands cœurs, que de talents, elles réduisent, pour son propre malheur, à l'inaction et à l'impuissance! »

Né sur les marches d'un trône, et, à la suite d'une insurrection qu'il a lui-même hautement déplorée, devenu fils de roi, le prince de Joinville était arrivé rapidement aux grades les plus élevés de la marine; mais, à commencer par celui d'enseigne qu'il n'avait obtenu qu'après un examen public devant des juges sévères, il n'en était aucun qu'il n'eût gagné en quelque sorte à la pointe de l'épée, et il suffit d'évoquer les noms de Saint-Jean d'Ulloa, de Vera Cruz, de Mogador, de Tanger pour rappeler ce que devait être l'homme, même s'il n'eût pas été prince.

Il n'avait pas trente ans, quand la révolution de 1848 vint briser cette destinée déjà si glorieuse. Dès lors, ce fut l'exil, et pour lui, pour ses frères, la cruelle obligation de demeurer étrangers à ces armées de terre et de mer, vers lesquelles sans cesse se tournaient leurs regards et leurs cœurs Il vint un moment où le supplice parut trop grand au prince de Joinville; ce fut quand il vit souffrir la France. Il passa la frontière avec un compagnon, qui était à la fois son neveu et son fils d'adoption, avec celui qui devait rajeunir au feu des batailles le nom de Robert le Fort; il vint réclamer sa part du péril, dans lequel était engagé son pays. Dans un admirable récit que la *Gazette de France* a eu l'heureuse idée de reproduire, notre collaborateur et ami, M. Auguste Boucher, a retracé naguère les vicissitudes inouïes de ce voyage du prince, errant à la recherche d'un poste, n'importe lequel, où il pût combattre et mourir pour la France. Mgr Dupanloup, qui avait instruit des vérités religieuses l'enfance du prince de Joinville, avait eu le premier, dans l'évêché d'Orléans, la confidence de son dessein, et quelle ne fut pas l'émotion de l'évêque quand, sous le nom du colonel Lutteroth, il reconnut ce Fils de France! Le général Chanzy et l'amiral Jaurès avaient compris la pensée du royal proscrit; ils ne demandaient qu'à en couvrir de leur tacite tolérance la réalisation. Mais la police de Gambetta veillait, et cette résolution, qui avait fait tressaillir d'admiration des âmes de soldats, le dictateur, dans une lettre impudente, osait la déclarer « tout à fait coupable ». Il confiait à son directeur de la Sûreté, à ce même Ranc que nous voyons, au déclin de sa vie, s'acharner contre les défenseurs de l'armée, le soin de faire arrêter le prince, et de l'obliger à quitter la France.

Le suffrage universel le rappela. Avec son frère d'Aumale, le prince de Joinville parut à l'Assemblée nationale. Les épreuves n'avaient pas fini pour eux. Il leur restait à être exclus de cette armée et de cette marine où ils avaient repris leur place; ils y faisaient trop grande figure. Du moins les douleurs d'un nouvel exil furent épargnées au prince de Joinville. Il continua à respirer l'air de cette patrie que ses aïeux avaient faite, et pour laquelle il eût ambitionné de donner sa vie. Il a consigné ses « vieux souvenirs » dans un livre où il se peint tout entier, mêlant à l'humeur enjouée et aux élans héroïques d'un petit-fils de Henri IV les réflexions attristées et graves d'un homme de notre temps, qui n'a pas traversé nos crises politiques, sans en interroger les causes et en comprendre les leçons. « La patrie avant tout, écrit-il à la fin de son livre; Dieu merci, ce mot d'ordre existe encore pour montrer leur chemin à ceux qui aiment leur pays quand même. »

Déjà en 1870, dans une lettre adressée à l'amiral Fourichon, il avait dit : « A cette heure suprême, ceux-là seraient criminels que des intérêts de personne ou de parti pourraient préoccuper. Une seule pensée doit nous animer tous sans exception : nous serrer les uns contre les autres pour défendre la France jusqu'à la dernière extrémité et, Dieu aidant, la faire triompher. »

Que le mot d'ordre du prince de Joinville soit encore le nôtre! Jamais les événements ne le rendirent plus nécessaire; en nous unissant, en nous « serrant tous les uns contre les autres » pour délivrer la France de la politique de trahison qui l'enveloppe, nous aurons rendu au noble défunt l'hommage le plus digne de sa mémoire.

N'est-ce pas le chancelier Oxenstiern, qui disait à son fils, au moment où celui-ci le quittait pour visiter l'Europe : « Mon fils, allez voir par quelles faibles têtes le monde est gouverné! » Ces paroles reviennent en mémoire, quand on considère l'état de stupeur dans lequel les événements de Chine ont jeté les chancelleries. Comment les puissances, qui depuis bien des années ont les yeux fixés sur l'Empire céleste, n'ont-elles rien démêlé de l'insurrection qui s'y préparait? Comment les diplomates n'ont-ils rien deviné des dispositions du gouvernement de Pékin, et des trames qui pouvaient s'ourdir à la cour de l'impératrice? Et s'ils en ont aperçu quelque chose, comment n'en ont-ils pas informé leurs ministres? Et si les ministres ont été avertis, comment n'ont-ils pris aucune précaution pour conjurer les périls qu'on leur signalait?

On ne revient pas d'une telle incurie, à moins qu'il ne faille l'attribuer aux défiances réciproques des grands Etats, chacun d'eux craignant de faire un pas, pour ne point fournir aux autres

l'occasion d'en faire deux. C'est la même appréhension, ce sont les mêmes rivalités, qui ont immobilisé les puissances européennes devant les attentats que leur concert aurait pu empêcher; c'est ainsi qu'elles ont permis les massacres d'Arménie, l'écrasement de la Grèce par la Turquie, la guerre des Etats-Unis contre l'Espagne, et de l'Angleterre contre le Transvaal.

Il y a pourtant des événements de force majeure devant lesquels, bon gré mal gré, il faut s'unir. L'insurrection des Boxeurs est un de ces événements. Les grands Etats peuvent s'appliquer le conseil que le prince de Joinville a légué à la France : « Une seule pensée doit nous animer tous sans exception, nous serrer les uns contre les autres pour défendre l'*Europe*, et, Dieu aidant, la faire triompher. » Les Etats-Unis d'Europe, dont l'idée n'est encore qu'un rêve lointain et vague, naîtront peut-être de cette nécessité où seront les nations du vieux monde de se défendre et de faire masse contre un danger commun.

Il serait superflu de s'attarder sur les nouvelles qui nous arrivent de Chine, puisqu'elles sont contradictoires. Nous savons que les Européens ont pris les forts de Takou. Mais que se passe-t-il au delà? Les communications télégraphiques avec Pekin sont interrompues, et nous ne pouvons que former des vœux pour que l'entente se maintienne entre les puissances et survive à leur victoire.

Les élections générales n'auront pas rendu le calme à l'Italie. La Chambre était à peine réunie que le ministère Pelloux était obligé de se retirer. C'est un ancien ami de M. Crispi, M. Saracco, qui est chargé de former une autre combinaison. Quel que soit le nouveau ministère, il ne pourra se faire accepter qu'à la condition de renoncer d'abord au règlement voté par l'ancienne législature, et contre lequel l'extrême gauche a fait l'obstruction qui a provoqué la dissolution du Parlement.

Nous apprenons à la dernière heure la mort soudaine du comte Mouravieff, ministre des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. C'était un ami de notre pays, et la France s'unira, devant cette douloureuse perte, au deuil de la Russie.

Louis Joubert.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nos humbles braves gens, par Guillaume Dall. 1 vol. in-12. (Paris, A. Charles.)

Un excellent Père Jésuite, avec lequel je me trouvais dernièrement, racontait qu'il venait d'admonester doucement un de ses anciens élèves, intelligent et bon enfant devenu romancier célèbre et légèrement pervers : « Voyons, Marcel, lui demandait-il, pourquoi nous écrire tous ces livres mauvais? — Hélas! mon Père, c'est que ces dames, que vous dirigez, n'en veulent pas lire de meilleurs... »

Mot cruel, mais qui, paraît-il, ne serait pas complètement injuste. En tout cas, il me revenait à la mémoire — et c'est pourquoi je l'ai cité — en parcourant l'histoire, profondément attachante et profondément morale, de ces « Humbles braves gens » de Guillaume Dall. Pourquoi donc ceux qui font profession d'écrire n'écrivent-ils pas dans ce genre-là? Mais c'est peut-être qu'ils n'ont pas, comme l'auteur de ces cinq nouvelles, la connaissance et l'amour du petit monde, de ce petit monde qui traverse la vie honnêtement, bravement et misérablement, qui doit faire face à tout moment aux imprévus douloureux, qui peine, qui travaille, qui souffre, mais qui va quand même et à qui la Providence finit toujours par tendre une main secourable... au bout du chemin.

C'est un petit soldat, c'est un petit curé, c'est une petite ouvrière. C'est un petit employé, c'est une petite écolière, mais ce sont tous de braves gens et de bons Français, vivant de la vie réelle, et constamment soutenus par quelque noble passion au cours de leur poignante histoire.

Que dire de l'écrivain lui-même? Ce qui le distingue, il me semble, c'est une pensée très nette toujours servie par une expression vigoureuse, une description étonnamment précise de la vie humble et difficile de ses « braves gens », une impitoyable psychologie qui va fouiller jusqu'au fond l'âme humaine, avec, peut-être, une pointe de cet esprit indépendant, caustique et supérieur, mêlé de je ne sais quel penchant au pessimisme social, qui n'est peut-être qu'une vue plus claire de la réalité, et qui, si on ne savait déjà avoir affaire à l'auteur de la *Mère Angélique*, rappellerait la fréquentation et l'influence de la grande école de Port-Royal Mais n'allez pas croire, par ce que j'en dis, que Guillaume Dall est un janséniste attardé aux environs du dix-septième siècle : c'est, au contraire, un bon et vrai fils de son pays et de son temps. Partout, dans les pages remarquables qu'il nous donne, on sent l'âme du patriote, et c'est pourquoi aussi, sans doute, il a voulu nous présenter son livre dans une élégance toute nationale, avec un titre en trois couleurs, les trois couleurs françaises... Lisez-le.

A. L. R.

L'équilibre africain au vingtième siècle. — La conquête de l'Afrique (Allemagne, Angleterre, Congo, Portugal), par M. Jean Darcy. 1 vol. in-12 avec une carte. (Perrin.)

Le titre seul de l'ouvrage en indique la saisissante actualité. Nos lecteurs, qui en ont eu, du reste, la primeur, n'ont pas oublié avec quelle netteté et quelle compétence M Darcy expose ces questions. Le grand public les a trouvées jusqu'ici rébarbatives; il importe cependant qu'elles lui soient familières, car elles peuvent avoir, d'un moment à l'autre, une influence considérable sur la politique et la paix européennes. L'auteur, en écrivant avec une érudition aussi claire que consciencieuse ce livre, où apparaissent le vrai rôle et les véritables visées de l'Allemagne en Afrique, a rendu service à la fois à l'histoire et au pays.

L'Angleterre et l'Impérialisme, par Victor Bérard. (Paris. Colin, 1900, VI-373 pages in-18.)

Certaines pages de ce livre pourront déplaire à nos lecteurs, mais il a d'ailleurs tant de qualités que nous nous reprocherions de ne pas le leur signaler au plus vite. Sans parler du sujet, qui est profondément, passionnément *actuel*, les questions techniques y sont traitées avec une verve qui les rend accessibles à tous; une émotion contenue anime jusqu'aux discussions économiques; l'auteur a étudié l'Angleterre chez elle et dans ses documents officiels, ce qui est original dans un temps où des théoriciens ont mis à la mode l'éloge systématique des Anglo-Saxons par des déductions *a priori*. Pour tout dire d'un mot, M. Bérard a fustigé les méfaits de M. Chamberlain comme il avait stigmatisé naguère les crimes d'Abd-ul-Hamid.

La Chine qui s'ouvre, par René Pinon et Jean de Marcillac. 1 vol. in-12. (Perrin.)

L'histoire des relations de la Chine avec le reste du monde ne peut guère être en ce moment qu'une suite d'*instantanés*, tant les intentions des Célestes et les projets de leurs « amis » sont d'une mobilité déconcertante.

Les instantanés qui ont été recueillis dans ce livre ont ce rare mérite d'être très fouillés et de ne laisser volontairement dans le vague aucune partie du champ de la vision. De 1897 à 1900 tout ce qui concerne le grand Sphinx oriental a été relevé, éclairé, commenté, mis au vrai point par les auteurs. C'est de l'histoire méticuleusement documentée et très littérairement écrite.

Le Transvaal (1652-1899), par Jules Poirier, préface de M. Arthur Chuquet, professeur au Collège de France. — Un vol. in-16 avec une carte. (Delagrave.)

M. Jules Poirier nous initie à la géographie physique, ethnographique, politique et économique du Transvaal; puis il suit l'évolution historique du pays, depuis 1652, époque à laquelle Riebeek, médecin de la marine marchande hollandaise, jeta les bases de Kaap-Staad, le Cape-Town anglais actuel, jusqu'à l'entrevue de Bloemfontein (1er juin 1899), d'où sortit la guerre actuelle.

De nombreuses pièces justificatives appuient de leur autorité certains faits controuvés par de nombreux écrits anglais; un index alphabétique des noms géographiques et des noms propres termine le volume et guide le lecteur dans ses recherches.

Nous recommandons vivement la lecture du livre de M. Poirier. C'est un ouvrage actuellement unique en librairie française, et qui a le mérite de mettre à la portée de tous des renseignements précis sur une question dont tous se préoccupent.

D'où vient la décadence économique de la France, par le baron Ch. Mourre. 1 vol. in-18 (Plon).

M. Mourre explique notre infériorité économique par le dédain de la haute bourgeoisie pour l'industrie, le commerce, l'agriculture. L'auteur reprenant l'histoire de France tout entière, montre comment ces préjugés se sont peu à peu formés. Après avoir déterminé leurs causes, il déduit leurs effets, il fait voir que la faiblesse de notre natalité, l'intervention exagérée de l'État, etc., viennent du dédain des professions lucratives et ensuite que ces effets, réagissant sur la cause qui les produit, développent à leur tour le goût du fonctionnarisme.

Le Directeur : **L. LAVEDAN.**

L'un des gérants : JULES GERVAIS.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME

(CENT SOIXANTE-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA. — Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du *Correspondant* dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des sujets dont il est question dans les articles.

ABRÉVIATIONS : Art., article; — C. R., compte-rendu.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1900.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME.

TABLE

DU TOME CENT SOIXANTE-TROISIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON. — 10 AVRIL 1900.

2e LIVRAISON. — 25 AVRIL 1900.

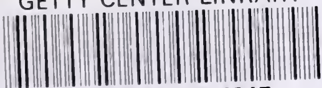
3e LIVRAISON. — 10 MAI 1900.

4e LIVRAISON. — 25 MAI 1900.

5e LIVRAISON. — 10 JUIN 1900.

6e LIVRAISON. — 25 JUIN 1900.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.


GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 7847